



P. Allossery
Brugge

MÉMOIRES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

PENDANT

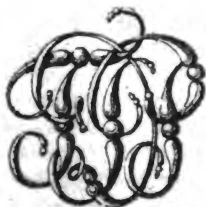
LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

[Picot]

NOUVELLE ÉDITION.

[2e édition]

TOME TROISIÈME.



A BRUGES,

DE L'IMPRIMERIE DE FELIX DE PACHTERE.

1825.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

PENDANT

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

1785.

Le 7 mars, édit de l'empereur de la Chine, contre plusieurs missionnaires et chrétiens. Un orage violent s'étoit élevé l'année précédente contre les catholiques de ce vaste empire. Quatre missionnaires européens venoient d'y entrer, et passoient dans le Hou-Kouang, lorsqu'ils furent dénoncés par un Chinois qui avoit renoncé à la foi, et livrés aux mandarins. Ce fut là l'origine de la persécution. Les Chinois s'imaginèrent que les chrétiens pouvoient être d'intelligence avec des mahométans révoltés qui faisoient alors la guerre à l'empire. On les traita donc avec rigueur, on fit des recherches sévères, on arrêta un grand nombre de fidèles. Les gouverneurs de provinces mettoient tout en œuvre pour se saisir sur-tout des missionnaires. Malheureusement des lettres interceptées, et quelques domestiques mis à la question avoient révélé le secret des missions, et les moyens dont on se servoit pour introduire et distribuer les prêtres

dans les différentes parties de l'empire. On parvint donc à trouver plusieurs de ces derniers, et on les fit passer à Pékin. Trois évêques furent pris dès le commencement. C'étoient MM. Magi et Saconi, évêques de Miletopolis et de Domitiopolis, et M. de Saint-Martin, évêque de Caradre, les deux premiers Italiens, et le troisième Français. Celui-ci survécut à ses collègues, qui moururent en prison. D'autres missionnaires, Européens et Chinois, furent aussi arrêtés. Le 7 mars, parut un édit qui condamnoit six d'entr'eux à une prison perpétuelle, quatre prêtres chinois à l'exil, et trente-quatre chrétiens à l'exil, à la cangue, et à diverses autres peines. L'édit ordonnoit en outre de nouvelles recherches, et recommandoit aux mandarins de forcer par les tourmens les chrétiens d'apostasier. Les poursuites recommencèrent de nouveau. Tout étoit en alarmes. Les missionnaires fuyoient et se cachoient. Quelques-uns se déclarèrent eux-mêmes pour ne compromettre personne. Il arrivoit des prisonniers à Pékin de toutes les parties de l'empire, et les gouverneurs suivoient en beaucoup d'endroits les ordres de la cour avec une extrême vivacité. Quand on eut pris tous les missionnaires que l'on soupçonnoit être en Chine, l'empereur donna, le 9 novembre, un second édit par lequel il leur faisoit grâce de la peine de prison portée contr'eux, et leur donnoit le choix de rester à Pékin ou de se retirer à Macao. Mais il ne fut rien changé aux peines prononcées contre les Chinois, que l'on regardoit comme bien plus coupables. On en envoya beaucoup en exil. Ceux d'entr'eux que l'on soupçonna d'être prêtres, furent encore moins ménagés, et quelques-uns moururent en exil. Quant aux missionnaires européens arrêtés, les uns profitant de la permission de l'empereur restèrent à Pékin; les autres préférèrent de se retirer à Macao et ensuite à Manille, d'où ils espéroient trouver avec le temps quelque moyen de rentrer secrètement en Chine, et de s'y donner au service des missions. L'évêque de Caradre y rentra en effet, en 1787, et fut suivi de plusieurs de ses compagnons d'exil. Ils reprirent l'exercice

de leurs fonctions avec les précautions convenables, et travaillèrent à fermer les plaies que le dernier orage venoit de faire à cette mission. Il ne paroît pas que Kien-Long, qui ne mourut qu'en 1798, les ait troublés de nouveau, et, sauf peut-être quelques alarmes passagères, et quelques vexations locales, les missionnaires continuèrent paisiblement leur ministère, et multiplièrent dans cette vaste contrée les adorateurs du vrai Dieu.

— Le 3 juin, arrêt du conseil d'état du roi, supprimant la nouvelle édition des *OEuvres de Voltaire*. Les admirateurs de cet écrivain ne s'étoient pas bornés à rendre de vains hommages à sa mémoire; ils avoient voulu lui ériger un monument en recueillant tous ses ouvrages dans une édition plus complète et plus soignée. Rien n'avoit été négligé pour la rendre précieuse aux yeux des amateurs. Un homme connu déjà par des entreprises de plus d'un genre, s'étoit mis à la tête de celle-ci. C'étoit Beaumarchais, que sa fortune, son activité et son amour pour la philosophie, rendoient plus propre que personne à l'exécution de ce grand projet. Le marquis de Condorcet rédigea les avertissemens et les notes, qui sont en général d'une hauteur d'expressions et d'une violence qui confondent. On annonça l'édition, par un *prospectus* qui promettoit des merveilles suivant l'usage, et qui exaltoit le mérite d'une telle collection. Elle devoit honorer à jamais l'auteur, sa nation et son siècle. Nous ne voulons point ici contester aux admirateurs de Voltaire ses grands talens, ni refuser à plusieurs de ses productions les éloges qu'elles méritent. S'il fut trop justement répréhensible dans une partie de ses ouvrages, ce n'est pas une raison pour que nous fermions les yeux sur les qualités qui brillent dans quelques autres. Qu'on admire donc, si l'on veut, les grâces de son style, le piquant de ses livres d'histoire, le brillant de ses poésies, le naturel et la facilité de ses lettres, nous y souscrirons volontiers. Qu'on donnât donc une édition de celles de ses OEuvres que peut avouer la religion, ou du moins qui ne lui sont pas contraires, à la bonne heure.

Qu'on supprimât dans quelques autres qui pouvoient être utiles, des passages qui accusoient manifestement la prévention ou la haine, on y auroit applaudi. Combien d'ouvrages de Voltaire gagneroient, en effet, à ces retranchemens, et combien il eût été à désirer qu'une main amie de la religion, et soigneuse en même temps de la gloire de l'auteur, eût effacé des traits qui ne sont pas moins contraires à l'une qu'à l'autre? La Henriade n'auroit-elle pas plus de mérite aux yeux des hommes impartiaux, sans quelques vers qui respirent une indifférence philosophique pour toutes les religions? Le Siècle de Louis XIV ne satisferoit-il pas davantage les hommes graves sans ce ton de légèreté peu séant dans un historien? Les pièces de théâtre ne réuniroient-elles pas plus de suffrages sans cette affectation d'y semer partout des maximes philosophiques. Les poésies légères n'auroient-elles pas une gaité plus innocente, si elle ne s'exerçoit que sur des matières où il est libre à chacun de rire et de plaisanter? Tous ces ouvrages ne gagneroient-ils pas à des retranchemens également avoués par la morale et par le goût, et une édition de Voltaire faite d'après ces principes ne seroit-elle pas le plus beau titre de sa gloire? Mais que l'on reproduisît des productions tant de fois proscrites ou dignes de l'être, que l'on réimprimât ce qui n'étoit déjà que trop répandu, qu'on permît d'insulter à la religion, à la morale et au gouvernement dans des pamphlets licencieux ou satiriques, qu'on accrût ainsi le mal au lieu d'y apporter remède, c'étoit ce que la prudence et l'intérêt de la société devoient, ce semble empêcher. On laissa néanmoins les éditeurs poursuivre hautement leur projet. Tout se fit avec la plus grande publicité. La fabrication du papier destiné à l'édition, la fonte des caractères, les gravures, tous les préparatifs étoient annoncés et effectués avec éclat. Les souscriptions étoient ouvertes chez tous les libraires, et tous les arts s'empressoient à l'envi d'apporter leurs tributs. En général les hommes religieux réclamèrent contre cette insulte faite à la religion. La Sorbonne, dans sa censure

de l'ouvrage de Raynal, se plaignit de l'appareil affecté qu'on mettoit à cette édition. M. de Beaumont, archevêque de Paris, écrivit aux ministres pour les engager à ne pas souffrir ce scandale. M. de Pompignan, archevêque de Vienne, dans un Mandement, du 31 mai 1781, détourna ses diocésains de souscrire (1). M. de Machault, évêque d'Amiens, donna le même exemple. L'assemblée du clergé, tenue extraordinairement en 1782, présenta deux mémoires au roi, l'un pour solliciter un réglement contre les mauvais livres, l'autre pour se plaindre de la nouvelle édition. Cette même assemblée donna des encouragemens et des pensions à des écrivains sages et chrétiens, entr'autres au père Berthier, ancien Jésuite, non moins distingué par ses connoissances que par sa piété. L'assemblée donna aussi une forte somme pour commencer l'édition des OEuvres de Fénélon, qui fut en effet imprimée quelques années après. Mais elle n'obtint rien pour l'édition de Voltaire. Seulement on feignit d'y mettre quelque entrave en la faisant imprimer hors du royaume, mais si près qu'il n'y avoit qu'un pont à traverser pour entrer en France. Ce fut à Kehl, aux portes de Strasbourg, qu'on établit les presses. Du reste l'ouvrage entra librement et circula de même; car l'arrêt du conseil, que nous avons cité en tête de cet article, ne fut qu'un simulacre de défense. L'assemblée du clergé de 1785 venoit de s'ouvrir, et comme on s'attendoit à des représentations de sa part, on voulut les prévenir en lui donnant une sorte de satisfaction. L'archevêque d'Arles, M. Dulau, chef du bureau de *juridiction*, se plaignit, en effet, du débit de la nouvelle édition, et sur son rapport, l'assemblée écrivit au roi. Mais ces nouvelles remontrances ne furent pas plus heu-

(1) Le même prélat, par un Mandement du 3 août de la même année, défendit à ses diocésains la lecture des *OEuvres de Rousseau*, et celle de l'*Histoire philosophique*, de Raynal. Ce Mandement est assez étendu et motivé. M. de Pompignan y relève particulièrement l'épisode du vicaire Savoyard, qui tient tant de place dans l'*Émile*.

reuses que tant d'autres. La philosophie avoit trop de protecteurs pour avoir à redouter un affront, et les Œuvres de Voltaire échappèrent à des recherches qu'on ne fit que pour la forme. Le duc d'Orléans permit, dans son palais, la vente de l'ouvrage, et le clergé dut trouver une dérision insultante dans l'appareil avec lequel on alla, quinze jours après l'arrêt, faire une visite chez Beaumarchais dont on savoit que les magasins étoient vides. Rien pourtant n'eût demandé plus d'attention que l'esprit qui avoit présidé à la rédaction de ce vaste recueil. On y avoit inséré les écrits les plus condamnables comme les plus innocens. On y avoit fait entrer ce poème trop connu, où l'impiété et la licence se prêtent un mutuel appui, et ces contes libres où l'auteur s'étoit égayé sur toute sorte de sujets, et ces histoires prétendues philosophiques où il insultoit au christianisme avec une si fatigante opiniâtreté, et ces éternelles répétitions des mêmes sarcasmes, et ces facéties dont un grand nombre n'ont pas toujours le mérite d'être ingénieuses. On y avoit admis sur-tout, et ce n'étoit pas la moindre preuve de la hardiesse des éditeurs, on y avoit admis cette *Correspondance* où sont détaillés si franchement et les projets de Voltaire et les moyens qu'il employoit pour y réussir, cette *Correspondance* où il recommande si souvent d'*écraser l'infâme*, où il anime si fortement ses amis à écrire contre l'*infâme*, à *courir sus à l'infâme*, cette *Correspondance* qui prouve que pendant les vingt dernières années de sa vie la destruction de ce qu'il appeloit *l'infâme* étoit le but de tous ses écrits et et de tous ses efforts (1). Les amis de ce philosophe

---

(1) *Il s'ouvrit entre d'Alembert et Voltaire une correspondance très-suivie, dans laquelle ils firent un déplorable assaut de mépris pour la religion chrétienne. Un grand poète et un grand géomètre semblent s'y donner le divertissement de jouer une conspiration... Une pensée domine dans leurs lettres, c'est celle de réunir contre la révélation toutes les forces de l'esprit philosophique.* Histoire de France pendant le XVIII[e] siècle, par M. Lacretelle, tome III.

s'étoient amusés quelquefois à soutenir que tout ce qu'on avoit dit à cet égard étoit une calomnie. Devenus plus nombreux et plus puissans, ils ne firent plus mystère de ce qu'ils regardoient comme un titre d'honneur pour Voltaire, et ils ne craignirent point de le montrer hautement comme le chef d'un parti déterminé à user de tous ses moyens pour anéantir la religion. Condorcet, dans la *Vie de Voltaire* qui accompagne cette édition, reconnut formellement l'existence de ce parti et cette *Vie* seule le prouvoit bien. Il étoit difficile d'y pousser, plus loin que ne fait le marquis philosophe, la haine contre le christianisme et la manie de le combattre. Son livre est moins encore un panégyrique continuel de son ami, qu'un manifeste sanglant contre une croyance qui a civilisé le monde. Il dit franchement qu'il ne faut point trop recommander les bonnes mœurs, de peur *d'étendre le pouvoir des prêtres*. Cela du moins est naïf. Enfin, tout l'ouvrage est d'un homme qui semble entrer en colère au seul mot de religion.

1786.

Le 25 août, plan de réforme ecclésiastique signé à Ems par les députés de quatre archevêques d'Allemagne. Les nonces des Papes exerçoient depuis long-temps en Allemagne une juridiction particulière. Ils étoient en possession d'accorder des dispenses pour certains cas pour lesquels, en d'autres endroits, on recouroit directement à Rome. L'origine de cet usage remontoit à ces temps de troubles et de confusion, amenés par les progrès du luthéranisme. L'église de Cologne particulièrement s'étoit vue menacée d'une destruction totale. Deux de ses archevêques avoient successivement favorisé les nouvelles doctrines; et l'un d'eux, le fameux Truchsès, s'étoit marié, et avoit embrassé publiquement l'hérésie, qu'il tentoit de répandre dans son diocèse. Dans cette extrémité, les nonces des Papes vinrent au secours de l'église

de Cologne, et les catholiques se ralliant autour d'eux, parvinrent à conjurer l'orage et à réprimer les efforts des docteurs luthériens. C'étoit ainsi que s'étoit établie la nonciature de Cologne, et les mêmes dangers avoient donné lieu à l'érection de celles de Bruxelles et de Lucerne. Les succès du calvinisme en Suisse et dans les Pays-Bas, avoient obligé le saint Siége de porter plus particulièrement son attention de ce côté, et d'y envoyer des hommes chargés de soutenir la foi contre les efforts de l'erreur. D'ailleurs, les droits qu'exerçoient les nonces dans ces contrées, n'étoient contraires ni à la discipline de l'Église, ni aux décrets du concile de Trente. Ils étoient, par exemple, en possession d'accorder les dispenses de mariages qu'ailleurs on demandoit à Rome, et ils jouissoient de ce privilége sans trouble et sans contestation, lorsque la manie des réformes qui tourmentoit les esprits en Allemagne, fit imaginer que cette juridiction étoit une usurpation sur les droits des ordinaires. Joseph supprima cette juridiction par un rescrit du 12 octobre 1785; à son instigation, son frère, Maximilien d'Autriche, électeur de Cologne, fut un des premiers à s'élever contre les nonciatures, et à en poursuivre la suppression. Le commencement, ou plutôt, le prétexte de la querelle, fut l'envoi d'un nonce à Munich. L'électeur de Bavière, qui étoit aussi comte palatin, désira qu'il y eût un nonce dans sa capitale. Il en fit la demande à Pie VI, qui se montra d'autant plus disposé à lui accorder ce qu'il souhaitoit, que l'électeur témoignoit plus d'attachement au saint Siége, dans un temps où d'autres souverains cherchoient à en saper l'autorité. M. Zolio, archevêque d'Athènes, fut envoyé à Munich en qualité de nonce; et sa nonciature fut formée en partie de celle de Cologne, et en partie de celle de Lucerne. Cet arrangement, qui ne blessoit en rien les droits des ordinaires, parut à quelques archevêques une occasion favorable pour accroître leur autorité. Ils se déclarèrent contre les nonciatures, et Joseph les supprima par son rescrit cité. L'électeur de Cologne, son frère, entraîné

sans doute par son influence, refusa de recevoir Barthelemi Pacca, archevêque de Damiette, que le Pape venoit de lui envoyer comme nonce, et il ne tint pas à lui que ce prélat ne fut expulsé de Cologne. Les deux autres électeurs et l'archevêque de Salzbourg firent cause commune avec l'archiduc. L'électeur de Mayence étoit Frédéric d'Erthal, qui suivoit à peu près les mêmes erremens que l'électeur de Cologne. Tous deux laissoient combattre sans ménagement, sous leurs yeux, l'autorité la plus légitime du saint Siége, et ne réprimoient point des folliculaires déclamateurs qui prêchoient la discorde dans leurs diocèses. L'archiduc entretenoit à Bonn une université nouvelle, et dans des principes bien différens de celle de Cologne. Il l'avoit remplie de théologiens mi-protestans, de religieux sortis de leurs cloîtres, d'amis ardens des réformes. Quant à l'archevêque de Salzbourg, c'étoit Jérôme de Colloredo qui avoit donné, en 1782, une Instruction pastorale fort bizarre, où il s'élevoit contre le luxe des églises, contre les images, et contre différens autres usages dont les personnes religieuses ne sont pas ordinairement choquées; prétendoit que le culte des saints n'est pas un point essentiel de religion, et trouvoit mauvais qu'on parlât des jugemens de Dieu. Il vint s'aboucher avec les trois électeurs, et former avec eux, à Aschaffenbourg, une ligue assez peu édifiante. L'archevêque de Trèves fut le seul dont la conduite, en cette occasion, étonna ceux qui connoissoient sa piété. Il avoit donné plus d'une fois des preuves éclatantes de son attachement au saint Siége, et de son éloignement pour les mesures turbulentes des novateurs. Aussi le verrons-nous se détacher un des premiers de cette coalition singulière, et revenir à des démarches plus dignes de lui. Au mois d'août 1786, quatre députés de ces quatre prélats se réunirent aux bains d'Ems, près de Coblentz. Ce fut dans ce bourg luthérien, et où tout exercice de la religion catholique est proscrit, qu'ils dressèrent, en vingt-trois articles, un plan plus propre à opérer un schisme qu'à mettre la paix dans l'Église.

Il y étoit dit d'abord que Jésus-Christ a donné aux apôtres et aux évêques leurs successeurs, un pouvoir *illimité* de lier et de délier, pour tous les cas et toutes les personnes, et que par conséquent *on ne devoit plus recourir à Rome en sautant ses chefs immédiats*. On annulloit les exemptions des religieux, excepté celles confirmées par l'empire; inconséquence étrange de refuser au Pape, sur une matière ecclésiastique, une autorité qu'on accordoit à la puissance civile. Il étoit stipulé que les religieux ne dépendroient plus de leurs supérieurs étrangers; que tout évêque pourroit dispenser même pour les cas réservés par la coutume au saint Siége, pour le mariage par exemple; qu'ils pourroient absoudre les religieux de leurs vœux solennels, et même ordonner que ces vœux ne se fissent, dans les couvens d'hommes, qu'après vingt-cinq ans complets, et dans ceux de filles, qu'après quarante; qu'ils pourroient changer les fondations; qu'on ne demanderoit plus à Rome les *indults quinquennaux*, c'est-à-dire, les permissions de dispenser pour cinq ans (1); que toutes dispenses demandées ailleurs qu'à l'évêque, seroient nulles; que les bulles des Papes n'obligeroient point, si elles n'étoient acceptées par l'évêque, et que les nonciatures cessoient entièrement. Il étoit ensuite question des griefs de la nation germanique contre la cour de Rome; griefs pour le redressement desquels on réclamoit l'intervention efficace de l'empereur, et l'abolition des concordats d'Aschaffenbourg en 1448. Plusieurs autres articles regardoient la nomination aux bénéfices. On décidoit l'abolition du serment des évêques au Pape. On demandoit une modération des sommes immenses envoyées, disoit-on, à Rome, pour les annates (2) et le pallium. Si le Pape,

(1) Il étoit d'usage que les archevêques électeurs demandassent tous les cinq ans, au Pape à être autorisés à dispenser leurs diocésains pour certains empêchemens de mariage.

(2) « Il s'en faut bien que la daterie soit une mine aussi abondante que le prétendent les gens mal instruits. La plupart des écrivains voudroient persuader que pour l'expédition des bénéfices

étoit-il dit, article II, refusoit de confirmer les évêques, *ils trouveroient dans l'ancienne discipline des moyens de conserver leur office, sous la protection de l'empereur.* Ce dernier nom reparoissoit plusieurs fois dans les articles. Les archevêques imploroient, à plusieurs reprises, l'autorité de Joseph, et s'en remettoient à son jugement, sous penser que c'étoit une contradiction bien singulière, de refuser la soumission à leur chef légitime pour se mettre sous le joug de l'autorité temporelle. Ils demandoient aussi le concile national, et la création d'un tribunal pour chaque métropole, où seroient portées les causes ecclésiastiques. Tels étoient en substance les vings-trois articles signés à Ems, le 25 août, par MM. Heimes, Beck, Tautphæus et Bœnicke, comme chargés des pouvoirs des quatre archevêques, qui ratifièrent ensuite ce qu'avoient fait leurs députés, et envoyèrent les vingt-trois articles à l'empereur en le priant de les confirmer de son autorité. Ce prince y étoit sans doute très-disposé, puisque c'étoit lui, dans le fond, qui avoit provoqué tout ce mouvement. Il se contenta de répondre pour le moment qu'il étoit nécessaire d'avoir l'avis des autres évêques d'Allemagne. On travailla en effet à les attirer à la confédération, et l'on n'omit rien pour les gagner. Mais la plupart sentirent le piége où on vouloit les conduire. L'évêque et le clergé de Liége résistèrent aux sollicita-

---

et les annates il roule sans cesse des fleuves d'or, qui de France vont se perdre dans Rome Dans les plus abondantes années, le produit de cet article va à 6 ou 700,000 livres, et année commune, à 500,000. Quand l'état, pour des objets de moindre importance, a versé des sommes considérables dans les mains de l'étranger, on n'a pas crié à la prodigalité. On n'a pas cru qu'il en résultoit l'appauvrissement de la nation. Je ne dirai pas qu'au seul nom de Rome les esprits s'effarouchent. J'aime à croire que nos erreurs à son égard ne viennent pas de sources si empoisonnées. » (*Discours sur l'histoire*, par le comte d'Albon, tome II, page 225.) Ces observations s'appliquent encore avec plus de fondement à l'Allemagne, qui comptant incomporablement moins d'évêchés que la France, devoit donner, pour les annates un produit beaucoup moindre.

tions qui leur furent faites par un des membres de la ligue. L'évêque de Spire écrivit contre le congrès d'Ems, et se plaignit que les quatre archevêques, sous prétexte de réformer les abus, n'eussent cherché qu'à élever leur suprématie. Les évêques de Paderborn, d'Hildesheim, de Wurtzbourg, de Ratisbonne, de Fulde, etc., continuèrent à se conduire comme auparavant à l'égard du Pape et de ses nonces; et il paroît qu'il se trouva au plus un seul évêque qui sembla faire cause commune avec les métropolitains. L'électeur de Bavière défendit d'avoir égard à leurs ordonnances, et tout resta dans ses états sur le même pied qu'auparavant. Cependant les quatre archevêques persistoient dans leur plan, et commençoient à mettre en exécution les réglemens d'Ems dans leurs diocèses, ne requérant plus les indults quinquennaux, et donnant eux-mêmes les dispenses qu'eux et leurs prédécesseurs avoient si long-temps demandées. M. Pacca, archevêque de Damiette et nonce de Cologne, avertit plusieurs fois les curés des électorats des inconvéniens d'une telle conduite. Le concile de Trente ayant en effet déclaré nuls les mariages contractés dans certains degrés de parenté, et ayant laissé au Pape, comme conservateur des canons, le soin de dispenser dans les cas convenables, c'étoit aux souverains Pontifes qu'il appartenoit d'accorder les dispenses nécessaires; et les archevêques ne pouvoient s'attribuer ce droit, sans contredire la décision d'un concile général, et sans troubler la sûreté des mariages, et par là même le repos de la société. Pie VI ne crut donc pas pouvoir se taire sur un objet d'une si haute importance. A quoi se seroit intéressé le chef de l'Église, si la validité des sacremens et la sainteté de l'union conjugale lui eussent été indifférentes? Ce fut donc par ses ordres que l'archevêque de Damiette envoya, le 30 novembre 1786, une circulaire aux curés des trois électorats, pour les avertir que les archevêques n'avoient, sur les dispenses de mariages, d'autre autorité que celle qui leur étoit conférée par les indults quinquennaux, qu'ils avoient sollicités plusieurs fois. Il rap-

peloit les demandes faites successivement à cet effet par les électeurs de Cologne, de Trèves et de Mayence. Sa lettre, envoyée par la poste à tous les curés, excita les réclamations des trois métropolitains, qui ordonnèrent de la regarder comme non avenue. L'électeur de Cologne sur-tout montra un extrême mécontentement de la démarche de M. Pacca, qu'il représenta comme un attentat sur ses droits. Il s'en plaignit, et à l'empereur son frère, qui n'avoit pourtant pas besoin d'être excité contre le saint Siége, et au souverain Pontife même, qui lui répondit par un bref du 20 janvier 1787. Pie VI lui apprenoit que c'étoit par son ordre exprès que le nonce avoit publié la circulaire, et montroit que l'usage général de l'Église, comme les décisions des conciles, réservent aux souverains Pontifes le droit de dispenses dans certains cas. Il opposoit à l'archevêque la pratique même de son église de Cologne et la sienne propre, puisqu'il avoit demandé plusieurs fois ces indults qu'il prétendoit aujourd'hui inutiles. Le Pape lui reprochoit ensuite la manière dont il avoit agi envers son nonce, qu'il n'avoit pas voulu reconnoître, et le prioit de ne pas se joindre aux ennemis de l'Église dans ces temps difficiles. L'archiduc ne fit à ce bref qu'une réponse assez courte, mêlée de protestations d'attachement qui ne prouvoient pas beaucoup sans les effets. Il continua de soutenir ses prétentions, quoique ses collègues mêmes l'eussent à peu près abandonné. Le prince de Saxe, archevêque de Trèves, avoit déjà demandé les indults quinquennaux pour son diocèse d'Augsbourg, où il paroît que les réformes d'Ems n'avoient pas obtenu beaucoup de crédit. Il avoit dérogé, en plusieurs points, aux vingt-trois articles, et sa piété ne lui permit pas de s'aveugler long-temps sur les vues ultérieures des promoteurs de ce nouveau code de discipline. Depuis, il fit demander au Pape les lettres appelées *sanatoria*, pour réparer le vice des dispenses qu'il avoit conférées. L'électeur de Mayence, qui d'abord étoit entré avec zèle dans la ligue, requit les dispenses accoutumées et renoua même avec le nonce. Cet archevêque

ayant demandé pour coadjuteur Charles de Dalberg, promit au Pape de différer l'exécution des articles d'Ems, jusqu'à ce qu'on fût convenu d'un arrangement à l'amiable, et en attendant de laisser tout *in statu quo*. Ainsi, des quatre membres de la coalition d'Ems, il ne restoit plus que les archevêques de Cologne et de Salzbourg, qui persistèrent plus long-temps dans leurs projets. Ils présentèrent encore à la diète de Ratisbonne, en 1788, des mémoires en faveur de leur congrès et spécialement contre les nonciatures. La cour de Rome y répondit par un autre mémoire, qu'elle fit remettre à la diète. Mais ces chicanes, suggérées par l'esprit de discorde, s'évanouirent bientôt devant des querelles plus fâcheuses encore. Les troubles du Brabant, la mort de Joseph, et sur-tout la révolution française, firent avorter la ligue d'Ems. Les quatre archevêques qui l'avoient conclue, expièrent par le pillage de leurs états, ensuite par la perte de leur puissance temporelle, et même de leurs siéges, les prétentions ambitieuses dont ils s'étoient laissé bercer au détriment de la paix de l'Église et des droits de son chef; et dépouillés de tout, ils apprirent à regretter dans l'exil ces nonciatures, contre lesquelles ils avoient montré une ardeur si peu réfléchie.

— Le 18 septembre, ouverture du synode de Pistoie en Toscane. L'évêque de Pistoie l'avoit convoqué conformément aux désirs du grand-duc, ou plutôt c'étoit sans doute lui-même qui avoit inspiré cette idée à Léopold. Ce prince avoit adressé, le 26 janvier précédent, aux évêques de son duché, un Mémoire fort long sur les réformes à faire. Il y avoit cinquante-sept articles, dans lesquels rien n'étoit oublié pour la discipline, l'enseignement, le culte, les cérémonies, etc. On y entroit dans les plus petits détails avec l'exactitude la plus minutieuse, et Léopold pouvoit se vanter d'être, après Joseph, le premier prince catholique qui se fût mêlé de ces réglemens. Il y étoit poussé par l'empereur son frère, qui se faisoit des princes de sa famille autant d'auxiliaires dans le système qu'il avoit adopté. Ricci fut le plus

ardent

ardent à suivre cette impulsion; mais comme il n'eût pas trouvé dans son diocèse tous les prêtres disposés en sa faveur, il fit venir de différens côtés plusieurs de ses affidés. Il appela de Pavie, cette école fertile alors en amis de la nouvelle théologie, il appela, dis-je, le professeur Tamburini, dont il fit le promoteur du synode, quoiqu'il n'eût aucun droit d'y assister. D'autres hommes connus en Italie pour leurs sentimens, de Vecchi, Guarisci, Monti, Bottieri et Palmieri vinrent aider l'évêque. On prétend même que pour mieux s'assurer des suffrages, il fit écarter ou emprisonner les prêtres de son clergé dont il pouvoit craindre de l'opposition. Quoi qu'il en soit, le synode s'ouvrit par les cérémonies d'usage. Un des membres prononça le discours, qui renfermoit toutes les maximes qu'on alloit adopter; car on se doute bien que les décrets étoient dressés d'avance, et qu'on n'auroit pu, dans l'espace de dix jours que dura l'assemblée, préparer et rédiger toutes les matières qui y furent traitées. Tamburini paroît avoir eu la principale part à ce travail. Il y avoit à la première séance deux cent trente-quatre prêtres. Le 20, on lut deux décrets qui avoient été adoptés la veille dans une congrégation particulière. Le premier traitoit de la foi et de l'Église, et le second de la grâce, de la prédestination, et des fondemens de la morale. Dans l'un on disoit que *la foi est la première grâce* (1), et qu'il survient de temps en temps dans l'Église des jours d'obscurcissement et de ténèbres; et l'on copioit tout ce qu'avoient dit les appelans français contre les dernières décisions de l'Église. Ce décret finissoit par l'adoption des quatre articles du clergé de France en 1682. Le second commençoit par assurer qu'*il s'est répandu dans ces derniers siècles un obscurcissement général sur les vérités les plus importantes de la religion, qui sont la base de la foi et de la morale de Jésus-*

(1) C'est la vingt-septième des propositions condamnées par la bulle *Unigenitus*.

Christ. Cette seule proposition, digne d'un synode luthérien, suffiroit pour révolter les catholiques; mais le conventicule de Pistoie ne se borna pas à cette erreur palpable. Il adopta ensuite dans son décret tout le système de Baïus et de Quesnel sur la distinction des deux états, les deux amours, l'impuissance de la loi de Moïse, la délectation dominante ou la grâce, sa toute-puissance, le peu d'efficacité de la crainte, et tous les dogmes qui retentissoient en France depuis cent cinquante ans. En parlant de la morale, on s'élevoit contre les nouveaux casuistes, à qui l'on reprochoit d'avoir tout défiguré dans l'Église. On approuvoit vingt-quatre articles de ceux que la faculté de théologie de Louvain avoit présentés à Innocent XI, en 1677, et que nous avons vu le concile d'Utrecht adopter en 1763. Pouvoit-on prendre un meilleur modèle? On approuvoit de même les douze articles envoyés à Rome, en 1725, par le cardinal de Noailles, et l'on assuroit hardiment qu'il étoit notoire qu'ils avoient été autorisés par Benoît XIII (1), tandis qu'il n'y en a aucunes preuves, et que nous verrons encore ce fait démenti par Pie VI. La quatrième session eut lieu le 22. On y souscrivoit quatre décrets, sur les sacremens en général, sur le Baptême, sur la Confirmation et sur l'Eucharistie. Quatorze membres refusèrent de les signer, s'excusant sur ce qu'ils mêloient à des choses utiles beaucoup d'idées nouvelles et d'expressions équivoques. Le 25 on tint la cinquième session, où l'on adopta quatre décrets sur les quatre derniers sacremens. Celui sur la Pénitence s'écartoit du sentiment commun sur l'absolution, sur la crainte servile, sur les indulgences, sur les cas réservés, sur les censures. On connoît la doctrine janséniste sur ces différens points; Ricci s'y étoit scrupuleu-

(1) Les rédacteurs de l'*Art de vérifier les dates*, plus réservés sur cet article que les pères de Pistoie, se contentent de dire, et je crois sans plus de fondement, que Benoît XIII vouloit approuver les douze articles, mais qu'il trouva dans le sacré collège de l'opposition à son projet.

sement conformé. Les décrets de l'Ordre et du Mariage renfermoient aussi des assertions répréhensibles. Ce fut ce jour-là que, pour gagner ses prêtres, l'évêque de Pistoie s'avisa de leur accorder des distinctions qui ne lui coûtoient guère, mais qu'apparemment il jugea propres à séduire des hommes vains et frivoles. Il ordonna que ses curés porteroient, pendant l'exercice de leurs fonctions, le rochet et le camail violet, et hors de leurs fonctions la rotonde et la ganse de même couleur à leurs chapeaux. Cette décoration nouvelle et les caresses du prélat servirent peut-être à mettre quelques curés dans ses intérêts. D'ailleurs il ne manquoit jamais de relever les droits du second ordre et de crier contre l'esprit de domination. Il avoit fait assurer ses prêtres que l'*Esprit saint étoit au milieu d'eux, et que leurs oracles devenoient ceux de Dieu même.* (Discours d'ouverture, page 113.) Dans la sixième session, tenue le 27 septembre, on tâcha de répondre à quelques objections des opposans, et on arrêta trois nouveaux décrets sur la prière, la vie des clercs et les conférences ecclésiastiques. Dans le premier on rejetoit la dévotion au cœur de Jésus, les images et autres pieuses pratiques. On adopta ensuite six mémoires qu'on devoit présenter au grand-duc pour lui demander l'abolition des fiançailles et de quelques empêchemens dirimans de mariage, la réforme des sermens, la suppression des demi-fêtes, et la défense de tenir les boutiques ouvertes durant les offices, un nouveau réglement pour l'arrondissement des paroisses, l'approbation d'un plan de réforme pour les réguliers, et la convocation d'un concile national. Le cinquième mémoire sur-tout étoit remarquable. Après avoir beaucoup déclamé contre le grand nombre d'ordres religieux, l'évêque vouloit qu'on réunît tous les moines en un seul ordre, qu'on supprimât les vœux perpétuels, qu'on se servît de la règle de Port-Royal..... Onze membres refusèrent de souscrire ces idées bizarres. La dernière session fut célébrée le 28. L'évêque y remercia ses curés qu'il admit à lui baiser la main, et leur annonça que pour se prému-

nir contre l'esprit de domination, il alloit nommer un conseil composé de huit prêtres pour lui aider à régir son diocèse. Ainsi finit ce synode, que dans un certain parti il est d'usage d'appeler concile, quoique cette expression soit communément réservée aux assemblées d'évêques. Pie VI nous apprendra par la suite ce qu'il faut penser de cette assemblée et de ses décrets. A l'exemple de Ricci, les évêques de Colle et d'Arezzo tinrent aussi leurs synodes, qui n'ont eu ni l'éclat ni la vogue de celui de l'évêque de Pistoie.

— Le 16 octobre, édit de l'empereur Joseph II pour l'établissement d'un séminaire-général à Louvain. Depuis 1781, les innovations se succédoient avec rapidité dans les Pays-Bas. Chaque année amenoit des réformes, qui contrarioient les affections des peuples, leur ravissoient leurs usages, combattoient leurs penchans religieux, et violoient le pacte que le souverain avoit juré d'observer. Joseph, décidé à tout changer sans consulter ni les localités ni les vœux de ses sujets, persuadé, d'après les abstractions de la philosophie, que tous les peuples doivent être jetés dans le même moule, alloit toujours en ayant sans s'ambarrasser des obstacles. Des édits successifs furent portés sur les ordres religieux, sur les mariages, sur l'enseignement, sur les confréries, les fêtes, les processions, les jubilés, les biens ecclésiastiques et autres objets. Le civil comme le religieux étoient en proie à cette manie de changer et de détruire, et les réformes introduites dans ces deux parties avoient également contribué à mécontenter et à aigrir des peuples extrêmement jaloux de leurs priviléges. Nous ne nous arrêterons point à détailler ici toutes ces innovations, et sur-tout celles qui regardent l'administration politique, et nous nous bornerons aux faits les plus essentiels. L'université de Louvain, ce corps si célèbre dans ces contrées par les services qu'il rendoit depuis long-temps à l'Église et à l'état, devoit d'autant plus se ressentir de cet esprit de bouleversement, qu'on savoit assez que cette compagnie étoit fort attachée aux principes qui avoient fait sa gloire.

On travailla donc à changer son esprit, et sur-tout à introduire dans la faculté de théologie des sentimens plus conformes aux vues du prince. On supprima les priviléges de cette faculté, qui auroient pu mettre obstacle aux projets qu'on avoit sur elle. Il lui fut défendu de faire mention des opinions ultramontaines : on abolit la signature du formulaire et de la bulle *Unigenitus*. Mais ce fut à l'époque de l'établissement du séminaire-général qu'on lui porta les plus rudes coups. Le 16 octobre 1786, un édit impérial rendit commune aux Pays-Bas la mesure déjà prescrite pour les autres états héréditaires, et par laquelle les séminaires diocésains avoient été supprimés pour établir à leur place, dans les villes principales, des séminaires-généraux, où les évêques seroient obligés d'envoyer leurs sujets. Le motif de ce changement n'étoit pas équivoque. Joseph, choqué de voir ses systêmes repoussés par la meilleure partie des évêques et des ecclésiastiques, vouloit refondre le clergé et se rendre maître de l'enseignement. L'édit défendoit rigoureusement toute école privée de théologie, et statuoit qu'on ne pourroit être admis aux ordres ni aux vœux sans avoir passé cinq ans dans le séminaire-général. En même temps, pour que l'esprit qui régnoit dans l'université de Louvain ne contrariât point celui qu'on vouloit faire dominer dans la nouvelle école, on changea la faculté étroite de théologie, composée de huit docteurs, qui étoient en même temps professeurs. Quatre d'entr'eux, qui déplaisoient apparemment davantage, furent arbitrairement destitués, et leurs places confiées à des hommes sur la complaisance desquels on comptoit. On laissa en place les docteurs Marant et Le Plat, professeurs, le premier d'histoire ecclésiastique, et le second de droit canon; connus tous les deux, et sur-tout Le Plat, par des dispositions peu favorables pour le saint Siége; ce qui, à cette époque, tenoit souvent lieu de mérite, et étoit le seul moyen de parvenir aux places. On envoya de Vienne des directeurs pour les quatre facultés, places créées exprès pour faire entrer dans l'université des personnages

à la dévotion du prince. L'un de ces directeurs étoit Stoegger, déjà, dit-on, chassé de Vienne pour son hétérodoxie, et nommé de plus président du séminaire-général. De pareils choix annonçoient assez ce qu'alloit être cet établissement. Une théologie toute nouvelle alloit s'élever sur les ruines de celle qui florissoit à Louvain. Aussi le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, refusa d'abord d'envoyer ses étudians au séminaire-général; mais Stoegger lui ayant remis une déclaration qui portoit que tout évêque ayant essentiellement droit d'inspection sur l'enseignement dans son diocèse, ce seroit à lui à procéder, suivant les formes canoniques, contre les professeurs trouvés répréhensibles, le cardinal et un autre évêque des Pays-Bas n'écoutèrent plus leur répugnance, et envoyèrent leurs élèves. Cet exemple entraîna tous les autres prélats du pays, et le 1er décembre 1786, le cardinal vint lui-même à Louvain assister à l'ouverture des cours. Tout fut tranquille les premiers jours; mais les professeurs de Joseph laissèrent bientôt éclater le but de leur mission; et voulurent prêcher la doctrine qu'on avoit mise à la mode dans les autres écoles impériales. Les esprits étoient peu disposés à les entendre. Les élèves du séminaire, qui n'y étoient entrés que malgré eux, et qui avoient déjà pour la plupart commencé leur théologie, s'irritèrent d'entendre de tout autres principes que ceux qu'ils avoient sucés jusque-là. Cette jeunesse ardente, déjà échauffée par les mécontentemens des peuples de ces provinces, en vint, le 7 décembre, à des cris, des menaces, des invectives, des voies de fait. Elle en vouloit spécialement à Stoegger et à Le Plat. Le premier s'enfuit à Bruxelles; les autres se cachèrent. Le gouvernement envoya des troupes qui se saisirent des plus coupables. Avant que le tumulte fut appaisé, le cardinal de Franckenberg écrivit, le 11 décembre, et envoya, par son secrétaire, aux séminaristes, une lettre très-forte, où il leur reprochoit les excès auxquels ils s'étoient portés. « Rien, disoit-il, ne peut les justifier, et je ne puis dans ce moment écouter aucune

de vos plaintes. Ce que j'exige de vous, c'est que vous rentriez au plutôt dans votre ancienne tranquillité et dans l'obéissance requise; car, quoique vous dépendiez de vos évêques pour le spirituel, vous êtes néanmoins entièrement soumis au souverain pour toutes les choses temporelles. C'est pourquoi vous devez l'obéissance et le respect aux supérieurs qui vous ont été donnés, quant à la discipline et au régime du séminaire royal dans lequel vous êtes élevés. Quant à la doctrine, c'est à nous de veiller à ce qu'on ne vous propose rien de contraire à l'orthodoxie et à la religion. » Il paroît que cette lettre produisit son effet. Les esprits se calmèrent, les plus ardens commencèrent à sentir leurs torts, et le 18 décembre tout étoit rentré dans l'ordre. On retira les troupes, et on laissa seulement aux arrêts dix-huit des plus coupables. Cependant le séminaire-général ne survécut pas beaucoup à cette première disgrâce. A peine la tranquillité avoit-elle été rétablie, que les nouveaux professeurs avoient recommencé à donner leurs leçons suivant le plan qu'ils s'étoient proposé, et peut-être se contraignirent-ils d'autant moins, qu'ils s'imaginèrent ne plus avoir de ménagement à garder. Pour cette fois, les étudians n'excitèrent aucun trouble. Mais ne croyant pas pouvoir prendre part à des leçons dont ils n'avoient que trop sujet de se défier, ils se retirèrent presque tous les uns après les autres, et sur trois cents jeunes gens, il n'en resta bientôt plus qu'une trentaine. Dans le même temps arriva l'affaire du cardinal de Franckenberg et du nonce, qui eurent ordre, l'un d'aller à Vienne rendre compte de sa conduite, l'autre de sortir des Pays-Bas. L'évêque de Namur fut envoyé en exil et ses biens confisqués. Cependant les mécontentemens croissoient dans ces contrées. Les états des différentes provinces présentèrent leurs remontrances; et en réclamant contre plusieurs changemens introduits dans l'administration civile, et opposés à leurs constitutions et à leurs priviléges, ils n'oublièrent point le séminaire-général et les autres innovations religieuses décrétées par Joseph. Leurs représentations,

secondées des murmures des Brabançons, amenèrent un accommodement, conclu, le 17 mai 1787, par le général de Murray. On y rétablissoit les anciennes formes constitutionnelles du Brabant, et on y suspendoit l'exécution des différentes réformes introduites dans l'administration civile et dans le régime ecclésiastique. Cet accommodement excita une joie générale dans ce pays. Tout reprit la marche accoutumée. Le séminaire-général fut fermé. Les docteurs exclus l'année précédente rentrèrent en possession de leurs chaires. Le Plat fut obligé de cesser ses leçons. Mais ce retour à l'ancien ordre de choses dura peu. Joseph, mécontent des condescendances de Murray, ne ratifia que la partie de son réglement qui concernoit les matières politiques, et voulut, malgré les obstacles, maintenir ses lois sur les objets religieux. Il en ordonna de nouveau l'exécution, et déclara sur-tout que le séminaire-général auroit lieu. Les états firent de nouvelles représentations, qui furent infructueuses. L'empereur persista, et pour mieux marquer ses intentions, il rappela de Bruxelles le général de Murray, auquel il reprochoit trop de douceur et de déférence pour les demandes des Brabançons, et il envoya pour lui succéder le comte de Trauttmansdorff avec des ordres sévères. La seconde ouverture du séminaire-général fut indiquée au 15 janvier 1788. Nous verrons, sous le 10 mars 1789, la suite des troubles qu'entraîna dans les Pays-Bas cette pomme de discorde, jointe aux autres mesures d'un empereur, qui s'armoit, pour soutenir des lois inutiles ou pernicieuses, d'une roideur et d'une tenacité lesquelles eussent peut-être été funestes, même pour opérer le bien.

— Le 28 novembre, Pie VI donne les lettres *Super soliditate* contre le livre d'Eybel. Eybel étoit un des canonistes allemands qui soutenoient les nouveaux systêmes. Il professoit depuis long-temps le droit canon à Vienne. On a de lui un écrit contre la confession auriculaire, condamné par Pie VI, dans son bref *Médiator*, du 11 novembre 1784; il donna encore, en 1782, une brochure sous ce titre : *Qu'est-ce que le Pape?*

C'étoit au moment du voyage de Pie VI à Vienne. Le Pontife étoit attendu avec une religieuse impatience, qui blessoit et irritoit en secret les détracteurs de son autorité. Eybel se proposa de rallentir cet empressement des peuples, et d'étouffer ces sentimens de respect pour le saint Siége et de vénération pour le vicaire de Jésus-Christ. Son livre, répandu avec profusion, fut depuis traduit en plusieurs langues, et même en grec vulgaire, afin de propager de tous côtés l'esprit qu'il respiroit. Eybel n'avoit pas craint d'y nommer *fanatique* cette multitude de fidèles, qu'il prévoyoit devoir porter leurs hommages et leurs acclamations au successeur de saint Pierre. Il faisoit de l'Église une espèce de république, où le Pape n'exerçoit que les fonctions de président, tiroit son autorité du corps seulement, et n'avoit que le droit d'avertir et d'exhorter. Ainsi tandis que le plus petit état ne sauroit subsister deux jours sans une autorité suprême, la grande société des fidèles, répandue sur toute la surface du globe, auroit été abandonnée à l'anarchie; et le plus sage des instituteurs n'auroit pas su la pourvoir de ce qui seul pouvoit faire sa force et sa stabilité. Eybel prétendoit encore que les évêques n'avoient pas reçu une moindre autorité que le Pape pour le gouvernement de l'Église. Il exagéroit leurs droits et ne citoit des monumens de la tradition que ceux qui recommandent la dignité épiscopale, en élaguant les passages qui prouvent le pouvoir du saint Siége, ou en les représentant comme des allégories et des complimens. « On parle pompeusement des droits primitifs des évêques, dit un écrivain. Mais de cette unité inestimable qui fait le vrai caractère de l'Église de Jésus-Christ, de cette union qui se resserre à proportion de l'attachement au chef, de la bonne intelligence du premier pasteur avec ses coopérateurs, c'est de quoi on ne paroît guère s'occuper. Cependant si de cette union étroite avec le Chef de l'Église naît la force de chaque évêque en particulier, quel avantage n'en résulte-t-il pas pour le soutien, l'uniformité et la perpétuité de la doctrine, des coutumes et des lois? Quelle bigarrure

au contraire et quelle inconsistance prendroit la face des choses chrétiennes, si chaque évêque étoit isolé dans son diocèse, absolu, indépendant, décidant de tout à son gré, faisant des réglemens de discipline, portant des jugemens doctrinaux, disposant de la liturgie, arrangeant les religieux tantôt sur un plan, tantôt sur un autre, dispensant ou ne dispensant pas? Bientôt il y auroit autant d'églises différentes que d'évêques; et cette belle et vaste société de chrétiens catholiques, qui embrasse les quatre points de la terre, partout la même, partout constante et uniforme dans ses réglemens généraux, dans ses usages essentiels comme dans sa doctrine, ne seroit plus qu'un corps morcelé sans mouvement suivi, sans beauté et sans intérêt dans l'ensemble. C'est donc mal connoître les droits des évêques, que de les représenter comme indépendans de ceux du siége de Rome. Ces mots de *successeurs des apôtres, de plénitude de la puissance épiscopale, de pouvoir apostolique*, appliqués indistinctement à tous les évêques, ont au moins besoin de quelque explication. De quel apôtre est successeur tel ou tel évêque en particulier? Est-ce Matthieu, Jean ou André qui ont fondé son église? N'est-ce pas l'Église romaine, n'est-ce pas son Pontife, auxquels tout l'Occident doit ses évêques, ses prêtres et sa foi? C'est de là que sont venus, soit médiatement, soit immédiatement, les ministres de la parole, qui ont porté la lumière de l'Évangile à nos aïeux, qui ont fondé nos églises. Et les successeurs de ces mêmes évêques voudroient rabaisser cette Église mère, à qui ils doivent leur foi, leur sacerdoce, leur caractère épiscopal! Quelle odieuse ingratitude! Malheur aux chrétiens qui attacheroient leur adhésion en matière de foi, à quelque évêque, à quelque siége épiscopal en particulier, Rome exceptée! Que sont devenus les évêques d'Angleterre, de Suède, de Danemarck, et des autres pays envahis par les hérétiques des derniers siècles? Que sont devenus ces grand siéges d'Orient, si fameux dans les premiers âges de l'Église, et occupés par ces docteurs qui sont encore les lumières de l'Église, par ces martyrs

de la foi, par ces modèles de sainteté? L'erreur a prévalu dans ces chaires d'où la vérité la plus pure se faisoit autrefois entendre. Où sont aujourd'hui les siéges fondés par les apôtres eux-mêmes? Le christianisme y est ou éteint ou défiguré. Rome seule subsiste. Dix-huit siècles se sont écoulés : sa succession et sa doctrine se sont perpétuées sans changement. Les flots de l'erreur ont battu cette pierre : elle est restée inébranlable. Par quel prodige, malgré les révolutions des empires, les inondations des barbares, les efforts de l'hérésie, le déchaînement des passions, quand la mobilité seule des choses humaines sembloit devoir anéantir ce siége antique, interrompre cette succession, par quel prodige ce siége et cette succession ont-ils triomphé de tant d'obstacles et traversé tant de siècles, sinon parce qu'il est dit que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre cet édifice élevé par le Fils de Dieu même? » Pour en revenir au livre d'Eybel, Pie VI crut devoir s'élever enfin contre cette production enfantée par l'esprit de discorde, quand il vit et l'ardeur avec laquelle on la répandoit en certains pays, et l'opiniâtreté que montroient les ennemis du saint Siége pour déprimer et avilir ce centre de l'unité. Il n'avoit pas voulu, dit-il dans les lettres *Super soliditate*, condamner d'abord ce libelle, tant pour qu'on ne crût pas qu'il écoutoit plus son ressentiment que l'équité, que parce qu'il sembloit que cette brochure, et par sa brièveté et par sa hardiesse, ne devoit pas être d'un grand poids. Venant ensuite aux preuves, il montroit par la tradition l'autorité du saint Siége toujours reconnue et invoquée. Il opposoit au novateur les plus graves et les plus nombreux témoignages, saint Cyprien, saint Jean Chrysostôme, saint Épiphane, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, saint Optat de Mileve, Tertullien, saint Bernard, qui regardoient comme profane quiconque n'étoit pas uni à la chaire de Pierre, et n'en écoutoit pas les décisions. Il rappeloit l'enseignement uniforme des conciles généraux, et ôtoit même à Eybel les suffrages de ceux de Constance et de Bâle dont il avoit

voulu s'appuyer. Enfin il le confondoit encore par l'exposition de la doctrine de l'église gallicane, que le canoniste avoit appelée à son secours, et qui, à l'époque même où elle décréta les quatre articles de 1682, s'énonça en termes si formels sur la primauté d'honneur et de juridiction donnée par Jésus-Christ au souverain Pontife: après quoi il condamnoit le livre *comme contenant des propositions respectivement fausses, scandaleuses, téméraires, injurieuses, conduisant au schisme, schismatiques, erronées, induisant à l'hérésie, hérétiques, et autres condamnées par l'Église.* Joseph, instruit que ce décret paroissoit dans les Pays-Bas, en ordonna la suppression; et comme le nonce de Bruxelles et l'archevêque de Malines étoient accusés d'avoir contribué à le faire connoître, il ordonna au premier de sortir de ses états, et au second de venir à Vienne rendre compte de sa conduite. Le livre d'Eybel avoit paru avec le sceau du gouvernement. Depuis, il a été traduit en français et imprimé à Paris. On remarqua qu'un ministre protestant de Berlin en fit l'éloge dans un journal et indiqua par là même aux catholiques ce qu'ils en devoient penser. Nous ne devons pas dissimuler, en finissant cet article, une accusation assez grave intentée contre Pie VI à l'occasion des lettres *Super soliditate*, accusation que l'on retrouve dans un écrit récent. Le docteur Le Plat prétend que l'émeute des séminaristes de Louvain fut causée par le décret contre Eybel. Une seule observation renverse entièrement sa calomnie. Le décret contre le livre d'Eybel est du 28 novembre. Il est manifestement impossible qu'il fût connu à Louvain, le 7 décembre suivant, jour où l'émeute éclata.

1787.

Le 23 avril, assemblée de tous les évêques de Toscane, à Florence. Ils avoient été convoqués pour préparer les matières à traiter dans un concile national qui devoit

suivre. On vouloit les amener à favoriser les changemens que Ricci souhaitoit d'introduire, et à faire en grand ce que celui-ci venoit d'exécuter en petit à Pistoie. Ces prélats étoient au nombre de dix-sept, savoir : les trois archevêques de Florence, de Sienne et de Pise, et les évêques leurs suffragans. Ricci comptoit déjà parmi eux quelques adhérens. Nicolas Sciarelli, évêque de Colle, avoit adopté plusieurs des innovations du grand-duc. Il avoit donné, en 1785, une Instruction pastorale dans le goût de celles de l'évêque de Pistoie. Joseph Pannilini, évêque de Chiusi et Pienza, n'avoit pas montré moins de complaisance. Il avoit publié, en 1786, une Instruction pastorale, que Pie VI s'étoit cru obligé de condamner par un bref. C'est avec ce renfort que Ricci espéra engager ses collègues à servir ses projets. Après les préliminaires usités dans ces assemblées, on arrêta, dit-on, les quatre articles suivans : 1° qu'on réformeroit le Bréviaire et le Missel, à condition néanmoins que les trois archevêques seroient chargés de ce travail ; 2° qu'on traduiroit le Rituel en toscan, pour ce qui concerne l'administration des sacremens, excepté les paroles sacramentelles qui se diroient toujours en latin ; 3° que les curés auroient toujours la préséance sur les chanoines, même sur ceux de la cathédrale ; 4° que la juridiction des évêques est de droit divin. Ricci vouloit de plus qu'on rendît à l'épiscopat, ce qu'il appeloit ses droits primitifs. Quatre de ses collègues l'appuyèrent. Les autres ne voulurent point entamer une discussion, qui n'avoit été mise en avant que pour fournir un moyen de querelles et de discorde. Les suffrages furent aussi partagés sur le plan d'études, sur la multiplicité des autels dans une même église, abus énorme que Ricci ne pouvoit souffrir, sur la suppression des autels privilégiés, etc. Cet évêque ayant proposé de changer le serment que les évêques font au Pape lors de leur consécration, douze de ses collègues rejetèrent cette nouvelle réforme. L'évêque de Chiusi avoit cru trouver dans cette assemblée des juges moins sévères qu'à Rome, et avoit soumis son Instruction à l'examen des prélats.

Mais ils prononcèrent, comme le Pape, que cette Instruction étoit pleine d'erreurs, et d'un esprit de schisme et d'hérésie. Ils dressèrent aussi une censure des écrits que Ricci faisoit imprimer à Pistoie, pour pervertir et troubler l'Italie. Enfin, quand cet évêque vit qu'il n'avoit rien à attendre de prélats attachés au saint Siége, ennemis du schisme et de la discorde, et qui se croyoient d'autant plus obligés de repousser les innovations qu'elles étoient plus fortement protégées, il prit le parti de faire dissoudre l'assemblée. Elle se sépara, le 5 juin, après dix-neuf sessions employées à discuter une foule de matières. Léopold témoigna aux prélats son mécontentement, et donna de grands éloges à la conduite de l'évêque de Pistoie. Celui-ci venoit d'essuyer pendant l'assemblée plus d'une mortification. Le 20 et 21 mai, une sédition s'étoit élevée contre lui, dans son diocèse de Prato. Les habitans de cette ville, las de la guerre qu'il faisoit à leurs images, à leurs autels et à leurs saints, s'étoient portés en foule à l'église, avoient renversé et brûlé son trône et ses armoiries, de là s'étoient jetés dans son palais et dans son séminaire, et avoient enlevé les livres et les papiers qu'ils avoient crus mauvais. Ils avoient fait main-basse entr'autres sur les *Réflexions morales de Quesnel,* traduites en italien par les soins de Ricci, qui venoit récemment de les envoyer à ses curés, en leur recommandant de se servir de *ce livre d'or*. Le grand-duc prit à cœur l'insulte faite à son protégé. On envoya des troupes à Prato pour rétablir l'ordre, on arrêta beaucoup d'individus, on fit des informations que l'on fut ensuite obligé d'interrompre, parce que le nombre des accusés se trouva trop considérable. On ne punit donc que ceux qu'on trouva les plus coupables. Soixante furent condamnés au fouet, trois à la prison. Six autres alloient être jugés plus rigoureusement, lorsque Ricci intercéda, dit-on, lui-même pour eux. Le grand-duc voulut que son trône fût rétabli avec l'inscription la plus honorable. Il refusa la permission de se démettre de son siége, que celui-ci lui avoit demandée; on douta que

ce fût sérieusement. En 1788, Léopold fit imprimer, à ses frais et dans son propre palais, tout ce qui avoit rapport à l'assemblée de Florence. Cet ouvrage est en sept volumes in-4°, et un in-8°. La rédaction en avoit été confiée à quelqu'un des amis de Ricci; car on s'y attache sans cesse à censurer la conduite des prélats, et à exalter la sienne : de sorte qu'on réduiroit cette collection à moitié, en retranchant de longues réflexions, et des commentaires aussi fastidieux que déplacés. Le premier volume renferme les réglemens envoyés aux évêques par le grand-duc avec leurs réponses; le second, les délibérations de l'assemblée; le troisième, les rapports et mémoires des prélats; le quatrième, les réponses à ces mémoires; le cinquième, l'examen de l'Instruction pastorale de l'évêque de Chiusi et Pienza, sur plusieurs vérités de la religion; le sixième, l'apologie des écrits publiés à Pistoie, contre la censure que quatorze évêques en avoient faite; le septième, un examen critique d'une lettre de M. Franzesi, évêque de Montepulciano; et le dernier, l'histoire de l'assemblée, rédigée, comme elle pouvoit l'être, par l'auteur du recueil.

— Le 24 novembre, Louis XVI porte au parlement de Paris un édit en faveur des protestans. Cet édit et cette démarche du roi se lient avec plusieurs événemens antérieurs et subséquens, dont nous n'avons pu rendre compte, et qui ne se rapportent qu'accidentellement à notre objet. Nous ne devons point entrer dans le détail circonstancié de ces événemens. Il ne sera pas inutile cependant de jeter un coup-d'œil en arrière, et de voir par quels degrés on en étoit venu à cette fermentation et à ces troubles auxquels la France étoit alors en proie, et qui en présageoient de plus grands encore. Le nouveau règne avoit vu se fortifier de plus en plus cet esprit philosophique, qui avoit fait déjà de si grands progrès sous le règne précédent. Cet esprit s'étoit même accrédité à la cour, où de grand seigneurs le professoient ou le protégeoient. Plusieurs ministres l'avoient successivement favorisé, et la guerre d'Amérique contribua à

l'étendre. « Le gouvernement, dit un magistrat qui « a écrit l'histoire de cette époque, avoit appris aux « Français à faire des vœux pour des rebelles. On s'ha- « bitua à goûter les maximes d'indépendance et de répu- « blicanisme. Le mot insurrection, inusité jusqu'alors « dans notre langue, remplaça celui de révolte, sans en « avoir la défaveur. Ceux qui avoient traversé les mers « pour aller défendre la cause des colons Américains, « rapportèrent dans leurs pays le désir d'y voir fleu- « rir des institutions, pour l'établissement desquelles ils « avoient versé leur sang. Cette guerre fut donc à la fois « l'espoir des méchans et la perversion de l'esprit public. « Ce fut un triomphe pour le parti philosophique, et « un moyen dont il s'empara. Le désordre qu'apporta « dans les finances une telle guerre, entreprise sans pré- « paration et sans argent, ne pouvoit manquer de four- « nir tôt ou tard des occasions de troubles (1). » Le ministre des finances avoit accru la dette de l'état par des emprunts successifs qui n'étoient plus en harmonie avec le crédit public. Il fut renvoyé, mais conserva de nombreux partisans. Lié avec la plupart des nouveaux philosophes, on célébroit ses talens et ses moyens. Ce parti avoit acquis une grande influence dans l'opinion. « Les idées d'irréligion et de liberté étoient devenues, « en quelque sorte, une affaire de mode. Elles domi- « noient dans la haute société. On vantoit la constitution « anglaise, on déprimoit celle de son pays. Il se formoit « des sociétés d'amis des hommes, d'amis des noirs. La « licence des pamphlets étoit extrême. Chacun vouloit « écrire sur les matières d'état, de législation, de fi- « nance. Il y avoit partout inquiétude, ardeur, dégoût « du passé, désir de changement. » Dans cette dispo- sition générale, on saisit quelques embarras de finances comme un prétexte à des plaintes contre le gouverne- ment.

(1) *Annales françaises, depuis 1774 jusqu'en 1789*, par M. Sallier, in-8°. Paris, 1813.

ment. Une assemblée des notables du royaume fut convoquée pour aviser à un désordre que l'on exagéroit. Cette assemblée ramena encore davantage l'attention sur ces objets. On s'y éleva vivement contre les dissipations et les abus. On demanda les états du trésor royal. L'opinion publique s'échauffa. Toutes les sociétés étoient agitées. Les femmes se passionnoient plus que les autres. Des courtisans rêvoient des changemens dont ils devoient être les premières victimes. Des notables se laissèrent aller à des déclamations indiscrètes, à des plaintes imprudentes, à des censures irréfléchies. Brienne, archevêque de Toulouse, venoit d'arriver au ministère où il avoit été porté par un parti puissant. Il ne justifia pas la réputation d'habileté qu'on lui avoit faite. Les mesures qu'il prit, annoncèrent la précipitation et l'étourderie. Il compromit l'autorité royale par ses disputes avec les parlemens. *Ceux-ci enclins à la contradiction*, dit un écrivain pris dans leur sein, et qui ne les a pas jugés avec rigueur, *ceux-ci vivoient dans une défiance rigoureuse du ministère qu'ils étoient toujours prêts à censurer. De cette disposition habituelle il résultoit qu'ils n'étoient pas à l'abri de l'influence des factions naissantes. Les deux tiers de ce corps étoient dans l'âge où la vivacité de l'imagination n'est pas encore tempérée par l'expérience. Les jeunes gens des enquêtes venoient aux assemblées des chambres comme s'ils eussent marché au combat* (1). On crioit contre les impôts. Tantôt on exagéroit le déficit, tantôt on le mettoit en doute; on exigeoit la communication des états du trésor. Le 16 juillet 1787, un conseiller fit la première demande des états-généraux, et le parlement adopta son avis. M. Sallier, en s'efforçant d'excuser sa compagnie, avoue néanmoins qu'elle fut en ce moment *l'organe du parti insurrectionnel.* Le roi vient enregistrer des édits dans un lit de justice. Le parlement proteste. *Il seroit difficile*

(1) *Annales françaises*, de M. Sallier.

de dire, ajoute M. Sallier, *qui l'emportoit alors en effervescence du public ou des magistrats. Chaque délibération ajoutoit un degré de plus à la chaleur des opinions.* On qualifioit de *désastreux* les impôts ordonnés. Pendant les délibérations, les salles du palais étoient pleines d'une jeunesse ardente, et soudoyée par un prince, aveugle instrument des factieux. *Les jeunes magistrats, enivrés de vains applaudissemens, se faisoient comme un point d'honneur de ne point connoître de modération. Si on essayoit de tempérer leur fougue, on tomboit aussitôt dans leur disgrâce. Le* 13 *août* 1787, *le parlement s'oublia. Les édits furent déclarés incapables de priver la nation de ses droits.* Les magistrats furent exilés à Troyes. Le 27 août, ils réitérèrent la demande des états-généraux, en déclarant que *la conduite du ministère tendoit à réduire la monarchie en despotisme.* Malgré ce langage si arrogant, le ministère qu'on accusoit *de despotisme*, et qu'on auroit bien plus justement taxé de foiblesse, consentit à négocier, et le parlement fit la loi dans le traité. Il revint à Paris, où il reçut un accueil qui dut le flatter. Ce fut peu après qu'arriva la séance royale du 24 novembre 1787, où trois conseillers réclamèrent encore les états-généraux. L'autorité royale reçut plus d'une atteinte dans cette séance, où l'on tint au souverain un langage inoui jusque-là. On y avoit porté entr'autres une loi pour rendre l'état civil aux protestans. Depuis plusieurs années sur-tout il avoit beaucoup été question d'eux, et les plaintes contre la révocation de l'édit de Nantes avoient redoublé. Malesherbes, l'ancien ministre, avoit publié deux Mémoires en faveur des protestans. Condorcet et Rulhières avoient également plaidé leur cause. On avoit déploré le tort irréparable que Louis XIV avoit fait à la nation, en expulsant, disoit-on, six cent mille Français qui étoient allés porter chez l'étranger leur travail, leur industrie et leurs talens. Il n'y a dans ce calcul que deux faussetés manifestes. D'abord il n'est pas vrai que Louis XIV expulsa les protestans. Il ne bannit que les ministres,

et prit, au contraire, des mesures pour empêcher les autres de quitter la France. C'est une chose notoire d'après tous les mémoires et tous les historiens du temps. En second lieu on a excessivement exagéré le nombre des protestans sortis de France à cette époque. Le duc de Bourgogne, contemporain de cet événement, et qui avoit eu en main les rapports des intendans, ne fait monter le nombre des réfugiés qu'à soixante-sept mille sept cent trente-deux; encore suit-il, c'est son expression, *les calculs les plus exagérés* (1). L'abbé de Caveyrac, qui a fait des recherches sur le même sujet, ne compte qu'environ cinquante-cinq mille réfugiés. Il y a un peu loin de là aux calculs des écrivains protestans. Benoît et Larrey portent le nombre de leurs co-religionnaires sortis de France à deux cent mille, La Martinière à trois cents, Basnage à trois ou quatre cents. Cette énorme différence dans l'évaluation, montre un homme peu sûr de son fait, et qui ne mettoit pas beaucoup de prix à être exact. Voltaire, dans ses premiers ouvrages, parle de quatre cent mille réfugiés; dans ses derniers écrits, ou il ne gardoit plus de mesure, il va jusqu'à sept cent mille. Le compilateur Limiers veut qu'il y en ait eu huit cent mille. Enfin l'auteur d'un mauvais roman, *les Anténors modernes*, en met neuf cent mille; et nous avons ouï dire qu'un autre écrivain de cette force étoit allé jusqu'à deux millions. Ainsi on s'écartoit de plus en plus de la vérité à mesure qu'on s'éloignoit de l'époque. Ces appréciations absurdes avoient néanmoins obtenu quelque crédit, à force d'être répétées par la cohorte des déclamateurs modernes, qui n'avoient pas manqué un si beau texte, et qui avoient poursuivi, à cette occasion, de leurs véhémentes invectives, et Louis XIV et son conseil, sans songer que ce monarque n'avoit rien fait contre les protestans qu'on ne fît depuis long-temps dans tous les états protestans de

---

(1) Voyez le *Mémoire sur la révocation de l'édit de Nantes*, à la fin de la *Vie* de ce prince, par Proyart.

l'Europe contre les catholiques. Quoi qu'il en soit, les protestans de France se remuoient beaucoup depuis plusieurs années. Ils avoient à Paris un agent qui soutenoit leurs intérêts avec zèle. Rabaud de Saint-Etienne, ministre de Nîmes, qui prit depuis une part fort active à la révolution, la préparoit alors par ses intrigues. Il tenoit, dit-on, des assemblées secrètes, se ménageoit des partisans, et n'épargnoit aucun moyen pour former l'opinion publique en sa faveur. Parmi ceux qui le secondoient, on cite Necker, Raynal, Clavière et autres. Il provoqua peut-être les écrits de Malesherbes, de Condorcet et de Rulhières. Il n'étoit pas non plus étranger à la demande, que fit l'assemblée des notables, de l'état civil pour les protestans. Depuis plus de cinquante ans ceux-ci jouissoient d'une liberté toujours croissante. Ils suivoient assez publiquement leur culte, avoient des temples, tenoient leurs assemblées et même leurs synodes; mais ils réclamoient un état légal. Ils demandoient surtout que leurs mariages fussent reconnus. L'édit de novembre étoit rédigé dans ce sens. Il accordoit aux non-catholiques l'exercice de tous les droits des autres sujets, et prescrivoit de nouvelles formes pour leurs naissances, mariages et enterremens. Les juges étoient chargés de constater leurs mariages, qui devoient avoir des effets civils, comme ceux des catholiques. Cet édit fut enregistré au parlement de Paris, à la majorité de 96 voix contre 17. Trois évêques et sept conseillers se retirèrent de la délibération. La loi nouvelle fut reçue avec de grands témoignages de joie par les protestans du midi (1).

---

(1) *Malgré mes tentatives fréquemment réitérées*, dit Malesherbes, *je n'obtins du roi, en faveur des protestans, que la suppression des dispositions pénales portées contr'eux. Le cardinal de Loménie fut plus heureux que moi. Sous son ministère, les protestans ont recouvré la jouissance de l'état civil. Cette faveur méritoit de leur part quelque reconnoissance. Vous savez, comme moi, que le roi n'a point eu de plus mortels*

1788.

Le 19 juillet, édit de religion de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse. Ce prince avoit succédé, depuis deux ans, à son oncle, le célèbre Frédéric. Son édit est remarquable sous plusieurs rapports ; il confirmoit la liberté de conscience et l'exercice du culte pour les trois communions principales, autorisées dans l'empire, et toléroit les juifs, les hernhuters, les mennonites et les frères Bohêmes. Il défendoit l'introduction de toute autre secte. Il proscrivoit toute espèce de prosélytisme, et ordonnoit de veiller spécialement sur les prêtres catholiques, que l'on accusoit de courir déguisés dans le royaume pour y travailler à la conversion des protestans. Quant aux ministres protestans, l'édit ne se plaignoit pas d'un excès de zèle de leur part. Il leur reprochoit au contraire de se permettre une liberté effrénée à l'égard des dogmes de leur communion, de nier les fondemens du christianisme, de réchauffer les erreurs des sociniens, et de rabaisser l'autorité de la Bible et la foi aux mystères. Il leur ordonnoit de ne se point départir des règles de leur confession de foi, et de suivre l'uniformité. Il permettoit pourtant quelques changemens dans les cérémonies. Cet édit est d'ailleurs long et détaillé. Le monarque finissoit par de sages avis adressés à ses sujets pour leur conduite et leurs mœurs, et établissoit une censure à laquelle les livres seroient soumis. Ce fut alors que la *Bibliothèque allemande universelle*, qui paroissoit à Berlin depuis 1766, par les soins de Nicolaï, chercha plus de liberté

---

ennemis. (Voyez l'ouvrage intitulé : *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*, par M. Hue, page 506.) L'auteur y rapporte une conversation qu'il eut à ce sujet avec Malesherbes, et il en cite les propres paroles que nous venons de rapporter. Il y a aussi, au même endroit, une conversation curieuse entre Louis XVI et son ministre, relativement aux protestans

ailleurs. Elle parut dans le Holstein jusqu'à la mort de Frédéric. L'édit de ce prince est un témoignage frappant de la défection générale dans le clergé protestant. Cette mesure auroit besoin d'ailleurs d'être soutenue par une conduite analogue. Malheureusement le monarque étoit livré, à ce qu'il paroît, à un autre genre de séduction. Il étoit entouré d'illuminés et de visionnaires qui le trompoient par des apparitions et des rêveries, et auxquels il prodiguoit des récompenses plus solides. On renouvela pour lui l'exemple du landgrave de Hesse. Il avoit répudié Élisabeth de Brunswick pour épouser une princesse de Hesse. Il ne fut pas plus constant dans ce nouveau lien, et consulta ses ministres protestans, qui répondirent qu'*il valoit mieux contracter un mariage illégal, que de courir sans cesse d'erreurs en erreurs;* décision qui, dit M. de Ségur (1), *dégrade peut-être autant ceux qui la font que celui qui la sollicite.* Mais on en avoit trouvé déjà un exemple dans l'histoire du luthéranisme, et on sait avec quelle vigueur Bossuet a reproché cette honteuse condescendance aux premiers chefs de la réforme. Le roi de Prusse profita aussi de la permission de ses docteurs, et le même M. de Ségur remarque qu'il avoit à la fois trois femmes vivantes. Ce scandale n'étoit pas propre à donner beaucoup de crédit à son édit de religion, qui n'empêcha pas, en effet, les progrès du déisme, et n'arrêta pas la licence des écrits, par lesquels on minoit chaque jour les fondemens du christianisme. Les ministres protestans propageoient avec ardeur leur *néologisme* ou *nouvelle exégèse*. C'étoit tous les jours de nouveaux systêmes de théologie, de nouvelles explications de la Bible, qui ne tendoient à rien moins qu'à défigurer les Livres saints, et qu'à leur ôter leur autorité divine. Semler, Eberhard, Doederlein avoient commencé cette révolution; d'autres l'achevèrent : « et aujourd'hui

---

(1) *Tableau historique et politique de l'Europe, depuis* 1786 *jusqu'en* 1796, tome Ier, page 71.

« on voit dans l'Allemagne protestante le pasteur, le pro-
« fesseur, qui montent en chaire pour prêcher l'Évan-
« gile et pour former des ministres futurs, jeter dans
« leurs livres le doute sur les doctrines reçues en théo-
« logie, ou ébranler les principes et la vérité des faits
« sur lesquels repose la foi chrétienne; tant est grande
« la révolution que les écrits d'Eberhard, et des théo-
« logiens de son esprit, ont produite en quelques an-
« nées (1). » Ce socinianisme n'a même pas seulement envahi l'Allemagne. Jacob Vernes, ministre génevois, a publié un *Catéchisme à l'usage de toutes les communions chrétiennes*, dans lequel il ne fait mention ni de la Trinité, ni de l'Incarnation, ni du péché originel; et un autre ministre, actuellement en fonction à Paris et fort accrédité dans sa communion, déclare qu'il se sert habituellement de ce Catéchisme, dont il paroît que *le principal mérite, à ses yeux*, est de ne faire mention d'aucun des dogmes controversés, comme on le voit par sa lettre du 9 novembre 1804, à l'archevêque de Besançon. Toute cette lettre et celle des deux autres ministres montrent combien ils attachent peu d'importance à l'unité de doctrine (2). Ils ne parlent que de la morale, et regardent la croyance comme indifférente pour le salut.

— Le 4 août, la dernière assemblée du clergé de France termine ses séances. Cette assemblée avoit été convoquée extraordinairement pour donner des secours d'argent à l'état, dans la situation critique des finances. On étoit alors dans un de ces momens de troubles et d'ébranlement général, qui précèdent de bien peu la chute des empires. Des mécontentemens fomentés avec soin éclatoient de toutes parts. Les anciens différends entre la cour et

(1) *Biographie universelle*, tome XII, page 444, art. *Eberhard.*

(2) On trouve ces trois lettres à la suite des *Détails historiques et recueil de pièces sur les divers projets de réunion de toutes les communions chrétiennes*, par Rabaut le jeune, pages 164-182.

le parlement s'étoient renouvelés avec plus de force. Celui-ci, égaré par les applaudissemens d'un parti qui vouloit le perdre, s'écartoit de plus en plus de la ligne de ses fonctions et de ses devoirs. Ses arrêtés des 4 janvier et 3 mai 1788 sont fameux dans l'histoire de ce temps-là. Les parlemens des provinces imitoient celui de Paris, et affichoient la résistance. La foiblesse et l'indécision du ministère grossissoient l'orage. Les magistrats exaltés rendoient publiques leurs remontrances, protestoient, oublioient les procès des particuliers, et augmentoient la fermentation par leurs agressions imprudentes. Tous les ordres participoient à l'agitation générale. L'assemblée du clergé, tout en protestant de son attachement au gouvernement établi, et de son éloignement pour l'esprit de trouble et pour les innovations, sacrifia aussi quelques instans à l'illusion des opinions dominantes. Elle demanda le retour des parlemens et la convocation des états-généraux. La noblesse de Provence et celle de Bretagne n'étoient pas des moins ardentes à crier contre le ministère. Une opposition universelle sembloit répandue partout. *Les parlemens*, dit M. Sallier, *étoient aigris sans retour* (1). Le 15 juillet, un arrêt du conseil annonça la tenue de ces états-généraux, sollicités avec tant d'instance; mais en même temps, comme pour accroître la fermentation des esprits, on invita les corps et les particuliers à présenter des mémoires sur cet objet. Cet appel imprudent exalta encore les têtes. Le Dauphiné et la Bretagne sur-tout étoient livrés à la plus grande agitation. La cour fut obligée de renvoyer Brienne, que tous les partis s'accordoient à blâmer. On le remplaça par un homme plus adroit, et par là même bien plus dangereux. Necker, cet étranger, dont le nom se lie si malheureusement avec l'histoire de nos désastres; ce ministre, plus empressé de faire sa cour à la multitude qu'au prince qui l'avoit investi de sa confiance; cet homme,

---

(1) *Annales françaises, de 1774 à 1789*; Ier volume in-8°.

plus avide de popularité que d'estime, ne sembla rentrer au ministère que pour faciliter les derniers coups qu'on alloit porter au trône. Ce fut lui qui fit adopter les réglemens pour la convocation des états-généraux, et qui procura au tiers-état tant de prépondérance. On l'accuse même d'avoir répandu dans le temps des écrits pour exciter le peuple contre le clergé et la noblesse. M. Sallier, dans ses *Annales*, cite un grand nombre de faits qui tendent à faire voir dans Necker le moteur de l'effervescence populaire. Le gouvernement protégeoit les clubs, faisoit répandre des pamphlets, prêchoit les innovations, excitoit le peuple contre les deux premiers ordres. Il y eut en Franche-Comté et en Provence des émeutes mal réprimées. On voyoit, pour la première fois, les ministres du roi favoriser les troubles et se séparer des deux ordres, à la cause desquels l'autorité royale s'étoit toujours tenue attachée. On avilissoit la noblesse, on encourageoit à s'élever contre ses prérogatives les plus anciennes et les moins onéreuses à l'état. Deux évêques, ceux de Toulon et de Sistéron, furent sur le point d'être massacrés en Provence. Tel étoit le fruit de l'influence d'un ministre nourri dans les idées philosophiques et républicaines. Ce fut lui aussi qui, contre l'avis du reste du conseil, fit choisir Versailles pour y tenir les états-généraux. Les gens sages auroient désiré un plus grand éloignement de Paris.

— Le 20 septembre, le grand-duc de Toscane abolit la juridiction des nonces dans ses états. Léopold, dit l'écrivain que nous avons déjà cité (1), Léopold avoit eu le malheur de donner sa confiance à un homme *d'un caractère entreprenant, d'une humeur irascible, plutôt amateur des innovations que des réformes, qui annonça de bonne heure l'envie de jouer un rôle, et se trouva en possession d'un pouvoir extraordinaire, dont il fit*

(1) *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI et son pontificat*, tome II, chap. XVIII.

un usage tantôt ridicule et tantôt révoltant. Grâce aux conseils du turbulent évêque de Pistoie, le grand-duc avoit déjà, comme nous l'avons vu, opéré bien des changemens en Toscane. Son édit du 20 septembre parut les consommer tous. Il abolissoit toute autorité des nonces, défendoit tout appel au saint Siége, et marquoit lui-même les tribunaux auxquels on devoit porter les causes ecclésiastiques. Ainsi il ôtoit et donnoit la juridiction à son gré. Quelques jours après il interdit aux religieux, sous peine de bannissement, toute relation avec leurs supérieurs étrangers. Il défendit d'entrer dans les ordres sacrés ou dans l'état religieux, sans en avoir obtenu la permission du gouvernement. Différens édits de même nature, et calqués sur ceux qui se rendoient à Vienne, se succédoient avec rapidité. Le Pape alarmé nomma une congrégation composée des cardinaux Borromeo, Palotta, Negroni, Zelada et Buoncompagni. *La former ainsi, n'annonçoit pas le dessein de pousser les choses à l'extrémité.* Mais Léopold, loin d'entendre à aucune conciliation, vouloit qu'on lui remît les papiers de la nonciature. *Pie VI eut en cette occasion un mouvement de vigueur tempéré par la sagesse.* Il déclara que les papiers d'un ministre étant encore plus sacrés que sa personne, il ne les livreroit point; qu'il aimeroit mieux tout souffrir que de commettre une pareille bassesse; que cependant il pourroit bien, par amour pour la paix, communiquer ce qui étoit susceptible de l'être. On refusa toute conciliation. Ricci triomphoit, et *n'étoit pas modeste dans son triomphe. Sûr de l'appui du grand-duc, auprès duquel il jouoit le rôle de premier ministre, il narguoit le saint Siége et se rioit de ses foudres, de ses prétentions et de ses partisans.* En annonçant au cardinal Salviati que Léopold retenoit les revenus d'une riche abbaye qu'il possédoit en Toscane, il affecta de méconnoître sa dignité, et adressa sa lettre *au prêtre Salviati. Il ne gardoit plus aucune mesure.* L'année 1789 se passa au milieu des tracasseries, des menaces, les orages, jusqu'au moment de la mort de Joseph. Léo-

pold, appelé au trône impérial, laissa la Toscane au second de ses fils. On vit alors que ce prince avoit, dans ses innovations, obéi à une impulsion étrangère. C'étoit Joseph qui dirigeoit l'esprit des mesures qu'on avoit vu prendre à Naples et à Florence, ainsi qu'à Vienne et à Cologne. Léopold n'étoit, à ce qu'on assure, ni irréligieux, ni brouillon. Dès qu'il ne fut plus dominé par son frère, il ne parut plus le même. Ricci, qui étoit détesté en Toscane, perdit son influence. Ses réformes bizarres et turbulentes furent abandonnées. On laissa rétablir ce qui avoit été détruit. Les confréries, les processions, les reliques, les images, les autels et d'autres abus énormes, objets du zèle pieux de l'évêque, reparurent, au grand scandale de la philosophie. Une nouvelle émeute, qui eut lieu contre lui à Pistoie, l'obligea de fuir. Il se retira à Chiante, où il continua quelque temps ses innovations et ses intrigues. On le força enfin de donner sa démission. Léopold voulut l'annoncer lui-même à Pie VI par une lettre très-affectueuse. Il lui devoit bien ce léger dédommagement, après lui avoir suscité tant d'embarras et de chagrins. La Toscane commença donc à respirer, et ce pays, travaillé depuis dix ans par des artisans de discorde, se vit avec joie rendu à l'union et à la paix.

— Le 11 octobre, dépêche du roi de Naples aux évêques de ses états, relativement aux évêchés vacans. Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, sembloit être aussi un *des souverains qui s'étoient donné le mot pour tourmenter* (1) le souverain Pontife et l'Église. Un ministre

---

(1) *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI et son pontificat*, tome Ier, page 235. Nous suivrons à peu près ces *Mémoires* dans le récit qu'ils font des démêlés de Pie VI avec la cour de Naples, et nous remarquerons les aveux de l'auteur, dont la philosophie n'est pas toujours conséquente. Il ne peut s'empêcher de blâmer les tracasseries du ministère napolitain, et reproche au Pape de n'avoir pas cédé à ces tracasseries. On remarque en cet écrivain comme deux rôles différens. Le philosophe applaudit à l'humiliation du chef de l'Église, et voit avec joie une

tout-puissant à la cour de ce prince avoit abusé de sa place pour satisfaire ses propres ressentimens. Nous exposerons ici, sans interruption, et dans un même tableau, les querelles qu'il suscita, et les suites qu'elles eurent. Bernard Tanucci, né en Toscane en 1698, étoit professeur en droit à Pise, lorsqu'il publia, sur le droit d'asile, un écrit où il attaquoit sans ménagement les immunités ecclésiastiques. Cet ouvrage fut condamné à Rome; mais l'auteur s'en consola, sans doute, par la faveur qu'il obtint auprès de don Carlos, alors duc de Parme, et héritier désigné du grand-duché de Toscane. Ce prince étant devenu roi des Deux-Siciles, en 1735, emmena Tanucci à Naples, le combla de dignités, et le fit entrer dans son conseil. Lorsqu'en 1759, il passa en Espagne pour y succéder à son frère, qui venoit de mourir sans postérité, il laissa le royaume de Naples à son fils Ferdinand, âgé seulement de huit ans, nomma Tanucci président du conseil de régence, et lui conféra les pouvoirs les plus étendus. Tanucci n'avoit pas oublié la censure portée à Rome contre son livre, et le nouveau marquis se chargea de venger les injures du professeur. *Dégagé de tout frein*, dit l'auteur des Mémoires cités, *il s'abandonna à l'impétuosité de son caractère.* Chaque année presque de son ministère fut marquée par des innovations et des empiètemens sur l'autorité pontificale. Il contribua puissamment à l'expulsion des Jésuites, et au traitement sévère exercé contr'eux, et *servit*, en cette rencontre, *avec sa chaleur et sa tenacité naturelle*, l'animosité des ennemis de la Société. En 1768, il fit occuper le duché de Bénévent par les troupes napolitaines, et il ne tint

---

guerre qu'il croit devoir produire le triomphe *de la raison :* mais l'historien, en rapportant la suite des faits, est obligé de qualifier convenablement *les chicanes, les procédés violens, les accès d'humeur d'une cour inconséquente et quinteuse ;* et nous n'aurons souvent qu'à le copier pour faire sentir de quel côté étoient les torts. Voyez les chapitres XIX, XX et XXI de ces *Mémoires*, tome II, pages 28—100.

pas à lui qu'on ne le gardât toujours. L'année suivante, il diminua les droits de la chancellerie romaine, défendit aux monastères de faire de nouvelles acquisitions, enleva au nonce plusieurs de ses droits, et fit supprimer la contribution annuelle et volontaire que les rois de Naples étoient dans l'usage d'envoyer à Rome pour les travaux de l'église Saint-Pierre et la bibliothèque du Vatican. En 1772, il persuada au jeune prince, qu'en qualité d'héritier de la maison Farnèse, il avoit des droits sur les duchés de Castro et de Ronciglione, et il alloit en prendre possession, lorsqu'il fut arrêté par l'entière réconciliation de tous les souverains de la maison de Bourbon avec le saint Siége. Cette réconciliation fit aussi rétablir la présentation de la haquenée, suspendue depuis quelque temps par les conseils du même ministre. Sous Pie VI, Tanucci continua de suivre son plan de rabaisser l'autorité pontificale. Il suscita des querelles pour la nomination aux bénéfices et pour la juridiction du nonce. *Il se plaisoit même à contrarier le Pape sur les objets les plus minutieux* (1). C'étoit un usage ancien que les souverains Pontifes accordassent quatre ans d'indulgence à quiconque visiteroit pendant le jubilé les quatre principales églises de Rome. Tanucci fit publier un édit portant que, pour obtenir ces faveurs spirituelles, il suffiroit de visiter quatre églises de Naples : inconséquence ridicule; *car s'il croyoit à l'efficacité des indulgences, il ne devoit pas se croire lui, dépourvu de pouvoir spirituel, en droit d'en déterminer le mode, et il devenoit usurpateur.* En 1776, il supprima tout à coup soixante-dix-huit monastères en Sicile, réunit quelques évêchés, donna des abbayes sans le concours du Pape, et voulut que les évêques nommassent eux-mêmes aux cures vacantes de leurs diocèses. *On ne savoit plus où la cour de Naples s'arrêteroit. Celle d'Espagne même trouva qu'elle passoit les bornes*

(1) C'est toujours l'auteur des *Mémoires philosophiques* qui parle dans ces passages.

de la sagesse, et chargea son ministre d'intervenir. Sur ces entrefaites l'archevêché de Naples vint à vaquer. Le roi prétendit y nommer à son gré. Le Pape représenta qu'un usage observé depuis long-temps lui donnoit le choix des évêques du royaume, et demandoit qu'au moins la nomination ne se fît pas sans son concours. Il consentit pourtant à la promotion de M. Filangieri, que l'on vouloit faire passer de l'archevêché de Palerme à celui de Naples, à condition qu'il nommeroit seul le successeur de M. Filangieri à Palerme, et cet arrangement eut lieu par le soin qu'on prit, dit-on, d'exclure Tanucci de la négociation; *mais quand les querelles tiennent à des personnalités, les trèves ne sont pas longues. Tanucci chercha et trouva bientôt l'occasion de rompre celle-ci.* Il demanda que le nouvel archevêque fût fait cardinal. Pie VI, mécontent du prélat favorisé, et ayant lieu de soupçonner ses sentimens sur la doctrine, refusa de lui accorder cette dignité. La guerre s'engagea donc de nouveau. *C'étoit ce que demandoit Tanucci. Son caractère tracassier appeloit les querelles plus encore que sa philosophie n'aimoit les réformes. Il voyoit avec dépit la bonne intelligence du ministre d'Espagne à Rome avec le Pape. Irrité des contrariétés, il fait des menaces.* Il déprime cette même faveur qu'il sollicitoit pour sa créature. Les cardinaux ne sont après tout qu'une *superfétation* dans la hiérarchie, et le roi pourra bien avoir dans ses états un collége d'ecclésiastiques, qui ne tiendront la pourpre que de lui. Ce projet ne pouvoit paroître que bizarre et ridicule. Tanucci accueillit dans le même temps et protégea un Dominicain, dont on venoit à Rome de condamner un ouvrage. Il voulut que ce religieux continuât son livre, et reprît la chaire dont on l'avoit privé. Il essaya aussi de blesser la cour de Rome par un autre endroit. On sait que les rois de Naples présentoient tous les ans aux Papes, la veille de la fête de saint Pierre, une haquenée blanche, richement enharnachée, ferrée en argent, et portant une bourse qui contenoit six mille ducats. Cette cérémonie se faisoit

avec beaucoup de pompe : elle étoit destinée dans l'origine à rappeler que les rois de Naples devoient leur couronne au saint Siége, et à indiquer qu'il conservoit sur eux la suzeraineté, et qu'ils lui devoient hommage; mais depuis long-temps elle n'étoit plus qu'un spectacle, et qu'un témoignage de respect pour les souverains Pontifes. Les souverains de Naples n'en étoient pas moins maîtres chez eux. Il semble donc que plus cet ancien usage avoit perdu de son importance, plus il laissoit au prince toute son autorité, plus c'étoit montrer de petitesse et manquer de générosité que de profiter pour le supprimer de la foiblesse de la cour de Rome; mais sous prétexte de quelque contestation qui eut lieu entre des pages à la présentation de la haquenée, en 1776, Tanucci fit déclarer au Pape que cette présentation se feroit à l'avenir sans pompe. Ce fut presque le dernier acte de son ministère. Il se retira après avoir jeté cette nouvelle pomme de discorde, sûr d'ailleurs de laisser en place des hommes imbus de ses maximes, et disposés à suivre ses plans. En effet, quoique la présentation de la haquenée eût eu lieu, en 1777, et à peu près dans la forme ordinaire, on continua le systême de chicanes. Il fut défendu aux évêques de recevoir des bulles de Rome. On suspendit tout à coup les dispenses que la daterie étoit en possession d'accorder. Une nouvelle prétention de la cour de Naples donna lieu à une querelle longue, importante, et qui eut les suites les plus fâcheuses. Il s'agissoit de la nomination aux évêchés. Sur cent trente-neuf qui se trouvoient dans les Deux-Siciles, il n'y en avoit que vingt-six qui fussent reconnus pour être de patronage royal. Le roi voulut s'attribuer le droit de nommer à tous indistinctement. Le Pape revendiquoit la possession immémoriale du saint Siége. L'abbé Cestari écrivit sur ce sujet dans le sens de la cour. Il prétendoit que les évêques, en cas de besoin, pouvoient donner l'institution canonique. Son livre en persuada plusieurs; mais l'abbé Bolgeni ayant publié son ouvrage sur cette matière, ils se rétractèrent. Le ministère napolitain s'irrite de ces contradictions.

L'ambassadeur de cette cour à Rome se retire. On parle de faire marcher des troupes vers Bénévent et Ponte-Corvo, de convoquer un concile national, et de choisir trois évêques qui préconiseroient, au lieu du Pape, la nomination aux siéges vacans. La cour d'Espagne intervint encore *pour prévenir ce scandale qu'alloit donner un prince catholique*, et il y eut un accommodement suivi bientôt de nouvelles disputes (1). Le roi de Naples réduisit prodigieusement le nombre des mendians, séquestra plusieurs bénéfices, défendit tout legs aux églises, supprima le tribunal de l'inquisition en Sicile, et nomma seul à l'archevêché de sa capitale, vacant par la mort de Séraphin Filangieri. Le Pape consentit à confirmer le nouvel archevêque, Joseph Capece Zurlo, dont il connoissoit le mérite et les vertus. Il ne crut pas pouvoir montrer la même condescendance pour un écrivain nommé Serrao, que Ferdinand venoit de nommer à l'évêché de Potenza. Cet ecclésiastique passoit pour être attaché à un parti, qui n'avoit pas laissé de faire des progrès dans le royaume, à l'ombre de la protection de Tanucci. Il étoit auteur d'un livre intitulé *De præclaris Catechistis*, où il se déclaroit pour la doctrine des appelans de France. Le Pape défendit de le sacrer jusqu'à ce qu'il eût dissipé les soupçons qu'il avoit fait naître. Les premières explications qu'il donna, n'ayant point paru rassurantes, ils s'en suivit une altercation très-vive entre les deux cours. Le roi soutenoit Serrao avec beaucoup de chaleur, et menaçoit de se porter aux dernières extrémités. Pie VI consulta une congrégation de cinq cardinaux, et après quelques

(1) Un seul fait suffiroit pour prouver la malignité et l'envie qui présidoient aux conseils du ministère napolitain. Quand il vit le desséchement des Marais-Pontins s'avancer, il en revendiqua une partie, et publia un *Mémoire* pour exposer sa prétention. La jalousie s'alarmoit déjà de la prospérité d'un pays jusque-là si malheureux. *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI*, tome Ier, page 144.

quelques négociations, il fut convenu que Serrao écriroit une lettre par laquelle il assuroit le saint Siége de son obéissance, et protesteroit soumettre à l'Église romaine ses écrits passés et à venir. Ces promesses lui coûtoient d'autant moins, qu'il étoit moins disposé à les tenir. Le 28 février 1784, édit du prince pour ordonner aux évêques d'accorder les dispenses pour lesquelles il étoit d'usage de recourir à Rome. Le cardinal archevêque de Naples adressa ses représentations sur cet édit, conforme à ceux que l'on rendoit dans le même temps à Vienne et à Florence. Cette même année le roi réveilla, plus que jamais, sa prétention de nommer à tous les siéges épiscopaux de ses états. *La cour d'Espagne avoit réprimé quelque temps ce nouvel empiètement; mais on commençoit à se lasser de son joug, et le chevalier Acton, qui prenoit du crédit, affermissoit le ministère dans sa résistance.* Au mois de mai 1784, le cardinal de Bernis fit le voyage de Naples; il profita de la confiance que lui témoignoit la reine pour plaider la cause du saint Siége, et parla le langage d'un politique adroit et d'un prince de l'Église; mais il n'emporta que des promesses vagues et des espérances bientôt trompées. *L'humeur entroit pour beaucoup dans toutes les déterminations de cette cour inconséquente et quinteuse.* Le Pape ne tarda pas à apprendre que l'on abusoit en Calabre d'un bref par lequel il avoit autorisé la suppression ou la réunion de plusieurs couvens. On avoit étendu cette mesure à un tel point qu'elle étoit devenue un véritable brigandage. On supprimoit des églises, on s'emparoit de leurs biens. Leur argenterie étoit envoyée à la monnoie. On renvoyoit de leurs monastères des religieux affectionnés à leur état. On privoit des filles heureuses dans leur cloître, d'une retraite où elles trouvoient une vie tranquille, une subsistance assurée, et un asile qu'elles avoient cru nécessaire à leur piété, et on les lançoit dans un monde où elles étoient étrangères et déplacées. Le Pape envoya son secrétaire d'état porter ses représentations à Naples. Ce fut sans succès. « Les intérêts de la cour de Rome

« dépendoient alors du marquis del Marco, ministre de « la justice et des affaires ecclésiastiques, formé à l'école « de Tanucci, créature du chevalier Acton, qui avoit « pour tout talent une aveugle docilité aux ordres de ce « dernier, de la duplicité, et pour la cour de Rome un « grand fonds de malveillance qu'il prenoit pour de la « philosophie. Un antagoniste bien plus redoutable en- « core, parce qu'il étoit vraiment philosophe, et qu'il « avoit donné dans sa vice-royauté de Sicile des preuves « de son caractère hardiment réformateur, c'étoit le mar- « quis de Caraccioli, » qui eut le département des affaires étrangères. Le 28 juin 1786, nouvel édit pour soustraire les religieux à la dépendance de leurs généraux étrangers. C'étoit encore là une mesure que nous avons vu adopter par les beaux-frères de Ferdinand. Peu après le tribunal de Sainte-Claire prononça que trois des évêchés, sur lesquels portoit la contestation, étant de patronage laïque, devoient être à la nomination du roi. Le Pape, les cardinaux, l'archevêque de Naples, s'élevèrent contre ces mesures. Une négociation s'ouvrit : « Le marquis de « Caraccioli, au grand étonnement de tout le monde, « étoit devenu auprès de sa cour le principal avocat du « saint Siége, lui qu'on avoit entendu dire plus d'une fois « à Paris : Si je deviens jamais ministre du roi de Na- « ples, je saurai bien le rendre indépendant du grand « muphti de Rome. *Cependant on ne s'accommoda point.* « Depuis long-temps tout se faisoit à Naples dans des ac- « cès d'humeur. La cour passoit tour à tour de la bien- « veillance à l'animosité, suivant tantôt les conseils mo- « dérés de Caraccioli, tantôt les avis violens d'Acton, « tantôt ses propres caprices. » En 1788 elle cesse la présentation de la haquenée. Le fiscal de la chambre apostolique proteste contre cette omission. Quelques jours après l'agent du roi offre douze mille écus, qui sont refusés comme ne remplissant pas les engagemens. On écrit de part et d'autre, l'un pour prouver ses droits, l'autre pour s'en affranchir ; et cependant le gouvernement napolitain met en séquestre tous les bénéfices qui n'étoient

pas à charge d'ames, et poursuit son plan d'attirer à lui tous les biens ecclésiastiques. Un incident particulier vient se joindre à des contestations déjà si vives. Le duc Magdaloni étoit en procès avec dona Cardenas, son épouse, qui demandoit le divorce, et l'archevêque de Naples déclara en effet le mariage nul. Le duc ayant interjeté appel, la chambre royale renvoya l'affaire devant une commission composée du grand chapelain ou aumônier, de deux juges ecclésiastiques, et de deux conseillers laïques. C'étoit afin de décliner le jugement du saint Siége, auquel la cause devoit être portée sur l'appel du métropolitain. Le Pape fait exposer ses droits; on n'y a aucun égard. Une nouvelle commission est saisie de l'affaire par ordre du prince : elle étoit composée d'Étienne Cortez, évêque de Motula, de deux juges laïques et de deux théologiens. Le 7 juillet 1788, ce prélat confirma la sentence de l'archevêque de Naples. Pie VI lui écrivit à ce sujet le 16 septembre. Il lui reprochoit d'avoir accepté d'une puissance laïque une délégation sur une pareille matière, réservée à l'Église par le droit commun. Il le blâmoit d'avoir renoncé à la formule ordinaire, par laquelle les évêques ont coutume de commencer leurs ordonnances : *Évêque par la grâce du saint Siége apostolique*. M. Cortez avoit en effet supprimé cette formule, à l'imitation de quelques anciens prélats français, favorables à l'appel. Mais, ce qui est étrange, et ce qui montre que si l'évêque de Motula craignoit de paroître trop dévoué aux souverains Pontifes, il étoit au moins bon courtisan, c'est qu'il s'intituloit : *Evêque par la grâce du roi*, formule véritablement digne d'un prélat anglican, et conforme dans le fond à l'esprit de toutes ces réformes qui ne tendent à ravir à l'Église et à son chef leur autorité que pour la transporter à la puissance temporelle. Pour en revenir au bref, l'internonce ayant voulu le remettre à l'évêque de Motula, celui-ci lui répond par des propos injurieux et se plaint à ses protecteurs. La cour de Naples se prétend outragée. Elle étoit apparemment dans *un de ces accès d'humeur*, que l'auteur des *Mémoires* peint comme

très-fréquens dans cette cour. La démarche de l'internonce est qualifiée *d'attentat, de crime de lèse-majesté*, et il a ordre de sortir du royaume dans deux fois vingt-quatre heures. En même temps le roi écrit, le 11 octobre, aux évêques de ses états relativement aux siéges qui vaquoient par suite des différends sur le droit de nomination. Il les chargeoit d'examiner quels étoient parmi eux les prélats les plus voisins des siéges vacans, et les plus en état d'être chargés de leur administration. Cette lettre pouvoit faire craindre des mesures extrêmes, et l'on sait en effet qu'il fut fait à Naples des propositions violentes. Des hommes exaltés couroient avec ardeur vers le schisme. Il parut alors plusieurs écrits sur ces disputes. La question y étoit traitée suivant l'inclination des auteurs. Celui de tous qui fit le plus de bruit étoit intitulé : *Lamenti delle vedove* ou *Plaintes des veuves*. L'auteur vouloit y intéresser en faveur des églises vacantes; mais qui devoit-on accuser de leur longue viduité? Etoit-ce celui qui vouloit conserver un droit si ancien, si souvent et si solennellement reconnu, ou ceux qui, prenant leurs caprices pour la seule règle, troubloient cette possession par des prétentions et des chicanes? Quelles bornes auroient les innovations et les empiètemens, s'il falloit toujours que les usages les mieux établis cédassent à la manie des systêmes ou aux accès de l'humeur? Le Pape, plus affligé que personne de la longue vacance de tant de siéges, et de l'état malheureux de tant de peuples dépourvus de pasteurs, souhaitoit vivement de terminer à l'amiable des différends si pernicieux à la religion. Il avoit cherché plusieurs fois à nouer des négociations qui n'avoient pas été accueillies. Il étoit temps cependant qu'on adoptât des maximes plus sages. Déjà s'élevoient en France des orages qui devoient retentir jusqu'aux extrémités de l'Italie, et y produire tant de ravages et d'ébranlemens. A mesure que la révolution française prenoit un caractère plus grave, et un aspect plus inquétant, les souverains qui s'étoient laissé aveugler jusqu'à faire la guerre au saint Siége, durent

sentir leur erreur et chercher à la réparer. Le gouvernement napolitain mit donc graduellement moins de hauteur et de ténacité dans ses rapports avec le Pontife. Les négociations recommencèrent à la fin de 1789, et l'année suivante vit éclore un accommodement définitif. Il fut convenu que chaque roi de Naples payeroit, à son avénement au trône, une somme de cinq cent mille ducats, en forme de pieuse offrande à saint Pierre; au moyen de quoi la présentation de la haquenée seroit abolie pour toujours, et le roi ne seroit pas appelé vassal du saint Siége. On arrêta aussi que le Pape nommeroit à tous les bénéfices du second ordre, mais ne choisiroit que des sujets du roi, et que, pour les siéges épiscopaux, il y nommeroit sur une liste de trois candidats présentés par le roi. On devoit continuer d'avoir recours à lui pour les dispenses et les affaires matrimoniales. Il consentit cependant à confirmer toutes les dispenses qui auroient été accordées par les évêques pendant les querelles. Telles furent les principales conditions de cet accommodement, où le roi de Naples obtint presque tout ce qu'il avoit désiré. Cette conciliation fut suivie d'un voyage qu'il fit à Rome avec la reine son épouse au printemps de 1791. Le Pape leur fit la réception la plus affectueuse, et parut ne conserver aucun ressentiment du passé; et Ferdinand avoua, dit-on, que c'étoit contre son inclination qu'on l'avoit entraîné dans ces longues contestations. Le traité ne fut pourtant pas mis tout de suite à exécution. De nouvelles difficultés vinrent encore à la traverse, et ce ne fut qu'au commencement de 1792 que les siéges vacans furent définitivement remplis d'après les formes du nouveau traité. Il y avoit plus de quinze ans que les deux cours étoient divisées à ce sujet. Ainsi se termina tout-à-fait cette lutte si longue et si peu réfléchie. On peut aujourd'hui s'en rapporter à l'expérience d'un prince mûri par l'âge et le malheur. Il a vu ces avocats si éloquens contre le saint Siége, ces marquis si philosophes, ces évêques si courtisans, se déclarer contre lui comme ils s'étoient déclarés contre le Pontife; abandonner ses

droits comme ils avoient abandonné ceux de l'Église; se servir, pour saper son autorité, des mêmes principes qu'ils avoient employés contre l'autorité du vicaire de Jésus-Christ, et lui donner ainsi la mesure du dévouement profond qu'ils affectoient pour son pouvoir.

1789.

Le 16 mars, le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, interroge les nouveaux professeurs de Louvain sur leur doctrine. Joseph, en accordant aux Brabançons l'abolition des édits relatifs aux réformes civiles, avoit prescrit avec plus d'ardeur encore l'exécution de ceux qu'il avoit rendus pour bouleverser la discipline de l'Église. Il vouloit sur-tout maintenir son séminaire-général, dont l'ouverture avoit été indiquée au 15 janvier 1788. L'opposition marquée qu'avoit rencontrée cet établissement, n'étoit pas à ses yeux une raison pour y renoncer. Il se roidit contre toutes les remontrances. Le cardinal de Franckenberg témoigna plusieurs fois ne pouvoir concourir à la suppression des séminaires diocésains et à l'érection de la nouvelle école. Il avoit appris à connoître l'esprit des maîtres. Il écrivit différentes lettres à ce sujet au gouverneur des Pays-Bas. L'évêque d'Anvers s'expliqua dans le même sens. Les théologiens de Malines, de Gand, de Tournai, présentèrent des requêtes analogues. L'université de Louvain sur-tout repoussoit des changemens dont elle sentoit tout le danger. Ses réclamations ne furent pas écoutées. On cassa, pour la seconde fois, les docteurs, qui avoient repris leur chaire au moyen de l'accommodement conclu en 1787. L'université représenta qu'elle étoit corps brabançon, et que ses priviléges faisoient partie de ceux de la province. On ne tint aucun compte de ses plaintes, et on lui ordonna d'obéir. Refus de sa part. Cependant le séminaire-général s'ouvre. Le docteur Le Plat, d'autant plus protégé par Joseph qu'il étoit plus mal vu des élèves, et qu'il

cherchoit plus ardemment à répandre dans ces contrées les principes de Febronius et d'Eybel, Le Plat recommence ses leçons, et ne recueille que des huées. Les autres professeurs se présentent pour ouvrir leurs cours. Personne ne s'y montre. Le gouvernement s'irrite. Un commissaire impérial vient à Louvain le 6 février. On veut punir l'université de son opposition. On fait inscrire les édits de l'empereur sur ses registres. Elle proteste. On retranche de son sein quatre docteurs, qu'on avoit peu auparavant privés de leurs chaires. La faculté de théologie réclame contre cette exclusion et refuse de délibérer. On casse le recteur et on en met un autre à sa place. Ce dernier est rejeté par ses collègues. Le temps étant venu d'en élire un autre, vingt-trois membres sur quarante, dont l'assemblée étoit composée, choisissent le recteur destitué. Le gouvernement annulle cette élection, prive les vingt-trois de tous droits et fonctions, et les exclut de l'université. Le nouveau recteur est banni pour dix ans. Dix-neuf autres docteurs sont condamnés successivement à la même peine. En même temps, Joseph fait fermer partout les séminaires épiscopaux. En quelques endroits il fallut employer la force. Ces moyens violens ne recrutèrent que pour un instant le séminaire-général. Les élèves n'y arrivoient qu'en petit nombre et se retiroient bientôt. Sur ces entrefaites on eut quelque espérance de voir finir les contestations. Joseph parut un moment disposé à renoncer à des projets qu'une opposition si forte eût suffi pour rendre nuisibles, même quand ils auroient été dictés par la sagesse. Des députés des états furent chargés de conférer avec le gouverneur sur les points qui donnoient lieu aux querelles. Ce moyen n'eut malheureusement aucun succès. L'empereur persistant à maintenir ses édits, le mécontentement déjà général dans ces provinces en prit un caractère plus grave. Des discours hardis, des attroupemens nombreux annonçoient l'effervescence populaire. Les esprits exaspérés par tant d'atteintes portées à leurs droits ou à leurs usages, oublioient ce qu'on doit au souverain, lors même

qu'il se trompe. L'agitation et les murmures croissoient chaque jour. Les états du Brabant et ceux du Hainaut refusèrent les subsides accoutumés. Joseph crut arrêter le mal par des mesures sévères. Le 7 janvier 1789, il révoqua l'acte d'amnistie de 1787, et cassa les priviléges du Brabant. Les états de cette province, ou du moins le clergé et la noblesse, se soumirent. Les états du Hainaut, qui ne montroient pas la même docilité, furent dissous. Des poursuites rigoureuses, des emprisonnemens fréquens augmentoient les mécontentemens. Au milieu de ces troubles Joseph n'oublioit pas son séminaire-général, objet d'une si imprudente prédilection. Il donnoit de nouveaux ordres pour forcer les étudians à s'y rendre, et bannissoit des abbés qui avoient refusé d'y envoyer leurs religieux. Seulement il fit déclarer aux évêques qu'ils pourroient avoir à Louvain un ecclésiastique de leur choix, chargé de surveiller leurs élèves, et veiller par eux-mêmes sur l'enseignement et sur les livres adoptés dans l'école. Cette concession ne parut pas entièrement rassurante à ces prélats. Ils prétendirent que leur surveillance deviendroit illusoire, puisqu'ils n'auroient jamais que le pouvoir de se plaindre, et que jusque-là leurs réclamations n'avoient pas été écoutées. Ils assurèrent connoître assez l'enseignement de Louvain pour être convaincus qu'il étoit vicieux, et qu'il le seroit toujours tant qu'il seroit dirigé par les mêmes maîtres. Enfin ils refusèrent d'envoyer leurs diocésains, et rendirent compte de leurs motifs dans des lettres au gouverneur. Ce fut la conduite que tint le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, et MM. de Lichtervelde, de Nelis, d'Arberg, et Brenart, évêques de Namur, d'Anvers, d'Ypres et de Bruges. Sur cela le cardinal eut ordre de se rendre à Louvain pour s'y assurer de la doctrine des professeurs. Il y alla le 8 mars, et commença l'examen deux jours après, par ces deux questions qu'il fit aux maîtres. « 1° Si les évêques ont de droit divin et de tout temps le droit d'enseigner ou d'instruire par eux-mêmes ou par d'autres, non seulement en catéchisant et en prêchant, mais encore

en enseignant la théologie à ceux qui aspirent à l'état ecclésiastique ; 2° si ce droit peut être empêché ou restreint par la puissance laïque. » Le gouvernement, qui d'abord avoit défendu aux professeurs de répondre, le leur permit ensuite, et le cardinal leur proposa successivement vingt-sept autres questions sur l'autorité de l'Église et de ses décisions, sur les droits du saint Siége, sur les empêchemens de mariage, et sur plusieurs autres points de dogme ou de discipline générale. Le 16 juin, il déclara l'enseignement de ces théologiens non orthodoxe, et appuya ce jugement sur un assez long examen de leurs réponses, qu'il publia peu après. Au mois d'août suivant, comme les troubles alloient toujours croissant, Joseph rétablit les séminaires épiscopaux, en laissant toutefois subsister son séminaire-général, et en donnant aux élèves le choix de l'une ou de l'autre de ces écoles. En même temps il fit arrêter le cardinal de Franckenberg pour le punir d'avoir publié son Jugement sur les professeurs. Il prit une pareille mesure contre l'évêque d'Anvers. Cependant le mouvement étoit donné et l'insurrection éclatoit de toutes parts. Les Brabançons lèvent des troupes. Ils prétendent que l'empereur est déchu de ses droits. La guerre commence. Joseph, qui n'étoit pas en force, offre une amnistie : on la dédaigne. Un armistice est conclu et rompu presque aussitôt. Bruxelles est au pouvoir des insurgés. Les impériaux évacuent tous les Pays-Bas. Les états de Flandre, de Brabant, du Hainaut, de Namur, de Limbourg s'unissent, et ces provinces sont tout-à-fait soustraites à l'obéissanee du souverain. Au milieu de ces tristes résultats de ses réformes, Joseph, prêt à descendre au tombeau, consumé par une langueur et un dépérissement progressifs, avoit peine à se détacher des plans qu'il avoit poursuivis avec plus de zèle que de discernement et de mesure. Il appuyoit jusque dans ses derniers momens les restes de la ligue d'Ems, et envoyoit à la diète de Ratisbonne un décret impérial où le saint Siége étoit maltraité. Ce caractère opiniâtre fut pourtant obligé de plier. Joseph fit prier le Pape

d'interposer se médiation pour calmer les troubles des Pays-Bas. Le généreux pontife, oubliant dans cette occasion les sujets de plaintes qu'il avoit contre un prince qui, depuis dix ans, n'avoit eu de relations avec lui que pour le tourmenter, consentit à ce qu'on lui demandoit. Le 23 janvier 1790, il écrivit à tous les évêques des Pays-Bas, et leur fit part des intentions de l'empereur, et de la disposition où il étoit de tout remettre sur l'ancien pied. Il les exhortoit à accueillir le ministre du prince et à donner l'exemple de la soumission. Mais dans l'état d'effervescence où étoient ces provinces, ces conseils paternels eurent peu d'effet, et la voix du Pontife ne put se faire entendre au milieu du tumulte des armes. En vain l'empereur adressa aux états de Luxembourg une déclaration par laquelle il révoquoit tous ses édits sur les matières ecclésiastiques depuis 1781, et notamment celui du 16 octobre 1786, et rétablissoit tout dans le même état qu'auparavant. Les insurgés, enhardis par quelques succès, encore ivres de leur indépendance nouvelle, refusèrent insolemment cette révocation si désirée. Le 20 février 1790, mourut Joseph, prince extraordinaire, mélange singulier de bonnes et de mauvaises qualités. Actif et laborieux, il eût pu faire le bien des peuples. Mais il fut trompé dans les moyens propres à le conduire à ce but. Des maîtres imprudens avoient jeté dans son esprit des dispositions peu favorables pour le saint Siége. La lecture des livres philosophiques, la flatterie et les mauvais conseils achevèrent de l'égarer. Il asservit l'Église, affligea les gens religieux, diminua le respect dû aux lois par la multiplicité et la bizarrerie des siennes, s'aliéna le cœur de ses sujets qu'il contrarioit dans leurs affections et dont il dédaignoit les plaintes, et jeta dans ses états des semences de troubles et d'irréligion. Il fit au Chef de l'Église une guerre de chicanes, établit, sous le nom de *caisse de religion,* une caisse de rapines, et sous prétexte de faire une distribution plus équitable et plus uniforme des revenus ecclésiastiques, il en dépouilla les usufruitiers pour se les attribuer à lui-même, et s'en servir soit à

propager ses réformes, soit à enrichir des hommes avides. Ce prince n'ayant point laissé d'enfans, Léopold, son frère, grand-duc de Toscane, devenoit son successeur. La conduite qu'il avoit tenue dans son duché, pouvoit faire craindre qu'il ne voulût suivre les mêmes plans en Allemagne. Mais chez lui l'empereur ne parut pas penser comme le grand-duc. Il commença par rétablir tout en Flandre sur le même pied qu'autrefois. Il annonça des dispositions plus bienveillantes pour le clergé et pour la cour de Rome, rendit à plusieurs évêques des états héréditaires des revenus que Joseph leur avoit enlevés, et rétablit des institutions ecclésiastiques qu'on avoit détruites. La Hongrie obtint la révocation de plusieurs changemens opérés sous le dernier règne. Toutefois le calme ne revint pas aussitôt dans les Pays-Bas. Il fallut y faire passer des troupes. Les insurgés déjà désunis furent aisément défaits, et à la fin de 1790 tout ce pays étoit rentré dans l'obéissance. Ainsi se dissipèrent ces projets pernicieux d'un parti ennemi du repos. Qui eût observé l'état de l'Église, vers 1787, et n'eût jugé que sur les apparences, l'eût peut-être cru menacée d'une ruine prochaine. A Vienne, un empereur refondant la discipline, s'emparant de l'enseignement pour le mieux dénaturer, décidant de tout arbitrairement dans les matières les moins soumises à son pouvoir, et n'ayant plus aucun rapport avec le souverain Pontife que pour le fatiguer de querelles et de menaces; à Florence et à Naples, deux princes entraînés par le premier, et suivant tous ses erremens; en Allemagne, des prélats (qui l'eût pu croire?), les quatre principaux métropolitains de cette grande contrée, tramant une ligue contre leur chef, aidant à déprimer le saint Siége, suscitant des divisions, et visant à une indépendance qui eût abouti à les soumettre à la puissance civile; telle étoit, vers 1787, la situation de l'Église. Mais la Providence, qui avoit permis ces orages, y mit un terme. Elle souffle sur cette ligue si bien combinée en apparence. Joseph, qui en étoit l'ame, meurt dans sa quarante-neuvième année. Léopold change d'états et

d'inclinations. Ferdinand se réconcilie avec Pie VI. Le congrès d'Ems devient suspect à ses propres auteurs. Deux des archevêques l'abandonnent entièrement, et les deux autres, privés de l'appui qu'ils avoient espéré, sont forcés de se désister. L'Église voit s'évanouir les projets de ses ennemis; elle triomphe des obstacles et des dangers. Mais à peine elle recouvre le calme de ce côté, que d'un autre on lui prépare de nouveaux combats. Du sein d'un royaume qui n'avoit point pris de part aux travers que nous venons de décrire, s'élève contre elle une guerre dont les épouvantables progrès la mirent à deux doigts de sa ruine. Ce sont ces nouveaux assauts que nous allons raconter, et qui rempliront en grande partie l'espace qui nous reste à parcourir.

— Le 5 mai, ouverture des états-généraux à Versailles. Cette époque sera fameuse dans notre histoire. La cour avoit été entraînée à prendre une mesure qui devoit la perdre, et un ministre imprudent avoit obtenu du roi son consentement à cette convocation si désirée. Les assemblées qui se tinrent dans les provinces pour la nomination des députés, furent la plupart orageuses. Des rivalités entre les trois ordres, des méfiances réciproques, des projets vastes, des vues ambitieuses, l'esprit de changement et de licence, la manie de détruire, l'ennui du repos, toutes les passions en mouvement, annonçoient l'effervescence qui alloit éclater dans les états-généraux. Le tiers ne s'étoit que trop laissé séduire par des espérances d'agrandissement, et par des déclamations réitérées dans une foule de brochures contre le clergé, la noblesse, et même contre le prince. Ces deux derniers ordres n'étoient pas non plus à l'abri de divisions intestines. Plusieurs des membres de la noblesse soupiroient après un autre ordre de choses. Dans le clergé, les curés, cette portion si respectable des ministre de l'Église, avoient été travaillés par des sollicitations perfides. On n'avoit rien omis pour les séparer de leurs évêques, comme s'il y eût pu avoir pour eux d'autre gloire et d'autre intérêt que de maintenir leur union avec les premiers pasteurs.

Plusieurs se laissèrent séduire par les promesses dont on les berça, et apportèrent aux assemblées un esprit de jalousie et d'ambition qui ne leur fut pas moins funeste qu'à tout le clergé. Ce fut avec ces fermens de discorde que s'ouvrirent les états-généraux. Le 4 mai, le roi, suivi de tous les députés, alla entendre une messe solennelle à l'église de Saint-Louis de Versailles. Le 5, il fit l'ouverture des états par un discours qui montroit la pureté de ses vues. Il donna des conseils salutaires; il s'efforça de prémunir les esprits contre cette fièvre violente, cette inquiétude générale, cette ardeur de changement dont ils étoient dominés. La sagesse de ses avis fut étouffée par la voix tumultueuse des passions. Les états-généraux étoient composés de onze cent quarante-huit individus : réunion immense, et déjà peut-être vicieuse par ce nombre seul, dont on ne pouvoit guère attendre du calme, de la prudence et de la maturité dans les délibérations. Dans l'ordre du clergé il y avoit quarante-sept évêques, trente-cinq abbés ou chanoines et deux cent huit curés. La chambre de la noblesse étoit de deux cent soixante-dix députés. Celle du tiers-état comptoit cinq cent quatre-vingt-dix-huit membres, dont trois cent soixante-quatorze hommes de loi. Cette chambre avoit une supériorité de près de quarante voix sur les deux autres, par le refus qu'avoit fait la noblesse de Bretagne d'envoyer des députés. Dans d'autres endroits le haut clergé et la noblesse, également mécontens de ce qu'on n'avoit pas eu égard à leurs priviléges, n'avoient point pris part aux élections. Il étoit aisé de prévoir combien le tiers-état alloit avoir d'autorité. Il montra sur-le-champ ses vues en statuant que les pouvoirs devoient se vérifier en commun, sans distinction d'ordres. C'étoit aller contre l'usage suivi de tout temps dans ces sortes d'assemblées, où chaque chambre opinoit séparément, et où les décisions se formoient de l'accord des trois chambres à un même avis. Les députés du tiers vouloient que tous les ordres se réunissent et que l'on opinât par tête. Par-là disparoissoit toute distinction

d'ordres et toute prérogative. Par-là ils étoient sûrs d'avoir la majorité pour eux, puisqu'ils étoient plus nombreux que les deux premiers ordres réunis. Aussi mirent-ils tout en œuvre pour amener les choses à ce point, et ils aimèrent mieux passer plus de six semaines sans s'occuper d'aucun des objets de leur convocation, que de renoncer à un plan dont ils attendoient tant de succès. Ils sollicitoient les deux ordres de se joindre à eux. Ils pressoient le clergé, *au nom d'un Dieu de paix;* phrase fort usitée alors quand on vouloit amener le clergé à des sacrifices, et dont les ennemis de la religion et de la paix se servoient pour mieux détruire l'une et l'autre. Le tiers gagna quelques membres de la noblesse et du clergé. Il se fit sur-tout des partisans parmi les curés, auxquels il promettoit d'améliorer leur sort, et de les arracher au *despotisme* des évêques. Enfin, le 13 juin, trois curés du Poitou donnèrent l'exemple de la défection, et se joignirent *aux communes;* c'étoit le nom qu'avoit pris le tiers. Le lendemain, cinq autres curés, parmi lesquels étoit Henri Grégoire, curé d'Embermesnil, et si connu depuis, suivirent cet exemple. Le 17, sept autres curés abandonnèrent le clergé. Ce même jour les communes, abolissant toute distinction d'ordres, se constituèrent en assemblée nationale. La chambre de la noblesse refusoit de se réunir; la majorité du clergé étoit du même avis. On entoure sa salle, on insulte les membres, on ameute une populace aveugle pour opérer, par la terreur, ce que les sollicitations n'avoient pu faire. Cependant la cour commençoit à s'alarmer de cette marche du tiers. Le 20 juin, Louis XVI annonce une séance royale, et ordonne qu'en attendant on cesse les assemblées. Cet ordre est méconnu. Les députés des communes, réunis dans un jeu de paume, y font serment de donner une constitution à la France. La séance royale se tient le 23 juin. On se rit des ordres du prince; on reste assemblé malgré sa défense, et la cour intimidée donne une grande preuve de foiblesse en ordonnant cette même réunion qu'elle venoit de défendre. Le roi écrit aux portions du

clergé et de la noblesse qui ne s'étoient pas encore jointes aux communes, de le faire, et le 27 juin, tous les députés siégent ensemble, confondus sur les mêmes bancs. Cette éclatante victoire des factieux ne fut que le présage d'autres succès. Ils se qualifièrent *représentans de la nation,* investis de tous ses pouvoirs, dépositaires de toute son autorité. On apprit au prince qu'il n'étoit plus qu'un mandataire du peuple, chargé de faire exécuter ses lois, qu'*un fonctionnaire public,* qu'*un commis.* Tels étoient les titres pompeux par lesquels on aimoit à relever la prérogative royale. On avertit le peuple que c'étoit en lui que résidoit la souveraineté, et on l'encouragea à en faire usage. A force de lui parler de ses droits et jamais de ses devoirs, de lui répéter qu'il étoit libre et qu'il pouvoit tout, on excita sa licence, on provoqua sa révolte. Le 11 juillet, le roi ayant congédié Necker du ministère, on ameute la populace à Paris, on s'épuise en imprécations contre la cour, on pille quelques établissemens, on sonne le tocsin, on prend des armes et des cocardes, et l'on s'empare de la Bastille. Le gouverneur en est massacré avec ses soldats, pour avoir voulu défendre le poste qui lui étoit confié. Le prévôt des marchands de Paris a le même sort. Plusieurs autres personnes périssent victimes des fureurs populaires. La capitale ressembla pendant plusieurs jours à une ville prise d'assaut, et fut en proie à tous les désordres. Ces exemples ne furent pas perdus pour les provinces. La même licence y produisit les mêmes excès. La cupidité se signala par des pillages, la cruauté par des meurtres, la soif de l'indépendance par des séditions. Les lois perdoient leur ascendant, et l'autorité sa force. Les ressorts de l'état se brisoient. Toutes les passions étoient déchaînées, les esprits en délire ne connoissoient plus de frein. Des hommes payés couroient les provinces pour semer de fausses terreurs qui servoient de prétexte pour armer les citoyens, et procuroient par-là un appui aux factieux. L'assemblée, au lieu de réprimer le mal, le favorisoit par ses décrets et par ses émissaires. Le prince, dépouillé

de son autorité, ne pouvoit plus que gémir sur les désordres. Il voyoit tous les jours porter de nouveaux coups à son trône. Des folliculaires séditieux excitoient contre lui un peuple crédule, l'accusoient de tyrannie quand il retenoit à peine l'ombre de son pouvoir, et prétendoient faire retomber sur lui l'odieux des excès dont eux-mêmes ou leurs complices étoient les auteurs. On connoît ces fameuses journées de 5 et 6 octobre, où une nuée de brigands en armes vint insulter le monarque à Versailles, massacra ses gardes, força son palais, et l'emmena lui-même prisonnier à Paris, tandis que l'assemblée, sous les yeux de laquelle se passoient ces scènes, continuoit tranquillement ses froides délibérations. Elle suivit le roi dans la capitale, où elle étoit plus à portée de recevoir l'impulsion des factieux, et où elle tenoit ce prince entièrement dans sa dépendance. De ce moment il vit son autorité anéantie, et fut obligé de souscrire aux décrets prononcés par les dominateurs.

— Le 2 novembre, décret de l'assemblée pour s'emparer des biens ecclésiastiques. Le président avoit d'abord mis aux voix cette proposition : *Que la propriété des biens du clergé appartenoit à la nation*. Cette motion ayant été rejetée par une majorité nombreuse, un député proposa, comme moyen de conciliation, qu'il fût décrété seulement *que les biens du clergé seroient mis à la disposition de la nation*. C'étoit dans le fait la même mesure, et les défenseurs du clergé réclamèrent la discussion sur ce point; mais leurs adversaires demandèrent qu'on allât tout de suite aux voix, et firent décréter sur-le-champ la seconde proposition, malgré les réclamations de plusieurs évêques. Ce fut un sujet de triomphe pour les ennemis de l'Église. Depuis long-temps la cupidité convoitoit cette riche moisson, dont elle attendoit des trésors immenses. Le mauvais usage que plusieurs ecclésiastiques faisoient de leurs revenus servoit de prétexte à des plaintes, dans lesquelles, comme il arrive souvent, on en vouloit encore moins à l'abus qu'à la chose même. On insultoit à la piété des anciens bienfaiteurs

teurs de l'Église ; on se moquoit de leur religieuse prodigalité. On ne vouloit pas voir que c'étoit le clergé lui-même qui, le plus souvent, avoit donné à des possessions auparavant arides et inhabitées, l'importance et la culture qu'elles avoient acquises. On se dissimuloit que ces biens étoient fondés sur des titres que leur antiquité seule eût dû rendre sacrés, et que si une jouissance aussi constante étoit méconnue, nulle propriété ne seroit plus garantie. Aussi il est remarquable que le décret d'envahissement prononcé par l'assemblée a été le prélude d'autres injustices non moins criantes. L'usurpation des biens du clergé n'a fait que précéder celle des biens des déportés ; des condamnés à mort, des émigrés. N'eût-on pas dû respecter au moins les possessions des hôpitaux, ces possessions recommandables par le destination sacrée, ce patrimoine de l'indigent et du malade, cette ressource assurée de tant de familles malheureuses ? Mais la cupidité n'épargna rien ; l'humanité philosophique envahit les dons de la charité chrétienne. Il falloit de l'argent pour payer les frais de la révolution. Le clergé étoit riche, foible et haï des factieux. On s'empara de ses richesses, et on voulut même lui faire un crime de ses foibles efforts pour conserver ce qu'il avoit reçu, et ce qu'il devoit transmettre à d'autres.

— Le 6 novembre, bulle d'érection du siége de Baltimore, dans l'Amérique septentrionale. Les premiers colons de cette partie de l'Amérique septentrionale, à laquelle on a depuis donné le nom d'*États-Unis*, n'étoient guère que des anglicans ou des presbytériens qui conservèrent dans leur émigration l'attachement aux erreurs de leurs pères. Les catholiques se trouvoient en très-petit nombre parmi eux. Le Maryland étoit la province qui en renfermoit le plus, et même dans l'origine tous ses habitans professoient cette religion. Ils s'y étoient établis avec lord Baltimore, seigneur anglais, qui prit possession de ce pays sous Charles Ier, et donna son nom à la ville. La haine qu'on portoit au catholicisme en Angleterre et en Irlande, détermina successivement plusieurs personnes

de cette religion à se retirer dans ces contrées lointaines où l'on espéroit jouir de plus de liberté. André White, Jésuite anglais, accompagna lord Baltimore. Après lui, d'autres missionnaires, presque tous de la même Société, gouvernèrent cette église naissante. En 1720, le père Grayton introduisit le catholicisme dans la Pensylvanie, province peuplée principalement de quakers. Ces missions furent long-temps peu nombreuses. Elles étoient traversées par les anglicans, et les persécutions qui s'élevèrent en différens temps contre les catholiques de la mère-patrie, se firent sentir jusqu'en ces climats éloignés. On déclara les catholiques inhabiles aux emplois, on voulut les forcer à entretenir des ministres protestans, on inquiéta leurs prêtres. L'indépendance des États-Unis vint améliorer leur sort. La constitution américaine avoit proclamé le droit de vivre selon la conscience, et de suivre librement et publiquement sa religion. Ce ne fut point là, comme ailleurs, une vaine formule et une promesse illusoire. Toutes les lois pénales furent abolies, et les catholiques se montrèrent à decouvert. Jusque-là ces pays avoient été administrés pour le spirituel par un vicaire apostolique qui étoit toujours Anglais, et cette place étoit alors remplie par le docteur Carroll, Jésuite, que ses qualités et son zèle faisoient généralement estimer. On crut, après la paix de 1783, que la nouvelle situation des choses demandoit d'autres mesures. Une seconde guerre pouvoit s'élever entre l'Angleterre et les États-Unis. D'ailleurs, le nombre des catholiques étoit assez considérable pour motiver l'érection d'un évêché. Le clergé catholique des Etats-Unis en fit donc la demande au Pape, et le congrès qu'on avoit eu soin de prévenir, approuva et appuya cette démarche. Pie VI nomma un certain nombre de cardinaux de la congrégation *de Propagandâ fide* pour examiner cette affaire, et le 12 juillet 1789, il fut rendu un décret approuvé par le Pape, et portant que tous les prêtres qui exerçoient le ministère dans les États-Unis se réuniroient pour déterminer dans quelle ville seroit placé le siége épiscopal, et lequel d'en-

tre eux paroissoit le plus propre à être élevé à l'épiscopat ; privilége qu'on leur accordoit par faveur et pour cette fois seulement. Ils s'assemblèrent, et convinrent unanimement que l'évêché devoit être établi à Baltimore, tant parce que cette ville est située à peu près au centre des États, que parce qu'elle renfermoit le plus de catholiques. Quant au choix de l'évêque, sur vingt-six votans, vingt-quatre désignèrent le docteur Carroll. Le saint Siége accéda aux vœux de ces missionnaires, et le 6 novembre 1789, le Pape donna une bulle qui érigeoit un siége épiscopal à Baltimore pour tout le territoire des États-Unis, et qui nommoit à ce siége le docteur Jean Carroll. Celui-ci se rendit sur-le-champ en Angleterre, où il devoit se faire sacrer. Il se présenta pour cet effet à M. Charles Walmesley, évêque de Rama, *in partibus infidelium*, et le plus ancien des quatre vicaires apostoliques anglais. Il étoit lié depuis long-temps avec cet estimable et savant prélat, qui lui donna la consécration épiscopale, le 15 août 1790, dans la chapelle du château de Ludworth, au milieu d'un concours de prêtres et de fidèles accourus pour être témoins de cette cérémonie. En mémoire de cet événement, le nouvel évêque établit la fête de l'Assomption, comme fête patronale de son vaste diocèse. Dans le même temps des ecclésiastiques français formoient le projet de fonder un séminaire à Baltimore. Membres d'une congrégation vouée à l'éducation sacerdotale, les prêtres de Saint-Sulpice pensoient à remplir le but de leur institution en formant dans cette nouvelle chrétienté un clergé rempli de l'esprit de son ministère. Ils dirigeoient déjà le séminaire de Mont-Réal, en Canada. Un d'entre eux, M. Nagot, fut envoyé à Londres par le supérieur de la congrégation pour proposer ce projet à M. Carroll, qui l'accueillit avec reconnoissance. M. Nagot partit, en conséquence, l'année suivante avec quelques prêtres ses collègues, et arriva, le 10 juillet, à Baltimore. Il y acheta une maison dont on fit un séminaire. C'est le même qui subsiste encore.

1790.

Le 13 février, décret de l'assemblée supprimant les ordres religieux, et abolissant les vœux monastiques. L'esprit des chefs de cette assemblée se développoit de plus en plus. La philosophie les avoit instruits à mépriser les moines, à voir avec dédain des hommes qui ne devoient s'occuper que de la prière et du soin de leur salut, et à regarder même les vœux de religion comme un engagement contre nature : car on étoit allé jusque-là. Des écrivains modernes avoient transformé la plus belle vertu du christianisme en un enthousiasme insensé, et avoient attaqué la religion dans une des institutions qui lui ont rendu le plus de services, et qui ont fourni au monde les plus grands exemples de sainteté. La partie la plus saine du clergé ne manqua point, dans cette conjoncture, à ce qu'elle devoit à l'équité et à la religion. MM. de Bonal, évêque de Clermont, de la Fare, évêque de Nanci, et d'autres prélats et ecclésiastiques, prirent la défense de l'état monastique. Mais leurs raisons et leurs efforts ne parèrent pas le coup. On décréta que la loi ne reconnoissoit plus de vœux, que tous les ordres et congrégations étoient supprimés, et que les individus qui les composoient étoient libres de les quitter. De toutes les plaies faites à la religion, celle-ci fut une des plus sensibles. Des moines déjà séduits par les attraits du monde, se hâtèrent de rompre leurs liens. On les vit se jeter avec ardeur hors de leurs cloîtres, et grossir le nouveau clergé que l'assemblée alloit former. Il en resta cependant un grand nombre qui demeurèrent fidèles à leur vocation, et qui ne se crurent pas dégagés de leurs vœux parce que les décrets n'en vouloient plus reconnoître. Ils continuèrent d'observer leur règle tant qu'ils le purent, et se réunirent à cet effet dans les maisons qui furent momentanément conservées. Les religieuses sur-tout offrirent l'exemple d'un attachement sincère à leur état ; et

des filles pieuses, dont les écrivains irréligieux ou frivoles avoient affecté de déplorer le sort, qu'ils avoient peintes comme *victimes* des préjugés, comme gémissant sous la tyrannie la plus dure, donnèrent le démenti le plus formel à leurs détracteurs. Elles convainquirent de calomnie, et de la manière la plus solennelle, ces fables débitées sur leur compte par la malignité, et ces fictions théâtrales où on les livroit à une pitié insultante ou à un ridicule injuste et amer. Très-peu, parmi elles, profitèrent des nouveaux décrets. Les autres persévérèrent dans leur respectable vocation, et rendirent à la religion, par leur généreuse fermeté, un témoignage qui l'honoroit ainsi qu'elles. Il sembloit que l'assemblée eût dû au moins faire une exception en faveur de quelques monastères qui ne présentoient, ni de grandes richesses à l'avarice, ni l'oubli des règles à la malignité; de monastères que les vertus de leurs fondateurs et l'austérité de leurs religieux avoient rendu célèbres, et qui, situés dans des retraites profondes, ne demandoient qu'à être oubliés du monde, qui y étoit oublié lui-même. La Trappe et Sept-Fonts étoient, depuis plus d'un siècle, l'asile de ceux qui, fatigués du monde, ou dégoûtés de leurs erreurs, cherchoient dans la solitude un abri pour leur foiblesse, et dans la pratique des austérités et de la pénitence une expiation de leurs fautes. Ces maisons furent supprimées comme toutes les autres, et leurs religieux dispersés. La Providence procura cependant un asile à quelques Trappistes qui désiroient persévérer dans leur vocation. Ils sortirent de France, et se retirèrent à la Val-Sainte, au canton de Fribourg en Suisse. Ils s'y reformèrent en communauté, et furent joints par un grand nombre de nouveaux religieux que les désastres de l'Église et leur vocation appeloient dans cette retraite austère. Ils s'y multiplièrent au point d'être obligés d'envoyer ailleurs des colonies. Ils en établirent en Piémont, en Espagne, en Italie, en Westphalie, en Angleterre même, et jusqu'en Amérique. Le zèle et la ferveur de ces pieux solitaires a de quoi étonner et confondre; et l'on ne sauroit assez admirer

ces hommes courageux, qui, au milieu des ruines de la religion et des empires, offroient à Dieu, par les plus sublimes vertus, un dédommagement des outrages qu'il recevoit tous les jours, et opposoient la perfection du christianisme au débordement des scandales.

— Le 30 octobre, *Exposition des principes sur la constitution civile du clergé*, par les évêques députés à l'assemblée nationale. Dès le commencement de la session de cette assemblée, il avoit été formé dans son sein un comité dit *ecclésiastique*, mais composé presque en entier de jurisconsultes nourris dans des principes peu favorables à l'Église. Ils rédigèrent un plan de réforme d'après ces principes. On y assimiloit la division ecclésiastique à la division civile. Pour cela on réduisoit les cent trente-cinq évêchés existant en France, à quatre-vingt-trois, nombre égal à celui des nouveaux départemens. De cette manière leur territoire et leurs limites se trouvoient totalement intervertis. Les nouveaux diocèses se formoient quelquefois des débris de cinq ou six anciens. Des métropoles entières étoient anéanties; des évêchés érigés en églises métropolitaines, et des siéges épiscopaux créés là où il n'y en avoit jamais eu. Il étoit défendu de reconnoître l'autorité d'aucun évêque et d'aucun métropolitain étranger. Ainsi la juridiction, cette partie si essentielle de la puissance de l'Église, étoit absolument envahie. On lui enlevoit ce droit qu'elle eut dès l'origine et jusque sous les empereurs païens, de se gouverner elle-même, de fixer sa discipline, d'instituer des évêques, de leur assigner un territoire et de leur donner la mission. Cette mission qu'elle donnoit, elle seule pouvoit en priver; et si, depuis la conversion des princes, il étoit convenable que la puissance civile concourût avec l'autorité ecclésiastique pour la détermination des diocèses, il étoit injuste que la première exclût la seconde, et qu'elle fit acheter sa protection par une usurpation entière des droits de celle qu'elle ne doit que seconder. Peut-il dépendre d'elle qu'une juridiction purement spirituelle par elle-même appartienne à ceux à qui l'Église ne la donne pas, ou

n'appartienne pas à ceux auxquels l'Église la donne? L'assemblée exigeoit le concours des évêques pour l'établissement ou la suppression d'une cure ou d'une succursale. Comment croyoit-elle pouvoir se passer du concours de l'Église pour l'érection ou l'extinction d'évêchés et de métropoles ? Elle laissoit aux protestans à déterminer à leur gré les divisions territoriales relativement à l'exercice des fonctions de leurs ministres. Pouvoit-elle refuser la même liberté à l'Église catholique? La nouvelle constitution prononçoit encore la destruction des chapitres des églises cathédrales, de cette institution si ancienne et si générale, associée dans certains cas au gouvernement des diocèses, revêtue souvent d'une juridiction particulière, et précieuse à l'Église par le tribut journalier et perpétuel de prières et de louanges qu'elle offroit à Dieu. On supprimoit de même tous les autres chapitres, abbayes, prieurés, chapelles et bénéfices. Il étoit statué qu'un nouvel évêque ne pourroit s'adresser au Pape pour en obtenir la confirmation, qu'il lui écriroit seulement, comme au chef visible de l'Église, en témoignage de la communion qu'il seroit résolu d'entretenir avec lui, et qu'il demanderoit l'institution canonique au métropolitain ou au plus ancien évêque de la province. Ainsi disparoissoit une discipline reçue en France depuis plusieurs siècles. On ôtoit au Pape un droit qu'une si ancienne possession eût dû faire respecter. On bornoit la communion avec le saint Siége à une simple formule qui ne faisoit qu'apprendre au souverain Pontife ce qui avoit été fait sans lui. On le dépouilloit par le fait de sa juridiction en ne permettant point de recourir à lui dans les causes importantes, et en décidant, sans sa participation, une affaire aussi majeure que les nouveaux réglemens qu'on introduisoit dans l'église gallicane (1).

(1) Un des défenseurs de la constitution du clergé, un des évêques institués par elle, fait l'aveu suivant : *Dans cette constitution, j'en conviens, l'autorité du Pape n'est pas assez prononcée. Légitimité du serment civique*, par Henri Grégoire, page 25.

On brisoit tous les liens avec ce centre de l'unité, avec cette Église mère, à qui la France doit dans l'origine ses évêques et sa foi. Enfin, l'usage ancien n'étoit même pas rappelé, comme quelques-uns le prétendoient, puisqu'on ordonnoit à l'évêque élu de demander la confirmation au métropolitain ou au plus ancien évêque, tandis qu'autrefois c'étoit des conciles provinciaux que le métropolitain, et même quelquefois l'évêque, recevoient l'institution canonique. Quant au choix des évêques et des curés, l'assemblée le confioit aux mêmes corps électoraux chargés de nommer les administration civiles. Elle avoit prétendu rétablir par là l'ancienne forme des élections, et s'en écartoit de la manière la plus frappante. Elle ne donnoit au clergé aucune part dans l'élection, tandis qu'il y avoit dans les premiers temps une influence marquée. Il pouvoit se faire qu'il n'y eût pas un ecclésiastique parmi les électeurs; et ce qui est plus choquant encore, les protestans et les juifs étoient admis dans les assemblées électorales et pouvoient même y dominer; de sorte que l'Eglise eût reçu d'eux ses pasteurs, et qu'il leur eût été libre de faire asseoir l'erreur ou l'infidélité dans la chaire pontificale. On prescrivoit les mêmes formes pour l'élection des curés, dont le droit commun réservoit cependant la nomination aux évêques dans tous les pays catholiques. On transformoit l'église cathédrale en une église paroissiale, par la suppression ou la réunion d'une ou de plusieurs paroisses. On nommoit l'évêque pasteur immédiat de cette paroisse, et on déterminoit le nombre des vicaires qui devoient la desservir avec lui, et former son conseil habituel et permanent. Il étoit spécifié que l'évêque ne pourroit faire aucun acte de juridiction en ce qui concernoit le gouvernement du diocèse, qu'après en avoir délibéré avec eux : comme si l'évêque n'avoit plus dans son conseil cette autorité que l'Église attache au ministère épiscopal, et que les vicaires pussent en jouir autrement que de son choix et en son nom. Telles étoient les entraves mises au pouvoir des évêques, qu'on ne leur laissoit pas même le choix de tous ceux entre lesquels on

partageoit leur juridiction, et qu'on les forçoit de garder dans leur conseil ceux mêmes à qui ils auroient cru devoir retirer leur confiance. Pendant la vacance des siéges toute l'autorité passoit au premier vicaire épiscopal. On donnoit aux curés le droit de choisir leurs vicaires parmi les prêtres ordonnés ou admis dans le diocèse, sans qu'ils eussent besoin de l'approbation de l'évêque; quoique le concile de Trente, en déclarant la nécessité de cette approbation, n'eût fait que rappeler les règles anciennes de l'Eglise, et que la discipline fût uniforme à cet égard dans tout le monde catholique. Tels étoient les principaux articles de cette *constitution civile* du clergé, ainsi appelée, sans doute, pour faire croire qu'elle ne portoit que sur des objets purement civils, tandis qu'elle statuoit sur les matières les plus exclusivement dépendantes de l'autorité spirituelle. Il est remarquable que les faiseurs de ce code y réalisèrent les idées émises déjà plus d'une fois dans les écrits de plusieurs appelans français. Ceux-ci s'étoient généralement montrés forts enclins à limiter la juridiction de l'Église, l'autorité du saint Siége et le pouvoir legitime des évêques, et à relever les prérogatives du second ordre. Les décrets de l'assemblée étoient conçus dans le même esprit. Cette conformité de principes cesse d'étouner quand on sait qu'un des principaux rédacteurs de la constitution du clergé fut un avocat nommé Camus, connu par son attachement à un parti opiniâtre. A l'entendre, il alloit rappeler parmi nous les temps apostoliques et faire refleurir l'ancienne discipline. Mais en supposant, même contre l'évidence des faits, que la constitution nouvelle fît revivre les usages antiques, étoit-ce à quelques laïques qu'il appartenoit de rétablir ce que l'Eglise avoit jugé à propos de supprimer, et lui prescrire des lois sur des matières où ils étoient tenus d'en recevoir d'elle? Quand ces réformes eussent été bien entendues, l'autorité étoit incompétente. Aussi Pie VI, dans un bref à Louis XVI, en date du 10 juillet, lui rappela les principes sur l'autorité de l'Église. Mais ce prince, dans la triste position où il se trouvoit, ne crut pas pouvoir re-

fuser d'apposer son sceau à des décrets qu'il n'approuvoit point, et le 24 août, il sanctionna la constitution civile du clergé. Cependant il écrivoit au Pape pour le prier de confirmer, au moins provisoirement, quelques-uns des articles de cette constitution. Le Pontife assembla des cardinaux à ce sujet, et résolut, sur leurs avis, de consulter les évêques de France, comme plus à portée de connoître, et toute la suite des décrets, et les moyens à prendre dans ces conjonctures difficiles. Ces prélats avoient dû en effet apporter une attention particulière à des réformes qui menaçoient l'église de France d'un bouleversement général. Le 30 octobre, trente d'entre eux signèrent un écrit, devenu célèbre, sous le titre d'*Exposition des principes sur la constitution civile du clergé*. L'auteur, M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, et l'un des signataires, y avoit défendu les vrais principes de l'Église, sans plaintes, sans amertume, et avec une modération et une solidité qui eussent peut-être ramené des esprits moins prévenus. L'*Exposition* réclamoit la juridiction essentielle à l'Eglise, le droit de fixer la discipline, de faire des réglemens, d'instituer des évêques, et de leur donner une mission, droit que les nouveaux décrets lui ravissoient en entier. Elle n'oublioit pas de se plaindre de la suppression de tant de monastères, de ces décrets qui fermoient des retraites encore souvent consacrées à la piété, qui prétendoient anéantir des promesses faites à Dieu, qui apprenoient à parjurer ses sermens, et qui s'efforçoient de renverser des barrières que la main de l'homme n'a point posées. Les évêques demandoient en finissant qu'on admît le concours de la puissance ecclésiastique pour légitimer tous les changemens qui pouvoient l'être, qu'on s'adressât au Pape, sans lequel il ne doit se traiter rien d'important dans l'Église; qu'on autorisât la convocation d'un concile national ou de conciles provinciaux; qu'on ne repoussât pas toutes les propositions du clergé; enfin, qu'on ne crût pas qu'il en étoit de la discipline de l'Église comme de la police des états, et que l'édifice de Dieu étoit de nature à être changé par

l'homme. Mais la résolution étoit prise de tout détruire, et la prévention alloit jusqu'à faire un crime aux évêques de s'opposer à ce torrent d'innovations. On vouloit l'abaissement du clergé, l'asservissement de l'Église, la destruction de tant d'établissemens utiles. On appeloit sur les prêtres le mépris des peuples; on provoquoit contr'eux les délations et les calomnies. On avilissoit la religion par toute sorte de moyens. Au milieu de ces invectives et de cette licence, les évêques ne manquèrent point à ce qu'ils devoient à leur caractère. Beaucoup d'entr'eux donnèrent des instructions et des lettres pastorales pour repousser les coups qu'on leur portoit, combattre les changemens décrétés, et éclairer les peuples qu'on vouloit séduire. Des ecclésiastiques instruits les secondèrent par des ouvrages utiles et solides. Des laïques mêmes entrèrent dans la lice, et l'on fut sur-tout étonné de voir des hommes zélés pour l'appel, repousser la doctrine de leur parti, et attaquer le rédacteur de la constitution avec ses propres armes. Il parut beaucoup d'écrits sur ces contestations; nous ne pourrions les analyser ni même les indiquer tous. Le temps a fait justice de la constitution civile du clergé, et il nous suffira de montrer le saint Siége et l'épiscopat s'unissant pour la rejeter. Cent dix évêques français ou ayant des extensions de leurs diocèses en France, se joignirent aux trente évêques de l'assemblée, et l'*Exposition des principes* devint un jugement de l'église gallicane. Mais l'assemblée ne fut point arrêtée par cette opposition et par ses motifs. Le 27 novembre un décret prononça que tous les évêques et curés qui n'auroient pas fait, sous huit jours, le serment de fidélité à la constitution civile du clergé, seroient censés avoir renoncé à leurs fonctions; manière fort commode d'expulser les titulaires, dont on prévoyoit le refus. Quel droit avoit l'assemblée de leur ôter une juridiction qu'ils ne tenoient par d'elle? Il fut dit aussi que, sur le refus du métropolitain ou de l'évêque le plus ancien, de consacrer les évêques élus, cette consécration seroit faite par quelque évêque que ce fût, et que quant à la confirmation

et institution canonique, l'administration civile indiqueroit à l'élu un évêque quelconque auquel il s'adresseroit. Pouvoit-on se jouer plus ouvertement de la discipline de l'Église? N'étoit-ce pas enfreindre tous ses réglemens que d'attribuer le droit de consacrer et de confirmer, à un évêque étranger qui n'avoit ni ne pouvoit avoir judiriction à cet effet? Ce sont néanmoins ces décrets qui vont servir de fondement à la nouvelle église constitutionnelle.

1791.

Le 4 janvier, séance de l'assemblée nationale. Ce jour avoit été désigné pour la *prestation* du serment des ecclésiastiques qui se trouvoient dans l'assemblée. Dès le 27 décembre, ceux qui siégeoient *du côté gauche* s'étoient hâtés de montrer leur bonne volonté en jurant fidélité à la constitution civile du clergé. Henri Grégoire, curé d'Embermesnil, étoit venu à la tribune, et avoit, ainsi que soixante de ses confrères, prêté le nouveau serment. Il prononça en même temps un discours dont le but étoit de prouver la légitimité de cette démarche, et d'indiquer aux évêques la conduite qu'ils devoient tenir. Trente-six ecclésiastiques se joignirent depuis à lui, et deux évêques, l'évêque d'Autun et celui de Lydda, suffragant de Bâle pour la partie française du diocèse, satisfirent aux décrets. Le 4 janvier, on commença l'appel de tous les autres membres du clergé dans l'assemblée. M. de Bonnac, évêque d'Agen, monta le premier à la tribune, et refusa le serment en donnant les raisons de son refus. Un de ses curés suivit son exemple. M. de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, appelé ensuite, témoigna ne pouvoir faire ce qu'on désiroit. Ces professions publiques et motivées lassèrent la majorité. Il se fit un grand tumulte; les tribunes des spectateurs et les dehors de la salle étoit extrêmement agités. On entendoit à la porte des cris et des menaces. Des gens apostés s'efforçoient d'intimider les ecclésiastiques. Ces

moyens, employés plus d'une fois dans le cours de la révolution, n'eurent alors aucun succès. L'assemblée ayant décrété que les membres interpellés répondroient *oui* ou *non*, sans ajouter rien de plus, tous les évêques et tous les prêtres qui siégoient à la droite énoncèrent le refus le plus formel. Parmi ceux mêmes qui avoient précédemment prêté le serment, il y en eut plus de vingt-cinq qui le rétractèrent ensuite, soit à la tribune même, soit par des lettres au président, quand le premier moyen leur eût été interdit. Ainsi, de tous les ecclésiastiques de l'assemblée, soixante-dix environ se soumirent à la constitution civile du clergé. Le dimanche suivant, 9 janvier, étoit marqué pour le serment du clergé des paroisses de Paris. Vingt-neuf curés le refusèrent, entre autres ceux de Saint-Sulpice et de Saint-Roch, à la tête de près de cent prêtres de leurs communautés, et l'on assure que sur huit cents ecclésiastiques employés au ministère dans cette grande cité, plus de six cents se montrèrent plus attachés à leur devoir qu'à leurs places. Les évêques dispersés dans les provinces suivirent l'exemple de leurs collègues réunis à Paris, et de cent trente-cinq évêques français, quatre seulement s'enrolèrent sous les étendards de la nouvelle constitution. Ce furent le cardinal de Brienne, archevêque de Sens, et les évêques de Viviers, d'Orléans et d'Autun. La conduite subséquente de ces prélats n'a pas paru propre à justifier leur démarche en cette occasion. De Brienne, qu'on avoit déjà su apprécier, renvoya ce même chapeau de cardinal qu'il avoit brigué peu auparavant, fut déclaré déchu de sa dignité par le Pape, et suivit le torrent de la révolution. Les évêques d'Orléans et d'Autun, malheureusement lancés dans une carrière pour laquelle ils étoient bien peu faits, renoncèrent à leur état, prirent des fonctions civiles et contractèrent même des mariages. Qant à M. de Savines, évêque de Viviers, qui donna sa démission en prêtant son serment, pour réparer apparemment le vice de sa première nomination, il fut élu de nouveau, et se signala dans la suite par les démarches les plus extravagantes,

qu'il a eu, dit-on, le bonheur de chercher à expier par ses larmes. Dans le second ordre, un assez grand nombre d'ecclésiastiques prêtèrent le serment, un plus grand nombre encore le refusèrent. Ces derniers devoient, par là même, perdre leurs places, ainsi que les évêques dont ils avoient suivi l'exemple, et on se hâta de leur donner des successeurs.

— Le 19 janvier, lettre encyclique de trois évêques catholiques anglais, sur un serment qu'il étoit question d'exiger des catholiques de ce pays. Cette affaire faisoit alors beaucoup de bruit en Angleterre, et demande que nous remontions un peu plus haut. Les plus sages des protestans, honteux des fureurs de la populace, en 1780, s'étoient déclarés hautement pour une tolérance plus étendue, et pour la révocation de lois portées dans des temps de rigueur, mais qui n'avoient plus actuellement de prétexte, et qui contrastoient avec les idées libérales dont se glorifioit le dix-huitième siècle. Les personnes les plus éclairées, tant dans le ministère que dans le parti de l'opposition, témoignoient le désir de faire disparoître successivement les traces des anciennes animosités. Les catholiques songèrent à profiter de ces dispositions. Le 3 mai 1787, ils nommèrent, dans une assemblée générale, un comité pour travailler à améliorer leur situation. Au commencement de 1788, ce comité présenta au ministre un mémoire où il exposoit brièvement les demandes des catholiques et les motifs sur lesquels elles étoient appuyées. Le célèbre Pitt accueillit cette ouverture, et dans une conférence entre lui et quelques membres du comité, il désira qu'on lui fournît des preuves du sentiment du clergé et des universités catholiques sur quelques articles, et notamment sur les droits du Pape. On consulta donc sur ces objets les universités de Paris, de Louvain, de Douai, d'Alcala, de Salamanque et de Valladolid. Leurs réponses furent uniformes et satisfaisantes. En conséquence, on dressa une protestation dans laquelle les catholiques s'expliquoient sur plusieurs opinions qui avoient plus d'une fois servi de prétexte aux plaintes des protes-

tans. Ils y faisoient leur profession de foi sur cinq chefs principaux, et reconnoissoient, entre autres, qu'aucune puissance n'a le droit d'absoudre les sujets du serment de fidélité, et qu'on doit accorder la foi aux hérétiques. Cette déclaration étoit d'ailleurs rédigée dans le même esprit et sur les mêmes principes que le serment de 1778. Elle fut signée, en 1789, par tout le corps des catholiques anglais. Les vicaires apostoliques et leurs coadjuteurs, sept lords, douze baronnets, près de deux cent quarante prêtres, au total plus de dix-sept cent cinquante individus, revêtirent cet écrit de leurs signatures. Ce qu'il y eut de remarquable, c'est qu'à cette occasion, Jacques Talbot, évêque de Birtha et vicaire apostolique du district du sud, convoqua en synode les prêtres de son district, au nombre de plus de soixante, et signa avec eux la déclaration. Quelques ecclésiastiques n'approuvèrent cependant pas cet écrit, où ils trouvoient qu'on s'expliquoit durement sur quelques points. Matthieu Gibson, évêque de Comane et vicaire apostolique du district du nord, ne le signa point. MM. Milner et Plowden, prêtres zélés et écrivains estimables, paroissent aussi s'en être abstenus, et depuis M. Walmesley, évêque de Rama et vicaire apostolique du district de l'ouest, rétracta sa signature, et quelques prêtres suivirent cet exemple. Quoi qu'il en soit, le comité catholique, qui avoit dressé cette déclaration, continua à poursuivre son plan. Il minuta un projet de bill et de serment qu'il se proposoit de présenter au parlement. Malheureusement ce projet de serment alloit encore plus loin que la déclaration. On y donnoit assez improprement aux catholiques le nom de *catholiques-dissidens-protestans*, sans doute à cause de la dernière protestation ; beaucoup de catholiques trouvèrent mauvais qu'on usât envers eux d'une autre dénomination que celle qui fait leur gloire. On s'y permettoit de qualifier d'hérétique une doctrine fausse, sans doute, mais qu'il n'appartenoit point à des laïques de désigner ainsi. Enfin, on y avoit inséré des clauses vagues, susceptibles d'un mauvais sens, et dépour-

vues de la précision et de l'exactitude théologiques. Et cela n'étoit pas très-étonnant. Le comité étoit principalement composé de laïques, qui s'étoient persuadés qu'ils pouvoient se dispenser de consulter les évêques, et que leur qualité de commettans des catholiques leur donnoit le droit de décider les questions les plus graves. De ces élémens sortirent bientôt des étincelles de troubles. Les vicaires apostoliques, qu'on auroit dû consulter sur-tout dans une affaire qui les intéressoit particulièrement comme chefs du troupeau, virent avec peine un projet de serment qui ne leur parut pas compatible avec les intérêts de la religion. S'étant réunis, le 19 octobre 1789, ils condamnèrent la nouvelle formule de serment, et en instruisirent tous les catholiques par une lettre encyclique, datée du 21 du même mois, et signée d'eux quatre. Deux jours après, M. Walmesley, le plus ancien de ces évêques, adressa aux membres du comité une lettre, où il donnoit quelques-unes de ses raisons pour les détourner du nouveau serment. Sa lettre étoit polie et mesurée. Toutefois le comité se montra fort blessé de la démarche des quatre évêques. Il se défendit par deux lettres, datées du 25 novembre 1789, et adressées, l'une aux catholiques, l'autre aux vicaires apostoliques. Dans celle-ci, à travers un langage respectueux, se trouvent des traits assez déplacés contre le clergé. Le comité paroît sur-tout s'excuser assez mal de ne s'en être pas tenu au serment de 1778, comme l'évêque de Rama le conseilloit. Celui-ci se crut en droit de faire des reproches au comité dans sa lettre imprimée du 24 décembre suivant, et l'évêque de Comane le blâma plus fortement encore dans une lettre pastorale. Cette division pouvant avoir des suites fâcheuses, on essaya de la calmer. Il y eut au mois de février 1790, une entrevue entre deux des vicaires apostoliques, et les membres du comité. Elle ne rapprocha pas entièrement les esprits. On fit, à la vérité, quelques altérations au serment, mais peu importantes, et en conséquence, quand les vicaires apostoliques virent approcher le temps où on devoit présenter le bill au parlement,

ils

ils donnèrent, le 19 janvier 1791, une seconde encyclique, signée de trois d'entr'eux, savoir M. Walmesley et ses deux nouveaux collègues, Guillaume Gibson, évêque d'Acanthos, qui venoit de succéder à son frère dans le vicariat du nord, et Jean Douglass, sacré récemment évêque de Centurie et vicaire apostolique de Londres, à la place de Jacques Talbot. Les trois prélats disoient que la condamnation prononcée, le 21 octobre 1789, avoit été confirmée par le saint Siége, et approuvée par les évêques d'Irlande et d'Écosse. Ils déclaroient que le comité n'avoit aucun droit de décider de la légitimité des sermens, blâmoient la dénomination de *dissidens-catholiques-protestans*, défendoient aux catholiques de prêter le serment projeté, et les avertissoient d'être en garde contre quelques écrits publiés à l'occasion de ces disputes. Cette nouvelle censure, plus expresse et plus motivée, auroit dû, ce semble, terminer le différend. Mais les esprits s'étoient échauffés, et le comité n'étoit point disposé à céder. Il adressa, le 2 février, à M. Douglass, une lettre pour sa justification. Quelques jours après il y eut une conférence entre MM. Gibson et Douglass et les membres du comité. Les évêques requirent expressément ces derniers de déclarer s'ils vouloient aller en avant malgré la condamnation du serment, et le comité n'y répondit que par un refus de se soumettre, et par un appel au saint Siége bien informé. Le 17 février, il protesta par un nouvel acte contre la censure des trois évêques. Cette pièce, signée de MM. Berington et Wilks, des lords Stourton et Petre, et de six autres laïques, est adressée aux évêques mêmes. Elle qualifie fort durement la lettre encyclique des évêques. M. Butler, secrétaire du comité, publioit dans le même temps ses *Livres bleus*, où il gardoit encore moins de mesure. D'un autre côté, les vicaires apostoliques trouvèrent des défenseurs. M. Milner, depuis évêque, et connu dès-lors par son zèle et ses talens, montra, dans un écrit très-court, les sujets de plaintes des évêques. Le 7 mars 1791, il adressa au comité de la chambre des communes de nou-

velles considérations sur le serment. Là, agissant au nom des trois évêques et de leurs troupeaux, il demandoit qu'on eût égard à leurs scrupules, et qu'on se contentât de la garantie qu'ils offroient, sans entrer dans des questions inutiles. Il proposoit le serment déjà adopté en Irlande. Cette réclamation eut son effet. Le parlement, plus sage et plus réservé que le comité catholique même, jugea qu'il ne falloit point allumer un flambeau de discorde entre les catholiques. On montra dans les deux chambres les intentions les plus libérales. L'épithète de *dissidens-protestans* fut supprimée. On ôta une qualification d'hérétique, qui n'étoit point nécessaire. On rendit plus précises les clauses qui avoient été trouvées trop vagues. Enfin on adopta à peu près le serment d'Irlande. Le bill passa dans cet état, et reçut la sanction du roi le 10 juin. Il portoit qu'on ne pourroit plus poursuivre ou inquiéter les catholiques qui auroient prêté le nouveau serment; qu'ils seroient obligés de déclarer devant le magistrat les chapelles qu'ils voudroient ériger, et de les tenir ouvertes pendant les offices; que les prêtres donneroient également leurs noms; que ces conditions remplies, on ne pourroit les troubler; qu'il étoit aussi permis aux catholiques de tenir des écoles pour ceux de leur religion, etc. Ainsi tous les sermens antérieurs et les peines prononcées contre les catholiques étoient abolis. Ainsi disparoissoit cet échafaudage de lois vexatoires dressé dans des temps de troubles. Le catholicisme cessoit d'être une cause de proscription. L'exercice de la religion devenoit aussi peu gêné que dans la plupart des états attachés à l'Église romaine. La loi déclaroit que les catholiques étoient libres dans l'enceinte de leurs chapelles. Le gouvernement ne s'immisce d'ailleurs ni dans la prédication, ni dans l'enseignement. Il ne se mêle point, ni des ordinations des ecclésiastiques, ni de la nomination des évêques, ni de celle des curés ou missionnaires. Les avantages qui restent à acquérir aux catholiques, sont donc plutôt politiques que religieux. Dans cette circonstance, ils se montrèrent très-sensibles au bienfait qu'on

leur accorda. M. Douglass annonça cette faveur de la législature par une lettre pastorale du 14 juin. M. Walmesley en donna une sur le même sujet, le 28 juin, annonça aux fidèles de son district qu'ils pouvoient prêter le nouveau serment, et les exhorta à la fidélité et à la reconnoissance envers le gouvernement. Il semble qu'un si heureux événement eût dû réunir tous les esprits et effacer toute trace de divisions. Mais quelques hommes ardens avoient peine à revenir sur leurs pas. On ne peut se dissimuler que le comité catholique n'ait montré en cette circonstance un peu de tenacité. Les laïques qui y dominoient étoient vifs et remuans. Un autre sujet de discussion étoit venu se mêler à l'affaire principale. Le comité prit avec beaucoup de chaleur le parti d'un de ses membres, missionnaire du district de M. Walmesley, que ce prélat avoit interdit de ses fonctions, et qui, égaré par de mauvais conseils, tint tête à son évêque, et causa une brouillerie qu'il eût dû être le premier à calmer.

— Le 25 février, sacre des premiers évêques constitutionnels, à Paris. Aussitôt que le refus des titulaires, évêques et curés, avoit été constaté, on s'étoit occupé de leur remplacement. Les élections, dans les départemens, se ressentirent presque partout de l'esprit qui régnoit alors, et de la composition des assemblées. Des prêtres dont l'opinion avoit fait justice, des moines ardens à violer leurs règles, des hommes qui n'avoient d'autre mérite que d'avoir embrassé la révolution avec chaleur, des prédicateurs zélés du patriotisme, obtinrent les suffrages. Il étoit naturel que dans cette création subite de tant d'évêques, on n'oubliât point les curés qui, dans l'assemblée nationale, avoient donné l'exemple de la défection. Après avoir contribué à dépouiller les véritables évêques, ils méritoient d'en partager l'héritage. On vit donc une vingtaine d'entr'eux, pour prix de leur patriotisme, succéder à ceux qu'ils avoient fait chasser, et s'asseoir sans mission sur les siéges de leurs évêques vivans et non destitués. Il y eut un grand nombre de

départemens, où, par un abus, contre lequel Camus lui-même s'étoit élevé, on nomma pour évêques des hommes qui y étoient totalement inconnus. Mais ce n'étoit pas assez de s'être fait élire par les assemblées. Il falloit trouver des évêques qui voulussent bien donner la consécration épiscopale. Ce fut pour cela qu'Expilly, député à l'assemblée, qui venoit d'être nommé évêque du Finistère, s'adressa, le 11 janvier, à M. de Girac, évêque de Rennes, ville qui, dans la nouvelle circonscription, étoit la métropole de Quimper. Ce prélat lui répondit par une déclaration où il lui montroit la nullité de son élection, et refusoit de prêter les mains pour sa consécration. Rebuté de ce côté, Expilly eut recours à l'évêque d'Autun, qui ne pouvoit avoir aucun droit de sacrer et de confirmer un évêque d'une métropole si éloignée de la sienne. Cependant, sans demander le consentement de l'ordinaire, sans commission du Pape, sans le serment ordinaire au saint Siége, sans examen, sans confession de foi, malgré les irrégularités des deux élections, quoique d'une part le chapitre de Quimper eût protesté, et que de l'autre l'évêque de Soissons vécût et réclamât, l'évêque d'Autun sacra, le 25 janvier, dans l'église de l'Oratoire à Paris, les curés Expilly et Marolles pour évêques du Finistère et de l'Aisne (1). Il étoit assisté dans cette cérémonie par deux autres évêques, Gobel, de Lydda, et Miroudot, de Babylone. Mais si l'évêque d'Autun, qui donna sa démision vers ce même temps pour ne plus s'occuper que de fonctions politiques,

---

(1) D'après la nouvelle constitution, les évêques étoient désignés, non par le nom de la ville où ils étoient établis, mais par celui du département qui formoit leur diocèse. On avoit trouvé cette dénomination beaucoup plus conforme aux principes de l'égalité et à la destruction de toute prééminence. Ainsi on disoit l'évêque du département de la Manche, des Landes, des Bouches-du-Rhône, du Puy-de-Dôme, du Jura, de l'Allier..., et ces prélats sembloient n'avoir à gouverner que des rivieres ou des montagnes.

put communiquer aux élus le cacactère épiscopal, il n'étoit pas en son pouvoir de leur donner la confirmation et l'institution canonique, et de leur conférer sur leurs départemens une juridiction qu'il n'avoit pas lui-même. L'ancienne discipline, invoquée par les défenseurs mêmes de la constitution du clergé, attribuoit le droit de confirmation aux métropolitains ou aux conciles provinciaux. Or ni les uns ni les autres ne confirmèrent les nouveaux évêques. Ils n'eurent donc point de mission. Vainement s'avisèrent-ils de dire, pour se tirer d'affaire, que leur ordination seule les investissoit de tous les pouvoirs. On réfuta cette prétention inventée par le besoin. Cependant les nouveaux siéges se remplissoient en foule, et les élus se sacroient les uns les autres. L'évêque de Lydda, pour prix de sa complaisance, eut à opter entre trois départemens, et choisit celui de Paris. Il paroît qu'il fut entraîné dans ce parti par foiblesse et par peur. Il avoit d'abord prêté son serment avec quelques restrictions; mais on l'intimida et il les rétracta. Depuis il écrivit secrètement au Pape, et n'eut pas la force de suivre les conseils qu'il reçut. Dans la suite la crainte lui dicta des démarches plus honteuses encore. Ainsi fut consommé ce schisme déplorable, par lequel on avoit voulu déchirer l'Église, en attendant qu'on lui fît une guerre plus terrible encore. Les évêques *départementaux* s'empressèrent de former leur clergé. Ils ne trouvèrent que trop de prêtres qui se rangèrent sous leurs drapeaux. Quelques-uns peut-être se laissèrent d'abord entraîner dans cette cause par de bonnes vues; mais ils l'abandonnèrent bientôt, ou ils n'eurent plus d'excuse, lorsqu'ils virent le souverain Pontife s'unir aux évêques de France pour proscrire les nouveautés de la constitution civile du clergé.

— Le 10 mars et 13 avril, brefs du Pape aux évêques de France. Le premier étoit adressé spécialement aux évêques députés à l'assemblée. Le Pape y discutoit plusieurs articles de la constitution civile du clergé. Il répondoit à ceux qui prétendoient que l'assemblée avoit

en droit de statuer sur la discipline, comme étant susceptible de changemens. D'abord, disoit-il, plusieurs des nouveaux décrets s'écartent de l'enseignement de la foi. Cette liberté absolue, que l'on proclame et que l'on exagère, cette doctrine qui ne voit plus dans le souverain le ministre de Dieu même, cette soustraction formelle à l'autorité du saint Siége, ne sont-elles pas contraires aux principes de l'Église catholique? D'ailleurs la discipline a souvent une liaison intime avec le dogme. Elle contribue à conserver sa pureté, et l'on voit souvent les conciles prononcer des censures contre ceux qui n'étoient coupables que d'infraction contre la discipline. Le concile de Trente en offre plusieurs exemples. Ainsi, dans sa vingt-quatrième session, il frappe d'anathême ceux qui oseroient soutenir que l'Église n'a pas eu le pouvoir d'établir des empêchemens dirimans du mariage, ou qu'elle s'est trompée en les établissant. Le Pape exposoit les nouveautés du mode d'élection. Il rappeloit plusieurs élections d'évêques faites dans les temps les plus anciens par le souverain Pontife seul, et observoit que le changement introduit dans la discipline généralement suivie autrefois, avoit été nécessité par les troubles et les dissentions qui résultoient très-fréquemment des élections populaires. Mais si on avoit été forcé d'exclure le peuple, lorsque tous étoient catholiques; que dire du décret qui, privant le clergé du soin de concourir aux élections, y admettoit les hétérodoxes et même les infidèles? Il se plaignoit ensuite des entraves mises à l'autorité des évêques, de l'abolition des ordres religieux, de la destruction de tant d'établissemens utiles, et des autres plaies faites à l'Église. Il comparoit ce qui se passoit en France avec ce qui étoit arrivé en Angleterre sous Henri II et sous Henri VIII, et demandoit aux évêques les moyens, s'il en étoit, de concilier les esprits et de terminer les querelles. Le second bref étoit adressé aux évêques, au clergé et aux fidèles de France. Pie VI citoit avec éloge l'*Exposition* des trente évêques, qu'il appeloit *la doctrine de l'église gallicane*, vu les adhésions de beaucoup

d'autres prélats, de chapitres et de curés. Il déploroit vivement la défection des quatre évêques, et sur-tout de celui qui avoit prêté ses mains pour la consécration des constitutionnels. Il ordonnoit à tous les ecclésiastiques qui avoient fait le serment de le rétracter dans quarante jours, sous peine d'être suspens de l'exercice de tous ordres, et soumis à l'irrégularité, s'ils en faisoient les fonctions. Il spécifioit que tel avoit été l'avis des cardinaux, et le vœu du corps épiscopal de France. Il déclaroit les élections des nouveaux évêques, illégitimes, sacriléges, et contraires aux canons, ainsi que l'érection des siéges de Moulins et autres créés par les nouvelles lois. Il prononçoit que les consécrations étoient criminelles, illicites et sacriléges, que les consacrés étoient privés de toute juridiction et suspens de toutes fonctions épiscopales. Après ce jugement du saint Siége, ceux qui étoient encore dans le doute ou dans l'erreur n'eurent plus aucun prétexte. Aussi plusieurs revinrent-ils sur leurs pas, et se soumirent-ils à la décision du chef de l'Église. Mais le plus grand nombre de ceux qui s'étoient joints à l'église constitutionnelle, persévérèrent dans cette démarche. Des prétextes inventés à plaisir servoient encore à tromper des gens qui vouloient l'être. On répandoit que les brefs étoient faux, et qu'ils eussent dû être transmis suivant d'autres formes. Mais à qui pouvoient-ils être mieux adressés qu'aux évêques qui avoient consulté le saint Siége sur cet objet, et qui devoient à leurs diocésains des conseils et des instructions? Auroit-on voulu que le Pape les eût envoyés à l'assemblée nationale? On n'ignoroit pas la manière dont il y étoit traité, et dont on y parloit de son autorité. Pie VI prit donc la seule voie qui convînt dans les circonstances. Le 3 mai, les évêques députés à l'assemblée lui répondirent. Ils lui annonçoient que leur *Exposition* du 30 octobre précédent avoit été adoptée par tous leurs collègues; que pour eux ils étoient prêts à tous les sacrifices; qu'ils ne cherchoient point à troubler l'ordre civil; qu'ils n'avoient rien omis pour porter l'assemblée à revêtir au moins des formes canoniques les

changemens que l'on vouloit faire; mais que leurs offres avoient été rejetées, et que l'on n'avoit usé à leur égard que de rigueurs et d'insultes. Ils prioient le saint Père de ne point songer à eux, mais uniquement à l'Église, et dans cette vue ils lui remettoient leurs démissions, pour qu'il pût suivre, sans obstacle, les voies les plus propres à ramener la paix. Cette lettre fut souscrite des mêmes prélats qui avoient signé l'*Exposition*. Tel étoit l'esprit de sagesse, de modération et de condescendance de ces hommes que la haine accusoit de fanatisme. Pie VI n'accepta point leurs démissions. Il crut que, vu la disposition des esprits, cette démarche ne rameneroit pas la paix, que ce seroit un sacrifice inutile dont l'erreur triompheroit sans se reconnoître, et que l'on tendoit moins à changer la discipline qu'à détruire la religion. La manière dont on traitoit les évêques en beaucoup d'endroits, indiquoit le but de leurs ennemis. M. de Juigné, archevêque de Paris, avoit été obligé de s'expatrier deux ans auparavant, et l'on avoit armé une populace aveugle contre un prélat bienfaiteur des pauvres. M. de Bonneval, évêque de Senez, fut traduit devant les tribunaux, et resta long-temps en prison. L'âge de M. de Castellane, évêque de Mende, ne le mit pas à l'abri d'une captivité qui finit par un traitement plus barbare encore. En Bretagne, dans le midi, plusieurs évêques furent mis en jugement. D'autres furent chassés du milieu de leur troupeau, et ceux qui n'en reçurent pas l'ordre formel, furent exposés à tant d'insultes et d'avanies qu'ils n'eurent plus que la fuite pour ressource. Leur présence contrarioit les évêques constitutionnels, qui voyoient avec dépit l'attachement d'une grande partie du clergé et du peuple aux pasteurs légitimes, et qui croyoient n'être jamais tranquilles sur leurs siéges tant que ceux-ci résideroient dans leurs diocèses. On n'omit donc rien pour les éloigner; et des attroupemens séditieux, des menaces, des outrages, des arrêtés même des administrations furent mis en usage pour forcer les véritables évêques à s'expatrier. Leurs adversaires avoient

pour eux la puissance, et ils sentoient le besoin de l'appeler à leur secours. Ils tâchèrent aussi d'opposer quelques raisons à celles dont on les accabloit, et donnèrent des écrits déjà réfutés presque tous avant de paroître. De toutes les productions publiées en faveur de cette cause, celle qui sembloit avoir le plus d'autorité, étoit intitulée : *Accord des vrais principes de l'Église, de la morale et de la raison sur la constitution civile du clergé, par les évêques des départemens, membres de l'assemblée constituante.* On s'efforçoit d'y répondre à l'*Exposition* des trente évêques. Pour donner une idée de la manière dont on y raisonnoit, il suffit de citer ce passage (page 232) : *L'assemblée nationale a pu supprimer tous les ordres religieux, si elle a pu en supprimer un seul. Or, il n'y a pas de doute à cet égard, sur-tout depuis la destruction des Jésuites, opérée par l'autorité souveraine et les magistrats.* Ces deux propositions sont également fausses. Il y a loin de la destruction d'un ordre à celle de tous, de la suppression d'une congrégation à l'anéantissement de tout l'état monastique. D'après la seconde proposition, l'abus deviendroit une règle, et l'usurpation un titre. L'*Accord* parloit en outre des actes du clergé de France de 1765, de manière à prouver que l'auteur ne connoissoit pas plus l'exactitude des faits que celle du raisonnement. On remarqua qu'il donnoit l'épithète de *papiste* à un théologien catholique. Jusque-là il étoit réservé aux protestans de désigner ainsi les enfans de l'Église romaine.

— Le 3 mai, une nouvelle constitution est adoptée en Pologne. Depuis quelques années ce pays sembloit respirer des orages qui l'avoient si long-temps troublé. La Russie, contente de l'agrandissement énorme qu'elle avoit obtenu en 1772, s'immisçoit moins dans le gouvernement intérieur. Les Polonois voulurent saisir cette occasion pour sortir de l'état de foiblesse où ils étoient réduits, et pour faire disparoître les traces des lois qu'on leur avoit imposées. Ils furent encouragés dans ce projet par des puissances voisines, alors mécontentes de la

Russie. Une diète s'occupa de rédiger un projet de constitution conforme aux vœux de tous les Polonois. Cette constitution fut adoptée le 3 mai 1791, et sanctionnée dans la séance suivante. L'article Ier portoit : *La religion catholique, apostolique et romaine est et restera à jamais la religion nationale, et ses lois conserveront toute leur vigueur. Quiconque abandonnera ce culte pour quelqu'autre que ce soit, encourra les peines portées contre l'apostasie. Cependant l'amour du prochain étant un des préceptes les plus sacrés de cette religion, nous devons à tous les hommes, quelle que soit leur profession de foi, une liberté de croyance entière sous la protection du gouvernement. En conséquence nous assurons, dans toute l'étendue de la Pologne, un libre exercice à tous les cultes, conformément aux lois portées à cet égard.* Les autres articles concernoient le gouvernement civil. Tous furent adoptés avec unanimité. Le roi lui-même paroissoit penser, sur ce point, comme la nation, et tous les ordres de l'état concouroient avec plaisir à des réglemens dont on espéroit l'union et la paix. Les puissances étrangères en félicitèrent les Polonois, et ce royaume, si long-temps divisé, se croyoit dans une situation plus stable et plus tranquille, quand l'opposition de quelques nobles, et sur-tout l'ambition d'une puissance voisine, préparèrent de nouveaux malheurs. Douze seigneurs, irrités de se voir privés de l'espérance d'arriver au trône, et poussés par une politique étrangère, se confédérèrent à Targowitz, lieu devenu tristement fameux dans les annales de la Pologne. Les troupes russes entrèrent de toutes parts dans ce pays sous prétexte de protéger la confédération de Targowitz. Mais ce n'étoit là qu'un voile aux projets de cette puissance. Le 9 avril 1793, elle annonce un nouveau partage. Une diète convoquée à Grodno sanctionne cette seconde usurpation. Nous courons rapidement sur ces faits, qui n'entrent point dans notre plan. En mars 1794, les Polonois se soulèvent et mettent le célèbre Kosciusko à leur tête. Ce général, après quel-

ques avantages, est battu et pris le 10 octobre de la même année. Le 7 novembre suivant, Varsovie se rend à discrétion. La terreur, les proscriptions, les confiscations entrèrent avec les vainqueurs dans la capitale. Stanislas Poniatowski eut l'ordre de quitter sa résidence. Ce n'étoit depuis long-temps qu'un fantôme de roi. Suspect aux Polonois, qui connoissoient sa foiblesse, il n'étoit pas plus respecté des Russes, qui le tenoient captif à Grodno. Un troisième partage de la Pologne eut lieu en 1795. Les trois puissances voisines s'approprièrent ce qui restoit de cet état malheureux. Varsovie fut donnée à la Prusse, et Brzesk devint le point central des frontières des trois puissances conquérantes. Poniatowski signa, le 25 novembre 1795, son acte d'abdication. Il mourut à Pétersbourg, le 11 février 1798. On dit qu'il se préparoit à ses derniers momens par une vie chrétienne. S'il aima sa patrie, il dut être pénétré de douleur en voyant ses derniers déchiremens. La Pologne n'existoit plus; son nom étoit effacé de la liste des puissances, et les trois cours s'étoient partagés les débris de cet ancien et beau royaume. Ce partage, funeste à la nation, ne le fut pas moins à l'Église. A peine la Russie se trouva-t-elle maitresse de la Lithuanie, de la Volhinie, de la Podolie et de l'Ukraine, que les Grecs unis de ces provinces furent en butte à une persécution déclarée. Catherine se persuada que pour mieux les attacher à sa domination, elle devoit les détacher de l'Église romaine. Par une contradiction que nous ne pretendrons pas expliquer, elle favorisoit assez les Latins, et ne voulut pas tolérer les Grecs unis à l'Église romaine. Elle envoya dans les pays que nous avons nommés, des prêtres et des évêques russes, et par conséquent du rit grec non-uni. Les gouverneurs avoient ordre de les seconder. Ces missionnaires, d'une espèce nouvelle, étoient accompagnés de soldats, et parcouroient les villages. Ils forçoient les portes des églises, et les bénissoient comme si elles eussent été profanées. Si le pasteur refusoit d'adhérer au schisme, il étoit remplacé. Pendant ce temps, les officiers faisoient comparoître les

habitans. On leur disoit qu'il falloit retourner à la religion de leurs pères, qui étoient de la communion grecque. Quand on ne pouvoit les gagner par la persuasion, on avoit recours aux voies de fait, à la bastonnade, à l'emprisonnement. Ce fut par ces moyens doux et humains qu'on fit des prosélytes. Les évêques ne cédèrent point à l'orage; on confisqua leurs biens. Les religieux de saint Basile, qui sont le seul ordre de ce pays, et parmi lesquels on prend tous les évêques, ne se laissèrent pas vaincre non plus par la crainte. Plusieurs, pour échapper à la persécution, embrassèrent le rit latin; mais la tempête passée, le saint Siége les exhorta à reprendre leur rit ancien. Quant aux prêtres séculiers, ils se montrèrent, en général, moins courageux. Le plus grand nombre embrassa le schisme. Ceux qui persévérèrent, trouvèrent une récompense de leur fidélité dans la générosité des seigneurs, qui, étant tous du rit latin, leur donnèrent des terres. Plusieurs passèrent au rit latin, et obtinrent des places dans les églises catholiques de ce rit. Quant aux paysans, ils cédèrent tous aux carresses ou aux menaces. On leur promit d'améliorer leur condition; mais on ne se mit pas beaucoup en peine de réaliser ces espérances. En peu de temps, les années 1794 et 1795, virent une immense et affligeante défection dans ces provinces. Plusieurs millions d'habitans abandonnèrent la communion de l'Église romaine. Telle fut la tolérance pratique d'une princesse qui cultivoit la philosophie, et qui aspiroit même à passer pour philosophe. Après sa mort, arrivée le 9 novembre 1796, son fils Paul Ier parut suivre d'autres erremens. Il rappela Poniatowski à sa cour. Il rendit la liberté à plus de quinze mille Polonois, à qui on avoit fait expier, par l'exil et l'esclavage, leurs généreux efforts. Il fit cesser les dragonnades ordonnées par Catherine. Mais il ne paroît pas qu'il ait permis qu'on retournât au rit grec-uni. Il laissa les choses sur le pied où sa mère les avoit mises, et se contenta de défendre les emprisonnemens et les violences. Il n'y en eut point, à cet égard, sous son

règne. On dit qu'on rétablit quelques évêques catholiques, en leur recommandant de ne point chercher à faire de prosélytes. Il y avoit depuis Pierre Ier un synode établi à la place du patriarche, pour la direction des affaires ecclésiastiques du rit grec non-uni. Paul institua des colléges ecclésiastiques par tout l'empire, l'un du rit latin, l'autre du rit grec-uni. Le premier avoit pour président l'archevêque de Mohilow, et étoit composé de quelques prélats et des assesseurs de six différens diocèses. Le second collége étoit présidé par Héraclée Odrowaz Lizowski, archevêque de Polocz, et avoit aussi des assesseurs des différens diocèses de cette communion. Il paroît qu'il y a actuellement dans l'empire russe six évêques du rit latin, et trois du rit grec-uni. Les uns et les autres sont tranquilles aujourd'hui sous la domination d'un prince éloigné par caractère des mesures violentes. Mais on n'a point réparé les brèches qu'on avoit faites à l'Église dans ces contrées, et on ne lui a point rendu ses enfans qu'on lui avoit enlevés par la séduction, la terreur, et par des procédés iniques et arbitraires.

— Le 24 mai, Pie VI déclare bienheureuse la sœur Marie de l'Incarnation, Carmélite, morte en 1618. Barbe Avrillot de Champlatreux avoit d'abord été mariée à un maître des comptes de Paris, nommé Acarie. Elle étoit dès-lors très-célèbre pour sa piété tendre, sa charité active et son ardeur pour la perfection. Elle avoit part à toutes les bonnes œuvres qui se faisoient alors, et contribua beaucoup entr'autres à l'établissement des Carmélites de France. Après la mort de son mari, elle fit profession dans cet ordre, et mourut saintement à Pontoise. En 1782, l'assemblée du clergé de France, Louis XVI, Mme Louise sa tante, les religieuses Carmélites et Ursulines, et la chambre des comptes de Paris s'étoient réunis pour demander la béatification de cette vertueuse femme. Plusieurs écrivains, et en dernier lieu M. l'abbé Boucher, ont donné sa vie.

— Le 11 juillet, translation des restes de Voltaire au Panthéon. Cette translation, ordonnée par l'assem-

blée, fut à la fois un triomphe pour l'irréligion et pour le parti populaire et patriotique. On n'étoit plus au temps où les amis du philosophe de Ferney se croyoient obligés de dissimuler ses véritables sentimens. Quand ils virent les projets de leur parti assez avancés, ils ne craignirent plus d'avouer les intentions de leur chef. La puissance royale, à peu près anéantie, les dispensoit de ces ménagemens timides dont plusieurs n'avoient pas encore su s'affranchir. Aussi des écrivains long-temps liés avec Voltaire et élevés à son école, rendant compte, dans un journal connu, de sa *Vie*, par Condorcet, s'exprimoient ainsi : « L'historien s'est appliqué sur-tout à re« présenter la toute-puissante influence de Voltaire sur « son siècle, et bien loin qu'à cet égard on puisse lui « reprocher aucune exagération, peut-être n'a-t-il pas « assez approfondi sa matière; peut-être, quoique son « pinceau ne manque pas de force, eût-il pu rendre ses « touches plus vives et plus marquées. Il me semble du « moins qu'il étoit possible de développer davantage les « obligations éternelles que le genre humain doit avoir « à Voltaire. Les circonstances actuelles en fournissent « une belle occasion. Il n'a point vu tout ce qu'il a fait, « mais il a fait tout ce que nous voyons. Les observa« teurs éclairés, ceux qui sauront écrire l'histoire, prou« veront à ceux qui savent réfléchir, que le premier au« teur de cette grande révolution qui étonne l'Europe, et « répand de tout côté l'espérance chez les peuples et « l'inquiétude dans les cours, c'est, sans contredit, Vol« taire. C'est lui qui a fait tomber la première et la plus « formidable barrière du despotisme, le pouvoir religieux « et sacerdotal. S'il n'eût pas brisé le joug des prêtres, « jamais on n'eût brisé celui des tyrans : l'un et l'autre « pesoient ensemble sur nos têtes, et se tenoient si étroi« tement, que le premier une fois secoué, le second de« voit l'être bientôt après. L'esprit humain ne s'arrête « pas plus dans son indépendance que dans sa servitude, « et c'est Voltaire qui l'a affranchi en l'accoutumant à « juger sous tous les rapports ceux qui l'asservissoient.

« C'est lui qui a rendu la raison populaire ; et si le peuple « n'eut pas appris à penser, jamais il ne se seroit servi « de sa force. C'est la pensée des sages qui prépare les « révolutions politiques ; mais c'est toujours le bras du « peuple qui les exécute..... Des esprits superficiels ou « crédules ont affecté de ne voir dans Voltaire qu'un « flatteur de la puissance, parce qu'il a quelquefois ca- « ressé les ministres ou les grands. Ils ne s'aperçoivent « pas que ces cajoleries particulières sont sans conséquen- « ce ; mais ce qui est d'un effet infaillible et universel, « c'est cette haine de la tyrannie en tout genre qui res- « pire dans tout ce qu'il écrit ; partout il la rend odieuse « ou ridicule, partout il avertit l'homme de ses droits « et lui dénonce ses oppresseurs... Il a tant répété au « peuple : *Savez-vous quel est votre plus grand mal- « heur? c'est d'être sot et poltron ;* il l'a tant redit de « mille manières, qu'enfin on n'a plus été ni l'un ni l'au- « tre (1). » C'est ainsi que ces mêmes hommes, qui avoient tant de fois taxé de déclamations les alarmes et les plaintes du clergé contre la philosophie, justifioient aujourd'hui ces plaintes par les éloges qu'ils donnoient à leur chef, et par ce qu'ils racontoient de ses efforts contre le despotisme. On n'avoit donc pas eu tant de tort de dénoncer ce parti comme non moins ennemi du trône que de l'autel. Aussi le triomphe décerné à Voltaire blessa et les amis de la monarchie et ceux de la religion. La veille de la fête on afficha dans tout Paris une réclamation signée d'un grand nombre de citoyens qui protestoient contre cet hommage rendu à un écrivain frivole, irréligieux et corrupteur ; mais le cortége n'en fut pas moins pompeux. On affecta de le faire passer sous les fenêtres des Tuileries, où Louis XVI étoit alors prisonnier, et de faire marcher en tête ceux qui venoient

---

(1) *Mercure de France*, N° 32, du samedi 7 août 1790, page 27. Il étoit rédigé par Marmontel, La Harpe et Chamfort, tous trois de l'école de Voltaire. L'article est signé D..... Il paroît être de La Harpe.

d'arrêter le monarque à Varennes. Une église destinée au culte du Très-Haut, reçut, sous le nom de *Panthéon*, les cendres de l'ennemi déclaré du christianisme. Depuis, pour rendre le but de ces honneurs moins équivoque, on les conféra aussi aux restes de Rousseau, que l'on transporta d'Ermenonville, et leurs tombeaux sont encore déposés dans ces caveaux, où bientôt après, on leur associa, au moins pour quelque temps, les noms les plus abjects, et des monstres à peine dignes du nom d'hommes.

— Le 14 septembre, l'assemblée nationale déclare Avignon et le Comtat réunis à la France. Dans le même temps qu'on prodiguoit des honneurs scandaleux aux pères de la philosophie, on insultoit sans retenue au Chef de l'Église. Le 3 mai, une troupe de factieux brûla, au Palais-royal, à Paris, avec un appareil et un éclat outrageans, les derniers brefs et l'effigie du Pape, que l'on avoit habillée d'une manière ridicule, et cette insolence ne fut point réprimée. On travailloit, au contraire, à porter à Pie VI des coups plus sérieux. On souffloit dans le Comtat les mêmes germes de discorde qui troubloient la France. On envoyoit dans ce pays des brigands pour y porter le désordre, et l'on prétendoit ensuite qu'il falloit s'en emparer pour y rétablir la paix. Le vice-légat, qui y commandoit pour le Pape, fut chassé; l'archevêque d'Avignon, et les autres prélats du Comtat, furent obligés de prendre la fuite; des violences inouies furent exercées contre une foule d'habitans. On vouloit, à force de vexations, les contraindre à demander leur réunion à la France. Dès le mois de mai on avoit essayé dans l'assemblée nationale de consommer cette usurpation; mais les intrigues ne se trouvèrent pas assez bien nouées, et il fallut exciter de nouveaux désordres pour que la réunion parût indispensable. Bientôt la situation d'Avignon et du Comtat devint telle, qu'il n'y avoit plus, disoit-on, d'autre moyen d'y ramener le calme que de s'en emparer. Le Pape n'avoit pas assez de forces pour y faire respecter son autorité, et l'intérêt même de ce pays étoit d'appartenir à une puissance capable de le protéger. De plus, on

on étoit bien aise de punir Pie VI de n'avoir pas approuvé les nouvelles réformes, et d'avoir cherché à soutenir les droits de l'Église et les siens. Enfin, la philosophie avoit tant crié contre l'autorité temporelle des pontifes romains, et en particulier contre l'acte en vertu duquel ils jouissoient du Comtat, qu'on se crut en droit de leur enlever une propriété dont ils étoient paisibles possesseurs. On ne voulut pas voir que si un titre aussi ancien et aussi formel n'étoit pas respecté, il n'y en avoit point en France qui pussent espérer de l'être. On prononça le décret de réunion. Pie VI réclama vainement contre cette usurpation. Elle fut maintenue, et l'on vit bientôt ce que les habitans du Comtat y devoient gagner. Un homme, justement abhorré et connu sous un surnom effrayant, commit impunément dans Avignon des cruautés dont le récit fait frémir. Le massacre d'un grand nombre de malheureux habitans dans les glacières, fut le premier bienfait qui signala le changement de domination. On voulut aussi que ce pays jouît des avantages de la constitution civile du clergé, et quoique l'assemblée paroisse n'avoir rien statué à cet égard par son décret, on y fit nommer depuis un évêque constitutionnel.

— Le 7 novembre, ouverture d'un synode à Baltimore. M. Carroll, étant retourné dans son diocèse après son sacre, s'occupa, conformément aux intentions du souverain Pontife, de tenir un synode. Il le convoqua le 27 octobre. Il s'y trouva vingt-un prêtres, dont sept Jésuites, et quatre Français. Les quatre vicaires généraux de l'évêque y siégeoient après lui. On y voyoit aussi M. Thayer, ancien ministre presbytérien qui s'étoit converti à Rome à l'occasion des miracles opérés au tombeau du vénérable Benoît Labre, et qui, après avoir reçu les ordres sacrés, exerçoit le ministère à Boston, et prêchoit la foi catholique dans le même lieu où il avoit autrefois annoncé l'erreur. Tous les membres du synode se rendirent processionnellement de la maison de l'évêque à l'église cathédrale de Saint-Pierre. C'étoit un spectacle nouveau dans ce pays où le protestantisme avoit prévalu.

La réunion de tant de prêtres revêtus des habits de leur ordre, la présence du nouvel évêque, la croix portée solennellement dans cette cérémonie, tout devoit frapper, tout frappa en effet les spectateurs. L'évêque prononça un discours analogue à la circonstance, après quoi les membres firent la profession de foi. Dans la seconde session, tenue le 8 novembre, on fit des statuts sur le Baptême, sur la tenue des registres à cet effet, et sur la Confirmation. La troisième session, qui eut lieu le soir du même jour, eut pour objet le sacrement de l'Eucharistie. On y traita de la décence dans les cérémonies, de la première communion des enfans, des offrandes, des fabriques, de l'habit ecclésiastique. Dans la quatrième session, le 9 novembre, on s'occupa du sacrement de Pénitence, on rappela la nécessité de l'approbation pour tous les prêtres, et on défendit qu'ils s'établissent dans d'autres lieux que ceux qui leur seroient assignés. C'est que quelques prêtres, et sur-tout des Allemands, croyoient encore pouvoir se passer de l'institution du nouvel évêque. On traita aussi de l'Extrême-Onction et du Mariage, et on défendit le mariage entre protestant et catholique. Dans la cinquième session on régla ce qui concernoit les fêtes, les offices, la conduite des ecclésiastiques, leur subsistance, la sépulture ecclésiastique, etc. Il fut proposé d'écrire au Pape et de demander ou un coadjuteur pour l'évêque, ou bien l'érection d'un évêché suffragant; et la demande fut faite. Les actes de ce synode furent envoyés à Rome pour obtenir l'approbation du souverain Pontife. M. Carroll postuloit aussi quelques pouvoirs extraordinaires pour des cas qui n'avoient point été prévus. Le Pape accueillit favorablement les vœux du clergé américain. Il approuva les actes du synode. Il accorda, peu après un coadjuteur, qui fut Léopold Neale, Jésuite, et lui donna le titre d'évêque de Gortyne *in partibus infidelium*. Il conféra à l'évêque de Baltimore les pouvoirs de légat, et des indulgences, et il parut approuver l'érection de son siége en métropole, lorsque les circonstances rendroient cette mesure nécessaire. Ainsi la religion

catholique prenoit plus de consistance dans ces contrées. Il y arriva d'Europe plusieurs prêtres, que les troubles de leur patrie engageoient à exercer leur zèle ailleurs. Douze ecclésiastiques français vinrent à la suite de M. Nagot. Les uns furent attachés au séminaire ; les autres exercèrent le ministère au dehors. On fonda un collége à Pigeon's Hill, dans la Pensylvanie, et à Georges-Town, dans le Maryland. C'est dans ce dernier endroit que résidoit l'évêque de Gortyne. Il y avoit aussi là un couvent de Carmélites. Le nombre des catholiques croissoit sensiblement à Baltimore. Le zèle du prélat et des ecclésiastiques qui le secondoient, faisoit aimer et respecter la religion. Baltimore étoit partagé en vingt sectes différentes, presbytériens, anglicans, quakers, anabaptistes, luthériens, calvinistes, méthodistes, mennonites, disciples de Swedembourg, nicolaïtes, etc. Mais les catholiques seuls étoient plus nombreux que chacune de ces sectes. On fait monter leur nombre à plus de douze mille. On a construit récemment une nouvelle cathédrale, plus vaste et plus commode que l'ancienne, et il y a aujourd'hui six églises dans la ville. Il y a aussi des catholiques dispersés dans l'état de Maryland, et formant plusieurs congrégations desservies par seize prêtres, dont plusieurs français. Nous devons nommer dans ce nombre M. Smith, dont le nom véritable est Gallitzin. Il est fils du prince Gallitzin, ministre et favori de Catherine II, impératrice de Russie. Se trouvant en Amérique avec sa mère, il se fit catholique et prit les ordres sacrés. Il est pasteur d'une congrégation qu'il a formée, et qu'il soutient au spirituel par son zèle, et au temporel par sa fortune. Si nous sortons du Maryland, nous trouvons Philadelphie, où les catholiques ne sont guère moins nombreux qu'à Baltimore. Ils y ont quatre églises. M. Carroll y étant allé pour appaiser le schisme excité par un prêtre allemand, fut bien accueilli du congrès et du sénat, qui l'appuyèrent de leur autorité. La Pensylvanie a d'autres congrégations, dont la plus importante est celle de Conwago, fondée par les Jésuites, et peuplée d'Allemands fort attachés en

général à la religion. La Pensylvanie est l'état qui compte le plus de catholiques après le Maryland. Ils y étoient dirigés, en 1807, par environ douze prêtres. Dans le New-Yorck, les catholiques ne forment de congrégation qu'à New-Yorck et à Albany. Ils sont à New-Yorck au nombre d'environ quatorze mille, à ce qu'on croit, dont une assez bonne partie sont des Français réfugiés de Saint-Domingue et des autres îles. Boston, capitale de l'état de Massachusett, offre sur-tout un exemple frappant des progrès du catholicisme, progrès plus étonnans encore dans une ville où dominoit un presbytérianisme ardent, et où les sectes sont plus multipliées qu'ailleurs. Ces progrès sont dus d'abord au zèle de M. Thayer, dont nous avons parlé. Quand il revint à Boston catholique et prêtre, on y comptoit à peine quelques catholiques. Son exemple, son zèle, un défi qu'il porta aux ministres protestans, les entretiens qu'il eut avec plusieurs personnes de cette religion, commencèrent à diminuer les préventions. En 1798, les catholiques étoient déjà un peu plus nombreux, quand l'évêque de Baltimore ayant envoyé M. Thayer dans le Kentucky, lui donna pour successeur à Boston M. Matignon, Français, docteur de Sorbonne, ecclésiastique plein de talens, de zèle, de piété et de prudence, et doué de toutes les qualités propres à gagner les cœurs. Ses soins ont achevé l'ouvrage de M. Thayer. Sa congrégation s'est accrue rapidement. On à bâti une église, qui n'est plus actuellement assez grande, et on songe à en construire une autre. On assure que les catholiques de Boston sont au nombre de trois ou quatre mille, et qu'ils répondent par leur ferveur au zèle de leur respectable apôtre. La Virginie a plusieurs congrégations desservies par trois prêtres. Charles-Town, dans la Caroline du Sud, compte beaucoup de catholiques qui n'ont qu'un prêtre. Les autres états voisins de la mer renferment aussi des catholiques, mais en moindre nombre, et l'on manque de prêtres pour les diriger. L'évêque de Baltimore n'ayant qu'environ soixante-dix ecclésiastiques disséminés dans un diocèse im-

meuse, ne peut satisfaire à toutes les demandes qu'on lui adresse, et est obligé de laisser en friche des terres qui n'attendent que des mains laborieuses. Si l'on pouvoit mettre en plusieurs endroits où il y a déjà des catholiques, un prêtre résidant, il n'y a pas de doute que les catholiques ne s'y multipliassent, comme cela est arrivé dans tous les lieux où il y a eu des missionnaires constans et zélés. Le Kentucky seul est un exemple de ce que peut l'activité d'un prêtre qui aime son ministère. Cet état où il n'y avoit que quelques Indiens il y a quarante ans, et qui aujourd'hui renferme deux cent cinquante mille ames, a beaucoup gagné aussi sous le rapport de la religion. Un prêtre qu'on y avoit envoyé d'abord étant mort, et M. Thayer étant reparti pour New-Yorck, l'évêque de Baltimore chargea de cette mission un jeune prêtre français, nommé M. Badin (d'Orléans), qui étoit venu en Amérique en 1792. Celui-ci, chargé seul d'un si vaste territoire, n'a cessé de le parcourir pendant plusieurs années avec de grandes fatigues, mais aussi avec de grands fruits. Il a établi plusieurs congrégations et bâti des églises. Sa principale résidence est à Bards-Town, où il a une congrégation nombreuse, et où il a élevé une église. Après avoir été seul quelque temps, il eut un digne coopérateur dans la personne de M. Nerinckx, prêtre flamand, venu récemment d'Europe, et dont le zèle n'étoit pas moins vif. Peu après arrivèrent encore dans le Kentucky trois religieux de l'ordre de saint Dominique, qui y établirent un collége. Des Trappistes, conduits par le P. Urbain Guillet, se fixèrent aussi dans cet état. Tous ces différens secours contribuèrent à multiplier le nombre des catholiques. On comptoit, en 1807, environ mille familles de cette religion, réparties en une vingtaine de congrégations. Dans le territoire de Michigan, qui fait partie des États-Unis, se trouvent plusieurs établissemens qui dépendoient autrefois du Canada, et où il y avoit des missions florissantes. Ces lieux sont passés sous la juridiction de l'évêque de Baltimore, qui a envoyé quelque temps un prêtre au Dé-

troit. Les missions sur les bords du Mississipi sont aussi presque toutes abandonnées, faute de prêtres, et l'on voit encore dans ces contrées des églises qui attestent le zèle des Jésuites, mais qui ne sont plus occupées. La Louisiane n'est presque peuplée que de catholiques. Il n'y a que cinq ou six prêtres pour les soigner. Il existoit autrefois des missions florissantes aux environs des grands lacs du Canada. Elles sont aujourd'hui abandonnées. La foi, voyageuse sur la terre, éclaire tantôt une contrée, tantôt une autre. Espérons que les accroissemens qu'elle a pris dans les États-Unis se communiqueront aux pays voisins, et que l'établissement d'un épiscopat fixe contribuera à propager la religion jusque dans es parties les plus reculées du grand continent de l'Amérique septentrionale.

— Le 29 novembre, décret de l'assemblée contre les prêtres qui n'avoient pas fait le serment prescrit. L'assemblée, dite *constituante*, ayant terminé ses séances le 30 septembre, avoit été remplacée le lendemain par une assemblée *législative*. Car, suivant les nouveaux principes, le roi n'avoit plus le droit de faire des lois, et n'avoit qu'à exécuter celles que dressoient les *représentans de la nation*. La nouvelle assemblée montra dès ses premières séances l'intention bien prononcée d'avilir et de renverser tout-à-fait le trône vacillant conservé par la constituante. Elle accorda toute protection aux factieux qui travailloient à organiser le désordre et l'anarchie sous le nom de république. Le 29 novembre, elle ordonna que tous les prêtres qui n'avoient pas fait le serment de fidélité à la constitution civile du clergé, le prêteroient, faute de quoi ils seroient privés de toute pension et traitement. Le roi ayant apposé son *veto* sur ce décret, conformément au droit que lui avoit laissé la constitution nouvelle, excita contre lui les murmures des agitateurs, qui se promirent bien de lui faire expier cette protection qu'il accordoit à des prêtres.

— Le 7 décembre, martyre de deux chrétiens en Corée. La religion venoit de pénétrer dans ce royaume

voisin de la Chine, dans le même temps qu'elle faisoit de si grandes pertes en d'autres pays. Un jeune Coréen étant venu en Chine, en 1784, et désirant s'instruire dans les mathématiques, s'adressa aux missionnaires européens qui résidoient à Pékin en qualité de savans. Il apprit bientôt par leur canal non seulement les vérités qu'il cherchoit, mais d'autres plus utiles encore, et fut initié dans les mystères de la foi chrétienne. De retour dans sa patrie, il attira plusieurs Coréens à la connoissance du vrai Dieu, et dans l'espace de cinq ans, le nombre des chrétiens s'accrut, dit-on, jusqu'à quatre mille. Cette prodigieuse multiplication excita les alarmes du gouvernement. Il ordonna des recherches; on les fit avec sévérité. Deux frères furent arrêtés. Ils s'appeloient Paul Yn et Jacques Kuan. Les caresses et les tortures furent successivement employées pour les faire renoncer à la foi, mais ne servirent qu'a montrer leur constance. Ils furent décapités, et leur mort fut suivie de nouvelles conquêtes que fit la religion.

1792.

Le 19 mars, nouveau bref de Pie VI sur les affaires ecclésiastiques de France. Il y donnoit des éloges au repentir des prêtres qui avoient rétracté leur serment. Il s'affligeoit de la persévérance des quatre évêques dans le parti qu'ils avoient pris, et de la témérité de ceux qui, en s'intitulant *évêques constitutionnels*, sembloient se donner à eux-mêmes un nom de parti, et qui osoient parler, par dérision, de leur communion avec le saint Siége. Il les exhortoit à se reconnoître enfin et à satisfaire à l'Église. Apres les avoir long-temps attendus, il ne vouloit pas, disoit-il les frapper encore, et se contentoit de leur adresser des monitions. Enfin il condamnoit leurs écrits, et entr'autres l'*Accord des vrais principes*, signé par dix-huit d'entr'eux, et où il se plaignoit qu'ils

eussent rassemblé des sentimens erronés, schismatiques et hérétiques, proscrits et réfutés depuis long-temps. Pie VI n'alla pas plus loin, et ne déclara pas formellement retranchés du corps de l'Église ces évêques usurpateurs. Ils se sont élevés, comme de raison, contre ses brefs, et ont prétendu que si le Pape les avoit condamnés, cette condamnation ne pouvoit avoir de force qu'autant qu'elle étoit ratifiée par l'Église, et que l'Église ne s'étoit pas prononcée à cet égard. Mais on leur a enlevé cette dernière ressource. On a recueilli le nom des évêques qui ont joint leur jugement à celui de Pie VI, et on en a donné la liste dans une défense des brefs de ce Pape contre l'écrit d'un religieux allemand (1). On y compte, outre les cent vingt-huit évêques de France qui n'avoient pas accédé au nouvel ordre de choses, vingt-quatre cardinaux, cinquante évêques des Etats du Pape, treize de différentes parties de l'Italie, dix d'Allemagne, neuf de pays voisins, quatre de Savoye, quatre du Comtat, sept d'Espagne, quatre vicaires apostoliques en Hollande et en Angleterre, l'archevêque de Dublin, l'archevêque de la Plata en Amérique, deux évêques en Chine et six évêques *in partibus ;* en tout deux cent soixante-trois prélats, auxquels on prévient qu'on pourroit ajouter encore quelques évêques d'Irlande et des vicaires apostoliques en Écosse. Ainsi les premiers pasteurs s'unissoient à leur chef, et le jugement du saint Siége devenoit celui de toute l'Église. Une pareille autorité décide tout-à-fait la question, et ne permet plus le moindre doute au fidèle instruit de l'ordre établi dans l'Église, et du pouvoir des premiers pasteurs dans les matières de doctrine.

— Le 6 avril, décret de l'assemblée législative pour prohiber tout costume ecclésiastique et religieux. Ce fut sur la motion d'un évêque constitutionnel que ce dé-

---

(1) Voyez la dissertation de l'abbé Hulot, imprimée à Augsbourg sous ce titre : *Salisburgensis cujusdam religiosi, in Collectionem Brevium SS. DD. Pii Papæ VI, irreligiosè invecti, debita castigatio.*

cret fut rendu. Torné, métropolitain du Cher, méditoit peut-être l'apostasie dont il se rendit coupable depuis, et vouloit se délivrer d'un costume qui lui imposoit encore quelque retenue. Gay-Vernon, évêque de la Haute-Vienne, s'empressa de déposer, sur le bureau du président, la croix signe de sa dignité. C'est ainsi que ces courageux prélats, se mettant au niveau des circonstances, plioient leur religion à tous les sacrifices. Déjà la persécution commençoit à Paris et dans les départemens. L'assemblée avoit proclamé la tolérance de tous les cultes. Tous en effet étoient protégés, excepté un. Les fidèles qui ne vouloient point reconnoître les nouveaux évêques étoient inquiétés et poursuivis. Là on leur refusoit des églises pour se rassembler, ici on ne leur en accordoit que pour laisser la populace y exciter du désordre. Des brigands alloient impunément enlever des religieuses de leur monastère pour les insulter, ou bien forcer des religieux de déserter leurs cloîtres. Dans plusieurs départemens on renfermoit les prêtres non-assermentés. Quatre cents avoient été emprisonnés à Laval, et l'évêque de Dol à leur tête. On en arrêtoit aussi à Dijon, à Rennes, à Angers, etc., et mille vexations partielles s'exerçoient contre eux, suivant le caprice ou la haine des administrations locales. L'assemblée autorisoit ces rigueurs par les mesures qu'elle prenoit contre les prêtres. Le 26 mai, elle rendit un décret pour condamner à la déportation les ecclésiastiques non-assermentés. Mais elle fut encore arrêtée pour le moment dans ses projets de proscription. Louis XVI refusa de sanctionner ce décret, et y apposa son *veto* le 19 juin. On voulut le forcer à revenir sur cette démarche. Le lendemain, des brigands que l'on soudoyoit dans la capitale, réunis à la lie des faubourgs, entrèrent en armes dans les Tuileries, pénétrèrent jusque dans les appartemens du prince, et le menacèrent long-temps de leurs piques et de leurs cris. Le courageux monarque ne céda point à la crainte, et les factieux, contens d'avoir fait l'essai de ce qu'ils pouvoient oser, se retirèrent sans avoir ré-

pandu de sang, et allèrent méditer sur les moyens d'achever leur ouvrage. L'assemblée, loin de les réprimer, encourageoit leur audace par des mesures analogues. En vain une foule de citoyens demandèrent qu'on mît un frein à la licence toujours croissante, et qu'on fît respecter une autorité qu'on avoit juré de défendre. Ces plaintes furent inutiles, et les *jacobins*, car c'est ainsi qu'on nommoit les démagogues furieux qui vouloient tout bouleverser, les *jacobins* continuèrent leurs prédications et leurs complots.

— Le 10 août, dernière insurrection contre Louis XVI. Ce malheureux prince, prisonnier dans les Tuileries, étoit en butte à la haine d'un parti qui avoit juré sa perte. L'ombre de pouvoir que lui avoit laissé la constitution récente, s'évanouissoit tous les jours. L'assemblée lui ôta sa garde. En même temps on fit venir de quelques départemens un renfort d'hommes sur lesquels on pouvoit compter. Ce fut avec eux et une troupe de patriotes ardens et de bandits soudoyés, que dans la nuit du 9 au 10 août les factieux, qui dirigeoient tous ces mouvemens, marchèrent contre le château des Tuileries. Il ne restoit à Louis XVI que quelques troupes, dont une partie même ne promettoit pas une fidélité bien constante. De braves Suisses et quelques amis de la monarchie, qui étoient venus dans ce moment critique offrir au prince leurs bras et leurs épées, formoient à peu près toute sa défense. Le combat alloit s'engager, lorsque Louis se retira avec sa famille à l'assemblée nationale; il paroît que, dans cette occasion, il déféra, presque malgré lui, aux conseils d'un homme en place. Peut-être le flatta-t-on encore que les députés ne pourroient s'empêcher de protéger une autorité reconnue par la constitution jurée; mais les brigands qui braquoient le canon sur les Tuileries, étoient d'intelligence avec ceux qui siégeoient au Manège. Ils jouirent du malheur de Louis; à peine lui accorda-t-on un asile; on lui reprocha le sang qui couloit alors, comme si c'eût été lui qui eût préparé cette horrible journée : tandis qu'on savoit bien

qui étoient ceux qui la méditoient depuis long-temps, et qui avoient organisé l'insurrection; tandis que des folliculaires audacieux se faisoient un honneur d'avoir ameuté le peuple, et de l'avoir armé contre celui qu'ils appeloient tyran. On ne connoît que trop l'issue du combat; les fidèles Suisses massacrés sans pitié, le château forcé, et tous les défenseurs de la monarchie expirante, expirant avec elle. Ainsi fut renversé un trône qui paroissoit assis sur de si solides fondemens, et à qui son ancienneté et une longue suite de rois sembloient assurer encore une longue existence. Les mesures les plus violentes se succédèrent avec une affreuse rapidité. On prononça la déchéance de Louis XVI; et ce prince, après avoir passé trois jours dans la loge d'un journaliste à entendre les imprécations dont on le chargeoit, et à attendre ce qu'on décideroit sur son sort, fut envoyé au Temple avec son épouse, ses enfans et sa sœur, et put prévoir ce que ses ennemis lui réservoient. Une convention fut convoquée pour donner au peuple une constitution nouvelle; on étoit déjà dégoûté de la première, qui n'avoit pas été en vigueur un an entier. Les *visites domiciliaires*, les *arrestations* multipliées commencèrent dans Paris. On recherchoit tous ceux qui avoient témoigné quelque attachement à une cause proscrite; on les emprisonnoit, ou même on leur donnoit sur-le-champ la mort. Les rues et les places étoient le théâtre d'exécutions sanglantes, où des monstres altérés de carnage assouvissoient à loisir leur barbarie et leurs vengeances. Porter un nom illustre, avoir occupé quelque place, s'être distingué en quelque occasion, avoir mérité la haine de quelqu'un des factieux, c'étoient autant de titres de proscription, et les prisons se remplirent bientôt d'une foule de personnes auxquelles on n'avoit à reprocher que ces crimes imaginaires. Les prêtres furent sur-tout l'objet des recherches. On en arrêta un grand nombre; on les assujétit à un nouveau serment. Par celui qui fut ordonné à cette époque, on s'engageoit à maintenir la liberté et l'égalité. Le 26 août on condamna, par un décret, à la déportation,

les prêtres qui avoient refusé le serment de la constitution civile du clergé. Pour cette fois, aucun obstacle n'arrêta l'exécution de cette mesure. Une foule de prêtres furent forcés de quitter leur patrie, et d'aller chercher dans des pays étrangers l'asile qu'elle leur refusoit. Mais avant d'y arriver, d'autres périls les attendoient. En plusieurs endroits une populace aveugle et ameutée les accabla d'outrages. Là, on les pilloit; ici, on les poursuivoit à coups de pierres; ailleurs, on les massacroit. Temps déplorables, où un esprit de vertige s'étoit répandu de toutes parts, et où les têtes égarées par les suggestions de la fureur et de l'impiété, paroissoient possédées du demon du crime, et étoient livrées aux passions les plus féroces.

— Les 2 et 3 septembre, massacres à Paris. Depuis le 10 du mois précédent on avoit arrêté une foule de personnes que l'on avoit entassées dans d'anciennes maisons religieuses; car la tyrannie se servoit, pour assouvir ses vengeances, de ces asiles de la paix et de la piété, et après avoir soulevé les peuples sous prétexte de renverser une bastille, elle en élevoit de nombreuses, et les peuploit des amis de la religion et de la monarchie. Bientôt même ces prisons devinrent trop étroites pour contenir ceux qu'on y amenoit successivement. Y laisser en paix les prisonniers, paroissoit un sort trop doux. Attendre qu'ils fussent jugés, eût été trop long. On aima mieux les immoler en masse. On se servit, pour cet horrible projet, de ces hommes qui venoient de renverser le trône, de ces bandes que le Midi avoit vomies dans la capitale, des scélérats que le jacobinisme avoit accueillis dans son sein, et qui étoient toujours prêts à exécuter ses ordres. Le carnage commença par des prêtres qui obéissoient à la loi de déportation. Ils étoient dans trois voitures. On les arrêta comme ils passoient dans Paris; et après mille insultes, on les conduisit à l'abbaye Saint-Germain, devenue un lieu de réclusion. On les assassina comme ils y entroient; et ce premier exploit échauffant les meurtriers, ils égorgèrent tous les détenus de cette prison, où avec beaucoup de laïques se

trouvoient environ quarante prêtres. De là ils se portèrent au couvent des Carmes, rue de Vaugirard. Cent quatre-vingts prêtres y étoient renfermés. Quelques laïques seulement étoient mêlés avec eux. MM. Dulau, archevêque d'Arles, et de la Rochefoucauld, frères, évêques de Beauvais et de Saintes, étoient à leur tête. La bande féroce fondit sur ce troupeau sans défense. La maison, le jardin, l'église furent teints de sang. L'archevêque, après avoir béni de l'autel ses compagnons d'infortune, présenta son corps aux bourreaux, et reçut leurs coups avec une fermeté digne de ce pontife pieux et vénérable. Les autres évêques et les prêtres l'imitèrent par leur constance et leur résignation. Faut-il le plaindre d'une mort si violente, ou les féliciter de n'avoir pas vu les derniers désastres de la religion? Outre les trois évêques, cette prison renfermoit plusieurs ecclésiastiques connus par leurs écrits et par leurs talens. Sur cent quatre-vingts, une quarantaine seulement échappèrent au fer meurtrier. Le lendemain quatre-vingt-dix autres prêtres, détenus à Saint-Firmin, y furent massacrés par les brigands. D'autres encore perdirent la vie à la Force et ailleurs. Les auteurs de ces assassinats ne furent nullement troublés dans leurs horribles complots. La municipalité de Paris, qui les avoit provoqués, n'avoit garde d'en arrêter le cours, et l'assemblée législative se contenta des assurances qu'on lui donna que *le peuple étoit bon*, et qu'on n'avoit versé le sang que de quelques conspirateurs. L'exemple de la capitale anima le zèle des départemens. La municipalité de Paris y écrivit pour encourager à prendre les mêmes mesures qu'elle. On a encore sa lettre, monument d'opprobre pour ce siècle, où l'on a tant parlé de tolérance et d'humanité. Cette affreuse missive fut un décret de mort pour les prêtres détenus à Meaux, à Châlons, à Rennes, à Lyon...... C'étoit le temps où beaucoup d'ecclésiastiques se déportoient conformément au décret du 26 août. La nouvelle des journées des 2 et 3 septembre, et les provocations féroces qui retentissoient de toutes parts, excitèrent en beau-

coup d'endroits une populace effrénée. Des hommes qui obéissoient paisiblement à la loi qui les bannissoit, furent en plusieurs lieux poursuivis, chargés d'outrages, frappés, assassinés. Des émissaires furent envoyés de Paris pour échauffer encore les esprits. Là on alloit chercher les prêtres dans leur maison ; ici on les arrêtoit dans les rues. Plusieurs villes virent dans leur sein des scènes déplorables de barbarie, des exécutions atroces, des feux allumés où la tyrannie précipitoit ses victimes, des cortéges hideux où elle promenoit en triomphe leurs restes sanglans, des jeux épouvantables où leurs cadavres palpitans servoient d'amusement et de spectacle à leurs bourreaux. Une inconcevable frénésie poursuivoit les ministres de la religion, et aimoit à se rassasier de leurs tortures. On eût dit que ces malheureux proscrits n'étoient plus des hommes, ou plutôt c'étoient leurs assassins qui avoient perdu en effet tous les traits de l'humanité. L'esprit de vertige qui les possédoit leur faisoit regarder la mort d'un prêtre comme un holocauste digne de leur zèle. Mais quel démon avoit donc ainsi soufflé dans les cœurs cette soif de la vengeance, cet oubli de toute vertu ? Quel génie malfaisant avoit rendu si méconnoissable un peuple vanté autrefois pour sa bonté ? Quelles leçons funestes, quels livres pernicieux inspirèrent tant de férocité, enfantèrent tant de crimes ? Il faut le dire ici ; c'est dans les productions des écrivains irréligieux que l'on trouve le germe de ces excès. Parcourez ces pages où, avec un air d'inspiré, Raynal voue les prêtres à l'horreur et au mépris. Jetez les yeux sur cet affreux *Système de la nature*, où l'on excite contr'eux tous les ressentimens. Rappelez-vous tant d'écrits sortis de la même école, tant de déclamations violentes, tant de libelles outrageans, tant de provocations farouches, où on les peignoit comme des fripons dangereux, comme des charlatans absurdes, comme des ennemis de l'humanité, auxquels il falloit *courir sus*, et que la raison vouloit qu'on *emmuselât* et qu'on *exterminât*. Songez à ces vers si connus de Diderot, à ce vœu de Meslier que l'on

réimprimoit dans ce temps même avec un commentaire (1). Comparez ces écrits avec les crimes que vous avez vus, la doctrine des uns avec les faits des autres, et jugez si les premiers n'ont pas conseillé ce que les seconds ont exécuté ; si ceux-ci n'ont pas rempli tous les souhaits de ceux-là, et si la gloire des événemens qui nous occupent n'appartient pas dans le fait de plein droit à ceux qui les ont préparés, conformément à ce principe que des philosophes nous exposoient, il y a peu : *C'est la pensée des sages qui prépare les révolutions politiques, mais c'est toujours le bras du peuple qui les exécute.* Tout ce mois de septembre fut marqué par des crimes et des cruautés inouies. Outre les prêtres qu'on y sacrifia, les jacobins exercèrent aussi leur vengeance sur beaucoup de personnes des deux sexes connues par leurs richesses ou par leur attachement au gouvernement qu'on venoit d'abattre. Des prisonniers enfermés depuis long-temps à Orléans, où ils attendoient leur jugement, en furent enlevés par des brigands envoyés de Paris, qui les conduisirent à Versailles où ils les assassinèrent. Parmi eux étoit M. de Castellane, évêque de Mende.

— Le 21 septembre, abolition de la royauté. Ce fut au milieu de ces désordres, de ces meurtres et de ces fureurs que fut décrété le nouveau gouvernement qui devoit régénérer la France. Ce fut sur ces ruines et sur ces corps sanglans que fut assise la nouvelle républi-

---

(1) Les vers de Diderot :

> Et ses mains ourdiroient les entrailles du prêtre,
> A défaut d'un cordon pour étrangler les rois.

se trouvent dans une pièce de vers de lui, intitulée *les Éleuthéromanes, ou les Furieux de la liberté.* Voyez au tome XV de ses *OEuvres*, édition de Naigeon, page 488 et suivantes. Le vœu de Meslier est cité avec éloge dans la *Philosophie ancienne et moderne*, par Naigeon, *Encyclopédie méthodique.* Voyez les articles *Diderot* et *Naigeon*, dans la *Liste chronologique*, t. IV de ces *Mémoires*, années 1784 et 1810.

que. Triste présage, non démenti par l'expérience! Il avoit été convoqué, comme nous l'avons dit, une convention nationale. Mais dans l'état de troubles et de terreur où gémissoient les citoyens, les plus honnêtes gens se cachoient, et les élections livrées à la faction des jacobins, ne firent presque entrer dans la nouvelle assemblée que des députés de leur choix. Aussi la convention porta toujours la tache de son origine. Formée au sein du désordre, elle ne montra, sauf quelques exceptions, que des scélérats ardens à faire le mal, ou des hommes foibles prêts à le souffrir. Elle se réunit le 21 septembre. Le même jour, le comédien Collot-d'Herbois proposa d'abolir tout-à-fait la royauté. Mais la *motion* expresse en fut faite après lui par l'évêque de Loir-et-Cher, Grégoire, qui assura ses collègues que *toutes les dynasties étoient des races dévorantes, ne vivant que de chair humaine*, que *les rois étoient dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique*, et que *leur histoire étoit le martyrologe des nations* (1). Sa proposition fut décrétée par acclamation, et un membre ayant proposé de la discuter, l'évêque s'y opposa et fit maintenir son décret. Ainsi, car nous ne pouvons nous empêcher de le remarquer, et chaque fois que la suite des faits nous amène quelques-uns de ces résultats de la philosophie, c'est pour nous un besoin et un devoir de signaler à la reconnoissance publique ceux qui dans le principe ont été les instigateurs de ces terribles bouleversemens, ainsi fut réalisé le vœu le plus ardent de tant d'écrivains renommés. Le décret du 21 septembre ne fut que l'application immédiate des principes répétés depuis quarante ans dans une foule de livres. Montesquieu avoit commencé, dans *l'Esprit des lois*, à dégoûter les Français de leur gouvernement. Rousseau, dans son *Contrat social*, posa comme un axiome la souveraineté du

(1) Voyez le *Moniteur*, séance du 21 septembre 1792, pages 1125 et 1130.

du peuple, apprit aux hommes que partout ils étoient esclaves, et les enivra de l'amour et du désir de l'indépendance. Helvétius peignit sa patrie gémissante sous le joug du despotisme, et prétendit que le gouvernement monarchique *resserroit le génie, corrompoit les mœurs et étouffoit la liberté*. Les auteurs du *Systême de la nature* ne virent dans les rois que des oppresseurs, des tyrans, des ennemis de l'humanité, et encouragèrent les citoyens à ressaisir des droits usurpés. Raynal, dans son *Histoire philosophique*, donna carrière à ses déclamations emportées et à ses conseils fougueux; appela les sujets des *imbécilles, des lâches et des stupides;* et leur répéta qu'ils ne mériteroient les regards et l'intérêt de la philosophie, que lorsqu'ils s'affranchiroient de cet état d'abjection et de servitude. Diderot, Condorcet, Naigeon et d'autres adeptes avoient rempli leurs écrits des mêmes maximes. Des livres, elles avoient passé dans les conversations, et n'avoient trouvé que trop d'enthousiastes prompts à les accueillir. La souveraineté des peuples devint une vérité fondamentale, de laquelle il ne fut plus permis de douter. Il fut convenu de regarder le gouvernement monarchique comme un despotisme intolérable. On peignit au contraire sous les couleurs les plus riantes une république, une constitution fondée sur la liberté et l'égalité. Ces idées, à force d'être semées partout, séduisirent des esprits frivoles, et la convention, en les sanctionnant, ne fit qu'exécuter des vœux tant de fois émis par les philosophes. Mais bientôt ce ne fut pas assez pour les zélateurs du patriotisme d'être devenus républicains. L'existence du prince, qu'ils venoient de dépouiller, les importunoit encore. Malheureux et captif, il étoit toujours l'objet de leur haine implacable. Il étoit gardé avec la sévérité la plus rigoureuse, il n'avoit aucune communication avec les personnes du dehors, il habitoit une tour isolée et pleine de surveillans assidus, on ne pouvoit ni le voir ni l'approcher; et on lui imputoit les troubles et les désordres! Des hommes avides de son sang l'attaquoient avec fureur.

Les journaux et les clubs retentissoient de cris de mort contre lui. On lui imputoit cette même journée du 10 août, qui venoit de renverser son trône, et dont plusieurs de ses ennemis s'étoient revendiqué la gloire. On demandoit son jugement. on prononçoit d'avance sa condamnation. Nous ne nous sommes pas proposé d'entrer dans les détails de cette horrible affaire, et de suivre pied à pied ce procès sanglant. Il se tint journellement à la convention, pendant trois mois, des discours tous plus violens les uns que les autres. Le même qui venoit de faire décréter l'abolition de la royauté, le constitutionnel Grégoire, poursuivit encore jusque dans son cachot le prince qu'il avoit contribué à faire descendre du trône, et prononça, le 15, à l'assemblée, un discours long et véhément, où il parloit des *crimes*, des *trahisons* et des *perfidies* de Louis XVI, l'appeloit un *bourreau*, établissoit qu'il falloit le *traiter en ennemi*, le mettre en jugement, et que *son impunité seroit un outrage à la justice et un attentat*, et déclaroit que *les rois, cette classe d'êtres purulens, fut toujours la lèpre du gouvernement et l'écume de l'espèce humaine* (1). Ce discours valut à l'auteur d'être nommé le jour même président de la convention. Le 21 novembre, répondant en cette qualité aux députés des Savoyards nouvellement conquis, il se fit encore applaudir par des tirades énergiques contre la royauté. *Les statues des Capets ont roulé dans la poussière*, dit-il...... *Si quelqu'un tentoit de nous imposer de nouveaux fers, nous les briserions sur sa tête..... Périssent tous les Français, plutôt que d'en voir un seul esclave!....* (2). Il parla dans le même sens, le 27 novembre, à l'occasion de la réunion de la Savoie à la France, et fut chargé d'aller *révolutionner* ce pays.

(1) Voyez le *Procès de Louis XVI* (Recueil en 9 volumes, à Paris, chez Debarle, an III); tome I, page 101 et 106.

(2) *Journal des Débats et Décrets*, séance du 21 novembre 1792, page 334 et suivantes.

Mais, avant son départ, ses vœux pour le jugement de Louis XVI furent accomplis. Le 3 décembre, la convention arrêta que ce prince seroit jugé par elle.

— Le 25 décembre, testament de Louis XVI. Aux excès que nous avons été obligés de rappeler, opposons un spectacle d'un autre genre, et plaçons à côté des imprécations de la haine et des excès de la barbarie, le langage tranquille de l'innocence et de la religion. Louis XVI, mis en jugement par la convention, et prévoyant le sort qui lui étoit réservé, voulut laisser un monument de ses dernières dispositions, et dressa dans sa prison l'acte suivant : « Au nom de la très-sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, aujourd'hui 25 décembre 1792, moi, Louis XVIe du nom, roi de France, étant depuis plus de quatre mois enfermé avec ma famille, dans la tour du Temple, à Paris, par ceux qui étoient mes sujets, et privé de toutes communications quelconques, même depuis le 11 du courant avec ma famille, de plus impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyen dans aucune loi existante, n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées, et auquel je puisse m'adresser, je déclare ici en sa présence mes dernières volontés et mes sentimens. Je laisse mon ame à Dieu, mon Créateur. Je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, et de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de notre Seigneur Jésus-Christ, qui s'est offert en sacrifice à Dieu son Père, pour nous autres hommes, quelque indignes que nous en fussions, et moi le premier. Je meurs dans l'union de notre sainte mère l'Église catholique, apostolique et romaine, qui tient ses pouvoirs, par une succession non interrompue, de saint Pierre, auquel Jésus-Christ les avoit confiés. Je crois fermement et je confesse tout ce qui est contenu dans le symbole et les commandemens de Dieu et de l'Église, les sacremens et les mystères, tels que l'Église catholique les enseigne et les a toujours enseignés. Je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières

d'expliquer les dogmes, lesquelles déchirent l'Église de Jésus-Christ; mais je m'en suis rapporté et m'en rapporterai toujours, si Dieu m'accorde la vie, aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques, unis à la sainte Église catholique, donnent et donneront conformément à la discipline de l'Église suivie depuis Jésus-Christ. Je plains de tout mon cœur mes frères qui peuvent être dans l'erreur; mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne. Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés. J'ai cherché à les connoître scrupuleusement, à les détester, et à m'humilier en sa présence. Ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite, et sur-tout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom, quoique ce fût contre ma volonté, à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'Église catholique, à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde la vie, de me servir aussitôt que je le pourrai du ministère d'un prêtre catholique pour m'accuser de tous mes péchés et recevoir le sacrement de pénitence. Je prie tous ceux que je pourrois avoir offensés par inadvertance, car je ne me rappele pas avoir fait sciemment aucune offense à personne, ou ceux à qui j'aurois pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait. Je prie tous ceux qui ont de la charité, d'unir leurs prières aux miennes pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés. Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné aucun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui par un faux zèle ou un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal. Je recommande à Dieu ma femme et mes enfans, ma sœur, mes tantes, mes frères, et tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang ou de quelque autre manière. Je prie Dieu de jeter particuliè-

rement des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfans et ma sœur, qui souffrent depuis long-temps avec moi, de les soutenir par sa grâce s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable. Je recommande mes enfans à ma femme, je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux; je lui recommande sur-tout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci, s'ils sont condamnés à les éprouver, que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité. Je prie ma sœur de vouloir bien continuer sa tendresse à mes enfans, et de leur tenir lieu de mère, s'ils avoient le malheur de perdre la leur. Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrois lui avoir donnés pendant le cours de notre union; comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyoit avoir quelque chose à se reprocher. Je recommande bien vivement à mes enfans, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entr'eux, soumis et obéissans à leur mère, et reconnoissans de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère. Je recommande à mon fils, s'il avoit le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens; qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément tout ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois, mais en même temps qu'un roi ne peut se faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire; qu'autrement étant lié dans ses opérations et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile. Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étoient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en laisseront les facultés; de songer que c'est une dette sacrée

que j'ai contractée envers les enfans ou les parens de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi. Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui me sont attachées, qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devoient, et qui ont même montré de l'ingratitude. Mais je leur pardonne (souvent dans les momens de trouble et d'effervescence on n'est pas maître de soi); et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur. Je voudrois pouvoir témoigner ici ma reconnoissance à ceux qui m'ont montré un attachement véritable et désintéressé. D'un côté, si j'étois sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de ceux à qui je n'avois jamais témoigné que des bontés, à eux, à leurs parens ou amis; de l'autre, j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montrés; je les prie d'en recevoir tous mes remercîmens. Dans la situation où sont encore les choses, je craindrois de les compromettre si je parlois plus explicitement; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnoître. Je croirois calomnier cependant les sentimens de la nation, si je ne recommandois ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi avoit portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléry, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer, depuis qu'il est avec moi; comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie messieurs de la commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la commune. Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardoient, les mauvais traitemens et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques ames sensibles et compatissantes; que celles-là jouissent dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser. Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et De Sèze, de recevoir ici tous mes re-

mercîmens, et l'expression de ma sensibilité pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi. Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paroître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi. *Signé*, Louis. » — Nous ne ferons aucune réflexion sur ce monument précieux de religion et de bonté. Quelle ame sensible n'en a pas été touchée et n'a pas mouillé de quelques larmes ces lignes où un roi, prêt à périr sous le fer des bourreaux, s'oublie lui-même pour ne songer qu'à ce qui lui est cher, pardonne à des ennemis furieux, et fait le sacrifice de sa vie avec une si parfaite résignation? C'est par ces sentimens généreux qu'il répondoit à la barbarie de ses persécuteurs. Ils poursuivoient leur féroce projet. Le 10 décembre, la convention avoit fait venir le prince à sa barre pour lui lire son acte d'accusation. On l'y fit revenir le 26, accompagné de trois défenseurs qu'on lui avoit donnés pour la forme. C'étoient MM. de Malesherbes, Tronchet et De Sèze. Ce dernier prononça un plaidoyer en faveur de l'accusé. Il le justifia des imputations dirigées contre lui, et s'exprima avec une liberté qui honore son courage. « Je cherche parmi vous des juges, dit-il, et « je ne trouve que des accusateurs. » Il les mit en présence de leur conscience, de l'histoire, de la postérité. Mais ces motifs n'effrayoient guère de pareils juges, et la mort de Louis étoit résolue.

— Le 26 décembre, en Angleterre, lettre pastorale des évêques de Rama, d'Acanthos et de Centurie contre quelques écrits. Nous avons rapporté l'année précédente les discussions qui s'étoient élevées parmi les catholiques anglais relativement au serment. Ces discussions donnèrent lieu à plusieurs écrits, parmi lesquels on remarqua celui de sir Jean Trockmorton, qui avoit pour titre : *Lettre au clergé catholique, sur la nomination des évêques*, 1792. L'auteur s'y montroit peu favorable au saint Siége, dont il attaquoit les prérogatives et les droits, et il parloit sur ce sujet comme les constitutionnels de France. Les évêques catholiques anglais crurent devoir

réclamer publiquement contre de tels principes, et c'est le but de la lettre pastorale de MM. Walmesley, Gibson et Douglass. Après quelques réflexions préliminaires, ils déplorent les efforts qu'on a faits pour exciter l'insubordination dans leur clergé, et répondent aux reproches qui leur ont été adressés. Puis ils condamnent douze propositions extraites du livre de Trockmorton. Elles portoient en substance, que les évêques doivent être choisis par le clergé et le peuple, que le Pape n'avoit pas le droit de les nommer ni de leur donner des bulles, que la France avoit fait sagement de reprendre ses anciens droits, que le concile de Trente avoit donné trop d'autorité au Pape, que les vicaires apostoliques étoient des *pasteurs sans troupeau* et des *évêques sans le pouvoir des clefs*, que le clergé et les fidèles ne devoient pas se soumettre plus long-temps à ce gouvernement arbitraire et contraire aux canons, et qu'on ne pouvoit être sûr de leur fidélité tant que ce gouvernement subsisteroit. Les trois évêques condamnoient ces propositions sous plusieurs qualifications respectives, et entr'autres celles de *tendant au schisme et à l'hérésie*. Ils défendoient à leurs ecclésiastiques de les enseigner sous peine de suspense, et condamnoient également les propositions semblables qui se trouvoient dans d'autres écrits du même genre. Ils avertissoient les fidèles de se tenir en garde contre la traduction de la Bible, par Geddes, ouvrage contre lequel les catholiques et les protestans réclamoient également; tant l'auteur s'y donnoit de licences, soit pour la traduction, soit pour les notes. Les trois prélats finissoient par des exhortations à leurs troupeaux, pour les prémunir contre l'esprit du monde et contre les progrès de l'irréligion.

1793.

Le 17 janvier, Louis XVI est condamné à mort. Depuis trois mois la tribune de la convention retentissoit

de cris de mort. Les ennemis de Louis, las de n'être que ses accusateurs, s'étoient arrogé le droit d'être ses juges. Leur archarnement contre leur victime n'étoit pas assouvi par les imprécations qu'ils lançoient journellement contr'elle, et par l'état d'humiliation et de captivité où ils l'avoient réduite. Sa mort seule pouvoit les satisfaire. Ils n'omirent rien pour se procurer cette barbare jouissance, pour exciter les esprits, et pour porter, soit par des promesses, soit par des menaces, les autres membres de l'assemblée à servir leur fureur. L'audace des uns, la foiblesse des autres, le délire et la terreur qui régnoient alors, peuvent seuls expliquer l'issue de ce procès monstrueux. Trois questions furent posées pour décider du sort de Louis. 1° Est-il coupable? Six cent quatre-vingt-trois membres répondirent affirmativement; les trente-sept autres alléguèrent presque unanimement qu'ils n'étoient pas juges. 2° Le jugement de Louis sera-t-il soumis à la sanction des assemblées primaires? Ce moyen, imaginé pour gagner du temps, et essayer de sauver le roi, fut écarté par une majorité de quatre cent vingt-quatre voix contre deux cent quatre-vingt-trois. Restoit la troisième question : quelle peine lui sera infligée? Avant de procéder au troisième appel nominal, les ennemis de Louis firent décréter que la majorité d'une seule voix suffiroit pour la condamnation à mort, tant ils se soucioient peu de violer les formes observées dans les matières criminelles, et tant ils craignoient de ne pas atteindre leur but. Le 16 janvier commença l'appel nominal sur la troisième question; il se prolongea jusqu'au lendemain. La convention étoit composée de sept cent quarante-neuf membres. Mais vingt-huit étant absens par commission, le nombre des votans n'étoit que de sept cent vingt-un. Or tel fut le résultat de la délibération, suivant les pièces imprimées du procès en neuf volumes. Deux députés votèrent pour les fers, deux cent quatre-vingt-six pour la détention et le bannissement, quarante-six pour la mort avec sursis, vingt-six pour la mort en ouvrant leur avis pour un sursis, mais en dé-

clarant leur vote indépendant de cette demande, et trois cent soixante-un pour la mort sans condition. C'étoit donc trois cent quatre-vingt-sept voix pour la mort, et trois cent trente-quatre pour la mort conditionnelle, la détention ou le bannissement. Le jugement fut prononcé en conséquence. Parmi les dix-sept évêques constitutionnels qui se trouvoient alors à l'essemblée, Grégoire étoit absent, et en misson dans la Savoie (1); deux, Lalande et Wandelaincourt, évêques de la Meurthe et de la Haute-Marne, qui avoient déjà refusé de juger Louis XVI coupable, votèrent son bannissement : neuf furent pour la détention, savoir : Fauchet, évêque du Calvados; Royer, de l'Ain; Thibault, du Cantal; Séguin, du Doubs; Marbos, de la Drôme; Saurine, des Landes; Villars, de la Mayenne; Sanadon, des Basses-Pyrénées; et Cazeneuve, des Hautes-Alpes. Les cinq autres condamnèrent Louis à mort. Leurs noms méritent d'être connus. Ce sont Lindet, évêque de l'Eure; Massieu, de l'Oise; Gay-Vernon, de la Haute-Vienne; Huguet, de la Creuse; et Audrein, qui n'étoit encore que vicaire épiscopal du Morbihan, mais que sa conduite en cette occasion n'empêcha pas de faire, quelques années après, évêque du Finistère. Tel fut le scandale que donnèrent ces pères de la nouvelle église. Leurs prêtres, au nombre de vingt-deux, qui se trouvoient à l'assemblée, suivirent leur exemple. Seize d'entr'eux opinèrent pour la mort. Il y eut un quatrième appel nominal pour savoir si on accorderoit à Louis un sursis. La majorité se déclara encore contre ce sursis, et le décret fatal fut signifié à l'illustre captif.

---

(1) Il envoya son vote dans une lettre du 19 janvier 1793, où il déclaroit voter *pour la condamnation de Louis Capet, sans appel au peuple*. Depuis il a applaudi à la mort de Louis XVI. Voyez l'*Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté, par* Grégoire, *membre de la convention*. Un volume in-18 de 68 pages; Paris, chez Desenne, Bleuet et Firmin Didot, an II de la république française. Ce petit écrit est curieux.

— Le 21 janvier, supplice de Louis XVI. Il reçut sans altération la nouvelle du sort qui lui étoit destiné, et demanda qu'il lui fût accordé trois jours de délai pour se préparer à paroître devant Dieu; qu'il pût voir un prêtre qu'il choisiroit et qui ne seroit point inquiété; qu'il fût délivré de la surveillance de la commune, et pût communiquer librement avec sa famille; enfin qu'il fût permis à celle-ci de se retirer. On lui accorda la seconde de ces demandes. Quant à sa famille, il fut décidé qu'il pourroit la voir; et ces hypocrites assassins ne rougirent pas d'ajouter, avec une ironie atroce, *que la nation toujours grande et juste s'occuperoit de son sort.* Cependant le roi avoit remis l'adresse d'un prêtre, à qui il avoit fait demander auparavant s'il étoit disposé à lui apporter, dans cette circonstance critique, les secours de la religion. L'abbé Edgeworth de Firmont, c'étoit le nom de ce digne ecclésiastique, étoit trop pénétré de religion, d'intérêt pour le prince et de respect pour le malheur, pour refuser un ministère si honorable à ses yeux, quel qu'en fût le danger; et faisant contraster sa piété courageuse avec la lâcheté et la barbarie de ces indignes ministres qui venoient de contribuer à envoyer l'innocent à la mort, il assura le roi de son dévouement, fut mandé aux Tuileries par le conseil exécutif, fouillé et mené au Temple, le 20 janvier, vers les cinq heures du soir. Son premier mouvement, en abordant l'infortuné monarque, fut de se jeter à ses pieds, et ils confondirent ensemble leurs larmes. Louis, qui depuis long-temps n'étoit entouré que de figures barbares et de geoliers affreux, sembla respirer en voyant une ame vertueuse et sensible. La scène la plus déchirante l'attendoit. On lui avoit permis de voir sa famille. Il descendit en effet chez les princesses, dont il étoit séparé depuis six semaines. Les détails de cette affreuse entrevue ne sont guère connus. On se douta seulement, par les accens de douleur et les sanglots que l'on entendit, on se douta, dis-je, que le courageux Louis avoit annoncé lui-même à sa famille la nouvelle fatale qu'elle ignoroit. Après une

entrevue de quelques heures, il s'arracha avec peine des bras de ces objets si chers, à qui il promit de les revoir le lendemain. Il revint trouver son confesseur, et resta enfermé avec lui jusqu'à minuit et demi. A cette heure il se coucha, jusqu'à cinq heures, que Cléry, son fidèle serviteur, l'éveilla suivant son ordre. On étoit allé chercher des ornemens dans une église voisine. L'abbé de Firmont dit la messe dans la chambre du roi, qui communia dans le plus grand recueillement. A sept heures le prince sortit de son cabinet, et remit à Cléry un cachet, un anneau et un paquet de cheveux. Il ne vit point sa famille, quoiqu'il le lui eût promis; mais il voulut lui épargner l'horreur d'une séparation si cruelle. A neuf heures on vint le chercher. Il sortit avec son confesseur, et présenta son testament à Jacques Roux, prêtre apostat, qui le refusa. Un autre officier municipal le reçut. Le roi entra dans la voiture avec l'abbé de Firmont, qu'il fit mettre à côté de lui. Avec eux montèrent deux hommes, qu'à leur figure sinistre, leurs gestes et leurs propos, le confesseur crut être des scélérats chargés d'assassiner sur-le-champ le monarque, s'il se manifestoit quelque émeute. Tout fut tranquille. Une silencieuse terreur régnoit partout, et une triple haie de soldats bordoit le passage. Pendant le trajet, Louis prit le bréviaire de l'abbé de Firmont, et lut des psaumes analogues à sa position. Arrivé à l'endroit fatal, et toujours imperturbable dans son courage, il recommanda son confesseur aux deux gendarmes qui n'en firent que rire, avança vers l'échafaud et ôta son habit. Il parut d'abord étonné quand on voulut lui lier les mains, mais il se rendit quand l'abbé de Firmont lui eut fait envisager cette humiliation comme un trait de ressemblance de plus avec le Sauveur du monde. Il présenta ses mains aux bourreaux avec une résignation héroïque. *Allez, fils de saint Louis, montez au ciel,* lui dit son confesseur, pendant qu'il montoit à l'échafaud, et le ciel sans doute ratifia ces éloquentes paroles. Il le croyoit fermement, et il l'a témoigné plusieurs fois, ce digne témoin des derniers momens de

Louis, ce vertueux ecclésiastique qui ne pouvoit raconter qu'avec une admiration égale à sa douleur les détails de cette scène déchirante. Le roi s'étant avancé sur le bord de l'échafaud, imposa de la main silence aux tambours, et dit d'une voix ferme : *Je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'a imputés, je pardonne à mes ennemis, je souhaite que ma mort soit utile à mon peuple....* On ne put en entendre davantage. Santerre força les tambours de battre, les bourreaux se saisirent du roi, et à dix heures un quart le crime étoit consommé. Ce jour fut vraiment un jour de deuil. La consternation et la stupeur étoient sur tous les visages. Une douleur muette et profonde attestoit que ce crime étoit, non celui de la nation, mais de quelques tyrans. En vain voulurent-ils depuis ériger en fête ce jour affreux, et rendre la France complice de leur attentat. La solitude de cette indigne fête et l'horreur générale pour cette commémoration atroce, montrèrent assez les sentimens des peuples. Ainsi périt Louis XVI, à l'âge de trente-huit ans, victime des complots de l'anarchie et de l'impiété. Sa mort ne fut que le prélude de celle du reste de sa famille. Le 3 juillet suivant, la reine son épouse fut séparée de ses enfans et enfermée à la Conciergerie. Traduite devant un tribunal révolutionnaire, elle y montra le courage et la dignité qui convenoient à son caractère. On la fatigua des interrogations les plus absurdes ; on lui imputa des horreurs révoltantes. Enfin elle fut condamnée à mort. Le 16 octobre, la fille de Marie-Thérèse, la sœur de deux empereurs, la reine de France fut conduite à l'échafaud, dans une charette, et marcha au supplice avec fermeté. On lui avoit donné pour l'accompagner un prêtre constitutionnel, dont les discours ne paroissoient pas exciter beaucoup son attention. Elle avoit été confessée à la Conciergerie par un autre ecclésiastique, M. Lothringer, qui rendit depuis le même service à d'autres victimes (1).

---

(1) La princesse de Chimay, dans une lettre que M. Montjoie a publiée à la fin de son *Histoire de la Reine*, nomme deux

Le 10 mai 1794, madame Elisabeth, sœur du roi, princesse si recommandable par ses vertus chrétiennes et ses grandes qualités, et qui avoit toujours voulu partager les dangers de Louis, subit le même sort que lui et la reine. L'arracher du Temple, la traîner à la Conciergerie, l'accuser, l'interroger, la condamner, fut l'affaire de quelques heures. On ne put articuler contr'elle aucun fait; on supposa une conjuration, et elle fut exécutée *en masse* avec beaucoup d'autres personnes. Elle avoit *été* un ange sur la terre; il est permis de croire qu'elle a trouvé dans le ciel le prix de ses vertus et le dédommagement de ses malheurs. Il ne restoit plus que deux personnes de cette famille si malheureuse, un fils et une fille de Louis XVI. Le premier, enfant déjà si fort à plaindre avant presque de pouvoir le sentir, avoit été séparé de sa mère lorsqu'on la mena à la Conciergerie. On le mit entre les mains de Simon, cordonnier féroce et stupide, choisi pour cette fonction par Robespierre, et qui périt depuis avec lui. Avec un tel gardien, le jeune roi, fatigué par toute sorte de vexations, environné des exemples du vice, périt par des voies plus lentes, mais non moins efficaces. Il mourut, le 8 juin 1795, à l'âge de dix ans, « n'ayant pu même entrevoir du fond « de sa prison ce trône de ses aïeux, où ses droits l'a« voient déjà placé. » Quant à Madame, fille de Louis XVI, après avoir passé trois ans dans les cachots, après avoir été séparée de tout ce qu'elle avoit de plus cher, elle sortit enfin, le 19 décembre 1795, de cette tour fatale, et fut conduite à Bâle, où on l'échangea avec quelques prisonniers, conformément à un arrêté du Directoire. Elle se rendit à Vienne, et rejoignit depuis le roi son oncle.

— Le 21 avril, nouveau décret de déportation des prêtres. Celui du 26 août précédent ne frappoit que les ec-

---

autres ecclésiastiques, MM. Magnan et Cholet, qui portèrent à la reine, dans sa prison, les secours de la religion. Ce récit ne contredit point celui de M. Lothringer. Il est possible que tous trois aient confessé la reine à des époques différentes.

clésiastiques qui, assujétis au serment de 1791, ne l'avoient pas prêté. On voulut atteindre encore tous ceux qui n'avoient pas fait le serment de liberté et d'égalité. On décréta qu'ils seroient déportés. Cette mesure fut exécutée avec la cruauté qui accompagnoit toutes les opérations de la tyrannie. Les prêtres arrêtés de toutes parts, furent traînés de ville en ville, garottés, livrés aux insultes d'une populace effrénée, maltraités par leurs conducteurs, et déposés dans des prisons voisines de la mer; car on se proposoit de les embarquer pour les jeter sur les côtés de la Guyane ou dans les déserts de l'Afrique. La guerre empêcha l'exécution de ce projet. En attendant on les entassoit dans des cachots infects, on leur refusoit leur subsistance, on les condamnoit à des travaux comme des forçats, on les assimiloit à des criminels, on les mettoit par centaines sur des vaisseaux trop étroits pour les contenir. Leurs gardiens avoient ordre d'épuiser sur eux tous les genres de vexations. On avoit eu la barbarie de leur ôter leur argent et jusqu'à leurs livres. Après leur avoir ravi les secours de l'humanité, on vouloit encore les priver de ceux de la religion, et les empêcher d'offrir à Dieu leur sacrifice journalier de louanges et de prières. Amoncelés dans des espaces resserrés, privés d'air, manquant de tout, une maladie contagieuse se mit parmi eux, et en emporta un grand nombre en peu de temps. Sur sept cents qui se trouvèrent en même temps sur deux bâtimens dans la rade de Rochefort, il en périt près des deux tiers en onze mois. On a donné la relation de leurs souffrances. Elle offre des traits incroyables d'acharnement. On croiroit, en la lisant, que la scène se passe chez ces peuples sauvages et farouches qui n'ont rien de l'humanité, et qui se font une fête des tortures de leurs prisonniers. On s'étonne, on s'indigne de la multitude des moyens inventés par la tyrannie pour tourmenter ses victimes; l'on se demande qui doit le plus surprendre, ou de l'ingénieuse barbarie des geoliers, ou de la religieuse résignation des captifs; et l'on admire tant de traits de courage, de patience et de piété, qui bril-

lèrent dans ces cachots, et qui font ressortir d'une manière plus odieuse encore la cruauté des persécuteurs. Quand on eut débarqué à Rochefort le reste des sept cents dont nous venons de parler, on les remplaça par une nouvelle recrue de ces malheureux proscrits gardés jusque-là au fort de Blaye. Ils furent entassés de même sur des bâtimens dans la rade, et souffrirent à peu près les mêmes vexations. La fin même de la tyrannie de Robespierre ne fut pas celle de leur captivité, et la persécution ne cessa pas pour eux, quand elle se rallentit pour le reste de la France. On continua de les tenir renfermés dans leurs vaisseaux; et lorsqu'on les en débarqua au printemps de 1795, ce fut pour les reléguer dans un village marécageux, dont le séjour leur devint encore plus funeste que celui de la mer. Il y périt en peu de temps un grand nombre d'ecclésiastiques, tant par le mauvais air que par le manque de tout. C'est ainsi que l'impiété poursuivoit ses projets pour l'extermination des prêtres. Elle massacroit ceux-ci dans leurs prisons, et traînoit ceux-là sur les échafauds. Les autres, réservés à un supplice plus lent, languissoient dans les cachots, et y attendoient leur heure dernière. Bordeaux, Blaye, Nantes. Brest, etc., étoient autant de lieux de dépôt, où, en attendant qu'on pût les mettre hors de France, on les rassasioit d'outrages et de tourmens. Chaque département avoit des prisons où étoient rassemblés ceux qui n'avoient pu faire le voyage ou qu'on avoit arrêtés trop tard, et là même, leur âge ou leurs infirmités ne les mirent pas à l'abri de vexations et de mauvais traitemens. Le décret du 21 avril portoit en outre la peine de mort contre ceux qui, après leur déportation, rentreroient sur le territoire de la république. A cette législation barbare, à cette suite de mesures atroces, opposons, pour l'honneur de la religion et de l'humanité, l'empressement et la générosité avec lesquels on accueilloit dans les pays étrangers les prêtres français, émigrés ou déportés. Les terres et les mers étoient couvertes de ces honorables exilés qui cherchoient des asiles contre la cruauté de leurs concitoyens. L'Allemagne, l'Italie,

l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, les reçurent avec intérêt. Le souverain Pontife accorda des secours à ceux qui se refugièrent dans ses états. On les logea dans des couvens. Des cardinaux et des prélats leur donnèrent une retraite dans leurs palais. En Espagne, le pieux et saint évêque d'Orense, don Pedro de Quevedo, les admit chez lui jusqu'au nombre de deux cents, et pourvut à leurs besoins avec le zèle de la charité. Il les attiroit de loin, et se faisoit un honneur de réunir autour de lui ceux qu'il voyoit souffrir pour la cause de la religion. La Suisse hospitalière servit aussi d'asile à un assez grand nombre de prêtres, qui furent forcés dans la suite de quitter un séjour trop voisin de l'orage. Plusieurs princes allemands se montrèrent généreux envers ces respectables proscrits. Mais ce fut sur-tout en Angleterre qu'ils éprouvèrent l'accueil le plus empressé; et la manière noble dont on en usa à leur égard, est d'autant plus digne de remarque, qu'ils étoient en plus grand nombre. Dans le mois de septembre 1792, il en arriva plus de trois mille, et au milieu de l'année suivante il y en avoit quatre mille de plus. L'île de Jersey seule en comptoit une foule qui y affluoient de la Bretagne et de la Normandie. Il se forma un comité chargé de leur distribuer des secours. De riches Anglais s'unirent pour cette bonne œuvre. L'évêque de Saint-Paul-de-Léon, M. de la Marche, qui avoit été contraint de se réfugier en Angleterre dès 1791, excita et seconda leur zèle. On logea huit cents prêtres dans un château royal. On proposa des souscriptions en leur faveur. En 1794 et 1795, le nombre de ces réfugiés s'accrut encore par l'effet de l'invasion des Pays-Bas et de la Hollande. La bienfaisance nationale parut se déployer dans la même proportion. Le produit de la souscription monta jusqu'à un million. Des quêtes faites par ordre du roi produisirent ensuite à peu près la même somme. A la fin le gouvernement crut devoir étendre et régulariser ces dons. Un bill fut rendu pour donner des secours annuels aux émigrés de toutes les classes. Chacun recevoit un traitement proportionné à son rang. Les

évêques, qui se trouvèrent en Angleterre jusqu'au nombre de trente environ, touchoient une somme plus forte, à l'exception de six d'entr'eux, qui, ayant des moyens particuliers, ne voulurent point être portés sur la liste générale des secours. Un assez grand nombre d'ecclésiastiques refusèrent par le même motif de délicatesse le subside qu'on leur offroit. L'évêque de Saint-Paul-de-Léon étoit à la tête de ces distributions, qui étoient grossies par des dons volontaires de plusieurs particuliers opulens. Le clergé français se montra digne d'un si noble accueil, et sa conduite répondit à la pureté de la cause pour laquelle il souffroit. Elle dissipa bien des préjugés, et rendit respectable aux yeux des Anglais l'ancienne foi de leurs pères. Nos prêtres établirent à Londres et ailleurs plusieurs chapelles, et rappelèrent plusieurs protestans dans le sein de l'Église romaine. Leur zèle, leur constance, leur charité frappoient les esprits les plus prévenus. On a entendu parler des beaux établissemens formés par le vénérable abbé Carron. Son industrieuse et bienfaisante charité honora sa religion et son pays. Il établit une maison de retraite pour les prêtres âgés et infirmes, un hospice pour les femmes émigrées, des écoles pour les deux sexes, des pharmacies gratuites, des bibliothèques, des ateliers. Il faisoit face aux dépenses par les dons de riches Anglais touchés de sa vertu. On s'étonnoit qu'un simple particulier, sans fortune, pût opérer tant de choses; mais tel étoit son ascendant et la confiance qu'il avoit inspirée, que chacun s'empressoit de concourir à ses bonnes œuvres. Nous regrettons de ne pouvoir nous arrêter sur ces détails consolans, qui dédommageroient nos lecteurs des scènes affreuses que nous sommes obligés de mettre sous leurs yeux.

— Le 5 octobre, décret sur le nouveau calendrier. On connoît assez cette conception étrange et misérable que l'on voulut substituer à un usage suivi chez tous les peuples de l'Europe. On fit commencer l'année à l'équinoxe d'automne, époque où, l'année précédente, on avoit proclamé la république, et que l'on désiroit illustrer pour

cette raison. Les jours, les mois, les années changèrent de nom. La nouvelle ère devoit commencer au 22 septembre 1792, et remplacer celle qu'avoient adoptée les chrétiens. Douze mois parfaitement égaux furent partagés en trois *décades* de dix jours chacune, dont le dernier devoit être consacré au repos. Par là disparoissoit le dimanche; et telle étoit l'intention profonde des auteurs du décret. Ils vouloient faire oublier les jours consacrés par la religion; et nous avons vu, pendant plusieurs années, l'observation de ce calendrier bizarre occuper sérieusement un gouvernement plus ridicule encore qu'opiniâtre dans sa manie anti-chrétienne, et qui ne pouvoit souffrir que le peuple fêtât encore les dimanches et les solennités de l'Église, et négligeât les *décadis*. En vain essaya-t-on d'attirer la foule par des spectacles et des nouveautés; les fêtes républicaines, tristes et froides, ne purent prendre racine. C'étoit dommage. On avoit institué, par exemple, les *sans-culotides*. C'étoient les cinq jours qui terminoient la nouvelle année. L'un étoit consacré à fêter l'opinion; un autre, je ne sais quelle autre divinité. Ces fêtes absurdes étoient dignes de ceux qui avoient voulu ériger le *sans-culotisme* en vertu.

— Le 7 novembre, abjuration de plusieurs constitutionnels. Les particularités de cette journée fameuse sont déplorables, mais appartiennent à l'histoire. Les voici en abrégé telles qu'on les trouve dans les *Procès-verbaux de la convention* et dans le *Moniteur* (1). — Le président fait lecture d'une lettre des autorités constituées de Paris, qui porte : *Les autorités constituées précèdent dans vo-*

(1) *Procès-verbaux de la convention*, tome XXV, page 47 et suivantes, jusqu'au tome XXVII; et *Moniteur*, séance du 17 brumaire an 2 et jours suivans. Nous ne faisons commencer ces défections qu'au 7 novembre, parce que c'est alors qu'elles eurent le plus d'éclat. Il y en avoit eu pourtant quelques-unes avant cette époque, La première en date paroît celle d'un ministre protestant, qui, dès le 15 octobre, apporta quatre coupes, *seules pièces d'argenterie de son culte.* Nous ne le nommons point; il est encore en place et fort connu.

tre sein le ci-devant évêque de Paris et son ci-devant clergé, qui viennent, de leur propre mouvement, rendre à la raison et à la justice éternelle un hommage éclatant et sincère. Elles sont admises. L'orateur de la députation dit : *L'évêque de Paris, et plusieurs autres prêtres conduits par la raison, viennent se dépouiller ici du caractère que leur avoit imprimé la superstition....* Gobel, évêque constitutionnel de Paris, prie les *représentans du peuple* d'entendre sa déclaration. *Né plébéien, j'eus de bonne heure dans l'ame les principes de la liberté et de l'égalité....... Aujourd'hui que la révolution marche à grands pas vers une révolution heureuse,.. aujourd'hui qu'il ne doit plus y avoir d'autre culte public et national que celui de la liberté et de la sainte égalité, puisque le souverain le veut ainsi; conséquent à mes principes, je me soumets à sa volonté, et je viens vous déclarer ici hautement que, dès aujourd'hui, je renonce à exercer mes fonctions de ministre du culte catholique. Les citoyens, mes vicaires, ici présens, se réunissent à moi. En conséquence nous vous remettons tous nos titres. Vive la république!* Gobel et treize de ses vicaires épiscopaux signent cette déclaration. Elle est suivie de longs applaudissemens. Le président félicite Gobel et son clergé de la démarche qu'ils viennent de faire. *Citoyens*, dit-il, *qui venez de sacrifier sur l'autel de la patrie ces hochets gothiques de la superstition, vous êtes dignes de la république. Citoyens, qui venez d'abjurer l'erreur, vous ne voulez prêcher désormais que la pratique des vertus sociales et morales. C'est le culte que l'Être suprême trouve agréable. Vous êtes dignes de lui.* Les citoyens qui sont à la barre sont admis aux honneurs de la séance. On les accueille avec transport, on les couvre d'applaudissemens. Gobel dépose sur l'autel de la patrie sa croix et son anneau. On lui présente le bonnet rouge; il le met sur sa tête. Le président lui donne l'accolade fraternelle, en avertissant qu'il la donne, non à l'évêque de Paris qui est *un être de raison*, mais au citoyen Go-

bel. Plusieurs prêtres, membres de la convention, se précipitent à la tribune. L'un *se rappele* qu'il a été curé, et déclare avoir déjà *renoncé à son titre et à ses fonctions*. Lindet, évêque de l'Eure, annonce qu'il *n'a jamais prêché que la pure morale; qu'il a été le premier à se marier* (il l'étoit en effet depuis un an) et qu'*il abdique*. Il demande qu'on organise des fêtes nationales. Julien de Toulouse, ministre protestant, se félicite de voir *le jour de la raison et la destruction du fanatisme*, et ne veut plus d'autre culte que la patrie, ni d'autre évangile que la constitution. L'évêque de Loir et Cher prend la parole. *J'arrive en ce moment dans l'assemblée*, dit-il, *et on vient de m'apprendre que plusieurs évêques ont abdiqué. S'agit-il de renoncer au fanatisme? Cela ne peut me regarder; je l'ai toujours combattu. Les preuves en sont dans mes écrits, qui respirent tous la haine des rois et de la superstition. Parle-t-on des fonctions d'évêque? Je les ai acceptées dans des temps difficiles, et je suis disposé à les abandonner quand on le voudra* (1). On lit deux lettres; l'une de Gay-Vernon, évêque de la Haute-Vienne, qui déclare qu'il a soupiré après le moment actuel, et qu'il obéit à la voix de la raison, de la philosophie et de la liberté. C'est le même qui avoit déjà remis sa croix, et que ses collègues ont accusé depuis d'avoir écrit dans son département des lettres impies. La seconde étoit de Lalande, évêque de la Meurthe. « Actuellement que l'aris-
» tocratie étoit détruite, que l'autorité du Pape étoit ré-
» duite à sa juste valeur, et que le peuple n'étoit plus

(1) Depuis cet évêque se vanta d'avoir confessé la foi dans cette occasion. Il sent le besoin de revenir souvent là-dessus dans ses écrits. Il dit dans une Instruction pastorale de 1795, qu'*au milieu des outrages et des vociférations, il resta fidèle au double caractère de catholique et d'évêque*, et qu'*en confessant Jesus-Christ, il crut prononcer son arrêt de mort*. Mais, en vérité, le petit discours que nous venons de citer textuellement, peut-il être regardé comme une confession de foi? M. Grégoire n'apostasia point, mais il ne *confessa* pas *Jésus-christ*.

« l'esclave des superstitions et des préjugés, il abdiquoit « pour toujours les fonctions ecclésiastiques, ne voulant « plus d'autre titre que ceux de citoyen et de républi- « cain. Il ne remettoit point ses lettres d'ordination, à « l'exemple de plusieurs de ses confrères, parce qu'il les « avoit laissées à Nancy; mais au lieu de ces parchemins « gothiques qui n'étoient plus bon à rien, il déposoit « sur l'autel de la patrie son anneau et sa croix. » Un vicaire épiscopal et deux curés firent des déclarations analogues. Ainsi finit cette séance, monument déplorable de terreur, d'impiété et de vertige. Les séances qui suivirent complétèrent ce tableau sinistre. Le lendemain, Séguin, évêque de Doubs, assura n'avoir accepté les fonctions épiscopales qu'avec répugnance, et vouloir redevenir simple citoyen pour ne plus prêcher que la morale qu'il avoit toujours eue dans le cœur, l'amour de la liberté et de l'égalité, et la soumission aux lois. Lombard-Lachaux, ministre protestant, renonça à ses fonctions. Chabot, vicaire épiscopal de Blois, prononça son abjuration. Quelques autres prêtres de la convention suivirent cet exemple. Le 10 novembre on célébra dans Paris la fête de *la raison*. Une idole impure fut portée en triomphe sous le nom de *la raison*. La cathédrale de Paris fut nommée, par un décret, le temple de la nouvelle déesse. Un cortége impie y vint exercer son culte sacrilège. On plaça sur l'autel consacré à nos divins et purs mystères le vil objet d'une adoration insensée. Des blasphêmes profanèrent la chaire de vérité; et ces murs, qui avoient si souvent retenti de cantiques saints, n'entendirent plus que des airs barbares ou des hymnes irréligieux. La convention en corps vint participer à cette fête honteuse. Elle rendit aussi ses hommages à *la raison*, et l'on célébra ce jour mémorable par des discours analogues. Alors se réalisèrent les prédictions trop frappantes, par lesquelles, plusieurs années avant la révolution, des orateurs chrétiens, animés d'un zèle qu'on taxa de fanatisme, avoient annoncé l'abomination dans le lieu saint, la profanation des temples, et un culte impur

substitué à nos cérémonies sacrées. Alors on se flatte d'avoir enfin *écrasé l'infâme*, suivant l'expression familière d'un des chefs de la philosophie. La tribune de la convention retentissoit à chaque instant de blasphêmes. Des hommes ivres de sang, de débauches et de cupidité, venoient, grotesquement affublés des ornemens du sanctuaire, proférer à la barre des discours grossièrement impies, et recevoient des éloges pour prix de leurs brigandages et de leurs sacriléges. Tout exercice du culte fut proscrit. Toutes les églises furent livrées au pillage. L'or et l'argenterie qu'elles renfermoient, enrichirent la cupidité des plus vils brigands. On traîna par dérision, dans les rues, les objets employés au service divin. On brisa les statues et les images des saints, on mutila les tableaux de la piété, on renversa les autels élevés au Très-haut, on profana les vases consacrés au sacrifice le plus auguste. On ferma nos temples après les avoir indignement souillés, et l'irréligion triomphante s'applaudit d'avoir effacé jusqu'à la trace du christianisme. Les séances de la convention continuèrent à offrir des exemples honteux de lâcheté et d'abjuration. Le 11 novembre, Massieu, évêque de l'Oise, écrivit qu'il renonçoit à ses fonctions, et qu'il alloit se marier ; ce qu'il fit en effet. Trois vicaires épiscopaux firent des déclarations semblables. Des protestans remirent leurs coupes et abandonnèrent leur culte. Le 13, de Jarente, évêque du Loiret, écrivit : « Resté fidèle à mon poste, quand tous mes « collègues le désertoient, j'ai voulu déjouer les intri- « gues des malveillans, et confondre le fanatisme. Son « influence alors pouvoit être funeste à ma patrie. La « *montagne* a enfin écrasé cette hydre. Mon courage est « sans objet à présent. Je prends donc le parti de renon- « cer irrévocablement aux fonctions de ministre du culte. « Le retour de la raison m'avertit qu'il n'est pas nécessaire « que je les exerce plus long-temps. Je les ai remplies « en bon citoyen, en bon républicain, et je les quitte « parce que l'intérêt de la république ne m'y attache « plus. La liberté, l'égalité, l'obéissance scrupuleuse aux

« lois du peuple souverain, un dévouement sans borne
« à la France régénérée, la haine implacable aux tyrans,
« voilà désormais mon culte national et l'occupation de
« ma vie entière. » Cet évêque prononça, dit-on, au club d'Orléans un discours plus scandaleux encore, et se maria depuis. Dans cette même séance, la convention accueillit des individus de tout âge et de tout sexe, ridiculement habillés des dépouilles de l'Église; scène qui se renouvela plusieurs fois, et qui amenoit toujours de nouvelles dérisions et de nouveaux blasphêmes. Le 15 novembre, on réhabilita la mémoire de la Barre, de ce jeune homme d'Abbeville, qui, en 1766, avoit expié sur l'échafaud une profanation scandaleuse. Il avoit été traité alors avec une extrême rigueur; mais on peut douter si le décret qui prétendit le réhabiliter, n'étoit pas aussi flétrissant que l'arrêt sévère qui l'avoit condamné. Le même jour, la convention accorda des pensions aux prêtres qui abjuroient leur état. Marolles, évêque de l'Aisne, envoya ses lettres de prêtrise et quitta ses fonctions. Dix-huit vicaires épiscopaux écrivirent dans le même sens. L'évêque du département du Nord fit aussi passer ses lettres et déclara renoncer à ses fonctions. Torné, métropolitain du Cher, avoua qu'il avoit été un fourbe et un imposteur, et abjura son état. Il se maria depuis, et se traîna dans les derniers excès de l'abjection et du patriotisme. Pelletier, évêque de Maine et Loire, envoya ses lettres de prêtrise. Thibault, évêque du Cantal, donna sa démission, quitta toutes fonctions, et promit de défendre jusqu'à la mort la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la république. Carrier, ce député si fameux, annonça que Minée, évêque de la Loire inférieure et président du département, *avoit, dans un discours très-éloquent, abjuré son sacerdoce*. Le procureur-général-syndic de l'Indre écrivit que Héraudin, évêque de ce département, renonçoit à son état. Huguet, évêque de la Creuse, privé par une maladie de l'honneur de donner l'exemple, se hâta, dès qu'il le put, d'apostasier, et ce jacobin forcené ne cessa depuis de se souiller de

crimes, et de se distinguer par l'exagération de son patriotisme, qui a révolté ses collègues eux-mêmes, et n'a pu le préserver d'une mort violente. A ces évêques se joignirent un nombre malheureusement trop grand de vicaires épiscopaux et autres prêtres constitutionnels. Outre les prélats dont nous venons de parler, et dont la défection est rapportée dans les *Procès-verbaux de la convention*, d'autres, dans les départemens, donnèrent dans les mêmes écarts. Molinier, évêque des Hautes-Pyrénées, invité à instruire le peuple sur un arrêté du *représentant* Fouché, qui abolissoit toutes cérémonies du culte, répond que *cette invitation est inutile; que les principes qui ont dicté l'arrêté sont dans son cœur; que ce sont ceux de la morale publique, de l'éternelle raison* (1). L'apostasie de Pontard, évêque de la Dordogne, fut plus révoltante encore par sa turpitude, et plus coupable, puisqu'elle ne fut point l'effet de la persécution. Auteur du *Journal prophétique*, en 1792 et 1793, il s'y montra aussi furieux que Luther contre le chef de l'Église. Dénaturant les prophéties d'Isaïe, il les interprétoit suivant la perversité de ses désirs; il attribuoit à deux prétendues prophétesses, la Brousse et Broune, la prédiction des sacriléges succès du parti irréligieux dans l'assemblée législative, dont il étoit membre. On le vit combattre l'éternité des peines de l'enfer; établir dans son journal le martinisme, puis devenir l'apologiste du divorce, autoriser le mariage des prêtres et se marier lui-même. Il osoit de célébrer, les saints mystères une pique à la main, avec le bonnet rouge sur la tête; faisoit placer sa femme près de l'autel, et annonçoit, dans son *Journal*, cette conduite impie et scandaleuse. Il offrit au comité de salut public d'écrire contre la confession. Il paroît qu'il portoit depuis long-temps l'incrédulité dans son esprit, et la corruption dans son cœur. Ces détails sont

(1) C'est ce qu'on lit dans une séance de la société *montagnarde* de Tarbes, dont Molinier étoit membre. Voyez le journal intitulé *le Républicain français*, novembre 1793.

extraits des *Annales de la religion*, publiées en 1795 et années suivantes, par l'évêque Desbois, tome Ier pages 263 et 264. Ces *Annales* constitutionnelles révèlent encore quelques turpitudes d'autres évêques de ce parti. On lit, par exemple, dans le même volume, que le 17 novembre 1793, Massieu, dont il a été parlé plus haut, étant en mission dans les Ardennes, se joignit à des clubistes pour promener sur un âne un mannequin représentant le Pape; qu'on pilla les églises, qu'on profana les vases sacrés, et qu'on insulta à la religion dans un discours prononcé en chaire. Les *Annales* reprochent à Marolles, évêque de l'Aisne, d'avoir donné dans son diocèse l'exemple de la défection. On peut les en croire sur ces tristes révélations. Diot, métropolitain de la Marne, se revêtit du bonnet rouge, coopéra au culte de *la raison*, se souilla d'excès qui lui ont été depuis reprochés par les siens même, et prononça, le 6 novembre, en mariant un de ses prêtres, un discours où il le félicitoit *de réunir les qualités du prêtre et d'époux, et d'avoir secoué les préjugés et le joug d'une loi qui n'avoit pu être imposée sans l'autorité civile, et qui devoit cesser dès qu'elle étoit rejetée par le souverain*. De Savines, évêque de l'Ardèche, renonça le 1er décembre à ses fonctions, et se dépouillant de ses habits pontificaux devant l'administration départementale, il se dégrada ainsi lui-même, et livra sa crosse, ses mîtres, sa croix, son calice, son vase aux saintes huiles, et tous les ornemens de sa dignité. On l'accuse d'avoir prêché l'erreur, et d'avoir écrit contre la célébration des fêtes, le célibat ecclésiastique, le jeûne et les règles les plus saintes et les plus invariables de la discipline. Lefessier, évêque de l'Orne, remit à la municipalité de Séez, suivant procès-verbal, toutes ses lettres d'ordre, son anneau et sa croix, et dit *que tout culte public étant prohibé et reconnu contraire à l'ordre social et à la tranquillité, il remettoit ces objets, renonçant à faire aucunes fonctions ecclésiastiques, et les abdiquant entièrement*. Panisset, évêque du Mont-Blanc, renonça également à ses fonctions, et reconnut

depuis que ce n'étoit là qu'une apostasie déguisée. Nous avons déjà nommé cinq évêques qui s'étoient mariés, Lindet, Massieu, Jarente, Torné et Pontard. Quatre autres se souillèrent du même opprobre, savoir : Porion, évêque du Pas-de-Calais; Laurent, de d'Allier; Dumouchel, du Gard; et Joubert, de la Charente. C'est ainsi que l'église constitutionnelle défendoit la religion. Tels étoient les exemples glorieux que donnoient vingt-sept de ses premiers pasteurs. Encore ne prétendons-nous pas connoître tous ceux qui montrèrent la même lâcheté. Les temps de terreur qui suivirent, ont pu ensevelir bien des démarches honteuses, et l'on a pris beaucoup de soin pour dérober au grand jour des actes ignominieux. La défection de ce clergé servit les vues des ennemis de la religion. Le culte fut proscrit dans les départemens, comme il l'avoit été à Paris. L'impiété avoit dit, comme dans le Psalmiste : *Faisons cesser les fêtes de Dieu sur la terre*, et elle réussit quelque temps. Il ne fut plus permis d'adorer le Très-haut. Avouer qu'on étoit catholique, c'eût été s'exposer à la mort. Nos temples déserts ou profanés n'offroient qu'un spectacle affligeant; et sans autels, sans sacrifices, je dirois presque, sans Dieu, nous ressemblions à ces sauvages stupides qui n'ont aucune idée d'un être tout puissant, s'il en est toutefois dans quelque coin de la terre qui portent jusque-là l'abrutissement.

— Le 10 décembre, déroute et massacre des royalistes de la Vendée, dans la ville du Mans. La révolution avoit rencontré une opposition persévérante dans les provinces de l'ouest. Les habitans de ces contrées avoient toujours montré de la répugnance pour les innovations religieuses et politiques. Les prêtres *assermentés*, les acquéreurs de biens nationaux, les exécuteurs des nouveaux décrets y avoient été regardés de mauvais œil. Dès 1791, il y avoit eu un projet de soulèvement en Bretagne. Le mécontentement couva sourdement cette année et la suivante. Il éclata au commencement de 1793, à l'occasion d'une levée considérable faite pour les armées. La par-

tie de la Bretagne et de l'Anjou, qui sont au midi de la Loire, avec la partie limitrophe du Poitou, prirent les armes sous plusieurs chefs, qui étoient, pour la plupart, des gentilshommes du pays. Il ne nous convient pas d'entrer dans les détails de cette guerre, qui fut longue et variée. Il y eut d'affreuses cruautés et d'horribles représailles; mais aussi de beaux traits de générosité, de courage et de dévouement. Plusieurs chefs royalistes donnèrent constamment l'exemple d'une modération, d'une loyauté, d'une discipline qui ne furent pas imités. Un conseil supérieur fut formé à Châtillon. Le président étoit un curé de Dol, nommé Gabriel Guillot de Folleville, qui prenoit le titre d'évêque d'Agra et de vicaire apostolique. Il trompa, par ce titre imposant, les royalistes de la Vendée, quoique, par un bref du 31 juillet 1793, Pie VI les eût prémunis contre l'imposture, et les eût avertis qu'il n'y avoit point d'évêque d'Agra. Le conseil supérieur de Châtillon renfermoit encore plusieurs ecclésiastiques, dont le plus connu est l'abbé Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers, qui avoit beaucoup d'influence dans ce parti, et qui le servit quelque temps avec zèle. La Vendée eut d'abord du succès. Elle battit quelques généraux qu'on envoya contre elle. Dans le commencement la discipline y étoit exacte. Les chefs montroient de la piété. *On n'eût pas entendu un blasphême dans le camp,* dit un historien, *et la prière précédoit le combat.* Ces vertus purent s'altérer par la suite; mais elles rendoient témoignage aux vues nobles et religieuses qui animèrent d'abord la Vendée. Au mois de septembre 1793, cette armée ayant traversé la Loire à la suite de quelques échecs, essaya de s'emparer d'un port qui l'eût mise en communication avec les Anglais, et lui eût permis de recevoir des secours étrangers. Mais elle échoua devant Granville; et au retour, ayant été attaquée dans la ville du Mans, par les troupes républicaines, elle fut complètement défaite. Ce fut moins un combat qu'une boucherie. On égorgea de sang froid, après la bataille, des femmes, des enfans, qui étoient à

la suite de l'armée. Les malades, les blessés étoient massacrés. Une législation atroce avoit mis les habitans de ce pays *hors la loi*, et des décrets successifs avoient ordonné la dévastation des villages, et l'enlèvement des femmes et des enfans. Des généraux farouches ajoutoient encore à ces horreurs, et lâchoient la bride à la cruauté du soldat. Les ravages, la destruction, les supplices marquoient le passage des troupes républicaines. Cette barbarie parut redoubler encore après la déroute du Mans. Les malheureux royalistes, errant de tous côtés, étoient immolés sans distinction d'âge ni de sexe. Quinze cents, qui avoient mis bas les armes à Savenay, en criant *vive la nation*, furent fusillés. On fusilla pendant huit jours dans ce lieu les débris de cette armée, et les bourreaux se lassèrent plutôt de compter que de massacrer leurs victimes, dont les cadavres restèrent amoncelés pour accuser à la fois et leur férocité et leur insouciance. Ces scènes sanglantes mirent fin à ce qu'on appeloit *la grande Vendée*. Quelques chefs échappèrent à peine, et de plus de 60,000 individus qui avoient passé la Loire, à peine 4000 la repassèrent après la déroute. Le curé de Saint-Laud fut de ce nombre. Le prétendu évêque d'Agra, reconnu pour ce qu'il étoit, perdit la confiance, et il fut même question de faire sur lui un exemple. Les républicains se chargèrent de la punition. Ils le prirent après la bataille du Mans, et le mirent à mort à Angers, le 6 janvier 1794. On dit qu'alors il avoua son imposture et en demanda pardon. Plusieurs chefs furent également exécutés. C'est alors que Nantes devint le théâtre des plus révoltantes atrocités. Les recherches, les délations, les emprisonnemens, les exécutions signalèrent la mission de l'abominable Carrier. Cinquante-huit prêtres, envoyés de Nevers à Angers, et de là à Nantes, périrent dans une noyade; nouveau genre de supplice, inventé par ce *représentant*, qui osoit en plaisanter dans ses dépêches. Quatre principales noyades ont été constatées dans son procès. Dans l'une 800 individus de tout âge et de tout sexe furent mutilés ou fusillés parce que la

gabarre ne couloit pas assez vîte. Une commission militaire jugeoit de 150 à 200 Vendéens par jour, et il en périt près de 3000 en un mois. Douze cents furent fusillés dans une prairie près d'Angers. A Noirmoutier, 2000 royalistes, qui s'étoient rendus à discrétion, furent traités de même. A leur tête étoit d'Elbée, un de leurs chefs. Des prêtres, des enfans, des femmes furent mitraillés et fusillés. Le sang couloit de toutes parts dans ce malheureux pays. Quelques chefs seulement cherchèrent encore à lutter contre l'ascendant du parti républicain. On connoît les noms de Charrette, de Stofflet et de quelques autres généraux royalistes. L'abbé Bernier étoit le conseil de ce dernier. L'année 1794 se passa à les poursuivre, sans pouvoir les atteindre. Vaincus dans un pays, il se retiroient dans un autre, et reparoissoient ensuite avec de nouvelles forces, jusqu'à ce qu'au commencement de 1795, ils conclurent une paix, qui fut suivie bientôt d'hostilités, et qui précéda de peu leur fin tragique.

1794.

Le 27 juillet, chute de Robespierre. La tyrannie étoit parvenue à son dernier période. Le régime le plus despotique et le plus barbare pesoit sur toute la France. La convention, dominée par un scélérat hypocrite et atroce, rendoit des lois de mort. Des décrets *révolutionnaires* organisoient le pillage et l'assassinat. Les prisons régorgeoient de captifs. On avoit inventé cette loi *des suspects*, arme terrible dans la main des dominateurs, source sûre et féconde de délations, de recherches et d'emprisonnemens. Il avoit été porté un décret pour interdire aux conspirateurs tout moyen de défense devant les tribunaux, et on appeloit conspirateurs ceux qu'il plaisoit de sacrifier. Les moindres délits étoient punis de mort. Que dis-je? Étoit-il besoin de l'apparence même d'un délit pour provoquer la cruauté des tyrans. Un geste,

un mot, un soupir eussent suffi pour envoyer à l'échafaud. Des juges *révolutionnaires* condamnoient chaque jour en masse, sans instruction, sans procédures, sans preuves, pour des crimes imaginaires, pour des complots impossibles. Des malheureux qui ne s'étoient jamais vu, étoient accusés d'avoir tramé de concert quelque conspiration absurde. La vieillesse et l'adolescence étoient enveloppées dans la même proscription. Une réputation honorable, un mérite reconnu, un rang élevé étoient autant de titres de condamnation. La foiblesse même d'un sexe étranger aux secousses politiques, cette foiblesse si propre à désarmer la tyrannie, ne mettoit pas à l'abri des supplices; et les femmes ensanglantèrent aussi les échafauds. Chaque jour Paris voyoit défiler dans ses rues un cortége affreux de victimes pressées dans des charrettes et allant à la mort. On se plaisoit à rassembler dans cette marche funèbre des amis, des parens, des époux, et à offrir à la fois tous les genres de tourmens. Les provinces n'étoient pas moins dominées par la terreur. Des armées révolutionnaires, c'est-à-dire, des hordes de bandits, avoient été établies pour exécuter les ordres d'un comité farouche, en pillant et en égorgeant. Des membres de la convention parcouroient les départemens *pour les mettre à la hauteur et les révolutionner;* car il avoit bien fallu inventer des mots nouveaux pour rendre des horreurs inconnues jusque-là; et le langage perverti, comme tout le reste, annonçoit par son caractère abject ou féroce le caractère de ceux qui l'avoient introduit. Sous le nom si malheureusement fameux de *représentans du peuple*, les députés de l'assemblée exerçoient sur le peuple des provinces une tyrannie semblable à celle sous laquelle gémissoit la capitale. Ils proscrivoient les plus honnêtes citoyens, mettoient en place les plus scélérats, et se disputoient entr'eux à qui prendroit les mesures les plus violentes, peupleroit les prisons de plus de victimes, et se feroit applaudir à la convention par les arrêtés les plus vexatoires, et par les dépêches les plus grossièrement énergiques. On connoît les noms des Carrier, des Le-

bon, des Collot-d'Herbois...... Le premier fit de Nantes un théâtre de carnage. C'est à lui que l'on doit cette invention infernale des bateaux à soupape, qu'on remplissoit de victimes, et que l'on faisoit ensuite couler au milieu de la Loire, tandis que des satellites, placés sur les deux rives, étoient chargés de replonger dans les eaux ceux qui tentoient d'échapper à ce supplice d'un genre nouveau. Dans le même temps, Lebon, en mission dans Arras, fatiguoit l'instrument de mort par des exécutions multipliées. A Lyon, Collot-d'Herbois mettoit, à détruire une ville, le zèle que d'autres emploient à en construire, dépensoit des millions pour abattre des édifices, déployoit contre des murailles une vengeance insensée, mais en exerçoit une plus horrible mille fois contre des habitans malheureux. Il avoit imaginé, pour les massacrer plus vîte, une méthode horriblement expéditive; il les faisoit mettre en file à la bouche d'un canon, et jouissoit du plaisir d'immoler d'un seul coup une centaine ou deux de citoyens. Toulon vit les mêmes horreurs ensanglanter ses murs. Marseille, Bordeaux, Orange, Rochefort, Rennes, Brest....., eurent des tribunaux révolutionnaires qui rivalisoient de zèle et de cruauté avec celui de Paris. Dans quelques départemens on promenoit avec pompe de ville en ville l'instrument fatal du supplice, et son passage étoit toujours marqué par des exécutions. Au milieu de tant d'attentats, l'impiété poursuivoit sur-tout les ministres de la religion. Nous avons déjà vu quatre évêques et un nombre considérable d'ecclésiastiques immolés. M. de Saint-Simon, évêque d'Agde, fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris. M. de Breteuil, évêque de Montauban, périt dans les prisons de Rouen. M. de Roquelaure, évêque de Senlis, étoit désigné au fer des bourreaux quand la chute de Robespierre arriva. Les autres évêques, qui étoient restés en France, languirent dans les prisons. On avoit décrété que les prêtres non déportés seroient punis de mort, et que ceux qui les receleroient subiroient la même peine. Il n'étoit donc besoin, pour les condamner,

condamner, ni d'instruction, ni de formalités. Dès qu'il étoit constaté qu'on étoit prêtre *insermenté*, on ne pouvoit échapper à l'échafaud; et cette loi barbare fut exécutée! Et il n'est peut-être pas de ville où l'on n'ait vu couler le sang de quelques ecclésiastiques, convaincus du crime *de ne s'être pas déportés*, et où l'on n'ait également mis à mort ceux dont la pitié généreuse leur avoit donné asile! C'est ainsi qu'on espéroit anéantir la religion en exterminant ses ministres! Les uns erroient dans des terres étrangères, et souffroient le besoin et toutes les incommodités de l'exil; d'autres périssoient en foule dans les prisons ou sur les vaisseaux où on les avoit entassés : et ceux qui avoient cherché à se soustraire à l'exil ou à la prison, étoient envoyés au supplice pour ce seul crime! Qui compteroit tous ceux que la barbarie des persécuteurs enleva par ces différentes voies? Qui loueroit dignement tant d'hommes courageux, lesquels confessèrent la foi devant leurs juges, les étonnèrent par leur constance, aimèrent mieux souvent périr que de se sauver par un mensonge, et prièrent en mourant pour leurs bourreaux? Des religieux, des religieuses eurent aussi part à ces combats sanglans. A Paris, dix-sept Carmélites de Compiègne furent immolées en un même jour. Dans le même temps vingt-huit religieuses de différentes communautés furent sacrifiées à Orange. Qu'on se représente, au milieu de ces scènes terribles, l'état de la France, l'abattement, le deuil et la désolation générale, l'horreur et la crainte glaçant tous les cœurs : on ne songeoit qu'à se cacher à tous les regards; on redoutoit jusqu'à ses propres larmes. La pitié, étouffée par la terreur, n'osoit se montrer. En voyant tomber autour de soi ses parens, ses amis, on trembloit dans l'attente d'un pareil sort. Le passé, le présent, l'avenir ne présentoient que des idées effrayantes. Telle fut pourtant, pendant près de deux ans, la situation déplorable d'un pays autrefois si florissant, d'un peuple si fier de sa civilisation; tel fut le résultat des lumières nouvelles qu'on lui avoit procurées; tel fut l'essor heureux que prirent cette perfec-

tibilité dont on nous parle encore, cette morale qu'on avoit voulu refondre, cette souveraineté du peuple, qui n'est jamais que celle du plus ambitieux ou du plus habile. Les auteurs de tant d'attentats, c'est encore une observation remarquable, furent en même temps les plus violens persécuteurs de la religion. Ces ennemis de l'humanité firent aussi une guerre implacable au christianisme. Il lui est glorieux d'avoir eu pour adversaires et pour oppresseurs ceux qui l'étoient du genre humain, et d'avoir été frappé des mêmes coups par lesquels on vouloit abattre toutes les institutions sociales; et ce furent ces mêmes hommes qui annoncèrent impudemment, dans une proclamation, *que la vertu et la justice étoient à l'ordre du jour;* c'étoit l'expression hypocrite de ces tyrans, qui fouloient aux pieds toute justice et toute vertu : mais ils avoient dénaturé le langage, *appelant bien ce qui étoit mal et mal ce qui étoit bien;* ils prodiguoient le nom de fanatiques à ceux qui ne partageoient pas leur fanatisme; ils transformoient la modération en vice et la bonté en crime; ils faisoient écrire sur toutes les portes, *liberté, égalité,* et l'esclavage et le despotisme étoient au comble; ils parloient de morale, et ils la pervertissoient; ils rendoient des hommages à la raison, et ils l'outrageoient par mille extravagances. Après ces contradictions, on ne dut pas être étonné de les voir déclarer que *le peuple français reconnoissoit l'Être suprême et l'immortalité de l'ame.* Une fête fut ordonnée pour célébrer ces vérités nouvelles. La convention en corps y assista le 8 juin. Des inscriptions païennes furent écrites sur les portes des temples, et le culte de la raison fut remplacé par un autre non moins insensé. Robespierre survécut peu à cette fête qu'il avoit fait décréter. Sa tyrannie s'étoit déjà fait plus d'une fois sentir à ses collègues. Redouté de tous, il fut abandonné tout à coup, perdit son pouvoir, et porta sa tête sur cet échafaud qu'il avoit rougi du sang de tant de victimes. Les circonstances de sa mort portent l'empreinte d'une vengeance bien méritée. Déjà blessé à mort et souffrant, il resta plusieurs

heures sans secours, et fut accompagné au supplice par les imprécations de ce peuple parmi lequel il avoit fait tant de malheureux. Avec lui périrent plusieurs de ses complices. Sa chute mit au moins un terme à ces exécutions multipliées qui lassoient la main des bourreaux. La convention parut revenir peu à peu vers un régime moins cruel. On fit sortir insensiblement des prisons cette foule de citoyens qui y attendoient leur heure dernière ; on commit moins d'injustices, mais on en répara peu ; on laissa subsister presque cet échafaudage des lois atroces enfantées par le despotisme et l'impiété. La religion continua de gémir dans la proscription, et ses ministres ne virent pas s'ouvrir de sitôt les cachots où ils languissoient, et dont on avoit voulu faire pour eux autant de tombeaux.

— Le 28 août, Pie VI donne la bulle *Auctorem fidei*. Détournons nos regards fatigués de ces scènes désolantes. Oublions, s'il est possible, tant de crimes et de scandales, et quittons un instant cette terre que le ciel sembloit avoir maudite. Le souverain Pontife, que ce débordement d'iniquités pénétroit de la plus vive douleur, ne pouvoit que gémir sur des maux auxquels il n'étoit pas en lui d'apporter remède. Mais s'il ne pouvoit rien en ce moment pour la France, il ne devoit pas perdre de vue le soin de l'Église universelle. On se rappele qu'il s'étoit tenu à Pistoie, en 1786, un synode diocésain, où l'évêque Ricci avoit fait adopter les maximes les plus propres à troubler l'Église, et les erreurs d'un parti indocile et remuant. Ce prélat novateur avoit été obligé depuis de donner sa démission, au grand contentement d'un peuple qu'il tourmentoit dans sa foi. Mais les Actes de son synode avoient été imprimés et répandus de toutes parts. On les prônoit comme s'ils eussent été les décisions d'un concile général ; et cette assemblée presbytérienne comptoit en Italie un assez grand nombre de partisans qui en célébroient la doctrine et en relevoient l'autorité. Pie VI se crut donc obligé d'opposer un rempart à l'erreur. Il avoit déjà fait examiner les Actes du synode par quatre

évêques et trois théologiens. Un prélat italien les réfuta dans un écrit exprès, et il paroît même qu'ils auroient été condamnés dès 1788, si la modération du Pontife ne lui eût fait craindre de blesser par-là un prince ombrageux et irascible. Depuis, une congrégation composée de cardinaux et d'évêques fut encore chargée de donner des suffrages sur les Actes. Ricci fut invité à venir à Rome pour exposer ses raisons, et entendre les réponses qu'on auroit à y faire; il refusa, en alléguant sa mauvaise santé. Enfin, après un long travail et un examen sérieux des Actes de Pistoie, après avoir ordonné, à cet effet, dans Rome des prières publiques et particulières, Pie VI, se rendant aux demandes réitérées qui lui étoient faites d'un jugement sur cet objet, donna, le 28 août, la bulle qui commençoit par ces mots : *Auctorem fidei.* On y citoit quatre-vingt-cinq assertions extraites des Actes et décrets du synode, et rangées sous quarante-quatre titres, conformément à la différence des matières. Ces assertions étoient condamnées chacune avec leurs qualifications propres, et ici du moins la malignité et la mauvaise foi ne pouvoient, comme lorsqu'il s'étoit agi de la bulle *Unigenitus*, prétexter l'obscurité du jugement, et l'irrégularité d'une condamnation générale et *in globo.* Quelquefois même une proposition étoit flétrie sous les divers sens qu'elle pouvoit présenter. Il y en avoit sept condamnées comme hérétiques, celle-ci entre autres : « Il s'est répandu dans ces derniers temps un obscurcis-« sement général sur plusieurs vérités importantes de la « religion, qui sont la base de la foi et de la morale de « Jésus-Christ : » assertion que l'on trouve dans les écrits de la plupart des appelans des derniers temps. La bulle condamnoit encore comme hérétiques les propositions II, III et IV, entendues dans ce sens, que l'autorité ecclésiastique exercée par les pasteurs, dérivoit de la communauté des fidèles; que le Pape tiroit ses pouvoirs, non de Jésus-Christ, mais de l'Église; et que celle-ci abusoit de sa puissance en réglant sa discipline extérieure. Les autres propositions étoient proscrites de même sous dif-

férentes notes, et entre autres, comme ayant déjà été flétries dans Wiclef, Luther, Baïus, Jansénius et Quesnel. Il y avoit, en effet, une affinité remarquable entre les erreurs des *Réflexions morales* et celles du synode; et Ricci, qui avoit fait imprimer exprès l'ouvrage de Quesnel, qui le donnoit à tous ses curés, et qui l'appeloit *un livre d'or*, avoit pris à tâche d'en renouveler les principes pour mieux insulter à l'Église et au saint Siége qui les avoient combattus. Le Pape déclaroit en outre qu'il y avoit plusieurs autres propositions analogues aux quatre-vingt-cinq condamnées, et qui marquoient de même le mépris de la doctrine et de la discipline, et sur-tout une haine profonde contre les Pontifes romains et contre leur autorité. Il reprochoit aux rédacteurs des décrets des expressions peu exactes en parlant du mystère de la Trinité. Il leur reprochoit d'avoir inséré dans leur décret de la foi les quatre articles du clergé de France de 1682, et les articles théologiques envoyés à Innocent XI et à Benoît XIII, lesquels n'avoient jamais été approuvés. Enfin, il condamnoit les Actes et décrets du synode de Pistoie, ainsi que les écrits faits pour sa défense. Telle est cette bulle célèbre qu'avoient rendue nécessaire les dangers et les progrès des erreurs qu'elle combat. La sagesse, l'exactitude et la précision qui ont dicté ce jugement, lui ont mérité l'assentiment de toute l'Église. L'adhésion des évêques à cette décision du saint Siége, dit le savant cardinal Gerdil, ne sauroit être un problême. Un grand nombre ont manifesté leur approbation par des lettres expresses, et le reste n'a point réclamé. Il faut l'avouer, cependant, quelques voix se sont élevées contre la bulle *Auctorem fidei*. Il paroît que deux évêques de Toscane ne s'y montrèrent pas favorables; ce qui est peu étonnant, c'étoient les mêmes qui s'étoient déclarés précédemment pour Ricci. Benoît Solari, évêque de Noli, dans l'état de Gênes, est peut-être le seul évêque catholique qui ait montré pour cette bulle une opposition publique et formelle, et qui ait écrit contre. Il a été réfuté

par le cardinal Gerdil (1) qui, en discutant les décrets et propositions condamnés, a prouvé que l'opposition du prélat génois étoit sans fondement et ses motifs sans solidité. D'ailleurs il est bon d'observer que Solari convenoit lui-même s'être écarté en cette occasion des principes et de l'exemple de ses collègues. C'est un triste préjugé contre un évêque que de se séparer du corps épiscopal et de son chef. Un écrivain italien appuya de tous ses efforts l'opposition de l'évêque de Noli, et donna, en sa faveur, des écrits où il se montre fidèle copiste et admirateur des appelans français. Il les imitoit dans leurs invectives comme dans leurs sophismes, et disoit *que la bulle* Auctorem, *fille disgrâciée d'une mère malheureuse* (la bulle *Unigenitus*), *avoit comblé la mesure du scandale.* Il s'élevoit fortement contre le *curialisme*, expression nouvelle, par laquelle on commençoit, dans ce parti, à désigner la cour de Rome. Il s'efforçoit vainement de concilier la visibilité et l'indéfectibilité de l'Église avec l'obscurcissement, qu'à l'exemple de Ricci, il imaginoit avoir prévalu dans cette société dépositaire des promesses divines. Il louoit l'évêque de Noli de n'avoir pas imité *la prévarication de ses comprovinciaux.* Enfin, il n'épargnoit rien pour rendre odieuse la cour de Rome. Le cardinal Gerdil répondit à ses sophismes. Un autre antagoniste se mit aussi sur les rangs pour combattre la nouvelle bulle. Le Plat, ce canoniste de Louvain, ce protégé de Joseph, que nous avons vu servir dans les Pays-Bas les réformes de ce prince, Le Plat publia, en 1796, des *Lettres d'un théologien canoniste à notre saint Père le Pape Pie VI, sur la bulle* Auctorem fidei. Ce Pontife et la cour de Rome y sont traités avec le ton le plus haut et le plus amer. On s'y sert aussi

---

(1) Voyez l'ouvrage de ce cardinal, qui a pour titre : *Examen des motifs de l'opposition de M. l'évêque de Noli, à la publication de la bulle* Auctorem fidei, précédé de l'*Examen des Réflexions préliminaires* de l'anonyme, éditeur du même ouvrage.

toujours, en parlant des prélats de cette cour, du terme de *curialistes*, qui a paru sans doute propre à les tourner en ridicule. On semble y avoir pris à tâche d'imiter les Juifs qui saluoient le Fils de Dieu en le chargeant de soufflets. Car en même temps que l'auteur demande au Pape sa bénédiction avec les formules du respect, il le traite d'*aveugle, d'ignorant, d'homme en délire, d'imposteur, de calomniateur, d'hérétique*.... Il ne semble pas que de pareils écrits puissent être d'un grand poids, ni qu'une aussi foible opposition puisse affoiblir l'autorité d'un jugement que sa nature, son importance, le tribunal dont il émane, et l'assentiment de l'Église ont mis au nombre de ces décisions solides, lumineuses et irréformables, destinées à confondre l'erreur, et à maintenir dans sa pureté le dépôt sacré de la doctrine et de la vérité.

1795.

Le 21 février, décret de la convention sur les cultes. Les constitutions précédentes avoient toutes reconnu en principe le libre exercice de tous les cultes; mais comme on ne se piquoit pas d'être conséquent, ce libre exercice n'avoit jamais existé par le fait; et depuis sur-tout que la terreur régnoit en France, malgré la liberté proclamée, la religion catholique gémissoit dans l'oppression. Ses ministres proscrits, ses autels abattus, ses temples fermés, ses cérémonies interdites, tel étoit l'état où elle se trouvoit réduite, et qui sembloit être le présage de son anéantissement total. Cependant à mesure que la convention parut revenir, après la terreur, vers des principes de modération et de tolérance, les vœux des peuples pour le libre exercice de leur religion se manifestèrent avec plus de force, et ces vœux amenèrent ce décret du 21 février. On y reconnoissoit le droit des citoyens pour exercer leur culte, et on leur permettoit d'en user, à condition qu'il ne se feroit aucune cérémonie extérieure,

et que le gouvernement ne seroit obligé ni de payer les ministres, ni de fournir aucun local. Cette dernière clause rendit à peu près inutiles les autres concessions de cette loi. Les fidèles d'une paroisse ne pouvoient guère s'assembler que dans les églises qu'ils avoient autrefois : on s'en étoit emparé. Ne pas les leur rendre, c'étoit leur refuser d'un côté ce qu'on leur accordoit de l'autre. De nouvelles réclamations avertirent les auteurs de la loi qu'elle étoit insuffisante, et qu'elle ne satisfaisoit ni à la justice ni aux besoins des peuples. Il fut donc rendu, le 30 mai, un nouveau décret qui autorisoit à céder pour l'exercice des cérémonies religieuses les églises qui n'avoient pas été aliénées. Ce décret statuoit aussi que les prêtres, pour avoir le droit de faire publiquement leurs fonctions, seroient obligés de faire une *déclaration de soumission aux lois de la république*. Un assez grand nombre de prêtres crurent pouvoir contracter cet engagement. On fit enfin sortir des prisons, après tant de vexations et de souffrances, ceux d'entr'eux qui n'avoient pas succombé aux cruautés de leurs persécuteurs, et dont la chute de la tyrannie n'avoit pas encore allégé le sort. On permit à la plupart de retourner dans leurs diocèses. Les évêques qui étoient restés en France furent élargis, et quelques-uns même commencèrent à exercer leurs fonctions, quoique secrètement. Les églises se rouvrirent, et les fidèles, qui étoient privés depuis long-temps des secours de la religion, respirèrent un peu en voyant leur culte recouvrer, non toute sa liberté, mais ce qu'il sembloit possible d'espérer après tant de désastres. Les prêtres qui avoient fait le serment de la constitution civile du clergé, le rétractèrent en grand nombre. Ils ne pouvoient plus se dissimuler que cette constitution avoit été proscrite par l'autorité légitime ; et la conduite que ses principaux partisans avoient tenue pendant la terreur, suffisoit pour les éloigner d'un parti qui avoit donné tant de scandales.

— Le 15 mars, Lettre encyclique de plusieurs évêques constitutionnels à leurs collègues. Le clergé constitu-

tionnel voulut aussi profiter de la liberté que la religion commençoit à recouvrer. L'état de ce clergé étoit digne de pitié. La journée du 7 novembre 1793 et ses suites avoient jeté sur cette église un vernis ineffaçable d'opprobre. Plusieurs de ses évêques étoient morts; d'autres avoient renoncé à leurs fonctions; d'autres avoient abjuré leur état; d'autres enfin s'étoient mariés. Environ quarante prélats se trouvoient dans quelqu'une de ces classes. Cependant les autres, lorsqu'ils cherchèrent à se réunir après la terreur, se félicitèrent de se *trouver encore cinquante restés fidèles*. Cinquante sur quatre-vingt-cinq, c'étoit déjà un assez grand vide dans leurs rangs; mais y devoit-on regarder de si près à la suite de temps si fâcheux? Que seroit-ce, si l'on examinoit avec quelque attention la conduite de plusieurs de ceux mêmes qui se mettoient au nombre des *fidèles?* L'étoient-ils ceux qui siégeoient depuis plus de deux ans dans une assemblée tyrannique et monstrueuse, qui avoit porté tant de coups à la religion, et versé tant de sang? L'étoient-ils ceux qui, oubliant ce qu'ils devoient à l'innocence et à l'équité, avoient jugé Louis XVI coupable, et ceux qui l'avoient condamné à mort? C'est ce qui pourroit donner lieu à des discussions fâcheuses. Il y avoit donc, en 1795, plus de la moitié des siéges qui pouvoient être regardés comme vacans. Le reste étoit menacé d'une dissolution prochaine; et au milieu des maux de la religion, l'on pouvoit espérer du moins que le schisme qui avoit éclaté en 1791, alloit se dissiper. Les désastres de l'Église sembloient commander plus que jamais l'union. Plusieurs des évêques départementaux, parmi ceux mêmes qui ne s'étoient point souillés dans le temps de la terreur, montroient peu d'empressement pour reprendre leurs fonctions, et l'on auroit pu croire ce parti prêt à crouler tout-à-fait, quand quelques hommes imaginèrent de le ressusciter. Créés évêques par la constitution de 1791, ils voulurent survivre à sa chute, et ne purent se décider à n'être plus rien, après avoir cru être quelque chose. Le succès de leur ambition leur parut préférable au repos de l'Église.

Quatre de ces prélats formèrent, à Paris, une espèce de comité, et prirent le titre modeste d'*évêques réunis, quoiqu'ils eussent pu,* disoient-ils, *donner à leur société le nom de concile.* C'étoient Saurine, Desbois, Grégoire et Royer, évêques des Landes, de la Somme, de Loir et Cher et de l'Ain. Leurs collègues ne leur avoient donné aucune mission : le zèle en a-t-il besoin? Un des premiers actes des *réunis,* fut la Lettre encyclique qu'ils adressèrent, le 15 mars, *à leurs frères les autres évêques* constitutionnels. Ils y donnoient une déclaration de leur foi, et traçoient des règles de conduite. Ils recommandoient la formation des *presbytères,* c'est-à-dire, d'un conseil de prêtres destiné à soulager l'évêque dans l'administration de son diocèse, et à gouverner pendant la vacance du siége. Les *réunis* avoient cet établissement fort à cœur, comme le seul moyen de perpétuer leur parti dans les départemens où ils n'avoient plus d'évêques. Parmi les réglemens de discipline, il y en a quelques-uns de singuliers. On y veut qu'on n'ordonne aucun prêtre sans l'attacher à une église dont les fidèles auront été consultés. Outre les quatre *réunis,* cette encyclique fut signée par Gratien, métropolitain de la Seine inférieure. Elle fut ensuite envoyée aux évêques des autres départemens et aux églises vacantes. Trente-deux prélats y joignirent leur adhésion. Plusieurs d'entre eux devoient cependant quelque satisfaction pour les scandales qu'ils avoient donnés pendant la terreur; mais on accepta leur signature sans autre formalité. Souscrire à l'encyclique, parut une réparation suffisante de tous les écarts. Ceux mêmes qui avoient livré leurs lettres d'ordre, rénoncé à leurs fonctions, remis leurs mitres, leur croix et leur anneau, les reprirent sans façon, et furent comptés comme s'ils avoient été *fidèles.* Toutefois ces adhésions présentoient encore de tristes lacunes dans cette église. Sur quatre-vingt-cinq siéges constitutionnels, trente-sept évêques seulement montroient quelque bonne volonté. Les *réunis* s'occupèrent de combler ce vide. Ils écrivirent de tous côtés, dans les églises vacantes, pour y organiser des

presbytères. Ils parvinrent, en effet, à en établir dans quelques départemens. Il ne s'agissoit, pour cela, que de trouver quelques prêtres qui voulussent bien exercer une juridiction qu'ils n'avoient pas, et gouverner sans pouvoirs. Il étoit encore un point essentiel. C'étoit de nommer des évêques à la place de ceux qui avoient souillé leurs siéges ou que la mort avoit enlevés; il étoit à craindre que, sans cette précaution, le schisme ne s'éteignît bientôt. Ce fut l'objet d'une seconde encyclique, dont nous parlerons plus bas.

— Le 28 juin, trois chrétiens de Corée sont mis à mort. La foi avoit continué à se propager dans ce royaume. On y envoya de Pékin, en 1794, un prêtre chinois, qui, après avoir appris la langue du pays, y célébra nos saints mystères le jour de Pâque 1795. C'étoit la première fois que la Corée voyoit s'accomplir dans son sein le sacrifice auguste du christianisme. Quelques mois après, ce missionnaire fut dénoncé et obligé de se cacher. On arrêta plusieurs chrétiens, et trois d'entre eux moururent au milieu des tourmens qu'on leur fit subir; ils s'appeloient Xu, Chi et Yn; un autre fut exilé. Dans les provinces, les gouverneurs firent encore mourir d'autres chrétiens. Cependant la persécution ne fut point générale, et le zélé missionnaire continua d'affermir la foi dans les uns et de la propager chez les autres.

— Le 30 juillet, massacre de royalistes à Vannes. Il y avoit eu, au commencement de cette année, des traités de paix particuliers entre des chefs royalistes et le parti républicain; mais ces traités ne furent jamais bien observés, et ne furent consentis que par un très-petit nombre. Les mécontens augmentoient tous les jours, en Bretagne sur-tout, province qui, par sa position, étoit plus favorable pour cette sorte de guerre. L'Angleterre songea à y porter des renforts. Un corps d'émigrés fit une descente à Quiberon. Un évêque, respectable par son zèle et sa piété, M. de Hercé, évêque de Dol, avoit voulu les accompagner. Il avoit été nommé vicaire apostolique pour la Bretagne; et il avoit adressé, le 1er jan-

vier 1795, aux ecclésiastiques de son diocèse, et à ceux qui étoient à la suite de l'armée royaliste, une lettre pastorale, où il les louoit de leurs travaux, et se montroit prêt à les partager, dût-il *s'immoler pour son troupeau.* Il témoigna, en effet, le plus grand désir de se joindre à l'expédition, non point, sans doute, pour prendre part à la guerre, mais pour rentrer dans son diocèse, dont il souffroit d'être absent, pour visiter son troupeau, servir la religion, et remplir les fonctions de son ministère. Il avoit l'esprit de son état; et sa douceur, comme son zèle et sa piété, n'ont jamais été révoqués en doute. Ce furent des motifs si purs qui le conduisirent à Quiberon. Les commencemens de l'expédition donnèrent des espérances, qui furent bientôt démenties. La célérité et l'ardeur des généraux républicains resserrèrent les émigrés dans la presqu'île de Quiberon, où ils furent forcés le 20 juillet. Le comte de Sombreuil se rendit, avec sept ou huit cents gentilshommes; il paroît certain qu'il y eut une capitulation écrite, ou au moins une promesse verbale de les épargner. Le nombre total des prisonniers étoit de 4000. Ils furent enfermés dans l'église d'Auray. La justice, l'honneur, la politique, prescrivoient également de ne pas souiller la victoire. C'étoit l'avis des généraux. Mais de farouches députés pressèrent l'exécution des lois barbares qu'ils avoient rendues. Le 30 juillet, le vénérable évêque de Dol, le comte de Sombreuil et d'autres gentilshommes furent fusillés à Vannes. On dit qu'on avoit proposé au prélat de s'évader, et qu'il le refusa. Il comptoit sur la capitulation, et il espéroit trouver les moyens de rentrer dans son diocèse, ce qu'il souhaitoit avec ardeur, et ce qui étoit le but de son voyage. Il fut immolé à l'âge de soixante-neuf ans. Avec lui périt l'abbé de Hercé, son frère et son grand-vicaire, et seize autres ecclésiastiques de différens diocèses. La commission militaire d'Auray ayant refusé de les condamner, on en créa une autre qui fut plus docile. Les exécutions commencèrent, et dans ce grand nombre de prisonniers on n'épargna que quelques soldats ou matelots qui ne paru-

rent pas avoir servi la cause royale avec beaucoup de zèle. Une plaine auprès d'Auray, dite depuis la *Plaine des martyrs*, fut le théâtre de ces massacres. On avoit cherché par-là à répandre la terreur parmi les royalistes de ces contrées; en effet, depuis ce temps, leurs ressources diminuèrent. Monsieur, comte d'Artois, qui parut au mois d'août sur la côté de France, ne put rien entreprendre. Il débarqua à l'Isle-Dieu, le 2 octobre, avec M. le duc de Bourbon, M. de la Laurencie, évêque de Nantes, et un assez grand nombre d'émigrés. Mais on ne jugea pas qu'il pût opérer une descente dans l'état actuel des choses, et il retourna en Angleterre au bout de six semaines. Charette et Stofflet, qui avoient recommencé les hostilités, furent pris au commencement de 1796, et mis à mort. La Vendée se désorganisa. Quelques chefs se soumirent, d'autres se retirèrent en Angleterre, et une nouvelle espèce de guerre, appelée la *chouannerie*, succéda à une lutte si constante et si malheureuse.

— Le 28 septembre, nouveau décret de la convention sur la police des cultes. Le moment de calme accordé à la religion dura peu. Ses ennemis n'avoient vu qu'avec chagrin qu'elle eût repris son ascendant sur plusieurs, et qu'un culte qu'ils s'étoient flattés de proscrire, s'exerçât avec quelque ombre de liberté. On recommença donc à y mettre des entraves. Un nouveau serment fut exigé des prêtres. On y faisoit reconnoître, comme un principe incontestable, la souveraineté du peuple, et l'on prononçoit des peines rigoureuses contre ceux qui exerceroient leurs fonctions sans avoir fait ce serment. L'esprit de la convention étoit changé. Contrariée dans quelqu'une de ses résolutions, elle s'aigrit de l'opposition qu'elle rencontra, suivit une marche rétrograde, et manifesta sur la fin de sa session autant de sévérité qu'elle avoit paru, six mois auparavant, mettre de modération dans ses procédés. C'étoit, suivant l'expression du temps, une *réaction* complète. Les républicains exagérés dominoient de nouveau l'assemblée, lui faisoient prendre des mesures

violentes, et se vengeoient ainsi du discrédit qu'ils avoient souffert quelque temps. Ces dispositions s'accrurent encore après le 4 octobre, jour marqué par un mouvement qui eut lieu à Paris. L'assemblée rendit, après cette époque, des lois de plus en plus rigoureuses. Le 25 de ce mois elle ordonna la réclusion ou la déportation des prêtres qui avoient été condamnés à ces peines en 1792 et 1793. Ainsi ils ne venoient de sortir de leurs cachots que pour y être encore replongés; et l'on renonçoit bien vîte à la modération passagère dont on avoit usé à leur égard. Ce fut par ce décret que la convention termina ses séances. Elle ne vouloit pas être regrettée. Le directoire fut institué. Cette magistrature, composée de cinq membres, devoit être chargée du soin de faire exécuter les lois. Elle se ressentit toujours de l'esprit qui, lors de sa formation, animoit l'assemblée, et se trouva composée de républicains ardens qui avoient eu le plus de part aux dernières rigueurs, et qui professoient une forte antipathie contre les prêtres. Il ne faudroit, pour les apprécier sur ce point, que se rappeler ce passage d'une instruction qu'ils envoyèrent à leurs commissaires dans les départemens. Il y étoit dit, en parlant des prêtres : « Désolez leur patience; environnez-les de votre « surveillance; qu'elle les inquiète le jour, qu'elle les « trouble la nuit; ne leur donnez pas un moment de « relâche. Désolez leur patience! » Quelles expressions sinistres! Elles contiennent en substance l'esprit de toutes les mesures prises contre les prêtres pendant la révolution. Les vexations recommencèrent donc, et les prêtres furent encore obligés de sa cacher. Le directoire envoyoit sans cesse contre eux de nouveaux ordres, excitoit les administrations départementales à les poursuivre, et *ne leur donnoit aucun moment de relâche*. Il s'irritoit de voir qu'en quelques endroits les ecclésiastiques jouissoient, malgré ses instances, d'une ombre de tranquillité. Il fit rendre, l'année suivante, par une partie du corps législatif, une loi pour une nouvelle déportation générale de tous les prêtres *insermentés*; mais l'autre

portion du corps législatif rejeta cette mesure. Nous verrons le directoire revenir encore à la charge.

— Le 13 décembre, seconde Lettre encyclique des évêques constitutionnels *réunis* à Paris. Les *réunis* poursuivoient leur projet de redonner de la consistance à un parti qui n'avoit plus qu'un souffle; et cette deuxième encyclique, adressée *à leurs frères les autres évêques et aux églises veuves*, étoit destinée à relever une église qui crouloit de toutes parts. C'étoit comme un nouveau code par lequel on vouloit remplacer la constitution civile du clergé, dont on ne se dissimuloit plus les défauts depuis qu'elle étoit anéantie. Nous ne suivrons point dans ses détails ce long réglement, fait par des gens sans mission, et accepté par des gens qui n'en avoient pas davantage. On y trouvoit quelques principes sages, des réflexions judicieuses, et en même temps des idées bizarres, des observations satiriques, des maximes fausses, des projets ridicules; on y parloit de la persécution récente, dont on réclamoit une part pour le clergé constitutionnel. Il étoit possible en effet que quelques-uns de ses membres eussent souffert de la tyrannie, malgré leur docilité. Ce n'étoit pas sur eux cependant qu'étoient tombés ces décrets de proscription en masse et de déportation générale; ils en étoient même nommément exceptés. En parlant des évêques immolés sous la terreur, l'encyclique citoit, à côté de M. Dulau, archevêque d'Arles, massacré aux Carmes, citoit, dis-je, le constitutionnel Expilly, évêque du Finistère, exécuté à Brest; mais ce n'est point comme évêque que celui-ci subit la mort. Il étoit entré dans les querelles du *fédéralisme*, et lorsque ce parti eut été abattu, il fut condamné avec les administrateurs de son département, dont il étoit président, comme ayant signé des arrêtés *fédéralistes*. Sa mort fut injuste sans doute, mais ne peut être regardée comme celle *d'un défenseur de la foi, d'un témoin de la vérité*. Les auteurs de l'encyclique, tout en protestant de leur respect et de leur attachement pour le Chef de l'Église, ne se refusoient pas le plaisir de l'attaquer de temps en temps. Ils témoignoient leur désir

que le Pape *rendit justice à leur inébranlable fermeté dans les principes de la foi et de l'ancienne discipline*. On trouvera les preuves de cette *fermeté inébranlable* plus haut, à l'article du 7 novembre 1793. Ils disoient, page 44, que *la discipline intérieure de l'église gallicane lui appartient exclusivement*. De quel droit l'assemblée constituante avoit-elle donc donné à cette église, et malgré ses réclamations, un code nouveau? Ils ordonnoient la formation des *presbytères* à la place des conseils épiscopaux établis en 1791. « Cette dernière organisation « étoit, disoient-ils, mal assortie au gouvernement de « l'Église; ils l'abandonnoient au burin de l'histoire, et « vouloient bien oublier les excès par lesquels la plupart « se signalèrent. » L'encyclique ordonnoit de plus qu'on remît en vigueur les *dyptiques*, qu'on établît des *diaconies;* elle régloit le mode d'élection des évêques, et ordonnoit à cet effet dans chaque paroisse des assemblées, des suffrages, des listes, des scrutins, et tout l'appareil des formalités alors à la mode; enfin elle indiquoit un concile pour le 1er mai 1796; mais cette convocation n'eut point d'effet : l'encyclique fut signée des quatre *réunis*, et de plus de l'évêque du Nord. On l'envoya aux autres constitutionnels, qui y adhérèrent au nombre de trente-cinq. Dix *presbytères* nouvellement organisés y joignirent leurs suffrages. On remarque dans les signatures une singularité. Jusque-là, les constitutionnels avoient toujours pris le nom du département dont ils se disoient évêques; ainsi ils s'intituloient évêques de la Somme, du Bas-Rhin, des Hautes-Alpes. On peut consulter tous leurs écrits en 1791, 1792 et 1793. Dans la première encyclique même, ils suivoient encore cet usage, qui étoit conforme à l'esprit et à la lettre de la constitution civile du clergé. On ne sait pourquoi ils l'abandonnèrent tout à coup, ni s'ils espérèrent qu'en prenant le même titre que les évêques qu'ils avoient voulu dépouiller, on pourroit les confondre avec eux. Quoi qu'il en soit, ils changèrent de titre, et quittèrent leurs montagnes et leurs rivières pour s'établir dans les villes. Cependant,

pendant, pour éviter la confusion, et par déférence pour la constitution civile du clergé, nous continuerons, lorsqu'il sera question de ces évêques, à les désigner par le nom de leurs départemens, d'autant plus qu'on en voit encore quelques-uns retourner à cet usage. Quant à l'encyclique, les *réunis* mirent beaucoup d'activité à la faire exécuter. Un des principaux moyens qu'ils employèrent pour multiplier le nombre de leurs partisans, fut une imprimerie qu'ils établirent à Paris : elle leur servoit à publier leurs propres écrits, et ceux qu'ils jugeoient utiles à leur cause. C'est de là que sortirent tant de libelles contre la cour de Rome, tant de productions propres à égarer les peuples; c'est de là que partoit régulièrement un journal qui, sous le nom d'*Annales de la religion*, n'étoit que les annales du parti. Là leur église ne s'appeloit que l'église gallicane, et l'on y comptoit pour rien ces évêques proscrits et cette immense majorité de prêtres bannis, emprisonnés ou cachés, et de fidèles courageux qui ne prenoient aucune part au schisme.

1796.

Le 2 février, déclaration et rétractation de François-Thérèse Panisset, évêque du Mont-Blanc. La Savoie ayant été conquise par nos armées, en 1792, sa réunion avoit été prononcée peu après, et la convention y avoit envoyé quelques-uns de ses membres pour y établir le même régime qu'en France. L'évêque de Loir et Cher étoit au nombre de ces *représentans du peuple*, comme on les appeloit. Non content d'y proclamer la liberté, il voulut aussi que cette contrée goûtât les douceurs de la constitution civile du clergé, déjà pourtant mourante en France. Il y avoit en Savoie quatre siéges épiscopaux. Il les supprima de son autorité et sans aucun décret de l'assemblée. A leur place il créa un nouveau siége pour tout le département; car on changea le nom du pays, qui fut appelé le département du Mont-Blanc. A force de

sollicitations, l'évêque député trouva un prêtre qui voulut bien accepter cet évêché de formation nouvelle. Ce n'étoit pas même ici la puissance civile qui établissoit ce siége, comme avoit fait, en 1790, l'assemblée constituante; c'étoit un particulier sans aucun pouvoir à cet égard, qui prétendoit ôter à des évêques vivans leur juridiction et leurs droits, pour en revêtir qui bon lui sembleroit. Panisset, curé d'Albigny, se prêta pourtant au désir du réformateur, et fut élu évêque du Mont-Blanc. Pendant la terreur il renonça, comme plusieurs autres, à ses fonctions, et reconnut dans la suite que ce n'étoit là qu'une apostasie déguisée. Il commençoit à sentir des remords de sa conduite passée; mais encore incertain et irrésolu, en même temps qu'il faisoit des démarches pour se réconcilier avec l'Église, il entretenoit des correspondances avec plusieurs de ses collègues, il envoyoit son adhésion à la première encyclique. Cette adhésion fut rejetée depuis par les *réunis*, et l'un d'eux assure, dans un écrit, qu'ils la repoussèrent, lorsqu'ils eurent appris, par l'aveu de M. Panisset, la conduite qu'il avoit tenue pendant la terreur. Mais si c'étoit là leur motif, pourquoi reçurent-ils donc sans difficulté, et sans demander aucune expiation préalable, les adhésions des évêques de la Marne, de l'Orne, du Nord, des Hautes-Pyrénées, qui n'avoient pas montré plus de constance que M. Panisset lors de la persécution, et qui ne donnoient aucun témoignage public de repentir. La vraie raison du refus des *réunis*, la voici. Le 22 février 1796, M. Panisset, après avoir lutté long-temps, comme il l'avoue lui-même, contre la grâce qui le sollicitoit, signa la rétraction de ses erreurs, de ses écrits et de ses actes de schisme, et déclara renoncer à son titre d'évêque du Mont-Blanc, et se conformer en tout aux jugemens du saint Siége sur la constitution civile du clergé. Il écrivit à Rome, et envoya ces actes à Pie VI, qui le félicita de son retour. Il instruisit aussi de cette démarche plusieurs de ses anciens collègues, et son exemple ne fut pas perdu pour tous. Déjà, dès le temps de la tyran-

nie, quelques-uns de ces évêques avoient reconnu leur erreur. Fauchet, cet évêque du Calvados, si malheureusement fameux par l'exagération de son patriotisme et l'extravagance de ses discours, avoit témoigné hautement dans sa prison, en 1793, son repentir de ses motions civiques, de son serment, de son intrusion et de ses autres excès. Lamourette, évêque de Rhône et Loire, exécuté quelques mois après Fauchet, avoit signé, le 7 janvier 1794, une déclaration où il s'avouoit coupable d'avoir reçu la consécration épiscopale, occupé un siége qui n'étoit pas vacant, et méconnu les lois de la discipline et l'autorité du saint Siége. Gobel, évêque du département de Paris, plus coupable encore pour avoir donné l'exemple d'une honteuse défection, montra les mêmes sentimens dans sa prison, si l'on s'en rapporte à une lettre de M. Lothringer, son vicaire épiscopal. Cet ecclésiastique, un des trois vicaires qui n'avoient point accompagné l'évêque à la convention, le 7 novembre 1793, déclara, par une lettre du 11 mars 1797, qui a été rendue publique, que Gobel n'ayant pu se confesser verbalement à lui, et se voyant près de périr, lui écrivit de sa prison et lui envoya sa confession, en lui demandant pardon de l'avoir induit en erreur, et le priant de se trouver sur son passage pour lui donner l'absolution, et en signant simplement *évêque de Lydda*. Roux, évêque des Bouches du Rhône, se repentit aussi de son intrusion schismatique et en demanda publiquement pardon. A ces rétractations, on peut en joindre de postérieures. M. Charrier, évêque démissionnaire de la Seine-Inférieure, excité peut-être par l'exemple de M. Panisset, qui lui avoit fait part de sa déclaration du 22 février, abandonna tout-à-fait les constitutionnels, se réconcilia sincèrement avec le saint Siége, et se soumit à ce qui lui fut prescrit. M. Montaut, évêque de la Vienne, rompit aussi avec ses collègues, cessa ses fonctions d'évêque, et rentra dans l'unité. Ces heureux exemples ont eu plus récemment encore des imitateurs.

— Le 14 septembre, le Pape refuse de souscrire aux

conditions que le directoire français vouloit lui imposer. Depuis près d'un an Pie VI se trouvoit dans la position la plus critique. Il savoit combien ceux qui avoient l'autorité en France professoient de haine pour lui, sous le double rapport de chef de l'Église et de souverain temporel. Dès le commencement de la révolution, on lui avoit pris Avignon et le Comtat, et les dispositions hostiles contre lui n'avoient fait que s'accroître, à mesure que l'anarchie et l'impiété avoient prévalu. L'assassinat d'un Français, tué à Rome dans une émeute populaire, avoit encore servi de prétexte à des déclamations contre le Pontife. Un secrétaire de légation à Naples, nommé Basseville, étant venu à Rome au commencement de 1793, et lorsque les nouvelles des désastres du 10 août et du 2 septembre avoient laissé parmi le peuple des impressions d'horreur, augmenta l'animosité populaire par des discours patriotiques et des démarches imprudentes, et en fut la victime. Pie VI avoit rendu un édit pour condamner les coupables et défendre les attroupemens. La calomnie ne continua pas moins à faire retomber sur lui l'odieux de cet événement. Lors des premiers succès des armes françaises en Italie, en 1796, le Pape avoit donc tout à craindre du directoire; et en effet, au mois de juin de cette année, une division de troupes *républicaines* entra dans le Bolonois. Un peu avant cette irruption, Pie VI avoit envoyé à Milan le chevalier Azara, ambassadeur d'Espagne à Rome. Il avoit espéré que la médiation de ce ministre, dont on connoissoit les opinions philosophiques, seroit plus agréable aux vainqueurs. Mais Azara ne conclut qu'un armistice, et à des clauses assez dures. Le Pape devoit perdre les deux légations de Bologne et de Ferrare, payer quinze millions, et livrer ses plus beaux tableaux et ses plus belles statues. Cédant à la nécessité, il accepta ces conditions rigoureuses, et fit partir pour Paris un plénipotentiaire chargé de régler l'exécution du traité. Il tira du château Saint-Ange le trésor qui y étoit renfermé, demanda l'argenterie des églises, et accepta les dons des particuliers pour solder

les quinze millions, somme considérable pour un état pauvre et sans commerce. Cependant le directoire trouvoit encore que le général français n'avoit pas assez exigé. Il ne voulut point confirmer l'armistice, à moins que Pie VI ne rétractât ses brefs contre la constitution civile du clergé. Quand on songe que cette constitution n'étoit plus en vigueur depuis long-temps, qu'elle ne faisoit plus partie des lois de l'état, et que le directoire, dont l'antipathie contre la religion et les prêtres n'étoit pas équivoque, ne se soucioit pas plus de cette constitution que de l'ancienne discipline de l'église gallicane, on ne sauroit concevoir pourquoi il mît tant d'ardeur et de ténacité à exiger du Pape une pareille rétractation, s'il n'étoit visible que ce ne n'étoit là qu'un prétexte pour ne point faire la paix et pour tourmenter le Pontife. Le 9 septembre, *Garreau* et *Salicetti*, commissaires du directoire, qui se trouvoient pour cet effet à Florence, envoyèrent au prélat Galeppi les articles du traité en 64 articles. On ne lui donnoit que six jours pour répondre, et on lui marquoit que ces articles devoient être acceptés ou refusés dans leur entier, et qu'aucune distinction ne seroit admise. Tel étoit le ton de hauteur avec lequel on faisoit la loi au souverain Pontife. Par l'article 4, le Pape devoit avouer qu'il s'étoit trompé, et révoquer tous ses brefs sur la constitution civile du clergé; par l'article 16, il devoit abolir l'inquisition. M. Galeppi partit sur-le-champ pour Rome. On assembla le sacré collége. Les avis furent unanimes, et M. Galeppi eut ordre d'écrire, de la part du Pape, que *ni la religion ni la bonne foi ne lui permettoient d'accepter ces conditions*. Sa réponse étoit datée de Florence, le 14 septembre. La position de la cour de Rome étoit pourtant effrayante. Les armées françaises occupoient tout le nord de l'Italie et menaçoient l'État de l'Église. Refuser de se rendre à la volonté du directoire, c'étoit s'exposer aux plus grands malheurs. Cependant le vicaire de Jésus-Christ crut indigne de lui d'acheter la paix en désavouant des actes que l'Église avoit sanctionnés. Il passa donc le reste de cette année

dans la situation la plus précaire, et dans des inquiétudes continuelles.

— Le 16 décembre, première réunion des théophilanthropes. Les mêmes hommes qui vouloient anéantir la religion chrétienne, imaginèrent une nouvelle espèce de culte. Ils se firent sectateurs de je ne sais quelle religion naturelle, dont les dogmes n'ont jamais été bien déterminés. On publia quelques ouvrages en faveur du déisme. Quand on crut avoir préparé ainsi les esprits, on indiqua des assemblées. La première se tint à Paris, à l'Institution des Aveugles. Cinq habitans de Paris en furent les premières colonnes. Bientôt ils s'adjoignirent quelques prêtres mariés, quelques échappés des clubs, quelques orateurs de sections. Ils s'établirent successivement dans différentes églises. Ils avoient un conseil de direction, et donnèrent des livres de liturgie. Mais leurs fêtes sèches et maigres ne parloient point à l'ame. Rien n'y intéressoit. On y voyoit, d'ailleurs, des hommes tarés, qui s'étoient traînés dans la fange de la révolution. Sylvain Maréchal, qui affichoit l'athéisme, y figuroit à côté de gens fameux par leur patriotisme et leur zèle révolutionnaire. On regardoit comme le fauteur de la théophilanthropie un des directeurs de ce temps-là, qui, dans un discours prononcé à l'Institut, le 1er mai 1797, n'avoit pas dissimulé sa haine et son mépris pour le catholicisme, et son désir de le remplacer par un simulacre de religion. Pour lui faire leur cour, les agens du gouvernement favorisoient la nouvelle secte. Un ministre envoyoit gratuitement le *Manuel des théophilanthropes* dans les départemens. Des secours d'argent étoient accordés pour les frais de ce culte, et on a même prétendu que le directoire payoit des individus pour assister aux cérémonies. Dans quelques villes de provinces, on voulut aussi établir la théophilanthropie. Au surplus, ces essais ne furent pas heureux. Le directeur ayant perdu sa place, l'œuvre tomba. A la fin de 1799, les théophilanthropes, déjà réduits à un très-petit nombre à Paris, se restreignirent à quatre églises, qu'ils furent

même, peu après, obligés d'abandonner. Leurs réunions désertes n'attiroient plus personne. L'attrait de la nouveauté étoit passé, et leur religion finit sans bruit, après moins de cinq ans d'existence.

1797.

Le 19 février, traité de Tolentino entre le Pape et le gouvernement français. Dans l'état où étoient les affaires, un incident vint décider la crise. Le cardinal Busca, nouveau secrétaire d'état, écrivoit au nonce, à Vienne, et lui témoignoit sans détour son peu de penchant pour les Français, et l'espérance qu'il avoit que l'empereur viendroit au secours du souverain Pontife. Cette lettre tomba entre les mains du général français Buonaparte, et devint le signal d'une nouvelle guerre. Le 1er février 1797, on déclare la rupture de l'armistice, et l'armée française marche contre l'État de l'Église. Elle s'empare en courant d'Imola, de Forli, de Césène, de toute la Romagne, du duché d'Urbin, de la Marche d'Ancône, et arrive, le 17 février, à Tolentino. Le pélerinage de Lorette est pillé, la moitié des états de l'Église envahie, Rome dans la frayeur. Dans cette extrémité, le général Buonaparte, qui savoit que les troupes autrichiennes s'avançoient dans le nord, propose une négociation. Le cardinal Mattei, archevêque de Ferrare, est envoyé auprès de lui avec trois autres plénipotentiaires. La victoire d'une part, la terreur de l'autre, hâtèrent l'accommodement. Le Pape fut condamné à payer trente-un millions, à fournir seize cents chevaux équipés, à faire une pension à la famille Basseville, à perdre les trois légations de Bologne, de Ferrare et de Ravenne, et à recevoir garnison française dans Ancône. Ce traité sauvoit Rome, mais mettoit Pie VI dans les plus grands embarras. Il étoit sans argent, et fut obligé d'avoir recours à des moyens extrêmes. Le mécontentement gagnoit déjà parmi le peuple. Il s'accrut encore. Un parti de patriotes se

formoit dans la ville, et insultoit à la foiblesse du gouvernement. Des murmures, des placards séditieux, des attroupemens, annonçoient l'audace des rebelles. Le Pontife craignoit en les comprimant d'appeler sur lui l'animadversion du directoire, qui n'eût pas manqué de se plaindre qu'on opprimoit les patriotes. Ce fut dans ces transes et ces alarmes qu'il passa l'année 1797. Il fut atteint d'une maladie grave, et il ne se rétablit que pour voir fondre sur lui de plus grands malheurs.

— Le 24 juin, procédure à la cour *du banc du roi*, à Londres, contre l'*Age de raison*, de Thomas Payne. Si la dernière moitié du siècle offre un moindre nombre d'écrivains déclarés en Angleterre contre la révélation, ils ont un caractère particulier qui ne les rendoit peut-être que plus propres à répandre la séduction dans toutes les classes. Hume et Gibbon avoient perverti l'histoire, c'est-à-dire, le genre d'ouvrages qui est à la portée du plus grand nombre de lecteurs, et qui se lit en effet le plus. Le docteur Toulmin, médecin, avoit prêché l'athéisme avec toute sa grossièreté, dans le livre de *l'Antiquité du monde*, ouvrage *plein d'arrogance et digne de mépris*, dit Kippis. Hollis avoit essayé de donner quelque couleur favorable au scepticisme, mais sans l'appuyer sur aucun argument raisonnable. Les Lettres du comte de Chesterfield, publiées en 1774, contre l'intention de l'auteur, ou du moins sans sa participation, avoient fait une impression fâcheuse en apprenant à substituer les grâces aux vertus, les convenances à la morale, la politesse à l'amitié, une bienveillance de parade à la vraie religion. Elles peignoient le vice sous des couleurs attrayantes, et mirent à la mode dans les rangs les plus élevés de la société je ne sais quel jargon, où la frivolité se mêloit à l'affectation de sensibilité, et où l'on pardonnoit au vice pourvu qu'il se cachât sous des formes agréables. Il ne restoit plus qu'à faire parvenir l'irréligion jusque dans les dernières classes; et c'est de cette tâche que se chargea Thomas Payne, républicain, ou plutôt démagogue ardent, qui mérita de siéger dans la

convention nationale de France, et qui n'avoit pas en religion des idées plus saines qu'en politique. Il s'étoit fait connoître d'abord par ses *Droits de l'homme*, qui sembloient une provocation contre toutes les sociétés, et qui avoient en effet excité en Angleterre, parmi le peuple, une dangereuse fermentation que le gouvernement prit soin de comprimer. Ce ne fut point assez pour lui d'être l'apôtre de l'insurrection; il voulut l'être de l'impiété, et en 1793, il publia en France, où il étoit alors, la première partie de l'*Age de raison*, pamphlet qui retraçoit dans un langage grossier les objections si souvent rebattues des anciens déistes anglais. L'objet de ce livre étoit la propagation du déisme, et le principe fondamental de l'auteur étoit que le livre visible de la nature est la seule révélation. Il fit paroître, en 1795, la deuxième partie de son *Agé de raison*, où il attaque l'Écriture sainte avec un redoublement de violence. Quoique ses armes fussent de la trempe la plus foible, cependant comme le ton de l'écrivain étoit propre à faire illusion à des hommes simples, plusieurs anglicans se mirent en devoir de châtier cet ignorant et absurde ennemi du christianisme. Watson, évêque de Landaff, se signala par une apologie de la Bible, dans une série de lettres adressées à Thomas Payne, ouvrage, dit un critique, où brillent le talent, les connoissances, l'exactitude et l'impartialité. L'évêque ne crut pas avoir assez fait par là. Pensant que l'intérêt de la société demandoit qu'on réprimât des libelles contraires au bon ordre, il dénonça les deux parties de *l'Age de la raison* devant le ministère public. L'auteur étant absent, ne put être mis en cause. L'imprimeur Williams fut traduit devant la cour *du banc du roi*. Le célèbre Erskine prononça, dans cette affaire, un discours qui fait encore plus d'honneur à ses sentimens qu'à son éloquence. Il rendit un éclatant hommage au christianisme, et montra la tendance pernicieuse des principes soutenus par Payne. Sur son discours et celui de lord Kenyon, président de la cour, qui parla dans le même sens, le juri déclara Williams coupable. On crut d'autant plus

nécessaire d'imprimer une flétrissure publique à l'*Age de raison*, que cet ouvrage, quelque misérable qu'il fût, se rattachoit à un plan formé pour la subversion du gouvernement comme pour celle de la religion. Il existoit depuis long-temps, en Angleterre, un parti favorable à la liberté populaire, et opposé à la tranquillité publique. Ce parti, qui n'avoit présenté jusque-là aucun danger dans ce pays, sembloit acquérir plus de vivacité à mesure que les esprits s'échauffoient dans un royaume voisin. Le 1er novembre 1788, époque centénaire de la révolution de 1688, fut célébré à Londres et dans la Grande-Bretagne avec une effervescence de joie. Quelques sermons politiques, prononcés en cette occasion, prônèrent les principes qui commençoient à se répandre sur le continent. Les différentes époques de la révolution française exaltoient en Angleterre les têtes du parti patriotique. Il applaudissoit à nos folies, qu'il décoroit des noms les plus pompeux. Il nous félicitoit d'une liberté dont les premiers essais nous coûtoient déjà si cher. Les amis de la liberté peu à peu devinrent plus nombreux et plus unis. Des assemblées tumultueuses, des pamphlets séditieux attestoient leurs progrès. Une proclamation, du 21 mai 1792, défendit les unes et les autres; mais ne rendit ce parti qu'un peu plus réservé. Une société se forma sous le titre de *Société correspondante de Londres*. Elle étoit, en effet, en rapport, soit avec la société des Irandais-unis, soit avec les jacobins de France. Elle étendoit ses liaisons par toute l'Angleterre. Londres, Manchester, le comté de Lancastre, Édimbourg, Glasgow, étoient les lieux où elle comptoit le plus de partisans. Ils répandoient avec profusion dans les campagnes et dans les ateliers les écrits de Payne et des brochures révolutionnaires, et ils continuèrent leurs menées jusqu'en 1798, que le gouvernement anglais prit des mesures vigoureuses contr'eux. On étoit averti, par l'exemple de l'Irlande, du danger et des projets de ces associations ténébreuses. On arrêta plusieurs des membres les plus actifs, et les mécontens furent obligés d'ajourner

l'exécution de leurs desseins. On sévit à la même époque contre quelques écrivains, et notamment contre Gilbert Wakefield. Il s'étoit permis de réfuter une *Adresse aux Anglais*, dans laquelle Watson, évêque de Landaff, exhortoit ses concitoyens à rester fidèles à l'ordre établi. Il y invectivoit contre le gouvernement avec cette arrogance et cette aigreur dont il s'étoit fait une habitude. Son pamphlet pouvoit passer pour un vrai manifeste. On l'arrêta, lui et son imprimeur, et il fut traduit à la cour *du banc du roi*. Il ne parut pas se soucier d'adoucir l'esprit de ses juges, et dans un discours violent, il invectiva contr'eux et contre le ministère anglais. Il fut condamné, le 30 mai 1799, à rester en prison pendant deux ans, et à fournir une caution en sortant. On trouvera cette punition douce quand on saura que dans son pamphlet, il invitoit formellement les Français à envahir son pays, au nombre de cinquante mille hommes, et exhortoit ses compatriotes à ne leur opposer aucune résistance. Mais ce que nous devons sur-tout remarquer, c'est que le même parti qui cherchoit à opérer une révolution en Angleterre, vouloit en amener une dans la religion, et ébranloit ainsi à la fois les bases de l'édifice politique et moral. On remettoit en discussion les fondemens de la société et les principes essentiels du christianisme. Un ministre presbytérien se distinguoit dans ce genre par les ouvrages les plus hardis. Le docteur Joseph Priestley aspiroit à la gloire de faire des découvertes en religion, comme il en avoit fait en chimie. La liste de ses ouvrages n'est surpassée que par celle de ses paradoxes. Dans des *Recherches sur la matière et l'esprit*, il professe nettement la matérialité de l'ame humaine. Ailleurs il soutient la nécessité des actions humaines. Mais aucun ouvrage ne parut plus audacieux que son *Histoire des corruptions du christianisme*. Là Priestley, tout en admettant la révélation, et en s'en disant même le patron, lui portoit les plus rudes atteintes. Il traitoit nos principaux dogmes de corruptions introduites par l'ignorance ou par la philosophie orientale, et il prétendoit purger

le christianisme de ces superfétations nuisibles. Au nombre de ces corruptions, il comptoit la doctrine de la Trinité, la divinité de Jésus-Christ, sa conception miraculeuse, l'application de ses mérites au rachat du genre humain. Il soutenoit que la préexistence du Sauveur n'étoit point admise chez les premiers chrétiens. Une telle attaque ne devoit point être passée sous silence. Le docteur Horsley, depuis évêque, se chargea de défendre la cause du christianisme, et dès-lors s'établit entre lui et Priestley une controverse, où le premier, de l'aveu même des amis du second, montra beaucoup de vigueur et de connoissances. Cependant Priestley ne se contentoit pas de prêcher l'unitarianisme; il voulut l'ériger en culte, et renonçant à la liturgie presbytérienne, il tenta d'en introduire une appropriée à son système anti-trinitaire. Il publia dans ce sens des formules de prières et d'offices. Sa controverse avec Horsley l'occupa pendant plusieurs années. Il en soutint aussi une autre sur la liberté et la nécessité des actions humaines. Il fonda un ouvrage périodique qui devoit être comme le dépôt de toutes les nouvelles découvertes en fait de religion, et il exhorta publiquement les amis de la vérité à lui envoyer leurs recherches. En même temps cet homme inconséquent et inexplicable écrivoit aux Juifs pour les presser de reconnoître Jésus-Christ comme Messie, et aux philosophes français pour leur inculquer la nécessité d'une religion. Dans une lettre à un incrédule, il répondoit à quelques assertions de Gibbon. Ailleurs il réfutoit Volney et Dupuis. Chaque année voyoit éclore plusieurs productions de cet écrivain extraordinaire, qui sapoit la révélation d'une main et la défendoit de l'autre. Dans un de ses derniers écrits, il prédisoit aux Juifs leur prochain retour dans la Palestine. Malheureusement il fit école. L'esprit de recherches et de discussion devint à la mode. Chacun se crut permis d'examiner de nouveau ce qui avoit été regardé comme incontestable, bien décidé à n'approuver que ce qui lui paroîtroit d'accord avec ses lumières ou avec ses préjugés. Ce fut parmi les dissidens sur-tout que

l'on compta un plus grand nombre de ces partisans de ce système, appelé *christianisme rationnel*. Kippis, Pringle, Hopkins, Enfield, Toulmin, étoient les principaux fauteurs de cette sorte de déisme. Wakefield écrivoit dans le même sens, attaquant tantôt la nécessité du baptême, tantôt la divinité de Jésus-Christ, tantôt le culte public. Ashdowne soutint que l'opinion qui regarde le démon, ou Satan, comme un ange tombé qui tente les hommes, n'a aucun fondement dans l'Écriture, et que c'est une altération introduite par la philosophie orientale. Farmer prétendit que les démoniaques de l'Évangile n'étoient que des fous ou des malades. Taylor accusa d'apostasie les églises d'Orient et d'Occident, et quoique anglican, traita aussi de corruptions des vérités capitales et les usages les plus constans de la discipline. Bell et Temple réduisirent la cène à une cérémonie purement extérieure. Chauncey, de Boston, combattit le péché originel. Lindsey, Disney, Toulmin (Joshua), propageoient avec zèle la doctrine anti-trinitaire. Kippis, plus littérateur que théologien, mais unitaire déclaré, semoit adroitement ses sentimens dans la *Biographie britannique*, dans le *Nouveau Registre annuel*, dans la *Revue du mois* (*Monthly review*), et dans d'autres écrits littéraires. Cette liberté de sentimens prévalut même dans l'église anglicane. Le clergé se divisa en *clergé moral* et *clergé évangélique*. Fellowes, du premier parti, vouloit qu'on écartât de l'enseignement tous les mystères, et nommoit sans façon le péché originel une fiction absurde. Dans son système, il n'est point de dissident qui ne pût signer les XXXIX articles, chacun étant libre de les interpréter comme il veut. Newcome, archevêque d'Armagh, si savant d'ailleurs et si versé dans la littérature biblique, porta une critique excessive dans ses recherches sur l'Écriture sainte, où il supposoit qu'il s'étoit introduit des altérations graves et multipliées. Il a été réfuté par l'évêque Horsley. Wendeborn, dans la *Vue de l'Angleterre à la fin du XVIIIe siècle*, remarque que les anti-trinitaires les plus renommés avoient pres-

que tous étudié à Cambridge. Le ministre Stone assure que si on est *dissenter* parce qu'on n'admet pas tel ou tel article, il ne sait où l'on trouvera un membre véritable de l'église anglicane. Un autre anglican, Shepherd, est d'avis qu'on peut signer les articles sans les approuver tous. Pretyman, évêque de Lincoln, témoigne hautement son éloignement pour les clauses damnatoires du symbole de saint Athanase. Ainsi, une liberté illimitée de penser a étendu ses ravages dans toutes les sectes établies en Angleterre. Dans un tel état de choses, qu'y a-t-il d'étonnant que l'incrédulité se soit si fort accréditée dans ce pays? N'étoit-il pas tout simple que les laïques suivissent l'exemple du clergé? Le troupeau devoit-il montrer plus d'attachement à la foi que son pasteur? Après s'être précipité d'erreurs en erreurs, ne devoit-on pas arriver, par une pente malheureusement trop commune, à un système qui est le complément de toutes les erreurs? Aussi, un auteur que nous avons sous les yeux, remarque que les principes sociniens ont bientôt perdu le mérite de la nouveauté qui leur avoit donné de la vogue, et que ceux de ses compatriotes qui les avoient adoptés, se sont pour la plupart rangés depuis parmi les incrédules déclarés. C'est sur-tout à la fin de ce siècle que ce triste résultat se fit sentir. Des sociétés se formèrent exprès pour propager l'irréligion. A Londres et dans d'autres villes, il s'établit des clubs de lecture, qui avoient des orateurs chargés de mettre à la portée de leurs auditeurs les opinions anti-chrétiennes. Les lieux où ces clubs se tenoient dans la capitale, et ce qu'on y faisoit, sont indiqués dans un écrit qui n'a point été contredit, et auquel nous renvoyons pour les détails. Il a pour titre : *Naissance et dissolution des sociétés irréligieuses à Londres, par Guillaume Hamilton Reid*, 1800. La *Société de correspondance* de Londres, dont le premier objet étoit de propager les principes révolutionnaires, mit aussi au nombre de ses principaux devoirs de populariser l'incrédulité, et de fortifier le déisme et la démocratie l'un par l'autre. C'est pour cela qu'elle répandit l'*Age de la*

raison, de Payne. Un libraire en entreprit même une édition moins chère pour la plus grande commodité du peuple. On l'appela ironiquement la *Nouvelle sainte Bible*, et il est dit dans une pièce officielle (le *Rapport du comité secret à la chambre des pairs sur les sociétés séditieuses*), que les membres de ces sociétés devoient prêter serment sur la Bible. Mais depuis la publication de l'*Age de raison*, ils regardoient comme une marque d'incivisme de garder une Bible chez eux. La démocratie pure et le déisme pur pouvoient seuls satisfaire ces esprits ardens et impatiens de toute espèce de joug. En 1796, on essaya de donner une apparence de culte à cette nouvelle religion, disons mieux, à cette absence de toute religion. David Williams, d'abord ministre dissident à Liverpool, puis auteur d'une *Liturgie fondée sur les principes universels de religion et de morale*, avoit concerté avec Franklin l'exécution de ce plan, ou plutôt de ce rêve. Il établit son théâtre à Londres, loua une salle d'assemblée dans Margaret-street, prit le titre de *prêtre de la nature*, et prêcha contre la révélation. Cette tentative avoit beaucoup d'affinité avec celle des théophilanthropes, à Paris. L'une ne fut pas plus heureuse que l'autre. La curiosité avoit d'abord attiré du monde à la chapelle de Williams; mais un tel culte ne parloit ni aux sens ni à l'ame : on s'en lassa bientôt. La société fit des dettes dont le paiement devint un sujet de querelles. Williams dit lui-même que plusieurs de ses sectateurs passèrent du déisme à l'athéisme. Au bout de quatre ans, cette secte si nouvelle n'existoit déjà plus. Nous avons réuni ici ces détails, afin de présenter le tableau religieux et moral de l'Angleterre à la fin de ce siècle; tableau peu satisfaisant, sans doute, mais qui sert à montrer les égaremens de l'esprit humain, quand une fois il s'est écarté de la route de la vérité.

— Le 24 août, loi rendue par le corps législatif pour le rappel des prêtres bannis de France en 1792. Quoique cette loi n'ait eu malheureusement alors aucun effet, nous la citons ici comme un acte de justice qui honore les

législateurs de ce temps-là. Il s'étoit établi une lutte vive entr'eux et le directoire. Le corps législatif, formé alors en grande partie de députés qui n'avoient point pris de part aux excès de la convention, paroissoit désirer de fermer successivement toutes les plaies de la France, et de remplir les vœux de la plus grande partie de la nation pour l'abolition des lois barbares qu'avoit enfantées la terreur. Le directoire ne suivoit pas tout-à-fait le même plan. Le 17 février de cette année, il envoya au corps législatif soixante-six liasses de pièces contre les prêtres. C'étoit un recueil complet de déclamations révolutionnaires et de dénonciations patriotiques. Les moindres faits y étoient transformés en crimes, et un des griefs sur lesquels on insistoit le plus, étoit de favoriser les émigrés : ce qui, aux yeux des républicains du temps, étoit un attentat digne de mort. Le directoire avoit espéré sans doute que ce prodigieux amas d'écritures emporteroit la balance, et donneroit lieu à quelque proscription générale. Mais les législateurs sentirent que la haine avoit rédigé cette collection, et refusèrent de se prêter à un renouvellement de persécution. Ils firent plus, et voulurent exercer un grand acte de justice en rappelant les prêtres bannis dans les jours d'anarchie qui suivirent le 10 août 1792. Cette mesure ne fit qu'irriter davantage les républicains zélés, les ennemis des prêtres, tous ceux qui craignoient le retour aux idées d'ordre, de morale et de paix. Le 4 septembre (1), le directoire ou plutôt quelques directeurs, substituant l'audace et la violence aux mesures légales, s'emparent de l'autorité à force ouverte. Le corps législatif est décimé. Soixante-six de ses membres, deux directeurs et quelques autres individus sont condamnés à être déportés à la Guyane ; la loi du 24 août précédent est rapportée, et celle du 28 septembre 1795 maintenue de nouveau avec des dispositions plus

---

(1) C'est la journée connue sous le nom de 18 *fructidor*.

plus rigoureuses encore. Les émigrés sont replacés sous le fer des bourreaux. Les seuls membres de la famille de Bourbon, qui fussent restés en France, furent déportés en Espagne. On leur confisqua leurs biens, et on leur promit, en dédommagement, une pension qu'on se lassa bientôt de leur payer. Un nouveau serment est prescrit. On y faisoit jurer haine à la royauté et à l'anarchie. Les prêtres devoient aussi prêter ce serment. Leur refus amena de nouvelles vexations. Le directoire, qui s'étoit fait donner un pouvoir illimité pour déporter autant d'ecclésiastiques qu'il jugeroit à propos, usa pleinement de sa victoire. Des visites nocturnes, des mesures inquisitoriales, des mandats d'arrêt étoient ordonnés avec le despotisme le plus arbitraire. Il suffisoit d'avoir quelque ennemi pour être dénoncé, et d'être dénoncé pour être réputé coupable. Des administrateurs irréligieux ou soigneux de faire leur cour, secondoient cette tyrannie, et étoient toujours applaudis, quand ils tourmentoient plus efficacement les prêtres. On ramena pour cette classe malheureuse, le régime de 1793. On les déportoit à Cayenne, d'où l'on avoit ordre de les reléguer dans des déserts affreux. Là, un climat dévorant, une misère profonde, le manque absolu de toutes choses enlevèrent en peu de temps la plupart de ces infortunés. Depuis, quand on ne crut pas la voie de la mer assez sûre, on déporta les prêtres dans l'île de Rhé, où leur nombre s'éleva jusqu'à douze cents. Plusieurs départemens avoient en outre des prisons destinées exclusivement pour eux. Les Pays-Bas, qui n'avoient pas essuyé la tyrannie de 1793 et 1794, et que l'on n'avoit réunis que depuis à la France, furent sur-tout exposés à la nouvelle persécution. Le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, toujours destiné aux plus grandes traverses, fut chassé de son diocèse et déporté en Allemagne. Les prêtres de ces provinces, qui, à son exemple, n'avoient pas voulu se lier par le nouveau serment, furent poursuivis avec rigueur. L'âge et les infirmités ne les mettoient pas à l'abri. On les bannissoit, on les emprisonnoit, on les déportoit, on les traînoit

de ces contrées lointaines à l'île de Rhé. C'étoit ainsi qu'on faisoit aimer dans ce pays le nouveau gouvernement qu'on venoit de lui donner. C'étoit ainsi que le directoire poursuivoit son plan d'éteindre la religion en exterminant ses ministres. Sans cesse il se plaignoit qu'on les ménageoit encore. Il envoyoit de nouveaux ordres pour faire de nouvelles recherches. Il réveilloit par des recommandations pressantes et réitérées le zèle des administrations locales ; et toujours armé pour sévir, il ne parloit que de condamnations, d'emprisonnemens, de déportations, de mesures de terreur. On persécutoit les observateurs du dimanche, on vouloit forcer à travailler dans les jours consacrés par la religion, on fêtoit les *décadis* par des cérémonies aussi ennuyeuses qu'absurdes. Il n'étoit plus permis de prendre de repos que ces jours-là. Un gouvernement ombrageux et inquisiteur mettoit tout en œuvre pour ôter au peuple ses habitudes religieuses. Qui croiroit qu'on empêcha de vendre du poisson au marché les jours maigres ? Telles étoient les occupations sérieuses et le raffinement de vexations minutieuses des directeurs. Ils encourageoient des écrivains pour combattre la religion ; ils faisoient publier des catéchismes de morale, où le nom de Dieu étoit effacé, et où l'on enseignoit qu'il ne faut pas voler, *par ce* seul motif *qu'on peut l'être à son tour*. Ils vouloient substituer à une morale simple et pure, d'inintelligibles abstractions, des théories creuses, de froides analyses. Tel fut l'état de la France depuis la fin de 1797 jusqu'à celle de 1799.

— Le 12 novembre, clôture d'un concile des évêques constitutionnels à Paris. Les *réunis* avoient déjà essayé, en 1796, de rassembler leurs collègues en concile ; mais la convocation qu'ils avoient faite n'ayant pas eu lieu, ils en annoncèrent une seconde, en 1797. On présenta cette assemblée comme devant remédier à tous les maux de l'Église, et faire cesser toutes les divisions. Elle commença ses séances, le 15 août, dans la cathédrale de Paris. Elle étoit composée alors de soixante-douze membres, dont vingt-six seulement étoient évêques. Le *Journal*

du concile observe qu'*on n'en comptoit pas davantage au concile de Trente lors de son ouverture*. Peut-être; mais on n'y voyoit pas du moins un nombre de prêtres, presque triple de celui des évêques, y former les décisions. Il étoit réservé aux constitutionnels d'offrir cette composition presbytérienne, absolument inusitée dans les annales de l'Église, et contraire à ses maximes. Les *réunis* eussent bien voulu en effet, à ce qu'il paroît, ne pas s'écarter à ce point de la discipline; mais il falloit ménager le second ordre. L'existence des évêques constitutionnels n'étoit déjà que trop précaire. Ils se voyoient de plus en plus abandonnés. Des rétractations successives les privoient de jour en jour du plus grand nombre de leurs adhérens, et l'on sent combien il eût été impolitique d'aliéner le peu qui leur restoit. Cette matière occasionna des débats dès les premières séances. L'attachement aux formes antiques, dont on parloit beaucoup, demandoit que les prêtres fussent exclus ou n'eussent pas voix délibérative; mais l'intérêt du parti exigeoit le contraire. On leur accorda donc provisoirement les mêmes droits qu'aux évêques. Le 8 septembre, tous les membres du concile prêtèrent le nouveau serment de haine à la royauté. Ils rendirent un décret pour inviter les églises des pays réunis, et notamment de la Belgique, à députer au concile et à s'allier avec l'église constitutionnelle. On ne doutoit pas, disoit-on, que *leur patriotisme et leur piété* ne hâtassènt cette démarche de leur part; ils ne vinrent ni ne députèrent au concile. Le 24 septembre, il y eut session publique, où on lut et proclama un plan de pacification avec ceux que le concile appeloit *dissidens*. Ce plan offre entre autres une disposition curieuse. Il y est dit qu'on ne peut traiter, ni avec les évêques sortis de France, ni avec ceux qui y étant restés, n'ont pas prêté les sermens requis. Autant eût valu dire qu'on ne vouloit traiter avec personne. Après cela ne pouvoit-on pas regarder comme une dérision l'offre que faisoient les constitutionnels de céder la place à l'évêque ancien dans les lieux où il y en avoit un? Ils savoient bien qu'ils ne pou-

voient craindre d'être troublés sur leurs siéges par des pasteurs inscrits sur la liste des émigrés, incarcérés ou menacés de la déportation. Dans l'intervalle de cette session à la suivante, il fut fait plusieurs rapports, dont le plus intéressant est le *Compte rendu* des travaux des évêques *réunis*, présenté par l'évêque de Loir et Cher, Grégoire. Il parla de la persécution qu'il avoit essuyée; mais il ne put dire en quelle occasion *il avoit eu le bonheur de souffrir pour le nom de Jésus*. Il assura ses collègues qu'*ils auroient été martyrs, s'il l'avoit fallu*. Il parla de ses soins pour ressusciter l'église constitutionnelle. Il se plaignit des prêtres insermentés *qui avoient fait rétrograder la nation vers le moyen âge*, et prétendit, avec autant de décence que de vérité, qu'*il faudroit peut-être un demi-siècle pour ramener au bons sens des millions d'hommes égarés par cette fourmillière de prétendus vicaires apostoliques, qui avec une bulle vraie ou fausse se croient des êtres importans*. (Page 27 du Rapport.) Il s'éleva fortement contre ceux qui avoient rétracté le serment de la constitution du clergé. Ne devoit-on pas pardonner un peu d'humeur à des gens qui se voyoient de jour en jour plus abandonnés? Il fit des sorties contre la bulle *Auctorem fidei*, contre l'inquisition, contre l'autorité temporelle des papes. *Comment corriger les abus*, s'écria-t-il (page 58), *tant que le successeur de Pierre pauvre sera le successeur de la grandeur temporelle des Césars?* Et dans quel temps tenoit-on ce langage? lorsque le souverain Pontife étoit menacé par le directoire, et prêt à succomber. Dans ces momens critiques n'étoit-il pas bien généreux d'encourager encore les ennemis de la religion à opprimer un vieillard sans défense? Le rapporteur s'étendit beaucoup sur sa correspondance avec les églises étrangères. Il paroît que depuis quelque temps cet objet l'occupoit principalement. Il écrivoit de tous côtés pour solliciter quelque appui. Il adressoit au grand inquisiteur d'Espagne une lettre où il lui faisoit honte de ses fonctions, sans songer qu'il avoit plus près de lui des inquisiteurs un peu plus

dangereux et un peu plus dignes de son zèle. Il faisoit passer en Espagne des écrits contre le saint Siége. Il envoyoit les encycliques constitutionnelles depuis Trébisonde jusqu'à Quebec. Il fit part au concile de ses espérances sur l'Allemagne, fondées sur *ce qu'on y comptoit neuf mille écrivains, et sur ce qu'un pays où l'on écrivoit tant, étoit un pays où l'on lisoit beaucoup, et où conséquemment la masse des lumières feroit bientôt explosion.* (Page 64.) Il combla d'éloges les articles d'Ems, la *magnifique* Instruction de M. de Colloredo, les écrits de M. de Trauttmansdorff et d'autres de ce genre, comme une preuve que *l'esprit public marchoit dans cette contrée vers une amélioration dans l'ordre des choses religieuses;* tandis que l'indifférence et l'irréligion y faisoient de si rapides progrès. Il avertit, en passant, les catholiques irlandois qu'*ils pouvoient légitimement réclamer par la force l'exercice des droits politiques* (page 67), oubliant que dans un rapport antérieur il avoit engagé le concile à interdire à vie tous les ecclésiastiques qui conseilleroient ou fomenteroient la guerre civile. (*Journal du concile*, nº 5, page 34.) Enfin, l'évêque termina son rapport en faisant espérer à ses collègues l'*ébranlement du monde politique* et *une secousse générale* qui alloit *faire écrouler l'inquisition et le despotisme*. Tel est ce *Compte rendu*, plus digne de figurer dans les registres d'un club que dans les actes d'un concile. Le 29 octobre, les pères publièrent des décrets sur les élections. Le 5 novembre, on érigea onze évêchés pour les colonies, sans consulter les habitans ni ceux qui y jouissoient de la juridiction. On en créa aussi à Porentrui et à Nice, quoique ces pays eussent leurs évêques. La dernière session se tint le 12 novembre. Ainsi se sépara cette assemblée, qui s'intituloit si improprement *concile national*. Une pareille réunion pouvoit-elle être considérée comme représentant l'église de France, tandis que ses évêques véritables, et l'immense majorité de ses prêtres n'avoient pris aucune part à cette convocation? Les constitutionnels continuèrent à fomenter les divisions. Un diocèse

étoit-il tranquille sous l'autorité de ses pasteurs, ils y mettoient en mouvement les émissaires, et il leur suffisoit de gagner quelques prêtres, pour y envoyer un évêque que l'on n'y demandoit pas, et dont la présence devenoit une source de querelles. En 1798, ils établirent de cette manière onze évêques (1), et seize les années suivantes. On voit que ce n'étoit par sur eux que tomboient les persécutions du directoire, et que tandis que le clergé français subissoit une proscription générale et languissoit dans l'exil, dans les prisons ou dans des retraites ignorées, les constitutionnels seuls échappant glorieusement aux coups des ennemis de la religion, se maintenoient en place, faisoient des évêques, et tâchoient de se fortifier au dedans et au dehors.

1798.

Le 28 janvier, les Français pénètrent en Suisse (2). Le monde politique étoit alors dans un état de confusion et d'ébranlement général. Les principes révolutionnaires, propagés de toutes parts par d'ardens prosélytes, tourmentoient tous les états. Le directoire prenoit plaisir à jeter au loin des germes d'insurrection. Il aimoit à se voir entouré de directoires subalternes, qu'il dirigeoit à son gré. On avoit créé une république batave, une république cisalpine, une république ligurienne; chacune

(1) Parmi ces évêques étoit Ives Audrein, ancien membre de la convention, qui y avoit voté la mort de Louis XVI, mais qui n'en fut pas jugé moins digne de figurer dans le concile, et d'être élevé à l'épiscopat.

(2) Les détails contenus dans cet article se rapportent, pour la plupart, à la politique; mais nous avons cru nécessaire de les raconter brièvement pour montrer l'étendue de la contagion révolutionnaire, et aussi parce qu'ils se lient, par beaucoup de points de contact, à l'histoire de la religion, qui eut à gémir le plus de ces changemens, dirigés aussi contr'elle.

avoit son directoire. On jugea que ce bienfait ne pouvoit être trop répandu. La Suisse, jusqu'alors tranquille, malgré le voisinage du volcan, avoit servi d'asile à plusieurs de nos proscrits. On lui envoya ce double avantage. Le directoire appuya, avec sa hauteur accoutumée, les réclamations de quelques patriotes Vaudois, puis joignit promptement l'effet à la menace. Les troupes françaises entrèrent en Suisse par divers endroits, et ce peuple brave, mais surpris et trahi, fut subjugué, après la guerre la plus injuste, et éprouva les ravages dont il avoit su se préserver au milieu des orages de l'Europe. On porta la désolation jusque dans ces petits cantons, qui, par leur pauvreté et leur situation, sembloient être à l'abri des attaques de la cupidité. Le directoire envoya dans ce pays, en qualité de son commissaire, un digne agent, Rapinat, qui remplit fort bien, dit-on, les intentions de ses commettans, et tout ce qu'annonçoit un nom si heureux. L'Italie attiroit aussi la sollicitude du directoire. Il excitoit des insurrections dans le Piémont, dans l'état des Gênes, dans le Valais; il s'emparoit des places fortes dans les états du roi de Sardaigne, et après avoir ainsi privé ce prince de tous moyens de résistance, il lui fit signifier, le 6 décembre 1798, de sortir de ses états de Terre-Ferme. C'étoit alors Charles-Emmanuel IV qui occupoit ce trône. Il avoit succédé, le 16 octobre 1796, à son père, Victor-Amédée. Il se retira en Sardaigne, abdiqua depuis en faveur du duc d'Aoste, son frère, et vécut à Rome dans les pratiques de la piété. Le directoire déclara la guerre au roi de Naples. Il fit intimer au grand-duc de Toscane l'ordre de quitter ses états. Ces farouches républicains avoient toute la morgue de l'ambition, du prosélytisme et de l'intolérance. Toute l'Italie fut bientôt en leur pouvoir. On a publié des instructions adressées par Buonaparte, le 9 novembre 1797, à un des agens en Italie. Elles nous feroient connoître toute l'étendue des projets du directoire, si les faits ne les prouvoient encore mieux. Là, le général révolutionnaire, feignant un vif enthousiasme pour la liberté,

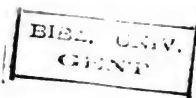
annonce l'entière destruction des tyrans, les moyens de l'opérer, et la républicanisation générale de l'Italie. Il montre comment il faut exciter le peuple contre la noblesse et le clergé, établir l'espionnage et la séduction, carresser toutes les passions, et préparer le bouleversement des états en invoquant la liberté. Dans cet écrit, le professeur de révolution ne dissimule pas son antipathie contre la cour de Naples; et il dit entr'autres à son agent, que l'année précédente on a dépensé 306,000 francs pour se former un parti dans ce royaume. Là aussi il annonce ses vues sur la religion, et son désir de remplacer une *croyance stupide*, par *le culte des hommes libres*. Tels étoient le langage et les complots de cet homme artificieux, qui feignoit alors de travailler pour la liberté, comme depuis il fit semblant de protéger la religion.

— Le 20 février, Pie VI est enlevé de Rome et transporté en Toscane. Depuis plusieurs mois la situation du chef de l'Église étoit de plus en plus alarmante. Le directoire suscitoit tous les jours au Pontife de nouveaux embarras. La nouvelle république cisalpine, voisine dangereuse et exigeante, ajoutoit à ses inquiétudes. Dans Rome même une troupe de factieux méditoit sa perte. Des attroupemens, des clubs, des discours séditieux, des placards incendiaires, des déclamations contre le gouvernement, des provocations à la liberté, tels étoient les moyens qu'on employoit sous les yeux du Pape contre lui-même. L'ambassadeur français, Joseph Buonaparte, prenoit les patriotes sous sa protection, et menaçoit toutes les fois qu'on vouloit réprimer leurs mouvemens. Son frère, le fameux général, dans les mêmes instructions dont nous parlions dans l'article précédent, disoit que *la vieille idole seroit anéantie*, et qu'*ainsi le vouloient la liberté et la politique*. Il chargeoit son agent d'y préparer les esprits, en rendant les prêtres méprisables et le gouvernement pontifical odieux. Ses intentions furent remplies. Les patriotes romains, qui se voyoient appuyés, redoublant d'audace à mesure que le gouvernement montroit plus d'indulgence, la licence prit un caractère si

effrayant, qu'il devint nécessaire d'y apporter quelque remède. Une insurrection s'étoit manifestée; on envoya des troupes pour dissiper les factieux. Ils se retirèrent dans le palais de France, où ils savoient bien qu'ils avoient un protecteur. On les y poursuivit. Le combat s'engagea le 28 décembre 1797. Le général français Duphot fut tué en secondant les insurgés. Le Pape prévit le parti que ses ennemis pouvoient tirer de cet événement pour le perdre. Il fit offrir toute sorte de satisfactions; mais le directoire n'avoit garde de laisser échapper un si beau prétexte. Le 11 janvier, il fit arrêter l'ambassadeur du souverain Pontife, à Paris. Il envoya au corps législatif un message sanglant contre la cour de Rome. Dans cette pièce, attribuée à cet homme également ridicule et par sa manie irréligieuse et par son zèle pour la théophilanthropie, on remontoit jusqu'au berceau de la religion, et l'on prétendoit que c'étoit apparemment par conformité de principes que *les Papes avoient établi leur trône à coté de celui de Néron.....* qui les envoyoit au supplice. Ce rapprochement avoit paru piquant. La postérité saura bien juger qui des pontifes ou de leurs accusateurs avoient le plus de rapport avec ce tyran farouche, qui ne savoit que confisquer, bannir et mettre à mort. Le reste du message étoit sur ce ton. En même temps, des troupes eurent ordre de marcher sur Rome : elles y entrèrent sans éprouver aucune résistance, et furent accueillies par ces mêmes hommes dont Pie VI avoit voulu contenir l'audace. Le 15 février, le souverain Pontife, assis sur son trône, recevoit, suivant l'usage, les complimens des cardinaux pour l'anniversaire de son exaltation, lorsqu'on vint, au milieu de cette cérémonie, lui annoncer que le peuple romain avoit repris sa souveraineté. La république est en effet proclamée, et le gouvernement pontifical aboli. On donne des gardes à Pie VI, on pille ses meubles. D'abord on l'avoit assuré qu'on n'en vouloit qu'à son pouvoir temporel; et qu'on le reconnoîtroit toujours pour évêque de Rome. Ce reste d'égards dura peu; on

craignit que la présence du Pape ne nuisît à l'établissement de la nouvelle république. La nuit du 19 au 20 février, on le mit dans une voiture et on l'entraîna hors de Rome. En vain ce vieillard malheureux tendoit-il ses mains défaillantes vers le dôme de Saint-Pierre, vers cette église métropolitaine du monde chrétien, que ses yeux ne devoient plus revoir. On lui fit prendre la route de Viterbe, avec une escorte. Le chef étant frappé, le troupeau ne devoit pas être épargné. Rome fut livrée à tous les désordres qui accompagnent une grande révolution. *Les membres du sacré collége*, dit l'auteur des *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI*, *furent enveloppés, par une aveugle animosité, dans une proscription commune.* Le cardinal Braschi se trouvoit à Naples, chargé d'une mission politique; on confisqua ses revenus. On s'empara de même des biens des cardinaux Albani et Busca, qui s'étoient mis en sûreté. Le cardinal Pignatelli s'enfuit à Naples, le cardinal Archinto en Toscane. Le cardinal Archetti, *qui n'avoit pas démenti l'idée qu'avoient donnée de sa sagesse ses missions dans le nord*, tenta de s'échapper, fut atteint dans sa fuite et ramené à Rome. Le cardinal Gerdil, une des lumières du sacré collége, et non moins respectable par la simplicité de ses mœurs et par sa piété que par ses connoissances et son zèle, se retira auprès du roi de Sardaigne, dont il avoit été précepteur; et l'auteur même des *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI*, nous apprend que, *s'il fut épargné, c'est parce que la vie simple et modeste qu'il menoit, au sein d'un dénuement presque absolu, avoit appris à tout le monde qu'il étoit hors d'état de payer sa rançon.* Le cardinal Rinuccini vit confisquer ses propriétés. Le cardinal Mattei fut banni et privé aussi de ses biens. Ceux-là n'étoient apparemment pas *dans un dénuement absolu*. La plupart des autres cardinaux furent enfermés dans un couvent de Rome. On y mit entre autres le cardinal Doria, dernier secrétaire d'état, qui refusa de s'enfuir; et voulut partager la destinée de ses collègues:

le cardinal Antonelli, un des membres les plus éclairés et les plus vertueux du sacré collége; le cardinal della Somaglia, estimable par ses qualités et son caractère; le cardinal Borgia, *considéré,* disent les *Mémoires* déjà cités, *par ses talens et son goût pour les sciences,* et célèbre sur-tout par son zèle pour la propagation de la foi, objet auquel il consacroit une grande partie de ses revenus; le cardinal Roverella, *moins dangereux encore, et qui joignoit des mœurs douces à un esprit cultivé,* etc. etc. Après les avoir tenus quelque temps emprisonnés à Rome, ils furent transférés à Civita-Vecchia. Il fut question de les déporter dans quelque île éloignée; mais ils n'avoient plus rien; on usa d'indulgence, et, après les avoir dépouillés de tout, on leur permit d'aller chercher, hors de Rome, quelque asile. Ils se retirèrent à Naples ou dans l'état de Venise. Les prélats attachés au saint Siége ne furent guère mieux traités. Plusieurs évêques des états du Pape furent emprisonnés ou bannis. C'est ainsi que l'Église romaine, attaquée dans son chef comme dans ses membres, étoit en butte à une persécution aussi injuste qu'odieuse. Au milieu de ces proscriptions, on chantoit des hymnes à la liberté, on faisoit des processions civiques au Capitole, et on invoquoit, dans des discours pompeux, les mânes de Caton et de Brutus. Des patriotes exaltés et bien crédules s'étoient flattés qu'ils alloient voir revivre les beaux temps de la république romaine. Le directoire prit soin de les détromper, les gouverna militairement, se fit payer de sa protection par de larges contributions, et par l'enlèvement de beaucoup d'objets d'art, et laissa en peu de temps les riches sans asile, et les pauvres sans ressource. Quel étoit, cependant, le sort du souverain Pontife? Son escorte l'emmenoit en Toscane : il arriva, le 25 février, à Sienne, où on le logea au couvent des Augustins. Il y vivoit d'une manière fort retirée, lorsque, le 25 mai, un violent tremblement de terre ébranla la maison qu'il habitoit; le plafond de sa chambre s'écroula un instant après qu'il en fut sorti. On le trans-



féra dans un autre logement hors de la ville, et ensuite à un couvent de Chartreux près Florence. Il y reçut la visite du grand-duc et de sa famille, ainsi que celle du roi et de la reine de Sardaigne. C'étoit une bien triste entrevue, et un mémorable exemple de la fragilité des grandeurs, que cette réunion de souverains détrônés ou prêts à l'être. De cette retraite, Pie VI entretenoit encore, quoique avec peine, une correspondance assez étendue, et remplissoit, autant qu'il le pouvoit, ses devoirs comme chef de l'Église. On a de lui plusieurs brefs, datés de la Chartreuse, en réponse aux consultations qu'on lui adressoit. N'y avoit-il pas lieu d'espérer que ses ennemis le laisseroient du moins tranquille dans ce lieu d'exil? Mais sa présence en Italie, et à peu de distance de Rome, portoit encore ombrage. Dès le mois d'août 1798, le directoire pressa le grand-duc de le faire sortir de Toscane. Ce prince se concerta donc avec la cour de Vienne pour procurer un asile au Pape dans les états de la maison d'Autriche. On étoit convenu qu'il demeureroit dans l'abbaye de Molk, près Vienne. La rupture qui éclata entre l'empereur et le gouvernement français, empêcha l'exécution de ce projet. Il fut ensuite question de transférer le Pape en Sardaigne. Une maladie qui lui survint mit obstacle à son départ. Sans cesse il arrivoit de nouveaux ordres du directoire pour le tourmenter dans sa retraite; et nous allons voir ses ennemis clorre d'une manière digne d'eux la persécution assidue qu'ils faisoient éprouver à ce Pontife octogénaire.

— Le 22 mai, adresse des évêques catholiques d'Irlande et des principaux membres de cette communion à leurs compatriotes. La révolte qui éclata cette année en Irlande, et l'agitation qui régnoit depuis long-temps dans ce pays, tiennent à cet ébranlement général dont nous parlions tout à l'heure, et à ce délire révolutionnaire qui égaroit tant d'esprits. Pour bien connoître toutes les causes de ces événemens, qui se rattachent à notre objet par plus d'un fil, il faut se rappeler un peu l'histoire de l'Irlande, et l'esprit qui régna constamment dans ce pays. L'Ir-

lande, fortement attachée à l'ancienne religion, s'étoit déclarée contre les mesures de Henri VIII et de ses successeurs. Cet attachement au catholicisme devint le caractère distinctif de l'Irlandais. Il triompha de toutes les révolutions et de tous les obstacles. La différence de religion fut comme la grande ligne de démarcation entre les deux peuples, et l'Irlandais catholique se trouva constamment en opposition avec l'Anglais protestant. Jamais il ne put se réconcilier avec le gouvernement des conquérans, qui, à dire vrai, le tenoient sous un joug assez dur. Plus on s'efforçoit de le comprimer, plus ce sentiment s'exaltoit chez lui. Il en résulta de temps en temps des désordres et des violences. Ainsi, en 1762, et les années suivantes on vit des bandes connues sous le nom de *Garçons-blancs* porter le trouble et commettre des excès en plusieurs comtés. Le gouvernement anglais se crut obligé de sévir contre ces attroupemens, auxquels les principaux catholiques ne prirent aucune part. Il étoit manifeste qu'ils avoient pour but bien plus l'amour du pillage que l'intérêt de la religion. Enfin, le ministère sentit la nécessité de changer de système, d'alléger un joug pesant, et de rétablir les catholiques au moins dans une partie des droits dont on les avoit dépouillés. On révoqua plusieurs des statuts pénaux portés anciennement contr'eux. On les mit sur le même pied que les protestans, relativement au droit de propriété territoriale. Un serment leur fut prescrit. D'abord les préventions existantes, et qui n'étoient que trop fondées dans leur origine, détournoient beaucoup de catholiques de prêter ce serment. On craignoit que ce ne fût un nouvel artifice d'un gouvernement dont on craignoit avoir droit de se défier; ce fut alors que se fit connoître un religieux catholique Irlandais, le père Arthur O'Leary, qui desservoit une chapelle à Cork. Il publia un écrit en faveur du serment. Dans une adresse aux catholiques, il les avoit exhortés à rester attachés au gouvernement, qui craignoit que la présence des flottes combinées de France et d'Espagne dans la Manche ne donnât lieu à quelques mouvemens.

En 1784, il y eut des troubles dans le comté de Cork. O'Leary éleva encore la voix pour recommander l'ordre et la soumission. Lord Kenmare, catholique, fit ses efforts pour réprimer ces désordres, qui ne doivent pas être imputés aux seuls catholiques, puisque les mécontens n'épargnèrent pas, en plusieurs endroits, ceux de cette religion, et usèrent de violences envers des prêtres et des religieux, comme on le voit par les lettres de deux prélats catholiques, le docteur Butler, archevêque de Cashell, et lord Dumboyne, évêque de Cork. Les années suivantes, le gouvernement anglais parut confirmer son système de tolérance et de modération. En 1793, il accorda aux catholiques Irlandais le droit de voter dans les élections. Seulement ils ne pouvoient être élus pour le parlement, ni occuper les plus grandes charges. En 1795, le comte Fitz-William fut nommé lord lieutenant d'Irlande, et arriva à Dublin, ayant, suivant son rapport, les pouvoirs les plus étendus pour satisfaire à toutes les demandes des catholiques. Cet annonce qu'il fit avec assez d'éclat, augmenta prodigieusement leurs espérances, quand tout à coup le comte Fitz-William fut rappelé. Plus les catholiques s'étoient flattés, plus ils durent ressentir ce coup inattendu. Aussi il paroît que c'est de cette époque que la fermentation devint plus vive. Tout contribuoit à échauffer les esprits. La révolution qui s'étoit opérée en France, étoit alors le sujet de toutes les conversations. Vue dans le lointain, elle en avoit imposé à des hommes plus ardens que réfléchis. On ne vouloit voir que le beau côté des principes qui l'avoient dirigée, et on se persuadoit qu'il y avoit de l'exagération et de la fausseté dans ce qui se répandoit des excès et des horreurs qui en étoient la suite. Ainsi, en Irlande, comme dans les autres pays de l'Europe, il se forma un parti de républicains. A ce parti étoient prêts à se joindre les ambitieux, les hommes sans fortune, tous ceux enfin qui ne pouvoient que gagner à un changement. On chercha de plus à attirer les catholiques, en paroissant plaider leurs droits. Ce n'est pas sans doute

que les promoteurs d'une révolution prissent beaucoup d'intérêt à cette cause. La religion les occupoit bien moins que la politique ; et ce qui s'étoit fait en France, montroit assez qu'une révolution opérée sur le même modèle, ne tourneroit pas au profit des catholiques. Si on parla donc tant des droits d'Irlande, c'est que l'on avoit besoin du peuple pour faire réussir les nouveaux projets, et qu'il falloit lui présenter des appas qui le séduisissent. Les deux points que l'on crut les plus propres à le gagner, furent la réforme dans la nomination des députés au parlement et l'émancipation entière des catholiques. Tels étoient les principes reconnus de la société, qui devint depuis si fameuse sous le nom de *Société des Irlandais-unis*. Elle fut instituée en 1791, et étoit présidée par un directoire composé de cinq membres. Il se peut qu'alors plusieurs ne portassent pas leurs vues au-delà de la réforme parlementaire et de l'émancipation des catholiques. Les protestans de leur côté n'étoient pas tranquilles. Un grand nombre d'entr'eux avoient vu avec peine les concessions de 1793. Accoutumés à jouir seuls de tous les priviléges, plusieurs ne dissimuloient pas leur dépit de ce que les catholiques en recouvroient quelques-uns. Ils craignoient toujours que ceux-ci, qui formoient déjà le parti le plus nombreux, n'acquissent encore de l'autorité, ne parvinssent aux places et ne voulussent ensuite rentrer dans les biens dont on les avoit dépouillés par des confiscations successives. Ils s'alarmèrent donc des espérances des catholiques, et formèrent des *contre-associations*. Comme la mémoire de Guillaume III leur est toujours chère, et qu'ils le regardent encore comme leur libérateur, ils prirent le nom d'*Orange-Men* ou *Orangistes* et arborèrent, avec plus d'ardeur que de jugement, des signes extérieurs de parti. Il en résulta des altercations et des disputes, qui furent sur-tout très-vives dans le comté d'Armagh, et quelqu'aient pu être, dit un protestant, l'esprit et la conduite des catholiques, il paroît que le parti contraire ne mit dans ses procédés ni beaucoup de prudence ni beaucoup de modération.

On l'accuse de violences peu honorables pour sa cause, et d'un plan formé pour chasser les catholiques du comté et de la province. Il ne vouloit d'abord que leur prendre leurs armes; mais sous ce prétexte, qui étoit déjà une injustice et une voie de fait, les *Orangistes* se portèrent, comme il arrive toujours, à d'autres excès. Ils mettoient le feu aux maisons des catholiques, ravageoient leurs propriétés, et n'épargnoient pas leurs personnes. L'injustice provoque l'injustice, et la force appele la force. Les catholiques attaqués se crurent tout permis pour se défendre. Ils s'unirent sous le nom de *Defenders*, prirent les armes à leur tour, pillèrent les maisons des protestans, et se lièrent par un serment. On s'aigrit de part et d'autre, et dans les luttes qui eurent lieu, il y eut plusieurs victimes. Le gouvernement s'occupa trop tard de ces troubles. Il passa un acte contre les assemblées séditieuses et les sermens illicites. Plusieurs *Defenders* furent pris et condamnés. Mais ces mesures mêmes ne firent qu'irriter les catholiques. Ils se plaignoient, et avec raison, que tandis qu'on les punissoit avec rigueur, on laissât le champ libre à leurs adversaires. Ils disoient que c'étoit éterniser cette partialité qui avoit fait pendant deux siècles le malheur de l'Irlande, et la justice demandoit en effet qu'on réprimât tous les excès, de quelque côté qu'ils partissent. Les catholiques, placés entre le parti protestant qui les pilloit, et le gouvernement anglais qui les punissoit, resserrèrent les liens de leur association, et organisèrent ce qu'on appela le *systême militaire*. Des émissaires de la societé des *Irlandais-unis* couroient dans les provinces pour exhorter à s'armer. Outre les motifs ordinaires qu'ils faisoient valoir pour animer les catholiques, ils en présentèrent d'autres dans les comtés où ils trouvèrent les esprits moins disposés à se soulever. Ailleurs ils ne parloient que de la réforme parlementaire et de l'émancipation des catholiques. Là ils répandoient que les protestans avoient fait une ligue pour exterminer tous les catholiques, et qu'ils avoient juré de se baigner dans leur sang. C'est ainsi qu'ils échauffèrent les esprits,

et

et le feu qui avoit été borné à une partie de l'Irlande, se communiqua peu à peu, et embrasa presque tout le royaume. Tel étoit l'état des choses en 1795 et 1796. Ce fut dans le même temps qu'une correspondance s'établit entre la société des *Irlandais-unis* et un gouvernement étranger. Une flotte française fut dépêchée pour l'Irlande. Pendant le peu de temps qu'elle fut à la vue des côtes de ce pays, il ne s'y manifesta aucune disposition à la révolte. Au contraire, le lord-lieutenant d'Irlande déclara que tous les habitans avoient rivalisé de zèle. Il loua sur-tout le docteur Moylan, évêque catholique de Cork, qui avoit publié une adresse pour engager ceux de sa communion à rester fidèles au gouvernement établi. Lord Kenmare, catholique, avoit secondé de tout son pouvoir les commandans du canton, et le comte d'Ormond avoit sollicité une place dans la milice. Il s'en falloit donc de beaucoup que tous les catholiques eussent pris part aux projets des *Irlandais-unis*. Les plus éclairés se défioient des vues de cette société, et la supçonnoient de penser à toute autre chose qu'à la religion. Ces soupçons durent se confirmer quand on la vit d'intelligence avec le directoire français. Pouvoit-on penser que celui-ci protégeroit sincèrement le catholicisme en Irlande, tandis qu'il le poursuivoit si vivement en France? Il bannissoit et déportoit les prêtres, il interdisoit, sur les moindres prétextes, l'exercice de la religion, il promenoit d'exil en exil le chef de l'Église, il protégeoit un culte nouveau et bizarre; devoit-on s'attendre qu'il voulût de bonne foi rendre aux catholiques d'Irlande leurs droits naturels, et qu'il oubliât en leur faveur la haine qu'il portoit ailleurs à ceux de cette religion? Cependant le mauvais succès de l'expédition tentée par les Français ne déconcerta point la société des *Irlandais-unis*. Ils redoublèrent au contraire d'ardeur. Le *systéme militaire* se poursuivoit avec vigueur. On organisa des compagnies, on nomma des officiers. On s'allia plus étroitement avec le directoire français. L'île étoit journellement le théâtre d'excès de tous les genres. Des expéditions nocturnes,

le pillage, l'assassinat, annonçoient l'esprit de vengeance des mécontens. Ils déclamoient ouvertement contre le gouvernement, et il paroît qu'ils avoient souvent des raisons plausibles de se plaindre. Il se commit de grandes injustices, et on exerça des violences et des cruautés inexcusables. Soit qu'il faille les attribuer au ministère anglais, soit qu'on ne les impute qu'à des agens subalternes, elles avoient contribué à exaspérer les esprits, et les révélations faites à ce sujet dans les débats du parlement d'Irlande, avoient retenti dans tout le royaume. A ces justes sujets de plaintes, le parti des *Irlandais-unis* joignoit les autres moyens ordinaires des factieux. Des libelles séditieux étoient répandus avec profusion. On fit circuler particulièrement les ouvrages de Thomas Payne. Son *Age de raison*, séduisit des hommes crédules et grossiers. Tout se réunissoit donc pour propager en Irlande des germes de révolte. Les moins religieux étoient attirés par des diatribes contre les prêtres et contre toute croyance en général. Les catholiques étoient trompés par l'intérêt qu'on paroissoit prendre à leur sort. Au peuple on présentoit l'espérance de l'abolition des dîmes, aux riches on offroit en perspective des places. A ceux qui témoignoient de l'attachement pour la constitution établie, on ne parloit que d'une réforme parlementaire; aux autres on confioit le projet d'un bouleversement qui leur procureroit du crédit ou de la fortune. On s'adressoit ainsi à toutes les passions. Cependant le secret, quoique caché avec soin, se répandoit peu à peu. Le gouvernement anglais découvrit à Belfast, le 14 avril 1797, des papiers qui l'éclairèrent sur l'existence et les projets de la société des *Irlandais-unis*. Il prit des mesures, distribua des troupes, saisit des dépôts d'armes, mit quelques individus à la question pour en arracher des aveux. Une proclamation du 17 mai trace le tableau le plus affligeant de la situation de l'Irlande; des assemblées séditieuses se tenoient fréquemment, des soulèvemens partiels éclatoient de tous côtés. Des habitans paisibles étoient pillés la la nuit sans prétexte ou massacrés sans provocation. A

deux fois différentes, on essaya, en 1797, de produire une révolte générale. Au commencement de 1798, les mécontens résolurent de tenter un coup désespéré. Les soulèvemens nocturnes furent plus fréquens. La terreur étoit générale, et les habitans paisibles se hâtoient d'abandonner les campagnes et de se réfugier dans les villes. Le gouvernement redoubla d'activité. On supprima des journaux dévoués à la société. On arrêta plusieurs membres du directoire Irlandais. Les mécontens en nommèrent un nouveaux, qui eut bientôt le sort du premier. Alors ils prirent le parti de risquer un mouvement général, qui fut indiqué au 23 mai 1798. L'insurrection devoit éclater à Dublin, et se manifester en même temps à Cork et sur quelques autres points. Le gouvernement anglais en fut instruit, et empêcha l'exécution de ce plan. Les *Irlandais-unis*, hors d'état de rien entreprendre dans la capitale, s'en vengèrent ailleurs, se formèrent en plusieurs corps, et dirigèrent sur-tout leurs efforts dans les comtés de Wicklow et de Wexford, au sud de Dublin. Ce fut dans ces circonstances, et lorsqu'on ne savoit encore quelles suites auroit l'insurrection, que les principaux catholiques d'Irlande manifestèrent avec éclat leur attachement à l'ordre établi. Les évêques de cette communion, les lords, les baronets et autres membres distingués de la même croyance signèrent une adresse à ceux de leurs compatriotes et de leurs co-réligionnaires qui avoient pris part à la révolte. Ils leur représentoient qu'ils ne pouvoient sans crime manquer à la fidélité due au souverain; que la religion, à laquelle ils se faisoient honneur d'être attachés, réprouvoit cette violation de leurs sermens; que leur intérêt même devoit les porter à la soumission. *S'il s'agit de la cause de la foi catholique*, disoient-ils, *à qui doit-elle être mieux connue et plus chère, ou à des hommes sans expérience, sans instruction, perdus et désespérés, ou bien aux principaux membres de cette communion, aux évêques, aux chefs des anciennes familles, à ceux qui depuis plusieurs siècles renoncent à toutes les séductions plutôt que de*

perdre leur foi? Ils les avertissoient que la chute du clergé et la destruction de la religion suivroient immédiatement le succès de leurs efforts, et que pour eux, décidés à se soutenir ou à périr avec le gouvernement établi, ils vouloient sauver leurs noms et la religion qu'ils professoient, de l'opprobre qui réjailliroit sur eux et sur elle, s'ils paroissoient acquiescer à une défection si coupable et si contraire à l'esprit du christianisme. Cette adresse, que nous avons sous les yeux, étoit signée des quatre archevêques catholiques d'Irlande, des vingt-deux évêques, de plusieurs lords et autres. Ainsi loin de partager les illusions et les torts de leurs compatriotes, ces chefs du clergé et de la noblesse honoroient leur croyance en restant attachés à l'ordre établi. On ne peut douter que cette démarche de leur part n'ait servi à ramener des catholiques égarés. Cependant les insurgés s'emparèrent de la ville de Wexford qu'ils occupèrent pendant trois semaines, et où ils commirent beaucoup de cruautés. Les écrivains protestans citent avec éloge la conduite du clergé catholique de Wexford dans cette circonstance. Le docteur Caulfield, évêque de Leighlin et Ferns, le père Curran, le père Bore, et tous les prêtres et religieux de la ville, n'usèrent de leur crédit que pour empêcher les excès auxquels le peuple est toujours porté dans les temps de troubles, et qui étoient d'autant plus difficiles à arrêter qu'il n'y avoit parmi ces insurgés aucune discipline. Ces dignes ministres exhortoient en toute occasion les insurgés à épargner leurs prisonniers, et à ne point charger leur conscience du crime de verser le sang de leurs frères. Ces exhortations et ces instances ne furent pas toujours écoutées au milieu du tumulte des armes et des fureurs des partis. On peut croire aussi que les chefs, quelque ennemis qu'ils fussent de tout établissement religieux, se servirent du prétexte de la différence de religion pour autoriser le massacre et satisfaire leurs vengeances. Ils pensèrent sans doute qu'en laissant commettre à leurs troupes des excès, ils les enchaîneroient irrévocablement à leur parti, et leur ôteroient l'espérance de tout

pardon. Nous ne devons pas dissimuler ici que quelques prêtres catholiques d'Irlande sont accusés d'avoir suivi une conduite différente de celle du clergé de Wexford. Les sources où nous avons puisé, nomment un prêtre, Edouard Murphy, dont les exhortations fanatiques n'ont pas peu contribué, dit-on, à échauffer les esprits. La masse du clergé fut étrangère à ces excès. Cependant les rebelles ne tinrent pas long-temps contre des troupes réglées. Ceux de Wexford furent battus complètement le 21 juin. Un autre parti, qui s'étoit formé dans le nord, avoit été entièrement défait le 12 du même mois. Tout l'ouest de l'île étoit resté tranquille. Le 20 juin, le marquis Cornwallis arriva à Dublin en qualité de nouveau lieutenant. Il annonça des mesures de modération, et promit un pardon pour le passé. Les lois militaires et les exécutions cessèrent. Ce système eut les plus heureux effets. Plusieurs chefs avouèrent leurs projets, et reconnurent entr'autres qu'ils ne s'étoient proposés rien moins que de séparer l'Irlande de l'Angleterre, et de former une république démocratique, où l'on n'auroit permis aucun établissement religieux. La réforme parlementaire et l'émancipation catholique n'étoient que des prétextes spécieux. L'abolition des rangs et la confiscations des propriétés étoient déjà décidées. Les mesures par lesquelles on avoit débuté, annonçoient assez ce double but. Aussi tous les amis de l'ordre sentirent la nécessité de se rallier autour de l'autorité, et la conduite sage de lord Cornwallis acheva de dissiper la révolte. Il réprima tous les excès dans quelque parti que ce fût. Quelques partisans outrés de la cause anglaise, quelques protestans zélés crièrent contre cette impartialité, à laquelle les Irlandais n'étoient pas fort accoutumés. On taxa de mollesse la prudence du lord-lieutenant; mais il poursuivit son ouvrage, sans se laisser ébranler par les clameurs. Les differens corps des insurgés se soumirent ou se dispersèrent les uns après les autres. Ils profitèrent de l'amnistie, et l'orage qui avoit menacé l'Irlande se dissipa. Les principaux chefs de la révolte furent bannis

pour toujours. Il paroît cependant qu'il resta toujours en Irlande un levain de fermentation et de mécontentement. Mais les catholiques ne paroissent y avoir joué aucun rôle. Ils avoient trop appris à se défier des suggestions des agitateurs. Le parti populaire et républicain persita seul dans son opposition. Un nommé Holt entreprit d'organiser dans le Wicklow une guerre assez semblable à celle de la Vendée ; il fut contraint de capituler. Il y eut de temps en temps quelques mouvemens partiels, quelques tentatives isolées. Plus récemment encore (en 1803), un ancien *Irlandais-uni*, Emmett, essaya d'exciter une révolte à Dublin. Il fut pris et jugé ainsi que ses complices. Enfin il y eut aussi des mouvemens en Angleterre, et un parti nombreux s'efforça d'y opérer une révolution. Mais ce parti entièrement livré aux principes démocratiques et républicains, ne compta point de catholiques dans son sein, et n'étoit composé que d'amis de la révolution française. Ils établirent des sociétés secrètes, se lièrent avec le directoire de France, et entretinrent au dehors et au dedans des correspondances très-étendues. Il s'étoit formé entr'autres, à Hambourg, un comité composé de républicains de tous les pays, Anglais, Allemands, Français, etc. On s'y proposoit la réforme de tous les états, et la propagation des principes révolutionnaires. Les procédés de ces agens et de ceux qui les mettoient en œuvre, ne sont point de notre ressort. Nous ne devons pas dissimuler en finissant, qu'un Irlandais, sir Richard Musgrave, dans des *Mémoires historiques* sur l'insurrection de 1798, l'attribue presque en entier aux catholiques, et les inculpe grièvement eux et leurs prêtres. Le docteur Caulfield, évêque de Leighlin, lui a répondu pour lui et pour son clergé, dans un écrit dont le ton honnête et modéré contraste avec l'aigreur et les invectives du baronet. Celui-ci eut même la mortification de voir ses *Mémoires* blâmés par les protestans. Le marquis Cornwallis, à qui il avoit dédié son ouvrage, lui écrivit pour l'engager à supprimer l'épître dédicatoire, attendu qu'il ne vouloit point autoriser de

son nom un livre qui tendoit à exaspérer les esprits. Le rapport du comité de la chambre des communes d'Irlande énonce formellement que la révolte n'avoit véritablement pour but ni l'émancipation des catholiques, ni la réforme parlementaire; mais la subversion du gouvernement, et la formation d'une démocratie, fondée sur l'abolition des rangs, sur la confiscation des propriétés et sur la suppression de tout établissement religieux. C'est cette pièce qui nous a guidés principalement dans cet article. Nous trouvons aussi dans les débats du parlement d'Angleterre, en 1805, un témoignage qui justifie les catholiques Irlandais. Lord Limmerick, Irlandais, y avoue nettement que la révolte de 1798 n'étoit point une révolte catholique, et que plusieurs des chefs étoient protestans. Et en effet, Hamilton Rowan, le prédicant Jackson, Napper Tandy, lord Édouard Fitzgerald, O'Connor, Bagnal Harvey, qui fut général des insurgés, Colclough, etc. étoient ou anglicans ou presbytériens. C'étoient les presbytériens qui dominoient dans le nord de l'Irlande, qui fut comme le foyer de la révolte. C'étoient des républicains qui en avoient formé le plan. Quant aux catholiques, très-peu, soit parmi les propriétaires, soit même parmi les fermiers aisés, prirent part à l'insurrection. Ils se rangèrent au contraire sous les drapeaux du gouvernement.

1799.

Le 27 mars, Pie VI est enlevé du couvent des Chartreux près Florence. Le chef de l'Église jouissoit encore dans cet exil d'une ombre de tranquillité qui lassa bientôt ses oppresseurs. Il goûtoit au milieu de ses malheurs la consolation de voir des ames sensibles à son sort. Beaucoup de prélats lui firent des offres, qu'il eut la générosité de refuser. N'ayant plus aucun revenu, ne recevant rien du directoire, qui l'avoit dépouillé, il ne voulut cependant accepter que les bienfaits des princes souverains. Plusieurs cours s'empressèrent de subvenir à ses besoins.

Le roi d'Espagne sur-tout se montra sensible à sa position. Il lui avoit déjà envoyé le cardinal Lorenzana, archevêque de Tolède, avec deux autres prélats, MM. Despuig et Musquiz, pour lui témoigner la part qu'il prenoit à son infortune. Il voulut que le cardinal continuât de résider auprès de lui dans son exil, et lui prodiguât les consolations qui étoient en son pouvoir. De nouvelles traverses attendoient le malheureux Pontife. Le 27 mars on le fit sortir de la Chartreuse, et on le conduisit à Bologne, puis à Parme, où l'infant-duc vint le visiter. Il n'y passa que quelques jours, et l'approche des Autrichiens, qui pénétroient en Italie, fit hâter son départ. On lui donna dans cette ville un nouveau sujet de chagrin en le séparant du cardinal Lorenzana, qui l'avoit toujours suivi, et dont la présence et les entretiens adoucissoient les rigueurs de son sort. On lui fit prendre la route de Turin. Sa suite étoit composée de son maître de chambre le prélat Caracciolo; des prélats Spina, archevêque de Corinthe; Marotti, secrétaire; Calvesi et Morelli, camériers; Fantini, confesseur; des pères Baldassari et Pie de Plaisance, et d'un médecin. Il vit à Borgo-san-Donnino le cardinal Valenti-Gonzaga; à Crescentino, le cardinal Martiniana, évêque de Verceil; mais il n'eut pas la consolation de recevoir la visite du savant et pieux cardinal Gerdil, qui étoit en Piémont, et qui fut trompé sur le moment de son passage. Depuis, le Pape ne rencontra plus de membres du sacré collége. Pendant la route, il fut exposé à toutes sortes d'incommodités, voyageant par tous les temps, ne sachant jamais où on le menoit, ne trouvant rien de prêt pour le recevoir. Les ordres pour le départ arrivoient brusquement et s'exécutoient de même. Toutes ses actions étoient épiées. On sembloit avoir pris à tâche de *désoler* aussi sa *patience*. Ses gardes montroient souvent de l'humeur en voyant l'affluence qu'attiroit le passage du saint Père, et le peuple qui se pressoit pour lui rendre ses hommages et recevoir sa bénédiction; et l'impiété s'indignoit de n'avoir pu encore éteindre dans tous les cœurs les sentimens d'intérêt, d'attachement et de vé-

nération qu'inspiroit ce vieillard, ce souverain, ce pontife, ce chef de l'Église, dépouillé, proscrit, captif, et traîné d'exil en exil. Au mois de mai le Pape se trouva en France. Arrivé à Briançon, on le logea dans une maison pauvre et incommode; mais la gêne qu'il y éprouvoit n'étoit rien encore en comparaison du chagrin qu'on lui ménagea, en le séparant des fidèles compagnons de sa disgrâce. Les prélats Caracciolo, Spina et Marotti, les pères Baldassari et Pie de Plaisance, et quelques autres de sa suite, furent transférés à Grenoble sous escorte. Pie VI ne montra jamais plus de sensibilité qu'en cette circonstance douloureuse. Il y avoit trois semaines qu'on lui avoit donné ce nouveau sujet de peine, lorsqu'il vint un ordre de le transférer à Valence. En vain les médecins rendirent compte du mauvais état de sa santé; il fallut partir. On le conduisit par Embrun, Gap et Grenoble. Là, du moins, il retrouva les prélats et religieux dont on l'avoit séparé. Son entrée dans cette dernière ville eut presque l'air d'un triomphe; le peuple couroit sur son passage; on vouloit l'approcher, le voir, recevoir sa bénédiction, et le Pontife dut remarquer avec quelque consolation que l'irréligion n'avoit pas encore desséché tous les cœurs. Il trouva aussi dans cette ville un ministre espagnol, M. de Labrador, que le roi Charles IV lui envoyoit pour partager son exil et en adoucir l'amertume. Ce fut à lui qu'il dut sa réunion avec les prélats de sa suite. Il arriva le 14 juillet à Valence.

— Le 27 juin, capitulation accordée par le cardinal Ruffo aux patriotes napolitains. Le royaume de Naples étoit depuis plus de six mois en proie à tous les désordres et à toutes les fureurs qui accompagnent les révolutions. L'origine en remonte même plus haut. Les écrits philosophiques et les maximes républicaines avoient trouvé dans ce pays de nombreux admirateurs. L'imprudence d'un ministre accrédité, ses réformes religieuses, ses démêlés avec la cour de Rome, la protection qu'il avoit accordée aux nouvelles opinions, les avoient répandues dans toutes les classes. Des têtes ardentes soupiroient après la liberté.

Il y eut, en 1791 et en 1795, deux conpirations dans ces derniers sens. Beaucoup de personnes furent arrêtées, et plusieurs se retirèrent en France. Le roi de Naples avoit fait depuis sa paix avec la France; mais la paix n'étoit pour ce dernier gouvernement qu'un moyen de plus pour faire naître des troubles dans les états voisins. Ses ambassadeurs étoient chargés de favoriser le parti populaire, et celui qu'on avoit envoyé à Naples avoit ordre de protéger spécialement les mécontens de ce pays. Le roi, à qui l'exemple du roi de Sardaigne, du grand-duc de Toscane et de plusieurs autres princes, apprenoit ce qu'il avoit à craindre pour lui-même, se prépara à une guerre qu'il regardoit comme plus sûre encore que la paix. Le 22 novembre 1798, ses troupes entrèrent dans l'État de l'Église et obtinrent d'abord quelques avantages. Il annonçoit qu'il ne vouloit que rendre Rome à son souverain légitime; il n'eut pas le temps de tenir sa promesse. Après avoir fait une entrée pompeuse dans Rome, le 29 novembre, il fut obligé de fuir quelques jours après, et ne resta même pas long-temps tranquille à Naples. Le 1er janvier 1799, il se retira sur des vaisseaux anglais qui le conduisirent en Sicile. Rome rentra au pouvoir des Français, qui s'avancèrent vers le royaume de Naples, où ils avoient des intelligences. Un parti se déclare pour eux dans la capitale. Naples est livrée aux troubles et à l'anarchie. Les Lazzaroni égorgent et incendient. Dans cet état des choses, on regarda comme un bien l'occupation de la ville par les Français, qui y entrèrent le 23 janvier. Ils eurent soin d'y organiser sur-le-champ le gouvernement républicain; car c'étoit là le but et le résultat ordinaire de leurs conquêtes. On déclara Ferdinand *tyran et ennemi public*. Les provinces n'approuvoient pas unanimement un si grand changement. Les Calabrais se soulevèrent. Le cardinal Ruffo les excitoit avec ardeur. Son rang dans l'Église, qui auroit dû le détourner de présider aux combats, le rendoit plus propre à se former un parti chez un peuple disposé à révérer son influence. Sa famille avoit d'ailleurs de grandes propriétés

en Calabre. Il arbora la croix blanche, écrivit aux évêques, excita les curés, et eut même, dit-on, recours à la voie de l'excommunication. Il grossit son armée, gagna du terrain, leva des contributions, et répandit la terreur parmi les patriotes. C'est alors que Serrao, évêque de Potenza, fut massacré. Il paroît qu'il avoit souri à la révolution, et qu'il n'avoit pas montré plus d'attachement pour le souverain que pour le saint Siége. D'autres évêques, quoique en petit nombre, nourris dans les mêmes principes, se prêtèrent avec empressement au nouvel ordre de choses. Au mois de mai, le géneral français, qui commandoit à Naples, ayant appris la défaite des siens dans la haute Italie, évacua le royaume. On auroit cru que son départ auroit amené sur-le-champ le retour de l'autorité royale. Mais les idées républicaines avoient fermenté dans trop de têtes, et les Napolitains, livrés à un esprit de vertige, se crurent heureux d'être débarrassés à la fois et des Français et du prince qui régnoit sur eux. Ils créèrent un gouvernement patriotique. Ils eurent aussi leurs journaux, leurs clubs, leurs harangueurs. On ne parloit que du bonheur d'avoir la démocratie pure. Un moine, nommé Cicconne, fut chargé de *démocratiser* les lazzaroni; ce qui ne devoit pas être difficile. Un P. Benoni, Franciscain de Bologne, travestissoit l'Évangile pour le ployer mieux aux principes populaires. Le cardinal Capècé Zurlo, archevêque de Naples, publia une lettre pastorale pour reconnoître le nouveau gouvernement, et répondre aux proclamations du cardinal Ruffo. Du moins son âge avancé pouvoit lui servir d'excuse; il avoit près de quatre-vingt-dix ans. Les évêques Noel et de la Torre montrèrent un zèle fort ardent pour la république. La haute noblesse partageoit cet enthousiasme, et faisoit des dons. On leva des armées pour s'opposer aux progrès du cardinal Ruffo, qui, après avoir battu les républicains, parut devant Naples le 11 juin. Il y eut plusieurs combats jusque dans la ville, qui fut à la fin forcée de se rendre. Le cardinal accorda aux patriotes une capitulation, d'après laquelle ils devoient être

embarqués et envoyés à Marseille. On leur fournit des bâtimens sur lesquels ils montèrent. Plusieurs partirent en effet. Mais sur ces entrefaites le roi étant arrivé de Sicile dans la rade, arrêta le départ des autres bâtimens, annula la capitulation comme faite sans son aveu, et annonça les mesures les plus sévères. On a cru que cette conduite lui avoit été conseillée par une personne puissante, et qui n'est plus. La réaction fut terrible, et les désastres de Naples ont retenti dans toute l'Europe. En vain les patriotes implorèrent le secours de l'Angleterre, qui étoit garante de la capitulation. Nelson, qui auroit pu se faire écouter, céda à des suggestions peu honorables, et ses compatriotes lui ont reproché, en cette occasion, une mollesse qu'ils regardoient comme flétrissante pour eux et pour lui. Les arrestations et les supplices commencèrent. Une junte fut formée. On assure qu'elle condamna jusqu'à trois cents personnes par jour; on excita la populace aux meurtres et au pillage; on pendit plusieurs patriotes sans autre forme de procès. L'évêque de Vico, les deux religieux Belloni et Pistici, Vincent Troisi, aumônier du gouvernement, et d'autres ecclésiastiques et religieux subirent la mort. On publia une liste nombreuse de proscrits, dont les biens furent confisqués. Les provinces suivirent l'exemple de la capitale. Il est à croire que le souverain a ignoré ces scènes cruelles, et qu'il n'a voulu punir que quelques-uns des plus coupables, tandis que beaucoup d'innocens ont été enveloppés dans ces sanglantes représailles. Pie VII, à peine parvenu au souverain pontificat, écrivit à Ferdinand pour lui faire des représentations sur ce système de rigueur, et il frappa de censures l'archevêque de Capoue, le suffragant de Naples, et trois autres prélats qui avoient coopéré à ces arrêts terribles.

— Le 29 août, mort de Pie VI. Depuis six semaines que le Pape étoit arrivé à Valence, il étoit gardé avec le plus grand soin. Prisonnier dans la citadelle, on ne pouvoit lui parler qu'en présence de témoins. Il n'avoit d'autre consolation que la prière, des lectures pieuses,

et la société des compagnons de sa disgrâce. M. de Labrador, ministre d'Espagne, lui rendoit des soins assidus, et qu'un tel isolement rendoit plus précieux encore. Le Pontife, dont les infirmités alloient toujours en croissant, et dont tant de courses et de peines avoient achevé d'altérer la santé, espéroit au moins finir à Valence une vie dont il sentoit que le terme n'étoit pas éloigné, quand le 4 août un arrêté du directoire ordonna de le transférer à Dijon, mais à ses dépens, et avec ordre de ne pas s'arrêter en passant par Lyon. Qui pourroit rendre raison d'un acharnement si opiniâtre? On ne put exécuter l'ordre. Les maux de Pie VI étoient à leur terme. La partie inférieure de son corps étoit paralysée. Le 19 août, il lui prit un vomissement et il tomba sans connoissance. Revenu à lui, il demanda son confesseur, et se disposa à recevoir les derniers sacremens. Sa vie y étoit depuis long-temps une préparation continuelle, et tant de souffrances de corps et d'esprit avoient achevé d'épurer cette ame pieuse. Le 27 août, M. Spina, archevêque de Corinthe, lui administra les sacremens. Le Pape se fit revêtir de ses ornemens pontificaux, et voulut qu'on le descendît de son lit. Il fit sa profession de foi, pria pour l'Église, et déclara qu'il pardonnoit à ses ennemis. Le 21, il reçut l'Extrême-Onction avec de nouvelles marques de piété, fit un codicile en faveur des personnes de sa suite, leur donna sa bénédiction, leur adressa les adieux les plus touchans, et se fit réciter les prières des agonisans, auxquelles il se joignit lui-même. Enfin il s'éteignit paisiblement, le 29 août, à une heure vingt-cinq minutes du matin, étant âgé de quatre-vingt-un ans, huit mois et deux jours. Son corps fut enbaumé et mis dans un cercueil de plomb. Ses entrailles furent déposées à part pour être réunies à celles de ses prédécesseurs, que l'on conserve à Rome. Telle fut la fin de ce Pape vertueux, destiné à tant de revers, successivement en butte aux tracasseries de souverains abusés et aux fureurs de républicains farouches, et dans tous ses malheurs, modèle de modération, de courage et de ré-

signation. Beaucoup de dignité et en même temps d'affabilité, une vie régulière, une administration équitable, de la fermeté dans les plus rudes épreuves, telles furent ses qualités principales. Ce fut le premier exemple que l'on eût eu depuis des siècles d'un Pape mort dans l'exil. On célébra dans toutes les églises catholiques les obsèques du Pontife, et Londres même et Petersbourg entendirent son éloge. Au reste, la haine de ses ennemis survécut à ses derniers momens. Il avoit légué à ceux qui l'avoient suivi, tout ce qui lui restoit, c'est-à-dire, sa garde-robe. On leur contesta ce gage précieux du souvenir de leur maître, et la plupart retournèrent en Italie sans avoir rien obtenu. Pie VI avoit régné vingt-quatre ans six mois et quatorze jours. Peu de Papes ont occupé si long-temps le trône. Il créa soixante-douze cardinaux en vingt-cinq promotions. Les plus connus sont Léonard Antonelli, prélat zélé et savant, mort doyen du sacré collége; André Gioannetti, archevêque de Bologne, Camaldule, bon théologien, plein de charité pour les pauvres, et qui, resté à son poste lors de l'invasion des Français, sut s'attirer leur estime; Hyacinthe-Sigismond Gerdil, dont nous parlerons ailleurs plus au long; Grégoire-Barnabé Chiaramonte, aujourd'hui souverain Pontife; Muzio Gallo, évêque de Viterbe; Étienne Borgia, célèbre pour ses connoissances, etc. Nous n'avons point parlé de ceux qui vivent encore. Parmi les étrangers, Pie VI revêtit de la pourpre Thomas de Boxadors, Espagnol, général des Dominicains; François-Antoine de Lorenzana, archevêque de Tolède, prélat pieux et éclairé; Charles-Joseph de Martiniana, évêque de Verceil; Victoire-Marie Costa, archevêque de Turin, qui tint, en septembre 1788, un synode dont on a loué les réglemens; Jean-Henri de Franckenberg, archevêque de Malines, pieux et zélé pour ses devoirs; et quatre Français, de la Rochefoucauld, de Rohan, de Loménie et de Montmorency.

— Le 1er décembre, ouverture du conclave à Venise. Dans la situation où nous avons vu qu'étoient les affaires

de l'Église, c'est sans doute une chose assez étonnante que la tenue d'un conclave. Qui auroit pensé qu'au milieu de tant d'orages et de guerres, il fût possible de procéder à l'élection d'un souverain Pontife? Mais la Providence étoit venue au secours de son Église de la manière la plus marquée. Elle avoit fait servir les événemens politiques au triomphe de la religion, et les révolutions des empires à l'accomplissement de ses desseins. L'Italie avoit vu, en peu de temps, de grands changemens s'opérer dans son sein. Elle étoit toute entière en proie aux Français, quand tout à coup les affaires changèrent de face. Une ligue, formée par les grandes puissances du continent, arrêta les progrès et l'ambition du directoire. L'empereur d'Allemagne, secondé d'une armée russe, reprit le Milanez, l'état de Venise, et toute l'Italie supérieure. Les républiques qu'on y avoit créées disparurent. L'université de Pavie, qu'on accusoit d'être devenue un foyer d'opinions nouvelles en matières politiques comme en objets religieux, fut détruite. Rome fut encore une fois arrachée au joug. Les Anglais et les Napolitains y attaquèrent les troupes françaises, et les forcèrent à capituler. Mais du moins cette capitulation fut respectée; les Français emmenèrent avec eux les patriotes du pays, et Rome ne fut point souillée des scènes cruelles qui ensanglantèrent Naples et Capoue. Elle ouvrit ses portes aux alliés le 30 septembre. Dans le même temps, les Turcs s'emparoient d'Ancône. Peut-on se dissimuler que la réunion de tant de puissances étoit destinée, dans les vues de la Providence, à délivrer l'Église, et à faciliter l'élection d'un souverain pontife? Jadis elle avoit appelé les barbares du nord pour châtier Rome païenne. Aujourd'hui elle rassemble, pour délivrer Rome chrétienne, vingt peuples étonnés de marcher ensemble. Elle les fait arriver en Italie dans le moment où le successeur de saint Pierre succomboit sous le poids des infirmités et du malheur. Elle inspire aux princes des pensées de modération et d'équité. L'empereur d'Allemagne protégea cette élection, dont on eût désespéré quelques mois

plutôt. Par son ordre, les cardinaux, qu'avoient dispersés les orages précédens, se réunirent à Venise qui se trouvoit en sa possession. On jugea que cette ville, par son éloignement du théâtre de la guerre, étoit plus propre à la tenue du conclave, que Rome qui ne venoit que d'être délivrée du joug étranger. Les cardinaux se rassemblèrent donc de toutes parts. Le sacré collége étoit alors composé de quarante-cinq cardinaux. Mais l'âge, les infirmités et l'éloignement en empêchèrent quelques-uns de se rendre à Venise. Il ne s'y en trouva que trentre-quatre, le 1er décembre, jour où se fit l'ouverture du conclave dans le monastère de Saint-Georges le Majeur. De ces cardinaux, deux étoient de la création de Benoît XIV, deux de celle de Clément XIV, et trente de celle de Pie VI. Les trois chefs d'ordre étoient les cardinaux Albani, Carafa et Doria. Quelques jours avant l'ouverture, il avoit été célébré, dans l'église patriarchale de Venise, un service solennel pour Pie VI, et le prélat Brancadoro, archevêque de Nisibe, avoit prononcé son oraison funèbre. — Cependant une nouvelle révolution, qui devoit avoir de grandes suites, s'opéroit en France. Le directoire fut renversé. Cette magistrature, devenue plus que jamais tyrannique et odieuse au dedans, s'étoit de plus rendue méprisable au dehors. Elle n'avoit plus même, comme la convention, la ressource de couvrir de grands crimes par d'éclatantes victoires, et d'en imposer par des conquêtes. D'un côté la loi des ôtages, l'emprunt forcé, les déportations, les rigueurs contre les prêtres avoient accru le nombre des mécontens dans l'intérieur; de l'autre, l'arrogance du langage diplomatique, l'invasion de la Suisse, le pillage et les violences exercées en ce pays, les exactions commises en Italie avoient soulevé les étrangers. Dans cet état de choses, le directoire succomba. Un général, connu par d'éclatans succès en Italie, et qui venoit de s'échapper d'Égypte, Buonaparte, sut faire tourner les circonstances en sa faveur. Il fit nommer trois consuls dont il étoit le dernier. Mais il prit bientôt l'ascendant sur ses collègues, les écarta même, s'en adjoignit d'autres

entièrement

entièrement de son choix, et tint seul le timon des affaires. Ambitieux, mais adroit, il commença par quelques mesures propres à lui concilier les esprits. Il cassa plusieurs lois vexatoires du dernier gouvernement, calma le feu de la guerre civile qui se rallumoit dans la Vendée, et fit cesser les déportations. On ne prescrivit pour les ecclésiastiques, comme pour les autres fonctionnaires, que cette formule : *Je promets fidélité à la constitution ;* engagement que quelques-uns crurent pouvoir contracter. D'autres attendirent un peu plus de stabilité. Tant de sermens, de mesures arbitraires et de persécutions les avoient rendus défians, et ils craignoient qu'une première condescendance ne devînt un titre pour leur faire d'autres demandes qui leur répugneroient davantage. Dans la nation, plusieurs avoient conçu une idée flatteuse des dispositions et des vues de Buonaparte, et quelques-uns lui soupçonnoient même le projet secret de rendre la France à ses anciens maîtres. On peut croire qu'il n'eut jamais cette pensée.

1800.

Le 14 mars, le cardinal Chiaramonte est élu Pape, et prend le nom de Pie VII. Nous avons vu que le conclave avoit été ouvert, le 1er décembre précédent, par trente-quatre cardinaux. Peu après arriva le cardinal d'Hertzan, ministre de l'empereur. Il y avoit ainsi trente-cinq cardinaux, quatre de l'ordre des évêques, vingt-cinq de celui des prêtres, et six de celui des diacres. Plusieurs furent successivement sur les rangs pour être élevés à la papauté. On dit que les cardinaux Albani et Archetti eurent plusieurs voix. Le cardinal Bellisomi, évêque de Césène, étoit porté par une fraction assez considérable du sacré collége. Le cardinal Martiniana, évêque de Verceil, fut sur le point d'être élu. Il étoit vertueux et estimé. Mais le plus grand nombre des suffrages se décida pour le cardinal Chiaramonte, évêque d'Imola, dont l'élection fut

résolue dès le 12 mars, et différée seulement à cause de la mort du patriarche de Venise, qui arriva sur ces entrefaites. Grégoire-Barnabé Chiaramonte, étoit né à Césène, le 14 août 1742, d'une famille noble et alliée à celle de Pie VI. Sa mère se distingua par sa piété, et prit l'habit religieux après la mort de son mari. Le fils se voua aussi à la profession religieuse dans l'ordre de saint Benoît. Il remplit plusieurs charges dans cet ordre, et fut nommé évêque de Tivoli par Pie VI, qui, le 14 février 1795, le fit cardinal et le transféra à l'évêché d'Imola. On prétend même qu'il l'avoit désigné pour son successeur, quelques années avant sa mort, dans une occasion où il crut devoir prendre quelques mesures pour l'élection d'un Pape, et régler la marche à suivre en des temps si difficiles. Le nouveau Pontife prit le nom de Pie VII, en mémoire de son illustre et malheureux prédécesseur, dont il devoit à son tour retracer les disgrâces et la piété. Il fut couronné à Venise, le 21 mars, au milieu des acclamations d'un peuple immense attiré par la nouveauté d'un tel spectacle. La cérémonie se fit dans l'Église du monastère de Saint-Georges, d'où le Pape se rendit en procession à l'église patriarcale. Il reçut des lettres de félicitation de tous les souverains. Il en reçut particulièrement de Louis XVIII, alors retiré à Mittau, et il s'empressa d'écrire à ce monarque exilé. Son attention se porta aussitôt sur la situation de l'Église, et plusieurs évêques de France, retirés en Allemagne, lui ayant écrit pour le complimenter sur son exaltation, il leur répondit en louant leur courage, et en leur faisant espérer un avenir plus heureux. Le 15 mai, il adressa, suivant l'usage, à tous les évêques catholiques, une circulaire, pour leur faire part de son avénement au saint Siége. Il nomma des ministres, il forma sa maison, et fit des promotions à différentes places ecclésiastiques. L'observateur attentif ne pouvoit se dispenser de voir le doigt de la Providence manifestement empreint dans le rétablissement de cette autorité pontificale. En effet, l'Italie n'avoit semblé conquise par les armées étrangères,

que pour faciliter l'élection d'un chef de l'Église, et ce dessein de Dieu paroissoit plus marqué encore, en ce que l'élection faite, l'Italie étoit retombée de nouveau au pouvoir des Français. Il étoit difficile de ne pas lire dans ces vicissitudes l'ordre éternel de celui qui fait servir les révolutions des empires à l'exécution de ses volontés et au soutien de son Église.

— Le 3 juillet, Pie VII fait son entrée dans Rome. Ce n'étoit point assez pour la Providence d'avoir donné un successeur au prince des apôtres, et à l'Église un chef visible. Ce n'étoit point assez pour elle d'avoir maintenu au milieu des tempêtes cette colonne qu'on s'étoit flatté d'abattre. Elle voulut confondre à la fois tous les ennemis de la religion; et tandis que la philosophie sourioit à la destruction de l'autorité temporelle des Papes, tandis que les constitutionnels de France écrivoient que *la cour de Rome étoit heureusement détruite*, et se félicitoient de ne plus voir la chaire du Pontife entourée et soutenue de l'éclat et de l'autorité du souverain, le Fondateur de l'Église disposoit tout pour la restauration de cette même autorité. Il permit que de ces mêmes capitales, d'où quinze ans auparavant étoient partis tant de décrets contre le saint Siége, il sortît des ordres d'une nature bien différente. Le fils de Léopold, le neveu de Joseph, l'empereur François II et le roi de Naples concoururent à rendre au chef de l'Église les domaines temporels attachés depuis tant de siècles à sa dignité, et que le sort des armes avoit remis en leurs mains. Le 5 juin, Pie VII partit de Venise pour sa capitale. Il étoit suivi d'un nombreux cortège, et escorté d'un détachement de cavalerie autrichienne. Ancône fut remise sous sa puissance. Dans le même temps le général napolitain rendoit le commandement de Rome aux cardinaux Albani, Roverella et della Sommaglia, nommés à cet effet cardinaux *à latere*. Le 3 juillet, le Pape fit son entrée solennelle dans cette ville, et fut reçu avec des transports de joie et d'enthousiasme par un peuple qu'un essai malheureux de républicanisme n'avoit fait qu'attacher davantage à son

maître légitime, et au gouvernement le plus doux et le plus paternel. Il y avoit deux ans et quatre mois passés que Pie VI avoit été chassé de Rome. Son successeur mit ses soins à réparer les maux de l'état et de l'Église. Il remplit plusieurs places dans le sacré collége, et donna entr'autres le chapeau à l'infant Louis de Bourbon, depuis archevêque de Tolède. Cependant dans le temps même que le Pape étoit en route pour Rome, Buonaparte, récemment revêtu du titre de consul, passa par les Alpes, et remporta sur les Autrichiens, à Marengo, une victoire décisive, qui rendit à la France ce que les revers de la campagne précédente lui avoient enlevé. Le nord de l'Italie subit la loi du vainqueur, et les États de l'Église furent restreints suivant le traité de Tolentino, c'est-à-dire, que le souverain Pontife perdit les trois légations de Bologne, de Ferrare et de Ravenne, destinées à accroître la nouvelle république d'Italie. Ce voisinage établit des rapports forcés entre la cour de Rome et le gouvernement français. Le Pape, par la position de ses États, se trouvoit à la merci d'un conquérant ambitieux. Cette circonstance, et plus encore sans doute l'espérance de finir les troubles de l'Église, et de venir au secours de la religion catholique dans une grande contrée, le décidèrent à répondre aux avances du nouveau consul, qui témoignoit le désir de faire cesser les dissentions religieuses de la France, où le schisme régnoit encore. M. Spina, archevêque de Corinthe, vint à Paris pour cet objet au mois d'octobre 1800, et il s'entama des négociations pour un arrangement spirituel. Le Pape en instruisit les évêques de France dispersés par la révolution, et les consola par l'espoir d'un avenir moins fâcheux.

— Le 10 décembre, le roi d'Espagne ordonne dans ses états la promulgation et l'exécution de la bulle *Auctorem fidei*. Ce prince avoit témoigné un vif intérêt au sort de Pie VI. On avoit été étonné de le voir donner, le 5 septembre, après la mort de ce Pontife, une cédule, par laquelle il prévenoit les évêques *d'user pour les dispenses de mariage et autres, des facultés qu'ils*

avoient suivant l'ancienne discipline, et se réservoit de prendre sur la consécration des évêques et autres cas plus graves, l'avis de ceux qu'il croiroit devoir consulter. Cette dépêche avoit peut-être été dictée par la crainte où beaucoup de gens étoient alors qu'on ne pût de sitôt donner un successeur au Pape qui venoit de mourir. Il paroît qu'elle avoit été suggérée par le ministre Urquijo, qui l'avoit rédigée dans le plus grand mystère. On prétend même que le roi n'en eut pas de connoissance. Quoi qu'il en soit, cette mesure fut généralement blâmée. La cédule fut à peine affichée, et resta sans exécution. De Tavira, évêque de Salamanque, fut peut-être le seul qui s'annonça comme voulant user des pouvoirs *inhérens*, disoit-il, *à son caractère*. Depuis, Pie VII ayant été élu à Venise, le monarque rétablit toutes choses sur l'ancien pied. Le 29 mars, il révoqua expressément sa cédule. Il ordonna des *Te Deum* pour l'heureuse élection d'un souverain Pontife, et des réjouissances extraordinaires eurent lieu à ce sujet dans ses états et à sa cour. Il fit plus : instruit que les ennemis du saint Siége remuoient en Espagne; qu'ils faisoient circuler des écrits remplis d'erreurs condamnées, et qu'ils cherchoient à opérer dans les esprits une révolution d'idées, aussi nuisible au repos de l'état qu'au bien de la religion, il ordonna la promulgation et l'observation de la bulle que Pie VI avoit donnée, en 1794, contre les décrets du synode de Pistoie, afin d'opposer ce jugement solennel à la contagion des principes qui y étoient notés. La constitution *Auctorem fidei* fut envoyée à tous les tribunaux. Les évêques furent exhortés à maintenir son exécution, et les universités eurent défense de laisser soutenir les assertions qu'elle proscrivoit. Le roi déclaroit, dans son rescrit, *n'avoir vu qu'avec peine certains individus insinuer des opinions qui n'avoient pour but que de détacher les fidèles du centre de l'unité*; et pour mieux montrer ses intentions, il nomma, dans le même temps, à des évêchés des hommes qui joignoient à des talens et à des vertus un attachement sincère pour la paix et pour le centre

de l'unité. Ainsi cette année étoit marquée par des événemens avantageux pour l'Église. L'heureuse élection d'un souverain Pontife, terminoit de la manière la plus frappante et la plus inattendue un siècle fécond en traverses et en désastres pour la religion, et dont la dernière moitié sur-tout avoit vu la naissance, les progrès et les efforts redoublés d'une ligue anti-chrétienne.

Qu'il nous soit permis, avant de passer à un autre siècle, de jeter un coup d'œil rapide sur l'état général de l'Europe à l'époque où nous sommes parvenus. Ce coup d'œil paroîtra sans doute moins satisfaisant que le tableau par lequel nous avons ouvert ces *Mémoires*. Car le commencement et la fin de ce siècle semblent séparés par un intervalle immense, et l'esprit de l'un est absolument l'opposé de l'esprit de l'autre. En 1701, la religion jouissoit de toute son influence et de tout son empire; en 1800, elle étoit dans la moitié de l'Europe, ou languissante ou opprimée. En 1701, les liens de la société, les principes de la morale étoient dans toute leur vigueur; en 1800, les uns avoient été rompus et les autres ébranlés. D'horribles secousses avoient agité plusieurs états, renversé les institutions anciennes, et favorisé la corruption et la licence. L'humanité avoit eu à gémir sur des guerres meurtrières, sur de terribles bouleversemens, sur de sanglantes catastrophes. Tel avoit été le résultat de ces doctrines merveilleuses, qui devoient, disoit-on, régénérer le monde. Partout où elles avoient pénétré, le monde religieux et social avoit été en proie à des déchiremens. L'agitation qui régnoit alors en Europe contraste étrangement avec le calme dont on jouissoit cent ans plutôt.

L'Italie n'avoit pas été la moins troublée par les révolutions. La capitale du monde chrétien avoit été envahie, et un fantôme de république avoit été élevé à la place du gouvernement pontifical que l'on se flattoit

d'avoir détruit à jamais. D'autres états avoient subi de grands changemens. La facilité avec laquelle ils s'étoient opérés prouvoit que l'Italie avoit été aussi atteinte de la contagion des systêmes philosophiques. L'incrédulité s'y étoit insinuée depuis une trentaine d'années, à la faveur de la lutte et de l'opposition de quelques gouvernemens contre la cour de Rome. Un écrivain, qui partageoit cet esprit, a remarqué lui-même que les livres des philosophes français inondoient le royaume de Naples sous le ministère de Tanucci. A Milan, on ne paroissoit avoir établi une nouvelle censure à la même époque que pour faciliter l'introduction de ces sortes d'ouvrages. Le docteur Soria est accusé d'avoir contribué à propager l'irréligion dans l'université de Pise, et par là en Toscane. Les grandes cités d'Italie receloient beaucoup d'hommes épris de nouvelles théories, et les derniers événemens avoient assez fait voir à quel point, dans beaucoup de classes, et même dans la noblesse, les principes de la révolution française avoient été accueillis. Milan, Venise, Turin, Gênes, Naples sur-tout avoient compté de nombreux amis de la liberté. Quelques-uns d'eux sortoient de ces mêmes rangs qui, depuis vingt ans, faisoient la guerre au saint Siége. Ceux-là même qui avoient proclamé avec le plus d'affectation les droits des souverains, avoient applaudi avec zèle au nouvel ordre de choses. Ainsi, à Pavie, Zola, Tamburini, Palmieri avoient fait flétrir leur enseignement suivant les circonstances. Les deux premiers méritèrent d'entrer dans le collége des *Dotti* de la république italienne. Le second écrivit en faveur de la révolution. A Gênes, où une insurrection populaire avoit éclaté le 16 juin 1797, elle avoit eu pour partisans des hommes très-prononcés contre les Papes. L'évêque de Noli, Solari, qui précédemment avoit écrit contre la bulle *Auctorem fidei*, étoit devenu membre d'une commission de législation, et faisoit des Mandemens patriotiques. Molinelli écrivoit dans le même sens. Eustache Degola, que nous verrons bientôt s'affilier aux constitutionnels de France, entroit dans une société de

missionnaires destinés à propager dans les campagnes les principes de la démocratie, et rédigeoit des *Annales politico-ecclésiastiques*, où ce prêtre patriote déclamoit contre des abus qu'il grossissoit. En général, l'Italie voyoit éclore, depuis plusieurs années, un essaim d'écrits, soit contre la religion, soit contre l'Église. Les têtes y étoient travaillées du besoin d'innover. Les uns embrassoient avec ardeur les opinions philosophiques; les autres poursuivoient encore des réformes imprudentes. Il sembloit qu'on fût lâs du repos, et que toutes les passions se fussent réveillées à la fois.

Mais si beaucoup de particuliers étoient encore dupes des rêves de l'incrédulité et de la manie des changemens, quelques gouvernemens du moins profitoient de l'expérience du passé pour protéger les principes conservateurs de la morale et des empires. Le nouveau Pontife, assis sur la chaire de Pierre, avoit ramené l'ordre dans Rome. Sa sagesse travailloit à y faire oublier les folies du républicanisme, sa modération à y dissiper les traces des violences passées, sa piété à y rendre à la religion son ascendant tutélaire. A Naples, Ferdinand, désabusé par d'éclatantes disgrâces, suivoit une marche opposée à celle qu'on avoit tenue trop long-temps dans ce pays; heureux si son retour dans ses états n'avoit pas été signalé par des rigueurs dont la religion et l'humanité avoient également gémi! A Florence, deux souverains successifs tenoient depuis Léopold une marche inverse de la sienne. Son fils, l'archiduc Ferdinand, avoit fait paroître, dès le 13 octobre 1792, un réglement pour rendre aux évêques une partie des droits et des priviléges dont les avoit dépouillés ce prince. Il avoit défendu la publication de quelques écrits propres à renouveler les troubles. Depuis, la Toscane venoit de passer sous la domination de l'infant don Louis, fils du duc de Parme, qui prit le titre de roi d'Étrurie. Le 15 avril 1802, ce nouveau souverain rendit un décret portant que tous ses sujets pourroient recourir au saint Siége pour les matières ecclésiastiques; que tous les religieux rentreroient

sous l'obéissance de leurs généraux étrangers; que les évêques devoient être libres et indépendans dans leur ministère, et qu'ils auroient le droit de revoir les livres qui s'imprimeroient. Ainsi disparoissoient les traces des réformes tentées par Ricci. Malheureusement l'Italie étoit encore destinée à de nouvelles révolutions et à de nouveaux orages, qui devoient replonger la religion et l'Église dans le deuil.

En France la tourmente révolutionnaire ne se faisoit encore que trop sentir. Les proscriptions du Directoire ne se réparoient que lentement. Il avoit entassé les prêtres à l'île de Rhé, et mis à l'exercice de la religion toutes sortes d'entraves. Le gouvernement récemment créé n'ordonnoit pas de nouvelles rigueurs; mais les prêtres ne sortoient qu'un à un de leur bannissement. On décrétoit encore la liberté des cultes, et cette promesse, si souvent démentie, étoit toujours illusoire. Un parti nombreux, nourri dans le désordre des factions, frémissoit toutes les fois qu'il voyoit prendre des mesures un peu plus douces. Il sembloit craindre que la chose publique ne fût perdue si l'on cessoit de s'armer de sévérité, et il croyoit montrer beaucoup de modération en consentant à laisser vivre les prêtres; mais il vouloit qu'on les contînt avec une fermeté inflexible. Ces gens-là s'étoient rendus trop coupables envers la religion pour la voir jamais d'un œil indifférent; ils ne pouvoient lui pardonner le mal qu'ils lui avoient fait, et ne prononçoient point le nom de prêtres sans y joindre l'accent ou le geste du mépris. Ces dispositions long-temps fomentées par l'autorité dominante, par les journaux qu'elle autorisoit, et par tous les écrits qu'elle faisoit répandre, avoient été encore entretenues, en dernier lieu, par des ouvrages dignes d'une époque d'audace, d'impiété et de folie. Les écrivains irréligieux n'étant plus retenus par aucun frein, déclamoient sans ménagement, non seulement contre la croyance catholique, mais contre toutes les croyances religieuses en général. Tels étoient les livres suivans : *De l'esprit des religions*, par Bonneville; *l'Antiprêtre*, par le Brun de

Grenoble; *Des prêtres et des cultes*, par Paradis de Raymondis. Les réunions et les écrits des théophilanthropes avoient laissé jusque dans le peuple des germes d'incrédulité. Ceux qui se croyoient les plus modérés, se contentoient de prêcher le déisme. Tel étoit le but du *Catéchisme* et des *Leçons d'histoire*, par V....., et du *Catéchisme de morale*, de Saint-Lambert. Mais dans le nombre de ces productions, il en étoit sur-tout quatre qui portoient un caractère plus marqué d'aberration et d'impudence, et qui sont en quelque sorte un opprobre pour l'époque qui les a vu naître. Ces productions sont le *Dictionnaire de philosophie ancienne et moderne*, dans l'*Encyclopédie méthodique*, l'*Origine des cultes*, le *Dictionnaire des athées*, et la *Guerre des dieux anciens et modernes*. Le premier de ces ouvrages, fruit des veilles du philosophe Naigeon, étoit un composé monstrueux de licence et de barbarie. L'auteur y donnoit à tous les croyans le nom de *stupides*, y excusoit d'affreux désordres, et osoit émettre et préconiser ce vœu féroce : *Je voudrois que le dernier des rois fût étranglé avec les boyaux du dernier des prêtres*. Disciple de Diderot, ami de d'Holbach, héritier de leur philosophie, Naigeon trouvoit que ce souhait étoit digne d'un vrai philosophe, et se constituoit ainsi l'apologiste de toutes les cruautés de la révolution. Le traité de l'*Origine de tous les cultes*, de Dupuis, n'étoit qu'impie, mais l'étoit à l'excès. L'auteur prétendoit trouver l'origine du christianisme dans l'astronomie, et associoit son divin Fondateur avec les divinités fabuleuses et impures des païens. On fit deux éditions abrégées de son ouvrage afin de mieux propager le poison, et de mieux égarer une jeunesse inattentive et crédule; et l'on vit, avec honte et scandale, cette ténébreuse compilation louée au sein de l'Institut par des littérateurs qui sans doute ont rougi depuis de cette lâcheté ignominieuse. Le *Dictionnaire des athées*, par Sylvain Maréchal et Lalande, est tombé aujourd'hui dans le plus profond mépris; mais la doctrine grossière qu'on y prêchoit ne se trouvoit que trop à l'unisson avec

l'esprit d'une époque et d'un parti où l'on tâchoit d'étouffer la croyance salutaire d'un Dieu vengeur du vice et protecteur de la vertu. Enfin le dernier de ces livres est ce poème, enfant de la licence et de l'impiété, où Parny se plut à couvrir de ridicule les augustes objets de notre foi. Tous ces auteurs, comme les vieillards dont il est parlé dans Daniel, sembloient avoir détourné les yeux pour ne pas voir le ciel. Leurs écrits ferment dignement cette chaîne de livres ténébreux qui, depuis la moitié du siècle, se succédoient sans relâche pour pervertir les générations, et l'on doit reconnoître que les disciples étoient dignes de leurs maîtres, qu'ils en avoient imité fidèlement l'esprit, et qu'ils en avoient même surpassé le zèle et les efforts pour le succès de la même cause.

On a dit que plusieurs de ces écrits avoient été payés ou encouragés par le Directoire, qui avoit fort à cœur de populariser l'irréligion. Il la faisoit prêcher par les journaux ; il la propageoit d'une manière plus effrayante encore pour l'avenir, par le mode d'éducation, où il n'étoit plus question de religion. Les élèves des établissemens d'instruction publique, ne recevant que des leçons vagues d'une morale sans consistance et sans appui, croissoient dans l'oubli de tous les devoirs, et promettoient à la société des générations de païens, indifférens pour toutes les croyances, et libres de tout frein. Avec un tel enseignement, il étoit tout simple qu'ils héritassent des folies de leurs pères ; et puisque tant de malheurs n'avoient pas corrigé ceux-ci, on n'avoit pas droit d'attendre davantage de ceux-là. Quelques écrivains élevoient la voix en faveur de la religion ; mais leurs leçons pouvoient-elles persuader ceux qui étoient restés sourds à celles de l'expérience? On cherchoit encore une morale indépendante de la religion ; problême difficile que d'Alembert naguères n'avoit pu parvenir à résoudre. L'Institut se flatta de le trouver. Il proposa un prix pour celui qui indiqueroit les meilleurs moyens de fonder la morale d'un peuple. Cette nouvelle tentative échoua. L'Institut ne put accorder de prix, parce que les concurrens, n'ayant pas osé

lier la morale à la religion, ne purent offrir qu'une doctrine inconsistante et sans appui; et il auroit fallu qu'en attendant de plus heureuses découvertes, le peuple se passât de morale, si, en dépit de l'Institut et des rêves de la philosophie, il n'eût existé une morale ancienne et bien cimentée, qui tiroit son origine et sa sanction d'une source céleste, et qui exerçoit son action salutaire sur les aveugles mêmes qui la méconnoissoient. Tel étoit l'état de la France, en attendant qu'un événement, dont nous parlerons bientôt, redonnât à la religion quelque influence, et la rappelât dans plusieurs de ceux qui l'avoient oubliée.

L'Allemagne pouvoit être regardée, après la France, comme le pays le plus affecté de la contagion de l'incrédulité, et peut-être même y avoit-il lieu de douter si elle n'étoit pas encore plus malade que notre patrie. Le *néologisme* ou *nouvelle exégèse*, triomphoit dans les états protestans, et l'indifférence sur la croyance y étoit devenue le système presque général des hommes qui n'affichoient pas l'incrédulité. La plupart des ministres protestans ôtoient à la religion ses mystères, à l'Écriture sainte son caractère de divinité et ses miracles, à la foi ses fondemens, à la morale sa sanction. Ils n'apercevoient dans l'économie divine du christianisme qu'une mythologie, et dans son histoire que des allégories qu'il étoit libre à chacun d'expliquer à son gré. « On voit aujourd'hui dans l'Allemagne protestante, dit un écrivain, « le pasteur, le professeur qui montent en chaire pour « prêcher l'Évangile au peuple, et pour former des mi« nistres futurs, jeter dans leurs livres le doute sur les « doctrines reçues en théologie, ou ébranler les principes « et la vérité des faits sur lesquels repose la foi chré« tienne, sans que le public y trouve rien à redire. » Les études n'étoient pas entièrement négligées dans ce pays, mais elles étoient détournées de leur but. La littérature biblique n'étoit plus que l'art de dépouiller d'une manière plus ou moins spécieuse l'Écriture de tous les caractères qui la rendent vénérable. Tout dans la théologie étoit devenu arbitraire et problématique. Chacun

se faisoit son système de religion, et là, comme en Angleterre, l'esprit de discussions et de recherches tendoit toujours à effacer quelque dogme, ou à énerver quelque vérité. Les plus fameux théologiens protestans, Semler, Steinbart, Eberhard, Ernesti, Doederlein, avoient miné la religion par leurs investigations hardies. D'un autre côté, Kant avoit formé, à Kœnigsberg, une autre école dont l'influence n'avoit pas été moins pernicieuse. Sa *religiosité*, sa *raison pure*, sa *philosophie critique*, avoient paru des coups adroits portés à la révélation, et sa métaphysique obscure, propagée dans un grand nombre de livres, adoptée dans les universités protestantes, et disséminée partout, étoit devenue un sujet de débats entre deux branches d'adhérens qui ne s'accordoient guère que sur l'oubli des principes généraux du christianisme et l'abandon de l'enseignement de leurs anciens réformateurs.

A ces deux écoles qui travailloient, chacune à leur manière, à ébranler les vérités religieuses, s'en joignoit une troisième, qui concouroit avec plus d'ardeur encore au même but. Les illuminés, dont nous avons parlé plus d'une fois, n'avoient point été abattus par la disgrâce de Weishaupt, et n'en mettoient que plus de zèle à se propager. Ils avoient de tous côtés des intelligences, formoient de nouvelles loges, et attiroient à leur parti des hommes de toutes les classes. Ils enrôloient sur-tout les gens en place, les littérateurs, les professeurs, qui par leur influence pouvoient leur être le plus utiles. Un petit nombre résista à la séduction. Parmi eux fut Zimmerman, qui adressa, en 1792, à Léopold, un mémoire sur cette secte, et qui les peignoit comme infiniment dangereux par leur multiplication prodigieuse et par leurs vues hostiles. Ses révélations confirment celles de M. l'abbé Barruel.

A Vienne, l'esprit irréligieux avoit fait de grands progrès sous le règne de Joseph, et ce prince, occupé de faire la guerre au Pape, ne voyoit rien de plus important que de suivre ses projets de réforme, et de diminuer l'influence de la religion, en la tenant dans la ser-

vitude. On dit qu'avant de mourir il reconnut les funestes effets du système qu'il avoit adopté. Léopold régna trop peu pour pouvoir réparer les fautes de son frère. Cependant, sur les représentations des évêques d'Italie, il abrogea plusieurs des derniers réglemens, rétablit les séminaires diocésains, rendit aux évêques la liberté de l'enseignement, et les laissa recourir à Rome pour les dispenses. Mais en même temps, par sa dépêche du 9 avril 1791, il maintenoit plusieurs des mesures précédemment prises. En général, le ministère autrichien ne paroissoit pas envisager la religion d'une manière assez sérieuse. On convenoit bien que Joseph étoit allé trop loin, mais on avoit honte de reculer, et on trouvoit commode de laisser tout sur le même pied et de profiter de ses envahissemens. Ce système persévéra même, dit-on, jusque sous François II. Ce prince sembla vouloir redonner quelque influence à la religion, rappela quelques religieux, permit aux hôpitaux et autres établissemens d'utilité générale, d'acquérir des biens, et rendit des décrets pour corriger les vices de l'éducation et réprimer la circulation des mauvais livres. On dit que la plupart de ces ordonnances restèrent sans exécution par le peu de bonne volonté des ministres. L'éducation sur-tout étoit dans un état déplorable. La philosophie s'étoit insinuée dans les colléges et les universités, et les écoles ecclésiastiques mêmes ne se ressentoient que trop de cet esprit général. Ainsi la religion avoit aussi à gémir sur sa décadence, dans un pays où elle avoit été si long-temps florissante et respectée.

Les établissemens ecclésiastiques s'étoient soutenus long-temps en Bavière sous la protection de l'électeur Charles-Théodore. Il avoit résisté à l'exemple de plusieurs de ses voisins, avoit fortifié les liens religieux, accueilli un nonce du Pape, banni Weishaupt, et destitué plusieurs de ses partisans. Mais sa mort, arrivée le 16 février 1799, amena de grands changemens. Son successeur suivit ou laissa suivre un système contraire. Les illuminés furent rappelés et protégés. On fit une guerre très-vive aux couvens, aux pélerinages, aux processions, aux confréries, aux fê-

tes. Les évêques furent humiliés et asservis, l'instruction changée, et les places confiées à des hommes animés d'un autre esprit. On ne vouloit pas voir qu'il étoit moins urgent de songer à la réforme des couvens, où il ne se passoit rien de secret, qu'à celle des loges, qui n'offroient pas le même motif de tranquillité; que les dévotions populaires, même en supposant qu'il s'y glissât quelques abus, sont un peu moins dangereuses que l'irréligion devenue populaire, et qu'une nation devient rarement plus fidèle en devenant moins religieuse, ainsi que l'attestoient les dernières révolutions.

Des princes plus sages et plus prévoyans paroissoient convaincus de cette vérité et agissoient en conséquence. En Saxe, un électeur vraiment religieux, évitoit toute secousse dans ses étas, rendoit ses sujets heureux par la douceur de son gouvernement, et protégeoit les catholiques sans donner d'ombrage aux protestans. Des souverains, quoique non attachés à l'Église romaine, sentoient le besoin de combattre la pente vers l'incrédulité. Le roi de Prusse professoit dans ses édits le respect pour la religion, et y annonçoit qu'il ne voudroit pas régner sur un peuple mécréant. La Suède et le Danemarck prenoient des mesures pour arrêter des doctrines philosophiques, et dans le premier de ces royaumes, un prince jeune s'occupoit de la religion plus qu'on ne s'y seroit attendu à son âge. En Russie, Catherine si long-temps favorable aux philosophes et philosophant elle-même, avoit fini par suivre une marche rétrograde. Effrayée des progrès de la révolution française, elle avoit repoussé avec sévérité de son empire les principes populaires. Son fils, Paul Ier, dans un règne assez court, avoit concouru au rétablissement du souverain Pontife, et avoit même donné quelques espérances pour la réunion des deux églises.

L'Espagne et le Portugal étoient tranquilles. Assez voisins du foyer des révolutions, ces deux états n'en avoient point encore éprouvé les sinistres effets. L'esprit des peuples étoit religieux. Les admirateurs des idées libérales prétendoient que ces deux nations étoient en

arrière de leur siècle ; heureuse lenteur, qui les a préservées de nos fureurs et de nos folies ! Mais il étoit écrit que l'ambition iroit aussi les troubler dans le repos dont elles jouissoient. On sait comment alors ces hommes que l'on disoit abâtardis et sans ressort, se sont réveillés pour soutenir leur indépendance, leur religion, leurs rois et leur honneur.

La Suisse, libre enfin du joug que le Directoire lui avoit imposé, rapportoit les lois révolutionnaires qu'on lui avoit prescrites, rappeloit les religieux, recevoit avec honneur un nonce du saint Siége, proscrivoit ce qui pouvoit blesser la religion et la morale, et favorisoit les établissemens et institutions ecclésiastiques.

Les Pays-Bas et la Hollande étoient ou sous la domination de la France ou sous son influence. Dans le premier de ces pays sur-tout, la persécution du Directoire s'étoit fait sentir avec violence. Un grand nombre d'ecclésiastiques avoient été déportés pour avoir refusé le serment de haine à la royauté. Quelques-uns reparoissoient. Le cardinal de Franckenberg, qui s'étoit retiré à Emmerick, de l'autre côté du Rhin, communiquoit un peu plus librement avec son diocèse. Les peuples, long-temps contraints dans leurs dispositions, se hâtoient de rétablir l'exercice de la religion par-tout où ils le pouvoient, et même, au grand scandale de la philosophie, ils montroient encore plus de zèle pour les pratiques extérieures. En Hollande, il ne paroît pas que la situation du christianisme en général fût très-satisfaisante. Le socinianisme y avoit fait, dit-on, de grands progrès. La société Teylérienne, fondée à Harlem en 1778, n'étoit peut-être qu'un moyen de le répandre. Une branche de cette société, occupée à la théologie naturelle, avoit déjà publié plusieurs volumes in-4° sur l'objet de ses recherches, tandis qu'une société théologique, établie à La Haye en 1786, faisoit paroître de bons écrits et montroit du zèle contre le systême et la tendance de celle de Harlem. Au milieu de la variété des sectes, les catholiques avoient obtenu quelques avantages. On avoit été étonné de voir, en 1792, le

le prélat Brancadoro, archevêque de Nisibe et internonce de Bruxelles, qui étoit venu visiter cette mission, et avoit donné la confirmation à La Haye, à Utrecht et à Amsterdam. Dans cette dernière ville sur-tout il avoit été reçu avec honneur, et avoit visité la plupart des églises. C'étoit la première fois qu'un envoyé du saint Siége se montroit dans ces provinces. Le petit troupeau des évêques d'Utrecht diminuoit de plus en plus, et rendoit moins nécessaire et plus ridicule l'établissement de trois évêques pour une poignée d'adhérens. Les écoles fondées autrefois par les appelans français étoient dissoutes, et la gazette que le dernier d'entr'eux rédigeoit encore, alloit finir avec son auteur.

En Angleterre, les catholiques avoient obtenu successivement de grands avantages. Le ministre Pitt leur étoit assez favorable. Les anciennes préventions se dissipoient de plus en plus. Des prélats catholiques avoient rendu la religion respectable par leur zèle, leurs lumières et leur conduite. En Irlande, Jean Thomas Troy, archevêque de Dublin; à Bath, Charles Walmesley, évêque de Rama et vicaire apostolique; à Édimbourg, Georges Hay, évêque de Daulie et vicaire apostolique du sud de l'Écosse, s'étoient fait connoître par leur sagesse, leur piété et leurs écrits. Le séjour des prêtres français avoit encore contribué à faire tomber les animosités nationales. On dit que leur zèle a beaucoup augmenté le nombre des catholiques. C'est ainsi qu'ils payoient l'hospitalité généreuse qu'on leur accordoit. L'exercice de la religion se faisoit avec une liberté étonnante, eu égard aux entraves passées. On avoit ouvert beaucoup de chapelles à Londres. Des religieux et des religieuses de notre nation avoient même formé des établissemens en divers lieux, et tandis que dans des pays catholiques la religion étoit sous le joug et dans le deuil, un état protestant donnant vraiment l'exemple de cette tolérance, qui ailleurs n'étoit qu'une illusion, et de ces idées libérales dont d'autres ne prenoient que le masque, accordoit protection et sûreté aux fidèles et aux pasteurs.

Nous ne parlons pas des missions. On sent aisément combien elles avoient dû souffrir des troubles de l'Europe. On n'envoyoit plus de missionnaires en Orient. La Chine et les Indes ne voyoient plus arriver ces ouvriers évangéliques qui leur apportoient la nouvelle du salut. Les établissemens du Levant étoient menacés d'une ruine prochaine. Nos colonies, livrées à la discorde et à la révolte, étoient presque entièrement abandonnées. Les constitutionnels tâchèrent de s'y introduire. Ils nommèrent, sans aucune espèce de mission, trois évêques pour Saint-Domingue et un pour Caïenne. Mauviel, un d'eux, entreprit d'aller se faire reconnoître en cette qualité. Il paroît que ses diocésains témoignèrent peu de confiance pour sa juridiction, quoiqu'il eût pris soin d'emporter avec lui les *Encycliques* des *réunis* et les écrits de M. Grégoire. Le continent de l'Amérique étoit encore paisible, mais devoit se ressentir bientôt des agitations de l'Europe. Dans les États-Unis, la religion catholique avoit fait des progrès, quoique la disette de prêtres y fut extrême. L'état du Canada avoit subi quelques changemens depuis la conquête. Il y avoit toujours un évêque catholique à Quebec et des prêtres repartis dans les paroisses, comme sous la domination française. La majorité des habitans continuoit à rester attachée à cette religion. Mais il y avoit eu des défections, et le gouvernement avoit attaché de l'importance à introduire dans ce pays la réforme anglicane, et avoit placé à Quebec un évêque de cette communion et des ministres en quelques endroits. Des ministres de l'église d'Écosse s'étoient aussi insinués dans le Canada.

Ainsi se terminoit le 18e siècle. Quelle différence entre ce tableau et celui que nous tracions au commencement de cet ouvrage! quels progrès avoit fait le génie du mal! quels changemens dans l'esprit, dans la croyance, dans les mœurs, dans les habitudes! Ce n'est plus cette assiette tranquille, ce calme moral, si j'ose parler ainsi, cet attachement à l'ordre, ces principes conservateurs, ces doctrines sages et stables, ces dispositions religieuses, présages

et garans du repos des sociétés et du bonheur des individus. Un nouvel esprit a prévalu. Avides de changemens, curieux, inquiets, tourmentés du désir de l'indépendance, les peuples avoient bu dans la coupe philosophique, et elle les avoit enivrés. Des théories séduisantes, de trompeuses espérances, des rêves d'institutions sociales, des chimères de perfectibilité, amusoient des hommes qui passoient pour sages. On se fatiguoit à chercher un ressort que l'on put substituer à celui de la religion. L'homme a besoin de croire. S'il n'embrasse pas la vérité, il court après le mensonge. De là tant de folies, de systêmes bâtis sur le sable, et qui croulant tous les uns après les autres, auroient dû faire sentir la nécessité de revenir aux anciens principes. Aux yeux de tous les esprits droits, une terrible leçon avoit frappé à mort ces abstractions vaines et cette métaphysique creuse où s'étoient égarés des hommes pleins de confiance en eux-mêmes. Las de courir d'erreurs en erreurs, les peuples étoient rappelés comme malgré eux à cette croyance lumineuse et raisonnable qui offroit en même temps un appui à l'autorité et une sanction à la morale, et tant de malheurs, de fautes et de châtimens sembloient avertir le siècle de tomber en finissant aux pieds de cette religion qu'il avoit méconnue, de faire l'aveu de ses torts, et de recommander aux âges suivans de ne pas l'imiter dans des égaremens qui avoient été suivis de résultats si amers.

1801.

Le 7 mars, bref de Pie VII en faveur des Jésuites de Russie. On se rappele que quelques débris de la Compagnie de Jésus avoient survécu dans cet empire à la destruction générale de l'ordre. Catherine avoit demandé qu'on lui laissât ces religieux pour l'éducation de la jeunesse, et Pie VI, qui les aimoit, avoit concouru à maintenir ce foible reste d'un corps si célèbre. Son successeur crut devoir le faire d'une manière plus prononcée encore.

Le temps n'étoit plus où des souverains aveuglés se réunissoient pour la proscription d'un ordre non moins utile à leurs états qu'à l'Église. Il n'étoit plus possible de ne pas voir les causes qui avoient opéré le renversement de la Société. Deux sectes entreprenantes s'étoient hautement vantées d'avoir travaillé à cette bonne œuvre. L'une avoit voulu anéantir des religieux sincèrement attachés à l'Église et au saint Siége. L'autre, en les poursuivant, avoit cherché à porter à la religion un coup qui ne fut que l'avant-coureur de plusieurs autres. Toutes deux durent être honteuses et piquées en voyant renaître de ses cendres ce corps qu'elles avoient cru éteint pour jamais. Pie VII, par son bref, permettoit l'établissement de la Société en Russie, dérogeoit en ce point au bref de Clément XIV, et nommoit pour chef de l'ordre François Kareu, délégué par le saint Siége. Il autorisoit les membres à vivre en communauté, à administrer les sacremens du consentement de l'ordinaire, et à élever la jeunesse. Cette concession n'étoit encore que pour la Russie. Le roi de Naples demanda depuis qu'elle fût étendue à ses états. C'étoit pourtant ce même Ferdinand qui, en 1767, trop jeune encore pour agir par lui-même, avoit chassé les Jésuites et pris leurs biens. Il avoit appris à ses dépens à connoître ses véritables intérêts. Il redemanda ces religieux qu'il avoit proscrits, et offrit de leur rendre les biens qui n'avoient pas été vendus. Pie VII accéda volontiers à sa demande, et par un bref du 31 juillet 1804, adressé au P. Gruber, supérieur de la congrégation en Russie, et successeur du P. Kareu, il permit à tous les sujets du roi de Naples qui voudroient entrer dans l'ordre, de le faire, d'y suivre la règle de saint Ignace, d'y prêcher, d'y confesser avec l'approbation de l'ordinaire, et d'y élever la jeunesse dans les colléges et les séminaires. Ce bref fut publié à Naples, le 2 août, et y excita une satisfaction générale. Beaucoup de sujets demandèrent sur-le-champ à entrer dans l'ordre. Les particuliers les plus riches s'empressèrent, ainsi que le souverain, à contribuer aux frais de

l'établissement. En peu de temps il se forma dans Naples seulement trois maisons de Jésuites, et l'ardeur avec laquelle on les accueilloit dans cette ville et dans le reste du royaume, contrastoit d'une manière bien frappante avec les traitemens qu'ils y avoient essuyés près de quarante ans auparavant. C'étoit une espèce de révolution non moins étonnante que celle qui avoit attaqué tout à coup et presque anéanti cet ordre si célèbre et si recommandable.

— Le 31 mai, martyre de Jacques Ly, prêtre chinois et missionnaire en Corée. C'est le même qui est appelé Vellozo dans l'article du 28 juin 1795, et qu'une autre relation nomme Jacques Chou. Nous avons vu que ce missionnaire avoit été envoyé de Pékin en Corée, en 1794. La persécution qui eut lieu l'année suivante, retarda ses travaux. Il fut obligé de se cacher, et profita de sa retraite pour se perfectionner dans la langue du pays. Il traduisit des livres de piété, et commença à sortir en 1797, quoiqu'avec beaucoup de précautions. Il voyageoit de nuit, prêchoit la parole divine, administroit les sacremens, formoit des catéchistes, et s'appliquoit avec beaucoup de zèle et de prudence aux soins de cette chrétienté naissante. Il paroît que ses travaux fructifièrent, et que la religion s'étendit en peu de temps. Dans la capitale, sur-tout, elle gagna de nombreux prosélytes. On assure qu'il y en avoit déjà plus de dix mille, quand en 1800, ceux que ces progrès irritoient, profitèrent de la mort du roi et de la minorité de son fils pour susciter aux chrétiens de grandes traverses. Les emprisonnemens et les procédures commencèrent. On y mit tant de rigueur, que bientôt le missionnaire ne put plus espérer de se cacher. Ne voulant compromettre personne, il alla se livrer lui-même aux mandarins. Aux interrogatoires, il répondit avec sincérité, et fit un exposé des principes de la religion chrétienne, qui déconcerta quelque temps ses ennemis. Mais la rigueur prit le dessus. Le saint et courageux prêtre fut condamné à mort. Le dimanche de la Trinité, on le tira de la prison, et on le condui-

sit à une lieue de la ville, dans un endroit destiné au supplice des criminels. Là il reçut, à genoux, le coup de la mort, après avoir parlé aux assistans avec courage et piété. Tous ceux qui avoient contribué à répandre la foi en Corée, furent arrêtés. Un grand nombre perdirent la vie. Un chrétien, nommé Alexis Huang, et beaucoup d'autres, furent martyrs, et toute l'année se passa dans des recherches et des procédures très-sévères. Une femme, nommée Colombe, qui avoit logé le missionnaire, souffrit aussi la mort. Des magistrats, des lettrés, des ministres même furent impliqués dans les recherches. On dit, dans la relation que nous avons sous les yeux, que plus de cent personnes perdirent la vie. Quelques-uns échappèrent au supplice par leur foiblesse. Les chrétiens de Corée, quand l'orage fut passé, se trouvèrent sans secours. Nous avons vu deux lettres qu'ils écrivirent en 1811 au Pape et à l'évêque de Pékin. Ils y exposent leur fâcheuse situation, et demandent des missionnaires pour les affermir dans la foi et les réconcilier avec Dieux. Ces lettres renferment des détails intéressans sur l'état de cette mission abandonnée.

— Le 29 juin, ouverture d'un concile des constitutionnels à Paris. Les évêques *réunis*, toujours soigneux de donner de l'éclat à leur parti, avoient convoqué cette assemblée dès 1800, et en avoient même averti les églises étrangères par une circulaire, qu'ils assurent *être enregistrée dans les archives de l'histoire*. A cette convocation tout s'ébranla dans l'église constitutionnelle. Les évêques tinrent leurs synodes, et les métropolitains les conciles de leurs provinces. On a publié les actes de quelques-unes de ces assemblées; mais nous ne nous arrêterons qu'au concile dit *national*, comme le plus fameux. La plus grande union ne régnoit pas dans ce clergé si peu nombreux pourtant. Le métropolitain de Paris, Royer, s'opposoit à la tenue du concile, qu'il regardoit comme inutile et même comme dangereux (1). Le con-

(1) Il alléguoit principalement le bien de la paix et le danger d'agiter certaines questions, que les constitutionnels se proposoient

cile se tint malgré lui. Un autre sujet de dispute étoit la composition même du concile. Celui de 1797 avoit vu les prêtres en grande supériorité de nombre sur les évêques, et formant par conséquent les décisions. De là des reproches assez bien fondés de s'écarter des règles de l'antiquité et de soutenir le presbytérianisme, reproches que les *réunis* eussent, à ce qu'il paroît, désiré prévenir; mais ils ne purent engager les prêtres à se désister de leurs prétentions. Le 29 juin, jour de l'ouverture du concile, l'évêque de Loir et Cher, Mr Grégoire, un des *réunis*, prononça un long discours, qu'il commença en prenant la défense de la philosophie, et en parlant avec attendrissement *de la caducité des trônes et du courage des fondateurs de la liberté*. De là tombant sur les Papes, pour lesquels il ne savoit pas dissimuler son peu de penchant, il couvrit d'éloges ceux qui, dans ces derniers temps, avoient partagé ses sentimens contre le saint

---

de décider. Ils devoient, par exemple, délibérer sur l'acceptation du concile de Trente. Royer se récrioit contre un tel projet, qu'il regardoit avec raison comme aussi hardi que pernicieux. Que lui répondent les réunis? *On s'occupera*, disent-ils dans leur circulaire du 2 mai 1802, page 7, *on s'occupera de l'examen de cette question purement historique : « Le concile de Trente est-il ou n'est-« il pas reçu en France? » Loin de nous l'intention de vouloir replonger l'Église dans des discussions dangereuses. La question de fait; rien de plus. Les savans Mignot, Agier, etc. dispenseront de recherches ultérieures à cet égard.* Or le dernier des écrivains cités dit expressément dans son livre, *Du Mariage dans ses rapports avec la religion et avec les lois nouvelles de la France*, que *le concile de Trente n'est point reçu en France, ni quant à la discipline ni quant à la doctrine, et qu'il n'a en effet ni ne peut avoir l'autorité d'un concile œcuménique, étant réellement dépourvu de tout caractère d'œcuménicité.* Ainsi voilà le procès fait au concile de Trente. Les constitutionnels sont *dispensés de recherches ultérieures*. Un simple particulier a tranché la question; Ils adoptent avec ardeur son jugement. L'Église, depuis deux siècles et demi proclame et révère les décisions du dernier de ses conciles, et voilà qu'un parti né d'hier attaque cette assemblée auguste et ses décisions solides et lumineuses, pour y substituer apparemment des décrets patriotiques et des canons révolutionnaires.

Siége, Van Espen, Giannone, De Hontheim, Pereira, Trauttmansdorff, Le Plat, Tamburini.... Il revint sur cet objet à différentes reprises, et toujours avec un ton tout-à-fait honnête et épiscopal. Ardent républicain, il voulut prouver par les canons son dogme favori de la souveraineté du peuple, et cita une décision du concile de Tolède, en 688, qui porte textuellement : *Un intérêt particulier doit-il avoir autant de force que le soulagement général des peuples? A Dieu ne plaise* (1). Voilà tout ce que dit le concile de Tolède. A coup sûr ce passage n'a aucun trait avec la maxime que l'évêque vouloit prouver; mais l'antiquité ecclésiastique ne lui avoit pas fourni autre chose. Le 30 juin, la dispute s'échauffa entre les deux ordres, relativement à leurs droits respectifs. Plusieurs évêques réfutèrent assez bien les prétentions des prêtres, et s'élevèrent contre l'esprit d'indépendance et d'anarchie qui ravageoit les diocèses constitutionnels. Les prêtres crièrent encore plus haut. Accoutumés à ne voir dans les nouveaux prélats que des confrères qui avoient tant crié eux-mêmes contre le despotisme épiscopal, ils ne voulurent point se laisser dominer par eux. On opinoit de part et d'autre avec beaucoup de vivacité. Un ecclésiastique, apostrophant les évêques, leur demanda d'où leur venoient leurs titres et leur légitimité, prétendit qu'ils ne pouvoient les tenir que du second ordre, qui avoit sanctionné la constitution civile du clergé, et leur reprocha leur ingratitude. On alla même plus loin, et on les menaça de les abandonner. A ce coup, ces hommes chancelans sur leurs siéges reculèrent, et tremblèrent de se voir tout-à-fait seuls. Après bien des débats, il ne fut pas possible de rien décider. La question fut ajournée, et les prêtres eurent gain de cause par le fait. Quelques jours après, on admit deux prêtres

(1) *Numquid tantùm valere debet privatæ rei commodum, quantùm generalis relevatio populorum? Absit.* Y a-t-il là la moindre trace du dogme de la souveraineté du peuple? *Voyez les Actes du concile*, tome I, page 121 et 122.

italiens envoyés de ce pays-là par un petit nombre de brouillons. L'un, entr'autres, étoit député par huit prêtres et deux avocats du Piémont; il fut reçu comme représentant des églises d'Italie. Le 17 juillet, on fit, sur la situation des métropoles constitutionnelles, un rapport qui présenta des idées affligeantes. Vingt-cinq siéges étoient encore vacans par mort, apostasie ou abandon; plus de douze évêques avoient négligé de venir ou d'envoyer au concile, et paroissoient ne pas s'embarrasser de ce qui s'y passoit. Ces détails excitèrent les gémissemens des pères. Pour les consoler, on les flatta de la prochaine réunion des protestans. L'évêque du Doubs, Demandre, annonça que, dans un entretien avec un ministre calviniste, il avoit assuré *que si les siens connoissoient les sentimens des Français sur la cour de Rome, la réunion seroit bientôt faite.* (*Acte du concile*, tome II, page 133.) On n'avoit pas besoin de cet aveu pour savoir que les constitutionnels n'ont guère moins d'éloignement pour les Papes que les protestans. Le 28 juillet, l'évêque de l'Aude, dans un rapport sur le schisme et l'excommunication, posa des principes en faveur de tous les schismatiques. Desbois, évêque de la Somme, demanda de plus que le concile adoptât et proclamât cette proposition : *La crainte d'une excommunication injuste ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir.* On sait que c'est la quatre-vingt-onzième des propositions condamnées par la bulle *Unigenitus.* Les modernes partisans de Quesnel eussent été ravis de faire approuver par les constitutionnels assemblés cette assertion de leur patron, qui appeloit injuste toute censure portée contre les siens, et qui faisoit consister son devoir à défendre ses erreurs. Ils eussent voulu pouvoir opposer un concile prétendu national à l'autorité du saint Siége qui avoit donné la bulle, et de l'Église qui l'avoit adoptée. Il y eut des débats à ce sujet. L'évêque d'Ille et Vilaine, le Coz, président du Concile, trouvoit la proposition dangereuse et vouloit qu'on la supprimât. La plupart furent de son avis, quoique Desbois se défendît avec chaleur. *Sa pro-*

position étoit d'une éternelle vérité. Nous avons déclaré sous le sceau du serment, dit-il (*Actes du Concile*, tome II, page 268), *que la résistance à l'oppression est le plus saint devoir. Cette proposition est restée sur la charte des droits de l'homme....... Ne sommes-nous plus les enfans de la liberté?* On ne s'attendoit pas à voir rappeler dans un Concile la *sainte insurrection ;* mais c'est un des *réunis* qui parle ici, et qui parle dans un concile constitutionnel. Le 2 août, on adressa une nouvelle invitation aux églises des pays réunis, et on leur apprit que le concile de Chalcédoine avoit décidé, qu'elles devoient faire partie de l'église constitutionnelle. Le 3 et le 5, l'évêque de Loir et Cher fit un rapport sur la liturgie. Content d'étaler le fruit de ses lectures et de montrer son érudition et sa critique, il disserta longuement sur plusieurs usages attribués à différentes églises, et ramassant à ce sujet des anecdotes vraies ou fausses, il s'appesantit sur des détails frivoles, s'égaya sur des pratiques singulières, et ne montra qu'une envie immodérée de critiquer et de faire rire. On fut scandalisé, même dans le concile, de son affectation à railler; et les événemens qui suivirent, firent tomber à plat les innovations qu'on se proposoit d'introduire. Le concile se passoit dans ces inutilités, lorsque le 13 août, les pères apprirent qu'une convention avoit été signée entre le Pape et le premier consul. Ils reçurent en même temps l'ordre de se séparer. Les *Actes du concile* s'efforcent de dissimuler cette dernière circonstance; mais elle paroît à travers les voiles sous lesquels on voudroit la cacher. Après quelques tentatives pour sauver cet affront, il fallut se résoudre à terminer aussi brusquement une assemblée dont on espéroit tant d'avantages. On voit dans les *Actes* l'extrême embarras des pères. Ils ne savoient quel parti prendre. Ils voyoient bien que leur église alloit crouler tout-à-fait, et ils auroient bien voulu faire au moins une fin éclatante. Chacun ouvroit des avis, et le peu de temps qui leur restoit se consumoit en motions qui se détruisoient l'une l'autre. Ils s'étoient flattés qu'on

soumettroit les articles du concordat à leur approbation, et on venoit de le conclure sans eux. Ils alloient être obligés d'adhérer à un acte émané des Papes, de cette même autorité dont ils s'étoient affranchis. Moyse, évêque du Jura, fit là-dessus un rapport où percent à chaque page la haine du saint Siége, la douleur de voir qu'on eût recours au Pape, le chagrin que leur causoit le Concordat, la crainte d'être comptés eux-mêmes pour rien. Il parla souvent de *cette cour perfide et astucieuse, qui profite de tout. Si le Pape déclare nos siéges vacans*, dit-il (*Actes du concile*, tome III, page 145), *nous lui dirons qu'il n'en a pas le droit, et qu'ils sont remplis plus canoniquement que celui de saint Pierre*. Il proposa *de renvoyer la bulle, si elle ne reconnoissoit pas la légitimité de l'église constitutionnelle, ou même de la déclarer criminelle, si elle insinuoit là-dessus le moindre doute*. (Page 146.) Le même jour, 14 août, l'évêque de Loir et Cher, toujours infatigable, fit un très-long rapport sur les travaux des *réunis*, ou plutôt sur les siens. Il voulut revendiquer pour son parti une part dans la persécution directoriale, et cita en effet deux ou trois prêtres qui avoient été déportés malgré leur certificat de patriotisme; mais il ne parla ni de ces douze cents ecclésiastiques relégués à l'île de Rhé, ni de ceux qui avoient été enfermés dans les départemens, ni de ceux qu'on avoit fait périr dans les sables brûlans de la Guyane. Il assura que les constitutionnels n'avoient jamais usé que de charité avec le clergé insermenté. Mais le fait fût-il vrai, il s'en dédommagea bien dans cet article, où il mit sur le compte de ce clergé proscrit, déporté, fugitif et sans cesse menacé de la mort, tous les crimes possibles, et jusqu'à l'assassinat d'un constitutionnel, tué en Bretagne lors des troubles de la *chouannerie*. Il parla du séjour de Pie VI en France. A l'entendre, lui et les siens avoient pris la plus grande part au sort de ce Pontife (1). Il avertit cependant les catholiques de *prendre*

(1) On a fait aux constitutionnels, au sujet de cette déporta-

garde qu'on n'abusât de leur sensibilité pour les malheurs du chef de l'Église, et de songer qu'ils étoient citoyens avant d'être chrétiens, et Français avant d'avoir été admis dans l'Église romaine (*Actes*, tome III, page 241); avis bien étrange dans la bouche d'un évêque, et qui prouve que chez lui le patriotisme, ou du moins ce qu'il appele ainsi, doit passer avant tout. Mais l'article sur lequel il s'étendit le plus, ce fut celui de ses relations avec les églises étrangères. Il entretenoit de tous côtés une correspondance très-active avec des hommes ennemis, comme lui, *de la superstition et du despotisme*. Il s'arrêta sur-tout avec complaisance sur l'Italie, où il ne pouvoit pas même nommer, disoit-il, tous ses partisans. Il rappela une lettre écrite au nom des églises de ce pays, qui ne s'en doutoient pas, et fabriquée par deux prêtres qu'en reconnoissance on avoit admis au concile. Elle étoit datée de Gênes, le 23 novembre 1798, et on l'avoit fait circuler pour la revêtir de signatures. On ne dit point combien on en obtint. Cette lettre, d'ailleurs, épargnoit si peu les Papes, qu'un membre même du concile vouloit qu'on y fît des changemens. Le rapporteur déplora la suppression de l'université de Pavie, et nomma avec éloge

---

tion de Pie VI, quelques questions embarrassantes. Le concile de 1797 ayant prononcé, dans son décret sur la vacance des offices ecclésiastiques, art. I, page 197 du *Recueil des canons et décrets*, ayant prononcé, dis-je, que *les offices ecclésiastiques vaquoient par mort, naturelle ou civile, par émigration, abandon, démission, mariage, apostasie ou promotion à un autre office*, on a demandé si Pie VI pouvoit encore être regardé comme Pape, si son *office ecclésiastique* n'étoit pas vacant, et si *sa mort civile et sa déportation indéfinie* ne le mettoient pas dans le même cas que les évêques de France, qui, dans ces circonstances, perdoient, disoit-on, leur pouvoir. On a demandé de plus, si, d'après ces mêmes principes proclamés par le concile de 1797, Pie VII pouvoit être regardé comme véritablement Pape, tandis qu'il n'a été élu que par des cardinaux *émigrés et morts civilement*, privés par conséquent de tout pouvoir, et principalement de l'importante fonction de donner un chef à l'Église. Ces questions auroient mérité une décision nouvelle de la part du concile de 1801.

Tamburini, Zola, Palmieri, membres de cette école. Il donna des larmes au sort du royaume de Naples *retombé dans les fers après l'aurore d'une si belle révolution*, et à la mort de l'évêque Serrao et de quelques autres victimes de leur patriotisme. Après avoir ainsi passé l'Europe en revue, l'évêque *réuni* rendit compte des obstacles qu'avoit éprouvés la tenue du concile. Il parla de ses travaux et de ses fatigues; se représenta *comme Guatimozin sur des charbons ardens;* mais *soutenu par la main divine de la Providence;* répéta qu'*il étoit membre du souverain qui est le peuple, et qui ne peut être que le peuple;* et engagea ses collègues. en finissant, à continuer d'avoir à Paris, malgré les changemens qui alloient avoir lieu, *une agence chargée d'entretenir avec les églises étrangères une correspondance nécessaire pour se maintenir contre les entreprises du curialisme.* Il fut chargé lui-même de ce soin et du dépôt des archives constitutionnelles. Le 16 août, le concile tint sa dernière séance. A la suite des *Actes*, on trouve un procès-verbal particulier. Le concile avoit arrêté précédemment des conférences avec le clergé qui ne reconnoissoit point les constitutionnels. Elles devoient s'ouvrir le 1er septembre; mais personne n'y parut. Plusieurs raisons portèrent sans doute le clergé à ne pas accepter le défi des constitutionnels. Il ne se trouvoit à Paris que très-peu d'évêques, qui n'étoient point autorisés par leurs collègues, et qui eussent peut-être été blâmés d'avoir fait cette démarche sans s'être concertés avec le reste de l'épiscopat. Les ecclésiastiques du second ordre pouvoient encore moins prendre sur eux d'accepter les conférences. Ce moyen est d'ailleurs rarement utile. Les exemples qu'en offre en différens temps l'histoire ecclésiastique, montrent qu'on en tire peu d'avantages. Les esprits s'y aigrissent encore, et la paix devient plus difficile que jamais. Quel espoir de ramener des gens de principes si exaltés? Quelle modération attendre d'eux après tant d'invectives contre les Papes et les évêques? Enfin on étoit d'autant plus fondé à rejeter ce colloque, que la nouvelle convention le ren-

doit inutile. Étoit-ce quand la paix étoit conclue que l'on devoit renouveler le combat? Il est même probable que le gouvernement eût vu de mauvais œil s'établir cette lutte, qui, par son éclat et par ses suites, ne pouvoit que déranger ses vues.

— Le 15 juillet, convention sur les matières ecclésiastiques, conclue entre le souverain Pontife et le premier consul de France. Depuis l'arrivée de Mr Spina à Paris, l'année précédente, on négocioit sur cet objet. Le 20 juin 1801, le cardinal Consalvi vint dans cette capitale pour le même motif. Enfin, le 15 juillet, le traité fut signé. Les négociateurs étoient, d'une part, le même cardinal Consalvi, Joseph Spina, archevêque de Corinthe, et le P. Caselli; et, d'autre part, Joseph Buonaparte, le conseiller-d'état Cretet, et Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers. Le 15 août, la convention fut ratifiée à Rome par Pie VII, qui donna pour ce sujet la bulle *Ecclesia Christi*, datée du même jour. Mais les dispositions de cette bulle, et du Concordat, qu'elle confirmoit, ne furent pas sitôt rendues publiques; le gouvernement ayant voulu, avant de les mettre à exécution, les soumettre à la ratification du corps législatif, qui ne devoit se réunir que quelques mois après. On ignora donc long-temps les clauses de la convention du 15 juillet, et elles faisoient l'objet de l'attente et de l'inquiétude générale. On verra quels incidens en retardèrent encore la publication. Cependant le jour même que Pie VII donna la bulle *Ecclesia Christi*, il adressa aux évêques de France un bref commençant par ces mots: *Tam multa*, dans lequel il leur déclaroit que la conservation de l'unité et le rétablissement de la religion catholique en France demandoient qu'ils donnassent la démission de leurs siéges. Il leur rappeloit l'offre faite par trente évêques, en 1791, de remettre leurs démissions à Pie VI, et les lettres que plusieurs d'entr'eux lui avoient écrites à lui-même pour le même objet. « Nous « sommes forcés, disoit-il, par la nécessité des temps « qui exerce aussi sur nous sa violence, de vous annon-

« cer que votre réponse écrite doit nous être envoyée « dans dix jours, et que cette réponse doit être absolue « et non dilatoire, de manière que si nous ne la rece- « vions pas telle que nous la souhaitons, nous serions « forcés de vous regarder comme si vous aviez refusé « d'acquiescer à notre demande. » Il ajoutoit qu'il n'a- voit rien omis pour leur épargner ce sacrifice, et il les conjuroit à plusieurs reprises de céder à ses desirs. Ce bref fut envoyé à tous les évêques de France, tant ceux qui étoient restés dans ce pays, que ceux qui étoient dispersés dans les états voisins. Nous dirons plus bas quelles en furent les suites. Outre les évêques de l'ancien territoire français, Pie VII avoit encore invité à se démettre ceux dont les diocèses se trou- voient joints à la France par les nouvelles conquêtes. Ces évêques étoient au nombre de vingt-quatre, en y comprenant celui de Bâle, dont le diocèse étoit compris en partie dans nos acquisitions. Les autres siéges étoient les électorats ecclésiastiques, les évêchés de Liége, de Worms et de Spire, ceux des Pays-Bas, de la Savoie et du Comtat, et celui de Nice. Sur les vingt- quatre titulaires, neuf étoient morts, et un avoit été transféré à un autre siége. Les quatorze autres donnè- rent tous leurs démissions; car Mr l'évêque de Liége, le seul qui eût paru d'abord opposé à cette démarche, l'a faite depuis. Enfin, le souverain Pontife n'oublia pas même les évêques établis par la constitution civile du clergé, et dans un bref adressé à Mr Spina, il le chargea de les exhorter « à revenir promptement à l'unité, à « donner chacun par écrit leur profession d'obéissance « et de soumission au Pontife romain, à manifester leur « acquiescement sincère et leur entière soumission aux « jugemens émanés du saint Siége sur les affaires ecclé- « siastiques de France, et à renoncer aussitôt aux siéges « épiscopaux dont ils s'étoient emparés sans l'institution « du Siége apostolique. » Ce bref, qui commençoit par ces mots : *Post multos labores*, étoit rempli d'expres- sions touchantes de bonté et d'indulgence; et quoiqu'il

n'ait pas eu tout l'effet que le chef de l'Église étoit en droit d'en attendre, on sait cependant que plusieurs de ceux qu'il concernoit s'y sont conformés, et ont pris sincèrement le parti de l'obéissance. Quant aux démissions qu'on demandoit à ces évêques, ils les donnèrent tous entre les mains du gouvernement. Il y en avoit alors cinquante-neuf en place, dont trente avoient été élus suivant les formes prescrites par la constitution civile du clergé, et vingt-neuf nommés depuis de différentes manières et d'après des formes arbitraires. Ces derniers avoient des titres moins authentiques encore, s'il est possible, et n'avoient été choisis que par des métropolitains avides de perpétuer le schisme, ou par des fractions de clergé incapables de représenter chaque diocèse. Les autres diocèses constitutionnels, au nombre de vingt-six, n'avoient point d'évêques, et n'en étoient que plus tranquilles.

— Le 4 octobre, arrivée à Paris du cardinal Caprara, légat du saint Siége. Ce fut une chose étrange, sans doute, aux yeux de la philosophie, que la venue d'un légat dans une ville où l'impiété avoit dominé si longtemps, et d'où elle avoit fait partir tant de décrets irréligieux et persécuteurs. Le cardinal Caprara, évêque d'Iési, et précédemment nonce à Cologne, à Lucerne et à Vienne, avoit été choisi, immédiatement après la ratification du Concordat du 15 juillet, pour coopérer au rétablissement de la religion catholique en France. Le Pape, dans un consistoire publio du 27 août, le nomma légat *à latère*, et lui donna la croix papale. Il lui remit ses instructions. Le cardinal, arrivé à Paris, eut une audience secrète du premier consul. On croyoit toucher au moment où la convention du 16 juillet alloit être rendue publique; mais le gouvernement n'ayant pas trouvé des dispositions favorables dans le corps législatif alors existant, crut devoir différer et en convoquer un autre. L'impiété ne pouvoit dissimuler son dépit de voir un arrangement, quel qu'il fût, conclu avec le saint Siége. Une telle mesure déconçertoit égale-

ment

ment les projets qu'elle avoit formés, et les espérances qu'elle avoit conçues de détruire la religion et de renverser la papauté. Buonaparte n'étoit pas au fond beaucoup mieux intentionné, comme la suite l'a prouvé; mais il croyoit alors la religion utile à sa politique. Il parut donc, par ambition et par calcul, vouloir la protéger et la restaurer. Il établit un magistrat chargé de toutes les affaires concernant les cultes, et donna cette importante fonction au conseiller d'état Portalis, qui, dans des temps difficiles, avoit montré à l'égard des prêtres une modération dont peu d'hommes en place se piquoient alors, et qui avoit contribué à empêcher de rendre une loi de déportation générale sollicitée par le directoire. Il fit reconduire à Rome le corps de Pie VI, resté jusque là à Valence. Il ordonna d'effacer les inscriptions païennes qui souilloient le frontispice des temples. Il appela dans leur patrie les évêques démissionnaires qui en étoient exilés depuis tant d'années, mesure qui ne fut que le prélude d'un autre acte que réclamoient depuis long-temps la justice et l'humanité. Les émigrés, objets si malheureux de la haine révolutionnaire, et sur lesquels la barbarie s'étoit appesantie au point qu'il suffisoit d'être de cette classe proscrite pour être envoyé à l'échafaud sans autre formalité; les émigrés, dont la liste fatale, quoique fautive et mensongère, étoit seule un arrêt de mort, furent rappelés dans leur patrie, et rentrèrent dans ceux de leurs biens qui n'avoient pas été vendus; et l'on vit tomber ces lois atroces, opprobre de notre siècle, qui, enveloppant une classe entière dans une condamnation inique et générale, punissoient de mort des hommes qui avoient mieux aimé fuir que d'être égorgés.

— Le 28 octobre, sacre d'un évêque d'Harlem. Brockman, dont il a été parlé sous 1778, étant mort le 28 novembre 1800, ses partisans voulurent encore lui donner un successeur, quoique cela fût moins nécessaire que jamais, vu le petit nombre de ceux qui reconnoissoient sa juridiction. Le chapitre d'Harlem ne prit aucune part à cette élection, qui fut faite par le nouvel archevêque

d'Utrecht, Jean-Jacques Van Rhyn. Celui-ci avoit été élu, le 10 mai 1797, par les membres du chapitre d'Utrecht, à la place de Van Nieuwenhuysen, mort le 14 avril précédent. Il fut sacré le 5 juillet. Pie VI, par un bref du 26 août 1797, déclara l'élection nulle, le sacre illicite et sacrilége, et le consécrateur, l'élu et ceux qui avoient pris part à cet acte, excommuniés. Cette sentence n'empêcha pas Van Rhyn d'élire pour Harlem, le 29 juillet 1801, Jean Nieuwenhuys, curé à Amsterdam, et de le sacrer ensuite. Nous ignorons s'il y a eu un bref de Pie VII contre ce nouvel acte de schisme.

1802.

Le 26 mars, lettre de plusieurs évêques français au Pape relativement aux démissions qui leur étoient demandées par le bref *Tam multa*. Tel étoit l'état du corps épiscopal en France, à l'époque où ce bref parut : sur cent trente-cinq siéges épiscopaux que comprenoit la France en 1789, cinquante-un titulaires étoient morts. Parmi les quatre-vingt-quatre restans, trois, savoir, les évêques de Viviers, d'Orléans et d'Autun pouvoient être regardés comme ayant renoncé depuis long-temps à leurs siéges, et les deux derniers sur-tout donnèrent formellement leur démission. Il ne restoit donc que quatre-vingt-un évêques, parmi lesquels quarante-cinq (1) accédèrent à la demande que leur faisoit le Pape, et donnèrent leur démission. Leurs lettres ont été publiées. Les trente-six autres ne crurent pas devoir suivre cet exemple. Ce n'est pourtant pas que la plupart de ces derniers refusassent positivement de se démettre. La réponse de presque tous fut plutôt dilatoire que négative. Ils se montrèrent étonnés et effrayés d'une mesure qui n'avoit point encore eu d'exemple, et qui anéantissoit tout à coup l'épiscopat dans

(1) Ou seulement quarante-quatre, en ne comptant pas l'évêque de Fréjus, dont la démission paroit antérieure au bref *Tam multa*.

une grande église. Ils se prévalurent du bref même, qui indiquoit assez que le souverain Pontife avoit été forcé de prendre cette mesure. Ils se plaignirent sur-tout qu'on leur eût demandé, dans l'espace de dix jours, ce qui, selon eux, méritoit bien quelque réflexion, et qu'on leur eût insinué que s'ils refusoient, on iroit néanmoins en avant. Qu'alloit donc devenir l'église de France privée tout à coup de tous ses pasteurs? comment les remplaceroit-on, et ne pouvoit-on pas craindre que le même gouvernement qui avoit exigé impérieusement les démissions, n'imposât à l'Église de nouveaux sacrifices non moins pénibles? Tels étoient à peu près les motifs que faisoient valoir les trente-six évêques. C'est sur-tout en Angleterre que l'opposition fut la plus déclarée. Dix-huit prélats français s'y trouvoient réunis. Cinq d'entr'eux seulement consentirent à se démettre. Treize autres, à la tête desquels etoit l'archevêque de Narbonne, écrivirent au Pape, le 27 septembre 1801, une lettre où ils l'engageoient à suspendre jusqu'à ce qu'il eût connu leurs motifs, et insinuoient la nécessité de convoquer tous les évêques de France. Le Pape répondit de sa main à l'archevêque, le 11 novembre, en lui faisant de nouvelles instances. Il envoya à Londres le prélat Erskine pour le même objet. Les treize prélats persistèrent dans leur refus, et déduisirent leurs raisons dans une plus longue lettre, du 13 février 1802, où ils demandoient à connoître le sort futur de l'église gallicane. Plusieurs autres prélats, dispersés sur le continent, firent des réponses analogues. C'est le sens de la lettre écrite, le 28 octobre 1801, par le cardinal de Montmorency, évêque de Metz, et qui fut adoptée par sept autres évêques. Mais la pièce la plus importante de toute cette affaire, est la lettre écrite au Pape, le 26 mars 1802, par le même cardinal et par cinq autres prélats. Elle avoit été rédigée par l'évêque de Boulogne, Asseline, qui par ses lumières et sa réputation servit à confirmer plusieurs de ses collègues dans le sentiment qu'il avoit adopté, et qui consacra sa plume à le justifier. Cet écrit, qui est long et motivé, insiste sur-

tout sur ce qu'on auroit dû entendre les évêques dans une cause qui les intéressoit si essentiellement. D'ailleurs il énonce plutôt un délai qu'un refus. Vingt-quatre autres évêques adhérèrent à cette lettre, qui peut passer par conséquent pour une déclaration commune des évêques non-démissionnaires. D'autres, dispersés sur le continent, et séparés de leurs collègues, firent des réponses individuelles. L'évêque de Blois, qui se trouvoit à Pontevedra en Espagne, écrivit le 21 octobre qu'il devoit être censé démis, si la majeure partie de ses collègues prenoit ce parti; ce qui auroit pu le faire regarder comme véritablement démissionnaire. Mais depuis il s'est prononcé fortement contre les démissions. Les évêques de Laon et de Nanci s'en référèrent à la lettre des évêques réunis à Londres. L'évêque de Grenoble ne refusoit point sa démission; mais il demandoit qu'on entendît les évêques, et qu'on leur communiquât les motifs qui avoient fait prendre cette mesure. Le souverain Pontife ne crut pas pouvoir déférer à ces représentations. Pressé sans doute par le gouvernement français, il n'attendit pas que toutes les démissions lui fussent parvenues, et se contenta que le plus grand nombre des titulaires eussent accédé à sa demande. La proposition de consulter et d'entendre tous les évêques étoit-elle d'une exécution facile dans un temps de révolutions et d'incertitudes, qui n'offroit pas assez de tranquillité pour la réunion d'un concile; et le besoin urgent d'éteindre un long schisme, et de faire cesser une persécution déclarée; la nécessité de relever la religion de ses ruines, et de la rappeler dans le cœur des fidèles qui l'oublioient de plus en plus au milieu des orages et des entraves où elle gémissoit depuis plus de dix ans, n'autorisoient-ils pas le Pape à s'écarter des règles ordinaires, et à déployer un pouvoir proportionné à la grandeur des maux de l'Église? C'est ce que jugea la cour de Rome.

— Le 5 avril, les clauses de la convention faite entre le saint Siége et le gouvernement français sont rendues publiques. Ce même jour le conseiller d'état Portalis alla

porter cette convention au nouveau corps législatif, que l'on venoit de convoquer principalement pour cet effet. Avant de la faire connoître, il prononça un discours où il exposa la nécessité d'une religion en général, l'insuffisance des lois pour le maintien de l'ordre, et les écarts des législateurs précédens. Il établit quelques principes fort sages. Cependant son discours n'est pas exempt de taches. On croit s'apercevoir que l'orateur craignoit de paroître trop favorable à la religion catholique, et qu'il redoutoit les sarcasmes de la philosophie, à laquelle il fait plus d'une concession. Il semble dire qu'il faut rendre au peuple ses préjugés, puisqu'il y tient, et cherche des tempéramens qu'eût repoussés une sage politique. La religion n'est plus rien quand on ne la regarde que comme une institution humaine, et c'est se priver de son influence que d'éviter de reconnoître la vérité de ses dogmes, de parler d'elle avec une froide indifférence, et de lui refuser des droits et des prérogatives qu'elle possédoit depuis des siècles. La religion catholique étoit dominante en France depuis un temps immémorial; elle eût pu conserver ce titre sans blesser la liberté des autres cultes. L'orateur du Concordat, en voulant justifier une égalité absolue entre les différentes communions, conformément au systême adopté par son gouvernement, copia trop des théories fausses et modernes (1). Si quelque chose pouvoit l'excuser, ce seroit les préventions que l'esprit révolutionnaire avoit encore laissées chez beaucoup de gens en place contre la religion, préventions telles que le gouvernement put craindre quelque temps que le Concordat ne fut pas adopté. La haine contre les prêtres, et l'opposition à toute religion étoient fortement enracinées dans un assez grand nombre de têtes. Le discours de Portalis étoit d'ailleurs grave, décent, et contrastoit

---

(1) Voyez l'écrit intitulé : *De l'importance d'une religion de l'état*, par M. Tabaraud. Paris, 1814, in-8°. Plusieurs assertions du discours de Portalis y sont analysées et réfutées.

avec le langage révolutionnaire, inhumain et farouche, dont cette même tribune avoit retenti tant de fois. Il fit ensuite lecture du Concordat du 15 juillet, que le corps législatif adopta, après quelque discussion. Voici le texte de cette convention fameuse. « Le gouvernement de la république reconnoît que la religion catholique, apostolique et romaine, est la religion de la grande majorité des citoyens français. Sa Sainteté reconnoît également que cette même religion a retiré et attend encore en ce moment le plus grand bien et le plus grand éclat de l'établissement du culte catholique en France, et de la profession particulière qu'en font les consuls de la république. En conséquence, d'après cette reconnoissance mutuelle, tant pour le bien de la religion, que pour le maintien de la tranquillité intérieure, ils sont convenus de ce qui suit : 1° La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France. Son culte sera public, en se conformant aux réglemens de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique. 2° Il sera fait, par le saint Siége, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français. 3° Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français, qu'elle attend d'eux avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même celui de leurs siéges. D'après cette exhortation, s'ils se refusoient à ce sacrifice commandé par le bien de l'Église, refus auquel néanmoins sa Sainteté ne s'attend pas, il sera pourvu, par de nouveaux titulaires, au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle, de la manière suivante. 4° Le premier Consul de la république nommera, dans les trois mois qui suivront la publication de la bulle de sa Sainteté, aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle. Sa Sainteté conférera l'institution canonique, suivant les formes établies par rapport à la France avant le changement de gouvernement. 5° Les nominations aux évêchés qui vaqueront dans la suite, seront également faites par le premier Consul, et l'institution canonique sera donnée

par le saint Siége, en conformité de l'article précédent. 6° Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront directement entre les mains du premier Consul le serment de fidélité qui étoit en usage avant le changement de gouvernement, exprimé dans les termes suivans : « Je jure et promets à Dieu, « sur les saints Évangiles, de garder obéissance et fidélité « au gouvernement établi par la constitution de la républi-« que française. Je promets aussi de n'avoir aucune in-« telligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir « aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui soit « contraire à la tranquillité publique; et si, dans mon « diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque « chose au préjudice de l'état, je le ferai savoir au gou-« vernement. » 7° Les ecclésiastiques du second ordre prêteront le même serment entre les mains des autorités civiles désignées par le gouvernement. 8° La formule de prière suivante sera récitée à la fin de l'office divin, dans toutes les églises catholiques de France : *Domine, salvam fac rempublicam ; Domine, salvos fac consules.* 9° Les évêques feront une nouvelle circonscription des paroisses de leurs diocèses, qui n'aura d'effet que d'après le consentement du gouvernement. 10° Les évêques nommeront aux cures. Leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement. 11° Les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale et un séminaire pour leur diocèse, sans que le gouvernement s'oblige à les doter. 12° Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres, non aliénées, nécessaires au culte, seront mises à la disposition des évêques. 13° Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle, ni ses successeurs ne troubleront, en aucune manière, les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés demeureront incommutables en leurs mains ou celles de leurs ayant cause. 14° Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés, dont les

diocèses et les cures seront compris dans la circonscription nouvelle. 15° Le gouvernement prendra également des mesures pour que les catholiques puissent, s'ils le veulent, faire en faveur de l'église des fondations. 16° Sa Sainteté reconnoit, dans le premier Consul de la république française, les mêmes droits et prérogatives dont jouissoit près d'elle l'ancien gouvernement. 17° Il est convenu, entre les parties contractantes, que, dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier Consul actuel ne seroit pas catholique, les droits et prérogatives mentionnés dans l'article ci-dessus, et la nomination aux évêchés seront réglés, par rapport à lui, par une nouvelle convention. Les ratifications seront échangées à Paris dans l'espace de quarante jours. Fait à Paris, le 15 juillet 1801. *Signé* Hercule, cardinal Consalvi; Joseph Buonaparte; Joseph, archevêque de Corinthe; Cretet; F. C. Caselli et Bernier. » On publia en même temps deux bulles du Pape. L'une datée du 15 août 1801, et commençant ainsi : *Ecclesia Christi*, expliquoit et ratifioit les différens articles du Concordat. La seconde qui commençoit par ces mots : *Qui Christi Domini*, étoit du 29 novembre 1801. Le Pape y témoignoit son regret de ce que plusieurs évêques, ou ne lui avoient point encore envoyé leurs démissions, ou ne lui avoient écrit que pour lui exposer les raisons qu'ils croyoient avoir de différer ce sacrifice. Il avoit espéré, disoit-il, n'être pas forcé de déroger au consentement de ces évêques. Mais il avoit jugé que la situation de la religion, le bien de la paix et de l'unité, devoient l'emporter sur toute autre considération, quelque grave qu'elle pût être. Il déclaroit en conséquence et de l'avis de plusieurs cardinaux, déroger au consentement des évêques et des chapitres. Il leur interdisoit l'exercice de leur juridiction, et déclaroit nul tout ce qu'ils pourroient faire en vertu de cette juridiction. Il anéantissoit toutes les églises épiscopales existantes alors en France, et créoit à leur place soixante nouveaux siéges, partagés en dix métropoles. On fit cadrer cette division avec la division par départemens, de manière que chaque

diocèse comprenoit un ou deux et même quelquefois trois départemens, et que les soixante siéges s'étendoient sur tout le territoire occupé précédemment par les cent trente-cinq évêchés de France, et par les vingt-quatre des pays réunis. Du reste, il n'étoit nullement question dans la bulle *Qui Christi Domini,* des diocèses créés par la constitution civile du clergé. Cette circonscription étoit regardée comme non avenue, et le Pape n'avoit pas eu besoin d'éteindre la juridiction de gens qui n'en avoient pas. Ainsi elle fut anéantie par le concours de l'autorité spirituelle et temporelle cette église constitutionnelle née onze ans auparavant, fruit amer de l'esprit de parti, qui ne nous avoit apporté que la discorde, et *qui n'existoit plus que par les troubles qu'elle avoit produits* (1). A la suite du Concordat, le gouvernement fit adopter aussi, par le corps législatif, des *Articles organiques,* qui renfermoient des dispositions relatives à l'exercice du culte. Ces *articles* rendoient l'Église entièrement dépendante, et mettoient tout sous la main du gouvernement. Il étoit défendu, par exemple, aux évêques de conférer les ordres sans son agrément. Il étoit dit que les vicaires-généraux de l'évêque continueroient, même après sa mort, de gouverner le diocèse, sans avoir égard aux droits des chapitres. On régloit minutieusement une foule de choses qui devoient être laissées à la décision de l'autorité ecclésiastique. Enfin, ces *articles* montroient une extrême défiance des prêtres, et l'intention de les contenir avec sévérité, et de les mettre, même pour l'exercice de leurs fonctions spirituelles, dans une entière dépendance des agens du gouvernement. Aussi le Pape, à qui ces *articles* n'avoient pas été communiqués, s'en plaignit, et annonça, dans une allocution aux cardinaux en consistoire, le 24 mai suivant, qu'il en avoit demandé le changement ou la modification, comme ayant été rédigés sans sa participation, et étant opposés à la discipline de l'Église. Cependant la

(1) Discours du conseiller d'état Portalis, page 50.

convention du 15 juillet étant revêtue des formes alors prescrites pour être réputée loi de l'état, le cardinal légat du saint Siége eut, le 9 avril, une audience du chef du gouvernement, et commença ses fonctions. Buonaparte nomma aussitôt à plusieurs des siéges récemment institués, et les autres furent successivement remplis de la même manière. Dix-huit des anciens évêques furent appelés à gouverner de nouveaux diocèses. Malheureusement à ces choix s'en joignirent d'autres moins heureux, qui furent inspirés par un ministre alors en crédit. Il fit nommer à des siéges douze de ces mêmes constitutionnels qui s'étoient attachés avec une si opiniâtre persévérance depuis dix ans à propager le schisme en France. Il persuada que la meilleure manière d'éteindre l'esprit de parti, étoit de favoriser des hommes qui en avoient tant montré. Quelques-uns des constitutionnels, nommés en 1802, s'étoient, à la vérité, déjà réconciliés avec le saint Siége; mais la plupart persévéroient encore alors dans leur résistance aux jugemens qui les avoient condamnés. On trompa la cour de Rome. Un des artisans du nouveau Concordat, qui avoit été chargé de recevoir la rétractation des constitutionnels, certifia qu'ils avoient renoncé à leur constitution civile du clergé. Quelques-uns se vantèrent pourtant de n'avoir pas changé de principes, et un d'eux publia qu'on leur avoit offert l'absolution de leurs censures, mais qu'ils l'avoient jetée au feu. Cette désobéissance affectée, qui eût dû être réprimée, étoit au contraire secrètement favorisée par quelques hommes en place. Par une suite du même esprit, il y eut défense d'exiger des rétractations des prêtres constitutionnels, défense à laquelle plusieurs évêques ne se crurent pas obligés de déférer; et le gouvernement se mêlant de ce qui ne devoit pas le regarder, prescrivit aux évêques de choisir un de leurs vicaires-généraux parmi le clergé constitutionnel (1). Il sembloit vouloir mettre une

(1) Voyez la circulaire de Portalis aux évêques, du 8 juin 1802. Il leur retrace leurs devoirs dans le plus grand détail, défend les rétrac-

égalité parfaite entre ce clergé, quelque peu nombreux et quelque peu considéré qu'il fût, et l'immense majorité du clergé qui avoit suivi une conduite différente. Il n'y a pas de doute que ces dispositions imprudentes n'aient fait beaucoup d'ennemis au nouveau Concordat, et n'aient contribué à augmenter le mécontentement parmi les personnes attachées aux règles de l'Église.

— Le 18 avril, cérémonie et *Te Deum* dans l'église métropolitaine de Paris pour célébrer le rétablissement de l'exercice public du culte catholique. Ce jour-là étoit en même temps le dimanche de Pâques, et l'on solennisa à la fois la plus grande fête de l'Église et la restauration de la religion en France. Les consuls se rendirent en grande pompe à Notre-Dame. Un cortège nombreux, composé des premières autorités, les y accompagnoit, et une foule d'habitans et d'étrangers contribuoit à l'éclat de la cérémonie. C'étoit un triomphe pour la religion, et une sorte de réparation de tant d'outrages commis pendant cette longue et désastreuse époque où le gouverne-

---

tations et prescrit la conduite à tenir sur l'enseignement théologique, sur les prêtres mariés et sur les personnes divorcées qui demanderoient la bénédiction nuptiale. Il disoit qu'*il seroit aussi injuste qu'imprudent de la refuser à toutes*. Un savant et pieux évêque, dans sa réponse du 18 juin à cette circulaire, rappela le conseiller d'état au *maintien des saintes règles* et à *l'exercice de cette liberté essentielle à l'enseignement, que Dieu a confiée aux évêques, et dont ils lui doivent un compte si exact*. Une pièce plus singulière encore, est une Lettre du même conseiller d'état, en date du 14 mai de la même année, où il appele la rétractation d'un prêtre marié *un véritable scandale*. Le ministre de la police écrivoit dans le même sens et protégeoit vivement les constitutionnels. Il faut croire que ces actes ministériels furent appréciés à leur valeur par la plupart des évêques, et qu'on ne s'astreignit pas à s'y conformer en tout point; mais ils indiquoient assez le peu de bonne foi des agens du gouvernement, et l'influence qu'ils vouloient exercer sur le ministère ecclésiastique. Aussi ceux qui ont écrit contre le Concordat n'ont-ils pas manqué de s'élever avec raison contre ces actes, contre l'esprit qui les avoit dictés, et contre l'asservissement où l'on vouloit tenir l'Église.

ment, loin de donner aucune marque de religion, avoit si ardemment travaillé à l'éteindre. La messe fut célébrée par le cardinal légat. Vingt évêques nouvellement institués prêtèrent serment; et Mr de Boisgelin, un de ces prélats, qui venoit de passer de l'archevêché d'Aix à celui de Tours, prononça un discours analogue à la circonstance, et montra la Providence dirigeant en secret la marche des événemens, et les amenant au but marqué dans ses décrets. On chanta un *Te Deum* en actions de grâces de ces changemens, qui eussent pu sans doute être plus heureux encore, mais qui paroissoient alors fort surprenans relativement à l'ordre de choses sous lequel on avoit vécu depuis dix ans. Les témoins de ce spectacle pouvoient à peine en croire leurs yeux, en voyant une religion naguère proscrite, revêtue de l'éclat extérieur du culte et reconnue par l'autorité dominante. Ils comparoient avec étonnement à cette pompe, tant de décrets persécuteurs, de blasphêmes, d'injustices, d'arrêts de mort par lesquels on s'étoit efforcé d'anéantir le culte du vrai Dieu. Ils se rappeloient cette séance de la convention, du 7 novembre 1793, où l'impiété, secondée par la lâcheté ou la complicité de quelques prêtres flétris, insultoit à la foi de tant de siècles et abolissoit l'exercice de la religion. Ils se rappeloient cette fête impure par laquelle on profana cet édifice antique que l'on venoit aujourd'hui de rendre à sa destination primitive et sacrée. La paix ramenoit dans nos foyers ces prêtres longtemps exilés et errans dans des terres étrangères. Ils oublioient leur disgrâces en se voyant accueillis par ce peuple qui dix ans auparavant, égaré par un esprit de vertige, les accabloit d'outrages, et ils donnoient le démenti à leurs calomniateurs, en ne montrant, après tant de traverses, que l'oubli des injures, l'amour de la concorde et le désir de se rendre utiles. Les victimes de la déportation directoriale, qui n'avoient pas succombé à leurs maux, revenoient de leur exil, et les prisons s'ouvroient pour ceux que la tyrannie y avoit plongés. Le culte public se rétablissoit; les évêques se répandoient

dans les différens diocèses qui leur étoient assignés, et distribuoient leurs prêtres suivant le besoin des fidèles. Beaucoup de ces hommes que les malheurs de la révolution avoient éloignés de leurs devoirs religieux, touchés de tant de preuves manifestes de la bonté d'une Providence miséricordieuse, sentirent le cri de leur conscience et s'y montrèrent dociles; et l'Église, si douloureusement affligée par tant de scandales, vit revenir à sa voix un grand nombre de ceux dont elle avoit pleuré la perte. La nouveauté de son culte presque oublié, la majesté de ses cérémonies dont on avoit perdu l'usage, la présence de ses ministres échappés à tant de traverses, leurs instructions répétées, leurs exhortations pressantes, le souvenir de tant de malheurs et des causes qui les avoient produits, tout enfin rappeloit à des idées plus saines et excitoit au repentir. Ces heureuses dispositions parurent s'accroître encore dans un jubilé que le souverain Pontife accorda pour la France en mémoire du rétablissement du culte, et ce temps de grâce et de propitiation toucha et ramena vers Dieu bien des hommes égarés. C'est ainsi que la Providence tiroit le bien du mal même, et versoit ses faveurs avec profusion là même où l'iniquité avoit abondé. On ne peut se dissimuler que le Concordat n'ait été pour un assez grand nombre l'époque et l'occasion d'un retour sincère à la religion. Ils l'avoient oubliée lorsqu'elle étoit proscrite, et la difficulté de remplir leurs devoirs de chrétiens leur en avoit fait perdre l'habitude. Privés de prêtres en beaucoup d'endroits, ils n'assistoient plus à l'office divin. Les enfans n'étoient plus instruits; quelques-uns même n'étoient pas baptisés. Les malades et les mourans n'étoient plus assistés. Les tribunaux de la réconciliation étoient fermés, et le pain de la parole divine n'étoit plus rompu. Cet état de choses duroit depuis dix ans. S'il s'étoit prolongé encore, les peuples auroient perdu tout-à-fait l'habitude de la religion, un plus grand nombre d'ames auroient péri sans secours, et l'ignorance et l'immoralité auroient fait de plus grands progrès. Le Concordat prévint de si tristes résultats, et les

instructions des ministres, l'administration des sacremens, et l'assistance aux prières publiques rappelèrent peu à peu beaucoup de fidèles à la religion. Le gouvernement prit successivement quelques dispositions assez favorables. Quoiqu'il ne se fût point engagé d'abord à entretenir un chapitre dans chaque cathédrale, il assigna des fonds pour cet objet. Les prêtres qui n'avoient pas fait les sermens antérieurs eurent une pension assurée. On donna un traitement aux desservans des succursales. On autorisa les administrations des départemens à pourvoir, soit à l'entretien des églises, soit à la majesté du culte, soit aux supplémens de traitemens qui seroient jugés nécessaires pour les évêques, les chanoines et les curés. Il fut établi, avec une dotation convenable, un séminaire par chaque métropole, et l'on favorisa même les évêques qui désirèrent avoir dans leur diocèse un séminaire particulier pour être plus à portée de seconder la vocation de ceux qui seroient appelés à l'état ecclésiastique, et veiller sur leur instruction cléricale. Les prêtres furent encouragés à reprendre l'habit de leur état, cet habit si propre à rappeler aux fidèles, et à leur rappeler à eux-mêmes la dignité de leur caractère et la gravité de leurs fonctions. On protégea ces filles si pieuses et si utiles qui se consacrent au service des malades ou à l'instruction de la jeunesse, et dont on s'étoit convaincu que rien ne pouvoit remplacer la charite active et industrieuse. On rendit aux infortunés que la misère ou les infirmités retiennent dans les hôpitaux, les secours religieux qu'une odieuse inhumanité leur avoit voulu ravir. On autorisa même depuis le rétablissement de quelques-unes de ces congrégations précieuses qui se dévouoient aux missions ou à l'instruction, et entr'autres du séminaire des Missions étrangères de Paris, destiné à former des apôtres qui portassent la foi dans les contrées les plus reculées. Ces concessions, et plusieurs autres qui tendoient à améliorer le Concordat, furent sans doute avantageuses pour la religion, et l'auroient été davantage si le gouvernement se fût montré moins impérieux, moins intolérant et moins décidé à s'immiscer dans le régime intérieur de l'Église.

1803.

Le 6 avril, *Réclamations* des évêques français qui n'avoient point donné leurs démissions. On a vu plus haut qu'un certain nombre d'évêques avoit refusé d'acquiescer à la demande qui leur fut faite de se démettre de leurs titres. La suppression simultanée de tant de siéges épiscopaux leur avoit paru du plus dangereux effet, et ils se crurent en droit de protester contre une mesure si générale prise sans leur aveu. Déjà la plupart avoient fait entendre des réclamations partielles, dont nous avons parlé un peu plus haut. Mais ils se réunirent pour un acte plus authentique et plus imposant, et signèrent en commun des *Réclamations canoniques et respectueuses* adressées au souverain Pontife. Ils y insistoient fortement sur leur destitution forcée, sur l'anéantissement de leurs titres, sur la privation de toute juridiction, mesures dont on ne trouvoit pas, disent-ils, d'exemples dans l'histoire. Ils se plaignoient d'avoir été ainsi dépouillés dès le 29 novembre 1801, et avant même que plusieurs d'entre eux eussent reçu le bref du 15 août. Ils invoquoient le témoignage de différens Papes, et entre autres de Pie VI, pour la défense de leurs droits, déploroient l'extinction subite de 156 églises pour n'en ériger à la place que 60, et peignoient l'état précaire et incertain de la religion, son asservissement au gouvernement, l'Église exposée aux variations de la politique, à la mobilité des intérêts, et aux caprices des passions, et la puissance temporelle dominant dans le spirituel. Leurs plaintes portoient aussi sur les *Articles organiques* contre lesquels le Pape lui-même avoit déjà réclamé, sur la manière dont le Concordat avoit été exécuté, et sur la faveur accordée aux constitutionnels, malgré les décrets et les condamnations de Pie VI. Ils spécifioient à la fin les actes contre lesquels ils protestoient, savoir : le Concordat du 15 juillet 1801 ; la bulle *Ecclesia Christi*, du

15 août; le bref *Tam multa*, du même jour; la bulle *Qui Christi Domini*, du 29 novembre, qui établit une nouvelle circonscription; les lettres *Quoniam favente*, qui donnoient au cardinal Caprara le pouvoir d'instituer de nouveaux évêques; et les deux décrets *Quæ præcipuæ* et *Cùm sanctissimus*, donnés par ce légat à Paris, le 9 avril 1802. Ils formoient opposition à ces actes, *sans se départir en aucune manière du profond respect qu'ils ne cesseront jamais de porter à sa Sainteté, et en se réservant la faculté d'exposer encore d'autres griefs qu'ils avoient jugé plus à propos de ne point développer dans le moment actuel*. Ces *Réclamations*, qui paroissoient avoir été rédigées par l'évêque de Boulogne, un des signataires, contiennent, sous des formes respectueuses, des observations pressantes, et des plaintes fortes, tant sur le Concordat lui-même, que sur son exécution. Trente-huit évêques les signèrent. Il est pourtant à propos d'observer qu'on voit dans ce nombre deux noms qui ne sembleroient pas d'abord avoir droit d'y figurer, savoir : M. de Chambre, évêque d'Orope *in partibus infidelium*, et suffragant du cardinal de Montmorency, et M. l'abbé de la Tour, nommé à l'évêché de Moulins. On n'avoit point demandé la démission du premier, et quant au second, l'évêché de Moulins n'étoit pas même définitivement érigé. Resteroit donc 36 évêques, sur lesquels deux, les évêques de Rieux et de Tarbes, avoient pourtant donné précédemment leur démission. L'évêque d'Auxerre, qui ne l'avoit pas donnée, ne signa pas les *Réclamations*. L'évêque de Grenoble étoit mort avant qu'elles parussent. Il y avoit donc 42 évêques démissionnaires sans restriction; et postérieurement au Concordat, les évêques de Béziers et de Sistéron, donnèrent aussi leur démission : ce qui porte le nombre total des démissionnaires, réclamans ou non, à 47. Nous spécifions ce compte, parce que dans l'ouvrage de M. l'abbé Barruel, il y a quelque erreur à cet égard. Il dit, dans son livre *Du Pape et de ses droits religieux en France, à l'occasion du Concordat*, tome Ier, page 560, note :

Dans

Dans les 139 évêques des anciens et des nouveaux départemens, on comptoit en tout 53 évêques morts. Parmi ceux qui restent, 52 ont donné leur démission : 34 l'ont refusée. Ce calcul n'est point exact, et doit être rectifié par celui que nous avons donné plus haut (article du 26 mars 1802), où l'on a vu que sur 135 évêques français, 51 étoient morts en 1801, 45 démissionnaires et 36 opposans à cette démarche. Nous ajouterons un mot sur une édition des *Réclamations* que nous avons sous les yeux. Elle porte dans ses notes une partialité qui contraste avec le ton des *Réclamations*. Sans doute les évêques n'auroient pas approuvé le langage passionné de l'éditeur, et les jugemens qu'il se permet. Il reproche aux évêques démissionnaires d'avoir fait *cette démarche sans cause légitime, et d'avoir accepté des siéges d'illégitime érection*. Il appele les nouveaux évêques des *concordatistes*, voulant sans doute en faire un nom de secte ; secte singulière qui auroit le Pape et tant d'évêques à sa tête. L'éditeur va jusqu'à dire (page 189), que *ces prélats sont tous hérétiques ou fauteurs d'hérétiques*, et comme tels, il les déclare du haut de son tribunal, *excommuniés, irréguliers, sujets à beaucoup d'autres peines*, et prononce que leur promotion à un bénéfice *est de toute nullité*. Il est difficile de porter plus loin l'aigreur, la partialité et l'exagération. Les évêques réclamans professoient des principes différens. Ils ont déclaré pour la plupart qu'ils ne vouloient pas causer de divisions, et qu'ils consentoient à l'exercice des pouvoirs du nouvel évêque institué pour leurs diocèses. Plusieurs ont même annoncé qu'ils suppléoient à l'insuffisance de son titre, sans abandonner leur juridiction. Il y eut à cet égard dans plusieurs diocèses des inquiétudes et même des troubles, que Buonaparte augmenta en voulant les réprimer d'une manière despotique. On excita, au contraire, l'intérêt en faveur de gens que l'on persécuta. Le gouvernement punissoit rigoureusement les moindres écarts, ou ce qu'il regardoit comme tel. Il n'accordoit à la religion ni une protection franche, ni une liberté entière. Cette conduite louche, vacillante et arbitraire,

augmentoit les mécontentemens. Ce fut sur-tout dans les diocèses dont les titulaires ne s'étoient point démis, que les divisions furent plus marquées. La discorde fut augmentée en quelques endroits par la conduite indiscrète et irrégulière de quelques nouveaux évêques, pris parmi les constitutionnels, et qui apportèrent dans les diocèses où ils furent envoyés, le même esprit qui les avoit dirigés jusque-là. Nous en avons nommés deux qui s'étoient réconciliés avec le saint Siége, savoir : les nouveaux évêques de Versailles et d'Angers. Celui de Soissons fit depuis la même démarche avec assez d'éclat. L'archevêque de Toulouse, et les évêques de Valence et d'Aix-la-Chapelle, paroissent avoir aussi renoncé, vers le même temps, au parti qu'ils avoient servi. Ainsi, il ne restoit de tenaces que cinq ou six évêques, dont deux ou trois sur-tout professoient la résistance la plus ouverte contre le saint Siége, expulsoient les meilleurs sujets de leurs diocèses, et perpétuoient l'esprit de schisme. Pour revenir aux *Réclamations*, nous devons dire qu'il parut un ouvrage rédigé dans un esprit différent. Il est intitulé : *Du Pape et de ses droits religieux à l'occasion du Concordat, par l'abbé Barruel.* L'auteur y relève les prérogatives du saint Siége, et répond aux difficultés de ceux qui croyoient que le Pape étoit allé trop loin dans le Concordat. Il rappele les principes de la théologie, et les faits de l'histoire ecclésiastique qui peuvent le plus étayer son sentiment. Quoiqu'il ait écrit avant les *Réclamations*, il en combat les principales objections. Depuis, le prélat Muzzarelli a traité la même question, quoiqu'avec moins d'étendue, dans une *Dissertation*, où il se déclare aussi pour le pouvoir du Pape, et cherche à l'établir par des raisons et par des faits.

— Le 1er juin, bulle de Pie VII relative aux églises du Piémont. Ce pays avoit été enlevé à ses anciens maîtres, comme nous l'avons vu, et Buonaparte vouloit y établir les mêmes formes d'administration ecclésiastique que dans les autres départemens de la France. Il étoit pourtant assez peu nécessaire d'y rien changer. Le Pié-

mont n'avoit point été troublé par le schisme, et les siéges épiscopaux étoient presque tous remplis. Mais le gouvernement français avoit fort à cœur d'introduire partout le même système, et de mettre tout dans sa dépendance. Il exigea une nouvelle division des diocèses. On comptoit en Piémont dix-sept siéges épiscopaux, dont quelques-uns avoient un territoire circonscrit, ou bien dépendoient de métropoles étrangères. Il fut résolu de supprimer quelques-uns de ces siéges, et de réunir le reste sous la métropole de Turin. Le Pape chargea son légat en France de régler cette opération. Lés siéges de Verceil, de Saluces et de Mondovi étoient vacans. Les titulaires des autres siéges consentoient à la réduction, et ceux à qui on demanda leur démission la donnèrent. Le cardinal Caprara rendit donc son décret exécutorial, où il conservoit les siéges de Turin, Saluces, Acqui, Asti, Alexandrie, Yvrée, Verceil et Mondovi. Il ôta de la juridiction des métropoles de Milan et de Gênes ceux de ces diocèses qui en dépendoient, s'autorisant, à cet égard, de son propre consentement, comme archevêque de Milan, et de celui du cardinal Spina, archevêque de Gênes. Il régla le territoire de chacun des nouveaux diocèses, et il fut convenu que le clergé conserveroit le bien des évêchés même supprimés. Un prélat français fut chargé d'aller en Piémont pour consommer l'exécution de ces différentes mesures. Les siéges de Turin, d'Acqui et d'Asti étant conservés, les titulaires en restèrent en possession. Les cinq autres siéges furent remplis par quatre des évêques démissionnaires du Piémont, et par le prélat français qui avoit présidé à l'exécution de ces arrangemens.

— Le 16 septembre, Concordat entre le souverain Pontife et le gouvernement de la république italienne. Cette république, récemment créée dans le nord de l'Italie, étoit composée d'états qui avoient appartenu à différens souverains, et Buonaparte s'en étoit fait nommer président. Toujours tourmenté de la manie de changer, il voulut que les églises de ces pays lui dussent une organisation nouvelle qui les rendît plus dépendantes de

lui. Déjà il avoit été question de cet objet dans la *consulte* extraordinaire tenue à Lyon, en janvier 1802, où tous les évêques de cette contrée avoient été invités à se rendre, et où assista le cardinal Bellisomi, comme député du Pape et comme évêque de Césène. On y maintint les évêques dans leurs droits et dans la possession des biens non vendus. Mais depuis on proposa un Concordat pour régler les rapports des deux puissances, les formes de l'administration ecclésiastique et les limites des diocèses, et on convint réciproquement des articles suivans, qui furent dressés à Paris entre le cardinal légat et le fondé de pouvoirs du gouvernement de la république italienne. Voici le texte de ce Concordat. « Sa Sainteté le souverain Pontife Pie VII et le président de la république italienne, premier Consul de la république française, animés d'un égal désir de voir établir dans cette république un réglement fixe sur ce qui concerne les affaires ecclésiastiques, et voulant que la religion catholique romaine soit conservée intacte dans ses dogmes, sont convenus des articles qui suivent : 1° La religion catholique, apostolique et romaine continue d'être la religion de la république. 2° Sa Sainteté mettra dans les formes légales sous la juridiction métropolitaine des églises archiepiscopales de Milan, Bologne, Ravenne et Ferrare, les églises épiscopales dont les noms suivent : les siéges de Brescia, Bergame, Pavie, Como, Crema, Novarre, Vigevano, Crémone et Lodi, seront suffragans de Milan. Ceux de Modène, Reggio, Imola et Carpi, seront suffragans de Bologne. Ceux de Césène, Forli, Faënza, Rimini et Cervia le seront de Ravenne ; et ceux de Mantoue, Comachio, Adria et Vérone dépendront de Ferrare. Par l'article 3, le Pape consentoit à la suppression des deux évêchés de Sarsina et de Berthinoro, et de deux abbayes, à condition que les titulaires donneroient leur démission et auroient un dédommagement, et que les biens seroient appliqués à d'autres fondations ecclésiastiques. Dans l'article 4, le saint Père consentoit à ce que le président nommât aux archevêchés et évê-

chés, et s'engageoit à donner l'institution canonique aux sujets nommés qui auroient les qualités requises par les canons. L'article 5 renfermoit le serment que devoient prêter les évêques entre les mains du président, et qui étoit conforme à celui qui étoit usité en France. 6. Les curés prêteront le même serment en présence des autorités civiles constituées par le président. 7. Tout archevêque et évêque pourra toujours, librement et sans obstacle, communiquer avec le saint Siége pour toutes les matières spirituelles et affaires ecclésiastiques. 8. Il sera libre également aux évêques d'élever à la cléricature et aux ordres, à titre de bénéfice, de chapelle, de legs pieux, de patrimoine ou de toute autre attribution légitime, ceux qu'ils jugeront être nécessaires et utiles aux églises et diocèses respectifs. 9. Les chapitres des cathédrales seront conservés, ainsi que ceux des collégiales, au moins les plus marquantes. Ces chapitres jouiront d'une dotation convenable, ainsi que les menses archiépiscopales et épiscopales, les séminaires, les fabriques des cathédrales et des collégiales, et les paroisses. Ces dotations seront établies dans le plus court délai, de concert entre sa Sainteté et le président. 10. L'enseignement, la discipline, l'éducation et l'administration des séminaires épiscopaux, sont soumis à l'autorité des évêques respectifs, d'après les formes canoniques. 11. Les conservatoires, les hôpitaux, les fondations de charité et autres établissemens pieux de même nature, gouvernés antérieurement par les seuls ecclésiastiques, seront, à l'avenir, administrés dans chaque diocèse par une congrégation composée moitié d'ecclésiastiques et moitié de séculiers. Le président de la république choisira les séculiers, de même que les ecclésiastiques, qui lui seront proposés par l'évêque. Les congrégations seront toujours présidées par l'évêque, qui aura également la liberté de visiter les lieux qui sont sous l'administration légitime des laïques. 12. Sa Sainteté accorde aux évêques le droit de conférer les cures qui viendront à vaquer, à quelque époque de l'année que ce soit. Dans les paroisses à collation libre, ils nom-

meront, après avoir ouvert un concours, les sujets qu'ils jugeront les plus dignes. Dans les paroisses à patronage ecclésiastique, le concours préablement établi, ils donnèront l'institution à celui que le patron ecclésiastique présentera comme le plus digne entre les concurrens. Enfin, dans les paroisses à patronage laïque, l'évêque donnera l'institution au sujet présenté, pourvu qu'il ait été trouvé digne à l'examen. Mais, dans tous les cas, les évêques ne pourront choisir que des sujets agréés par le gouvernement. 13. L'évêque, outre les autres peines canoniques, pourra punir les ecclésiastiques coupables, et même les condamner à la reclusion dans les séminaires et dans les maisons religieuses. 14. Aucun curé ne pourra être forcé à administrer le sacrement de mariage à quiconque se trouvera lié par quelque empêchement canonique. 15. Aucune suppression de fondation ecclésiastique ne pourra se faire sans l'intervention du saint Siége apostolique. 16. Eu égard aux révolutions extraordinaires qui ont eu lieu et aux événemens qui en ont été la suite, et sur-tout en considération de la grande utilité qui résulte pour la religion du présent Concordat; enfin, pour assurer la tranquillité publique, sa Sainteté déclare que ceux qui ont acquis des biens ecclésiastiques aliénés, ne seront inquiétés, ni par elle, ni par les Pontifes ses successeurs. En conséquence, la propriété desdits biens, les rentes et droits y annexés, resteront invariablement au pouvoir des acquéreurs et de leurs ayant cause. 17. Tout geste, parole ou écrit, qui pourroit tendre à corrompre les bonnes mœurs ou à avilir la religion catholique ou ses ministres, est strictement prohibé. 18. Les ecclésiastiques seront exempts de tout service militaire. 19. Sa Sainteté reconnoît dans le président de la république italienne les mêmes droits et priviléges qu'elle reconnoissoit dans sa majesté impériale, comme duc de Milan. 20. Quant aux autres objets ecclésiastiques qui ne sont pas expressément mentionnés dans les présens articles, les choses resteront et seront réglées d'après la discipline actuelle de l'Église. Quant aux difficultés qui pourroient survenir, le saint

Père et le président s'en réservent la connoissance de concert entr'eux. 21. Le présent Concordat est substitué à toutes les lois, ordonnances et décrets émanés jusqu'ici de la république en matière de religion. 22. Chacune des deux parties contractantes s'engage, pour elle et ses successeurs, à observer religieusement tout ce dont il a été convenu de part et d'autre. Fait à Paris, le 16 septembre 1803. *Signé*, J. B. cardinal Caprara, légat; et Ferdinand Marescalchi. » On remarquera que ce Concordat étoit beaucoup moins défavorable à l'Église que celui de France : aussi le viola-t-on bientôt en plusieurs points, notamment pour ce qui regarde les fondations. Le gouvernement s'empara des biens, et voulut exercer dans ce pays sur les affaires ecclésiastiques la même domination qu'en France.

1804.

Le 6 février, conférences à Ratisbonne sur l'état de léglise d'Allemagne. Cette église étoit depuis plusieurs années dans un état de troubles et d'abandon, qui devenoit de plus en plus grave et effrayant. La plupart des princes avoient envahi les souverainetés ecclésiastiques qui étoient à leur bienséance. Le 25 février 1803 cette usurpation fut confirmée par la diète de Ratisbonne, sous la médiation de la France et de la Russie. On sécularisa les biens des princes ecclésiastiques et des chapitres, et on les donna comme indemnités aux princes séculiers. On supprima même les chapitres et les couvens, et les titulaires perdirent leurs droits et prérogatives, sous la condition néanmoins de s'occuper de leur sort par un arrangement ultérieur, condition qui ne fut pas même toujours exactement remplie. Il fut dit que le siége archiépiscopal de Mayence seroit transféré à Ratisbonne, qui seroit la métropole de toute l'Allemagne, à l'exception des pays soumis à l'Autriche et à la Prusse. M. de Dalberg, ancien archevêque de Mayence, eut des conférences

avec M. Troni, auditeur de la nonciature pontificale, et ils travaillèrent à un projet de Concordat assis sur les bases suivantes : Que le saint Siége conserveroit ses droits, et que chaque souverain doteroit les évêchés de ses états, et présenteroit aux évêchés des sujets qui seroient institués par le Pape. Il fut question de régler ensuite les rapports et les intérêts respectifs de l'Église et des princes, et ce fut pour cet objet qu'on ouvrit des conférences à Ratisbonne. Il y en eut huit, qui furent tenues depuis le 6 février 1804 jusqu'au 21 mars suivant. Les négociateurs étoient M. Della Genga, archevêque de Tyr et nonce en Allemagne, M. de Franck, référendaire de l'empire germanique, et M. de Kolborn, suffragant de M. de Dalberg. Ces conférences ne produisirent aucun résultat, par la diversité des intérêts, ainsi que par la variété des systêmes qu'on mit en avant, et qui étoient tous, plus ou moins subversifs de la discipline ecclésiastique. Il se trouva d'ailleurs que les députés allemands n'étoient point autorisés à conclure. Les troubles et les guerres qui eurent lieu peu après en Allemagne, la dissolution de l'empire germanique, la formation de la Confédération du Rhin, et sur-tout l'indifférence profonde des souverains, apportèrent de nouveaux obstacles à l'heureuse issue d'une si importante affaire. En vain le nonce du Pape sollicita des arrangemens avec les cours de Munich et de Wurtemberg. Il ne put rien terminer, et la confusion et le désordre allèrent en croissant. Plusieurs diocèses n'avoient plus d'évêques ni même de forme de gouvernement. La dispersion des chapitres avoit introduit l'anarchie dans les siéges vacans. Ainsi le diocèse de Cologne n'avoit plus ni évêque ni administration qui le remplaçât. Les siéges de Freysingen, de Passaw, de Wurtzbourg et de Bamberg étoient vacans. Les princes ne permettoient pas aux évêques qui résidoient hors de leurs états d'y exercer leur juridiction. Ils envahissoient les fondations, laissoient les cures sans pasteurs, se mêloient de régler tout dans l'Église, et s'attribuoient une suprématie générale sur les choses qui étoient le moins

de leur ressort. Le ravage du temporel entraînoit la ruine du spirituel, et les protestans renversoient, l'un après l'autre, tous les établissemens ecclésiastiques. Cet état d'esclavage et de troubles ne fit que s'accroître les années suivantes par les guerres, par les envahissemens successifs, et par la mort des évêques; de sorte que l'église d'Allemagne se trouvoit dans la situation la plus déplorable. M. Della Genga, après d'inutiles tentatives pour amener une conclusion si désirable, fut obligé de quitter ce pays, qu'il laissa en proie aux ravages de l'incrédulité toujours croissante, et à l'indifférence des gouvernemens.

— Le 8 et 15 avril, déclarations des évêques de France non-démissionnaires en faveur des droits de Louis XVIII. Dans les *Réclamations* de 1803, les évêques avoient annoncé qu'ils se réservoient d'énoncer d'autres griefs auxquels donnoient lieu les stipulations du Concordat. Ces griefs étoient les droits de la famille royale de France, qu'ils se plaignoient qu'on eût méconnus dans ce traité. Il n'est pas douteux que Louis XVIII, alors exilé, n'eût vu avec peine une mesure qui sembloit contraire à ses intérêts, et l'on peut croire que ce motif est entré pour beaucoup dans les raisons qui ont détourné les évêques d'adhérer tous aux Condordat de 1801. Ils ne purent se résoudre à mettre en oubli les droits du prince à la cause duquel ils étoient attachés; et ils crurent devoir les maintenir expressément par les actes solennels, précisément peut-être parce que toutes les puissances de l'Europe reconnoissoient alors le nouveau gouvernement de France et se lioient avec lui par des traités. Ceux de ces prélats qui résidoient en Angleterre, rédigèrent donc et signèrent, au nombre de treize, deux écrits, l'un intitulé : *Déclaration sur les droits du roi*, datée du 8 avril, et l'autre du 15 du même mois, formant suite aux *Réclamations canoniques* de l'année précédente. Dans le premier ils déclaroient que le roi conservoit tous les droits à la couronne qu'il tenoit de Dieu, et que rien n'avoit pu dégager ses sujets du serment de fidélité. Dans le

second écrit, les mêmes évêques se plaignoient des articles du Concordat, qui permettoient un nouveau serment au gouvernement établi en France, qui ordonnoient des prières pour ce gouvernement, et qui le reconnoissoient investi des même droits que l'ancien. Ils s'élevoient aussi contre la déclaration portée au même Concordat relativement aux biens ecclésiastiques, contre les *articles organiques*, et contre plusieurs dispositions du nouveau Code civil. Il est certain que plusieurs de ces objets offroient de justes sujets de plaintes; et S. S. avoit elle-même réclamé et réclamoit encore en ce moment contre les *articles organiques*, et contre diverses mesures défavorables à la religion. Quant aux droits du roi, si Pie VII parut n'y pas avoir égard, c'est qu'il crut, sans doute, que, comme chef de l'Église, il devoit songer avant tout aux intérêts de la religion, qui dépérissoit de plus en plus en France, et mettre à l'écart toutes les autres considérations, quelque graves qu'elles fussent. — Nous n'avons point eu occasion, depuis les sanglantes exécutions de 1793, de parler des membres de la famille royale de France, qui avoient échappé à la faux révolutionnaire; et peut-être nous permettra-t-on de rassembler ici quelques détails très-courts sur cette famille auguste et malheureuse. M. le comte d'Artois avoit quitté la France dès 1789. Le prince de Condé, son fils et son petit-fils, s'étoient retirés avec lui en Allemagne. En 1791, Monsieur, comte de Provence, se rendit en Flandre dans le même temps où le roi faisoit le voyage de Varennes. On arrêta Louis XVI, mais on laissa passer Monsieur, qui rejoignit son frère dans les états de l'électeur de Trèves. Ces deux princes s'y entourèrent d'un assez grand nombre de serviteurs zélés et fidèles, que le désir de les servir ou les troubles de la France appeloient auprès d'eux. Bientôt ils furent forcés de quitter leur asile, et résidèrent quelque temps à Hamm en Westphalie. C'est de là qu'ils entendirent l'orage gronder sur leur patrie, et qu'ils apprirent les désastres de leur famille. Cependant la guerre s'étoit allumée. On sait avec quel noble courage plusieurs

de ces princes y prirent part. En 1795, la fin funeste du jeune roi, fils de Louis XVI, investissoit de tous les droits au trône, Monsieur, qui fut appelé Louis XVIII. Ce prince habita tour à tour l'Italie et l'Allemagne, sous le nom de comte de Lille, supportant ses traverses avec une religieuse constance. Il se trouvoit à Dillingen, le 19 juillet 1796, lorqu'un assassin, soudoyé sans doute par les révolutionnaires français, lui tira, la nuit, un coup de carabine, qui le blessa à la tête. Les coupables n'eurent que la honte d'avoir tenté ce crime; la blessure ne se trouva pas dangereuse, et ne servit qu'à montrer le calme et la fermeté du roi. Depuis il passa en Russie, où Paul Ier lui fit un traitement convenable à son rang, et il se fixa quelque temps à Mittau, en Courlande, où il fut joint par Madame, fille de Louis XVI, qui avoit été renvoyée à Vienne en 1795. Il avoit appelé aussi près de lui l'abbé Edgeworth, qui avoit rempli auprès de Louis XVI un si courageux et si triste ministère; et ce fut dans cet exil que se conclut, le 10 juin 1799, le mariage de M. le duc d'Augoulême, fils aîné de M. le comte d'Artois, avec Madame, fille de Louis XVI. Leur union fut bénie par le cardinal de Montmorency, évêque de Metz et grand aumônier de France; et c'étoit sans doute un spectacle touchant et une source de réflexions amères de voir une fille de France et un héritier de ce trône réduits à chercher, à six cents lieues de leur patrie, un autel pour recevoir leurs sermens. La même année les cardinaux notifièrent à Louis XVIII comme aux autres souverains la mort de Pie VI. Le roi leur répondit, le 24 novembre, et depuis il félicita Pie VII de son exaltation, dont ce pontife lui avoit fait part. En 1803, Buonaparte eut la hardiesse de lui proposer de céder ses droits au trône, et de lui offrir, en retour, des dédommagemens. Louis XVIII, alors à Varsovie, repoussa ces offres avec dignité, et tous les princes de sa maison manifestèrent également le vœu de ne point transiger sur leurs droits. Le roi dans sa lettre parloit avec mesure d'un homme qui ne s'étoit pas encore souillé

d'un crime odieux. Ce fut en 1804 que la France et l'Europe le virent avec effroi déployer tout son caractère. L'arrestation du duc d'Enghien, sur un territoire étranger et au milieu de la paix, étoit déjà une violation du droit des gens. Mais la fin déplorable de ce jeune prince, amené précipitamment à Paris, et fusillé à Vincennes, le 22 mars, après un simulacre de jugement, répandit une indignation générale. En morale, c'étoit un attentat horrible et sans prétexte; en politique, c'étoit une faute sans excuse. C'étoit être à la fois cruel et maladroit que de se frayer une telle route au trône, et de prendre un titre pompeux sous ces sanglans auspices. Louis XVIII ressentit vivement ce coup, et ne vit plus dès-lors dans le nouvel empereur qu'un odieux assassin. Forcé par les événemens de la guerre de quitter la Russie, il accepta un asile en Angleterre, où Monsieur, comte d'Artois, étoit fixé depuis 1795. Il y fut suivi du reste de sa famille, et y trouva la même munificence et les mêmes égards dont il avoit joui sur le continent. C'est là, qu'entouré des princes de son sang, accompagné de quelques sujets fidèles, livré à des études utiles, il attendoit avec une religieuse résignation le moment marqué par la Providence pour son rétablissement dans ses états, et pour la cessation des maux sous lesquels la France gémissoit depuis si long-temps. Il s'étoit fixé en dernier lieu au château d'Hartwell, dans le comté de Buckingham. Ainsi l'Angleterre payoit à la France l'asile que celle-ci avoit, cent ans auparavant, accordé aux Stuarts. Elle faisoit au roi et aux princes un traitement convenable, et continuoit en outre des pensions aux prêtres et aux émigrés, qui furent en assez grand nombre en Angleterre jusqu'en 1802. Mais à cette époque la révocation de plusieurs des lois iniques portées en France, rappela dans leur patrie un grand nombre de ces exilés. Il ne resta en Angleterre de tout le clergé, émigré ou déporté, que treize évêques et environ quatre cents prêtres, qui ne furent point tentés de prendre part au nouvel ordre des choses.

— Le 28 novembre, Pie VII arrive à Paris. Il n'y

avoit pas encore six ans que la tyrannie avoit exercé le traitement le plus odieux sur le chef de l'Église. Il n'y avoit pas encore six ans que Pie VI avoit été en butte à la persécution du directoire, avoit été traîné d'exil en en exil, et amené captif en France pour y servir de trophée à l'impiété. Ce voyage, qu'on avoit cru rendre humiliant, avoit tourné pourtant à la gloire de la religion et à celle de l'illustre proscrit. La Providence voulut-elle une nouvelle réparation des outrages faits au Père commun des fidèles, ou bien se proposa-t-elle de resserrer les liens entre les Français et le saint Siége, de les attacher davantage à la religion par un grand exemple de piété et de douceur, et de les prémunir par-là contre un nouvelle persécution qui devoit éclater sous peu d'années? c'est ce qu'il ne nous appartient pas de juger. Mais le voyage du Pape en France, quoiqu'il se rattache à un objet politique qui n'est pas de notre ressort, rentre néanmoins dans notre plan sous d'autres rapports. Il paroît qu'on sollicita long-temps le Pontife de faire ce voyage. On lui fit valoir les grands avantages qui en résulteroient pour la religion, et les concessions importantes qu'il obtiendroit pour prix de ce sacrifice. Peut-être même l'effraya-t-on des suites d'un refus. Buonaparte étoit alors tout-puissant; il étoit reconnu par toutes les puissances de l'Europe, il pouvoit faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal; le Pape céda donc, et le 29 octobre, il annonça aux cardinaux, en consistoire, son prochain départ pour la France, et l'objet de ce voyage. Il supprima la bulle *Ubi Papa, ibi Roma*, comme avoit fait Pie VI lors de son voyage de Vienne. Il remit, dit-on, à chaque cardinal un paquet cacheté, avec ordre de le tenir secret, et le 2 novembre, il quitta Rome, précédé du cardinal Fesch, archevêque de Lyon, qui étoit chargé de faire préparer tout sur la route pour recevoir S. S. Les cardinaux Antonelli, Borgia, Braschi, de Pietro, Caselli, de Bayanne, accompagnoient le saint Père, ainsi que le prince Altieri et le duc Braschi, capitaines de ses gardes, et plusieurs prélats. Sur les frontières de Toscane, le

souverain Pontife trouva le prince Corsini, que la reine avoit envoyé au-devant de lui. Il arriva, le 5 novembre, à Florence, et descendit au château royal. La reine, tenant le jeune roi son fils par la main, alla au-devant de lui pour le recevoir. Le lendemain, le saint Père donna solennellement la confirmation au prince, auquel le cardinal Antonelli servit de parrain. Une décharge d'artillerie annonça le moment où le sacrement fut conféré. Le Pape se rendit ensuite au palais Pitti, où il donna, du balcon, sa bénédiction apostolique à plus de quarante mille ames. Le soir, toute la ville fut illuminée. Le 7, l'illustre voyageur partit de Florence, et arriva le 11 à Alexandrie. L'évêque et son prédécesseur étoient allés à sa rencontre avec le clergé, les magistrats et la garnison. Dans tous les départemens, il étoit recommandé de lui rendre les honneurs dus à sa dignité. Les préfets, les souspréfets, les maires, devoient l'escorter chacun sur leur territoire, et les troupes avoient ordre de se former en haie sur son passage. Le clergé sur-tout devoit contribuer particulièrement à recevoir d'une manière convenable le chef de l'Église. Le 12 novembre, S. S. arriva à Turin, où elle se reposa un jour. Elle y trouva le cardinal Cambacérès et d'autres personnages envoyés au-devant d'elle. Elle repartit le 14, et arriva le 17 à Chambéri. Partout le peuple se pressoit sur son passage. Les habitans de ces pays envioient l'avantage de voir le premier des pasteurs et de recevoir sa bénédiction. Le 19, il entra dans Lyon au milieu d'un concours immense de peuple. Toute la ville, ses magistrats à la tête, sembloit être allée à sa rencontre. Le 20, il dit la messe à la métropole, accueillit tous ceux qui désirèrent le saluer, bénit à plusieurs reprises le peuple, et fut frappé, dit-on, de trouver encore tant de religion dans une nation qu'on s'étoit si fort appliqué à pervertir. Cette grande cité montra en effet un pieux empressement pour voir et honorer le vicaire de Jésus-Christ, et la jeunesse lyonnoise ambitionna l'avantage de lui présenter ses respects, et lui adressa un discours plein de sentimens

de dévouement et de religion. Le saint Père eut le chagrin de perdre dans cette ville un des cardinaux qui l'accompagnoient, le cardinal Borgia. Parti de Lyon, le 21, il coucha ce jour-là à Roanne, et ensuite à Moulins, à Cosne et à Montargis. Il fut reçu dans ces trois dernières villes par les évêques de Clermont, d'Autun et d'Orléans, à la tête d'une partie de leur clergé. Il arriva le dimanche 25 à Fontainebleau et le 28 à Paris, où tous les corps de l'état lui furent présentés. Les évêques de France, rassemblés dans la capitale, allèrent aussi offrir leurs respects à S. S. Elle avoit déclaré sur-tout qu'elle vouloit s'assurer de la doctrine et des sentimens des évêques constitutionnels qui avoient été promus à des siéges en 1802, et qui s'étoient vantés de ne s'être point rétractés. On avoit trompé à cet égard le souverain Pontife, qui s'étoit plaint plus d'une fois de leur désobéissance. Ils eurent ordre de se soumettre au chef de l'Église, et on leur présenta de sa part une formule ainsi conçue : *Je déclare en présence de Dieu que je professe adhésion et soumission aux jugemens émanés du saint Siége et de l'Église catholique, apostolique et romaine, sur les affaires ecclésiastiques de France. Je prie S. S. de m'accorder sa bénédiction apostolique.* Les constitutionnels, qui ne s'étoient point encore rétractés, souscrivirent cette déclaration. Deux d'entr'eux, qui, en 1802, avoient annoncé avec le plus de jactance leur persévérance dans les mêmes sentimens, furent les premiers à se rendre. Saurine, évêque de Strasbourg, fut le seul qui fit difficulté de se soumettre. Le Coz, archevêque de Besançon, refusa aussi d'abord, mais demanda le lendemain à se jeter aux pieds du Pontife, et protesta devant lui de sa parfaite obéissance. Ces détails sont authentiques. Quoique ces évêques aient pu dire depuis, il est certain qu'ils se soumirent alors, et ces faits ont eu trop de témoins pour être ignorés. Pie VII s'occupa ensuite du bien de la religion, qui étoit le principal objet de son voyage. Il présenta une série de demandes, toutes relatives aux besoins de l'Église, à la liberté du ministère pastoral, à la sup-

pression de plusieurs des *articles organiques*. Quelques cardinaux auroient voulu que l'on profitât de cette circonstance pour réclamer la restitution des trois Légations; mais le Pontife désintéressé ne voulut point mêler des intérêts temporels à des nécessités plus pressantes, et uniquement attentif à l'avantage de la religion, il sollicita de vive voix et par écrit des mesures qui réparassent les maux passés, et rendissent à l'église gallicane son lustre ancien, et des établissemens que la révolution avoit dévorés. La juridiction spirituelle, les séminaires et leur dotation, les missions, l'éducation chrétienne des enfans, une protection plus franche de la religion, et la suppression des entraves qu'on y avoit apportées, furent tour à tour l'objet des instances du Pape. Il visita plusieurs des églises de la capitale, où sa présence attiroit toujours une multitude considérable. On ne se lassoit point de voir et d'admirer ce vieillard vénérable, en qui la dignité s'allioit si bien avec la douceur, et qui augmentoit le respect dû à son caractère par celui qu'inspiroit la piété. Non content de se montrer dans différentes églises, il permit encore qu'un assez grand nombre de fidèles se trouvassent à l'entrée de ses appartemens lorsqu'il en sortoit lui-même ou qu'il y rentroit, et l'on a vu leur foule embarrasser son passage, sans qu'il se montrât blessé d'un empressement quelquefois extrême. Accessible à tous, il aimoit à satisfaire chacun et à réitérer même ses bénédictions. Il les répandoit sur-tout sur les enfans, et imitant celui dont il est le vicaire, il sembloit prendre plaisir à se laisser approcher de cet âge plein d'innocence et de charmes. Enfin il n'omettoit rien de ce qui pouvoit fortifier la piété des fidèles; et en effet la présence, les vertus et la charité du chef suprême de l'Église, ranimèrent la ferveur de ceux-ci, diminuèrent les préventions de ceux-là, et excitèrent l'admiration de tous. Les ennemis mêmes de la foi ne pouvoient s'empêcher d'être touchés de tant de qualités attrayantes réunies dans un si haut rang; et ils étoient en état d'apprécier les outrages lancés contre la cour de Rome et contre ses Pontifes, en voyant ce pasteur

teur auguste se montrer sous des traits si honorables, et forcer tous les suffrages par une conduite pleine de religion et de piété, comme de modération et de sagesse.

1805.

Le 1er février, le Pape tient un consistoire à Paris. Sa Sainteté se rendit pour cet effet à l'archevêché, qui avoit été choisi comme offrant un local plus commode. Là s'étant assise sur son trône, les sept anciens cardinaux qui se trouvoient à Paris, vinrent lui faire obédience; c'étoient les cardinaux Antonelli, Braschi, de Pietro, Caselli, Fesch et de Bayanne. Deux d'entr'eux allèrent chercher à la chapelle les cardinaux de Belloy et Cambacérès, qui n'avoient pas encore reçu le chapeau. Arrivés au trône du Pape, ils lui baisèrent les pieds et la main, et furent ensuite embrassés par sa Sainteté et par leurs collègues. Ils prirent leur place suivant leur rang de promotion, s'assirent et mirent la barette, en signe de possession. De là ils retournèrent au trône du souverain Pontife, qui leur mit le chapeau rouge sur la tête, en récitant la prière d'usage, et qui se leva ensuite, et passa dans une salle voisine pour quitter ses habits pontificaux. Là, le cardinal de Belloy lui adressa, en son nom et en celui du cardinal Cambacérès, un discours latin, auquel le saint Père répondit dans la même langue. On chanta le *Te Deum* à la chapelle. Cette cérémonie terminée, tous les cardinaux se rendirent dans une salle où étoit le Pape, qui y tint un consistoire secret. Il y érigea l'église de Ratisbonne en métropole pour l'Allemagne, et nomma à ce siége Charles-Théodore de Dalberg, électeur archi-chancelier de l'empire germanique et ancien archevêque de Mayence, qui administroit déjà le diocèse de Ratisbonne depuis 1803, en vertu d'une commission du saint Siége. Le Pape mettoit la nouvelle métropole au lieu et place de celles de Mayence, de Trèves, de Cologne et de Salzbourg, et lui donnoit pour

suffragans les évêques qui l'étoient précédemment de ces quatre archevêchés. Cette opération ne devoit être que le prélude d'autres arrangemens relatifs à l'église d'Allemagne, mais qui n'eurent pas lieu. Le Pape nomma aussi dans le consistoire à quelques évêchés de France; en le commençant, il fit la cérémonie de fermer la bouche aux deux cardinaux qui y assistoient pour la première fois, et de la leur ouvrir, en le finissant. M. Kolborn, ancien doyen à Mayence et conseiller de l'électeur, fut introduit, et fit à genoux la demande du *Pallium :* un archevêque de France fit aussi la même demande. Sa Sainteté donna l'anneau et un titre aux deux cardinaux, imposa les rochets à deux ecclésiastiques qu'elle venoit de faire évêques de Poitiers et de la Rochelle, admit au baisement des pieds d'autres évêques, et se retira. Après son départ il fut dit une messe, à l'issue de laquelle les archevêques de Bordeaux et de Tours reçurent le *Pallium* des mains du cardinal Braschi. Le lendemain, 2 février, le souverain Pontife sacra lui-même les nouveaux évêques de Poitiers et de la Rochelle. Cette cérémonie se fit dans l'église Saint-Sulpice, et avoit attiré un concours nombreux de spectateurs. Tous les évêques de France qui se trouvoient encore à Paris, y étoient présens. Le saint Père étoit assisté, en cette occasion, de quatre prélats de sa cour; et les témoins de cette cérémonie, ne pouvoient voir sans une joie religieuse, le successeur du prince des apôtres imposer lui-même les mains aux nouveaux prélats, qui, après avoir puisé immédiatement à leur source les grâces et l'autorité de l'épiscopat, alloient conduire dans les sentiers de la foi les peuples confiés à leurs soins, et aux yeux desquels cette circonstance ne pouvoit que les rendre plus respectables. Le 3 février, sa Sainteté donna, dans sa chapelle, le *Pallium* au nouvel archevêque de Ratisbonne. Elle continua de visiter des églises de la capitale, des hôpitaux et différens établissemens. Le 22 mars, il y eut un second consistoire, pour nommer à des églises vacantes. Enfin, la saison lui permettant de songer à son retour, le souverain Pontife partit de Paris,

le 4 avril, à une heure après-midi. Au moment de monter en voiture, il donna encore sa bénédiction, d'une des fenêtres de son appartement, à la multitude rassemblée dans la cour du château, et attirée par la nouvelle de son départ, et par le désir de voir pour la dernière fois le père commun des fidèles. Il avoit travaillé jusqu'à la fin à procurer à la religion quelques-uns de ces avantages signalés qu'on lui avoit fait espérer; mais il n'eut pas la consolation de recueillir ce prix du sacrifice qu'il avoit fait. On lui offrit pour sa famille des présens, qu'il refusa. A son exemple, les cardinaux n'acceptèrent point une pension que Buonaparte vouloit leur donner, et qui eût été une chaîne par laquelle il les auroit tenus dans sa dépendance. Du reste, il n'accorda aux instances du saint Père que le moins possible. Il assigna quelques fonds de plus pour le clergé, et consentit au rétablissement des Missions étrangères, des prêtres de Saint-Lazare et des Sœurs de la Charité. Ce fut à quoi se bornèrent à peu près les grandes espérances que l'on avoit fait concevoir au Pape, espérances qu'on ne se mit plus en peine de réaliser dès qu'on eut obtenu de lui ce qu'on désiroit. Il parut même que, dès avant la fin du voyage, celui qui l'avoit appelé de si loin, commençoit à se lasser de sa présence. Il n'avoit avec le saint Père que des entrevues rares et courtes, et quitta Paris avant lui pour aller se faire couronner en Italie; démarche qui seule pouvoit donner à la cour de Rome des alarmes fondées sur les projets ambitieux d'un homme insatiable de pouvoir.

— Le 16 mai, Pie VII rentre dans Rome. Le jour même que le saint Père étoit parti de Paris, il arriva à Fontainebleau, où il passa la journée du lendemain, et admit plusieurs centaines de personnes au baisement des pieds. Le 6 avril, il étoit à Troyes, où on lui rendit de grands honneurs. Il fit son entrée au son des cloches, au bruit du canon, au milieu d'une haie de troupes et d'une foule de peuple, et alla d'abord à l'église. L'archevêque-évêque de Troyes accompagnoit partout sa

Sainteté, qui dit la messe le lendemain, fit la bénédiction des rameaux, et reçut avec sa bonté accoutumée les hommages des habitans. Elle partit le 8, et passa les derniers jours de la semaine-sainte à Châlons-sur-Saône. Le cardinal Antonelli officia le vendredi-saint, en qualité de grand-pénitencier; et le Pape alla à l'adoration de la croix, suivi des cardinaux, de l'archevêque-évêque d'Autun, et des prélats et seigneurs de la cour de sa Sainteté. Le soir, il visita les hôpitaux. Le jour de Pâque, il dit sa messe dans l'ancienne cathédrale, et ne put, de même que le jeudi-saint, célébrer pontificalement, au défaut des ornemens affectés à cette cérémonie. Le cardinal Antonelli dit la grand'messe, après laquelle le souverain Pontife se rendit en procession à l'église Saint-Pierre. Là, étant monté sur une estrade élevée devant le portail de cette église, il donna, suivant les formes usitées à Rome, la bénédiction papale au peuple rassemblé. Il arriva le mardi de Pâque à Lyon, et y reçut le même accueil que la première fois. Le mercredi et le jeudi, il dit la messe dans la métropole, et donna la communion à beaucoup de fidèles. Il rouvrit avec solennité l'église de Fourvières, célèbre dans ces contrées par la dévotion des peuples. Il passa deux jours à Turin, reçut les respects des évêques du Piémont, donna sa bénédiction aux habitans, et partit le 27. A Plaisance, à Parme et à Modène, il recueillit les témoignages de la vénération publique; sur les confins de l'Étrurie il trouva le sénateur Salvetti et la garde-noble, qui l'accompagnèrent au château de Cafaggiolo où la reine reçut sa Sainteté, et la précéda ensuite pour arriver à Florence. Le saint Père y fit son entrée au milieu des acclamations universelles : toute la ville étoit illuminée. Il descendit à l'église Sainte-Marie, visita, pendant plusieurs jours, les églises et les monastères, et reçut de la reine l'accueil le plus flatteur. Il eut la consolation d'y consommer le retour de l'ancien évêque de Pistoie, Ricci qui avoit si long-temps attisé en Toscane le feu de la discorde, et qui paroissoit se repentir enfin de ses efforts schismati-

ques. Cet évêque remit une déclaration portant qu'il recevoit les constitutions apostoliques contre Baïus, Jansénius et Quesnel, et notamment la bulle *Auctorem fidei*, portée contre son synode; qu'il réprouvoit les propositions condamnées par cette bulle, et qu'il vouloit rester soumis et obéissant au saint Siége. Il confirma cette déclaration dans un entretien particulier avec le Pape, et protesta de la sincérité de sa démarche. Parti de Florence, le 10 mai, le saint Père prit lentement sa route par Arezzo, Pérouse, Spolette, Narni et Civita-Castellana, et arriva, le 16, vers le milieu du jour, à la Storta, où l'ambassadeur d'Espagne et un grand nombre de seigneurs romains étoient venus au-devant de lui. En partant de ce lieu, il trouva la route couverte des personnages les plus distingués de Rome jusqu'à Pontemole, où l'attendoient les officiers de sa cour. Lorsqu'il entra dans l'église de Saint-Pierre, le cardinal d'Yorck, doyen, le reçut à la tête de tout le sacré collége et du chapitre. Le saint Père se rendit au grand autel, où le saint sacrement étoit exposé. Après qu'il eut prié quelque temps, on entonna le *Te Deum*, qui fut chanté également dans toutes les églises de la ville, et le peuple témoigna par des fêtes et des réjouissances sa joie du retour de son souverain. Le 26 juin, le saint Père rendit compte aux cardinaux de son voyage, dans une allocution prononcée en consistoire secret, et s'étendit sur le respect et l'attachement que lui avoient témoignés le clergé et les fidèles de France. Ce voyage parut resserrer en effet les liens entre les catholiques et le chef de l'Église, qui n'étoit venu en France que pour plaider leur cause, et leur obtenir de plus grands avantages, et qui leur donna, pendant son séjour, de grands exemples de douceur, de sagesse et de piété. La conduite des cardinaux fut noble et mesurée comme celle du Pontife, et ils honorèrent l'Église romaine par leur désintéressement, leur caractère et leurs vertus.

1806.

Les 30 mars et 6 juin, décrets de Buonaparte pour envahir de nouveaux états. Ce fut dans le courant de de cette année que l'ambition de cet homme prit le plus violent essor, et fit connoître à toute l'Europe ce qu'elle devoit attendre de lui. Le Pape qui venoit de lui rendre un si éclatant service, fut le premier frappé. Au mois d'octobre 1805, six mois après que le saint Père eut quitté la France, les troupes françaises s'emparèrent à l'improviste d'Ancône et en occupèrent le port et la forteresse. Pie VII fit demander les raisons de ce procédé à l'ambassadeur de France à Rome; n'en ayant obtenu aucune réponse satisfaisante, il écrivit de sa main, le 13 novembre, à Napoléon, et se plaignit amèrement de cette violation de territoire. Il insinuoit qu'il n'auroit pas dû s'y attendre, après ce qu'il avoit fait, et que la présence d'un ministre français à Rome ne sembloit plus avoir d'objet après un tel acte d'hostilité. Buonaparte, alors occupé de la guerre avec l'Autriche, ne répondit pas sur-le-champ; mais après la bataille d'Austerlitz, et la paix de Presbourg, le 26 décembre, il haussa le ton, et écrivit au Pape le 7 janvier 1806. Il se plaignoit que le Pape suivît de mauvais conseils, désignoit nommément le cardinal Consalvi, annonçoit le rappel de son ambassadeur, et prétendoit qu'il avoit occupé Ancône, comme protecteur du saint Siége, pour empêcher que cette place *ne fût souillée par les Grecs et les Musulmans*. Le ton, tantôt dérisoire, tantôt hautain de cette dépêche, annonçoit au Pape qu'on avoit déjà oublié ses bons offices, et en effet, la mésintelligence ne fit que s'accroître entre les deux cours. Le souverain Pontife se montra sur-tout très-mécontent de ce que malgré le Concordat du 16 septembre 1803, on s'emparoit des biens ecclésiastiques en Italie pour les mettre en vente, et même des biens-fonds des évêchés, de ce qu'on supprimoit et unis-

soit des monastères ; de ce qu'enfin on prétendoit décider de tout dans des églises particulièrement dépendantes du saint Siége. Ses représentations à cet égard n'ayant pas été écoutées, il cessa de donner des bulles pour les évêchés d'Italie. Buonaparte de son côté s'empara des principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo, sous le prétexte dérisoire qu'elles étoient un sujet de dispute entre la cour de Rome et celle de Naples; allégation fausse, insultante et ridicule, comme s'il eût été permis à un tiers de prendre ce qui est en litige entre deux contendans. Le Pape n'apprit que par les gazettes cette usurpation, pour laquelle on lui promit des indemnités qu'on ne lui donna jamais, et qu'on n'eut vraisemblablement jamais l'intention de lui donner. Mais ce ne furent là que les moindres agrandissemens que prit cette année la puissance de Napoléon. Il s'étoit fait céder, par le traité de Presbourg, Venise, l'Istrie, la Dalmatie, les îles de l'Adriatique et les bouches du Cattaro, et le pays vénitien fut réuni au royaume d'Italie, qui devint alors un état important. Le roi de Naples ayant reçu dans ses ports une escadre anglaise, et des troupes anglaises et russes, on annonça dans une proclamation arrogante qu'*il avoit cessé de régner;* formule que le conquérant superbe employa plusieurs fois, cette même année, contre ses ennemis. Il insulta d'une manière grossière dans ses bulletins la reine de Naples, et une armée marcha contre ce pays, où il plaça pour roi un de ses frères. Ferdinand IV et sa famille se retirèrent en Sicile, où ils attendirent la fin de l'asservissement de l'Europe. Gênes étoit réunie, depuis l'année précédente, au grand empire. L'éloignement de Raguse ne put la préserver d'une invasion. Un homme qui fait fortune veut toujours placer avantageusement sa famille; Buonaparte eut aussi ce soin. Le duché de Guastalla devient l'apanage d'une de ses sœurs; les duchés de Berg et de Clèves sont donnés à une autre, et une troisième fut faite depuis princesse de Lucques et de Piombino. La Hollande est érigée en royaume pour un de ses frères, et l'année suivante on dépouilla, pour

former un royaume à un autre frère, trois ou quatre princes que l'on déclara aussi avoir *cessé de régner*. Tant de changemens et de bouleversemens ne peuvent satisfaire encore la soif de domination de Buonaparte. Cet homme qui, dans le court espace de quelques années, s'étoit fait nommer consul, premier consul, consul pour dix ans, consul à vie, empereur, roi d'Italie, veut ajouter encore de nouveaux titres à ceux qu'il a usurpés. Il a rêvé qu'il étoit le successeur de Charlemagne. Il dissout le Corps germanique, ce vieil édifice imposant par sa durée, et crée à la place une Confédération du Rhin, dont il est le protecteur, ou plutôt le maître absolu. Les membres de cette Confédération ne sont que comme ses préfets auxquels il envoie ses ordres, et qui s'y soumettent. Il augmente ou diminue leurs territoires à son gré, et se réserve pour lui quelques pays placés au centre de l'Allemagne, qu'il administre pour son propre compte. L'Autriche et la Prusse sont humiliées tour à tour; la maison de Hesse-Cassel et celle de Brunswick sont dépouillées et chassées de l'Allemagne. L'Europe, ébranlée par tant de secousses, se tait devant ce nouveau fléau, et la France, victime la première des coups qu'elle porte, s'épuise pour soutenir ce système d'agrandissemens et de conquêtes, et voit ses trésors et ses générations sacrifiées au délire et à l'ambition d'un homme aveuglé par sa prospérité.

— Le 20 octobre, ouverture du grand sanhédrin des Juifs à Paris. C'est un phénomène bien particulier que l'existence d'un peuple qui a survécu à toutes les révolutions. Tandis que des nations puissantes ont disparu, que de grands empires ont croulé, et qu'il ne reste plus de traces des Assyriens, des Perses, des Mèdes, des Grecs, et des Romains qui les avoient engloutis tous, les Juifs seuls, c'est-à-dire, le peuple le moins nombreux et le moins puissant, ont survécu aux états dont ils avoient été la proie. Ils portent partout avec eux ce livre qui les accuse, et ils rendent témoignage à la vérité d'une religion qu'ils abhorrent. Leur conservation est un pro-

dige subsistant, et une preuve irrécusable de la divinité de celui dont le sang est retombé sur eux. S'ils eussent été tous convertis, dit Pascal, nous n'aurions que des témoins suspects, et s'il eussent disparu, nous aurions une preuve éclatante de moins. Aussi le nom seul de Juif fait ombrage aux ennemis du christianisme. Voltaire les avoit pris en horreur. Il ne voyoit en eux que des témoins incommodes, et des prédicateurs d'autant plus persuasifs, que c'est malgré eux qu'ils rendent hommage à la religion. Leur état politique a souffert beaucoup de variations. Proscrits dans un pays, tolérés dans un autre, poursuivis partout par un mépris qui est une de leurs punitions; sans temple, sans autel, sans sacrifices, ayant perdu toute notion de la distinction des tribus, ils sont partout errans et étrangers, et cependant ne se confondent jamais avec les autres peuples. Ils forment un peuple à part au milieu de tant de nations différentes. On estime qu'ils sont en tout au nombre de quatre à cinq millions, dont le quart à peu près en Europe. La Pologne seule en compte sept cent mille, et ils y font exclusivement le commerce. Ils sont en général voués à cette profession, et la manière dont ils s'en acquittent a donné lieu à beaucoup de plaintes. On les accuse d'être usuriers, et ils ont une réputation d'avarice et de cupidité qui est trop générale pour être injuste. Ils se divisent en plusieurs sectes. Un écrivain récent compte parmi eux les Rabbanites, les Caraïtes, les Samaritains, les Zabbathaïtes, les Chasidim, etc. Mais les deux grandes divisions sont celles des Juifs thalmudistes, c'est-à-dire, qui révèrent le Thalmud, et de ceux qui ont abandonné ce recueil absurde et puéril. Parmi ces derniers sont les Juifs portugais répandus en Hollande, qui passoient autrefois pour hétérodoxes, comme étant moins asservis aux rabbins. On dit qu'aujourd'hui ces différences sont moins sensibles. Les Juifs portugais et allemands, qui autrefois s'abhorroient, fraternisent aujourd'hui, quoiqu'ils ne fréquentent pas les mêmes synagogues. Les Juifs allemands paroissent ceux qui ont le plus à cœur

de sortir de l'ignorance et de régénérer leur éducation. Ils ont même eu des philosophes parmi eux. Dans ce nombre on peut compter Mendelsohn, dont les écrits sont très-peu orthodoxes, et qui s'étoit joint à une société d'autres littérateurs allemands pour propager les lumières et les idées libérales. L'esprit d'incrédulité s'est sur-tout répandu parmi les Juifs de Berlin où il résidoit, ainsi qu'en Allemagne et en Hollande; et l'attachement aux observances légales, qui les caractérisoit autrefois, a fait place à l'indifférence, maladie générale de toutes les communions dans ce siècle. La nouvelle exégèse des protestans a beaucoup de partisans parmi les Juifs. Ceux de France, qui n'étoient guère qu'au nombre de quatre-vingt mille, avoient obtenu, par les décrets de l'assemblée dite constituante, d'être assimilés aux autres citoyens. Il ne paroît pas que cette faveur eût amélioré leur état moral, et qu'en devenant nos frères, ils fussent moins empressés à s'enrichir de nos dépouilles. On se plaignoit sur-tout en Alsace de leur cupidité et de leurs énormes usures, qui tendoient à mettre dans leurs mains tous les capitaux de la province. Ils profitoient de la misère publique pour s'enrichir; rançonnoient leurs débiteurs d'une manière criante, et quand on ne les soldoit pas aux époques convenues, ils se faisoient céder des biens en nature. On prétendit, dans un mémoire imprimé, que si on ne mettoit pas un frein à cet esprit de rapine, ils deviendroient en cinquante ans propriétaires de la moitié de l'Alsace. Ces plaintes réitérées attirèrent l'attention du gouvernement français. Un décret de 1806 restreignit pour les Juifs de quelques départemens du nord la faculté de répéter le paiement des créances qu'ils avoient sur les cultivateurs. Peu après, on prit une autre mesure. On convoqua à Paris une assemblée de Juifs, tant de France que de la partie supérieure de l'Italie, et on leur adressa quelques questions sur l'esprit de leur nation. Le principal objet de cette réunion étoit de trouver les moyens de fondre en quelque sorte les mœurs des Juifs avec celles de l'Europe, et de les faire renoncer entr'autres

à cette habitude de l'usure qui paroît s'être si fort enracinée chez eux. Les réponses de l'assemblée sont au nombre de douze, et portent sur le mariage, sur le divorce, sur le service militaire, sur l'usure, et en général sur les rapports des Juifs avec les chrétiens. Sur ces différens points, l'assemblée montroit le désir d'être agréable au gouvernement, et de le tranquilliser sur les dispositions de ses co-religionnaires. Il y a même une réponse, la cinquième, qui paroît se sentir un peu trop des idées libérales et de l'esprit du siècle. *Nous croyons*, disoient les députés, *que la diversité des cultes est une discordance harmonieuse qui ne déplaît pas au Dieu du ciel et de la terre;* principe assez *discordant* avec les livres rabbiniques, et peu en *harmonie* avec la Bible même. Cette concession philosophique s'explique par la composition de l'assemblée, formée en grande partie de négocians qui ne tenoient peut-être pas beaucoup à leur croyance, ou qui ne la connoissoient pas parfaitement. Aussi le gouvernement sentit le besoin d'avoir une plus grande autorité. Le 18 septembre 1806, il envoya de nouveau ses commissaires à l'assemblée, et fit décréter la réunion d'un grand sanhédrin, c'est-à-dire, d'un corps composé de 70 membres, dont les deux tiers environ seroient des rabbins, et qui convertiroient en décisions doctrinales les réponses déjà données. La convocation en fut faite pour le 20 octobre suivant. On y appela des rabbins de France et d'Italie, et on en instruisit toutes les synagogues de l'Europe. On vouloit donner par cet appareil plus d'autorité à ce tribunal et plus d'influence à ses décisions. Il fut dit aussi que l'assemblée déjà existante continueroit ses séances, et seroit chargée de préparer les matières que l'on devoit soumettre à la délibération du sanhédrin, lequel s'assembla sous la présidence de D. Sintzeim. Les délibérations durèrent pendant plusieurs mois. Enfin, le 2 mars 1807, on dressa une décision doctrinale en 9 articles, qui rouloient sur la polygamie, sur la répudiation, sur le mariage, sur la fraternité, sur les rapports moraux, civils et politiques des Juifs avec les chrétiens,

sur les professions utiles, et sur le prêt, soit entre les Israélistes, soit avec les chrétiens. Le sanhédrin ordonna à ses co-religionnaires d'observer fidèlement ses réglemens sur ces points. Une des décisions que le gouvernement avoit le plus à cœur, étoit celle sur le service militaire. On vouloit assujettir les Juifs comme les autres à la conscription, à laquelle, comme on sait, celui qui ne pouvoit régner que par la guerre, attachoit une grande importance. Les décisions qu'il provoqua, favorables toutes à ses vues, ne paroissent pas avoir eu toute l'influence qu'il s'en étoit promise. Quoique le grand sanhédrin eût déclaré l'usure abominable, on ne voit pas que les Juifs y aient été moins enclins depuis ce temps. Quoiqu'on leur eût ordonné de nous regarder comme leurs frères, on a lieu de croire que la charité n'a pas encore poussé chez eux de profondes racines. Les préventions réciproques subsistèrent encore en France et ailleurs; et depuis, plusieurs souverains furent obligés de renouveler les anciennes précautions et servitudes usitées contre les Juifs.

1807.

Le 24 mai, canonisation à Rome de cinq bienheureux. Il y avoit quarante ans qu'il n'y avoit eu de canonisation, et Rome n'avoit point vu cette cérémonie depuis le règne de Clément XIII, en 1767. La situation de l'Église, les malheurs dont on étoit menacé, et qui ne tardèrent pas en effet à fondre sur le saint Siége, les prétentions exagérées d'un ambitieux voisin, furent sans doute les motifs qui portèrent Pie VII à proclamer de nouveaux protecteurs pour la religion. Ceux qui reçurent les honneurs de la canonisation furent François Caracciolo, Benoît de Saint-Philadelphe, Angèle Merici, Colette Boilet, et Hyacinthe Marescotti. Le premier, fondateur des Clercs réguliers mineurs vivoit sur la fin du xvi[e] siècle, et avoit été béatifié par Clément XIV. Benoit, surnommé quelquefois le Maure, étoit né en Sicile, entra

chez les frères Mineurs comme frère convers, et mourut le 4 avril 1589, à 63 ans. Son corps est conservé à Palerme avec beaucoup de vénération, et le saint Siége avoit déjà approuvé son culte en 1743. Angèle Merici, ou de Bresse, fondatrice des Ursulines en 1537, mourut en 1540, à l'âge de 34 ans. Colette Boilet est celle qui doit le plus intéresser les Français. Elle naquit à Corbie en Picardie, en 1380, mena une vie fort austère, et mourut à Gand, le 6 mars 1446, après avoir réformé l'ordre de Sainte-Claire, et établi cette réforme en France, dans les Pays-Bas et au-delà du Rhin, des Alpes et des Pyrénées. Urbain VIII permit, en 1625, d'honorer sa mémoire. On a sa vie par Pierre de Vaux. Hyacinthe Marescotti, issue d'une famille célèbre en Italie, entra dès sa jeunesse dans les tiers-ordre de saint François, et s'y distingua par la pratique des plus hautes vertus. Elle mourut en 1640, dans sa 55e année, et est honorée particulièrement à Viterbe. Benoît XIII l'avoit béatifiée en 1726. La canonisation de ces cinq bienheureux se fit avec pompe, et avoit attiré un grand nombre de fidèles de toutes les parties de l'Italie. Les procédures d'usage ayant été terminées avec tout le soin et toute la maturité que la cour de Rome met dans un examen si important, le dimanche de la Trinité fut assigné pour la cérémonie. Le saint Père se rendit en grand cortège à la basilique du Vatican, étant précédé des prélats, des évêques et des cardinaux. L'église étoit ornée avec magnificence, et offroit entr'autres douze tableaux représentant des miracles dus à l'intercession des cinq bienheureux. Le cardinal Caracciolo fit les instances accoutumées, après lesquelles le souverain Pontife publia de son trône le jugement de canonisation. Il célébra une messe solennelle, prononça une homélie, et accorda des indulgences.

— Le 30 septembre, décrets de Buonaparte en faveur du clergé. Sur le point de commencer le récit d'une persécution nouvelle, nous cherchons en quelque sorte à le retarder, et nous aimons à nous arrêter sur des temps

moins fâcheux, où celui qui alloit porter tant de coups à la religion, savoit encore se déguiser et se contraindre. Les décrets, dont nous voulons parler, sont, pour ainsi dire, les derniers éclairs de raison d'un homme aveuglé par l'orgueil et la prospérité. Peut-être chercha-t-il par là, car il n'envisagea jamais la religion que comme un moyen de parvenir à ses fins; peut-être, dis-je, chercha-t-il à se concilier le clergé dans un moment où il se disposoit à rompre tout-à-fait avec le Pape. La politique lui conseilloit en effet d'avoir l'air de protéger la religion au dedans, tandis qu'il alloit l'attaquer au dehors; et il devoit tâcher d'affoiblir, par quelques concessions, le mauvais effet que pouvoit produire sa rupture avec le souverain Pontife. C'est ce qui explique apparemment pourquoi, en 1806 et 1807, il prit successivement quelques mesures assez favorables. C'est à cette époque qu'il traita le clergé avec plus de bénignité, ou, pour parler plus juste, avec moins de despotisme. Il parut même alors mieux disposé que lors du voyage du Pape en France, peut-être parce que lors de ce voyage, il n'avoit pas voulu, par hauteur et par jalousie, avoir l'air d'être déterminé par les instances du Pontife, et qu'il étoit bien aise qu'on ne fût redevable qu'à lui de ce qu'il lui plaisoit d'accorder. Quoi qu'il en soit, ses partisans ne manquèrent pas de remarquer que, loin de s'en tenir à la lettre du Concordat, il en avoit, en 1806 et 1807, étendu peu à peu les avantages et diminué les défauts. Une lettre ministérielle, du 14 janvier 1806, répara le scandale qu'avoit donné celle du 8 juin 1802, citée plus haut, et annonça qu'il étoit défendu de recevoir l'acte de mariage d'un prêtre. Les évêques furent autorisés à faire des visites pastorales dans les maisons d'éducation. On rendit aux fabriques les biens non vendus, on autorisa les legs pour les hospices. Plusieurs établissemens ecclésiastiques sortirent pour quelque temps de leurs ruines. Par le Concordat, le gouvernement ne s'étoit obligé qu'à payer les cures principales. Depuis il assura un traitement pour 24,000 succursales, et le décret du 30 septembre porta

ce nombre à 30,000. Un autre décret, plus important encore, accorda des bourses à chaque séminaire diocésain. On avoit précédemment créé un séminaire pour chaque métropole; mais il fut aisé de s'apercevoir que cet établissement étoit insuffisant, et presque tous les évêques s'empressèrent de former des séminaires particuliers pour leurs diocèses. Ils firent un appel à la charité des fidèles pour subvenir aux dépenses, et parvinrent presque partout à réunir quelques élèves. Il y eut même des villes où les dons des zélés catholiques mirent en état d'avoir, en peu de temps, des établissemens nombreux. Toutefois le gouvernement sentit le besoin de prendre une mesure générale, et il créa 2400 bourses réparties entre les divers diocèses. Il donna des maisons, il accorda des exemptions de la conscription. Les séminaires reçurent un plus grand nombre de sujets; de plus, on créa des petits séminaires pour les humanités et la philosophie, et l'Église put espérer de voir se réparer par la suite les pertes du sanctuaire. Le troisième décret, du 30 septembre, étoit relatif aux Sœurs de la Charité et autres congrégations de filles vouées à l'instruction et au service des malades, et déjà autorisées par des décrets partiels. Il ordonnoit qu'elles se réuniroient en chapitre pour exposer leurs besoins. Ce chapitre eut en effet lieu, du 27 novembre suivant au 2 décembre. Elles rémirent leurs mémoires, et un décret; du 3 février 1808, leur accorda des maisons et des secours, tant pour un premier établissement, que pour chaque année. On vit alors combien, après tant de traverses, le zèle pour ces pieuses institutions s'étoit soutenu et même augmenté. Trente-une congrégations d'Hospitalières, de Sœurs pour les écoles gratuites, ou de Sœurs du Refuge, obtinrent des fonds, sans compter trente-quatre autres, moins nombreuses et également autorisées, qui n'avoient point été appelées au chapitre. Toutes ces associations réunies possédoient un assez grand nombre de maisons établies en différentes provinces. Quelques-unes même étoient d'institution récente. La charité et le zèle avoient favorisé et propagé des réunions si utiles,

et Buonaparte ne s'y étoit pas montré trop contraire. Il vouloit seulement que les corporations religieuses eussent pour objet l'instruction des enfans ou le soin des malades, et il n'autorisa la réunion des Ursulines, des dames de la Visitation, des Carmélites, et des autres de ce genre, qu'à condition qu'elles s'appliqueroient à l'instruction; ce qui même ne fut pas rigoureusement observé. Dans toutes les villes, les anciennes religieuses purent donc se réunir en communauté, et même recevoir des novices. Un autre rétablissement, non moins précieux, fut celui des Frères des Écoles chrétiennes pour l'instruction gratuite des enfans de la classe indigente. Cette classe étoit abandonnée depuis la révolution, et redemandoit les maîtres humbles et désintéressés qui s'étoient voués à l'enseigner. Quelques frères, restes d'un corps si utile, se trouvoient à Lyon. Ils furent approuvés, rallièrent à eux leurs confrères dispersés, et ouvrirent un noviciat. Ils se sont multipliés depuis, et ont fourni des instituteurs dans les principales villes. Les congrégations d'hommes blessoient encore plus les philosophes que celles de femmes. Toutefois quelques-unes furent autorisées. Les missionnaires furent rétablis sur la demande du Pape. Les Lazaristes devoient être chargés du Levant et des Indes; les prêtres des Missions étrangères, de la Chine, et ceux du Saint-Esprit, de l'Amérique. On leur accorda par décret des maisons et des revenus; mais les brouilleries qui survinrent, et l'esprit qui prévalut bientôt, firent révoquer ces concessions. La congrégation des prêtres de Saint-Sulpice s'étoit aussi reformée, et avoit pris la direction de plusieurs séminaires, sans que le gouvernement y mît obstacle, jusqu'au moment où, égaré par la colère, Buonaparte fit la guerre à un corps, dont le crime étoit d'être fort attaché au saint Siége. Enfin, il avoit consenti même au rétablissement des Trappistes, qui avoient déjà deux maisons à la porte de la capitale, et qui ne furent dissous que par suite des différends avec le Pape. Ces différends firent changer de direction à Buonaparte, et au lieu que, pendant plusieurs années, à dater du Concordat,

cordat, il avoit paru par intervalles tendre à l'amélioration de l'état du clergé, et au rétablissement de plusieurs corps utiles, il prit tout à coup une marche inverse, et n'agissant plus que par caprice ou par colère, il anéantit ou traversa le bien qu'il avoit laissé faire, supprimant, cassant, exilant ou emprisonnant, et appesantissant de plus en plus son despotisme sur le clergé, qui lui étoit devenu suspect depuis qu'il s'étoit mis en guerre avec le souverain Pontife.

1808.

Le 2 février, des troupes françaises entrent dans Rome. Il y avoit à peine trois ans que le souverain Pontife avoit donné un grand exemple de condescendance. Il avoit essayé de gagner à la religion, par un éclatant sacrifice, le cœur d'un homme trop altier pour être sensible aux bienfaits, et étoit reparti pour l'Italie avec la douleur de ne tirer aucun fruit solide d'une démarche qui avoit dû tant lui coûter. Bientôt même, celui qu'il venoit d'obliger si gratuitement, lui donna de nouveaux sujets d'inquiétude. Il se fit couronner roi d'Italie; et cette augmentation de puissance, dans un homme d'une ambition reconnue, dut causer quelque alarme à la cour de Rome, qui, par ses intérêts temporels, et même par ses droits spirituels, ne sauroit être étrangère à la situation politique de l'Italie. Ces alarmes augmentèrent encore par l'envahissement d'Ancône au milieu de la paix, par la conquête de Naples, qui fut enlevé à la maison de Bourbon, et donné à un frère du moderne empereur, et par l'occupation de tout le territoire vénitien à la suite du traité de Presbourg. Le Pape se voyoit par-là entièrement à la merci d'un voisin puissant et irritable; et ses étroits domaines, déjà cernés de toutes parts, étoient de plus traversés en tous sens par des troupes étrangères qui y séjournoient à leur aise, et y vivoient aux dépens des habitans grevés de tant de charges, ou de la chambre



apostolique, réduite, par l'effet des circonstances, à de très-modiques revenus. Le souverain Pontife avoit de plus à gémir sur le dépouillement des églises d'Italie, et sur l'asservissement où on tenoit le clergé de son pays, comme en France. Enfin, il lui étoit bien permis d'être affligé de l'état de l'église d'Allemagne, de déplorer la destruction de l'empire germanique, et les suites fâcheuses qu'avoient pour la religion tant de changemens et de secousses, et d'être inquiet des prétentions exorbitantes d'un homme qui se croyoit et se disoit hautement même le successeur de Charlemagne, qui en cette qualité vouloit régner en Italie et en Allemagne comme en France, et qui traitoit les princes de ces contrées comme s'ils eussent été ses vassaux et ses tributaires. Il demandoit sérieusement que le Pape se joignît à la Confédération du Rhin, et il exigeoit qu'on fermât aux Anglais les ports d'Ancône et de Civita-Vecchia. Le refus de Pie VII d'accéder à ces demandes, et celui de sacrer le nouveau roi de Naples, irritèrent un homme impatient de contradiction. Il fit un crime à la cour de Rome de ses relations avec la maison d'Autriche, et de l'intérêt qu'elle conservoit pour Ferdinand IV. Il se plaignit d'autant plus haut, qu'il étoit plus dans ses torts; et loin d'accorder au Pape les demandes qu'il avoit faites, on lui en adressa à lui-même d'autres qui tendoient toutes à la diminution de son autorité spirituelle et temporelle. On vouloit qu'il se joignît à ce système continental qui n'étoit que le système d'une ambition insensée, et qu'il fît avec l'auteur de ce système une ligue offensive et défensive. En vain le souverain Pontife représenta que par devoir autant que par inclination, il lui convenoit de rester neutre dans les guerres qui déchiroient l'Europe : en vain offrit-il tous les tempéramens qu'il crut conciliables avec sa dignité ou les intérêts de l'Église : ses représentations et ses offres furent également dédaignées par un despote arrogant et absolu, qui ne cherchoit que des prétextes pour une rupture. Il donna ordre à ses troupes de marcher sur Rome. On feignit qu'elles ne feroient

qu'y passer, et qu'elles se rendoient à Naples. Mais le 2 février 1808, elles entrèrent dans la capitale du monde chrétien, désarmèrent la garde à la porte del Popolo, et s'emparèrent du château Saint-Ange. Elles se présentèrent même avec des pièces d'artillerie devant le palais Quirinal où le saint Père faisoit sa résidence. Ce fut le premier acte d'hostilité, et comme le premier anneau de cette chaîne d'outrages et de violences que nous allons voir se succéder rapidement. On annonça au Pape que sur son refus d'accéder aux propositions qui lui avoient été faites, on alloit occuper ses états. Six cardinaux, originaires du royaume de Naples, eurent ordre de s'y rendre dans les vingt-quatre heures, et en effet quatre d'entr'eux y furent conduits sous escorte. Le général français prit la direction de la poste, saisit les imprimeries, et incorpora les troupes romaines dans ses corps. Le colonel Bracci, qui refusa de se prêter à cet arrangement, fut mis au château Saint-Ange, puis envoyé en exil. Au mois de mars, quatorze autres cardinaux furent enlevés de Rome, et conduits dans les villes d'Italie où ils avoient pris naissance. Ceux qui avoient des places et des charges auprès de S. S. n'échappèrent point à cette mesure. En même temps, les cardinaux napolitains, qu'on avoit enlevés précédemment, furent transférés à Modène. Pie VII fut obligé de choisir de nouveaux ministres; seulement il conserva aux anciens leurs titres, et ne nomma que des vicaires. Il protesta contre les violences commises sur ses sujets. Retiré dans son palais, il ne prenoit part à rien de ce que faisoit l'usurpateur, ne se montroit plus dans Rome, et constatoit par cet état de captivité la violence qu'on exerçoit à son égard. Le reste de l'année n'offrit qu'une suite d'injures et de vexations. Le 27 mars, un ordre du jour du général français annonça aux troupes pontificals qu'elles ne recevroient plus d'ordres à l'avenir *ni des prêtres ni des femmes*. On reconnut à la grossièreté de cet outrage le langage insultant de celui qui dans ses bulletins prenoit plaisir à injurier toutes les puissances, et à flétrir les plus augustes personnages. Le

même rendit, le 2 avril, un décret pour réunir au royaume d'Italie les provinces d'Urbin, d'Ancône, de Macerata et de Camerino. Un autre décret du même jour confisqua les biens des cardinaux, prélats et autres qui ne se rendroient pas au lieu de leur naissance. Le 7 avril, on désarma la plus grande partie de la garde du saint Père, et on mit en prison les nobles de cette garde. M. Guidobono Cavalchini, gouverneur de Rome, fut enlevé et envoyé à Fenestrelle pour prix de sa fidélité à son souverain. Le 11 juin, des officiers français entrèrent dans l'appartement du cardinal Gabrielli, pro-secrétaire d'état, mirent les scellés sur le secrétaire qui renfermoit ses papiers, placèrent une sentinelle en face, et signifièrent à ce cardinal l'ordre de partir dans deux jours pour son évêché de Sinigaglia. Cette violation du droit des gens, dans la personne d'un ministre, provoqua de nouvelles et inutiles réclamations de la part du Pape.

— Le 8 avril, bref du Pape Pie VII, qui érige l'évêché de Baltimore en métropole, et qui crée quatre évêchés suffragans dans les États-Unis. Les progrès de la religion dans cette partie du nouveau monde réclamoient cette mesure, qui étoit sollicitée vivement par le clergé catholique. Baltimore avoit pris de grands accroissemens, et le nombre des catholiques y étoit fort augmenté. On croit qu'il y est de douze à quinze mille. Les nouveaux évêchés établis pour les État-Unis, étoient New-Yorck, Philadelphie, Boston et Beardstown dans le Kentucky. Le Pape y nomma, le même jour, le père Luc Concanen, Dominicain Irlandais, établi depuis longtemps à Rome; le père Michel Égan, Franciscain Irlandais, missionnaire à Philadelphie; Jean Cheverus, et Joseph-Benoît Flaget, prêtre de la congrégation de Saint-Sulpice; ces deux derniers Français et résidant depuis long-temps aux États-Unis. Le père Concanen fut sacré à Rome, le 24 avril, par le cardinal Antonelli, préfet de la propagande, et se disposa a partir pour son évêché. Il devoit en outre porter le *pallium* à M. Carroll, nommé archevêque. Mais les troubles de l'Italie empêchèrent son départ, et il mourut

à Naples sans avoir pu se rendre dans son diocèse; les trois autres évêques furent sacrés aux États-Unis mêmes par le nouvel archevêque, assisté de M. Neale, évêque de Gortyne, son suffragant depuis 1800. Cette cérémonie eut lieu aux mois d'octobre et de novembre 1810. On profita de cette réunion de prélats pour dresser en dix-huit articles, des réglemens datés du 13 novembre 1810, et qui statuoient sur plusieurs points relatifs à l'administration de ces églises. Les nouveaux évêques se rendirent ensuite dans leurs diocèses, qui avoient bien peu de prêtres; il n'y en a guère plus de quatre-vingts dans tous les États-Unis. Cependant l'évêque de Beardstown paroît avoir déjà réussi à créer un petit séminaire. Il a visité le Kentucky, et administré le sacrement de confirmation. Il y avoit dans cet état une maison de Dominicains; celle de Trappistes qui s'y étoit établie n'a pas subsisté. En 1814, Pie VII nomma à l'évêché de New-Yorck Jean Cunelly, religieux Dominicain, qui fut sacré à Rome en cette qualité, le 6 novembre. La Nouvelle-Orléans avoit été précédemment érigée en évêché par Pie VI, dans le temps que la contrée appartenoit aux Espagnols. Mais l'évêque espagnol étant mort, M. Carroll fut encore chargé de l'administration du diocèse. Il la confia à un prêtre français, M. Dubourg, qui étant venu en Europe en 1815, fut promu par le Pape à cet évêché, et sacré le 24 septembre de cette année. Ainsi l'épiscopat s'établissoit d'une manière solide dans ces contrées lointaines, qui comptoient très-peu de catholiques il y a quarante ans. On estime aujourd'hui le nombre de ceux qui sont réunis en congrégation à 220,000; mais peut-être y en a-t-il trois fois plus, si on compte tous ceux qui sont dispersés dans les lieux où il n'y a point de prêtres, et qui n'ont point par conséquent d'exercices de religion. Ceux-ci attendent des missionnaires zélés qui viennent les instruire, et les empêcher de perdre tout-à-fait la foi. Plusieurs prêtres d'Europe ont successivement passé dans ce pays, et on espère que la liberté dont y jouit la religion, y en attirera d'autres.

— Le 10 avril, décret de la congrégation des rites, qui déclare *Vénérable* Marie-Clotilde de France, reine de Sardaigne. Il semble que la Providence voulût honorer d'une manière éclatante même aux yeux des hommes, ceux qu'elle éprouvoit par les plus grandes tribulations. Elle faisoit paroître de grands exemples de vertu dans une famille proscrite et frappée des plus terribles catastrophes. Louis XVI avoit montré dans sa prison et à sa mort ce que peut le courage inspiré par une piété vraie et profonde. M[me] Elisabeth avoit fait admirer le dévouement, la patience et la résignation la plus héroïque. M[me] Clotilde, sœur de l'un et de l'autre, ne sembla leur survivre que pour donner dans de longues traverses le spectacle d'une vertu supérieure au malheur. Cette princesse, née à Versailles en 1759, avoit été mariée en 1775, au prince de Piémont, fils d'Amédée III, roi de Sardaigne. Elle porta dans cette cour, avec la bonté de son caractère, les inclinations pieuses, et les qualités estimables qu'elle avoit héritées du sage Dauphin et de son excellente épouse. Elle ressentit vivement les désastres de sa famille, l'exil de ses frères, la fin horrible du chef de sa maison, et le supplice criant de sa sœur, de cet ange de paix, à qui le crime même n'eut rien à reprocher. Bientôt la révolution vint l'atteindre elle-même et elle ne sembla monter sur le trône que pour en être précipitée. Les ennemis des Bourbons ne voulurent pas laisser régner la sœur de Louis XVI. Chassée de sa capitale, elle erra en Italie pendant quelques années avec le roi son époux, donnant partout l'exemple d'une piété fervente, d'une charité, d'une patience, d'un détachement, d'une abnégation qui paroissoient encore plus admirables dans un si haut rang. Elle mourut à Naples, le 7 mars 1802, dans les plus grands sentimens d'amour pour Dieu. Pie VII, qui avoit été lui-même témoin de ses vertus, céda autant à sa propre opinion qu'aux vœux de toute l'Italie, en ordonnant d'introduire la cause de sa béatification, et en la déclarant *Vénérable ;* et les amis de la religion et du trône virent avec joie ces honneurs

accordés à une princesse d'un sang qui leur étoit cher. On a publié à Paris, en 1806, l'*Éloge historique* de cette reine. — Le 19 mars précédent, un autre décret avoit déclaré qu'il étoit constant que la sœur Agnès de Jésus, religieuse Dominicaine, morte à Saint-Flour, le 19 octobre 1634, a pratiqué les vertus dans un degré héroïque, et qu'on peut procéder à la discussion de quatre miracles. On a sa vie, qui a été réimprimée en dernier lieu.

— Les 5 et 6 mai, abdication forcée de deux rois d'Espagne. Cet étrange événement est encore un effet de la politique d'un homme insatiable de domination. Il menoit cette année deux grandes iniquités de front, et sa conduite en Espagne pouvoit le disputer en perfidie, en ingratitude et en noirceur avec celle qu'il tenoit envers le chef de l'Église. Depuis douze ans le ministère espagnol suivoit une politique foible et complaisante, et s'étoit allié successivement avec tous les gouvernemens qui dominoient en France. L'influence d'un homme, qui de simple garde du corps s'étoit élevé aux premières dignités du royaume, paroît avoir dicté ce système de conduite. Par ses conseils l'Espagne se plia à toutes les volontés de voisins exigeans. Elle avoit redoublé encore de condescendance depuis l'accession de Buonaparte au consulat. Les trésors et les armées de l'Espagne lui avoient été en quelque sorte abandonnés, et il avoit fallu, pour satisfaire à ses demandes réitérées, mettre chaque année en vente une portion de biens ecclésiastiques, et acheter son alliance par des contributions réglées. Bientôt il ne se contenta plus de ces redevances multipliées, et forma le projet d'envahir l'Espagne. Les prétextes mêmes lui manquoient; il en fit naître, et fomenta des divisions dans la famille royale. D'intelligence avec un ministre, instrument aveugle de ses volontés, il fit accuser le prince des Asturies d'une conspiration contre son père. Personne n'y crut, et la nation vit avec effroi l'héritier du trône en prison. On força ce jeune prince à demander une alliance avec une famille qu'il devoit détester, et ensuite on ne daigna pas répondre à cette demande qu'on

avoit provoquée. En même temps on remplissoit de terreur l'esprit de Charles IV, à qui on insinuoit de se retirer en Amérique. On concluoit avec un de ses agens et probablement à son insu, un traité de partage du Portugal, royaume que convoitoit aussi l'inexplicable ambition d'un homme maître alors de la moitié de l'Europe. Ce traité servit de prétexte pour faire entrer en Espagne une armée nombreuse. On ne devoit y introduire que trente mille hommes; il y en eut bientôt quatre-vingts. Ces troupes prirent successivement possession, par artifice, des forteresses de Pampelune, de Saint-Sébastien, de Figuières et de Barcelone. Les Espagnols s'effrayoient de cette invasion au milieu de la paix, et de cette marche astucieuse et perfide. Leurs craintes redoublèrent à l'arrivée d'un émissaire, qui vint nettement proposer à Charles IV de passer en Amérique. Ils remarquèrent que ce prince faisoit des préparatifs de départ. Les esprits s'échauffent et le mécontentement éclate. On en vouloit sur-tout au prince de la Paix, regardé comme le complice de toutes ces menées. Tout étoit en tumulte à Aranjuez, où étoit alors la cour, et d'où elle devoit partir pour Séville. Le peuple se met en devoir d'empêcher ce départ. Le 15 mars et jours suivans furent marqués par la plus grande effervescence. Le roi essaya de calmer les esprits par deux décrets, dont l'un privoit Godoy de ses emplois, et l'autre rassuroit sur les bruits de son prochain départ. Ces proclamations ne firent aucun effet. Le tumulte croissant toujours, le 18 on attaqua le palais de Godoy, qui fut arrêté. Le 19, le roi effrayé, et las d'une autorité que son âge, ses infirmités et la crise présente rendoient plus pesante, prit la résolution d'abdiquer en faveur de son fils. A cette nouvelle, la joie et l'enthousiasme furent extrêmes à Madrid. Le nouveau roi prit le nom de Ferdinand VII, et fit son entrée dans la capitale au milieu des plus bruyantes acclamations. On savoit qu'il détestoit le favori, et le peuple lui savoit gré de partager à cet égard le sentiment de toute la nation. Cependant celui qui avoit fomenté de

loin ces divisions, sourioit à leur succès, et se flattoit d'en tirer parti. Il avoit couvert l'Espagne de ses troupes; il ordonna à ses généraux de s'approcher de Madrid et de ne point reconnoître Ferdinand, et annonça qu'il vouloit aller lui-même sur les lieux pour juger ce grand procès, comme s'il eût eu aucun droit à cet égard. On suggéra à Charles de protester contre son abdication comme contrainte. On usa de mille artifices pour engager Ferdinand à quitter Madrid, et à se séparer d'un peuple qui l'auroit défendu. On attira le père et le fils à Bayonne, où se trouvoit leur juge, et là, après les avoir traités avec une hauteur insultante et une perfidie atroce, on leur fit signer une abdication. Ferdinand fit quelque résistance; mais dans cette lutte inégale, la candeur et la bonne foi devoient céder à la ruse et à la perfidie. On conclut avec les deux rois un simulacre de traité, et on les fit partir pour l'intérieur de la France où ils languirent dans la captivité. Charles résida successivement à Compiègne, à Marseille et à Rome. Ferdinand fut retenu pendant six ans au château de Valençay avec les infans don Antonio et don Carlos, son oncle et son frère. Cependant le peuple de Madrid se souleva, le 2 mai, contre les Français; le canon et la mitraille appaisèrent l'émeute. Ce fut par-là que le maître de l'Espagne s'annonça dans ce pays, et cette journée fut comme le prélude des scènes affreuses qui ensanglantèrent ce royaume jusque-là si tranquille. La nouvelle de l'abdication de Ferdinand exalta toutes les têtes. Les provinces du nord donnèrent l'exemple d'une résistance contre l'oppression. On forma des juntes. Le peuple, le clergé, l'armée se prononcèrent avec courage. Leur zèle patriotique méritoit d'être admiré, et fut traduit comme une rebellion dans les bulletins de Buonaparte. Celui-ci nomma au trône d'Espagne son frère Joseph, qu'il rappela de Naples, et qui ne fut toujours qu'un instrument entre ses mains. Le 20 juillet ce fantôme de roi fit son entrée à Madrid; un profond silence lui annonça la consternation générale. Le même jour, une armée française

capituloit à Baylen. Partout le peuple étoit soulevé. Les excès des soldats français, des assauts donnés à plusieurs villes, des cruautés, le pillage des églises achevèrent d'irriter un peuple généreux. Cette nation qu'on croyoit abatardie, se réveilla pour maintenir son indépendance, et tandis que des peuples plus éclairés, ou du moins qui avoient la prétention de l'être, étoient courbés sous le joug, un peuple religieux et loyal conserva une attitude honorable. Il se leva tout entier pour soutenir ses droits, sa religion, sa liberté, son territoire. Chaque province, chaque ville, chaque village presque devint un camp; chaque espagnol se fit soldat. En vain on employa, pour les réduire, les cruautés, le pillage, la dévastation. On osa appeler brigands des hommes qui défendoient leur religion, leurs rois, leurs foyers, leur indépendance, c'est-à-dire, tout ce qu'il peut y avoir de cher et de sacré. On taxa de fanatisme le zèle du clergé espagnol. Il est très-vrai que les prêtres et les religieux contribuèrent à fomenter la résistance. Ceux qui leur en feroient un crime, ne feroient pas réflexion apparemment qu'ils soutenoient la cause de leurs rois contre un injuste étranger. Depuis quand la religion interdit-elle aux prêtres de prêcher le dévouement à la patrie? Si un conquérant entroit aujourd'hui en France, enlevoit nos princes légitimes et vouloit nous réduire sous le joug, trouveroit-on étonnant que les ministres de la religion exhortassent les peuples à maintenir l'honneur et l'indépendance de la France? Voilà ce qu'a fait le clergé espagnol. L'évêque de Saint-Ander, l'évêque de Pampelune, et quelques autres que Buonaparte appeloit des rebelles, étoient de généreux soutiens de leur pays. Quel ami de sa religion n'étoit pas en droit de se soulever contre les profanations, le pillage et la destruction des églises, des monastères, de tous les lieux consacrés à la piété? On a accusé les religieux espagnols de s'être portés à des actes de cruauté envers les prisonniers, et il paroît en effet qu'il y eut d'affreuses représailles. Les Espagnols étoient exaspérés par des perfidies et des barbaries sans nombre; ils s'en

vengèrent par d'autres cruautés, et à une défense légitime se mêlèrent des excès déplorables, mais dont la honte doit retomber principalement sur celui qui en donna le funeste exemple. Si des religieux ont partagé ces excès, nous serons des premiers à nous élever contre cet oubli de leur caractère, et contre une conduite réprouvée par l'Évangile. Mais nous avons des raisons de croire qu'on a beaucoup exagéré à cet égard. Nous tenons d'un Espagnol des détails qui présentent la plupart des religieux sous un jour bien différent. Dans les siéges de Sarragosse et de Girone sur-tout, leur activité tient du prodige. Ils étoient partout; dans les églises ils annonçoient la parole de Dieu; ils couroient de là auprès des malades pour leur porter toute sorte de secours, dans le sein des familles pour y consoler et rassurer des femmes éplorées, sur la brèche même pour recueillir les blessés dans leurs bras, leur distribuer des remèdes, et les rappeler à la vie ou leur donner la force de la quitter. Ils partageoient tous les dangers. Plusieurs furent frappés au moment même où étendus à côté des mourans, ils remplissoient envers eux les derniers devoirs de la charité. Au siége de Girone et pendant le bombardement de cette ville, les religieux suivoient les traces de la bombe au milieu des décombres, retiroient les malheureux qui y étoient ensevelis, et leur prodiguoient tous les secours qui dépendoient d'eux. Ce fut à leur zèle qu'on dût la formation d'associations de dames charitables qui se consacrèrent au soin des blessés. Comment étoient-ils traités quand on les prenoit? Massacrés impitoyablement par des soldats furieux, ou condamnés à la prison, ils n'avoient que l'alternative de la mort ou de la misère. Nous avons vu en France le sort qu'on leur faisoit subir. Dépouillés de tout, traînés de ville en ville, réduits à la plus affreuse indigence, ils périrent par milliers. En général, cette affreuse guerre fut une source de calamités déplorables. L'ambition et les caprices d'un seul homme y versèrent des torrens de sang. Deux nations faites pour s'estimer, travaillèrent avec acharnement à se détruire,

et plus d'un million d'hommes périrent dans cette lutte désastreuse. Les villes prises et reprises plusieurs fois furent ruinées de fond en comble : des batailles sanglantes et des assassinats partiels dépeuplèrent ce malheureux pays, et l'incendie, le carnage marquèrent la marche des armées. L'auteur de tant de maux persévéra pendant six ans dans son opiniâtre projet d'asservir l'Espagne. Il y alla lui-même à la fin de 1808, et entra le 5 décembre à Madrid ; mais rappelé en Allemagne par une nouvelle guerre, il ne reparut plus dans la péninsule, et se contenta d'y envoyer successivement des armées qui disparoissoient dans des combats continuels, et qu'il falloit renouveler presque à chaque campagne. Ses troupes pénétrèrent même en Portugal, où elles ne purent se maintenir. La famille royale s'étoit retirée dans le Bresil ; mais les Anglais vinrent seconder le zèle des Portugais. Cadix ne tomba point non plus au pouvoir des Français, et les autorités espagnoles s'y réfugièrent. Des juntes, des cortès, une régence remplacèrent le gouvernement qu'on leur avoit enlevé. Partout l'esprit national se soutint au milieu même des revers. Souvent battus, jamais soumis, les Espagnols savoient rassembler de nouvelles forces après une défaite. La ruine de leurs maisons et la dévastation de leurs champs ne les engagèrent point à fléchir devant leur oppresseur. Ils consumèrent les armées françaises dans des combats et des marches continuelles ; et avec l'aide des Anglais, ils parvinrent à recouvrer d'abord leurs provinces du midi, puis à chasser Joseph de la capitale, où il se paroit du vain titre de roi sans pouvoir, comme sans sujets, puis enfin à délivrer toute l'Espagne. On ne peut nier que leur courageuse résistance n'ait eu une grande influence sur la délivrance générale de l'Europe ; et il leur est honorable d'avoir montré comment on pouvoit abattre le colosse qui pesoit sur nos têtes, et d'avoir contribué à miner sa puissance par leurs efforts redoublés. La guerre d'Espagne fut pour lui comme un ver qui le rongeoit et qui prépara sa ruine.

— Le 11 juillet, allocution du Pape aux cardinaux en consistoire secret. Le 16 mars précédent, le souverain Pontife avoit déjà adressé aux cardinaux, réunis en consistoire, une première allocution, où il leur rendoit compte de tout ce qu'il avoit eu à souffrir jusque-là. Il leur avoit rapporté les conditions qu'on avoit voulu lui prescrire, et sa juste répugnance à déclarer, comme on le vouloit, la guerre aux Anglais, qui ne lui avoient fait aucun mal, et à contracter une alliance offensive et défensive avec le gouvernement français. Pouvoit-il se mettre ainsi en état d'hostilité avec les autres puissances, et ne lui auroit-on pas reproché sa partialité, si, oubliant ses devoirs, comme chef de toute l'Église et père commun des fidèles, il eût épousé toutes les querelles d'un homme qui en faisoit naître tous les jours de nouvelles? Le Pape auroit été obligé de faire tour à tour la guerre à l'Angleterre, à l'Autriche, à la Sicile, à l'Espagne, et lui auroit fallu même envoyer ses soldats jusqu'en Prusse et en Russie. En refusant d'accéder à de telles propositions, Pie VII fit donc à la fois un acte de justice, de sagesse et de courage. On a déjà vu quel en fut le prix. Le saint Père dans sa nouvelle allocution rappele les nouveaux outrages faits à sa personne et à son autorité. Il se plaint sur-tout de l'enlèvement des cardinaux, et montre combien ce procédé inoui étoit contraire au droit des gens. Il réclame également contre le décret du 2 avril, qui lui enlevoit les plus riches provinces de ses états, et réfute les prétextes frivoles dont on avoit voulu colorer cette invasion. Enfin, il proteste solennellement contre les actes et les mesures employées contre lui, et prend les cardinaux à témoin de sa modération, de sa condescendance, et de son désir de prévenir les querelles. Cette allocution, qui est longue, est écrite avec une énergique simplicité. Elle est empreinte du caractère de douceur du Pape, de sa patience, de sa résignation; et il y conjure encore son persécuteur de revenir à des sentimens plus pacifiques. Mais au contraire les mauvais desseins de celui-ci se manifestoient de plus en plus. Il avoit été

défendu, sous peine de mort, à tous les imprimeurs de Rome de rien mettre au jour qu'ils n'en eussent obtenu la permission du commandant français. Des prêtres étoient journellement chassés de Rome. La correspondance du saint Père étoit violée, ses gardes emprisonnés, son habitation cernée, les rues et les places de la capitale remplies de soldats. Les évêques et les autres ecclésiastiques de ses états ne pouvoient plus parvenir jusqu'à lui. On publia sous ses yeux une gazette où l'on insultoit à son autorité. On affichoit des proclamations pour encourager ses sujets à la révolte. Le Pape avoit choisi le cardinal Pacca pour remplacer le cardinal Gabrielli. Le 6 septembre deux officiers vinrent dans l'appartement du nouveau ministre pour l'arrêter et le conduire à Bénévent sa patrie. Le Pape, informé dans le moment même de cette nouvelle violence, descendit sur-le-champ dans l'appartement du cardinal, parla avec force à l'officier français, se plaignit de tant d'insultes, et prenant son ministre par la main, remonta avec lui dans ses appartemens, laissant les deux envoyés déconcertés par sa présence, et honteux du peu de succès de leur démarche. On fut plus heureux contre le cardinal Antonelli, doyen du sacré collége, que sa place, son zèle et sa fermeté exposoient particulièrement à l'envie des persécuteurs. On le fit partir de Rome, le 7 septembre, sans égard pour son âge avancé, et sans lui laisser le temps de faire aucun préparatif. Le même jour, le prélat Arezzo, qui avoit remplacé le prélat Cavalchini dans le gouvernement de Rome, fut déporté en Toscane. L'évêque d'Anagni, Joachim Tosi, fut enlevé de son diocèse et conduit au château Saint-Ange. On arrêtoit et on visitoit les voitures qui sortoient du Quirinal. Dans cet état de choses, il étoit peut-être permis de douter si l'on devoit regarder comme une dérision ou comme un hommage, la demande que fit le général français, le 31 décembre 1808, d'être admis à saluer le lendemain le saint Père à l'occasion de la nouvelle année, et à le saluer, étoit-il dit dans le billet, *comme chef de l'Église et comme souverain de Rome*. Le souverain

Pontife ne s'écartant jamais du ton de réserve et de modération qu'il s'étoit prescrit, fit répondre qu'il auroit admis volontiers le général français comme simple particulier, mais que dans l'état de captivité où il étoit réduit, il ne lui convenoit point de recevoir des félicitations. Cependant la partie de ses états, envahie par le décret du 2 avril, étoit plus que jamais en proie aux exactions. On demandoit aux évêques et aux curés un serment, dont le refus les exposoit à des peines rigoureuses. On y chassoit les religieux et les religieuses de leurs monastères. On y publioit des lois contre lesquelles le Pape réclamoit depuis tant d'années, et notamment encore dans la dernière allocution du 11 juillet. On prétendoit ridiculement appliquer à ces pays les usages et les décrets de l'église gallicane, et on y mettoit tout en désordre par des violences sans cesse renaissantes. Sa Sainteté écrivit à ces églises désolées pour les encourager dans la fermeté et la patience. Elle pouvoit se proposer elle-même pour exemple. Des fenêtres de son palais, elle voyoit chaque jour de nouveaux excès commis. Le 19 janvier 1809, des soldats français cernèrent le palais de l'ambassadeur d'Espagne, et mirent en arrestation le chevalier Vargàs, alors malade dans son lit. On arrêta également deux auditeurs de Rote, et plusieurs autres particuliers de la même nation. Le souverain Pontife se plaignit inutilement de cette violation du droit des gens, qu'il dénonça à tous les ministres étrangers.

1809.

Le 17 mai, Napoléon réunit par un décret les États romains à l'empire français. On a vu que l'année précédente il s'étoit emparé d'Ancône, et des autres provinces le long de l'Adriatique; et il étoit aisé de prévoir qu'avec sa soif d'ambition, il ne tarderoit pas à s'approprier le reste de l'État de l'Église. Déjà il en étoit le maître dans le fait, puisque ses troupes l'occupoient tout

entier, et que ses généraux seuls y donnoient la loi. Il consomma la spoliation par un décret rendu à Vienne. Exalté par ses conquêtes, enivré de sa prospérité, il ne voyoit plus rien qui pût l'arrêter. Tout le texte de son décret respire l'orgueil. Il assuroit que Charlemagne, son *auguste prédécesseur*, n'avoit fait don aux évêques de Rome de diverses contrées qu'*à titre de fief, et sans que Rome cessât de faire partie de son empire;* que l'union des deux puissances avoit été une source continuelle de discordes, et que toutes ses propositions conciliatoires avoient été inutiles. En conséquence il réunissoit les États du Pape à son empire, et lui accordoit deux millions de revenus. Une consulte fut formée pour gouverner la nouvelle conquête. Pour colorer cette usurpation, le 13 juillet suivant, le successeur de Charlemagne, comme il s'appeloit, écrivit aux évêques de France une circulaire où il s'efforçoit de prendre le langage de la piété; mais on ne vit qu'une dérision insultante dans les expressions de *notre sainte religion, notre Seigneur Jésus-Christ*, dont il se servoit dans cette lettre. Il disoit aux évêques qu'il *persévéreroit dans le grand œuvre du rétablissement de la religion*, et dans ce temps même il faisoit traîner le chef de l'Église d'exil en exil. Il les assuroit que *lui seul pouvoit leur donner de la considération*, apparemment comme il en donnoit à tant de cardinaux et d'évêques bannis et proscrits. On croit qu'il avoit voulu en quelque sorte excommunier le Pape par ces singulières paroles : *Ceux qui voudroient faire dépendre d'un temporel périssable l'intérêt éternel des consciences et des affaires spirituelles, sont hors de la charité, de l'esprit et de la religion de celui qui a dit: Mon royaume n'est pas de ce monde.* Depuis en toute occasion il invectivoit, en ennemi généreux, contre ce Pape qu'il tenoit dans ses fers. Dans un rapport sur la situation de l'empire, prononcé par son ministre, le 12 décembre de cette année, il lui fit rappeler les grands avantages qui résulteroient pour la religion de la séparation du temporel et du spirituel. Une autre fois il mit

dans

dans la bouche du même, que c'étoit la puissance temporelle des Papes qui étoit cause du schisme de Henri VIII. Il parla dans ce sens et aux députés d'Ancône et aux députés romains, qu'il mandoit pour le remercier de les avoir envahis. Désormais rien ne l'embarrasse dans le gouvernement de l'Église. Il décide de tout en maître. Il crée des évêchés, il en unit, il en supprime. Il étend le Concordat à l'Italie, de même qu'il donne son Code civil à l'Allemagne. Il voulut même faire concourir une apparence de lois à l'usurpation de Rome. Il fit proposer et rendre un sénatus-consulte, du 17 février 1810, pour légitimer, autant qu'il étoit possible, cette injustice. On y disoit que le souverain Pontife ne pouvoit jouir d'une puissance temporelle dans l'intérieur de l'empire; qu'il devoit résider à Paris, promettre de ne rien faire contre les quatre articles de 1682, et prêter un serment. On sait que plusieurs sénateurs, malgré la complaisance accoutumée de leur corps, votèrent contre cet acte bizarre et incompétent. De ce moment les prêtres furent soumis à une inquisition rigoureuse. On inséra exprès dans le nouveau Code pénal des dispositions propres à fournir des prétextes de sévir contre eux, et on y décida que toute souveraineté étrangère étoit incompatible avec l'exercice de l'autorité spirituelle dans l'intérieur de l'empire.

— Le 3 juillet, déclaration des évêques catholiques d'Irlande relativement aux opinions et aux écrits de l'abbé Blanchard. Nous avons vu que le Concordat de 1801 avoit rencontré en Angleterre une opposition assez forte. Plusieurs évêques français avoient refusé la démission de leurs siéges, et avoient réclamé contre la mesure prise alors, comme étant attentatoire à leurs droits et à ceux du roi. Mais du moins ils avoient défendu leurs sentimens avec la modération qui convenoit à leur caractère, et ne s'étoient point écartés dans leurs écrits du respect qu'ils devoient au vicaire de Jésus-Christ. De simples prêtres n'imitèrent pas leur réserve, et un abbé Blanchard se crut suscité de Dieu pour défendre une cause dont on

ne le chargeoit pas, et pour pousser la guerre contre le Pape. Il publia successivement à Londres plusieurs écrits contre le Concordat, la *Controverse pacifique*, la *Suite* de cette Controverse, etc. Dans ces écrits, l'abbé Blanchard s'élevoit contre le Concordat comme contre une mesure illégale, injuste et nulle. Il mettoit Pie VII en opposition avec Pie VI, et prétendoit que le premier avoit enfreint les décrets du second, qu'il avoit établi une église hérétique et schismatique, etc. La témérité de ces assertions révolta les hommes instruits et modérés; et les catholiques anglais entr'autres, fermement attachés au saint Siége, manifestèrent leur éloignement pour une telle doctrine, qui tendoit à mettre le schisme dans l'Église, et à soulever les fidèles contre le premier des pasteurs. M. Milner, évêque de Castabala, et vicaire apostolique du district du milieu, en Angleterre, signala, dans un mandement du 1er juin 1808, les écarts, le langage et les écrits de quelques hommes ardens qui provoquoient une rupture, et il exhorta son troupeau à repousser leurs insinuations. Le 10 août suivant, il condamna dans une lettre pastorale seize propositions des écrits de Blanchard, et défendît qu'on laissât cet ecclésiastique exercer aucune fonction du sacerdoce dans le district du milieu, s'il venoit à y paroître. Blanchard n'étoit pas homme à laisser sans réponse ces deux écrits de l'évêque. Il publia contre le premier la *Défense du clergé français*, et contre le second l'*Abus sans exemple*. Il y aggravoit ses erreurs par de nouvelles. On en jugera par ce résumé qu'il fait lui-même, page 134 de l'*Abus sans exemple* : *J'enseigne donc, 1° que les évêques non-démissionnaires sont les seuls évêques légitimes de France; 2° que l'église concordataire est hérétique, schismatique, et sous un joug humain accepté; 3° que c'est là un effet du Concordat et des mesures de Pie VII; 4° quant à ce Pape, je dis seulement qu'il faut le dénoncer à l'Église catholique, encore sans spécifier si c'est comme hérétique et schismatique, ou uniquement pour avoir violé les règles saintes; et je ne prends pas sur moi de faire*

une dénonciation dont j'énonce la nécessité. C'est ainsi que ce simple prêtre osoit parler du souverain Pontife. Ces nouveaux écrits attirèrent contre lui une seconde censure. M. Douglas, évêque de Centurie, et vicaire apostolique du district de Londres, dans lequel Blanchard résidoit, le cita pour déclarer s'il étoit l'auteur de la *Défense du clergé*. Blanchard reconnut cet ouvrage dans sa lettre du 22 août. Le surlendemain l'évêque de Centurie condamna la *Défense* et interdit l'auteur. Cette censure fut lue dans toutes les chapelles catholiques du district. Celui sur qui elle tomboit n'avoit garde de se soumettre. Il prétendit qu'il ne dépendoit point de M. Douglas pour la juridiction, et qu'il n'avoit de pouvoirs à prendre que des évêques français réfugiés en Angleterre; doctrine nouvelle, et contraire à tous les principes sur la juridiction. Cependant cet ecclésiastique cherchoit à intéresser quelques confrères dans sa cause, et il parvint en effet à obtenir les signatures de sept prêtres français, qui déclarèrent publiquement qu'ils adhéroient à sa *Défense du clergé*. L'évêque de Centurie, par une courte lettre du 23 septembre 1808, défendit de leur continuer les pouvoirs spirituels. Blanchard, dans l'*Abus sans exemple*, avoit invoqué le suffrage des évêques d'Irlande comme étant pour lui. C'est ce qui provoqua une démarche solennelle de ces prélats. Dix-sept d'entr'eux, se trouvant réunis à Dublin l'année suivante, signèrent, le 3 juillet, une déclaration commune, dans laquelle, reconnoissant que Pie VII étoit le suprême pasteur de l'Église catholique, ils adhéroient aux mesures qu'il avoit prises pour sauver l'église de France de sa ruine. Ils condamnoient ensuite dix propositions tirées de l'*Abus sans exemple*, et les condamnoient entr'autres comme schismatiques et prêchant le schisme. Cette déclaration fut signée des quatre archevêques, de dix évêques et de trois coadjuteurs. Depuis, douze autres évêques de la même contrée approuvèrent cette décision, qui devint en conséquence celle de tout le corps épiscopal d'Irlande. Blanchard, toujours la plume à la main, ré-

pondit ou crut répondre à cette déclaration de vingt-neuf évêques, par l'écrit intitulé *Opposition*, où il répète les mêmes objections et les mêmes plaintes. Ses erreurs se propageant, les vicaires apostoliques d'Angleterre se réunirent pour obvier à ces progrès. Dans une assemblée tenue à Londres en février 1810, et où se trouvoient les quatre vicaires apostoliques, leurs deux coadjuteurs et sept autres ecclésiastiques, on convint qu'il ne seroit point accordé de pouvoirs aux prêtres français, à moins qu'ils ne reconnussent que le Pape n'est ni hérétique, ni schismatique, ni auteur et fauteur de l'hérésie ou du schisme. On convint aussi, dit-on, d'une lettre pastorale qui seroit signée par les quatre vicaires apostoliques; mais cette pièce n'a jamais paru. On jugeoit apparemment qu'il étoit inutile de revenir sur ces questions, et on crut qu'il valoit mieux laisser tomber cette dispute. Elle parut néanmoins se renouveler en 1811. Un des ecclésiastiques, approbateurs de l'écrit de Blanchard, l'abbé de Trévaux ayant obtenu des pouvoirs de M. Douglas, on répandit que ce prélat étoit revenu sur ses pas; et l'abbé Blanchard en triompha dans l'écrit intitulé : *La Vérité proclamée par ses adversaires*. L'évêque de Centurie assura de son côté qu'il avoit exigé de l'ecclésiastique interdit une satisfaction. D'autres prélats auroient désiré que cette démarche eût plus d'éclat, et les évêques d'Irlande s'expliquèrent dans ce sens, dans leur réunion du 16 octobre 1811. La discussion qui s'ensuivit produisit quelques ecrits dont nous ne parlerons pas; mais nous ne pouvons dissimuler le scandale donné dans le même temps par un autre ecclésiastique, aussi réfugié en Angleterre. Un abbé Gaschet alla encore plus loin que l'abbé Blanchard. Frappé de censures par MM. Douglas et Milner, il publia des *Lettres apologétiques*, qui sont le comble du délire. Dans celle du 8 mars 1809, à l'évêque de Castabala, il dit ces propres paroles : « Pie VII « est aussi étranger à l'Église que le juif, le païen et le « publicain (page 165), » et plus bas : « Ce Pontife « est coupable sous tant de rapports les plus graves, la

« longue série de ses attentats est portée à un tel excès « d'énormités, qu'il n'y a aucun moyen de le justifier. « Son pontificat est un fléau universel, une calamité gé- « nérale. Il a partout fait tant de mal, et ses scandales « sont si affreux, qu'il ne peut avoir à attendre d'excu- « ses que du côté de la flatterie et de l'aveuglement. « (P 167.) Point de doute que Pie VII ne soit dans « toute la force du terme schismatique, fauteur d'hérésie « et d'apostasie..... Il est déchu de l'honneur du sacer- « doce, de toutes les prérogatives attachées au souverain « pontificat, de toute juridiction ecclésiastique, et de tout « droit à l'obéissance des fidèles (page. 172); c'est un « blasphême de prononcer son nom dans le canon de la « messe (page 173). Il n'est plus vrai pasteur...... Il « Il est faux Pape (page 178). » Luther même n'avoit pas parlé de Léon X avec plus d'arrogance et de mépris. Gaschet confirme ces étranges insultes dans les *Lettres* suivantes. Il prétendoit que l'abbé Blanchard pensoit au fond comme lui; que cet abbé lui avoit conseillé de dénoncer le Pape comme hérétique et schismatique, et qu'il n'étoit pas conséquent à ses principes en refusant d'avouer tout haut des conclusions auxquelles ses écrits menoient directement. Il paroît en effet que M. Blanchard n'a pas osé franchir ce dernier pas, et il s'est contenté de mettre ses lecteurs sur la voie. Nous devons dire que les évêques français, retirés en Angleterre, blâmèrent de tels écrits. S'ils ne les censurèrent pas par un acte public, c'est sans doute qu'ils crurent qu'il falloit mépriser de tels emportemens, et que leur violence même les rendoit peu dangereux. Toutefois on ne peut disconvenir que ces mêmes écrits n'aient produit de fâcheux effets, et n'aient entretenu, en quelques diocèses de France, un esprit d'opposition et de schisme, qui a résisté jusqu'ici à l'autorité du saint Siége. Cette opposition étoit excusée aux yeux de plusieurs par la haine qu'on portoit à Buonaparte, et par ses procédés violens et arbitraires sur la religion; comme s'il ne falloit pas distinguer ici le mal du bien, le temporel du spirituel, les intérêts de la politique des

besoins de l'Église, et les vues de l'usurpateur des droits du souverain Pontife.

— Le 6 juillet, Pie VII est enlevé de Rome. Le Pontife avoit protesté, le 10 juin, contre la spoliation de ses états, et avoit rejeté toute pension. Le même jour il lança une bulle d'excommunication contre les auteurs, fauteurs et exécuteurs des violences exercées contre lui et le saint Siége. Il pensa sans doute que tant d'injustices et d'outrages lui donnoient bien le droit de recourir aux armes spirituelles. Il récapituloit dans la bulle les griefs et les attentats dont il avoit à se plaindre ; mais il s'abstenoit de nommer ni l'auteur de ses maux, ni aucun individu. On ne lui sut point gré de cette retenue. Un homme qui affectoit de se moquer de l'excommunication, parut outré qu'on en eût porté une contre lui. Depuis dix-huit mois il multiplioit contre le chef de l'Église les vexations et les injures ; il frappoit et dispersoit ses conseillers et ses serviteurs, lui ravissoit ses domaines, et l'entravoit dans l'exercice de ses droits les plus naturels et les plus légitimes, et néanmoins il s'indigna que sa victime eût osé se servir des seules armes qui lui restassent. Pendant long-temps il en fit le sujet de ses plaintes et de ses railleries. Pouvoit-on cependant regarder comme un abus du pouvoir des clefs, une mesure provoquée par tant d'excès? Je sais qu'on a dit que c'étoit confondre le temporel et le spirituel. Mais cette excuse, inventée par quelques théologiens courtisans, tombe d'elle-même et est hautement démentie par les faits. Ce n'étoit pas seulement le temporel du Pape qui étoit attaqué. La dispersion des cardinaux, l'interruption des communications avec les différentes parties de la chrétienté, le bannissement des évêques, l'envahissement des monastères, la profanation des églises, de nouveaux sermens prescrits, de nouvelles lois en vigueur, les tribunaux et les congrégations fermés, tout cela étoit autant d'atteintes contre l'autorité spirituelle. Quoi qu'il en soit, le loup ravisseur s'irrita des cris de l'agneau, et l'enlèvement de Pie VII fut résolu. On prit des mesures pour exécuter

dans l'ombre ce dernier attentat. Le saint Père qui en fut averti, adressa à ses sujets un écrit où il protestoit contre la force. Il n'eut que le temps de faire entendre sa réclamation. Le 6 juillet, une heure avant l'aurore, des troupes s'emparèrent de toutes les issues du palais pontifical, et la gendarmerie et quelques sbires en escaladèrent les murs. Ils brisèrent les portes de l'appartement de sa Sainteté, et s'avancèrent jusqu'à la pièce où le Pontife les attendoit. Éveillé au premier bruit de cette invasion, il s'étoit revêtu de ses habits ordinaires, et les attendoit avec l'air le plus calme, entouré des cardinaux Pacca et Despuig, et de plusieurs prélats et ecclésiastiques. Le général Radet entra le premier. Il étoit pâle et visiblement agité, et il garda le silence pendant quelques minutes. Enfin il prit la parole, et d'un ton de voix tremblant, il dit au Pape qu'il avoit à remplir une commission désagréable et pénible; mais qu'ayant prêté serment d'obéissance et de fidélité à l'empereur, il ne pouvoit se dispenser de s'en acquitter ; qu'il étoit chargé de lui signifier l'ordre de renoncer à la souveraineté temporelle de Rome et de l'État de l'Église, et que si S. S. ne s'y conformoit pas, il devoit la conduire chez le commandant en chef, qui lui indiqueroit sa destination ultérieure. Le Pape, sans rien perdre de sa tranquillité, lui répondit à peu près en ces termes : « Si vous avez cru devoir « exécuter des ordres semblables de votre empereur à « cause du serment que vous lui avez prêté, pensez-vous « que nous puissions abandonner les droits du saint « Siége auquel nous sommes liés par tant de sermens ? « Nous ne pouvons renoncer à ce qui ne nous appar- « tient pas. Le domaine temporel est à l'Église romaine, « nous n'en sommes que les administrateurs. L'empereur « pourra nous mettre en pièces, mais i n'obtiendra ja- « mais cela de nous. Au reste, après tout ce que nous « avions fait pour lui, nous ne devions pas attendre ce « traitement. » *Saint Père*, dit le général, *je sais que l'empereur vous a beaucoup d'obligation. — Il m'en a plus encore que vous ne pensez*, reprit le Pape avec

un accent expressif. Puis il demanda au général s'il devoit aller seul. Celui-ci répondit que S. S. pouvoit emmener son ministre, le cardinal Pacca. Le cardinal, après avoir pris les ordres du Pape, passa dans une pièce voisine pour s'y revêtir des habits de cérémonie des cardinaux, parce qu'il croyoit n'aller que chez le général en chef. En rentrant, il trouva qu'on avoit déjà fait partir le Pape sans lui laisser le temps de faire aucune disposition. Il se hâta de le rejoindre, et le trouva escorté des gendarmes et de quelques traîtres Romains, et marchant difficilement au milieu des débris des portes renversées. A la porte du palais, on fit monter le Pape et le cardinal dans une voiture qu'un gendarme ferma à clef; mais au lieu de prendre la route du palais Doria où demeuroit le général, on sortit de la ville par la porte Salara, et on arriva par un long circuit à la porte del Popolo, où des relais étoient préparés. Ce fut alors que le saint Père reprocha doucement à Radet son artifice, et se plaignit qu'on l'eût fait partir sans suite et sans aucune provision pour le voyage. On lui répondit que ceux dont il avoit désiré d'être accompagné, le rejoindroient incessamment avec tout ce qui lui étoit nécessaire, et l'on partit. Aux relais, on voyoit sur les figures des passans l'étonnement et l'inquiétude. A Monterosi, des femmes qui étoient aux fenêtres reconnurent le saint Père, et à la vue des gendarmes, ne pouvant douter qu'on l'emmenoit de Rome, elles témoignèrent leur douleur. Le saint Père y fut sensible; mais le général Radet fit baisser les rideaux de la voiture, de sorte qu'il ne fut plus possible de rien voir. Le Pape demeura ainsi renfermé et privé d'air pendant les heures les plus brûlantes de la journée, sous un soleil d'Italie, au mois de juillet. Après dix-neuf heures d'une course continuelle, on arriva à la montagne de Radicofani. Le saint Père souffroit; les secousses de la voiture et la longueur du voyage lui faisoient ressentir les premières douleurs d'une incommodité très-grave. On ne trouva d'ailleurs rien de prêt. Le Pape eut la nuit un mouvement de fièvre, et déclara

qu'il ne repartiroit point avant que les personnes de sa suite fussent arrivées. Quelques heures après arrivèrent deux voitures où étoient Mgr Doria, maître de la chambre; le neveu du cardinal Pacca, un chapelain, un chirurgien et deux domestiques. On partit peu après, et on voyagea toute la nuit. A Poggibonzi, l'essieu de la voiture cassa, et la caisse se renversa au milieu de la route. Le peuple qui s'étoit attroupé, aida à la relever, et on ouvrit la portière qui étoit toujours fermée à clef. Le Pape n'avoit reçu aucune contusion; il calma les plaintes du peuple qui crioit contre les gendarmes, et monta dans la voiture où étoit venu le prélat Doria. Le 8 au soir, il arriva à la Chartreuse de Florence (1), où il prit quelques heures de repos, et où il fut défendu aux religieux de lui parler. On le sépara du cardinal Pacca, à qui on fit prendre la route de Bologne, tandis qu'on conduisit Pie VII par celle de Pise. Le premier projet avoit été de l'amener en France par Gênes; mais les difficultés du trajet firent prendre le parti de le diriger par Alexandrie, où on lui permit de séjourner deux jours, mais sans le laisser voir à personne. Le cardinal Pacca, qui y étoit arrivé par une autre voie, n'eut pas la liberté de visiter sa Sainteté. Le 17 juillet, à une heure du matin, le Pape passa devant Turin. Il étoit fort fatigué de la route, et se trouva mal entre Rivoli et Suze. Son escorte consentit à le laisser reposer un instant dans un village, puis on reprit la route du Mont-Cenis, où on arriva le soir. Le Pape passa deux jours à l'hospice, et en repartit le 20 juillet. A Montmélian on le réunit au cardinal Pacca, et ils entrèrent, le 21, à Grenoble dans la même voiture. Mais on logea le saint Père à la préfecture, et le cardinal à l'hôtel Belmont, sans leur permettre de se voir. Ils restèrent onze jours dans cette ville,

---

(1) Ce qui précède est extrait d'une relation manuscrite envoyée de Rome; le reste est tiré d'un recueil intitulé : *Correspondance de la cour de Rome avec la France*, 1809, in-8°.

et les fidèles montrèrent beaucoup d'empressement pour saluer le saint Père et recevoir sa bénédiction. Le clergé n'eut pas la permission de l'approcher. Le 1er août, le cardinal Pacca fut conduit à Fénestrelles, où il expia par trois ans et demi de captivité le tort d'avoir été fidèle à son souverain. Dans le même temps on fit partir le Pape pour Valence, et on le conduisit par Avignon, Aix et Nice. Dans cette dernière ville, l'évêque vint à sa rencontre, ainsi que la reine d'Étrurie et son fils. Le Pape y fit son entrée, le 7 août, et y recueillit des témoignages multipliés de respect et d'attachement. Le 10, il partit pour Savone, où il avoit plu à son persécuteur de fixer son séjour. Il y logea d'abord chez le maire, puis à l'évêché, puis à la préfecture. Il étoit gardé par une compagnie de gendarmes, et on ne pouvoit lui parler sans témoins. L'évêque de Savone même n'avoit pas cette liberté. Les cardinaux Doria, qui passoient en se rendant à Paris, ne purent être admis à saluer le chef de l'Église. On s'efforça vers le même temps de le séduire par une apparence d'égards. Un chambellan de Buonaparte fut envoyé à Savone, et offrit à sa Sainteté cent mille francs par mois pour sa dépense. On lui forma une maison, on lui prépara une vaisselle, une livrée; on vouloit l'engager à une représentation digne de son rang. Il refusa tout, se tint confiné dans ses appartemens, et se contentoit de se montrer de temps en temps au peuple et de donner sa bénédiction. Mais on ne le laissoit ni parler ni écrire qu'en présence de ses surveillans. Cet état de choses s'aggrava encore par la suite, comme nous le verrons. Il ne convenoit pas que les cardinaux échappassent à la persécution suscitée contre leur chef. Nous avons vu que la plupart avoient été forcés de quitter Rome. Ceux qui y restoient encore lors de l'enlèvement de Pie VII, en furent successivement éloignés. Lors de la première invasion de Rome en 1798, on avoit fait la faute de laisser les cardinaux se disperser, et on leur avoit ménagé ainsi la possibilité de se réunir à Venise après la mort de Pie VI. Le nouveau persécuteur de l'Église crut être plus adroit

et plus avisé en rassemblant tous les cardinaux sous ses yeux. Il les fit tous venir à Paris, afin d'en être plus aisément maître, et de n'avoir point à redouter leur conduite dans un cas de vacance du saint Siége. On ne laissa en Italie que ceux à qui leur âge ou leurs infirmités rendoient une si longue route impossible. Le cardinal Antonelli, doyen du sacré collége, qui, l'année précédente, avoit été enlevé de Rome et envoyé à Spolette, fut depuis transféré à Sinigaglia, et mourut dans cet exil. Le cardinal Casoni n'obtint de rester à Rome que parce qu'il étoit malade. On crut faire une faveur au cardinal Carafa, infirme et octogénaire, en lui permettant de demeurer à Tolentino. Le cardinal Braschi ne fut laissé à Césène que parce qu'il étoit tourmenté de la goutte. Le cardinal Della Porta tomba malade à Turin, en venant en France, et il y mourut depuis. Le cardinal Crivelli fut envoyé à Milan, et le cardinal Carandini à Modène. Les cardinaux Caracciolo et Firrao, Napolitains, échappèrent à la déportation, le premier par son état de maladie, le second en acceptant une place d'aumônier du nouveau roi de Naples. Le cardinal Locatelli, évêque de Spolette, acheta sa tranquillité par quelques complaisances qu'excusèrent ses infirmités habituelles, qui avoient affoibli son moral non moins que son physique. Tous les autres cardinaux italiens furent amenés en France, et le perturbateur de l'Église sembloit prendre plaisir à les donner en spectacle à Paris, et à les forcer de paroître à sa cour. Il s'amusoit à les apostropher publiquement, et à leur reprocher, soit la conduite du Pape, soit la leur propre. Il les plaisantoit sur l'excommunication lancée contre lui, et ne négligeoit aucune occasion de les mortifier. Son mariage vint lui fournir un prétexte pour aggraver leur sort. Il fit casser son mariage avec sa première femme, et en contracta un second avec une princesse d'Autriche. Jusque-là un usage constant, et fondé sur des raisons très-solides, avoit réservé aux Papes le jugement de ces sortes d'affaires, quand elles regardent des souverains. On avoit cru qu'il y avoit trop d'incon-

véniens à ce qu'un prince pût abuser de son autorité sur ses sujets pour en extorquer des sentences favorables à ses désirs, et on avoit réservé ces causes majeures à une autorité supérieure et indépendante. Cette règle avoit toujours été observée dans l'Église, et notre histoire en offroit plus d'un exemple. Plusieurs cardinaux regardèrent donc comme une atteinte aux droits du saint Siége que l'officialité de Paris eût osé prononcer seule dans une affaire de cette importance, et ils s'abstinrent d'assister à la cérémonie du mariage contracté par Buonaparte avec une archiduchesse d'Autriche. Treize cardinaux n'y parurent point. C'étoient les cardinaux Mattei, Pignatelli, Della Somaglia, Litta, Brancadoro, Gabrielli, Scotti, di Pietro, Ruffo (Louis), Saluzzo, Galeffi, Oppisoni et Consalvi. Le cardinal Despuig n'y parut pas non plus, il étoit malade. Le cardinal Dugnani prétexta quelque incommodité. Le cardinal Erskine donna le même motif pour se dispenser d'assister au mariage ecclésiastique; il s'étoit trouvé au mariage civil. Les autres cardinaux parurent aux deux cérémonies. Mais l'empereur fut moins satisfait de leur présence qu'irrité de ne les y pas voir tous. Il conjectura le motif de leur absence, et en fut blessé au vif. Ils ne tardèrent pas à en porter la peine. Les treize que nous avons nommés eurent ordre de quitter l'habit de cardinal, et de ne plus paroître qu'en noir. De là la distinction de cardinaux noirs et de cardinaux rouges. On retrancha aux premiers la pension qu'on leur avoit d'abord accordée pour les dédommager de leurs biens et de leurs bénéfices dont on s'étoit emparé. Peu après on les envoya en exil, et on les dispersa deux à deux dans différentes villes de Champagne ou de Bourgogne. Ils n'y avoient d'autre ressource que les contributions volontaires des ames généreuses qui étoient touchées de leur situation. On fit des collectes en leur faveur. Le Pape lui-même étoit aussi dans la nécessité de recourir à la charité des fidèles, et l'excès de la tyrannie ne pouvoit empêcher leurs dons d'arriver jusqu'à lui. Elle avoit même à rougir de sa foiblesse et de son impuissance

en voyant les ames religieuses et sensibles redoubler de respect et de dévouement pour ce Pontife prisonnier, et toute l'Eglise prier pour lui comme autrefois pour Pierre. Rome étoit cependant sous le joug de l'usurpateur, et la violence et la confusion y prenoient la place d'un gouvernement paternel. Les prélats, les chefs d'ordres religieux, tous ceux qui avoient des emplois furent bannis ou amenés en France. Les tribunaux furent dissous, les congrégations supprimées, les archives romaines furent transportées à Paris à grands frais, les ornemens de la dignité pontificale furent enlevés, et l'anneau du Pêcheur fut pris et gardé comme un trophée. Rome, qui ne subsistoit que par la cour romaine, perdit tout avec son souverain, et le spirituel et le temporel de l'Église furent également livrés à la déprédation et à l'envahissement d'un ennemi acharné.

1810.

Le 11 janvier, réponses d'une commission d'évêques à Paris, à des questions proposées par le gouvernement. Celui qui avoit fait enlever le Pape, disperser les cardinaux, et emprisonner tant d'ecclésiastiques et de prélats fidèles, savoit assez qui mettoit le trouble dans l'Église, et de qui il dépendoit d'y ramener la paix. Les moyens de conciliation, qu'il avoit l'air de chercher, n'étoient donc qu'un jeu pour en imposer aux simples, et couvrir son ambition. Qu'il laissât l'Église tranquille; qu'il rendit à leurs fonctions le souverain Pontife, les cardinaux, les évêques; qu'il renonçât à des demandes exorbitantes, on se fût aisément entendu sur le reste. Mais loin d'abandonner son système, il l'étendoit de plus en plus, et il lui sembloit qu'à mesure qu'il alloit en avant, le Pape n'avoit pas autre chose à faire qu'à céder. Celui-ci ayant refusé de donner des bulles aux évêques nommés en France, on assembla une commission d'évêques chargés de chercher les moyens de pourvoir aux be-

soins des églises. La commission étoit composée des cardinaux Maury et Fesch, de l'archevêque de Tours, des évêques de Verceil, d'Évreux, de Trèves et de Nantes, du père Fontana, général des Barnabites, et de l'abbé Emery, supérieur-général de Saint-Sulpice. La lettre de convocation est du 16 novembre 1809. Ils tenoient leurs séances dans le palais du cardinal Fesch, à Paris. On leur présenta trois séries de questions; la première concernant le gouvernement de l'Église en général; la seconde sur le Concordat; la troisième touchant les églises d'Allemagne et d'Italie, et la bulle d'excommunication. On dit que la rédaction des réponses fut confiée pour la première série à l'évêque de Trèves, pour la seconde à l'évêque de Nantes, et pour la troisième à l'archevêque de Tours. Le P. Fontana ne parut qu'aux premières séances, et s'abstint ensuite de s'y trouver. Cet habile théologien étoit trop attaché au saint Siège pour se plier à des concessions qui lui fussent défavorables, et il ne parloit pas assez facilement le françois pour se livrer à des discussions sur les objets soumis à l'examen de la commission. L'abbé Emery y fut fort assidu, et y parla comme il convenoit à un théologien exact et à un ami courageux de l'autorité pontificale. Il n'est pas douteux qu'il n'approuvoit pas toutes les réponses de la commission, et il refusa positivement de les signer, en alléguant qu'il ne lui convenoit pas de mettre sa signature à côté de celles de cardinaux et d'évêques. Le travail de la commission fut terminé le 11 janvier; du moins c'est de ce jour qu'est datée la partie du rapport, qui fut publiée dans les journaux. Ce rapport est long, et fait avec adresse, quoiqu'on y voie plus d'une fois l'embarras des évêques qui vouloient ne pas paroître heurter trop fortement les principes, mais qui avoient sur-tout à cœur de ne pas blesser un homme orgueilleux et irascible. Ils commençoient ainsi : « Nous ne séparons pas de l'hom-
« mage que nous rendons à votre majesté le tribut d'in-
« térêt, de zèle et d'amour que nous commande la si-
« tuation actuelle du souverain Pontife. Ces sentimens

« deviennent, en ce moment plus que jamais, une dette « sacrée envers le vicaire de Jesus-Christ, que ses mal« heurs nous rendoient, s'il étoit possible, encore plus « cher et plus vénérable. Toutes nos vues, toutes les « mesures indiquées dans nos réponses, tendent à établir « le concert si nécessaire à la religion et à la tranquillité « des consciences, entre votre majesté et le souverain « Pontife. Si cette consolante perspective ne venoit s'of« frir à nos regards, nous ne saurions prévoir pour l'Église « que des jours de deuil et de larmes. Tout le bien spi« rituel que nous pouvons attendre du résultat de nos « délibérations, est donc uniquement entre les mains de « votre majesté. C'est à elle seule que la gloire en est « réservée, et nous osons espérer qu'elle en jouira bien« tôt, si elle daigne seconder nos vœux, en accélérant « une réunion si désirable par l'entière liberté du Pape « environné de ses conseillers naturels, sans lesquels il « ne peut ni communiquer avec les églises confiées à sa « sollicitude, ni résoudre aucune grande question, ni « pourvoir aux besoins de la catholicité. » Après ce préambule, qui contient, comme on voit, une foible réclamation en faveur du Pape, les évêques répondoient séparément à chaque question. A la première : *Le gouvernement de l'Église est-il arbitraire?* Ils donnoient, d'après la tradition, la forme du gouvernement de l'Église. Sur la deuxième : *Le Pape peut-il, par des motifs d'affaires temporelles, refuser son intervention dans les affaires spirituelles?* Ils disoient : « La primauté d'hon« neur et de juridiction dont le Pape jouit de droit « divin, est toute à l'avantage de l'Église. Loin de vou« loir affoiblir une autorité aussi essentielle à la consti« tution de l'Église, nous croyons ici lui rendre hom« mage en répondant, que si les affaires temporelles n'ont « par elles-mêmes aucun rapport nécessaire avec le spi« rituel, si elles n'empêchent pas le chef de l'Église de « remplir librement et avec indépendance les fonctions « du ministère apostolique, nous pensons que le Pape « ne peut pas, par le seul motif des affaires temporelles,

« refuser son intervention dans les affaires spirituelles. » Les évêques oublioient ici ce qu'ils avoient dit plus haut, que le Pape, privé de sa liberté, ne pouvoit *ni communiquer avec les églises, ni pourvoir aux besoins de la catholicité*. Ce n'étoit donc pas le temporel seul qui étoit envahi, comme on affectoit de le répandre; le spirituel avoit aussi reçu les plus graves atteintes. La troisième question demandoit s'il étoit à propos de réunir un concile. Les évêques ne le pensoient pas, parce que, disoient-ils, *s'il s'agissoit d'un concile général, il ne pourroit se tenir sans le chef de l'Église, autrement il ne représenteroit pas l'Église universelle*, et que, *s'il s'agissoit d'un concile national, son autorité seroit insuffisante pour régler un objet qui intéresse la catholicité entière*. On ne peut qu'applaudir à la sagesse de cette réponse. Dans la quatrième réponse, les évêques disoient que l'église romaine conserve aujourd'hui tous ses anciens usages relativement au conseil du Pape, et ils croyoient que cet objet n'avoit pas besoin d'être changé, comme l'empereur le proposoit. Dans la cinquième réponse, ils jugeoient que l'empereur pouvoit, pour la nomination des cardinaux, ou pour toute autre prérogative, réclamer les droits attachés aux souverainetés des pays dont il s'étoit emparé. Cette réponse étoit-elle bien de la compétence des évêques? Telles étoient les questions et les réponses de la première série. La deuxième série étoit plus particulièrement relative à la France. On demandoit d'abord si l'empereur ou ses ministres avoient porté atteinte au Concordat. Les évêques répondoient que non, et justifioient même plusieurs des *articles organiques* dont le Pape s'étoit plaint tant de fois. Ils relevoient pourtant deux ou trois points qui annonçoient trop la servitude de l'Église, et ils en demandoient la suppression, qui fut accordée par un décret du 28 février 1810. Sur la deuxième question : *Si l'état du clergé en France est en général amélioré depuis le Concordat*, ils rappeloient les concessions faites par le gouvernement, et présentoient, comme des bienfaits, des décorations et des titres

accordés

accordés aux évêques. Ces deux réponses furent publiées par le gouvernement, qui les fit insérer dans ses journaux comme des pièces en sa faveur. Dans la troisième question de cette série, on demandoit *si le Pape pouvoit arbitrairement refuser l'institution canonique aux évêques, et perdre la religion, comme il l'avoit déjà perdue en Allemagne*. Cette dernière allégation étoit de toute fausseté. Ce n'étoit point le Pape qui étoit cause de l'état déplorable de l'église d'Allemagne; c'étoient les changemens opérés dans ce pays, et l'esprit qui y dominoit. Quoi qu'il en soit, les évêques répondoient que le Pape étoit obligé d'exécuter le Concordat de 1801, et ils discutoient les plaintes portées dans sa lettre au cardinal Caprara, du 26 août 1809. Ils justifioient l'empereur sur les innovations religieuses que lui reprochoit le souverain Pontife, et prétendoient que l'invasion de Rome étoit une affaire purement temporelle, qui ne devoit pas être mêlée avec le spirituel; comme si les circonstances qui avoient accompagné et suivi cette invasion, le traitement fait au Pape, et les entraves mises à l'exercice de sa juridiction, n'étoient pas autant d'atteintes portées au spirituel. Quant au défaut de liberté allégué par le Pape, les évêques rapportoient le passage même de la lettre de S. S. dont l'empereur, disoient-ils, *sentira toute la force et toute la justice*. N'auroit-il pas été convenable de saisir cette occasion pour faire sentir davantage l'équité des plaintes du Pape, et la dureté dont on usoit à son égard? Dans la quatrième question, on marquoit que l'intention de l'empereur étoit de regarder le Concordat comme abrogé, si le Pape persistoit à ne pas l'exécuter, et on demandoit ce qu'il convenoit de faire pour le bien de l'Église. La commission ne conseilloit point d'abroger le Concordat, *qui étant d'ailleurs un traité solennel, fait partie du droit public de la France*. Elle examinoit le moyen d'avoir des évêques canoniquement institués. Il faudroit, disoit-elle, une loi de l'Église pour faire revivre la pragmatique sanction; n'ayant pas l'autorité nécessaire pour discuter cette



grande question, elle proposa d'assembler un concile national dont l'empereur prendroit les avis. Celui-ci fut mécontent de cette réponse, qui n'énonçoit pas assez à son gré le droit du concile national relativement à l'institution des évêques. Il renvoya de nouveau la question à la commission, et elle fut d'avis, cette seconde fois, que le concile national pourroit, *d'après l'urgence des circonstances*, statuer que l'institution seroit donnée par le métropolitain ou par le plus ancien suffragant. Il est difficile de concilier cette réponse avec la troisième de la première série. Nous croyons que dans ce cas il vaut mieux s'en tenir à la première version; la complaisance et la crainte sont de mauvais conseillers. Dans la troisième et dernière série, on demandoit d'abord quels étoient les moyens à prendre pour faire sortir l'église d'Allemagne du désordre où elle étoit. Les évêques proposoient un Concordat à peu près pareil à celui de France. Par la deuxième question, l'empereur demandoit comment il faudroit s'y prendre pour régulariser une nouvelle circonscription d'évêchés en Toscane et dans d'autres contrées, si le Pape refusoit d'y coopérer. Les évêques répondoient que la Toscane et les autres pays n'étoient pas en souffrance comme l'Allemagne; que les églises y étoient régulièrement organisées, et qu'il étoit digne de la sagesse et de la modération de l'empereur de suspendre l'exécution des améliorations qu'il projetoit. La dernière question portoit sur la bulle. On demandoit *quel parti prendre pour empêcher que dans des temps de troubles et de calamités les Papes ne se portent à de tels excès de pouvoir*. La réponse à cette question est une de celles de tout le rapport qu'il est moins aisé de justifier. Les évêques y discutent les motifs de la bulle, et en parlent assez légèrement. Ils vont jusqu'à la déclarer *nulle et de nul effet;* ce qui ne laisse pas que d'être hardi. Ils peignent sous de fausses couleurs la politique de la cour de Rome, et ils la rendent presque responsable des procédés de son persécuteur. On est fâché que des évêques se soient montrés assez craintifs ou assez complaisans pour

donner en quelque sorte gain de cause à un homme en qui ils ne pouvoient se dispenser de voir un ennemi de l'Église et un persécuteur violent. Leurs raisons contre la bulle sont foibles. On ne sauroit la ranger au nombre des entreprises de quelques Papes contre le temporel des rois. C'est une mesure purement spirituelle; et le saint Père, dans la bulle même, déclare qu'il ne prétend nuire en rien aux droits temporels de ceux qu'il frappe de censures. Il n'a fait qu'user de ses armes naturelles. Que des gens sans religion se moquent de ses foudres, on le conçoit; mais des prélats devoient en parler autrement, et on ne voit pas ce que *la saine critique et le progrès des lumières* ont à faire ici. S'il y a eu au monde une sentence juste, c'est celle du 10 juin 1809. Le Pape s'y est renfermé dans ses attributions, et n'a prononcé que des peines spirituelles. Son décret est non seulement valide, mais très-légitime, et assurément le délit méritoit bien une telle peine. Au surplus, ces réponses ne virent pas le jour, et il n'y eut de publiées que les deux que nous avons spécifiées plus haut. Après avoir présenté ainsi en substance le travail de la commission, nous ne pouvons nous dispenser de remarquer combien il accuse la timidité ou la souplesse des rédacteurs. La foiblesse de quelques-unes de ces réponses, la fausseté de quelques autres, et par-dessus tout, le ton général du rapport, les éloges et les flatteries qu'il renferme, étonnent et affligent de la part d'évêques qui eussent pu se faire honneur par de fortes réclamations en faveur de l'Église et de son chef. Mais l'oppression et la crainte avoient totalement abattu ceux qui aspiroient à la faveur, ou qui redoutoient la persécution. Ils se persuadoient que, pour l'empêcher, il falloit toujours céder, et leur facilité excitoit encore un homme déjà si entreprenant. Il ne parloit que de rétablir les libertés de l'église gallicane, dans le temps même où il appesantissoit sur l'Église le joug le plus dur. Le 25 février 1810, il décréta que l'édit de 1682, sur les quatre articles du clergé, étoit une loi pour tout l'empire. Ces articles étoient alors dans la bouche de

ceux qui les comprenoient le moins, et l'on entendoit crier contre l'ultramontanisme comme une hérésie épouvantable, alors que l'Église romaine étoit en butte à la persécution la plus violente. Le 17 fevrier, on fit décréter par le sénat que le Pape prêteroit serment de ne rien faire contre les quatre articles, et on lui promit à ce prix des palais et deux millions de revenus; offres qu'il refusa comme toutes les précédentes.

— Le 26 février, adresse et lettre encyclique des évêques d'Irlande à tous les évêques catholiques. L'église catholique d'Angleterre étoit depuis quelque temps en proie à des discussions assez vives, relatives à un *veto* que l'on vouloit donner au roi sur le choix des évêques. Jusque-là la cour n'avoit influé en rien sur leur nomination. On imagina de lui conférer le droit de rejeter ceux dont elle croiroit pouvoir suspecter la loyauté, et on résolut d'attacher à cette condition l'émancipation absolue des catholiques que ceux-ci sollicitoient. Les auteurs du projet paroissent avoir été des membres distingués du parlement, secondés de quelques catholiques laïques. Ce projet avoit été approuvé, dans l'origine, par M. Milner, un des vicaires apostoliques d'Angleterre, et par quelques-uns des évêques d'Irlande; mais depuis ils rétractèrent leur approbation. L'opposition contre le projet se manifesta sur-tout en Irlande, où le peuple même se prononça très-fortement à cet égard. On y regardoit l'influence du gouvernement dans le choix des évêques comme subversive de la religion. Ne pouvoit-on pas laisser les choses sur le même pied? Le gouvernement n'avoit point eu à se plaindre jusqu'ici des évêques catholiques, ni à suspecter leur fidélité. Pourquoi concevroit-il des craintes pour l'avenir? Les évêques d'Irlande s'assemblèrent plusieurs fois à ce sujet. Ils déclarèrent, le 14 septembre 1808, dans une réunion de vingt-cinq d'entr'eux, qu'il n'étoit point expédient d'introduire aucun changement dans le mode canonique suivi jusqu'ici pour la nomination des évêques, et ils confirmèrent encore depuis cette résolution. Toutefois les auteurs du projet en sui-

virent l'exécution. Les lords Grenville et Grey, MM. Ponsonby et Hippisley, membres du parlement, et l'avocat catholique Butler, défendirent le *veto* par quelques écrits. L'opposition des évêques les arrêtoit. Ils travaillèrent à les amener à seconder leurs vues, et indiquèrent une assemblée des catholiques à Londres pour le 1er février 1810. On devoit y convenir d'une pétition à présenter au parlement, et dans laquelle il seroit dit que les catholiques étoient disposés, si on prenoit à leur égard un système libéral, à entrer dans des arrangemens qui, sans blesser leur foi et leur discipline, assureroient la loyauté des sujets nommés à l'épiscopat. Trois des vicaires apostoliques anglais et un évêque coadjuteur se trouvèrent à cette assemblée, et parurent, dit-on, d'abord unis pour un refus; mais le coadjuteur de Londres, M. Poynter, ayant changé d'avis après avoir entendu un discours du président de l'assemblée, entraîna dans son sentiment deux vicaires apostoliques, MM. Douglas et Collingridge, et ils signèrent tous une résolution conforme au projet. M. Milner, l'autre vicaire apostolique, s'y opposa seul, et s'unit pour un avis contraire aux évêques d'Irlande, dont il étoit l'agent en Angleterre. Ceux-ci ayant appris la résolution du 1er février, convoquèrent à leur tour une assemblée qui se tint à Dublin, le 24 février et les deux jours suivans. Quatre archevêques et douze évêques s'y trouvèrent réunis, et prirent plusieurs résolutions. La première porte qu'il appartient aux évêques de juger des points de foi et de discipline sans l'intervention des laïques; c'est qu'ils regardoient ces derniers comme menant toute cette affaire. La deuxième résolution confirme celle qu'ils avoient prise unanimement le 14 septembre 1808. La cinquième porte que les évêques ne vouloient d'autre subside que ceux que leurs fidèles leur offriroient volontairement. Ils craignoient que ce ne fût se donner une chaîne que d'accepter un traitement, et ils blâmoient ce qu'on venoit de faire à cet égard en Angleterre. Ces résolutions furent signées de seize évêques, et approuvées dans la suite de neuf autres.

M. Poynter, instruit de cette délibération, écrivit à M. Troy, archevêque de Dublin, plusieurs lettres dans lesquelles il se plaignit que ses démarches eussent été mal représentées. Il n'avoit point compromis, disoit-il à son collègue, les intérêts de la religion, et ne s'étoit montré disposé à seconder les arrangemens projetés que dans le cas où ils ne blesseroient point la foi et la discipline; c'étoient les termes de la résolution du 1er février. Cette explication n'opéra point de rapprochement, et on continua de se prononcer fortement, à Dublin, contre le *veto*. Ne seroit-il pas permis de croire qu'indépendamment des motifs de religion qui animoient les évêques, l'opposition que rencontroit cette mesure en Irlande, pouvoit être fomentée par quelques restes d'antipathie nationale? On crut s'en apercevoir à la chaleur que quelques laïques mirent dans cette affaire, et à des délibérations qui furent trouvées peu mesurées; on blâma aussi quelques écrits beaucoup trop vifs d'un évêque, d'ailleurs fort respectable. En 1813, un bill fut présenté au parlement, pour l'émancipation entière des catholiques, qui eussent été admis dans les deux chambres, et eussent pu aussi parvenir à tous les emplois; il fut rejeté, le 24 mai, à une très-foible majorité. Cependant, comme le *veto* étoit toujours l'objet de discussions très-animées, M. Poynter, évêque d'Halie, qui de coadjuteur étoit devenu vicaire apostolique de Londres par la mort de M. Douglas, crut devoir s'adresser à Rome pour en obtenir une décision. L'état où étoit alors la capitale du monde chrétien, n'étoit guère favorable pour traiter une affaire si épineuse. Il ne restoit à Rome que quelques prélats qui avoient acheté par leur soumission ou leurs complaisances la faculté d'échapper à l'exil. Un d'eux, M. Quarantotti, qui avoit le titre de vice-préfet de la Propagande, répondit, le 16 février 1814, à M. Poynter, qu'on pouvoit prêter le serment proposé, et s'engager à n'entretenir ni avec le souverain Pontife, ni avec ses ministres aucune correspondance qui tendît à troubler l'église protestante, pourvu que par là on n'entendît pas qu'il n'étoit

point permis de prêcher en faveur de la religion catholique. Le prélat approuvoit aussi le *veto* royal. Ce rescrit occasionna beaucoup de bruit en Angleterre, et sur-tout en Irlande. Les partisans du *veto* le firent valoir comme une décision solennelle en leur faveur ; les autres contestèrent le droit de M. Quarantotti à prononcer seul sur cette grande affaire. Le Pape étant retourné peu après à Rome, M. Milner s'y rendit pour se plaindre du rescrit, et faire valoir ses motifs et ceux des évêques d'Irlande. M. Murray, coadjuteur de Dublin, fut envoyé à Rome pour le même objet, et plus tard, M. Poynter y fut aussi mandé. Le souverain Pontife entendit leurs raisons, et ne prit cependant pas de décision formelle. Seulement une lettre du cardinal Litta, préfet de la Propagande, annonça qu'il ne seroit rien innové avant l'émancipation accordée, et que le saint Père ne consentiroit jamais à ce que sa correspondance avec les évêques fût soumise à l'inspection du gouvernement. Cette publication ne calma pas des esprits échauffés, et il y eut encore à ce sujet une assemblée d'évêques à Dublin, en 1815. On y confirma les résolutions déjà prises plusieurs fois par le corps épiscopal d'Irlande, et on arrêta d'envoyer à Rome deux prélats chargés de représenter plus fortement au saint Père les inconvéniens du *veto*, et la répugnance des catholiques d'Irlande pour une telle concession. Cet acte des évêques paroît conçu dans des termes un peu vifs, et qui étonneroient de la part d'une église dont l'attachement aux décisions du saint Siége s'étoit manifesté en tant de rencontres. Tel est l'état actuel de cette affaire.

— Le 5 novembre, bref du Pape au cardinal Maury. Pie VII, depuis l'état de captivité où il étoit réduit, ne pouvoit plus s'occuper des affaires générales de l'Église. Privé de toute communication avec le dehors ; sans cardinaux, sans prélats, sans secrétaire, il refusa depuis son départ de Rome de donner des bulles d'institution aux sujets nommés en France à des évêchés. Ce refus éclatant contrarioit les vues de celui qui vouloit que tout pliât

sous ses volontés. Il employa tous les moyens pour réduire le Pape, excepté pourtant celui qui seul pouvoit réussir, et qui étoit de le rétablir dans ses droits. Il le fit presser par toutes sortes de voies de céder à ses désirs. Ce fut par ses insinuations que le cardinal Caprara, anciennement légat en France, mais à qui le Pape avoit ôté ce titre depuis les dernières brouilleries, écrivit au souverain Pontife avant même qu'il fût arrivé à Savone, et dans le temps où on le promenoit à travers la France et l'Italie. Sa lettre étoit du 20 juillet 1809. Le cardinal Maury et l'évêque de Casal furent chargés d'écrire à sa Sainteté dans le même sens. Le Pape répondit au cardinal Caprara par une lettre datée de Savone, le 26 août, c'est-à-dire, peu de jours après son arrivée dans cet exil. Il lui marquoit qu'il ne pouvoit souscrire aux propositions qu'on lui faisoit, et qui étoient que les bulles fussent accordées sans faire mention du droit de nomination, et sur la simple demande du conseil d'état ou du ministre des cultes; qu'au fond ce conseil et ce ministre n'étoient autre chose que l'empereur lui-même, ses organes et ses instrumens, et que conférer des évêchés sur leurs instances, c'étoit reconnoître dans l'empereur le droit de nomination, et la faculté de l'exercer. Il répondoit aux vains reproches de ceux qui affectoient de répandre qu'il compromettoit le spirituel pour des intérêts temporels. Le Pape ajoutoit que quand même il n'eût été question que du patrimoine de saint Pierre, il n'eût pu sans prévarication abandonner le domaine de l'Église. On lui fit l'année suivante de nouvelles instances. Le 25 mars 1810, dix-neuf évêques qui se trouvoient à Paris, lui écrivirent une lettre commune, qui avoit pour objet de solliciter des pouvoirs extraordinaires relativement aux dispenses. Il ne devoit d'abord être question que de cela; mais on y inséra ensuite des plaintes sur la vacance des siéges, et des instances pour la faire cesser. On y disoit entr'autres: *Voudriez-vous, très-saint Père, abandonner l'église de France à elle-même en refusant de lui donner les évêques qu'elle réclame, et la réduire ainsi à la triste*

nécessité, et à l'extremité fâcheuse de discuter les moyens de pourvoir à sa propre conservation? Cette espèce de menace, dans une lettre, d'ailleurs respectueuse, ne parut pas très-convenable dans les circonstances où l'on étoit alors (1), et il sembla qu'il eût été plus séant, plus généreux, plus épiscopal de ne pas avoir l'air de blâmer la conduite d'un pontife prisonnier, et de ne pas lui laisser entrevoir qu'on pourroit bien prendre des mesures pour se passer de ce qu'il ne vouloit pas accorder. La vacance des siéges venoit moins de lui que de son persécuteur. Le Pape eut la bonté de répondre à chacun des évêques signataires. Il leur accorda les pouvoirs extraordinaires qu'ils demandoient, et dont le besoin étoit urgent. Mais il n'eut pas l'air de faire attention à la conclusion déplacée d'une lettre d'ailleurs pleine d'expressions de dévouement. Cependant Buonaparte nommoit toujours aux évêchés qui devenoient vacans. Il y en avoit alors un certain nombre en France et en Italie. L'archevêché de Paris entr'autres l'étoit devenu par la mort du cardinal de Belloy. Le cardinal Fesch avoit été nommé à sa place, quoique déjà titulaire de Lyon, et désigné pour la coadjutorerie de Ratisbonne. Il paroissoit se soucier peu de passer sur le siége de Paris, et il y eut quelques difficultés entre lui et les grands-vicaires du diocèse. Aussi son neveu, qui commençoit à être mécontent de ce prélat, et qui ne le trouvoit pas assez souple à ses volontés, changea tout à coup d'avis. Il l'avoit nommé à Paris dans un mouvement d'ambition, il le révoqua dans un accès de colère, ou plutôt sans révoquer sa nomination précédente, il nomma au même siége, le 14 octobre, le cardinal Maury, qui s'étoit fait, vingt ans auparavant, une assez grande réputation en résistant aux innovations religieuses et politiques de l'as-

(1) L'évêque de Soissons déclara ne signer la lettre qu'avec répugnance, et réclama contre la phrase citée, et même contre le mélange des deux demandes, après qu'il avoit été convenu d'abord qu'on ne parleroit dans la lettre que des dispenses.

semblée constituante. Pour l'en récompenser, Pie VI l'ayant attiré à Rome, l'avoit comblé de dignités, et l'avoit fait successivement archevêque de Nicée, nonce à Francfort, cardinal, évêque de Montefiascone, et Louis XVIII, de son côté, l'avoit choisi pour son ambassadeur à Rome, quand, en 1804, ce cardinal, changeant tout à coup de système, écrivit à l'usurpateur du trône de France, et reconnut ses droits. Quelque temps après, il vint à Paris, y accepta des titres qui l'attachoient à la nouvelle dynastie, et mérita qu'on jetât les yeux sur lui pour le faire archevêque de Paris. Il ne jugea pas que sa dignité de cardinal, sa qualité d'évêque dans un pays d'obédience, et ses sermens particuliers envers le saint Siége, fussent des raisons de refus, prit en main l'administration du diocèse, qui lui fut déférée par le chapitre, et se hâta de faire part au Pape d'un choix dont il croyoit devoir se féliciter. Pie VII lui répondit par un bref, daté de Savone, le 5 novembre, où il s'étonnoit que le cardinal eût accepté une telle nomination. Il lui reprochoit d'abandonner les intérêts de cette même Église qu'il avoit si bien défendue autrefois, de violer son serment, de s'unir aux ennemis de la religion, de quitter son siége, et de prendre une administration dont il ne pouvoit être chargé. Il lui ordonnoit d'y renoncer, et de ne pas le forcer à procéder contre lui conformément aux canons. Ce bref fit un grand éclat, et la police impériale se mit en mouvement pour découvrir ceux qui pouvoient l'avoir propagé. Le 1er janvier 1811, M. l'abbé d'Astros, vicaire-général de Paris, fut arrêté, et mis à Vincennes, après un interrogatoire où on voulut le forcer à donner sa démission, ou à nommer la personne qui lui avoit communiqué le bref; deux choses auxquelles il se refusa également. Plusieurs ecclésiastiques soupçonnés d'avoir connu ou fait connoître le bref, furent emprisonnés; et on rechercha avec sévérité tous ceux qui avoient eu la moindre part à cette affaire. On fit des visites dans différentes maisons, et on arrêta plusieurs personnes qui passoient pour être attachées au

saint Siége. Les cardinaux Gabrielli, di Pietro et Oppizzoni, qui étoient exilés depuis quelque temps à Sémur, en furent tirés, et envoyés au donjon de Vincennes, ainsi que M. de Grégorio, prélat romain, et le père Fontana, général des Barnabites, qui avoient été amenés en France précédemment. D'autres prélats eurent également les honneurs de la prison. Pendant quelques mois, l'église de Paris fut livrée aux troubles et à la terreur, et le bref servit de prétexte aux violences, aux exactions et à une inquisition soupçonneuse. Celui pour lequel se faisoit tout ce bruit, continua, malgré le bref, à administrer le diocèse de Paris. Depuis il a dit, dans un *Mémoire* publié pour sa défense, que le bref ne lui étoit pas parvenu officiellement; comme s'il n'étoit pas clair que le souverain Pontife, qui n'avoit plus alors ni ministres ni nonces, n'avoit pu adresser cet écrit que par la poste. Il paroîtroit, au surplus, que le mécontentement du gouvernement, et l'éclat qu'il mit à cette affaire, n'étoient pas seulement provoqués par le bref au cardinal Maury, mais par un autre bref, du 18 décembre, adressé à l'abbé d'Astros, et conçu dans les termes les plus forts. Le saint Père y disoit que l'administration du cardinal étoit contraire aux lois de l'Église, qu'il n'avoit aucun pouvoir spirituel à Paris, et il ajoutoit : *Néanmoins, pour ôter tout sujet de doute, et pour plus grande précaution, nous lui ôtons tout pouvoir et juridiction, déclarant nul et sans effet tout ce qui seroit fait, sciemment ou par ignorance, de contraire sur ces matières.* Il n'y a pas de doute que ce second bref, qui déclaroit nul tout ce que feroit le cardinal en vertu des pouvoirs du chapitre, n'ait fortement déplu au gouvernement. M. d'Astros n'eut point alors connoissance de ce bref, qui fut ou saisi chez le Pape, à Savone, ou intercepté en route, et qui n'a été imprimé qu'en 1814 (1). Cependant on fit révoquer, par le chapitre

(1) Voyez l'écrit intitulé : *Lettre sur la nullité ou invalidité des délégations capitulaires en faveur des nommés aux siéges vacans.* Liége, 1814, in-8°.

métropolitain de Paris, les pouvoirs de l'abbé d'Astros, et on lui fit signer une adresse à Buonaparte, laquelle avoit été rédigée par le cardinal Maury, et commandée, dit-on, par la police, comme le seul moyen de sauver l'abbé d'Astros que l'on menaçoit de mettre en jugement. Dans cette adresse, qui fut présentée avec beaucoup d'appareil, le 6 janvier, le chapitre protestoit longuement de son attachement aux libertés de l'église gallicane, dont assurément l'empereur étoit bien plus l'ennemi que le Pape. C'étoit, d'ailleurs, mal prendre son moment pour faire sonner si haut ces libertés, que celui où l'église de France étoit opprimée avec tant d'éclat par un despote hautain. Il n'est pas moins singulier que l'adresse insistât si fort sur le droit qu'ont les chapitres de pourvoir aux siéges vacans, tandis que ce droit avoit été méconnu dans les *articles organiques* du Concordat, et que le gouvernement avoit persisté, pendant plusieurs années, à ne pas en permettre l'exercice. Mais la politique de Buonaparte avoit changé avec les circonstances, et après avoir refusé long-temps aux chapitres de nommer des grands vicaires, il avoit recours aujourd'hui à leur juridiction comme au seul moyen de se passer du Pape. Enfin, on faisoit avancer par le chapitre de Paris, dans l'adresse, deux propositions également démenties par les notions théologiques et par les faits de l'histoire. On y assuroit hardiment : 1° que c'étoit *un usage constamment observé dans toutes les églises de France que les chapitres déférassent aux évêques nommés tous les pouvoirs capitulaires, c'est-à-dire, toute la juridiction épiscopale*; et 2° que c'étoit *par le conseil de Bossuet*, que *tous les évêques* nommés sous Louis XIV, pendant ses différends avec Innocent XI, allèrent gouverner les églises pour lesquelles ils étoient nommés; assertions fausses dans leur généralité, ou du moins dont on ne pourroit administrer la preuve (1). A ces allégations

(1) Voyez le *Mémoire sur l'administration capitulaire des évêques nommés, et réponse au Mémoire du cardinal Maury* : Paris, 1814, in-8°.

légères et tranchantes, on auroit reconnu aisément quel étoit l'auteur de l'adresse, quand on ne l'auroit pas su d'ailleurs. Le gouvernement, fort de cette pièce, en fit trophée; on l'envoya à tous les évêques de France et d'Italie, et tous les journaux retentirent, pendant quelque temps, des adhésions de plusieurs des évêques et des chapitres d'Italie; adhésions qui parurent si fortes et si peu mesurées, soit pour le fond des choses, soit pour les expressions, que l'on s'aperçut aisément d'où elles partoient. Il paroît en effet que la plupart avoient été rédigées, à Milan, par un abbé Ferloni, qui avoit été chargé de ce soin par les agens de Buonaparte en ce pays; et on les envoyoit ainsi toutes faites aux évêques que l'on croyoit les plus disposés à les adopter. Un autre bref, que le Pape écrivit dans le même temps au vicaire général de Florence, devint l'occasion de nouvelles violences. Il avoit été consulté par plusieurs ecclésiastiques de ce diocèse sur la nomination que l'empereur venoit de faire d'un archevêque de Florence. Après s'être emparé de la Toscane, et en avoir dépouillé sans indemnité la famille qui y régnoit depuis plusieurs années, Buonaparte avoit réuni ce pays à la France, et prétendoit que son décret de réunion lui donnoit, sans aucune difficulté, le droit de présentation aux siéges épiscopaux. Il nomma donc au siége de Florence l'évêque de Nanci. Pie VII, dans son bref du 2 décembre 1810, déclara que cet évêque ne pouvoit administrer le diocèse de Florence. Il s'appuyoit du canon du second concile écuménique de Lyon, qui défend à celui qui a été élu pour une église de se charger de l'administration spirituelle ou temporelle avant d'avoir reçu l'institution canonique. Il s'autorisoit encore de la discipline établie par le concile de Trente, qui suppose que l'évêque élu ne pourra exercer aucun pouvoir avant d'être canoniquement institué. Il défendoit donc au chapitre de donner des pouvoirs à l'évêque de Nanci. Le chapitre de Florence déféra à des ordres si précis, et refusa de confier l'administration du diocèse au prélat français. De là des mesures rigou-

reuses prises contre plusieurs de ses membres. L'exil et les emprisonnemens frappèrent des prêtres zélés, et le plus grand trouble régna dans l'Église de Florence et dans celle d'Asti, qui se trouvoit dans le même cas. Une lettre écrite au nom du Pape, le 1er septembre 1810, par l'évêque de Savone, et qui régloit la conduite que devoit tenir le grand vicaire d'Asti, fit arrêter ce grand vicaire, ainsi que plusieurs chanoines et curés. On força le grand vicaire de donner sa démission. D'autres diocèses de France, qui étoient aussi vacans, ayant été remplis de même par des nominations de la puissance civile, on fit donner par les chapitres des pouvoirs aux sujets nommés, et ceux-ci eurent ordre de se conduire comme s'ils eussent été évêques. On leur en donnoit le titre dans les actes du gouvernement, on les installoit dans les maisons épiscopales, on ne mettoit aucune différence entre eux et les évêques institués. Cette conduite du gouvernement donna lieu à des discussions et à des troubles. On mit en doute si les nommés aux évêchés pouvoient administrer les diocèses en vertu des pouvoirs du chapitre. Cette question s'étoit déjà présentée plusieurs fois en France, sous Henri IV et sous Louis XIV. Il paroît qu'à ces deux époques plusieurs ecclésiastiques nommés à des évêchés avoient exercé l'administration spirituelle avant d'avoir reçu l'institution canonique, et l'on ne voit pas que, sous Louis XIV sur-tout, cette mesure eût troublé l'Église, et inquiété les consciences. Mais les circonstances étoient bien différentes. Les vues hostiles de Buonaparte contre l'Église n'étoient pas équivoques, et il étoit clair qu'il n'avoit pris ce moyen que pour se passer au moins quelque temps des bulles pontificales. D'ailleurs le canon du deuxième Concile de Lyon est formel, et c'étoit d'après cette autorité que le Pape, dans son bref du 2 décembre, à l'archidiacre de Florence, et dans celui du 18, à l'abbé d'Astros, déclaroit nuls les pouvoirs donnés par les chapitres de Florence et de Paris aux prélats nommés à ces siéges. Ce n'est pas qu'il songeât à contester aux chapitres leurs droits; mais devoient-ils

favoriser les vues hostiles de l'ennemi du saint Siége, en choisissant pour administrateur un prélat déjà pourvu d'un autre Siége à trois cents lieues de là; et n'étoit-ce pas un oubli des règles et une confusion, de voir un évêque abandonner son troupeau pour aller faire ailleurs les fonctions d'un grand vicaire d'un chapitre? Les libertés de l'église gallicane, qu'on invoquoit, n'autorisoient nullement un tel abus. Ces libertés mal entendues formoient alors le texte le plus habituel des déclamations du gouvernement et des apologies de ses agens. On ne parloit que de faire rentrer les évêques dans leurs droits primitifs, alors qu'ils étoient sous le joug le plus dur. On s'élevoit contre le despotisme de la cour de Rome, alors que cette cour étoit abattue, et qu'un despotisme un peu plus réel pesoit sur toutes les têtes. On excitoit des écrivains à publier des ouvrages dans ce sens, et il s'en trouva d'assez complaisans pour professer la théologie de la cour, et d'assez peu généreux pour attaquer un Pontife captif, et pour outrer ces libertés dont on abusoit déjà tant. D'autres, au contraire, s'attachèrent davantage à ce Siége que sapoit une main ennemie, et à ce Pontife si indignement traité; et l'esprit général des peuples se déclara pour la vertu opprimée et contre l'injustice toute-puissante. La publication de ces brefs attira sur le saint Père de nouveaux outrages et de nouvelles rigueurs. Le 7 janvier 1811, pendant qu'il faisoit sa promenade accoutumée dans le jardin de sa résidence, on fit une perquisition rigoureuse dans son appartement. Tout fut fouillé, jusqu'à son secrétaire, et ses papiers et ceux de toutes les personnes de sa maison furent envoyés à Paris. On y trouva, dit-on, un bref qui conféroit des pouvoirs au cardinal di Pietro, et peut-être celui adressé à l'abbé d'Astros. Alors on retira au Pape plumes, encre et papier. On lui enleva successivement son maître de la chambre, le prélat Doria, son confesseur, et ceux que l'on croyoit avoir contribué à faciliter sa correspondance au dehors. On le priva de la société de l'évêque de Savone, qui lui rendoit des soins assidus, et par lequel on pou-

voit faire parvenir au souverain Pontife des écrits et les secours. Les papiers du prélat furent saisis et lui-même amené à Paris. Ainsi il ne restoit au Pape que quelques domestiques, auxquels on assigna pour leur dépense environ quarante sous par jour. Tel étoit l'état de gêne et de captivité où l'on tint pendant quelques années le chef de l'Église.

1811.

Le 9 mai, arrivée de trois évêques français auprès du Pape à Savone. Depuis la première commission d'évêques, qui avoit été réunie à la fin de 1809, et qui avoit fait l'année suivante son rapport sur les affaires de l'Église, il en avoit été convoqué une seconde en janvier 1811, composée des cardinaux Fesch, Maury et Caselli, des archevêques de Tours et de Malines, des évêques d'Évreux, de Trèves et de Nantes, et du supérieur-général de Saint-Sulpice, Emery. On adressa au président un exposé des faits relatifs aux premières brouilleries avec le souverain Pontife. La commission devoit répondre sur ces deux questions : 1° *Toute communication entre le Pape et les sujets de l'empereur étant interrompue quant à présent, à qui faut-il s'adresser pour obtenir les dispenses qu'accordoit le saint Siége?* 2° *Quand le Pape refuse persévéramment d'accorder des bulles aux évêques nommés par l'empereur pour remplir les siéges vacans, quel est le moyen légitime de leur donner l'institution canonique?* Les réponses de la commission sont longues, et elle y entre même dans une sorte de discussion. La première réponse commençoit ainsi : *La franchise et la sainte véracité de notre ministère ne nous permettent pas de déguiser la profonde douleur dont nous avons été pénétrés en apprenant que toute communication entre le Pape et les sujets de l'empereur venoit d'être rompue. Sujets fidèles et respectueux, nous oserons néanmoins dire à V. M. que le saint Siége étant le lien le plus*

plus fort, le lien nécessaire à l'unité ecclésiastique, dont il est le centre, nous ne pouvons plus prévoir que des jours de deuil et d'affliction pour l'Église, si les communications et les rapports demeurent long-temps suspendus entre les fidèles et le père commun que Dieu leur a donné dans la personne de N. S. P. le Pape. Les évêques parloient ensuite de la déclaration de 1682 comme conciliant tous les droits, des réserves comme introduites successivement contre le droit et l'usage ancien, et ils concluoient que dans les circonstances où l'on se trouvoit, c'étoit aux évêques diocésains que les fidèles devoient s'adresser pour obtenir les dispenses. Ils avertissoient néanmoins qu'il ne s'agissoit ici que des dispenses relatives aux besoins journaliers des fidèles, et non de celles qui avoient pour objet l'administration générale de l'Eglise et sa discipline intérieure, y ayant trop d'inconvéniens à laisser à la volonté particulière de chaque évêque l'exercice du droit de dispenser des lois que l'Église a portées pour le bon ordre et l'uniformité de son gouvernement. La seconde réponse est encore plus longue. Elle portoit en substance que le Pape refusoit les bulles sans alléguer aucune raison canonique; que les brefs aux chapitres de Paris, de Florence et d'Asti étoient une triste preuve des préventions du saint Père, et que le moyen le plus sage à prendre étoit de faire ajouter au Concordat une clause portant que S. S. donneroit l'institution dans un temps déterminé, faute de quoi le droit d'instituer seroit dévolu au Concile de la province. Si le Pape s'y refusoit, son refus justifieroit aux yeux de toute l'Église l'entière abolition du Concordat, et le recours à un autre moyen. Du reste, l'essentiel dans cette affaire est de ménager l'opinion publique, qui n'est pas très-favorable aux changemens, et il faut y préparer doucement les esprits. L'église de France peut, en cas de nécessité, pourvoir par elle-même à sa propre conservation. Mais il seroit besoin pour cela de la réunion d'un concile ou d'une grande assemblée; et il convient, avant de le tenter, de députer au Pape, et de l'éclairer sur le véritable état

des choses. Tel est le fond de cette réponse. L'une et l'autre furent remises à l'empereur par la commission même, qui se rendit pour cet effet en corps aux Tuileries, au mois de mars 1811. On sait que dans cette occasion le despote, qui, à cette époque, aimoit beaucoup à parler théologie, s'étant adressé à M. Emery, ce digne et savant ecclésiastique, qui sans doute n'avoit pas approuvé tout ce que portent les réponses, et qui ne les avoit pas souscrites, parla avec cette liberté courageuse que lui inspiroit le sentiment des maux de l'Église. Il osa plaider la cause du souverain Pontife; et s'étayant toujours des plus graves autorités, il montra les avantages de la puissance temporelle du saint Siége. Cependant les réponses de la commission plurent, comme cela devoit être, à Napoléon; le mois suivant il arrêta une députation à Savone, et il en chargea trois des évêques de la commission, l'archevêque de Tours, et les évêques de Trèves et de Nantes, en qui il avoit beaucoup de confiance. Dans le même temps, le 25 avril, il annonça, pour le 9 juin, l'ouverture d'un concile national, qui seroit composé des évêques de France et d'Italie. La lettre de convocation étoit rédigée dans un langage insultant et amer pour le Pape. Le 27, douze évêques, qui se trouvoient à Paris, se réunirent chez le cardinal Fesch, et là signèrent une lettre au Pape qui devoit servir comme de lettre de créance aux trois prélats nommés par l'empereur pour se rendre à Savone. De plus, le cardinal Fesch écrivit au sant Père, en date du 1er mai, une lettre où il protestoit des bonnes intentions de l'empereur, et laissoit entrevoir à sa Sainteté les suites fâcheuses d'un refus, en même temps qu'il lui faisoit de grandes promesses en cas qu'elle cédât. Dix-sept autres évêques donnèrent aussi des lettres aux trois députés, et le gouvernement leur fit remettre ses instructions. Ils arrivèrent à Savone le 9 mai, et on leur écrivit que l'intention de l'empereur étoit qu'ils s'adjoignissent l'évêque de Faenza, qui arriva le 11. Dès le 10, ils eurent audience du Pape, qui les reçut avec bonté. La position

du souverain Pontife étoit devenue, depuis quelque temps, plus fâcheuse encore; et on avoit trouvé le moyen d'augmenter la rigueur du traitement qu'on exerçoit envers lui. Il ne voyoit personne que ses gardiens, et il étoit dans la solitude et la captivité la plus complète. Telle étoit pourtant sa modération, qu'il ne témoigna que bienveillance envers des prélats en qui il pouvoit voir des envoyés de son persécuteur. Les négociations durèrent depuis le 10 jusqu'au 19 mai. On peut en voir les détails dans le recueil intitulé : *Fragmens relatifs à l'histoire ecclésiastique des premières années du* XIX*e siècle*. Les députés étoient chargés de presser le Pape de promettre par écrit de ne rien faire contre les quatre articles; engagement qu'il refusa constamment de contracter. Il se plaignit plusieurs fois, et de l'isolement où on le laissoit, et des vexations exercées dans ses états. Il n'avoit ni conseils, ni secrétaire, et on vouloit encore exiger de lui des écrits, des réponses, des promesses. Il étoit assez clair qu'on cherchoit à profiter de sa solitude et des rigueurs exercées envers lui. Enfin on dit que, le 19 mai, le saint Père consentit à promettre qu'il accorderoit l'institution canonique dans les formes convenues par les Concordats; qu'il pourroit étendre les mêmes dispositions aux duchés de Toscane et de Parme; qu'il seroit inséré dans le Concordat une clause portant qu'il donneroit des bulles dans les six mois, et que dans le cas où il ne les donneroit pas dans ce délai pour d'autres causes que l'indignité des sujets, il investiroit du pouvoir de les conférer le métropolitain ou le plus ancien évêque. Il ajouta qu'il ne se déterminoit à ces concessions que dans l'espérance qu'elles prépareroient les voies à des arrangemens qui rétablissent l'ordre et la paix de l'Église, et qui rendissent au saint Siége la liberté, l'indépendance et la dignité qui lui conviennent. Les députés assurent dans leur rapport que cette note fut rédigée dans le cabinet du Pape, et écrite en quelque sorte sous sa dictée, et qu'elle fut approuvée et consentie par lui. Mais on a trouvé étonnant, puisque S. S. avoit, dit-on, ap-

prouvé ces concessions, qu'elle ne les eût pas revêtues de sa signature, et que les députés n'eussent pas senti que cette signature étoit nécessaire pour donner à des stipulations si importantes un caractère d'authenticité. Assurément l'objet méritoit assez qu'on ne négligeât pas une formalité qui est observée dans les usages les plus ordinaires de la vie ; et une transaction qui devoit avoir de si grandes suites, un changement de discipline si grave avoient besoin, pour faire loi, de porter l'attache de l'autorité dont ils émanoient. Cette note, dépourvue de la signature du souverain Pontife, ne pouvoit être un titre suffisant pour légitimer les grands changemens que l'on méditoit, et pour motiver l'assentiment d'une grande église. Elle ne pouvoit, tout au plus, passer alors que pour un projet, et rien ne constatoit qu'il eût été adopté par le chef de l'Église. Quelques passages des lettres des députés, rapportées dans les *Fragmens* ci-dessus, donneroient lieu de croire aussi que sa Sainteté n'avoit prétendu accorder aux métropolitains que des pouvoirs provisoires. Enfin, elle annonça qu'elle ne ratifieroit jamais l'usurpation de sa souveraineté temporelle, et qu'elle ne prêteroit jamais le serment marqué dans le sénatus consulte du 17 février 1810. Elle refusa les deux millions en biens ruraux que le même acte lui assignoit, et déclara qu'elle vivroit des secours que lui procureroit la piété des fidèles.

— Le 17 juin, ouverture d'un concile des évêques de France et d'Italie, dans la basilique de Notre-Dame, à Paris. Le concile avoit dû commencer le 9 juin, mais il fut ensuite remis au 17. Avant l'ouverture, plusieurs assemblées préliminaires furent tenues chez le cardinal Fesch pour régler le cérémonial et préparer les matières. Ce cardinal devoit naturellement être président ; mais au lieu d'être redevable de cette qualité au choix des évêques, il prétendit qu'elle étoit due à son siége, quoique Lyon n'eût en effet aucune prééminence depuis le Concordat. Il fit donc insérer dans le cérémonial que la présidence *appartenoit à l'archevêque de l'église la plus*

ancienne et la plus qualifiée, et sur ce titre il prit les fonctions de président, quoique le concile n'ait jamais rien statué à cet égard. La première session, qui fut la seule, se tint le 17 juin. Ce jour-là, à huit heures du matin, les pères se réunirent au palais de l'archevêché, d'où ils se rendirent en chape et en mitre à l'église métropolitaine. Ils étoient au nombre de quatre-vingt-quinze, dont six cardinaux, neuf archevêques et quatre-vingts évêques, sans compter neuf ecclésiastiques nommés à des évêchés. C'étoit un spectacle imposant que la réunion de tant de prélats pris dans deux grandes portions de la catholicité. On n'avoit pas vu tant d'évêques rassemblés depuis le concile de Trente; et les amis de la religion se fussent félicités de cette convocation, si les circonstances n'eussent pas inspiré quelque inquiétude, et si on n'eût pas craint avec raison les sinistres projets d'un homme qui n'avoit, en effet, provoqué cette réunion, que pour satisfaire ses caprices et son ambition. Quoi qu'il en soit, la cérémonie du 17 juin fut à la fois pompeuse et touchante. Le cardinal Fesch officia pontificalement. Après l'Évangile, l'évêque de Troyes prononça un discours où il traita de l'influence de la religion catholique sur l'ordre social et sur le bonheur des empires. Il remplit ce sujet avec son éloquence accoutumée. La cérémonie de la paix et la communion générale touchèrent les spectateurs. Après la messe, on ouvrit le concile. Les évêques de Nantes, de Quimper, d'Albenga et de Brescia firent les fonctions de secrétaires provisoires, et ceux de Citta della Pieve et de Bayeux celles de promoteurs provisoires. L'évêque de Nantes publia en chaire le décret d'ouverture, et celui sur la manière de vivre en concile. Les suffrages pour les décrets furent recueillis dans la forme indiquée par le cérémonial, et l'on observa tout ce qui avoit coutume d'être pratiqué dans ces saintes assemblées. On lut la profession de foi de Pie IV. Le président du concile, à genoux, prêta le serment ordinaire de se tenir attaché à cette foi, et de rendre au Pontife romain *une véritable obéissance*. Il reçut ensuite le

même serment de tous les pères du concile et des ecclésiastiques du second ordre, et le premier acte d'une assemblée convoquée par l'ennemi du saint Siége, fut une reconnoissance des droits de ce même Siége, et une promesse d'obéir au Pontife qui y étoit assis; ce qui commença sans doute à mécontenter Buonaparte. On chanta les litanies, le *Te Deum* et toutes les prières d'usage. Ainsi se termina cette première session, où se trouvoient, comme nous l'avons dit, 95 évêques. Dans ce nombre il y avoit 49 évêques de France; trois seulement manquoient, savoir, les évêques du Mans, de la Rochelle et de Séez. Ce dernier avoit eu défense de venir au concile, et fut obligé vers le même temps de donner sa démission. Sur 17 évêques du Piémont et de l'état de Gênes, ils en vint 10. Deux évêques d'Allemagne, l'évêque de Paros, suffragant d'Osnabruck, et l'évêque de Jéricho, suffragant de Munster, furent aussi appelés, ainsi que l'évêque de Trente, comme appartenant sans doute au royaume d'Italie, et l'évêque de Sion qui étoit censé être de la France depuis le décret de réunion du Valais. Enfin il y avoit au concile 31 évêques d'Italie. Il semble qu'un pays où il y a tant de siéges épiscopaux, auroit dû envoyer plus d'évêques. Le royaume d'Italie seul, tel qu'il existoit en 1803, comprenoit 26 évêchés, et ne fournit que 14 membres au concile. L'archevêque de Bologne ni aucun de ses suffragans n'y parut, et cette métropole ne se trouva point représentée dans cette assemblée. L'archevêque étoit le cardinal Oppizzoni, alors enfermé à Vincennes. Le reste de l'état de Venise, qui avoit été réuni en 1806 au royaume d'Italie, et qui comprenoit avec la Dalmatie plus de 30 évêchés, n'envoya que 4 députés au concile. La Toscane, sur 19 siéges, fournit 11 députés. Dans l'État de l'Église, sur 55 siéges, il ne vint que Becchetti, évêque de Citta della Pieve; car le cardinal Maury, évêque de Montefiascone, fut admis à un autre titre. Les 53 autres ou ne furent pas convoqués, ou n'eurent pas la liberté de venir. Plusieurs d'entr'eux étoient exi-

lés ou emprisonnés pour refus de serment. Le cardinal Brancadoro, archevêque de Fermo, avoit été exilé à l'occasion du mariage, et le cardinal Gabrielli, évêque de Sinigaglia, étoit à Vincennes. Au total, la partie de l'Italie dont Buonaparte s'étoit emparé, comprenoit 152 siéges épiscopaux, sur lesquels il n'y eut que 42 évêques au concile. Il en manquoit donc plus de 100. On jugera si un tel déficit permettoit de regarder le concile comme national pour les églises d'Italie, et si la non-convocation de tant d'évêques et l'impossibilité où furent plusieurs de venir à cette assemblée, n'étoit pas déjà une forte atteinte à sa liberté et à son intégrité. Il n'y eut plus, après la session du 17 juin, que des congrégations générales ou particulières, qui se tinrent à l'archevêché. La première eut lieu le 20 juin. Après la messe, le ministre des cultes entra sans être attendu. Son arrivée surprit tous les membres, excepté ceux qui étoient dans le secret. Le ministre lut un décret de son maître, portant 1° qu'il agréoit le cardinal Fesch pour président, quoiqu'on ne le lui eût point demandé; et 2° qu'il seroit formé un bureau chargé de la police de l'assemblée. Cette dernière mesure parut insolite et excita des réclamations. Il étoit assez clair que Buonaparte vouloit par là dominer le concile; il avoit spécifié que les deux ministres des cultes, pour la France et l'Italie, feroient partie de ce bureau. Dans la discussion qui eut lieu à ce sujet le cardinal Fesch se déclara pour le décret, et son avis entraîna l'assemblée. Il fut nommé membre du bureau avec les archevêques de Bordeaux et de Ravenne, et l'évêque de Nantes. Cette première discussion amena une discussion incidente, et on agita si les ecclésiastiques nommés à des évêchés auroient voix délibérative. On la leur accorda pour cet objet seulement, sans tirer à conséquence pour l'avenir. Au milieu de cette discussion le ministre des cultes voulut aussi dire son avis. On eut beaucoup de peine à lui faire entendre qu'il n'avoit aucun avis à émettre, que c'étoit déjà beaucoup de souffrir sa présence dans une assemblée d'évêques, et qu'il devoit

être passif dans toutes les délibérations. On élut quatre secrétaires et deux promoteurs. Les premiers furent les évêques d'Albenga, de Brescia, de Montpellier et de Troyes; les seconds, les évêques de Como et de Bayeux. Le ministre des cultes lut un message de l'empereur au concile. C'étoit un véritable manifeste contre le Pape; conçu dans les termes les plus aigres et les plus offensans. Suivant ce message, c'étoit Pie VII qui étoit cause de tous les maux de l'Église. C'étoient ses prétentions exagérées, et son attachement au temporel qui avoient tout troublé, tandis que les sollicitudes religieuses de l'empereur étoient dignes de tous les éloges. Celui-ci avoit tout tenté pour ramener la paix; mais le refus que faisoit le Pape de donner des bulles en Italie, depuis 1805, et en France depuis 1808; les brefs adressés à Paris et à Florence, les pouvoirs extraordinaires donnés au cardinal di Pietro, avoient forcé l'empereur de déployer sa puissance, et de reprendre Rome et les États de l'Église. Il déclamoit contre la doctrine des Grégoire et des Boniface, contre la bulle *In Cœna Domini*, et déclaroit qu'il ne souffriroit point en France de vicaires apostoliques; que le Concordat avoit été violé par le Pape et n'existoit plus; qu'il falloit par conséquent recourir à un autre mode pour les institutions canoniques, et que c'étoit au concile à indiquer celui qu'il jugeroit le plus convenable. Lorsque le ministre eut lu ce message en français, Codronchi, archevêque de Ravenne, eut la complaisance de le lire en italien pour ses compatriotes. Il n'est pas besoin de dire l'effet que fit ce message, où chacun ne vit qu'une diatribe aussi peu digne d'un souverain qu'insultante pour le chef de l'Église. La seconde congrégation générale fut tenue le 21 juin. On y nomma pour la rédaction de l'adresse à l'empereur, une commission composée du cardinal Caselli et de six évêques, et une autre commission chargée de présenter un réglement qui n'eut jamais lieu. On arrêta aussi que M. Dalberg, archevêque de Ratisbonne, qui se trouvoit à Paris, seroit invité à assister aux congrégations, ainsi que son suffra-

gant, l'évêque de Capharnaüm. Dans la troisième congrégation générale, le 25 juin, il y eut une discussion qui remplit presque toute la séance. Il s'agissoit de déterminer si les ecclésiastiques nommés à des évêchés auroient voix délibérative. Le gouvernement leur étoit favorable, les traitoit déjà comme évêques, et auroit voulu qu'ils fussent dans le concile sur le même pied que les autres membres. La question fut fortement agitée, et on prévoyoit que la décision du concile alloit repousser les prétentions des évêques nommés, lorsqu'on suggéra à l'un d'eux de déclarer, que puisque ce qu'ils demandoient éprouvoit des difficultés, ils aimoient mieux y renoncer que d'être un sujet de dispute, et en conséquence il n'en fut plus question. Dans cette même séance on nomma une commission chargée de répondre au message, et qui fut composée des cardinaux Spina et Caselli, des archevêques de Tours et de Bordeaux, et des évêques de Nantes, de Trèves, de Tournay, de Gand, de Commachio, d'Yvrée et de Troyes. L'archevêque de Ratisbonne fut introduit avec son suffragant. On lut un projet de Mandement du concile, et l'on trouva quelques changemens à faire dans la rédaction. Le 26 juin, quatrième congrégation générale, où il fut question de l'adresse. Une lettre du grand-maître des cérémonies prévint que Buonaparte recevroit le concile le dimanche suivant, et qu'il désiroit qu'on lui communiquât l'adresse d'avance. On en lut le projet, qui occasionna de longs débats. Les prélats italiens se plaignoient qu'on y eût suivi les quatre articles de 1682, qu'ils ne reconnoissent point. On vit alors quel fonds on pouvoit faire sur les adresses que le gouvernement avoit publiées et répandues avec affectation peu de mois auparavant, et ces évêques à qui on avoit fait tenir un langage si peu favorable aux prérogatives de l'Église romaine, furent les premiers à réclamer pour elle. L'évêque de Brescia lut et déposa sur le bureau, tant en son nom qu'en celui de plusieurs de ses collègues italiens, une protestation contre cette partie de l'adresse. Ce fut au milieu de cette discussion que l'évêque de

Chambéry proposa d'aller se jeter au pied du trône pour réclamer la liberté du saint Père. L'évêque de Jéricho, suffragant de Munster, et l'évêque de Namur, parlèrent dans le même sens. C'étoit sans doute le moins que le concile dût faire en faveur du chef de l'Église, et la démarche proposée par ces prélats eût été une honorable protestation contre la violence et l'injustice. Des évêques ne devoient pas voir tranquillement le premier des pasteurs dans les fers. Toutefois on objecta qu'il valoit mieux s'abstenir d'une réclamation publique, et qu'on réussiroit plus sûrement en agissant en secret, et en attendant un moment plus favorable. Ce fut l'avis du président; et ces calculs d'une prudence humaine, où sans doute il entroit un peu de crainte et de pusillanimité, l'emportèrent sur des considérations si dignes d'une assemblée d'évêques. Dans la cinquième congrégation générale du 27 juin, on lut de nouveau l'adresse, qui avoit été rédigée par l'évêque de Nantes, et qui essuya de fortes contradictions, quoiqu'elle eût déjà été retouchée par la commission chargée de cet objet. L'auteur la défendit avec chaleur, et dans la discussion il lui échappa de dire qu'il étoit obligé de la lire telle qu'elle avoit eu l'approbation de l'empereur. L'assemblée toute entière manifesta son indignation contre cet aveu servile; et cet évêque, que l'on savoit être un des instrumens les plus dociles et les plus actifs de la cour, fut humilié et réduit au silence. Il y eut sur-tout des débats sur l'article où il étoit parlé de l'excommunication. L'évêque de Soissons se fit honneur par la manière dont il témoigna son attachement au Pape. Enfin on adopta l'adresse, après en avoir retranché ce qui concernoit l'excommunication, et il fut seulement convenu qu'elle ne seroit signée que du bureau. Cependant l'ennemi de l'Église ne négligeoit rien pour parvenir à ses fins. Il avoit dans le concile des émissaires soigneux de l'instruire de tout ce qui se passoit. On cherchoit à séduire quelques évêques, à en intimider d'autres. Buonaparte, mécontent des changemens faits à l'adresse, ne voulut plus la recevoir, et fit contreman-

der la députation qui devoit lui être présentée. Il ordonna qu'on s'occupât sur-le-champ de l'objet de la convocation du concile, et en conséquence la commission formée précédemment, à l'occasion du message, tint des séances fréquentes, pendant lesquelles le concile resta comme suspendu, et ne tint plus de congrégation générale. Cette commission ou congrégation particulière se réunissoit chez le cardinal Fesch. La première séance eut lieu le 28 juin, et la deuxième le lendemain; mais on n'y fit en quelque sorte que préluder à la discussion. Le lundi, 1er juillet, l'évêque de Nantes lut le rapport de ce qui avoit été fait dans la commission d'évêques de 1810, et les évêques de Gand et de Tournay communiquèrent un travail que chacun d'eux avoit fait sur la même matière, mais dans un sens différent de celui de l'évêque de Nantes. On entra enfin alors dans quelques détails sur ce qui s'étoit passé à Savone. L'évêque de Nantes en avoit fait un rapport très-sommaire dans une des assemblées tenues chez le cardinal Fesch avant l'ouverture du concile; mais depuis il n'en avoit pas été question, et l'on étoit étonné qu'on tardât si long-temps à communiquer aux évêques un acte qui devoit les intéresser si fort. L'archevêque de Tours, un des députés de Savone, lut donc la note qu'on disoit avoir été approuvée par le Pape, et dont nous avons parlé dans l'article précédent. Cette pièce, dépourvue de tout caractère d'authenticité, ne parut pas faire beaucoup d'impression sur la commission. Le 3 juillet, on commença à traiter sérieusement la question de la compétence du concile, pour chercher les moyens de suppléer aux bulles pontificales; ce qui étoit proprement le but du message. L'évêque de Nantes demanda si dans le cas d'extrême nécessité on ne pouvoit pas se passer de bulles. Mais la commission ne voulut pas poser ainsi la question, et se réduisit à demander si, dans les circonstances où l'on se trouvoit, le concile étoit compétent pour ordonner un autre moyen d'instituer les évêques. Les trois députés de Savone votèrent pour l'affirmative, comme on devoit

s'y attendre; les huit autres membres furent d'un avis contraire, et le cardinal Fesch ne donna point de voix. Après plusieurs incidens et propositions diverses, la congrégation déclara, le 5 juillet, qu'elle estimoit qu'*avant de prononcer sur les questions qui lui étoient proposées, le concile, pour se conformer aux règles canoniques, devoit solliciter la permission d'envoyer au Pape une députation qui lui exposât l'état déplorable des églises, et qui conférât avec lui sur les moyens d'y remédier*. Le président fut chargé de présenter cette réponse à son neveu, qui s'en montra très-irrité, et qui menaça de dissoudre le concile et de forcer les métropolitains d'instituer les évêques. Les prélats qui l'approchoient, assurèrent qu'ils avoient eu beaucoup de peine à le calmer, et qu'ils n'y étoient parvenus qu'en concertant un projet de décret qui pouvoit seul arrêter les maux dont on étoit menacé. Ce projet étoit ainsi conçu : « 1° Les évêchés ne « peuvent rester vacans plus d'un an pour tout délai, et « dans cet espace de temps, l'institution et la consécration « doivent avoir lieu. 2° L'empereur nommera à tous les siéges vacans, conformément aux Concordats. 3° Six mois « après la nomination faite par l'empereur pour tout dé- « lai, le Pape donnera l'institution canonique. 4° Les « six mois expirés, le métropolitain se trouvera investi « par la concession même faite par le Pape, et devra « procéder à l'institution canonique et à la consécration. « 5° Le présent décret sera soumis à l'approbation de « l'empereur. 6° Sa majesté sera suppliée par le concile « de permettre à une députation d'évêques de se rendre « auprès du Pape, pour le remercier d'avoir, par ces « concessions, mis un terme aux maux de l'Église. » On présenta ce décret comme une extrême condescendance de l'empereur, et comme un bienfait dont il falloit se hâter de profiter; et les évêques qui avoient sa confiance vantèrent la peine qu'ils s'étoient donnée pour obtenir des articles si favorables. Leurs démonstrations affectées n'en imposèrent que pour quelques momens, et on sentit bientôt tout ce que ce décret avoit d'artifi-

cieux; car si le Pape avoit fait les concessions du 19 mai, il n'étoit pas nécessaire que le concile les adoptât; et s'il ne les avoit pas faites, le concile ne devoit pas les supposer et les prévenir. Dans la séance de la congrégation, du 7 juillet, le projet ne fut rejeté que par l'archevêque de Bordeaux et par l'évêque de Gand; mais le lendemain, six autres membres rétractèrent l'approbation qu'ils avoient donnée, et quatre voix seulement furent pour l'acceptation pure et simple. On examina de nouveau dans cette séance, et le projet, et les concessions du 19 mai; et la commission fut d'avis, à la majorité des voix, que le décret susdit, *avant d'avoir force de loi, devoit être soumis à l'approbation de sa Sainteté, et que cette clause devoit y être insérée, attendu*, « 1° que la concession de sa Sainteté n'étoit pas « dans les formes; 2° que l'addition qui en dérivoit re- « lativement à l'institution des métropolitains, n'étoit « pas textuellement comprise dans les concessions faites « par le Pape. » L'évêque de Tournai fut chargé de faire un rapport dans ce sens au concile. Ce rapport, que l'évêque de Troyes fut invité à retoucher, fut lu dans la congrégation générale du concile du 10 juillet. Il portoit que la question de savoir si le concile national est compétent pour prononcer sur l'institution canonique des évêques, sans l'intervention préalable du Pape, dans le cas où le Concordat seroit déclaré abrogé par sa majesté, avoit été mise aux voix, et que la pluralité des suffrages avoit été pour l'incompétence du concile, même en cas de nécessité. La commission proposoit donc un message au Pape pour lui soumettre le projet de décret; la délibération fut remise au lendemain. Mais le soir même, Buonaparte, irrité de voir que le projet qu'il avoit fait présenter eût échoué, rendit un décret pour dissoudre le concile. Ce décret fut notifié, le 10 au soir, au cardinal Fesch, et le lendemain à tous les membres. Le ressentiment du despote se porta aussi sur les évêques qu'il jugea lui avoir été le plus contraires dans la commission. L'évêque de Gand avoit déjà encouru sa dis-

grâce pour avoir refusé le serment de la légion d'honneur. L'évêque de Tournai avoit redigé le rapport de la commission, et l'évêque de Troyes avoit été chargé de le revoir. Ces trois prélats furent arrêtés dans leur domicile, la nuit du 12 juillet, et conduits au donjon de Vincennes, où on les mit au secret le plus rigoureux, sans plumes, livres, encre et papier. L'archevêque de Bordeaux, qui n'étoit pas moins coupable aux yeux de Buonaparte que les trois prélats, et qui, en toute occasion, avoit montré son attachement aux règles, fut menacé du même sort; mais on ne voulut pas étendre plus loin la vengeance, et on crut apparemment avoir assez répandu la terreur parmi les évêques par ce coup d'autorité. Quelques-uns repartirent sur-le-champ pour leurs diocèses. Les autres durent se regarder comme frappés dans la personne de leurs collègues, et l'on se crut reporté aux temps où les Constance, les Valens et les Justinien n'assembloient des conciles que pour faire triompher l'erreur, et contraignoient les évêques à souscrire à leurs caprices. Mais du moins jusque là les évêques réunis à Paris avoient conservé l'honneur de leur caractère, et avoient montré, en tout ce qui étoit essentiel, du courage pour résister à l'oppresseur de l'Église. On avoit voulu les séparer du saint Siége; ils s'y étoient tenus fermement attachés, et les menaces de Buonaparte comme les artifices de ses agens avoient échoué devant l'unanimité de leurs résolutions. Leur dissolution subite et l'emprisonnement de trois de leur collègues, en attestant la violence qu'on vouloit exercer sur eux, fermoient donc leurs délibérations d'une manière honorable. La tyrannie avoit manqué son but, les espérances des fauteurs du schisme et de la discorde étoient déjouées, et les amis de l'Église applaudissoient à cette conclusion d'un concile dont la formation, vu le plan de son auteur, avoit pu leur inspirer quelque alarme.

— Le 27 juillet, convocation des évêques chez le ministre des cultes. Le concile étoit dissous. Convoqué par l'envie de dominer et de brouiller, il venoit d'être

rompu dans un accès de colère, lorsqu'un nouveau caprice entreprit de le faire revivre. Buonaparte irrité au dernier point de se voir entravé dans ses projets, ne parloit que de mesures terribles. Il vouloit, disoit-on, laisser de côté le Pape et les évêques, et faire rendre par le corps législatif une loi pour régler le mode d'institution des évêques; idée digne de tant d'autres qu'enfantoit cet esprit opiniâtre et brouillon. Les évêques qu'il honoroit de ses faveurs mirent tout en usage pour calmer son mécontentement et pour lui fournir de nouveaux moyens de suivre ses vues. On lui dit sans doute que le châtiment qu'il venoit d'infliger aux plus coupables, rendroit les autres plus souples, et qu'il falloit se hâter de profiter de la terreur qu'avoit répandue l'emprisonnement des trois prélats. Il n'y avoit qu'à prendre à part les évêques, les effrayer successivement, et ensuite reformer le concile et lui faire rendre un décret tel qu'on le vouloit. Une irrégularité de plus ne devoit pas arrêter ceux qui avoient débuté par tant d'autres. Les auteurs et promoteurs de ce projet paroissent avoir été les trois évêques que nous avons vus constamment déclarés pour la cour, avant et après le concile, assistés d'un autre prélat qui étoit alors en faveur auprès de Buonaparte, et qui le suivoit quelquefois dans ses campagnes. Après avoir donc laissé partir trois ou quatre évêques, ce qui étoit une nouvelle brèche à l'intégrité du concile, on retint les autres, et ils furent mandés par des lettres particulières chez le ministre des cultes qui étoit chargé de leur faire la leçon, les uns après les autres. Il usa de tout ce qu'il pouvoit avoir d'éloquence, d'adresse et de théologie, tâcha de séduire ceux-ci, d'intimider ceux-là, et de les persuader tous des pieuses intentions de l'empereur, et les pressa d'adhérer au décret en six articles, que la commission avoit rejeté. Les réponses durent être assez divergentes, et on obtint, dit-on, un assez grand nombre de signatures, les unes absolues, les autres avec diverses modifications. Plusieurs refusèrent toute espèce d'assentiment. On cite dans ce nombre l'archevêque de

Bordeaux et les évêques de Vannes, de Saint-Brieux, de Soissons, d'Amiens, d'Angers, de Limoges, d'Agen, de Mende, de Namur et de Digne. Quand on crut être sûr d'un nombre suffisant de suffrages, on convoqua tous les évêques chez le ministre, pour le 27 juillet, et là on leur proposa un nouveau décret à peu près dans le même sens que le premier. Le cardinal Fesch n'assista point à cette réunion; mais on s'étoit assuré de son assentiment. Le décret proposé étoit appuyé sur les deux bases suivantes : « 1° Le concile national est compétent « pour statuer sur l'institution des évêques en cas de « nécessité. 2° Une députation de six évêques étant en- « voyée au Pape, si sa Sainteté refuse de confirmer le « décret proposé par le concile, le concile déclarera qu'il « y a nécessité. Dans ce cas, il sera pris par le concile, « de concert avec sa majesté des mesures à l'effet de pour- « voir à la nomination, institution et consécration des « évêques, conformément aux canons et aux usages des « églises antérieurs aux Concordats. » On dit que plus de quatre-vingts évêques adhérèrent à ces propositions, avec ou sans modifications, et en conséquence, les promoteurs du concile essayèrent de le ressusciter, quoique mutilé par l'emprisonnement de quelques évêques et par le départ de quelques autres. Il n'y eut point de décret pour le faire revivre, quoiqu'il parût nécessaire d'effacer le décret de dissolution du 10 juillet, et de redonner à l'assemblée qu'on alloit tenir un titre d'existence. Le caprice du maître suffit, et il semble qu'il prit à tâche de ne pas laisser à son œuvre une ombre de régularité. On tint donc, le 5 août, ce qu'on appela une congrégation générale; ce sera, si l'on veut, la septième. Les détails de cette séance prouvent combien la terreur avoit agi sur les esprits. D'abord le cardinal Fesch proposa de renouveler les secrétaires dont un, l'évêque de Troyes, se trouvoit proscrit; et pour épargner à l'assemblée la peine de les élire dans les formes, il lut une liste qu'il avoit probablement concertée avec son neveu. Les quatre secrétaires furent l'archevêque de Turin et les évêques

ques de Pavie, de Nantes et de Bayeux, qui entrèrent en fonctions sans que l'on réclamât contre ce mode arbitraire. L'archevêque de Tours fit le rapport de la députation de Savone, et lut les concessions du 19 mai, sur lesquelles personne ne se permit la moindre réflexion. On passa ensuite au projet de décret qui avoit déjà été communiqué chez le ministre des cultes. L'archevêque de Bordeaux fut le seul qui parla contre. L'évêque de Plaisance, nouveau promoteur, se hâta de prendre la parole, et dit que cette pièce avoit été assez méditée, et qu'il falloit de suite aller aux voix. Jusque-là on avoit toujours voté au scrutin, ce qui laissoit du moins un peu plus de liberté. Mais cette fois, pour abréger et sans doute pour intimider, on vota par assis et levé; et de cette manière une délibération d'une si haute importance dura à peine un quart d'heure. Une foible minorité osa seule voter contre le décret, qui fut rendu ainsi : « 1° Conformément à l'esprit des canons, les archevêchés et évêchés ne pourront rester vacans plus d'un « an pour tout délai; dans cet espace de temps, la nomination, l'institution et la consécration devront avoir « lieu. 2° L'empereur sera supplié de continuer à nommer aux siéges vacans, conformément aux Concordats, « et les nommés par l'empereur s'adresseront à notre « saint Père le Pape pour l'institution canonique. « 3° Dans les six mois qui suivront la notification faite « au Pape, par les voies d'usage, de ladite nomination, « le Pape donnera l'institution canonique conformément « aux Concordats. 4° Les six mois expirés sans que le « Pape ait accordé l'institution, le métropolitain, ou à « son défaut le plus ancien évêque de la province « ecclésiastique, procédera à l'institution de l'évêque « nommé; et s'il s'agissoit d'instituer le métropolitain, « le plus ancien évêque de la province conféreroit l'institution. 5° Le présent décret sera soumis à l'approbation de notre saint Père le Pape, et à cet effet; « sa majesté sera suppliée de permettre qu'une députation de six évêques se rende auprès de sa Sainteté,

« pour la prier de confirmer un décret qui seul peut « mettre un terme aux maux des églises de France et « d'Italie. » On se doute assez par le style de ces articles sous quelle influence ils avoient été rédigés. Ces expressions : *sa majesté sera suppliée* et *le Pape donnera*, indiquoient assez en faveur de qui on vouloit faire pencher la balance. Quoi qu'il en soit, il est à propos de remarquer que, suivant l'usage observé de tout temps dans les conciles, les décrets ne sont véritablement tels que quand ils ont été proclamés en session. Jusque-là ce ne sont que des avis de congrégations. Le concile lui-même avoit reconnu cette forme, et en conséquence les cinq articles ci-dessus n'avoient pas même le caractère et l'autorité que pouvoit leur donner l'assemblée des évêques, dans l'état de mutilation et de contrainte où elle étoit réduite ; et la congrégation, si c'en étoit une, n'avoit pas le droit de les convertir en décret. Néanmoins on se disposa à les envoyer à Savone par une députation dont on laissa le choix à l'empereur, afin d'être plus sûr qu'elle lui fût agréable. Ce choix, et quelques autres difficultés, occasionnèrent un retard d'une quinzaine de jours. Ce ne fut que le 19 août que quatre-vingt-cinq évêques souscrivirent une lettre commune, dans laquelle ils prioient le saint Père de confirmer leur décret, et lui faisoient espérer, à ce prix, la paix de l'Église et sa propre liberté. Ils y faisoient de grands éloges de l'empereur et de sa sollicitude pour le bien de l'Église. A cette lettre, qui ne fut souscrite que dans une réunion privée, en étoit jointe une autre du cardinal Fesch, qui mêloit ses instances à celles des évêques. Ces dépêches furent portées à Savone par une députation de neuf prélats, savoir : les archevêques de Tours, de Pavie et de Malines, et les évêques de Faenza, de Plaisance, de Feltre, d'Évreux, de Trèves et de Nantes, réduits à huit par la mort subite de l'évêque de Feltre. Quelques-uns trouvèrent que ces députés avoient été choisis de manière à ce que le Pape ne sût du concile que ce qu'on vouloit bien ne pas lui cacher. En même temps, afin que le souverain

Pontife ne pût pas dire qu'il manquoit de conseils, on daigna lui envoyer cinq cardinaux pris parmi ceux qui résidoient à Paris. Les cardinaux Doria, Dugnani, Roverella, Ruffo (Fabrice) et de Bayane eurent ordre de se rendre à Savone. On eut même la bonté de faire partir, pour la même destination, le prélat Bertazzoli, camérier secret et aumônier du saint Père, qui n'avoit plus auprès de lui aucun des prélats de sa maison. Les députés du concile, ou plutôt de l'empereur, arrivèrent à Savone les derniers jours d'août, et firent demander une audience. On dit qu'elle leur fut d'abord refusée. Pie VII pressentoit assez que cette mission tendoit à lui arracher quelque chose contre ses intérêts, et que, soit qu'on le laissât seul, soit qu'on vînt le visiter, c'étoit afin de le fatiguer et de l'abattre. Cependant sur de nouvelles instances des députés, qui alléguoient avoir à traiter avec lui des affaires les plus importantes, le généreux Pontife consentit à leur donner audience, le 5 septembre, et il les reçut en effet avec cette bonté qui ne s'est jamais démentie. Ils expliquèrent le sujet de leur voyage. Nous n'avons point vu de relations authentiques de leur mission; du moins celle qui a été publiée ne nous paroît pas avoir un caractère marqué de vérité. Il est probable que les députés n'omirent rien pour amener le saint Père à ce qu'ils souhaitoient. Ils lui firent valoir sans doute les maux de l'Église et la nécessité des temps, comme si les maux de l'Église ne venoient pas de l'empereur; comme s'il n'eût pas dépendu de lui de faire cesser cette nécessité dont il vouloit se prévaloir. Enfin, on prétend que, le 20 septembre, le Pape, touché de leurs représentations, et montrant d'autant plus de condescendance que son ennemi faisoit voir plus de roideur, consentit à confirmer, par un bref, les articles du 5 août. Ce bref, qui commence par ces mots : *Ex quo*, est adressé, si la copie qu'on en a publiée est fidèle, aux évêques *assemblés* à Paris, mais sans les reconnoître comme concile national. Le Pape y approuvoit les cinq articles, en ajoutant qu'il vouloit que le métropolitain, ou le plus ancien évêque,

fit les informations d'usage, exigea la profession de foi, instituât au nom du souverain Pontife, et en envoyât le plutôt possible au saint Siége les actes authentiques. Ensuite il félicitoit les évêques de la soumission filiale, et de la *véritable obéissance* qu'ils témoignoient pour lui et pour l'Église romaine, *cette mère et cette maîtresse de toutes les autres*. On assure que lorsque ce bref fut parvenu à Paris, ces dernières expressions choquèrent le conseil de Buonaparte. On trouva ridicule cette épithète de *maîtresse* (*magistra*), consacrée par la tradition, et l'avis fut de renvoyer le bref au Pape, et de lui en demander un qui ne blessât pas les oreilles chatouilleuses du despote et de ses conseillers. Si le fait est vrai, et il y a quelques raisons de le croire, on ne sauroit assez s'étonner que pour une misérable chicane on eût négligé un moyen de conciliation que l'on paroissoit désirer si ardemment. Le saint Père, qui avoit poussé la condescendance jusqu'aux dernières bornes, dut penser que, puisque les sacrifices qu'il avoit faits ne contentoient pas encore des esprits exigeans, il n'y avoit plus rien à espérer pour la paix de l'Église. Les négociations furent donc rompues, et les évêques, qu'on avoit fait rester à Paris pour en attendre l'issue, sans qu'ils eussent eu permission de s'assembler, furent mandés chez le ministre des cultes, le 2 octobre. Là on leur dit que les négociations étant près de se terminer d'une manière heureuse, et la saison étant avancée, l'empereur jugeoit qu'ils devoient retourner dans leurs diocèses. Quelques-uns se crurent en droit d'en demander davantage, et vouloient qu'on les informât de ce qu'avoient fait leurs députés. D'autres parloient d'aller à Notre-Dame pour clorre le concile avec les cérémonies usitées. Mais on ne les satisfit ni sur l'un ni sur l'autre point ; il ne convenoit pas qu'il y eût rien de régulier dans ce simulacre de concile. Il fut donc dissous une seconde fois, si toutefois on peut dire qu'il existât encore depuis le décret du 10 juillet, l'emprisonnement des trois évêques et la retraite de quelques autres. Les députés de Savone, après quelque sé-

jour dans cette ville, revinrent successivement sans avoir rien fait, et les cardinaux furent aussi rappelés, dans la suite, à Paris. Ainsi se termina définitivement cette assemblée d'évêques convoquée avec tant d'éclat, et dont l'histoire rappele ces conciles tenus dans les temps du Bas-Empire sous les empereurs ariens. Même manége, même terreur de la cour. Les commissaires de Constance et de Valens n'étoient pas plus artificieux que ceux de Napoléon. La marche du concile fut toujours tracée d'avance, et il ne lui fut permis ni de s'assembler ni de délibérer que suivant le bon plaisir de l'empereur. Oublions que quelques évêques servirent ses vues avec une complaisance peu honorable, et ne nous rappelons que les noms de ceux qui soutinrent la dignité de leur caractère et les droits de l'Église. Buonaparte ne permit point la publication des actes : il fit saisir, au contraire, toutes les pièces qui y avoient rapport; ce qui rend la tâche de l'historien plus difficile. Nous croyons cependant n'avoir rien omis d'important, et nous avons mis tous nos soins à réunir tout ce qui pouvoit donner une idée exacte d'un des faits les plus intéressans de l'histoire ecclésiastique dans ces dernières années.

1812.

Le 20 juin, le Pape arrive à Fontainebleau. Il y avoit près de trois ans que le souverain Pontife étoit détenu à Savone. Il y vivoit dans une retraite profonde, qui avoit encore redoublé depuis la fin de 1810 et le commencement de 1811. Ce fut alors qu'on le traita avec plus d'insolence et de rigueur. Des fouilles faites dans ses appartemens, la visite et l'enlèvement de tous ses papiers, l'exil ou l'emprisonnement de ses serviteurs, furent le prélude d'une captivité complète. Le saint Père ne voyoit plus personne, et le prince Camille Borghèse, son sujet, devenu son geolier, écrivoit à Buonaparte : *Il ne peut communiquer avec qui que ce soit de l'extérieur, en sorte qu'il est difficile de connoître la posi-*

tion morale de son esprit. Ses persécuteurs se flattoient sans doute de l'abattre et de le fatiguer à force de mauvais procédés. La sollicitude du Pape ne fut interrompue que de loin en loin par les députations de cardinaux et d'évêques qu'on lui avoit envoyées. Plusieurs de ces prélats avoient passé quelque temps près de lui. Un envoyé de la cour d'Autriche avoit fait le voyage de Savone, dans le dessein sans doute d'appuyer les sollicitations de celui auquel cette puissance venoit de s'unir. Ces diverses démarches n'eurent aucun résultat, et ne pouvoient en avoir avec un homme capricieux et emporté. On ne pouvoit donc prévoir quel seroit le terme de la captivité du chef de l'Église, quand tout à coup arriva un ordre de le conduire à Fontainebleau. On n'a pas su bien précisement le motif de cette translation. C'étoit au moment où commençoit cette guerre de Russie, qui devoit avoir une issue si fatale. Peut-être que comptant être victorieux, Buonaparte se proposoit à son retour de signaler son triomphe par de nouveaux éclats, et par la destruction complète de l'autorité qu'il ne pouvoit faire fléchir. D'autres ont cru que l'Autriche avoit réclamé avec force un adoucissement au sort du Pape. Quoi qu'il en soit, l'ordre fut donné d'amener le saint Père à Fontainebleau. On a dit qu'on avoit osé travestir le chef de l'Église, et qu'on lui avoit fait prendre des habillemens mondains. Cette indignité n'est point prouvée. Seulement, comme on se rappeloit avec quels témoignages de respect il avoit été reçu trois ans auparavant dans toute la route qu'il avoit parcourue, on prit des précautions pour que son enlèvement fût secret. Il ne fut prévenu qu'un instant avant le départ, et on ne le fit même pas accompagner par le seul prélat qui fût auprès de lui, M. Bertazzoli, archevêque d'Édesse, lequel ne le rejoignit qu'à Stupinis près Turin. Le premier jour on arriva au Mont-Cénis, où le souverain Pontife logea à l'hospice. Il est dit dans un écrit récent qu'il y tomba malade, et qu'on l'administra. Il fut en effet indisposé, mais non d'une manière assez grave pour recevoir les sacremens,

et il passa trois jours dans ce lieu, où, malgré les précautions que l'on prenoit, on découvrit bientôt quel étoit cet auguste voyageur. On se hâta de le faire partir pour le soustraire à des témoignages d'intérêt et de respect qui importunoient ses geoliers, et on le conduisit avec une extrême rapidité. Il étoit dix heures du soir quand sa voiture traversa Lyon, le 18 juin. C'étoit sans doute à dessein qu'on arriva dans cette ville à une heure si avancée; on se rappeloit l'accueil que Pie VII avoit reçu à Lyon huit ans auparavant, et on voulut le mortifier à la foi lui et le cardinal Fesch, qui étoit alors à Lyon, et qui y étoit en disgrâce. Le 20 juin, le Pape arriva à Fontainebleau. Son voyage avoit été si rapide qu'il devança l'ordre de le recevoir au château. Le concierge n'osa pas d'abord lui ouvrir les appartemens, et le reçut dans son propre logement. Ce ne fut que quelques heures après qu'arriva l'ordre de disposer les appartemens pour S. S. Le ministre des cultes et l'intendant de la couronne vinrent peu après le saluer. Les cardinaux qui se trouvoient à Paris, et qui n'étoient point du nombre de ceux qui avoient mérité une nouvelle digrâce et un nouvel exil, eurent aussi ordre d'aller rendre leurs devoirs au chef de l'Église, ainsi que l'archevêque de Tours, et les évêques de Nantes, de Trèves et d'Évreux, qui avoient été déjà en mission auprès de lui. Quelques jours après, le journal officiel annonça son arrivée à Fontainebleau, ce qui fut d'autant plus remarqué, que depuis long-temps les journaux gardoient le silence le plus rigoureux sur ce qui le concernoit. Il se répandit même dans le public que S. S. alloit être amenée à Paris. On fit en effet des préparatifs au palais archiépiscopal, qui devoit être une de ses résidences, en vertu d'un sénatus consulte qu'avoit fait rendre Napoléon. On y planta un jardin, on bâtit des écuries, et le cardinal Maury s'attendoit à être obligé de céder la place au saint Père; mais il n'en eut que la peur. Le despote changea d'avis, et le Pape resta à Fontainebleau. Sa vie y étoit aussi retirée qu'à Savone. Il entendoit la messe dans ses

appartemens, ne sortoit jamais, et n'avoit d'autre société que l'archevêque d'Édesse, et d'autres visites que celles des personnes que nous avons désignées plus haut. Il ne paroît pas que toutes lui fissent un égal plaisir, et on assure entr'autres qu'il demanda comme une grâce de n'être plus obsédé par les importunités d'un cardinal qu'il regardoit particulièrement comme un ingrat, un déserteur de sa cause et un agent de son ennemi. Du reste, sa patience et sa résignation ne se démentoient pas. Il demeuroit calme au milieu de tant de sujets de trouble, et l'on dit même que plus d'une fois il consoloit ceux qui l'approchoient, et leur faisoit entrevoir la fin prochaine de leurs maux, et le retour de jours plus heureux pour l'Église et pour lui-même. Il n'y avoit pourtant pas alors beaucoup d'apparence d'un changement favorable, et la situation de l'Église paroissoit, humainement parlant, plus désespérée que jamais. Les fidèles cherchoient avec douleur ce siége antique que frappoit à coup redoublés une main ennemi. Plus de rapports avec ce centre de l'unité. Les cardinaux étoient exilés ou emprisonnés, et les prélats romains dispersés. On tourmentoit même de nouveau, cette année, les évêques et ecclésiastiques de l'État de l'Eglise, en leur demandant un serment de fidélité que la plupart refusèrent. Ce fut pour eux l'occasion de nouvelles disgrâces. Les uns furent exilés, ou même relégués dans différentes forteresses d'Italie; les autres envoyés en Corse où on les mit en prison, et où on les traita avec la plus odieuse inhumanité, les laissant mourir de faim, et les privant de tout ce qui leur étoit nécessaire. En lisant les détails de leurs souffrances, on se croit reporté au règne des premiers persécuteurs de la religion (1). Rome étoit en proie aux troubles et à la confusion. Les agens de Buonaparte, acharnés sur le clergé comme sur leur proie, encourageoient la perfidie, et punissoient la fidélité courageuse.

---

(1) Voyez l'*Ami de la Religion et du Roi*, tome Ier page 87.

On n'entendoit parler que de délations, de visites domiciliaires, d'emprisonnemens, d'exils, de condamnations arbitraires. Être fidèle à ses sermens, s'appeloit révolte; les violer étoit un titre de faveur, et les émissaires de l'usurpateur triomphoient quand, à force de menaces ou de caresses, ils étoient parvenus à séduire quelque sujet du Pape. On eût dit que Tibère étoit revenu, et dans les mêmes lieux, exercer sa politique soupçonneuse et cruelle. Les prisons étoient remplies, et le château Saint-Ange ne pouvoit suffire aux nombreuses victimes de la tyrannie. En France, on voyoit se renouveler contre les prêtres l'inquisition, les recherches, les arrestations usitées aux jours les plus fâcheux de la révolution. Pour le moindre délit, sur le moindre soupçon, on les poursuivoit, on les traduisoit dans des prisons d'état, où ils n'avoient à attendre ni informations ni jugement. La police avoit ordre de veiller spécialement sur le clergé, et elle s'en acquittoit avec ardeur. La main du despotisme étoit étendue sur tous les prêtres, et les troubles mêmes qu'il excitoit dans plusieurs diocèses, par ses mesures arbitraires et violentes, devenoient pour lui une nouvelle occasion de redoubler ses rigueurs. Nous avons vu que, lors du concile, trois évêques avoient été enfermés à Vincennes. On les y laissa au secret, et sans aucune communication, ni entr'eux, ni avec les personnes du dehors. Enfin, au bout de plus de quatre mois, on leur fit donner la démission de leurs siéges, et ils y ajoutèrent, du moins on l'a publié ainsi, la promesse de ne plus s'occuper de l'administration de leurs diocèses. Cet acte souscrit, on les fit partir inopinément, l'évêque de Tournay pour Gien, l'évêque de Gand pour Beaune, et l'évêque de Troyes pour Falaise. Ils devoient y rester en surveillance. En même temps, et le 23 novembre, le ministre des cultes écrivit à leurs chapitres respectifs pour leur annoncer que l'évêque avoit donné sa démission; que le siége étoit vacant, que les vicaires-généraux n'avoient conséquemment plus de pouvoirs, et que le chapitre devoit reprendre la juridiction et nommer d'au-

tres grands-vicaires. Cette lettre causa autant de surprise que de troubles dans les trois diocèses. La démission exigée des évêques, et souscrite dans un donjon, ne paroissoit pas avoir une grande force, et devoit dans tous les cas être acceptée par l'autorité compétente, avant de sortir son effet. Jusque-là le siége ne pouvoit être vacant, les vicaires de l'évêque jouissoient de la juridiction, et le chapitre ne pouvoit s'en emparer. Toutefois le gouvernement parvint à dicter de nouvelles nominations. A Troyes, on nomma pour grands-vicaires deux chanoines qui l'étoient précédemment de l'évêque, et qui avoient en conséquence la juridiction; en sorte que ce choix tranquillisa les consciences, et l'on continua de gouverner au nom de l'évêque absent. Il paroît qu'il en fut à peu près de même à Tournay. A Gand, le chapitre écrivit, le 27 novembre, au ministre des cultes pour faire ses représentations, qui ne furent point écoutées. Le préfet, qui se trouvoit à Paris, eut ordre de se rendre à Gand en toute hâte, et d'y forcer le chapitre d'obéir. Plusieurs chanoines étoient déjà cachés. On en rassembla six, qui élurent, le 5 décembre, trois grands-vicaires, dont l'un l'étoit déjà de M. de Broglie, et promit, à ce qu'il paroît, de n'administrer que comme grand-vicaire du prélat. Aussi le clergé de Gand ne s'adressoit qu'à celui-là, et le regardoit comme le seul légitime des trois nommés par le chapitre, dont un d'ailleurs étoit caché, et refusa la nomination. Les choses restèrent en cet état jusqu'à l'année suivante, où de nouvelles violences du gouvernement achevèrent de mettre la confusion dans les trois diocèses.

1813.

Le 25 janvier, articles signés à Fontainebleau entre le Pape et Buonaparte. La puissance de l'arbitre de l'Europe étoit sur son déclin. Une campagne désastreuse avoit préparé sa chute. Sa folle ambition venoit de faire

périr des centaines de milliers d'hommes dans les glaces de la Russie; et Moscow, où il avoit eu la vanité de paroître en vainqueur, avoit été le terme de sa longue prospérité. Sa retraite de cette ville fut marquée par un désastre épouvantable, dont l'histoire n'offre pas d'exemple. Son armée périt presque toute entière de froid; lui-même fut obligé de s'enfuir; il traversa rapidement l'Allemagne, et vint cacher à Paris sa honte sous ses jactances accoutumées. Il osa dire que les pertes qu'il avoit faites *auroient brisé son ame, s'il avoit pu être sensible à d'autres considérations qu'à l'intérêt et à la gloire de son empire*, comme si la perte de trois ou quatre cent mille hommes n'eût pas dû l'intéresser quelque peu. Son retour fut marqué par des décrets terribles. On fit de nouvelles levées, on appela toute la jeunesse au service, et tous les hommes valides eurent à craindre d'être obligés de se faire soldats, et pour une telle cause. Pendant ces préparatifs, qui mettoient toute la France en mouvement, et toutes les familles en deuil, le despote ne perdoit pas de vue ses projets sur l'Église. Il avoit de nouveau envoyé auprès du Pape des prélats chargés de redoubler d'adresse pour l'engager aux sacrifices que l'on souhaitoit de lui. Les cardinaux Doria, Ruffo (Fabrice) et de Bayane, l'archevêque de Tours, et les évêques de Nantes, d'Évreux et de Trèves, avoient renoué les négociations de Savone, et s'efforçoient de faire fléchir le saint Père, lorsque Buonaparte se rendit tout à coup, le 19 janvier, à Fontainebleau, entra inopinément chez son prisonnier, et le presse de conclure un nouveau traité. On n'a point publié le détail des négociations qui durèrent pendant plusieurs jours, et dans lesquelles on prétend que le Corse farouche se livra plus d'une foix aux emportemens de la colère; du moins ce qui en a transpiré ne paroît pas avoir de caractère imposant d'authenticité. Tout ce qui est certain, c'est que le Pape, assiégé de sollicitations, et vivement pressé par des gens qui lui laissoient ignorer l'état véritable des choses, et ne lui disoient que ce qui s'accordoit avec leur mission; que le Pape, dis-je,

se décida enfin, le 25 janvier, à signer des articles qui devoient servir de base à un Concordat futur. Ces articles étoient conçus à peu près dans le même sens que ceux proposés en 1811. En voici le texte, du moins tel qu'il fut publié par Buonaparte; car il faut remarquer que c'est de lui seul que nous tenons cette communication, ce qui pourroit en rendre la fidélité suspecte : « Sa majesté l'empereur et roi et Sa Sainteté, voulant mettre un terme aux différends qui se sont élevés entr'eux, et pourvoir aux difficultés survenues sur plusieurs affaires de l'Église, sont convenus des articles suivans, comme devant servir de base à un arrangement définitif. Art. 1. Sa Sainteté exercera le pontificat en France et dans le royaume d'Italie, de la même manière et avec les mêmes formes que ses prédécesseurs. 2. Les ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires des puissances près le saint Père, et les ambassadeurs, ministres ou chargés d'affaires que le Pape pourroit avoir près des puissances étrangères, jouiront des immunités et des priviléges dont jouissent les membres du corps diplomatique. 3. Les domaines que le saint Père possédoit, et qui ne sont pas aliénés, seront exempts de toute espèce d'impôt; ils seront administrés par ses agens ou chargés d'affaires. Ceux qui seroient aliénés seront remplacés jusqu'à la concurrence de deux millions de francs de revenu. 4. Dans les six mois qui suivront la notification d'usage de la nomination par l'empereur aux archevêchés et évêchés de l'empire et du royaume d'Italie, le Pape donnera l'institution canonique, conformément aux Concordats, et en vertu du présent indult. L'information préalable sera faite par le métropolitain. Les six mois expirés, sans que le Pape ait accordé l'institution, le métropolitain, et à son défaut, ou s'il s'agit du métropolitain, l'évêque le plus ancien de la province, procédera à l'institution de l'évêque nommé, de manière qu'un siége ne soit jamais vacant plus d'une année. 5. Le Pape nommera, soit en France, soit dans le royaume d'Italie, à dix évêchés qui seront ultérieurement désignés de concert. 6. Les évêchés suburbicaires seront

rétablis ; ils seront à la nomination du Pape. Les biens actuellement existans seront restitués, et il sera pris des mesures pour les biens vendus. A la mort des évêques d'Anagni et de Rieti, leurs diocèses seront réunis auxdits six évêchés, conformément au concert qui aura lieu entre sa majesté et le saint Père. 7. A l'égard des évêques des États romains absens de leurs diocèses par les circonstances, le saint Père pourra exercer en leur faveur son droit de donner des évêchés *in partibus*. Il leur sera fait une pension égale au revenu dont ils jouissoient, et ils pourront être replacés aux siéges vacans, soit de l'empire, soit du royaume d'Italie. 8. Sa majesté et sa Sainteté se concerteront en temps opportun sur la réduction à faire, s'il y a lieu, aux évêchés de la Toscane et du pays de Gênes, ainsi que pour les évêchés à établir en Hollande et dans les départemens anséatiques. 9. La propagande, la pénitencerie, les archives seront établies dans le lieu du séjour du saint Père. 10. Sa majesté rend ses bonnes grâces aux cardinaux, évêques, prêtres, laïques, qui ont encouru sa disgrâce par suite des événemens actuels. 11. Le saint Père se porte aux dispositions ci-dessus par considération de l'état actuel de l'Église, et dans la confiance que lui a inspirée sa majesté qu'elle accordera sa puissante protection aux besoins si nombreux qu'a la religion dans les temps où nous vivons. » — Du moment de la signature de ces articles, le souverain Pontife jouit de plus de liberté. Il fut permis de le voir, et de lui parler. On lui rendit les cardinaux exilés à l'occasion du mariage. Le cardinal Pacca sortit de sa longue captivité à Fénestrelle, et vint à Fontainebleau, ainsi que les cardinaux di Pietro, Gabrielli et Oppizzoni, qui étoient enfermés à Vincennes ; et le Pape se trouva de nouveau entouré de la plupart des membres du sacré collége. Plusieurs évêques français eurent ordre de se rendre à Fontainebleau pour le saluer. Sa Sainteté communiquoit librement avec les personnes du dehors, et il y eut un grand concours de fidèles qui s'empressoient d'assister à sa messe et de recevoir sa bénédiction. On vouloit voir cet auguste captif, et

on accouroit de Paris et des pays voisins pour lui rendre des hommages, lui demander des grâces spirituelles, et admirer sa patience, sa douceur et sa piété. Ce concours dura quelques mois, et ne fut peut-être pas ce qui irrita le moins l'ennemi de la religion. Il voyoit avec dépit que les disgrâces du chef de l'Église, loin de diminuer le respect des peuples, n'avoient fait que l'accroître, et qu'on lui témoignoit plus d'intérêt, de zèle et de dévouement pendant sa captivité. Le 13 février, il fit communiquer publiquement au sénat les articles du 25 janvier. Cependant il ne se pressoit pas de remettre en liberté les victimes de la persécution. A l'exception des cardinaux, aucun ne fut tiré de prison ou rappelé de l'exil. Mr de Gregorio, le P. Fontana et les autres prélats ou ecclésiastiques, continuèrent à être traités avec rigueur. Fénestrelle, Pignerol, Compiano, la Corse et les autres prisons d'état, recélèrent, comme par le passé, ceux dont le zèle ou la fidélité avoient déplu à l'usurpateur. Le saint Père sollicita vainement leur liberté, et cette infraction des articles du 25 janvier, annonçoit assez ce qu'il devoit attendre. Il se plaignit aussi qu'on se fût hâté de publier des concessions qui devoient rester secrètes, et qu'on en eût fait trophée comme d'un traité définitif, tandis qu'elles n'étoient que les préliminaires de ce traité. Ces articles d'ailleurs n'étoient pas approuvés de tous les cardinaux, dont plusieurs trouvoient de telles concessions excessives, et contraires aux droits du saint Siége. Le Pape, voyant donc qu'on ne remplissoit pas les promesses qui lui avoient été faites; qu'on laissoit en prison ou en exil tant de prélats, d'évêques et d'ecclésiastiques; qu'on ne le rétablissoit, ni dans autorité spirituelle, ni dans ses droits temporels, rétracta les concessions du 25 janvier, et adressa à l'empereur un bref dans ce sens. Celui-ci en fut fort irrité, et ce fut alors qu'il rendit un décret qui maintenoit l'exécution de ces mêmes articles, les déclaroit obligatoires pour les évêques, et statuoit que le métropolitain devoit donner l'institution canonique, et qu'en cas de refus, il seroit traduit devant les tribunaux.

On auroit pu craindre un schisme si ces mesures avoient été suivies. Mais déjà le perturbateur de l'Église étoit en proie à de plus vives inquiétudes. Les embarras de sa situation augmentoient de jour en jour, et l'Europe entière se liguoit pour renverser le colosse. Il eut cependant encore le temps de faire expier au Pape sa résistance. On le resserra de nouveau, et on le priva de toute communication au dehors. Les cardinaux mêmes eurent défense de lui parler des affaires de l'Église. Ils étoient gardés, épiés, inquiétés de mille manières. Le cardinal di Pietro fut enlevé et transféré à Auxonne. Ainsi le saint Père retomba à peu près dans la même situation qu'à Savone; Rome et l'Italie continuèrent d'être en proie à l'oppression, et l'église de France vit même cette année de nouveaux troubles s'élever dans son sein. Voici quelle en fut l'occasion. Depuis la persécution que Buonaparte faisoit essuyer au Pape et à l'Église, il n'avoit pas cessé de nommer aux siéges vacans, quoique le souverain Pontife ne donnât plus de bulles. Il y avoit déjà une douzaine de siéges qui n'étoient occupés que de cette manière, et ces diocèses n'étoient pas parfaitement tranquilles, sur-tout depuis que les brefs du Pape, pour Paris, Florence et Asti, avoient averti de ce qu'on devoit penser de ces administrations (1). On continuoit cependant de pourvoir ainsi aux vacances. Trois siéges étoient dans un cas particulier. C'étoient ceux de Tournay, de Gand et de Troyes, dont les titulaires étoient

---

(1) Telle étoit même l'inconséquence de Buonaparte, que, comme pour accroître les troubles et multiplier les sujets de division, il créa, de sa propre autorité, deux nouveaux évêchés, l'un à Montauban, l'autre à Bois-le-Duc. Cette création fut pour ce dernier pays un motif de persécution. Le vicaire apostolique de Bois-le-Duc, M. Van Alphen, qui avoit été amené à Vincennes pour un autre objet, fut sollicité de donner des pouvoirs au sujet désigné par l'empereur pour l'évêché décrété. Sur son refus, on le garda à Paris, où il resta jusqu'après la chute de Buonaparte. Plusieurs prêtres de son vicariat furent aussi enlevés, et exilés en France.

en exil, et ne pouvoient entretenir de communication avec leurs diocèses. M. de Broglie, pour quelque correspondance secrète, avoit été transféré de Beaune aux îles Sainte-Marguerite. On supposoit que ce prélat et ses deux collègues avoient perdu toute juridiction, quoique leur démission faite sous les verroux n'eût point été acceptée par le souverain Pontife. Il étoit assez naturel d'attendre, pour les remplacer, un arrangement sur cet objet, comme sur les autres points en litige. Maïs Buonaparte, accoutumé à se moquer des embarras et à braver les obstacles, s'avisa de nommer à ces trois siéges, quoique non vacans. Le ministre des cultes, en notifiant le décret aux chapitres respectifs, leur recommandoit de donner sur-le-champ des pouvoirs aux sujets nommés. Le chapitre de Troyes répondit, le 25 avril, qu'il ne pouvoit accéder à cette demande pour plusieurs raisons qu'il exposoit. Le ministre s'efforça de les réfuter dans une lettre du 30, où il insistoit pour que l'on donnât des pouvoirs à M. de Cussy, qui étoit l'ecclésiastique nommé ; et une partie du chapitre céda, et élut cet abbé vicaire capitulaire. Cette nomination ayant jeté de l'inquiétude dans les consciences, deux partisans de cette acte répandirent des écrits pour le justifier. Mais on y répondit ; et pour lever tous les doutes, quelques ecclésiastiques firent le voyage de Fontainebleau pour consulter le saint Père, qui, malgré l'espionnage dont il étoit entouré, trouva le moyen de faire savoir qu'il improuvoit la démarche du chapitre, et déclara M. de Boulogne seul évêque légitime et seule source des pouvoirs. A cette nouvelle, un des grand-vicaires du chapitre se rétracta ; beaucoup d'ecclésiastiques refusèrent de reconnoître l'abbé de Cussy, et les élèves du séminaire se retirèrent. Au mois de novembre suivant, M. de Boulogne, ayant refusé de souscrire un nouvel acte de démission, fut reconduit de Falaise à Vincennes, et resta enfermé jusqu'à la restauration ; et en février 1814, Buonaparte, passant à Troyes, eut encore le temps, au milieu de ses désastres, de s'occuper de cette querelle, et força une partie du chapitre

chapitre de renouveler ses pouvoirs à son protégé (1). A Tournay, une partie du chapitre fléchit aussi; mais ce diocèse fut un des moins agités, grâce, à ce qu'il paroît, à la modération de l'ecclésiastique nommé à l'évêché, l'abbé de Saint-Médard. On s'y borna à des menaces, et personne ne fut exilé. Gand fut moins heureux. L'abbé de la Brue, qui y arriva, le 9 juillet, porteur d'une nomination à l'évêché, auroit peut-être été, dit-on, porté par caractère à ne point se mêler de l'administration; mais il fut poussé par un homme fort ardent, dont les imprudences et l'impétuosité achevèrent de mettre le feu dans ce diocèse. On avoit envoyé à Gand un acte souscrit à Dijon par M. de Broglie, acte par lequel il renonçoit de nouveau à l'administration de son diocèse. Cet écrit servit de prétexte à une délibération du chapitre du 22 juillet, qui nomma M. de la Brue vicaire capitulaire. Cette élection fut faite par cinq chanoines, dont un même ne paroissoit pas avoir un titre bien solide. Deux grand-vicaires de M. de Broglie protestèrent, et la majorité du clergé ne reconnut point l'élection. Les séminaristes ayant suivi cet exemple, le supérieur fut envoyé à Vincennes; deux professeurs furent déportés, et les séminaristes enrôlés dans les troupes. Une partie furent conduits à Wesel, et enfermés dans la citadelle, où quarante-huit périrent successivement, victimes d'une maladie contagieuse. Les autres ne revinrent qu'après la délivrance des Pays-Bas. Ce traitement barbare ne servit pas peu à rendre odieux le nouveau grand-vicariat de Gand, et celui qui en dirigeoit les démarches. Un second éclat acheva de les ruiner dans l'opinion. Le 15 août, jour de l'Assomption, l'abbé de la Brue fit, pour la fête de l'empereur, une procession par toute la

(1) C'est alors que, sur l'objection qu'on lui fit que le siége n'étoit pas vacant tant que l'évêque vivroit, il reprit brusquement : *Eh bien! je le ferai fusiller; le siége sera bien vacant alors.* Cette plaisanterie gràcieuse fut répétée plusieurs fois.

ville. Sept curés refusèrent d'y assister pour ne pas communiquer avec lui, et firent la procession et les prières d'usage dans leurs églises. Le lendemain, on afficha contre eux un interdit conçu dans les termes les plus offensans, et où on sembloit se jouer des règles, tout en les invoquant. Les sept curés se cachèrent, et l'auteur de ces coups d'autorité crut avoir terrassé par cet éclat ceux qui lui étoient le plus opposés. Il ne fit, au contraire, que gâter sa cause par de telles violences, et il fut blâmé par ceux même de son parti. Sur douze cents ecclésiastiques, qui composoient le clergé du diocèse, à peine une trentaine reconnurent les nouveaux grands-vicaires; c'étoit à peu près les mêmes qui avoient déjà donné des preuves de leur complaisance à d'autres époques. Les choses restèrent en cet état jusqu'à la fin de janvier suivant, que l'abbé de la Brue et son conseil quittèrent la ville, qui fut abandonnée par les Français dans la nuit du 1er au 2 février. Alors le schisme s'éteignit; les prêtres cachés reparurent; les grands-vicaires de l'évêque rentrèrent en fonction, et ceux qui avoient coopéré aux derniers troubles, firent quelque satisfaction. Nous ne citons point plusieurs écrits pour ou contre l'administration du chapitre, et nous nous sommes même bornés aux principaux faits, notre plan nous interdisant des détails plus circonstanciés.

1814.

Le 23 janvier, le Pape part de Fontainebleau. De nouveaux et de graves événemens se succédoient rapidement, et la Providence les faisoit servir à l'accomplissement de ses desseins. L'Italie et la France étoient envahies par les armées liguées contre le perturbateur ambitieux de l'Europe, et il voyoit s'échapper chaque jour ce fantôme de gloire et ce colosse de puissance qu'il avoit formé au prix de tant de sang. Au milieu de ce déclin rapide,

il eut le chagrin de voir se déclarer contre lui son propre beau-frère, qu'il avoit placé sur le trône de Naples. Celui-ci conclut un traité avec les puissances alliées, et occupa en conséquence l'État de l'Église. Il paroît que ce fut pour faire une diversion qu'on se décida à renvoyer le Pape dans ses États. On aimoit encore mieux qu'ils fussent entre ses mains qu'entre celles d'un soldat ambitieux. On négocia donc avec le Pontife, et un évêque fut chargé de lui faire des propositions nouvelles. M. Fallot de Beaumont, évêque de Plaisance, eut ordre de se rendre à Fontainebleau. Il obtint une audience, et demanda au Pape s'il seroit disposé à entrer dans des arrangemens. Le saint Père, qu'on avoit voulu tromper tant de fois, étoit en droit de se défier des avances et des promesses d'un homme aussi faux et aussi fourbe que violent et emporté. Il répondit qu'il étoit décidé à ne parler d'affaires que lorsqu'il seroit de retour à Rome, qu'il avoit défendu aux cardinaux de l'entretenir à ce sujet, et qu'il persisteroit dans sa résolution. C'étoit le 19 décembre 1813. Le 5 janvier suivant, trois autres évêques eurent ordre d'aller saluer le Pape. Mais il ne fut question de rien de sérieux entr'eux, et l'audience se passa en complimens et en conversations indifférentes. Il paroît que le cardinal Maury, qui se rendit le même jour à Fontainebleau, ne fut point admis. Le 19 janvier, l'évêque de Plaisance retourna à Fontainebleau, chargé de présenter au saint Père un modèle de traité, d'après lequel on lui rendroit la partie occidentale de ses États. On a dit que, dans ce traité, le Pape auroit renoncé au reste; le projet que nous avons vu ne renfermoit point cette clause. Le 20 janvier, le prélat eut une audience du Pape, et lui fit part de cette proposition. Le souverain Pontife répondit que la restitution de ses États étoit un acte de justice, et ne pouvoit devenir l'objet d'un traité; que tout ce qu'il feroit hors de ses États paroîtroit l'effet de la violence; qu'il ne demandoit qu'à retourner à Rome, et qu'aucun obstacle ne l'arrêteroit. Ce fut sans doute moins cette réponse que les nouvelles d'Italie,

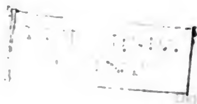
et le besoin de faire une diversion, qui décidèrent le persécuteur de l'Église à renvoyer enfin Pie VII à Rome. Mais accoutumé à mettre dans toutes ses démarches un caractère de dureté et de violence, il ne sut point se donner le mérite d'un acte de justice. Le départ du Pape parut une continuation de mauvais traitemens. Il ne fut prévenu que la veille de son départ, et on le fit partir seul, sous l'escorte de gendarmes. Le 23, sa Sainteté, après avoir dit la messe et reçu les adieux des cardinaux, monta en voiture, et prit la route d'Orléans; celle de Lyon étant alors trop voisine du théâtre de la guerre. Le froid étoit rigoureux, et les précautions, le mystère et la rigueur qu'on mettoit à ce voyage, alarmoient encore les amis de la religion. Quant aux cardinaux, on les fit partir de Fontainebleau, l'un après l'autre, de sorte qu'ils ne se rencontrassent point. Les frais du voyage étoient à leur compte, et le gendarme même qui les accompagnoit devoit être payé par eux. On les conduisit tous par la même route que le souverain Pontife, vers différens exils qu'on leur avoit assignés dans des villes de Languedoc et de Provence. Cependant le Pape recueilloit partout sur sa route des témoignages de respect. A Limoges entr'autres, il fut reçu avec des marques signalées de dévouement et d'intérêt. A Montauban, à Carcassonne, à Montpellier, on ne lui rendit pas de moindres honneurs. Le gouvernement continuoit à répandre qu'il alloit à Rome; mais on se défioit de ces assurances, quand un décret, du 10 mars, annonça que le Pape rentreroit en possession de la partie de ses États dont on avoit formé les départemens de Rome et du Trasimène. L'empire de son persécuteur touchoit à sa fin, et il étoit forcé, malgré lui, de se détacher de ses ambitieux projets. Cet homme, qui avoit planté ses aigles à Moscow, étoit réduit à lutter dans les plaines de la Champagne contre des armées nombreuses; et ce fut dans cette extrémité qu'il consentit à rendre au Pape la liberté. Le saint Père, après avoir traversé la Provence et passé quelque temps à Savone, en partit le 19 mars,

et prit sa route par Acqui, Alexandrie et Tortone. Partout le respect des peuples pour cet illustre confesseur éclatoit avec enthousiasme. Ce fut le 23 mars, à Fiorenzuola, près Plaisance, qu'il fut tout-à-fait libre, et qu'il se trouva au milieu des troupes alliées. On lui rendit les plus grands honneurs, et on célébra avec effusion de joie la délivrance du chef de l'Église. Le 25 mars, il fit son entrée à Parme, et le 31, il en fit une plus pompeuse encore à Bologne; c'étoit le jour même où les souverains alliés entroient à Paris. Les Napolitains remirent au Pape la partie occidentale de ses États, dont ils s'étoient emparés récemment. Le saint Père envoya à Rome un délégué pour rentrer en possession de sa capitale, et resta plusieurs semaines à Imola, dont il avoit été évêque, et à Césène sa patrie. Il y attendit l'issue des grands événemens qui se passoient alors en France, et le retour des cardinaux et des prélats dont la délivrance alloit suivre de près la sienne.

— Le 3 mai, Louis XVIII fait son entrée à Paris (1). Il y avoit vingt-trois ans que ce prince avoit quitté la France; il y en avoit dix-neuf que, revêtu du titre de roi, il étoit exilé dans des terres étrangères. Pendant ce temps, nous n'avions fait que rouler dans un cercle continuel de crimes et de malheurs. Toujours agités, toujours opprimés, nous sentions le besoin d'échanger un joug dur et honteux contre un gouvernement calme, juste et modéré. Buonaparte parut prendre à tâche de hâter

---

(1) Quelques détails sur la restauration des souverains légitimes ne paroîtront pas sans doute un hors d'œuvre dans notre plan. Il étoit consolant pour nous, après avoir raconté tant de secousses, de crimes et d'usurpations, de montrer la Providence ramenant ces augustes proscrits, les replaçant sur leurs trônes, et laissant entrevoir aux peuples des jours plus calmes et plus purs. La religion sur-tout, qui est amie de la légitimité, doit se féliciter de ce retour à des principes qu'elle consacre, et il lui est permis de s'arrêter avec complaisance sur le rétablissement de ces princes, dont les vertus et la piété lui donnent lieu d'espérer qu'ils sont appelés à sécher ses larmes, et à cicatriser ses plaies.



notre délivrance par ses extravagances et ses fureurs. Il avoit soulevé contre nous tous les peuples, et attiré leurs armées au centre de la France; mais il refusoit encore la paix qu'on lui offroit à des conditions assez avantageuses, et il s'opiniâtroit dans une lutte inégale et désastreuse. Le 30 mars 1814, la grande armée alliée, après l'avoir trompé sur sa marche, parut sous les murs de Paris, et en attaqua les approches. Le peu de troupes qui se trouvoit dans la capitale, tenta de résister malgré l'extrême disproportion des forces. Mais le soir même la ville capitula, et le lendemain l'empereur de Russie, le roi de Prusse et le prince de Schwarzemberg, général en chef de l'armée autrichienne, firent leur entrée dans Paris à la tête de leurs troupes, et plutôt en amis qu'en vainqueurs. Ils déclarèrent sur-le-champ qu'ils ne traiteroient plus avec celui à qui seul ils faisoient la guerre, et qu'ils laisseroient d'ailleurs la nation se choisir son gouvernement. Le choix ne pouvoit être douteux. Plus de la moitié de la nation avoit connu le règne des Bourbons, et avoit joui de la douceur de leur régime. Les autres devoient être las de tant d'essais malheureux, et dégoûtés d'en tenter encore. Tous les vœux se portèrent donc vers une famille auguste, à qui la proscription n'avoit pu faire perdre ses droits, et que ses malheurs nous rendoient encore plus chère, comme les nôtres nous prouvoient combien elle nous étoit nécessaire. Ces vœux se manifestèrent hautement dans la capitale et ailleurs. Déjà un prince de cette maison, Monsieur, comte d'Artois, avoit paru en Franche-Comté et en Lorraine, et y avoit montré la grâce et la bonté d'un fils de Henri IV. Son fils aîné, M. le duc d'Angoulême, avoit été accueilli, le 12 mars, à Bordeaux avec de vives démonstrations de joie. Un gouvernement provisoire fut formé à Paris en attendant l'arrivée de ces princes, et les corps, comme les particuliers, les rappelèrent à l'envi. Le 11 avril, Buonaparte, retiré à Fontainebleau avec les débris de son armée, signa son abdication dans ce même palais où il avoit retenu si long-temps le chef de l'Église. On voulut

bien lui laisser la souveraineté de l'île d'Elbe, pour laquelle il partit, le 20 avril, accompagné de commissaires des puissances alliées. Il s'embarqua, le 28, à Fréjus, emportant avec lui la haine des peuples, qu'il devoit encore revenir braver. Le lendemain de son abdication, Monsieur fit son entrée à Paris au milieu des acclamations des habitans heureux de revoir un Bourbon. Fidèle aux mouvemens de sa piété encore plus qu'aux usages de sa famille, il alla sur-le-champ dans l'église métropolitaine rendre grâces à Dieu de son retour. La foule se pressoit pour voir ce fils de Henri IV, revenant, comme lui, après de longues épreuves. Cette heureuse révolution fut marquée par des bienfaits. On fit sortir des prisons les prélats et les prêtres que la tyrannie y avoit renfermés pour des délits imaginaires ou honorables, et qui, détenus depuis plusieurs années, n'eussent peut-être pas revu la lumière, sans la chute de leur oppresseur. Les cardinaux exilés en différentes villes eurent la liberté de retourner en Italie. Tous ceux qui avoient été emprisonnés pour des objets politiques, ou condamnés pour des faits de conscription, furent aussi délivrés. Les recherches, les poursuites, les mesures arbitraires, les arrestations illégales, cessèrent aussitôt. Monsieur ordonna la restitution de la tiare et de l'anneau du Pêcheur qu'on avoit enlevés au Pape, ainsi que des archives romaines qui avoient été transportées à Paris à grands frais. Le retour de ce prince ne fut que le prélude de celui du chef de sa maison. Louis XVIII, alors retiré à Hartwell, se disposa à quitter cette résidence dès qu'il eût été instruit de ce qui se passoit en France. Il arriva à Londres le 20 avril, y fut reçu avec les honneurs dûs à son rang, et débarqua à Calais le 24. Quelles durent être ses premières pensées en foulant cette terre souillée de tant de crimes? Mais sa bonté écarta sans doute de fâcheux souvenirs. Sa marche jusqu'à Paris fut lente et presque triomphale. Boulogne, Amiens, Compiègne l'accueillirent avec des transports de joie. Le 3 mai, il fit son entrée dans la capitale, où l'on étoit accouru de toutes les parties de la France

pour être témoin d'un si beau jour. Le roi étoit accompagné de madame, duchesse d'Angoulême, sa nièce; de Monsieur, de M. le duc de Berry, son fils, et des princes de Condé et de Bourbon. Un cortége nombreux et brillant entouroit sa majesté. Mais ce qui en faisoit le principal ornement, c'étoit la foule immense qui remplissoit les rues, et l'air de joie et d'enthousiasme qui se peignoit sur toutes les figures. Nulle époque n'avoit été marquée par tant d'acclamations et d'ivresse. Le monarque se rendit à la métropole, où l'on chanta le *Te Deum*, et il entra le soir dans le palais de ses pères, si long-temps profané par d'indignes et d'obscurs usurpateurs. Les premiers actes de son gouvernement indiquèrent l'esprit qui devoit y présider. Il parut avoir oublié tous les torts, fit le moins de changemens possibles dans les places, et s'efforça de guérir les plaies de l'état à force d'indulgence et de bonté. Le 1er juin, on proclama la paix, d'après laquelle le territoire de la France redevint à peu près ce qu'il étoit en 1792, et les troupes des souverains alliés se retirèrent dans leurs états. Quatre jours après, sa majesté, dans une séance royale, proclama une constitution qu'elle donnoit à la monarchie. Toutes les personnes de sa famille revinrent successivement dans leur patrie, entre autres mademoiselle, fille du prince de Condé, qui, pénétrée du même esprit que Mme Louise, avoit fait profession dans la congrégation des religieuses du Saint-Sacrement, et en observoit la règle avec exactitude; éclatant exemple de religion et de détachement dans un siècle orgueilleux et incrédule. Les émigrés qui n'avoient pas profité des lois précédentes pour rentrer, et qui étoient restés constamment attachés à la fortune de leur roi, furent rendus à leur famille, ainsi que les prélats qui avoient refusé de prendre part au Concordat de 1801. Ceux-ci résidoient presque tous en Angleterre, et n'étoient plus qu'au nombre de quatorze. Leur retour en France n'apporta aucun changement dans la situation des affaires ecclésiastiques. Quoiqu'ils se regardassent toujours comme légitimes titulaires de leurs siéges, ils

s'abstinrent de l'exercice de la juridiction que le Pape leur avoit interdit par la bulle *Qui Christi Domini*, et laissèrent les nouveaux évêques en possession de l'administration spirituelle. Il est fâcheux que tous leurs prêtres n'aient pas suivi les mêmes règles de sagesse et de déférence. Il y en eut plusieurs qui excitèrent des divisions, et qui écrivirent même contre les évêques non-démissionnaires, qu'ils accusèrent de prévarication et de foiblesse, parce que ces prélats refusoient d'autoriser le schisme. Cette exagération rendoit plus pressante encore la nécessité de recourir au souverain Pontife, et de mettre fin à ces disputes par une transaction faite de concert entre les deux puissances. Ce fut dans cette vue que le roi fit partir pour Rome, en qualité d'ambassadeur extraordinaire auprès du saint Siége, M. de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo. Deux commissions d'évêques furent successivement formées à Paris pour le même objet. S'il n'a encore paru aucun résultat de ces négociations, il faut l'attribuer sans doute à l'importance de cette affaire, au besoin de concilier les intérêts divers, et à la maturité que réclame un arrangement qui doit être définitif et durable. En attendant une conclusion si nécessaire et si désirée, le roi prit plusieurs mesures pour le bien de la religion. Sa piété éclairée étoit d'un grand exemple pour ses sujets, qui avoient perdu l'habitude de voir la religion respectée par les dépositaires du pouvoir. Sa majesté assistoit régulièrement chaque jour au sacrifice de la messe, et les dimanches à l'office; et on savoit qu'aux grandes solennités elle participoit à la table sainte. La piété de Madame et des princes n'étoit ni moins vive ni moins éclatante, et rien ne devoit rappeler plus efficacement les peuples à la foi que les vertus chrétiennes de cette auguste famille, et les exemples édifians qu'elle donnoit au monde. Le roi rétablit les anciennes ordonnances du royaume sur l'observation des dimanches et des fêtes; et cette loi fut depuis adoptée par les chambres. Les processions de la Fête-Dieu, interrompues depuis si longtemps en beaucoup d'endroits, se firent partout avec

solennité. Une ordonnance attacha des aumôniers à chacun des hôpitaux militaires, où les soldats blessés et mourans étoient privés de tout secours religieux. Une autre ordonnance, non moins importante, est celle du 5 octobre de cette année, relativement aux petits séminaires. Un décret de Buonaparte, du 5 novembre 1811, en avoit réduit le nombre, s'étoit emparé des maisons et du mobilier de ceux que l'on supprimoit, et avoit ordonné que les élèves fréquentassent les lycées. Ce décret avoit excité des réclamations, qui ne furent pas écoutées, et les évêques demandoient instamment qu'on levât des entraves mises dans un accès de colère, et en haine de la religion. Le roi décida donc que les petits séminaires seroient sous la dépendance des évêques, qui pourroient les établir où ils jugeroient à propos, et qui en nommeroient les maîtres. Il voulut que les élèves fussent dispensés de fréquenter les lycées, et de payer les rétributions de l'université. Cette mesure de sa majesté fut reçue avec reconnoissance dans les diocèses, et ne sera sûrement que le prélude de dispositions plus favorables encore, quand un état de choses plus calme permettra d'appliquer des remèdes efficaces aux maux de la religion, et que les deux puissances auront établi de concert sur des bases stables les affaires de l'église de France.

— Le 14 mai, entrée du roi d'Espagne à Madrid. Cette année pouvoit être appelée à juste titre l'année de la restauration générale, et plusieurs souverains rentroient à la fois dans les droits dont le despotisme les avoit dépouillés. Ferdinand VII, un de ceux qui avoient le plus souffert de la derniere tyrannie, étoit retenu, depuis six ans, à Valençay, sans aucune communication avec ses sujets, et privé des services des Espagnols qui lui étoient restés fidèles. Ce ne fut que lorsque Buonaparte vit l'Espagne reconquise toute entière, et ses armées tout-à-fait expulsées de ce pays, qu'il consentit à lâcher sa proie, et à abandonner le fantôme de roi qu'il avoit créé, et qui avoit été obligé de fuir. Il ouvrit donc des négociations avec Ferdinand, et lui proposa de

retourner dans ses états. Peut-être se flatta-t-il que la présence de ce prince seroit une pomme de discorde pour l'Espagne, où le parti des cortès avoit une grande influence. Quoi qu'il en soit, un traité conclu, le 11 décembre 1813, reconnut l'intégrité de l'Espagne; mais l'ambitieux conquérant, ne pouvant se détacher de ses projets, suscita de nouvelles difficultés qui retardèrent l'exécution du traité, et ce ne fut qu'au mois de mars que Ferdinand et les infans don Antonio et don Carlos sortirent de captivité. Le 21 de ce mois, le roi mit le pied en Espagne. L'infant don Carlos, après avoir été retenu quelques jours à Perpignán, fut aussi relâché. Les cortès étoient alors assemblés, et discutoient un projet de constitution qu'ils vouloient donner au royaume. Il paroît que leur intention étoit que le roi ne fût reconnu qu'après qu'il auroit adopté cet acte. Ce fut l'objet de quelques négociations, pour lesquelles le cardinal de Bourbon, archevêque de Tolède, cousin du roi, et président de la régence, alla au devant du monarque jusqu'à Valence. Mais Ferdinand, avant de rentrer dans sa capitale, avoit voulu visiter quelques-uns des villes qui s'étoient le plus signalées par leur dévouement et leur courage. Il est probable qu'il désiroit aussi s'assurer dans ces voyages de la disposition des peuples entre lui et les cortès. Il eut lieu d'être satisfait de cette épreuve; sa jeunesse, son affabilité, ses malheurs, lui concilièrent des vœux unanimes. Partout, les habitans des provinces couroient à sa rencontre, et l'allégresse et l'enthousiasme sembloient croître de jour en jour. Le crédit des cortès diminuoit dans la même proportion, et leur langage devenoit plus réservé. Ils avoient écrit deux fois au roi pour l'engager à revenir à Madrid, et le sollicitoient, quoique avec respect, de promettre d'observer la nouvelle constitution. Mais le clergé, l'armée et le peuple se soucioient peu d'un ordre de choses que l'on supposoit ne devoir tourner qu'au profit de quelques individus. Le 4 mai, Ferdinand publia une proclamation, où il rendoit compte de sa conduite, et reprochoit aux cortès la

leur. Il exhortoit ses sujets à l'union et à l'oubli du passé, et annonçoit le projet de donner lui-même une constitution telle qu'on pouvoit la désirer. Ce fut le terme du règne des cortès. Le peuple de Madrid se prononça ouvertement contre eux le 11 mai. Les principaux membres furent arrêtés ou prirent la fuite, et les membres de la régence furent envoyés au château de Villaviciosa. L'arrivée du roi à Madrid acheva de dissiper le parti qui lui étoit opposé. Le 15 mai, ayant parcouru la ville à pied, il excita, parmi le peuple, des transports de joie. Il fut même obligé de modérer le zèle de ses sujets, et de défendre les voies de fait que l'on se permit en quelques villes contre les partisans des cortès. Le cardinal de Bourbon eut ordre de se rendre dans son diocèse. Les évêques exilés par les cortès furent remis en liberté. Le roi témoigna en particulier beaucoup d'estime au pieux et savant évêque d'Orense, qui s'étoit montré des plus zélés pour l'autorité royale. Les prêtres et les religieux, qui avoient été conduits en France, revenoient de leur captivité. Un grand nombre d'entr'eux avoient péri de misère, de fatigue, ou par suite des mauvais traitemens; le reste avoit souffert les plus dures privations. On sait avec quelle odieuse inhumanité Buonaparte faisoit traiter ces courageux amis de leur pays, qu'il avoit l'effronterie d'appeler des rebelles; heureusement que dans beaucoup de villes de France la charité des fidèles étoit venue à leur secours, et avoit allégé leur sort. Ferdinand prit sur-le-champ plusieurs mesures en faveur du clergé. Il ordonna la restitution des biens ecclésiastiques vendus; mesure qui n'avoit pas beaucoup d'inconvéniens en Espagne, où ces biens avoient trouvé peu d'acheteurs, et où des étrangers avoient spéculé sur ces ventes de la manière la plus criante. Le roi ordonna aussi la rentrée des religieux dans leurs couvens, défendit les associations secrètes, et recommanda aux évêques d'y tenir la main. Il nomma à l'archevêché de Séville le respectable évêque d'Orense, de Quevedo, qui refusa cette riche prélature, et demanda de ne pas abandonner son modeste siége. Il

rappela dans la capitale le nonce du Pape, M. Gravina, archevêque de Nicée, qui n'avoit pas voulu reconnoître Joseph, et qui avoit encouru aussi la disgrâce des cortès. L'état de la religion en Espagne, après tant de guerres et de calamités, étoit déplorable. Le roi mit tous ses soins à fermer ses plaies, et l'on vit avec joie un prince jeune donner, dans sa conduite, l'exemple de la piété, en même temps qu'il s'appliquoit à la faire refleurir par ses ordonnances.

— Le 24 mai, Pie VII rentre dans Rome. Le retour du souverain Pontife dans sa capitale fut différé par quelques circonstances. Rome avoit à la vérité été évacuée, le 11 mars, par le corps français qui l'occupoit, et le 21 elle avoit pu célébrer, suivant l'usage, l'anniversaire du couronnement de son souverain. Toutefois, elle ne fut point encore totalement délivrée. Un beau-frère de Buonaparte, Murat, qu'il avoit envoyé, comme roi, à Naples, occupa l'État romain avec ses troupes. Il consentoit bien à remettre au Pape Rome et les provinces environnantes, dont le dernier gouvernement avoit fait les deux départemens de Rome et du Trasimène; mais il prétendoit garder Ancône et les Marches, et il s'y disoit autorisé par un traité conclu avec l'Autriche, qui lui promettoit une augmentation de territoire. Le souverain Pontife, de son côté, réclamoit cette partie si importante du domaine de l'Eglise et il paroît que ce furent ces négociations qui retardèrent son retour à Rome. Il attendoit aussi les cardinaux que Buonaparte avoit dispersés dans différentes villes du midi de la France, et qui se hâtèrent de prendre la route d'Italie dès que le colosse eut été abattu. Le 4 mai, il adressa une proclamation à ses sujets, et leur annonça l'envoi d'un délégué, le prélat Rivarola, qui arriva à Rome le 10, et reçut l'administration des mains des commissaires napolitains. Il abolit toutes les innovations décrétées par Buonaparte, et les différens codes, et l'état civil, et les nouveaux impôts. Dans le même temps, le saint Père faisoit partir pour la France le prélat della Genga, en qualité

de nonce extraordinaire, et chargé de féliciter Louis XVIII sur son retour dans le domaine de ses pères. Il envoya également à Paris le cardinal Consalvi, secrétaire d'état, afin d'y plaider auprès des souverains alliés la cause du saint Siége, et d'en obtenir la restitution entière de ses domaines. Ce cardinal, en arrivant à Paris, trouva que les souverains en étoient déjà partis. Il se rendit à Londres, où étoient l'empereur de Russie et le roi de Prusse, vit ces monarques, et eut une audience publique du prince-régent d'Angleterre. Il y parut en habit de cardinal; ce qui, cent ans plutôt, eût suffi pour exciter une révolte à Londres, et pour mettre les trois royaumes en feu. Le cardinal assista, le 6 juillet, à une messe solennelle d'actions de grâces, chantée dans la chapelle du vicaire apostolique, pour le retour du Pape dans ses États. Cependant le saint Père étoit appelé à Rome par les vœux de tous les habitans. Son entrée dans cette grande ville fut marquée par une affluence et une pompe extraordinaire; mais encore plus par une allégresse et un enthousiasme qu'augmentoit le souvenir récent de l'usurpation, et des maux qu'on avoit soufferts. Ce n'étoit pas seulement Rome qui retrouvoit son souverain; c'étoit l'Église qui recouvroit son chef; et toute la catholicité dut prendre part à ce triomphe de la religion sur ses ennemis, et de la patience sur une ambition effrénée. La présence de plusieurs anciens souverains contribua à rendre la fête plus imposante, et ils semblèrent se trouver là pour orner le cortége du Pontife. On y vit à la fois le roi d'Espagne Charles IV, la reine son épouse, l'infant don François, leur fils, la reine d'Étruire et son fils, l'ancien roi de Sardaigne Charles-Emmanuel IV, et la duchesse de Chablais, sa belle-sœur, qui honorèrent leur piété par le tribut de respects qu'ils payèrent au saint Père. Le clergé, la noblesse, les troupes autrichiennes étoient allés au-devant du Pontife, qui se rendit à la basilique de Saint-Pierre au milieu des flots du peuple, et rentra en triomphe dans ce même palais Quirinal, d'où, cinq ans auparavant, il avoit été enlevé

avec tant de violence. Ainsi, l'Église sortoit de nouveau victorieuse d'une lutte si terrible, la barque de Pierre rentroit encore dans le port, et celui qui commande aux vents et aux orages, faisoit sortir le calme du sein de la tempête. Mais combien de maux à réparer, de plaies à guérir, de ruines à relever! Les pierres du sanctuaire avoient été dispersées de toutes parts, les établissemens ecclésiastiques envahis, les fondations les plus respectables par leur objet anéanties, des couvens vendus, des églises détournées à des usages profanes. Les congrégations, les colléges, les tribunaux, toute l'administration spirituelle et temporelle avoit été dissoute. Au milieu de tant de ruines, le souverain Pontife procéda avec cette sage lenteur qui proportionne les remèdes au mal. On ne mit en prison que quelques individus coupables de *félonie*, et qui avoient, en 1809, prêté leur ministère pour enlever le Pape. On dépouilla de leurs titres quelques prélats qui s'étoient faits les agens de la tyrannie. On ordonna à tous ceux qui avoient pris part à l'usurpation de se rétracter, et à quelques-uns d'aller passer dans la retraite un temps assez court. La plupart devancerent l'ordre, et témoignèrent leur repentir. Une instruction, du 5 juillet, régla la manière dont chacun devoit être traité suivant la gravité de son délit. Un très-petit nombre étoient privés de leurs bénéfices, et d'autres interdits pour un temps plus ou moins long. Cette instruction atteste l'esprit de sagesse et de modération du Pontife, qui savoit concilier l'attachement aux règles, et l'observation de la discipline, avec les mouvemens de la charité : et telle étoit son indulgence, que peu après il accorda une amnistie par un édit du 27 juillet. Rome voyoit revenir avec joie ces cardinaux, ces évêques, ces prélats, ces prêtres dispersés par la tempête ; et qui, pour prix de leur fidélité, avoient langui dans la prison et dans l'exil. L'Allemagne, la France, l'Italie, les îles avoient été le théâtre de leurs souffrances, et ils avoient partout répandu l'édification par leur courage et leurs vertus. On les accueilloit sur la route avec cet

intérêt qu'inspire le malheur, et il se forma entr'autres à Modène une association pour pourvoir à leurs besoins, et leur rendre les services d'une charité officieuse. Peu à peu l'ordre ancien fut rétabli dans Rome, les congrégations se reformèrent, on rouvrit les communications avec les différentes parties de la chrétienté. Le Pape fit rendre à l'exercice de la religion les édifices abandonnés à des usages profanes. Les corps religieux attirèrent particulièrement son attention. Ils s'étoient sur-tout ressentis de la persécution, et il convenoit que le chef de l'Église, protecteur né d'une institution qui a été si utile au christianisme, mît ses soins à la conserver. Quand elle seroit anéantie partout, elle devroit trouver un asile dans la métropole de la chrétienté. On assura une pension aux religieux, en attendant que leurs couvens fussent en état de les recevoir. On rendit aux titulaires des biens ecclésiastiques ceux qui n'étoient pas aliénés. Le 23 juillet, arriva à Rome, en qualité d'ambassadeur du roi de France, M. Cortois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, chargé de suivre les négociations pour les affaires de l'église de France; et le saint Père forma une congrégation de cardinaux et de prélats pour s'occuper de cet objet. Les autres ministres des puissances catholiques, ou même des puissances protestantes qui comptent des sujets catholiques, arrivoient successivement. A la fin de juin, tous les cardinaux et la plus grande partie des prélats, étoient réunis à Rome. Un seul cardinal eut défense de paroître aux cérémonies et aux assemblées de ses collègues, et un vicaire apostolique fut envoyé dans son diocèse de Montefiascone qu'il avoit abandonné. — Ce n'étoit pas seulement à Rome que l'ordre et la tranquillité renaissoient avec le gouvernement légitime. Tout le nord de l'Italie étoit aussi délivré d'une usurpation étrangère. Une révolution opérée à Milan, le 20 avril, en avoit chassé les Français; et les autorités autrichiennes, en reprenant le gouvernement de ce pays, avoient cherché à étouffer les germes des révolutions. Une proclamation faite à Venise, dès le 10 mars, reconnut

nut les droits de l'Église sur le mariage, et annulla les dispositions du Code de Buonaparte à cet égard. Un arrêté de la régence impériale, du 15 juin, défendit le divorce, et on prit des mesures contre les réunions de francs-maçons. Le Piémont recouvra ses anciens maîtres. Charles-Emmanuel IV, roi de Sardaigne, ayant renoncé au trône, en 1802, pour vivre dans les pratiques de piété, avoit cédé ses droits à Victor-Emmanuel, son frère, duc d'Aoste, qui étoit demeuré en Sardaigne jusqu'à la chute de Buonaparte, et qui se hâta alors de venir reprendre possession de ses états du continent. Il débarqua à Gênes le 9 mai, et arriva le 20 à Turin, dont il étoit exilé depuis l'invasion des Français. Il annulla les lois nouvelles qu'ils avoient rendues, abolit la conscription et les nouveaux impôts, et rétablit tout sur l'ancien pied. Le 10 juin, il accorda une amnistie pour les faits de révolution, mais il défendit les associations secrètes. Ce prince montroit les intentions les plus religieuses, et donnoit à ses sujets l'exemple de la piété. L'archiduc Ferdinand rentra également en possession de la Toscane, dont on l'avoit forcé de sortir; et la reine d'Étrurie, à qui on avoit donné cet état en dédommagement du duché de Parme, et qui en avoit été ensuite dépouillée en 1807, ouvrit des négociations pour les indemnités qui lui étoient dues. Cette princesse, infante d'Espagne, avoit partagé les désastres de sa famille. Renvoyée de Toscane en Espagne, puis amenée en France, elle avoit formé le projet de se soustraire par la fuite à une tyrannie insupportable; on l'en punit comme d'un crime, et on l'enferma, avec ses enfans, dans un couvent de Rome, où il ne lui étoit permis de voir personne, et où elle manquoit souvent du nécessaire. Elle ne sortit de sa prison que le 29 janvier de cette année. A Modène, l'archiduc François IV, issu de la maison d'Autriche par son père, et héritier, par sa mère, des droits de la maison d'Est, en recouvra sans difficulté les domaines, et le 15 juillet, il fit son entrée à Modène, où sa douceur, sa justice et sa piété lui gagnèrent tous

les cœurs. Ainsi, les princes d'Italie rentroient presque tous à la fois dans leurs états. Un seul étoit encore excepté de cette restitution générale. Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, voyoit Naples occupé par un indigne compétiteur, dont la chute n'eut lieu que l'année suivante.

— Le 7 août, bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum* pour le rétablissement de la Compagnie de Jésus. Déjà le Pape régnant avoit, par les brefs de 1801 et de 1804, autorisé la réunion des Jésuites en communauté pour la Russie et pour le royaume de Naples. Mais depuis il s'étoit tout-à-fait convaincu de la nécessité de faire revivre un corps si long-temps connu par ses services, et il y étoit de plus porté par les vœux et les demandes formés dans différentes parties de la chrétienté et par la vue des maux de l'Église, qui exigeoient que l'on prît tous les moyens de venir à son secours. Ce Pontife donna donc la bulle *Sollicitudo*, par laquelle il dérogeoit au bref de Clément XIV, et étendoit à tous les états les concessions faites en 1801 et en 1804. Il rappeloit les instances qui lui avoient été adressées à cet égard par des personnes de toutes les classes, faisoit l'éloge du zèle des Jésuites dans les pays où ils avoient été rétablis depuis quelques années, et permettoit à Thaddée Borzozowski, leur supérieur-général actuel, de se livrer à l'éducation dans les colléges et les séminaires, et de vaquer à l'exercice du ministère, en observant la règle de Saint-Ignace. Le 6 août, le saint Père communiqua cette bulle aux cardinaux en consistoire, et le 7, il se rendit en grande pompe à l'église de Jésus, dans l'ancien couvent des Jésuites; et après avoir célébré les saints mystères sur l'autel de saint Ignace, et entendu une messe d'actions de grâces, il passa dans une salle voisine, où, s'étant placé sur un trône, entouré du sacré collége, des évêques et des prélats qui avoient été convoqués, il fit lire par un maître des cérémonies la bulle *Sollicitudo*. Cette lecture causa dans l'auditoire une émotion sensible. On ne voyoit pas sans un étonnement profond cette résurrection éclatante

d'une Société éprouvée par tant de disgrâces, et on admiroit les desseins de la Providence dans des traverses qui avoient concouru avec les coups portés à la religion, et dans le rétablissement simultané de l'Église et d'un corps voué à la servir. Le père Pannizoni, provincial des Jésuites, étoit présent avec environ cinquante de ses religieux, venus principalement de Sicile, où ils s'étoient maintenus pendant les troubles du continent. Il reçut des mains du saint Père un exemplaire de la bulle. On lut ensuite un édit qui ordonnoit la restitution des capitaux existans des biens des Jésuites, et des dédommagemens pour ceux qui auroient été aliénés. Les Jésuites furent remis sur-le-champ en possession de leurs trois maisons de Rome, et ils rouvrirent bientôt leur noviciat à Saint-André de Monte-Cavallo, où un assez grand nombre de sujets se présentèrent avec empressement. Il restoit encore en Italie plusieurs anciens membres de la Société supprimée quarante-un ans auparavant. Ils se hâtèrent de se réunir à un corps, objet de toutes leurs affections et de tous leurs regrets. On dit qu'il y avoit en Sicile environ deux cents Jésuites, à peu près autant en Russie; et ils possédoient un collége en Irlande et un aux États-Unis. Plusieurs souverains redemandèrent ces religieux, dont la privation avoit fait mieux sentir l'utilité. Le roi d'Espagne sur-tout, empressé de réparer les torts de son aïeul, rappela les Jésuites bannis en 1767, et relégués en Italie; il ordonna de leur fournir des bâtimens pour leur retour, et de leur rendre leurs biens non vendus. Son décret, du 29 mai de l'année suivante, porte qu'ils seront rétablis dans toutes leurs maisons, colléges et missions, et le Pape félicita le monarque, par un bref, de ces favorables dispositions. Le saint Père prit, dans le même temps, d'autres mesures analogues. Par un édit, du 15 août, il rétablit les ordres religieux dans Rome, en attendant qu'on pût le faire dans le reste de l'État de l'Église, et il annonça des réglemens pour rendre les corps monastiques plus utiles et plus conformes au but de leur institution. Un édit du même jour re-

nouvela les constitutions de Clément XII et de Benoît XIV contre les réunions maçonniques, qui s'étoient accréditées en Italie pendant les troubles, et que les gouvernemens les plus sages sentoient le besoin de réprimer. Le 26 septembre, le souverain Pontife commença à pourvoir aux besoins des églises, et nomma aux évêchés suburbicaires et à plusieurs siéges vacans depuis long-temps en Italie, en Espagne, en Pologne et en Hongrie. Il célébra dans le même consistoire le courage et la piété des fidèles, qui, au milieu de la dernière persécution, lui avoient donné à lui et au saint Siége tant de preuves d'attachement.

— Le 7 septembre, bref de Pie VII aux catholiques de Hollande, contre l'élection d'un nouvel archevêque d'Utrecht. Van Rhyn, prétendu archevêque d'Utrecht depuis 1797, étant mort, le chapitre élut en sa place, le 10 février 1814, Willibrord Van Os, qui se fit sacrer, le 24 avril suivant, par Gisbert de Jong, évêque de Deventer, élu et excommunié en 1805, et qui écrivit ensuite au Pape, protestant de son respect dans le même acte qui attestoit sa désobéissance. Le Pape déclaroit son élection nulle et sa consécration sacrilége, et le frappoit de censures, lui et Gisbert de Jong, et tous ceux qui avoient pris part à l'élection; et il exhortoit les catholiques hollandais à fuir ces pasteurs, et à rester attachés au saint Siége. Ces enfans dociles de l'Église entendirent la voix du vicaire de Jésus-Christ; car très-peu parmi eux prenoient part au schisme. L'archevêque d'Utrecht ne comptoit guère que vingt-quatre cures ou stations, et environ deux mille cinq cent vingt personnes de tout âge qui le reconnussent, quoique l'ancien diocèse de ce nom fût très-vaste, et s'étendît jusque dans la Gueldre et au duché de Clèves au-delà du Rhin. Son premier suffragant, l'évêque de Harlem, qui y étoit en même temps curé, avoit aussi vingt-quatre cures et deux mille quatre cent trente-huit adhérens. Quant à l'évêque de Deventer, il n'avoit dans son prétendu diocèse ni prêtre ni laïque de son parti, et résidoit à

Rotterdam, comme curé. Ainsi, cette grande église, qui vouloit presque rivaliser avec Rome, comptoit, en 1807, trente-sept ecclésiastiques, y compris les trois évêques, et un peu moins de cinq mille laïques. Lorsque Buonaparte envoya un de ses frères pour régner en Hollande, ce parti essaya vainement d'obtenir sa protection. Le nouveau roi, qui d'ailleurs resta peu en place, favorisa les catholiques, établit une chapelle dans son palais, et choisit pour aumônier M. Van Velde de Melroi, ancien évêque de Ruremonde, qui avoit conservé sa juridiction sur plusieurs parties du territoire hollandais. Les missions de Hollande avoient alors pour supérieur le prélat Ciamberlani, résidant à Munster.

1815.

Le 21 janvier, service expiatoire à Saint-Denis et dans toute la France pour le roi Louis XVI. Il y avoit vingt-deux ans qu'un grand crime avoit été commis, et depuis ce temps il sembloit toujours peser sur nos têtes. Le chef de la grande famille avoit été immolé; tout l'état parut frappé dans sa personne. Le supplice d'un roi est un de ces attentats rares heureusement dans l'histoire, mais qui traînent après eux les suites les plus terribles. Nous ne l'avions que trop éprouvé. Livrés à un esprit de vertige, poursuivis en quelque sorte par la malédiction céleste, nous nous étions déchirés de nos propres mains, et le sang innocent étoit retombé sur nous. Il convenoit d'effacer ce parricide par de solennelles expiations, et d'offrir une réparation éclatante à la mémoire du meilleur des princes. Louis XVIII, dès les premiers jours de son arrivée à Paris, avoit assisté à un service fait à Notre-Dame pour son malheureux frère et pour les autres victimes de la révolution. On célébra également des services en plusieurs villes. Mais on jugea qu'un tel attentat demandoit une expiation plus générale, et que l'époque du 21 janvier devroit être aussi l'époque de sup-

plications universelles. De diverses parties de la France, il étoit parti jadis de coupables adhésions au crime de quelques forcenés; il étoit juste que dans tout le royaume on travaillât à appaiser la colère divine, et à laver une tache honteuse. Louis XVI et la reine avoient été enterrés dans l'ancien cimetière de la paroisse de la Madeleine, et le terrain avoit été acheté depuis par un particulier attaché à la mémoire du roi, qui avoit fait enclorre et planter l'enceinte. On y ordonna des fouilles, et on retrouva des ossemens et des débris que l'on jugea appartenir aux cercueils des deux époux. Ces restes précieux furent recueillis avec soin, et déposés dans de nouveaux cercueils. On les conduisit en pompe à Saint-Denis, pour les rendre à la sépulture de nos rois. Un cortége nombreux précédoit le char funèbre. Les princes, la maison du roi, les grands corps de l'état, les autorités de la capitale assistèrent à cette pompe lugubre. On célébra, dans l'ancienne abbaye de Saint-Denis, un service solennel, pendant lequel M. de Boulogne, évêque de Troyes, prononça l'oraison funèbre du feu roi. Les cercueils furent ensuite descendus dans les caveaux, et du moins la cendre des deux augustes victimes eut un asile consacré par la religion, et la piété et la douleur purent aller prier sur ces tombes royales. Des services furent célébrés le même jour dans toutes les églises de la capitale, dans toutes les villes du royaume, et jusque dans les campagnes, et les fidèles mirent un pieux empressement à se rendre à ces tristes cérémonies, à s'y mêler aux prières de l'Église, et à réconcilier avec nous par ces expiations nationales et le ciel, et les ombres illustres, et l'Europe et la postérité. Enfin, dans la session de la fin de cette année, les chambres témoignèrent, par des délibérations solennelles, leur horreur pour l'attentat du 21 janvier, et arrêtèrent un deuil général et un service annuel pour ce jour, ainsi que l'érection d'une statue en l'honneur de Louis XVI.

— Le 20 mars, Louis XVIII quitte sa capitale, et se retire dans les Pays-Bas. Il n'y avoit pas encore un an que ce prince étoit rentré en France, et il est tout à

coup obligé d'en sortir précipitamment. A quoi tenoit ce changement inattendu ? Au retour de l'odieux usurpateur, dont la France eût dû être délivrée pour jamais. Buonaparte, relégué à l'île d'Elbe, n'y avoit point été oisif, et ses partisans en France l'avoient été encore moins. Le gouvernement d'un Bourbon ne pouvoit convenir à ces agens du despotisme. Il étoit sur-tout plusieurs classes d'hommes, que le retour de cette famille auguste humilioit et irritoit; c'étoient ceux qui, ayant pris une part plus ou moins active à la révolution, se croyoient intéressés à la maintenir; ceux qui, ayant coopéré à la destruction de la monarchie, ne la voyoient qu'avec dépit se relever de ses ruines; ceux qui avoient trempé dans trop d'iniquités pour croire qu'on pût leur pardonner; ceux qui s'étoient élevés et enrichis pendant l'usurpation, et qui craignoient de perdre leurs places et leur fortune. Tous ces gens-là se liguèrent pour fomenter des troubles. On répandit les bruits les plus absurdes. On feignit que le roi vouloit rétablir les abus de l'ancien régime, rechercher tous les auteurs des délits commis pendant la révolution, ravir à la nation son indépendance et sa liberté, et cela tandis que le gouvernement paternel de Louis XVIII formoit le contraste le plus frappant avec les régimes violens et arbitraires qui s'étoient succédés. C'est ainsi qu'on trompa une populace ignorante et crédule. Une conjuration se forma pour nous replonger dans l'abîme des révolutions. Les uns vouloient encore la république, les autres Buonaparte, d'autres appeloient son fils. Profitant de ces dispositions, l'homme ennemi s'échappa de l'île d'Elbe, et débarqua, le 1er mars, en Provence avec une poignée de soldats. Cette entreprise téméraire, qui eût dû hâter sa perte, réussit grâce à la trahison de quelques chefs, et à la défection de l'armée. Par un aveuglement inconcevable, des hommes qui avoient vu de plus près son ambition et ses fureurs, et qui savoient combien elles avoient coûté de milliers de victimes à l'humanité, se hâtèrent de se ranger sous ses drapeaux; et le roi, qui vouloit la majorité de la nation, fut contraint de céder à

une poignée de factieux. Buonaparte marcha sur Paris, et le même jour, la capitale consternée vit partir le monarque légitime et rentrer l'usurpateur. Le premier se retira dans les Pays-Bas avec ses plus fidèles serviteurs, et l'autre prit de nouveau possession de ce palais de nos rois déjà trop long-temps souillé de sa présence. Il rendit un décret pour bannir les émigrés et les ecclésiastiques qui étoient rentrés l'année précédente. Les évêques revenus d'Angleterre, furent contraints de retourner dans leur exil. Le clergé sur-tout dut attendre à être plus maltraité. Plus la partie la plus nombreuse et la plus saine avoit montré de joie du retour du roi, plus elle devoit être suspecte au despote. Aussi, parmi les cris de joie de ses satellites, on entendit les injures les plus grossières contre les prêtres, et dans beaucoup d'endroits les curés furent insultés, dénoncés, inquiétés, emprisonnés ou obligés de se cacher. Dans la capitale même, il y en eut qui eurent ordre de quitter leur paroisse. Les fauteurs de l'impiété se flattèrent peut-être encore une fois que les ministres de la religion alloient être leur proie, et en effet, dans ce moment de crise, si l'usurpateur n'eût pas été accablé de tant d'autres soins, et eût donné le signal de la persécution, il est à craindre qu'il n'eût trouvé des complices et des ministres de ses vengeances. Le refus que firent beaucoup de prêtres de lui prêter serment, ou de réciter des prières publiques pour lui, lui eût paru un prétexte suffisant pour de nouvelles rigueurs; mais il n'en vint pas à cette extrémité, et après avoir demandé en quelques endroits le serment aux ecclésiastiques, on finit par renoncer à cette mesure. Parmi les évêques, la plupart gardèrent le silence, et attendirent la fin de l'orage. L'évêque de Soissons se retira en Angleterre, après avoir refusé le serment. Quelques-uns se prononcèrent fortement dans le même sens, tandis que d'autres, qui avoient appartenu précédemment à l'église constitutionnelle, s'expliquèrent différemment; l'archevêque de Besançon, et les évêques de Valence, de Dijon et d'Angoulême, publièrent des Mandemens où ils préscutoient

la révolution du 20 mars comme une faveur insigne de la Providence. Cependant Buonaparte, rappelé par les jacobins, se jeta dans leurs bras, caressa le peuple, mendia dans les dernières classes des secours honteux, et se prépara à soutenir la guerre au prix de notre sang. Car les puissances étrangères manifestèrent sur-le-champ l'intention de ne pas le laisser long-temps maître de la France. Elles avoient trop appris à connoître son ambition pour lui donner le loisir de se fortifier, et elles annoncèrent hautement qu'elles ne faisoient la guerre qu'à lui. C'étoit donc encore pour lui seul que la France alloit se trouver engagée dans une lutte désastreuse, inégale, et dont le succès ne pouvoit être équivoque. En vain chercha-t-il à intéresser la nation dans sa querelle; une guerre passagère étoit un moindre fléau qu'un despotisme durable. En vain encore appela-t-il auprès de lui des députés de toutes les provinces et proclama-t-il une nouvelle constitution. Son champ de mai ne parut qu'une espèce de mascarade politique, où il se joua également de la religion, de la nation et des sermens; et ces deux chambres, à la formation desquelles la majorité des électeurs refusa de prendre part dans les provinces, et où l'on vit arriver des révolutionnaires fougueux et des conventionnels flétris, achevèrent de décréditer sa cause. Le 12 juin, il partit pour l'armée, et le 18, il essuya, près de Waterloo, la défaite la plus complète et la plus humiliante. Il revint en diligence à Paris cacher sa honte, et mendier peut-être de nouvelles ressources. Mais le charme s'étoit dissipé. Ce n'étoit plus ce despote arrogant qui faisoit tout trembler. Ces chambres qu'il avoit créées lui demandèrent son abdication, qu'il donna presque sans résistance; délivrés de sa tyrannie, nous fûmes menacés d'en voir éclore une autre. Les chambres persistèrent à vouloir défendre une cause désespérée. Les républicains qui y siégeoient se flattèrent de faire revivre les beaux jours de 1793, et peut-être auroient-ils faits regretter la convention. Mais déjà les armées alliées étoient aux portes de la capitale, et le canon grondoit autour de

ses murailles. Elle eût pu être anéantie par un siège, quand les généraux stipulèrent, le 3 juillet, que les troupes françaises se retireroient au midi de la Loire, et que les alliés occuperoient la capitale. Pendant ce temps, les chambres continuoient leurs insolentes délibérations, et sur le point d'être honteusement chassées, elles discutoient encore une constitution, échauffoient la populace par des proclamations, invectivoient contre les Bourbons, et luttant avec une roideur ridicule contre les armées étrangères et contre le vœu de la majorité de la nation, proclamoient tour à tour un enfant et le peuple souverain, et ne cherchoient qu'un fantôme à l'ombre duquel elles pussent régner. Ces ateliers de révolte et de jacobinisme furent enfin fermés, le 7 juillet, veille de l'entrée du roi dans sa capitale.

— Le 3 avril, Pie VII arrive à Gênes. La rentrée du souverain Pontife dans Rome, l'année précédente, avoit été mêlée de quelque amertume. Il n'avoit pu recouvrer tous ses états, et le voisinage de Murat étoit pour lui un continuel sujet d'inquiétudes. Ce soldat arrogant et ambitieux ne se contentoit pas d'avoir usurpé Naples; il vouloit étendre son pouvoir en Italie. Il retenoit Ancône et les Marches, il avoit des émissaires à Rome, il entretenoit du trouble dans cette capitale, il conservoit des intelligences avec Buonaparte. Tour à tour infidèle à son protecteur et aux alliés, il n'eut pas plutôt appris l'évasion du premier qu'il envoya l'assurer de son appui, dans le même temps où il déclaroit au ministre d'Autriche qu'il resteroit fidèle à ses engagemens avec cette puissance. Depuis, quand il sut l'arrivée de Buonaparte à Lyon, il leva le masque, publia des proclamations, et mit ses troupes en campagne. Il demanda au Pape le passage de deux de ses divisions à travers le territoire romain, avec la condition de ne point entrer dans la capitale. Le passage fut refusé, et n'en eut pas moins lieu, le 22 mars. Le jour même, le saint Père partit de Rome, n'ayant pas cru devoir rester dans une ville qui alloit être environnée de troupes napolitai-

nes, et qui pouvoit devenir leur proie au premier moment. Il établit une junte d'état, présidée par le cardinal della Somaglia, pour gouverner en son absence; et après avoir fait avertir les cardinaux de la fidélité desquels il étoit assuré, il prit la route de Florence. Quinze cardinaux le suivirent, ainsi que les ministres d'Autriche, de France et d'Espagne. Ainsi, Pie VII et Louis XVIII étoient contraints de fuir, chacun de leur côté, devant des usurpateurs. Cette nouvelle traverse du souverain Pontife dut être d'autant plus sensible à sa piété, qu'elle le forçoit de voyager pendant les solennités de la semaine sainte. Il partit le mercredi saint, et arriva le samedi à Florence, où le grand-duc étoit aussi dans les alarmes. Car Murat ne dissimuloit plus ses desseins, et se faisoit précéder de proclamations où il s'annonçoit comme le restaurateur de l'indépendance de l'Italie. Il appeloit de tous les côtés aux armes les amis des révolutions, les partisans de Buonaparte, les soldats accoutumés au pillage, tous ceux qui ne pouvoient que gagner au désordre et à la guerre. Le 4 avril, il étoit à Modène; il marcha vers le Pô, et occupa en peu de jours le midi de l'Italie jusqu'à cette rivière. Le duc de Modène quitta sa capitale, ainsi que le grand-duc de Toscane. Le saint Père, après avoir passé les fêtes de Pâque à Florence, se mit en route le 28. Il hésita, dit-on, s'il se rendroit à Milan, où on lui avoit fait préparer le palais de l'archevêché. Mais après avoir traversé Parme et Plaisance, il prit la route de Gênes, où il arriva le 3 avril, et où il fut reçu avec les plus grands honneurs. Les progrès de Murat, qui vint jusqu'aux portes de Plaisance, firent songer un instant au souverain Pontife à se retirer en Suisse, quand bientôt les choses changèrent de face. Murat, qui s'étoit avancé étourdiment, ne trouva pas les secours qu'il avoit espérés. Les troupes autrichiennes se mirent en mouvement de tous côtés, continrent les mécontens, et obligèrent Murat à reculer. Battu, le 2 et le 3 mai, près de Tolentino, il se retira précipitamment vers Ancône, vit disperser son armée, et arriva presque seul

à Naples; il se trouva heureux de pouvoir s'embarquer et de passer secrètement en France, où Buonaparte étoit encore le maître. Le 11 mai, Naples se rendit aux Anglais, et Ferdinand IV rentra en possession de son royaume, et fut reconnu partout. Les autres princes d'Italie revinrent dans leurs états, et cet orage passager ne servit qu'à affermir la tranquillité de l'Italie, puisqu'il amena la chute d'un aventurier ambitieux. Le souverain Pontife prit une part spéciale à un événement qui le délivroit d'un fâcheux voisinage, et se disposa à retourner à Rome, où le calme avoit été maintenu en son absence. On avoit fait arrêter plusieurs individus soupçonnés d'intelligence avec Murat, dont les troupes n'entrèrent pas d'ailleurs dans la ville. Pendant le séjour du Pape à Gênes, le roi de Sardaigne y vint lui faire visite, et ce prince invita le souverain Pontife à passer quelques jours dans sa capitale. Pie VII ne put refuser cette satisfaction à un monarque si religieux, et en quittant Gênes, il se rendit à Turin, où on lui rendit les plus grands honneurs. Il avoit traversé cette ville six ans auparavant dans une situation bien différente. Le saint Père avoit aussi promis à l'archiduc François IV d'aller le visiter à Modène. Il y arriva le 24 mai, et fut accueilli avec les plus vives démonstrations de joie, de respect et même d'enthousiasme. Le clergé, la noblesse et le peuple se montrèrent animés des mêmes sentimens, dont les souverains donnèrent l'exemple. Ils ne crurent point s'abaisser en traitant le chef de l'Église avec les égards les plus respectueux. Il passa la Fête-Dieu à Modène, y resta trois jours, et partit, le 27 mai, également satisfait de la piété du prince et de celle des peuples. Enfin, il rentra, le 2 juin, dans Rome, où ce Pontife, éprouvé par tant de traverses, et toujours supérieur à l'adversité par son courage et sa patience, alla rendre grâces à Dieu, dans la première basilique de la chrétienté, et de son heureux retour, et de la paix rendue à l'Église et à ses états.

— Le 9 juin, acte du congrès de Vienne pour la pa-

cification générale de l'Europe. Après tant de secousses et de bouleversemens, l'Europe avoit besoin d'un arrangement définitif pour concilier les intérêts divers, redresser les torts, régler le sort des peuples, et prévenir de nouveaux différends. Ce fut l'objet d'un congrès qui s'ouvrit à Vienne, le 1er novembre 1814. Il s'y trouva des ministres de toutes les puissances européennes, et des souverains mêmes s'y rendirent en personne. L'empereur de Russie, les rois de Prusse, de Danemarck, de Bavière et de Wurtemberg passèrent l'hiver dans la capitale de l'Autriche. Le Pape y envoya, en qualité de légat, le cardinal Consalvi chargé de défendre les droits de l'Église. Les négociations durèrent plus de six mois par la complication des intérêts divers, et la multiplicité des affaires à régler ; mais on ne remarqua aucune mésintelligence entre les principaux monarques, qui avoient opéré de concert le renversement de Buonaparte. Enfin, après de longues conférences entre les divers ministres, ils signèrent, le 9 juin, un grand traité en 120 articles. Dans cet acte important, et qui, il faut l'espérer, assurera pour long-temps le repos de l'Europe et la stabilité des états, on paroissoit avoir pris en général pour base le principe de la légitimité, et on restituoit aux souverains ce qui leur avoit été enlevé dans les guerres précédentes. On rendit donc au saint Siége non seulement les Marches et leurs dépendances qui avoient été usurpées par Buonaparte en 1808, non seulement le duché de Bénévent et la principauté de Ponte-Corvo dont il s'étoit également emparé sans prétexte, mais encore les trois légations de Bologne, de Ravenne et de Ferrare, que Pie VI avoit été forcé de céder par le traité de Tolentino. Ainsi l'Europe réunie renversoit l'ouvrage de la violence, et proclamoit les droits du souverain Pontife. Ainsi étoient dissipés les rêves de l'ambition, et les espérances de la philosophie, qui s'étoient donné le mot pour abattre la puissance temporelle des Papes, et la cour de Rome se trouvoit rentrer à peu près dans tous ses domaines. Elle n'avoit plus à regretter

qu'Avignon, qui restoit à la France, et la partie du Ferrarois, qui est au nord du Pô, territoire fort circonscrit et peu important. De plus, l'empereur d'Autriche stipula qu'il auroit droit de garnison dans Ferrare et dans Comacchio. Ces dernières dispositions furent l'objet d'une protestation que fit le cardinal Consalvi pour le maintien des droits du saint Siége. D'ailleurs l'acte du 9 juin fut promptement exécuté à cet égard, et, le 18 juillet suivant, les trois légations furent remises par les commandans autrichiens aux commissaires du Pape, dont l'autorité fut ainsi rétablie dans ce pays au bout de dix-huit ans de spoliation. Les autres stipulations du congrès de Vienne sont assez importantes pour que nous les parcourions rapidement. Les princes d'Allemagne établirent entr'eux une confédération qui devoit remplacer le corps germanique, et dont la diète devoit siéger à Francfort. Le duché de Varsovie, qu'avoit eu en dernier lieu le roi de Saxe, étoit réuni à la Russie, dont l'empereur prenoit le titre de roi de Pologne; seulement Cracovie étoit déclarée ville libre et indépendante, et avoit un territoire. Le roi de Prusse conservoit une partie de la grande Pologne, et acquéroit de plus de nombreuses possessions dans le nord-ouest de l'Allemagne, et sur la rive gauche du Rhin, une étendue considérable de pays jusqu'aux frontières de la France. Les évêchés catholiques du nord de l'Allemagne, qui, autrefois, étoient autant de principautés indépendantes, se trouvoient dépendre tous de souverains protestans. L'archevêque de Ratisbonne perdoit sa souveraineté, et l'évêché de Bâle étoit réuni à la Suisse. On formoit de la Hollande et des Pays-Bas un royaume en faveur de la maison d'Orange. Le roi de Sardaigne cédoit au canton de Genève la partie de la Savoie contigue à ce canton. L'Autriche rentroit en possession de tout l'état de Venise, du Milanais, du Mantouan, du Tyrol. Les archiducs Ferdinand et François étoit maintenus à Florence et à Modène. Ferdinand IV étoit reconnu sans difficulté pour roi de Naples, et sa domination s'affermit peu après par le supplice de Murat,

qui, ayant voulu recouvrer ce qu'il appeloit ses états, débarqua en Calabre avec quelques aventuriers, tenta de soulever le pays, fut arrêté par les habitans mêmes, traduit devant une commission militaire, et fusillé le 13 octobre 1815. Parme et Plaisance étoient donnés à l'archiduchesse Marie-Louise, qui renonça à toute autre prétention. La reine d'Étrurie sollicitoit des indemnités pour cet état; on lui assigna la principauté de Lucques, et en outre une rente de 500,000 francs : disposition contre laquelle cette princesse réclama comme étant une compensation disproportionnée avec ses droits. Mais les deux articles qui excitèrent le plus de plaintes, furent ceux qui donnèrent près de la moitié de la Saxe à la Prusse, et qui réunirent Gênes aux états du roi de Sardaigne. On n'avoit à reprocher au roi de Saxe que d'être resté un peu plus tard que les autres princes d'Allemagne dans l'alliance de Buonaparte, et quant à Gênes, elle n'avoit pas moins souffert que les autres pays de son ambition, et avoit été envahie. Au surplus, ce qui fut peut-être le moins remarqué des politiques dans ces divers arrangemens d'état, et ce qui néanmoins dut être déploré par les amis de la religion, ce fut la prépondérance énorme qu'acquéroit le protestantisme en Allemagne et ailleurs. Toutes les principautés ecclésiastiques tomboient en son pouvoir, et les peuples les plus attachés à la religion catholique avoient des maîtres de communions différentes. On s'étoit plaint autrefois du tort que le traité de Westphalie avoit fait au catholicisme en donnant quelques souverainetés ecclésiastiques à des princes protestans. Ici, non seulement il ne restoit plus de souverainetés ecclésiastiques, mais tous les pays catholiques du nord de l'Allemagne étoient envahis par des princes luthériens ou calvinistes, et hors de l'Allemagne, les Pays-Bas, cette contrée si attachée à la religion, passoient aussi sous une domination protestante. On ne peut se dissimuler que le congrès de Vienne n'ait négligé dans ces diverses dispositions les intérêts de la foi catholique. Il se sépara aussi sans pourvoir aux besoins de l'église

d'Allemagne, et sans rien statuer sur les réclamations qui lui furent adressées à cet égard, entr'autres par le cardinal Consalvi, dans sa note du 17 novembre 1814. Quelque pressant qu'il fût de s'occuper de ces objets, le congrès de Vienne laissa tout *in satu quo*, et réserva apparemment ces discussions pour la diète, qui devoit s'ouvrir à Francfort au 1er septembre suivant, mais dont l'ouverture fut reculée.

— Le 8 juillet, Louis XVIII rentre à Paris. Ce prince, retiré à Gand depuis trois mois, y avoit été suivi par beaucoup de sujets fidèles, qui ne vouloient point vivre sous les lois de l'usurpateur. Il se mit en route immédiatement après la bataille de Waterloo, et entra en France avec les armées alliées. Les révolutionnaires, qui avoient l'autorité à Paris, tâchèrent en vain de résister à la fois à une force étrangère et à l'opinion nationale. Ils voyoient avec dépit qu'une immense majorité appeloit de tous ses vœux le monarque légitime, et ils empêchèrent, pendant plusieurs jours, les habitans d'aller à sa rencontre, et de communiquer avec lui. Leurs menées factieuses n'eurent qu'un terme fort court. Le roi rentra, le 8 juillet, dans sa capitale. Cette journée fut marquée par des transports de joie, non moins vifs que ceux de l'année précédente. Toutes les classes montrèrent à l'envi leur allégresse et leur enthousiasme. Les cris long-temps comprimés ne sortoient qu'avec plus d'impétuosité, et cette entrée, qui n'avoit pas été préparée d'avance, offrit le spectacle le plus touchant. Le lendemain, le roi alla à Notre-Dame entendre la messe, et rendre à Dieu des actions de grâces. Pendant plus d'un mois, les fenêtres de son palais furent constamment assiégées par une foule avide de le voir et de lui prodiguer ses acclamations. Elles étoient d'autant plus vives qu'on avoit plus à cœur de couvrir et d'étouffer les regrets insensés des factieux, qui perdoient leur appui, et les cris forcenés des amis du despotisme. Que prétendoient-ils pourtant, et quelles espérances pouvoient rester à ces hommes aveugles et coupables? Leur patron avoit été

été obligé de fuir à son tour devant le monarque légitime. Déchu une seconde fois, il s'étoit rendu à Rochefort, où il comptoit s'embarquer pour les États-Unis; mais ne pouvant échapper aux Anglais, qui croisoient devant le port, il finit par se livrer à eux. Les alliés se décidèrent à l'envoyer à l'île Saint-Hélène. Ils crurent devoir laisser la vie à celui qui avoit fait périr tant de milliers d'hommes, et l'on prit seulement des précautions pour qu'il ne pût échapper de cette retraite. Sa suite étoit peu nombreuse; il étoit gardé à vue, et ne pouvoit entretenir d'intelligences au dehors. Espérons que son rôle est fini, et qu'il ne viendra plus troubler le repos de l'Europe par ses entreprises extravagantes. Ce qui se passoit alors en France, devoit achever de le rendre odieux. Ces armées, qu'il avoit attirées sur notre sol, se dédommageoient, par des mesures rigoureuses, et des frais de cette nouvelle guerre, et des ravages qu'on avoit précédemment exercés dans leur pays. Elles séjournèrent plusieurs mois en France, levant des contributions, et vivant au dépens des habitans. Les souverains, qui, l'année précédente, n'avoient laissé à Paris que des souvenirs de clémence et de magnanimité, crurent cette fois devoir prendre des mesures sévères. Le 20 novembre, ils dictèrent à la France un traité onéreux, par lequel elle cédoit quatre places fortes en toute propriété, recevoit garnison étrangère dans seize autres, et s'engageoit à payer plus d'un milliard, soit pour indemnités, soit pour restitution des concussions de Buonaparte. Alors se réalisèrent ces craintes malheureusement trop fondées des esprits les plus prévoyans, qui, au milieu de nos conquêtes précédentes et de l'abus que nous faisions de notre prospérité, avoient annoncé qu'elles causeroient notre perte, et que nous payerions cher notre langage arrogant, notre domination, nos injustices et nos rapines. Tout ce qui est violent et inique ne peut avoir qu'un temps, et tourne tôt ou tard contre ses auteurs. On nous rendit les traitemens et l'humiliation que nous avions fait essuyer à d'autres peuples; on nous



enleva ces trophées arrachés par la force, et ces objets d'art dont nous avions dépouillé tant de pays pour satisfaire notre orgueil. Beaucoup de Français en gémirent, comme d'une tache pour la nation; mais la honte consistoit moins sans doute dans la vengeance exercée sur nous que dans les causes qui nous l'avoient attirée, dans la hauteur de notre langage, dans la tyrannie de nos procédés, dans nos exactions et notre cupidité. Ce qui étoit vraiment déshonorant, c'étoit d'avoir soulevé les peuples par l'abus des conquêtes, et d'avoir fait gémir l'humanité par la plus épouvantable consommation d'hommes qui jamais ait été faite. Telles sont les obligations que nous avons à Buonaparte, et à son système de guerres et d'agrandissement. C'est lui que nous devons accuser de tout ce que notre situation a de fâcheux et de pénible. C'est lui qui a appelé sur nous ce traité du 20 novembre, et qui a excité contre nous ces ressentimens, cette défiance, ces haines, dont nous sommes victimes. Il dut être d'autant plus sensible pour le roi de se soumettre à des conditions si dures, qu'il étoit entièrement étranger aux causes qui avoient irrité les princes de l'Europe contre la France. Toutefois il se résigna à souscrire au traité, n'ayant pu obtenir qu'à ce prix de voir le territoire affranchi du séjour de tant de troupes, qui ruinoient l'état et les particuliers. La position de ce vertueux monarque, au milieu de tant de soins, d'embarras et d'inquiétudes, étoit difficile et affligeante. Il cherchoit à calmer les partis par des mesures de conciliation et de douceur. Mais l'exagération, les principes révolutionnaires et l'esprit de faction et de discorde agitoient encore quelques hommes incorrigibles, et le nom de l'usurpateur étoit pour eux un mot de ralliement. Des divisions éclatèrent dans quelques provinces, particulièrement à Nîmes et dans le haut Languedoc. Les amis de Buonaparte, en ce pays, avoient cette année, pendant sa courte, mais funeste apparition, fait peser leur joug sur leurs adversaires. Ceux-ci reprirent le dessus au retour du roi. Il y eut des voies de fait et des excès d'un côté, comme il

y en avoit eu de l'autre; mais ces dissentions paroissent avoir été plutôt politiques que religieuses; et les protestans qui ont été poursuivis, le furent sur-tout comme partisans de l'usurpateur, et ministres de ses injustices. Cependant l'équité du roi réprima les voies de fait de quelque part qu'elles vinssent. Il vouloit étouffer les haines par sa bonté, et sa clémence répugnoit à punir. Un très-petit nombre de coupables furent frappés du glaive de la justice. D'autres furent bannis, d'autres exilés; plusieurs surent se soustraire au châtiment qu'ils avoient mérité. Une ordonnance, du 24 juillet, ne désigna, dans toute la France, que cinquante-sept individus qui devoient être mis en jugement. Il étoit impossible sans doute de porter moins loin la sévérité. Les amis de la religion applaudirent à une lettre du roi, qui invitoit les évêques à ordonner des prières d'expiation pour les crimes commis pendant la révolution. Une autre lettre demanda des prières pour l'ouverture de la session des chambres, et le roi se rendit encore, à cette occasion, à Notre-Dame, afin d'implorer le secours du ciel pour le gouvernement de l'état. La session des chambres s'ouvrit le 7 octobre. Elles montrèrent le plus grand empressement à concourir avec le roi aux mesures qui pouvoient assurer le repos général. Des lois furent portées pour réprimer l'audace des factieux, et en portant des regards d'indulgence sur le passé, on chercha du moins à prévenir de nouveaux malheurs pour l'avenir. Nous devons sur-tout remarquer, comme un sujet de consolation et d'espérance, que la chambre des députés contenoit beaucoup de membres sincèrement chrétiens, et non moins curieux de faire refleurir la religion que de raffermir la monarchie. Plusieurs propositions furent faites par eux en faveur de l'Église et du clergé, et firent espérer que le gouvernement et les chambres agiroient de concert pour donner à la religion plus d'influence, et réformer les abus introduits à cet égard pendant vingt-cinq ans de troubles et de licence. Ce besoin est généralement senti, puisque beaucoup de provinces ont donné leur confiance à des

députés attachés franchement à la foi, et s'honorant de la pratiquer; et il ne faut point désespérer d'une nation, qui, après tant d'erreurs, a su faire des choix plus sages, et a déposé ses intérêts entre les mains d'hommes bien intentionnés, et chez lesquels l'esprit de religion est une garantie de leur amour pour l'ordre, pour la monarchie, et pour les principes d'équité qui font la stabilité des états.

— Le 28 juillet, représentations des évêques des Pays-Bas à leur nouveau roi. On a vu que la Hollande et les Pays-Bas venoient d'être réunis en une seule souveraineté, qui fut donnée à la maison d'Orange. La politique d'une grande puissance avoit plus présidé à cette réunion que le vœu des peuples, qui ne furent pas consultés. Depuis le xvime siècle que les Provinces-unies se soulevèrent contre Philippe II, une grande opposition de mœurs, de religion, de gouvernement et d'habitudes avoit séparé les Hollandais et les Flamands. Les premiers s'étoient donné à la fois un autre gouvernement et une autre religion. Républicains et calvinistes, ils ne regardèrent plus qu'avec mépris des voisins qui étoient restés courbés sous ce qu'ils appeloient le joug de l'Espagne et de l'Église catholique, et ceux-ci, de leur côté, semblèrent montrer d'autant plus de constance dans leur foi que les Hollandais s'étoient plus empressés de l'abandonner. Les Pays-Bas se distinguèrent toujours par leur zèle religieux, et cette disposition s'étoit même encore conservée dans ces derniers temps, malgré les progrès de l'incrédulité dans d'autres états, et malgré les efforts du dernier gouvernement pour détruire la religion chez les Flamands. Il n'y avoit donc aucun rapport d'inclination entre les peuples, et s'il étoit naturel qu'on rétablit la maison d'Orange dans les droits qu'elle pouvoit avoir en Hollande, on ne devoit pas s'attendre que l'on donnât à une maison protestante la souveraineté du pays le plus catholique qu'il y eût peut-être. Aussi la majorité des Belges vit avec chagrin leurs provinces passer sous une domination qui leur avoit toujours été étrangère, et les habitans les plus attachés à leur religion sentirent le tort

qui en résulteroit pour elle. Toutefois la réunion des anciennes Provinces-unies et des Pays-Bas sous la souveraineté de la maison d'Orange, réunion déjà arrêtée entre les puissances alliées, fut confirmée au congrès de Vienne. Le prince d'Orange, qui s'étoit hâté de se montrer en Hollande, aussitôt que ce pays eût été évacué par les Français, y publia peu après une constitution nouvelle. Il y étoit dit que la religion protestante étoit celle du souverain ; mais que toutes les autres communions seroient également protégées. Un article donna pourtant de l'ombrage aux catholiques hollandais. C'est celui qui portoit : « Le prince souverain, indépendamment et sans préjudice « du droit de l'obligation d'exercer sur toutes les com- « munions religieuses telle surveillance qui sera trouvée « utile aux intérêts de l'état, a en outre le droit de « connoître et de régler les institutions de celles de ces « communions, qui, en vertu d'un des articles précé- « dens, jouissent de quelque paiement ou subside du « trésor public. » Cet article parut renfermer dans sa généralité l'intention de s'immiscer dans le spirituel même du gouvernement ecclésiastique, et plusieurs pasteurs aimèrent mieux renoncer au subside du gouvernement que de lui reconnoître le droit dont il se prétendoit investi. Les catholiques exclus de tous les emplois depuis plus de deux siècles, très-gênés dans l'exercice de leur religion, obligés de payer des contributions pour avoir la permission de suivre leur culte et d'avoir des prêtres, les catholiques jouissoient néanmoins de la liberté dans leurs églises, et n'étoient point troublés dans leurs institutions. Devoient-ils s'attendre à être moins favorisés dans un siècle où on parloit tant de tolérance et d'idées libérales? Mais ce fut sur-tout dans les Pays-Bas que la nouvelle constitution rencontra plus de contradicteurs, et une démarche du nouveau ministère contribua sans doute à mal disposer les esprits. Le prélat Ciamberlani, supérieur de la mission de Hollande, étant venu la visiter de Munster, où il résidoit, passa, par l'ordre du Pape, dans les Pays-Bas pour y prendre des informations sur

l'état de ces églises, si long-temps agitées et persécutées. Avant de partir de La Haye, il prévint le prince de son projet; mais ne crut pas nécessaire d'attendre une autorisation par écrit. Il se rendit à Malines, et il y remplissoit sa mission, lorsqu'il fut inopinément enlevé, le 20 janvier 1815, et conduit à Anvers par la force armée. On s'accorda à regarder ce procédé comme peu mesuré, et il blessa les catholiques de ce pays, accoutumés à révérer les envoyés du saint Siége. Les explications mêmes qu'on donna de ce fait, dans les journaux du gouvernement, ne parurent pas rassurantes, et on y parla assez mal et des nonces et de M. Ciamberlani en particulier, quoique sa qualité d'envoyé du saint Siége eût dû porter à le traiter avec plus d'égards. Quoi qu'il en soit, la mémoire de cet éclat étoit encore toute récente, quand la nouvelle constitution fut proposée à l'acceptation des peuples de la Belgique. On désigna des notables qui devoient donner leur vote sur ce point. Le choix de ces notables en plusieurs endroits indiqua une préférence marquée pour les protestans. Ainsi dans l'arrondissement de Bois-le-Duc, où les catholiques sont dix fois plus nombreux, ils n'eurent que le dixième du nombre des notables; c'étoit précisément l'inverse de ce qu'ils avoient droit d'attendre. Quant à la Belgique, sur 1603 votans, 280 négligèrent d'émettre leur vœu, 527 acceptèrent la constitution proposée, et 796 la rejetèrent. Parmi ces derniers, il y en eut 126 qui déclarèrent expressément que leur vote étoit motivé sur les articles relatifs à la religion. Trois évêques et deux vicaires-généraux adressèrent au roi des Pays-Bas, le 28 juillet, des représentations sur la constitution. Ils s'élevoient sur-tout contre l'article qui assuroit une faveur égale à tous les cultes, et se plaignoient que l'on confondît ainsi la religion catholique avec les communions séparées d'elle, et cela dans un pays où la religion avoit toujours été dominante de droit comme de fait, et où les protestans étoient en nombre extrêmement petit. Les évêques demandoient aussi pourquoi le clergé étoit exclus du nombre des no-

tables, et n'étoit pas admis à délibérer sur les affaires de la religion, qui l'intéressoient si fort, et qui étoient assurément de sa compétence. Cet écrit étoit signé des évêques de Gand, de Namur et de Tournay, et des grands-vicaires de Malines et de Liége, c'est-à-dire, de tous les chefs du clergé des Pays-Bas. L'évêque de Tournay développa encore plus ses motifs dans une Instruction pastorale du 11 août. Vers le même temps, les trois prélats publièrent un Jugement doctrinal, auquel adhérèrent les deux grands-vicaires, et où l'on discutoit huit articles de la nouvelle constitution, dont on montroit la tendance dangereuse, ou l'opposition avec la doctrine et les droits de l'Église catholique. Les évêques blâmoient le nouveau serment, en recommandant toutefois la soumission aux puissances. Mais ces réclamations, non plus que celles de plusieurs laïques zélés, et même de quelques seigneurs distingués par leur réputation, leur naissance et leurs talens, n'eurent pas l'effet désiré ; le roi, par un édit du 24 août, sanctionna cette constitution, et la déclara loi fondamentale du royaume. Il disoit dans son édit que ses intentions avoient été méconnues, et présentoit les articles contestés comme conformes au système adopté dans toute l'Europe. Il rappeloit la proclamation, du 18 juin précédent, par laquelle il promettoit d'assurer à l'Église *son état et ses libertés*, et depuis il s'efforça d'appaiser les plaintes par une nouvelle proclamation, du 16 septembre, qui chargeoit des conseillers d'état catholiques de l'examen des affaires concernant cette religion.

Obligés de clorre ici ces *Mémoires*, annoncés depuis dix-huit mois, nous éprouvons quelque regret de ne pouvoir y faire entrer les arrangemens qui doivent avoir lieu, tant sur les affaires ecclésiastiques de France, que

sur celles des autres pays. Il nous eût été agréable d'offrir cette conclusion à nos lecteurs, et de montrer la religion se raffermissant et dans notre patrie et dans les contrées voisines, par des mesures concertées entre les deux puissances. Mais cet heureux résultat n'a point encore été obtenu. Nous avons rapporté les principales opérations du congrès de Vienne, qui règlent les intérêts de la politique, et qui assurent, du moins il faut l'espérer, le repos de l'Europe et la stabilité des gouvernemens. Néanmoins les souverains n'ont encore rempli que la moitié de leur tâche; et s'il leur est honorable de s'être unis pour renverser un oppresseur ambitieux, et d'avoir proclamé les principes réparateurs et conservateurs de l'ordre social, on pourroit s'étonner qu'ils n'aient pas encore entrepris de rasseoir l'édifice sur ses veritables et plus sûrs fondemens, et qu'ils n'aient pas senti la nécessité pressante, et conçu la noble ambition de donner à la religion, sinon tout ce qu'elle a perdu, au moins plus de force et d'influence. Affoiblie sous les coups qu'on lui portoit depuis tant d'années, elle cherche à se relever, et attend que les princes, qui sont ses appuis naturels, lui tendent un sceptre protecteur. Elle se trouve presque partout dans cet état d'agitation et d'inquiétude qui suit un long orage; elle souffre et de ses maux passés et de ses craintes pour l'avenir. Parcourons rapidement sa situation dans les différens pays, à la fin de 1815, qui est le terme où nous nous arrêtons.

Le souverain Pontife est rentré dans Rome, et le saint Siége a recouvré ses antiques possessions; mais l'Église n'est point rétablie en Italie des secousses qu'elle a essuyées. L'envahissement des états par Buonaparte n'a porté que trop d'atteintes au spirituel. Les biens ecclésiastiques dilapidés, la destruction des ordres religieux, les brèches faites à la discipline, les évêques emprisonnés ou bannis, un système de despotisme et de confusion introduit dans l'administration, tout cela laisse des traces difficiles à réparer; et il reste, particulièrement en Lombardie et dans l'ancien état de Venise, beaucoup de choses à régler sur

les rapports entre les deux puissances, sur les établissemens détruits, sur l'état des diocèses, sur la pénurie du clergé, sur le régime ecclésiastique. Ce sera sans doute l'objet d'un accord entre le Pape et l'empereur d'Autriche.

La France attend impatiemment un Concordat, qui fasse oublier celui de 1801. La cour de Rome, qui avoit souscrit en gémissant ce traité, et l'église de France, qui s'y étoit soumise par nécessité, le verront avec une égale joie remplacé par un traité fait avec des intentions plus droites. L'esprit qui s'est manifesté dans quelques diocèses rend ce besoin plus urgent. Des prêtres opposés au Concordat ont jeté de l'inquiétude dans les consciences, et ont excité des troubles qu'il importe de calmer. Non seulement ils ne reconnoissent point les évêques institués depuis 1801, mais ils ont osé déclarer aux évêques non-démissionnaires, dans des écrits publics, qu'ils se sépareroient d'eux si ces prélats ne marchoient pas sur la ligne qu'il a plu à ces prêtres de leur tracer. Ils ne veulent consentir à aucune communication avec les ecclésiastiques qui exercent le ministère publiquement ; ils prêchent l'indépendance et le schisme, et entraînent quelques fidèles dans leur parti. Il seroit même à craindre, d'après leur langage, que tous ne déférassent pas à l'autorité du nouveau Concordat ; car ils semblent avoir perdu l'habitude de l'obéissance, et l'exagération de leurs principes les meneroit insensiblement à perpétuer le schisme. Espérons toutefois que les négociations déjà entamées dissiperont ce levain de discorde. Elles ont été interrompues par la dernière invasion de Buonaparte et par les malheurs qu'elle a produits, et n'ont été reprises que depuis peu de temps. Nous ne chercherons point à soulever le voile qui les couvre, et nous nous confions pleinement en la sagesse des deux autorités. Les évêques, on n'en peut point douter, concourront au succès par tous les sacrifices, et récemment ceux qui avoient refusé leur démission en 1801, l'ont remise unanimement entre les mains du roi. Cette démarche est un nouveau gage

d'un résultat heureux. On a parlé d'une circonscription de diocèses, qui tiendroit le milieu entre l'ancienne et celle de 1801. Celle-ci est en effet beaucoup trop défavorable, et l'ancienne n'est pas applicable aux circonstances présentes. Il y avoit des diocèses beaucoup trop resserrés, et où l'on ne trouveroit plus aujourd'hui, si on vouloit y rétablir un siége, ni église, ni logement pour l'évêque, ni moyen d'établir un séminaire, ni même assez de prêtres pour former un chapitre.

Si, de l'église de France, nous passons à l'église d'Allemagne, nous y remarquerons encore plus la nécessité d'un arrangement définitif. La religion est en ce pays dans un état véritablement effrayant de désolation et de ruines. On n'y compte presque plus d'évêques; ils ne sont plus remplacés depuis vingt ans. En quelques endroits, il n'y a plus même de chapitres. Les établissemens ecclésiastiques ont été détruits. Le temporel a été entièrement envahi, et le spirituel dépérit chaque jour. Tant de changemens, de guerres et de révolutions ont introduit une confusion générale, en même temps que de nouvelles théories spéculatives, des doctrines hardies, l'indifférence des gouvernemens, l'esprit dominant dans les universités tendent à éteindre tout-à-fait le flambeau de la foi. Le mal n'a fait que s'accroître dans les dernières années du règne de Buonaparte, qui n'exerçoit pas moins son despotisme en Allemagne qu'en France, et le congrès de Vienne n'a apporté aucun remède à cet état de choses. Le cardinal Consalvi présenta une note, à cet égard, le 17 novembre 1814, et exposa les bouleversemens opérés, l'extinction des droits les plus anciens et des priviléges les plus autorisés, la spoliation des églises et la ruine des chapitres, des monastères, et de tous les établissemens fondés par la piété des siècles précédens. Les députés de plusieurs diocèses remirent également des mémoires où ils peignirent des plus tristes couleurs l'anarchie, le désordre et la misère des églises. On dit que l'empereur d'Autriche leur donna audience, et leur promit sa protection. Le congrès n'en consomma pas moins les

invasions du temporel, et ne prit aucune mesure pour le spirituel; ce qui fut l'objet d'une note et d'une protestation remises par le cardinal Consalvi au congrès, le 14 juin 1815. Cependant l'état des églises d'Allemagne devient de plus en plus déplorable; et ce pays est menacé de perdre entièrement la religion, si les princes ne se réveillent de leur léthargie, et ne sentent l'urgente nécessité de s'entendre avec le chef de l'Église pour obvier à tant de maux.

L'Espagne, battue par tant de secousses, et théâtre de tant de dévastations, respire sous un prince bon et religieux; mais il existe encore un ferment de troubles. Heureusement le plus parfait concert règne entre le souverain et le chef de l'Eglise. Le clergé, qui avoit donné l'exemple de la fidélité pendant l'usurpation, seconde les vues du roi pour le rétablissement de la religion et de la morale. Il est pourtant une partie des anciens domaines espagnols où règne encore la plus grande agitation. Qui eût pu prévoir que les suites de la révolution française se feroient sentir jusqu'au continent de l'Amérique? L'invasion de Buonaparte en Espagne a aussi porté le trouble dans ces régions jusque-là si paisibles. Le roi n'y pouvant plus maintenir son autorité, et les communications avec la métropole étant totalement interrompues, les dissentions s'élevèrent de toutes parts, et les partis se formèrent. Les uns demeurèrent fidèles au gouvernement; les autres arborèrent le drapeau de l'indépendance. Le Mexique, le Pérou et les autres parties de ce vaste continent, furent en proie à des guerres intestines, qui ne sont point encore calmées, et au milieu desquelles la religion a eu à gémir comme l'humanité.

La Suisse attend aussi des arrangemens plus conformes aux intérêts de l'Eglise et aux siens. Ce pays n'a qu'un siége épiscopal, et les catholiques y réclament l'établissement de nouveaux évêchés. L'évêque de Lausanne, résidant à Fribourg, étant mort en 1814, le canton de Soleure, qui dépendoit de cet évêché, demanda un nouveau siége, et en attendant, un administrateur spécial.

L'archevêque de Béryte, nonce en Suisse, M. Testaferrata, accorda provisoirement cette demande, prononça la séparation du canton de Soleure de l'évêché de Lausanne, et en nomma pour administrateur l'évêque de Bâle, que le Pape autorisa vers le même temps à reprendre la juridiction de la partie de son diocèse qui en avoit été soustraite en 1801. Le 16 avril 1814, les cantons Suisses, qui dépendoient de l'évêché de Constance, ont demandé aussi à en être séparés, et à avoir un siége établi en Suisse même. Le saint Père y a consenti par son bref du 7 octobre 1814, et a nommé provisoirement, pour vicaire apostolique, Godlin de Tieffenau, prévôt de l'abbaye de Boromunster, dans le canton de Lucerne. Depuis, un nouveau bref, du 11 janvier 1815, a confirmé la séparation, qui a été consentie, le 6 février, par l'évêque de Constance. Toutefois il s'est élevé encore des difficultés et des oppositions qui céderont sans doute au vœu de la majorité des habitans et à l'intérêt de la religion. On croyoit qu'un nouvel évêché pourroit être établi à l'abbaye de Saint-Gall, dont l'abbé avoit fait d'inutiles réclamations au congrès de Vienne pour rentrer dans sa souveraineté.

Nous avons parlé des troubles de l'église catholique des Pays-Bas et de Hollande. Quelques articles de la nouvelle constitution avoient alarmé le clergé de la Belgique, et les évêques avoient cru devoir publier des écrits à cet égard. En Hollande, les catholiques n'étoient pas non plus pleinement rassurés, et craignoient de voir rétablir les anciennes entraves. On s'étonnoit que dans un royaume où les deux tiers des habitans sont catholiques, la plupart des grandes places fussent réservées aux protestans, et que le gouvernement favorisât plus ces derniers que les autres. Pour faire cesser les plaintes, il faudroit, entre les deux puissances, un accord qui stipulât la conservation des droits de l'Église. On doit souhaiter que le prince, qui a un ambassadeur à Rome, prenne, de concert avec le saint Siége, des mesures favorables à la religion, et propres à dissiper

les craintes d'un nombre si considérable de ses sujets; car les catholiques forment au moins les deux tiers de la population du royaume. Peut-être rétablira-t-on en Belgique les évêchés, tels à peu près qu'ils étoient en 1801, et en créera-t-on de nouveaux en Hollande, afin de donner plus de stabilité à cette mission, et de couper jusqu'aux dernières racines d'un schisme toujours fâcheux.

L'église d'Angleterre devoit être dans un état plus calme. Loin de souffrir de la révolution française, elle y avoit gagné sous quelques rapports. Nos prêtres, réfugiés en ce pays, y avoient fait respecter la religion. Le nombre des catholiques s'étoit augmenté, et de nouvelles chapelles s'élevoient assez fréquemment. Des établissemens proscrits sur le continent s'étoient reformés en Angleterre. Non seulement plusieurs communautés de filles anglaises s'étoient réunies en ce pays pour y suivre leur règle, mais elles y avoient été suivies par des religieuses françaises et flamandes, qui n'avoient pas été moins bien accueillies; des religieux même, tels que les Trappistes, les Chartreux, les Bénédictins, les Dominicains, les Franciscains, étoient répartis en plusieurs maisons. Lord Arundel, Thomas Weld, et plusieurs autres catholiques opulens, s'étoient empressés de donner asile à ces hommes fidèles à leurs vœux. Les évêques avoient établi des colléges, et le gouvernement avoit senti la nécessité de pourvoir à l'éducation du clergé catholique, depuis que celui-ci avoit perdu ses biens du continent. Il accorda, en 1795, des fonds considérables pour la construction du collége de Maynooth, près Dublin, et cette maison compte aujourd'hui environ trois cents élèves. Il s'est même formé plus récemment de nouveaux établissemens de ce genre en Irlande, Maynooth ne pouvant suffire aux besoins de tous les diocèses.

Malgré cet aspect favorable de l'état de la religion en Angleterre, tout n'y étoit pas également rassurant, et la question du *veto* avoit introduit jusque dans l'épiscopat une fâcheuse division. D'un côté, M. Milner et les évê-

ques d'Irlande s'étoient déclarés contre toute espèce d'intervention de l'autorité royale dans la nomination des évêques; de l'autre, les autres vicaires apostoliques d'Angleterre et ceux d'Écosse se montroient disposés à se prêter à des arrangemens, pourvu qu'ils ne fussent point contraires à la discipline de l'Église catholique. Il paroît que le souverain Pontife ne seroit point éloigné d'autoriser quelques concessions dans le cas où l'émancipation entière des catholiques seroit accordée. C'est ce qui a donné lieu à des résolutions prises, en 1815, à Dublin, et qui paroissent peu respectueuses pour le chef de l'Église. Ces contestations appelent aussi une décision de l'autorité.

Les missions dépérissoient de plus en plus. Les établissemens d'Europe, qui les fournissoient de prêtres, étoient presque tous détruits. La France avoit vu crouler, il y a déjà vingt-cinq ans, les institutions respectables qui se consacroient à cette belle œuvre, et l'invasion de Rome et de l'Espagne avoit achevé de tarir les sources qui alimentoient ces chrétientés lointaines. On s'étoit efforcé d'y suppléer par des colléges et des séminaires formés sur les lieux mêmes; mais le peu de moyens pécuniaires, et sur-tout les persécutions n'avoient pas permis de donner à ce moyen tous les développemens, et d'en tirer tous les fruits qu'on en attendoit; et les lettres des missionnaires n'étoient pleines que de leurs plaintes douloureuses sur les pertes qu'ils faisoient chaque jour et sur le sort futur de leurs troupeaux.

L'église catholique des États-Unis jouissoit d'une grande liberté, et n'avoit à regretter que le petit nombre de ses prêtres relativement à celui des fidèles, et à l'immensité de son territoire.

L'église du Canada ne manquoit pas de prêtres, mais n'étoit pas entièrement exempte de traverses. Le gouvernement anglais favorisoit l'établissement des protestans dans cette contrée toute catholique. On a publié récemment des instructions données, le 22 octobre 1811, au général Prevost, gouverneur de la province. Elles

ne sont pas rédigées dans l'esprit d'une tolérance parfaite. Il y est dit, par exemple, qu'il faut retirer successivement les missionnaires catholiques qui se trouvent chez les Indiens, et les remplacer par des protestans. Plusieurs autres articles stipulent des précautions et des entraves assez peu libérales. On permettoit cependant aux séminaires de Quebec et de Mont-Réal de posséder des biens, et de recevoir des sujets, et aux religieuses d'admettre des novices.

Tel étoit l'état de l'Église à la fin de 1815. On voit que presque partout elle étoit en souffrance. Mais ce que Dieu avoit fait pour elle en tant de circonstances, nous avertissoit de ne pas désespérer. Il l'avoit récemment retirée deux fois de l'abîme où elle paroissoit sur le point d'être engloutie. Après l'avoir si efficacement protégée dans des crises plus fâcheuses, il saura lui rendre tout-à-fait le calme et le repos. Après l'avoir sauvée des mains d'un injuste persécuteur, il saura lui concilier la faveur des princes légitimes. Attendons donc tout de cette Providence aussi miséricordieuse que puissante, qui sait tirer le bien du mal même, et qui se déploie avec plus d'éclat dans les grands dangers.

O passi graviora, dabit Deus his quoque finem.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

PENDANT

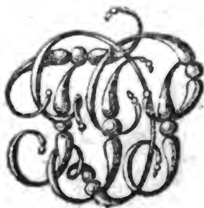
LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

[Picot]

NOUVELLE ÉDITION.

(3e édition)

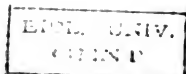
TOME QUATRIÈME.



A BRUGES,

DE L'IMPRIMERIE DE FELIX DE PACHTERE.

1825.



MÉMOIRES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

PENDANT

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES ÉCRIVAINS DU XVIIIme SIÈCLE,

CONSIDÉRÉS SOUS LE RAPPORT RELIGIEUX;

pour servir de supplément aux MÉMOIRES *précédens.*

1701.

24 février (1). — Samuel Clarke, ministre presbytérien anglais, perdit sous Cromwell une place qu'il avoit à l'université de Cambridge. Il se retira à Wichcombe, où il mourut à l'âge de soixante-quatorze ans, laissant

(1) Cette première date en italique, en tête de chaque article, est toujours l'époque de la mort de l'écrivain qui suit. Quand nous ne savons pas le jour précis, nous mettons un —. Quand l'année n'est pas certainement connue, nous l'indiquons par ces mots ; *Vers ce temps.*



des notes sur toute la Bible, une *Concordance* de la même, un *Traité de l'autorité divine de l'Écriture*, et quelques autres ouvrages sur le même sujet, tous en anglais. Ce ministre avoit fait une étude particulière des Livres saints. Il ne faut pas le confondre avec le célèbre Samuel Clarke, littérateur, théologien et métaphysicien, mort en 1729, et dont nous parlerons sous cette date.

17 *avril*. — Martin Steyaert, recteur de l'université de Louvain, puis vicaire apostolique de Bois-le-Duc, étoit né dans les Pays-Bas en 1647. Il se livra avec succès à l'étude de la théologie, et, en 1675, l'université de Louvain le députa à Rome, où il contribua à faire condamner soixante-cinq propositions de morale relâchée. Il eut des querelles avec les jansénistes, et le fécond Arnauld publia contre lui les *Difficultés proposées à M. Steyaert*, en trois volumes, qui furent notées à Rome par un décret du 3 mars 1705. Steyaert étoit un théologien laborieux, zélé, charitable, et attaché au saint Siége. Ses Œuvres ont été publiées à Louvain en 1703. Elles forment six volumes in-8° et renferment beaucoup de pièces diverses, toutes relatives aux matières théologiques.

9 *juin*. — Grégoire Leti, né à Milan en 1630, se fit calviniste à Lausanne, et s'établit à Genève en 1660. Il erra ensuite en France, en Angleterre et en Hollande, où il mourut. Écrivain vif et fécond, il s'attacha à l'histoire. La cour de Rome avoit en lui un ennemi emporté, qui ne l'a pas épargnée dans plusieurs de ses livres, tels que sa *Vie de Sixte V*, le *Népotisme de Rome*, le *Syndicat d'Alexandre VII*, etc. etc. Plusieurs de ces ouvrages sont des satyres grossières. Inexact, mordant et partial, Leti ne mérite pas qu'on fasse grand fonds sur ce qu'il rapporte. C'est le jugement qu'en ont porté les protestans eux-mêmes. « Les ouvrages de Leti, dit Sen-
« nebier, se ressentent de la rapidité de leur composition.
« Il écrivoit tout ce qu'il imaginoit, et ne corrigeoit ja-
« mais. Il ne faut pas s'étonner s'il ne respecte pas la
« vérité. Il ne prétendoit pas même qu'elle dût être

« respectée. Il disoit à la reine de France, en parlant « de l'Histoire de Sixte-Quint, dans laquelle on reprochoit « ses infidélités habituelles, que les choses inventées fai- « soient plus de plaisir que les vraies. Aussi il ne crai- « gnoit pas de forger des faits et de supposer des titres, « pourvu qu'ils remplissent ses vues. » *Histoire litté- raire de Genève, tome II, page* 43.

5 *juillet.* — Pierre-Matthieu Petrucci, cardinal, évêque d'Iési, étoit né en 1638. Il se distingua comme théologien, et fut fait cardinal par Innocent XI en 1686. Il est auteur de quelques ouvrages où l'on crut voir les erreurs du quiétisme. Ces ouvrages furent défendus, et le cardinal n'obtint qu'en 1694 la permission de retourner à son évêché, dont il se démit peu après. S'il avoit donné lieu à quelques reproches, il répara abondamment ses torts par la vie pieuse et même austère qu'il mena jusqu'à la fin de ses jours.

31 *juillet.* — Étienne Agard des Champs, Jésuite, né à Bourges en 1613, et mort à la Flèche, se fit estimer par ses connoissances et son caractère. Ses principaux ouvrages sont : *Du Libre Arbitre, de l'Hérésie jansénienne,* et quelques autres sur les mêmes matières. Ils sont en latin. L'auteur, qui s'étoit occupé toute sa vie d'études théologiques, eut une correspondance, sur les matières de la grâce, avec le prince de Conti, qui avoit été son élève, et qui passa ses dernières années dans les pratiques de la religion. Le prince lui répondit. Le P. des Champs fit le voyage de Rome, où il fut accueilli par le Pape et les cardinaux. Le grand Condé l'honoroit d'une estime particulière, et, dans sa vieillesse, il lui confia, dit-on, *ce qu'il avoit de plus précieux;* ce qui indiqueroit peut-être qu'il le choisit pour son confesseur.

6 *août.* — Ulric Obrecht, professeur en droit et préteur royal à Strasbourg, naquit dans cette ville en 1646. Il étoit protestant, et se fit catholique. La sincérité de ce changement est attestée par sa conduite et ses écrits. Il traduisit le livre de saint Augustin, *Du mariage des adultères,* ainsi qu'un traité de controverse du père

Dez, Jésuite, qui paroît avoir contribué à sa conversion. Il avoit des relations étroites avec Bossuet, entre les mains duquel il avoit fait abjuration. C'étoit un savant estimable, qui, par ses connoissances et ses recherches, fut utile à Bossuet pour son *Histoire des variations*. Louis XIV l'employa en différentes négociations. Voyez, dans les *Mémoires de Trévoux*, 1701, le catalogue de ses ouvrages.

1er *octobre*. — Jean de Fonseca, Jésuite portugais, naquit à Vienne, en Alentejo, et mourut à Lisbonne. C'étoit un religieux d'une piété solide, qui composa beaucoup de livres de piété, tels que l'*École de la doctrine chrétienne*, des *Instructions pour la communion*, etc. etc.

— Bernard de Sanden, théologien luthérien, étoit né en Prusse en 1636. Étant devenu premier pasteur de la cour à Kœnigsberg, il sacra en cette qualité, le 18 janvier 1701, le premier roi de Prusse, avec l'évêque Ursinus. On lui donna aussi à cette occasion le titre d'évêque, quoique l'église calviniste n'en reconnoisse point, et on lui envoya des habits épiscopaux. Mais il mourut avant de les avoir reçus. Il est auteur de quelques traités de théologie. Un de ses fils, Bernard de Sanden, né en 1666, mourut, en 1721, premier prédicateur de la cour de Prusse. Il laissa aussi quelques ouvrages de théologie et de controverse, entr'autres un qui est intitulé : *Préjugés contre la bulle Unigenitus*.

— Frédéric Spanheim, théologien protestant, né à Genève en 1632, devint professeur de théologie à Leyde, où il mourut. Il l'avoit été auparavant à Heidelberg. Il écrivit sur les disputes du coccéianisme, se livra à la controverse, et attaqua successivement Bossuet, le P. Noël Alexandre et Maimbourg. On a réuni ses ouvrages en trois volumes in-folio. Ils sont presque tous en latin, et roulent sur l'Écriture sainte, la théologie, la critique, l'histoire et la morale. Il est auteur entr'autres d'une *Histoire ecclésiastique*. Il étoit fort considéré dans sa communion.

Vers ce temps. — Jean-Pierre Speet, d'Augsbourg,

étoit né catholique, se fit ensuite luthérien, puis socinien, puis mennonite, puis juif à Amsterdam, où il prit le nom de Moïse German, et où il mourut. On a prétendu qu'il avoit fini par devenir athée. Il ne dissimuloit pas son mépris pour les thalmudistes. Il voulut expliquer l'origine du christianisme, et débita, à ce sujet, des rêveries qu'on a imitées de nos jours.

1702.

27 *mars*. — Dominique Bouhours, Jésuite, naquit à Paris en 1628. Outre plusieurs ouvrages de littérature profane, on a de lui les *Pensées ingénieuses des Pères de l'Église*; la *Vérité de la religion chrétienne*, traduite de l'italien du marquis Pianesse; la *Vie de saint Ignace*; celle *de saint François-Xavier*; celle *de madame de Bellefonds*, religieuse à Rouen; une traduction du *Nouveau Testament en Français, selon la Vulgate*; traduction dans laquelle il fut secondé par les pères le Tellier et Bernier; les *Maximes de saint Ignace et de saint François-Xavier*; les *Sentimens des Jésuites sur le péché philosophique*, et une critique de la traduction de l'*Imitation de Jesus-Christ*, qui avoit paru sous le nom de De Beuil. Ce Jésuite étoit versé dans la littérature, et avoit la réputation de bel-esprit.

1er *avril*. — Jean-Baptiste Thiers, bachelier de Sorbonne, curé de Champrond, puis de Vibraie, naquit à Chartres en 1636. C'étoit un critique instruit, mais singulier, et même paradoxal. Son *Traité des superstitions* est plein de recherches; mais on pourroit y reprendre quelque exagération. L'auteur n'est pas plus réservé dans le *Traité de l'exposition du sacrement de l'autel*. Ses autres ouvrages sont : l'*Avocat des Pauvres*, *Dissertations sur les porches des églises*, *Traité de la clôture des religieuses*, *Traité des jeux*, *Histoire des perruques*, *Traité des cloches*, *Critique du livre des flagellans*, de l'abbé Boileau; quelques autres dissertations

et factums. L'abbé Thiers étoit vif, affectoit l'originalité, et ne haïssoit pas les disputes. Il descendit quelquefois jusqu'à la satyre, et publia plusieurs de ses ouvrages sous le voile de l'anonyme.

7 *avril*. — François Porter, de l'étroite observance de Saint-François, étoit du comté de Meath, en Irlande. Il professa long-temps la théologie dans le couvent de Saint-Isidore à Rome, et passa par différentes charges de son ordre. Il prenoit le titre de théologien du roi Jacques II. On a de lui deux écrits de controverse contre les protestans, un abrégé des *Annales ecclésiastiques d'Irlande*, le *Système des décrets dogmatiques*, et un opuscule contre les prophéties attribuées à saint Malachie; le tout en latin.

8 *avril*. — Thomas Gale, prêtre anglican, né en 1635, fut professeur de grec à Cambridge, et a beaucoup écrit sur les antiquités ecclésiastiques. C'étoit un érudit qui étoit en correspondance avec Huet, Mabillon et Baluze. Il étoit doyen d'Yorck, où il mourut, et membre de la société royale de Londres. Voyez son article dans la *Biographie britannique*.

10 *avril*. — Guillaume Marcel, curé de Basly, près Caen, se fit connoître dans son temps comme théologien et comme orateur. Il publia quelques ouvrages contre les protestans, entr'autres la *Sûreté catholique*. Il avoit à sa mort quatre-vingt-dix ans.

31 *aout*. — Henri-Marie Boudon, grand-archidiacre d'Évreux, étoit né à la Fère en 1624, et eut pour marraine au baptême, Mme Henriette, fille de Henri IV, et depuis reine d'Angleterre. Ce fut un des plus vertueux ecclésiastiques de son siècle. Livré aux fonctions du ministère, il prêchoit et catéchisoit dans son archidiaconé, et faisoit même des missions au dehors. Aussi pieux que zélé, le soin de la sanctification des autres ne l'empêchoit pas de travailler à la sienne propre. On lui doit quelques livres de piété, où quelques-uns ont cru trouver des propositions qui se rapprochoient du quiétisme. Mais l'abbé Boudon avoit écrit avant la condamnation de cette er-

reur. Du reste personne n'étoit plus humble ni plus soumis que lui à l'autorité. Sa grande maxime étoit *Dieu seul*. Il jouissoit de l'estime et du respect de tous ceux qui le connoissoient. Sa vie a été écrite par plusieurs historiens. Celle de Collet est la meilleure; elle présente de grands exemples de vertu, de zèle et de ferveur. On l'y peint comme un homme habile dans la vie spirituelle, et on lui attribue même des miracles.

17 *octobre*. — François Genet, évêque de Vaison, dans le Comtat, naquit à Avignon en 1640, et fut d'abord chanoine de cette ville. Il fut fait évêque en 1686. Ayant été impliqué dans l'affaire des *Filles de l'enfance*, il fut exilé pendant plusieurs années. On dit que ce fut à la prière du Pape que Louis XIV le laissa retourner à son diocèse. Ce prélat se noya en passant un torrent entre Avignon et Vaison. Il est connu par un cours de théologie, qui porte le nom de *Morale de Grenoble*, parce qu'elle fut adoptée par le cardinal le Camus, évêque de cette ville. Elle a essuyé quelques critiques, et a même été censurée par plusieurs évêques et par l'université de Louvain. Cependant on ne voit point qu'elle ait été réprouvée à Rome. Elle a été traduite en latin par l'abbé Genet, prieur de Sainte-Gemme, et frère de l'évêque. C'est le même à qui l'on doit des *Cas de conscience sur les sacremens*. Celui-ci mourut en 1716.

— Jacques de la Mariouse de Clavigny, abbé de Gondan et chanoine de Baïeux, étoit né dans cette ville et y mourut, après avoir publié des *Prières tirées des Psaumes; Du luxe selon les sentimens de Tertullien, de saint Basile et de saint Augustin*, et l'*Esprit des Psaumes des vêpres du dimanche*.

— Gommare Huyghens, théologien de Louvain, étoit né dans le Brabant en 1631. Il étoit ami d'Arnauld et de Quesnel, et il écrivit dans leur sens. Ses ouvrages sont: *Méthode de remettre les péchés*, *Conférences de théologie*, *Thèses sur la grâce*, et un cours de théologie en quinze volumes, sous le titre de *Courtes observations*; le tout en latin.

— Jacques Parrain, baron des Coutures, gentilhomme d'Avranches, quitta la profession des armes pour celle des lettres. Il est auteur de l'*Esprit de l'Écriture sainte, ou examen de plusieurs endroits des Livres saints*, 1686; de *La Genèse*, en latin et en français, avec des notes, 1687, quatre volumes; de la *Vie de la sainte Vierge*; de la *Morale d'Épicure, avec des réflexions*, et d'une traduction de Lucrèce avec des remarques, et une vie de ce poète, que l'abbé Goujet loue.

1703.

20 *avril*. — Lancelot Addisson, théologien anglican, fut chapelain de Charles II et archidiacre de Coventry. Il étoit savant, et il a écrit sur l'état des juifs, sur le mahométisme et sur la morale. C'étoit un partisan de la *haute église*; ce qui l'empêcha de devenir évêque. Il fut père de Joseph Addisson, littérateur célèbre, mort le 17 juin 1719, et à qui on doit un écrit en faveur de la révélation.

8 *mai*. — Innocent le Masson, Chartreux, étoit né à Noyon, en 1628, et devint général de son ordre en 1675. Il est auteur d'une *Théologie morale*, de l'*Introduction à la vie religieuse*, d'une collection des *Statuts* de son ordre, et d'une *Vie de M. d'Aranthon, évêque de Genève*. Il étoit fort déclaré contre le jansénisme.

25 *juin*. — Jean-Pierre Pinamonti, Jésuite, compagnon des travaux du pieux et zélé Segneri, naquit à Pistoie, en Toscane, en 1642, et fit beaucoup de missions en Italie. Pieux, humble, austère, il fut, comme Segneri, puissant en œuvres et infatigable dans ses prédications. Le grand-duc Cosme III le prit pour son directeur. Pinamonti a composé un grand nombre d'opuscules italiens sur des sujets de religion et de piété : *Considérations sur les souffrances, la Synagogue détrompée, l'Exorciste bien instruit*, etc. On les a réunis en un volume in-4° avec sa vie; Venise, 1742.

9 *septembre*. — Charles de Saint-Évremont, né en Normandie, en 1613, et mort à Londres, où il s'étoit fixé depuis long-temps, passoit pour un épicurien fort insouciant sur la religion. C'est faussement qu'on lui a attribué un *Examen de la religion*. (Voyez l'article de *La Serre*, sous 1748.) Le ton de cet ouvrage ne ressemble aucunement à celui des productions de Saint-Évremont, qui étoit plutôt un homme de plaisir qu'un incrédule déclaré. On lit à son article, dans la *Biographie britannique*, qu'il disoit lui-même qu'il croyoit en Dieu, et espéroit en sa bonté. Mais il ne paroît pas qu'il fît aucun acte de religion. Atterbury trouvoit très-déplacé qu'on eût enterré dans l'abbaye de Westminster un homme qui avoit refusé de voir aucun ministre à la mort.

16 *novembre*. — Jules Mascaron, évêque de Tulles en 1671, puis d'Agen en 1679, né à Marseille en 1634, avoit été d'abord Oratorien. Il se distingua dans la chaire, et prêcha plusieurs stations devant Louis XIV. Ses oraisons funèbres eurent sur-tout beaucoup de succès dans le temps. On loue sa conduite envers les protestans, et l'on dit qu'éloigné des mesures de rigueur, et se bornant aux moyens de persuasion qui convenoient à son ministère, il ramena par ses prédications, sa douceur et ses vertus, un grand nombre de calvinistes de son diocèse. Son diocèse lui doit la fondation d'un séminaire et d'un hôpital.

27 *novembre*. — Richard Kidder, évêque anglican de Bath, prêcha, en 1693, les sermons de la fondation de Boyle, nouvellement établie. Il publia une *Démonstration du Messie, ou commentaire sur le Pentateuque*, des Sermons, des Traités de morale, et quelques ouvrages de critique et de controverse.

8 *décembre*. — Élie Saurin, ministre protestant, né en Dauphiné en 1639, fut pasteur successivement à Venterol, à Embrun, à Delft et à Utrecht. Il est auteur de l'*Examen de la théologie de Jurieu*, de traités *De l'amour de Dieu et du prochain*, et de quelques autres écrits contre Jurieu et Bayle.

— Charles le Cène, ministre protestant, né à Caen, en 1647, fut ministre en France, puis en Angleterre, où il passa après la révocation de l'édit de Nantes. Il mourut à Londres. C'étoit un théologien instruit, qui poussoit, dit-on, la tolérance assez loin. Il étoit lié avec le fameux Jean le Clerc et partageoit ses opinions latitudinaires. Ses écrits sont : *De l'état de l'homme après le péché, et de la prédestination au salut ; Entretiens sur les questions de la grâce ; Du libre arbitre et du péché originel* (la deuxième partie est de le Clerc) ; *Conversations sur la tolérance.* Le Cène entreprit une nouvelle version française de la Bible, qui ne parut qu'après sa mort, et où on l'accuse de s'être donné trop de licences.

Vers ce temps. — Édouard Meredith, Anglais, né vers 1638, fut élevé à Oxford, et alla en Espagne, comme sécretaire d'ambassade, avec sir Guillaume Godolphin. Ils y embrassèrent tous les deux la religion catholique. De retour en Angleterre, Meredith se montra zélé pour sa croyance. Il publia des *Remarques sur le Julien l'apostat* de Johnson ; le *Récit de la conférence entre le docteur Stillingfleet et le docteur Godden,* catholique, 1687 ; des *Remarques sur la conférence entre le docteur Tenison et de Jésuite Pulton,* suivies de *Nouvelles remarques.* Meredith quitta l'Angleterre à la révolution, et mourut en Italie.

1704.

28 *janvier.* — Noël d'Argonne, Chartreux, appelé dans le cloître le P. Bonaventure, né à Paris en 1640, et mort à Gaillon, ne peut guère être cité ici que pour son *Traité de la lecture des Pères de l'Église,* dont Mabillon faisoit cas, et qui a eu plusieurs éditions.

23 *février.* — Henri Noris, cardinal, né à Vérone, en 1631, d'une famille qu'on dit avoir été originaire d'Irlande, étoit entré dans l'ordre des Augustins, et professa la théologie avec distinction. Innocent XII, in-

struit de son mérite, l'appela à Rome, et le fit, en 1695, cardinal et bibliothécaire du Vatican. Le cardinal Noris étoit à la fois théologien, érudit, antiquaire et critique. Ses ouvrages sont : *Histoire pélagienne*, déférée plusieurs fois au saint Siége, et qui n'a jamais été censurée; *Dissertation historique sur le cinquième concile général; Défenses augustiniennes; Dissertation sur un de la Trinité qui a souffert dans sa chair; Apologie des moines de Scythie; Réponses* à quelques écrits publiés contre lui. Il eut principalement les Jésuites pour adversaires, et releva les folies du père Hardouin. On a aussi de lui des ouvrages sur des matières d'érudition et d'antiquité profanes, dans lesquelles il étoit très-versé : tous ses écrits sont en latin. En 1747, le grand inquisiteur d'Espagne, don François Perez de Prado, évêque de Terruel, fit mettre au nombre des livres prohibés l'*Histoire pélagienne* et la *Dissertation sur le cinquième concile*. Benoit XIV écrivit, le 30 janvier 1748, au grand inquisiteur pour l'en blâmer. Le Pape lui dit dans sa lettre que les thomistes, les augustiniens et les molinistes peuvent soutenir librement leurs systêmes. Le grand inquisiteur fit des observations au Pape et ne rétracta point sa note. Ce ne fut que sous son successeur, don Manuel Quintano Bonifaz, archevêque de Pharsale, qu'une ordonnance, du 28 janvier 1758, porta suppression et radiation de l'article de l'*Index* de 1747.

12 *avril*. — Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, naquit à Dijon, en 1627, d'une ancienne famille de robe. Après ses premières études, il vint à Paris, en 1642, et prit le bonnet de docteur, dans la maison de Navarre, en 1652. Il fut chanoine de Metz, puis archidiacre, puis doyen du chapitre. Ce fut dans cette ville qu'il commença à montrer son talent pour la controverse. Il réfuta le Catéchisme de Paul Ferri, ministre protestant, et fit à Metz des missions et des conférences ecclésiastiques. Étant venu à Paris, en 1659, il commença à prêcher dans les chaires de la capitale, et ensuite à la cour. Il y parut plusieurs fois de 1661 à 1669. L'attention du

clergé et de la cour paroissoit se porter principalement vers la conversion des protestans. Bossuet, qui avoit étudié la controverse, eut la gloire de rendre le maréchal de Turenne à la foi de ses pères. En 1669, il fut nommé à l'évêché de Condom, et l'année suivante le roi le choisit pour être le précepteur du Dauphin. Le nouveau prélat ne crut point que les fonctions de cette place importante fussent compatibles avec le soin de son diocèse, et il donna sa démission de son évêché, montrant ainsi son attachement aux règles de l'Église et son respect pour la loi de la résidence. Dès-lors il partagea son temps entre les soins de l'éducation du Dauphin et des travaux utiles à toute l'Église. Il tenoit chez lui des conférences sur l'Écriture sainte. Il contribua à la retraite et à l'éclatante pénitence de madame de la Vallière, et parvint à rompre quelque temps les liaisons de Louis XIV avec madame de Montespan. En 1671 parut l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique*, ouvrage composé, dès 1668, en faveur de l'abbé de Dangeau, ouvrage qui avoit produit sa conversion et celle du maréchal de Turenne, et qui, rédigé avec simplicité, clarté et modération, revêtu des approbations les plus imposantes, devint comme un bouclier contre lequel les protestans épuisèrent vainement leurs traits. Le talent de Bossuet ne parut pas moins dans la célèbre conférence qu'il eut avec le ministre Claude, en 1678, chez la comtesse de Roye; conférence qui fut suivie de la conversion de mademoiselle de Duras. L'éducation du dauphin étant finie, l'ancien évêque de Condom fut nommé évêque de Meaux, en 1681, et il garda ce siége jusqu'à sa mort. Chaque année de son épiscopat fut marquée par de grands travaux, des instructions, des services rendus à l'Église. On sait l'influence qu'il eut dans l'assemblée du clergé de 1682. Il rédigea les quatre articles arrêtés dans cette assemblée, et les défendit depuis par un ouvrage savant et étendu. Dans ce traité, divisé en trois parties, l'auteur établit l'indépendance de la puissance temporelle et la supériorité des conciles sur le Pape. Il examine les motifs sur

lesquels est appuyée l'opinion de l'infaillibilité et de la supériorité du Pape. Il rassemble toutes les autorités et toutes les raisons qui militent en faveur des articles dressés par l'assemblée du clergé. Au surplus, il peut être à propos de remarquer ici une chose à laquelle on n'a pas toujours fait assez d'attention ; c'est que l'assemblée de 1682 et son défenseur étoient bien éloignés de prétendre que les quatre articles fussent de foi ou touchassent la foi. « Les évêques de France, dit Bossuet lui-« même, témoignent clairement n'avoir pas eu intention « de faire un décret sur la foi, mais de choisir cette « opinion comme meilleure et comme préférable. C'est « donc une opinion, et non, comme l'objectoit le car-« dinal d'Aguirre, une formule de doctrine catholique « faite pour lier les consciences. Ainsi ils s'abstiennent « de toute censure, ils ne nomment jamais la foi, ils « ne croient pas pouvoir menacer personne d'excommu-« nication. Qu'on lise la déclaration, qu'on pèse les pa-« roles ; il ne s'y trouvera rien qui ressemble à une for-« mule de foi. A la vérité, on lit en tête : *Décrets de « l'église gallicane.* Mais sont-ce des décrets de foi, « auxquels on soit astreint sous péril de salut ? Il n'y en « a pas un mot. Ces décrets n'ont fait qu'énoncer en « termes très-clairs un sentiment ancien et suivi dans ce « pays, et non une doctrine qui obligeât tout le monde. » Ce passage si précis auroit dû arrêter des gens qui veulent en savoir plus que Bossuet sur nos libertés, et qui ont imaginé de faire des quatre articles des points de foi, sans s'embarrasser si par là ils mettoient dans la voie de l'erreur la plus grande partie du monde catholique, et en particulier l'Église de Rome. Vers 1696, Bossuet revit son ouvrage, et en fit une autre rédaction. C'est alors qu'il composa cette *Dissertation préliminaire*, ou il dit : *Que la déclaration devienne ce qu'elle voudra, nous ne nous proposons point de la défendre.* Il est bon d'ailleurs de faire observer que ce sage évêque composa son livre en latin, qu'il ne le publia point, qu'il n'en laissa prendre qu'une ou deux copies, et qu'il paroît avoir

désiré que son ouvrage ne vît pas le jour (1). En 1682, Bossuet publia le *Traité de la communion sous les deux espèces*; en 1688, l'*Histoire des variations des églises protestantes*; en 1689, l'*Explication de l'Apocalypse*; puis successivement les *Avertissemens aux protestans*, contre les réponses de Jurieu à l'*Histoire des variations*. Cette Histoire, où la solidité et l'éloquence marchent de pair, peut être regardée comme le triomphe de l'art de raisonner. Jamais la controverse ne fut plus victorieuse. L'auteur manie son sujet avec une vigueur et une supériorité qui mettent dans le plus grand jour la bonté de sa cause. Il parut suscité pour montrer le vice de la réforme, et pour dessiller les yeux de ses partisans. Ses écrits devoient faire d'autant plus d'impression sur eux, qu'en même temps qu'il les réfutoit avec tant de force, il en agissoit envers eux avec indulgence et douceur. Ceux de son diocèse éprouvèrent sa protection. Il les garantit des exécutions militaires. On lui attribue des *Instructions* envoyées aux intendans, en 1698, qui modifioient en plusieurs points les ordonnances antérieures, et défendoient toute contrainte; et M. de Bausset a cité dans son *Histoire* une lettre d'un ministre protestant, Bourdieu, qui rend hommage à la modération et à la sagesse du savant prélat envers ceux de sa communion. Bossuet eut même quelque temps l'espérance de réunir à l'Église une portion du troupeau égaré par les hérésiarques du xvime siècle. L'évêque de Neustadt, en Allemagne, avoit commencé les négociations, et le docteur Molanus, théologien luthérien, ne s'y montroit pas opposé. Bossuet lia une correspondance avec ce dernier, qui paroissoit y mettre de la droiture et de la bonne foi. Le célèbre Leibnitz entra aussi dans cette négociation, qui occupa beaucoup l'évêque de Meaux, et qui n'eut pas le succès que

(1) Voyez l'*Histoire de Bossuet*, par M. de Bausset, tome II, page 418.

que son zèle et ses talens en avoient fait espérer. Ses soins contre le quiétisme furent plus heureux. Il triompha de son illustre adversaire, et publia dans cette dispute un grand nombre d'écrits où l'on trouve cette sagacité, cette force et cette exactitude de doctrine qui font le caractère de son génie. Les détails de cette éclatante controverse appartiennent au XVIIme siècle. Bossuet fut membre de l'assemblée du clergé de 1700. Il contribua plus que personne à faire condamner un grand nombre de propositions de morale relâchée, et de plus quatre autres propositions qui tendoient à favoriser et à renouveler le jansénisme. Il avoit écrit autrefois aux religieuses de Port-royal contre la distinction du fait et du droit. Dans sa lettre au maréchal de Bellefonds, qui a été imprimée, il dit que les cinq propositions sont dans Jansénius, et que *tout ce qu'on a dit au contraire est une pure chicane, inventée pour éluder le jugement de l'Église.* Dans la *Défense de la déclaration*, il parle de l'affaire du jansénisme comme d'une chose décidée. Bossuet fut auteur de la partie dogmatique de l'ordonnance du cardinal de Noailles, du 20 août 1696, contre l'*Exposition de la foi*, de l'abbé de Barcos, neveu de Saint-Cyran. Cette ordonnance ayant été attaquée par D. Thierri de Viaïxnes dans le *Problème ecclésiastique*, Bossuet se trouva engagé à en prendre la défense. Il fit un écrit pour montrer la différence qu'il y avoit entre la doctrine du livre de l'*Exposition*, et celle du livre des *Réflexions morales*, que le cardinal de Noailles avoit approuvé. Il abandonna cet écrit à son ami pour la justification duquel il étoit fait, et il se plaignit, dit l'abbé Ledieu, son secrétaire, qu'en le publiant *on eût omis le meilleur de son écrit*, c'est-à-dire, *des corrections importantes et nécessaires au livre de Quesnel.* Il fit dans les mêmes vues un *Avertissement* qui devoit être joint à une nouvelle édition des *Réflexions morales*. *Il y répondoit*, suivant le même secrétaire, *aux écrits des Jésuites et des jansénistes, et il se proposoit de débrouiller ces matières, à cause des jansénistes qui les*



oit embrouillées par leurs chicanes. Ce travail est certainement dirigé contre tous les excès des jansénistes. Bossuet vouloit qu'on mît un grand nombre de cartons à l'ouvrage de Quesnel. Il en indiqua le nombre et l'objet dans un mémoire que Déforis a eu entre les mains, ainsi qu'il paroît par une note de lui qui s'est trouvée dans les manuscrits de Bossuet. Ce mémoire à disparu, ainsi qu'un écrit sur le formulaire, un Panégyrique de saint Ignace, et peut-être encore d'autres pièces contraires aux préjugés des éditeurs. Bossuet retira son *Avertissement* parce que l'on ne voulut pas se soumettre à ses corrections. C'est l'écrit qu'on a publié, après sa mort, sous le titre de *Justification des Réflexions morales*, en supprimant la demande des cartons. Dans sa *Défense de la tradition et des SS. Pères*, Bossuet censure *l'excès insoutenable avec lequel Jansénius s'est permis d'écrire que saint Augustin est le premier qui ait fait entendre aux fidèles le mystère de la grâce.* Sur la fin de ses jours, il commença un ouvrage sur l'*Autorité des jugemens ecclésiastiques* et sur *la soumission qui leur est due.* Il n'a pu le terminer. Il disoit qu'*Arnauld étoit inexcusable de n'avoir employé ses grands talens qu'à s'efforcer de faire illusion au public.* Il écrivit aussi contre Dupin, et sur-tout contre R. Simon et contre sa version du Nouveau Testament. Ces grands travaux ne l'empêchoient pas de vaquer aux soins de son diocèse. Il y résidoit habituellement, et ne s'en éloignoit qu'à regret. Ses prédications, ses réglemens, ses ordonnances, les Catéchismes et les livres de prières et de piété qu'il a composés pour son troupeau, marquent combien il étoit attaché à ses devoirs. Il faisoit de fréquentes visites pastorales, tenoit ses synodes annuels avec exactitude, prêchoit dans les campagnes, et savoit se mettre à la portée des esprits les plus foibles; et ce prélat, qui avoit étonné la cour de Louis XIV par la beauté de ses discours, et qui avoit loué dignement les plus grands personnages de son temps dans ses Oraisons funèbres, ne dédaignoit pas d'enseigner le Catéchisme à des paysans.

Il se relevoit toutes les nuits pour prier. A la fin, tant de travaux affoiblirent sa santé. Il étoit atteint de la pierre, et une maladie grave vint s'y joindre sur la fin de l'été de 1703. Le danger diminua au bout de quelques jours. Mais depuis ce temps, Bossuet ne fit plus que mener une vie languissante. Il souffrit avec patience ses infirmités, et il les adoucissoit par la lecture et l'étude des saintes Écritures, qu'il avoit toujours pris plaisir à méditer. Il mit même à profit les intervalles que lui laissoient ses douleurs pour faire paroître trois Lettres sur Isaïe et une paraphrase du Psaume XXI, que le père La Rue appele le *dernier soupir de son éloquence mourante*. Une dernière crise l'enleva à Paris, où il s'étoit fait transporter pour être à portée des secours des médecins. Il mourut dans les sentimens de résignation et de piété auxquels il s'étoit si bien préparé par une vie consacrée à la gloire de Dieu et au service de l'Église. Le récit de ses derniers momens est un des morceaux les plus intéressans de son *Histoire*, par M. de Bausset. C'est sans aucun fondement, ou plutôt c'est contre toute vraisemblance, que des écrivains, empressés d'ôter à la religion ses plus illustres défenseurs, ont jeté quelques nuages sur les sentimens ou la conduite de Bossuet. Voltaire parle d'un prétendu contrat de mariage de ce grand évêque, et content d'avoir mis en avant cette anecdote, il veut bien avoir l'air de douter du mariage. Depuis on a été moins difficile, et on l'a donné comme un fait incontestable. L'académicien Burigny en avoit montré la fausseté dans sa *Vie de Bossuet*. « Ce conte, dit-il, n'a ni « vérité ni vraisemblance. Bossuet, dès sa plus tendre « jeunesse, mena une vie vraiment ecclésiastique... Quant « à ce qu'on a osé dire que Saint-Hyacinthe étoit son fils, « c'est une des plus grandes extravagances qu'on ait ja- « mais pu avancer. Saint-Hyacinthe étoit né à Orléans, « en 1684, d'un légitime mariage. Les registres de l'église « de Saint-Victor en font foi. » M. de Bausset a pris la peine de réfuter encore mieux cette absurdité dans son *Histoire*. Il a rassemblé, dans une longue note, tout ce

qui a rapport à ce bruit semé par la malignité, et prouve que Bossuet étoit déjà prêtre lorsqu'il vit pour la première fois la demoiselle Desvieux, qui n'avoit alors que dix à onze ans; que lorsqu'elle fut en âge d'être mariée, Bossuet étoit déjà évêque, et que le contrat où il intervint étoit un contrat public de cautionnement revêtu de toutes les formes légales, et non un contrat de mariage. Bossuet s'est peint dans ses écrits : on ne combat point avec tant d'ardeur et de persévérance pour des objets qui n'intéresseroient que médiocrement; et sa vie toute entière fut celle d'un prélat zélé pour le bien de la religion. Ses nombreux ouvrages peuvent se diviser en dix classes. La première est celle des notes et commentaires sur l'Écriture sainte. La deuxième celle des traités contre les calvinistes, qui renferme beaucoup d'articles séparés, des Instructions, des réponses à Claude, à Jurieu, à Basnage, etc. La troisième comprend les réfutations de quelques critiques, comme Ellies Dupin et Richard Simon. La quatrième est composée des ouvrages contre le quiétisme. La cinquième renferme les écrits pour la défense des quatre articles. La sixième les livres pour son diocèse, et entr'autres les *Méditations sur l'Évangile*, en quatre volumes. La septième les livres de piété et de morale, et particulièrement les *Élévations à Dieu sur les mystères*. Nous mettons dans la huitième les ouvrages composés pour l'éducation du Dauphin, comme l'*Histoire de France*, la *Politique tirée de l'Écriture sainte*, les *Traités du libre arbitre et de la concupiscence*, celui *De la connoissance de Dieu et de soi-même*, et sur-tout le *Discours sur l'histoire universelle*, cette production éloquente, ce grand et magnifique tableau, qui eût suffi tout seul pour immortaliser son auteur. La neuvième classe contient les Sermons et les Oraisons funèbres; on sait que ces dernières ne sont pas un des moindres fondemens de la gloire de Bossuet. Enfin nous plaçons dans la dixième classe les lettres. La plus grande partie de ces écrits sont posthumes, et ont été publiés à différentes époques. Il est étonnant qu'il n'y ait encore aucune édi-

tion complète de Bossuet. Les deux éditions qui ont paru en France jusqu'ici, sont loin d'être entières. Celle de l'abbé Perau et de le Roi, en 1743 et années suivantes, ne renferme ni les sermons ni les lettres. Celle que commença dom Déforis, est plus défectueuse encore. L'éditeur fut obligé de la discontinuer. On attend donc encore une édition plus complète, plus pure, et dégagée de tout alliage. On vient d'en commencer une à Versailles. Les talens distingués de l'éditeur font espérer qu'elle sera rédigée avec autant de goût que d'exactitude, et son éloignement de tout esprit de parti préserve de la crainte qu'on pourroit avoir que cette entreprise ne fût gâtée par les mêmes défauts qui ont nui au succès des précédentes. On souhaitoit également une vie de Bossuet. Celle de Burigny est plutôt un croquis qu'une histoire. Elle ne fait point connoître les travaux de l'évêque de Meaux, et l'on avoit besoin qu'un écrivain, déjà connu par son élégante *Histoire de Fénélon*, nous donnât celle de son illustre émule. C'est ce qu'il vient d'exécuter par un ouvrage rédigé, comme le précédent, avec beaucoup de goût, et rempli d'un plus grand nombre encore de faits curieux et de détails ignorés, et du plus haut intérêt. Quelques-uns ont révoqué en doute l'authenticité des écrits posthumes de Bossuet. Il paroît néanmoins certain, que ces écrits, tels qu'ils ont été publiés, sont conformes aux manuscrits de Bossuet. Mais ne pourroit-on pas dire que ces écrits n'ont pas tout-à-fait la même autorité que les autres? Bossuet ne les a point publiés. Qui nous assurera qu'il n'y eût pas fait beaucoup de changemens? Un auteur met des idées sur le papier; mais lorsqu'ensuite il veut les donner au public, il en fait une révision sévère. Il élague, il ajoute, il perfectionne. Cette dernière révision a manqué aux écrits posthumes de Bossuet, et il semble par conséquent qu'on peut, sans injustice, ne pas leur accorder le même degré de confiance qu'aux autres productions de ce grand homme. Ses papiers passèrent, après sa mort, entre les mains de l'abbé Bossuet, son neveu, depuis évêque de Troyes, qui a publié plusieurs

des ouvrages de son oncle. Après sa mort, en 1743, les manuscrits de l'évêque de Meaux tombèrent à M. de Chazot, président au parlement de Metz, et neveu de l'évêque de Troyes. Ce magistrat les donna aux Bénédictins. Ils ont servi à M. de Bausset pour la composition de son Histoire. Voyez les articles *Bossuet*, évêque de Troyes, sous 1743; *Pérau*, sous 1767; *Le Queux*, sous 1768, *Le Roi*, sous 1767; *Déforis*, sous 1794.

4 *mai*. — Charles Boileau, abbé de Beaulieu, prédicateur du roi, membre de l'Académie française, est auteur d'*Homélies* et de *Sermons sur les Évangiles du Carême*, publiés par Richard, en 1712, et de *Panégyriques*. Richard a aussi fait paroître ses *Pensées choisies*. Il ne faut pas le coufondre ni avec Jacques Boileau, qui sera cité sous 1716, ni avec Jean-Jacques Boileau, que nous nommerons sous 1735.

13 *mai*. — Louis Bourdaloue, Jésuite, né à Bourges n 1632, se consacra de bonne heure à la chaire. Il parut pour la première fois à la cour, en 1670, et précha l'Avent devant Louis XIV. Il fut fort goûté, et prêcha depuis, devant le roi, les Carêmes de 1672, de 1674, de 1675, de 1680 et de 1682, et les Avents de 1684, de 1686, de 1689, de 1691 et de 1693. Il ne fut pas moins recherché et admiré dans les chaires de Paris et dans celles des provinces. En 1686, on l'envoya à Montpellier pour y travailler à la conversion des protestans. Sa piété et sa douceur le rendoient propre à ce ministère de persuasion. Sur la fin de sa vie, Bourdaloue se consacra aux assemblées de charité et aux prisons; il assistoit les malades, il consoloit les pauvres, et il réussissoit dans ces soins pénibles et touchans comme dans les fonctions les plus relevées de sa carrière évangélique. Sa connoissance parfaite de l'Écriture et de la théologie, la solidité de ses raisonnemens, et le genre noble et précis de son élocution, l'honorent encore moins que sa piété profonde et son zèle pour le salut des ames. Il étoit aimé et estimé des grands. On a, sur sa vie et ses vertus, une notice par Mme de Pringy, une lettre du président de

Lamoignon, qui l'avoit beaucoup connu, et une autre du P. Martineau, son confrère. Le P. Bretonneau se chargea, après sa mort, de publier ses sermons, dont la meilleure édition est celle de Rigaud. Il y en a une récente faite à Versailles. En tête est une notice sur Bourdaloue. On a dit avec raison que sa conduite étoit la meilleure réponse aux *Provinciales*. Nous n'essayerons point d'apprécier le genre de son éloquence noble, forte et solide. On l'a souvent comparé à Massillon, qu'il devança dans la carrière. Chacun peut, suivant son goût particulier, donner la préférence à l'un ou l'autre. Tous deux peuvent être regardés comme les plus parfaits modèles des prédicateurs. Bourdaloue est plus concis, plus serré. Il s'attache plus à convaincre. Il est plus logicien et plus théologien. Voyez l'article *Massillon*, sous 1742.

2 *octobre*. — Jean Goter, missionnaire catholique anglais, étoit né dans le comté de Southampton, et fut élevé dans la religion anglicane. Mais s'étant fait catholique, il alla étudier au collége anglais à Lisbonne, y fut ordonné prêtre, et revint exercer les fonctions de missionnaire dans sa patrie. Sa résidence ordinaire étoit à Londres, et on le vit à la tête des controversistes sous le règne de Jacques II. Il mourut en se rendant à Lisbonne pour quelques affaires du clergé. Il avoit été question de le faire évêque, en 1702, et il méritoit cette distinction par son zèle, ses talens et ses vertus. Il étoit humble, retiré et laborieux. Ses écrits, qui sont nombreux, se partagent en deux classes, ceux de controverse et ceux de morale et de piété. Parmi les premiers, on distingue: *Raison et autorité*, *la Nuée de témoins*, *la Transsubstantiation défendue*; *le Catholique mal représenté*, avec des réponses aux critiques de cet ouvrage, etc. Les écrits de morale consistent en *Instructions sur les fêtes, sur les Épîtres et Évangiles et pour les différens états.* Ces livres sont encore goûtés des catholiques anglais. Les anglicans Claggett, Wake, Stratford, Williams, écrivirent contre Goter. Voyez Dodd, *Histoire de l'église d'Angleterre*, tome III, pages 482 et 483.

7 *novembre*. — **Jean Locke**, philosophe anglais, né en 1632, forma, en 1670, le plan de son *Essai sur l'entendement humain*. Étant passé en Hollande, il s'y lia avec Limborch et Le Clerc, et d'autres théologiens arminiens ou sociniens, dont les opinions influèrent sur les siennes. Il publia, en 1689, sa première *Lettre sur la tolérance*, et retourna en Angleterre sur la flotte qui mena la princesse d'Orange, femme de Guillaume III. En 1690, il donna l'*Essai* et peu après le *Christianisme raisonnable*, pour répondre aux vues de la cour, qui souhaitoit une réunion des dissidens avec l'église établie. Le docteur Edwards l'attaqua, en 1696, dans son *Socinien démasqué*. Locke se défendit. Il eut une dispute plus vive avec Stillingfleet sur l'*Essai*. A sa mort, il reçut les sacremens chez lui, suivant le rite de l'église anglicane, et dit au ministre qu'il étoit « dans les senti« mens d'une charité parfaite envers tous les hommes, « et d'une union sincère avec l'Église de Jésus-Christ, « sous quelque nom qu'elle fût. » Cette déclaration, dit la *Biographie britannique*, est conforme à toute la conduite de Locke, qui n'avoit pas plus d'attachement pour l'église anglicane que pour les autres communions protestantes. Il regardoit l'Écriture comme la seule règle de foi. Il croyoit en Dieu, en la Providence, en une vie future. Il parle de ces deux dogmes dans une lettre à Collins, datée du 25 août 1704. Il ne paroît pas qu'il admît la divinité de Jésus-Christ ; il ne le considéroit que comme le Messie. Les Anglais font cas de ses *Paraphrases et notes sur les Épîtres de saint Paul*. Les déistes anglais modernes le regardent comme un de leurs précurseurs. Il a cependant trouvé quelques défenseurs parmi les amis de la révélation. C'est un grand préjugé contre lui d'avoir eu pour amis et pour disciples les écrivains de cette époque les moins favorables au christianisme. Le P. Tabaraud, dans son *Histoire du philosophisme anglais*, présente un examen sévère, mais bien fait, de la philosophie de Locke. Voyez aussi le *Traité de la nature de l'ame et de l'origine de ses*

connoissances, contre le systéme de Locke; 1759, 2 volumes. L'auteur est Antoine-Martin Roche, précédemment confrère de l'Oratoire, mort à Paris, le 22 janvier 1755. On sait que le fond du système de Locke est que toutes les idées nous viennent par les sens.

1705.

10 *avril.* — Joseph Navéus, licencié de théologie à Louvain, et chanoine de Saint-Paul à Liége, étoit né dans le pays de Liége en 1651. Il fut lié avec Opstraet, Quesnel et Van Espen; écrivit contre les Jésuites, dans les disputes qui eurent lieu entr'eux et l'université de Louvain; prit parti pour Denys, en faveur duquel il donna quelques brochures, et contribua à quelques-uns des ouvrages publiés par ses amis. Il est de plus auteur du *Fondement de la conduite à la vie et à la piété chrétienne.*

29 *avril.* — Claude-Hugues Mathoud, Bénédictin de Saint-Maur, né à Mâcon en 1622, et mort à Châlons-sur-Saône, se rendit éditeur des *OEuvres du cardinal Robert Pullus et de Pierre de Poitiers.* Il donna aussi deux écrits sur l'histoire ecclésiastique de Sens.

23 *juillet.* — Titus Oates, Anglais, né en 1619, devint fameux en inventant une conjuration, qu'il disoit avoir été formée par les catholiques contre le roi Charles II et les protestans. C'étoit un homme d'une mauvaise conduite. Il avoit, dit-on, été chassé d'Angleterre pour quelques bassesses, et habita quelque temps le séminaire établi pour les catholiques anglais à Valladolid, puis celui de Saint-Omer. On assure qu'il fut renvoyé de l'un et de l'autre. Son masque de catholicisme tomba bientôt. Étant retourné dans sa patrie, il accusa juridiquement, en 1678, les catholiques anglais d'avoir conspiré avec le Pape et les Jésuites contre la vie de Charles II, et pour le renversement du protestantisme. Son imposture, mal tissue, se trahissoit de mille maniè-

res; mais l'extrême prévention du peuple anglais pour tout ce qui porte le nom de catholiques, fit ajouter foi à l'accusation. On étoit d'ailleurs à cette époque plus mal disposé que jamais, et le parti protestant montroit les plus vives alarmes de ce que l'héritier présomptif de la couronne étoit catholique. Les mensonges d'Oates furent donc accueillis. Le lord Stafford et plusieurs prêtres, dont six Jésuites, furent mis à mort comme coupables de haute trahison. On assigna une pension à leur accusateur, et tandis que les gens froids et impartiaux le méprisoient comme un fourbe et un calomniateur, on le proclama le sauveur de l'état. Jacques II, étant monté sur le trône, lui rendit la justice qui lui étoit due. Il le condamna, comme parjure, à une prison perpétuelle. La révolution de 1688 rendit à Oates sa liberté et sa pension. Il se lia avec les anabaptistes, et finit sa vie dans leur société, regardé comme un homme vil et méprisable. On dit que les écrits qui parurent sous son nom n'étoient pas de lui, mais de Tong et de Digby, ses complices. On sait que le ministre Jurieu, ayant publié son livre de la *Politique du Clergé*, prit acte de cette accusation d'Oates, pour peindre les catholiques des plus noires couleurs, et que le docteur Arnauld lui répondit par une vigoureuse apologie, où il justifioit l'archevêque de Paris, de Harlay, le P. La Chaise et les autres Jésuites, qu'on disoit avoir trempé dans ce complot. Cet ouvrage honore Arnauld, en même temps qu'il lave les Jésuites. Ceux-ci étoient assurément innocens, puisque leur adversaire déclaré les trouvoit tels, et Arnauld montroit de la modération et de l'équité en employant sa plume à défendre ceux qu'il croyoit être en droit de regarder comme ses ennemis.

24 *octobre*. — Thyrse Gonzalès, général des Jésuites, né en Espagne, est auteur d'un traité contre les quatre articles du clergé de France de 1682, et d'un autre contre l'opinion de la probabilité, en 1687. Il la réfuta très-fortement. On a de plus de lui la *Vérité de la religion chrétienne démontrée*, et *Conduite* (manuductio) pour

la conversion des mahométans ; ces écrits sont en latin.

— Marcel Cavalieri, évêque de Gravina, au royaume de Naples, fut d'abord religieux Dominicain, puis grand-vicaire du cardinal Orsini à Siponte, à Césène et à Bénévent. Il étoit recommandable par son zèle et sa piété. Il refusa successivement plusieurs évêchés, et fut forcé, par Alexandre VIII, d'accepter celui de Gravina en 1690. Il forma avec soin son clergé, rebâtit son séminaire et construisit des églises. On lui doit quelques écrits de discipline ecclésiastique, entr'autres un *Traité sur la messe*, publié à Naples en 1686. Il ne faut pas le confondre avec son frère Jean-Michel, aussi Dominicain, et théologien du cardinal Orsini, auteur d'une *Histoire des Papes et des évêques* de son ordre. Enfin un autre Jean-Michel Cavalieri, Augustin, mort le 6 janvier 1757, a donné un *Commentaire sur les décrets de la congrégation des rits.*

— Sauveur Ascanio, Dominicain, né en Andalousie, s'acquit de la réputation dans les écoles et dans les chaires d'Espagne. Appelé à Rome par son général, il fut proposé deux fois pour l'épiscopat; ses instances empêchèrent de l'élever à cette dignité. Ayant été nommé, en 1697, par Charles II, à l'évêché de Brindes, il refusa encore, et se retira à Pise, où il se livra tout entier à l'exercice du ministère. Il y mourut dans les pratiques d'une haute piété.

— Nicolas du Mélicque de Saint-Georges, laïque, né en 1640, est auteur du *Caractère des vrais chrétiens*, souvent réimprimé; d'une *Nouvelle traduction des Psaumes*, et d'une traduction des *Méditations* de Savonarole, *sur l'Oraison dominicale et sur le Psaume L.*

— Philippe-Jacques Spener, théologien protestant, né en Alsace en 1635, étudia à Strasbourg, et y fut fais prédicateur en 1663. Il alla ensuite à Francfort. D'abord il tenoit chez lui des assemblées de piété, qu'il transféra ensuite à l'église. Elles déplurent, et on les traita d'innovation. Il se justifia dans une lettre imprimée. Mais

les contradictions et les murmures continuant, il accepta la place de premier prédicateur à la cour de Saxe en 1686. Il s'y appliqua principalement à l'instruction des enfans, et forma aussi des assemblées. Il s'en établit sur ce modèle à Leipsick, où il se passa des désordres dont on rendit Spener responsable. Congédié, en 1691, puis appelé à Berlin, il donna un grand nombre d'ouvrages en allemand sur la morale. Voyez l'abrégé de sa vie, sous le titre de *Curriculum vitæ*. C'étoit un homme de mœurs pures et d'une vie réglée. C'est à tort qu'on l'a appelé l'auteur du *Piétisme*. Schwenfeld en avoit ébauché le plan, et Wengel l'avoit perfectionné. Jacques Boehm, cordonnier silésien, en avoit été un des plus ardens promoteurs. Broschbandt et Muller le renouvelèrent à Rostock en 1661. Ils se déclaroient contre les rits et les cérémonies de leur communion. Spener et Jean Horbs, de Traerbach, suivirent leurs traces. On dit qu'ils retranchoient les cérémonies dans les temples, et qu'ils substituoient à la prédication des entretiens mystiques. Chassés de l'électorat de Saxe, ils se répandirent dans le Brandebourg et dans l'université de Halle. C'est là que le *piétisme* étendit ses racines. Horbs le propagea aussi à Hambourg. Il étoit prédicant dans l'église Saint-Nicolas : on se souleva contre lui; il se défendit, et Hambourg fut inondé d'écrits. Par l'ordre du magistrat, les chefs des deux partis se réconcilièrent. Le *piétisme* a aussi des partisans en Hollande.

— Louis Tronchin, ministre protestant, né à Genève en 1629, fut pasteur dans sa patrie. On a de lui des dissertations sur la Providence et sur l'autorité de l'Écriture, des thèses et des sermons.

1706.

5 *janvier*. — Nicolas Thoynard, savant antiquaire, né à Orléans en 1629, étoit lié avec tous les savans de son temps. Il eut part aux *Époques Syro-Macédoniennes*

de Noris. Son principal ouvrage est son *Harmonie des quatre Evangélistes*, en grec et en latin. On a, de plus, de lui un écrit sur la version du *Nouveau Testament* de Bouhours, et sur celle de Mons, des *Notes sur la version du Nouveau Testament* de Richard Simon, et une *Harmonie des deux livres des Machabées*. On voit qu'il avoit spécialement travaillé sur l'Écriture sainte. Il étoit laïque.

20 *janvier*. — Humphrey Hody, théologien anglican, professeur à Oxford, écrivit contre les *non-jurors* Dodwell et Collier, et eut part à quelques autres controverses de son église. En 1704, il publia *Des textes originaux des Livres saints*, en latin. On a aussi de lui *la Résurrection dans le même corps prouvée*.

21 *janvier*. — Adrien Baillet, critique, né près Beauvais en 1649, fut successivement professeur dans un collége, curé, puis bibliothécaire de M. de Lamoignon. Son principal ouvrage est les *Vies des Saints*, 4 vol. in-fol., où l'on trouva, dans le temps, trop de critique, et où elle n'est pas aussi sage que dans la collection de Butler, traduite par Godescard. Le livre *De la dévotion à la sainte Vierge, et du culte qui lui est dû*, donna aussi lieu à quelques plaintes contre Baillet. Ses autres écrits, dont nous ferons mention, sont l'*Histoire des démêlés de Boniface VIII et de Philippe-le-Bel*, la *Vie de saint Étienne de Grammont*, celle *de Richer* et celle *de Godefroi Hermant*. Cet écrivain étoit instruit et fécond, mais pas toujours exact. Il est peu lu aujourd'hui.

22 *janvier*. — Antonin Massoulié, Dominicain, né à Toulouse en 1632, refusa un évêché qui lui fut offert par le grand-duc de Toscane, et mourut à Rome, où il étoit assistant du général de son ordre. Son ouvrage latin, *Saint-Thomas, interprète de lui-même*, qu'il composa en faveur du thomisme, fut déféré à Rome et ne fut pas condamné. On lui attribue deux écrits contre le quiétisme.

15 *février*. — Louis de Fougasse de la Bastie d'Entrechaux, chanoine de Dons, étoit un saint prêtre, dont on a la *Vie*, par le père Roque, Dominicain; Avignon, 1710.

16 *mai.* — Antoine Verjus, Jésuite, frère du comte de Crécy, naquit à Joigny, en 1632, et fut procureur des missions du Levant. Ayant eu occasion d'aller chez les protestans d'Allemagne, il se fit estimer d'eux. Il procura beaucoup d'avantages aux missions, et les étendit. Ses écrits sont : *Vie de M. Le Nobletz, missionnaire en Bretagne; Vie de saint François de Borgia; Catéchisme pour les nouveaux convertis*, traduit de Canisius. Le père Verjus avoit un autre frère, François, mort évêque de Grasse en 1710.

6 *août.* — Jean-Baptiste Duhamel, d'abord Oratorien, curé de Neuilly-sur-Marne, puis chancelier de l'église de Bayeux, étoit né à Vire en 1624. Secrétaire de l'Académie des Sciences, à Paris, il cultiva les sciences, et principalement la physique, et fut lié avec tous les savans de son temps. Ces études ne l'empêchoient pas d'être un théologien pieux et habile. Ses ouvrages en ce genre sont : *Théologie spéculative et pratique*, 7 volumes, 1691; un Abrégé de la même; *Institutions bibliques, avec des notes*, 1698; et une grande *Bible*, qu'il donna en 1705. Il étoit généralement estimé pour son caractère et ses connoissances. Voyez son *Éloge*, par Fontenelle. Il y rend hommage aux vertus, à la piété et au désintéressement de ce saint prêtre.

8 *octobre.* — Joseph Agnelli, Jésuite napolitain, né en 1621, mort à Rome, où il résidoit depuis trente ans. Il étoit consulteur de l'inquisition, eut de la réputation comme prédicateur, et composa plusieurs livres de piété en italien. Le plus connu est l'*Instructeur paroissial.*

10 *octobre.* — Paul Pezron, Bernardin, docteur de Sorbonne, naquit à Hennebon en 1639. Il remplit diverses places dans son ordre, et fut nommé en 1697, à l'abbaye de la Charmoy, dont il se démit en 1703. Il se livra à l'étude, et se distingua dans le genre de l'érudition. Son *Antiquité des temps rétablie* est destinée à soutenir la chronologie des Septante contre celle du texte hébreu. Depuis, il donna une *Défense* de cet ouvrage contre les pères Martianay et Le Quien, qui avoient

écrit en faveur du texte hébreu. L'*Essai d'un Commentaire sur les Prophètes*, fut plus généralement approuvé; mais sa production la plus estimée est l'*Histoire évangélique confirmée par la judaïque et la romaine*; 1696, deux volumes. Il y a beaucoup de recherches dans cette espèce de démonstration historique du christianisme. Le P. Colonia, Lardner, en Angleterre, et l'abbé Bullet, ont depuis traité ce sujet. Dans ces derniers temps, le baron de Sainte-Croix préparoit, lorsqu'il mourut, une nouvelle édition de l'*Histoire évangélique* du P. Pezron. Il la regardoit, avec raison, comme très-importante dans la cause du christianisme contre les incrédules.

8 *décembre.* — Abraham-Nicolas Amelot de la Houssaye, laïque, né à Orléans en 1634, est auteur d'une traduction de l'*Histoire du concile de Trente*, de Fra-Paolo; du *Traité des Bénéfices*, du même; des *Homélies* de Palafox; des *Mémoires historiques*. Cet auteur étoit plus fécond qu'exact, et est en général peu favorable au saint Siége.

28 *décembre.* — Pierre Bayle, né à Carlat, au comté de Foix, en 1647, fut élevé dans le calvinisme, se fit catholique à l'âge d'environ vingt ans, et retourna, peu de temps après, à son ancienne communion. Obligé de sortir de France, à cause de ce changement, il se retira à Copet, près Genève; puis à Sedan, où il fut professeur de philosophie en 1675. Sa chaire ayant été supprimée, en 1681, il passa en Hollande; on érigea pour lui, à Rotterdam, une chaire de philosophie et d'histoire. Il en fut destitué, en 1696, par les efforts de Jurieu, ministre protestant, son adversaire déclaré, aux plaintes duquel Bayle donnoit assez lieu par sa hardiesse. Comme on le soupçonnoit de n'être pas plus attaché dans le fond à la cause protestante qu'à la croyance catholique, il eut de vifs démêlés avec plusieurs théologiens de sa communion, et sur-tout avec Jurieu et Jaquelot. Ceux de ses ouvrages dont nous ferons mention sont : *Pensées diverses sur la comète de 1680*; *Commentaire philosophique sur ces*

paroles de l'Évangile : Contrains-les d'entrer; *Critique générale de l'Histoire du calvinisme,* du père Maimbourg; et le *Dictionnaire historique et critique.* Nous sommes dispensés de parler au long de ces diverses productions, en ayant déjà fait mention dans *l'Introduction,* et dans le corps des *Mémoires*, année 1714. On en connoît l'esprit et le but. Elles tendent à infirmer les grands principes du christianisme. Bayle se plaisoit à répéter sur toutes les matières des objections anciennes et à en inventer de nouvelles. Il a été réfuté par un grand nombre d'écrivains des deux communions, et a passé ses dernières années dans des disputes et des traverses qu'il avoit provoquées par son imprudence et par son scepticisme. On lui attribue l'*Avis aux réfugiés*, qu'il désavoua toujours. Les protestans y sont peu ménagés. On cite encore de lui quelques autres écrits : *Ce que c'est que la France toute catholique sous Louis-le-Grand; La porte des cieux ouverte à toutes les religions, par Jurieu*, contre ce ministre; etc. Parmi les réfutations de Bayle, nous ne ferons mention que de l'*Examen critique des ouvrages de Bayle*, par le P. Le Fèvre, Jésuite. La philosophie de ce critique y est assez bien appréciée.

— François Ducasse, canoniste, né au diocèse de Lectoure, fut grand-vicaire de Carcassonne, puis archidiacre de Condom. Il étoit instruit dans la théologie et le droit canonique. On a de lui *La Pratique de la juridiction ecclésiastique volontaire, gracieuse et contentieuse*, réimprimée très-souvent.

1707.

26 *février.* — Louis Cousin, président à la cour des monnaies, étoit, quoique laïque, fort versé dans la connoissance des Pères et de l'histoire ecclésiastique. Né à Paris en 1627, il avoit été destiné d'abord à l'état ecclésiastique, fit sa théologie, et fut même reçu bachelier en cette faculté. Il conserva toujours du goût pour la science

science qui l'avoit occupé dans sa jeunesse, et pouvoit passer pour bon théologien, en même temps qu'il étoit critique et littérateur. Il publia, en 1672, la traduction de l'*Histoire ecclésiastique d'Eusèbe de Césarée*, puis celle *de Socrate, de Sozomène et de Théodoret*, celle des *Discours de saint Clément d'Alexandrie pour exhorter les païens à embrasser le christianisme*, celle des *Principes et des règles de la vie chrétienne*, du cardinal Bona. Il fonda six bourses à Paris pour de jeunes clercs, et donna sa bibliothèque à l'abbaye Saint-Victor, avec vingt mille livres pour l'entretenir.

31 *mai.* — Simon Patrick, évêque anglican d'Ély, l'avoit été auparavant de Chichester. Né en 1626, il se fit connoître par un assez grand nombre d'écrits sur la théologie, la controverse et autres matières ecclésiastiques. La *Biographie britannique* le loue comme un homme estimable et savant.

19 *juin.* — Guillaume Sherlock, théologien anglican, écrivit contre les non-conformistes, et sur-tout contre les catholiques. A la révolution, il refusa les nouveaux sermens, puis surmonta ses scrupules; ce qui l'exposa à quelques reproches et à des plaisanteries. En 1691, il donna sa *Défense de la doctrine de la sainte Trinité*, où on l'accusa d'expliquer ce mystère d'une manière nouvelle et qui favorisoit le trithéisme. On écrivit contre lui, et l'université d'Oxford condamna son système en 1695. Sherlock combattit le système de Locke sur les idées innées. Il fut père de Thomas Sherlock, évêque anglican de Londres, dont il sera parlé sous 1761.

23 *juin.* — Jean Mill, prêtre anglican, né vers 1645, est célèbre par ses connoissances bibliques et par sa belle édition du *Nouveau Testament grec*, dans laquelle il a recueilli toutes les variantes qu'il a pu trouver. La meilleure édition est celle d'Amsterdam en 1710. Whitby reprocha à Mill d'avoir multiplié les variantes outre mesure, et d'avoir ainsi affoibli l'autorité de l'Écriture. Whiston et Bentlei répondirent à ce reproche.

12 *septembre.* — Étienne Le Camus, cardinal, évê-

que de Grenoble, étoit né à Paris en 1632. Il fut docteur de Sorbonne, et remplit la place d'aumônier du roi pendant plusieurs années. Ayant été nommé à l'évêché de Grenoble, en 1671, il n'accepta qu'avec peine ce fardeau, et montra qu'il étoit digne de le porter. Dès-lors il embrassa la vie pénitente qu'il a toujours menée depuis. Il se levoit à deux heures du matin, faisoit maigre toute l'année, et partageoit son temps entre la prière et les soins de son diocèse. La prédication, les visites pastorales, la réforme des abus, les soins de maintenir la régularité dans le clergé, l'attachement aux règles de la discipline et de la morale, distinguèrent son gouvernement. Créé cardinal par Innocent XI, en 1686, il ne changea rien à son genre de vie, et ne rebattit rien de son zèle. Il fallut que Clément XI lui écrivît pour l'engager à relâcher quelque chose de ses austérités. Il fonda deux séminaires, et institua les pauvres ses héritiers. On dit que c'est par ses ordres que fut rédigée la *Théologie morale*, dite *de Grenoble*. Lui-même composa quelques ouvrages : une *Défense de la virginité perpétuelle de la Mère de Dieu, selon l'Écriture et les Pères*, Lyon, 1680 ; un *Recueil d'ordonnances synodales*, et un *Traité de l'Eucharistie.* Lalouette a publié un *Abrégé de la vie* de ce prélat, et Gras-Duvillard a fait paroître sur le même sujet un *Discours* qui est, dit-on, du P. Molinier, de l'Oratoire; seulement l'éditeur a corrigé ce qui rappeloit trop les préventions de l'Oratorien. Dans l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Racine, on peint le cardinal Le Camus comme opposé aux Jésuites, et mécontent de leur doctrine et de leur conduite. Il est permis de croire que cet historien a été partial et inexact sur ce point, comme sur tant d'autres.

24 *novembre*. — Georges-Ernest Teutzel, luthérien, né en Thuringe, en 1659, fut professeur à Gotha, et a donné divers écrits sur l'Écriture et les antiquités ecclésiastiques.

27 *décembre*. — Jean Mabillon, Bénédictin de Saint-Maur, naquit près Mouzon en 1632. Associé par

dom d'Achéri à son *Spicilège*, il prit de bonne heure le goût de la critique et de l'érudition, et l'habitude du travail et des recherches. Il voyagea en Allemagne et en Italie, y découvrit plusieurs pièces importantes et plusieurs manuscrits curieux, et publia le journal de l'un et de l'autre voyages. Ses recherches et sa sagacité lui firent une réputation étendue. Ses ouvrages dans le genre qui nous occupe, sont : les *Actes des saints de l'ordre de saint Benoît*, la *Liturgie gallicane*, une *Dissertation sur l'usage du pain azyme*, une *Lettre* sous le nom d'*Eusèbe, Romain, sur le culte des saints inconnus*; les *Annales de l'ordre de saint Benoît*, le *Traité des études monastiques*, etc. Le P. Mabillon eut, sur ce dernier article, une controverse avec l'abbé de Rancé, qui croyoit que des religieux devoient se livrer à la vie méditative et aux exercices de piété, et non aux études littéraires. Mabillon soutint la thèse contraire, et son exemple même servoit à justifier son sentiment : car il n'étoit pas moins pieux que savant. Doux, modeste, sage dans sa critique, il fut un des ornemens de sa congrégation, et entretenoit, au dehors et au dedans, des relations avec beaucoup de savans. On doit encore à dom Mabillon deux éditions de *saint Bernard*. La seconde est la plus estimée. Il eut un grand nombre de disciples, qu'il forma au goût des bonnes études. Voyez sa *Vie*, par dom Ruinart.

— Jean Sergeant, prêtre catholique, naquit en Angleterre, en 1621, de parens protestans, étudia à Cambridge, et fut d'abord secrétaire d'un évêque anglican. S'étant fait catholique, il alla étudier au collége anglais, à Lisbonne, et y fut ordonné prêtre. En 1652, il retourna dans sa patrie, et y exerça les fonctions de missionnaire sous les noms de Sergeant, de Smith et de Holland; car la persécution obligeoit les prêtres à se déguiser ainsi. Ses confrères, peu après son arrivée, le firent chanoine et secrétaire de leur chapitre. Il eut un long différend avec Talbot, archevêque catholique de Dublin, qui l'accusa d'hétérodoxie. On trouve les détails

très-circonstanciés de cette controverse dans l'*Histoire de l'église d'Angleterre*, de Dodd. Il donne tout l'avantage à Sergeant, et il paroît en effet que le clergé catholique anglais étoit pour lui, ainsi qu'on le voit par les pièces que produit Dodd. Sergeant écrivit aussi contre les protestans Casaubon, Taylor, Tenison, Stillingfleet et Whitby. Il composa un assez grand nombre d'ouvrages de controverse connus en Angleterre, et il travailloit encore dans un âge très-avancé pour le soutien de la foi catholique. Il eut aussi des différends avec Le Grand, relativement à la doctrine de Blakloë. Voyez *Dodd*, tome III, page 472.

1708.

1er *janvier*. — Esdras Edzardi, ministre luthérien, et habile hébraïsant, né à Hambourg en 1629, s'attacha principalement à ramener les Juifs au christianisme par ses discours et par ses écrits, et l'on dit qu'il parvint à en gagner plusieurs. Il eut trois fils : Jean-Esdras, Georges-Éléazar et Sébastien, tous trois connus par leurs écrits. Le dernier s'occupa, comme son père, de guérir les Juifs de leurs préventions contre la révélation chrétienne. Il fut ministre à Wittemberg, travailla sur l'Écriture, et mourut le 10 juin 1736. L'aîné fut ministre à Londres, et il a écrit sur l'histoire ecclésiastique d'Angleterre.

5 *mars*. — Guillaume Beveridge, évêque anglican de Saint-Asaph, né en 1638, fut un savant orientaliste, qui travailla sur les langues anciennes et les antiquités ecclésiastiques. Il établit l'authenticité des canons, et en donna une collection. Il a de plus laissé beaucoup de sermons. Ses *Pensées sur la religion* auroient eu besoin d'être retouchées. C'est le fruit de la jeunesse de Beveridge, qui ne les publia pas lui-même. On les a traduites en français sous le titre de *Pensées secrètes ou libres sur la religion*; Amsterdam, 2 volumes, 1731, 1744, 1756.

Elles ne s'accordent guère avec les éloges que la *Biographie britannique*, et après elle la *Biographie universelle*, de MM. Michaud, donnent au *zèle* et à la *piété* de Beveridge.

9 *avril.* — François de Maucroix, chanoine de Reims, prêtre estimable et littérateur instruit, né à Noyon en 1619, traduisit l'*Histoire du schisme d'Angleterre*, de Sanderus; les *Homélies de saint Jean-Chrysostôme au peuple d'Antioche*, et le traité *De la mort des persécuteurs*, de Lactance. Il donna la Vie des cardinaux Polus et Campège.

1er *mai.* — Claude de Vert, religieux Cluniste, naquit à Paris en 1645. Il s'appliqua à la liturgie, et justifia les cérémonies de l'Église contre Jurieu. Son plus grand ouvrage est l'*Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'Église*, en 4 vol. in-8o. M. Languet, depuis archevêque de Sens, et d'autres théologiens, ont attaqué le système de cet ouvrage; et Baudouin, chanoine de Laval, en a donné une apologie, où il prétend qu'il faut dire la messe tout haut, et que les fidèles doivent répondre *Amen* à la consécration et à la communion. C'est un système que des théologiens plus modernes ont essayé de faire revivre. Dom de Vert travailla au Bréviaire de Cluni, qui a servi de modèle à beaucoup d'autres. Il joignit une préface et des notes à la Règle de saint Benoît, et eut, à ce sujet, une controverse avec Mabillon.

3 *juillet.* — Jean Phelipeaux, chanoine et grand-vicaire de Meaux, étoit né à Angers. Bossuet, qui lui trouva du talent, le mit auprès de l'abbé Bossuet, son neveu, pour le diriger dans ses études théologiques. Ils étoient ensemble à Rome lors de l'affaire du quiétisme, et l'évêque de Meaux les chargea de la suivre. L'abbé Phelipeaux eut sans doute part aux lettres un peu âcres de l'abbé Bossuet. Il composa une *Relation du Quiétisme*, qui ne fut publiée qu'en 1732, l'auteur ayant recommandé de ne la faire paroître que vingt ans après sa mort. Il eût mieux fait de la supprimer entièrement. Elle montre une extrême partialité et même de l'acharnement contre Fé-

nélon. Elle fut flétrie, en 1732, et condamnée au feu. L'abbé de la Bletterie a réfuté Phelipeaux sur l'article des mœurs de Mme Guyon, que celui-ci calomnioit. Phelipeaux a de plus laissé des *Méditations*. L'*Histoire de Fénélon*, par M. de Bausset, ne donne pas une idée favorable de la délicatesse et de la modération de ce chanoine.

16 *août*. — Antoine Beaugendre, Bénédictin de Saint-Maur, bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés, naquit à Paris en 1628. Il fut éditeur des *Œuvres d'Hildebert*, évêque du Mans, puis archevêque de Tours, et il y joignit les *Opuscules de Marbode*, évêque de Rennes. Dom Massuet a revu cet ouvrage. Beaugendre avoit traduit en français les *Lettres d'Hildebert*, mais elles n'ont point paru. Il est aussi auteur de la *Vie de M. Joly*, chanoine, et instituteur des Hospitalières de Dijon.

17 *septembre*. — Denis Martini, Dominicain, né à Lucques en 1639, se distingua par ses prédications, et sur-tout par la sainteté de sa vie. Il avoit, à cet égard, une réputation qui s'accrut encore à sa mort, arrivée à Ascoli. Il avoit fait sur le Pentateuque une espèce de commentaire qui n'a pas été imprimé. Sa Vie fut publiée à Lucques, en 1719, par César Franciotti.

23 *septembre*. — Claude Ameline, Oratorien, archidiacre de Paris, jouissoit de la réputation d'un prêtre vertueux. Il composa un *Traité de la volonté*, et un *de l'amour du souverain bien, contre le quiétisme*. Il étoit ami de Malebranche, et mourut à l'âge de soixante-quinze ans.

5 *octobre*. — Jean-Christophe Meelfuhrer, théologien luthérien, né et mort à Onoltzbach, est auteur de sermons et de quelques écrits de théologie. Son fils, Rodolphe-Martin, se fit catholique, en 1712, puis retourna au luthéranisme en 1725. L'inconstance paroît avoir été la cause de ce changement. Il fut arrêté à Fulde, par ordre de l'empereur, et conduit à Égra.

15 *octobre*. — Isaac Jaquelot, ministre protestant, né à Vassy en 1647, se retira, lors de la révocation de l'édit

de Nantes, d'abord à Heidelberg, puis à la Haye, et enfin à Berlin. C'étoit un homme habile et instruit. Il eut de vifs démêlés avec Bayle, dont il releva les erreurs dans quelques écrits. Ses autres ouvrages sont : des *Dissertations sur l'existence de Dieu*, contre Épicure et Spinosa; des *Dissertations sur le Messie*, un *Traité de l'inspiration des Livres sacrés*, des Sermons, et un *Avis sur le Tableau du socinianisme*, de Jurieu. Ce dernier attira des chagrins à Jaquelot, qui étoit du parti des remontrans.

16 *octobre.* — François Mathon, chapelain des Carmélites d'Amiens, étoit un saint prêtre, dont on a la Vie par le P. Pastel.

28 *novembre.* — Antoine Van Dale, médecin hollandais, né en 1638, mourut à Harlem. Il est auteur de *Dissertations sur les oracles des païens*, dont Fontenelle a pris le fond pour composer son *Histoire des oracles;* et de quelques autres dissertations sur l'idolâtrie, sur les prophéties, sur les divinations et sur d'autres sujets. Il aimoit les opinions singulières, et l'on dit qu'il parloit de tout avec assez de liberté.

1709.

15 *janvier.* — Girard de Villethierry, prêtre, né à Paris, y mourut à l'âge de soixante-huit ans. Il est auteur d'un grand nombre de livres de morale et de piété, comme le *Véritable pénitent*, le *Chemin du ciel*, les *Vies des Vierges, des Riches, des Pauvres*, etc. etc., et divers traités. Ces ouvrages eurent du succès dans le temps, quoique cet écrivain eût plus de fécondité que de goût. Il passoit pour être attaché à Port-royal.

20 *janvier.* — François de la Chaise, Jésuite, et confesseur de Louis XIV, naquit dans le Forez en 1624. Il étoit, dit-on, neveu du P. Cotton, et devint confesseur de Louis XIV en 1675. Le duc de Saint-Simon, qu'on n'accusera pas d'avoir ménagé les Jésuites, na dait

être point suspect dans le bien qu'il dit du P. de la Chaise. C'étoit, selon lui-même, « un homme juste, droit, « sensé, doux, sage, modéré, fort ennemi de la déla- « tion, de la violence et des éclats, affable, poli, mo- « deste, respectueux même, et désintéressé. Il étoit « soigneux de bons choix pour l'épiscopat, facile à re- « venir quand il avoit été trompé, et ardent à réparer « le mal que son erreur lui avoit fait faire, d'ailleurs « judicieux et précautionné. Il ne voulut jamais pousser « Port-royal jusqu'à la destruction. Le *Cas de Con-* « *science*, et tout ce qui se fit alors, fut sans sa parti- « cipation. Il ne voulut point non plus entrer trop « avant dans l'affaire de la Chine, et favorisa, tant qu'il « put, Fénélon et le cardinal de Bouillon. Vers l'âge de « quatre-vingts ans, il voulut se retirer, et ne put l'ob- « tenir du roi. Il fut généralement regretté. Les ennemis « mêmes des Jésuites furent forcés de lui rendre justice, « et d'avouer que c'étoit un homme de bien, honnête- « ment né, et tout-à-fait propre pour remplir sa place. » M. d'Aguessau lui rend la même justice dans ses *Mémoires*. « Le P. de la Chaise, dit-il, étoit un bon gen- « tilhomme qui aimoit à vivre en paix, et à y laisser « vivre les autres. » Ces éloges ont quelque poids. La malignité de Saint-Simon est connue, et ce témoignage de deux contemporains non suspects sert de réponse à tant de portraits tracés depuis par l'ignorance et la calomnie. Le *Moréri* lui-même nous a conservé un trait qui prouve la modération du P. de la Chaise. Lorsque l'abbé Billard eût publié son libelle *La bête à sept têtes*, où il déchiroit la Société, le P. de la Chaise se plut à faire adoucir la punition qu'il avoit méritée par ses emporte- temens, et il lui écrivit, en 1699, une lettre fort polie pour lui annoncer cet adoucissement. On ne nous dit point que cette modération ait touché le farouche auteur; mais elle n'en fait pas moins d'honneur au bon cœur du Jésuite. On sait que le P. de la Chaise avoit la feuille des bénéfices, et Saint-Simon vient de nous dire qu'il étoit soigneux de bons choix. Il eut pour secrétaire,

ainsi que le P. le Tellier, Michel Hébert, aussi Jésuite, mort à Paris en 1711, dont le *Dictionnaire de Moréri* loue le caractère et les talens.

19 *janvier.* — Michel Mauduit, Oratorien, né à Vire, et mort à Paris, se livra au ministère de la chaire; mais il se fit plus connoître par les ouvrages suivans : *Traité de la religion contre les athées, les déistes et les nouveaux pyrrhoniens; Meditations pour une retraite; Analyses des Évangiles,* en quatre volumes; *des Actes et des Apôtres,* en deux; et *des Épîtres,* en deux, avec des *Dissertations.* Ces *Analyses* sont faites avec beaucoup de méthode et de soin. Elles éclaircissent plusieurs passages obscurs, et développent avec sagacité le sens du texte. Les ecclésiastiques les recherchent encore avec raison.

28 *janvier.* — Nicolas Fontaine, de Port-royal, ami d'Arnauld et de Nicole, mourut à Melun à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Ses ouvrages sont : les *Vies des saints de l'ancien Testament,* en 4 volumes; les *Mémoires sur les solitaires de Port-royal,* panégyrique minutieux et partial; la traduction des *Homélies de saint Jean-Chrysostôme sur les Épîtres de saint Paul.* Fontaine fut accusé de nestorianisme pour ce dernier ouvrage, que M. de Harlay, archevêque de Paris, condamna. L'auteur se rétracta, sans changer, dit-on, pour cela de sentiment. On lui doit quelques autres livres de piété. On lui attribue la Bible dite *de Royaumont,* à laquelle on croit que le Maistre de Sacy eut aussi part.

— Alexandre Piny, Dominicain, né en Dauphiné, étoit un religieux édifiant et un directeur estimé. Il a composé un *Abrégé de la Somme de saint Thomas,* la *Clef du pur amour,* l'*Oraison du cœur,* la *Vie cachée,* la *Vie de la mère Madelaine de la Sainte-Trinité.* Quelques-uns ont cru découvrir dans ses écrits des traces de quiétisme. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que le P. Piny n'étoit pas un bon écrivain. Ses ouvrages sont rebutans pour le style.

17 *février.* — Éric Benzélius, archevêque luthérien

d'Upsal, étoit né en Suède en 1642. Il fut professeur de théologie, et devint archevêque en 1700. Il donna, en 1703, une édition de la Bible en suédois. On a aussi de lui un *Abrégé de l'histoire ecclésiastique*, et quelques ouvrages sur l'Écriture sainte et la théologie. Une particularité remarquable, c'est que trois de ses fils devinrent successivement archevêques d'Upsal, Éric, Jacob et Henri. Le second est auteur d'un Abrégé de théologie. Henri mourut en 1758.

9 *juin.* — Gilles de la Vallière, évêque de Nantes, en 1668; donna sa démission de ce siége dix ans après, et se retira à Périgueux, puis à Tulles. Il se fit Jésuite en 1707. Ses ouvrages sont : *Lumière du chrétien*, *Statuts synodaux*, *Catéchisme pour la confirmation*, *Propre des saints du diocèse de Nantes.*

19 *juin.* — Isaac Papin, né à Blois en 1657, de parens protestans, prêcha d'abord avec succès dans sa communion. Il croyoit dès-lors qu'on pouvoit se sauver dans l'Église romaine. Ce sentiment lui ayant fait des ennemis parmi les protestans, il revint en France, abjura le calvinisme entre les mains de Bossuet, et montra, par plusieurs écrits de controverse, que cette démarche étoit sincère de sa part. Il eut des disputes avec Jurieu, avant et après son changement. Il est auteur de *La foi réduite à ses justes bornes*, de *la Tolérance des protestans et de l'autorité de l'Église*, et de *La cause des hérétiques disputée et condamnée par la méthode du droit.*

26 *septembre.* — Paul Godet des Marais, évêque de Chartres, né en 1647, étudia à Paris, et y fut reçu docteur en théologie en 1677. Ce fut un des plus dignes élèves du séminaire Saint-Sulpice, où il fut le disciple et l'ami du pieux Tronson. Il devint supérieur du séminaire des Trente-Trois, et il occupoit cette place lorsque Mme de Maintenon le choisit pour son directeur. Elle avoit reconnu en lui, outre les vertus de son état, un désintéressement et une prudence rares. Le 11 février 1690, l'abbé des Marais fut nommé à l'évêché de Chartres.

Les différends entre Rome et la France n'étoient pas encore appaisés. On a lieu de croire que l'abbé des Marais fut un de ceux qui administrèrent à cette époque avec les pouvoirs du chapitre. Il ne fut sacré que le 31 août 1692. L'année suivante, il abandonna tous les revenus de son évêché aux pauvres qui souffroient beaucoup d'une disette. Quoique fort appliqué à ses devoirs, ou plutôt par cela même qu'il en connoissoit l'étendue, il fut le premier de l'avis que l'on partageât son diocèse en deux, et que l'on érigeât l'évêché de Blois; ce qui eut lieu en 1697. On sait la part qu'il prit aux disputes sur le quiétisme. Il désapprouvoit la doctrine de Mme Guyon, et publia une ordonnance contre ses écrits. Il s'efforça d'amener Fénélon à un désaveu, et condamna son *Explication des maximes des saints*. Mais l'historien de Fénélon a reconnu que, dans cette controverse, l'évêque de Chartres montra le désir de la paix et la modération qui étoient dans son caractère. Il fit, après la conclusion, des démarches pour recouvrer l'amitié de Fénélon. A un zèle sincère pour l'Église, ce prélat joignoit un esprit de douceur et de conciliation. Il fut déclaré contre le jansénisme, et condamna le *Cas de conscience*. Il avoit été fort lié avec le cardinal de Noailles, et s'affligeoit des préventions et de la foiblesse de ce prélat. On lui doit la fondation de quatre séminaires et d'écoles pour l'instruction de la jeunesse. Simple, modeste, ami du bien, ne voyant que ses devoirs, plein de sagesse, de discrétion et de mesure, il refusa, dit-on, une place de conseiller d'état, et la nomination au chapeau de cardinal. Ses fonctions auprès de Mme de Maintenon lui donnoient un crédit dont il n'abusa jamais. Toujours renfermé dans les travaux de son ministère, il n'excita ni plaintes, ni jalousie. Il eut beaucoup de part à la fondation de Saint-Cyr, et mourut dans son diocèse à l'âge de soixante-deux ans. Saint-Simon, quelque difficile qu'il fût, lui a néanmoins rendu en général assez de justice dans ses *Mémoires*. « Ses mœurs, dit-il, sa doctrine, sa piété, » ses devoirs épiscopaux, tout étoit irréprochable. Il ne

« faisoit à Paris que des voyages courts et rares, logeoit « à Saint-Sulpice, et se montroit encore plus rarement « à la cour. Il étoit fort savant, avoit de l'esprit et de « la douceur, de la fermeté, de la finesse dont il ne se ser- « voit guère. Son désinteressement, sa rare probité étoient « son seul lustre. »

29 *septembre*. — Thierri Ruinart, Bénédictin de Saint-Maur, né à Reims en 1657, fut l'élève, le collaborateur et l'ami du savant Mabillon. Il fut formé par lui aux travaux de l'érudition. Ses *Actes sincères des martyrs*, en latin, virent le jour en 1689. Dans la préface, il réfute l'Anglais Dodwell, qui, outrant les règles d'une sage critique, diminuoit extrêmement le nombre des martyrs. Ruinart restitue au christianisme le plus beau de ses trophées et la plus éclatante de ses preuves. On doit encore à ce critique les éditions de l'*Histoire de la persécution des Vandales*, et des *Œuvres de S. Grégoire de Tours*, l'*Abrégé de la vie de dom Mabillon*, et la *Vie du Pape Urbain II*. Ruinart étoit instruit et laborieux.

31 *décembre*. — Pierre Cally, curé de Saint-Martin de Caen, est auteur du *Durand commenté, ou de l'accord de la philosophie avec la théologie touchant la transsubstantiation*. Voyez ce que nous avons dit de l'ouvrage et de l'auteur dans le corps des *Mémoires*, sous 1701.

— Pierre Faydit, Oratorien, étoit né à Riom. Il quitta ensuita cette congrégation. C'étoit à la fois un esprit bizarre et un mauvais écrivain. Il fut mis à Saint-Lazare pour un livre sur, ou plutôt contre la Trinité. Il l'avoit intitulé : *Altération du dogme théologique par la philosophie d'Aristote*. Ses autres ouvrages ne valent guère mieux. Ce sont des mémoires contre ceux de Tillemont, et un pamphlet contre le Télémaque et son illustre auteur.

— Bernardin de Pecquigny, religieux Capucin, né en 1633, mourut à Paris, après avoir composé un *Commentaire sur les Évangiles*, et une *Triple exposition*

des *Épîtres de saint Paul*, qui lui valut des éloges de la part de Clément XI. Son neveu a donné, en français, un abrégé estimé du dernier ouvrage.

— Jean Braun, professeur de théologie et de langues orientales à Groningue, étoit né à Kayserslautern en 1628. Ce calviniste est connu par des ouvrages pleins de recherches, sur l'Écriture, et par un traité *De la véritable religion hollandaise*, en 1675, qui l'a fait accuser de sabellianisme et de coccéianisme, et qui fut réfuté par son collègue Jean Mark.

1710.

25 *janvier*. — André Semeri, Jésuite, né à Reims en 1630, fit profession à Rome en 1652, et professa la philosophie et la théologie dans son ordre. Nous ne citerons de lui que sa *Courte défense de la vraie religion*, contre Jacques Picenini, ministre calviniste en Suisse, auteur d'une *Apologie pour les réformés*, en réponse à l'*Incrédule sans excuse*, du P. Paul Segneri. Picenini répondit, en 1712, au P. Semeri, qui mourut à Rome dans le collége romain.

13 *février*. — Thomas Blampin, Bénédictin de Saint-Maur, né à Noyon, en 1740, donna ses soins à l'édition des *Œuvres de saint Augustin*, et l'exécuta d'une manière digne de la réputation de ce docteur. Cette édition est estimée. Dom Blampin fut secondé dans cette entreprise par doms Delfau, Coutant et Guesnié. Il mourut à Saint-Benoît-sur-Loire.

16 *février*. — Esprit Fléchier, évêque de Nîmes, étoit né près Carpentras en 1632. Il entra dans la congrégation des prêtres de la Doctrine chrétienne, dont son oncle, le P. Audiffret, étoit général; mais il la quitta à la mort de ce dernier. Il se fit une réputation dans la chaire, et sur-tout dans le genre de l'oraison funèbre. Ses talens lui procurèrent, en 1685, l'évêché de Lavaur, d'où il fut transféré à celui de Nîmes. Il se fit estimer

par sa conduite et ses vertus, et les protestans eux-mêmes ont loué sa modération à leur égard. Ses ouvrages sont: *Panégyriques des saints*; *Sermons*, en 3 volumes; *Oraisons funèbres*, dont la plus célèbre est celle de Turenne; *Histoire de Théodose*; *Vie du cardinal Commendon*; *Mandemens et Lettres pastorales* (1); *Lettres* qui renferment des particularités curieuses sur les troubles des Cévennes. Fléchier donna alors un asile à beaucoup de fugitifs. L'abbé Ducreux a publié ses Œuvres en 10 volumes.

17 *février*. — Georges Bull, évêque anglican de Saint-David's, naquit en 1634. Son *Harmonie apostolique*, où il s'éloignoit des sentimens reçus dans son église sur le prix des œuvres, fut attaquée par un grand nombre de zélés protestans; mais il leur répondit, et il a eu le mérite d'avoir changé sur ce point la doctrine anglicane; tant on y est peu sûr de son fait. Sa *Défense de la foi de Nicée* et son *Jugement de l'Église catholique*, en latin, qui sont dirigés contre les ariens, lui ont mérité les éloges du clergé de France. Bossuet le cite avec honneur. Il lui avoit adressé quelques questions, et mourut avant d'avoir reçu sa réponse. Bull passoit, dans sa communion, pour un prélat pieux, et il étoit certainement très-savant.

10 *mars*. — Jean Wandalin, théologien luthérien, né à Copenhague en 1656, y fut professeur de théologie. Il a laissé des livres de théologie, de controverse, et des commentaires sur l'Écriture.

7 *avril*. — Thomas Ittigius, luthérien, fut professeur de théologie à Leipsick. Il écrivit en latin, et ses ouvrages sont estimés dans sa communion. Ce sont principalement, une *Dissertation sur les hérésiarques des temps apostoliques*, une *Histoire des synodes nationaux tenus en France par les protestans*, une *Histoire ecclé-*

---

(1) Voyez sur-tout celles des 13 mars et 6 septembre. Elles respirent la sagesse et la charité.

siastique des deux premiers siècles, et des Œuvres théologiques.

3 *mai.* — Nicolas-Joseph Poisson, Oratorien, mort à Lyon, étoit savant, et avoit beaucoup connu Descartes dans sa jeunesse. On lui doit une nouvelle *Somme des conciles*, en 2 volumes in-folio, et quelques ouvrages restés manuscrits.

5 *août.* — Jean Gisbert, Jésuite, né à Cahors, en 1639, mourut à Toulouse, où il professa la théologie pendant dix-huit ans. On cite de lui un Traité *sur la théologie associée avec l'histoire ecclésiastique*, des *Dissertations théologiques*, la *Science de la religion*, l'*Anti-probabilisme*, où il combat la doctrine des opinions probables que l'on a tant reprochée à son corps. Dupin loue beaucoup ce dernier ouvrage.

9 *décembre.* — Jean le Lorrain, prêtre de Rouen, étoit un liturgiste instruit. Il est connu par deux ouvrages, l'*Abrégé historique des cérémonies anciennes et modernes*, et *Les conciles généraux et particuliers, et leur histoire.*

— Pierre Lombert, avocat à Paris, étoit attaché à Port-royal. Il publia des traductions de quelques ouvrages de saint Cyprien, de saint Bernard, et entr'autres *De la Cité de Dieu de saint Augustin.*

1711.

26 *février.* — Claude Frassen, religieux Cordelier, docteur de Sorbonne, gardien de la maison de Paris, et définiteur général de son ordre, étoit né à Péronne en 1620. Ses écrits sont une *Théologie*, en 4 vol. in-folio; *Recherches bibliques*, en latin. On l'accuse d'avoir beaucoup pris dans la *Démonstration évangélique*, de Huet. C'étoit un religieux estimé; on lui doit quelques livres de piété.

29 *mars.* — Gabriel Gerberon, Bénédictin de Saint-Maur, né à Saint-Calais en 1628, retiré en Hollande en

1682, arrêté avec Quesnel en 1703, renfermé quelque temps, rétracta, le 18 avril 1710, sa doctrine et ses livres, et mourut à Saint-Germain-des-Prés. C'étoit un homme ardent et un écrivain fécond. Il avoit commencé par des éditions d'ouvrages utiles. Mais dans la suite il ne consacra sa plume qu'au soutien du parti qu'il avoit embrassé. Son *Miroir de la piété chrétienne* fut censuré par les cardinaux Grimaldi et Le Camus, et par Le Tellier, archevêque de Reims. *La vérité catholique victorieuse; Défense de l'Église romaine; Avis salutaire de la bienheureuse vierge Marie à ses devots indiscrets; Histoire générale du jansénisme*, et d'autres écrits de ce genre n'indiquent que trop quel étoit son zèle. Le *Moréri* lui-même avoue qu'il s'expliquoit avec trop de chaleur.

11 *avril.* — François Lami, Bénédictin de Saint-Maur, né d'une famille noble au diocèse de Chartres, en 1636, fut quelque temps dans le service, et le quitta pour la vie religieuse. Il mourut à Saint-Denis, où il étoit retiré depuis vingt-un ans, ayant renoncé aux charges de son ordre, ne s'occupant que d'études graves et du soin de son salut. Nous ne citerons de ses ouvrages que le *Traité de la connoissance de soi-même*; le *Nouvel athéisme renversé*, contre Spinosa; l'*Incrédule amené à la religion par la raison, ou entretien sur l'accord de la raison et de la foi; de la connoissance et de l'amour de Dieu; Lettres théologiques et morales; Réfutation du systéme de la grâce universelle*, de Nicole; *Réflexions sur le Traité de la prière publique*, de Duguet. Il étoit estimé pour ses connoissances, aimé pour ses belles qualités, et lié avec les gens de lettres les plus distingués de son temps. Il étoit entr'autres ami de Fénélon.

1er *mai.* — André-Chrysostôme Zaluski, évêque de Warmie, naquit en Pologne vers 1650. Après avoir voyagé en Europe pour solliciter des secours dans la guerre contre les Turcs, il se fit ecclésiastique, et fut fait abbé de Wachoc. Il devint évêque de Kiow, en 1683, de Plocsko, en 1691, puis de Warmie, et grand-chancelier.

celier. Dans le temps de la guerre contre les Suédois, on le soupçonna de trahison, et on l'envoya en Italie en 1706. Il en revint l'année suivante. Il se retira dans son diocèse, et ne reparut à la cour qu'après le retour d'Auguste. On a de lui deux ouvrages, un recueil de discours en polonais et un de lettres latines. Tous deux sont curieux. Ce prélat est célèbre par son zèle pour les lettres, sa belle bibliothèque, ses libéralités et son habileté dans les affaires. Il eut part à tout ce qui se passa de plus important de son temps en Pologne.

7 *juin.* — Henri Dodwell, théologien anglican, naquit à Dublin en 1641; il s'est fait un nom par son érudition et par ses écrits. Après quelques productions de peu d'importance, il publia, en 1682, ses *Dissertations sur saint Cyprien*, qui étoient destinées à être jointes à la belle édition des OEuvres de ce père, par Fell, évêque anglican d'Oxford. C'est dans la onzième de ces *Dissertations* qu'il prétend prouver que le nombre des martyrs étoit peu considérable dans les premières persécutions, et qu'il a été augmenté par les martyrologes. Il parloit mal, à ce sujet, des catholiques. Dom Ruinart, et même l'évêque Burnet, lui répondirent, et Voltaire s'est depuis servi de ses argumens. Après quelques écrits, Dodwell donna six *Dissertations sur saint Irénée*. En 1688, il fut élu professeur d'histoire à Oxford; mais il fut privé de cette place pour avoir refusé les sermens à Guillaume. Il se joignit aux évêques anglicans dépossédés par ce prince, et fut un des plus ardens défenseurs de ce qu'on appela le schisme des *non-jureurs*. Cependant, sur la fin, il se réunit aux nouveaux évêques. Dans un *Discours épistolaire*, publié en 1706, il s'efforça de prouver que l'ame étoit mortelle de sa nature, et que l'immortalité étoit une sorte de baptême conféré à l'ame par un don de Dieu, et par le ministère des évêques de l'Église véritable. Il croyoit relever ainsi les pouvoirs du sacerdoce, dans cette église privilégiée, dont il se croyoit membre. Il joignit une *Dissertation* pour montrer que l'absolution sacerdotale est nécessaire pour

la rémission des péchés, même à ceux qui sont vraiment pénitens. Ces différentes assertions soulevèrent contre lui plusieurs docteurs anglicans. Le célèbre Clarke, entr'autres écrivit contre lui. Dodwell, dans ses défenses, alla plus loin encore. Il prétendit que la collection des quatre Évangiles avoit été faite du temps de Trajan, et que cela n'ôtoit rien à leur autorité. Il montra, dans ces disputes, beaucoup d'érudition, mais de l'attrait pour le paradoxe. C'étoit un homme très-savant, laborieux, frugal, désintéressé, modeste; malheureusement ardent et singulier. Il a beaucoup écrit, tant sur des matières d'antiquité profane, que sur des sujets d'érudition ecclésiastique. On a pu remarquer que, bien qu'il fût très-opposé aux catholiques, il s'étoit néanmoins rapproché de leur doctrine sur le point de l'absolution. Il eut deux fils, Guillaume et Henri, dont nous parlerons sous 1785.

31 *août*. — Jean Le Pelletier, laïque, né à Rouen en 1633, s'appliqua à l'étude de la religion, et se rendit très-habile dans la connoissance des langues anciennes et modernes. Il s'en servit pour éclaircir divers endroits de l'Écriture; et il donna des dissertations, dont la plus curieuse est celle sur l'arche de Noé, où il explique la possibilité du déluge, et la manière dont tous les animaux ont pu tenir dans l'arche. Cette dissertation auroit mérité d'être lue par ceux qui ont élevé quelques difficultés sur ce point du récit de Moïse.

27 *décembre*. — David Gilli, ministre protestant à Baugé, avoit fait abjuration le jour de la Pentecôte, 1683, entre les mains de l'évêque d'Angers, avec Courdil, ministre de Château-du-Loir, qu'il avoit attiré à la foi catholique, Clément ancien du consistoire de Sorges, et quatre autres protestans. Il prouva la sincérité de ce changement par sa conduite et par quelques écrits.

— Jean de la Roche, Oratorien, né au diocèse de Nantes, se distingua dans le ministère de la prédication. On a ses *Sermons et panégyriques*, en 8 volumes.

— Fauste Nairon, savant maronite, né au Mont-

Liban, professeur au collége de la Sapienee à Rome, publia deux ouvrages sur la religion et l'histoire de son pays. Il y prouve que ses compatriotes ont toujours conservé la foi. Il mourut à Rome, dans un âge avancé.

— Jean Norris, théologien anglican, né en 1657, se fit connoître par son goût pour la métaphysique, et même pour la mysticité. Il eut quelque différend avec le quaker Vickeris, et avec Locke, qui le tourna en ridicule. Il répondit au *Christianisme sans mystères*, de Toland, et écrivit sur l'immortalité de l'ame contre Dodwell. Mais son grand ouvrage est l'*Essai sur la théorie du monde idéal et intellectuel*, où il adopta la métaphysique de Malebranche.

— Gabriel Fabri, ministre protestant, né en 1666, fut pasteur à Genève, et auteur de deux volumes de sermons et d'un recueil de tous les miracles de l'Écriture.

— Édouard Cary, d'abord officier dans les troupes anglaises du parti du roi, se fit ecclésiastique sur le continent, vint en Angleterre comme missionnaire, et fut estimé de ses collègues. Jacques II le fit chapelain général de son armée pour les catholiques. Cary avoit publié, en 1682, *Le Catéchiste catéchisé, relativement au serment d'allégeance*.

1712.

20 *mars*. — Claude Chastelain, chanoine de Paris, né dans cette ville, étoit un liturgiste instruit. Il voyagea en France, en Italie et en Allemagne, pour y étudier la discipline des différentes églises. Il étoit lié avec le P. Papebroch, successeur de Bolland. On lui doit le *Dictionnaire hagiologique* et le *Martyrologe universel*. L'abbé Chastelain étoit critique et érudit. Il travailla à plusieurs bréviaires.

30 *mars*. — Jean-Frédéric Mayer, théologien luthérien, né à Leipsick en 1650. Ses nombreux écrits roulent

tous sur l'Écriture sainte. Nous ne citerons que les suivans : *Bibliothèque de la Bible ; Traité de la manière d'étudier l'Écriture sainte ; Dissertations* sur plusieurs endroits de l'Écriture.

11 *avril.* — Richard Simon, prêtre de l'Oratoire, né à Dieppe en 1638, quitta sa congrégation en 1678, et fut quelque temps curé de Bolleville, en Caux. Ce fut un critique instruit, mais hardi, singulier ; esprit inquiet, controversiste ardent, écrivain caustique. Il travailla particulièrement sur l'Écriture sainte, et donna des Histoires du texte, des versions, et des commentateurs de l'Ancien et du Nouveau Testament. Sa traduction française du Nouveau Testament fut condamnée, comme on l'a vu dans le corps des *Mémoires*, par le cardinal de Noailles et par Bossuet. Nous citerons encore de lui : *Cérémonies et coutumes des Juifs ; Réponse aux sentimens de quelques théologiens de Hollande ; Inspiration des Livres sacrés ; Créance de l'église orientale sur la transsubstantiation.* Il se signala par beaucoup d'autres écrits. Simon eut des disputes vives avec Dupin, Le Clerc, Spanheim et Jurieu. Bossuet le regardoit comme favorable aux sociniens, et le combattit avec ardeur.

30 *avril.* — Philippe de Limborch, théologien calviniste, du parti des remontrans, naquit à Amsterdam en 1633. Ses principaux écrits sont : *Conférence pacifique* (Amica collatio) *avec un Juif sur la vérité de la religion chrétienne ;* Corps complet de théologie ; *Histoire de l'inquisition.* Celle-ci a eu beaucoup de vogue chez les protestans, qui se persuadent que Limborch n'a rien dit que de vrai dans cet ouvrage. Il est permis de croire que ses préjugés ont un peu influé sur ses récits. On a de plus de lui des commentaires et des sermons. Limborch étoit tolérant, et passoit pour incliner vers les opinions sociniennes.

12 *septembre.* — Jean Dez, Jésuite, né près Sainte-Menehould en 1643, s'appliqua à la controverse. Il travailla à la conversion des calvinistes à Sedan, puis à Strasbourg. Il écrivit aussi sur les cérémonies chinoises.

en faveur du livre de Fénélon, et contre le jansénisme. Il mourut à Strasbourg, où il avoit été envoyé par Louis XIV. Ceux de ses écrits qui méritent d'être cités ici, sont : *La réunion des protestans de Strasbourg à l'Église romaine, nécessaire pour le salut, et facile selon leurs principes*, et *La foi des chrétiens justifiée contre les déistes et autres.*

22 *septembre.* — Gatien de Galiczon, évêque d'Agathople, né en Anjou, fut long-temps chanoine de Tours, et s'y livra à l'étude de l'Écriture et des Pères. Il publia, en 1694, un recueil latin de quelques lettres des Papes, et autres monumens ecclésiastiques tirés de Saint-Martin de Tours. Il seconda l'abbé Gervaise dans la correction de sa *Vie de saint Martin de Tours.* En 1708, il fut sacré coadjuteur de l'évêque de Babylone, et partit pour la Perse, où il obtint plusieurs avantages en faveur des missionnaires. Il mourut à Ispahan.

7 *novembre.* — Jacques Rhenferd, théologien protestant, né en Westphalie en 1654, professeur de langues orientales à Franeker, se rendit très-habile dans la philologie sacrée, et publia un assez grand nombre d'opuscules et de dissertations sur ce sujet.

12 *novembre.* — Jean-Ernest Grabe, prêtre anglican, né à Kœnigsberg, en Prusse, en 1666, mort à Londres, est éditeur du *Spicilegium Patrum*, de l'Apologie de saint Justin, des ouvrages de Saint Irénée, et de ceux de Bull. Il donna aussi l'édition de la Version des Septante, d'après le manuscrit alexandrin qui se conserve dans le palais de Saint-James. Whiston ayant prétendu que Grabe étoit de son avis sur les *Constitutions apostoliques*, celui-ci fit imprimer, à Oxford, un démenti formel.

29 *décembre.* — Daniel-Séverin Schultet, théologien luthérien, né à Hambourg en 1645, écrivit des traités de controverse contre Bossuet, Jurieu, contre Pictet de Genève, et autres. Il attaqua à la fois les catholiques, les réformés, les sociniens et les anabaptistes.

— Armand-Louis Bonnin de Chalucet, évêque de

Toulon, honora l'épiscopat par son zèle, ses connoissances et sa piété. Avant d'être évêque, il avoit eu de fréquentes conférences avec des protestans, et avoit été employé dans les missions du Poitou. Il fit, en 1682, une réponse à l'écrit de Claude, sur la présence réelle. On en loue la clarté et la précision. Le ministre Bossatran ayant voulu tourner à son avantage, dans un écrit public, ce qui s'étoit passé entre lui et l'abbé de Chalucet, dans une conférence tenue à Niort devant plusieurs personnes, celui-ci y fit, en 1684, une réponse; in-12. Il fut nommé, la même année, à l'évêché de Toulon, mais ne fut sacré qu'en 1692. Il rendit de grands services à cette ville, lorsqu'elle fut assiégée par le duc de Savoie, en 1707, refusa de s'éloigner du danger, encouragea les habitans, et distribua de l'argent et des vivres. Il publia, en 1704, des ordonnances synodales, fonda un séminaire et divers établissemens de charité, et donna tout son bien aux pauvres.

1713.

1er *janvier*. — Jean-Marie Tommasi, cardinal, naquit à Alicate, en Sicile, en 1649. Il étoit fils du duc de Palma, et d'une famille illustre par sa naissance, et remarquable par sa piété. On a la vie du père, de l'oncle et de la sœur du cardinal. Celle-ci étoit une religieuse Bénédictine, nommée, en religion, *Marie-Crucifice*, et on a commencé les procédures pour sa béatification. Jean-Marie entra chez les Théatins, et s'y distingua par sa science et sa piété. Il étoit confesseur de Clément XI, qui eut peine à vaincre sa répugnance pour la pourpre. Son élévation au cardinalat ne changea rien à sa manière de vivre. Charitable pour les autres, il étoit austère pour lui-même. Ses écrits sont : *Codices sacramentorum; Psalterium explicatione dilucidatum; Antiqui libri missarum; Institutiones theologicæ Patrum; Divi Augustini speculum*, et d'autres encore sur des matières de

discipline, de liturgie et de piété. Ce cardinal a été béatifié en 1803.

6 *janvier.* — François Chauchemer, Dominicain, prédicateur, eut des succès dans ce genre, et prêcha plusieurs fois à la cour. Il eut une dispute avec l'abbé Gastaud, d'Aix. Il a laissé des *Sermons sur les mystères*, et un traité de piété *sur les avantages de la mort chrétienne.*

11 *janvier.* — Pierre Jurieu, ministre protestant, né à Mer en 1637, professeur à Sedan, puis à Rotterdam, est fameux par ses disputes et ses emportemens. Ses écrits sont nombreux. Les principaux sont : *Apologie de la morale des réformés*, contre Arnauld; *Préservatif contre le changement de religion; Politique du clergé de France; Préjugés légitimes contre le papisme*, et beaucoup d'autres écrits où il cherchoit à communiquer à ses co-religionnaires l'ardeur de son zèle. Il donna une *Explication de l'Apocalypse*, où on l'accusa d'avoir fait ses efforts pour soulever les peuples, et mettre l'Europe en feu. « C'étoit, dit un écrivain protestant, un « enthousiaste qui ajoutoit foi à une foule de présages « ridicules. Il se brouilla avec ses meilleurs amis, eut « des querelles avec tout le monde, et eut le chagrin « de voir que partout on se moquoit de ses prédictions. » Il annonça, à plusieurs reprises, la chute de l'Église romaine, reculant toujours l'époque à mesure que l'événement démentoit sa prédiction. Il eut sur-tout des démêlés très-vifs avec Bayle, Basnage et Saurin. Ses excès ont déplu à ceux mêmes de sa communion.

4 *février.* — Antoine Ashley-Cooper, comte de Shaftesbury, né à Londres en 1671, étoit petit-fils du grand chancelier Ashley, ami intime de Locke. Le jeune Shaftesbury reçut quelques leçons de ce philosophe, voyagea, et connut en Hollande Bayle, le Clerc, Limborch, Le Cène, Van Dale, et les autres littérateurs de ce temps-là qui ne se piquoient pas de trop de crédulité, et qui, s'ils n'attaquoient pas le corps de la religion, comme les déistes anglais, l'ébranloient au moins par leurs opinions

hardies et sociniennes. Shaftesbury fit deux voyages dans ce pays, et y séjourna assez long-temps pour prendre l'esprit des théologiens dont nous venons de parler. Il publia ensuite plusieurs écrits, qui ont été réunis en 3 volumes, sous le titre de *Caractéristiques*. Sa *Lettre sur l'enthousiasme*, dirigée contre les fanatiques des Cévennes, contient une critique sur des objets plus respectables. On l'en reprit, et il prétendit se justifier par *Le sens commun, ou essai sur la liberté de l'esprit et sur l'usage de la raillerie*. Il y donne le ridicule comme la pierre de touche de la vérité. Le moins répréhensible de ses ouvrages est intitulé : *Recherches sur le mérite et la vertu*, que Diderot a traduit, ou plutôt arrangé à sa manière. Shaftesbury y soutient l'optimisme. Il n'admettoit ni le péché originel, ni l'éternité des peines. Ce dernier dogme le révoltoit sur-tout, et il épuise, pour le combattre, les raisonnemens, l'adresse et l'ironie. Il admet l'indifférence entière en fait de religion. Quelques Anglais ont cependant cherché à justifier Shaftesbury du reproche de déisme ; mais Balguy, Brown, Warburton ont bien saisi le caractère de ses principes, et en ont montré les conséquences. Leland, qui n'a pas mis dans la liste des écrivains déistes de son pays tous ceux qui avoient droit d'y être inscrits, n'a pu néanmoins se dispenser d'y assigner une place à Shaftesbury, et son témoignage a d'autant plus de force, qu'outre les preuves sur lesquelles il est appuyé, il l'énonce avec la modération qui lui est propre.

1er *mars*. — Thomas Ellwood, quaker anglais, né en 1639, composa un grand nombre d'écrits pour sa secte. Nous ne parlerons que de son *Histoire sacrée*, qui est de ce siècle. C'étoit un homme habile.

13 *mars*. — Pierre-Jean-François de Percin de Montgaillard, évêque de Saint-Pons, né en 1633, composa un livre *Du droit et du devoir des évêques de régler les offices*. Il eut des disputes avec l'évêque de Toulon, au sujet du *Rituel d'Alet;* avec Fénélon, sur le *silence respectueux*, et avec des religieux de son diocèse. Ses

Lettres à Fénélon furent censurées à Rome en 1710. Ce prélat étoit vif, et aimoit assez les disputes. On l'accusoit de favoriser le jansénisme. Il avoit écrit, en 1667, en faveur des quatre évêques. Son Mandement, du 31 octobre 1706, pour la justification du *silence respectueux*, fit du bruit, et fut condamné à Rome ; il fut même question de soumettre l'auteur à un jugement canonique.

4 *août*. — Guillaume Cave, théologien anglican, né en 1637, mort à Windsor, étoit un érudit. Il connoissoit à fond les Pères et l'antiquité ecclésiastique. Ses ouvrages sont savans et estimés : *Histoire littéraire des auteurs ecclésiastiques ; Christianisme primitif ; Antiquités apostoliques ; Tables ecclésiastiques ; Vies des saints contemporains des apôtres ; Vies des Pères de l'Église du IVme siècle ; Dissertations sur les évêques, les métropolitains et les patriarches*. Ces écrits supposent beaucoup de recherches et d'érudition.

6 *août*. — Jean Olearius, théologien luthérien, né à Hall en 1639, professeur de théologie à Leipsick, fut un des plus savans et plus féconds écrivains de son temps. Ses ouvrages de théologie sont nombreux, et estimés chez les siens. Son fils, Godefroi Olearius, aussi professeur de théologie, né en 1672, et mort le 10 novembre 1715, est connu également par beaucoup d'ouvrages, et entr'autres par une *Dissertation théologique* où il réfute les sociniens.

30 *septembre*. — Claude Grostête, ministre protestant, frère de l'abbé Desmahis, qui avoit été ministre à Bionne, et qui abjura en 1681, se retira à Londres, en 1685, et devint ministre de la Savoie. Il a laissé des *Sermons ; Traité contre les sociniens ; le Devoir du chrétien convalescent*, etc.

7 *octobre*. — François Ledieu, secrétaire et aumônier de Bossuet, puis chanoine de Meaux, étoit né à Péronne. Il doit être principalement cité pour un Journal dans lequel il rapporte une foule de faits de la vie de Bossuet, auquel il fut attaché vingt ans. Il fait bien connoître ce prélat, pour lequel il paroît avoir eu une

religieuse vénération. M. de Bausset en a cité beaucoup de fragmens. Ledieu travailla sur l'histoire et les antiquités de Meaux. En 1709, il publa le *Missel* de cette église, où il se permit d'ajouter des *Amen* pour le peuple, non seulement aux oraisons de l'ordinaire de la messe, mais encore aux paroles de la consécration et de la communion du prêtre. Le cardinal de Bissy, alors évêque de Meaux, condamna ces additions par un Mandement du 22 janvier 1710. On dit que Ledieu en mourut de chagrin. Son journal manuscrit est conservé avec les manuscrits de Bossuet, et déposé à la bibliothèque du roi.

24 *octobre*. — Jacques Hommey, religieux Augustin, né à Séez, mort à Angers à soixante-neuf ans, est auteur du *Milleloquium sancti Gregorii*, et du *Supplementum Patrum*.

31 *octobre*. — Salomon Van Til, théologien protestant, né près Amsterdam, en 1644, fut ami de Coccéius, et partisan de sa doctrine. Il devint professeur de théologie à Leyde, et y mourut. Nous nous bornerons à citer dans ses écrits, les suivans : *Explication littérale et morale des Psaumes ; Démonstration évidente de la divinité de la loi de Moïse ; Commentaire sur Moïse, Habacuc et Malachie ; Introduction sur l'Écriture sainte ; Abrégé de théologie ; Commentaires sur les Prophètes, les Actes des Apôtres et les Épîtres de Saint Paul.* Ces écrits sont dans le sens des coccéiens.

14 *décembre*. — Pierre le Nain, religieux Trappiste, né à Paris en 1640, étoit frère de le Nain de Tillemont, l'historien. Il fut sous-prieur de son abbaye, et y donna l'exemple de la pénitence et de l'humilité. Ses ouvrages sont : un *Essai de l'histoire de l'ordre de Citeaux ; Homélies sur le prophète Jérémie ; Vie de M. de Rancé ; Relation de la vie et de la mort de plusieurs religieux de la Trappe ; Élévation à Dieu pour se préparer à la mort*, et deux petits traités de piété.

16 *décembre*. — Gaspar Juenin, Oratorien, né en Bresse en 1650, professeur de théologie à Saint-Magloire,

est auteur d'*Institutions théologiques* à l'usage des séminaires, écrites en latin. Elles furent condamnées à Rome, et en France par plusieurs évêques, et même par le cardinal de Noailles. L'auteur fut mandé par ce prélat, et donna, dit-on, des explications satisfaisantes. Il répondit au cardinal de Bissy et à M. Desmarais, évêque de Chartres, qui avoient publié des Mandemens contre son livre. Il composa de plus un *Commentaire historique et dogmatique sur les sacremens*, un *Abrégé de ses Institutions*, une *Théologie morale*, en 6 volumes, et des *Résolutions des cas de conscience sur la vertu de justice*. Cet auteur passoit pour être attaché au parti janséniste; ce qui fut cause qu'on examina sa théologie avec plus de sévérité.

— Jacques Thorentier, Oratorien, docteur de Sorbonne, exerça le ministère de la chaire avec succès à Paris, et publia : *Consolations contre les frayeurs de la mort; Dissertations sur la pauvreté religieuse; l'Usure expliquée et condamnée par l'Écriture*; des *Sermons*.

1714.

29 *juin*. — Daniel Papebroch, Jésuite, né à Anvers en 1628, fut associé par Bolland et Henschen à leur travail des *Acta sanctorum*. Il s'y livra dès 1660, et y consacra son temps jusqu'à sa mort, arrivée à Anvers. Il eut part aux mois de mars, d'avril, de mai et de juin. C'étoit un critique sage et exercé. Il eut une dispute avec les Carmes sur l'ancienneté de leur ordre, et publia quelques écrits sur ce sujet. Voyez les *Mémoires* du P. d'Avrigny, tome IV, page 41, 14 novembre 1695.

26 *août*. — Édouard Fowler, évêque anglican de Gloucester, né en 1632, de parens presbytériens, se fit anglican, mais fut toujours opposé à la doctrine rigide des premiers réformateurs. Il écrivit en faveur des théologiens latitudinaires pour la défense de la Trinité, et contre les catholiques.

20 *novembre*. — Fabio Brulart de Sillery, évêque de Soissons en 1689, né en 1655, étudia les langues, l'Écriture et les Pères, et se fit un nom par son amour pour les lettres, et par ses libéralités. Il a laissé en manuscrits, des traités de morale, des traductions des plus beaux endroits des Pères, un Commentaire sur quelques Épîtres de saint Paul, et sur celle de saint Clément aux Corinthiens, des sermons et des homélies. Il établit dans son diocèse des écoles, des séminaires et des hôpitaux, et employoit plus de la moitié de son revenu à secourir les pauvres.

— Noël Aubert de Versé, né au Mans, catholique, puis calviniste, redevenu catholique, en 1692, ne paroît pas avoir été bien ferme dans sa religion, et fut accusé de socinianisme. Il eut des disputes avec Jurieu. Plusieurs de ses ouvrages firent du bruit dans le temps, entr'autres l'*Avocat des protestans*; *l'Impie convaincu, contre Spinosa*; *le Tombeau du socinianisme*; *Traité de la liberté de conscience*; écrits contre Jurieu.

— Joachim Trotti de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice de Paris en 1696, né près Angoulême en 1636, refusa en 1702 l'évêché de Poitiers. Il a laissé : *Homélies pour les dimanches et fêtes*; *Catéchisme de Bourges*; *Entretiens ecclésiastiques*; *Explication de l'Apocalypse*. C'étoit un prêtre pieux et zélé, qui jouissoit de l'estime et de la confiance générale.

Vers ce temps. — Emeric Kis, Jésuite, né à Tyrnaw, en Hongrie, en 1631, fut envoyé à la cour des princes Ragotzki qui venoient d'embrasser la religion catholique. Il resta dix ans avec eux, dirigeant leur conscience et prêchant avec succès. Il mourut âgé de plus de quatre-vingts ans, après avoir fait imprimer, à Cassaw, sept ou huit ouvrages de controverse contre les calvinistes.

Vers ce temps. — Humphrey Ditton, ministre anglican, ami de Whiston, est auteur de *La religion chrétienne démontrée par la résurrection de Jésus-Christ*, 1712, qu'Armand de la Chapelle a traduit en français.

Vers ce temps. — François Nepveu, Jésuite, né à

Saint-Malo en 1639, mort à Rennes, publia beaucoup de livres de piété, dont plusieurs sont encore lus aujourd'hui : *De la connoissance et de l'amour de Jesus-Christ ; Méthode d'oraison ; Exercices intérieurs ; Retraite ; Manière de se préparer à la mort ; Pensées et réflexions chrétiennes pour tous les jours ; Esprit du christianisme.*

1715.

7 janvier. — François de Salignac de la Mothe-Fénélon, archevêque de Cambrai, naquit en 1651, au château de Fénélon, en Périgord. Il fut envoyé de bonne heure à Paris, et placé au collége du Plessis, puis au séminaire de Saint-Sulpice. Il y prit sous le respectable Tronson le goût de la piété. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il reçut les ordres sacrés, et fut attaché quelque temps à la paroisse de Saint-Sulpice où il exerça le ministère. Il paroît qu'il eut le dessein de se consacrer aux missions, mais il ne l'exécuta pas. On le nomma supérieur d'une communauté de *Nouvelles-catholiques,* fonction modeste qu'il remplit avec zèle. En 1685, on l'envoya dans le Poitou pour y seconder les vues du gouvernement, qui avoit fort à cœur la conversion des protestans. Les ecclésiastiques les plus recommandables de ce temps-là se faisoient un devoir de concourir aux vues du prince, et d'aller prêcher contre l'erreur. Fénélon alla donc dans le Poitou, accompagné des abbés de Langeron, Fleury, de Berthier et Milon, qui se consacrèrent, comme lui, à cet honorable ministère. Il s'attacha à dissiper les préjugés des protestans par sa douceur, par des instructions mises à la portée de tous, par de bons exemples, par des insinuations paternelles ; et le peu de détails qui nous sont restés sur sa conduite, comme missionnaire, répond à l'idée que nous avons de son caractère, et de l'esprit qui l'anima toujours. Sa mission finie, il revint à Paris, et reprit

encore ses fonctions de supérieur des *Nouvelles-catholiques*. En 1689, il fut nommé précepteur du duc de Bourgogne. On sait quel fut le succès de ses soins. Il fit de son élève un prince vertueux, appliqué, modeste, pieux. Il en fit son ami. L'éducation du prince finie, Fénélon fut nommé à l'archevêché de Cambrai, et fidèle aux lois de modération et de désintéressement qu'il s'étoit prescrites, il se démit de son abbaye de Saint-Valery. C'est alors que commença l'affaire du quiétisme. Il ne peut convenir à notre plan de nous étendre sur cette querelle si vive, où Fénélon n'entra d'abord qu'incidemment, et où il joua ensuite le principal rôle. Il composa sur ces matières un très-grand nombre d'écrits; et lorsque son livre de l'*Explication des maximes des saints* eût été condamné à Rome, il se soumit à ce jugement qui termina la controverse. L'histoire de ces détails appartient au siècle précédent. C'est, au contraire, depuis le XVIIIe siècle que Fénélon se trouva engagé dans une controverse à laquelle bien plus de gens prenoient part, qui produisit un bien plus grand nombre d'écrits, et qui eut des suites plus graves, plus durables et plus étendues. L'archevêque de Cambrai donna plusieurs ouvrages sur ces matières, depuis 1704 jusqu'en 1714, tantôt sur le *Cas de conscience*, tantôt sur le *Formulaire*, sur l'*infaillibilité de l'Église dans les jugemens qu'elle porte des textes des livres*, sur le *silence respectueux*, etc. Il traita ces diverses matières avec étendue. Il n'aimoit point, disoit-il, ces Mandemens secs et arides qui exigent une croyance intérieure sans rien motiver, et ses Instructions pastorales étoient de véritables traités où il posoit les preuves, réfutoit les objections, et cherchoit à éclairer et à convaincre. Un tel adversaire incommodoit les partisans de l'erreur. Ils se vengèrent par des injures, et un malheureux écrivain osa imprimer dans son délire, que Fénélon étoit *un auteur sans conséquence à qui il étoit permis de tout écrire sans que personne se mît en devoir de lui répondre*. Un tel jugement n'a heureusement pas fait fort

tune. Un siècle écoulé a encore accru la réputation de l'archevêque de Cambrai. Fénélon fit, pendant vingt ans, le bonheur d'un grand diocèse. Il réalisa dans son épiscopat ces maximes de vertu et d'équité qu'il avoit autrefois tracées pour les princes. Un mélange heureux de fermeté et de douceur, une prévoyance assidue, un esprit qui savoit embrasser les plus petits détails sans minutie, et se porter aux plus grands objets sans efforts, une tendre compassion pour les malheureux, une libéralité tout-à-fait chrétienne et épiscopale, une piété exemplaire, une conduite soutenue, noble, prudente, telles sont les qualités que Fénélon déploya à Cambrai. Il faisoit lui-même des instructions à ses séminaristes, confessoit dans sa métropole, y disoit la messe tous les samedis, visitoit exactement son diocèse, même au milieu des armées ennemies, prêchoit régulièrement le carême dans quelque église de sa ville épiscopale, et remplissoit tous les devoirs d'un pasteur vigilant et zélé. Pendant la guerre, sa ville et son palais devinrent l'asile des généraux, des officiers et des soldats malades et blessés. Il abandonnoit ses magasins pour la subsistance de l'armée, il appaisoit une sédition en payant de ses deniers la solde du soldat. Il eut la douleur de voir périr avant lui le prince qu'il avoit formé pour le bonheur de la France, et il perdit successivement ses vertueux amis. *Il mourut*, dit le *Moréri*, *sans argent et sans dettes*. On sait que quelques modernes ont voulu faire de lui un partisan secret de leur systême d'indifférence sur la religion. Voltaire l'a insinué, et d'autres l'ont répété après lui. La conduite et les écrits de Fénélon réclament contre une telle imputation. Non, il n'étoit pas philosophe indifférent celui qui voulut se faire missionnaire, et qui en remplit en effet quelque temps les fonctions; celui qui inspira au duc de Bourgogne une si solide piété, et qui en donna lui-même l'exemple dans son diocèse; celui qui s'étoit nourri si constamment de la méditation des Livres saints, de l'étude des Pères et de la lecture des théologiens; celui

qui se soumit à l'autorité qui l'avoit condamné; celui dont les écrits, dont les lettres, les actions respirent la piété la plus tendre, et qui s'honoroit des moindres fonctions du ministère pastoral. Si Fénélon avoit été philosophe, il ne faudroit plus le regarder que comme un vil hypocrite. Alors la religion le repousseroit, mais la philosophie ne devroit pas être empressée à le revendiquer. Heureusement cette accusation n'a pas l'ombre de la vraisemblance. Les écrits de Fénélon sont nombreux et connus. Nous ne nommerons que ceux qui ont rapport à notre plan : le *Traité de l'existence de Dieu*, les *Lettres sur la religion*, une *Lettre sur la lecture de l'Écriture sainte*, celle *sur la communion fréquente*, des *Sermons*, des *Entretiens* et des *Réflexions de piété*, des *Lettres spirituelles*, le traité *de l'éducation des filles*, celui *du ministère des pasteurs*, les *Directions pour la conscience d'un roi*. Tels sont les écrits qui font partie de la collection des Œuvres de Fénélon imprimée aux frais du clergé de France en 1787. On n'y a pas fait entrer ceux qui ont rapport au quiétisme, ni ceux dirigés contres les jansénistes. Cette édition fut confiée aux soins de l'abbé Gallard et du P. Querbeuf, qui y ajouta une Vie de Fénélon. En 1808, M. de Bausset, ancien évêque d'Alais, a publié une *Histoire* de ce prélat, en 3 volumes; ce précieux ouvrage fait parfaitement connoître le caractère et les vertus de Fénélon.

16 *janvier*. — Robert Nelson, Anglais, né en 1656, étoit un laïque qui s'occupa toute sa vie d'objets de religion. Il écrivit contre la transsubstantiation, refusa de prêter les sermens à Guillaume, et se joignit aux *non-jureurs*. Il fit revivre parmi les protestans le sentiment que l'Eucharistie étoit un sacrifice. Il étoit de toutes les sociétés établies en Angleterre, pour la propagation de l'Évangile, pour la réformation des mœurs, pour la construction des églises, pour la fondation d'écoles, et à sa mort, il laissa tout son bien pour cette dernière œuvre. En 1709, il se réunit à l'église établie. On a de lui la *Vie de l'évêque Bull*, son ami, où il examine quelques pas-

sages

sages de l'écrit de Clarke sur la Trinité. Il a aussi composé quelques ouvrages de morale. C'étoit un homme estimable et fort attaché au christianisme. Sa femme étoit catholique, et résista à toutes ses instances pour changer de religion. Nelson fut en relation de lettres avec Bossuet.

29 *janvier.* — Bernard Lami, Oratorien, né au Mans en 1645, mort à Rouen, fut partisan zélé de la philosophie de Descartes. Il se consacra particulièrement à l'étude de l'Écriture et de la théologie. On a de lui : *Démonstration de la sainteté et de la vérité de la morale chrétienne; Introduction à l'Écriture sainte; Du tabernacle, de Jérusalem et du temple; Harmonie ou concorde évangélique*, en latin, ainsi que le précédent. Dans ce dernier ouvrage, il avança, sur quelques points de l'histoire de l'Évangile, des sentimens particuliers qui excitèrent contre lui les critiques des savans. Cet auteur étoit savant lui-même, et estimé pour son caractère.

28 *février.* — Jérôme de Gonnelieu, Jésuite, né à Soissons en 1640, composa beaucoup de livres de piété, comme les *Exercices de la vie intérieure; De la présence de Dieu; Méthode de bien prier; Pratiques de la vie intérieure; Instruction sur la confession et la communion.* On prétend qu'il n'est point l'auteur de la traduction de l'*Imitation* publiée sous son nom, et qu'elle est de Jean Cusson, avocat.

17 *mars.* — Gilbert Burnet, évêque anglican de Salisbury, étoit né à Édimbourg en 1643. Il s'attacha au prince d'Orange en faveur duquel il écrivit, et il l'accompagna, comme chapelain, lors de son invasion en Angleterre. Il en fut récompensé par l'évêché de Salisbury. Son grand ouvrage est son *Histoire de la réformation.* Il y a moins cherché l'exactitude que les intérêts de sa communion, dont il colore, le mieux qu'il lui est possible, le vice originel. Son *Exposition des XXXIX articles* fut censurée par la chambre basse de la convocation. Cet évêque étoit tolérant, tant pour les *non-jureurs*, que pour les *dissenters.* Son caractère politique n'a pas été moins censuré que ses écrits. L'historien Smolett le

traite fort mal. Burnet étoit ardent ennemi de la France.

22 *juillet*. — Louis-Pierre du Vaucel, ami d'Arnauld, naquit à Evreux. Il fut secrétaire et écrivain de Nicolas Pavillon, évêque d'Alet. Depuis, il fut envoyé à Rome comme agent du parti janséniste, et il y passa plus de dix ans en cette qualité, s'y cachant sous le nom de Valloni. Les lettres d'Arnauld font souvent mention de lui. Du Vaucel étoit ami de Charlas, et se déclara en faveur du Pape lors des disputes sur la régale. Il écrivit contre les cérémonies chinoises, contre le *Nodus* de Sfondrati, et contre Molinos. Son zèle pour sa cause lui fit entreprendre beaucoup de voyages. Il mourut à Maestricht.

9 *août*. — Jean-Nicolas Quistorp, théologien luthérien, né à Rostock en 1651, fut pasteur dans cette ville. Il est auteur d'*Explications* sur saint Jean, et de plusieurs écrits de controverse et de théologie.

27 *septembre*. — Thomas Burnet, prêtre anglican, né en Écosse en 1635, fut accusé de scepticisme par ses confrères. Sa *Théorie sacrée de la terre*, où il prétend faire l'histoire des révolutions passées et futures du globe, est un roman aujourd'hui oublié. Son *Traité de la foi et des devoirs des chrétiens*, et plus encore celui *De l'état des morts et des ressuscités*, sont remplis de choses singulières. Il attaque nettement dans ce dernier l'éternité des peines, et veut qu'à la fin tout le genre humain soit sauvé. L'*Archéologie philosophique* n'est pas moins hardie. Burnet y transforme en allégories beaucoup de faits de l'ancien Testament.

13 *octobre*. — Nicolas Malebranche, métaphysicien, naquit à Paris, en 1638, d'une famille honorable. Après ses premières études, il se destina à l'état ecclésiastique, et entra dans l'Oratoire en 1660. Il eut d'abord pour guides les PP. le Cointe et Simon, qui voulurent l'initier dans les recherches d'érudition et de critique; mais ayant eu occasion de lire le *Traité de l'homme*, de Descartes, il en fut si charmé, qu'il abandonna toute autre étude pour celle de la philosophie. Dix années de méditations

et de travaux le mirent en état de composer sa *Recherche de la vérité*, où règnent beaucoup d'art, de méthode et de clarté. Son système y est noble en lui-même, et intéressant par la manière dont il est exposé. L'auteur y voit Dieu partout. Dieu est le seul agent, et dans le sens le plus étroit. Les causes secondes ne sont que des occasions. Malebranche y prouve ou explique quelque points de la religion, comme le péché originel. Il acheva de développer la manière dont il accordoit la religion avec sa philosophie, dans ses *Conversations chrétiennes*, en 1677, auxquelles il joignit depuis des *Élévations* à Dieu. Le fond du système de Malebranche est que Dieu agit sur les esprits, comme sur les corps, par des lois générales, et il se flattoit de répondre par là aux plus grandes objections qui se font contre la Providence. Ce principe avoit mené le sage Oratorien à des conséquences un peu différentes de celles qui commençoient à prévaloir dans son corps. Quesnel étoit encore dans l'Oratoire. Arnauld et lui y avoient beaucoup de partisans, et il leur parut nécessaire d'attirer un homme dont l'influence pouvoit accréditer leurs opinions. On indiqua donc, en 1679, une conférence chez le marquis de Roucy. Arnauld, Quesnel et le comte de Tréville s'y trouvèrent avec Malebranche et Le Vassor. Il paroît que Malebranche put à peine s'y faire entendre. Doux et modeste, il n'étoit pas né pour la dispute, tandis qu'au contraire, Arnauld vif, impétueux, disert, y avoit tout l'avantage. Il fut convenu que Malebranche mettroit ses sentimens par écrit, et qu'Arnauld lui répondroit. C'est ce qui produisit le *Traité de la nature et de la grâce*, que Malebranche envoya à Arnauld en manuscrit. Celui-ci ne lui ayant pas répondu, l'Oratorien se décida à faire imprimer son livre, et Arnauld voulut en vain arrêter l'impression. Il s'en vengea par son ouvrage *Des vraies et des fausses idées*, où il attaquoit plutôt la *Recherche de la vérité* que le *Traité de la nature et de la grâce*. Il se moquoit de l'opinion de Malebranche, que nous voyons tout en Dieu, et finissoit par des accusations gra-

ves et invraisemblables. En 1683 et 1684, le philosophe cartésien donna les *Méditations chrétiennes et métaphysiques* et le *Traité de morale*. Arnauld, de son côté, fit paroître, l'année suivante, ses *Réflexions philosophiques et théologiques sur le Traité de la nature et de la grâce*, où il prétendit renverser tout-à-fait la nouvelle philosophie ou théologie du P. Malebranche. Il avoit un parti nombreux qui se chargea de chanter victoire pour lui. L'Oratorien, étranger à toute cabale, ne se défendit qu'avec ce calme et cette modération qui étoient dans son caractère. Il répondoit à son pétulant adversaire qu'il n'avoit pas le mérite de l'invention, que sa philosophie étoit celle de Descartes, et sa théologie celle de saint Augustin, et il paroît en effet que Malebranche étoit nourri des écrits de ce saint docteur, qu'il avoit étudiés avec un peu plus d'impartialité que n'avoit fait l'ardent Arnauld. Les objets de leurs contestations ont perdu beaucoup d'intérêt dans un siècle indifférent à la religion. On ne lit guère Malebranche; mais ceux qui ouvriroient ses livres seroient peut-être étonnés et de la noblesse de ses idées et des grâces de son style. La plus belle imagination s'unissoit chez lui à la philosophie la plus relevée. C'est le Platon du christianisme. Dans sa dispute avec Arnauld, on le voit d'autant plus fort qu'il est toujours calme. Son adversaire n'avoit pas tout-à-fait le même avantage. L'un, chaud controversiste, avoit vieilli dans la dispute, et ne haïssoit pas les combats; l'autre, philosophe pacifique, craignoit le bruit, et n'avoit pas à sa disposition les trompettes de la renommée. Une autorité plus imposante qu'on a fait valoir contre Malebranche est celle de Bossuet. Dom Déforis a publié, dans le tome IX de son édition des *Œuvres* de cet évêque, page 450, une lettre écrite, le 23 juin 1683, par le prélat à l'évêque de Castorie, où il qualifie le *Traité de la nature et de la grâce* avec une sévérité qui étonne. Il accuse l'auteur d'avancer sur la grâce des opinions fausses, insensées et pernicieuses, et d'être plus blâmable encore dans ce qu'il dit de Jésus-Christ et de sa sainte

ame. Déforis ne s'est pas contenté de traduire cette lettre qui est en latin; il y a joint une note où il enchérit sur la censure du prélat. A la page 550 du même volume, il a inséré une autre lettre, du 21 mai 1687, dirigée aussi contre Malebranche, mais qui est déjà d'un style et d'un ton bien différens de la première. On s'aperçoit aisément que les idées de Bossuet s'étoient un peu adoucies dans l'intervalle. Il avoit eu précédemment avec Malebranche une entrevue; l'Oratorien, qui avoit éprouvé le mauvais succès de ces disputes verbales, n'avoit pas voulu entrer en discussion avec un prélat, dont le rang, la réputation, l'autorité et l'éloquence lui en imposoient trop. Bossuet paroît avoir été blessé de ce refus, et ce fut alors qu'il écrivit sa lettre à l'évêque de Castorie. Mais depuis il fut étonné de voir, sinon la foule, au moins des hommes d'un très-grand mérite se déclarer pour Malebranche. Le duc de Chevreuse, le marquis d'Allemans, le P. Lami, Bénédictin, professoient beaucoup d'estime pour le vertueux Oratorien. Le grand Condé avoit voulu le voir, l'avoit attiré à Chantilly, et s'étoit montré aussi satisfait de ses entretiens que de ses écrits. Bossuet, averti par de si grandes autorités, se mit à lire avec attention des ouvrages que ses grands travaux l'avoient empêché d'examiner à loisir, et sur lesquels il s'en étoit peut-être rapporté aux avis de quelques juges un peu moins impartiaux que lui. Dès-lors disparurent les préventions qu'il avoit pu concevoir. Quoiqu'il n'adoptât point toutes les opinions de Malebranche, il reconnut du moins qu'elles étoient exemptes d'erreur, et par un procédé digne de sa grandeur d'ame, il alla lui-même chez Malebranche lui offrir son amitié. Ce fut le marquis d'Allemans et le P. Lami, Bénédictin, qui ménagèrent cette réconciliation. Malebranche en a parlé lui-même, mais très-modestement, au tome III, page 31, du recueil qu'il a publié, à Paris, en 1709. Une Vie manuscrite de Malebranche, par le P. André, son ami et son disciple, confirme ce détails. On a encore de Malebranche d'autres écrits, les *Traité de l'amour de Dieu*, en 1697, à l'occasion du

livre du P. Lami; *De la connoissance de soi-même;* le *Traité contre la prévention*, qui est encore relatif à sa querelle avec Arnauld; l'*Entretien d'un philosophe chrétien et d'un philosophe chinois sur la nature de Dieu*, et les *Réflexions sur la prémotion physique*, contre le livre *De l'action de Dieu sur les créatures*, de Boursier. Tels sont les principaux travaux de Malebranche. Ils décèlent un homme plein de sagesse, de l'esprit le plus pénétrant, livré aux plus profondes méditations, enchaînant ses idées avec une logique admirable, et les développant avec beaucoup de clarté et de noblesse. C'étoit de plus un ecclésiastique humble, et de la piété la plus tendre. Fontenelle l'a très-bien apprécié dans ses *Éloges des académiciens*.

15 *décembre*. — Georges Hickes, prêtre anglican, né en 1642, refusa les sermens à la révolution de 1688, perdit ses bénéfices, et devint un des chefs des *non-jureurs*. Il vint à Paris, en 1693, pour voir le roi Jacques dont il soutenoit les droits. De retour en Angleterre, il se fit sacrer évêque par les prélats dépossédés. C'étoit un homme instruit, qui a beaucoup écrit en faveur des *non-jureurs*, contre Sherlock, Burnet, Tillotson, contre les catholiques et sur diverses matières ecclésiastiques. Il laissa des sermons.

— Sylvestre Jenks, prêtre catholique, naquit dans le Shropshire. Il fut élevé à Douai, et envoyé en mission en 1686. Jacques II le fit un de ses prédicateurs. En 1713, Clément XI le nomma évêque de Casiopolis et vicaire apostolique du Nord; mais le modeste missionnaire refusa cette dignité. Il mourut à Londres, et laissa des sermons, une lettre sur le concile de Trente, quelques écrits de piété, et un examen du livre de Jansénius.

Vers ce temps. — Laurent-Alexandre Zacagni, garde de la bibliothèque du Vatican, fut chargé par le cardinal Casanate de recueillir et de publier les monumens anciens qui se trouvoient en manuscrit dans la bibliothèque du Vatican, et qui étoient inédits. Il publia donc, en 1698,

un volume in-4°, sous le titre de *Monumens anciens de l'église grecque et latine.*

1716.

5 *janvier.* — Pierre Hélyot, religieux Picpus, né à Paris en 1660, voyagea en Italie et en France, et recueillit dans ces voyages les matériaux de son *Histoire des ordres monastiques*, en 8 volumes in-4°.

19 *janvier.* — René Massuet, Bénédictin de Saint-Maur, né au diocèse d'Évreux en 1665, seconda Mabillon dans plusieurs de ses ouvrages. Il donna, en 1710, une édition de saint Irénée avec des dissertations et des notes. Il travailla à l'édition de saint Bernard, aux *Actes des Saints de l'ordre de saint Benoît*, et à la *Défense* de l'édition de saint Augustin.

5 *avril.* — Luc Vaubert, Jésuite, né à Noyon en 1644, publia plusieurs livres de dévotion sur l'Eucharistie. Le plus connu a pour titre : *Dévotion à Notre Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie.* Il a été souvent réimprimé.

10 *avril.* — Charles Vuitasse, docteur et professeur de Sorbonne, né à Chauni en 1660, fut privé de sa chaire, en 1714, pour son refus de revevoir la constitution *Unigenitus.* Il cherchoit à se faire rétablir sous la régence, lorsqu'il fut frappé d'apoplexie. Il avoit été chargé par le parlement de l'examen de l'édition des Conciles du P. Hardouin. On a de lui des *Lettres sur la Pâque*, et des traités de théologie, qui ont été imprimés. Vuitasse avoit des connoissances étendues en théologie.

28 *avril.* — Louis-Marie Grignon de Montfort, prêtre de Saint-Sulpice, né en 1673, exerça les fonctions de missionnaire en France, et particulièrement en Bretagne et en Poitou. Il s'y fit estimer par l'activité de son zèle et par sa piété. Les prêtres du Saint-Esprit, établis à Saint-Laurent-sur-Sayvre, et dits depuis *Mulotins*, le

regardoient comme leur fondateur. On a sa vie par Grandet.

1er *juillet.* — Jacques Le Fèvre, docteur de Sorbonne, et grand-vicaire de Bourges, né à Lisieux, mourut à Paris, après avoir donné : *Critique de l'histoire de l'arianisme et des iconoclastes,* du P. Maimbourg ; *Motifs invincibles pour convaincre les protestans ; Accord des contradictions apparentes de l'Écriture ; Nouvelle conférence avec un ministre ; Recueil de tout ce qui s'est fait pour et contre les protestans en France ; Critique de l'Histoire ecclésiastique* du P. Alexandre. On dit qu'il travailla aux *Hexaples.*

8 *juillet.* — Robert Sowth, prêtre anglican, né en 1633, prêcha d'abord contre les indépendans, et ensuite contre les presbytériens. Il écrivit contre Guillaume Sherlock en faveur de la Trinité, et prit part aux autres controverses de son église. Il étoit partisan de Sacheverell. C'étoit un théologien instruit, mais ardent dans la dispute. Ses écrits sont assez nombreux.

1er *août.* — Jacques Boileau, chanoine de la Sainte-Chapelle, et docteur de Sorbonne, naquit à Paris en 1635. C'étoit un critique instruit, mais singulier, caustique et paradoxal. Ses écrits sont : *De antiquo jure presbyterorum in regimine ecclesiastico ; De antiquis et majoribus episcoporum causis ; De sanguine corporis Christi post resurrectionem ; Historia confessionis auricularia ; Disquisitiones de residentiâ canonicorum ; Historia flagellantium ; Disquisitio de re vestiariâ hominis sacri ; De re beneficiariâ ; De librorum circa res theologicas approbatione ; Abus des nudités ; De la contrition nécessaire ; Traité des empêchemens de mariage.* Plusieurs de ces ouvrages lui ont attiré de justes critiques.

21 *septembre.* — Louis Doucin, Jésuite, né à Vernon, mort à Orléans, est auteur d'une *Histoire du nestorianisme* et d'une autre *de l'origénisme.* Le *Problème ecclésiastique*, qui fit tant de bruit en 1696, n'est point de lui ; mais de dom Thierry de Viaixnes. Le P. Dou-

cin étoit fort zélé contre les jansénistes, et dénonça leurs progrès en Hollande dans un *Mémorial abrégé.*

14 *novembre.* — Godefroi-Guillaume de Leibnitz, célèbre philosophe, naquit à Leipsick, en Saxe, en 1649. Après s'être distingué par une éducation brillante, il s'attacha aux princes de Brunswick, qui le destinèrent à écrire l'histoire de leur maison. Pour cela, il parcourut l'Allemagne et l'Italie, et fit de grandes recherches dans les archives des villes et des abbayes. Mais quoique appliqué à l'histoire, il ne négligeoit pas les autres branches de nos connoissances. La jurisprudence, les mathématiques, la métaphysique l'occupoient tour à tour, et il a laissé dans chacun de ces genres des preuves de son génie. On connoit sa dispute avec Newton sur la théorie des fluxions; il prétendoit avoir aussi inventé ce calcul. Mais Leibnitz étoit de plus théologien dans l'acception rigoureuse de ce mot. Il avoit étudié les Pères et les docteurs, et il connoissoit tous les monumens de l'antiquité ecclésiastique. Son principal ouvrages est sa *Théodicée,* où il rend un continuel hommage à la religion, et où il ne cherche presque qu'à en développer et à en concilier les dogmes. Il publia, en 1671, un ouvrage en faveur de la Trinité, contre le socinien Wissowats. Il réfuta Bayle sur l'origine du mal, soit physique, soit moral. On a sa correspondance avec le père Desbrosses, Jésuite, dans laquelle il se déclare le défenseur du dogme de la transsubstantiation. Il étoit très-favorable à l'autorité des papes, et auroit même voulu qu'ils eussent du pouvoir sur le temporel des rois; idée assez remarquable de la part d'un protestant. Plusieurs se flattoient qu'il n'étoit pas éloigné d'embrasser la religion catholique. C'étoit l'espérance de Pélisson, qui eut avec lui une correspondance suivie sur la réunion des catholiques et des protestans; c'étoit aussi celle du docteur Pirot, d'Arnauld, qui étoit en relation de lettres avec le philosophe. On connoît sa correspondance avec Bossuet sur la réunion. Elle montre un homme exercé dans la controverse. Il est difficile, en examinant les détails de cette affaire, de ne pas re-

connoître que Leibnitz en empêcha le succès par des considérations politiques bien peu dignes d'un ami de la vérité. Quelques-uns n'ont vu en lui qu'un rigide sectateur de la loi naturelle; mais cette imputation vient sans doute des ministres luthériens, mécontens de l'orthodoxie de Leibnitz, et qui le voyoient avec chagrin pencher vers le catholicisme. Dans tous ses écrits, et même dans ses lettres familières, il n'y a pas un mot qui puisse autoriser le plus léger soupçon contre le christianisme de ce grand homme. Il ne parle jamais de la religion qu'en homme qui la révéroit. S'il étoit tolérant, c'étoit dans le sens qu'il croyoit que la persuasion étoit le seul moyen dont on devoit se servir pour amener les hommes à la croyance de la religion. Il pensoit, quoique protestant, qu'on pouvoit faire son salut dans l'Église romaine. On apprendra à connoître les sentimens de Leibnitz par ses *Pensées sur la religion et la morale*, publiées par M. Émery en 1803. L'éditeur y a rassemblé un grand nombre de passages du philosophe, qui montrent en lui un esprit judicieux et un défenseur zélé des grands principes de la religion. Leibnitz avoit l'athéisme en horreur. Il écrivit contre Bayle, Toland et Shaftesbury, sur les attributs de Dieu, sur l'immortalité de l'ame, sur le bien et le mal, sur les miracles, et sur plusieurs autres points. Il s'exprime en général comme le théologien le plus orthodoxe. Il propose de nouvelles démonstrations de la vérité de la religion, et se montre très-favorable à la doctrine de l'Église sur l'Eucharistie. On trouvera, dans les volumes de ses *Pensées*, des morceaux précieux sur l'histoire, sur la discipline, sur des reproches faits aux catholiques, et sur des questions de critique. Ces morceaux annoncent un controversiste exercé, et son langage sur le clergé, sur les papes, sur les ordres religieux, feroit honte à plus d'un catholique. Depuis la publication de ces *Pensées*, M. Émery avoit découvert un autre écrit fort curieux de Leibnitz, qui étoit déposé dans la bibliothèque publique de Hannover. Dans cet écrit, Leibnitz traite des points controversés entre les catholiques

et les protestans, et donne presque toujours l'avantage aux premiers. M. Emery s'étant procuré, quoique avec peine, cette pièce importante, se proposoit de la publier avec quelques autres dans un supplément qu'il devoit donner aux *Pensées* de Leibnitz. Il avoit passé l'hiver qui précéda sa mort à déchiffrer le manuscrit, qui est entièrement de la main de Leibnitz, et chargé d'additions et de corrections toutes de lui. Il se flattoit de compléter ses *Pensées* par un morceau qu'il regardoit à la fois comme honorable pour Leibnitz et comme important pour la cause de la religion.

25 *novembre.* — Jacques Félibien, chanoine de Chartres, né dans cette ville en 1636, est auteur d'*Instructions morales sur les Commandemens de Dieu ;* du *Symbole expliqué par l'Écriture,* et de quelques traductions d'ouvrages des Pères. Son *Ancien Testament avec des commentaires,* en latin, n'a pas été fini. Son *Pentateuque historique,* 1703. parut contenir des choses répréhensibles, et fut supprimé par arrêt du conseil du 11 décembre 1703.

29 *novembre.* — Offspring Blackall, évêque anglican d'Exeter, né en 1654, donna des remarques contre le *Christianisme sans mystères,* de Toland, prêcha les sermons fondés par Boyle, et publia quelques écrits sur les disputes de son église. Ses sermons sont en 2 volumes in-folio.

3 *décembre.* — Gui Drappier, curé à Beauvais, né dans cette ville, prit part aux querelles de son temps. Ses principaux ouvrages sont : *Traité des oblations ; Tradition de l'Église touchant l'extrême-onction ; Gouvernement des diocèses en commun ; Défense des abbés commendataires et des curés primitifs.* C'est plutôt un pamphlet contre les uns et les autres. Il écrivit en faveur des *Réflexions morales* et contre la bulle *Unigenitus.*

— Édouard Barlow, prêtre et missionnaire catholique en Angleterre, publia un *Traité de l'Eucharistie,* en 2 volumes in-4°. Son vrai nom étoit Booth. Mais les

prêtres catholiques étoient alors obligés de changer quelquefois de nom pour échapper aux recherches.

1717.

12 *février.* — Nicolas-Joseph de la Verdure, doyen de Saint-Amé de Douai, et professeur de théologie, étoit né à Aire en 1636. Fénélon voulut l'attirer à Cambrai, et plusieurs prélats distingués de cette époque l'honoroient de leur estime. Il a fait imprimer *un Traité sur la contrition, l'attrition et la rechute,* en latin, qui fut attaqué par le P. Henneguier, Dominicain. M. De Choiseul, évêque de Tournai, en prit la défense, et de la Verdure fit lui-même l'apologie de son ouvrage. Il a laissé en manuscrit une théologie complète, plusieurs traités de controverse sur l'Écriture, et quatre commentaires sur les quatre Évangiles. Il étoit regardé comme le père des pauvres.

21 *février.* — Pierre Allix, ministre protestant, né à Alençon en 1641, ministre à Rouen, puis à Charenton, se retira en Angleterre lors de la révocation de l'édit de Nantes. Il eut part aux ouvrages de ses confrères contre la *Perpétuité de la foi.* En 1699 il écrivit en faveur de la Trinité. Dans deux dissertations sur le double avénement de Jésus-Christ, il fixa le second avénement à 1720 ou 1736; ce qui lui attira quelques railleries de Bayle. Ses ouvrages sont nombreux, et roulent sur l'histoire ecclésiastique, la critique et l'érudition. Il avoit une grande réputation de science et l'habileté.

22 *mars.* — Matthieu Hubert, Oratorien, né dans le Maine en 1640, mort à Paris, prêcha dans cette ville et à la cour. Ses sermons ont été publiés à Paris, en 1725, en 6 volumes.

15 *avril.* — Jean de la Noë-Menard, prêtre du diocèse de Nantes, né en 1650, avoit été d'abord avocat, et fut ensuite quelque temps de l'Oratoire. Pieux, austère, charitable, il faisoit des conférences à la commu-

nauté de Saint-Clément à Nantes, et fonda dans cette ville une maison de refuge. On dit qu'il fut question de le faire évêque de Saint-Paul de Léon. Il est auteur du *Catéchisme de Nantes*, et laissa manuscrits un *Traité sur l'usure* et des *Conférences sur les devoirs de la vie chrétienne et ecclésiastique*. On a donné, en 1734, sa vie, où on le présente comme un saint. Le *Moréri* loue, avec quelque affectation, son zèle, sa piété et ses travaux.

9 *juin*. — Jeanne-Marie de la Mothe-Guyon, née à Montargis en 1648, fameuse quiétiste, fit beaucoup de bruit à Paris vers la fin du XVIIe siècle. Elle fut enfermée; mais s'étant soumise sincèrement, elle sortit de la Bastille en 1702, et mourut à Blois dans de grands sentimens de piété. Ses principaux écrits sont *les Torrens, le Moyen court et facile*; *les Cantiques*. Ils contiennent bien des choses singulières et même des extravagances. Mme Guyon a écrit sa vie elle-même, et l'abbé de la Bletterie l'a justifiée, par trois lettres, des calomnies avancées contre elle.

11 *juin*. — Louis de Carrières, prêtre de l'Oratoire, né près d'Angers en 1662, avoit d'abord été page et militaire. Il entra à l'Oratoire, en 1689, et mourut dans la maison Saint-Honoré, à Paris, dans un âge avancé. Son *Commentaire littéral de l'Écriture sainte*, inséré dans la traduction française, avec le texte latin en marge, 24 volumes, Paris, 1701—1716, est fort connu. L'auteur s'est servi de la traduction de Sacy. Son Commentaire ne consiste que dans plusieurs mots adaptés en texte pour le rendre plus clair. Il est utile et estimé. Il a été adopté dans la Bible de l'abbé de Vence et dans celle d'Avignon. Rondet, l'éditeur de cette dernière, y a fait quelques corrections. On dit que c'est la seule version française de l'Écriture qui soit autorisée en Italie.

16 *juillet*. — Jean Martianay, Bénédictin de Saint-Maur, né à Saint-Sever en 1647, s'appliqua aux études alors en vogue dans sa congrégation, donna, avec le P. Poujet, une nouvelle édition de Saint-Jérôme, en 5 vol.

in-folio, publia la Vie de ce saint docteur, et deux écrits pour soutenir, contre le P. Pezron, l'autorité et la chronologie du texte hébreu de la Bible. Il travailla aussi sur l'Écriture sainte.

30 *août.* — Guillaume Lloyd, évêque anglican de Worcester, né en 1627, fut partisan zélé de la révolution de 1688. Il laissa des sermons, une *Dissertation sur les soixante-dix semaines de Daniel*, et quelques autres écrits.

19 *septembre.* Marc Battaglini, évêque de Césène, et précédemment de Nocera, étoit né à Rimini en 1645. Il est auteur d'une *Histoire universelle des conciles*, d'*Annales du sacerdoce et de l'empire du XVII*e *siècle*, d'*Instructions aux curés* et d'*Exercices spirituels.*

12 *novembre.* — Charles Huré, principal du collége de Boncourt, resta simple acolythe. Il étoit né au diocèse de Sens en 1639. Lié avec MM. de Port-royal, il se retira quelque temps dans cette maison. On a de lui un *Dictionnaire de la Bible*; une édition latine du *Nouveau Testament*, avec de courtes notes; une traduction française du même, qui a été attaquée, et qui pouvoit paroître suspecte; et une *Grammaire sacrée, ou règles pour entendre le sens littéral de l'Écriture sainte.*

1718.

30 *mars.* — Philibert Collet, avocat et jurisconsulte, né à Châtillon les Dombes, est auteur d'un *Traité des excommunications*, d'un autre *de l'Usure*, d'*Entretiens sur la clôture des religieuses*, etc. C'étoit un homme singulier, peu exact dans ses écrits et hardi dans ses sentimens.

17 *avril.* — Louis Habert, docteur de Sorbonne, fut successivement grand-vicaire de plusieurs diocèses. Il étoit né à Blois, et dans sa vieillesse il se retira à Paris, où il étoit souvent consulté pour les cas de conscience. Son *Cours complet de théologie*, en 7 volumes, attira

l'attention de plusieurs évêques, et entr'autres de Fénélon, qui le censura par une instruction pastorale du 1er mai 1711, où il en relevoit les défauts avec sévérité. L'archevêque lui reprochoit entr'autres d'affecter une morale austère, dans le temps même qu'il posoit des principes qui tendoient à excuser les crimes. Habert soutint son ouvrage. L'abbé Pastel, mort à Paris le 2 mai 1724, qui avoit approuvé ce *Cours*, écrivit dans le même sens. L'un et l'autre se disculpoient de jansénisme. Leur justification déplut au parti, et Petitpied publia, en 1712, l'écrit intitulé : *De l'injuste accusation de jansénisme; Plainte à M. Habert*. Celui-ci est encore auteur de la *Pratique de la pénitence*, connue sous le nom de *Pratique de Verdun*, où il avoit été grand-vicaire.

25 *avril*. — Jean de la Placette, ministre protestant, né en Béarn en 1639, se retira en Danemarck, en 1685, puis en Hollande, et mourut à Utrecht. Il composa beaucoup de livres de morale, estimés chez les siens; entr'autres : *Nouveaux essais de morale; Traités de l'Orgueil, de la Conscience*, etc.; *Dissertations* sur divers sujets de théologie et de morale; deux écrits, l'un contre la transsubstantiation, l'autre contre le scepticisme prétendu de l'Église romaine.

30 *mai*. — Bernard Nieuwentyt, médecin hollandais, né en 1654, est auteur d'une réfutation de Spinosa, et de l'*Existence de Dieu, démontrée par les merveilles de la nature*. Ce dernier ouvrage sur-tout lui fait honneur. C'est un hommage à la Providence, que l'auteur retrouve et admire partout.

12 *juillet*. — Herman-Alexandre Roell, théologien protestant, né en Westphalie, fut professeur de théologie à Utrecht, et donna sur cette matière, ainsi que sur l'Écriture sainte, plusieurs *Discours, Thèses et Dissertations*.

28 *juillet*. — Étienne Baluze, savant critique, né à Tulles en 1631, bibliothécaire de Colbert, étoit un des hommes de son temps les plus versés dans la connois-

sance des chartes, des manuscrits et des monumens de l'antiquité. Il possédoit l'histoire ecclésiastique et profane, les Pères, le droit canonique. Il prépara l'édition de saint Cyprien, publiée par D. P. Maran en 1726. Il donna une édition du livre de Marca, *De la concorde du sacerdoce et de l'empire*, des *Lettres du Pape Innocent III*, des *Vies des Papes d'Avignon*, des ouvrages de plusieurs auteurs ecclésiastiques du moyen âge, un *Supplément aux Conciles* du P. Labbe, et d'autres écrits pleins d'érudition. Enveloppé dans la disgrâce du cardinal de Bouillon, auquel il étoit attaché, et pour lequel il avoit travaillé, il perdit ses places et fut exilé. Il fut rappelé après la paix d'Utrecht, et mourut à Paris.

30 *juillet*. — Guillaume Penn, un des chefs des quakers, naquit à Londres en 1644. Dès l'âge de onze ans, il eut, si on l'en croit, des visions et des révélations. Il étudioit à Oxford lorqu'il fit la connoissance d'un quaker, qui l'engagea à se séparer de l'église anglicane. Il résista aux instances et aux menaces de ses parens, et commença, en 1668, à prêcher le quakerisme. Son premier écrit fut la *Vérité exaltée*, puis *Le guide dans l'erreur*. Mis en prison plusieurs fois pour son zèle, il n'en devint que plus ardent, et chercha à propager sa doctrine par ses voyages et par ses écrits. En 1682, il s'embarqua pour l'Amérique, où il avoit obtenu une concession de terrain considérable, et où il se proposoit d'établir sa secte. Il revint peu après en Angleterre et ne fut pas partisan de la révolution. De là les quakers se divisèrent en deux branches, les *Pennites* et les *Meadites*, du nom de Mead, qui étoit favorable à la révolution. Penn passa depuis encore deux ans en *Pensylvanie*, nommée ainsi de son nom, et revint mourir en Angleterre. L'état de ses affaires étant devenu mauvais, il fut obligé de céder sa colonie à la couronne. Ses œuvres ont été rassemblées en 2 volumes in-folio, avec sa vie à la tête. Il eut un adversaire dans la personne de George Keith, quaker, qui l'accusa de déisme. Il est regardé,

après

après Fox, comme le fondateur du quakerisme. On ne doit point juger des quakers par ce qu'en a dit Voltaire dans les *Lettres philosophiques.* Il y est très-inexact et très-superficiel, comme on le montre dans une *Lettre d'un quaker* à lui-même ; lettre publiée à Londres en 1745, où l'on fait voir qu'il n'a connu ni l'histoire ni la doctrine des quakers, et qu'il débite des fables sur le compte de George Fox et de ses sectateurs. On dit qu'il peut y voir en Angleterre environ 60,000 *amis.* Ils sont cinq fois plus nombreux en Amérique. Cette secte a beaucoup prêté au ridicule par l'exagération de ses manières et par ses assemblées, où de prétendus inspirés débitent gravement, tantôt des impiétés, tantôt des extravagances.

2 *octobre.* — Barthélemi Germon, Jésuite, né à Orléans en 1663, et mort dans cette ville, eut des différens avec dom Mabillon et dom Constant sur la *diplomatique.* Il composa des *Lettres et Questions sur l'histoire des congrégations de Auxiliis* de Serry, et un *Traité théologique de la bulle Unigenitus,* que le cardinal de Bissy adopta pour son diocèse.

17 *octobre.* — François Paris, vicaire de Saint-Étienne-du-Mont à Paris, né près cette ville, est auteur des *Psaumes en forme de prières,* de *Prières tirées de l'Écriture sainte paraphrasées,* de l'*Idée de la vie des Saints,* du *Traité de l'usage des sacremens de Pénitence et d'Eucharistie,* et de *Règles chrétiennes pour la conduite de la vie.* Il ne faut pas le confondre avec le fameux diacre François de Paris.

25 *décembre.* — Antoine-Augustin Touttée, Bénédictin de Saint-Maur, né à Riom vers 1650, fut éditeur des *OEuvres de saint Cyrille de Jérusalem,* publiées par D. P. Maran, en grec et en latin, 1720. On lui attribua les lettres, *Si l'on peut permettre aux Jésuites de confesser et d'absoudre.* Elles sont de l'abbé Couet, chanoine et grand-vicaire de Paris, mort en 1736. Celui-ci avoit la confiance du cardinal de Noailles, du chancelier d'Aguesseau et de plusieurs autres personnages.

Après avoir été partisan de l'appel, il contribua au retour du cardinal.

— Michel le Vassor, né à Orléans, entra dans l'Oratoire, quitta ensuite cette congrégation, se retira en Hollande, en 1695, et ensuite en Angleterre, où il se fit anglican. Il avoit publié en France un *Traité de la véritable religion* et des *Paraphrases sur le Nouveau Testament*. En Angleterre, il traduisit les *Lettres et Memoires de Vargas, sur le Concile de Trente*. C'étoit un esprit léger et un écrivain satirique.

— Jean Graverol, ministre protestant, né à Nîmes en 1636, quitta la France lors de la révocation de l'édit de Nantes, et se retira à Amsterdam, puis à Londres. Il prit la défense des *Juvenilia* de Bèze, contre le P. Maimbourg. On a de plus de lui le *Moïse vengé* contre l'*Archéologie philosophique*, de Burnet; *Des points fondamentaux de la religion chrétienne*; *Projet de réunion entre les protestans*; *Réflexions sur certains prétendus inspirés*, 1707. Il avoit été lié avec Bayle, et mourut à Londres.

1719.

14 *février*. — Hugues-François Van Heussen, prêtre hollandais, né à La Haye en 1654, fut curé à Leyde, eut le titre de doyen du chapitre d'Utrecht, et il fut choisi, par M. Codde, pour pro-vicaire, pendant le voyage de celui-ci à Rome. On le cite comme un des plus zélés provocateurs de la désobéissance envers le Pape dans cette affaire. Il composa sur ce sujet : *Historia episcoporum fœderati Belgii*; *Batavia sacra*; plus un traité de controverse contre les protestans.

23 *février*. — Barthélemi Ziegenbalg, théologien luthérien, né en Lusace en 1683, fut envoyé dans l'Inde, en 1705, par le roi de Danemarck pour annoncer le christianisme aux idolâtres. Il fit imprimer une version du Nouveau Testament en langue malabare, et traduisit aussi quelques autres livres de l'Écriture. Voyez sur cette

mission protestante l'*Histoire du christianisme des Indes*, par la Croze.

24 février. — Jean Richard, avocat, né à Verdun, se fit, quoique laïque, auteur de sermons, et en composa un grand nombre. Il donna douze volumes de discours et sermons : on a aussi de lui les *Éloges historiques des saints*, 4 vol. et le *Dictionnaire moral, ou la science universelle de la chaire*, 6 vol. Il fut l'éditeur des *Sermons de Fromentière*, des *Prônes de Joly* et des *Discours de l'abbé Charles Boileau.*

21 mars. — Pierre Poiret, ministre protestant, né à Metz en 1646, fut pasteur à Heidelberg et à Anweil, et se retira ensuite près de Leyde, où il mourut. Il avoit une imagination exaltée, et se fit un systême de mysticité, qui approchoit de l'enthousiasme et du fanatisme. Ses principaux ouvrages sont : *Cogitationes rationales de Deo, animâ et malo ; l'Économie divine ; La paix des bonnes ames ; Les principes solides de la religion chrétienne ; La théologie du cœur* ; une édition des OEuvres de Mlle Bourignon, avec la vie de cette singulière fille.

7 avril. — Jean-Baptiste de la Salle, chanoine de Reims, et fondateur des frères des *Écoles chrétiennes*, naquit à Reims en 1651. Il s'occupa de bonne heure du projet d'établir des écoles, et il en forma à Reims, à Paris et dans beaucoup d'autres villes. C'étoit un ecclésiastique plein de l'esprit de son état ; pieux, désintéressé, et qui avoit donné tout son bien aux pauvres. Il mourut dans la maison de Saint-Yon, à Rouen, où étoit établi son noviciat. On lui doit quelques petits écrits, principalement pour la conduite de ses frères. On a publié sa vie qui est très-édifiante. L'œuvre qu'il avoit instituée a été un service signalé rendu à la classe indigente.

24 avril. — Hyacinthe Robillard d'Avrigny, Jésuite, né à Caen en 1675, mourut à Alençon. Il est auteur des *Mémoires chronologiques et dogmatiques pour servir à l'histoire ecclésiastique depuis* 1600 *jusqu'en* 1716 ;

ouvrage curieux et utile, mais où les Jésuites tiennent trop de place, et qui a été mis à l'index à Rome par décret du 2 septembre 1727, sans doute à cause de la malignité de quelques réflexions. On dit que ces *Mémoires* furent revus par le P. Lallemant, qui en retrancha beaucoup de choses, et que l'auteur en fut si affecté qu'il en mourut de chagrin. On croit s'apercevoir en effet que la fin de ces *Mémoires* a été tronquée. D'Avrigny avoit de l'esprit, du talent et des connoissances. On regrette qu'il n'ait pas donné plus de place dans son ouvrage à l'histoire des églises étrangères, et qu'il n'ait pas parlé des attaques portées dans le XVIIe siècle à la révélation. Ces détails eussent été plus intéressans que ceux que d'Avrigny donne fort longuement sur tout ce qui touche la Société. Ses *Mémoires* sont cependant ce que nous avons de mieux sur l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle.

15 *mai*. — François Malaval, né à Marseille en 1627, et aveugle dès l'enfance, fut néanmoins auteur. Sa *Pratique facile pour élever l'ame à la contemplation* fut censurée et mise à l'index à Rome. On crut y voir les principes du quiétisme, qui paroissoit alors se propager. Malaval se soumit avec docilité. Il envoya sa rétractation à tous les évêques de France, à la Sorbonne, au roi. Tous ceux qui ont été censurés dans ce siècle n'ont pas été aussi dociles. Malaval étoit aussi pieux qu'éclairé. On a de plus de lui des *Vies des saints*, la *Vie de saint Philippe Beniti*, un *Discours contre la superstition des jours heureux et malheureux*, et quelques livres de piété.

29 *mai*. — Joseph de Jouvenci, Jésuite, né à Paris en 1643, appelé à Rome en 1699, y composa ou plutôt y continua l'*Histoire* de la Société, commencée par Orlandin, Sacchini et Poussines. Il en fit paroître, en 1710, un volume in-folio, qui est le dernier de la cinquième partie. Ce volume fut condamné en France par deux arrêts du parlement de Paris, des 22 février et 24 mars 1713. Voyez les *Memoires* de d'Aguesseau, où cette affaire est racontée au long.

6 *juin.* — **Louis-Ellies Dupin, docteur et professeur de Sorbonne, né à Paris en 1657, commença, encore** jeune, sa *Nouvelle bibliothèque universelle des auteurs ecclésiastiques*, contre laquelle Bossuet écrivit. M. de Harlay, archevêque de Paris, condamna l'ouvrage en 1693, et Dupin fut obligé de rétracter plusieurs propositions. Il continua sa *Bibliothèque*, qui forme 46 volumes, et qui se ressent de la précipitation avec laquelle elle a été rédigée. Dupin fut exilé à Châtellerault, lors du *Cas de conscience*, et n'obtint son rappel qu'en révoquant sa signature. Le chancelier d'Aguesseau, dans ses *Mémoires historiques sur les affaires de l'Église depuis* 1697 *jusqu'en* 1710, excuse Dupin sur ce qu'il étoit *martyr d'une opinion qu'il ne suivoit pas.* On a prétendu en effet que celui-ci n'étoit pas janséniste dans le fond; et on l'a accusé d'avoir des principes assez peu orthodoxes sur des points importans. Le *Moréri* dit qu'il étoit *exempt des préjugés ordinaires, et propre à former des projets de réunion.* Il fut en relation de lettres avec Guillaume Wake, archevêque anglican de Cantorbéri, et il travailla à une réunion des deux églises, mais sans vouloir faire part au Pape de la négociation, qui, d'ailleurs, n'eut aucun succès. On a de Dupin une édition de saint Optat de Milève; une de Gerson, en 5 volumes in-folio; *De antiquâ Ecclesiæ disciplinâ*; un *Traité de la puissance ecclésiastique et temporelle*; une *Histoire de l'Église*, 4 volumes; *Notæ in Pentateuchum*; *De la nécessité de la foi en Jésus-Christ*; *Defense de la monarchie de Sicile*; *Traité historique des excommunications*, dont le second volume fut supprimé par arrêt du conseil du 8 janvier 1743; *Méthode pour étudier la théologie*; *Traité philosophique et théologique sur l'amour de Dieu*; *Traité de la vérité*, etc. On voit combien cet écrivain étoit fécond; il n'est ni toujours sûr ni bien exact. Il n'étoit pas très-favorable au saint Siége. Ses ennemis lui ont reproché des torts plus graves encore, qui ne paroissent pas fondés.

19 *août.* — **Charles-Hildebrand de Canstein, luthé-**

rien, né à Lindenberg en 1667, fut ami et disciple de Spener, dont il a donné la vie. Il est aussi auteur d'une *Harmonie des quatre évangiles*. Il laissa à la maison des Orphelins de Halle sa bibliothèque et une partie de sa fortune. Il prenoit beaucoup d'intérêt à cet établissement, et publia, au bénéfice des pauvres, la *Bible*, le *Nouveau Testament* et le *Psautier*, qu'il vendoit à bas prix.

2 *septembre*. — Michel Le Tellier, Jésuite, né près Vire en 1643, écrivit en faveur des cérémonies chinoises, contre le *Nouveau Testament de Mons*, contre le livre de la *Morale pratique*, et sur quelques autres contestations de ce temps-là. Il devint confesseur de Louis XIV à la mort du P. de la Chaise, en 1709. Ce qu'on dit, dans quelques Mémoires, sur la manière dont il parvint à cet emploi, est destitué de vraisemblance. On lui a reproché d'avoir poussé Louis XIV à des mesures de rigueur contre les jansénistes. Ces mesures se bornèrent à l'exil de quelques intrigans. Ce prince ne suivit pas, depuis 1709, une conduite différente de celle qu'il avoit tenue jusque-là. Il regardoit les jansénistes comme dangereux, et ils les contint avec fermeté. On a dit que Le Tellier avoit forcé Clément XI a donner la bulle *Unigenitus*, et qu'il avoit exigé la condamnation de plus de cent propositions. C'est une de ces anecdotes sans autorité, qui sont semées dans les écrits du parti. Celle-ci mérite d'autant moins de confiance, que les *Réflexions morales* avoient déjà été condamnées à Rome, en 1708, avant que Le Tellier pût y avoir aucune influence. Son caractère a été peint sous des couleurs très-désavantageuses. On trouve cependant dans les *OEuvres de M. d'Aguesseau* un trait en son honneur. Le roi, dit l'illustre chevalier dans le *Discours sur la vie et la mort de son père*, le roi ayant demandé un jour au P. Le Tellier pourquoi il ne se servoit pas, pour ses voyages, d'un carosse à six chevaux, comme son prédécesseur, le confesseur répondit que *cela ne convenoit pas à son état*, et qu'il *auroit été encore plus honteux de le faire de*

puis qu'il avoit rencontré sur le chemin de Versailles, dans une chaise à deux chevaux, un homme de l'âge, des services et de la dignité de M. d'Aguesseau. Le Tellier avoit la feuille des bénéfices, ainsi que l'avoit eue le P. de la Chaise. Après la mort de Louis XIV, il fut exilé à Amiens, puis à La Flèche, où il mourut. On voit dans le *Moréri*, à l'article *Fabre*, qu'il rendit des services à cet Oratorien, et qu'il lui envoya de l'argent dans un moment où celui-ci en avoit un très-grand besoin. Toutefois le P. Le Tellier est fort maltraité dans la plupart des écrits de ce temps-là. Depuis 1715, la feuille des bénéfices fut donnée au *Conseil de conscience*, établi par le régent; elle étoit entre les mains de l'abbé de Thésut, secrétaire des commandemens du prince, qui la remit, en 1722, au cardinal Dubois, nommé premier ministre. Sous le ministère de M. le duc, elle fut confiée à Millain, secrétaire de ses commandemens, ou plutôt celui-ci travailloit sous la direction de l'évêque de Fréjus.

5 *septembre.* — Augustin Érath, chanoine régulier de Saint-Augustin, abbé régulier de Saint-André et proto-notaire apostolique, naquit en Souabe en 1648. Il professa la théologie et fit beaucoup de bien à son abbaye. C'étoit un religieux édifiant et instruit. Il laissa des Sermons, des Traités de théologie, des Méditations pieuses, des Dissertations historiques et théologiques.

10 *septembre.* — Michel Felibien, Bénédictin de Saint-Maur, né à Chartres en 1666, étoit neveu de Jacques, dont nous avons parlé sous 1716. On a de Michel : l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, la *Vie de Madame d'Humières*, abbesse et réformatrice de Mouchy, et des *Sentimens de piété sur l'Eucharistie.*

27 *octobre.* — François Baert, Jésuite, né à Ypres en 1651, fut envoyé à Anvers en 1681 pour travailler aux *Actes des saints.* Il donna ceux de plusieurs saints de Bretagne, et un commentaire sur la vie de saint Basile.

30 *octobre.* — Louis Jobert, Jésuite, né à Paris en 1637, composa : *Dévotion des serviteurs de la sainte Vierge; Pratiques de dévotion pour les fêtes de la*

sainte Vierge; Vie du P. Crasset; Des congrégations de la sainte Vierge.

2 *décembre.* — Pasquier Quesnel, théologien fameux par le nombre de ses écrits, et par les disputes auxquelles il a donné lieu, étoit né à Paris en 1634. Après avoir achevé son cours de théologie en Sorbonne, il entra dans l'Oratoire en 1657. Il paroît que son premier ouvrage fut ses *Réflexions morales sur le Nouveau Testament.* Ce n'étoit d'abord que quelques réflexions sur les paroles de Jésus-Christ, et l'auteur ne les avoit destinées, dit-on, qu'à l'usage des jeunes confrères de l'Oratoire. En 1675, Quesnel fit paroître une nouvelle édition des *Œuvres du Pape saint Léon*, avec des notes, des observations et des dissertations. Elle fut censurée à Rome, le 22 juin 1676, et a depuis été effacée par celle des frères Ballerini, qui reprochent à Quesnel beaucoup d'inexactitudes et d'infidélités. Cependant la congrégation de l'Oratoire étoit travaillée par des opinions nouvelles. Elle avoit à sa tête le P. Abel de Sainte-Marthe, qui peut être regardé comme une des principales causes de sa décadence, et qui y favorisoit les sentimens de Jansénius et d'Arnauld. Il avoit donné sa confiance au P. Quesnel qui les avoit adoptés. Repris plusieurs fois par M. de Harlay, archevêque de Paris, et continuant toujours à servir le même parti, il fut exilé, et Quesnel eut ordre de choisir une autre résidence que Paris. Il se retira à Orléans, en 1681, et continua à y travailler à ses *Réflexions morales.* La petite mortification qu'il venoit d'essuyer le porta encore plus à faire entrer dans son ouvrage des plaintes assez mal déguisées sur le sort de la vérité et de ses défenseurs. Une nouvelle mesure vint accroître ces dispositions peu favorables. L'assemblée générale de l'Oratoire avoit dressé, en 1678, un formulaire sur divers points de philosophie et de théologie. En 1684, elle en ordonna la signature à tous les membres de la Congrégation. On y avoit mêlé assez imprudemment le cartésianisme avec le jansénisme. Il est assez vraisemblable que ce ne fut pas par attache-

ment pour le premier de ces systêmes que Quesnel sortit alors de l'Oratoire; mais il ne crut pas devoir souscrire à la condamnation d'opinions qui lui étoient chères. Il se retira dans les Pays-Bas en février 1685, et joignit Arnauld à Bruxelles. Une telle compagnie le fortifia de plus en plus dans son zèle pour la doctrine de Jansénius. Ce fut là que Quesnel acheva les *Réflexions morales*. On peut penser, sans beaucoup de noirceur, que les conseils d'Arnauld, et la situation de l'auteur hors de son pays, ne contribuèrent pas à calmer l'amertume de ses plaintes, et à le détourner de ses perpétuelles allusions contre les pasteurs et contre l'autorité. L'ouvrage parut en 1693 et 1694. Nous avons parlé plus haut des approbations données à cette production, et entr'autres de celle qu'on a prêtée à Bossuet. On ne peut que déplorer l'usage que Quesnel fit de son temps et de ses talens pour composer un livre qui devoit exciter tant de troubles; mais l'entêtement des disciples à le soutenir passa encore celui de l'auteur à le produire, et est, ce semble, moins excusable. En 1694, Quesnel perdit Arnauld; loin de se laisser abattre par une mort qui laissoit un si grand vide dans leurs rangs, il songea à réparer ce malheur par son activité. Déguisé sous un habit laïque, dans un état catholique, il y semoit le trouble par ses conversations et ses écrits, excitoit les prêtres contre les évêques, et le clergé contre le saint Siége, soutenoit la cause de Baïus et de Jansénius, écrivoit contre les constitutions des papes, et entretenoit en Hollande et en France une correspondance assidue. Il avoit un agent à Rome dans la personne de Duvaucel. Ses lettres et celles de ses amis prouvent assez l'existence d'un parti qui avoit un langage mystérieux, des chiffres, des noms de guerre. Celui de Quesnel étoit le *père prieur*. Il méritoit cette distinction par son zèle et par sa fécondité, produisant sans cesse de nouveaux écrits, et ne laissant passer aucune occasion de propager sa doctrine (1). Ce fut pour tous ces griefs

(1) Voyez le recueil intitulé : *Causa Quesnelliana. Bruxellis*, 1704, 1 vol. in-4°.

qu'il fut arrêté à Malines et mis en jugement. Nous avons raconté ailleurs les détails de cette affaire. Quesnel trouva moyen de s'échapper des prisons de l'officialité. Il avoit de chauds amis. Deux ou trois bons Flamands (d'Aremberg, Roover et un autre) furent les anges qui délivrèrent ce nouveau Pierre. Il se retira en Hollande, et se logea chez Brigode, son ami, qui se fit libraire pour être plus utile à son parti. Dès-lors, Amsterdam devint un centre et un point de réunion, comme Bruxelles l'avoit été précédemment. Les jansénistes de France y allèrent en pélérinage, et quelques-uns même se fixèrent auprès de leur patron. Petitpied, le Gros, Dilhe, Fouillou, Laniez, Sartre furent de ce nombre. Ce fut de là que partirent tant d'écrits et de pamphlets. Ce fut là entre autres que furent imprimés les Hexaples, que l'on envoyoit par la poste à Paris, feuille à feuille (1). Il nous seroit impossible d'entrer ici dans le détail de tous les ouvrages composés par Quesnel. Il se trouva engagé dans une foule de contestations particulières, auxquelles il tint tête avec une ardeur et une fécondité extrêmes. Il s'éleva par des mémoires nombreux contre la constitution *Unigenitus* et contre le jugement porté sur sa personne à Malines. Il fatigua de ses réclamations les Papes, les évêques, les assemblées du clergé de France, le roi, les magistrats. Il poursuivit les Jésuites avec une chaleur dont ses disciples héritèrent. On peut voir dans *Moréri* les titres de ces différentes brochures. Ils remplissent plusieurs colonnes. Quesnel prit beaucoup de part aux troubles de l'église de Hollande, et prépara le schisme de cette église. Enfin, on a de cet homme infatigable quelques livres de piété; heureux, si dans ceux mêmes à qui on donne ce titre, on ne trouvoit pas des traces

---

(2) Les Hexaples furent le fruit du zèle et des travaux d'une société d'appelans. Ils furent rédigés en grande partie à Saint-Magloire, où se réunissoit cette société. Boursier, le Fevre, d'Étémare, Nivelle, Fernanville, Boulenois, y travailloient à Paris, et Quesnel, Fouillou, Dilhe et Laniez à Amsterdam.

des préventions de l'auteur. Il auroit pu servir l'Église ; il ne lui est resté que la réputation d'un chef de parti.

— Jean-Frédéric Karg, ministre d'état de l'électeur de Bavière, et ensuite de son frère, l'achevêque électeur de Cologne, publia à Wurtzbourg, en 1680, le livre intitulé : *Paix religieuse*, en latin, où il donne des vues utiles et saines pour la plupart. Ce livre a été néanmoins mis à l'index, *jusqu'à ce qu'il fût corrigé*. On a encore de M. Karg : *Vues pacifiques sur la réunion des religions qui divisent l'Allemagne*, et une *Vie de saint Jean-Népomucène*.

— Jean-Henri Maïus, théologien luthérien, né en Franconie en 1653, fut professeur et pasteur à Giessen. Il étoit habile dans la théologie, l'érudition et la littérature biblique, et il donna sur ces matières un grand nombre d'ouvrages, qui supposent beaucoup de savoir et de recherches.

— François Burmann, professeur de théologie à Utrecht, y naquit en 1671. Il fut pasteur de plusieurs églises. Accusé de spinosisme par Limborch, il en accusa à son tour Frédéric Leemhof. Il est auteur d'une *Harmonie ou concordance des évangélistes*, et de quelques ouvrages de théologie et sur l'Écriture sainte.

Vers ce temps. — Étienne Lochon, docteur de Navarre, curé de Bretonvilliers, né au diocèse de Chartres, mourut à Paris où il s'étoit retiré. Ses ouvrages sont : *Le Vrai dévot*; *Les illusions du faux zèle*; *Abrégé de la discipline de l'Église*; *Mort des pécheurs dans l'impénitence*; *Traité du secret de la Confession*, avec la censure faite, le 21 janvier 1708, par Guy de Sève, évêque d'Arras, d'un libelle anonyme contre le sceau de la confession; *Entretiens d'un homme de cour et d'un solitaire sur la conduite des grands.*

1720.

6 *février.* — Jean-Christophe Pfaff, théologien, né dans le Wurtemberg en 1651, fut professeur de théolo-

gie et pasteur à Tubingue. Il donna en latin : *Dissertation sur les passages de l'ancien Testament allégués dans le nouveau; Recueil de controverses.* Il ne faut pas le confondre avec son fils, Christophe-Matthieu Pfaff, abbé de Lauréac, aussi professeur en théologie à Tubingue, né en 1686, qui est auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur la théologie, la controverse et l'histoire ecclésiastique. Nous ne citerons de lui que, *Institutions théologiques; Fragmenta anecdota sancti Irenæi; Histoire de la formule du Consensus.* Nous ignorons l'année de sa mort. Il jouissoit d'une grande réputation de science et l'habileté.

3 *mars.* — Dominique Snellaerts, chanoine de Gand, né à Anvers en 1650, fut d'abord professeur à Louvain. Il est auteur de Dissertations sur des sujets d'histoire sacrée, de discipline, et d'un Commentaire sur les quatre évangélistes. C'étoit, dit-on, un homme remarquable par sa science, sa piété et son habileté dans les affaires. Il fut quelque temps grand-vicaire de Gand.

1er *mai.* — Bénigne Lordelot, avocat au grand conseil, né à Dijon en 1639, étoit un homme pieux, à en juger par ses écrits : *Devoirs de la vie domestique; Prières chrétiennes; Lettres sur l'irrévérence dans les églises; Lettres sur les désordres du carnaval;* quelques autres livres de morale.

1er *septembre.* — Eusèbe Renaudot, prieur de Frossay, né à Paris en 1640, n'entra pas dans les ordres, et se contenta de porter l'habit ecclésiastique. Il se rendit habile dans les langues orientales, accompagna le cardinal de Noailles au conclave de 1700, et fut bien traité de Clément XI. A son retour il publia deux volumes pour servir de continuation au livre de la *Perpétuité de la foi;* l'*Histoire des patriarches d'Alexandrie;* un *Recueil d'anciennes liturgies orientales;* traduction latine de la *Vie de saint Athanase*, en arabe, et quelques autres ouvrages d'érudition et de critique. Ses connoissances et son caractère lui avoient procuré beaucoup de considération. Sa bibliothèque passa, d'après son testament, à Saint-Germain-des-Prés.

20 *septembre.* — Pierre de la Broue, évêque de Mirepoix, en 1679, étoit né à Toulouse en 1643, et avoit été lié avec Bossuet. On a de lui : *Défense de la grâce efficace par elle-même*, contre Fénélon et Daniel, et trois *Lettres pastorales aux nouveaux réunis de son diocèse sur l'Eucharistie.* Il interjeta appel de la bulle en 1717, et ne voulut même pas souscrire à l'accommodement de 1720. On trouve dans le recueil des Lettres de Bossuet, une correspondance entre lui et la Broue, sur les moyens d'opérer la conversion des protestans. Il est auteur d'un *Catéchisme*, de *Statuts synodaux*, de l'*Oraison funèbre de la dauphine Anne-Christine de Bavière*, et d'une *Relation des conférences de* 1716, lors des négociations pour ramener les opposans.

8 *octobre.* — Théophane, évêque grec en Russie, naquit à Kiow, en 1681. Il fut évêque de Plescow en 1715, et peu après vice-président du nouveau synode. Moréri dit que Catherine le fit archevêque de Novogorod. Cependant il mourut avant le règne de cette princesse. Il composa divers écrits, prêcha avec succès, établit une école, forma une bibliothèque. C'étoit le plus savant homme du clergé russe.

29 *novembre.* — Jean Opstraet, professeur de théologie à Louvain, naquit au pays de Liége en 1651. L'archevêque de Malines le fit renvoyer en 1690, et Philippe V le bannit en 1704. Mais il revint deux ans après, quand l'empereur se fut emparé des Pays-Bas, et il fut fait principal du collége le Faucon. Il étoit lié avec les jansénistes. Ses ouvrages sont assez nombreux : *Dissertation théologique sur la conversion du pécheur; Le bon pasteur; Le théologien chrétien;* une théologie; des écrits contre Steyaërt, contre les Jésuites, contre Daelman, contre l'avocat Parmentier, contre le père Meyer, contre Denys, théologal de Liége. On voit qu'Opstraet ne haïssoit pas les disputes.

20 *décembre.* — Isaac Martineau, Jésuite, né à Angers en 1640, fut confesseur du duc de Bourgogne, publia les *Vertus* de ce prince, les *Psaumes de la péni-*

tence, avec des réflexions, et des *Méditations sur les plus importantes vérités du christianisme pour une retraite*.

— François Posadas, Dominicain, né à Cordoue en 1639, théologien, prédicateur, missionnaire, fit de grands fruits dans les campagnes, où il aimoit sur-tout à annoncer la parole de Dieu. Sa réputation de vertu et de sainteté étoit aussi étendue que méritée. Il refusa l'évêché de Ciudad-Rodrigo, auquel le roi l'avoit nommé. Il mourut à Cordoue, après une vie passée dans les exercices de la pénitence et du ministère. Peu après, on commença les informations sur ses vertus. On a publié sa vie. Il laissa plusieurs écrits, des *Sermons doctrinaux*, des *Sermons en l'honneur de la sainte Vierge*, la *Vie de saint Dominique de Guzman*, un livre contre Molinos, et divers traités manuscrits de théologie mystique.

— Henri de Saint-Ignace, religieux Carme, né à Ath en Flandre, fut professeur de théologie dans son ordre. Son *Ethica amoris*, ou *Cours complet de théologie morale*, a été prohibé à Rome en 1714 et en 1722. Il se déclara contre les Jésuites dans le *Molinisme renversé* et dans beaucoup de pamphlets, où l'on ne trouve pas plus d'intérêt et de goût que de mesure et d'équité.

— Jean-Wolfgang Jaeger, théologien luthérien, né à Stuttgard en 1647, fut professeur de théologie et pasteur à Tubingue. Ses écrits sont : *Histoire ecclésiastique comparée avec l'histoire profane ; Système et abrégé de théologie ; Examen de la vie et de la doctrine de Spinosa ; Théologie morale ; Observations sur Puffendorff et sur Grotius*.

— Jean Dubourdieu, ministre protestant, né à Montpellier vers 1648, se retira en Angleterre lors de la révocation de l'édit de Nantes. Il mourut à Londres après avoir publié des Sermons, un *Traité sur le retranchement de la coupe*, la *Comparaison des lois de France contre les protestans avec celles d'Angleterre contre les catholiques*, et une *Dissertation sur la légion thébéenne*,

dont il prétend que le martyre est une fable. D'autres protestans, tels que Hottinger, Moyle, Burnet et Mosheim ont partagé cette opinion ; mais d'autres l'ont fortement réfutée, entr'autres George Hickes, ce savant anglais, dont nous avons parlé sous 1715, et Félix de Balthasar, Suisse. Dom Delisle, Bénédictin, a porté la vérité de cette histoire jusqu'à l'évidence. Voyez son article sous 1766, ainsi que les *Éclaircissemens* du P. de Rivaz sur ce fait, 1779.

1721.

6 *janvier.* — Melchior Leydecker, théologien calviniste, né à Middelbourg en 1652, professeur de théologie à Utrecht, publia entr'autres ouvrages, un *Traité de la république des Hébreux* où il réfute l'*Archéologie* de Thomas Burnet, un *Commentaire sur le Catéchisme* d'Heidelberg, une *Analyse de l'Écriture*, une *Histoire du jansénisme*, la continuation de l'*Histoire ecclésiastique* de Hornius, une *Histoire de l'église d'Afrique*, etc. Tous ces ouvrages sont en latin.

16 *janvier.* — Maximilien Misson, protestant, conseiller au parlement de Paris, se retira en Angleterre lors de la révocation de l'édit de Nantes, et s'y rendit ridicule par l'ardeur avec laquelle il embrassa les folies des prétendus prophètes des Cévennes. Il présenta comme des fruits de l'Esprit divin les impostures et le fanatisme des Camisards. Son *Théâtre sacré des Cévennes* est un monument étonnant de crédulité et d'extravange. Son *Voyage d'Italie* est un tissu de fables et de calomnies maladroites. Misson mourut à Londres, toujours convaincu de la vérité de prodiges dont tout le monde se moquoit.

21 *janvier.* — François Pagi, religieux Cordelier, né à Lambesc en 1654, étoit neveu du savant Antoine Pagi, auteur de la *Critique des Annales de Baronius*. Il aida son oncle dans ses travaux, et donna une *Histoire des*

Papes, en 4 volumes, dont le dernier fut publié en 1747 par un autre Antoine Pagi, son neveu.

26 *janvier*. — Pierre-Daniel Huet, évêque d'Avranches, naquit à Caen en 1630. Il se livra aux études de critique et d'érudition, et fut nommé sous-précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV. Il obtint l'abbaye d'Aunay, en 1678, et fut fait évêque de Soissons, puis d'Avranches. Mais l'amour de l'étude l'engagea, en 1699, à renoncer aux fonctions de l'épiscopat. Il donna sa démission, et se retira chez les Jésuites de la rue Saint-Antoine, à Paris, où il passa le reste de ses jours. Nous ne citerons de ses ouvrages que ceux qui ont un rapport plus direct avec la religion. Sa *Démonstration évangélique*, dont il donna deux éditions successives, annonce une grande érudition, Son édition des *Commentaires d'Origène sur l'Écriture sainte*; l'ouvrage intitulé : *Questiones Alnetanæ de concordiâ rationis et fidei*, ou *Questions d'Aunay sur l'alliance de la raison et de la foi* (elles furent ainsi appelées du nom de l'abbaye d'Aunay où Huet les rédigea); le livre *De la situation du Paradis terrestre*, sont pleins de recherches. Voltaire, qui a pris à tâche d'atténuer l'attachement des plus grands hommes pour le christianisme, dit dans son *Siècle de Louis XIV*, que le *Traité de la foiblesse de l'esprit humain* a fait beaucoup de bruit, et a paru à quelques-uns démentir la *Démonstration évangélique*. Il n'avoit sans doute lu ni l'un ni l'autre. Huet étoit très-savant, et voué aux recherches d'érudition.

5 *février*. — François Macé, bachelier de Sorbonne, curé et chanoine de Sainte-Opportune, composa un *Abrégé chronologique, historique et moral de l'ancien et du nouveau Testament*, une traduction de l'*Imitation*, et de quelques livres de piété du P. Busée, et un *Esprit de saint Augustin*, qui est resté manuscrit.

7 *avril*. — Gilles De Witte, curé à Malines, né à Gand en 1648, entra avec chaleur dans les disputes qui agitèrent l'Église de son temps. En 1685 la faculté étroite censura quelques propositions de lui contre l'autorité des Papes.

Papes. Il s'éleva contre cette censure, ainsi qu'Arnauld ; Steyaert la soutint. Le *Moréri* avoue que *les amis de De Witte auroient désiré en certaines occasions qu'il modérât son grand zèle.* La liste de ses écrits est en effet très-considérable. Il paroît qu'ils ne brillent ni par l'exactitude ni par la modération.

27 *avril.* — Claude Fyot de la Marche, abbé de Saint-Étienne de Dijon, prêtre plein de zèle et de charité, est auteur d'*Entretiens avec Jésus-Christ*, du *Manuel pour entendre la messe*, de la *Dévotion aux anges*, et d'*Avis sur le sacrement de pénitence.* Voyez l'*Introduction*, page 64.

6 *mai.* — Pierre-Lambert le Drou, religieux Augustin et docteur de Louvain, naquit à Huy dans les Pays-Bas. Innocent XI l'appela à Rome, où il fut préfet du collége de la Propagande. Innocent XII le fit son sacriste, et lui donna le titre d'évêque de Porphyre. Il eut quelques désagrémens au sujet du livre des *Réflexions morales*, pour lequel il fut nommé consulteur. Il revint dans les Pays-Bas, et fut vicaire-général de Liége. On a de lui quatre *Dissertations sur la contrition et l'attrition.*

9 *juin.* — Walter Moyle, littérateur anglais, né en 1672, écrivit contre la religion et contre le clergé, et attaqua entr'autres le miracle de la légion thébéenne et la mémoire du martyre de saint Ignace. Dans un autre écrit, il prétendit que les miracles avoient cessé de bonne heure dans l'Église. Il étoit instruit, mais satirique.

13 *aout.* — Jacques le Long, prêtre de l'Oratoire, né à Paris en 1665, bibliothécaire de la maison de Saint-Honoré, fut savant et laborieux. Il est connu spécialement par sa *Bibliothèque sacrée*, où il donne un catalogue des manuscrits et des textes originaux de la Bible avec leurs éditions et versions, et aussi une notice des auteurs qui ont travaillé sur l'Écriture sainte, et de leurs ouvrages. On a de plus de lui un *Discours historique sur les Bibles Polyglottes*, et sur leurs différentes éditions.

C'est lui qui est le premier auteur de la *Bibliothèque historique de la France.*

1er *septembre.* — Benoît Bacchini, Bénédictin du Mont-Cassin, né à Borgo-san-Donnino en 1651, mort à Bologne, étoit un savant d'un mérite rare, et versé dans les antiquités ecclésiastiques. Il est auteur de dissertations sur l'histoire ecclésiastique, entr'autres *De ecclesiasticæ Hierarchiæ originibus dissertatio.* On dit qu'elle est savante et pleine de recherches. Il se distingua aussi dans la carrière de la prédication.

9 *septembre.* — David Martin, ministre protestant, né en Languedoc en 1639, se retira en Hollande, et fut pasteur à Utrecht, où il mourut. Il étoit estimé dans sa communion pour son esprit, son caractère et ses connoissances. On lui doit : *Histoire du vieux et du nouveau Testament*, appelée communément *Bible de Mortier;* huit sermons; *Traité de la religion naturelle; Traité de la religion révélée;* deux *Dissertations*, en 1717, l'une sur le texte célèbre de saint Jean *des trois témoins*, dont il prouva l'authenticité contre l'anglais Emlyn; l'autre sur le fameux passage de Joseph, touchant Jésus-Christ, dont il établit aussi l'authenticité. Emlyn lui répondit sur le premier point, et Martin fortifia sa dissertation par deux nouveaux écrits.

18 *octobre.* — Pierre Coustant, Bénédictin de Saint-Maur, né à Compiègne en 1654, mort à Paris, donna, en 1693, une édition des *Œuvres de saint Hilaire*, travailla à celle de saint Augustin, et rédigea le premier volume des *Lettres des Papes.* Il prit la défense de Mabillon contre le P. Germon, Jésuite.

6 *décembre.* — Jacques Coret, Jésuite vertueux et zélé, mort à Liége, est auteur de quelques livres de piété, comme le *Journal des anges;* la *Maison de l'éternité*, etc.

30 *décembre.* — Pierre de Lorrain de Vallemont, prêtre, né à Pont-Audemer en 1649, y mourut. Entre beaucoup d'écrits de lui, nous citerons ses *Lettres sur la conversion de deux ministres protestans, Vignes et*

Gilbert, 1679 et 1685. ¶ Sa *Physique occulte, ou traité de la baguette divinatoire*, a été réfutée par le P. le Brun, et mise à l'index à Rome, le 26 octobre 1701. Sa *Dissertation théologique et historique du secret des mystères, ou apologie de la rubrique des missels, qui ordonne de dire secrètement le canon de la messe*, 1710, Paris 3 vol. donna lieu à des *Remarques critiques*, de Baudouin, chanoine de Laval, partisan du système contraire, et qui avoit déjà écrit en faveur de Claude de Vert.

— Jean Gale, ministre anabaptiste à Londres, né dans cette ville en 1680, fut en relation d'amitié et de lettres avec Jean Le Clerc. En 1711, il publia des *Lettres contre l'Histoire du baptême des enfans*, de Wall. Il étoit ami de Whiston, et partisan de la plus grande liberté religieuse. Il a laissé quelques sermons.

1722.

3 *janvier*. — Herman Deusing, théologien coccéien, né à Groningue en 1654, fut inquiété pour ses sentimens parmi ceux de sa communion. Ses ouvrages sont : une *Histoire allégorique de l'ancien et du nouveau Testament; Commentaire mystique sur le Décalogue; Allégorie prophétique de l'histoire évangélique; Mystère de la sainte Trinité*, où il ne trouve qu'une allégorie; *Moïse évangélisant*; etc. tous en latin. Il a poussé fort loin le système de l'allégorie.

23 *janvier*. — Henri, comte de Boulainvilliers, né à Saint-Saire en 1658, mort à Paris, est auteur entr'autres d'une *Histoire des Arabes et de Mahomet*, et d'une *Analyse du Traité théologico-politique de Spinosa*. Il passoit pour porter assez loin la liberté de penser, et quelques-uns des principes avancés dans ses livres l'ont fait regarder comme peu favorable au christianisme. Cependant il étoit lié, dit le *Moréri*, avec les seigneurs de la cour qui avoient le plus de réputation de piété. Il mourut entre les bras du P. la Borde, de l'Oratoire,

qui assura n'avoir jamais vu personne mieux disposé à recevoir les sacremens. Il les reçut en effet avec beaucoup de marques de piété. Il est certain au reste que les *Doutes sur la religion*, le *Dîner du comte de Boulainvilliers*, et les autres écrits irréligieux, publiés sous son nom, ne sont pas de lui. On lui attribue dans la *Biographie universelle* le *Traité des trois imposteurs*, soi-disant traduit de l'anglais, sans nom de lieu, 1775, in-8°, de 102 pages. Cette attribution est-elle plus fondée que les précédentes? On lui reproche, dans le même ouvrage, de s'être occupé sérieusement d'astrologie judiciaire, et d'en avoir fait l'application aux événemens de la politique.

31 *janvier*. — Joseph Lambert, docteur de Sorbonne, prieur de Palaiseau, né à Paris en 1654, prêcha avec succès dans la capitale. C'étoit un ecclésiastique charitable pour les pauvres, et zélé pour la conversion des protestans, dont il ramena plusieurs. On a de lui des *Discours sur la vie ecclésiastique*; l'*Année évangélique*, en 7 vol.; des *Instructions sur les Commandemens de Dieu, sur les Évangiles*; des lettres de controverse, et d'autres écrits de morale et de piété.

7 *février*. — Louis-Gérauld de Cordemoi, licencié de Sorbonne, abbé de Fénières, lecteur du Dauphin fils de Louis XIV, naquit à Paris en 1651. Il s'appliqua à la controverse, et fit plusieurs missions en Saintonge, et des conférences publiques à Paris avec les protestans. Ses ouvrages roulent sur cette matière : *De l'invocation des saints; Conférence de Luther avec le diable; Lettre en réponse à celles de Jurieu contre l'Histoire des variations; Traité contre les sociniens*, dédié à Bossuet; *Éternité des peines*, contre les mêmes; *Traités des images et des reliques; Réflexions sur la réponse des docteurs d'Helmstadt.*

14 *février*. — Jean-Jacques Schudt, protestant, né à Francfort sur le Mein en 1664, fut habile dans les langues orientales et le rabbinisme. Il a écrit sur l'histoire juive et sur l'Écriture.

3 *mars.* — Campège Vitringa, théologien protestant, né en Frise en 1659, fut professeur de théologie à Leeuwarde, où il mourut. Ce savant est principalement connu par son *Commentaire sur Isaïe*, en 2 volumes in-folio. Il a donné aussi des ouvrages de théologie et des dissertations sur l'histoire juive. Ses écrits sont nombreux. Son fils, nommé aussi Campège Vitringa, né en 1693, et mort le 11 janvier 1723, fut professeur de théologie, et donna un *Abrégé de la théologie naturelle*, et des dissertations sur l'Écriture sainte.

11 *mars.* — Janus-Junius Toland, déiste anglais, naquit en Irlande en 1678. Élevé dans la religion catholique, qui étoit celle de ses parens, il la quitta à seize ans, peut-être même plutôt, et depuis il montra toujours un zèle ardent contre elle. Il parut quelque temps suivre le culte presbytérien; mais on s'aperçut bientôt qu'il n'étoit attaché à aucune croyance. Il parloit contre la religion dans les cafés et dans les clubs. Repris de cette conduite, il donna un déclaration de foi conforme aux principes de l'église anglicane. Mais dans le même temps il travailloit au *Christianisme sans mystères*, qu'il publia, en 1696, à Londres, et qui attira l'animadversion du parlement et du clergé. Retiré à Dublin, loin de s'y tenir tranquille, Toland révolta tous les esprits par la hardiesse de ses propos et l'intempérance de sa langue. Il débitoit ses maximes dans les lieux publics, et se répandoit en injures contre ses adversaires. Nous avons parlé ailleurs de ses principaux écrits. Comme il se trouvoit souvent dans une extrême misère, il vendoit sa plume aux partis. Il affectoit un grand zèle pour la maison d'Hannover, publioit des pamphlets contre le clergé, contre le prétendant, contre les Français. Collins, auquel il faisoit assez bassement la cour, n'avoit pas, dit-on, une bonne idée de sa sincérité. Toland a laissé parmi ses compatriotes une mémoire peu honorable. Swift n'en parle que comme d'un misérable. Le journal intitulé le *Free-holder*, dit qu'il étoit grossier et arrogant. « C'est « un problême, ajoute-t-il, de savoir si les gens de bien

« ont eu plus de compassion pour lui que les incrédules « eux-mêmes n'ont eu de mépris. » Caustique et rampant, il prodiguoit la satire et la flatterie suivant ses intérêts ou ses caprices Desmaiseaux, qui s'efforce de le justifier sur plusieurs points, reconnoît qu'il aimoit les paradoxes, et que la misère lui faisoit prendre la plume. Diderot, dans son *Essai sur le mérite et la vertu*, parle d'Asgill, de Tindal et de Toland, comme de « gens « aussi décriés dans leur église en qualité de chrétiens, « que dans la république des lettres en qualité d'auteurs, « mauvais protestans et misérables chrétiens. » L'auteur même de la partie de la *Philosophie ancienne et moderne*, dans l'*Encyclopédie méthodique*, Naigeon, tout favorable qu'il est aux écrits irréligieux, convient pourtant que ceux de Toland sont en général « plus superficiels que « solides, plus hardis que concluans, plus remplis d'in« jures que de philosophie, et qu'il a laissé en Angleterre « une mémoire décriée et même odieuse. » Mais en même temps cet éditeur inconséquent a traduit en français quelques-uns de ces mêmes ouvrages, les a insérés dans son recueil, et n'a pas craint d'en vanter la force et la logique.

5 *avril.* — Jean le Porcq, prêtre de l'Oratoire, professeur de théologie, mort à Saumur, publia, en 1680, un traité étendu et estimé contre Jansénius. C'étoit un homme très-pieux, suivant l'abbé Goujet lui-même.

8 *avril.* — Jean-Baptiste Hué-Delauné, docteur de Sorbonne, et vicaire-général de Bayeux, fut long-temps curé à Caen. Il y fit paroître son talent pour la controverse, eut des conférences avec les protestans, et en ramena un grand nombre. M. de Nesmond se l'attacha spécialement. Ses ouvrages roulent tous sur la controverse : *Motifs de réunion ; Lettres à MM. Morin et du Bosc ; Lettre aux nouveaux convertis.*

13 *avril.* — Charles Lesley, prêtre anglican, jacobite zélé, fit plusieurs fois le voyage de Saint-Germain-en-Laye et de Bar-le-Duc pour s'aboucher avec Jacques II et avec le prince son fils. Il n'omit rien pour porter

celui-ci à se faire protestant. On le regardoit comme le chef des *non-jureurs*. Il prit part aux controverses de son église, et écrivit, tantôt contre la révolution de 1688, tantôt contre les quakers et autres dissidens, tantôt contre les sociniens et les déistes, mais sur-tout contre les catholiques. C'étoit un homme actif et remuant.

26 *mai*. — Edme-Bernard Bourrée, prêtre de l'Oratoire, professeur de théologie, naquit à Dijon en 1652. Nous ne citerons de ses écrits que les *Conférences ecclésiastiques de Langres*; *Explication des Épitres et Évangiles de tous les dimanches*; *Sermons*, *Homélies*, *Méditations*, *Retraite*; Vies de personnes pieuses. On loue son zèle et sa piété.

7 *septembre*. — Gérard Walter Molanus, théologien luthérien, abbé de Lockum, naquit à Hameln, dans le Hannovre. Il fut quelque temps en correspondance avec Bossuet pour la réunion des deux églises, et composa quelques écrits que l'on trouve insérés dans les *Œuvres posthumes* de l'évêque de Meaux. C'étoit un homme instruit, conciliant et modéré.

20 *décembre*. — Claude Prou, Célestin, né à Orléans, et mort à Verdelays, est auteur des *Regrets d'une ame touchée*; de la *Vie de saint Lyé*; des *Réflexions chrétiennes sur la virginité*; des *Dispositions nécessaires pour gagner le jubilé*, et d'*Instructions morales touchant l'obligation de sanctifier les dimanches et les fêtes*.

1723.

17 *avril*. — Thomas-Vincent Tosca, docteur en théologie, prêtre et supérieur de la congrégation de Saint-Philippe de Néri, étoit né au diocèse de Valence, et y fut examinateur synodal. Il est auteur d'un *Cours de philosophie*; de la *Vie de la mère Josephe-Marie de Sancta Ines*, religieuse déchaussée de la Conception, et d'un *Abrégé de théologie*, qu'il n'a pas terminé. Il mourut à soixante-onze ans.

25 *avril.* — André Terrasson, prêtre de l'Oratoire, né à Lyon, remplit avec succès le ministère de la chaire à Paris et à la cour. Ses *Sermons* ont été publiés en 4 volumes. Il ne faut pas le confondre avec l'abbé Jean Terrasson, son frère, professeur au collége royal, dont on n'a que des ouvrages étrangers à la religion, ni avec un autre frère, nommé Gaspar, et aussi de l'Oratoire, dont nous parlerons sous 1752.

21 *mai.* — Jacques Maboul, évêque d'Alet, né à Paris, prêcha avec distinction à Paris et dans la province. Ses *Oraisons funèbres* ont été recueillies en 1 volume. On lui attribue deux *Mémoires*, composés en 1716, sur les affaires de l'Église, pour lesquelles il avoit été chargé par le Régent de quelque négociation.

14 *juillet.* — Claude Fleury, historien célèbre, naquit à Paris en 1640, d'une famille originaire de Normandie, et suivit quelque temps le barreau. Mais il embrassa ensuite l'état ecclésiastique, dont il étoit digne par ses vertus et ses connoissances. Il fut précepteur du prince de Conti, en 1672, et du comte de Vermandois en 1680. Le roi le nomma en 1684, à l'abbaye du Loc-Dieu, et en 1689, il le fit sous-précepteur des enfans de France, ses petits-fils. Ainsi Fleury se trouva associé à Fénélon, au duc de Beauvilliers, et aux autres hommes vertueux chargés de l'éducation du duc de Bourgogne et de ses frères. Nommé prieur d'Argenteuil en 1706, il remit son abbaye du Loc-Dieu. Le 9 novembre 1716, il fut choisi, malgré son grand âge, pour être le confesseur de Louis XV enfant, et entra en cette qualité au conseil de régence. S'étant démis de cette fonction en 1722, il fut remplacé par le P. de Linières. Il mourut d'apoplexie l'année suivante, avec la réputation d'un ecclésiastique vertueux et d'un écrivain estimable. Son grand ouvrage est son *Histoire ecclésiastique*, qu'il commença à publier en 1691, et dont il donna vingt volumes. Il étoit âgé de quatre-vingt-deux ans quand il fit paroître le dernier, et rien ne parut s'y sentir de la foiblesse de l'âge. Cette Histoire va jusqu'au concile de Constance. Elle est écrite avec

beaucoup de naturel et de simplicité, quelquefois même avec négligence. Mais cette négligence passe à la faveur de l'esprit de piété qui anime l'ouvrage, de l'onction qui y règne, du jugement, de la raison, de l'amour pour la vérité, qui s'y font sentir. On lui a néanmoins fait quelques reproches. On l'a accusé de n'avoir pas été assez réservé sur le compte de quelques Papes, et d'avoir présenté certains faits sous un jour défavorable. Dom Ceillier et les auteurs de l'*Histoire de l'église gallicane*, notèrent plusieurs erreurs de faits et de dates. Deux religieux, le P. Honoré de Sainte-Marie, et le P. Baudouin de Housta, Augustin, relevèrent avec sévérité les défauts de l'ouvrage. Il parut à Avignon, en 1736, des *Observations sur l'Histoire ecclésiastique de Fleury*, en 2 volumes, qui devoient être suivis de six autres. Cette suite n'a pas vu le jour. On attribue cet ouvrage au Père Lantéaume, Jésuite. D'autres le donnoient à un prêtre vertueux et instruit, l'abbé Planque, Sulpicien. Cette critique est plus modérée que celle de l'abbé Rossignol, ex-Jésuite. Celle-ci est intitulée : *Réflexions sur l'Histoire ecclésiastique de Fleury*; Paris, 1802. On fait beaucoup de cas, en Italie, des *Observations critiques* de Marchetti, *sur l'Histoire ecclésiastique* de Fleury : elles ont été traduites en français, et imprimées dans les Pays-Bas, il y a quelques années. Un recueil aussi volumineux que celui de Fleury ne pouvoit être parfait ; mais l'auteur a un ton de candeur qui persuade. Ses réflexions sont quelquefois fortes ; mais chez lui du moins l'abus n'est pas un prétexte pour condamner la chose même. On voit qu'il aimoit sincèrement l'Église, et qu'il ne ressembloit point à ceux qui, le citant à tout propos, et se piquant peu d'être aussi équitables que lui, voudroient imputer à la religion même les vices de certains personnages, les abus introduits quelquefois dans les choses les plus saintes, et d'autres événemens que les bons chrétiens déplorent, tandis que d'autres en font trophée. Un Capucin appelant, le P. Tranquille de Bayeux, depuis réfugié en Hollande, prit la défense de

Fleury contre ses détracteurs; mais sa *Justification* n'est pas plus lue aujourd'hui que leurs critiques, et la réputation de Fleury l'a emporté chez nous sur les unes et les autres. Les étrangers n'ont pas jugé Fleury aussi favorablement, et le taxent même de partialité. Il mit à la tête de quelques-uns des volumes de son *Histoire*, des *Discours* dans lesquels il passe les faits en revue, et en tire des réflexions. Ces *Discours* sont sur-tout estimés. Ils sont pleins de force et de précision, et renferment des vues saines. L'auteur y regrette amèrement l'ancienne discipline, et semble blâmer tout ce qui ne porte pas l'empreinte des premiers siècles. Un homme si judicieux ne devoit-il pas néanmoins mettre dans la balance l'autorité de l'Église qui a sanctionné des changemens, suite inévitable du temps? Ces *Discours* sont au nombre de douze; il y en a entr'autres un qui traite *des libertés de l'église gallicane*. Il ne fut point publié du vivant de l'auteur, et ne parut qu'après sa mort, en 1723. L'édition fut clandestine. L'éditeur (peut-être l'abbé de Bonnaire, appelant) y joignit des notes qui annoncent un homme de parti; ce qui fut cause que le discours fut supprimé par un arrêt du 9 septembre 1723. Il fut aussi mis à l'index, à Rome, le 13 février 1725. En 1763, Antoine-Gaspar Boucher d'Argis (avocat, mort vers 1780) donna une nouvelle édition de ce discours, où il se permit des altérations considérables, qui ont été relevées par M. Émery dans ses *Nouveaux opuscules de Fleury*. Celui-ci y donne le texte du *Discours*, conformé à un manuscrit qu'il avoit entre les mains, et on voit avec surprise que Boucher d'Argis avoit altéré précisément les passages les plus favorables à l'Église et au saint Siége. Un autre avocat, Chiniac de la Bastide, fit encore imprimer le *Discours* de Fleury, en 1765, avec un *commentaire* si violent, qu'il déplut même au parti auquel l'éditeur étoit attaché. Ainsi ce *Discours* avoit toujours été altéré en lui-même, ou déparé par de mauvaises notes, quand M. Émery le publia, en 1807, dans sa pureté primitive. Il fit voir que Fleury

n'étoit pas aussi opposé à la cour de Rome qu'on a voulu le persuader. Les autres ouvrages de ce célèbre historien sont les *Mœurs des Israélites*; les *Mœurs des chrétiens*; l'*Institution au droit ecclésiastique*, dont Boucher d'Argis a donné aussi une édition chargée de notes, qui ne sont pas fort exactes; le *Catéchisme historique*; le *Traité du choix et de la méthode des études*; les *Devoirs des maîtres et des domestiques*; la *Vie de Mme d'Arbouse*; tous ouvrages composés sans prétention, et qui, sous un style uni, offrent le langage d'une raison solide et d'une piété vraie. Le *Dictionnaire des ouvrages anonymes* attribue encore à Fleury l'*Institution au droit français*, publiée sous le nom de Gabriel Argou, son ami, mais il n'en donne pas de preuves. En 1780, Rondet publia des *Opuscules de Fleury*, en 5 volumes, et en 1807, M. Émery donna, comme nous l'avons vu, de *Nouveaux opuscules*, en un petit volume, auxquels il fit ensuite quelques *additions*. Les pièces qu'il y a insérées sont curieuses, et montrent en Fleury un homme opposé aux nouveautés de ce temps-là, et attaché aux droits de l'Église et du saint Siége. Il est d'autant plus utile de le remarquer, qu'on a plus souvent abusé du nom et de l'autorité de ce célèbre historien. Il ne faut point confondre, avec l'ouvrage de Fleury, la continuation de son Histoire par le P. Fabre; recueil fastidieux, où l'auteur a tout entassé sans choix, l'histoire civile et politique avec l'histoire de l'Église. Voyez Fabre, 1753. On dit qu'un P. Alexandre de Saint-Jean de la Croix, religieux Carme-déchaussé, a aussi entrepris de donner une continuation de Fleury, et qu'il a été critiqué par Mangold dans un livre publié à Augsbourg, en 1783, en 3 volumes. Nous ne connoissons ni l'ouvrage du P. Alexandre, qu'on dit être très-partial et très-mauvais, ni le travail de son critique. L'un et l'autre paroissent être Allemands.

4 août. — Guillaume Fleetwood, évêque anglican de Saint-Asaph, puis d'Ély, né en 1656, se fit une réputation par ses sermons, qui ont été imprimés. En 1701,

il publia l'*Essai sur les miracles*, en deux discours destinés pour la fondation de Boyle. Il traduisit la *Méthode aisée de dévotion chrétienne*, de Jurieu, et donna, en 1712, le *Jugement de l'église d'Angleterre sur le baptême des laïques*.

7 *août*. — Guillaume Daubenton, Jésuite, né à Auxerre en 1648, se distingua dans la prédication, et devint confesseur de Philippe V, roi d'Espagne. Il quitta cette place vers 1704; mais fut rappelé par le roi en 1716. Il a laissé la *Vie du B. François Regis*; des *Mémoires pour sa béatification*, et des *Oraisons funèbres*. Voltaire, dans son *Précis du siècle de Louis XV*, raconte d'après Bellando, un conte absurde sur la mort de ce Jésuite. Voyez à ce sujet une lettre insérée, par l'abbé Grozier, dans l'*Année littéraire*, 1777, N° 18. Il y montre qu'il est faux que Daubenton ait rien révélé de la confession de Philippe V, et qu'il soit mort comme le prétend Voltaire, d'après Bellando, historien inexact et supprimé en Espagne. Il fait voir aussi que Daubenton, loin d'être un intrigant et un ambitieux, sollicitoit sa retraite depuis plusieurs années. Cette lettre mérite d'être lue. Duclos a rapporté les faits comme Voltaire.

17 *août*. — Joseph Bingham, prêtre anglican, né à Wackefield en 1668, étoit un érudit. Il est auteur de différens écrits sur des matières de liturgie et de controverse. Mais son grand ouvrage est les *Origines ecclésiastiques*, dont le premier volume parut en 1708, et les neuf autres successivement. Cet ouvrage est savant et plein de recherches.

14 *septembre*. — François-Dominique Zurlauben, abbé de Muri, naquit à Bremgarten en 1646, et se fit Bénédictin à Muri sous le nom de Placide. On a de lui des *Discours panégyriques moraux*, et le *Double esprit d'humilité et d'obéissance*, tous en latin. Il fut fait abbé de Muri en 1683, et prince du Saint-Empire en 1701. Il fit beaucoup de bien au spirituel et au temporel de son abbaye, rebâtit l'église, et en accrut les domaines. Il étoit considéré en Suisse, et fut visiteur de tout l'or-

dre dans ce pays. Son frère, Conrad, aussi Bénédictin, né en 1649, devint abbé de Rheynaw en 1697, et fut bon théologien, saint religieux et sage prélat. Il fit revivre l'ancienne discipline dans son monastère, et fut visiteur de l'ordre en Suisse, après la mort de l'abbé de Muri. Il mourut à Rheynaw, le 18 juin 1735. Son nom de religion étoit Gerold.

22 *septembre.* — Jacques Basnage de Beauval, ministre protestant, né à Rouen en 1653, fut d'abord pasteur dans cette ville, puis après la révocation de l'édit de Nantes, à Rotterdam et à La Haye. Il eut de la réputation dans sa communion. Ses ouvrages sont, l'*Histoire de l'Église*; l'*Histoire des Juifs depuis Jésus-Christ*; la *République des Hébreux*; les *Antiquités judaïques*; une *Histoire de l'ancien et du nouveau Testament*; un *Traité de la conscience*, et des sermons.

12 *octobre.* — Étienne-François Vernage, né à Paris en 1652, vicaire à Saint-Nicolas-des-Champs de Paris, est auteur de *Nouvelles réflexions, ou sentences et maximes morales et pratiques*, 1691, de *Pensées chrétiennes tirées de l'Écriture sainte et des SS. Pères*, 1719, et du *Traité de la charité selon saint Paul*, 1711. Vernage étoit un prêtre plein de zèle et de piété, et appliqué aux bonnes œuvres.

14 *octobre.* — Léger-Charles Decker, doyen de Malines, né à Mons en 1645, professa la théologie à Louvain. Il écrivit contre le *Droit ecclésiastique*, de Van Espen, et donna deux courtes *Histoires du baïanisme* et *du jansénisme*, en latin.

9 *novembre.* — Jacques Pinsonnat, docteur en théologie, professeur d'hébreu, et curé de Saint-Sauveur des Petites-Maisons, à Paris, étoit né à Châlons-sur-Saône vers 1653. Il est auteur d'une *Grammaire hébraïque*, et de *Considérations sur les mystères, les actions et les paroles de Jésus-Christ, avec des prières*. Au commencement des contestations de l'Église, il publia une brochure intitulée : *La veuve de Sarepta*. C'étoit un homme pieux, savant et zélé.

25 *novembre*. — David-Augustin Brueys, né à Aix en 1640, fut d'abord protestant, étudia la théologie dans cette communion, entra au consistoire de Montpellier, et écrivit contre l'*Exposition de la foi catholique*, de Bossuet. Ce prélat s'en vengea en le ramenant à cette même foi. Brueys, peu après son abjuration, justifia cette démarche par un écrit auquel Jurieu, Lenfant et Larroque essayèrent de répondre. Il entra dans l'état ecclésiastique après la mort de sa femme. En 1685, il publia la *Défense du culte extérieur des catholiques*, avec la réfutation de ses critiques; en 1686, une *Réponse aux plaintes des protestans contre les moyens employés à leur égard en France*; un *Traité de l'Eucharistie*; un autre *de l'Église*; en 1692, une *Histoire du fanatisme* (des Cévennes) *de notre temps*, avec une suite en 1709 et en 1713. Il est encore auteur d'autres ouvrages de controverse. Enfin, il en a composés d'un genre bien différent.

30 *novembre*. — Pierre Forestier, chanoine d'Avalon, né dans cette ville en 1654, est auteur d'*Homélies*, en 2 volumes; de *Vies des saints du diocèse d'Autun*; d'une *Histoire des indulgences et des jubilés*; d'une *Explication des Évangiles*, et d'autres écrits de piété.

— François-Amé Pouget, prêtre de l'Oratoire, docteur de Sorbonne, et abbé de Chambon, naquit à Montpellier en 1666. Il fut vicaire à Saint-Roch à Paris, et c'est en cette qualité qu'il connut et assista à la mort le célèbre La Fontaine, qui mourut entre ses bras dans de grands sentimens de religion, comme on le voit dans la *Relation* de Pouget, publiée par le P. Desmolets. Il fut ensuite supérieur du séminaire de Montpellier. On lui doit le *Catéchisme de Montpellier*, qui a été traduit en plusieurs langues, et entr'autres en latin, sous le titre d'*Institutiones catholicæ*. De Charency, successeur de Colbert, le fit réimprimer avec quelques changemens. Pouget mourut à Paris dans la maison de Saint-Magloire. Son *Catéchisme de Montpellier* a eu beaucoup de succès, quoique des critiques sévères y aient trouvé à reprendre.

— Jean Trenchard, Anglais, né en 1669, publia dans le *London Journal*, puis dans le *British Journal*, une suite de lettres sous le nom de *Cato*, et sur différens sujets. Il en donna aussi quelques-unes sous le nom de *Diogènes*, sur divers points de religion. Ces lettres lui attirèrent des critiques, et en méritoient en effet. Il étoit lié avec Gordon, dont nous parlerons plus bas. Il paroît qu'il n'étoit pas croyant; mais les écrits publiés depuis en France, et annoncés comme traduits de l'anglais de Trenchard, sont moins de lui que du baron d'Holbach, ou des écrivains de sa société.

1724.

Janvier. — Jean-Paul du Sandt, Bénédictin de Saint-Maur, né à Saint-Séver en 1650, et mort à Avignon, est auteur des *Entretiens de Jésus-Christ dans le saint Sacrement*, 1703, 5 vol.; de l'*Abrégé* des mêmes; d'*Avis et réflexions sur les devoirs de l'état religieux*, 1708, 2 vol. souvent réimprimés, et de la *Préparation à la mort*, 2 vol.

3 *mars.* — Jean Louail, prieur d'Auzai, naquit à Mayenne, et mourut à Paris. Attaché à la cause de Quesnel, il prouva son zèle par la première partie de l'*Histoire du livre des Réflexions morales*, et par des *Réflexions critiques contre le livre du Témoignage de la vérité dans l'Église* (du P. la Borde), qu'il n'approuvoit pas. On le croyoit auteur, concurremment avec Mlle de Joncoux, de l'*Histoire abrégée du jansénisme*, 1698. Il paroît que Fouillou a reconnu cet ouvrage.

24 *mars.* — Nicolas le Nourry, Bénédictin de Saint-Maur, né à Dieppe en 1647, donna, avec D. Garet, l'édition des *OEuvres de Cassiodore*, et travailla à celle *de saint Ambroise* avec doms Duchesne, Bellaize et Friche. On a de lui : *Apparatus ad Bibliothecam Patrum*, 2 volumes in-folio, 1703 et 1715. C'est une collection savante et estimée.

9 *mai.* — Ambroise Lalouette, chanoine de Sainte-Opportune, à Paris, né dans cette ville en 1653, s'appliqua au ministère et à la controverse. Il est auteur de *Traités sur la présence réelle et sur la communion sous une seule espèce*; de l'*Histoire des traductions françaises de l'Écriture sainte*; de l'*Histoire et abrégé des ouvrages contre la comédie et l'opéra*; de la *Vie d'Antoinette Gondi*, supérieure du Calvaire; de l'*Abrégé de la vie du cardinal le Camus*, et de l'extrait des ouvrages de plusieurs pères de l'Église sur différens points de morale.

9 *juin.* — Benoît ou Bénédict Pictet, ministre protestant, né à Genève en 1655, professa la théologie dans sa patrie. Il s'occupa beaucoup de controverse contre les catholiques, et écrivit en faveur des protestans français. Ses ouvrages sont en grand nombre et estimés dans son parti : *Théologie chrétienne*, 11 volumes; *Morale chrétienne*, 12 volumes; *Traité contre l'indifférence des religions*; écrits de controverse contre M. de Catelan, évêque de Valence; contre André, Papin, Nogaret, le Vasseur et autres; des lettres, des écrits de morale et des sermons. Plusieurs de ces écrits sont en latin; d'autres sont en français. Pictet étoit fécond, et travailloit vîte. Sennebier cite de lui cinquante-un articles.

21 *août.* — Noël Alexandre, religieux Dominicain, docteur de Sorbonne, né à Rouen en 1639, professa la théologie dans son ordre. En 1704, il signa le fameux Cas de conscience et fut exilé; mais s'étant rétracté, il obtint de revenir à Paris. Ses principales productions sont : *Histoire ecclésiastique de l'ancien et du nouveau Testament*, 1699, 8 volumes in-folio, et *Théologie dogmatique et morale*. Ces deux ouvrages sont bons. Il composa de plus des *Commentaires sur les évangiles et sur les Épîtres de saint Paul*, et une *Apologie des Dominicains*, missionnaires en Chine. Il avoit pris part aux troubles qui divisèrent l'Église de son temps; ce qui fut cause que le clergé de France lui retira une pension qu'il lui avoit accordée. Ce théologien étoit habile, estimé,

timé, laborieux. Il passoit pour n'être pas très-favorable à la cour de Rome. Il eut des démêlés avec le P. Frassen, le P. Daniel, et écrivit contre les cérémonies chinoises.

24 *août.* — Jean Frain du Tremblai, gentilhomme angevin, est auteur de *Nouveaux essais de morale;* d'une *Critique de l'Histoire du concile de Trente,* de Fra-Paolo; d'un *Traité sur la vocation chrétienne,* et de mémoires insérés dans ceux de Trévoux.

30 *août.* — Jacques Marsollier, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, prévôt, puis archidiacre d'Uzès, étoit né à Paris en 1647. Il est connu par plusieurs histoires, qui eurent du succès, et qui ne sont pas sans mérite : *Histoire du cardinal Ximénès; Histoire de l'inquisition et de son origine; Vie de saint François de Sales; Vie de madame de Chantal; Vie de l'abbé de Rancé* (l'abbé Gervaise l'a critiquée); *Apologie d'Érasme* (elle a été vivement attaquée); *Histoire de l'origine des dîmes et autres biens temporels de l'Église.* Voyez l'écrit intitulé : *Marsollier découvert et confondu dans ses contradictions,* 1708, in-12. On l'accuse de n'avoir pas toujours été exact.

2 *octobre.* — François-Timoléon de Choisy, doyen de Bayeux, et prieur de Saint-Lo, naquit à Paris en 1644. On dit qu'il eut une jeunesse légère et dissipée. En 1685, il fut envoyé à Siam, en qualité d'ambassadeur, et ce fut dans les Indes qu'il fut ordonné prêtre par un vicaire apostolique. Il a donné le journal de ce voyage. Ses autres ouvrages sont : la *Vie de David;* celle *de Salomon;* une *Histoire de l'Église,* en 11 volumes, qui ne pouvoit se soutenir à côté de celle de Fleury, et qui est chargée de détails étrangers à la religion; des histoires de piété et de morale; quatre *Dialogues,* avec l'abbé de Dangeau, *sur l'immortalité de l'ame, la Providence, l'existence de Dieu et la religion;* la *Vie de madame de Miramion,* et une traduction de l'*Imitation,* publié en 1692. Amelot de la Houssaye, la Beaumelle, d'Alembert, Voltaire, se copiant les

uns les autres, ont dit que cette traduction avoit été dédiée à madame de Maintenon, avec cette épigraphe : *Concupiscet rex decorem tuum.* Mais la dédicace et l'inscription sont également fausses, ainsi que l'a constaté l'auteur du *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, qui a fait des recherches sur ce sujet. On peut en voir le résultat dans ce même ouvrage, tome Ier, page 391 ; l'article est curieux. L'abbé de Choisy mourut à Paris avec la réputation d'un écrivain plus agréable qu'instructif, et plus superficiel que solide.

3 *octobre*. — Charles-François Dubos, né en Auvergne en 1661, doyen de Luçon, est auteur des *Conférences de Luçon*, en 11 volumes, concurremment avec Louis et Dupuy ; de *Conférences sur les mystères, les dimanches et les fêtes*. On dit qu'il étoit généralement estimé, respecté et consulté pour son caractère, ses talens et ses lumières. Il étoit charitable, et fit plusieurs fondations pieuses.

29 *octobre*. — Guillaume Wollaston, prêtre anglican, né en 1659, étoit, dit Moréri, assez libre dans sa manière de penser. Il avoit composé un grand nombre d'ouvrages, dont il paroît qu'il brûla la majeure partie dans ses dernières années. Il n'est resté que son *Ébauche de la religion naturelle*, qui fut beaucoup louée par les journaux du temps, mais critiquée dans un écrit publié en 1725. Plusieurs écrivains ont travaillé à justifier Wollaston du reproche de déisme.

1er *novembre*. — Humphrey Prideaux, prêtre anglican, né en 1648, est auteur de la *Vie de Mahomet*; de la *Lettre aux déistes*, sur cette vie, et de l'*Histoire de la connexion de l'ancien et du nouveau Testament*. Il prit part aux controverses qui divisèrent son église.

1er *décembre*. — Joseph Grandet, prêtre de Saint-Sulpice, directeur du séminaire d'Angers, et curé de Sainte-Croix de cette ville, étoit né dans cette ville en 1646. Il eut la confiance de l'évêque d'Angers, Pelletier ; travailla à une *Histoire ecclésiastique de l'Anjou*, et publia la *Vie de Mlle de Melun*; celle *d'un solitaire*,

mort en 1691; celle *de Dubois de la Ferté*; celle *de Crété, curé de Baranthon*; celle *de l'abbé Grignion de Montfort*, et quelques autres encore.

— Pompée Sarnelli, évêque de Bisceglia en 1692, étoit né à Polignano en 1649. Il fut grand-vicaire du cardinal Orsini, à Bénévent. On a de lui des *Lettres ecclésiastiques*; la *Vie du Père Boldoni*; les *Constitutions synodales* de son diocèse; l'*École de l'ame*; le *Modèle du clergé*, et d'autres ouvrages de ce genre. C'étoit aussi un littérateur.

— Jérémie Jones, ministre presbytérien anglais, né en 1693, a laissé des *Sermons* et une *Défense de l'authenticité de la première partie de l'Évangile de saint Matthieu*, contre Whiston, qui prétendoit qu'elle avoit été altérée. Jones y prouve que nous avons cet Évangile tel qu'il a été écrit. Il préparoit, lorsqu'il mourut, une nouvelle méthode d'établir l'autorité canonique du nouveau Testament.

1725.

Janvier. — Jean de Catelan, évêque de Valence, né à Toulouse, fut fait évêque en 1705. Il a laissé des *Instructions pastorales adressées aux nouveaux convertis de son diocèse*, et les *Antiquités de l'église de Valence*, 1724. Ce dernier ouvrage est rempli de recherches. Sa lettre pastorale aux nouveaux réunis de son diocèse fut attaquée par Basnage, auquel le prélat répondit par une nouvelle instruction pastorale.

30 *mars.* — Denis de Sainte-Marthe, Bénédictin de Saint-Maur, général de son ordre en 1720, étoit né à Paris en 1650 d'une famille qui a produit plusieurs écrivains distingués. Il avoit appelé, mais il adhéra à l'accommodement de 1720. Ce savant composa un *Traité de la confession auriculaire*; une *Réponse* aux plaintes des protestans; quatre *Lettres à l'abbé de Rancé*; la *Vie de Cassiodore*, et l'*Histoire de saint Grégoire-le-*

Grand. Il donna l'édition des *OEuvres* de ce pape 1705, concurremment avec doms la Croix et Bessin ; mais son grand ouvrage est le *Gallia christiana nova*, dont il fut chargé par l'assemblée du clergé de France de 1710. Il en publia les trois premiers volumes avec doms Edmond Martenne, Ursin Durand, Jacques Boyer, Jean Thiroux et Joseph Duclou. Cet ouvrage fut continué, après sa mort, par dom Brice, mort le 13 novembre 1755 ; par dom Hodin, mort le 16 septembre de la même année ; dom Duplessis, dom Taschereau, dom Henri, mort à Paris le 10 février 1782. Le 13ᵉ volume parut en 1785. Il manque quatre métropoles, Tours, Vienne, Besançon et Utrecht. Les Bénédictins avaient rassemblé beaucoup de matériaux pour la composition des derniers volumes, qui probablement ne seront jamais terminés. On dit que l'abbé Prévost, qui quitta la congrégation de Saint-Maur en 1729, avoit coopéré quelque temps à cet ouvrage, l'un des plus importans dont on soit redevable à ce corps savant et utile.

5 *avril*. — Benjamin Ibbot, prêtre anglican, né en 1680, prêcha les *Sermons* de Boyle, où il réfuta Collins, et composa trente autres *Discours*, qui ont été publiés par Clarke.

11 *mai*. — Gaspar Calvoer, théologien protestant, né à Hildesheim en 1650, fut principal inspecteur des écoles du Clausthal, et surintendant de Grubenhagen. Il publia, en latin et en allemand, un assez grand nombre d'ouvrages théologiques. Ils ne paroissent pas d'un intérêt bien général.

27 *mai*. — Charles de la Rue, Jésuite, né à Paris en 1643, prêcha avec succès à Paris et à la cour, et fut employé dans les missions des Cévennes. Ses *Sermons*, *Panégyriques et Oraisons funèbres* sont en 7 volumes, et sont encore lus. Cet orateur étoit de plus un littérateur d'un mérite distingué, et est connu par d'autres ouvrages.

2 *juin*. — Jean-Laurent le Sémelier, prêtre de la Doctrine chrétienne, né à Paris en 1660, fut professeur

de théologie et assistant du général de sa congrégation. Il est auteur de *Conférences sur le mariage et sur l'usure*. Les premières sont les plus estimées. Toutes réunies, forment neuf volumes. C'est le fruit de conférences établies en 1697, au séminaire Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et dans lesquelles le P. Sémelier parut avec honneur. On dit que le docteur le Paige, chanoine du Saint-Sépulcre, à Paris, et mort dans cette ville, le 24 octobre 1735, avoit travaillé à ces conférences. On a publié, après la mort de Sémelier, dix autres volumes de conférences trouvées dans ses papiers. Il y en a six *sur la morale*, et quatre *sur le décalogue*.

20 *juin*. — Jean Marin, Jésuite, né à Ocana, en Espagne, en 1654, travailla sur l'Écriture sainte et la théologie. Il fut précepteur de Louis, depuis roi d'Espagne, et mourut à Madrid. Il est auteur de plusieurs ouvrages de morale et de théologie, et entr'autres d'une théologie en trois volumes in-folio.

12 *septembre*. — Martin Chladny, théologien luthérien, né à Kremnitz, en Hongrie, en 1669, fut pasteur et professeur de théologie à Wittemberg. Il est auteur d'*Institutions de théologie morale*, en latin, et d'une *Dissertation sur les églises colchiques et sur leur état, leur doctrine et leurs rits*.

Octobre. — Jean Hermant, curé de Maltot, au diocèse de Bayeux, naquit à Caen en 1650. On a de lui les ouvrages suivans : *Homélies sur les évangiles; Sermons; Réflexions chrétiennes et morales; Histoire des conciles; Histoire des ordres religieux; Histoire des hérésies*.

14 *novembre*. — François Gastrell, évêque anglican de Chester, né en 1662, prêcha les sermons de Boyle; publia en 1702, *Quelques considérations sur la Trinité*; puis des *Remarques sur l'écrit de Clarke*, touchant cette matière. Ses *Instituts ou la Parole sincère de Dieu*, ont eu de la réputation. On a de plus de lui des sermons, et la *Preuve morale d'un état futur*.

— Richard Fiddes, prêtre anglican, né en 1671, et

auteur de la *Théologie spéculative*, en latin; de cinquante-deux *Discours pratiques*; de la *Vie du cardinal Wolsey*, et d'un *Traité général de morale*, où il réfute la *Fable des abeilles*, de Mandeville, et les *Recherches sur la vertu*, de Shaftesbury. Il étoit plus fécond que solide.

1726.

24 *mars*. — Daniel Whitby, prêtre anglican, naquit en 1638. Il commença par écrire contre les catholiques. Son *Conciliateur protestant* fut condamné en 1683 par l'université d'Oxford, et réfuté par plusieurs écrivains. L'auteur fut obligé de souscrire une rétractation publique. Ses autres productions sont : *Discours sur la vérité et la certitude de la foi chrétienne; sur la nécessité et l'utilité de la révélation chrétienne*; un *Traité de la divinité de Jésus-Christ contre les ariens et les sociniens*; le livre *de l'interprétation de l'Écriture suivant les commentaires des Pères*, où il semble n'avoir cherché qu'à tourner les Pères en ridicule; *sur la défense de la foi de Nicée*, de Bull, mauvaise critique d'un bon ouvrage; *Paraphrase et commentaire sur le nouveau Testament*, en 2 volumes in-folio (c'est celui de ses ouvrages qui a eu le plus de réputation), et enfin ses *Dernières pensées*, contenant diverses corrections de ce commentaire, avec cinq discours. C'est une rétractation de tout ce qu'il avoit dit de plus exact et de plus judicieux dans ses derniers ouvrages en faveur de la Trinité. Il ordonna, avant de mourir, l'impression de ce monument de sa défection.

26 *avril*. — Jérémie Collier, prêtre anglican, né en 1650, se déclara contre la révolution de 1688, et refusa les sermens. Il écrivit dans ce sens, et fut un des principaux soutiens du parti des *non-jureurs*. Il composa aussi des traités de morale. Le plus célèbre est celui qu'il publia contre la licence du théâtre, contre

laquelle il s'éleva avec autant d'esprit que de vigueur. Congrève lui répondit. Mais Collier eut tout l'avantage dans cette controverse, qui fait honneur à son caractère et à son talent, et les gens de bien applaudirent d'autant plus à ses efforts, qu'ils étoient plus révoltés de l'immoralité qui régnoit alors dans le théâtre anglais. Son livre fit révolution, et diminua l'abus dont il se plaignoit. En 1713, il fut sacré évêque, suivant les formes de l'église anglicane, par le docteur Hickes, évêque titulaire de Thethford. Tous les deux étoient Jacobites zélés. En 1702, Collier avoit publié une *Histoire ecclésiastique de l'Angleterre.* C'étoit un homme estimable, savant et laborieux.

Mai. — Louis Pisant, Bénédictin, né en Normandie en 1646, mort à Saint-Ouen, à Rouen, est auteur de deux *Lettres* imprimées en 1708, pour montrer qu'on ne peut signer le formulaire en usant du silence respectueux, et d'un *Traité historique et dogmatique des priviléges et exemptions ecclésiastiques*, anonyme. Il y soutient leur validité.

Mai. — Pierre Billard, prêtre de l'Oratoire, né à Ernée en 1653, accompagna M. Picquet en Orient comme missionnaire, mais ne put s'accorder avec ce prélat, et revint ensuite en France. En 1693, il donna *La bête à sept têtes*, en 2 volumes, ouvrage d'une passion violente contre une Société célèbre. Il fut enfermé. Le P. de la Chaise ne se vengea de lui qu'en lui procurant son entière liberté, en 1699, ainsi qu'on le voit dans *Moréri*. On a de lui le *Chrétien philosophe*, et quelques livres de piété.

26 *août.* — Jean-François Maugras, prêtre de la Doctrine chrétienne, né à Paris en 1682, prêcha avec succès. Il a laissé des *Instructions chrétiennes pour faire un saint usage des afflictions*; une *Instruction chrétienne sur les dangers du luxe*; quatre *Lettres en faveur des pauvres des paroisses*, et quelques livres de piété.

28 *octobre* — Guillaume Bessin, Bénédictin de Saint-

Maur, né au diocèse d'Évreux en 1654, mourut à Rouen. Il est auteur des *Réflexions sur le nouveau systéme du père Lami, sur la Pâque,* 1697. Il publia, en 1717, les *Conciles de la province de Rouen,* dont la première édition avoit déjà été donnée par dom Pommeraye. Celle-ci avoit été presque achevée par dom Bellaise, mort en 1711. Dom Bessin y a peu ajouté. On dit qu'il a eu part à l'édition de saint Grégoire-le-Grand, et qu'il se proposoit de donner de nouvelles éditions des décrets de l'église gallicane de Bochel.

24 *novembre.* — Michel Théraize, docteur de Sorbonne, curé et chanoine de Péronne, naquit à Chauni. Il se rendit habile dans la liturgie. On a de lui des *Questions sur la messe publique et solennelle,* ouvrage plein de recherches, qu'il publia en 1690, et des *Recherches historiques sur la messe, l'office divin et l'administration des sacremens;* celui-ci manuscrit.

— Jean Brignon, Jésuite, mort dans un âge avancé, a composé beaucoup de livres de piété, et en a traduit beaucoup d'autres : l'*Imitation*, le *Combat spirituel*, la *Guide spirituelle*, les Opuscules de Bellarmin, et le traité *des sept paroles de Jésus-Christ sur la croix,* du même. Il retoucha l'*Introduction à la vie dévote* de saint François de Sales et la *Vie de Jésus-Christ,* par le P. de Montereul.

1727.

31 *janvier.* — J. G. Petersen, ministre luthérien, né à Osnabruck en 1649, fut pasteur à Lunebourg, puis congédié pour ses rêveries. C'étoit un enthousiaste, qui avoit embrassé le millénarisme, qui prétendoit avoir des révélations, ainsi que sa femme, et qui débitoit des opinions tout-à-fait extraordinaires. On l'accuse d'avoir regardé toutes les religions comme indifférentes.

20 *mars.* — Isaac Newton, célèbre philosophe anglais, naquit à Volstrop en 1643. Il étudia à Cambridge,

se rendit habile dans les mathématiques, et fut fait professeur de cette science en 1662. Il devint ensuite maître de la monnoie, président de la société royale, et mourut à Londres. Peu d'hommes ont joui, pendant leur vie, d'une réputation plus étendue et plus méritée. Ce qui la lui attira, ce furent ses découvertes en mathématiques et en physique. Ses *Principes mathématiques de la philosophie naturelle*, sa *Théorie de la lumière*, et ses *Leçons d'optique*, attestent son génie, et prouvent en même temps sa croyance religieuse. Il termine le premier de ces ouvrages par un beau morceau sur Dieu et ses attributs; et Cotes, son traducteur, a regardé les *Principes* eux-mêmes comme un rempart élevé par Newton contre l'athéisme et l'irréligion. Le traité d'optique ne sembloit pas lui offrir d'occasion de parler de Dieu; mais ce grand homme trouve encore moyen de faire voir ses sentimens dans deux passages, qui sont des témoignages précieux de sa croyance, et que nous regrettons de ne pouvoir citer ici. On publia, en 1756, quatres lettres inédites de Newton à Bentley, qui avoit consulté Newton sur un argument des matérialistes. Newton, dans ces lettres, qui sont de 1692 et de 1693, montre que le système du monde n'a pu être formé que par un auteur intelligent, et ne peut être soutenu que par une force divine. Ces ouvrages de Newton n'avoient pas un rapport direct avec la religion; mais il en a composé d'autres qui manifestent encore mieux ses sentimens. En 1727 parut sa grande *Chronologie des anciens royaumes corrigée*. Il dit dans sa préface, qu'il a fait cet ouvrage pour rendre la chronologie conforme à l'ordre de la nature, à l'astronomie, à l'histoire sacrée et à Hérodote. On voit dans ce livre combien l'Écriture étoit familière à Newton. Il cite très-souvent les prophètes. Il se moque des longs règnes que les anciens, et sur-tout les Égyptiens, assignoient à leurs rois dans leurs histoires. Tout son langage décèle son respect profond pour nos Livres sacrés. Il dit dans un endroit que l'histoire sainte, depuis Abraham jusqu'à Salomon, ne permet pas

d'admettre un conquérant tel que Sésostris ; ce qui montre qu'il regardoit la Bible comme un monument certain d'après lequel on devoit juger des faits rapportés dans l'histoire profane. Il appele nettement *des impies* ceux à qui l'écrivain sacré donne ce nom ; Manasses, par exemple. Enfin, il est un ouvrage de Newton, qui a encore un rapport plus direct avec la religion. Ce sont ses *Observations sur les prophéties de Daniel et de saint Jean.* Voltaire a dit que sur ce livre il auroit fait mettre Newton à Bedlam, maison des fous. On a répété cet arrêt. Mais il est probable que ni Voltaire ni les autres n'avoient lu ces *Observations*, et ce qui achève de le faire croire, c'est qu'ils ne parlent jamais que de l'Apocalypse, tandis que les *Observations sur Daniel* ne méritoient pas moins d'être remarquées. Elles sont même plus étendues que celles sur saint Jean, et renferment les mêmes applications. Reprocheroit-on à Newton d'avoir essayé d'expliquer quelques parties de l'Écriture? Ce travail prouve, au contraire, son attachement au christianisme. Trouveroit-on ridicule qu'il eût cherché à expliquer l'Apocalypse? Mais de grands hommes l'ont essayé avant lui. Bossuet ne s'est point déshonoré par un travail semblable. L'Apocalypse, quelque mystérieux que soit ce livre, renferme beaucoup de vérités importantes, que l'on peut chercher à découvrir. Newton a proposé ses idées, qu'il est libre à chacun de contester ou d'admettre. Il a cru voir dans Daniel et dans saint Jean la succession des empires et des royaumes ; il n'est ni le seul ni le premier qui ait eu cette idée. C'est le sentiment presque unanime des plus doctes auteurs, pris dans toutes les communions chrétiennes. Mais, dit-on, Newton a cru voir le Pape dans l'antechrist. Assurément il s'est trompé, et ce n'est pas en cela que nous voulons le défendre. On peut dire seulement que ce sentiment lui avoit été suggéré par l'esprit de l'église anglicane, que presque tous les protestans qui l'ont précédé ont été de cet avis ; que cette erreur prouve, non pas qu'ils fussent fous, mais qu'ils étoient entraînés par la force des préju-

gés ; que Newton partageoit ces préjugés ; qu'il se montra toujours très-vif contre les catholiques, et que si Voltaire a voulu pour cela le mettre à Bedlam, cet excès de zèle qu'il montre en cette circonstance pour la religion, peut bien ne pas nous servir de modèle. D'ailleurs, l'article de l'antechrist à part, les *Observations* de Newton ne nous paroîtront nullement dignes de risée. Il assigne l'époque où il croit que chacun des Livres saints a été composé, et propose à ce sujet ses conjectures avec une réserve et une modestie qui paroîtroient étonnantes de nos jours. Il prouve néanmoins très-bien que le Pentateuque étoit le livre de la loi avant la séparation des dix tribus, puisqu'on le reconnoissoit de part et d'autre malgré les rivalités et les haines mutuelles, et que sans doute Juda n'auroit point reçu ce livre d'Israël, ni Israël de Juda. Il y a dans le Ier chapitre des *Observations sur Daniel*, un morceau dont les pensées et le ton sont dignes de l'interprète le plus orthodoxe, et même d'un orateur chrétien. Dans le chapitre II, l'auteur établit l'autorité des prophéties de Daniel. « Les rejeter, dit-il, « c'est rejeter la religion chrétienne ; car la religion est « fondée sur ces prophéties relatives au Messie. » En général, il y a dans toute la première partie qui traite de Daniel, beaucoup de recherches et d'érudition. Newton y cite souvent les pères de l'Église. Il suit la même marche dans les *Observations sur l'Apocalypse*, et montre la liaison de ces deux prophéties. La dernière édition de Newton, faite à Londres en 1779, par Horsley, renferme encore deux écrits de ce philosophe. Tous deux roulent sur l'Écriture. Newton y discute deux altérations qu'il croit avoir été faites au texte sacré, la première dans l'Épître de saint Jean, I, 7 ; la seconde dans l'Épître de saint Paul à Timothée, III, 16. Ces deux passages ont déjà exercé les critiques, et il ne paroît pas que de l'opinion de Newton on puisse conclure certainement qu'il ne croyoit pas au mystère de la Trinité, ni à celui de l'Incarnation. Il sut très-mauvais gré à quelques ariens qui vouloient le faire passer pour partisan

de leur doctrine. Les deux écrits cités achèvent de prouver combien la littérature biblique, les Pères et l'histoire de l'Église étoient familiers à Newton. Horsley remarque que ce ne fut pas seulement dans ses dernières années qu'il se livra à cette étude. Elle l'avoit occupé dans la maturité de l'âge. *La Bible faisoit*, comme dit Fontenelle, *l'objet de ses lectures les plus ordinaires*, et le ton grave et religieux qu'il prend constamment dans les discussions auxquelles il se livre sur les Livres saints, forme un grand contraste avec la légèreté et le persifflage d'écrivains qui étoient pourtant un peu éloignés des connoissances et du génie de Newton. Il avoit composé encore une *Dissertation sur la coudée sacrée des Juifs*. On la trouve jointe à un ouvrage de lui qui n'étoit pas fini, et qui étoit intitulé : *Lexicon propheticum*. Ni l'un ni l'autre ne sont dans l'édition de Horsley, et nous ne les avons point vus. Qu'il soit donc constant que Newton étoit fermement attaché aux grands principes de la révélation. Toute sa conduite fut d'ailleurs celle d'un membre zélé de l'église anglicane. M. Émery se proposoit de faire sur Newton le même travail que sur Bacon, Descartes et Leibnitz, et de prouver, par ses écrits, son attachement au christianisme. On doit regretter qu'il n'ait pas eu le temps d'exécuter ce projet.

1er *mai*. — François de Pâris, diacre, né à Paris en 1690, vécut dans la retraite, et mourut dans le faubourg Saint-Marcel. C'est lui qu'on s'est avisé de transformer en thaumaturge. On lui attribue des *Explications sur l'Épître de saint Paul aux Romains*, et sur celle *aux Galates*, et une *Analyse de l'Épître aux Hébreux*.

2 *mai*. — Paul Aler, Jésuite, né dans le Luxembourg en 1656, publia un grand nombre d'ouvrages, dont on peut voir le catalogue dans la *Bibliotheca coloniensis*, du Père Hartzheim. Ils ont principalement pour objet la théologie, la morale et la piété. C'étoit un religieux estimable et instruit. Il mourut à Duren.

21 *août*. — Réné Richard, chanoine, puis doyen de Sainte-Opportune de Paris, né à Saumur en 1654, entra

dans l'Oratoire, fut employé à des missions dans les diocèses de Luçon et de La Rochelle, sortit ensuite de cette congrégation, et se fixa à Paris. Il a donné les ouvrages suivans : *Maximes chrétiennes*, et le *Choix d'un bon directeur*, composés pour la maison de Saint-Cyr; la *Vie de l'abbé le Vacher,* instituteur des Filles de l'union chrétienne; et l'*Histoire du père Joseph* du Tremblay, Capucin. Il l'y peint comme un parfait religieux; mais il chanta ensuite la palinodie, et fit du P. Joseph un portrait fort différent dans le livre intitulé : *Le véritable père Joseph*. C'est là qu'il raconte la fable de la violence faite à Richer; et pour détourner les soupçons sur son compte à l'occasion de ce livre, il donna une *Réponse au véritable père Joseph*, pour justifier ce religieux. En tout ceci l'auteur montroit bien peu de jugement. Il falloit avoir l'esprit versatile et faux pour soutenir ainsi le pour et le contre, raconter le vrai et le faux, et rendre tout problématique.

6 *septembre*. — Georges Hooper, évêque anglican de Bath, né vers 1647, écrivit contre les catholiques, sur le danger du presbytérianisme, sur le divorce, et même sur quelques points d'érudition. Il a laissé aussi des sermons imprimés. Il prit part aux disputes de son église sur les droits de la convocation du clergé.

25 *septembre*. — Jacques Abbadie, ministre protestant, né en Béarn en 1654, passa en Hollande, puis en Angleterre, où il se fixa. Il mourut à Mary-le-Bow, près Londres. Il avoit du talent pour la chaire. Son meilleur ouvrage est son *Traité de la vérité de la religion chrétienne*. Ce livre fut très-bien reçu; catholiques et protestans s'accordèrent à le louer. Bussy-Rabutin, qui ne passoit pas pour être très-croyant, le trouvoit admirable. Son *Traité de la divinité de Jésus-Christ*, et *l'Art de se connoître soi-même*, font suite à cet ouvrage. Un écrivain français, dom Lami, a cru trouver des principes dangereux dans l'*Art de se connoître soi-même*. Il communiqua ses remarques à Abbadie, qui répondit par une lettre du 20 janvier 1694, et satisfit aux repro-

ches. Il publia aussi la *Vérité de la religion réformée*, et le *Triomphe de la Providence et de la religion dans l'ouverture des sept sceaux par le Fils de Dieu*; ouvrages qui, suivant la *Biographie britannique*, ne sont pas exempts d'enthousiasme. On dit que le dernier surtout est dans le goût de Jurieu. Il y a de plus de lui, *Sermons*, *Discours* et *Panégyriques*, et les *Caractères du chrétien et du christianisme*.

20 *décembre*. — Jean-André Dantz, théologien luthérien, professeur de théologie à Iéna, est auteur de beaucoup de dissertations latines sur l'Écriture et les antiquités hébraïques. Il étoit très-versé dans la littérature biblique.

— René de la Bigotière de Perchambault, président au parlement de Bretagne, donna lieu à une controverse qui fit du bruit dans cette province, au commencement de ce siècle. Il publia en 1709, sans qu'aucun procès lui en eût fourni l'occasion, un *factum* pour savoir si l'usage qui permet aux tuteurs de colloquer les derniers pupillaires à intérêt, est autorisé. Ce *factum* fut suivi d'un second, et d'un *Traité de l'usure et de l'intérêt*. Ces écrits donnèrent lieu à des censures, tant des docteurs de Paris que de ceux de Nantes. Jean-Arthur de la Gibonnais, doyen de la chambre des comptes de Bretagne, mort depuis, en 1728, fit paroître, en 1710, le livre intitulé : *De l'usure, intérêt et profit qu'on retire du prêt, ou l'ancienne doctrine opposée aux nouvelles opinions*. De Perchambault se voyant blâmé par plusieurs théologiens et jurisconsultes, demanda l'avis de la faculté de théologie de Nantes. Elle le donna; mais l'auteur ne se rendit point. Il loua le zèle de ses adversaires, et parut même avouer qu'il craignoit d'avoir causé du scandale. Néanmoins il continua à soutenir son sentiment. La faculté de théologie publia donc sa réponse en 1713. Elle est solide et étendue. De Perchambault répliqua par deux écrits, que la faculté réfuta. Elle se plaignit que l'auteur dénaturoit les autorités, témoignoit peu de respect pour l'Église et la tradition, et se permettoit même des plaisanteries et des expressions injurieuses. La réponse et la réplique

sont signées de quatre docteurs, et approuvées de plusieurs autres par un acte du 2 mars 1713. Écolasse, chanoine de Rennes, critiqua aussi de Perchambault, qui lui intenta procès. Les autres détails de cette affaire sont étrangers à notre plan.

Vers ce temps. — Bernard Desirant, religieux Augustin, docteur en théologie à Louvain, naquit à Bruges. Il fut envoyé à Rome sous Innocent XII, pour appuyer les accusations de M. de Précipiano, archevêque de Malines, contre le parti opposé à ce prélat et à M. Steyaert. On dit que son voyage ne fut pas heureux. Il ne réussit pas mieux dans sa dispute contre Van Espen. Le 8 mai 1708, on le déclara suspens de ses droits dans l'université de Louvain, et on le bannit des états de l'empereur. Il se retira à Aix-la-Chapelle, d'où il fut appelé à Rome par Clément XI, qui le nomma professeur à la Sapience, et le chargea d'écrire en faveur des décrets du saint Siége. Il mourut sous le pontificat de Benoît XIII. Ses thèses ont été imprimées. Il écrivit contre les quatre articles du clergé de France, contre Dupin, contre l'église de Hollande. Il étoit, dit-on, très-vif sur ces matières. On le peint dans les écrits d'Arnauld et de ses amis comme un fourbe, un emporté, un déclamateur et un ultramontain outré. N'y a-t-il pas un peu à rabattre de ces traits injurieux partis de mains ennemies?

1728.

24 *février.* — Paul-Ernest Ruth-d'Ans, prêtre flamand, naquit à Verviers, au pays de Liége, en 1653. Il assista Arnauld à la mort, et fut, dit-on, chargé d'apporter son cœur à Port-royal. Exilé des Pays-Bas, il y rentra par la protection des Hollandois, dans la guerre de la succession, et se fit nommer par eux chanoine de Bruxelles, puis doyen de Tournai. Le chapitre de cette ville refusa de l'admettre. Ruth-d'Ans contribua, dit-on, à faire chasser de son diocèse M. de

Beauvau, évêque de Tournai. Il ne fut jamais reconnu comme doyen, et mourut à Bruxelles. Il est auteur des Xme et XIme volumes de l'*Année chrétienne*, de le Tourneux, et a écrit en faveur du parti auquel il étoit livré. Voyez l'*Histoire de Fénélon*, par M. de Bausset, tome II, page 328, où il est représenté comme un brouillon; seulement son nom y est altéré.

4 mars. — Henri-Antoine de la Fite-Maria, abbé de Saint-Polycarpe, étoit né à Pau de parens calvinistes. Il se convertit, fit ses études théologiques à Paris, et fut nommé à l'abbaye de Saint-Polycarpe en 1705, étant encore dans les ordres mineurs. Il montra cependant dès-lors l'intention de réformer cette abbaye, où il n'y avoit plus de régularité. Secondé par Taffoureau, évêque d'Alet, et par le Goux de la Berchère, archevêque de Narbonne, il mit la main à l'œuvre, et se proposa pour modèles la Trappe et Sept-Fonts. Les anciens religieux se retirèrent : de nouveaux profes furent reçus, et la règle primitive de saint Benoît fut observée dans toute sa plénitude. L'abbé obtint même de posséder son abbaye en règle, et cependant il ne fut point abbé régulier en titre, quoiqu'il ne lui en manquât que le nom. Il vivoit comme le religieux le plus fervent, et donnoit l'exemple de toutes les vertus de cet état. Il paroît qu'on voulut l'attirer à un parti remuant. Tournus, appelant zélé, fit le voyage de Saint-Polycarpe, et n'omit rien pour communiquer ses sentimens à l'abbé, qui y montra toujours de la répugnance, et persévéra dans la soumission. Ce ne fut qu'après sa mort que ce parti, étant revenu à la charge, l'emporta; ce qui amena la dissolution de cet établissement. On s'y écarta bientôt des règles et de l'esprit du sage abbé, et l'on s'y livra à de vaines disputes. Un autre la Fite-Maria, frère du pieux réformateur, vivoit dans l'abbaye, et y déclamoit sans ménagement contre la bulle et contre les évêques. L'auteur que nous citons plus bas avoue qu'il *avoit donné prise sur lui par un zèle peut-être excessif*. On fut obligé de l'éloigner. Mais d'autres appelans y venoient secrètement. En 1741, on fit défense de

de recevoir des novices. On sut qu'on y avoit des reliques du diacre Pâris et de Soanen. Le 1[er] septembre 1747, les trois religieux restans appelèrent de la bulle *Unigenitus*. Le 6 avril 1773, le dernier religieux, dom Pierre, fut assassiné dans l'abbaye qu'il n'avoit pas voulu abandonner. Les biens furent donnés au séminaire de Narbonne. Voyez l'*Histoire de l'abbaye*, publiée, en 1785, par Reynaud, curé de Vaux, au diocèse d'Auxerre. Appelant lui-même, il y fait assez connoître les relations étroites des religieux de Saint-Polycarpe avec le parti. Il est remarquable que la maison alla en décadence de ce moment.

24 *mars*. — Antoine Leget, supérieur du séminaire d'Aix, écrivit contre le livre *des maximes des saints*. En 1703, il donna : *La conduite des confesseurs dans l'administration du sacrement de pénitence*. La théologie qu'il enseignoit ayant paru suspecte, il fut obligé de quitter le séminaire, et se tint quelque temps caché. Après la mort de Louis XIV, le cardinal de Noailles lui donna quelque emploi. Leget composa encore une *Retraite de dix jours*.

25 *avril*. — Jean Woodward, médecin anglais, né en 1665, mourut catholique suivant les journalistes de Trévoux. Il avoit fait sur l'état actuel de la terre des observations qui furent la base de son *Essai sur l'histoire naturelle de la terre*, où il y a beaucoup de choses hasardées, mais où il paroît du moins avoir voulu prouver la vérité du récit de Moïse sur l'origine de la terre.

27 *avril*. — Jean Pontas, sous-pénitencier de l'église de Paris, né au diocèse d'Avranches en 1638, se livra à l'étude, à la retraite et à la piété. Son grand ouvrage est le *Dictionnaire des cas de conscience*, en 3 volumes in-folio; *Examen des péchés pour chaque état*; *Sacra Scriptura ubique sibi constans*; *Exhortations sur divers sujets*. Pontas est estimé comme casuiste.

14 *juin*. — Matthieu Petitdidier, Bénédictin de Saint-Vannes, abbé de Senones, évêque de Macra *in partibus infidelium*, étoit né en Lorraine en 1659. Il débuta par des *Remarques*, en 3 volumes, sur les premiers tomes de

la *Bibliothèque ecclésiastique*, de Dupin. Il donna ensuite une *Apologie des Lettres provinciales*, qu'il désavoua depuis; différentes pièces contenant ses sentimens sur les contestations de l'Église en 1721; *Dissertation sur le sentiment du concile de Constance, touchant l'infaillibilité des papes; Justification de la morale et de la discipline de l'Église de Rome et de toute l'Italie*, contre le *Parallèle de la morale des païens et de celle des Jésuites; Lettre à dom Guillemin*, en faveur de la bulle, et quelques autres écrits. Ce prélat ayant fait le voyage de Rome, y fut très-bien accueilli de Benoît XIII, et ce fut ce Pontife qui lui donna le titre d'évêque, et qui le sacra lui-même. Il a été maltraité par les jansénistes. Il ne faut pas le confondre avec Jean-Joseph Petitdidier, son frère, Jésuite, auteur de *Remarques sur la théologie* de Juénin; d'un *Traité de la clôture des religieuses*, et d'une *Dissertation sur les prêts à intérêt.*

23 *juin.* — Gabriel Daniel, Jésuite, né à Rouen en 1649, fut bibliothécaire de la Maison-Professe, à Paris. Ceux de ses ouvrages qui rentrent dans notre plan, sont les *Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe*, contre les *Provinciales;* Lettres au P. Alexandre; celles au P. Serry; des dissertations théologiques, et des traités de controverse sur les disputes du temps. Daniel se montra fort zélé contre les jansénistes, qui, en revanche, ne l'ont pas ménagé. La liste de ses écrits, dans *Moréri*, est fort détaillée.

7 *août.* — Jacques Lenfant, ministre protestant, né en 1661, à Bazoches en Beauce, fut pasteur à Heidelberg, puis à Berlin. Ses ouvrages sont : *Histoire du concile de Pise; Histoire du concile de Constance; Histoire du concile de Bale; le nouveau Testament, traduit en français*, conjointement avec Beausobre; des *Sermons;* des *Traités* de controverse en faveur de son église; une traduction des *Lettres choisies de saint Cyprien.* Ce ministre étoit instruit et estimé parmi les siens. Il étoit beaucoup plus modéré envers les catholi-

ques que plusieurs de ses confrères, comme on le voit par ses Histoires des conciles.

22 *septembre.* — Lazare-André Bocquillot, chanoine d'Avalon, y naquit en 1648. C'étoit un homme bizarre, dont la vie fut singulière et mêlée de beaucoup d'aventures : il passa quelque temps à Constantinople, puis à Port-royal, fut avocat, puis prêtre. Il composa des *Homélies*, un *Traité sur la liturgie*, et des livres de piété.

2 *octobre.* — Zeger-Bernard Van Espen, jurisconsulte flamand, docteur en droit de Louvain, y naquit en 1646, et fut professeur dans l'université. Le 7 février 1728, une sentence du recteur le suspendit de ses fonctions ecclésiastiques et académiques. La cause de cette sentence fut son attachement opiniâtre à un parti turbulent, et ses écrits vifs et nombreux contre la bulle *Unigenitus.* Il envoyoit à Vienne des lettres et des mémoires contre ce décret, et répandoit dans le public des consultations dans le même but. L'empereur et l'archevêque de Malines ordonnèrent de sévir contre lui. Il se retira à Amersfort, auprès de ceux en faveur desquels il avoit écrit. L'archevêque Barchman fit ses obsèques, et prononça son éloge. On a de Van Espen, outre son *Droit ecclésiastique universel*, et son *Commentaire sur les canons du droit ancien et nouveau*, tous deux en latin, beaucoup de pièces et de dissertations, soit sur des points de droit, soit sur ses disputes avec le père Desirant et avec Govaerts, vicaire apostolique de Bois-le-Duc, soit contre la constitution *Unigenitus.* Voyez *l'introduction.*

9 *octobre.* — Thomas Bennet, prêtre anglican, né à Salisbury en 1673, écrivit contre les dissidens et les quakers, prit la défense des XXXIX articles de la confession de foi de l'église anglicane contre Collins, publia un ouvrage sur la Trinité contre Clarke, et s'exposa aux critiques en voulant, à son tour, expliquer ce mystère d'une manière nouvelle.

14 *octobre.* — Pierre de Villiers, Jésuite, puis Clu-niste, et prieur de Saint-Taurin, naquit à Cognac en

1648. On a de lui *l'Art de prêcher*, des *Sermons*, des *Pensées et réflexions sur les égaremens de l'homme dans la voie du salut*, et quelques autres livres de morale. Il ne faut pas le confondre avec l'abbé Marc-Albert de Villiers, auteur de l'*Apologie du célibat chrétien*, 1762, contre les *Avantages du mariage* du chanoine Desforges, et d'une *Explication littérale sur le Catéchisme de Paris*, 1768.

3 *novembre*. — Charles-Edme Cloyseault, prêtre de l'Oratoire, né à Clamecy, fut supérieur du séminaire de Châlons-sur-Saône, et grand-vicaire. C'étoit un prêtre édifiant. Ses ouvrages sont : une traduction de la *Vie de saint Charles Borromée*; la *Vie de François de Saint-Pé*, prêtre de l'Oratoire; *Méditations des prêtres avant et après la Messe; Méditations d'une retraite ecclésiastique*, et quelques manuscrits.

13 *novembre*. — Antoine Dorsanne, docteur de Sorbonne, grand-vicaire de Paris, naquit à Issoudun en Berry. Il eut part à la confiance du cardinal de Noailles, et fut un des principaux instigateurs des mesures que prit ce cardinal, et de son opposition à la bulle. On a de lui un *Journal* très-minutieux de tout ce qui se passa à Rome et en France au sujet de la Constitution, depuis 1711 jusqu'en 1728. L'auteur s'y montre très-prévenu, très-partial et très-ardent. Il a tout vu, tout entendu, et mêle à quelques faits intéressans les détails les plus minutieux et les anecdotes les plus suspectes. Ses amis seuls ont le sens commun; les autres sont des imbécilles ou des fripons. Dorsanne est à la fois dans ce *Journal*, fort crédule et fort malin. Il ne dissimule pas qu'il fit tout ce qu'il put pour empêcher le cardinal de Noailles d'accepter. Ce recueil a beaucoup servi à la rédaction des *Anecdotes ou mémoires secrets*, par Villefore.

14 *novembre*. — François Masclef, chanoine d'Amiens, né dans cette ville, se rendit habile dans l'hébreu. Il est auteur d'une *Grammaire hébraïque* sans le secours des points; des *Conférences ecclésiastiques d'Amiens*; du *Catéchisme* du diocèse, et, à ce qu'on dit, d'une *Lettre*

sur la bulle, et d'une *Dénonciation contre les Jésuites.* Pierre Guarin, Bénédictin, mort le 29 décembre 1729, étoit opposé au système de Masclef sur les points, et a donné une *Grammaire* et un *Dictionnaire hébraïques* dans ce sens.

19 *décembre.* — White Kennett, évêque anglican de Péterborough, né en 1660, est auteur d'écrits contre les catholiques; de sermons et de brochures sur les disputes qui agitèrent son église de son temps. Il se rangea du côté d'Hoadly dans la controverse de Bangor. Voyez Hoadly, 1761.

— Élie Benoît, ministre protestant, né à Paris en 1640, se retira en Hollande, et fut pasteur à Delft. Il est connu par une *Histoire et apologie de la retraite des pasteurs*, 1688; *Histoire de l'édit de Nantes*, 5 vol. in-4°; *Mélanges de remarques critiques sur deux dissertations de Toland.*

1729.

6 *janvier.* — Pierre le Brun, prêtre de l'Oratoire, né à Brignoles en 1661, fut un critique instruit, mais singulier. Son *Histoire critique des pratiques superstitieuses* renferme plus de recherches que de critique véritable, et l'auteur paroît y recourir trop souvent à des agens surnaturels pour expliquer des faits où il n'y a de merveilleux que l'adresse et l'imposture. L'abbé Bellon en a donné une édition augmentée, 4 vol. 1750. Le Brun fit pendant treize ans des conférences à Saint-Magloire, sur l'Écriture, les conciles et l'histoire ecclésiastique. Son *Explication de la Messe* fut attaquée par Bougeant et par les journalistes de Trévoux. On la déféra à Rome. Le Brun se défendit, et cette controverse produisit plusieurs écrits. L'Oratorien soutenoit sur la consécration un sentiment contredit par le commun des théologiens. Breyer a depuis écrit contre lui. Le Brun est aussi auteur d'un *Discours sur la comédie*, contre Caffaro.

18 *janvier.* — Laurent Cozza, cardinal, né près de Montefiascone en 1654, étoit entré chez les Frères Mineurs de l'étroite observance, et devint général de son ordre. Il jouissoit d'une grande considération, et la méritoit par ses connoissances. Il a publié : *Vindiciæ areopagiticæ*, 2 vol.; *Historia polemica schismatis Græcorum*, 4 vol.; *Tractatus de Jejunio*, et deux autres ouvrages de théologie.

2 *mars.* — François Bianchini, diacre, chanoine de Saint-Laurent *in Damaso*, à Rome, naquit à Vérone en 1662, et se rendit habile dans l'astronomie et dans les antiquités sacrées et profanes. Alexandre VIII, Clément XI et Innocent XIII, le comblèrent d'honneurs et de biens. Il avoit une grande réputation de savoir. Nous ne citerons de lui que son édition des *Vies des Papes*, d'Anastase le bibliothécaire, où il a mis des notes et des dissertations très-savantes. Il eut un neveu, Joseph Bianchini, prêtre de l'Oratoire, antiquaire, et savant comme lui, né à Vérone en 1704. Il publia le 4me volume de l'édition d'Anastase, entreprise par son oncle; *Vindiciæ Scripturarum*, dont il n'a donné qu'un volume; *Evangeliarium quadruplex latinæ versionis antiquæ*, in-folio, qui peut être regardé comme une suite du précédent, et d'autres ouvrages d'érudition. On ne dit point l'année de sa mort.

10 *mars.* — Simon Gourdan, chanoine régulier de Saint-Victor, naquit à Paris en 1646. Il se rendit recommandable par sa piété, et par ses connoissances dans les choses spirituelles. C'étoit un religieux intérieur, humble, uni à Dieu par l'habitude de la prière et de l'oraison. Il a composé quelques livres de piété, comme la *Méditation continuelle de la loi de Dieu; Sacrifice de foi et d'amour au Saint-Sacrement*, dont on vient de donner une nouvelle édition. Il a écrit aussi sur la soumission aux décrets de l'Église. On a sa Vie, qui fait admirer son amour pour les austérités. On a même prétendu qu'il avoit des faveurs extraordinaires. Il étoit en grande réputation de piété.

25 *mars.* — George-Henri Goetze, théologien luthérien, né à Leipsick en 1668, fut pasteur à Lubeck. Le *Moréri* cite de lui cent cinquante-deux ouvrages différens sur des matières de religion, de théologie, de philosophie, de littérature et de critique. La liste en offriroit peu d'intérêt pour la plupart de nos lecteurs.

29 *mars.* — Antoine-Marie Bonucci, Jésuite italien, né à Arezzo, fit le voyage du Brésil, et revint à Rome, où il mourut. Il se distingua dans la carrière de la prédication. Il est auteur d'environ quarante ouvrages. Ce sont la plupart des vies de saints et des livres de piété. Le principal est *Ephémérides ecclésiastiques*, en 4 vol.

Mars. — Philippe Naudé, protestant, né à Metz en 1654, réfugié à Berlin, publia entr'autres ouvrages, *La morale évangélique;* une critique de Bayle; un recueil des objections contre la perfection de Dieu; un examen de deux traités de la Placette; une réfutation du *Commentaire philosophique*, et un *Traité de la justification.*

1er *mai.* — Jean Roger, prêtre anglican, né en 1679, prit part à la controverse de Bangor, se livra à la prédication, et composa entr'autres huit sermons en faveur de la religion. Ils furent attaqués par Collins. Roger est encore auteur de la *Défense de l'établissement civil de la religion contre l'examen des prophéties littérales*, de Collins.

8 *mai.* — Guillaume King, archevêque anglican de Dublin, naquit à Antrim en 1650. Il eut une controverse avec Manby, doyen de Derry, qui s'étoit fait catholique sous le règne de Jacques II. Il se déclara pour la révolution de 1688; ce qui fut la source de sa fortune. En 1702, il publia le livre de *l'Origine du mal,* contre lequel Bayle écrivit, et en 1709, un discours intitulé : *La prédestination et la prescience divine d'accord avec la liberté de l'homme.* La notion qu'il y donnoit des attributs de Dieu, fut attaquée. L'archevêque ne répondit point. Il mourut à Dublin, laissant beaucoup de manuscrits relatifs à son livre de *l'Origine du mal.* King prétendoit que l'intelligence, la justice et la vertu ne

signifient pas la même chose dans Dieu et dans l'homme; doctrine qui sembleroit subversive de toute religion et de toute morale. Mais ce n'est sûrement pas ce que l'archevêque entendoit. Il est aussi auteur de sermons et d'écrits de controverse.

16 *mai.* — Jean-Baptiste-Élie Avrillon, religieux Minime, né à Paris en 1652, exerça le ministère de la prédication avec succès pendant plus de cinquante ans; ce qui ne l'empêcha point de composer des livres de piété, tels que *Conduites pour l'Avent, pour le Carême, pour la Pentecôte; Méditation sur la communion; Retraite; l'Année affective; Traité de l'amour de Dieu; Pensées sur divers sujets de morale*; quelques autres écrits de ce genre. Le P. Avrillon étoit plein de zèle et de vertu. Plusieurs de ses livres sont encore aujourd'hui entre les mains des ames pieuses.

17 *mai.* — Jean Kahler, théologien luthérien, né à Wolmar en Hesse, fut professeur à Rintern. Il a laissé un grand nombre de dissertations théologiques, dont on trouve la liste dans le *Moréri*.

17 *mai.* — Samuel Clarke, prêtre anglican, curé de Saint-James, à Westminster, et l'un des plus célèbres docteurs de son église, naquit à Norwich en 1675. Il débuta en 1699 par trois *Essais pratiques sur le Baptême, la Confirmation et la Pénitence*, et par des *Réflexions* sur une partie de l'*Amyntor*, de Toland. En 1701, il commença à publier ses *Paraphrases sur les quatre Évangiles*, qui sont estimées chez les protestans. Nommé, en 1704, pour prêcher les sermons fondés par Boyle, il choisit pour sujet *l'existence et les attributs de Dieu*; et chargé de la même fonction pour l'année suivante, il traita de l'*évidence de la religion naturelle et révélée*. En 1706, il fit paroître sa *Lettre* à Dodwell, qui prétendoit que l'ame étoit mortelle de sa nature. Collins se joignit à Dodwell, et alla même plus loin que ce théologien, puisqu'il combattit l'immatérialité de l'ame et la liberté des actions humaines. Clarke leur fit face à l'un et à l'autre, et se distingua dans cette dispute par sa

logique et par sa clarté. Ses talens l'auroient sans doute fait parvenir à l'épiscopat ; mais il se ferma la porte des honneurs par la publication de son livre intitulé : *Doctrine de l'Écriture sur le Trinité*, dans lequel il laissoit voir son penchant pour l'arianisme. Il s'étoit lié avec Whiston, et avoit corrigé la traduction que celui-ci avoit faite des *Constitutions apostoliques*. Son livre fit un grand éclat. L'importance du sujet et la réputation de l'auteur attirèrent l'attention. Plusieurs théologiens anglicans se hâtèrent de prendre la défense de la divinité de Jésus-Christ. Waterland se distingua dans cette controverse. La chambre basse de la convocation du clergé déféra le livre de Clarke en 1714, et celui-ci fut obligé d'envoyer, le 2 juillet, une sorte de rétractation, sur laquelle il parut ensuite revenir. Il ne renonça point à son sentiment. Lorsque cette controverse fut appaisée, Clarke en eut une autre avec Leibnitz, sur les principes de la philosophie naturelle et de la religion. Il défendit en cette occasion les principes de Newton, dont il étoit l'ami, contre les objections du philosophe allemand. Nous ne parlerons point des productions de science et de littérature de Clarke. Il réunissoit des connoissances très-diverses, et s'exerça sur des sujets très-différens. Il laissa, à sa mort, une *Exposition du Catéchisme anglican*, et dix volumes de sermons ; car il n'avoit pas eu moins de succès dans la chaire que dans d'autres parties. Lié avec tous les savans de son pays, et particulièrement estimé de la princesse de Galles, depuis reine, femme de Georges II, il étoit sur-tout ami d'Hoadly, avec lequel il paroît avoir eu une grande conformité d'opinions. Whiston lui reproche d'avoir souscrit les XXXIX articles lorsqu'il fut reçu docteur en théologie à Cambridge, quoique déjà il ne crût plus à plusieurs de ces articles. Il lui reproche également de n'avoir point agi franchement lors de l'examen de son livre par la convocation, et d'avoir cherché des tempéramens qui ne s'accordoient ni avec la sincérité chrétienne, ni avec la droiture et la loyauté d'un honnête homme. Il est en effet peu honorable pour

Clarke d'avoir continué d'occuper des bénéfices, et d'exercer le ministère ecclésiastique dans une église dont il avoit abandonné la croyance sur des points aussi essentiels que le mystère de la Trinité et la divinité de Jésus-Christ. Il a eu dans son église des imitateurs de cette conduite à la fois peu religieuse et peu délicate.

3 *septembre*. — Jean Hardouin, Jésuite, né à Quimper en 1646, se distingua par une érudition peu commune, mais en même temps par une bizarrerie et un amour du paradoxe, qui l'entraînèrent dans de graves erreurs. Il donna, en 1687, des *Questions sur le baptême;* et dix ans après, la *Chronologie réformée,* où il avança son systême de la supposition de tous les anciens écrits. L'ouvrage fut supprimé. On en donna une nouvelle édition en Hollande, en 1709, et à cette occasion les journalistes de Trévoux désavouèrent et condamnèrent l'ouvrage. Hardouin fut obligé de se rétracter. Il se laissa encore aller à son amour pour les paradoxes, dans une édition de Pline, en 1685, et dans un *Traité sur la dernière Pâque*. Il écrivit contre Le Courrayer. Nous avons vu qu'il fut chargé par le clergé de France, d'une nouvelle édition des conciles, et que son travail attira l'attention du parlement. On imprima en Hollande, en 1741, ses *Commentaires sur le nouveau Testament;* production remplie, comme toutes les autres, d'érudition et de rêveries. Enfin, on a publié, aussi en Hollande, ses *Opuscules,* ou il y en a un très-singulier sur les athées. Il donne ce nom à des hommes très-chrétiens et très-religieux. Lors de l'éclat du livre du père Berruyer, on enveloppa Hardouin dans la censure des écrits du premier, et on voulut croire qu'ils s'étoient entendus pour former un systême d'erreurs lié et suivi. Mais sans vouloir les justifier séparément, on peut penser qu'ils n'étoient point d'accord dans leurs écarts. Hardouin n'étoit point un sectaire séduisant, mais un homme d'une imagination ardente, que ses longs travaux avoient peut-être un peu dérangée. Ses erreurs n'ont pas fait fortune, et elles étoient déjà oubliées quand Gourlin et

autres les accolèrent à celles de Berruyer, pour les réfuter si longuement et si amèrement. Voyez les articles *Berruyer,* 1758, et *Gourlin,* 1775.

15 *novembre.* — Michel d'Amato, docteur en théologie à Naples, prêtre de la congrégation des Missions apostoliques, chapelain royal, chargé, en 1719, de faire la visite des églises et chapelles royales, pénitencier et théologien de la cour, est auteur de six dissertations en latin sur des matières ecclésiastiques. Il avoit de l'érudition et de la littérature. Il mourut à 47 ans.

19 *novembre.* — Jean-François Buddæus, théologien luthérien, né en Poméranie en 1667, fut professeur de philosophie à Halle, puis de théologie à Iéna. Il écrivit sur la théologie, la philosophie et l'histoire. Nous citerons : *Introduction à l'histoire de la philosophie des Hébreux ; Institution de théologie morale ; Histoire ecclésiastique de l'ancien Testament ; Thèses théologiques sur l'athéisme et la superstition ; Institutions de théologie dogmatique ; Histoire critique de la théologie dogmatique et morale ; Mélanges sacrés ;* tous en latin. Ce théologien étoit savant et critique.

20 *novembre.* — Nicolas Gervaise, évêque d'Auren, étoit né à Paris. Il fut d'abord missionnaire à Siam, puis curé à Vannes, ensuite prévôt de Suèvre à Saint-Martin de Tours. Vers 1722 il alla à Rome, et y fut sacré évêque d'Auren ou d'Horren. Il s'embarqua pour le lieu de sa mission, qui étoit apparemment le pays qu'arrose l'Orénoque, dans l'Amérique méridionale. Il y fut massacré, ainsi que les ecclésiastiques qui l'avoient accompagné, par les Caraïbes qui habitent au-dessus de la Guyane, dans un bras de rivière nommé Aquira. Il avoit publié en France une *Histoire de Siam ;* une *Histoire du royaume de Macaçar* (il étoit revenu en France avec deux fils du roi de ce pays) ; une *Vie de saint Martin de Tours*, et une *Histoire de Boëce.* Une *Vie de saint Louis* qu'il avoit faite n'a point paru.

3 *décembre.* — Fréderic-Adolphe Lampe, théologien protestant, né en Westphalie en 1683, fut ministre dans

plusieurs églises, puis professeur de théologie et d'histoire ecclésiastique à Utrecht. Il mourut à Brême, ayant composé un *Commentaire sur l'Évangile de saint Jean*, et un *Abrégé de la théologie naturelle*. Il travailla, avec Théodore de Hase, au journal intitulé : *Bibliothèque historique, philologique et théologique*, et il donna une édition de l'*Histoire de l'église réformée en Hongrie et en Transylvanie*, de Paul Ember.

13 *décembre*. — Antoine Collins, philosophe anglais, né en 1678, fut ami intime de Locke, et a été compté, par les amis comme par les ennemis de la religion, comme un des plus ardens détracteurs du christianisme. Nous avons cité dans le corps de cet ouvrage (tome Ier, page 273), la plus grande partie de ses écrits, et nous avons donné une idée succincte et des principes qu'ils renferment et des réfutations qu'on y a opposées. Il ne nous reste plus qu'à faire mention de quelques autres productions moins importantes de cet écrivain. En 1709, il publia un pamphlet intitulé : *L'artifice des prêtres à son comble*. Il y accusoit le clergé d'avoir altéré le 20me article de la confession de foi anglicane. Depuis il donna un *Essai historique et critique sur les XXXIX articles*. On dit qu'à la mort il déclara que comme « il s'étoit « toujours efforcé de servir de son mieux Dieu, le roi « et son pays, il étoit persuadé qu'il entreroit dans le « séjour que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment. » Il est difficile d'accorder cette assurance avec le reste de la conduite de Collins, dont toute la vie avoit été occupée à saper les principes, non seulement de la révélation, mais même de la loi naturelle. Il est remarquable, au reste, que des hommes, qui ne passoient pas pour très-orthodoxes, se sont accordés à blamer Collins. L'arien Whiston lui reproche de s'être fait admettre à prêter serment sur la Bible, et de n'avoir pas manqué de participer à la cène pendant plusieurs années consécutives, quoiqu'il fit profession de ne croire ni à la cène, ni à la Bible, ni même à la Providence. L'auteur du *Guardian*, journal estimé, ne fait pas de lui un portrait bien

flatteur. L'auteur de la *Biographie britannique*, le latitudinaire Kippis, le regarde comme un écrivain « sans « bonne foi, sans scrupule dans les citations, les faisant « servir à ses preuves sans s'embarrasser du sens des « auteurs, et qui a été pris plus d'une fois en faute à « cet égard par ses adversaires. » C'est ainsi que des compatriotes de Collins ont apprécié son caractère et ses écrits. On peut consulter sur-tout ce qu'en dit Leland dans son *Examen des déistes anglais*.

26 *décembre*. — Honoré Tournély, docteur de Sorbonne, chanoine de la Sainte-Chapelle, abbé de Plainpied, étoit né à Antibes en 1658. Il fut professeur de théologie, d'abord à Douai, puis en Sorbonne pendant vingt-quatre ans, et ne quitta sa chaire qu'en 1716, lors des troubles excités dans la Sorbonne. Il ne pouvoit plaire à des gens contre lesquels il s'étoit toujours déclaré, et qui en conséquence l'ont fort mal traité, mais qui n'ont pu lui refuser beaucoup de connoissances et de talens. On a de lui un cours de théologie en 15 volumes in-8°, dont il a été fait trois abrégés, par Montagne, docteur de Sorbonne et prêtre de Saint-Sulpice, par Robinet, official de Paris, et par Collet, prêtre des missions de Saint-Lazare.

— Louis le Comte, Jésuite, né à Bordeaux, fut missionnaire en Chine, et à son retour publia deux volumes de *Mémoires sur l'état* de cet empire. Il y exalte beaucoup trop les Chinois. La faculté de théologie condamna son livre et plusieurs propositions qu'on en avoit extraites.

— Honoré de Sainte-Marie, né Blaise Vauzelle, religieux Carme-déchaussé, naquit à Limoges en 1651, et mourut à Lille. Son meilleur ouvrage est intitulé : *Réflexions sur les règles et l'usage de la critique touchant l'histoire de l'Église, les ouvrages des Pères, les actes des martyrs et les vies des saints*. Cet ouvrage, en 3 volumes, est savant et estimé. *Tradition des Pères sur la contemplation*, avec un *Traité de l'amour divin*; *Traité des indulgences du Jubilé*; *Apologie de la constitution* Unigenitus; *Vie de saint Jean de la Croix*;

Dénonciation de l'Histoire ecclésiastique de Fleury, au clergé de France. Sa critique porte principalement sur ce que Fleury dit des Papes et de leurs droits dans l'Église.

1730.

20 *janvier.* — Antoine Becquet, Célestin, bibliothécaire de son ordre à Paris, y naquit en 1654. On a de lui l'*Histoire* de son ordre en France, et un *Supplément* au P. Helyot pour ce qui regarde les Célestins.

12 *février.* — Ambroise Paccori, principal du collége de Meung, né dans le Maine, perdit sa place sous Fleuriau, évêque d'Orléans, et se retira à Paris en 1706. Il resta diacre toute sa vie, et composa beaucoup de petits livres de prières et de piété, peu connus et peu recherchés aujourd'hui.

22 *février.* — Simon-Michel Treuvé, docteur en théologie, chanoine et théologal de Meaux, naquit en Bourgogne en 1651, et mourut à Paris. Il a composé plusieurs ouvrages : *Instructions sur les dispositions qu'on doit apporter aux sacremens de Pénitence et d'Eucharistie; Instruction sur la Pénitence; le Directeur spirituel pour ceux qui n'en ont point; Devoirs des pasteurs; Discours de piété; Mémoires sur l'excommunication; Retraite de dix jours; Histoire de M. du Hamel, curé de Saint-Merry.* Treuvé étoit, comme le précédent, opposant à la bulle *Unigenitus.*

4 *mars.* — Robert Manning, prêtre et missionnaire catholique en Angleterre, élevé à Douai, y fut d'abord professeur, se livra à la controverse contre les protestans, et publia trois ouvrages dans ce genre, savoir : *la Controverse moderne*, 1720; *la Conversion et la réformation de l'Angleterre comparées*, 1725; *le Combat singulier.* Il mourut dans le comté d'Essex.

19 *mars.* — Livin de Meyer, Jésuite, né à Gand en 1655, est auteur d'un grand nombre d'écrits, dont la plupart sont dirigés contre les jansénistes. Il publia une

Histoire des congrégations de Auxiliis, pour opposer à celle de Serry. Il réfuta Petitpied, Van Espen, de Witte, Henri de Saint-Ignace, et autres.

9 *octobre*. — Louis Tiberge, supérieur du séminaire des Missions étrangères à Paris, abbé d'Andres, étoit un prêtre pieux et instruit, qui jouissoit dans son temps d'une grande considération. Il se déclara contre les cérémonies chinoises, et écrivit sur cette affaire. Il est de plus auteur d'une *Retraite spirituelle*; d'une *Retraite pour les ecclésiastiques*, et de *Retraite et méditations pour les personnes qui vivent en communauté*.

Même jour. — Ignace de Laubrussel, Jésuite, né à Verdun en 1663, fut précepteur du roi Louis, fils de Philippe V, et confesseur de la reine sa femme. Il mourut au port Sainte-Marie, en Espagne, où cette princesse résidoit. Son ouvrage le plus connu est le *Traité des abus de la critique en matière de religion*, 2 vol. in-12, 1710. D'Alembert a donné, sous le même titre, un ouvrage bien différent. Laubrussel a écrit la *Vie du père Charles de Lorraine, Jésuite*.

20 *octobre*. — Jean Interian de Ayala, religieux de la Merci, et professeur d'Écriture sainte à Salamanque, publia une traduction espagnole du *Catéchisme historique*, de Fleury; la *Vie de sainte Marie de Cervellon*; des *Sermons*, en 2 vol. in-4°; et la *Vie religieuse de saint Pierre Pascal*. Il mourut à Madrid, où il étoit prédicateur et théologien du roi.

30 *décembre*. — Jacques Saurin, ministre protestant, né à Nîmes en 1677, se fixa à La Haye, et s'y rendit célèbre par son talent pour la prédication. Ses sermons sont en 12 volumes. On a de plus de lui des *Discours historiques et moraux sur l'ancien et le nouveau Testament*; un *Abrégé de la théologie et de la morale chrétienne*, en forme de catéchisme, et l'*État du christianisme en France*, 1725. Il y combat le miracle opéré en 1725 sur la dame la Fosse, ce qui lui attira une lettre d'un curé de Paris, et deux du médecin Hecquet. Une dissertation, où il paroissoit favoriser le mensonge

officieux, lui occasionna une dispute longue et vive avec Armand de la Chapelle. Il fut déféré aux synodes, et obligé de donner des explications. Bruys entra dans cette dispute. Voyez son article, en 1738.

— Laurent Juilliard du Jarry, prieur du Jarry, né dans ce lieu, près Saintes, en 1658, a laissé des *Sermons* en 4 volumes, des *Poésies chrétiennes*, et *le Ministère évangélique ou réflexions sur l'éloquence de la chaire.*

Vers ce temps. — Thomas Jeffery, ministre presbytérien, auteur des *Vrais fondemens de la religion*, contre Collins; d'une *Revue de la controverse* entre cet écrivain et ses adversaires; de l'ouvrage intitulé : *le Christianisme la perfection de toute religion*, et d'un discours pour prouver la divinité de Jésus-Christ par l'Écriture.

1731.

19 *mars.* — Jean-Baptiste le Brun, dit Desmarettes, né à Rouen, fut élevé à Port-royal, et mourut à Orléans. Il resta simple acolythe, et eut la confiance de Colbert, archevêque de Rouen, et du cardinal de Coislin, à Orléans. Il prépara l'édition de Saint-Prosper d'Aquitaine, publiée en 1711, par Luc-Urbain Mangeant. Il est auteur des Bréviaires d'Orléans et de Nevers; d'une édition des *Œuvres de saint Paulin*, avec des notes; des *Voyages liturgiques de France*, sous le nom de Moléon; d'une *Concorde des livres des Rois et des Paralipomènes*, et d'une édition de Lactance, qui n'a été publiée qu'après sa mort par Lenglet du Fresnoy. C'étoit un savant liturgiste, qui travailla long-temps sur les martyrologes, et particulièrement sur celui d'Usuard. Son attachement à Port-royal, où il avoit demeuré, lui attira quelques traverses.

15 *août.* — Jean-Guilliaume Zierold, théologien luthérien, né à Neustad en 1669, étudia à Leipzick, et séjourna près de Spenez à Dresde. Il occupa différentes

rentes places à Halle. Il laissa des ouvrages de théologie et de controverse.

19 *août.* — Robert Morel, Bénédictin de Saint-Maur, né à Chaise-Dieu, en Auvergne, en 1653, bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés, composa beaucoup de livres de piété, comme *Effusions de cœur sur chaque verset des Psaumes*, 5 vol.; *Entretiens sur les Évangiles*, 4 vol. (les *Entretiens avec Jésus-Christ dans le saint Sacrement de l'autel*, qu'on lui attribue, sont de Paul Dusault, aussi Bénédictin); *Méditations chrétiennes sur les Évangiles*, 2 volumes; une traduction de l'*Imitation*; une *Retraite*, et autres de ce genre. Il ne faut pas le confondre avec Jean-Baptiste Morel, curé de Villiers-Vineux, auteur de la *Vie d'Edme Ro, curé de Perré*, ni avec un autre Jean-Baptiste Morel, curé du diocèse d'Auxerre, auteur d'une *Dissertation sur l'Ambrosiaster*, et traducteur du *Discours de saint Victrice*.

31 *août.* — Jean Vittement, recteur de l'université de Paris, naquit à Dormans en 1655. Louis XIV le nomma sous-précepteur de ses petits-fils en 1697, lors de la disgrâce de Fénélon. Vittement acheva l'éducation du duc d'Anjou, qui l'emmena avec lui lorsqu'il devint roi d'Espagne. Il refusa l'archevêché de Burgos, et repassa en France, où il fut nommé sous-précepteur de Louis XV. Il quitta la cour en 1722, et vécut dans sa patrie, au milieu des exercices de la piété et des pratiques de la pénitence. Aussi modeste et aussi désintéressé qu'instruit, il ne voulut jamais accepter des bénéfices, et ne laissa que des ouvrages manuscrits; des *Commentaires* sur plusieurs livres de l'ancien Testament; des *Entretiens* sur diverses questions théologiques; un *Traité sur la grâce*; une *Réfutation du système de Spinosa*, et quelques *Opuscules* en faveur de la constitution *Unigenitus*. Les ennemis de ce décret ne pourront pas dire qu'il l'eût défendu par esprit d'intrigue ou par ambition.

5 *septembre.* — Daniel de Larroque, protestant, né à Vitré en 1661, quitta la France à la révocation de l'édit de Nantes, passa à Londres, puis à Copenhague et

à Amsterdam, et revint à Paris en 1690, et se fit catholique. Il traduisit, de Prideaux, la vie de Mahomet. On lui a attribué l'*Avis aux réfugiés*, qui paroît être de Bayle. On lui a attribué aussi les *Véritables motifs de la conversion de l'abbé de Rancé*, espèce de roman satyrique.

1732.

4 mars (1). — François Atterbury, évêque anglican de Rochester, né en 1662, fut un des principaux adversaires d'Hoadly, et eut plusieurs disputes avec ce théologien latitudinaire. Atterbury affectoit un grand zèle pour les droits du clergé, et publia des sermons et écrits sur la convocation. On crut qu'il avoit eu part au sermon de Sacheverell, en 1709. Il en eut beaucoup aussi aux affaires de la convocation en 1710, et rédigea, en 1711, l'*Exposé de l'état de la religion en Angleterre*, où l'athéisme et le déisme étoient représentés comme faisant les plus grands progrès. Devenu évêque de Rochester, ce docteur se montra peu favorable à la maison d'Hannovre, et fut accusé de complot pour le prétendant. Il fut banni en 1723, et privé de son évêché. Il se retira en France, où il resta jusqu'à sa mort. C'étoit un homme habile et lettré, mais qui paroît avoir été ardent, ambitieux, remuant et hautain. J'ai de lui une lettre autographe, écrite de Paris, le 15 février 1732, à M. de la Roquette, médecin au Vigan, où il paroît que ce prélat avoit passé quelque temps. Elle est en latin et d'une rare élégance de style : il dit, en parlant des convulsions des jansénistes : « Cette facétie religieuse m'a beaucoup dé-
» plu, et dès qu'elle commença, je prévis qu'elle seroit

---

(1) Les *Dictionnaires historiques*, la *Biographie britannique*, et en dernier lieu la *Biographie universelle* de MM. Michaud, mettent sa mort au 15 février 1732. Je crois cette date fausse, comme l'indique la lettre originale citée plus bas.

« pernicieuse pour ceux chez lesquels elle a eu lieu. « C'est ce qui est arrivé ; car ces convulsions ont plus « nui aux jansénistes, que les miracles qu'ils disoient « s'opérer chez eux ne leur ont été utiles. »

17 *mai.* — Guillaume Lowth, prêtre anglican, né à Londres en 1661, publia, en 1692, la *Défense de l'autorité divine et de l'inspiration de l'ancien et du nouveau Testament*, en réponse à cinq lettres de Jean le Clerc. Il étoit instruit dans les matières de critique, et seconda Potter dans son édition de Clément d'Alexandrie. Il est le père du célèbre Lowth, évêque anglican de Londres.

1er *août.* — Jean Grancolas, docteur de Sorbonne, chapelain de Saint-Benoit, se livra sur-tout à l'étude de la liturgie. Ses ouvrages sont : *Antiquité des cérémonies et des sacremens; Institutions sur la religion; Science des confesseurs; Histoire de la communion; Traité des liturgies; Ancien sacramentaire de l'Église* (ces deux derniers sont particulièrement estimés); *Traité de la Messe; Critique des auteurs ecclésiastiques; Commentaire historique sur le Bréviaire romain; Traité de morale; Histoire abrégée de l'église de Paris;* etc. On dit que ce dernier fut supprimé sur la demande du cardinal de Noailles.

24 *août.* — Jean-Georges Pritz, théologien luthérien, né à Leipsick en 1662, fut ministre à Gripswald, puis à Francfort. On a de lui des sermons; une *Introduction à la lecture du nouveau Testament;* une *Dissertation sur l'athéisme comme un système honteux et nuisible;* une édition des *Œuvres de saint Macaire;* une du nouveau Testament grec, et quelques autres traités.

1733.

19 *janvier.* — Bernard de Mandeville, médecin, né à Dordrecht en 1671, se fixa à Londres, où il publia sa *Fable des abeilles*, et ses *Pensées libres sur la religion.*

Celles-ci furent traduites en français par Van Effen. Nous avons parlé ailleurs de la *Fable des abeilles*. On dit que sa conduite n'étoit pas meilleure que sa doctrine.

27 *janvier*. — Thomas Woolston, bachelier à l'université de Cambridge, naquit à Northampton, en Angleterre, en 1669, et se rendit fameux par des écrits où il tranformoit en allégories les récits des évangélistes. Son systême lui attira des traverses méritées, et l'arien Whiston arrêta une première fois des poursuites du ministère public contre lui. Mais six *Discours*, qu'il publia, et dont nous avons parlé dans le corps des *Mémoires*, sous 1729, déterminèrent à procéder contre lui. Il fut condamné à la cour du banc du roi, comme on l'a raconté au même endroit. Il mourut en prison, n'ayant pu payer l'amende à laquelle il avoit été condamné, et ayant publié de nouveaux pamphlets pour la défense de ses *Discours*. Leland ne parle de lui que comme d'un bouffon grossier et ridicule, dénaturant les écrits qu'il citoit, et destitué de jugement et de sens.

27 *février*. — David Constant, ministre protestant, professeur de théologie à Lausanne, y naquit en 1638. Il est auteur de quelques dissertations sur l'Écriture, d'un *Systême de théologie morale*, que Bayle loue; ainsi que d'un *Traité sur la Providence*. C'étoit un littérateur.

12 *mars*. — Michel le Quien, religieux Dominicain, né à Boulogne en 1661, se rendit habile dans les langues savantes, la théologie et les antiquités ecclésiastiques. Ses principaux ouvrages sont : la *Défense du texte hébreu*, contre le P. Pezron, avec une réponse à un écrit de ce père en faveur de son systême; une édition des *OEuvres de saint Jean de Damas*; un *Traité contre le schisme des Grecs*; la *Nullité des ordinations anglicanes contre Le Courrayer* (il est remarquable que le *Moréri*, en rendant compte de cette controverse, se montre favorable à le Courrayer); et sur-tout l'*Oriens christianus*, grand ouvrage publié après sa mort, en 1740. L'auteur y rapporte les noms et l'étendue des diocèses des quatre grands patriarcats d'Orient, et la suc-

cession des évêques. Cette collection, faite sur le modèle du *Gallia christiana*, est pleine de recherches et d'érudition.

18 *avril.* — Edmond Simonet, Jésuite, né à Langres en 1662, fut professeur de théologie, et publia un cours de cette science sous le titre d'*Institutions théologiques à l'usage des séminaires*, 11 volumes. Il mourut à Pont-à-Mousson.

30 *avril.* — Joachim le Grand, prieur de Neuville et de Preveslin, né à Saint-Lô en 1653, écrivit contre l'*Histoire de la réformation d'Angleterre*, de Burnet, et en faveur de l'*Histoire des variations*, de Bossuet. C'étoit un critique laborieux et exact. Ayant été quelque temps de l'Oratoire, il avoit eu le P. le Cointre pour maître dans l'étude de l'histoire ecclésiastique.

5 *mai.* — Nicolas Heyendal, chanoine régulier de Saint-Augustin, naquit au duché de Limbourg en 1658. Il professa la théologie, et devint abbé de Rolduc en 1712. Il a laissé des *Lettres ecclésiastiques sur la vie et les devoirs des ministres de l'Église*; quelques écrits sur les matières de la grâce suivant les principes de l'université de Louvain; une défense de la foi des religieux de son abbaye, et des mémoires sur des points de juridiction.

3 *juillet.* — Henri Boillot, Jésuite, né en Franche-Comté en 1698, mort à Dôle, est auteur entr'autres des *Maximes chrétiennes et spirituelles extraites des Œuvres du P. Nieremberg*, 1714, et de *Sermons nouveaux sur divers sujets*; Lyon. Il ne faut pas le confondre avec Jean Boillot, Minime, né en Bourgogne en 1658, et mort à Semur, le 16 mars 1728, auteur de *Lettres sur le secret de la confession*, 1703, et *De la vraie pénitence*; Dijon, 1707.

26 *juillet.* — Ignace-Hyacinthe Amat de Graveson, religieux Dominicain, né près Avignon, fut employé à Rome dans son ordre. Il assista, comme théologien, au concile de Rome, en 1725, et prit part aux négociations pour ramener le cardinal de Noailles à des sentimens plus

favorables pour le saint Siége et pour la paix de l'Église. Il est cité plus d'une fois sous ce rapport dans le *Journal de l'abbé Dorsanne*, où on le présente comme prenant beaucoup d'intérêt à la cause du cardinal. On connoît de lui une *Histoire de l'ancien Testament;* une *Histoire ecclésiastique;* un *Traité de la vie et des mystères de Jésus-Christ;* des *Opuscules sur la grâce efficace et la prédestination*. Il mourut à Arles, à l'âge de 63 ans. Il étoit fort attaché aux sentimens de son école.

16 *août*. — Matthieu Tindal, déiste anglais, né vers 1657, se fit catholique sous Jacques II, et renonça à cette religion lorsqu'il s'aperçut qu'elle ne le conduiroit pas à la fortune. Il se déclara hautement pour la révolution de 1688, et publia une lettre sur la Trinité et le symbole de saint Athanase. Nous avons cité, sous 1721, la plupart de ses autres écrits. Il étoit *mal famé pour ses mœurs*, dit la *Biographie britannique*. Il n'a pas laissé une mémoire honorable parmi ses compatriotes, et, soit comme philosophe, soit comme écrivain, il est regardé comme indigne de considération et de confiance. C'est le jugement qu'en ont porté des philosophes très-ardens. Naigeon, quelque favorable qu'il dût être aux écrivains irréligieux, ne l'est point à Tindal. Il le regarde comme un auteur *médiocre, plus occupé à éblouir par son ton affirmatif qu'à discuter sagement, et dont les idées sont vagues, inconsistantes et mal ordonnées*.

18 *août*. — Jean-Jacques Scheffmacher, Jésuite, né en Alsace en 1668, fut professeur de la chaire de controverse fondée à Strasbourg par Louis XIV. Il donna plusieurs écrits contre les protestans, et particulièrement douze *Lettres*, dont on a fait plusieurs éditions, et auxquelles Pfaff de Tubingue et Armand de la Chapelle ont essayé de répondre.

20 *septembre*. — Jean-Joseph, marquis Orsi, né à Bologne en 1652, fut un littérateur religieux. Il traduisit en italien les *Considérations sur la manière de bien penser*, du P. Bouhours, et la *Vie du comte Louis de Sales*, de Buffier.

25 *octobre.* — Jacques-Joseph Duguet, théologien et moraliste, naquit à Montbrison dans le Forez, le 9 décembre 1649. Il entra dans l'Oratoire en 1667, et fut ordonné prêtre à Paris. Ce fut alors qu'il commença des conférences sur l'histoire ecclésiastique. Le décret rendu pour proscrire le cartésianisme et le jansénisme, le fit sortir de l'Oratoire en 1684. Il se retira à Bruxelles auprès d'Arnauld, et rentra peu après en France, où il vécut dans la retraite, chez le président de Menars, qui lui avoit donné asile, et dont il fut constamment l'ami. Il y passa le reste de ses jours, à l'exception de quelques voyages qu'il fit à l'abbaye de Tamié en Savoie, en Hollande et à Troyes. Duguet fut forcé à ces absences par suite du parti qu'il avoit pris dans les affaires de l'Église; car il étoit très-attaché à la cause de Jansénius et de Quesnel, et quoiqu'il fût un des plus modérés de ce parti, il ne renonça jamais néanmoins à son appel. Il réappela même en 1721, et mit beaucoup de zèle à engager d'autres à faire la même démarche. Sa lettre à l'évêque de Montpellier, en 1724, mérita d'être flétrie par arrêt. Ses autres ouvrages sont nombreux. Les voici suivant l'ordre des dates : I. *Traité de la prière publique et des dispositions pour offrir les saints mystères.* 1 vol. in-12; Paris, 1707 : il a été réimprimé fort souvent. II. *Traité sur les devoirs d'un évêque;* Caen, 1710. III. *Règles pour l'intelligence des saintes Écritures,* 1 vol. in-12; Paris, 1716 : l'abbé d'Asfeld y a travaillé; elles ont été attaquées par l'académicien Fourmont, et par un anonyme. IV. *Réfutation du système de Nicole, touchant la grâce universelle;* brochure in-12; 1716. V. *Traité des scrupules,* in-12; Paris, 1717. VI. *Lettres sur divers sujets de morale et de piété,* 10 vol. Paris, 1718 : souvent réimprimé. VII. *Pensées d'un magistrat sur la déclaration qui doit être portée au parlement,* brochure in-4° 1720. VIII. *Conduite d'une dame chrétienne,* in-12; Paris, 1725. IX. *Dissertation théologique et dogmatique sur les exorcismes et autres cérémonies du baptême; Traité dogmatique de l'Eucha-*

ristie; Réfutation d'un écrit sur l'usure, in-12; Paris, 1727. x. *Caractères de la charité*, in-12; Paris, 1727. xi. *Maximes abrégées sur les décisions de l'Église, et préjugés légitimes contre la Constitution*; 1727. xii. *Explication du mystère de la Passion*, 2 vol. in-12; Paris, 1728 : cet ouvrage, dont il a été fait plusieurs éditions, n'est qu'une portion d'un plus grand ouvrage, qui parut sous le même titre, en 14 vol. 1733. xiii. *Réflexions sur le mystère de la sépulture ou le tombeau de Jésus-Christ*, 2 vol. in-12; 1731. xiv. *L'ouvrage des six jours, ou histoire de la création*, 1 vol. in-12; 1731 : souvent réimprimé : c'est le commencement de l'*Explication de la Genèse*, qui parut l'année suivante, à Paris, en 6 vol. in-12. xv. La même année, *Explication du livre de Job*, 4 vol. in-12. xvi. *Explication de plusieurs Psaumes*, 4 vol. in-12; Paris 1733 : l'abbé d'Asfeld y a donné un supplément. xvii. *Explication des xxv premiers chapitres d'Isaïe*, 6 vol. in-12; Paris, 1734 : l'abbé d'Asfeld y a eu part. xviii. *Traité des principes de la foi chrétienne*, 3 vol. in-12; Paris 1736. xix. *Explication des livres des Rois*, 5 vol. in-12; Paris, 1738 : l'abbé d'Asfeld y a eu part. xx. *Institution d'un prince*, 4 vol. in-12; 1739 : cet ouvrage fut composé pour le duc de Savoie, depuis roi de Sardaigne. xxi. *Conférences ecclésiastiques*, 2 vol. in-4°. On voit combien Duguet étoit fécond : il l'étoit même trop. Du reste, plusieurs de ces ouvrages sont estimés des ecclésiastiques. Il y règne un ton d'onction qui n'est pas commun dans cette école. Les *Explications* de l'Écriture sainte méritent sur-tout d'être remarquées. C'est le fruit des conférences que l'auteur faisoit à Saint-Roch avec l'abbé d'Asfeld, et qui eurent dans le temps beaucoup de vogue et de réputation. On a encore de Duguet une lettre à Van Espen, en faveur de l'appel; tribut qu'il a payé aux préjugés de son parti. Il étoit néanmoins bien éloigné de l'âcreté et de la passion qui dominent dans tant d'écrits publiés vers cette époque. Dans une lettre, du 9 février 1732, qui fut imprimée, il s'élève fortement contre

les *Nouvelles ecclésiastiques*, et caractérise dignement cette misérable gazette et son auteur. Il ne blâmoit pas moins la folie des convulsions, l'opprobre de ce parti. Cette manière de voir diminua son crédit sur la fin de ses jours, et l'exposa à quelques désagrémens de la part de ceux dont il avoit épousé jusque-là les intérêts.

30 *septembre*. — Michel Tronchay, chanoine de Laval, né à Mayenne en 1666, publia les dix derniers volumes des *Mémoires* de Tillemont, dont il étoit secrétaire ; l'*Idée de la vie et de l'esprit* du même ; *Histoire abrégée de Port-royal ; Lettre à M. Colbert*, en 1725, sur les contestations d'alors. Il fut ordonné prêtre par ce prélat en 1716. Il se lia avec le P. Quesnel, qui étoit à Paris en 1700, et il entretint avec lui jusqu'à la mort un commerce de lettres.

— Louis Dufour de Longuerue, abbé de Sept-Fontaines et du Jard, né à Charleville en 1652, eut le calviniste d'Ablancourt pour précepteur. Il étudia les langues, l'histoire, la littérature et la théologie. On lui attribue le *Traité d'un auteur de la communion romaine, touchant la transsubstantiation*, 1686, que l'on crut quelque temps du ministre Allix, son ami. Il aida l'abbé Berault pour le *Traité des annates*, 1718. Il est auteur de beaucoup de dissertations sur des sujets de critique et d'antiquités ecclésiastiques et profanes. On dit qu'il étoit léger dans ses critiques, tranchant, facile à prévenir.

1734.

4 *avril*. — Jean-Chrétien Van Erkel, pasteur à Delft, né vers 1654 à Utrecht, eut, après Van Heussen, le titre de doyen du chapitre d'Utrecht. Il étoit ami de Van Espen. Tous ses écrits sont en faveur du schisme de Hollande, contre les Jésuites et contre Papendrecht.

23 *avril*. — Michel-Gabriel de Rossillion de Bernex, évêque de Genève, né en Savoie en 1657, entra en 1672 dans l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Antoine,

et fut professeur de théologie dans son ordre. Il s'y distingua par son mérite et sa piété. Choisi pour successeur de M. d'Aranthon d'Alex, évêque de Genève, mort en 1695, il se montra digne de ses vertueux prédécesseurs. Il visitoit exactement son diocèse, prêchoit les peuples, fondoit des écoles, formoit des établissemens utiles, et trouvoit encore dans un revenu très-borné le moyen de faire d'abondantes aumônes. L'opinion de sa sainteté lui a fait attribuer plusieurs miracles, et l'on cite entr'autres un certificat signé par Jean-Jacques Rousseau, pour attester qu'on devoit aux prières de ce prélat la cessation d'un incendie qui s'étoit manifesté à Annecy. M. de Bernex a laissé plusieurs ouvrages de controverse et de piété, dont on trouve la liste dans sa vie, publiée par le P. Boudet. Sennebier dit qu'il blâma la publication faite par de Pontverre, un de ses curés, de l'écrit intitulé : *Motifs de la conversion de Joachim-Frédéric Minutoli*, Génevois, qui s'étoit fait catholique. Son écrit étoit, suivant Sennebier, un libelle contre quarante ministres de Genève. Minutoli publia encore en 1722 : *Sentimens particuliers des ministres de Genève sur la religion, qui ont servi de motifs à la conversion de Joachim-Frédéric Minutoli.*

26 *avril.* — Jean-Baptiste Morvan de Bellegarde, né en Bretagne en 1648, fut quelque temps Jésuite, sortit ensuite de la Société, et mourut dans la communauté des prêtres de Saint-François de Sales. C'étoit un écrivain plus fécond qu'agréable. Il a laissé des livres de morale et de piété, et des traductions d'écrits des Pères. Il ne se piquoit pas d'y être exact, et il l'avoue lui-même dans une de ses préfaces. La liste de ses écrits est fort longue. Voyez le *Moréri*, et le *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, tome IV, page 95.

22 *juillet.* — Pierre King, baron d'Ockam, et grand-chancelier d'Angleterre, né en 1669, fut ami de Locke. En 1691, il publia des *Recherches sur la constitution, la discipline, l'unité, et le culte de l'Église primitive dans les trois premiers siècles.* Il y soutenoit l'égalité

des prêtres et des évêques quant à l'ordre. En 1702, il donna l'*Histoire du Symbole des apôtres*, où l'on dit qu'il parut original même après l'*Explication du Credo*, du docteur Pearson. Il fut un des conseils de l'arien Whiston, lors de son procès à la cour des délégués. Ce savant paroît avoir été latitudinaire.

19 *décembre*. — François Babin, docteur en théologie d'Angers, prieur de Pommier-Aigre et grand-vicaire de cette église, naquit à Angers en 1657. Il professa la théologie pendant vingt ans, et rédigea les *Conférences d'Angers*, dont il publia 18 volumes. On le consultoit comme un canoniste instruit et un moraliste sûr, et il jouissoit d'une grande réputation de connoissances, de sagesse et de piété. Son ouvrage est méthodique, simple, clair, et a beaucoup de cours parmi les ecclésiastiques.

1735.

14 *janvier*. — Jacques Longueval, Jésuite, né près Péronne en 1680, est auteur d'un *Traité du schisme*; d'une *Dissertation sur les miracles*, et de quelques écrits sur les disputes d'alors. Il laissa une *Histoire du semi-pélagianisme*, qui est restée manuscrite. Mais il est plus connu par une *Histoire de l'église gallicane*, dont il publia les 8 premiers volumes. Il acheva même presque le 9e et le 10e. Il joignit à cette histoire quatre dissertations curieuses et savantes. Le *Moréri* lui-même fait l'éloge de cet auteur et de son travail. Les PP. Fontenay, Brumoy et Berthier ont continué son histoire, qui n'a cependant pas été terminée.

10 *mars*. — Jean-Jacques Boileau, chanoine de Saint-Honoré à Paris, né près Agen en 1649, est auteur de *Lettres sur différens sujets de morale et de piété*, 1737, 2 vol.; d'une *Vie de Mme de Liancourt*; d'un *Abrégé de la vie de Mme de Combé*, et d'une *Vie* manuscrite *de Mlle d'Épernon*, Carmélite. Il eut beaucoup de part

à la confiance du cardinal de Noailles, et joua un rôle dans les disputes et les négociations relatives au jansénisme, auquel il étoit assez favorable.

5 *avril.* — Guillaume Derham, prêtre anglican, né en 1657, se distingua comme physicien et comme astronome. Il prêcha, en 1711 et en 1712, les sermons de Boyle, qu'il fit imprimer, et publia en 1714 l'*Astro-théologie, ou démonstration de l'existence de Dieu par la vue des cieux.*

19 *avril.* — Jean-Jacques Rambach, théologien luthérien, né à Hall, ministre et professeur de théologie à Grissen, est connu par des *Commentaires* sur l'Écriture, et par des *Institutions herméneutiques.*

23 *avril.* — Édouard Hawarden, professeur à Douai, puis prêtre et missionnaire catholique dans le nord de l'Angleterre et ensuite à Londres, étoit versé dans les matières ecclésiastiques, et composa un corps de théologie conservé manuscrit à Douai; *Charité et vérité; Fondemens catholiques;* la *Vraie Église de Jésus-Christ*, contre Lesley; réponses à Clarke et Whiston; *Discours sur la religion;* la *Règle de foi;* un traité sur l'usure en manuscrit. Il mourut à Londres.

8 *juin.* — Jean de Ferreras, curé de Saint-Pierre, à Madrid, naquit à Labaneza en 1652. Il eut de grands succès dans la chaire. Il fut confesseur du cardinal Portocarrero, pendant la faveur duquel il eut part aux affaires; théologien du tribunal de la nonciature, et qualificateur de l'inquisition. Il refusa l'évêché de Monopoli, au royaume de Naples, et celui de Zamora, en Espagne. C'étoit un savant, extrêmement considéré par ses connoissances, sa modestie et ses talens. Il donna des ouvrages de théologie sur la foi, sur Dieu, sur la Trinité, une *Dissertation* sur la prédication de saint Jacques en Espagne, et quelques autres écrits. Il est aussi auteur d'une *Théologie* complète, estimée en Espagne.

25 *août.* — Pierre Brown, évêque anglican de Cork, fut un des plus recommandables théologiens de sa com-

munion. Ses principaux ouvrages sont : une réfutation du *Christianisme sans mystères*, de Toland ; *Les progrès, l'étendue et les limites de l'entendement humain*, et des sermons. On fait un grand éloge de son zèle et de sa conduite comme évêque.

18 *septembre*. — Juste Van Effen, littérateur et journaliste, né à Utrecht en 1684, est auteur de la *Bagatelle, ou discours ironique où l'on prête des sophismes ingénieux au vice et à l'extravagance pour en faire mieux sentir le ridicule*, 1719, 3 volumes. Il traduisit les *Pensées libres sur la religion*, de Mandeville, 1722, 2 volumes. Ces productions ne font pas beaucoup d'honneur au jugement et à la religion de Van Effen.

31 *octobre*. — Thierri de Viaixnes (1), Bénédictin de Saint-Vannes, né à Châlons en 1659, fut un *janséniste des plus outrés*, suivant l'expression de d'Aguesseau, dans ses *Mémoires sur les affaires de l'Église*. Exilé en 1689, enfermé à Vincennes depuis 1703 jusqu'en 1710, il s'y fit remettre en 1714, fut encore exilé en 1721, puis banni. C'étoit lui qui avoit composé, dit d'Aguesseau, le fameux *Problème ecclésiastique*, contre M. de Noailles, qui avoit fait tant de bruit à Paris sur la fin du siècle précédent, et que les jansénistes avoient trouvé plaisant d'attribuer au P. Daniel, au P. Doucin, ou à quelque autre Jésuite. On a aussi obligation à dom de Viaixnes de l'édition du livre de Richer, et d'une autre des *Actes des congrégations de Auxiliis*, ainsi que de plusieurs mémoires, soit contre les Jésuites, soit contre la bulle. Il y a entr'autres un *Acte de dénonciation* de la bulle, du 13 avril 1727, où il prend le ton d'un extravagant. La violence de son zèle étoit sans doute bien extrême, puisque les *Nouvelles ecclésiastiques* elles-mêmes le peignent comme un fou. Il se croyoit honoré de révélations, et écrivit en faveur du prêt de commerce.

(1) Il se trouve appelé ailleurs Joseph-François Fainey de Viaixnes.

18 *décembre*. — Jean-Jacques Hottinger, théologien protestant, né à Zurich en 1652, fut professeur de théologie dans cette ville. Le *Moréri* cite de lui plus de cinquante ouvrages de théologie et de controverse.

— Nicolas l'Herminier, docteur de Sorbonne, archidiacre du Mans, naquit dans le Perche en 1657. Il est auteur d'une *Théologie scolastique*, en 7 volumes en latin. Quelques évêques censurèrent le *Traité de la grâce* qui en fait partie. Il composa des *Traités sur les sacremens*, en 3 volumes.

— ..... Judde, Jésuite, né à Rouen en 1661, étoit un religieux très-versé dans les matières spirituelles, et il composa plusieurs écrits dans ce genre. L'abbé Duparc a donné, en 1781, une édition complète de ses OEuvres, en 7 volumes. Le P. Chéron, Théatin, publia, en 1780, ses *Exhortations sur les principaux devoirs de l'état religieux*.

— Jean Trellund, évêque luthérien de Wiborg, né à Copenhague en 1669, est auteur de dissertations sur des points de théologie et sur des passages de l'Écriture.

1736.

8 *janvier*. — Jean le Clerc, professeur de philosophie à Amsterdam, naquit à Genève en 1657. Peu d'auteurs ont été plus laborieux et plus féconds. Il a composé une foule d'ouvrages de théologie, de philosophie, de critique et de littérature. On distingue dans ce nombre son *Art critique*, latin; son *Traité de l'incrédulité*; ses *Commentaires*, latins, sur la plupart des livres de l'Écriture sainte; son *Harmonie évangélique*, qui est, dit-on, un pillage fait à Thoynard, et qui fut critiquée par les journalistes de Trévoux; une traduction du nouveau Testament, en français; une édition des *Dogmes théologiques*, du P. Petau, avec des remarques; les *Sentimens de quelques théologiens de Hollande, touchant l'Histoire critique de l'ancien Testament*, de Simon, etc.

On a accusé le Clerc de s'être montré socinien dans ces divers ouvrages, et d'avoir témoigné peu de respect pour l'autorité de l'Écriture et des Pères. Il étoit à la fois théologien, philosophe, critique, historien et journaliste. Après différens voyages à Grenoble, à Saumur, à Londres, il se fixa en Hollande, où les remontrans lui donnèrent une chaire. Leti et Limborch étoient ses amis. Bayle l'accusa d'athéisme dans ses *Questions au provincial.* Lui-même en avoit été accusé par le Clerc. Les protestans Witz, Budd, Fabricius, Wasch, etc. ont réfuté le sentiment de le Clerc sur l'inspiration, et ont relevé son peu de respect pour les écrivains sacrés. Une lettre insérée dans le nouveau *Mercure* de Trévoux, en 1708, trace un portrait peu favorable de le Clerc et de ses sentimens religieux. On lui reproche d'expliquer les mystères et les miracles en socinien. Le *Moréri* paroît en penser de même. Sa science et sa réputation lui procurèrent des disciples en Hollande et ailleurs, et le socinianisme, qu'il insinuoit avec art, prit de fortes racines par ses soins, et s'étendit encore après lui dans les Provinces-unies. Pour la liste de ses ouvrages, voyez Sennebier.

12 *janvier.* — Vincent Thuillier, Bénédictin de Saint-Maur, né à Couci en 1685, cultiva les études en usage dans sa congrégation, et publia les *Œuvres posthumes* de Mabillon et de Ruinart, et l'*Histoire de la nouvelle édition des Œuvres de saint Augustin.* Il avoit d'abord été opposé à la constitution *Unigenitus;* mais il revint sur ses pas, et se montra même zélé pour cette bulle. Il donna deux *Lettres* contre l'appel. Il avoit, dit-on, fait une histoire de ce décret, qui n'a pas été publiée. Ces derniers écrits lui suscitèrent des ennemis dans sa congrégation, qui comptoit un grand nombre d'appelans; de là les portraits affreux que l'on fit de lui, et les contes ridicules débités sur sa mort.

17 *avril.* — Juste Fontanini, archevêque d'Ancyre, chanoine de Sainte-Marie majeure, à Rome, et camérier d'honneur de Clément XI, naquit dans le Frioul en 1666.

Ce fut un critique et un érudit du premier ordre, extrêmement versé dans la connoissance de l'histoire ecclésiastique. Il a laissé beaucoup de dissertations, de mémoires et d'écrits sur divers sujets d'antiquité et d'érudition, entr'autres une collection des bulles de canonisation, des écrits en faveur des droits temporels du saint Siége, une vie du cardinal Tomasi. Il mourut à Rome.

30 *avril.* — Jean-Albert Fabricius, né à Leipsick en 1668, professeur d'éloquence à Hambourg, étoit versé dans la littérature, la critique et l'érudition, et jouissoit d'une grande réputation en Allemagne et dans sa communion. Ses écrits sont savans et nombreux. Les principaux sont : *Codex apocryphus novi Testamenti; Codex pseudepigraphus veteris Testamenti; Bibliotheca ecclesiastica;* des éditions d'auteurs ecclésiastiques, des dissertations, des opuscules. Il ne faut pas le confondre avec François Fabricius, théologien hollandais, pasteur à Leyde, mort le 27 juillet 1737, dont on a des dissertations latines et des sermons en hollandais.

6 *mai.* — Laurent-Josse le Clerc, prêtre de la congrégation de Saint-Sulpice, supérieur du séminaire de Lyon, étoit né à Paris en 1677. Il avoit professé la théologie à Tulles, puis à Orléans. C'étoit un érudit et un critique versé dans l'histoire et fort laborieux. Il donna des *Remarques sur le Moréri de* 1718; une *Lettre critique sur le Dictionnaire de Bayle;* une *Dissertation sur l'auteur du symbole* Quicumque, qu'il croyoit être de saint Athanase; une lettre sur ce qui est dit de Fauste de Riez et de Césaire d'Arles, dans le tome III de l'*Histoire littéraire de France*, par les Bénédictins, et plusieurs ouvrages restés manuscrits, tels qu'une *Histoire des Papes*.

11 *mai.* — Jean-Baptiste Drouet de Maupertuy, prêtre, né dans le Berry en 1650, eut successivement plusieurs états et s'en dégoûta. Il passa quelque temps à Sept-Fonts, et mourut à Saint-Germain-en-Laye. Il est auteur d'un grand nombre de traductions de Lactance, de Salvien; des *Actes des martyrs*, de Ruinart; de la

Pratique

Pratique des Exercices de saint Ignace; du traité de Lessius *sur le choix d'une religion*, etc. Il composa de plus des livres de piété; l'*Histoire de la réforme de Sept-Fonts*, qui a été accusée d'inexactitude; l'*Histoire de l'église de Vienne*, etc. L'abbé de Maupertuy étoit un peu diffus dans ses écrits.

23 *mai*. — Nicolas Tombeur, religieux Augustin, né à Tirlemont en 1657, mourut à Louvain, après avoir composé, en latin, une *Pratique pour administrer les sacremens de Pénitence et d'Eucharistie*, et une *Histoire* de son ordre dans les Pays-Bas.

28 *mai*. — Pierre-Louis Danes, professeur de théologie à Louvain, naquit à Cassel en 1684. Il fut successivement curé à Anvers et chanoine à Ypres. On a de lui : *Institutions de doctrine chrétienne; Discours et Homélies*; plusieurs traités de théologie, entr'autres *sur les trois vertus théologales*. Feller fait l'éloge de ces ouvrages, qui sont tous en latin.

26 *juillet*. — Joseph-Pierre de Haitze, secrétaire du conseiller Gaufridi, à Aix, étoit né à Cavaillon. Il est auteur des *Moines empruntés*, 1698, 2 vol.; des *Moines travestis*, 2. volumes; de l'*Esprit du cérémonial d'Aix*; de l'*Histoire de saint Benezet*; de celle *de Gerard Tenque*; de celle *de sainte Rossolire de Villeneuve*. Le Moréri lui-même avoue que ces ouvrages *sont très-peu de chose, mal écrits, sans preuves, sans critique*. Haitze étoit un plat écrivain, et de plus fort partial.

9 *septembre*. — François Salmon, docteur de Sorbonne, né à Paris en 1677, se rendit habile dans les langues savantes et sur-tout dans l'hébreu, et donna un *Traité de l'étude des conciles*, 1724, in-4°. Il travailla à un *Supplément des conciles du P. Labbe*, qu'il n'a pas terminé, et dont il n'a publié que le *Projet*.

21 *septembre*. — Jacques Fouillou, diacre, licencié de Sorbonne, né à La Rochelle en 1670, écrivit beaucoup en faveur du jansénisme. Il alla en Hollande en 1705, et y travailla auprès de Quesnel. Il en revint vers 1720. On a de lui : *Considérations sur la censure du Cas de*

conscience par l'évêque d'Apt, 1703; *Défense des disciples de saint Augustin*, contre Desmarais, évêque de Chartres, 1704; *Histoire du Cas de conscience* (elle est de Louail et de Mlle de Joncoux, Fouillou ne fit que la revoir et y joindre des notes); *Chimère du jansénisme*, 1708; *Justification du silence respectueux*, contre Fénélon, 1707; une édition des *Lettres d'Arnauld*, en 9 volumes; d'autres écrits contre la bulle de Clément XI et contre des évêques. Fouillou travailla aux *Hexaples*, et fût opposé aux convulsions. Ce théologien avoit de l'instruction, et étoit fort vif et fort ardent dans son parti.

14 *novembre*. — Pierre Van den Bosch, Jésuite, né à Bruxelles en 1686, fut associé, en 1721, aux savans qui travailloient à la continuation des *Acta sanctorum*. Il coopéra aux mois de juillet et d'août, et est auteur entr'autres d'une *Dissertation sur les patriarches d'Antioche*. Il mourut à Anvers. C'étoit un homme savant et un critique judicieux.

15 *novembre*. — Jean-César Rousseau de la Parisière, évêque de Nîmes en 1710, après la mort de Fléchier, étoit né à Poitiers en 1667. Il prêcha avec succès, et on a imprimé, en 1740, ses *Sermons*, *Panégyriques* et *Mandemens*, en 2 volumes. Ce prélat étoit de plus littérateur. Une harangue qu'il prononça devant le roi, le 17 septembre 1730, comme membre de l'assemblée du clergé, servit de prétexte à des clameurs ridicules. Des gens qui vantoient leur zèle pour la religion, lui reprochèrent d'avoir dit que *le règne de S. M. est fondé sur la catholicité, et doit toujours se soutenir par les mêmes principes*. Cette proposition, qui a un sens très-religieux et très-vrai, blessa ces catholiques scrupuleux. L'abbé Pucelle la dénonça au parlement; l'évêque se justifia par une lettre du 18 novembre, au cardinal de Fleury.

2 *décembre*. — Jean-Pierre Gibert, docteur en droit et en théologie à Aix, naquit dans cette ville en 1660, et resta simple tonsuré. Il vint se fixer à Paris, où il

jouit de la réputation du plus habile canoniste de son temps. Ses ouvrages sont : *Les devoirs du chrétien, renfermés dans le Psaume* CXVIII ; *Cas de pratique sur les sacremens ; Doctrine des canons*, en latin ; *Institutions ecclésiastiques et bénéficiales ; Dissertation sur l'autorité du second ordre dans le synode ; Tradition de l'Église sur le sacrement du mariage*, 3 vol. in-4° ; *Corps du droit canonique*, en latin, 3 vol. in-folio ; *Consultations canoniques sur les sacremens*, 12 vol. in-12. Gibert étoit favorable aux droits de l'Église. Il étoit pieux, menoit une vie pénitente, et refusa tous les bénéfices qu'on lui offrit.

1737.

24 *janvier.* — Guillaume Wake, archevêque anglican de Cantorbéri, né en 1657, débuta par des écrits contre les catholiques, et entreprit entr'autres de réfuter l'*Exposition de la doctrine catholique*, de Bossuet. Il prit part aux disputes de son Église sur les droits de la convocation, eut une controverse avec Atterbury, et devint successivement évêque de Lincoln et primat d'Angleterre. Nous avons fait connoître sa correspondance avec Dupin sur la réunion des deux églises, et avec Le Courrayer au sujet de son livre. Il engagea ce dernier à passer en Angleterre. Wake mourut à Lambeth, laissant un volume de *Sermons*, et une version anglaise des *Épîtres des Pères du temps des apôtres*.

11 *avril.* — Pierre Hecquet, médecin célèbre, né à Abbeville en 1661, se retira, en 1727, chez les Carmélites du faubourg Saint-Jacques. Il est auteur de la *Médecine théologique ;* d'un *Traité des dispenses du Carême ;* de *Lettres sur le miracle du faubourg Saint-Antoine ;* du *Naturalisme des convulsions*, et de quelques autres écrits contre cette œuvre. Le témoignage d'Hecquet a d'autant plus de poids, qu'il étoit fort attaché au parti qui a produit ces extravagances.

14 *avril.* — Jacques-Christophe Iselin, professeur de théologie à Bâle, naquit dans cette ville en 1681, et y acquit beaucoup de réputation. Il étoit littérateur et savant. Ceux de ses ouvrages qui se rapportent à notre objet, sont : *Du canon du nouveau Testament*, où il réfute Dodwell; *Des controverses de l'église anglicane; Sermons sur la pénitence*, et diverses dissertations.

25 *avril.* — Jean-Conrad Dippel, protestant, né en Allemagne en 1672, prenoit dans ses livres le nom de *Christianus Democritus*. Ses premières controverses furent contre les piétistes, à Strasbourg. Obligé de quitter cette ville pour les scandales qu'il y donna, il alla à Giessen, où, changeant tout à coup, il se déclara zélé piétiste. Puis il attaqua toute la réforme dans son *Papismus protestantium vapulans*, écrit qui souleva contre lui les protestans. Le reste de sa vie n'est marqué que par ses travers. Il se livra aux rêveries de l'alchimie, fit des dettes, courut de ville en ville, et se signala par son inconduite, ses déréglemens et la hardiesse de ses propos et de ses écrits contre la religion. Il annonça qu'il ne mourroit pas avant 1808, et fut trouvé mort subitement à Wittgenstein. Ses écrits ont été réunis en 3 vol. in-4°.

1er *mai.* — Jean-Alphonse Turretin, professeur d'histoire ecclésiastique à Genève, naquit dans cette ville en 1671. Il étudia à Leyde sous Spanheim, connut Bayle, et soutint, en 1692, des thèses contre l'*Histoire des variations*, de Bossuet. Il vit en Angleterre Burnet, Tillotson et Wake. De retour à Genève, il fut fait ministre en 1694, professeur d'histoire ecclésiastique en 1697, et de théologie en 1705. En 1706, la compagnie des pasteurs, à la sollicitation des petit et grand conseils, résolut de ne plus faire signer la doctrine du *Consensus*, déclarant en même temps qu'elle ne portoit par là aucune atteinte à cette doctrine, et qu'elle exhortoit les ministres à ne rien enseigner contre ses réglemens, et à conserver l'uniformité et la paix. Plusieurs Genevois avoient refusé en différens temps la souscription du *Consensus*. Turretin entretenoit correspondance avec

Leibnitz et Bourguet. Il adopta dans ses leçons, en 1711, les principes de la *Théodicée*, et fit les plus grands efforts pour réunir les protestans. Ses principaux ouvrages sont : une *Histoire ecclésiastique*; des traités de théologie; des dissertations *Sur la vérité de la religion chrétienne*, dont Vernet, pasteur de Genève, a pris le fond; des sermons; quelques écrits pour la réunion des églises protestantes. Il soutenoit la distinction des points fondamentaux. De Belzunce, évêque de Marseille, publia une longue instruction pastorale sur un sermon de Turretin, et sur un autre du professeur Maurice, touchant la réformation. Guillaume Teller a donné, à Berlin, en 1766, une édition augmentée du traité de *l'interprétation de l'Écriture sainte*. La dissertation de Turretin sur les points fondamentaux, fut attaquée par le P. de Pierre, Jésuite de Lyon, et par un ministre du pays de Vaud.

3 *mai.* — Louis de Targny, docteur de Sorbonne, abbé de Saint-Lo, grande de la bibliothèque du roi, étoit né à Noyon. Le cardinal de Rohan se servit plus d'une fois de ses lumières. De Targny rédigea par son ordre des mémoires sur l'édition des conciles du P. Hardouin, et quelques autres écrits, entr'autres deux mémoires contre les jansénistes, cités dans *Moréri*, à l'article *Petit-pied*, qui écrivit contre. Targny coopéra avec Tournely aux démarches de la Sorbonne, en 1729.

4 *mai.* — Marien Armellini, Bénédictin du Mont-Cassin, né à Ancône, se distingua dans la prédication, et mourut abbé de Foligno. Ses ouvrages sont : *Bibliothèque des Bénédictins du Mont-Cassin, ou notices sur la vie et les ouvrages des religieux de cet ordre*, in-folio, en latin; *Catalogue d'hommes illustres de cet ordre*, aussi en latin et in-folio; *Vie de la bienheureuse Marguerite Corradi.*

17 *mai.* — Claude Buffier, Jésuite, né en Pologne en 1661 de parens Français, travailla aux Mémoires de Trévoux, et donna : *Exposition des vérités les plus sensibles de la religion; Vérités consolantes du christianisme; Pratique des devoirs des curés*, traduit de Seg-

neri; *Exercices de piété; Vies du comte Louis de Sales, de l'abbé du Val Richer, de l'Hermite de Compiègne*, mort en 1691. Buffier étoit un littérateur, avoit de l'esprit et de l'instruction, et écrivoit avec élégance.

14 *juillet*. — Jean-Rodolphe Cramer, ministre protestant, né à Elcau en 1678, professa, à Zurich, l'hébreu, puis l'histoire sacrée et profane, puis la théologie. Il y fut doyen du chapitre. Il est auteur d'opuscules et de dissertations latines sur l'histoire ecclésiastique, sur la Bible et sur la théologie.

26 *juillet*. — Henri-Pons de Thiard, cardinal de Bissy, évêque de Toul, puis de Meaux, naquit en 1657. Il refusa, en 1697, l'archevêché de Bordeaux, et fut promu au cardinalat en 1715. Il étoit instruit et zélé. Il prit beaucoup de part aux affaires de l'Église de son temps, et fut employé dans les négociations pour accommoder les différends. Nous avons parlé de plusieurs de ses écrits et instructions pastorales sur ces querelles. Il n'est point l'auteur du *Traité théologique sur la constitution* Unigenitus, comme il l'annonce lui-même. Ce traité est du P. Germon, Jésuite, et le cardinal ne fit que l'adopter pour son diocèse. On ne doit point juger de lui par ce qu'en disent Dorsanne, et après lui Villefore et Duclos. Le système constant des premiers est qu'on n'a ni honneur ni religion quand on se déclare contre le jansénisme, et le dernier trouvoit un plaisir singulier à immoler les évêques à sa causticité. Le cardinal de Bissy étoit régulier. Ses ouvrages et mandemens ont été recueillis en 3 volumes in-4°.

8 *août*. — Antoine Anselme, abbé de Saint-Sever, naquit en Gascogne en 1652. Il fut prédicateur et homme de lettres. Ses *Sermons, Panégyriques* et *Oraisons funèbres*, en 7 volumes n'ont pas soutenu la réputation qu'ils avoient eue lors du débit.

28 *août*. — Jean Hutchinson, philosophe anglais, né en 1674, est auteur d'un système singulier. Il publia, en 1724, la première partie de ses *Principes de Moïse*,

et en 1727, la seconde, où il croyoit avoir fait entrer la substance de la philosophie de l'Écriture. Il prétendoit que la Trinité étoit représentée dans les trois grands agens de l'univers, le feu, la lumière et l'esprit, et que toutes les connoissances naturelles et théologiques étoient renfermées dans les écritures hébraïques. Il trouvoit dans chaque racine hébraïque des sens et des représentations de choses intellectuelles. Enfin, il expliquoit tout par l'hébreu. C'étoit un esprit ardent, original, bizarre, et doué de plus d'imagination que de jugement. Son système théologico-philosophique, tout singulier qu'il est, a eu néanmoins des partisans en Angleterre. Les plus célèbres sont Catcut, Bate, Jones et l'évêque Horne. Ses *Œuvres* ont été publiées, en 1748, en 12 volumes in-8o. Il voyoit une foule de choses dans les chérubins de l'arche d'alliance, et interprétoit tout comme des emblêmes et des hiéroglyphes. Ses disciples ont été appelés de son nom *hutchinsoniens*.

5 *octobre*. — Jean-Claude Sommier, archevêque de Césarée *in partibus infidelium*, grand-prévôt de Saint-Diez, étoit né en Franche-Comté, et fut d'abord curé de Champs. Il étoit instruit. On lui doit une *Histoire dogmatique de la religion*, en 6 volumes; et une *du saint Siége*, en 7 volumes. Il mourut âgé de 76 ans, au milieu des disputes qu'il avoit avec l'évêque de Toul, sur les droits de son église de Saint-Diez, pour lesquels il avoit écrit.

26 *novembre*. — Joseph-François Bourgoin de Villefore, littérateur, né à Paris en 1652, est auteur de la *Vie de saint Bernard*; des *Vies des pères des déserts d'Orient et d'Occident*; de la *Vie de sainte Thérèse*; de traductions de quelques traités de saint Augustin, et de la *Vie de la duchesse de Longueville*. Ces ouvrages ne sont pas mal écrits. Villefore rédigea les *Anecdotes ou mémoires secrets sur la constitution* Unigenitus, où il chercha à mettre en corps d'histoire le *Journal de Dorsanne*. C'est un ouvrage fatigant par l'esprit de parti qui y règne, et plus encore peut-être

par la prolixité des détails et par les minuties sur lesquelles se traîne l'auteur.

13 *décembre.* — Jean Strype, prêtre anglican, travailla beaucoup à l'histoire ecclésiastique d'Angleterre depuis la réforme, et publia un assez grand nombre d'écrits sur cette matière.

1738.

31 *janvier.* — Jean Croiset, Jésuite, né à Marseille, fut long-temps recteur du noviciat d'Avignon. C'étoit un homme pieux et zélé. Il est auteur d'une *Année chrétienne*, sous le titre d'*Exercices de piété*, en dix-huit volumes; d'une *Retraite*; de *Vies des saints*, en deux volumes; de *Réflexions chrétiennes*; de *Méditations*, et d'autres livres de piété. Il ne faut pas le confondre avec Thomas Crozet, Récollet, profès à Marseille en 1650, prédicateur, qui séjourna long-temps à Madrid, et mourut à Avignon vers 1720. Celui-ci est auteur de quelques livres de morale, espagnols et français, et d'une *Défense de Marie d'Agreda* contre la Sorbonne.

27 *février.* — Henri Grove, ministre presbytérien anglais, né à Taunton en 1683, se fit connoître, en 1718, par un *Essai sur la démonstration de l'immatérialité de l'ame*, puis par un *Essai sur les articles de communion chrétienne.* On dit que chargé d'élever des étudians en théologie, il ne leur inculquoit aucune croyance particulière, et les accoutumoit à les discuter toutes l'une après l'autre. Son enseignement a fructifié dans le presbytérianisme. En 1730, Grove publia l'*Évidence de la résurrection de Jésus-Christ*, et *quelques pensées sur la preuve d'un état futur par la raison*, en réponse à Hallet, qui, par zèle apparemment pour la révélation, avoit affoibli les preuves naturelles de cet état. Dans un discours sur la cène, Grove vit cette institution sous le même jour qu'Hoadly. Ce ministre étoit latitudinaire dans le sens le plus étendu de ce mot.

3 *mars.* — Corneille Nari, prêtre catholique et curé à Dublin, étoit né en Irlande en 1660. Il fit ses études à Paris, fut précepteur du comte d'Antrim, puis exerça le ministère. C'étoit un ecclésiastique estimable par sa conduite, son zèle, sa piété et ses talens. Il publia des écrits de piété et de controverse, entr'autres : *État de la controverse entre les catholiques et les protestans; Lettre à l'archevêque* protestant *de Tuam;* des *Prières et méditations;* un nouveau Testament en anglais; *Règles et pieuses instructions.* Il traduisit les OEuvres de Papin, protestant converti par Bossuet, et répondit à une brochure intitulée : *Conférence entre M. Clayton et M. Nari.*

10 *mars.* — Jean-Henri Michaëlis, théologien luthérien, né en 1668, fut professeur de théologie et de langues orientales à Hall et directeur du séminaire de cette ville. Il étoit très-savant dans les langues et le rabbinisme, et a beaucoup travaillé sur l'Écriture. On a de lui des dissertations sur des points de critique et d'érudition relatifs à la Bible. Sa *Bible hébraïque*, le plus important de ses ouvrages, est de 1720. Peu d'orientalistes ont été aussi versés dans la littérature biblique.

12 *mars.* — Jacques-Hyacinthe Serry, religieux Dominicain, docteur en théologie à Paris, et professeur de cette science à Padoue, naquit à Toulon en 1659. En 1700, il donna, sous le nom d'*Augustin le Blanc*, une *Histoire des congrégations* de Auxiliis, qui fut imprimée, dit-on, par les soins de Quesnel, et qui fut vivement attaquée par les Jésuites, lesquels se plaignirent de la partialité de l'auteur. Serry eut une autre dispute à l'occasion de la *Véritable tradition de l'Église sur la prédestination et la grâce*, de Launoy, et il écrivit pour réfuter cet ouvrage. En 1706, il écrivit pour la défense de l'école de saint Thomas contre le P. Daniel. Son traité *De romano pontifice* a été mis à l'index par un décret du 14 janvier 1733. Sa *Théologia supplex* est pour demander des explications de la bulle *Unigenitus.* On a de lui divers autres écrits de théologie et de

critique. Serry mourut à Padoue avec la réputation d'un zélé thomiste.

16 *mars*. — Jean-Gérard Kerkherdere, érudit et critique, né à Fauquemont vers 1678, étudia à Louvain, et y devint professeur de belles-lettres et d'histoire. Ses ouvrages sont savans, et tous en latin. Ce sont le *Système de l'Apocalypse*, essai d'un ouvrage plus considérable qu'il donna ensuite pour concilier les prophéties de Daniel et de saint Jean; un autre *Essai sur les principales difficultés de l'ancien Testament; De la situation du Paradis terrestre; Essai sur le Céphas qui a été repris*, et d'autres dissertations pleines d'érudition, sur des matières d'histoire et d'antiquités ecclésiastiques.

8 *avril*. — Charles-Joachim Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, étoit né à Paris en 1668, du marquis de Croissy, frère du ministre Colbert. Il fut conclaviste du cardinal de Furstemberg dans le conclave pour l'élection d'Alexandre VIII. En 1697, il devint évêque de Montpellier. Le commencement de son épiscopat fut tranquille, et le nouveau prélat ne paroissoit pas se séparer alors de ses collègues. Ce ne fut que lors de la bulle *Unigenitus* qu'il s'avisa de montrer cette opposition ardente et inflexible qui à rendu son nom cher aux appelans. On le vit, pendant vingt ans, accumuler des écrits tous plus vifs les uns que les autres, mandemens, lettres au Pape, au roi, aux évêques, écrits de toutes les formes. Il paroît qu'il étoit dominé entièrement par deux ou trois jansénistes. On lui avoit donné pour théologien un abbé Gaultier, dont il sera parlé ci-après sous 1755, et on croit que plusieurs des écrits, publiés sous le nom de l'évêque, étoient de ce Gaultier. Colbert avoit encore auprès de lui un prêtre, nommé Croz, dont les *Nouvelles ecclésiastiques* font un grand éloge. La même gazette nous apprend qu'il avoit un agent à Paris, Léonard Dilhe, mort le 10 juin 1769, qui ne s'étoit laissé ordonner prêtre par lui qu'à condition de ne jamais dire la messe. Avec de tels conseillers, l'évêque de Montpel-

lier ne garda plus de mesures, et fatigua toutes les autorités de ses écrits. La chose alla si loin qu'un arrêt du conseil du roi, du 24 septembre 1724, saisit les revenus de son évêché, et déclara ses autres bénéfices vacans et impétrables. L'assemblée du clergé de 1725 demanda la tenue du concile de Narbonne, et elle l'auroit sans doute obtenue sans les sollicitations d'une famille accréditée. Cette année même, l'évêque avoit écrit deux lettres violentes contre le décret qu'il avoit pris en aversion. Son crédit déclina un peu à l'époque des convulsions, où il avoit voulu faire un discernement qui n'étoit pas du goût des plus fanatiques. On a publié ses *Œuvres* en trois gros volumes in-4°. On trouve à la tête une espèce de vie, ou plutôt de panégyrique de ce prélat. Nous ne donnons point la liste de ses écrits. Elle seroit longue, fastidieuse et inutile. L'évêque de Montpellier étoit de plus abbé de Froidmont et prieur de Longueville; l'austérité de ses principes n'alloit pas apparemment jusqu'à lui interdire la pluralité des bénéfices. Un appelant disoit de lui, dans un écrit publié en 1727 : « M. de Montpellier est d'un caractère à ne reculer sur « rien. La fermeté dégénère en entêtement quand on a « pris un mauvais parti. Le prélat sacrifiera l'intérêt de la « vérité, le bien de l'Église, sa propre gloire, plutôt que « de revenir sur ses premières démarches. » Il paroît que cette opiniâtreté formoit le caractère du prélat. Il est bon de prévenir, au surplus, que dans les écrits de ses partisans, il est désigné souvent sous le nom du *grand Colbert;* exagération ridicule quand elle s'applique à un évêque qui très-probablement ne fit qu'adopter la plupart des écrits publiés sous son nom.

21 *mai*. — François Bruys, né dans le Maconnois en 1708, quitta la France, embrassa le calvinisme en Hollande, et revint ensuite dans sa patrie, où il fit abjuration. Il est auteur d'une *Histoire des Papes*, en cinq volumes in-4°, où il ne faut pas chercher d'impartialité. Dans ses dernières années, il témoigna souvent et publiquement son regret d'avoir fait un tel ouvrage.

Le 12 juillet 1731, on condamna, en Hollande, un volume de sa *Critique désintéressée des ouvrages littéraires*, pour quelques propositions favorables au mensonge officieux. Il avoit adopté à cet égard l'opinion du ministre Saurin.

5 *juin*. — Isaac de Beausobre, ministre protestant, né à Niort en 1659, passa en Hollande, puis à Berlin. C'étoit un savant laborieux, qui publia plusieurs ouvrages, entr'autres : *Défense de la doctrine des réformes*; *Nouveau Testament, en français*, avec des notes de Lenfant; *Histoire critique de Manichée et du manichéisme*; *Sermons*; *Dissertations*, et *Discours sur l'Écriture sainte*.

2 *juillet*. — Gustave-George Zeltner, théologien luthérien, né en 1672, fut ministre à Nuremberg. On cite de lui : *Remarques sur la Bible*; *Vies des théologiens d'Altorf*; *Histoire du socinianisme caché d'Altorf*; des dissertations sur l'Écriture sainte et la théologie.

8 *juillet*. — Jean-Pierre Niceron, Barnabite, né à Paris en 1685, est connu par ses *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*, en 44 volumes. On lui doit aussi une traduction de l'ouvrage anglais intitulé : *La conversion de l'Angleterre au christianisme comparée avec sa prétendue réformation*. Niceron connoissoit bien la bibliographie et l'histoire littéraire.

Novembre. — Jean Asgill, avocat anglais, est auteur d'un livre fort singulier sous ce titre : *Argument prouvant que, conformément au contrat de vie éternelle révélé dans les Écritures, un homme peut être transféré d'ici bas à la vie éternelle sans passer par la mort, quoique la nature humaine du Christ lui-même n'ait pu en être exempte*, 1700. Ce titre annonce un ouvrage ridicule, et ne trompe point. Toutefois ce livre fit du bruit. L'auteur fut chassé successivement du parlement d'Irlande et de celui d'Angleterre. Depuis il fut enfermé pour dettes, et mourut en prison. Son livre est aujourd'hui totalement oublié, même en Angleterre. La lecture en est, dit-on, rebutante et fastidieuse.

— Benoît de Maillet, consul-général de France en Égypte, né en Lorraine en 1659, mourut à Marseille, après avoir composé sous le nom de *Telliamed*, des *Entretiens sur la nature du globe et l'origine des hommes.* Il nous fait sortir du sein des eaux (1). Ses *Mémoires* furent mis en ordre par Jean-Antoine Guer, avocat, né en Savoie en 1713, et mort à Paris en 1764. Cette première édition parut en 1748. La seconde, augmentée d'une vie de l'auteur, vit le jour en 1755, par les soins de l'abbé le Mascrier.

— .... Viani, Servite, né à Saluces vers 1690, fut confesseur de M. de Mezza-Barba, qu'il accompagna dans sa légation. Quelques-uns lui attribuent la *Relation* de ce voyage publiée en 1739; d'autres disent qu'elle est du P. Fabri, secrétaire du légat. Depuis son retour, Viani exerça différentes charges dans son ordre. Il publia, à Modène, des *Prolégomènes sur la théologie*, où il y a beaucoup de recherches. Il fut prieur de Saint-Marcel, à Rome, et il paroît qu'il y mourut. On fait l'éloge de ses connoissances et de ses talens.

Vers ce temps. — Jean-Baptiste Vincens, prieur claustral de Saint-Martin-des-Champs, et supérieur-général de la congrégation réformée de Cluny, naquit à Arles. Il prêcha et professa la théologie. Il est auteur de quelques discours et mémoires, particulièrement en faveur de son ordre, contre les prétentions du cardinal de Bouillon, abbé de Cluny, et a laissé, en manuscrit, des *Notions sur la Bible*; des *Sermons*; des *Panégyriques*; des *Conférences théologiques et morales*, etc. C'etoit un homme sage et un bon religieux.

1739.

6 *mars.* — Jean-Frédéric Schannat, prêtre et historien allemand, naquit à Luxembourg en 1683, et mourut

(1) Voyez le corps des *Mémoires*, tome II, page 121.

à Heidelberg. Il composa plusieurs ouvrages sur l'histoire de l'abbaye de Fulde, écrivit aussi celle de l'église de Worms, et fit beaucoup de recherches, particulièrement sur l'histoire ecclésiastique d'Allemagne. C'étoit un érudit et un critique qui voyagea en Italie, où il fut lié avec les cardinaux Albani, Quirini et Passionei.

22 *avril.* — François Louvard, Bénédictin de Saint-Maur, né vers 1661, au diocèse du Mans, fut employé, avec la Croze, à l'édition des OEuvres de saint Grégoire de Nazianze, et abandonna ensuite cette entreprise. Il eut l'honneur d'être le premier opposant de son corps contre la bulle, et il établit dans un écrit exprès que la recevoir étoit une apostasie. Depuis ce temps il composa sur cet objet une foule de petites brochures, toutes plus violentes les unes que les autres, lettres, requêtes, protestations, dénonciations. Sa fouge et l'intempérance de son zèle lui attirèrent plusieurs exils et emprisonnemens, qui ne firent qu'échauffer cette tête ardente. Il s'enfuit en Hollande, et mourut à Schoonauw, près Utrecht.

16 *mai.* — René-Joseph de Tournemine, Jésuite, né à Rennes en 1661, travailla long-temps au journal de Trévoux, et fut bibliothécaire de la Maison professe de Paris. Il étoit à la fois théologien, philosophe, antiquaire, littérateur et critique. Ses principaux écrits, du moins parmi ceux qui entrent dans notre plan, sont : *Réflexions sur l'athéisme ; Éclaircissement sur la prophétie de Jacob :* Non auferetur sceptrum de Juda ; *De la liberté de penser sur la religion ; Lettres sur la dernière Pâque ; Lettre sur l'immortalité de l'ame et les sources de l'incrédulité*, et beaucoup de dissertations et de mémoires sur différens sujets. Il donna une édition de Menochius, et y joignit onze dissertations. Il engagea, dit-on, fortement le P. Hardouin à abandonner son système ou du moins à ne pas le publier, et il lui déclara qu'en ce cas il le combattroit de toutes ses forces. C'est pour cela qu'il rédigea les *Douze impossibilités du système du P. Hardouin, proposées en* 1702 ; elles sont restées manuscrites. On trouve dans les OEuvres de

Voltaire, trois lettres de lui à ce Jésuite, dans lesquelles il lui propose ses doutes sur des points importans avec une modération dont il eût été à souhaiter qu'il ne se fût jamais départi. Le P. de Tournemine étoit avec le P. Chamillart, de l'espèce d'académie qui se tenoit à Paris dans la bibliothèque du cardinal de Rohan, et sur laquelle on peut voir la *Bibliothèque historique de la France*, nouvelle édition, tome Ier nº 852. Le *Moréri* loue lui-même beaucoup ce savant Jésuite, qui cependant se déclara contre les jansénistes, soit dans sermons, soit dans plusieurs écrits sur ces disputes.

20 *mai*. — Mathurin Veyssière la Croze, né à Nantes en 1661, Bénédictin de Saint-Maur, quitta cette congrégation et la France en 1696, abjura la religion catholique à Bâle, et se retira à Berlin. Il écrivit contre Hardouin. *Histoire du christianisme des Indes; Entretiens sur divers sujets d'histoire; Histoire du christianisme d'Éthiopie et d'Arménie*. Dom Bernard Pez, Bénédictin allemand, lui écrivit une lettre très-bien faite pour l'engager à rentrer dans le sein de l'Église. La réponse de la Croze montre les liens qui le retenoient. Ce réfugié étoit fort savant, et ses écrits sont en grand nombre. La plupart n'entrent pas dans notre plan.

20 *juin*. — Edmond Martenne, Bénédictin de Saint-Maur, né au diocèse de Langres en 1654, se distingua par ses savantes recherches et son amour pour l'étude. En 1708, il commença un voyage dans les différentes provinces de France pour y faire les recherches nécessaires à l'achèvement du *Gallia christiana*. Il finit ce voyage en 1713, avec dom Ursin Durand, et en publia les fruits dans son *Thesaurus novus anecdotorum*. En 1719, ils firent un autre voyage en Allemagne, et donnèrent aussi la collection des pièces qu'ils avoient découvertes. Ces deux voyages ont été imprimés sous le titre de *Voyages littéraires*, 1717 et 1724. Martenne donna de plus un *Commentaire sur la règle de saint Benoît; Des anciens rits des moines; Des anciens rits ecclésiastiques touchant les sacremens*, ces trois écrits en latin;

De la discipline de l'Église dans la célébration des offices; Vie de dom Claude Martin. Mais le plus célèbre de ses ouvrages est le *Veterum scriptorum amplissima collectio*, 9 volumes in-folio.

15 *août.* — Louis-Anastase Guichard, religieux pénitent du Tiers ordre de saint François, sous le nom de P. Anastase, naquit à Sens, et mourut au couvent de Picpus à Paris. Il a laissé une *Histoire du socinianisme*, 1723; une *Histoire de Sens*, et un *Traité historique et canonique sur les livres défendus.* Ces deux derniers sont restés manuscrits.

19 *août.* — Alvarez Cienfuegos, cardinal, évêque de Catane en 1720, puis archevêque de Montréal, ministre plénipotentiaire de l'empereur à Rome, naquit en 1657 à Aguerra, en Espagne. Il entra chez les Jésuites, et fut professeur de théologie. L'empereur Charles VI lui confia plusieurs affaires importantes, et le présenta pour le chapeau. Cienfuegos eut de la peine à être nommé, à cause de l'*Ænigma theologicum in mysterio SS. Trinitatis*, imprimé à Vienne en 1717, et qui fut déféré au S. Siége. Mais cet ouvrage, où il s'écartoit de la méthode ordinaire des théologiens, ne fut pas condamné. On a encore de lui : *Vita abscondita sub speciebus eucharisticis*; la *Vie du P. Jean Nieto*, et celle *de saint François de Borgia.*

2 *septembre.* — Charles-Louis Hugo, évêque de Ptolemaïde *in partibus*, abbé d'Étival, étoit né en Lorraine, et entra chez les Chanoines-Prémontrés. Il se livra à l'étude, et publia successivement divers ouvrages. Il eut de longues disputes avec l'évêque de Toul sur la juridiction, et le clergé de France y intervint. En 1696, le chapitre général de son ordre censura dix propositions extraites de ses cahiers de théologie. Il est auteur de la *Vie de saint Norbert*; des *Monumens historiques et dogmatiques de l'antiquité*, en latin; de l'*Histoire de Moïse*; d'une réfutation du systême de Faydit sur la Trinité, etc. Ce prélat étoit vif et ardent. Son *Traité historique de la maison de Lorraine* fut condamné

par

par arrêt du parlement de Paris, du 17 décembre 1712.

5 *octobre.* — Charles de la Rue, Bénédictin de Saint-Maur, né à Corbie en 1684; il avoit entrepris un grand ouvrage des antiquités ecclésiastiques, et donna les deux premiers volumes de l'édition des *OEuvres d'Origène*, qui fut achevée par dom Vincent de la Rue, son neveu, aussi Bénédictin. Celui-ci mourut en 1762, après avoir publié l'ancienne version latine de la Bible, appelée *Italique*.

28 *octobre.* — Gilles Vauge, Oratorien, né en Bretagne, professa la théologie, à Grenoble, sous le cardinal le Camus et sous Montmartin, son successeur. Il mourut à Lyon. Il est auteur du *Catéchisme de Grenoble*, du *Directeur des ames pénitentes*, d'un *Traité de l'espérance chrétienne*, et de deux dialogues sur les disputes de l'Église à cette époque.

30 *novembre.* — François Vivant, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Leu, à Paris, puis chanoine de la métropole et grand-vicaire du diocèse, né en 1688, eut beaucoup de part au Missel du cardinal de Noailles en 1727. On lui doit un *Traité contre la pluralité des bénéfices*, et un autre *contre la Validité des ordinations anglicanes*, de Le Courrayer. Son frère, Jean Vivant, évêque de Paros et suffragant de Strasbourg, y étoit mort le 16 février 1739.

— Chrétien-Auguste Salig, théologien luthérien, né près Magdebourg en 1692, est auteur d'une *Histoire de la confession d'Augsbourg*, du *Nodus prædestinationis solutus*; et d'un *Traité sur l'eutychianisme plus ancien qu'Eutychès*. On l'accusa d'y être nestorien, ou du moins de regarder le nestorianisme et l'eutychianisme comme des opinions indifférentes. Jablonski, le fils, étoit de ce sentiment. Hoffman a fait une dissertation contre lui et Salig.

1740.

13 *janvier.* — Jean Mallemans, chanoine de Sainte-Opportune à Paris, étoit né à Beaune en 1649. Il n'embrassa l'état ecclésiastique qu'après avoir été militaire et marié. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous ne citerons que son *Histoire de la religion depuis le commencement du monde jusqu'à Jovien;* des *Pensées sur le sens littéral des dix-huit premiers versets de l'Évangile de saint Jean*, et diverses dissertations sur des passages difficiles de l'Écriture sainte. Cet écrivain avoit de l'érudition, mais il étoit vif et singulier.

26 *avril.* — François Hare, évêque anglican de Saint-Asaph, puis de Chichester, étudia à Cambridge, et fut précepteur du fils du duc de Marlborough. Cette place devint le principe de sa fortune. Il fut cependant opposé à Hoadly dans la controverse de Bangor; ce qui lui attira un pamphlet de celui-ci. Vers la fin du règne d'Anne, Hare publia un pamphlet anonyme intitulé : *Difficultés décourageantes qui accompagnent l'étude de l'Écriture dans la voie du jugement privé, représentées à un jeune ecclésiastique.* Hare cacha soigneusement qu'il fût l'auteur de cet écrit qui auroit pu nuire à son avancement, et dont le ton excita les plaintes de la convocation. L'auteur y avoit mis une teinte d'ironie assez déplacée dans ces matières, et Whiston l'a accusé d'avoir été une espèce de sceptique en fait de religion. Hare publia encore des sermons détachés. Son plus grand ouvrage est le *Livre des Psaumes en hébreu rétabli dans le mètre poétique primitif.* Il se flattoit d'avoir retrouvé la versification hébraïque, et croyoit avoir prouvé son systême d'une manière irréfragable. Mais Lowth l'a renversé depuis. Les œuvres de Hare ont été imprimées en 1746, en 4 volumes.

7 *mai.* — François Catrou, Jésuite, né à Paris en 1659, commença par la prédication, travailla ensuite au

journal de Trévoux, et donna, en 1706, l'*Histoire du fanatisme dans la religion protestante*, qui fut augmentée depuis de l'*Histoire du Davidisme* et de celle *des Quakers*. Il avoit de la réputation comme littérateur.

1er *juin*. — Samuel Werenfels, théologien protestant, né à Bâle en 1657, fils de Pierre (1), eut beaucoup de réputation dans sa communion, et donnoit à Bâle des leçons très-suivies. Il formoit, avec Turretin et Osterwald, ce qu'on appela le triumvirat des théologiens de Suisse. Il a laissé des opuscules de théologie, des sermons et des dissertations sur des matières ecclésiastiques.

27 *juin*. — Jean-Baptiste du Sollier, Jésuite, né près Courtray en 1669, fut associé aux Jésuites d'Anvers pour la continuation des *Acta sanctorum*, et eut même quelque temps la direction de l'entreprise. Il publia les mois de juin, juillet et août, un *Traité des patriarches d'Alexandrie*, et quelques autres écrits.

25 *juillet*. — Laurent Blondel, laïque, instruit dans la bibliographie et la lithurgie, et très-affectionné pour Port-royal, étoit né à Paris en 1672. Il a fourni des matériaux aux nombreux compositeurs d'histoires et de mémoires sur Port-royal. On a de lui: *Vies des saints*, 1722, un volume in-folio; *Pensées évangéliques; Pratiques et prières*. Il donna, en 1734, une nouvelle édition des *Vies des saints*, de Goujet et Mésenguy. Il ne faut pas le confondre avec Pierre-Jacques Blondel, mort le 30 août 1730, à cinquante-six ans, et dont on a *Les vérités de la religion enseignées par principes*, 1705, in-12.

27 *octobre*. — Charles du Plessis d'Argentré, évêque de Tulles depuis 1723, étoit né en Bretagne en 1673. Il fut docteur de Sorbonne en 1700, puis aumônier du roi. Il donnoit à l'étude tout le temps que lui laissoient les fonctions de l'épiscopat qu'il remplissoit avec assiduité.

---

(1) Pierre Werenfels, ministre protestant, pasteur et professeur de théologie à Bâle, y mourut le 23 mai 1703, laissant plusieurs ouvrages de controverse, en latin.

Il s'appliqua sur-tout à l'histoire ecclésiastique et à la théologie, et composa, dans ce genre, des ouvrages pleins de recherches. Le plus connu est la *Collection des jugemens sur les nouvelles erreurs proscrites dans l'Église depuis le commencement du* XII*me siècle jusqu'en* 1725, en latin, Paris, 1728, 3 volumes in-folio; *Lettre et instruction pastorale sur la juridiction qui appartient à l'Église*, en 1731 ; *Élémens de théologie*; *Explication des sacremens*, en 3 volumes ; *Mandement sur la dévotion au sacré Cœur*; Sermons; *Méthode d'oraison*; *Notes sur le traité de l'Analyse de la foi divine*, de Holden ; *Apologie de l'amour qui nous fait désirer véritablement de posséder Dieu seul par le motif de trouver notre bonheur dans ses connoissances*, 1699. Tous ces ouvrages et quelques autres encore forment plus de vingt volumes. M. d'Argentré étoit aussi pieux et zélé qu'instruit et laborieux. A sa mort il travailloit à une théologie tirée des Livres saints.

10 *décembre*. — Pierre Fromage, Jésuite, né à Laon en 1678, fut missionnaire dans le Levant. Il avoit établi une imprimerie dans le monastère de Saint-Jean-Baptiste, près d'Antura, village de l'Anti-Liban, et il y a publié un assez grand nombre d'ouvrages en arabe ; ce sont, pour la plupart, des traductions d'ouvrages de piété connus en Europe. Le P. Fromage assista au concile des Maronites en 1736.

23 *décembre*. — Daniel Waterland, prêtre et docteur anglican, né en 1683, prêcha, en 1720, le premier cours des sermons fondés par lady Moyer pour la défense de la Trinité, et eut, sur le même sujet, une controverse avec Clarke. Il étoit partisan des souscriptions et de l'orthodoxie anglicane, et étoit regardé comme un des plus savans docteurs de sa communion à une époque où plusieurs en abandonnoient la doctrine. Ses principaux ouvrages sont : une *Défense de l'Écriture*, contre Tindal ; le *Cas de souscription arienne*; d'autres écrits en faveur du dogme de la Trinité, et une dissertation sur les articles fondamentaux de la religion chrétienne.

25 *décembre.* — Jean Soanen, évêque de Sénez, né à Riom en 1647, entra dans l'Oratoire, et eut quelques succès dans la prédication. Il fut nommé à l'évêché de Sénez en 1695, et fut suspens au concile d'Embrun en 1727. On l'exila à l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne, où il demeura jusqu'à sa mort. Dorsanne dit qu'en 1720, on gagna cet évêque, qui ordonna en peu de jours douze Hollandais sur les démissoires du chapitre d'Utrecht, et sans *Extra tempora.* Ce prélat avoit des qualités; mais il fut la dupe d'intrigans qui abusèrent de son extrême facilité. Nous avons parlé de son appel et de sa condamnation. Il eut le malheur d'applaudir aux miracles et aux convulsions dans des lettres imprimées. La plupart des écrits publiés sous son nom n'étoient pas de lui; il est même douteux qu'il en ait composés. On n'est pas sûr qu'il soit auteur des *Sermons* imprimés, comme de lui, en 1767. Quant aux Lettres, Mandemens et Instructions pastorales qu'il donna sur les contestations d'alors, on en connoît les auteurs. Cadry eut beaucoup de part à l'*Instruction pastorale* de 1726, qui provoqua principalement la tenue du concile d'Embrun. Boursier composa l'*Instruction pastorale*, de 1728, *sur l'autorité de l'Église.* Il fournit de plus à l'évêque, sa *Lettre au roi* en 1729, et d'autres écrits. La *Lettre* du 20 juin 1736, publiée sous le nom de Soanen, *contre les erreurs avancées dans quelques Nouveaux écrits*, est du P. de Gennes. Ces *Nouveaux écrits* étoient ceux de l'abbé Debonnaire, appelant, qu'il s'étoit associé avec Boidot, Mignot, de la Tour et autres appelans, pour combattre le figurisme et les convulsions. Voyez Debonnaire, 1752. Soanen étoit visité avec empressement, dans sa retraite, comme un confesseur de la foi. Un pélerinage à la Chaise-Dieu étoit alors de rigueur. Il n'oublioit point de signer : *Jean, évêque de Sénez, prisonnier de Jésus-Christ.* Cependant sa réputation souffrit quelque atteinte lors des convulsions. Des appelans mêmes le peignirent comme un vieillard *de la foiblesse duquel on abusoit pour lui faire adopter les visions du figurisme, et autoriser un*

fanatisme révoltant pour le bon sens, et déshonorant pour la religion; et il mourut sans pouvoir ramener la paix dans son troupeau divisé. Depuis le concile d'Embrun, son diocèse avoit été successivement régi par trois grands-vicaires, les abbés de Saléon, de la Mothe et de Vocance, qui achevèrent d'y établir le calme, malgré les efforts d'Étienne de la Porte, qui prit quelque temps le titre de grand-vicaire de Soanen, publia des lettres et Mandemens, fut arrêté pour ses intrigues, relâché ensuite, et mena une vie errante et vagabonde. On publia, en 1751, *La Vie et les Lettres de M. Soanen*, en 8 gros volumes in-12. On y trouve un abrégé des miracles opérés par son intercession; car il y en eut une foule pendant sa vie et après sa mort. Les lettres contenues dans ce recueil sont au nombre de plus de seize cents. La plupart étoient de la façon de Jean-Joseph Pougnet, dit Bérard ou Beaumont, que l'on avoit donné au prélat pour secrétaire, et qui fut depuis un agent très-actif de l'église d'Utrecht. Il y faisoit tenir à l'évêque le langage d'un chef de parti. Ces Lettres sont presque toutes en effet pour la gloire et les intérêts des appelans.

29 *décembre.* — Paul le Clerc, Jésuite, né à Orléans en 1657, est auteur de la *Vie d'Ubaldin;* de l'*Abrégé de la vie de saint François Régis;* de *Réflexions sur les quatre fins dernières;* des *Vérités et pratiques chrétiennes*, et de quelques autres livres de piété. Il étoit pieux et zélé pour l'instruction des jeunes gens, et mourut à Paris.

1741.

2 *février.* — Guillaume Cuypers, Jésuite, savant critique, né à Anvers en 1686, fut un des coopérateurs des *Acta sanctorum*, travailla aux mois de juillet et d'oût, et donna quelques dissertations estimées, entr'autres un *Traité historique des patriarches de Constantinople.*

25 *février.* — François de Villeneuve de Vence, prêtre de l'Oratoire, mort à Vendôme, dans un âge avancé, avoit traduit les six *livres* de saint Augustin *contre Julien*, 1736, deux volumes et le *Traité de la grâce*, du même, 1738. Il ne faut pas le confondre avec Henri-François de Vence, dont nous parlerons sous 1749.

26 *mai.* — Daniel-Ernest Jablonski, théologien protestant, né à Dantzick, en 1660, du dernier évêque des Bohêmes, fut ministre de la cour à Berlin. Il montra du zèle contre l'athéisme et le déisme, et travailla à la réunion des luthériens et des calvinistes. Mais il échoua malgré sa réputation et ses efforts. Il est auteur de *Sermons ou homélies*; de l'édition d'une *Bible hébraïque*; de l'*Histoire du Consensus de Sendomir*, en 1730; de la *Relation* de l'affaire de Thorn, en 1724, et des *Plaintes des réformés Polonais*, en 1723. Il a laissé de plus des ouvrages de théologie et des commentaires sur l'Écriture sainte.

29 *mai.* — François Bretonneau, Jésuite, né à Tours en 1660, se distingua dans la carrière de la prédication. Ses sermons furent publiés, en 1743, par le P. Berruyer, en 7 vol. Le P. Bretonneau fut éditeur des *Œuvres spirituelles* du P. Valois, et des sermons de ses confrères, Bourdaloue, Cheminais et Giroust. On a encore de lui des *Réflexions chrétiennes pour les jeunes gens qui entrent dans le monde*, et un *Abrégé de la vie de Jacques II*.

24 *juillet.* — Edouard Synge, archevêque anglican de Tuam, en Irlande, naquit en 1659. Il laissa un grand nombre d'écrits, de sermons, de Traités et de Mandemens, qui sont cités avec éloge dans la *Biographie britannique*.

30 *juillet.* — Thomas Emlyn, ministre presbytérien anglais, naquit en 1663. Il devint *haut arien*, c'est-à-dire, qu'il croyoit que Jésus-Christ n'étoit pas Dieu, mais seulement le premier des êtres créés, le créateur du monde et un objet d'adoration. Il fut pasteur à Dublin, où l'on découvrit bientôt ses sentimens sur la Tri-

nité. On l'arrêta, et on le traduisit devant un juri qui le condamna, le 16 juin 1703, à un an d'emprisonnement et à une amende de 1000 livres. Ayant obtenu peu après son élargissement, il se rendit à Londres, où il se mit à la tête d'une petite congrégation. En 1706, il publia : *La défense du culte du Seigneur Jésus-Christ, d'après les principes unitaires*, en réponse à Boyse et à Waterland. Il écrivit, en 1707, contre Sherlock et Fowler. En 1715, il se déclara contre l'authenticité du texte de saint Jean : *Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel....*, et il eut à ce sujet une controverse avec le ministre Martin, pasteur de l'église protestante de La Haye. Emlyn attaqua aussi la *Nouvelle théorie de la Trinité*, de Bennett. C'étoit un ami de Clarke et de Whiston. On dit que ses écrits ont beaucoup contribué à répandre l'arianisme.

12 *septembre*. — Dominique de Colonia, Jésuite, né à Aix en 1660, mourut à Lyon, avec la réputation d'un littérateur et d'un savant. Son principal ouvrage est *La religion chrétienne autorisée par le témoignage des auteurs païens*, imprimée à Lyon en 1718, en 2 volumes. Il y a beaucoup de recherches dans ce livre. C'est à peu près le même sujet qu'avoit déjà traité le P. Pezron, et que Lardner, en Angleterre, et Bullet, en France, ont encore approfondi depuis. De Colonia a fait de plus le *Panégyrique de saint François Régis*, et la *Bibliothèque des livres jansénistes*. Cette dernière a été mise à l'index à Rome par un décret du 20 septembre 1749. L'auteur y prodiguoit le titre de jansénistes à des auteurs estimables, à des ouvrages exempts de cette tache et à des opinions non condamnées.

20 *novembre*. — Melchior de Polignac, cardinal, archevêque d'Auch, naquit au Puy en 1661. Il prit le bonnet de docteur en 1683, et fut chargé de plusieurs négociations à Rome lors de l'accommodement avec Alexandre VIII. Depuis il fut ambassadeur en Pologne et en Hollande, et fut créé cardinal en 1712. En 1725, le roi le nomma archevêque d'Auch, et ministre de France à

Rome, où il résida depuis 1724 jusqu'en 1732. Ce cardinal mourut à Paris. C'étoit un littérateur et un savant. On lui doit le poème de l'*Anti-Lucrèce*, publié, après sa mort, par l'abbé de Rothelin, avec les notes de Le Beau.

17 *décembre*. — Thomas Bouges, religieux Augustin, né vers 1667, est auteur de la *Philosophie augustinienne*; *Chronologie sacrée et profane*; *Dissertation sur les soixante-dix semaines de Daniel*; *Histoire ecclésiastique de Carcassonne*. Il étoit de la province de Toulouse, et mourut à Paris.

21 *décembre*. — Bernard de Montfaucon, Bénédictin de Saint-Maur, né en Languedoc en 1655, est connu par son érudition. Il est auteur d'une nouvelle édition des *Œuvres de saint Athanase*, en 1698; d'une autre des *Œuvres de saint Jean Chrysostôme*, en 1718; d'une autre des *Hexaples d'Origène*, de recueils et de dissertations qui supposent beaucoup de lecture, de connoissances et de recherches.

— Albert Schultens, ministre protestant, né à Groningue, est auteur de *Commentaires sur Job et sur les Proverbes*; d'un *Traité des origines hébraïques*; d'une *Grammaire* de cette langue, et de *remarques* sur différens passages de l'ancien Testament.

1742.

1er *mars*. — Antoine-François Bellati, Jésuite, né à Ferrare en 1665, prêcha avec succès dans les principales villes d'Italie. Il se retira ensuite à Plaisance. On a publié à Ferrare, en 4 volumes, ses *Sermons*, *Traités de morale*, *Exhortations*, *Lettres*, *Prières*, avec sa *Vie*. Il étoit bon littérateur et bon écrivain.

17 *avril*. — Pierre Brumoy, Jésuite, né à Rouen en 1668, travailla aux *Mémoires de Trévoux*, revit le onzième volume de l'*Histoire de l'église gallicane*, et composa le douzième. Il est auteur de la *Morale chrétienne*, et de la première lettre de l'*Examen du poème* de Racine

sur la grâce. Il fut obligé de sortir de Paris, en 1739, pour l'*Histoire de Tamerlan*, du P. Margat, son confrère, de l'impression de laquelle il avoit pris soin, et où le régent étoit fort maltraité. Le P. Brumoy étoit un littérateur habile.

14 *mai*. — Dominique-Marie Varlet, évêque de Babylone, né à Paris en 1678, prit le bonnet de docteur en Sorbonne en 1706, et travailla pendant six ans dans la Louisiane et dans le Canada comme missionnaire. A son retour, il fut nommé par le Pape évêque d'Ascalon et coadjuteur de Babylone. Il fut sacré en cette qualité à Paris, le 19 février 1719, apprit le jour même la mort de Louis-Marie Pidou de Saint-Olon, évêque de Babylone, et partit de Paris le 18 mars. Il prit sa route par la Hollande, où il contracta des liaisons avec les opposans de ce pays. Arrivé à Shamaké, en Perse, le 1er novembre, il y fut déclaré suspens par l'évêque d'Ispahan, vicaire apostolique dans ces contrées. La cour de Rome avoit appris de lui diverses choses qui la portèrent à ordonner cette mesure. L'évêque de Babylone revint en Hollande, s'y livra entièrement aux appelans, et sacra successivement quatre archevêques d'Utrecht, malgré les brefs des Papes. Le 15 février 1723, il appela de la bulle et de la censure portée contre lui. On a de lui deux *Apologies* de sa conduite; une *lettre*, du 23 octobre 1736, à Soanen, pour donner son assentiment à la *Lettre* de celui-ci, du 20 juin précédent, *contre les erreurs avancées dans quelques Nouveaux écrits;* une *Lettre* du 12 mai 1736, à l'évêque de Montpellier, en faveur des miracles du diacre Pâris; deux autres *Lettres*, à l'évêque de Sénez, et une sur l'*Histoire du concile de Trente*, de Le Courrayer. Ces écrits ont tous été imprimés. Varlet vint en France incognito, et logea à Régennes, chez M. de Caylus. Il y passa quelque temps caché, et retourna mourir en Hollande dans les bras de ses amis. Le marquis de Fénélon, ambassadeur en Hollande, et M. d'Acunha, ambassadeur de Portugal dans le même pays, s'efforcèrent, dans une conférence, de l'engager à

abandonner le parti auquel il s'étoit livré. Ils ne purent réussir.

14 *juillet.* — Richard Bentley, docteur anglican, né en 1662, fut le premier qui prêcha les sermons de la fondation de Boyle. Il y établit ses preuves contre l'athéisme, d'après le système de Locke sur les idées, et celui de Newton sur le monde. En 1713, il donna, sous le nom de *Philéleuthère de Leipsick*, des *Remarques sur les discours touchant la liberté de penser de Collins*. Ces *Remarques* ont depuis été traduites en français par Armand de la Chapelle. Elles eurent beaucoup de succès en Angleterre. Bentley écrivit pour prouver que le passage célèbre de saint Jean : « Il y en a trois « qui rendent témoignage dans le ciel......, » étoit apocryphe. C'étoit un habile critique et un littérateur distingué.

21 *août.* — Jean-Gustave Reinbeck, théologien luthérien, né à Zell en 1682, étoit pasteur à Berlin. On a de lui : *Considérations sur la confession d'Augsbourg; Recueil de sermons; Traités de morale;* d'autres écrits sur des matières ecclésiastiques. Il étoit considéré dans sa communion.

18 *septembre.* — Vincent-Louis Gotti, cardinal, né à Bologne en 1664, fut d'abord religieux Dominicain, et inquisiteur à Milan, puis patriarche titulaire de Jérusalem, et cardinal en 1728. Il eut beaucoup de suffrages au conclave de 1740, et mourut à Rome avec la réputation d'un théologien savant et laborieux. Ses ouvrages roulent tous sur ces matières; ce sont : *De verâ Christi Ecclesiâ*, en 3 volumes; *Theologia scholastico-dogmatica; Colloquia theologico-polemica; De eligendâ inter christianos dissidentes sententiâ;* plus un grand ouvrage en douze volumes, qui parurent depuis 1735 jusqu'en 1740, pour prouver la vérité du christianisme contre les athées, les mahométans, les païens et les juifs. On a sa vie par le P. Ricchini.

22 *septembre.* — Pierre Benoît, Jésuite, étoit né à Gusta, en Phénicie, en 1663, d'une famille maronite;

son nom de famille étoit Ambarach. Il fut élevé à Rome dans le collége des Maronites, et s'y rendit habile dans l'étude des langues et de la théologie. De retour dans son pays, il fut ordonné prêtre par le patriarche des Maronites, et exerça le ministère ecclésiastique en Orient. Il alla ensuite à Rome pour les affaires de son église, et on l'engagea à y rester pour s'y livrer plus aisément à son goût pour les sciences. Cosme III le nomma professeur d'hébreu à Pise. Benoît se fit Jésuite en 1707. Il étoit lié avec tous les savans de ce temps-là, et particulièrement avec le cardinal Quirini. Il donna les deux premiers volumes de l'édition de saint Éphrem, continuée et achevée par le savant Assemani; traduisit une partie du Ménologe des Grecs, et fit deux dissertations contre Khol, le Brun et Renaudot.

25 *septembre*. — Henri-Michel Guédier de Saint-Aubin, docteur et bibliothécaire de Sorbonne, naquit à Gournai en 1695. Il avoit étudié principalement les langues, la théologie et la morale. On lui doit l'*Histoire sainte des deux alliances*, en 7 volumes, avec des dissertations; des décisions de cas de conscience, et des traités de théologie qui sont restés manuscrits.

28 *septembre*. — Jean-Baptiste Massillon, évêque de Clermont, naquit à Hières en 1663, et entra dans l'Oratoire en 1681. Il est assez connu par ses brillans succès dans la chaire, et ses sermons, que nous avons imprimés, justifient la réputation qu'il obtint de son vivant. On nous a conservé peu de faits sur sa vie. Massillon fut employé quelque temps, suivant l'usage de l'Oratoire, à faire les fonctions de régent dans différens colléges. Il se trouvoit à Vienne lors de la mort de Henri de Villars, archevêque de cette ville, en 1693. Il fut chargé de prononcer son oraison funèbre, qui fut fort goûtée. En 1698, il prononça, à Lyon, celle de M. de Villeroi, archevêque de cette ville. Ces deux productions révélèrent à ses supérieurs la nature de son talent. Le P. de la Tour, général de l'Oratoire, appela Massillon à Paris. Bourdaloue tenoit alors le sceptre de l'éloquence chré-

tienne. Massillon se lança après lui dans la carrière, et, sans l'imiter en tout, se fit un genre nouveau, qui ne l'a pas moins illustré. Le Jésuite avoit quelque chose de grave et d'austère ; l'Oratorien, sans atténuer la sévérité de la morale évangélique, l'insinua avec plus d'art. Sans négliger les raisonnemens, il chercha sur-tout à parler au cœur. Il descendit dans la conscience de ses auditeurs, leur dévoila les ressorts les plus secrets de leurs actions, et les confondit par des peintures où chacun fut étonné et honteux de se reconnoître. Bientôt son nom se répandit, et toutes les chaires de la capitale se disputèrent l'avantage de l'entendre. Massillon parut à la cour. L'excellent esprit de Louis XIV le rendit sensible aux beautés d'un talent digne de son siècle. Ce prince dit à l'orateur des choses très-flatteuses, et lui déclara qu'il vouloit l'entendre tous les deux ans. Il ne paroît pas cependant que ce projet ait été rempli, et l'on ne croit pas que Massillon ait fait plus de trois ou quatre stations à la cour. On voit, par plusieurs passages de ses sermons, qu'il y prêcha dans le temps des désastres de la guerre de la succession. Il prononça, en 1709, l'oraison funèbre du prince de Conti, qui venoit de mourir dans les plus grands sentimens de piété, entre les bras du P. de la Tour, général de l'Oratoire. Deux ans après, il prononça celle du grand Dauphin ; en 1715, celle de Louis XIV, et en 1723, celle de Madame, mère du Régent. On peut rapporter au même temps des conférences ecclésiastiques qu'il fit, en qualité de directeur, au séminaire Saint-Magloire. Un talent si distingué devoit frayer à Massillon le chemin de l'épiscopat. Le Régent avoit à faire oublier quelques choix peu heureux qui attristoient les amis de la religion et de la paix de l'Église. Il étoit sûr des suffrages de l'opinion publique en élevant aux honneurs celui dont la voix avoit retenti si long-temps dans les chaires, et dont la conduite répondoit à ses prédications. Le 6 novembre 1717, il nomma Massillon à l'évêché de Clermont sur le refus de l'abbé de Louvois. Ses bulles n'eussent certainement souffert au-

cune difficulté à Rome; mais il n'en étoit pas de même de quelques autres nommés à la même époque, et la cour de France ne vouloit pas permettre que le Pape fit de distinction. Elle refusoit donc les bulles que Clément XI offroit, à moins qu'il ne les envoyât toutes. Cette négociation retarda l'expédition des bulles de Massillon. Il ne fut préconisé qu'en mai 1718, et sacré le 21 décembre suivant. Il avoit donné cette année même une nouvelle preuve de la flexibilité de son talent. Choisi pour prêcher le Carême devant Louis XV enfant, il crut devoir, par égard pour l'âge du roi, donner à ses sermons une autre couleur. Le style et le fond, tout y étoit approprié à l'instruction d'un enfant destiné à commander. On sait avec quels applaudissemens furent écoutés ces discours, qui sont comme un cours de morale pour les grands, et dont la réputation s'est toujours soutenue, même parmi les gens du monde. Voltaire faisoit, dit-on, un cas particulier du *Petit Carême*. Cependant, aux yeux de beaucoup de connoisseurs, c'est la production la moins parfaite de Massillon, et l'on croit y reconnoître quelques traces de la promptitude avec laquelle cet ouvrage passe pour avoir été composé. Massillon connoissoit assez les règles de l'Église sur la résidence pour s'y conformer, et on peut croire qu'il se seroit hâté de se rendre à son diocèse, s'il n'avoit été mêlé dans quelques négociations pour la paix de l'Église. On étoit alors dans la plus grande chaleur des disputes au sujet de l'appel. Massillon n'y prit part que pour les calmer. Il s'unit avec le P. de la Tour, général de l'Oratoire, pour l'accommodement de 1720. Il fut nommé dans le même temps membre d'un conseil de conscience, composé de cinq prélats, et n'omit rien pour ramener à des sentimens plus modérés ceux qui avoient levé l'étendard de l'opposition. Mais son éloquence, sa douceur et son esprit de conciliation échouèrent contre les préventions et l'opiniâtreté, et il eut même le chagrin de voir la pureté de ses intentions méconnue, et ses louables efforts taxés d'esprit d'intrigue par des gens auxquels ce reproche convenoit un peu mieux

qu'à lui. Un autre sujet de blâme fut la conduite que tint Massillon relativement à l'abbé, depuis cardinal Dubois. Non seulement l'évêque de Clermont fut un des prélats consécrateurs de Dubois, mais il fut aussi un des témoins dans l'enquête d'usage sur la vie et les mœurs de ce ministre. Au lieu de conclure de ces deux faits que Massillon compromit alors la vérité et la religion, ne seroit-il pas plus raisonnable de dire que le témoignage d'un évêque si estimable pourroit atténuer l'opinion défavorable qu'on est accoutumé à se former du cardinal Dubois, que Fénélon appeloit *son ami depuis longues années?* Quoi qu'il en soit, Massillon, dégoûté peut-être, par ces désagrémens, d'un théâtre dangereux, partit, le 12 février 1721, pour son diocèse, qu'il ne paroît avoir quitté depuis que fort rarement. Il s'occupa sur-le-champ des devoirs de l'épiscopat par un Mandement du 9 avril 1721. Il annonça une visite générale de son diocèse, et employa en effet les années suivantes à visiter toutes les portions de son troupeau. Nous le voyons encore, en 1730, annoncer une seconde visite générale, et en 1738, une troisième. Il tenoit annuellement des synodes diocésains, et nous avons vingt discours qu'il prononça successivement dans ces réunions épiscopales. Il y en a un pour chaque année; ce qui prouve avec quelle exactitude et quel zèle Massillon s'acquittoit des devoirs de sa place, et veilloit à la bonne discipline de son clergé; le discours synodal pour l'année 1742 est remarquable en ce que Massillon y paroît redoubler de zèle sur cet article important, et annonce en quelque sorte que c'est pour la dernière fois qu'il parle à ses prêtres. Il donnoit aussi des conférences, des retraites, dans lesquelles il exhortoit, soit les jeunes ecclésiastiques, soit les curés. Ces discours ont tous un caractère touchant d'onction, et ce n'est pas sans raison que quelques personnes les placent sur la même ligne que ses meilleurs sermons. A ces preuves du zèle de Massillon, nous pouvons en ajouter de sa parfaite conformité avec ses collègues sur les matières alors contestées. Dans son premier sy-

node, il renouvela l'ordonnance de son prédécesseur sur l'acceptation de la bulle *Unigenitus*, et sur la défense de lire les *Réflexions morales*, et il y tint la main. Il nous apprend lui-même qu'il en fit sortir tous les réappelans, et que le petit nombre d'appelans qui restoit, étoit venu se soumettre à lui. Il se félicitoit de ce que son diocèse, qu'il avoit trouvé plein de troubles, étoit devenu, par ses soins, le plus tranquille. Du reste, il ne faisoit pas trophée de son zèle, et un religieux de Riom, le P. Mercier, lui ayant écrit pour lui demander des détails qu'il vouloit envoyer à la cour, Massillon se moque un peu de son obligeance dans une lettre du 19 novembre 1724, et lui dit qu'il ne cherche pas à être prôné. C'est dans cette même lettre qu'il ajoute : « Une des plus « grandes plaies que le jansénisme ait faites à l'Église, « c'est, à mon avis, d'avoir mis dans la bouche des fem- « mes et des simples laïques, les plus relevés et les plus « incompréhensibles mystères, et d'en avoir fait un sujet « de conversation et de dispute. C'est ce qui a répandu « l'irréligion. Il n'y a pas loin pour les laïques de la « dispute au doute et du doute à l'incrédulité. » Massillon eut une nouvelle occasion de manifester ces sentimens, et de montrer que le zèle s'allioit fort bien chez lui avec la modération. Soanen, fut exilé à l'abbaye de la Chaise-Dieu, dans le diocèse de Clermont. Massillon ayant appris qu'il y étoit incommodé, lui fit offrir son château de Beauregard, dans la persuasion que la cour ne lui refuseroit pas cet adoucissement. Il renouvela son offre dans l'hiver de 1728, par une lettre du 19 janvier, et proposa en même temps à l'évêque tout ce qui pourroit dépendre de lui pour améliorer sa situation. Il y joignit des avis, où l'on retrouve l'art et la sagacité de Massillon, mêlés cependant d'une nuance très-délicate de reproche. *Il est triste*, dit-il à son confrère, *de souffrir, et de souffrir en vain*. Il l'avertit de se mettre en garde contre la singularité, l'orgueil et l'amour propre. Il lui fait sentir qu'il est seul, et seul contre toute l'Église, et lui reproche de calomnier ses confrères en les représentant
comme

comme des déserteurs de la vérité. Cette lettre est pleine de mesure et de sagesse. Tel étoit même l'esprit de douceur et de modération de Massillon, qu'il craignit de n'avoir point observé assez de ménagement envers un homme dont l'âge et le caractère commandoient des égards, alors même que sa foiblesse ou son entêtement l'exposoient à de plus justes reproches. Il lui écrivit, le 14 février suivant, une plus longue lettre, dans laquelle il s'excuse en quelque sorte d'avoir traité ces matières, et l'exhorte de nouveau à repousser les louanges des factieux, et à se réunir à ses collègues. Il lui dit avec autant de force que de vérité : « Je ne voudrois, pour me défier de la bonté « de votre cause, que lire les écrits odieux que vos apo- « logistes répandent tous les jours dans le public. Je « ne compte pour rien les invectives et les satires dont « ils sont assaisonnés contre le Pape, et ce qu'il y a de « respectable dans l'Église ; ce qui a toujours été, comme « vous le savez, le style du schime et de l'erreur; mais « tous les principes y sont renversés. » Une quatrième lettre achève de nous faire voir les sentimens de Massillon sur ces matières. Elle est datée du 28 février 1728, et adressée à M. de Tourouvre, évêque de Rodez, qui avoit signé une lettre au roi, en faveur de Soanen. L'évêque de Clermont lui dit qu'il n'auroit point été d'avis de cette démarche. C'est là qu'il fait le portrait suivant des appelans. « Je connois assez, comme vous savez, les « appelans, et c'est parce que je les connois, que « dans aucun temps il ne m'a point été possible de « les goûter; orgueil, amour de la singularité, mé- « pris pour ceux qui ne pensent pas comme eux, quel- « que rang qu'on puisse tenir dans l'Église, parti « extrême sur tout, hardiesse à décider et à revenir « sur ce qu'il y a de mieux établi, nulle règle, nul « amour de la paix, une intrigue et une cabale « éternelles; les laïques, les femmes, les dévotes, les « mondains, tout leur est bon. Si vous les con- « noissez, les voilà; je les ai toujours vus tels de mes « propres yeux pendant près de trente ans que j'ai été

« à Paris (1). » Massillon eut quelque temps chez lui un neveu, Joseph Massillon (voyez 30 décembre 1780), qui a été l'éditeur des sermons du prélat. On regrette qu'il ne les ait pas accompagnés d'une notice qui auroit fait connoître les détails de la vie de ce grand orateur. Son diocèse le perdit à l'âge de 79 ans. Son nom est cher aux amis de la religion et du goût. Ceux-ci observent avec un plaisir toujours nouveau cette composition si naturelle et pourtant si soignée, cette élocution si douce, cette heureuse facilité, cette magnifique abondance, ces développemens enchanteurs, toutes les ressources enfin d'un art puissant sur l'esprit des hommes. Ceux-là s'arrêtent avec complaisance sur cette morale si pure, sur ces tableaux si frappans des funestes effets des passions, sur cette connoissance profonde de notre misère, sur la sagesse et l'onction de ces conseils, sur cette habileté à remuer les cœurs, sur cette réunion rare de toutes les qualités qui conviennent à un ministre chargé d'annoncer l'Évangile. Il est inutile de dire que les *Mémoires de la minorité de Louis XV*, publiés par Soulavie, en 1806, sous le nom de Massillon, ne sont point de ce grand évêque. C'est une compilation misérable, indigne de lui plus encore pour le fond des choses que pour le style. La meilleure édition des Sermons de Massillon est celle de 1745 et années suivantes, donnée par son neveu. Elle est en 15 volumes en y comprenant un volume de *Pensées*.

8 *novembre*. — Claude-François Houteville, prêtre de l'Oratoire, puis secrétaire du cardinal Dubois, et abbé de Saint-Vincent du Bourg-sur-Mer, naquit à Paris vers 1688. Son ouvrage le plus connu est *La religion chrétienne, prouvée par les faits*, in-4°, 1722, avec un *Discours historique*. Cet ouvrage fut critiqué pour le

---

(1) Cette lettre, et les trois précédentes, existoient en original dans la bibliothèque de l'Oratoire de Saint-Honoré. On les a insérées dans les *Mélanges de philosophie*, 1806, tome Ier, page 262.

style, les raisonnemens et les jugemens. Houteville répondit à quelques difficultés, et profita néanmoins des critiques dans la troisième édition, en 1741, 3 volumes in-4°. Les *Mémoires de Trévoux* lui firent de solides objections. L'abbé Houteville est encore auteur d'un *Essai philosophique sur la Providence*, qui fut critiqué aussi, et d'un *Éloge historique de Bossuet*.

— Martin Pallu, Jésuite, né en 1661, prêcha devant Louis XIV. Ses *Sermons* ont été publiés, en 6 volumes par le P. Ségaud. Il a donné aussi le *Saint et fréquent usage des sacremens de Pénitence et d'Eucharistie*, et beaucoup d'autres livres de piété.

— Fulgence Belelli, religieux Augustin, né au diocèse de Conza, dans le royaume de Naples, théologien, fut général de son ordre. Son *Mens Augustini de statu creaturæ rationalis ante peccatum*, 1713, fut dénoncé à Rome, en 1714, et ne fut point proscrit. Belelli donna en même temps : *Mens Augustini de modo reparatiónis creaturæ post lapsum, adversus Baïanam et Jansenianam hæresim*. Il y concilie la doctrine de la bulle *Unigenitus* avec celle de saint Augustin.

— Hilaire Dumas, docteur de Sorbonne, n'est guère connu que par une *Histoire des cinq propositions de Jansenius*, qui parut en 1699, et par sa *Défense*, 1701. Le premier de ces ouvrages est solide, sage et modéré. Ceux qui vouloient voir les Jésuites par tout, l'ont attribué aux P. le Tellier; mais il ne pourroit être de ce religieux dans leur opinion, puisqu'on n'y trouve rien de l'aigreur et de la véhémence qu'ils lui reprochent. Les faits y sont présentés sans passion, et les raisonnemens en sont pressans. Nul ouvrage n'est plus impartial, et plus décisif sur ces matières. L'abbé Dumas ne s'étoit point nommé dans l'*Histoire*, mais son nom se trouve dans la *Défense*. Il ne faut point le confondre avec Pierre Dumas, Doctrinaire, qui ne prit pas tout-à-fait le même parti. Celui-ci écrivit en faveur du P. Cerle, des filles de l'Enfance, et sur d'autres matières fort peu intéressantes aujourd'hui. Il mourut le 8 décembre 1703.

1743.

7 *janvier.* — Guillaume-Hyacinthe Bougeant, Jésuite, né à Quimper en 1690. Il fut exilé quelque temps à la Flèche, pour son *Amusement philosophique sur le langage des bêtes*, badinage plus ingénieux que solide. Bougeant est de plus auteur d'une *Exposition de la doctrine chrétienne*, en forme de catéchisme, en 4 volumes in-12; d'un *Traité sur la consécration de l'Eucharistie*, contre le Brun, 2 volumes in-12; d'une lettre à l'abbé Savalette, pour rétracter son *Amusement philosophique*, et de quelques écrits destinés à tourner les jansénistes en ridicule. Bougeant étoit historien et littérateur. Il mourut à Paris.

22 *janvier.* — Paul-Gabriel Antoine, Jésuite, né à Lunéville en 1679, fut professeur de théologie. On lui doit une *Théologie générale dogmatique*, en latin, 7 volumes; une *Théologie morale*, aussi en latin; une *Démonstration de la vérité de la religion*; des *Lectures chrétiennes*, et des *Méditations*. Ses traités de théologie sont estimés.

29 *janvier.* — André-Hercule de Fleury, cardinal, premier ministre de France, naquit à Lodève en 1653. Il fut d'abord chanoine de Montpellier, docteur de Sorbonne, aumônier de la reine, puis du roi. Il assista, comme député du second ordre, à l'assemblée du clergé de 1682. Il fut fait abbé de la Rivour en 1691, et évêque de Fréjus en 1698, et il donna sa démission de l'évêché en 1715, et de l'abbaye en 1718. Louis XIV, par son codicile, le nomma précepteur du Dauphin, son arrière-petit-fils. M. de Fleury justifia ce choix par sa sagesse et sa modération. Il se rendit agréable au jeune prince, sans flatter ses défauts. Nommé par le régent à l'archevêché de Reims, et pressé, par son élève, d'accepter ce siége, comme on le voit par une lettre de Louis XV au Pape, datée du 23 octobre 1721, et insérée

dans le *Mercure* de cette année, il refusa constamment la dignité de premier pair, et l'honneur de sacrer le jeune roi. Il entra au conseil en 1723, et devint premier ministre en 1726. Quoiqu'âgé de plus de soixante-dix ans, il ne parut point au-dessous de sa place, et gouverna l'état, sinon avec génie et vigueur, du moins avec sagesse et modération. Il le traita, dit un écrivain, comme un malade, qui avoit besoin de beaucoup de ménagemens. Son économie étoit une qualité précieuse après les dissipations qui avoient précédé. Son amour pour la paix le porta quelquefois à l'acheter par des sacrifices, soit au dedans, soit au dehors. Il apprit le premier à composer avec les parlemens, et il favorisa ainsi les prétentions de ce corps. On lui a reproché, dans quelques écrits, les nombreuses lettres de cachet données sous son administration. Mais on en a exagéré excessivement le nombre, et les circonstances où l'on se trouvoit doivent être prises en considération. Le cardinal de Fleury fut à la tête des affaires dans des temps d'intrigues. Il vit le délire des convulsions, les folies des miracles, et toutes les cabales de ce parti alors puissant qui s'agitoit en tout sens pour troubler l'Église et l'état. Le premier ministre y opposa non ces grands coups qui abattent les factions, mais des mesures partielles qui divisoient les factieux. Il fit exiler plusieurs de ces intrigans subalternes, de ces écrivains de parti, de ces petits agitateurs qui provoquoient la résistance, et mettoient leur vertu à lutter contre l'autorité. Il les contint en les dispersant, et les déjoua par les précautions de la prudence. Ce traitement sembleroit plutôt une preuve de sa modération qu'un motif pour accuser sa mémoire (1). Le cardinal de Fleury étoit

(1) Le cardinal de Fleury a été jugé fort légèrement par plusieurs écrivains. Voltaire, qui lui rend justice sur quelques points dans son *Précis du siècle de Louis XV*, y mêle des traits de satyre. Il dit que le cardinal *haïssoit tout système, parce qu'il avoit l'esprit heureusement borné*. Ne seroit-ce pas plutôt une marque qu'il avoit l'esprit juste? Il ajoute que le cardinal étoit

pieux, et quittoit souvent la cour pour alle vivre dans la retraite à Issy, et s'y occuper principalement de sa propre sanctification. Il étoit chargé de la feuille des bénéfices. Millain et Anfossy travaillèrent successivement sous ses ordres dans cette partie, et depuis le cardinal donna sur ce point sa confiance à Jean Cousturier, ecclésiastique pieux et estimable, qui devint supérieur-général de la congrégation de Saint-Sulpice. Peu de premiers ministres ont porté aussi loin la modestie, la douceur, l'aménité, la modération et le désintéressement. Il étoit abbé de Saint-Étienne à Caen et de Tournus. L'ancien évêque de Mirepoix le remplaça dans le département des affaires ecclésiastiques. Voyez Jean-François Boyer, 1755.

22 *février*. — Louis-Antoine de Moncade de Belluga, cardinal, naquit au royaume de Grenade en 1662. Il fonda en Espagne la congrégation de saint Philippe de Néri, et fut sacré évêque de Carthagène en 1705. Son zèle et sa charité l'y firent estimer. Libéral, il fit beaucoup de fondations pour les pauvres, établit des maisons de refuge, des colléges, des séminaires, remplit avec assiduité les fonctions de l'épiscopat, et sut même défendre avec vigueur les droits de l'Église. Il n'accepta que sur des ordres réitérés le chapeau de cardinal que Clément XI lui donna de son propre mouvement. S'étant démis de son évêché en 1724, il alla se fixer à Rome où il ne fut pas moins considéré qu'en Espagne. Différens Opuscules et Mémoires qu'il avoit composés sur les affaires ecclésiastiques, et des Traités de théologie sont restés manuscrits. Benoît XIV faisoit beaucoup de cas de ce prélat, tant pour son caractère et ses vertus, que pour ses connoissances dans les matières ecclésiastiques.

---

incapable d'être commis des finances et capable de gouverner l'état; rapprochement bizarre, et qui n'offre, ce semble, ni justesse ni sel. M. Lacretelle a encore moins bien traité le cardinal de Fleury, dans son *Histoire de France pendant le XVIIIe siècle*. On lui a répondu dans un article des *Mélanges de philosophie*, tome VII, page 99.

9 *mars.* — Jean-François Baltus, Jésuite, né à Metz en 1667, et mort à Reims, où il étoit bibliothécaire, fut un critique instruit. On connoit principalement de lui sa *Réponse à l'histoire des oracles*, de Fontenelle. Il y soutient, contre cet académicien, et contre le Hollandois Van Dale, l'opinion généralement répandue dans le christianisme, que le démon avoit part aux oracles des païens, et que ces oracles avoient cessé après la naissance de Jésus-Christ. Le P. Baltus adressa son ouvrage à Fontenelle lui-même, qui n'y répondit point. Jean le Clerc l'entreprit pour lui; ce qui occasionna une suite au livre de Baltus. On a encore de ce religieux, une *Défense des saints Pères accusés de platonisme*, contre *le Platonisme dévoilé*, qu'avoit publié, en 1700, le calviniste Souverain; *La religion chrétienne prouvée par l'accomplissement des prophéties*, 1728; la *Défense des prophéties*, 1737, contre Grotius et Simon, et quelques autres écrits moins importans. Baltus étoit modeste, laborieux et zélé.

29 *mars.* — Frédéric-Maurice Foinard, curé de Calais, né à Conches en 1683, mourut à Paris, ayant publié un *Projet de bréviaire*, en 1720, puis un *Bréviaire*, rédigé selon ses vues; la *Clef des Psaumes*; une *Traduction* des mêmes, et deux volumes d'*Explications sur la Genèse*, qui firent du bruit et furent supprimées; l'auteur y ayant inséré, après l'approbation, bien des choses singulières et hasardées.

Avril. — Daniel Neal, ministre presbytérien, né à Londres en 1678, et principalement connu par une *Histoire des puritains*, dont il donna ensuite une *Défense* contre Maddox. Ses sermons sont en 2 volumes. Il y en a plusieurs contre l'Église romaine. Il les avoit prêchés à Old-Jewry lors de la fondation faite à cet effet par les non-conformites en 1735. Le docteur Toulmin a donné depuis une nouvelle édition de l'*Histoire des puritains*. Il y répond aux critiques de Maddox, de Warburton et de Grey.

6 *mai.* — André-Michel Ramsay, né en Écosse en

1686, voyagea en Angleterre et en Hollande. Étant venu à Cambrai en 1709, il y connut Fénélon, qui le convertit à la religion catholique. Jacques III l'appela à Rome en 1724 pour lui confier l'éducation du prince son fils. Mais Ramsay ne resta pas long-temps dans ce poste. De retour en France, il fit l'éducation de deux grands seigneurs, et mourut à Saint-Germain-en-Laye. Il est auteur d'une *Histoire de la vie et des ouvrages de Fénélon*. On imprima sous son nom, à Glasgow, en 1749, les *Principes philosophiques de la religion naturelle et révélée, développés et expliqués dans l'ordre géométrique*. L'auteur n'y est pas toujours exact, et de plus il a le tort de mettre ses idées sur le compte de Fénélon. Peut-être cet écrit a-t-il été altéré après la mort de Ramsay.

19 *mai*. — Henri Chastelain, ministre protestant, né à Paris en 1684, fut pasteur à Amsterdam. Il a laissé des sermons, en 6 volumes, et un Traité *De l'excellence de la religion chrétienne*.

14 *juin*. — Jacques Villotte, Jésuite, né à Bar-le-Duc en 1656, fut missionnaire en Arménie. De retour en Europe, en 1709, il composa en langue arménienne plusieurs ouvrages qui furent imprimés à Rome par la propagande. Ces ouvrages sont : *Explication de la foi catholique*; *Arménie chrétienne*; *Abrégé de la doctrine chrétienne*; et un *Commentaire sur les Évangiles*.

12 *juillet*. — Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Troyes, né en 1664, étoit neveu de l'illustre évêque de Meaux. Il entra dans l'état ecclésiastique, et son oncle mit auprès de lui l'abbé Phelipeaux pour le diriger dans ses études. Ils étoient ensemble à Rome lors de la naissance de la dispute du quiétisme, et Bossuet les y fit rester pour suivre cette affaire. De là une correspondance entre l'oncle et le neveu, qui a été publiée par Déforis, et qui ne donne pas une idée très-avantageuse de la sagesse et de la modération de l'abbé Bossuet. Il resta quatre ans à Rome, et ne fut ordonné prêtre qu'à son retour en 1699. Son oncle l'avoit, huit ans auparavant, nommé archidiacre; il le fit alors son grand-vicaire, et s'en

servit dans l'administration du diocèse. Il le demanda même pour coadjuteur, ou pour successeur dans un placet qu'il présenta, en 1703, à Louis XIV, et qui a été imprimé dans les *Mémoires de Trévoux*, en 1765. L'évêque de Meaux y fait de son neveu un éloge, qui prouve apparemment que celui-ci avoit su se contraindre devant un si bon juge. Quoi qu'il en soit, Bossuet n'obtint point ce qu'il souhaitoit, et tant que Louis XIV vécut, son neveu fut écarté de l'épiscopat. On assure que lors de l'affaire du cas de conscience, il se donna beaucoup de mouvemens pour engager les docteurs signataires à se rétracter, et Fouillou, dans son *Histoire du Cas de conscience*, dit qu'il s'attira à cette occasion des reproches assez vifs sur son ambition et sur son désir d'être évêque. Après la mort de l'évêque de Meaux, l'abbé Bossuet parut oublié. On voit pourtant qu'il présenta à Louis XIV un exemplaire manuscrit de la *Défense de la déclaration* de 1682. La régence le remit en évidence. Le 7 mars 1716, il fut nommé à l'évêché de Troyes par le crédit du cardinal de Noailles. Il n'obtint ses bulles qu'en 1718, encore fallut-il que le cardinal de la Trémoille donnât une attestation en sa faveur. Le nouvel évêque adhéra à l'accommodement de 1720. En 1725, il se déclara pour l'évêque de Montpellier dans l'assemblée du clergé, et depuis il signa les lettres en faveur de Soanen. On dit pourtant que dans un moment de mécontement, il avoit retiré ses pouvoirs aux ecclésiastiques dans son diocèse qui s'étoient fait mettre sur une liste d'adhérens à cet évêque; démarche qu'on lui fit bientôt rétracter. En 1730, il fut nommé un des supérieurs des religieuses du Calvaire par MM. Colbert et de Caylus, et prit, quoiqu'assez foiblement, part à leur résistance. Il publia plusieurs ouvrages posthumes de son oncle, tels que les *Élévations sur les mystères*, les *Méditations sur l'Évangile*, le *Traité de l'amour de Dieu*, celui *Du libre arbitre et de la concupiscence*, et celui *De la connoissance de Dieu et de soi-même*. On prétendit que ces ouvrages n'étoient pas de l'évêque de Meaux, et un abbé

Fichant dénonça à ce sujet l'évêque de Troyes. Le prélat fit paroître contre lui deux Instructions pastorales, où on regrette qu'il n'ait pas prescrit à ses rédacteurs de mettre plus de modération. Il obtint néanmoins sur le fond un arrêt du parlement de Paris, du 7 septembre 1733, qui décida l'affaire en sa faveur. Ses adversaires furent obligés de se rétracter, et l'authenticité de ces écrits n'a plus été que foiblement contestée. Depuis, l'abbé Pelletier (1), dénonça à M. Languet, archevêque de Sens, les Instructions pastorales de l'évêque de Troyes, qui obtint contre le dénonciateur un arrêt du parlement de Paris du 2 juillet 1735. Ce prélat eut de longues disputes avec son métropolitain, d'abord sur la charité, en 1732. puis sur un nouveau Missel qu'il avoit donné à son diocèse en 1733, et que M. Languet attaqua. Celui-ci publia sur ce sujet trois Mandemens des 20 avril et 8 décembre 1737, et 5 avril 1738, auxquels l'évêque de Troyes répondit, ou plutôt fit répondre par trois Instructions pastorales des 8 septembre 1737, 28 du même mois et 1er mai 1738. Ce fut Petitpied qui les rédigea. Cependant l'évêque rétracta plusieurs dispositions de son Missel par un Mandement du 15 octobre 1738; ce qui fut regardé comme une foiblesse parmi ses amis. Le 30 mars 1742, il donna sa démission de son évêché, et obtint une

---

(1) Claude Pelletier, docteur en théologie, et chanoine de Saint-Pierre de Reims, est auteur d'une *Nouvelle défense de la constitution*, Rouen, 1729, 2 volumes; *De la charité envers Dieu ou de l'amour de Dieu et de ses vrais caractères*, réimprimé sous le titre de *Traité de l'amour de Dieu tiré des Livres saints*, 1732, 2 volumes. Ces deux écrits furent dénoncés au parlement de Paris, le 15 avril 1733, par le conseiller Titon. Le second fut supprimé par arrêt du conseil du 31 août 1732. En 1735, Pelletier fut décrété d'assigné pour être ouï, à cause de sa *Dénonciation* des Instructions de l'évêque de Troyes. Il est encore auteur d'autres écrits, dont on trouve, dit-on, la liste à la fin de son *Traité dogmatique de la grâce universelle*, 1727. On lui attribue une traduction de l'*Imitation*. Pelletier a été représenté par ses adversaires comme un écrivain méprisable, outré dans son zèle, et même décrié. Il mourut vers 1751.

pension. Il mourut l'année suivante. Nous ne voulons pas oublier les égards dus à son nom et à son caractère d'évêque; nous pouvons dire néanmoins, sans les blesser, que ni sa doctrine, ni sa conduite ne rappeloient l'évêque de Meaux. Les manuscrits de son oncle, dont il étoit dépositaire, passèrent, après sa mort, à son neveu le président de Chazot, puis aux Bénédictins des Blancs-Manteaux à Paris. Il provoqua l'édition des Œuvres de son oncle, donnée par Pérau et le Roy en 1745.

18 *août*. — Jean-Baptiste du Halde, Jésuite, né à Paris en 1671, est auteur d'une *Description de la Chine d'après les Mémoires des missionnaires*, où il exalte trop ce peuple, et des *Lettres curieuses et édifiantes*, depuis le neuvième recueil jusqu'au vingt-sixième. Il n'y a pas toujours dans cette collection autant de méthode et de critique qu'on le désireroit. Cependant elle a eu beaucoup de vogue, et elle la méritoit à bien des égards.

1744.

14 *janvier*. — Étienne Souciet, Jésuite, né à Bourges en 1671, professa la théologie dans sa Compagnie, et devint bibliothécaire du collége Louis-le-Grand. Il réfuta le système de chronologie de Newton, publia, en 1715, un *Recueil de dissertations critiques sur les endroits difficiles de l'Écriture sainte*; une nouvelle édition du livre de Deschamps *De hæresi Jansenianâ*; et une édition de la *Critique de la Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* de Dupin, par Simon. Souciet étoit habile dans les langues, érudit, critique, versé dans la chronologie et dans l'astronomie. Étienne-Augustin Souciet, aussi Jésuite, et frère du précédent, passoit pour travailler au *Supplément aux nouvelles ecclésiastiques*, que les Jésuites rédigèrent depuis 1734 jusqu'à 1748.

9 *février*. — Thomas Innes, prêtre écossois, né en 1662, fut élevé à Paris, et remplit ensuite les fonctions de missionnaire dans sa patrie. Au bout de trois ans, il fut rappelé par son frère, qui étoit principal du collége

des Écossois à Paris, et il lui succéda dans cette place. Il étoit ami de Port-royal, et il y faisoit de fréquens pélerinages. Appelant zélé, il ne négligea rien pour introduire dans sa patrie des disputes qu'on n'y connoissoit pas, et il eut le malheur d'y réussir, au moins pour quelque temps. Sa qualité de principal lui en fournissoit les moyens. Ses élèves, imbus de ses préventions, les propageoient à leur retour en Écosse. Innes y fit d'ailleurs plusieurs voyages, entr'autres en 1726. Enfin sur les plaintes qui s'élevèrent de toutes parts contre lui, on lui ôta sa place de principal, qui fut donnée à son neveu. Il paroît que l'esprit de cette maison continua sous ce dernier à être à peu près le même que sous Innes. Nous avons vu des lettres de missionnaires d'Écosse qui s'en plaignoient vivement. Un des vicaires apostoliques, Alexandre Smith, évêque de Misinople, favorisoit ce parti, qui avoit trouvé le moyen de s'insinuer aussi dans l'école de Scalan, établie en Écosse. Ce prélat en reçut plus d'une fois des reproches de Rome. Un missionnaire, Gordon, dit de Scalan, publia un ouvrage en faveur du jansénisme. Trois autres, élevés à Paris, Tyr, Mac'donald et Gordon, donnèrent un grand scandale en embrassant le calvinisme. La mission étoit divisée et troublée par des disputes dans un moment où elle auroit eu plus que jamais besoin de la paix, au milieu des traverses et des persécutions auxquelles elle étoit en butte. Thomas Innes publia des Mémoires, en 2 volumes, pour servir à l'histoire ecclésiastique d'Écosse.

8 *avril*. — Bernard Mahy, Jésuite, né à Namur en 1684, prêcha avec succès dans les Pays-Bas pendant vingt-sept ans. Il est auteur de l'*Histoire du peuple hébreu jusqu'à la ruine de la synagogue;* Liége, 1742, en 3 volumes in-12.

3 *mai*. — Nicolas le Duc, curé en Normandie, puis vicaire de Saint-Paul à Paris, étoit né dans le diocèse de Rouen, et fut interdit par M. de Vintimille à cause de son opposition aux décrets de l'Église. Il est auteur de l'*Année ecclésiastique*, en 15 volumes; d'une traduction

de l'*Imitation de Jésus-Christ*, en 1737, et du *Chemin du ciel*, du cardinal Bona.

30 *mai.* — Alexandre Pope, littérateur anglais, né à Londres en 1688, est auteur, entr'autres, de l'*Essai sur l'homme*, qui a été traduit en français par du Resnel et Silhouette, et où quelques personnes crurent trouver des principes peu exacts. On l'accusa d'avoir voulu établir la fatalité de Spinosa, et de nier la dégradation que la nature humaine a subie par le péché originel. Pope se montra sensible à ces imputations. Élevé dans la religion catholique, et en faisant profession dans un pays où il auroit pu être tenté d'y renoncer, il voulut se disculper. Le chevalier de Ramsay, son ami, écrivit, à ce sujet, à Racine le fils, qui, dans son poëme de *La religion*, et dans une Épître à Rousseau, avoit blâmé quelques assertions de Pope. Cette lettre fut suivie d'une autre de Pope lui-même, en date du 1er septembre 1742. Il y témoignoit son chagrin de se voir imputer des principes qu'il abhorroit. Il disoit que ses traducteurs s'étoient mépris sur ses véritables sentimens, et finissoit par déclarer « très-hautement et très-sincèrement que ses « sentimens étoient diamétralement opposés à ceux de « Spinosa, puisqu'ils étoient parfaitement conformes à « ceux de Fénélon, dont il se faisoit gloire d'imiter la « docilité, en soumettant toujours toutes ses opinions par- « ticulières aux décisions de l'Église. » Un langage si précis étoit propre à dissiper tout soupçon. Cependant Pope a essuyé depuis des critiques. L'abbé Gaultier le combattit par trois lettres datées des 6 septembre, 20 octobre et 10 décembre 1745, et publiées en 1746. L'abbé Duhamel ne fut pas moins sévère dans les *Lettres flamandes*, et Crousaz, littérateur protestant, donna aussi un *Examen de l'Essai sur l'homme*. Warburton a écrit pour justifier Pope. La liaison de celui-ci avec Bolingbroke a pu contribuer à faire suspecter son attachement au christianisme, et influer sur sa doctrine et ses ouvrages.

— Joseph Hallet, ministre presbytérien anglais, né en

1692, se déclara pour le sentiment de Clarke dans un livre sur la Trinité, et prétendit concilier les unitaires avec les orthodoxes. Il croyoit que la croyance d'un état futur étoit un des bienfaits du christianisme, et eut, à ce sujet, une dispute avec Grove. Il réfuta Tindal, Morgan et Chubb, et acheva la paraphrase de Peirce sur l'Épître aux Hébreux. C'étoit un théologien, mais qui passoit, même parmi les siens, pour être trop tolérant.

1745.

17 *janvier*. — Louis-Marie Lucini, cardinal, né à Coni en 1666, étoit religieux de l'ordre de saint Dominique, et exerça long-temps à Rome la charge de commissaire-général du saint-office. Il fit paroître, en 1728, un ouvrage contre les cérémonies prohibées par le cardinal de Tournon. On le croit auteur de l'ouvrage latin intitulé : *Les priviléges du pontife romain, défendus contre ses derniers ennemis*, Venise, 1734, in-8°. Cet ouvrage, qui renferme deux dissertations et deux appendices, est dirigé principalement contre la *Défense de la déclaration du clergé*, de Bossuet. Le cardinal Lucini mourut à Rome. Il passoit pour un théologien instruit.

26 *janvier*. — Jean-Baptiste Vassoult, prêtre, attaché à la chapelle du roi, traduisit en français l'*Apologétique* de Tertullien, et quelques autres ouvrages de ce père. Ces dernières traductions sont restées manuscrites. Il est aussi auteur de *Psaumes en forme de prières chrétiennes*.

15 *mars*. — Jean-Baptiste Molinier, prêtre de l'Oratoire, né à Arles, en 1675, quitta l'Oratoire en 1720. Il prêcha avec succès à Paris et dans la province. On a de lui : *Sermons choisis*, en 14 volumes; *Exercices du pénitent; Instructions et prières de pénitence; Prières et pensées chrétiennes*. Molinier fut interdit par M. de Vintimille. Il le méritoit, suivant le *Journal* même de Dorsanne, qui blâme l'exagération de ce prédicateur, et

ses invectives en pleine chaire. Il se lia depuis avec les convulsionnaires.

Mars. — Claude-René Hongnant, Jésuite, né à Paris en 1671, travailla aux *Mémoires de Trévoux.* Il composa la troisième lettre de l'examen du poème de Racine sur la *Grâce*, concurremment avec les PP. Brumoy et Rouillé, et dix-huit lettres à l'abbé Houteville, sur son livre. L'abbé Desfontaines ne fit que retoucher le style, et ajouter deux autres lettres. On a aussi du P. Hongnant une *Dissertation*, contre le P. le Brun, *sur la forme de la consécration.*

25 *mai.* — Jacques-Vincent Bidal d'Asfeld, abbé de la Vieuville, docteur de Sorbonne, naquit en 1664. Il étoit frère du maréchal de France de ce nom. Il fit long-temps des conférences à Saint-Roch sur l'Écriture sainte, et Duguet lui en fournissoit la matière. Ces conférences étoient très-fréquentées. D'Asfeld eut part à l'explication de plusieurs Psaumes de Duguet, à celle des 25 premiers chapitres d'Isaïe, et à celle des livres *des Rois.* Il composa la préface des *Règles pour l'intelligence des saintes Écritures.* On l'exila en 1721, à l'occasion de son réappel et de sa réponse aux interrogatoires du lieutenant de police. Depuis il provoqua et signa la consultation contre les convulsions, et fut un des plus déclarés contre ces folies. Don la Taste lui attribue, sur ces matières, le *Systéme du mélange confondu*, et le *Systéme des discernans confondu*, 1735 et 1736. On le dit aussi auteur des *Vains efforts des mélangistes et des discernans confondus*, 1738, où il réfute Poncet, Boursier, d'Étemare. Il paroît que Besoigne le seconda dans ces écrits. L'abbé d'Asfeld avoit donné sa démission de son abbaye en 1706. Dans ses dernières années il tomba en enfance.

1746.

10 *mai.* — Charles-François de Montiers de Mérinville, évêque de Chartres, étoit neveu de M. Godet

Desmarais. Il devint son grand-vicaire, fut nommé son coadjuteur, le 26 avril 1709, lui succéda la même année, et fut sacré à Paris, le 18 mai 1710. Il hérita de la piété de son vertueux prédécesseur. Sa modestie, sa frugalité, son recueillement, son esprit de simplicité et de mortification, annonçoient un évêque des premiers temps. Il assistoit aux offices dans sa cathédrale, faisoit la prière en commun dans son palais, et visitoit exactement son diocèse, réformant les abus, corrigeant les scandales, et maintenant l'ordre et la paix. Sa charité pour les pauvres étoit sans bornes. Il en nourrissoit tous les jours chez lui, distribuoit des secours abondans, faisoit des pensions à des ecclésiastiques âgés, et élevoit gratuitement de jeunes clercs. Il retranchoit sur sa dépense pour fournir à ces libéralités. Il n'hésitoit pas à porter aux pieds du trône les besoins des malheureux, et le roi et la reine, qui l'estimoient, sembloient n'avoir rien à lui refuser. Il fit bâtir un petit séminaire, et augmenter les bâtimens du grand. Nous ne citerons des écrits qu'il a publiés comme évêque, que son Ordonnance du 7 avril 1736, pour condamner les *Nouvelles ecclésiastiques*, et les *Anecdotes sur la constitution* Unigenitus, par Villefore.

14 *août*. — Charles Peterffi, Jésuite, né en Hongrie, fut un savant critique. Il a publié une collection des conciles de Hongrie, depuis 1016 jusqu'en 1715, en latin, 1742, in-folio.

3 *novembre*. — Maur-François d'Antine, Bénédictin de Saint-Maur, né au diocèse de Liége en 1686, travailla à la collection des historiens de France, et à *L'art de vérifier les dates*. Il fit imprimer, en 1738, une traduction des Psaumes sur l'hébreu, avec des notes, dont il donna trois éditions. On trouve son éloge à la tête du premier volume de *L'art de vérifier les dates*, troisième édition.

— Armand de la Chapelle, ministre protestant, pasteur de l'église calviniste française, à La Haye, étoit un littérateur instruit. Il est auteur des articles théologiques de

de la *Bibliothèque raisonnée*. Il traduisit en français *La religion chrétienne, démontrée par la résurrection de Jésus-Christ,* de Ditton, et les *Remarques* de Bentley sur le *Discours* de Collins, *touchant la liberté de penser.* Ce dernier écrit fut intitulé par la Chapelle : *La friponnerie laïque des prétendus esprits forts.* On lui attribue un *Examen de la manière de prêcher des protestans;* enfin il est auteur *De la nécessité du culte public,* contre la lettre *sur les assemblées des religionnaires du Languedoc,* du ministre Allamand, qui soutenoit que le culte public n'étoit pas indispensable dans l'état où se trouvoient les protestans en France.

1747.

7 *janvier.* — Nicolas Petitpied, docteur de Sorbonne, né à Paris en 1665, fut un des plus féconds écrivains du parti janséniste. Exilé en 1703, au sujet du Cas de conscience, qui paroît avoir été rédigé par lui, il fut le seul qui ne céda point, alla en Hollande en 1705, et y demeura près de Quesnel. C'est de cette retraite que sortirent tant d'écrits pour la défense dé cette cause. Les principaux de la façon de Petitpied sont les *Lettres sur les excommunications injustes; sur le formulaire; sur le silence respectueux;* la *Justification de M. Codde; De l'injuste accusation de jansénisme, plainte à M. Habert; Réflexions sur un écrit du Dauphin,* en 1712; les *Lettres théologiques,* contre le cardinal de Bissy, en faveur de Juenin, et l'*Examen théologique.* En 1718, Petitpied revint à Paris. Sa plume n'y fut pas non plus oisive. Il écrivit contre M. Languet, et contre le corps de doctrine de 1720. S'étant attaché à M. de Lorraine, évêque de Baïeux, il donna sous son nom deux *Mandemens,* en 1722, sur des propositions de théologie; deux *Instructions pastorales,* des 17 juillet 1724 et 15 janvier 1727, et des *Remonstrances* au roi. Le *Mémoire* des curés de Paris, du 16 mars 1727, et la *Lettre* des dix

évêques au roi, du 14 mai 1728, sont encore de Petitpied. Cette année-là il se retira de nouveau en Hollande, et y travailla avec le Gros à l'ouvrage latin intitulé : *Dogme de l'Église touchant l'usure*. Depuis son retour en France, en 1734, il composa trois lettres sur les convulsions; plusieurs écrits sur la dispute qui s'étoit élevée dans ce parti sur la crainte et la confiance chrétiennes, dispute dans laquelle il joua le principal rôle ; les *Instructions pastorales* de Bossuet, évêque de Troyes, du 8 septembre 1737, du 28 du même mois et du 1er mai 1738, sur son Missel ; l'*Examen pacifique de la bulle* ; un *Traité de la liberté*, qui a donné lieu à une dispute dans ce parti ; enfin d'autres brochures sur divers sujets. On voit combien ce théologien étoit fécond, et combien les évêques cités plus haut étoient heureux de trouver une plume si exercée. Petitpied avoit demeuré, vers 1719 à Anières, près Paris. Le curé de cette paroisse, Jubé, y accueilloit les appelans, et on dit qu'on y faisoit l'office, et qu'on y disoit la messe avec des cérémonies singulières et nouvelles. Voyez les *Réflexions sur la nouvelle liturgie d'Anières*, 1724. Elles sont, dit-on, du P. Jacques de la Baune, Jésuite, neveu du Jésuite du même nom, éditeur des Œuvres de Sirmond (1). On y accuse Petitpied et le curé d'Anières d'innovations

(1) J'ai sous les yeux un exemplaire de cet ouvrage, au frontispice duquel on a écrit que l'auteur étoit M. Blin, chanoine de Rouen, et que l'ouvrage avoit été imprimé à Rouen. Cet écrit a 64 pages. Jacques Jubé, dont il est question dans cet écrit, étoit un appelant fort zélé. Le diacre Pâris habita quelque temps chez lui. Jubé se donna beaucoup de mouvemens, en 1714 et les années suivantes, pour fomenter l'opposition à la bulle. On nous apprend qu'il parcourut une grande partie du diocèse de Paris pour exciter les curés, et qu'il se chargea de l'édition de plusieurs ouvrages. En 1725, l'évêque de Montpellier l'envoya à Rome pour tâcher d'éclairer le Pape et le concile. Jubé accompagna, en Hollande, les Chartreux fugitifs. Nous avons parlé dans le corps des *Mémoires* année 1717, de son voyage en Russie. Il fit ces voyages déguisé, et sous le nom de *la Cour*. On croit qu'il composa quelques brochures sur les disputes de son temps.

dans la célébration de la messe ; de dire le canon tout haut ; de ne rien dire à l'autel de ce qui se chante au chœur, de se tenir assis du côté de l'Épître jusqu'à l'Offertoire, etc. L'*Examen pacifique de la bulle*, et le *Traité de la liberté*, ne furent publiés qu'après la mort de l'auteur. On remarque que Petitpied, et son éditeur, y mitigeoient, sur plusieurs points, la doctrine des appelans. Gourlin les réfute dans cinq lettres, où il leur reproche de favoriser le molinisme. Plusieurs lettres de Petitpied, une, entr'autres, du 13 mars 1737, où il se déclare contre les convulsions, et blâme hautement les convulsionnaires, sa controverse avec Boursier, sur les vertus théologales, qui produisit plusieurs écrits ; celle sur la crainte et la confiance, qui en enfanta encore davantage, mécontentèrent le gros des appelans. On ne trouvoit plus Petitpied assez ardent. Il paroît que dans sa querelle sur la crainte il abandonnoit les principes rigoureux des jansénistes.

8 *février*. — Thomas Chubb, déiste anglais, né en 1679, ne paroissoit pas destiné par sa naissance ou son éducation à prendre rang parmi les écrivains. Il fut apprenti gantier, et travailla à ce métier pendant plusieurs années. Cependant il devoroit les livres qui lui tomboient sous la main. Malheureusement il ne rencontra pas toujours les meilleurs. Ayant eu occasion de lire la *Préface historiqée du christianisme primitif renouvelé*, de Whiston, et n'ayant pas assez de connoissances pour bien apprécier cet ouvrage, il en fut ébloui, et devint tout-à-coup un adversaire décidé du dogme de la Trinité. Bientôt il lui vint dans la tête d'écrire sur le même sujet. Il composa un *Traité sur la suprématie de Dieu le Père*. Peu après il se lança dans les discussions les plus épineuses. En 1730, parut de lui une *Collection de traités sur différens sujets* ; puis un *Discours sur la raison par rapport à la révélation*. En 1732, il voulut prouver que la raison est un guide suffisant en matière de religion. Depuis il attaqua l'inspiration des Livres saints. Ses dernières productions sont plus hardies

encore. Il mourut subitement, avec la réputation d'un homme d'une imagination ardente, et d'autant plus tranchant qu'il étoit moins instruit.

14 *avril.* — Jean-Frédéric Osterwald, théologien protestant, né à Neuchâtel en 1663, fut fait pasteur dans sa patrie, en 1699. Il forma, avec Turretin de Genève, et Werenfels de Bâle, ce qu'on appela le triumvirat des théologiens suisses. Il étoit fort estimé dans sa communion. On a de lui un *Traité des sources de la corruption;* un *Catéchisme ou instruction dans la religion chrétienne,* auquel on croit que Turretin a eu part; un *Traité contre l'impureté;* une édition de la Bible française, de Genève; un recueil de sermons, et quelques autres ouvrages de théologie et de morale. Son fils aîné, Jean-Rodolphe Osterwald, pasteur de l'église française à Bâle, est auteur des *Devoirs des communians.* On a une Vie du père, par David Durand, ministre protestant à Londres.

Avril. — Jean-Louis Brunet, avocat au parlement de Paris, né à Arles en 1688, est auteur de l'*Histoire du droit canonique et du gouvernement de l'Église;* d'une nouvelle édition du *Traité des droits et libertés de l'église gallicane* (*Le grand vice de cet ouvrage,* dit Fleury, *est qu'on veut y établir le droit par les faits, au lieu de juger des faits par le droit*), 1731, 4 volumes in-folio, et d'une nouvelle édition des *Maximes du droit canonique de France,* de Dubois.

21 *mai.* — Jacques-Antoine Bassani, Jésuite, né à Venise en 1686, fut un prédicateur célèbre dans son temps, et prêcha dans les principales villes d'Italie, à Bologne, et devant Benoît XIV. Il mourut à Padoue, où il résidoit le plus souvent. Trente de ses sermons ont été imprimés à Bologne et à Venise. On a sa *Vie,* par Roberti.

9 *juin.* — Samuel Crellius, fils de Christophe, et petit-fils du fameux Jean, fut socinien comme eux. Né en 1657, il fut pasteur d'une église unitaire sur les frontières de Pologne, et se retira ensuite parmi les collégians d'Am-

sterdam, où il mourut. Il composa un assez grand nombre d'ouvrages en faveur de l'unitarisme. Grabe et le jeune Baratier, mort en 1740, ont réfuté quelques-uns de ses écrits.

— Charles Merlin, Jésuite, né au diocèse d'Amiens, mort au collège Louis-le-Grand, est auteur d'un *Examen exact et détaillé du fait d'Honorius*; d'une *Réfutation des Critiques de Bayle sur saint Augustin*; d'une *Dissertation sur les miracles*, 1742; d'un *Traité historique et dogmatique sur la forme des sacremens*, et de quelques dissertations insérées dans les *Mémoires de Trévoux*.

— Thadée O'Bryen, prêtre catholique irlandais, né au comté de Corck, vint en France après la capitulation de Limmerick pour y achever ses études. Il fut supérieur du collége des Irlandais à Toulouse, puis curé de Castlelyons, dans sa patrie. On loue ses connoissances et son zèle. Il réfuta, en 1716, le livre d'un docteur protestant, Davis, contre les catholiques, donna encore un nouvel écrit sur ce sujet en 1720, et écrivit sur le jubilé de 1725.

— Jean Barbeyrac, publiciste protestant, né à Béziers en 1674, fut professeur de droit et d'histoire à Lausanne, en 1710, puis à Groningue, en 1717. Il avoit d'abord étudié la théologie, mais il la quitta pour le droit public, sur lequel il a beaucoup écrit. Nous ne citerons de lui qu'une traduction des sermons de Tillotson, en 6 volumes, et un *Traité de la morale des Pères*, 1728, in-4°, contre dom Ceilleir, qui avoit réfuté ce que Barbeyrac en avoit dit dans sa préface sur Puffendorf. Barbeyrac y parle assez mal des Pères, de leur éloquence, de leur dialectique, et des allégories qu'ils trouvoient dans l'Écriture. Dom Ceillier lui a répondu de nouveau dans son *Histoire générale des auteurs sacrés*, ainsi que l'Anglais Guillaume Reewes. La *Biographie universelle* suppose qu'il mourut en 1729. Nous croyons que c'est une erreur.

— Jean Potter, archevêque anglican de Cantorbéri, né en 1674, publia une édition des *Œuvres de saint*

Clément d'Alexandrie; écrivit contre Hoadly et Clarke, et montra du zèle contre les ariens. Ses *Œuvres* ont été imprimées à Oxford, en 3 volumes.

— Luc de Clapiers, marquis de Vauvenargues, officier au régiment du roi, né à Aix en 1715, mourut à 32 ans avec la constance et les sentimens d'un philosophe chrétien. *Il semble,* dit un de ses éditeurs, M. de Fortia, *qu'il eût une sorte d'animosité contre Bayle.* Il y a dans ses ouvrages une fort belle *Méditation sur la foi;* elle finit par une *Prière à Dieu et à son Christ.* Le *Discours contre les mœurs du siècle* est du même ton, et finit par une *Prière* au Fils de Dieu. Ces écrits, et quelques autres, sont d'un cœur sincèrement chrétien. C'est donc contre toute vraisemblance qu'on a voulu faire de lui un incrédule. Plusieurs passages très-précis démentent cette imputation gratuite de l'académicien qui a donné, en 1806, une nouvelle édition des Œuvres de Vauvenargues, et une notice sur ce jeune officier.

— Silvestre Lloyd, évêque catholique de Killaloë, puis de Waterford, en 1739, mort à Paris, publia une traduction du *Catéchisme de Montpellier,* contra laquelle écrivit le P. Manby, Jésuite, neveu de Pierre, doyen de Londonderry.

1748.

5 *mars.* — Vidien la Borde, prêtre de l'Oratoire, né à Toulouse en 1680, supérieur de la maison Saint-Magloire à Paris, fut long-temps un chaud partisan de l'appel. Il fut envoyé à Rome, par ce parti, avec l'abbé Chevalier, se brouilla avec lui, eut ordre de quitter Rome, et revint en France, où il eut part à la confiance du cardinal de Noailles. Il prit dans la suite des sentimens plus sages et plus modérés. Ses écrits sont : *Du témoignage de la vérité dans l'Église,* supprimé par le parlement de Paris, et censuré par l'assemblée du clergé de 1715; les *Principes sur la distinction des deux puis-*

sances, proscrits par Benoît XIV dans son bref du 4 mars 1755; une *Retraite de dix jours*, des *Conférences sur la pénitence*, et les *Instructions pastorales* de MM. de Fitz-James, évêque de Soissons, et de Bezons, évêque de Carcassonne, contre le livre du P. Pichon. On lui attribue l'*Histoire des démêlés de Paul V avec la république de Venise*, traduite de l'italien du Servite Paul, 1759, 2 volumes.

Mars. — Philibert-Bernard Lenet, chanoine-régulier de Sainte-Geneviève, naquit à Dijon en 1677. Il prononça, en 1712, l'oraison funèbre du pieux abbé d'Aligre, abbé de Saint-Jacques de Provins; elle a été imprimée. Lenet travailla au Missel de Troyes, donné par l'évêque de cette ville, Bossuet, qui étoit son parent. Il se rendit éditeur des *Conférences ecclésiastiques* de Duguet, 1742, 2 volumes in-4°, et du *Traité des principes de la foi chrétienne*, du même, 1736, 3 volumes. On lui attribue une traduction du *Traité de l'amour de Dieu*, de Bossuet.

11 *avril.* — ..... de la Serre, officier, se trouvant à Maestricht en 1748, et y ayant été attaqué de la maladie dont il mourut, appela le pasteur Vernède, et dressa, le 10 avril, veille de sa mort, une déclaration portant qu'il étoit l'auteur de l'*Examen de la religion*, attribué à Saint-Évremont, ouvrage qui étoit, ajouta-t-il, *le fruit d'une imagination échauffée et enivrée dans le libertinage*. On trouve cette déclaration à la suite d'une lettre du pasteur Vernède, dans la *Bibliothèque raisonnée*, tome XLI, page 476. L'*Examen* parut en 1745 et 1761, sous les noms de Saint-Évremont et de Gilbert Burnet. Il n'est ni de l'un ni de l'autre. (Article extrait du *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, tome III, p. 88.)

Avril. — Jean-Jacques Burlamaqui, publiciste, né à Genève en 1694, professa le droit dans cette ville. Ses *Principes du droit naturel et politique* virent le jour en 1754. Il y est trop favorable aux droits des peuples. Félice a continué et augmenté cet ouvrage sous le titre de *Principes du droit de la nature et*

des gens (1). Il y a aussi ajouté de nouvelles erreurs, et parle fort mal, dit Feller, de la religion catholique.

18 *juin*. — Julien-René-Benjamin de Gennes, prêtre de l'Oratoire, naquit à Vitré en 1687. S'étant rangé dans le parti des appelans, il fit du bruit à Saumur par une thèse que condamna Poncet, évêque d'Angers. Il n'en fit pas moins à Troyes par des sermons contre la cour de Rome. On fut obligé de l'exclure de l'Oratoire en 1729. Alors il se jeta dans le parti des miracles et des convulsions, et écrivit en faveur de cette œuvre. Ce fut lui qui composa la *Lettre* du 20 juin 1736, que l'évêque de Sénez adopta, *contre les erreurs avancées dans quelques Nouveaux écrits*. (Voyez Soanen.) De Gennes se retira ensuite à Semerville, au diocèse de Blois. Il y vivoit en laïque, ne disant jamais la messe, et passant même plusieurs années sans faire ses pâques. En 1741, il publia la *Réclamation des défenseurs légitimes des convulsions et des secours, contre les Nouvelles ecclésiastiques*. Ces écrits, et plusieurs autres du même, sur les miracles et les convulsions, sont tombés dans le plus profond oubli.

6 *septembre*. — Edmond Gibson, évêque anglican de Londres, né en 1669, fut un zélé défenseur de l'église établie. Il publia, en 1715, le *Codex juris ecclesiastici anglicani*, et en 1728, trois *Lettres pastorales à l'occasion des écrits* de Collins et autres *contre le christianisme*.

21 *septembre*. — Jean Balguy, prêtre anglican, né en 1686, se déclara pour Hoadly dans la controverse dit *de Bangor*. Il écrivit contre Shaftesbury et Tindal. Ses principes étoient à peu près les mêmes que ceux de Clarke et Hoadly. Il eut une controverse avec Grove sur des sujets métaphysiques.

28 *octobre*. — Jean-Charles de Ségur, ancien évêque de Saint-Papoul, né en 1695, avoit été fait évêque en

(1) Grimm, dans sa *Correspondance*, dit que Fortunato Félice étoit un Récollet italien qui avoit quitté le froc et l'Église romaine, et s'étoit fixé à Berne, où on l'avoit fait professeur.

1723. Dorsanne, dans son Journal, ne paroît pas l'estimer beaucoup. « L'abbé de Ségur, dit cet appelant, « sans théologie, sans connoissance de latinité, fut fait « évêque. Au sortir des gardes, il étoit entré à l'Ora- « toire, où il avoit commencé à apprendre les élémens « du latin. Il en sortit lorsqu'on commença à lui donner « les premiers principes de théologie. » Ainsi parloit-on de cet évêque en 1723. Mais en 1735, aucun éloge ne pouvoit donner une assez haute idée de son mérite. Le 26 février de cette année-là, il rétracta tout-à-coup ses Mandemens précédens, soit en faveur de la bulle, soit contre la consultation des cinquante avocats. Il annonça la démission qu'il donnoit de son évêché, et s'accusa de tout ce qu'il avoit fait précédemment relativement aux affaires de l'Église. Cette démarche éclatante lui avoit été conseillée, à ce qu'il paroît, par l'évêque de Montpellier, Colbert. Le 2 avril, un arrêt du conseil supprima le Mandement, qui le fut aussi, le 5, par le parlement de Toulouse. Le Pape et plusieurs évêques le condamnèrent également. M. de Ségur vecut depuis ce temps-là dans l'obscurité, courant de retraite en retraite. Il mourut oublié des uns, et peu considéré des autres.

19 *décembre.* — Guillaume Ségaud, Jésuite, né à Paris en 1674, prêcha avec succès à Paris et à la cour. Ses *Sermons* ont été publiés, en 5 volumes, par le P. Berruyer.

— Jacques-Philippe Lallemant, Jésuite, né à Saint-Valery-sur-Somme, et mort à Paris, montra beaucoup de zèle contre le jansénisme. Ses ouvrages sont : le *Véritable esprit des nouveaux disciples de saint Augustin ;* le *Sens propre et littéral des Psaumes ;* des *Réflexions morales avec des notes sur le nouveau Testament,* 1713, 12 volumes, qu'il opposa à celles de Quesnel, et qui furent approuvées par Fénélon et par vingt-trois autres évêques ; *Enchiridion chistianum.*

— Ernest-Frédéric Neubauer, théologien protestant, né à Magdebourg en 1705, fut professeur de théologie à

Giessen. On a de lui des explications de quelques textes de l'Écriture et des sermons.

— Pierre Giannone, historien, né au royaume de Naples vers 1680, est auteur de l'*Histoire de Naples*. Il n'y est pas favorable aux Papes, au clergé, et même à la religion. On a imprimé, à Amsterdam, en 1738, des *Anecdotes ecclésiastiques*, tirées de son *Histoire*. On les attribue à Jacques Vernet. Il ne faut pas les confondre avec celles de Jaubert et Dinouart. Depuis la mort de Giannone, on a publié ses *OEuvres posthumes*, qui contiennent sa *profession de foi*. Joseph San-Felice, Jésuite, a réfuté Giannone dans ses *Réflexions morales et théologiques*, imprimées en italien à Rome, sous le nom de Cologne, en 1728.

— Pierre Roques, ministre calviniste, né en Languedoc en 1685, fut pasteur de l'église française à Bâle. Ses ouvrages sont nombreux. Les principaux sont : le *Tableau de la conduite du chrétien*; le *Pasteur évangélique*; les *Élémens des vérités historiques, dogmatiques et morales que l'Écriture renferme*; le *Vrai piétisme*; des *Sermons*; une continuation des *Discours* de Saurin *sur la Bible*, et une nouvelle édition de la Bible de Martin.

1749.

17 *février*. — Laurent-François Boursier, docteur de Sorbonne, naquit à Écouen en 1679. Il joua un grand rôle dans les affaires du jansénisme, et eut beaucoup de crédit dans ce parti. Son premier ouvrage fut le livre *De l'action de Dieu sur les créatures, ou la prémotion physique prouvée par le raisonnement*. Il rédigea depuis des *Mémoires contre la constitution* Unigenitus; l'*Acte d'appel* des quatre évêques en 1717; divers autres écrits des mêmes; les articles de la faculté de théologie en 1718 (il en fut au moins le principal rédacteur); l'*Acte d'appel* des quatre évêques pour la bulle *Pastoralis officii*; leur

Mémoire en 1719; leur renouvellement d'appel en 1720; la *Lettre* de trois évêques au roi en 1721, et celles de sept évêques au Pape et au roi la même année; la réponse de six évêques au cardinal de Bissy en 1723, et beaucoup de Mémoires pour Soanen lors de son jugement à Embrun. Boursier déploya sur-tout son zèle dans cette affaire, et mit en mouvement les théologiens et les avocats pour la défense de Soanen. Il fut un des principaux arcs-boutans de la Sorbonne depuis 1716 jusqu'en 1729. On le fit sortir de ce corps en 1729 avec les autres opposans. Boursier dressa la *Lettre* de douze évêques au roi contre le concile d'Embrun; l'*Instruction pastorale* de Soanen *sur l'autorité de l'Église*; la *Lettre* du même au roi en 1729, et plusieurs autres écrits au nom des docteurs et des curés de Paris. Il rédigea en grande partie l'*Instruction pastorale* de Colbert, en 1736, où il est parlé des *secours*. On a donc eu raison de dire qu'il étoit l'oracle de tout ce parti. Il dirigeoit les évêques opposans, et les faisoit parler à son gré. C'étoit, ce semble, une grande foiblesse à des prélats d'être ainsi asservis à un théologien exalté. La fin de la vie de Boursier fut marquée par d'autres brochures sur les convulsions, sur l'espérance et la confiance, sur les *secours*, sur les vertus théologales. Il y eut parmi les appelans, sur ces différens points, des disputes dans lesquelles Boursier joua un grand rôle, et qui lui occasionnèrent, de la part même des siens, des chagrins et des contradictions auxquelles il fut fort sensible. Cet homme étoit instruit, laborieux et fécond, mais en même temps ardent et opiniâtre. On le voit présider à toutes les assemblées des appelans, dicter leurs démarches, exciter leur zèle. Il fut sur-tout des assemblées de 1732 et 1733 sur les convulsions, et s'efforça d'imposer quelque frein à ce délire, dont il ne lui fut pas donné cependant de sentir toute la honte. Mme Mol le peint comme un homme cauteleux et rusé, qui aimoit à dominer. Ses amis l'ont loué ni plus ni moins qu'un père de l'Église.

8 *mars*. — Nicolas Fréret, littérateur et érudit, na-

quit à Paris en 1688. Il fut un des membres les plus laborieux de l'Académie *des inscriptions et belles-lettres*, et composa plusieurs Mémoires curieux et plusieurs dissertations savantes. Il est bien reconnu aujourd'hui qu'il n'est point auteur de l'*Examen critique des apologistes de la religion chrétienne*, publié sous son nom en 1767. Fréret pensoit et écrivoit sur la chronologie des Chinois et sur celle de la Bible, tout autrement que l'auteur de l'*Examen*, comme on le voit par un Mémoire qu'il lut à l'Académie en 1732. Il avoit fait une étude approfondie de la chronologie, et composa des dissertations sur l'histoire des plus anciens peuples. Il ne fait remonter celle des Égyptiens, la plus ancienne de toutes, qu'à 2900 ans avant Jésus-Christ. Dans un Mémoire sur la chronologie chinoise, il démontre également que l'histoire de cet empire ne remonte point au-delà de l'an 2575 avant Jésus-Christ, et par conséquent qu'elle s'accorde avec le récit de Moïse. De tous les ouvrages philosophiques attribués à Fréret, le seul dont il soit véritablement l'auteur, est la *Lettre de Thrasybule à Leucippe*. Encore cette lettre, étant posthume, a-t-elle pu être altérée par quelque éditeur, comme elle l'a été par Naigeon dans l'*Encyclopédie méthodique*. Fréret, dit-on, écrivit cette lettre en 1722; or, en 1722, on ne s'exprimoit point sur la religion du ton employé dans la Lettre. Fréret, dans plusieurs de ses Mémoires, parle tout autrement. Ainsi, dans des *Observations sur le mot Dunum*, nous remarquons ce passage : « Toland, que l'indécence avec laquelle il attaquoit la religion a rendu célèbre, n'avoit que de la « hardiesse avec une médiocre érudition, sans aucune « justesse d'esprit et sans aucune critique. » Et plus bas : « Aux livres des évangelistes il vouloit substituer le « prétendu évangile de saint Barnabé, conservé, disoit-« il, par les mahométans. Car tous ces libres-penseurs, « ces free-thinckers, du nombre desquels étoit Toland, « ne sont pour l'ordinaire ni meilleurs raisonneurs, ni « même de meilleure foi que les partisans de la crédulité « superstitieuse, et que les défenseurs des fausses légen-

« des. Toland en a été convaincu plus d'une fois. » Cette manière de s'exprimer n'annonce pas dans Fréret un ennemi aussi décidé de la religion qu'on le suppose. Voyez son éloge par le Beau, tome XXIII des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*.

4 *avril.* — .... Hugot, simple acolyte, né à Paris, est auteur d'une *Retraite pour les enfans*; d'*Instructions pour préparer à la mort*; d'*Avis aux riches*; d'*Instructions sur les vérités de la grâce et de la prédestination*. Il fut forcé, sous M. de Vintimille, de cesser des conférences de théologie et des catéchismes pour les enfans, qu'il faisoit à Paris. C'étoit un appelant.

8 *avril.* Pierre Wiltz, Jésuite, né à Arlon en 1671, exerça, pendant trente ans, les fonctions de missionnaire dans le Luxembourg. Il publia un *Catéchisme à l'usage des soldats*; une *Instruction pour recevoir avec fruit les sacremens de Pénitence et d'Eucharistie*; la *Mine d'or spirituelle*, en latin; la *Vie de saint François Régis*, et quelques autres livres de piété.

12 *avril.* — François Bellenger, docteur de Sorbonne, né au diocèse de Lisieux en 1688, donna, en 1729, à Paris, une édition latine des Psaumes, suivant la Vulgate, avec des notes. Il a traduit la *Théologie astronomique*, de Derham.

11 *août.* — Juste-Henning Boehmer, né à Hanovre en 1674, professeur à Halle, puis à Magdebourg, jurisconsulte protestant, dédia à Benoît XIV son *Corps de droit canonique*, avec des notes. Il est auteur du *Droit ecclésiastique* des protestans et du *Droit paroissial*; d'*Institutions du droit canonique*; de *Dissertations* sur le même sujet, d'*Observations sur l'Institution au droit ecclésiastique*, de Fleury, et d'autres traités de droit canonique. Tous ces ouvrages sont en latin. Le cardinal Gerdil a écrit contre lui, et a réfuté quelques-uns de ses principes. Son second fils, George-Louis, né à Halle en 1715, et mort le 17 août, 1797, est aussi auteur d'écrits sur le droit canonique.

16 *août.* — Roger-François Daon, Eudiste, né au

diocèse de Baïeux, est auteur de la *Conduite des confesseurs*, de la *Conduite des ames au tribunal de la pénitence*, de *Catéchisme et Instruction*, et de divers autres livres de piété. Il mourut à Seéz.

1er *novembre*. — Henri-François de Vence, docteur de Sorbonne, prevôt de Nanci, précepteur des enfans de Léopold, duc de Lorraine, est connu par l'édition qu'il donna à Nanci, depuis 1738 jusqu'en 1743, des *Commentaires* du P. de Carrières. Il y joignit 8 volumes *d'Analyses et Dissertations*, six sur l'ancien Testament et deux sur les Psaumes. Rondet en a inséré la plupart dans l'édition qu'il a donné de la Bible à Avignon, en 17 volumes in-4°; ce qui a fait quelquefois donner à celle-ci le nom de *Bible de Vence*.

19 *novembre*. — Hopton Haynes, Anglais, ami de Newton, laissa un ouvrage posthume intitulé : *Notions de l'Écriture sur les attributs et le culte de Dieu, et sur le caractère et les offices de Jésus-Christ*. Les unitaires font grand cas de cet ouvrage qui est en faveur de leur doctrine, et que Lindsay a fait réimprimer en 1790.

29 *décembre*. — Remi Breyer, docteur de Sorbonne, chanoine de Troyes, naquit dans cette ville en 1669. Il traduisit en français des lettres de saint Loup et de saint Sidoine, travailla au Bréviaire de Troyes, qui parut en 1718, et publia, avec des notes, la *Vie de saint Aldérad;* celle *de saint Prudence*, et *de sainte Maure*. La seconde est pleine sur-tout de discussions critiques, où Breyer défend la sainteté et la doctrine de cet évêque. On a encore de lui le *Catéchisme des riches*, et une *Nouvelle dissertation sur les paroles de la consécration*, où il s'écartoit à la fois du sentiment du P. le Brun, et de celui du P. Bougeant. Lorsque Bossuet, évêque de Troyes, donna un nouveau Missel à son diocèse, Breyer se déclara contre, ainsi qu'une partie du chapitre, plusieurs curés, et le métropolitain, M. Languet. Il composa sur ce sujet quelques écrits restés manuscrits. C'étoit un savant laborieux, qui s'appliquoit à recueillir les anciennes traditions, et à tenir un journal

exact de tout ce qui se passoit de son temps. Ce journal a servi à Grosley pour ses *Éphémérides troyennes.* Breyer a laissé une *Histoire* manuscrite *des conciles de la province de Sens.* Voyez son *Éloge* par Grosley.

1750.

23 *janvier.* — Louis-Antoine Muratori, prevôt de Sainte-Marie de Pomposa, et bibliothécaire du duc de Modène, naquit dans le Modénois en 1672. Il se livra de bonne heure à l'étude, et se rendit habile dans toutes les parties de la littérature. La théologie, la critique, l'érudition, l'antiquité, l'histoire, lui étoient également familières. Nous ne citerons de ses ouvrages que ceux qui ont un rapport plus direct avec notre objet. Il donna, en latin, sous le nom de *Lamindus Pritanius*, un *Traité de la conduite des esprits en matière de religion*, avec une *Défense de saint Augustin*, contre les critiques de Phereponus (le Clerc), 1714; *Du paradis et de la gloire du royaume des cieux*, 1738, avec le traité de saint Cyprien, *De la mortalité*; il y réfute l'ouvrage de Thomas Burnet, *De statu mortuorum*; *Ancienne liturgie romaine*, 1748; *Le Christianisme heureux dans les missions du Paraguay*; *Vie du P. Paul Segneri*; *De la véritable dévotion*; plusieurs mémoires et dissertations sur des sujets de religion. Ce savant fut lié avec les littérateurs les plus célèbres de son temps, et se fit estimer par son caractère et ses talens. Ayant ouï-dire que Benoît XIV trouvoit dans ses écrits plusieurs choses dignes de censure, il en fut affligé, et s'adressa à ce savant pontife lui-même en le priant de l'éclairer. Benoît XIV lui répondit que ce qu'il avait dit à son sujet n'auroit pas dû être rendu public. Pour montrer à l'inquisiteur d'Espagne que l'on n'auroit pas dû condamner aussi légèrement les ouvrages du cardinal Noris, il lui avoit cité les écrits des Bollandistes, ceux de Tillemont, la *Défense de la déclaration du clergé*, par

Bossuet, et quelques ouvrages de Muratori. Les premiers furent dénoncés sous Clément XI; mais la prudence de ce Pontife ne lui permit pas de procéder à leur condamnation. De même on s'abstint, sous Clément XII, de censurer l'ouvrage de Bossuet, tant par égard pour l'auteur, que dans la crainte d'exciter de nouvelles divisions. Le Pape finissoit par dire à Muratori, qu'il n'avoit trouvé de répréhensible dans ses écrits que certains endroits où il étoit question de la juridiction temporelle.

5 *février*. — Guillaume Berriman, théologien anglican, né à Londres en 1686, étudia particulièrement l'Écriture et les langues. Son premier écrit fut un examen de l'ouvrage de Whiston sur les anciennes doxologies. En 1724, il fut choisi pour prêcher le cours de sermons fondés par lady Moyer, pour la défense de la Trinité. En 1730 et les deux années suivantes, il prêcha les sermons de Boyle, où il prouva la religion par l'ancien Testament et par les prophéties. Middleton écrivit contre lui. Berriman lui répondit.

18 *février*. — Georges-Bernard Biffinger, théologien luthérien, né dans le Wurtemberg en 1693, étudia à Tubingue et à Halle, y devint disciple de Wolff, perfectionna, dit-on, à Tubingue l'enseignement de la théologie sans rien innover sur le fond, devint président du conseil et conseiller privé du duc, eut beaucoup de crédit à la cour, et mourut à Stuttgard. Ses principaux ouvrages sont : un *Traité* (*Disputatio*) *sur l'harmonie préétablie; Commentaire sur l'origine du mal; Eclaircissemens sur Dieu, l'ame et le monde; Traité sur le culte raisonnable de Dieu; Notes sur la méthode de Spinosa pour expliquer les Écritures; Discours sur les mystères du christianisme en général*. Il étoit partisan chaud de Leibnitz et de Wolff, et à la fois théologien et homme d'état. Tous ses ouvrages sont en latin.

22 *mars*. — Jean Pierre de Crousaz, ministre protestant, né à Lausanne en 1663, fut successivement professeur de philosophie à Lausanne et à Groningue, et gouverneur du prince de Hesse-Cassel. Il revint mourir dans

dans sa patrie. Il étoit théologien, littérateur et philosophe, et jouissoit, au dedans et au dehors de sa communion, d'une réputation méritée par ses connoissances et son caractère. Ses principaux ouvrages sont : *Examen du pyrrhonisme ancien et moderne*, où il réfute Bayle; *Examen de l'Essai sur l'homme*, de Pope, et de la traduction de l'abbé du Resnel; *Examen du Discours sur la liberté de penser*, de Collins; Sermons. Il étoit venu en France, où il s'étoit lié avec les gens de lettres les plus distingués, entr'autres avec Malebranche, qui avoit essayé, dit-on, de le ramener à la religion catholique. Il y eut à Lausanne, sous son second rectorat, des disputes sur la signature du *Consensus*, ou formulaire de doctrine des églises protestantes de Suisse. Voyez les *Mémoires pour servir à l'histoire des troubles sur cette signature*, en 1726.

Avril. — Jean-George de Souillac, évêque de Lodève depuis 1732, paroît avoir été un prélat instruit et édifiant. Il donna un Mandement contre le livre du P. Pichon. On le croit auteur des *Conférences ecclésiastiques de Lodève*, 1740, 4 volumes in-12. Il a été maltraité dans le *Dictionnaire des livres jansénistes*, qui lui reproche de tenir le langage des appelans. M. de Souillac n'étoit point de ce parti; mais il étoit attaché au système augustinien. Ses conférences sont rédigées dans ce sens.

28 *juillet.* — Conyers Middleton, prêtre anglican, né à Richemond en 1683, fut un des littérateurs les plus distingués de son temps en Angleterre, et doit, sous un autre rapport, trouver place dans cette liste. Ayant fait le voyage de Rome en 1724, il publia, en 1729, une *Lettre pour montrer une conformité exacte entre le papisme et le paganisme*, à laquelle Challoner répondit par *Le chrétien catholique instruit*. Middleton répliqua. Les protestans mêmes ne furent pas contens de son livre. Ils trouvèrent que ses plaisanteries contre l'Église romaine avoient l'air d'être dirigées contre tous les miracles en général, et contre ceux de Jésus-Christ

en particulier. Waterland ayant répondu au *Christianisme aussi ancien que le monde*, de Tindal, Middleton attaqua cette réponse dans une *Lettre à Waterland*. Il y traitoit ce docteur avec beaucoup de mépris, et combattoit hardiment les sentimens les plus généralement reçus. Cette lettre souleva contre lui le clergé anglican. Pearce l'accusa de favoriser l'incrédulité, et Middleton et lui publièrent à ce sujet quelques écrits anonymes. Middleton, menacé d'une grande disgrâce, prévint l'orage par des *Remarques sur la réplique de Pearce*, où, sans renoncer à ses opinions, il les exposoit de manière à ne point donner de prise sur lui. On soupçonnoit pourtant que son orthodoxie n'étoit pas parfaite. En 1747, il donna l'*Introduction à un plus grand ouvrage sur le pouvoir des miracles qu'on suppose avoir subsisté dans l'Église pendant plusieurs siècles*. Il prétendoit y faire voir que nous n'avons point de raison suffisante de croire sur l'autorité des premiers Pères que ce pouvoir ait continué dans l'Église après le temps des apôtres. Cette *Introduction* lui suscita une foule d'adversaires. En 1749, il fit paroître l'ouvrage annoncé sous le titre de *Libre recherche sur le pouvoir des miracles de l'Église depuis les premiers temps*, et en 1750, l'*Examen des discours de Sherlock sur l'usage et la fin des prophéties*, puis des *Observations rapides*, où il présente le récit de Moïse comme une allégorie morale. Sur la fin de sa vie, il fut nommé à un bénéfice, et souscrivit de nouveau les XXXIX articles, quoiqu'il n'y crut guère. Les théologiens anglicans l'ont représenté comme un déiste. Il peut être assimilé aux *chrétiens rationnels*. Il se montra dans ses disputes arrogant et hautain.

Même jour. — Thomas Gordon, Écossais, est auteur de quelques mauvais ouvrages en faveur de l'irréligion, comme le *Cordial pour les esprits-forts*, en 3 volumes; *Les piliers de la supercherie sacerdotale et de l'orthodoxie ébranlés*. Le titre de ces pamphlets en annonce le ton.

3 *août.* — Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, ar-

chevêque de Tours, étoit né en 1684. Il fut fait évêque de Tulle en 1722, et transféré à Tours deux ans après. Il montra d'abord beaucoup de zèle contre le jansénisme, fut approuvé par un bref de Benoît XIII, du 22 août 1725, présida avec honneur à plusieurs assemblées du clergé, et parut faire cause commune avec ses collègues pour les intérêts de l'Église. On dit que quelques différends qu'il eut avec des Jésuites commencèrent à l'aigrir. Dans son dépit, il donna sa confiance à des gens qui en abusèrent pour lui faire tenir leur langage. Ce fut à l'occasion du P. Pichon que ces dispositions du prélat éclatèrent. Il condamna ce livre, et en cela on ne peut que louer son zèle. Mais on trouva qu'en parlant de la rétractation de l'auteur, il n'étoit ni modéré ni équitable. Pour combattre ses faux principes, l'archevêque donna successivement, en 1748 et 1749, trois Instructions pastorales, une *sur la pénitence*, une autre *sur la communion*, et une troisième, plus fameuse encore, du 23 février 1749, *sur la justice chrétienne par rapport aux sacremens de Pénitence et d'Eucharistie*. Il s'étoit d'abord adressé pour les rédiger à Boursier; mais celui-ci étant mort, son travail fut achevé par son disciple et son ami, Gourlin, qui y insinua les réflexions et les maximes les plus chères aux appelans. Aussi nul ouvrage n'a été plus loué par eux. Sur les plaintes qu'on en fit, le cardinal de Rohan réunit, par ordre du roi, quelques évêques chargés d'examiner cette *Instruction*. Ces évêques étoient MM. Bertin, évêque de Vannes; la Taste, évêque de Bethléem; Robuste, évêque de Nitrie, et Billard, évêque d'Olympe, qui s'adjoignirent le docteur Montagne, de Saint-Sulpice. On écrivit à l'archevêque de Tours pour l'engager à expliquer son *Instruction*. Le cardinal de Rohan, l'archevêque de Sens et d'autres prélats le sollicitèrent à cet effet, mais en vain. Un anonyme, qu'on dit être un abbé Cussac, ayant publié, en 1749, une *Lettre* contre l'*Instruction pastorale*, l'archevêque condamna cet écrit par un Mandement très-vif du 15 novembre 1749. Cependant il fit paroître une lettre du

5 février 1750, où il protestoit de sa soumission aux décisions de l'Église. Il assuroit, dans d'autres lettres, que s'il étoit condamné, il sauroit imiter Fénélon dans son obéissance. Un nouvel écrit de Cussac, sous le titre de *Réponse*, excita les réclamations du prélat, qui le déféra et aux magistrats et à l'assemblée du clergé. L'écrit nétoit pas modéré; mais les plaintes de l'archevêque ne le furent guère non plus. Sa mort mit fin à cette dispute.

20 *octobre*. — Nicolas Cabrisseau, curé de Saint-Étienne de Reims, né à Rhétel en 1680, mort en exil à Tours, étoit appelant. Il est auteur de *Discours sur les vies des saints de l'ancien Testament*, 6 volumes; d'*Instructions chrétiennes sur le sacrement de Mariage et sur les huit béatitudes*; d'*Instructions courtes et familières sur le symbole*, et de *Réflexions morales sur le livre de Tobie*.

7 *novembre*. — Hervé le Poitevin, Eudiste, né près Valogne en 1665, chanoine de Senlis et directeur du séminaire, a laissé quelques livres de piété : *Conduite chrétienne*; *Catéchisme*; *Méthodes*; *Instructions*. Il mourut à Senlis en réputation de piété.

— Denis Martin, prêtre du diocèse d'Avranches, bâtit un séminaire à Domfront, d'où il se répandoit dans les campagnes pour faire des missions. En 1725, il s'associa, lui et son séminaire, aux Eudistes. Il mourut à Domfront, âgé de quatre-vingt-neuf ans, laissant cinq volumes de *Sermons*, avec des *Méditations pour les retraites ecclésiastiques*.

1751.

9 *février*. — Henri-François d'Aguesseau, chancelier de France, naquit, en 1668, à Limoges, dont son père étoit alors intendant. Il fut formé à la fois par son père à l'amour de la religion, et aux connoissances nécessaires à l'état auquel on le destinoit. Etant entré dans la magistrature, il fut avocat-général, puis procureur-général

au parlement de Paris. Il s'y montra défenseur très-zélé des libertés de l'église gallicane, et sollicita avec ardeur la suppression de quelques brefs de Clément XI, qu'il regardoit comme contraires à nos maximes au moins dans la forme. On dit sans fondement dans la *Biographie universelle* qu'il parut menacé d'une disgrâce absolue à cause de sa résistance à l'enregistrement de la bulle *Unigenitus*. Nous n'avons point trouvé de trace de ce fait. Le *Journal* de l'abbé Dorsanne, si minutieux d'ailleurs, si attentif à noter tout ce qui est favorable à sa cause, ne fait point mention d'une telle résistance, et l'on y voit que la bulle passa au parlement sans aucune difficulté. Personne n'argumenta sur le fond. Les conseillers, qui passoient pour les plus favorables aux jansénistes, furent de l'avis de l'enregistrement, et l'abbé Pucelle lui-même opina dans ce sens. Ce ne fut que sous la régence que d'Aguesseau fut disgrâcié. Ayant été nommé chancelier en 1717, il fut exilé l'année suivante à cause de son opposition au système de Law. Rappelé en 1720, il fut exilé de nouveau en 1722, et rappelé en 1727. On a lieu de croire qu'en avançant en âge, ce grand magistrat prit, sur plusieurs points, des sentimens différens de ceux qu'il avoit professés dans sa jeunesse, et le chancelier ne pensa pas toujours comme le procureur-général. Il avoit donné, sur les matières ecclésiastiques, sa confiance à l'abbé Couet, et parut revenir avec lui à des sentimens plus favorables à la paix de l'Église. En 1720, il montra du zèle pour l'extinction des divisions, et il dressa lui-même la déclaration du 4 août contre les opposans. Il mérita encore leurs reproches par la part qu'il prit à la soumission du cardinal de Noailles, et Dorsanne le compte parmi ceux qui sollicitèrent ce prélat de se désister de son appel. Le chancelier ne contribua pas moins à la déclaration du 24 mars 1730, et exposa au parlement les motifs de cette loi. Chargé, à différentes fois, de répondre aux remontrances du parlement sur les matières ecclésiastiques, il s'expliqua toujours dans le sens le plus favorable à l'autorité de l'Église et à celle du souverain. Lors des refus de sacre-

mens, il blâma les juges qui s'en attribuoient la connoissance, ainsi qu'on le voit par des lettres au parlement de Guyenne, en 1731 et en 1741; et les *Nouvelles ecclésiastiques* rapportent plusieurs lettres semblables dans lesquelles il défend les vrais principes, et montre que sur ces matières purement spirituelles, il convient de laisser à l'Église tous ses droits. Il revint aussi de ses préventions contre plusieurs corps qu'il ne juge pas toujours favorablement dans ses écrits, et il leur donna des preuves de son estime et de sa confiance. Ce changement étoit d'autant plus important à noter, que la plupart de ceux qui ont parlé de d'Aguesseau, ont omis, peut-être à dessein, d'en faire mention. On ne vouloit pas perdre un tel suffrage, et on a continué de le compter pour soi, lors même que l'on savoit combien ses sentimens avoient changé. En 1750, d'Aguesseau, accablé d'infirmités, donna sa démission de sa place de chancelier, et vécut dans la retraite. Il avoit toujours été très-religieux, s'étoit interdit le théâtre dès sa jeunesse, et il ne passa jamais un jour sans faire une lecture dans la Bible qu'il s'étoit par là rendue très-familière. Il avoit étudié à fond les preuves de la vérité du christianisme et de la divinité de Jésus-Christ, et il s'étoit convaincu, comme il le dit lui-même, que « la religion est la vraie « philosophie, que ses préceptes sont la route assurée « pour parvenir au souverain bien qu'elle seule peut nous « faire trouver, et que c'est elle qui doit animer tous « nos travaux, qui en adoucit la peine, et qui peut seule « les rendre véritablement utiles. » Devenu très-infirme dans ses dernières années, il ne s'occupoit plus dans ses douleurs qu'à faire usage des passages de l'Écriture qui pouvoient convenir à son état, et qu'il savoit par cœur. Il mourut dans ces sentimens de religion et voulut être enterré modestement à Auteuil. Ses Œuvres ont été publiées en 13 volumes in-4°, par André, qui avoit été son bibliothécaire (1). Elles renferment beaucoup de

(1) André, précédemment de l'Oratoire, est auteur d'une let-

choses étrangères à la religion, et nous n'en citerons que ce qui a rapport à l'objet de nos *Mémoires*. Ainsi le premier volume contient des *Instructions* que ce magistrat adressoit *à son fils*. Il y parle de la religion en homme aussi pieux qu'éclairé, et il instruit son fils de ses devoirs à cet égard. Dans le XI[me] volume, on trouve des *Méditations sur la justice*, qui sont pleines des principes les plus sages et les plus lumineux. La métaphysique en est toujours d'accord avec la religion. L'auteur y réfute Hobbes et les pyrrhoniens, et se déclare pour les idées innées. « Cet ouvrage, dit l'éditeur, doit as-« surer à M. d'Aguesseau une place distinguée parmi « les apologistes de la religion chrétienne. » Le tome XII s'ouvre par trois *Lettres sur la création*. D'Aguesseau croit que les anciens philosophes ont pu la connoître. Dans plusieurs des lettres suivantes, il y a de belles idées sur l'existence de Dieu, sur l'immortalité de l'ame, sur la liberté, et sur divers autres sujets de métaphysique. La doctrine de d'Aguesseau sur tous ces points est aussi saine qu'élevée. Il y saisit toutes les occasions de montrer son attachement à la religion, rapporte tout à elle, les lois, la morale, la métaphysique, et la regarde comme la source et le complément de toutes nos connoissances. A la suite des Lettres, est un morceau d'une assez grande étendue, qui a pour titre : *Réflexions diverses sur Jésus-Christ, ou caractères divins de Jésus-Christ dans sa doctrine et dans ses œuvres*. C'est une espèce de concorde des évangélistes, ou plutôt ce sont des réflexions sur la concorde. C'est une esquisse que l'auteur paroît avoir tracée pour lui-même. Il n'y entre point dans la controverse, et ne s'y livre point à de

---

ce à l'abbé Prévost, sur les missions du Paraguay, 1758; d'une *Réfutation de l'Émile*, 1762; de *La divinité de la religion chrétienne vengée des sophismes de Rousseau*, 1763 (c'est la continuation de l'ouvrage précédent); de l'*Esprit de Duguet*, 1764, et de *La morale de l'Évangile en forme d'élévation à Dieu*, 1786. André est mort pendant la révolution.

froides spéculations. On voit qu'il cherchoit à fortifier sa foi et à nourrir sa piété. Il s'attache sans cesse à faire ressortir les traits de divinité qui éclatent dans les actions et dans les paroles de Jésus-Christ. Le XIIIe et dernier volume, qui ne fut publié qu'en 1789, renferme un *Discours* du chancelier *sur la vie et la mort de M. d'Aguesseau, le conseiller d'état*, son père, et des *Mémoires historiques sur les affaires de l'Église depuis* 1697 *jusqu'en* 1710, avec des pièces analogues. Le *Discours* respire une vénération filiale qui touche, et en même temps je ne sais quelle odeur de sagesse, de raison, de religion et même de piété. Les *Mémoires* sont d'un magistrat très-attaché aux usages de son corps, très-chatouilleux sur nos maximes, très-soupçonneux sur tout ce qui venoit de la cour de Rome. D'Aguesseau lui fait quelquefois des querelles sans beaucoup de motifs, et ne se montre pas toujours équitable envers elle. Jeune encore, tout fraîchement imbu des prérogatives et des prétentions de la magistrature, il n'avoit pas encore senti, comme il le fit par la suite, que le repos de l'Église ne pouvoit se trouver que dans le respect et l'attachement des fidèles pour le père commun. D'Aguesseau paroît dans ces *Mémoires*, tel que le duc de Saint-Simon le dépeint dans les siens, attaché aux plus petites formes, et minutieusement occupé à suivre toutes les maximes de son corps. Ne lui en faisons plus un crime, puisque dans la suite il revint à d'autres idées. Mais observons que dans ces mêmes *Mémoires*, il laisse voir ce qu'il pensoit des jansénistes. Il ne fait aucune difficulté de les appeler des *novateurs* et des *révoltés*, et son éditeur le gourmande même à ce sujet. Il appele dom Thierri de Vaixnes, l'auteur du *Problème ecclésiastique, un janséniste des plus outrés*, et il parle de l'affectation de ce parti à traiter toujours le jansénisme de fantôme. Une autre chose remarquable dans ces *Mémoires*, c'est l'attention qu'avoient alors les parlemens à régler leurs démarches sur les ordres du prince. D'Aguesseau et ses collègues ne font point un pas un peu important sans y être

autorisés, et leur déférence pour Louis XIV contraste étrangement avec la conduite qu'on tint depuis avec son successeur. L'expérience a fait assez voir combien il eût été à désirer, pour le repos de l'Église et de l'état, qu'on n'eût pas laissé le parlement s'écarter de la ligne qui lui avoit été tracée par la sagesse et la fermeté d'un grand monarque. Il est bon de prévenir, en finissant, qu'en tête de ce XIIIe volume l'éditeur a placé un *Avertissement*, des *Remarques* et des *Extraits* dont il doit être seul responsable. André, qui n'avoit pu insinuer ses idées dans les précédens volumes, a voulu apparemment s'en dédommager dans celui-ci, qui fut publié en 1789. Il y a inséré des réflexions et des opinions qui n'ont aucun rapport avec son sujet, et qui n'ont d'autre but que d'insinuer les principes de son parti. Il prétend que plusieurs de ces *Remarques* et *Extraits* ont été trouvés dans les papiers du chancelier, et il veut bien convenir néanmoins que cela ne prouve pas que telle fût la doctrine de ce magistrat. *C'étoit*, dit-il, *ou des extraits qu'il faisoit de ses lectures, ou les réponses de théologiens et de jurisconsultes qu'il avoit consultés*. J'ai peine à croire que l'éditeur lui-même n'y soit pas aussi pour quelque chose. Le plus pur jansénisme respire dans ces *Extraits*. Les miracles même du diacre Pâris y sont mentionnés avec honneur. On y débite toutes les maximes les plus chères au parti. Vous y lirez, par exemple, que *le plus grand nombre des pasteurs, qui a le Pape à sa tête, possède à la vérité une plus grande autorité de juridiction, mais non une plus grande autorité en genre de persuasion :* distinction fausse, ridicule, inconnue à l'antiquité, et manifestement inventée par le besoin. Enfin le ton aigre et tranchant de la plupart de ces extraits, auroit dû les faire exclure d'une collection à laquelle ils ne tiennent par aucun côté, dans laquelle ils sont doublement déplacés, et où ils contrastent avec la réserve et la modération de l'illustre auteur, à l'abri du nom duquel on semble vouloir les faire passer.

10 *février*. — Jean d'Yse de Saléon, archevêque de Vienne, naquit en 1669. Chargé, en 1727, par le concile d'Embrun, d'administrer le diocèse de Sénez après la sentence portée contre M. Soanen, il eut à y lutter contre les partisans de cet évêque. En 1728, on le nomma à l'évêché de Digne, et en 1729 à celui d'Agen, et il fut sacré pour ce dernier siége le 16 avril de l'année suivante. Tranféré à Rodez en 1735, il se montra dans ces différentes places très-zélé contre le jansénisme. Le 11 novembre 1737, il condamna par un Mandement les cahiers de théologie du P. Viou, Dominicain, professeur à Rodez, qu'il accusoit d'enseigner les erreurs proscrites dans Jansénius. Viou lui avoit remis, le 6 avril précédent, un mémoire pour sa défense; mais cet écrit n'ayant pas paru satisfaisant, il se retira au Puy, d'où il lança des *Réflexions* contre le Mandement de l'évêque, qui furent supprimées comme injurieuses à l'épiscopat. Le Dominicain ne perdit pas courage, et porta cette affaire à Rome (1). M. de Saléon, de son côté, écrivit au Pape le 25 avril 1742. Benoît XIV lui répondit le 5 juillet suivant. Sans entrer dans le fond de la question, le Pape, après avoir donné des éloges au prélat, distingue trois espèces de réfractaires, et trace les règles à suivre pour chacune. Il lui recommande d'ailleurs la réserve et la circonspection. Quelques années après, l'évêque publia contre Belelli et Berti les deux écrits intitulés : *Le*

---

(1) Le 15 mars 1743, un décret du général de son ordre l'en exclut pour toujours. Un autre décret, du 10 mai, défendit de le recevoir dans aucune maison. Le P. Viou trouva des avocats qui signèrent, le 6 juin 1744, une consultation où ils décidoient qu'il pouvoit appeler comme d'abus. Il le fit en effet, et présenta requête au parlement de Paris, qui prononça, le 5 septembre de la même année, qu'il n'y avoit lieu de le recevoir pour le présent appelant comme d'abus. Viou publia, sous le nom de Dumont, en 1759 et années suivantes, des *Nouvelles de Portugal*, lors de l'assassinat du roi Joseph, et de l'expulsion des Jésuites. Ces écrits étoient uniquement dirigés contre ces religieux.

Baïanisme et le Jansénisme ressuscités. Il les envoya au souverain Pontife avec une lettre, où il le pressoit de condamner les ouvrages de ces deux religieux. Il les dénonça également à l'assemblée du clergé de 1747, et même, dit-on, à l'université de Vienne, en Autriche. Ces démarches n'eurent aucun effet, et l'augustinianisme, que professoient les deux religieux, continua d'être enseigné en Italie et à Rome. Voyez ce qui est dit à cet égard à l'article *Languet,* 11 mai 1753. En 1746, M. de Saléon devint archevêque de Vienne. C'étoit un prélat régulier et édifiant. On a encore de lui une *Instruction pastorale,* du 25 janvier 1748, sur l'usure, où il soutient l'ancienne doctrine contre des théologiens qui favorisoient le prêt à intérêt.

23 *février.* — Antoine Sandini, professeur d'histoire ecclésiastique à Padoue, naquit dans le Vicentin en 1692. Il fut estimé du cardinal Rezzonico, depuis Clément XIII. On a de lui, les *Vies des Pontifes romains;* l'*Histoire de la sainte famille;* l'*Histoire des saints apôtres,* et vingt *Dissertations pour son Histoire des Papes.* Tous ces ouvrages sont en latin. Sandini étoit bon critique.

21 *avril.* — Joseph-Antoine Sassi, directeur et bibliothécaire du collége Ambrosien, né à Milan en 1673, fut un érudit et un critique distingué. Il est auteur d'une *Dissertation* contre le P. Papebroch, pour revendiquer à la ville de Milan les corps de saint Gervais et de saint Protais; d'une *Vie de saint Jean Népomucène;* d'une *Lettre pour prouver que le corps de saint Augustin est à Pavie;* d'une édition des *Homélies de saint Charles Borromée;* de *Discours* du même; d'une *Chronologie des archevêques de Milan,* et de plusieurs autres ouvrages pleins de recherches et d'érudition. Sassi n'étoit pas moins recommandable par sa sagesse et sa modération, que par sa science et ses talens.

30 *avril.* — Sylvain Pérusseau, Jésuite, eut du succès dans la chaire, fut confesseur du Dauphin, fils de Louis XV, et eut aussi le titre de confesseur du roi. On

ne connoit de lui que des *Sermons*, en 2 volumes et un *Panégyrique de saint Louis*.

8 *mai*. — Charles-François Badia, prédicateur, né à Ancône en 1675, prêcha dans toute l'Italie avec beaucoup d'éclat pendant trente-huit ans, et alla même à Vienne, où on voulut l'entendre. Il devint abbé de Saint-Nicolas à Parme, puis de la Novalèse, et se fixa à Turin, où il mourut, laissant des sermons pour le carême et autres discours, en 2 volumes, un grand nombre de sermons manuscrits, et des traductions de quelques ouvrages de piété français.

8 *juin*. — Joseph-Marie Brocchi, prieur de Sainte-Marie aux Ormes, et recteur du séminaire de Florence, étoit né dans cette ville en 1687. Il est auteur des *Principes généraux de théologie morale*; d'un *Traité de l'occasion prochaine du péché*; des *Constitutions du séminaire de Florence*, et de plusieurs vies de saints.

5 *septembre*. — Jacques Martin, Bénédictin de Saint-Maur, né en Languedoc en 1694, étoit un critique instruit, mais singulier et paradoxal. Ses principaux ouvrages sont : *Traité de la religion des anciens Gaulois*; *Explication de plusieurs textes difficiles de l'Écriture*, 2 volumes in-4° (supprimée à cause de plusieurs explications singulières et de quelques gravures indécentes); *Explication de divers monumens singuliers qui ont rapport à la religion des plus anciens peuples*, avec l'*Examen* de la dernière édition de saint Jérôme; et une traduction des *Conférences* de saint Augustin.

21 *septembre*. — Armand-François Gervaise, ancien abbé de la Trappe, né à Paris en 1660, frère de l'évêque d'Auren, cité plus haut, fut d'abord Carme déchaussé, puis religieux de la Trappe. L'abbé de Rancé le fit nommer son successeur en 1696. On fut obligé de lui faire donner sa démission deux ans après. Bizarre, bouillant, il vouloit tout changer. Il mourut exilé à l'abbaye de Reclus, au diocèse de Troyes, après avoir composé les *Vies de saint Cyprien, de saint Irénée, de saint Paul, de saint Épiphane et de Rufin*; l'*Histoire de*

l'abbé Suger; celle *de l'abbé Joachim*; l'*Histoire de la réforme de Citeaux*; une *Critique des Vies de l'abbe de Rancé*, par Maupeou et Marsollier (le *Moréri* semble lui donner raison contre ces deux écrivains); et le Ier volume d'une *Histoire générale de Citeaux*. Ces deux derniers écrits furent blâmés, et attirèrent à l'auteur quelques contradictions.

30 *septembre*. — Jean-Philippe-Louis de Chézeaux, astronome et physicien, né à Lausanne en 1718, est auteur de *Dissertations critiques sur la partie prophétique de l'Écriture*. Seigneux de Correvon a publié sa vie, avec une *Dissertation*, qu'il avoit composée, *sur l'année de la naissance de Jésus-Christ*.

26 *octobre*. — Philippe Doddridge, ministre presbytérien, étoit né à Londres en 1702. Ses sermons ont été imprimés, ainsi que ses *Pensées libres sur les moyens les plus probables de faire revivre la cause des dissenters*, 1730; *La naissance et les progrès de la religion dans l'ame*, 1745; une *Dissertation sur le système d'harmonie de Newton, et sur l'inspiration du nouveau Testament*, 1748. Il mourut à Lisbonne, où il étoit allé pour sa santé. Sa vie a été écrite par Orton, et Kippis l'a loué démésurément dans la *Biographie britannique*.

11 *novembre*. — Julien Offray de La Mettrie, médecin, naquit à Saint-Malo en 1709. Ayant été obligé de sortir de France pour son *Histoire naturelle de l'ame*, il se retira en Hollande, puis à Berlin, où il continua d'écrire en faveur du matérialisme. C'est à son sujet que Voltaire disoit, dans une lettre du 6 novembre 1750: *La Mettrie vient de faire, sans le savoir, un mauvais livre, imprimé à Potsdam, dans lequel il proscrit la vertu et le remords, fait l'éloge des vices, et invite son lecteur à tous les désordres. Il y a dans son ouvrage mille traits de feu, et pas une demi-page de raison. Des gens sensés se sont avisés de lui remontrer l'énormité de sa morale. Il ne savoit pas ce qu'il avoit écrit.* On recueillit à Berlin ses *Œuvres*, en 2 volumes.

Elles renferment le *Traité de l'ame*; l'*Abrégé des systêmes*; le *Systême d'Épicure*; l'*Homme machine*; l'*Homme plante*; *les Animaux plus que machines*; *l'art de jouir*, etc. Ces écrits respirent un épicuréisme grossier. La mort de La Mettrie fut digne de sa vie. Voltaire, qui se trouvoit alors en Prusse, nous apprend qu'il mourut d'une indigestion, pour avoir voulu manger, par défi, un pâté aux truffes tout entier. On a dit qu'il avoit reconnu ses erreurs à sa mort; le fait ne paroît pas constant. Voltaire, qui n'en parle que comme d'un *brave athée*, d'un *gourmand célèbre* et d'un *fou*, ajoute qu'*il a laissé une mémoire exécrable*. Voyez sa *Correspondance générale*, en 1751 et 1752.

15 *novembre*. — Henri Saint-Jean, vicomte Bolingbroke, né en 1672 de parens dissidens, se fit de bonne heure anglican. La *Biographie britannique* avoue les désordres de sa jeunesse. Il entra dans la chambre des communes en 1702, devint secrétaire d'état en 1704, donna sa démission en 1707, fut rappelé en 1710, et prit beaucoup de part à la paix d'Utrecht. On l'en récompensa par les honneurs de la pairie. Disgrâcié en 1714, à l'avénement de la maison d'Hanovre, il se retira en France l'année suivante. Il refusa d'abord de se joindre au prétendant qui résidoit alors à Bar en Lorraine; mais il alla peu après à sa cour, et y prit même les sceaux. On le déclara en Angleterre, le 10 septembre 1715, atteint de haute trahison. Presque dans le même temps le prétendant l'accusoit de son côté de l'avoir fort mal servi, et lui ôta sa place de secrétaire d'état. Bolingbroke fut fortement soupçonné d'avoir trahi ce prince pour faire sa paix avec le nouveau roi d'Angleterre, et sa réputation en est restée entachée. Il se réconcilia avec le gouvernement anglais, et retourna dans son pays en 1723. Il avoit épousé, en France, la veuve du marquis de Villette. Sa conduite politique changea encore plus d'une fois, et lui attira quelques désagrémens. Il se retira des affaires en 1735, revint en France, et retourna enfin en Angleterre. La collection de ses OEuvres, par

Mallet, renferme les *Lettres sur l'étude de l'histoire;* les *Lettres à Pope sur la religion et la philosophie;* les *Lettres à M. de Pouilly*, etc. Ce dernier ouvrage est *doublement précieux*, dit M. de Lally-Tolendal, *comme étant fort contre l'athéisme, et foible contre la religion. Sa philosophie spéculative, sa théologie naturelle, ainsi qu'il l'appeloit, ses discussions mi-parties contre l'athéisme et contre la révélation, en attestant des lectures immenses, offrent*, suivant le même écrivain, *Des raisonnemens étroits, des contradictions frappantes, des sarcasmes donnés pour argumens, des jeux de mots dans les définitions les plus graves dont l'esprit humain puisse s'occuper. Pope*, dit-il encore, *après avoir célébré Bolingbroke avec idolâtrie, lui reprocha de l'avoir engagé plus loin qu'il ne vouloit dans une métaphysique obscure, et de l'avoir fait sortir déiste, sans le savoir, du labyrinthe où il étoit entré chrétien.* Nous avons apprécié ailleurs les écrits de Bolingbroke. Quant à son caractère moral, il est resté équivoque, et le même M. de Lally, dans le jugement qu'il a porté de cet homme extraordinaire, ne l'a pas toujours peint sous des traits honorables. Il n'est pas besoin de dire que Bolingbroke n'est pas l'auteur de l'*Examen important de la religion*, composé par Voltaire sous son nom, non plus que de la *Lettre* qui suit ce pamphlet dans la collection des *Œuvres* de Voltaire.

26 *novembre*. — Léonard de Port-Maurice, mineur-réformé de l'ordre de saint François, naquit au Port-Maurice en 1676, d'une famille distinguée. Il alla à Rome dès l'âge de 12 ans, et étudia chez les Jésuites. Après avoir été ordonné prêtre, il se consacra aux missions dans les villes et les campagnes, et parcourut, pendant quarante ans, l'état de Gênes, la Toscane, les États de l'Église, la Corse, prêchant la parole de Dieu, et faisant de grands fruits. Sa vie seule étoit un puissant encouragement à la piété. On a de lui plusieurs ouvrages : *Prix et excellence de la Messe*, 1737; *Manuel sacré*, 1734; *Voie du paradis*, etc. Ces œuvres ont

été réunies en 2 volumes, Venise, 1742. Après sa mort on fit des informations sur sa sainteté. Le 16 février 1792, il fut déclaré qu'il avoit pratiqué les vertus chrétiennes jusqu'à l'héroïsme, et le 2 août 1795, on décida que ses vertus étoient constatées par deux miracles. Le 23 février 1796, la congrégation des rites jugea unanimement qu'il étoit digne d'être admis au nombre des bienheureux, et un décret du 19 mars suivant, porte que l'on pouvoit sûrement procéder à sa béatification.

4 décembre. — Nicolas le Gros, ancien chanoine de Reims, né dans cette ville en 1675, fut connu par son attachement et ses services pour la cause de l'appel. Protégé sous M. le Tellier, il n'eut pas le même avantage sous M. de Mailly, son successeur, et quoiqu'il eût signé le formulaire, et dressé, comme greffier de la faculté de théologie de Reims, la conclusion pour l'acceptation de la constitution, il n'en fut pas moins poursuivi par l'archevêque, et se retira en Hollande, auprès de Quesnel, d'où il ne revint qu'après la mort de Louis XIV. Son appel et l'ardeur de son zèle l'exposèrent à de nouvelles traverses. Ses amis l'envoyèrent à Rome, en 1725; malheureusement le Pape et le concile n'eurent point la sagesse de profiter de ses lumières. Le Gros piqué alla les offrir à l'église de Hollande, qui ne fut pas si difficile. On le choisit pour professeur de théologie au séminaire d'Amersfort, emploi qu'il exerça dix ans. Un voyage qu'il fit en Angleterre, en 1729, ne fut pas plus heureux que celui de Rome, et les catholiques de ce pays furent sourds à ses insinuations. Le zèle de le Gros contre l'usure, et le livre qu'il composa sur cette matière avec Petitpied, sous le titre de *Dogme de l'Église touchant l'usure*, l'exposèrent lui et l'archevêque Barchman, à une sorte de persécution de la part des partisans du prêt fort nombreux en Hollande. L'archevêque Van Der Croon ayant paru assez favorable à ces derniers, le Gros se retira à Utrecht; et là, pour expier sa signature du formulaire, il s'abstint de dire la messe pendant quelques années

neés (1). Ce fut alors qu'il écrivit sur les miracles du diacre Pâris, et qu'il composa des discours pour chaque année des *Nouvelles*. Un nouveau sujet de brouillerie le força de changer d'asile. Il n'approuvoit pas les excès des convulsions, et comme elles avoient beaucoup d'admirateurs en Hollande, ainsi qu'en France, il se fit de nouveaux ennemis. En 1743, il s'établit à Rhynwich, maison nouvellement formée par les jansénistes français, et dont il fut fait supérieur. Ce fut là qu'il mourut. Nous ne pouvons donner la liste de ses écrits. La plupart sont des brochures sans intérêt. Il y en a contre MM. de Mailly, Languet, de Charancy, et autres évêques; sur l'appel; sur les convulsions, etc. Des productions un peu plus importantes sont : *La Bible, traduite sur les textes originaux*, 1739, 1 vol. in-12, réimprimée en 1758, en 5 vol. avec de grandes augmentations, entr'autres avec un *Discours sur les prophètes*, où l'auteur donne dans les illusions du figurisme, calomnie horriblement un corps respectable, et se perd en conjectures sur les derniers temps; *Vingt-six lettres théologiques contre l'usure; Méditations sur la concorde des Évangiles*, 1730, 3 vol. in-12; *Méditations sur l'Épître aux Romains*, 2 vol.; *Motifs invincibles d'attachement à l'Église romaine; Méditations sur les six premières Épîtres canoniques*, 6 vol.; une *Explication* manuscrite *de l'Apocalypse*, et un *Traité de l'Église*, 1782, qu'Anquetil-Duperron, l'orientaliste, ancien disciple de le Gros, a traduit en français et commenté. Il vouloit le faire imprimer. Sa mort, en 1805, l'en a empêché.

— Jean-Jacques de la Barre, ministre protestant, né en 1696, fut pasteur à Genève. Sennebier loue beaucoup sa *Doctrine des protestans sur divers points justifiée*, 1720.

(1) Cette dévotion n'étoit point rare dans ce parti. Nous avons vu l'exemple d'un abbé Dilhe, et d'un P. de Gennes. On cite encore un abbé Tournus, mort en 1733, qui ne disoit pas la messe depuis environ vingt ans; et un abbé Briquet, mort en 1770, qui passa les cinq dernières années de sa vie sans dire la messe, et sans communier.

1752.

2 *janvier.* — Gaspar Terrasson, prêtre de l'Oratoire, né à Lyon en 1680, étoit frère d'André, nommé en 1723. Il se consacra à la prédication, et fut ensuite obligé d'y renoncer et de sortir de l'Oratoire, à cause de son opposition à la bulle *Unigenitus*, qu'il paroît néanmoins avoir acceptée en 1744. Il laissa des *Sermons*, en 4 volumes. Les *Lettres sur la justice chrétienne* ne sont pas de lui.

4 *février.* — Louis de Bourbon, duc d'Orléans, fils du régent, né à Versailles en 1703, épousa, en 1724, une princesse de Bade, dont la mort, arrivée en 1726, lui fit faire de sérieuses réflexions. Il prit, en 1730, un appartement entre l'église Sainte-Geneviève et celle de Saint-Étienne-du-Mont. Là le premier prince du sang assistoit aux offices, récitoit le bréviaire, communioit fréquemment, couchoit sur une simple paillasse, se levoit à quatre heures du matin, ne buvoit que de l'eau, jeûnoit rigoureusement, donnoit souvent audience aux pauvres, visitoit même les malades, relevoit de pauvres familles, marioit des filles indigentes, dotoit des religieuses, envoyoit des aumônes à Berlin, en Silésie, et jusque dans les Indes. Il fonda des écoles et des colléges, et distribua de grosses sommes en 1733, en 1739 et en 1740. Il lisoit et étudioit beaucoup. L'Écriture, les Pères, les théologiens, les langues orientales lui étoient connus. Le prince affermissoit sa foi par cette étude. Il protégeoit les savans et les écrivains qui travailloient pour la religion. Il laissa en manuscrit une traduction des Psaumes; une autre des Épîtres de saint Paul; un *Traité contre les spectacles*, et une *Réfutation des Hexaples*. Quelques-uns le supposoient janséniste; mais il étoit loin d'être de ce parti, comme on le voit par ce dernier ouvrage, ainsi que par une lettre qu'il écrivit à M. de Caylus, évêque d'Auxerre, et dans laquelle il blâme ce prélat de sa résis-

tance. Cette lettre, qui est longue et motivée, est assez curieuse, et se trouve dans une source non suspecte, dans la *Vie de Caylus* (par Dettey), tome II, page 265. Le duc d'Orléans ne reçut point les sacremens à sa mort. Bezenval, dans ses *Mémoires*, raconte que cela vint de ce que le duc ne vouloit pas reconnoître les enfans du duc de Chartres, son fils. Il s'étoit imaginé, dit-on, dans ses derniers moments, qu'il ne naissoit ni ne mouroit personne. En vain on lui représenta les conséquences d'un tel refus; il mourut pendant que son confesseur vouloit lui persuader de reconnoître ses petits-enfans. Cet incident bizarre donna lieu, dans le temps, à des conjectures dépourvues de vraisemblance.

23 *mars*. — Alexandre-Pompée Berti, clerc-régulier de la congrégation des Serviteurs de la Mère de Dieu, naquit à Lucques en 1686. Il fut professeur de théologie à Naples, alla à Rome en 1739, y resta toujours depuis, et devint assistant du général de son ordre. C'étoit un littérateur. Il traduisit en italien les *Essais de morale* de Nicole, et plusieurs ouvrages du même. Zaccaria lui reproche d'avoir par là contribué à répandre le jansénisme en Italie.

28 *mars*. — Ignace le Mère, prêtre, né à Marseille vers 1677, étoit attaché au duc d'Orléans, fils du Régent. Après avoir passé quelque temps dans l'ordre de Malte, puis dans l'Oratoire, il reçut les ordres sacrés, voyagea en Italie, alla à Rome, et se fixa à Paris en 1722. Le duc d'Orléans et l'abbesse de Chelles, sa sœur, le protégeoient. Il est auteur de plusieurs traductions des ouvrages des Pères grecs; du *Traité de la Providence* de Théodoret, 1740; d'*Homélies et d'Exhortations de saint Jean Chrysostôme*, 4 volumes in-8°; des *Œuvres de piété de saint Éphrem*, 1744, 2 volumes. Il devoit donner, aussi en français, les *Lettres de saint Isidore de Peluse*, et un ouvrage sous le titre d'*Augustinus græcus*. On dit qu'il a laissé d'autres manuscrits.

28 *avril*. — François Oudin, Jésuite, né en Champagne, en 1673, et mort à Dijon où il demeuroit, étudia

l'Écriture, les Pères et les antiquités ecclésiastiques. Il connoissoit les langues anciennes et modernes, et étoit à la fois théologien, littérateur et érudit. Il travailla à la *Nouvelle bibliothèque des écrivains de sa Société*. Dans son *Commentaire* latin *sur l'Épître de saint Paul aux Romains*, il suit principalement les explications de saint Chrysostôme. On a de lui une *Histoire dogmatique des conciles*, et des commentaires manuscrits sur les Psaumes, sur saint Matthieu, et sur les autres Épîtres de saint Paul.

16 *juin*. — Joseph Butler, évêque anglican de Bristol, puis de Durham, né en 1692, donna, en 1736, l'*Analogie de la religion naturelle et révélée, avec la constitution et le cours de la nature*. On prétendit qu'il étoit mort catholique; mais le fait ne paroît pas constaté.

28 *juin*. — Louis de Bonnaire ou Debonnaire, docteur de Sorbonne, naquit près Troyes. Il avoit été de l'Oratoire, et quitta cette congrégation, sans doute à cause du parti qu'il avoit dans les affaires de l'Église. La *Biographie universelle* dit qu'il prit vivement parti contre les jansénistes. C'est une erreur. Il étoit appelant. Il est auteur, conjointement avec le P. Jard, de *La religion chrétienne méditée dans le véritable esprit de ses maximes*, 6 volumes. Les *Leçons de la sagesse*, 3 volumes; la *Règle des devoirs*, 4 volumes; les *Semaines évangéliques*, 2 volumes; *l'Esprit des lois quintessencié*, sont aussi de lui. Peut-être fut-il éditeur du *Discours* de Fleury *sur les libertés de l'église gallicane*, 1724, avec des notes assez amères. Les *Enluminures de la constitution* lui font encore moins d'honneur. On lui attribue une lettre, du 18 mars 1724, intitulée: *Le faux prosélyte*, contre le *Traité de l'infaillibité du Pape*, de Petitdidier. Les miracles et les convulsions occasionnèrent une longue controverse entre lui et d'autres appelans. Il se déclara contre ces folies. L'*Examen critique, physique et théologique des convulsions*; les *Observations apologétiques*; les *Lettres sceptiques*; les *Réponses*; *l'Esprit en convulsion*, etc. ont rapport à

ces disputes, dans lesquelles Debonnaire montra beaucoup de vivacité. Il publia quelques lettres aux évêques de Montpellier et de Senez. Dans une lettre du 29 août 1735, à M. Colbert, il lui dit : « On dit qu'il y a dans « Paris un homme chargé d'une procuration générale « de signer pour vous ce qu'il plaît à certains gens de « publier sous votre nom. » Il écrivoit à M. Soanen, le 12 février 1736 : « Vous pouvez vous ressouvenir « qu'au mois d'octobre 1729, vous n'aviez point encore « ouï parler d'un ouvrage condamné le 1er août 1726, « dans une Instruction pastorale qui porte votre nom. » Par où l'on voit que Debonnaire croyoit, comme nous, que les écrits publiés sous le nom de ces prélats n'étoient point d'eux. Ce fut lui que l'évêque de Senez attaqua dans la *Lettre* du 20 juin 1736. Le docteur se défendit, et Mignot, de la Tour et Boidot (1), tous appelans et ses adhérens, le secondèrent dans cette controverse, où Poncet tint principalement la plume de l'autre côté. Debonnaire fit paroître, avec Boidot, des *Traités historiques et polémiques de la fin du monde, de la venue d'Élie, et du retour des Juifs*, 1737, 3 volumes. Nul ne combattit plus vivement le *figurisme*, les convulsions et les *Nouvelles*.

23 *juillet*. — Alexandre Politi, clerc régulier des

(1) Philippe Boidot, supérieur du séminaire des Trente-trois, et docteur de Sorbonne, exclu en 1729, fut éditeur du *Traité théologique, dogmatique et critique des indulgences et du jubilé*, de Loger, curé de Chevreuse, 1751. Goujet revit cet ouvrage. On attribue à Boidot une *Lettre*, du 18 mars 1736, sur les imputations faites à l'abbé Debonnaire, dans les *Nouvelles ecclésiastiques*. Il tenoit chez lui des conférences sur les matières ecclésiastiques, et étoit le chef d'une société particulière d'appelans. C'est de là que sortit le *Traité des prêts de commerce*, publié en 1739, par Aubert, curé de Chânes, et augmenté depuis par Mignot. Voyez Mignot, 25 juillet 1771. Cette société des Trente-trois passoit auprès du reste des appelans pour être assez hardie dans sa manière de penser, et presque pour socinienne, parce qu'elle ne vouloit pas se soumettre à l'autorité de leurs deux ou trois évêques.

Écoles pies, né à Florence en 1679, fut à la fois littérateur et théologien. Ceux de ses ouvrages qui rentrent dans notre plan, sont : *Philosophie péripatétique, suivant saint Thomas ; Chefs principaux de théologie chrétienne ; Vie de la sœur Marie-Angèle Gini*, 1738; *Martyrologe romain avec des commentaires*, in-folio. Il fut professeur de philosophie, de théologie, de rhétorique et de grec, soit à Gênes, soit à Pise, où il mourut.

22 *août*. — Guillaume Whiston, prêtre anglican, né en 1667, est fameux par son zèle pour l'arianisme. Ses premiers ouvrages n'annonçoient pas encore son penchant pour cette erreur. Il publia d'abord une *Nouvelle Théorie de la terre ;* un *Court exposé de la chronologie de l'ancien Testament et de l'harmonie des quatre Évangiles*, et un *Essai sur la révélation de saint Jean*. Ayant embrassé l'arianisme, il s'occupa exclusivement à le soutenir et à le répandre. Tout le reste de sa vie fut employé pour cet objet. Il traduisit en anglais les *Constitutions apostoliques*, de l'authenticité desquelles il ne permettoit pas de douter. La *Biographie britannique* ne parle pas de lui avec beaucoup d'estime, et il paroît que parmi ses compatriotes on ne faisoit grand cas, ni de sa véracité, ni de son jugement.

18 *octobre*. — Louis de Héricourt, avocat au parlement de Paris, né à Soissons en 1687, est auteur des *Lois ecclésiastiques de France*, et d'un *Abrégé de la discipline de l'Église*, de Thomassin. Le premier de ces ouvrages sur-tout lui fait honneur. Feller reproche pourtant à l'auteur de n'être pas assez favorable à la puissance ecclésiastique. Mais de Héricourt étoit très-modéré, en comparaison de la plupart de ceux qui ont écrit après lui sur les mêmes matières.

25 *octobre*. — Joseph Chevassu, curé au diocèse de Saint-Claude, naquit dans cette ville en 1674. On a de lui des *Méditations ecclésiastiques*, en 6 volumes ; *Catéchisme paroissial ; Méditations sur la passion ; Abrégé du Rituel romain*, et le *Missionnaire paroissial*, en 4

volumes. Il donna sa démission de sa cure, et mourut à Saint-Claude.

5 *novembre.* — Jacques Foster, ministre presbytérien anglais, né à Exeter en 1697, prit part aux disputes sur la Trinité et sur la souscription aux tests, et se déclara contre la croyance commune dans son parti sur ces deux points. Les écrits du docteur Gale lui persuadèrent que le baptême des adultes par immersion étoit conforme à l'Écriture, et il se fit baptiser de cette manière. En 1731 il publia une *Défense de l'utilité, de la vérité et de l'excellence de la révélation*, contre *le Christianisme aussi ancien que le monde*, de Tindall. Il devint dans la suite pasteur d'une église d'*indépendans*, à Londres, changeant sans façon de communion et de doctrine. Deux volumes de *Discours sur la religion naturelle et la vertu sociale*, prouvent combien il étoit latitudinaire. Il laissa aussi quatre volumes de sermons, et des *Traités sur l'hérésie*, qui lui attirèrent une controverse avec le docteur anglican Stebbing.

— Victor-Amédée Soardi, prêtre de Saint-Lazare, né à Turin, professa la théologie au séminaire de Saint-Firmin, à Paris. Il n'est connu que par un ouvrage latin, imprimé à Avignon, en 1747, sous le titre de : *Doctrine actuelle de l'église gallicane sur l'autorité suprême du Pape*, et qui fut supprimé par arrêt du parlement de Paris, du 25 juin 1748. Soardi s'efforça d'y prouver que le clergé de France reconnoissoit l'infaillibilité pontificale. Son livre ne nous a pas paru bien fort de critique et de raisonnement. On en a donné une nouvelle édition à Heidelberg, en 1793.

— Jean-Albert Bengel, théologien luthérien, né dans le Wurtemberg en 1687, fut pasteur et professeur à Denkendorf. Il étudia particulièrement les Pères et le nouveau Testament, et fut le premier théologien de sa communion qui ait traité en totalité la critique des livres du nouveau Testament. Il publia une édition du nouveau Testament grec, et une *Harmonie exacte des quatre évangélistes*. Son travail sur le texte est, dit-on, géné-

ralement bien fait ; mais ses réflexions et ses explications ne sont pas exemptes d'enthousiasme. Il avoit des idées singulières sur la fin du monde, et il les a sur-tout manifestées dans son *Explication des révélations de saint Jean.*

— Jean-Laurent Mosheim, théologien luthérien, né à Lubeck, en 1694, fut professeur de théologie à Helmstadt et à Gottingue. Il est principalement connu par son *Histoire ecclésiastique*, qui a été traduite en français par Maclaine, en 6 volumes in-8°. On a de plus de lui, des *Notes sur Cudworth*; des *Sermons*; des *Dissertations sacrées*, et l'*Histoire de Servet*. Mosheim étoit instruit et attaché aux dogmes de sa communion.

— Moïse Lowman, ministre presbytérien anglais, né à Londres en 1679, publia, en 1740, une *Dissertation sur le gouvernement civil des Hébreux*; en 1745, des *Paraphrases et notes sur la révélation* de saint Jean; en 1748, *Raisons du rituel hébreu.* Il fut un des ministres presbytériens qui s'unirent à Londres, en 1735, pour prêcher contre l'Église romaine. Du reste, Lowman n'en vouloit qu'aux catholiques, étoit fort tolérant pour les dissidens, et paroît même avoir été partisan du *Christianisme rationnel.* On publia, en 1756, trois traités posthumes de lui, tous relatifs à l'Écriture sainte.

1753.

14 *janvier.* — George Berkeley, évêque anglican de Cloyne, en Irlande, naquit en 1684 dans cette île. Il se fit connoître, en 1709, par sa *Théorie de la vision*, et en 1710, par ses *Principes des connoissances humaines.* L'objet de celui-ci est de prouver que la notion commune sur l'existence de la matière est fausse; que les objets matériels ne sont point hors de nous, mais qu'ils ne sont que les impressions faites sur notre esprit per un acte immédiat de la Divinité. On en a conclu que Berkeley étoit un sceptique qui rejetoit le

témoignage des sens. Mais dans le fait, la dipute ne roule pas sur la réalité des sensations, mais sur leur cause. En 1713, Berkeley appuya son système dans trois *Dialogues entre Hylas et Philonoüs.* Il consacra une partie de sa fortune à un projet d'établissement en faveur des Indiens et des colons d'Amérique. De retour en Angleterre, il publia, en 1732, *Alcyphron, ou le petit philosophe*, où il combattit les *libres-penseurs*, et établit les preuves de l'existence de Dieu sur sa nouvelle théorie de la vision. Il devint évêque de Cloyne l'année suivante, adressa deux écrits aux catholiques de ce diocèse, et fit supprimer une société irréligieuse qui s'étoit formée sous le nom de *Blasters.* On reconnoît qu'au milieu de ses paradoxes il n'eut jamais que des intentions louables.

Même jour. — Jean-Baptiste-Noël le Rouge, docteur de Sorbonne, chanoine de Saint-Louis-du-Louvre, syndic de la faculté de théologie, en 1739, étoit neveu de celui qu'on accusa, sous la régence, d'avoir fabriqué un faux décret d'acceptation de la constitution par la Sorbonne, les opposans aimant mieux le faire passer pour faussaire qu'avouer leur propres variations. Le neveu est auteur d'un *Traité dogmatique sur les faux miracles du temps*, 1739, et donna une nouvelle édition de la traduction du *Nouveau Testament* du P. Amelotte.

28 *janvier.* — Israël-Gottlieb Canz, professeur de théologie luthérienne à Heinsheim, y naquit en 1690. Il étoit disciple de Wolff, et tenta d'introduire sa philosophie et celle de Leibnitz dans la théologie. Il a beaucoup travaillé sur ce dernier sujet. Il est auteur entr'autres de *Méditations philosophiques*; d'une *Théologie thetico-polémique*; d'un *Abrégé de théologie plus pure.*

avril. — Nicolas Fatio de Duiller, né à Bâle en 1664, élevé à Genève, passa quelque temps à Paris et à la Haye, et se fixa enfin en Angleterre, où il mourut. Ce fut un géomètre et un physicien habile. Il se livra au fanatisme, non pas des méthodistes anglais, comme le dit Jean Sennebier, mais des réfugiés français des Céven-

nes, qui se signalèrent par leurs folies à Londres au commencement du siècle. Fatio se fit leur secrétaire, et publia quelques écrits pour prouver l'inspiration de ces fanatiques. Il attesta, le 1er avril 1707, avec Daudé et Portalès, que *l'esprit parloit par la bouche de Marion*. Sennebier ne veut point qu'il ait été mis au pilori, et dit qu'il fut seulement exposé sur un échafaud à deux différentes fois, avec un écriteau; ce qui ressemble un peu au pilori. Cette exécution eut lieu le 2 décembre 1707. Depuis Fatio entreprit de convertir l'univers, et commença un voyage en Asie dans ce dessein. Il mourut toujours persuadé de l'inspiration des camisards, et laissa des manuscrits dans ce sens.

11 *mai*. — Jean-Joseph Languet, archevêque de Sens, naquit à Dijon en 1677. Nommé évêque de Soissons en 1715, il fut un des derniers évêques choisis par Louis XIV, et fut sacré le 23 juin de cette année. Les troubles élevés après la mort du roi, lui donnèrent lieu de montrer son zèle. Il se déclara en faveur des décisions de l'Église, et commença en 1718 à donner des *Instructions pastorales* aux appelans de son diocèse. Un de ses Mandemens fut déclaré abusif par le parlement de Paris, qui supprima en outre une lettre que M. Languet écrivit à l'évêque d'Angoulême sur son appel. Le 24 juin 1719, il adressa au régent une lettre que le parlement condamna au feu. Ayant avoué cette lettre, il fut condamné à 20,000 livres d'aumône; mais le prince défendit de signifier cet arrêt. L'évêque de Soissons se trouva ainsi en butte aux traits du parti janséniste. Ce traitement ne rallentit point son ardeur. Il réfuta les écrits des évêques appelans par des *Instructions* qui se suivirent pendant tout le temps que durèrent ces troubles, et donna des Mandemens contre Le Courrayer, et contre la consultation des cinquante avocats. Ayant été transféré à l'archevêché de Sens en 1730, il y eut à soutenir de longs démêlés avec deux de ses suffragans, de Caylus et Bossuet, très-déclarés l'un et l'autre en faveur du jansénisme. Ces démêlés rouloient sur leurs Catéchismes, sur plusieurs points de

doctrine et de discipline, et sur les innovations de l'évêque de Troyes dans son Missel; celui-ci fut obligé de rétracter, en 1738, quelques-unes des dispositions de ce Missel. L'archevêque de Sens écrivit sur les miracles et les convulsions, et il en fit sentir le ridicule et l'imposture. Enfin on le vit toujours occupé à combattre ce parti. On l'en punit par plusieurs libelles, et on excita ses curés à se soulever contre lui. L'archevêque de Sens n'étoit point tel que ses ennemis ont voulu le faire croire. Son zèle et sa conduite faisoient honneur à son état. Ses productions annoncent des connoissances théologiques. Son style n'est peut-être pas assez serré, mais ses raisonnemens sont en général justes. On a dit que le P. de Tournemine, son ami, l'avoit aidé dans la composition de plusieurs de ses écrits. Outre ses Instructions sur les querelles du temps, on lui doit aussi quelques livres de piété, une traduction des Psaumes; *De l'esprit de l'Église dans ses cérémonies*, contre Claude de Vert; un *Traité de la confiance en Dieu*; la *Vie de la sœur Marguerite du saint Sacrement.* C'est ce dernier écrit qu'on a tourné en ridicule, sous le nom de la *Vie de la mère Marie Alacoque.* En 1747, M. Languet fut fait conseiller d'état. En 1749, il écrivit à M. de Rastignac, archevêque de Tours, au sujet de son *Instruction sur les sacremens de Pénitence et d'Eucharistie.* Il engagea ce prélat, par deux lettres très-pressantes, à désavouer un ouvrage où on lui prêtoit un langage différent de celui qu'il avoit tenu si long-temps. Il lui remontroit l'abus que les appelans faisoient de son *Instruction*, mais il ne réussit point à persuader son collègue. L'archevêque de Sens fut moins heureux encore sur un autre objet. Le 5 avril 1750, il porta un *Jugement doctrinal* contre les Œuvres théologiques de Belelli et de Berti, qu'il accusoit d'être favorables au jansénisme. Il envoya ce jugement à Benoît XIV en le priant de le confirmer. Ses instances n'eurent aucun effet. Il paroît que l'estimable archevêque n'avoit pas, dans cette circonstance, assez distingué le dogme de l'opinion. Le système *augusti-*

nien, qu'il poursuivoit, avoit beaucoup de partisans en Italie, et s'il se rapprochoit du jansénisme dans quelques conséquences, on ne pouvoit les imputer à ceux qui les désavouoient. Tous les ouvrages de controverse de M. Languet ont été réunis en 2 volumes in-folio, et traduits en latin. Ce prélat eut plusieurs frères, entr'autres Jean-Baptiste-Joseph Languet, curé de Saint-Sulpice, en 1714, docteur de Sorbonne, abbé de Bernai, né à Dijon en 1675, et mort le 11 octobre 1750. Ce vertueux prêtre est célèbre par l'achèvement de son église, et par la fondation de l'Enfant Jésus. La consécration de son église se fit avec magnificence en 1745. L'établissement de l'Enfant Jésus lui coûta des sommes immenses, et suffit pour l'illustrer. Il étoit très-charitable, vendit tous ses meubles, en 1725, pour venir au secours des pauvres, fit passer des secours à Marseille lors de la peste, et distribuoit chaque année pour un million d'aumônes. M[me] de Cavois lui ayant légué 600,000 livres, il n'en garda que 30,000 pour ses pauvres, et laissa le reste à la famille. Il avoit résigné sa cure en 1748, et mourut à son abbaye, après avoir refusé les évêchés de Conserans et de Poitiers.

Avril. — Philippe-Louis Verhulst, théologien flamand, né à Gand, étudia à Louvain, et composa un ouvrage en 6 volumes, sur l'Eucharistie, sous le nom de Zeelander, en 1695, et des lettres en 3 volumes in-12, sur les disputes de son église. Ami d'Opstraet et de Van Espen, il se retira à Amersfort en 1739, y fut professeur de théologie avec le Gros, et eut la principale part aux *Acta ecclesiæ Ultrajectensis*, publiés par Van Der Croon, en 1737.

13 *juin*. — Marie Huber, protestante, née à Genève vers 1694, mourut à Lyon : elle est auteur des *Lettres sur la religion essentielle à l'homme, distinguée de ce qui n'en est que l'accessoire*; Londres, 1756, où l'on trouve le pur déisme; *Du monde fou préféré au monde sage*, 1731-1744. M[lle] Huber avoit donné précédemment le *Systême des théologiens anciens et modernes*,

concilié par l'exposition des différens sentimens sur l'état des ames séparées des corps; on a encore d'elle : *Œuvres posthumes, ou recueil de pièces servant de supplément à la religion essentielle à l'homme.* Sennebier cherche à l'excuser.

16 *août.* — François Illharrat de la Chambre, docteur de Sorbonne, et chanoine de Saint-Benoît, né à Paris vers 1698, étoit un théologien instruit et modéré, qui avoit imaginé un système de conciliation sur les matières du jansénisme. Ses ouvrages en ce genre sont, un *Traité sur le formulaire*, 1736, en 4 volumes; un autre *sur la bulle*, en 2 volumes; *Dissertation sur la conduite à tenir envers les opposans à la bulle*, 1745 (il y blâmoit ceux qui ne vouloient pas communiquer avec les appelans); *Dissertation sur la nature du jugement que renferme la bulle*, 1747; il y excuse les appelans d'hérésie. En 1748, il désavoua ces *Dissertations* par une lettre adressée aux journalistes de Trévoux. Les autres ouvrages de la Chambre, sur des matières d'un intérêt plus général, sont, un *Abrégé de la philosophie*, 1754, 2 volumes, dont l'abbé Joly de Fleury fut éditeur; *Exposition claire et précise des différens points de doctrine qui ont rapport aux matières de religion*, 1745, 2 volumes; *Introduction à la théologie*, 1746; *Lettres sur les Pensées philosophiques*, de Diderot, *et sur le livre des Mœurs*, de Toussaint, 1749; *Traité de la véritable religion contre les athées et les déistes*, 1737, 5 volumes; *Traité de l'Église*, 1743, 6 volumes. Il y a un *Abrégé de la vie de l'abbé de la Chambre*, par Jean-Omer Joly de Fleury, cousin du procureur-général de ce nom, et chanoine de Notre-Dame de Paris. Cet abbé, fort lié avec de la Chambre, partageoit ses opinions théologiques, et passa pour avoir eu part à ses ouvrages. On lui attribue la *Science du salut, ou principes solides sur les devoirs les plus importans de la religion, tirés des Essais de morale* de Nicole, 1746. Il survécut peu à son ami, étant mort à Paris, le 27 novembre 1755, à l'âge de cinquante-sept ans

environ. Il avoit été éditeur, en 1737, des Sermons du P. Jérôme de Sainte-Marie (Claude Joffrain), religieux Feuillant, et prédicateur, mort le 17 mars 1721.

22 *octobre*. — Jean-Claude Fabre, prêtre de l'Oratoire, naquit à Paris en 1668. S'étant avisé, dans une édition du *Dictionnaire* de Richelet, en 1709, d'insérer des articles de théologie janséniste, des éloges exagérés de Port-royal, et des satires contre les Jésuites, il fut obligé de sortir de l'Oratoire. Son ouvrage fut supprimé. Rentré dans la congrégation après la mort de Louis XIV, Fabre entreprit de continuer l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury; mais il n'avoit ni l'instruction, ni le discernement, ni la mesure de son sage et pieux devancier. Il entasse sans choix dans sa prolixité fatigante, et l'histoire profane, et l'histoire de l'Église. Ses quinze volumes ne renferment qu'un espace de cent quatre-vingt ans, tandis que Fleury avoit parcouru quatorze siècles en 21 volumes. L'abbé Goujet dans ses *Mémoires historiques et littéraires* ne donne pas une idée plus favorable de Fabre et de son travail. « Son style est lâche et peu « correct, dit-il; peu d'exactitude dans les faits. Fabre « ne corrigeoit jamais, et recouroit rarement aux sources. « Si on eût imprimé son ouvrage tel qu'il sortoit de ses « mains, au lieu de 14 volumes, on en auroit au moins « le double. Je n'ai jamais fait qu'un volume de ce qu'il « comptoit devoir en faire deux. J'aurois encore diminué « ce nombre si les libraires m'en eussent laissé la liberté. « Malgré mes retranchemens, l'histoire civile y domine « encore trop. » Fabre eut défense de continuer à cause de ses préjugés qui commençoient à percer à mesure qu'il approchoit des temps modernes. Il ne faut pas le confondre avec l'abbé Favre, auteur des *Lettres curieuses et édifiantes sur la visite de M. des Achards en Cochinchine*, mises à l'index à Rome, le 16 juin 1746.

13 *décembre*. — Corneille-Paul Hoynck Van Papendrecht, chanoine et grand-vicaire à Malines, né à Dordrecht en 1686, fut long-temps secrétaire du cardinal d'Alsace. Il est auteur de l'*Histoire de l'église d'Utrecht*;

de six *Lettres sur le schisme des prêtres* jansénistes *de ce pays*, et d'une réponse à Broedersen (1).

— Antoine Prado Ventura, religieux de l'ordre de la Trinité, né dans l'Andalousie en 1701, se distingua dans la prédication à Madrid et ailleurs. Il mourut à Cordoue, laissant des *Sermons sur les fêtes des saints*, et autres écrits.

1754.

31 *janvier.* — Jean Cayron, Jésuite, remarquable par la sainteté de sa vie et par sa charité, se dévoua dans les épidémies qui affligèrent Rodez et Toulouse. On a sa *Vie* par le P. Séranne, son confrère, qui le présente comme un modèle de perfection.

24 *mars.* — Jean-Jacques Wetstein, ministre protestant, né à Bâle en 1693, s'adonna à la littérature biblique. Il voyagea dans toute l'Europe, recherchant et examinant les manuscrits du nouveau Testament pour en donner une nouvelle édition accompagnée de variantes. Il publia en 1730 les *prolégomènes* de cette édition. Ils furent attaqués, et l'auteur dénoncé au conseil de Bâle, comme cherchant à affoiblir l'autorité du texte sacré. On déclara son entreprise inutile et même dangereuse, et on l'exclut du ministère. Il se retira en Hollande, où les *remontrans* lui firent un accueil distingué,

(1) Nicolas Broedersen, pasteur à Delft, puis doyen du chapitre schismatique d'Utrecht, composa, en latin, un traité en faveur des prétentions de ce chapitre; un *Court traité des contrats rachetables des deux côtés*, 1729, et un autre *sur les Usures permises et non permises*, 1743. Il s'étoit déclaré pour les prêts et contrats de rentes usités en Hollande. Il y eut à ce sujet de vives disputes dans ce clergé, en 1728 et années suivantes. D'un côté étoient Broedersen, Thierri de Viaixnes, Antoine Cinch, Godefroi Valkenburg, chanoine d'Utrecht, Méganck, etc.; de l'autre, Barchman, Petitpied, le Gros. Chaque parti publia plusieurs écrits.

et lui procurèrent la chaire d'histoire et de philosophie qu'avoit occupée Jean le Clerc. Après avoir fait le voyage de Bâle pour s'y justifier, et y faire casser le décret porté contre lui, il revint à Amsterdam, et y publia, en 1751 et 1752, après des recherches immenses, son édition du nouveau Testament grec, en 2 volumes in-folio, avec les variantes et des remarques critiques. Ce travail lui fit une grande réputation.

3 *avril.* — Daniel-Charles-Gabriel de Caylus, évêque d'Auxerre, naquit en 1669. Il fut grand-vicaire du cardinal de Noailles, nommé, en 1704, à l'évêché de Toul, et la même année à celui d'Auxerre. Les premiers temps de son épiscopat furent assez paisibles. Le 22 mars 1711, il publia une lettre pastorale pour condamner une thèse soutenue par des Bénédictins de son diocèse, et où on renouveloit les erreurs de Baïus. De Caylus exigea du professeur une rétractation de sept propositions, et des jeunes religieux un acte de soumission aux bulles contre Baïus et Jansénius. A cette démarche éclatante, il ajouta l'acceptation qu'il fit, en 1714, de la bulle *Unigenitus*. Il la publia par son Mandement du 28 mars. Membre de l'assemblée du clergé de 1715, où l'on censura les *Hexaples*, il y parla encore dans le même sens. Telle avoit été sa conduite sous Louis XIV; la mort de ce prince lui apporta apparemment de nouvelles lumières. Il signa, avec seize évêques, une lettre adressée au régent pour demander des explications, et en souscrivit, dit-on, une seconde plus forte encore avec trente-un de ses collègues. Mais cette deuxième lettre est une chimère, et on n'a jamais pu en montrer les signatures. En 1717, il suspendit dans son diocèse l'acceptation de la bulle, et après il se mit au rang des appelans, et depuis on le vit toujours un des plus ardens du parti anti-constitutionnaire. Il prit part à toutes ses démarches, signa plusieurs lettres communes aux autres évêques opposans, interdit les Jésuites de son diocèse, défendit leurs congrégations, et signala chaque année de son épiscopat par des traits d'un dévouement entier à la

cause

cause qu'il avoit embrassée. Toutes les autorités furent fatiguées de ses lettres et de ses remontrances. L'assemblée du clergé de 1730 le fit exhorter en vain à tenir une autre conduite. Son château de Régennes étoit pour les opposans un rendez-vous et un asile. Les canonicats, les cures, tous les emplois à la nomination de l'évêque étoient réservés à des prêtres en guerre avec leurs évêques, et le long gouvernement de M. de Caylus lui fournit le moyen de faire ainsi de son diocèse une place forte du jansénisme. Il conféroit les ordres aux jeunes ecclésiastiques qui ne vouloient pas signer le formulaire. En 1733, il publia avec ostentation un miracle opéré dans son diocèse par l'intercession du diacre Pâris, et il alla chanter en grande pompe un *Te Deum* au lieu où le prodige avoit eu lieu. Il changea le Bréviaire, le Missel, le Rituel et le Catéchisme de son diocèse. Ses disputes avec son métropolitain, M. Languet, furent longues et produisirent de part et d'autre beaucoup d'écrits. L'évêque avoit toujours auprès de lui des conseillers destinés à nourrir et fortifier son zèle, et dont quelques-uns d'eux se laissèrent aller à des actes de fanatisme, comme on le voit dans la *Vie* même *de M. de Caylus*, tome II, page 92. Celui de ces prêtres qui mérite de plus d'être cité à cet égard, est Henri Julliot, curé de Courgy, appelant très-exalté, qui ne manquoit pas de prêcher ses paroissiens contre la bulle. Ses services ne se bornoient pas à sa cure. En 1727, il avoit parcouru les cantons de Tonnerre, de Chablis et de Noyers pour y chercher des adhésions à la cause de M. Soanen. Forcé de quitter sa cure à cause de son exagération, il devint l'agent de M. de Caylus, tantôt allant par son ordre dans le diocèse de Sens exciter les curés contre leur archevêque, tantôt arrangeant adroitement quelques miracles, tantôt visitant les couvens des religieuses du Calvaire, et soufflant parmi elles la résistance et l'insubordination. Cette dernière affaire est une de celles qui occupa le plus M. de Caylus. Un bref de Clément XII, du 1er août 1739, avoit nommé de nouveaux supérieurs pour cette

congrégation. Les évêques d'Auxerre et de Troyes, qui étoient les anciens, s'opposèrent à cette nomination, et excitèrent les religieuses à ne pas la reconnoître. Ils les échauffèrent par leurs lettres et par leurs émissaires. On dicta à ces filles des remontrances, des protestations, des significations. Des avocats prouvèrent disertement qu'elles avoient toute raison de se plaindre. Les notaires ne pouvoient suffire à rédiger les actes, et les huissiers à les signifier; car c'étoit ainsi que l'on procédoit, et il y eut sur cette seule affaire des écritures sans fin. M. de Caylus ne parut pas approuver les convulsions. On cite plusieurs de ses lettres contre les derniers volumes de Mongeron; contre le livre des *Suffrages* et contre les *secours* violens. En 1753, on lui présenta, dit sa *Vie*, un projet pour perdre les Jésuites. Il s'agissoit de les dénoncer au parlement. L'évêque ne voulut pas donner les mains à cette levée de bouclier, et le complot fut différé. Nous avons parlé de la lettre que lui écrivit le duc d'Orléans sur sa conduite. Le chancelier d'Aguesseau lui fit également des représentations inutiles. Cet évêque s'étoit déclaré pour le schisme de Hollande, et avoit donné son avis pour la consécration d'un archevêque d'Utrecht, et ensuite pour celle des évêques de Haarlem et de Deventer. Il mourut à Régennes, étant depuis quatorze ans le seul évêque en opposition avec les décrets de l'Église. Ses *Œuvres*, en 4 volumes, furent condamnées à Rome par un décret du 11 mai 1754. On croit qu'il n'y avoit mis que son nom, et qu'elles étoient soit de Duhamel, chanoine de Seignelay, qui lui prêta plus d'une fois sa plume, soit de Cadry, qui fut son théologien et son homme de confiance sur-tout depuis 1748. Ces détails sont tirés principalement d'une *Vie* de l'évêque, 1765, par Dettey, chanoine d'Auxerre. Cette *Vie*, panégyrique continuel, est sur-tout remarquable en ce qu'on y fait de grands éloges de la déclaration du 2 septembre 1754, tandis que l'ouvrage est, d'un bout à l'autre, une infraction continuelle de cette loi.

9 *avril*. — Christian de Wolff, philosophe allemand,

né à Breslaw en 1679, se proposa Descartes pour modèle, et voulut compléter la philosophie de ce grand homme. Une harangue qu'il prononça, en 1721, sur la morale des Chinois, et où il exaltoit ce peuple outre mesure, excita le zèle des théologiens de Halle. Ils examinèrent ses ouvrages, et après de vives altercations, de Wolff fut déposé, et banni le 15 novembre 1723. Il se retira à Cassel, et ne fut rappelé à Halle qu'en 1741, par le nouveau roi de Prusse. Il mourut dans cette dernière ville, jouissant d'une grande réputation, et ayant vu sa philosophie se répandre en Allemagne. Ses écrits sont nombreux. Nous n'en citerons que sa *Théologie naturelle*, sa *Méthode de démontrer la vérité de la religion chrétienne*, et ses *Considérations sur Dieu, sur le monde et l'ame humaine* (1). On assure que de Wolff étoit attaché à la religion, quoiqu'il ait été quelquefois accusé de ne lui être pas favorable.

22 *avril.* — Louis-Bernard la Taste, évêque de Bethléem, né à Bordeaux en 1692, entra chez les Bénédictins de Saint-Maur, où il fit profession. Il devint prieur du monastère des Blancs-Manteaux de Paris, et est principalement connu par les *Lettres théologiques aux écrivains défenseurs des convulsions et autres prétendus miracles du temps.* Ces Lettres sont au nombre de XXI, et forment 2 volumes in-4°. Elles attirèrent à l'auteur un déluge d'injures et de pamphlets. Elles ne sont guère lues aujourd'hui; mais elles purent servir alors à détromper quelques personnes. L'ouvrage est un peu long, pas

---

(1) Il ne faut pas confondre cet ouvrage avec celui qui a pour titre : *Meditationes philosophicæ de Deo, mundo et homine.* Celui-ci n'est qu'une brochure in-8° de 48 pages, qui paroit être de 1717. Elle fut supprimée avec grand soin, et l'auteur (Louis-Théodore Lau) obligé de sortir de Francfort. Vogt dit qu'il mourut à Hambourg, en 1740. On a reimprimé ces *Méditations*, en 1770, avec une traduction française, sous le titre de Kœnigsberg, pour former le tome VIII de la *Bibliothèque du bon sens portative.* On trouve en tête du volume une notice sur la vie de l'auteur. (Extrait du *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, tome IV.)

autant néanmoins que les énormes recueils et les nombreuses apologies du parti contraire. Dom la Taste devint successivement assistant du supérieur-général de sa congrégation, évêque titulaire de Bethléem et abbé de Moirmont. Il fut sacré évêque le 5 avril 1739, fut depuis visiteur des Carmélites, remit l'ordre dans quelques couvens, et mourut à Saint-Denis-en-Laye. On lui attribue des *Lettres aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques ;* une *Réfutation des Lettres pacifiques,* et l'édition des *Lettres de sainte Thérèse,* traduites par l'abbé Pelicot et Mme de Maupeou. On le supposoit aussi auteur des *Observations sur le refus que fait le châtelet de reconnoître la chambre royale ;* mais il paroît constant qu'elles sont de l'abbé Capmartin de Chaupy.

30 *avril.* — François-Hyacinthe Delan, docteur et professeur de Sorbonne, chanoine et théologal de Rouen, naquit à Paris en 1672. Exilé à Périgueux lors du *Cas de conscience* dont il étoit un des signataires, il se rétracta et obtint son rappel. Il prit part aux démarches de la Sorbonne sous la régence, fut exclus des assemblées de la faculté en 1729, et signa la *consultation,* du 7 janvier 1735, contre les convulsions. Il se déclara aussi contre les *Nouvelles ecclésiastiques* par vingt lettres qui parurent, en 1736 et en 1737, sous le titre de *Réflexions judicieuses,* et dans lesquelles il attaqua aussi les *Nouveaux écrivains* combattus par Soanen. Il avoit donné précédemment deux *Examens du figurisme moderne,* et faisoit ainsi à la fois la guerre aux *Nouvelles,* aux *figuristes* et à Debonnaire, chef du parti opposé. On cite encore de lui une *Dissertation théologique sur les convulsions ; l'Usure condamnée par le droit naturel, contre l'Examen de l'usure sur les principes du droit naturel,* 1753, contre Formey ; la *Défense de la différence des vertus théologales d'espérance et de charité,* 1744, sur la dispute qui s'éleva à cette occasion entre les appelans ; *L'autorité de l'Église et de sa tradition défendue.* Delan paroît avoir été modéré dans le parti de l'appel.

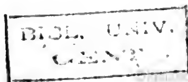
1er *juillet.* — Charles-François Toustain, Bénédictin de Saint-Maur, né au diocèse de Séez en 1700; se rendit habile dans les langues anciennes et modernes. Il travailla à une édition de saint Théodore Studite, qu'il adandonna pour le *Nouveau traité de diplomatique*, dont il fut rédacteur avec dom René-Prosper Tassin. Dom Toustain est de plus auteur de *l'Autorité des miracles*, et de la *Vérité persécutée par l'erreur*; il écrivit sur le secret des saints mystères, à l'occasion de la dispute élevée par le Missel de Troyes. L'ouvrage est resté manuscrit, ainsi que quelques autres de ce savant religieux.

3 *août.* — Jean-Baptiste Surian, evêque de Vence depuis 1728, étoit né en 1668. Il entra dans l'Oratoire, et s'y fit une réputation comme prédicateur. On imprima, en 1738, ses *Sermons choisis pour le carême*, en 2 volumes.

23 *septembre.* — Thomas Bott, d'abord ministre presbytérien, puis prêtre anglican, naquit à Derby en 1688. Il étoit whig ardent, et devint recteur de Winburg. En 1724, il donna un discours pour montrer que l'intention immédiate du Sauveur en venant sur la terre, avoit été de rendre les hommes heureux ici-bas, et en 1725 une brochure contre la notion du bien et du mal moral donnée par Wollaston dans son *Ébauche de la religion de nature*. Son principal ouvrage est une réponse au premier volume de la *Mission divine de Moïse*, de Warburton, où il relève sévèrement les défauts de cet ouvrage. Bott pensoit sur les matières de religion comme Clarke et Hoadly.

1755.

9 *janvier.* — Ange-Marie Quirini, cardinal et évêque de Brescia, bibliothécaire du Vatican, naquit en 1680, et fit profession chez les Bénédictins du Mont-Cassin. Il s'appliqua à la littérature et aux sciences, voyagea en Allemagne, en Hollande, en Angleterre et en France,



et vit partout les hommes les plus célèbres et les plus instruits. Il vint entr'autres à Paris en 1710, et y passa trois ans. Son mérite et sa réputation le firent nommer archevêque de Corfou en 1723, et évêque de Brescia en 1727. Benoît XIII lui donna le chapeau la même année. Le cardinal Quirini étoit aussi libéral que savant. Il rebâtit l'église cathédrale de Brescia, contribua à la construction d'une église catholique à Berlin, forma à Brescia une bibliothèque publique, et augmenta celle du Vatican. Nous distinguerons parmi ses écrits les *Antiquités de Corfou*; une édition des ouvrages de quelques saints évêques de Brescia; une édition des livres de l'office divin à l'usage des Grecs; la *Vie du pape Paul II* contra Platina; une édition des *Lettres du cardinal Polus*, et des discours et Instructions pastorales. Il procura l'édition des Œuvres de saint Éphrem, qu'il dédia à Clément XII. Le cardinal encourageoit les savans à Rome et ailleurs, et jouissoit de l'estime de Benoît XIV.

16 *janvier*. — Nicolas Lenglet du Fresnoy, érudit et critique, naquit à Beauvais en 1674. Il est auteur d'un grand nombre d'écrits, et éditeur de plusieurs autres. C'étoit un homme singulier, hardi, paradoxal, peu sûr, qui ne se faisoit point de scrupule d'écrire le contraire de ce qu'il savoit. Il ne pouvoit souffrir que les censeurs changeassent la moindre chose à son manuscrit, et il rétablissoit ce qu'ils avoient supprimé. Nous ne citerons de lui, qu'une édition du nouveau Testament, en latin, avec des notes historiques et critiques; une édition du *Rationarium temporum*, du P. Pétau; une des *Commentaires* de Dupuy *sur le Traité des libertés de l'église gallicane*, de Pithou; une *Réfutation des erreurs de Spinosa par Fénélon, Lami et Boulainvilliers*; une traduction de l'*Imitation*; un *Traité historique et dogmatique sur les apparitions et visions*, 1751, 2 volumes; un *Recueil de dissertations* sur le même sujet, 1752, 4 volumes et un *Traité historique et dogmatique sur le secret de la confession*, 1713. Il a rédigé des ouvrages d'un genre bien différent.

18 *janvier.* — Pierre Boyer, prêtre de l'Oratoire, né en 1677, eut de la réputation comme prédicateur. Dorsanne dit de lui : « On l'a accusé d'avoir souvent avancé « dans ses sermons des propositions dures. Il étoit suivi « par tout ce qu'il y a de plus zélé dans le parti. Dans « les conversations il parloit beaucoup et fort indiscrè- « tement, et paroissoit, par sa conduite, vouloir s'at- « tirer une lettre de cachet. » Tome II, page 66. Le P. Boyer fut en effet interdit, et même enfermé quelque temps. Il fit, avec l'abbé d'Étemare, les *Gémissemens sur la destruction de Port-royal.* Il est aussi auteur des *Maximes et avis sur la pénitence ;* de *La solide dévotion du rosaire*, et d'une *Vie du diacre Pâris.* On lui a attribué le *Parallèle de la doctrine des païens et de celle des Jésuites ;* il paroît que ce pamphlet est d'un laïque nommé Péan. Le P. Boyer joue un rôle dans le *Journal des convulsions.* Comme il avoit l'avantage de posséder la ceinture du diacre Pâris, cette relique lui donnoit de la considération. Il présidoit quelquefois aux assemblées de convulsionnaires, fut quelque temps directeur du fameux frère Augustin, et finit par le dénoncer au parlement.

24 *janvier.* — Jean-Baptiste Phlipotot du Chesne, Jésuite, né en 1682, est auteur de l'*Histoire du prédestinatianisme*, et de celle *du baïanisme.* Cette dernière a été mise à l'index à Rome par décret du 17 mai 1734.

10 *février.* — Charles de Secondat, baron de Montesquieu, président à mortier au parlement de Bordeaux, étoit né dans cette ville en 1689. Nous avons parlé de ses *Lettres persannes* sous 1723, et de son *Esprit des lois* sous 1750. Ces deux ouvrages, et sur-tout le dernier, ont eu beaucoup de réputation. Montesquieu étant tombé malade se confessa au P. Routh, Jésuite. Celui-ci, dans une lettre au prélat Gualterio, nonce du Pape à Paris, rendit un compte assez détaillé des dispositions du président, qui, dit-il, répondit à ses questions avec beaucoup de candeur et de simplicité, et lui avoua entr'autres qu'il n'avoit jamais été incrédule, et que s'il avoit quel-

quefois blessé la religion, il avoit été entraîné par « le « goût du neuf et du singulier, par le désir de passer « pour un génie supérieur aux préjugés et aux maximes « communes, et par l'envie de plaire et de mériter les « applaudissemens de ces personnes qui donnent le ton « à l'estime publique, et qui n'accordent jamais plus fa- « cilement la leur que quand on semble les autoriser à « secouer le joug de toute dépendance et de toute con- « trainte. » Montesquieu suivit ensuite les conseils de son confesseur, reçut les sacremens, et parut se joindre avec attention aux prières de l'Église. Outre les écrits que nous avons cités, il y a encore les *Lettres familières* de Montesquieu, qui furent publiées par l'abbé de Guasco en 1767, et des *Œuvres posthumes*, imprimées en 1798, dont Bernard, libraire, ex-Oratorien, mort en 1808, fut éditeur. Ces publications ne paroissent devoir ni augmenter ni diminuer la réputation de Montesquieu. Elles montrent quelquefois en lui un amour-propre extrêmement chatouilleux, mais non un incrédule.

2 *mars*. — Louis de Saint-Simon, duc et pair de France, né à Paris en 1675, fut en disgrâce pendant une partie du règne de Louis XIV ; ce qui n'a pas contribué à le rendre très-favorable à la mémoire de ce prince. Fort attaché d'ailleurs au duc d'Orléans, il fut en faveur sous la régence. Dorsanne dit de lui, dans son *Journal*, qu' « il fit paroître un zèle merveilleux pour les appels, « et qu'il écrivoit de tous côtés pour engager à appeler. » Lors du refus des bulles en 1718, le régent nomma Saint-Simon membre d'une commission pour s'occuper de cette affaire, et le même Dorsanne nous apprend que Saint-Simon ne consulta que des appelans. Ayant quitté la cour après la régence, il vécut dans la retraite, et y composa ses *Mémoires*, qui ne furent rendus publics qu'à la révolution. Mais avant cette époque plusieurs gens de lettres en avoient eu communication, et Duclos et Marmontel entr'autres les avoient mis largement à contribution, l'un dans ses *Mémoires secrets*, l'autre dans son *Histoire de la régence*. Avec un peu plus de dis-

cernement, ils auroient dû se défier d'un guide bien éloigné d'être impartial. « Le duc de Saint-Simon, dit « un de ses éditeurs (1), étoit fort entiché de sa no-« blesse. L'austérité de ses mœurs, la franchise de son « caractère, et un certain ton tranchant qu'il affectoit « dans la conversation, avoient rendu son commerce « difficile. Il faut avouer qu'il paroît avoir quelquefois « chargé ses portraits, et que constamment attaché à « un parti, il ne ménage pas assez ceux qui lui sont « contraires; ce qui tient au caractère haineux qu'on « peut lui attribuer avec quelque raison. Il est encore « vrai qu'il semble avoir pris plaisir à recueillir tous les « traits de la malignité et de l'envie. » Plus loin, le même éditeur convient qu' « il ne faut pas adopter tou-« tes les réflexions de Saint-Simon, que ce duc étoit né « avec un caractère jaloux, soupçonneux, plein d'ambi-« tion, porté à la critique et même à la satire la plus « amère, que ses écrits portent l'empreinte de la pas-« sion, et que si sa plume distille le fiel, ce qu'elle a « de trop hardi, de trop douteux, de faux même, oblige « de ne croire le reste qu'avec beaucoup de précaution. » Ce portrait de Saint-Simon ne paroîtra pas trop chargé à quiconque aura lu ses *Mémoires* avec les yeux d'une sage critique (2). Comment imaginer qu'un historien

---

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, à Paris, chez Buisson, 1789, 7 volumes in-8°, y compris le *Supplément*.

(2) Marmontel lui-même, quoiqu'il n'ait guère fait que copier Saint-Simon, en le mettant en meilleur français, avoue que *la haine dans ses* Mémoires *distille le plus noir venin.* Il le peint *avec cette partialité qui exagère tout à ses yeux, et lui fait tout louer ou blâmer sans mesure, avec cette vanité si foible, avec ce caractère souvent si passionné, avec cette bile envenimée qu'il répand à grands flots sur tous les objets de sa haine ou de ses fiers ressentimens, avec cet intérêt personnel qui le domine.........* Quels éloges pourroient faire passer de tels défauts, et comment expliquer que Marmontel, après avoir porté ce jugement de Saint-Simon, prenne néanmoins un tel guide, adopte ses écrits, et écrive, pour ainsi dire, sous sa dictée?

ose avancer que Louis XIV ne « fit jamais rien à Pa-« ris, ni ornement ni commodité, que le Pont royal par « pure nécessité? » Je ne sais s'il est une contre-vérité plus hautement démentie par l'évidence. Ailleurs Saint-Simon, par une exagération non moins ridicule, prétend que pour ce qu'avoit coûté Marly, *on ne dira pas trop en comptant par milliards.* Nul n'a prodigué plus que lui les soupçons d'empoisonnement, et il accueille à ce sujet les bruits les plus absurdes. La manière dont il raconte les affaires ecclésiastiques n'est pas plus faite pour inspirer la confiance. Son éditeur nous apprend qu' « il « a toujours vécu dans la plus grande intimité avec les « plus célèbres du parti janséniste, et qu'il passoit pour « un janséniste très-rigide. » A l'entendre, ce sont les Jésuites qui ont tout fait. Il reproche à M. Godet des Marais, évêque de Chartres, d'avoir contribué à remplir l'épiscopat de gens *inconnus et de bas lieu;* c'est que Saint-Simon n'estimoit que la noblesse, et ne pouvoit souffrir que le mérite conduisit aux dignités. Il fait sa profession de foi en faveur de Port-royal. Du reste, à travers tout ce qu'il dit en faveur de cette cause, il lui échappe un aveu assez singulier. « Je crois, dit-il, qu'il « y a des personnes qui tiennent les cinq propositions « pour bonnes et vraies, qui sont unies entr'elles, et qui « font un parti. » Je ne pense pas que les amis de Saint-Simon eussent approuvé qu'il nous eût fait cette confidence. Saint-Simon, accoutumé, comme il l'étoit, à dire du mal de tout le monde, ne devoit pas ménager les évêques; aussi il les traite fort mal. Malheur à ceux sur-tout qui n'étoient pas gens de qualité. Mais le plus grand défaut de ces *Mémoires*, c'est la profusion des anecdotes que raconte l'auteur. Il ramasse à cet égard les bruits les plus invraisemblables, les traits les plus piquans; et comme il étoit assez méchant, on peut conjecturer, sans beaucoup de noirceur, qu'il y ajoute une pointe de malignité en les brodant. Il raconte, par exemple, que Louis XIV ayant reproché au duc d'Orléans d'emmener avec lui un officier janséniste, et le duc lui

ayant répondu que cet officier ne croyoit pas en Dieu; Louis XIV lui dit : « si cela est, il n'y a point de mal; « vous le pouvez emmener. » A qui fera-t-on croire que ce prince si décent, si mesuré dans tous ses discours, ait jamais tenu un pareil propos? Saint-Simon en prête un aussi ridicule à Clément XI, qu'il assure avoir confié à M. Amelot ses regrets d'avoir donné la constitution *Unigenitus*, et la violence que le Tellier lui avoit faite. Comment supposer qu'un tel Pape se fût déshonoré ainsi lui-même en montrant sa foiblesse, et qu'il eût choisi un ministre de Louis XIV pour lui faire cette étrange confidence? Il en est de même de beaucoup d'autres anecdotes rapportées dans Saint-Simon. Le mariage de l'abbé Dubois, par exemple, est une de ces fables qu'on lui doit d'avoir répandues, et son récit est visiblement arrangé pour divertir ses lecteurs. Quelques personnes croient aussi qu'il est faux que Dubois eût une pension de l'Angleterre, comme Saint-Simon l'en accuse. Voyez l'article *Dubois* dans la *Biographie universelle*. Les *Mémoires* de Saint-Simon, malgré tous ces défauts, ont été la source où les écrivains postérieurs sont allés puiser la connoissance de l'histoire de ce temps; ce qui a accrédité tant d'erreurs, de faux jugemens, de portraits satiriques, et d'anecdotes défavorables sur le compte des personnages les plus recommandables.

11 *mars*. — Thomas Mangey, prêtre anglican, est auteur de *Remarques sur le Nazarenus* de Toland, où il montre la fausseté de l'évangile mahométan de ce dernier; d'une *Défense de la lettre de l'évêque de Londres*, en 1719, et d'une édition estimée des *OEuvres de Philon* le Juif.

29 *avril*. — Jacques (ou Jean) le Febvre, Jésuite, né dans le Hainaut, fut président du séminaire établi près Valenciennes, dans le diocèse de Cambrai. Il mourut dans cette ville, laissant *Bayle en petit, ou anatomie de ses ouvrages*, 1737, réimprimé sous le titre d'*Examen critique des ouvrages de Bayle*. Il est encore auteur de *La seule religion véritable démontrée*

contre les athées, les déistes et les sectaires; Paris, 1744, un volume in-12.

15 *mai*. — Bonaventure Racine, chanoine à Auxerre, né à Chauny en 1708, fut d'abord chargé de la direction de quelques colléges par la Croix de Castries, archevêque d'Alby, et par Colbert, évêque de Montpellier. De Caylus l'attira ensuite à Auxerre. L'abbé Racine composa quelques écrits sur la crainte et la confiance, puis un *Abrégé de l'histoire ecclésiastique*, en 13 volumes in-12. Les premiers siècles sont assez bien traités; mais les derniers volumes ne sont plus que l'histoire du jansénisme, et une déclamation perpétuelle contre les Jésuites. On y joint ordinairement les *Lettres à Morénas*, qui font le XIVe volume, et une suite de l'*Histoire*, en 2 volumes, qui n'est qu'une compilation du *Journal* de Dorsanne et des *Nouvelles ecclésiastiques*. Cette suite est fort au-dessous du travail de Racine. Celui-ci est en outre auteur de *Discours sur l'histoire de l'Église*, et d'*OEuvres posthumes*, publiées par dom Clémencet. On regrette que son *Histoire*, commencée sur un assez bon plan, ait dégénéré en une satire amère et en déclamations fatigantes par leur longueur et leur partialité.

4 *juin*. — Henri-François-Xavier de Belzunce, évêque de Marseille, né en Périgord en 1671, entra d'abord chez les Jésuites, d'où il sortit peu après. Il fut grand-vicaire d'Agen, et fut sacré évêque de Marseille, le 3 mars 1710. Il se signala par son zèle lors de la peste qui désola cette ville. Loin d'écouter des conseils timides, il resta au milieu de son troupeau, et lui prodigua des consolations et des secours. Sa charité généreuse fut récompensée. Il ne fut point atteint du fléau qui enleva, en si peu de temps, tant de milliers de personnes, et entr'autres plus de deux cent cinquante prêtres et religieux. Attaché à son diocèse, M. de Belzunce refusa l'évêché-pairie de Laon, en 1723, et l'archevêché de Bordeaux, en 1729. Clément XII lui donna le *pallium*, en 1731. L'évêque assista au concile d'Embrun, en 1727, et montra en toute occasion un zèle très-vif contre le

jansénisme. Il publia beaucoup de Mandemens et d'Instructions pastorales sur ces matières, contre Le Courrayer, contre la consultation des 50, contre les faux miracles, et en plusieurs autres occasions. On a prétendu que dans toutes ces démarches M. de Belzunce avoit été l'instrument des Jésuites. Il est vrai que le prélat estimoit et protégeoit ces religieux, et il avoit accordé principalement sa confiance à deux d'entr'eux, Fabre et Maire. Quelques-uns ont cru que ce dernier étoit l'auteur de la plupart des écrits publiés sous le nom du prélat. Les derniers jours de M. de Belzunce furent troublés par les querelles sur les refus de sacremens. Le parlement d'Aix condamna au feu un écrit de l'évêque, décréta son secrétaire et son imprimeur, saisit leurs biens, et dénonça l'évêque au roi. Il n'eût pas échappé lui-même, si on n'eût pas eu honte d'attaquer un prélat octogénaire et universellement respecté. Il mourut à Marseille, après avoir fondé le collége qui porte son nom. La *France littéraire* cite de lui l'*Abrégé de la vie de Susanne de Foix de Candale*, 1707; *Lettres à M. Colbert*, 1730; *Pratiques pour se préparer à la mort*, 1735; *Recueil de prières*, 1738; le *Combat du chrétien*, de saint Augustin, traduit en français, avec des notes, 1738; le *Livre* du même *de la grâce et du libre arbitre*, aussi traduit, 1740; le *Livre de l'unité de l'Église*, de saint Cyprien, traduit, 1744; *Méditations pour tous les jours de la semaine*, traduites de l'espagnol; l'*Antiquité de l'église de Marseille et la succession de ses évêques*, 1745; l'*Art de bien mourir*, traduit de Bellarmin, 1752; *Abrégé de la manière de bien vivre*, de saint Bernard, traduit en français, et une *Instruction pastorale sur l'incrédulité*, 1754. Il y a aussi de ce prélat une Instruction pastorale contre deux sermons de Turretin et Maurice, ministres protestans.

12 *juin*. — Jean-Antoine Brémond, Dominicain, général de son ordre, naquit au Cassis, en Provence, en 1692. Il fut d'abord missionnaire à la Martinique, revint ensuite en France, et fut mandé à Rome pour tra-

vailler au *Bullaire* de son ordre; collection qui parut de 1729 à 1740, en 8 volumes in-folio. Il succéda, en 1748, au P. Ripolli dans le généralat. Il est de plus auteur du *Manuel du chrétien; de l'origine allemande de saint Dominique; des martyrs Pierre Sanz et François Serrano*, et du premier volume des Annales de l'ordre des frères Prêcheurs, 1756. Ces trois derniers sont en latin.

13 *juillet*. — Jean Conybeare, évêque anglican de Bristol, né en 1692, eut de la réputation pour ses *Sermons*. Ces *Sermons* sont au nombre de vingt. Il y en a sur les *Miracles*, sur les *Mystères*, sur les *Souscriptions*, sur la *Sanctification pénale des lois*, sur la *Convenance de la révélation*, etc. On a de plus de lui une *Défense de la religion révélée*, contre *Le christianisme aussi ancien que le monde*, de Tindal.

20 *août*. — Jean-François Boyer, ancien évêque de Mirepoix, étoit né à Paris en 1675. Il entra chez les Théatins, et s'étant livré à la chaire et à la confession, il y acquit de la réputation, et fut promu à l'épiscopat. Nommé à l'évêché de Mirepoix, en 1730, il devint, en 1736, précepteur du Dauphin, fils de Louis XV. Nous connoissons peu les détails de cette éducation; mais la vertu, le mérite, la solidité de jugement du prince, sa conduite sage et soutenue, son amour pour la religion, sa vie laborieuse forment un préjugé en faveur des soins de son maître. Rigide observateur des lois de l'Église, M. Boyer donna alors la démission de son évêché. Le roi le chargea, à la mort du cardinal de Fleury, du département des affaires ecclésiastiques. L'évêque se montra sévère sur le choix des sujets. Intègre, pieux, austère, désintéressé, il n'accordoit rien à la faveur. Les philosophes et les jansénistes l'ont peint comme au-dessous de sa place, parce qu'il leur étoit également contraire. M. Boyer n'eut jamais qu'un bénéfice, l'abbaye de Saint-Mansuit, puis celle de Corbie; exemple de modération remarquable dans un ministre de la feuille. Il a laissé des *Sermons* manuscrits. Voyez son éloge par le Beau,

dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*. Après sa mort, la feuille des bénéfices fut confiée successivement au cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges, mort le 29 avril 1757; à Louis-Sextius de Jarente, évêque de Digne, puis d'Orléans, qui eut cette place jusqu'à la fin de 1770; au cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de Reims et grand-aumônier, mort le 27 octobre 1777, et à Yves-Alexandre de Marbeuf, évêque d'Autun, et depuis archevêque de Lyon.

28 *octobre*. — Charles-Louis Dugard, chanoine de l'église de Paris, né en 1677, est auteur d'un *Discours sur la spiritualité et l'immortalité de l'ame*, 1735; de *Dissertations sur les principaux fondemens de la religion*, 1744, in-4° (ces deux écrits sont en latin), et d'une *Nouvelle paraphrase sur les Psaumes de David*, 1754, 2 volumes in-12.

30 *octobre*. — Jean-Baptiste Gaultier, théologien appelant, étoit né à Évreux en 1685. Il fut d'abord théologien de l'évêque de Boulogne, de Langle, s'attacha, en 1724, à Colbert, évêque de Montpellier, et composa beaucoup d'écrits pour ce prélat. La *France littéraire*, de 1756, le donne formellement comme auteur des écrits qui ont paru sous les noms de MM. de Langle et Colbert. Après la mort de ce dernier, Gaultier se chargea de faire la guerre à M. de Charancy, son successeur. C'est de lui qu'est la *Lettre* adressée à ce prélat, et qu'on appeloit agréablement dans ce parti *les verges d'Héliodore*. Il composa dans le même genre le *Mémoire apologétique des curés de Montpellier*; deux nouvelles *Lettres à M. de Charancy*, en 1744 et 1745; *Abrégé de la vie et idée des ouvrages de M. Colbert*; cinq *Lettres pour les Carmélites du faubourg Saint-Jacques*; la *Vie de M. Soanen*; des *Lettres* à l'évêque de Troyes, à l'évêque d'Angers, à l'archevêque de Sens, etc., dans lesquelles il ne faut pas chercher beaucoup de modération. L'abbé Gaultier consentit cependant quelquefois à laisser les évêques en repos, et à tourner l'activité de son zèle contre les philosophes. On lui doit dans ce genre l'*Essai*

sur l'homme convaincu d'impiété; la *Réfutation de la Voix du sage et du peuple*, de Voltaire, et *Les Lettres persannes convaincues d'impiété*. Enfin, il est encore auteur de dix-sept *Lettres théologiques* contre Berruyer, et de la *Lettre à un duc et pair*, sur les affaires du parlement, du 26 octobre 1753. Ce dernier écrit est un libelle contre les évêques, et fut condamné au feu par un arrêt du parlement de Rouen, du 30 février 1754.

— Scipion, marquis Maffei, littérateur, poète et érudit, naquit à Vérone en 1675, d'une famille ancienne. Outre beaucoup d'écrits sur des sujets profanes, il en composa encore sur des matières qui touchent la religion. Il publia, en 1721, des *Commentaires* (Complexiones) *de Cassiodore, sur les Épîtres et les Actes des apôtres, et sur l'Apocalypse, tirés d'anciens manuscrits*; en 1741, les *Vrais sentimens des Pères des cinq premiers siècles sur la grâce, la prédestination et le libre arbitre*; une *Lettre au P. Ansaldi*, contre l'existence de la magie; Muratori et Tartarotti lui ont répondu. Mais celui des ouvrages de Maffei qui a fait le plus de bruit est un écrit en faveur de l'usure. Il s'étoit élevé à ce sujet une dispute à Vérone. Un article inséré dans le Catéchisme du diocèse contre les contrats rachetables des deux côtés, occasionna des écrits contraires. Le marquis Maffei se déclara pour le prêt à intérêt, dans son livre *De l'emploi de l'argent*, 1744, qu'il dédia à Benoît XIV. Ce fut contre lui que le savant Ballerini publia ses *Six livres du droit divin et naturel touchant l'usure*, et Concina son *Usure du triple contrat*. L'écrit de Maffei, fut, dit-on, condamné par l'inquisition de Venise. L'affaire ayant été portée à Rome, Benoît XIV nomma une congrégation pour examiner le livre du marquis et celui du Hollandais Broedersen, dont Maffei s'étoit beaucoup servi. Ce fut sur ce sujet que Benoît XIV donna sa lettre encyclique du 1er novembre 1745. Le marquis Maffei étoit attaché à la religion, et considéré pour son caractère et ses connoissances. On a de lui un ouvrage contre le duel.

1756.

14 *février.* — Gabriel Martel, Jésuite, né au Puy en 1680, est auteur du *Chrétien dirigé dans les exercices d'une retraite spirituelle*, et d'un *Exercice de la préparation à la mort.*

21 *février.* — Daniel Concina, religieux Dominicain de la réforme de Salomoni, naquit dans le Frioul en 1686. C'étoit un théologien habile et un casuiste sévère. Son plus grand ouvrage est sa *Théologie dogmatique et morale*, 1746, 12 vol. in-4° en latin. Il a de plus composé la *Discipline de l'Église sur le jeûne; Le carême appelant de quelques casuistes au bon sens*; des *Dissertations sur l'histoire du probabilisme et du rigorisme*, 1743, 4 volumes in-4°; une *Défense du concile de Trente, sur la pauvreté monastique*; l'*Usure du triple contrat*, contre Maffei, avec un *Commentaire de l'Encyclique* de Benoît XIV, du 1er novembre 1745; *De la religion révélée contre les athées et les déistes; Explication de quatre paradoxes*, etc. Ce dernier ouvrage a été traduit en français par le P. Dufour. Le P. Concina a encore écrit contre les spectacles, contre l'usage du chocolat les jours de jeûne, sur le délai de l'absolution. Ennemi déclaré de la morale relâchée, il la combattoit avec vigueur partout où il croyoit la trouver. On dit qu'il étoit estimé de Benoît XIV. Il eut plusieurs différends avec les Jésuites, et fut un des principaux antagonistes du P. Benzi. Vincent Patuzzi, Dominicain, a publié 6 volumes pour la défense de Concina, et contre les Jésuites. Voyez une notice sur sa vie et ses écrits, par Sandeli, Brescia, 1767.

10 *avril.* — Jean-Bernard Sensaric, Bénédictin de Saint-Maur, né à la Réole en 1710, se distingua dans la chaire, et fut prédicateur du roi. On a ses *Sermons*, 1771, 4 volumes.

10 *mai.* — Joseph Duranti de Bonrecueil, prêtre de l'Oratoire, né à Aix en 1663, mourut à Paris, après avoir traduit les *Lettres de saint Ambroise*, 3 volumes et les *Psaumes expliqués par Théodoret, saint Basile et saint Jean Chrysostôme*, 7 volumes.

11 *juin.* — César Chesneau du Marsais, grammairien et littérateur, naquit à Marseille en 1676. Après avoir été quelque temps dans l'Oratoire, il se livra à l'enseignement. On l'a fait passer, après sa mort, pour un ennemi de la religion. On lui attribue *Le philosophe*, petit écrit imprimé pour la première fois dans les *Nouvelles libertés de penser*, en 1743; réimprimé dans le *Recueil philosophique*, publié par Naigeon, en 1770; et enfin inséré par ce dernier, avec des corrections, dans le *Dictionnaire de la philosophie ancienne et moderne*, qui fait partie de l'*Encyclopédie méthodique*. On lui attribue encore un petit écrit du même genre, intitulé : *La raison*, que l'on trouve dans le même *Recueil philosophique*, de Naigeon. Ce fut lui, ajoute-t-on, qui publia, en 1751, *Le monde, son origine et son antiquité*, que l'on croit être de Mirabaud. Mais il est bon de prévenir que ces différentes attributions n'ont pour auteur et pour garant que Naigeon, qui donne à du Marsais la gloire d'avoir été *un franc athée*, quoiqu'il ne puisse guère l'avoir connu (1). Lancelot, ami de du Marsais, le fait auteur de la *Politique charnelle de la cour de Rome, tirée de l'histoire du concile de Trente*, de Pallavicini, écrit qu'on suppose avoir été composé par ordre du régent, en 1719, pour mortifier la cour de Rome. On publia, aussi en 1758, comme de du Marsais, une *Exposition de la doctrine de l'église gal-*

---

(1) L'auteur de l'article *du Marsais*, dans la *Biographie universelle*, croit, comme nous, que du Marsais fut étranger à ces écrits philosophiques, et que les attributions de Naigeon sont sans fondement. Le même biographe représente du Marsais comme un homme tranquille qui craignoit de se compromettre, et dont les principes étoient opposés à ceux des livres qu'on met sous son nom.

licane par rapport aux prétentions de la cour de Rome. On convient généralement qu'il n'est pas l'auteur de l'*Essai sur les préjugés*, que l'on fit paroître sous son nom, et qui paroît être sorti de la société du baron d'Holbach. Si du Marsais avoit été séduit par les opinions philosophiques, il y a lieu de croire qu'il s'en repentit dans ses derniers momens. Il reçut les sacremens, et Voltaire écrivoit à d'Alembert, le 6 décembre 1757 : *Je suis fâché des grimaces de du Marsais à la mort.* Du Marsais fournit à l'*Encyclopédie* les articles de grammaire. Duchozal et Millon publièrent à Paris, en 1797, ses *OEuvres*, en 7 volumes in-8°. Cette édition est faite sans critique et sans choix.

23 *novembre.* — Arthur Ashley Sykes, théologien anglican, né en 1683, pensoit comme Clarke sur la Trinité, et à écrit dans ce sens. On le trouve mêlé dans toutes les controverses de son église dans son temps. Quoiqu'ennemi des souscriptions, il continua son adhésion à la doctrine anglicane. Il écrivit contre les catholiques, et paroît avoir été lié avec l'évêque Hoadly.

25 *novembre.* — Jean-Baptiste Cadry, plus connu sous le nom de Darcy, qui étoit son nom de guerre, étoit un théologien appelant. Né en Provence en 1680, il fut tour à tour théologien de Verthamon, évêque de Pamiers, de Soanen et de Caylus. Il eut part à l'*Instruction pastorale* publiée par le second, en 1726, et qui provoqua la tenue du concile d'Embrun. C'est lui qui est auteur des *Apologies*, du *Témoignage*, et de la *Défense des Chartreux réfugiés en Hollande*, en 1725 ; des trois derniers volumes de l'*Histoire du livre des Réflexions morales* ; des *Réflexions sur l'ordonnance de M. de Vintimille*, du 29 septembre 1729 ; d'*Observations théologiques et morales contre le livre de Berruyer* ; d'une *Relation de l'assemblée des prêtres de la mission*, en 1724, et de beaucoup d'autres écrits de ce genre.

— Antoine Maurice, ministre protestant, né en Provence en 1677, fut pasteur et professeur de théologie à

Genève. Il étoit versé dans les langues orientales, et a laissé : *Sermons*, en 3 volumes ; trois *Dissertations sur la conscience; Dissertations sur la résurrection;* des discours.

1757.

9 *janvier*. — Bernard le Bovier de Fontenelle, membre des trois grandes académies de Paris, né à Rouen en 1657, étoit à la fois littérateur, philosophe, mathématicien et poète. Ses ouvrages sont nombreux. Nous ne parlerons que de ceux qui ont rapport à notre plan. Il donna, en 1687, l'*Histoire des Oracles*, tirée en partie de l'ouvrage de Van Dale sur le même sujet. Elle a été réfutée par le P. Baltus. Cet ouvrage ne donne, ni en soi, ni par la manière dont il est traité, aucun motif suffisant pour suspecter la religion de Fontenelle. On lui attribue la *Relation de l'île de Bornéo*, citée par Bayle, et qui renferme une histoire allégorique et critique de l'Église de Rome et de celle de Genève. Ce morceau si court ne pourroit être regardé que comme une plaisanterie, et ne sauroit convaincre Fontenelle d'incrédulité. Fontenelle ne parle jamais de la religion qu'avec respect dans ses écrits avoués. S'il lui eût été contraire, il auroit pu glisser de temps en temps quelques traits contr'elle. Il ne l'a point fait, quoiqu'il fut assez porté, par la trempe de son esprit, aux allusions fines et aux épigrammes plus ou moins voilées, et qu'il les ait prodiguées sur d'autres sujets. Dans ses *Éloges des académiciens*, il ne manque jamais de faire mention de leur attachement et de leur respect pour la religion, sans que sans doute rien l'obligeât à en parler. Voltaire, dans sa *Correspondance*, lui reproche d'avoir été un *lâche;* ce qui veut dire apparemment qu'il n'avoit pas de zèle pour la philosophie. Le *Moréri* rapporte que le 1er janvier 1757, sans se trouver plus mal qu'à l'ordinaire, Fontenelle avoit de lui-même demandé les sa-

cremens, et les avoit reçus avec une parfaite connoissance. Il dit au curé de Saint-Roch, quand celui-ci approcha de son lit, qu'il avoit vécu et vouloit mourir dans le sein de l'Église catholique. Le curé s'étoit entretenu avec lui quelques jours auparavant, et depuis plusieurs années Fontenelle voyoit souvent le P. Bernard d'Arras, religieux Capucin (1). Ceux qui veulent faire de lui un ennemi de la religion, seroient donc obligés de dire qu'il revint à elle dans ses derniers temps. On sait d'ailleurs qu'il étoit par caractère extrêmement éloigné de toute dispute et de tout esprit de parti. L'auteur de son article dans le *Moréri*, l'abbé Trublet, son ami, dit : « Nous ne parlons point de quelques écrits qui lui ont « été attribués, la Relation de l'île de Bornéo ; une Lettre « sur la résurrection du corps ; un écrit sur l'Infini ; un « petit Traité de la liberté, en quatre parties, etc. On « peut douter qu'ils soient de lui, et on doit souhaiter « qu'ils n'en soient pas. » Il faut se rappeler qu'à cette époque les philosophes se plaisoient à attribuer à plusieurs hommes célèbres des ouvrages auxquels ceux-ci étoient étrangers, et c'est à quoi Voltaire fait allusion dans sa lettre à Damilaville, le 24 septembre 1766 : « Boulanger « a bien fait de mourir il y a quelques années, aussi bien « que la Mettrie, du Marsais, Fréret, Bolingbroke et tant « d'autres. » Tome LIX de ses *Œuvres*, page 478.

---

(1) Le P. Bernard d'Arras, est auteur des ouvrages suivans : *Le grand commandement de la loi, ou le devoir principal de l'homme envers Dieu et envers le prochain*, 1734, in-12 ; l'*Ordre de l'Église, ou la primauté et la subordination ecclésiastique selon saint Thomas*, 1735, in 12 (supprimé par arrêt du conseil du 28 juillet 1736, parce que l'on craignit que quelques propositions de cet ouvrage ne donnassent lieu de renouveler des disputes sur des matières déjà trop vivement agitées) ; *Le ministère de l'absolution*, Paris, 1740, in-12 ; *le Code des paroisses*, 1742, 2 vol. in-12 ; *les Écarts des théologiens d'Auxerre sur la pénitence et l'eucharistie*, 1748, in-4°, et *Le ministère primitif de la pénitence enseigné dans toute l'église gallicane*, 1752, in-12. Nous ignorons l'année de sa mort.

20 *janvier.* — Charles-René Billuart, Dominicain, professeur de théologie, naquit près Rocroi en 1685. On a de lui un cours de théologie, en 19 volumes, imprimé à Liége de 1746 à 1751. Il y est zélé pour les opinions suivies dans son ordre, et y a joint des thèses sur l'Écriture sainte et sur l'histoire ecclésiastique, empruntées en partie du père Alexandre. Il a fait lui-même un abrégé de cette théologie, en 6 volumes.

17 *mars.* — Michel Villermaules, connu sous le nom de Villers, prêtre suisse, né en 1677, fut long-temps attaché à la congrégation de Saint-Sulpice, et missionnaire dans le Canada. Il est connu par ses *Anecdotes sur l'état de la religion en Chine*, en 7 volumes, où il ne traite pas bien les Jésuites. La relation de la mission du cardinal de Tournon, insérée dans le tome Ier a été traduite de l'italien par Jacques Adam, de l'Académie française, né à Vendôme en 1663, mort le 12 novembre 1735. On attribue à un auteur du même nom l'*Avocat du diable*, 1743, 3 volumes in-12; recueil misérable, plus absurde encore que méchant, où l'on préconise les appelans; mais où l'on parle du concile de Trente avec un mépris révoltant, et où l'on appelle saint Vincent de Paul *un exécrable boutefeu.*

11 *avril.* — André-François Boureau Deslandes, commissaire de la marine, né à Pondichéri en 1690, mort à Paris, est principalement connu par son *Histoire critique de la philosophie*, en 3 volumes. Cet ouvrage n'annonce point un incrédule, comme on l'a quelquefois supposé. L'auteur y témoigne au contraire son respect pour la religion. Voyez entr'autres le IIIe volume, livre VIII, chapitre 34, où il parle très-convenablement de Jésus-Christ et du christianisme. Il recommanda en mourant, dit Voltaire, qu'on brûlât son livre *des Grands hommes morts en plaisantant.* On dit dans la *Biographie universelle* qu'on lui attribue la traduction d'un ouvrage anglais intitulé : *De la certitude des connoissances humaines, ou examen philosophique des diverses prérogatives de la raison et de la foi*, 1741;

ouvrage, ajoute-t-on, pesamment écrit, et un des mauvais livres publiés contre la religion. L'auteur de l'article *Deslandes*, dans la même *Biographie*, dit qu'il possède une relation manuscrite de ses derniers momens, par le marquis de la Sône, son gendre, qui montre que Deslandes abjura ses erreurs à la mort.

4 *juillet.* — Jacques-Sigismond Baumgarten, théologien luthérien, né près Magdebourg en 1706, étudia la théologie, l'histoire ecclésiastique et les langues. Il fut pasteur et professeur de théologie à Halle. Accusé d'hétérodoxie par quelques-uns de ses confrères, il fut appelé à Potsdam, où il se fit aisément absoudre au tribunal d'un prince peu difficile sur la religion. Il renonça cependant à sa chaire. Il étoit disciple de Wolff, et paroît avoir préparé le nouveau système de théologie qui prévalut bientôt dans l'Allemagne protestante. Ses principaux ouvrages sont : *Théologie morale ; Abrégé de l'histoire ecclésiastique*, continué par Semler ; *Doctrine évangélique*, etc.

7 *septembre.* — Dominique-Jean-Marie d'Inguimbert, archevêque-évêque de Carpentras, naquit dans cette ville en 1683. Il fut d'abord religieux de l'abbaye de Buon-Solazzo, où avoit été introduite la réforme de la Trappe. Il y étoit connu sous le nom de frère Malachie. Benoît XIII le fit son secrétaire, et lui donna le titre d'archevêque de Théodosie. Clément XII le nomma évêque de Carpentras, en 1735. Le pieux prélat y vécut toujours en simple religieux, bâtit un vaste hôpital, fonda une bibliothèque publique, et fit les pauvres ses légataires universels. Il est auteur d'une édition des *OEuvres de Barthélemi des martyrs*, avec sa *Vie*; d'un *Portrait de l'abbé de Rancé*; d'une traduction, en italien, de la *Théologie religieuse*, et d'une traduction, dans la même langue, du *Traité* de Petitdidier *sur l'infaillibilité du Pape.*

25 *octobre.* — Augustin Calmet, Bénédictin de Saint-Vannes, abbé de Sénones, en 1728, naquit près Commercy en 1672. Il se livra particulièrement à l'étude de

l'Écriture, et est célèbre par son *Commentaire littéral*, en 23 volumes in-4°, avec beaucoup de *Dissertations*. C'est un ouvrage savant, mais où on pourroit trouver que l'auteur a fait entrer trop de choses. On a de plus de dom Calmet une *Histoire de l'ancien et du nouveau Testament*; un *Dictionnaire historique, critique et chronologique de la Bible*; une *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*; des *Dissertations sur les apparitions*; un *Commentaire sur la règle de saint Benoît, etc.* Ce religieux étoit estimable, laborieux et savant; mais ses écrits sont un peu lourds et diffus, et quelques-uns lui ont reproché entr'autres d'avoir dans son *Commentaire* fourni, quoique sans le vouloir, des difficultés aux incrédules en rassemblant toutes les difficultés, et en compilant sans beaucoup de choix tout ce qui a été dit en bien et en mal sur l'Écriture.

30 *décembre*. — Guillaume Beaufils, Jésuite, né à Saint-Flour en 1674, mort à Toulouse, est auteur d'Oraisons funèbres; des *Vie de Mme de Lestonac* et *de Mme de Chantal*, et de *Lettres sur le gouvernement des maisons religieuses*.

— Louis-François Chalippe, Récollet, plus connu sous le nom de P. Candide, né à Paris en 1684, est auteur de *Sermons*, et d'une *Vie de saint François d'Assise*, qui fut louée par les journalistes de Trévoux. C'étoit un religieux estimé.

1758.

18 *janvier*. — Jean-Antoine Bianchi, religieux mineur Observantin, né à Lucques en 1686, fut professeur de théologie, examinateur du clergé à Rome, et consulteur de l'inquisition. Outre un assez grand nombre d'ouvrages de littérature et de poésie, il publia, de 1745 à 1751, par l'ordre, à ce qu'on dit, de Clément XII, une réfutation de Giannone, intitulée : *De la puissance et la discipline de l'Église, en deux traités*, 5 volumes in-4°.

18 *février.* — Joseph-Isaac Berruyer, Jésuite, né à Rouen en 1681, est fameux par son *Histoire du peuple de Dieu.* « Il ne se souvint pas, dit le P. Berthier, « qu'il travailloit sur le livre, le plus noble, le plus di- « vin, le plus sanctifiant. Il en altéra la simplicité par « l'extrême abondance de son style, la noblesse par une « foule d'images et d'expressions peu convenables, la di- « vinité par l'alliage de ses propres conceptions, l'édi- « fication par la méthode très-condamnable de réduire « quantité de leçons évangéliques aux seuls Juifs et aux « événemens qui les concernent. » La Ire partie parut en 1728, et reparut, en 1733, avec quelques corrections ordonnées, dit-on, par le général des Jésuites, mais qui furent jugées insuffisantes. La IIme partie, qui renferme le nouveau Testament, ne vit le jour qu'en 1753. La IIIme partie, qui renferme une *Paraphrase littérale des Épîtres des apôtres,* fut imprimée en 1758. Toutes ont été condamnées. Le P. Berruyer se soumit en 1753. En 1756 il remit, le 12 avril, au conseiller Pasquier, commissaire du parlement, une déclaration sur ses sentimens. Il est certain que la publication de son livre contribua, ou du moins servit de prétexte à la destruction de sa Compagnie. On supposa qu'il avoit formé, avec Hardouin, un parti et une secte. L'auteur de son article, dans la *Biographie universelle,* accrédite ce soupçon. Mais le *Parti hardouino-berruyeriste,* comme il l'appele élégamment, n'a pas fait autant d'éclat qu'il le suppose. Hardouin et Berruyer ont pu tomber dans l'erreur; mais on ne voit pas qu'ils aient eu tant de partisans opiniâtres disposés à les soutenir, ni que ce parti ait inondé, comme on le dit, le public d'apologies, de défenses, de satires et brochures de toute espèce. L'opposition des pères Tournemine, Laugier, Baltus et Berthier au livre de Berruyer, fait assez voir que tous les Jésuites n'étoient point complices des torts de cet écrivain. Voyez sur Hardouin et Berruyer des *Observations* du père Berthier, dans les *Mémoires* de Trévoux, décembre 1761. Elles sont rédigées avec une exactitude,

une sagacité et une impartialité admirables. Le savant critique remarque très-bien en quoi consistoit le vice du système de Hardouin et de celui de Berruyer; car ce dernier est plus mitigé. Berruyer reconnoissoit une génération éternelle dans la Trinité ; mais il détournoit presque tous les textes qui le prouvent, à la filiation temporelle. Du reste il suit presque toutes les interprétations de Hardouin. Il tâcha de couvrir les défauts et de pallier les excès de cette doctrine ; mais on l'obligea, dans une seconde édition, à en abandonner les points les plus répréhensibles. Berruyer fut éditeur des *Sermons* des pères Bretonneau et Segaud.

26 *février*. — Robert Clayton, évêque anglican de Clogher, en Irlande, naquit à Dublin en 1695. Il se lia avec Clarke, qui lui inspira ses sentimens sur différens points de religion. Il se fit connoître assez tard dans la littérature par une *Introduction à l'histoire des Juifs*, par une *Chronologie de la Bible*, par une *Dissertation sur les prophéties*, où il dit que la fin de la dispersion des Juifs et la ruine du papisme auront lieu vers l'an 2000, par des *Recherches sur la venue du Messie*, et enfin, en 1751, par l'*Essai sur l'esprit* (1), où il se déclare anti-trinitaire. Depuis il donna la *Défense de l'histoire de l'ancien et du nouveau Testament*, en réponse aux objections de Bolingbroke. Son récit sur la formation de la terre et sur le déluge a été attaqué par un Hutchinsonien. L'*Essai sur l'esprit* étoit plus hardi que la *Doctrine de l'Écriture sur la Trinité*, par Clarke. L'auteur du premier vouloit une réforme dans l'Église, et la suppression du symbole de saint Athanase. Il disoit que les articles de foi qu'on obligeoit à souscrire, n'étoient que des articles de paix. Son livre manifesta les grands progrès que l'arianisme et la liberté de penser avoient fait dans l'église anglicane. Les écrits de Clarke, d'Emlyn,

(1) On dit que l'*Essai sur l'esprit* n'étoit pas de lui, mais d'un jeune ecclésiastique de son diocèse, qui n'osa se nommer, et que Clayton ne fit que l'adopter.

de Whiston, de Whitby et de Jackson avoient contribué à répandre les opinions sociniennes. Des évêques mêmes les avoient professées. Hoadly et Rundle, évêque de Derry, passoient pour avoir secoué les principes de leur église. D'autres évêques latitudinaires ne faisoient aucune difficulté de tolérer l'erreur dans leur clergé, s'ils ne l'adoptoient pas pour eux-mêmes. Chez les dissidens le mal étoit plus grand encore. Leurs ministres les plus renommés s'accordoient à nier la Trinité, et ne se divisoient que sur des questions incidentes; les uns regardant Jésus-Christ comme un objet d'adoration, et comme le premier des êtres créés, c'est ce qu'on appele les *hauts ariens;* les autres ne voyant en lui qu'un homme honoré d'une mission spéciale de Dieu, ce sont les *sociniens*. Il n'est pas étonnant que dans un tel état de choses on ait été peu choqué des assertions antichrétiennes d'un évêque qui eût dû être le premier à les réfuter. Toute la punition de Clayton fut qu'il n'obtint pas l'archevêché de Tuam, en Irlande, auquel il aspiroit. En 1756, il fit un nouvel éclat. Comme il blâmoit le symbole de Nicée, et qu'il etoit fâché de le voir adopté dans la liturgie anglicane, il proposa la suppression de ce symbole, ainsi que de celui attribué à saint Athanase, et qui a toujours été l'objet particulier de l'aversion des unitaires. Il ne faisoit, dit-il, cette démarche que pour l'acquit de sa consience. Le scrupuleux évêque prononça donc, le 2 février 1756, dans la chambre des pairs du parlement d'Irlande, un discours où il demanda nettement qu'on réformât les deux symboles. Ce discours, qui fut imprimé depuis, alarma. Le banc des évêques, et leurs plaintes, renouvelées peu après à l'occasion d'un dernier écrit de Clayton, attirèrent un ordre du roi d'Angleterre pour juger cet évêque. Il fut sommé de comparoître devant ses collègues. Soit qu'il fut frappé de cette nouvelle, soit que des causes purement naturelles l'eussent rendu malade, il mourut avant le jour indiqué pour l'examen de son affaire. Comme il y avoit déjà deux ans qu'il avoit prononcé son discours, il paroît

qu'on ne mettoit pas beaucoup d'ardeur à le poursuivre. C'est sur-tout depuis lui que la doctrine anti-trinitaire s'est le plus répandue en Angleterre.

2 *mars.* — Pierre de Guérin de Tencin, cardinal, archevêque de Lyon, né à Grenoble en 1679, fut successivement docteur de Sorbonne, grand-vicaire de Sens, conclaviste du cardinal de Bissy à l'élection d'Innocent XIII en 1721, chargé d'affaires de France à Rome depuis cette époque jusqu'en 1724, et nommé cette année même à l'archevêché d'Embrun. Il tint dans cette ville, en 1727, le concile dont on sait l'issue, et qui lui attira tant d'injures et de sarcasmes. Mais Benoît XIII approuva ses procédés. En 1739, il obtint le chapeau à la nomination du roi Jacques III, et en 1740, il fut fait archevêque de Lyon. Il eut le titre de ministre d'état en 1742 sur la recommandation du cardinal de Fleury, qui l'estimoit, et se retira dans son diocèse dix ans après. Les principaux écrits qu'il publia sont un Mandement contre la *Consultation* des cinquante avocats en faveur de Soanen, et une *Instruction pastorale* contre les écrits de M. Colbert, supprimés l'un et l'autre par le parlement de Paris; des écrits pour justifier ces deux productions; d'autres Mandemens pour proscrire les *Mémoires historiques et critiques* de Mezerai, l'*Instruction* de Colbert *sur les miracles*, le *Mémoire sur les droits du second ordre du clergé*, la *Lettre sur la justice chrétienne*, le mandement de M. de Ségur, la traduction de l'*Histoire du concile de Trente*, par Le Courrayer; des *Lettres* au roi, aux cardinaux de Fleury et de Rohan, et à l'évêque de Senez, et d'autres écrits sur les contestations de ce temps-là.

3 *mai.* — Benoît XIV (Prosper Lambertini), né en 1675, fut successivement chanoine du Vatican, promoteur de la foi, archevêque de Théodosie, évêque d'Ancône, cardinal, archevêque de Bologne, et Pape. Nous avons parlé ailleurs de ce savant pontife. L'édition la plus complète de ses OEuvres est celle de Venise, en 16 volumes in-folio, avec sa vie. Elle renferme le traité

de la béatification et de la canonisation, dont l'abbé Baudeau a donné une analyse en français, le traité *du sacrifice de la messe*, celui *des fêtes en l'honneur de Jésus-Christ et de la sainte Vierge*, les *Institutions ecclésiastiques*, le traité *du synode diocésain*, le *Bullaire*, des *Décisions sur le droit canonique et sur la morale*, et des mélanges. Il donna aussi une édition du martyrologe de Grégoire XIII, et quelques autres pièces. Son article dans la *Biographie universelle* n'est pas exact sur quelques points. On y dit, par exemple, que Benoît XIV mettoit en pratique les maximes de Montesquieu, et que ces deux grands hommes s'étoient devinés. Il n'y a pas la moindre apparence à ce rapprochement.

10 *juillet*. — François Seedorff, Jésuite, né à Fribourg, en Suisse, fut confesseur des électeurs palatins, Charles-Philippe et Charles-Théodore. On a de lui douze lettres de controverse, composées pour l'instruction du prince Frédéric, comte palatin, avant qu'il se fût fait catholique. Seedorff avoue qu'il a profité du travail de Scheffmacher. Le protestant Pfaff à écrit contre l'un et l'autre. Seedorff lui a répliqué, et a gâté sa réponse par des personnalités.

29 *septembre*. — Urbain Robinet, docteur de Sorbonne, abbé de Bellozane, chanoine et grand-vicaire de Paris, né à Ingrande en 1683, rédigea le *Bréviaire de Rouen* en 1736, et publia, en 1744, un *Projet de Bréviaire*, qui a été adopté à Cahors, au Mans et ailleurs.

1er *novembre*. — Samuel-Guillaume de Verthamon, évêque de Luçon depuis 1737, naquit à Limoges en 1693. Il publia une *Instruction sur les sacremens de Pénitence et d'Eucharistie*, et une *sur le Catéchisme de Luçon*. Ses démêlés avec les Jésuites, qu'il interdit dans son diocèse, eurent beaucoup d'éclat. Il étoit aussi fort mal avec son chapitre. On répandit sur les causes de sa mort, comme sur celle de M. de Rastignac, des bruits absurdes, et aujourd'hui entièrement oubliés.

— Georges-Guillaume Alberti, ministre luthérien, né dans le Hanovre en 1723, publia, sous le nom d'*Alethophile de Gottingue*, un ouvrage en anglais intitulé: *Pensées sur l'Essai sur la religion naturelle* de Hume. De retour en Allemagne, il donna des *Lettres sur l'état de la religion et des sciences en Angleterre*, 1752, et un *Essai sur la religion, le culte, les mœurs et les usages des quakers*.

— Cosme de Villiers de Saint-Étienne, Carme, né à Saint-Denis-en-Laye en 1683, est auteur de la *Bibliothèque des Carmes*, en latin, avec notes et dissertations, Orléans, 1752, 2 volumes in-folio.

1759.

25 *mars*. — Thomas-Bernard Fellon, Jésuite, né à Avignon en 1672, est auteur d'une *Paraphrase des Psaumes*, et d'une édition du *Traité de l'amour de Dieu*, de saint François de Sales, qu'il abrégea et retoucha. Il fit les oraisons funèbres de Louis XIV et du duc de Bourgogne.

16 *avril*. — Albert-Joly de Choin, évêque de Toulon depuis 1738, naquit à Bourg en Bresse, en 1700. Il fut doyen du chapitre de Nantes, et grand-vicaire du diocèse. On lui est redevable des *Instructions sur le Rituel de Toulon*, en 3 volumes, ouvrage estimé des ecclésiastiques attachés au ministère. Il donna aussi plusieurs Mandemens sur les contestations de son temps, et fut dans son diocèse un exemple de charité pour les pauvres, de zèle, de désintéressement et de frugalité. Le roi le nomma à une abbaye qu'il refusa. Sa vie étoit simple et modeste. Une longue lettre qu'il écrivit au chancelier de Lamoignon sur les droits de l'Église fait honneur à son zèle.

27 *avril*. — Paul-César de Ciceri, abbé de Notre-Dame en Touraine, prédicateur du roi, naquit à Cavaillon en 1678, d'une famille de Milan. Il occupa long-

temps la chaire avec distinction. Ses sermons ont été imprimés à Avignon, en 1761, en 6 volumes. L'abbé Bassinet en fut l'éditeur.

27 *juillet*. — Pierre-Louis Moreau de Maupertuis, philosophe et mathématicien, naquit à Saint-Malo en 1698. Envoyé dans le nord pour déterminer la figure de la terre, il fut ensuite appelé en Prusse par Frédéric II, qui le fit président de l'Académie de Berlin. C'est là qu'il eut une querelle avec Voltaire, qui le tourna en ridicule dans la *Diatribe du docteur Akakia*. Il mourut à Bâle, assisté de deux religieux. Voltaire lui-même écrivoit à d'Alembert, le 25 août 1759 : *Que dites-vous de Maupertuis mort entre deux Capucins?* Quoique dans ce qu'il a écrit sur divers points de la physique du monde, dit Feller, il y ait des idées favorables au matérialisme, il n'avoit aucune envie de combattre la religion, et lui rend, au contraire, hommage. « Nous sommes, « dit-il, si remplis de respect pour la religion que nous « n'hésiterions jamais de lui sacrifier notre hypothèse et « mille semblables, si on nous faisoit voir qu'elles con- « tinssent rien qui fût opposé aux vérités de la foi, ou « si cette autorité, à laquelle tout chrétien doit être sou- « mis, les désapprouvoit. » (Tome II de ses OEuvres, page 174.) Assurément rien en Prusse n'obligeoit Maupertuis à s'expliquer aussi nettement. Dans son *Essai de philosophie morale*, il réfute ceux qui ont comparé la morale d'Épicure et de Zénon avec celle de l'Évangile.

6 *août*. — Joseph-François Audebois de la Chalinière, grand-pénitencier d'Angers, professeur de théologie, donna 3 volumes de *Conférences sur la grâce*, pour faire suite à celles de Babin. Les jansénistes se plaignirent de lui, tant pour la partie historique que pour la partie dogmatique.

16 *septembre*. — Nicolas-Antoine Boulanger, ingénieur des ponts et chaussées, naquit à Paris en 1722. Il paroît que doué d'une imagination ardente, et accoutumé à errer sur les chemins, il crut découvrir dans les entrailles de la terre des traces de grandes révolutions,

et que s'abandonnant à la manie des systèmes, il se perdit sur les temps anciens dans un dédale de conjectures ténébreuses et d'hypothèses effrayantes. Il ne voyoit partout qu'objets de terreur, que destruction. Ce sont les idées qui dominent dans ses ouvrages, du moins dans ce qu'on nous donne comme de lui; car on ne sait guère à quoi s'en tenir à cet égard. Le *Christianisme dévoilé*, qui lui avoit été attribué, n'est pas de lui, mais de Damilaville. On convient également que les articles *Population* et *Vingtièmes*, qui avoient été insérés dans l'Encyclopédie comme étant de lui, sont du même Damilaville. Boulanger fournit à l'Encyclopédie les articles *Corvée*, *Guèbres*, *Déluge*, *Langue hébraïque* et *Économie politique*. L'auteur du *Dictionnaire des ouvrages anonymes* dit, d'après Naigeon, que l'*Antiquité dévoilée par ses usages* est de Boulanger, mais qu'elle a été *refaite* par le baron d'Holbach. Or on pourroit croire, sans beaucoup de noirceur, que le baron, dont tout le monde connoît les sentimens et les efforts contre le christianisme, n'a point *refait* ce livre sans y ajouter beaucoup de son fond, et peut-être sans le dénaturer. Les *Recherches sur l'origine du despotisme oriental* ne furent également imprimées qu'après la mort de Boulanger, et ont pu aussi être *refaites* par son éditeur. L'auteur de son article dans la *Biographie universelle* le soupçonne aussi, et parle fort bien des rêveries bizarres et des sombres hypothèses de Boulanger. Il est remarquable que celui-ci ne publia rien. On a réuni, en 1792, ses Œuvres en 8 volumes in-8°. En tête est une notice sur Boulanger, qui n'apprend pas grand chose de lui. Naigeon lui attribue des *Dissertations sur Élie et Énoch*, *sur saint Pierre*, *sur saint Roch*, *sur sainte Geneviève*. Il regrette que les deux dernières se soient perdues. Peut-être l'auteur les brûla-t-il à l'article de la mort, lorsqu'il se repentit de ses égaremens; circonstance que ses amis ont passée sous silence, mais qui n'en est pas moins certaine. Étant tombé malade chez son père, qui étoit un marchand papetier de la rue Saint-Jacques,

Boulanger

Boulanger y fut assisté à la mort par l'abbé Lambert, premier vicaire de Saint-Séverin, et depuis chanoine de Saint-Honoré. Il rétracta ses sentimens et ses écrits. Enfin Naigeon attribue aussi à Boulanger une *Histoire de l'homme en société*, dont il a donné des extraits dans la *Philosophie ancienne et moderne* de l'*Encyclopédie*. On y trouve en effet l'imagination déréglée et les vaines conjectures de Boulanger, qui ne rêvoit que révolutions, déluges et bouleversemens.

9 *octobre*. — Fulgence Cuniliati, Dominicain, né à Venise en 1685, étoit originaire de Lyon. Il prêcha avec succès en Italie, et devint, en 1737, vicaire-général de son ordre. C'étoit un théologien éclairé. On a de lui : *Méditations sur les Évangiles*, 4 volumes; *Vies des saints*, 6 volumes; *Vie de sainte Catherine de Ricci;* le *Catéchiste en chaire*, et plusieurs traités de dévotion.

19 *octobre*. — Pierre Guilbert, tonsuré, ancien précepteur des pages de Louis XV, né en 1697, est auteur des *Mémoires historiques et chronologiques sur l'abbaye de Port-royal*, en 9 volumes in-12 seulement; de la traduction de l'*Amor pœnitens*, de Neercassel; et de *Jésus au calvaire*.

24 *décembre*. — David-Renaud Boullier, ministre protestant, né à Utrecht en 1699, d'une famille d'Auvergne, est connu par un assez grand nombre d'écrits, dont les principaux sont : *Dissertation sur l'existence de Dieu; Exposition de la doctrine orthodoxe de la Trinité; Lettres sur les vrais principes de la religion contre le livre de la Religion essentielle à l'homme, de Mlle Huber; Court examen de la thèse de l'abbé de Prades, et observations sur son apologie; Lettres critiques sur les Lettres philosophiques de Voltaire; Observations sur le livre de Job*, et *Le pyrrhonisme de l'Église romaine, ou Lettres du P. Hayer avec les réponses*. Boullier avoit de l'instruction et du zèle pour le christianisme. Il fut d'abord ministre à Amsterdam, puis à Londres, et a laissé des Sermons.

— Charles Noceti, Jésuite, né à Pontremoli, mort à Rome, y fut professeur de théologie et examinateur des évêques. Il est auteur de *Veritas vindicata*, en 2 volumes, où il critique la théologie du P. Concina, et défend ses confrères.

1760.

Mars. — Daniel le Masson des Granges, prêtre, né en 1700, n'est guère connu que par le livre intitulé : *Le philosophe moderne, ou l'incrédule au tribunal de la raison*, 1759. Feller en fait l'éloge.

10 *avril.* — Jean Lebeuf, prêtre d'Auxerre, de l'académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, naquit à Auxerre en 1687. Il se livra aux recherches de critique, et fit plusieurs voyages en différentes provinces pour s'y instruire dans l'histoire des tems les plus reculés. De là, beaucoup de dissertations et de mémoires, et sur-tout son *Histoire ecclésiastique de la ville et du diocèse de Paris*, en 15 volumes. Elle est pleine de détails curieux, quoiqu'un peu longue. L'abbé Lebeuf publia encore des *Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris*, et un *Traité du chant.* Il travailla à la composition du chant du Bréviaire et du Missel donnés par M. de Vintimille.

21 *avril.* — Claude Deniso, directeur du séminaire d'Orléans, n'est connu que par un livre estimé des ecclésiastiques, sous le titre de *Thesaurus sacerdotum et clericorum*, in-12.

26 *avril.* — Pierre-Nicolas Desmolets, prêtre de l'Oratoire, et bibliothécaire de la maison de Saint-Honoré à Paris, fut un critique et un littérateur distingué. Il travailla à l'*Histoire ecclésiastique parisienne*, de Dubois, et fut l'éditeur de la *Bibliothèque sacrée*, du père le Long; du Traité *De tabernaculo fœderis*, du père Lami; des *Institutiones catholicæ*, du P. Pouget; des 3me et 4me volumes des *Cérémonies de l'Église*, de dom

de Vert; des *Cas de conscience*, de Juénin, et des *Sermons du P. Hubert* et *du P. de la Roche*. Il y a joint des notices sur presque tous ces auteurs.

9 *mai.* — Pierre Pacaud, prêtre de l'Oratoire, né en Bretagne, eut quelque réputation comme prédicateur. On a de lui des *Discours de piété*, en 3 volumes, 1745, qui ne furent publiés qu'avec quelques cartons. Pacaud fut interdit par l'archevêque de Paris en 1730, et renvoyé de l'Oratoire en 1746.

Même jour. — Nicolas-Louis, comte de Zinzendorf, fondateur et chef des Hernhutes, naquit en Lusace en 1700. Il forma, dit-on, dès l'âge de dix ans, le projet de sa société, et fut à peine sorti de l'université de Halle qu'il se mit en devoir de l'exécuter. Ayant fait goûter ses idées à plusieurs personnes, qu'il réunit à Bertholsdorf, en Lusace, il introduisit parmi elles une espèce de fraternité assez analogue à celle des quakers. Un charpentier, nommé Christian David, lui amena plusieurs Moraves. On fit en quelque sorte la dédicace de la société le 11 novembre 1722. Peu à peu elle prit de la consistance. Le village s'agrandit, et fut appelé *Hernhut* ou *Protection du Seigneur*. Zinzendorf y établit une discipline régulière. En 1737, il fut nommé évêque, et se démit dans le troisième synode général, tenu à Gotha en 1740. Il fut alors fait président, et en 1743 il prit le titre de ministre plénipotentiaire et d'économe-général de la société. Il voyagea en Europe, passa en Angleterre, alla même deux fois en Amérique, envoya des missionnaires en différens pays, et établit des colonies en Pensylvanie, en Hollande, en Vétéravie, en Angleterre, et jusque chez les Hottentots. En 1748, il fit recevoir la confession d'Augsbourg par les Moraves. On a sa Vie écrite en allemand par Spengenberg. C'est un panégyrique. Le comte de Dohna lui succéda dans le gouvernement de la société. Zinzendorf a laissé des ouvrages que l'on peut consulter, ainsi que les *Merveilles de Dieu sur son Église*, par Isaac le Long, Amsterdam, 1734; et un ouvrage anglais, imprimé en 1775, sous le titre

de *Détails historiques sur la société des frères Hernhutes*. Crevenna fait mention d'un manuscrit où on les accuse d'attentats contre les mœurs. Cette accusation ne paroît pas fondée. Les Hernhutes ne sont probablement que des enthousiastes, qui ont beaucoup de ressemblance avec les quakers. Voyez l'*Histoire ancienne et moderne des frères de l'union, appelés Moraves ou Hernhutes*, par David Cranz, ancien secrétaire du comte de Zinzendorf, puis pasteur hernhute, mort en Silésie le 6 juin 1777.

16 *juin*. — Jean-Baptiste le Mascrier, né à Caen en 1697, publia quelques ouvrages d'histoire et de littérature. Il eut part à la nouvelle édition de l'*Histoire générale des cérémonies religieuses*, compilation assez peu digne d'un ecclésiastique. L'édition des *Mémoires de Telliamed* ne lui convenoit pas davantage. Peut-être crut-il réparer ses torts en donnant, en 1756, les *Réflexions chrétiennes sur les grandes vérités de la foi*, qu'il tira des mémoires du P. Judde.

30 *mai*. — Étienne Jauffroy, prêtre de la doctrine chrétienne, né à Ollioules en 1698, fut grand-vicaire, théologien et homme de confiance de M. de Choiseul, évêque de Mende. Il rédigea les *Statuts synodaux*, publiés dans le synode général tenu à Mende en 1738; les *Conférences de Mende*, et une *Apologie* de ces conférences. C'étoit un ecclésiastique pieux, austère et désintéressé.

24 *juin*. — Jean-Baptiste de Mirabaud, secrétaire de l'Académie française, né en Provence en 1674, n'est point l'auteur du *Système de la nature*, qui fut publié sous son nom, en 1770, par le baron d'Holbach. On lui attribue *Le monde, son origine et son antiquité*, livre imprimé à Londres en 1751, et dont du Marsais est cité sans fondement comme l'éditeur. On lui donne aussi une dissertation *sur l'origine du monde*, imprimée à la tête de ce dernier ouvrage, et qui l'avoit déjà été, en 1740, dans les *Dissertations mêlées*, recueillies par J. F. Bernard; plus une *Lettre pour prouver que le mépris pour les*

Juifs est antérieur à la malédiction de Jésus-Christ (elle fait également partie des *Dissertations mêlées*); plus enfin, les *Sentimens des philosophes sur la nature de l'ame*, insérés dans les *Nouvelles libertés de penser*, en 1743, dans le *Recueil philosophique* de Naigeon en 1770. Toutes ces attributions ne sont fondées que sur le témoignage fort suspect de ce même Naigeon. On assure néanmoins que Mirabaud n'étoit pas croyant.

16 *juillet*. — Jean-Henri Callenberg, théologien luthérien et savant orientaliste, né en Saxe en 1694, eut beaucoup de zèle pour le succès des missions établies en Orient par les protestans. Il faisoit imprimer pour cet effet des livres en arabe et en hébreu. Son zèle se portoit principalement sur les juifs et les mahométans. Il traduisit quelques ouvrages pour eux, et en composa d'autres. Un Jésuite du même nom, Gaspar Callenberg, né en 1678, fut professeur de théologie à Paderborn, à Trèves et à Aix-la-Chapelle, et mourut à Cosfeld, le 11 octobre 1742, ayant publié quelques livres de théologie et de droit canonique.

— Bernard Bensi, Jésuite, né à Venise en 1688, composa, en latin, une *Pratique de la pénitence*, 1742, et une *Dissertation sur les cas réservés*, 1743. On dit qu'il y autorise le relâchement, et qu'il y enseigne deux maximes scandaleuses. Concina l'attaqua vivement. Les Jésuites le défendirent. Les deux ouvrages furent mis à l'index à Rome, le 16 avril 1744 et le 22 mai de l'année suivante. L'auteur fut obligé de donner une rétractation, et mourut à Padoue, après avoir composé d'autres ouvrages.

— Baudouin de Housta, religieux Augustin, né dans le Hainaut, et mort à Enghien après avoir professé dans son ordre, n'est connu que par le livre imprimé à Malines, en 1733, sous le titre de *Mauvaise foi de M. Fleury prouvée par plusieurs passages des saints Pères, des Conciles, et d'auteurs ecclésiastiques, qu'il a omis, tronqués ou infidèlement traduits dans son Histoire*. Ce titre n'annonce pas de modération.

— Abraham le Moine, ministre protestant, réfugié en Angleterre, fut pasteur de l'église française à Londres. Il donna, en 1747, un *Traité sur les miracles* contre Chubb, réfuta Middleton et Bolingbroke, et traduisit en français les lettres pastorales de Gibson, et deux ouvrages de Sherlock.

1761.

7 *janvier* — Gabriel-Nicolas Nivelle, prieur de Saint-Céréon, né à Paris en 1687, étoit disciple de Boursier et confident de Soanen. Il assista aux conférences qui se tenoient à Saint-Magloire contre la constitution *Unigenitus*, et se donna beaucoup de mouvemens lors des appels. Nivelle eut part à l'écrit à quatre colonnes, qui fut comme le germe des grands *Hexaples*, et que l'on rédigeoit à Saint-Magloire. Il est auteur d'une *Relation de ce qui s'est passé dans la faculté de théologie de Paris au sujet de la bulle*, 7 volumes in-12; du *Cri de la foi*, en 3 volumes, et du *Recueil général des actes d'appel*, en 4 volumes in-folio. Outre ces énormes compilations, il fut éditeur de l'*Examen pacifique*, et du *Traité de la liberté*, de Petitpied, et mit en tête du premier une *Préface* où il donnoit tout l'avantage à ce docteur dans ses controverses avec les appelans; ce qui donna lieu aux cinq *Lettres* que lui adressa Gourlin, en 1756.

1er *février*. — Pierre-François-Xavier de Charlevoix, Jésuite, né à Saint-Quentin en 1682, mort à la Flèche, travailla aux *Mémoires de Trévoux* pendant vingt-deux ans, et publia une *Histoire du christianisme dans le Japon*; une *de Saint-Domingue*; une *du Paraguay*; une *du Canada*, et la *Vie de la mère de l'Incarnation*. Ses histoires ne sont pas sans intérêt, quoiqu'on y parle trop des Jésuites. L'auteur étoit d'ailleurs un bon religieux et un homme estimable.

5 *mars*. — Jean Taylor, ministre presbytérien an-

glais à Norwich, puis à Warington, est auteur d'une *Concordance hébraïque*, qui parut en 1754 en 2 volumes in-folio. On a aussi de lui un *Examen du plan de morale du docteur Hutcheson*, la *Doctrine de l'Écriture sur le péché originel*; des livres d'éducation, et quelques écrits de controverse. Il paroît avoir été latitudinaire.

17 *avril*. — Benjamin Hoadly, évêque anglican de Winchester, né en 1676, est fameux par le nombre de ses écrits, par la liberté de ses opinions, et par la controverse à laquelle il donna lieu, et qui fut appelée la *controverse de Bangor*, du nom de son premier siége. Il se fit connoître de bonne heure par son attachement aux principes religieux et politiques des whigs, et eut avec Atterbury de longues disputes sur ce sujet. Il se déclara vivement contre l'obéissance passive, et contre les droits du clergé, attribuant tout pouvoir dans l'Église aux magistrats. Ses sermons et ses écrits sont dans ce sens. Devenu évêque de Bangor en 1715, il prêcha devant le roi Georges Ier, le 31 mars 1717, le fameux sermon *sur la nature du royaume du Christ*, qui souleva contre lui tout le clergé anglican. Là, poussant jusqu'au bout le principe fondamental de la réforme, il disoit nettement que Jésus-Christ n'a laissé après lui dans l'Église ni juges, ni interprêtes, ni autorité quelconque, que chacun est libre de suivre son propre jugement, que la communion avec l'Église est une chose arbitraire, que l'excommunication n'a aucune force, et que chacun sera jugé d'après sa persuasion intérieure. Des principes si larges dans la bouche d'un évêque d'une communion chrétienne, parurent un scandale. Plusieurs théologiens écrivirent contre lui, et la convocation du clergé se plaignit fortement. Mais Hoadly étoit protégé à la cour. La convocation fut prorogée, pour lui épargner une censure éclatante. Toutefois cette mesure ne termina pas la dispute. Un grand nombre d'écrits parut de part et d'autre. Sherlock, Hare, Snape, Poter, Law, réfutèrent les principes d'Hoadly, et cette controverse fit beau-

coup de bruit en Angleterre. Hoadly fut successivement transféré aux siéges d'Héréford, de Salisbury et de Winchester. Il publia, en 1735, son *Exposé du sacrement de la cène*, où il achève de dépouiller ce sacrement du peu qu'y avoit laissé Calvin; n'y voyant qu'une cérémonie extérieure et une formule. Il partageoit les sentimens de son ami Clarke sur la Trinité et les souscriptions. Partisan de la plus grande liberté civile et religieuse, très-favorable aux *dissidens*, il peut être regardé avec Clarke comme le chef d'une école dont le systême religieux est extrêmement voisin du déisme. Le fils de l'évêque de Winchester publia, en 1773, une édition complète de ses OEuvres en 3 volumes in-folio.

26 *mai*. — Jacques Fontaine, auteur des *Nouvelles ecclésiastiques*, né à Fontenai-le-Comte en 1688, s'attacha au diocèse de Tours, et y fut curé de Mantelan. Son zèle contre la bulle *Unigenitus* et une lettre, du 10 juin 1727, à M. de Rastignac, l'obligèrent à quitter sa cure. Il vint à Paris en 1728, et fut accueilli par les frères Desessarts, dont la maison étoit ouverte à tous les opposans. Ils avoient commencé à envoyer dans les provinces des bulletins imprimés en faveur de l'appel. Ils s'adjoignirent Fontaine, qui prit apparemment vers ce temps le nom de la Roche. Boucher (1), Troya et quelques autres travailloient aussi à ces bulletins. Mais Fontaine en demeura bientôt seul chargé. Il se condamna pour cet effet à une profonde retraite. On dit que le lieutenant de police de ce temps-là, Hérault, mit tout en œuvre pour connoître l'auteur des *Nouvelles*, et pour en faire cesser le débit. Il n'y put réussir, et Fontaine, protégé par le zèle et l'enthouiasme de ses partisans,

(1) On cite deux Boucher, Philippe et Élie-Marcoul, comme ayant travaillé aux *Nouvelles*. Le premier, mort le 3 janvier 1768, est auteur de quatre *Lettres sur les miracles de Paris*, sous le nom de l'abbé Delisle; d'une *Analyse de l'Épître aux Hébreux*, et de manuscrits. Le second, mort le 19 mars 1754, donna des *Relations des assemblées de la faculté de la théologie*.

continua son libelle hebdomadaire qui se distribuoit régulièrement (1). Médisances, calomnies, faussetés, erreurs, injures, minuties, platitudes, voilà ce qui remplit ces feuilles, dont les plus raisonnables appelans n'approuvoient pas le ton. Duguet, Delan, Debonnaire, Mignot, Latour, blâmoient hautement le gazetier, et se moquoient de ses décisions tranchantes et de son fanatisme à préconiser les convulsions. Dans les récits qu'il fait, et qui ont l'air d'être jetés tous dans le même moule, ses amis sont toujours des modèles de piété, de raison, de modestie et de sagesse; tandis qu'il fait tenir constamment aux autres une conduite et un langage ridicules. Les Jésuites rédigèrent depuis 1734, un *Supplément* qu'ils vouloient opposer aux *Nouvelles;* ils furent forcés de cesser ce journal à la fin de 1748. Lors des disputes du parlement avec la cour, Fontaine fut un des plus ardens à soutenir et à échauffer le zèle des magistrats, qu'il représentoit comme les défenseurs de l'Église et de l'état. Il peut être regardé, par l'assiduité de ses clameurs contre les Jésuites, comme une des causes de leur destruction. Ses partisans, qui n'ont pas eu honte de vanter sa piété, conviennent qu'il ne disoit pas la messe. La mort de Fontaine ne fit point cesser les *Nouvelles ecclésiastiques.* Guénin, dit de Saint-Marc, lui succéda dans la rédaction. Bonnemare donna, en 1767, une table des *Nouvelles* jusqu'en 1760. Cette table, en 2 gros in-4°, auroit elle-même besoin d'en avoir une.

12 *juin.* — Joseph-Augustin Orsi, cardinal, naquit en Toscane en 1692. Il fut Dominicain et professeur de théologie, consulteur du saint office, examinateur des évêques et du clergé, puis maître du sacré palais. Élevé au cardinalat par Clément XIII en 1759, il continua sa vie simple et laborieuse. Ses mœurs, son

(1) On dit qu'il s'imprimoit près la rue de la Parcheminerie, quartier Saint-Jacques. Une dame Théodon, livrée au parti, et morte en 1739, est citée comme ayant formé les imprimeries secrètes, d'où partirent cet écrit et tant d'autres de cette espèce.

zèle et ses lumières le faisoient estimer généralement. Il est auteur d'un écrit contre le mensonge, 1728, qui lui occasionna une controverse avec le Jésuite Cattaneo; d'une *Apologie de Soto et de Ravestein*, Rome, 1734, in-4°; d'un traité de l'infaillibilité du Pape contre les quatre articles du clergé et la *Défense de la déclaration*, par Bossuet, 1741. Mais son plus grand ouvrage est une *Histoire ecclésiastique*, en 20 volumes, qui ne va que jusqu'à l'année 600, et qui a été continuée par le P. Philippe-Ange Becchetti, du même ordre.

5 *juillet.* — Dominique Passionei, cardinal, naquit à Fossombrone, dans l'État de l'Église, en 1682. Il fut lié avec le cardinal Tommasi et avec l'archevêque d'Ancyre Fontanini, et il prit avec eux le goût de l'érudition. Étant venu en France, en 1706, pour apporter la barrette au nonce Gualterio, il y connut Mabillon, Renaudot, et Longuerue, passa ensuite en Hollande, et resta pendant quatre ans à la Haye, sans titre, mais avec une mission secrète du Pape. Il assista au congrès d'Utrecht et à celui de Bâde, et fut ensuite envoyé à Soleure. Innocent XIII le fit archevêque d'Éphèse, et nonce à Lucerne, place qu'il occupa jusqu'en 1730. Les *Actes de sa légation en Suisse* (1) ont été imprimés. En 1730, il fut fait nonce à Vienne, fut nommé secrétaire des brefs le 7 juin 1738, et cardinal seize jours après. Benoît XIV l'honoroit de sa confiance. Passionei étoit savant, protégeoit les sciences et les lettres, et avoit rassemblé une riche collection de livres et de manuscrits. *On assure*, dit d'Alembert, *qu'il ne souffroit dans sa belle et nombreuse bibliothèque aucun ouvrage*

(1) *Acta apostolicæ legationis helveticæ, ab anno* 1723 *ad annum* 1729. *Tugii*, 1729. Cet ouvrage, en un volume in-4°, renferme sept discours prononcés par Passionei en différentes occasions, pour des élections d'abbés, pour le sacre d'un évêque, etc.; quatre lettres aux évêques de Constance, de Bale, de Lausanne, de Coire et de Sion; deux décrets; une lettre de J. G. Eckhart au nonce, pour lui annoncer sa conversion et la réponse du nonce, et différentes pièces qui ne sont pas de Passionei

d'aucun Jésuite. *J'en suis fâché pour l'un et pour l'autre*, ajoute l'académicien, *l'une y perdoit beaucoup de bons livres, et l'autre si philosophe d'ailleurs, à ce qu'on assure, ne l'étoit guère à cet égard.* Il n'aimoit pas davantage à ce qu'on dit, les autres religieux, et il s'opposa à la canonisation de Bellarmin. Il eut dix-huit voix au conclave de 1758; peut-être auroit-il été élu Pape s'il n'avoit point passé pour être vif, singulier et capricieux. C'est du moins le portrait qu'en fait l'abbé Clément dans son *Journal de voyages en Italie.* Cet appelant dit que le cardinal étoit *peu agréable par son humeur et par sa légèreté, sans résolution et incapable de bien faire en une première place.* L'*Encyclopédie méthodique*, à son article dans la partie de l'*Histoire*, ne le ménage pas davantage. Elle prétend qu'il étoit *emporté, impatient, homme d'humeur et de parti, d'une ardeur et d'un despotisme dans la dispute, qui obligeoient toujours le Pape à lui céder.* Il faut croire qu'il y a de l'exagération dans ces portraits, quoique venant de deux sources fort différentes. Le cardinal Passionei revit, avec Fontanini, le *Liber diurnus romanorum Pontificum.* Il composa une *Paraphrase du Psaume* XIX, faite sur l'hébreu; une du premier chapitre de l'Apocalypse, sur le syriaque; la traduction d'un ouvrage grec sur l'antechrist, et l'*Oraison funèbre du prince Eugène.* Des gens qui se flattent de tout savoir, disent que Passionei mourut de la violence qu'il se fit en signant, comme secrétaire des brefs, le bref de Clément XIII du 14 juin 1761, contre l'*Exposition de la doctrine chrétienne, de Mesengui.* Le cardinal avoit alors soixante-dix-neuf ans. On n'a pas, ce semble, besoin de recourir à d'autres causes pour expliquer sa mort.

18 *juillet.* — Thomas Sherlock, évêque anglican de Londres, naquit en 1678. Fils de Guillaume Sherlock, dont nous avons parlé sous 1707, Thomas fut maître du temple, doyen de Chichester, et chapelain du roi. On le priva de cette dernière place à cause de son opposition à Hoadly, contre lequel il écrivit lors des disputes

vives qui agitèrent alors l'église anglicane. Ce fut un des plus célèbres prédicateurs de son temps, et il occupa long-temps la chaire du Temple. C'est là qu'il prêcha les six *Discours sur l'usage et les fins de la prophétie*, qui n'étoient pas précisément dirigés contre Collins, mais qui n'en passèrent pas moins pour une des meilleures réfutations de son *Discours sur le fondement de la religion chrétienne*. Élevé à l'épiscopat par George II, Sherlock fut successivement évêque de Bangor, de Salisbury et de Londres. On connoît son écrit contre Woolston, publié en 1730, sous ce titre : *Les témoins de la résurrection de Jésus-Christ examinés suivant les règles du barreau*; ouvrage qui eut beaucoup de succès en Angleterre, et qui a été traduit en français par le Moine. Dans ses dernières années cet évêque revit ses sermons, qui ont depuis été imprimés. Il laissa aussi des Dissertations et des Mandemens. Son caractère et sa conduite ne le rendoient pas moins digne d'estime que ses connoissances, et on le regardoit comme un des plus illustres membres de l'église anglicane, dont il défendit le système et les principes contre Hoadly, son rival.

Septembre. — Guillaume-Robert-Philippe-Joseph Géan de Beaumont, curé de Saint-Nicolas de Rouen, étoit né dans cette ville. Il est auteur de l'*Imitation de la Vierge*; de *Pratique de la dévotion au cœur de Jésus*; d'*Exercice du parfait chrétien*; de *Vies des saints*, et de *Méditations pour tous les jours de l'année*. On fait l'éloge de sa piété et de son zèle.

30 *octobre*. — Pierre-Joseph Tricalet, docteur en théologie et directeur du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris, naquit à Dôle en 1696. Il fut confesseur de la duchesse d'Orléans, et se retira, en 1746, à Villejuif, où il passa quinze ans, accablé de douloureuses infirmités, mais travaillant néanmoins toujours. Ses principaux ouvrages sont, un *Abrégé du traité de l'amour de Dieu de saint François de Sales*, en 1756; la *Bibliothèque portative des Pères de l'Église*, en 9 volumes; le *Précis historique de la Vie de Jésus-*

Christ; l'Année spirituelle, en 3 volumes 1760, et l'*Abrégé de la perfection de Rodriguez*. L'abbé Tricalet avoit une juste réputation de piété, et jouissoit de la confiance des évêques les plus estimables de son temps.

17 *novembre*. — Remi Ceillier, Bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes et Saint-Hidulphe, naquit à Bar-le-Duc en 1688. Il devint prieur de Flavigni. Son principal ouvrage est une *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, en 23 volumes, qui parurent de 1729 à 1763. Elle ne va que jusqu'à saint Bernard. On loue cet ouvrage pour l'exactitude, l'étendue et l'idée juste qu'il donne des ouvrages et des auteurs; mais le style est pesant et diffus. Dom Ceillier composa l'*Apologie de la morale des Pères contre Barbeyrac*, 1718. Benoît XIV adressa à ce savant religieux deux brefs honorables pour le féliciter de ses travaux.

— Guillaume Law, prêtre anglican du parti des *non-jureurs* ou *jacobites*, naquit vers 1690. Il composa plusieurs livres de morale, *Appel sérieux à une vie sainte pour toutes les conditions; Le désordre du théâtre; Les fondemens de la régénération chrétienne; Réponse sérieuse au discours du docteur Trapp*. Il écrivit contre Hoadly dans la controverse de Bangor, réfuta son *Exposé de la cène*, et publia des *Remarques sur la Fable des abeilles*, de Mandeville; un *Appel à ceux qui doutent de la vérité de l'Évangile*, et une *Lettre à l'évêque de Londres pour réfuter la défense projetée du christianisme par Warburton, dans sa Mission divine de Moïse*. Sur la fin de sa vie, Law se passionna pour les rêveries de Jacques Boehm, cordonnier allemand, mort en 1624. Il apprit l'allemand uniquement pour mieux entendre ses écrits, et donna une traduction anglaise de ses OEuvres, en 2 volumes in-4°. En s'associant ainsi à un enthousiaste, il a donné quelquefois lieu de douter si sa tête n'étoit pas dérangée. C'étoit d'ailleurs un homme régulier et même austère.

— Léonard Baulacre, ministre protestant, né à Genève en 1670, fut pasteur en 1704. Il voyagea en Hol-

lande, où il connut s'Gravesande, Bernard, le Clerc, Saurin et Basnage. A son retour on le fit bibliothécaire de Genève. Il se joignit à la société des gens de lettres qui coopéroient à la version française du nouveau Testament, publiée en 1726. Il travailloit à plusieurs journaux, à la *Bibliothèque raisonnée;* à la *Bibliothèque britannique;* à la *Bibliothèque germanique;* au journal helvétique, etc. et il y inséra un très-grand nombre d'articles sur des points de théologie, de littérature scripturaire, de critique, d'histoire ecclésiastique et de morale. (*Hist. litt. de Genève*, tome III, page 38.)

1762.

2 *avril.* — Prudent Maran, Bénédictin de Saint-Maur, né à Sézanne en 1684, s'appliqua aux études qui fleurissoient dans son corps. Il publia l'édition de saint Basile avec dom Julien Garnier. Elle parut de 1721 à 1730, en 3 volumes in-folio. Il donna seul celle de saint Cyprien, en 1726, et celle de saint Justin, en 1742, et il en préparoit une de saint Grégoire de Nazianze. Ses autres ouvrages sont : *Divinitas D. N. J. C. manifesta in Scripturis et traditione*, Paris, 1746; le même, traduit en français, Paris, 1751, 3 volumes in-12; une *Dissertation sur les semi-ariens*, en 1722, et la *Doctrine de l'Écriture et des Pères sur les guérisons miraculeuses*, 1754. Feller lui attribue encore les *Grandeurs de Jésus-Christ et la défense de sa divinité;* mais c'est probablement le même écrit porté plus haut. Dom Maran étoit instruit et laborieux.

4 *avril.* — Pierre Curti, Jésuite, né à Rome en 1711, fut professeur d'hébreu dans le collége Romain. Ses connoissances paroissent dans des dissertations savantes et curieuses, qu'il publia sur divers passages difficiles de l'Écriture, particulièrement sur le *sol sta* de Josué, et sur le *soleil rétrograde* d'Isaïe.

6 *avril.* — Georges Benson, ministre presbytérien

anglais, naquit en 1699. Élevé dans les principes des calvinistes et dans la croyance de la prédestination, il renonça ensuite à cette doctrine, et devint ministre à Abingdon. Son premier écrit fut la *Défense de l'équité de la prière*. Il continua ensuite le travail de Locke sur les Épîtres de saint Paul. En 1735, il donna l'*Histoire du premier établissement de la religion chrétienne*, et en 1743, la *Conformité de la religion chrétienne avec la raison*. Sa tolérance, quoique fort étendue, ne s'étendoit pas jusqu'aux catholiques. Il avoit publié un volume de sermons, et laissa en manuscrit une *Histoire de la vie de Jésus-Christ*.

4 *mai*. — ..... Maille, confrère de l'Oratoire, professeur dans sa congrégation, appelé à Soissons par M. de Fitz-James, est auteur du *Père Berruyer convaincu d'arianisme, de pélagianisme et de nestorianisme*, 2 vol. in-12, 1755; du *Père Berruyer convaincu d'obstination*, 1756, et d'un *Examen critique de théologie de Poitiers*, 1766, in 12.

1er *juin*. — Jean Bruté, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Benoît, né à Paris en 1699, publia une *Lettre sur les vertus de Jean Bessard, paysan à Stains; Chronologie historique des curés de Saint-Benoît; Paraphrase des Psaumes et Cantiques qui se chantent dans cette église; Lettre sur la suppression des bancs dans les paroisses*, etc.

19 *juin*. — André-Marc Burriel, Jésuite espagnol; né en 1719, fut chargé, en 1749, par Ferdinand VI, d'examiner les archives de l'église de Tolède sous la direction du père Rabago, confesseur du roi. Il fit copier les manuscrits les plus intéressans, entr'autres ceux de la liturgie mosarabe. Le 22 décembre 1752, il adressa au P. Rabago une lettre sur la collection d'Isidore de Séville. Plusieurs protestans, comme Blondel dans son *Pseudo-Isidorus*, et Koch dans sa *Notice du Code de l'évêque de Strasbourg, Rachion*, ont prétendu que cette collection, défigurée et interpolée sous le nom d'Isidorus Mercator, avoit produit d'énormes changemens

dans la hiérarchie et la discipline, et qu'elle avoit considérablement accru l'autorité des Papes. Des catholiques ont trop légèrement adopté ces assertions. Febronius attribue aussi de grands effets à cette collection. Mais la véritable collection des anciens canons à l'usage de l'église d'Espagne, faite par saint Isidore de Séville, existe encore intacte dans un grand nombre de manuscrits authentiques, et le père Burriel, dans sa lettre au P. Rabago, lui rend compte des découvertes qu'il a faites à ce sujet dans plusieurs manuscrits de différentes bibliothèques du royaume. Il résulte de son récit, qu'il a trouvé la véritable collection de saint Isidore en divers lieux et sans aucune altération. Il avoit même mis le résultat de ses recherches en état de voir le jour, avec les variantes tirées de plusieurs manuscrits de la plus haute antiquité, par exemple de l'église de Tolède, de l'Escurial, de Girone, de Cardonne, d'Urgel et autres. Ce travail précieux étant tombé entre les mains de Charles de la Serna Santander, il le fit imprimer, en 1800, sous le titre de *Préface* de l'édition qu'il préparoit de la collection de saint Isidore. Après avoir donné le catalogue et la description des manuscrits consultés, il prouve que saint Isidore est l'auteur véritable de cette collection, destinée dans l'origine à l'église d'Espagne, et que le faussaire qui l'a interpolée n'étoit point Espagnol, et ne demeuroit point en Espagne. Il rappele que ce faussaire favorise plutôt les évêques et les métropolitains (1) que le souverain pontife, et que l'ancienne église d'Espagne a toujours reconnu, comme toutes les autres, la primauté du siége de saint Pierre, puisque, dans la collection des canons faite pour son usage, elle a placé les épîtres décrétales des Papes à côté et à l'instar des canons des conciles. Elle a même reconnu que

(1) Voyez *Caroli Blasci de collectione canonum Isidori Mercatoris commentarius*. Naples, 1760, in-8°; Schmidt, *Histoire des Allemands*.

que cette primauté, admise dans toute l'Église de Jésus-Christ, n'est point fondée sur les décisions des conciles, mais sur l'institution même du Sauveur. *Sancta tamen romana Ecclesia nullis synodicis constitutis, cæteris ecclesiis prælata est, sed evangelicâ voce Domini et Salvatoris nostri primatum obtinuit.* (Collection manuscrite de saint Isidore, par le P. Burriel, N° 103.) Ce principe est répété au N° 84, titre IX de la même Collection. D'ailleurs le titre LI du livre Ier du Catalogue est intitulé : *De commissâ vice sedis apostolicæ*, et les Nos 79, 91, 95 et 96 prouvent qu'en effet les souverains pontifes avoient délégué souvent une partie de leurs pouvoirs à des évêques espagnols qui y sont nommés et pour leur propre pays. Loin de contester cette primauté de l'Église romaine, les conciles espagnols la reconnoissent publiquement, tels que le premier concile de Brague, en 561, les troisième et quatrième de Tolède, etc. On doit former le vœu que le manuscrit du P. Burriel que possédoit feu la Serna, soit tombé en des mains fidèles qui le donnent au public. En attendant on n'ignore pas que plusieurs savans ont publié au moins une bonne partie de la Collection de saint Isidore, savoir : Marca dans ses *Opuscules*; C. Coustant dans ses *Lettres des Papes*; le *Code de l'évêque de Strasbourg, Rachion*. Koch, en envoyant à l'institut une notice de ce *Code*, avoit conjecturé qu'il se trouvoit en Espagne des manuscrits du code falsifié, et que si l'interpolation n'avoit pas eu lieu dans ce pays, elle s'étoit peut-être faite à Rome. De la Serna, dans sa réponse du 19 août 1801, lui déclare que le P. Burriel, dans toutes ses recherches en Espagne, n'a pu y découvrir aucune trace de la fausse collection, qui y étoit encore inconnue au XIIIe siècle, tandis qu'on la reconnoissoit à Mayence et dans le voisinage sur la fin du VIIIe ou au commencement du IXe; d'où il conclut qu'elle a été fabriquée en Allemagne. (*Article communiqué par M. C. D. C.*) Voyez dans le *Dictionnaire historique* de Feller, les articles *Isidore de Séville* et *Isidore Mercator*.

Juin. — Joseph-Adrien le Large de Lignac, entra tour à tour chez les Jésuites et à l'Oratoire, et quitta ces deux corps. Il mourut à Paris, après avoir fait le voyage de Rome, où il fut, dit-on, bien accueilli de Benoît XIV, et du cardinal Passionei. Il est auteur de *Lettres à un Américain sur l'Histoire naturelle de M. de Buffon*, 1751, 4 volumes; de l'*Examen sérieux et comique des Discours sur l'esprit*, et de *La présence corporelle de l'homme prouvée possible en plusieurs lieux à la fois par les principes de la saine philosophie.* Cet ouvrage, qui ne fut imprimé qu'en 1764, a pour but de prouver, contre le protestant Boullier, que le dogme de la transsubstantiation n'a rien d'incompatible avec la saine raison. On attribue à l'abbé de Lignac les *Avis paternels d'un militaire à son fils, Jésuite, ou lettres dans lesquelles on développe les vices de la constitution de la Compagnie de Jésus.*

13 *août.* — Jean Alberti, ministre à Haarlem, puis professeur de théologie à Leyde, naquit en Hollande en 1698. Il étudia avec soin la littérature biblique, publia, en 1725, des *Observations philologiques sur les livres du nouveau Testament*, et commença une édition du *Dictionnaire* d'Hesichius, qu'il n'eut pas le temps d'achever, et dont le second volume fut complété par Ruhnkenius; il fut éditeur d'un *Glossaire du nouveau Testament.*

23 *décembre.* — Jean-Baptiste Desessarts, plus connu sous le nom de Poncet, diacre appelant, naquit à Paris en 1681 d'une famille fort zélée pour ce parti. Poncet n'y fut pas moins dévoué. Sa maison, et celle de ses frères, étoit l'asile de tous les fugitifs de province, et leur fortune étoit consacrée à les multiplier et à les soutenir. Poncet étudia à Saint-Magloire, dont Boursier et d'Étemare avoient fait leur école, et où ils tenoient des conférences. Il fit le pélerinage de Hollande, en 1714, pour voir Quesnel, y retourna en 1726, et y passa plusieurs années, soutenant cette église naissante de son argent et de ses soins, achetant des maisons, et procu-

rant des asiles aux Français réfugiés. Toutefois il s'y fit des ennemis par son zèle contre le prêt, et aussi par son envie de dominer et par l'ascendant qu'il avoit pris sur l'archevêque Barchman. Plusieurs vouloient le renvoyer en France; mais on avoit besoin de son secours pour soutenir les établissemens qu'il avoit formés, et il ne quitta la Hollande qu'après la mort de l'archevêque son protecteur. Il prit une part très-active aux disputes sur les convulsions. On lui attribue dans ce genre, l'*Apologie de saint Paul, contre l'apologiste de Charlotte*, 1731; *Lettres sur l'écrit intitulé :* Vains efforts des mélangistes (par Besoigne et d'Asfeld) 1738; *Dix-neuf lettres sur l'œuvre des convulsions*, de 1734 à 1737; *De la possibilité des mélanges dans les œuvres surnaturelles du genre merveilleux; Lettres où l'on continue de relever les calomnies de l'auteur des* Vains efforts, 1740; *Illusion faite au public par la fausse description que M. de Mongeron a faite de l'état présent des convulsionnaires*, 1749; *Autorité des miracles et usage qu'on en doit faire; Éclaircissement sur les dispenses de la loi de Dieu; Traité du pouvoir du démon; Recueil de plusieurs histoires très-autorisées qui font voir l'étendue du pouvoir du démon dans l'ordre surnaturel; Observations sur le bref de Benoît XIV au grand-inquisiteur d'Espagne*. Tous ces derniers écrits sont de 1749. Dans la controverse des convulsions, qui enfanta tant de brochures de toute espèce, Poncet combattoit à la fois, d'un côté Mongeron et les partisans des *secours* violens; de l'autre Delan, d'Asfeld, Debonnaire, et autres ennemis des convulsions en général. Il prétendoit faire un discernement dans l'*œuvre*, et y trouvoit beaucoup de choses admirables et divines. Cette illusion, et la confiance avec laquelle il la soutint, le rendirent de plus en plus ridicule aux yeux des plus sensés, et Debonnaire et Mignot parlent avec beaucoup de mépris de sa crédulité et des principes étranges qu'il avançoit pour justifier de honteuses folies. Ils le peignent comme un enthousiaste opiniâtre, intri-

gant, présomptueux, livré aux visions du *figurisme*, et voulant faire recevoir ses décisions comme des oracles. Poncet, un peu honni, se retira en Hollande, en 1751, et y passa encore quatre années. Il revint mourir à Paris, après avoir consumé tout son bien pour soutenir la nouvelle église de Hollande, et son temps à composer des écrits inutiles ou dangereux. Il étoit frère d'Alexis Desessarts, et le seconda dans sa dispute avec Petitpied. (Voyez Alexis Desessarts 1774.)

1763.

16 *janvier.* — David Durand, ministre protestant, né en Languedoc vers 1681, étudia à Bâle, où il fut reçu ministre, fut chapelain d'un régiment envoyé en Espagne lors de la guerre de la succession, passa ensuite en Hollande, et enfin en Angleterre, où il mourut pasteur de l'église protestante de la Savoie, à Londres. Nous ne citerons parmi ses ouvrages que la *Vie de Vanini*; la *Religion des Mahométans*; une édition de l'*Abrégé de la morale chrétienne* d'Osterwald; une notice sur Fénélon; des *Sermons choisis*; les XIme et XIIme volumes de l'*Histoire d'Angleterre* de Rapin-Thoyras, et une édition du nouveau Testament.

25 *janvier.* — Jérôme Bésoigne, docteur de Sorbonne, né en 1686, fut un théologien appelant, et signa, en 1735, la *Consultation* des trente *contre les convulsions*. Ses principaux écrits sur les disputes du temps sont : *Questions sur le concile d'Embrun*, 1727; *Questions importantes sur les matières du temps*, même année; *Dissertation sur la confiance et la crainte*, 1735; *Juste milieu à tenir sur les disputes de la religion*, 1736, *Histoire de l'abbaye de Port-royal, avec la vie des quatre évêques*, 1756, 8 volumes in-12; *Catéchisme sur l'Église pour les temps de troubles*. Besoigne donna aussi sur des sujets de religion et de piété : *Concorde des livres de la sagesse*, 1737, in-12; *Morale des*

apôtres, ou concorde des Épîtres, 1747, in-12; *Principes de la perfection chrétienne*, 1748, in-12; *Principes de la pénitence et de la conversion*, et *Principes de la justice chrétienne*, 1762, 2 volumes in-12; *Réflexions théologiques sur le Ier volume des Lettres de l'abbé de Villefroy*, et des *Réponses aux Dissertations de ses élèves*. On le fait encore auteur d'une réponse à une *Dissertation contre les mariages clandestins des protestans en France*. Ses ouvrages de piété sont fort secs. Il essuya plusieurs lettres de cachet pour son opposition à la bulle, et fut un des dépositaires des fonds assignés pour le soutien de son parti. On croit qu'il travailla avec d'Asfeld aux trois ouvrages contre les *discernans* ou *mélangistes*. Voyez le *Mémoire sur la vie et les ouvrages de Besoigne*, par Rondet, en tête du catalogue de ses livres.

19 *février*. — François-Philippe Mésenguy, né à Beauvais en 1672, fut professeur au collége de cette ville, puis sous-principal du collége de Beauvais, à Paris, jusqu'en 1728, qu'il fut forcé de quitter cette place à cause de son opposition à la bulle *Unigenitus*. On a de lui l'*Abrégé de l'histoire de l'ancien Testament*, en 10 volumes; l'*Abrégé de l'histoire et de la morale* du même, en un volume; l'*Exposition de la doctrine chrétienne*, 1744, 6 volumes, condamnée par un bref de Clément XIII, du 14 juin 1761 (il y a contre ce même ouvrage, qui a été souvent réimprimé, un décret de la congrégation de l'index, du 21 novembre 1757); *Idée de la vie et de l'esprit de M. de Buzanval, évêque de Beauvais*; *Lettres à un chanoine sur les nouveaux bréviaires*; le *Nouveau Testament, traduit en français avec des notes littérales*, et les *Vies des Saints*, en 6 volumes avec Goujet et Roussel. Il eut la plus grande part au Missel de Paris, publié par ordre de M. de Vintimille. Voyez le *Mémoire abrégé sur sa vie et ses ouvrages*, par Lequeux.

12 *mai*. — Jean Jackson, théologien anglican, né en 1686, étoit ami de Clarke et de Whiston, et par-

tageoit leurs sentimems sur la Trinité. Il écrivit dès 1714 en faveur du premier, et répondit depuis à Waterland. Inquiété plusieurs fois à cause de ses opinions, il en vint à ne plus vouloir souscrire les xxxix articles de la confession de foi anglicane; ce qui le priva de tout bénéfice. En 1728, il publia l'édition des *OEuvres de Novatien*; en 1730, la *Défense de la liberté humaine contre Collins*; en 1731, des *Remarques sur le Christianisme aussi ancien que le monde*, de Tindal; en 1734, l'*Existence et l'unité de Dieu prouvées par sa nature et ses attributs*; en 1735, des *Dissertations sur la matière et l'esprit*; en 1744, une *Adresse aux déistes pour prouver la religion par les miracles et les prophéties*; en 1745, un écrit contre la *Mission divine de Moïse*, de Warburton, et en 1749, des *Remarques sur la libre recherche*, de Middleton. Il prouvoit contre ce dernier, que le pouvoir des miracles à continué dans l'Église après les apôtres, et contre Warburton que la croyance d'un état futur étoit un article fondamental de la religion juive, et que cette doctrine étoit d'accord avec la raison. Il n'en étoit pas moins attaché à l'unitarianisme.

7 *décembre*. — Gabriel-Charles Buffard, théologien et canoniste, né à Baïeux en 1683, eut la confiance de M. de Lorraine, évêque de cette ville. Il professa la théologie à Caen, jusqu'à ce qu'il se fît exclure par la pétulance de son zèle. Il traduisit du latin la *Défense de la déclaration du clergé*, de Bossuet, 1736, in-4°, et composa un *Essai de dissertation sur l'inutilité des nouveaux formulaires*, 1738.

29 *décembre*. — François Joubert, théologien appelant, né à Montpellier en 1689, est auteur d'ouvrages qui, sous le masque de piété, respirent le plus grand fanatisme. Tels sont la *Connoissance des temps par rapport à la religion*, 1727; *Concordance et explication des prophéties qui ont rapport à la captivité de Babylone*, 1745; le *Commentaire sur l'Apocalypse*, 1762, 2 volumes; celui *sur les petits prophètes*, 5 volumes in-12, et l'*Explication des prophéties de Jérémie*,

Ezéchiel et Daniel, 5 volumes in-12. C'est presque toujours une satire contre les pasteurs. On se plaint qu'ils enseignent l'erreur, qu'ils égarent le troupeau. On déclame contre les Papes, et on paroît avoir eu principalement en vue de rendre méprisable le corps épiscopal. On y parle sans cesse de vérités proscrites, d'abus d'autorité, de l'esprit d'orgueil et de domination des pasteurs que l'on appelle des *idoles*, etc.; enfin ce sont partout des allusions malignes, et souvent même odieuses. Tels sont ces ouvrages qu'on donne pour des livres de piété. Joubert en a fait d'autres du même genre, et une *Lettre au P. de Saint-Genis sur les indulgences*, 1759.

— Jean-François Delamare, Jésuite, né en Bretagne en 1700, est auteur de *La foi justifiée de tout reproche de contradiction avec la raison*, 1762; d'*Instructions dogmatiques sur les indulgences*, 1751, et d'un *Abrégé des vies de Marie Dias, Marie Picard et Armelle Nicolas*, 1756. C'est celui que les Dictionnaires historiques appelent la Marche.

— Joseph Hartzheim, Jésuite, né à Cologne en 1694, voyagea en Italie, et s'y lia avec Muratori. De retour dans sa patrie, il fut professeur de théologie et interprète de l'Écriture. Il continua la collection des conciles de Schannat, et en publia les quatre premiers volumes. Les six suivans ont été publiés depuis par les pères Scholl et Neissen. Le P. Hartzheim écrivit aussi sur l'histoire ecclésiastique de Cologne, et publia dix *Dissertations historiques et critiques* sur l'Écriture sainte. Il a laissé un grand nombre de manuscrits sur l'histoire ecclésiastique et civile de son pays. Tous ses ouvrages sont en latin. Ce religieux étoit fort laborieux et fort savant.

1764.

12 *février*. — Charles Trigan, docteur de Sorbonne, curé de Digoville, au diocèse de Coutances, naquit près Cherbourg en 1694. Il a donné la *Vie d'Antoine Paté*,

curé de Cherbourg, mort, dit-on, en odeur de sainteté, et quatre volumes d'une *Histoire ecclésiastique de Normandie*, qui ne va que jusqu'au XIIe siècle.

14 *février*. — Alexandre Borgia, archevêque de Fermo, né à Velletri, en 1682, de l'illustre famille de ce nom, fut d'abord évêque de Nocera, d'où Benoît XIII le transféra à Fermo, en 1724. Il est auteur de la *Vie de saint Géraud*; de l'*Histoire de l'église et de la ville de Velletri*; de l'édition, en 1727, du concile provincial de Fermo, tenu en 1726; de la *Vie de Benoît XIII*; d'*Homélies*, et autres écrits. Ce prélat instruit et zélé mourut à Fermo.

5 *avril*. — Pierre-François Lafitau, évêque de Sistéron, naquit à Bordeaux en 1685. Il entra chez les Jésuites, fut envoyé à Rome sous la régence pour quelques négociations, y fut chargé quelque temps des affaires de France, et se rendit agréable à Clément XI. Nommé évêque de Sistéron, il fut sacré à Rome, le 10 mars 1720. Son zèle contre le jansénisme parut dans plusieurs Mandemens et Instructions pastorales, dans une *Histoire de la constitution* Unigenitus, 2 volumes in-12, et dans la *Réfutation des Anecdotes de Villefore*, 3 volumes in-8°. Les *Anecdotes* et la *Réfutation* furent supsupprimées par un arrêt du conseil du roi, du 26 janvier 1734. L'évêque publia encore la *Vie de Clément XI*; des *Sermons*, en 4 volumes; le *Catéchisme évangélique*, 3 volumes in 8°; une *Retraite de quelques jours*; des *Avis de direction*; des *Conférences pour les missions*; des *Lettres spirituelles*, et la *Vie et les Mystères de la sainte Vierge*, 1759, 2 volumes in-12. On dit qu'il y a dans ce dernier ouvrage plus de piété que de bonne critique. Lafitau a été représenté par ses ennemis comme un écrivain peu exact, et comme un homme léger et inconséquent. Il paroît cependant avoir gouverné sagement son diocèse. Duclos l'a maltraité horriblement dans ses *Mémoires*.

23 *mai*. — Jean-Baptiste Rossi, chanoine de Sainte-Marie *in Cosmedin* à Rome, étoit un saint prêtre, dé-

voué au service des pauvres, et célèbre par la pratique de toutes les vertus de son état. Ce fut lui qui fit ouvrir la nuit l'hospice de Saint-Louis de Gonzague aux enfans abandonnés. Il mourut en odeur de sainteté, et l'on a fait des informations pour sa canonisation.

Mai. — Benoît-Jérôme Feyjoo i Montenegro, Bénédictin espagnol, né à Compostelle en 1701, étudia à l'université d'Oviedo, y prit très-jeune le grade de maître-ès-arts, et y entra, en 1717, dans l'ordre de saint Benoît. Il commença alors à s'appliquer aux sciences sacrées, se distingua par son talent pour la prédication, professa la théologie avec non moins de succès, et devint abbé du monastère de Saint-Vincent à Oviedo. Laborieux, retiré, appliqué à ses devoirs, doué d'une mémoire extraordinaire et d'un jugement sûr, il publia de bonne heure des écrits. Ses sermons et ses livres de théologie ne sont point connus hors de l'Espagne. Mais son *Théâtre critique*, et ses *Lettres curieuses et instructives*, qui en sont comme la suite, lui ont fait une réputation étendue. Le premier commença à paroître en 1726, et fut ensuite augmenté jusqu'en 16 volumes in-8°. Les *Lettres* furent publiées de 1746 à 1748, en 8 volumes in-8°. Feyjoo y parcourt beaucoup de matières diverses, qu'il traite avec un goût, un jugement et une critique remarquables. Dans le grand nombre d'objets sur lesquels il s'exerce, il y en a plusieurs qui ont rapport à la religion. Il y a des réflexions sur les prédicateurs, sur l'ancienneté du monde, sur les oracles des païens, sur les miracles supposés, sur le concile d'Ancyre, et sur des points d'histoire ecclésiastique. On dit qu'en attaquant quelques abus, Feyjoo sait toujours se tenir dans les bornes d'une sage critique. Il étoit lié avec les hommes les plus éclairés de son pays, et particulièrement avec Campomanès, qui voulut le tirer de son cloître, et lui offrit des places et des honneurs. Le sage Bénédictin refusa tout, et mourut dans son couvent d'Oviedo. Campomanès a donné une édition de ses Œuvres avec sa vie, Madrid, 1780, 33 volumes in-8°.

23 *juin.* — Joseph Barre, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, et chancelier de l'université de Paris, naquit vers 1692. On a de cet écrivain laborieux : *Vindiciæ librorum deutero-canonicorum veteris Testamenti*, 1730; un *Examen des défauts théologiques*, 1744, 2 volumes in-12, et une édition des *OEuvres de Van Espen*, 1753, 4 volumes in-folio, qu'il fit avec l'abbé de Bellegarde.

19 *juillet.* — François, duc de Fitz-James, évêque de Soissons, né en 1709, étoit fils du duc de Berwick, fils naturel du roi d'Angleterre Jacques II. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut nommé, en 1738, à l'évêché de Soissons, et fait peu après premier aumônier de Louis XV. Ce fut en cette qualité qu'il administra les sacremens à ce prince dans sa maladie de Metz, et qu'il exigea de lui, avant cette cérémonie, l'éloignement de la duchesse de Châteauroux. Les amis de cette dame critiquèrent cette démarche du prélat, qui ne fit en cela que son devoir; et Voltaire, qui s'élève contre lui à ce sujet, n'auroit sûrement pas manqué de se moquer de lui s'il eût toléré le scandale. Quoi qu'il en soit, il paroît que la conduite de M. de Fitz-James lui attira une sorte de disgrâce. Il devoit avoir le chapeau à la présentation du prétendant; cette dignité passa à un autre. Il donna, en 1748, sa démission de la première aumônerie. Depuis il parut se rapprocher de plus en plus des appelans, dont il emprunta la plume en plusieurs occasions. Le P. la Borde rédigea son *Instruction pastorale* contre le P. Pichon, en 1748. Gourlin composa son long *Mandement* en 7 volumes contre Hardouin et Berruyer, en 1759. M. de Fitz-James donna vers le même temps à son diocèse un Catéchisme et un Rituel avec des *Instructions sur les dimanches et fêtes*, en 3 volumes in-12, qui sont probablement aussi de Gourlin. Il se déclara contre les Jésuites à l'assemblée des évêques, en 1761, et publia, le 27 décembre 1762, au sujet du recueil des *Assertions*, une *Instruction pastorale* qui étoit du même Gourlin, qui fut condamnée

par un bref de Clément XIII, du 13 avril 1763, et qui indisposa contre lui tous ses collègues. De Montesquiou, évêque de Sarlat, la réfuta dans une *Instruction pastorale*, du 24 novembre 1764, qui est bien faite, solide et modérée. Les évêques de Langres et de Saint-Pons donnèrent sur le même sujet des *Mandemens* que les parlemens de Paris et de Toulouse cherchèrent à flétrir par d'odieuses condamnations. Il y eut une commission de quatre évêques nommés pour instruire cette affaire, et ce fut à ce sujet que l'abbé le Gros rédigea son *Mémoire pour prouver que l'évêque de Soissons avoit passé les bornes de l'enseignement épiscopal*. L'évêque y répondit. Mais son meilleur appui fut dans l'esprit du ministère qui influa sur l'avis de la commission. Elle se déclara, dit-on, pour M. de Fitz-James. Ce prélat paroît avoir été guidé dans ces différentes occasions par quelque ressentiment secret. Il s'étoit entouré à Soissons d'appelans, quoiqu'il ne pensât pas en tout comme eux. Il faisoit signer le formulaire dans son diocèse, et nous trouvons de lui une lettre, du 31 mars 1759, à Meindarts, archevêque d'Utrecht. C'est une réponse un peu tardive à une autre lettre que Meindarts lui avoit écrite deux ans auparavant. De Fitz-James s'y explique contre l'appel, et conseille à Meindarts d'y renoncer, et de recevoir la bulle pour le bien de la paix. Ses *Œuvres posthumes*, publiées par Gourlin, 1769, 2 volumes in-12, sont plus de celui-ci que de l'évêque.

Vers ce temps. — Pierre Ballerini, savant prêtre, né à Vérone en 1698, fut professeur de théologie dans sa patrie, et prit beaucoup de part à une longue controverse qui y eut lieu sur le probabilisme. Envoyé à Rome par sa république, au sujet de l'affaire du patriarcat d'Aquilée, il s'y fit estimer de Benoît XIV, qui le chargea d'une édition des Œuvres du Pape saint Léon. Il la publia en 1755 et 1756, en 3 volumes in-folio, et y relève avec sévérité les inexactitudes et les fautes de celle de Quesnel. Ses autres ouvrages sont la *Méthode de saint Augustin dans ses études*, qui a été traduite

en français par Nicolle de la Croix ; plusieurs écrits contre le P. Segneri et autres dans la querelle sur le probabilisme ; une édition des sermons de saint Zénon, évêque de Vérone, avec des dissertations et des notes ; une édition de la *Somme théologique de saint Antonin*, archevêque de Florence, avec sa *Vie ;* une autre de la *Somme de saint Raymond de Pennafort.* Ballerini eut une controverse avec le marquis Maffei, sur l'usure, et publia sur cette matière, en 1747, deux traités latins, l'un *Du droit divin et naturel sur l'usure ;* l'autre intitulé : *Vindicæ,* ou défense du précédent. On les réunit ordinairement en un volume in-4°. Ce savant et laborieux critique avoit un frère, nommé Jérôme, prêtre et savant comme lui. Jérôme, né à Vérone en 1702, eut la plus grande part à l'édition complète des *Œuvres du cardinal Noris*, 1732, 4 volumes in-folio, et à celle des *Œuvres de Gibert, évêque de Vérone.* Mais Pierre contribua aussi à ces deux entreprises, de même que le cadet travailla de son côté aux éditions données par l'aîné. Mazzuchelli donne une idée intéressante de leur union dans leurs travaux. Pierre paroît avoir possédé davantage la théologie et le droit canonique, tandis que Jérôme étoit plus versé dans l'histoire et la critique. Il survécut plusieurs années à Pierre. Il ne faut pas les confondre avec Simon Ballerini, prêtre romain, né en 1716, bibliothécaire de M. d'Inguimbert, puis du cardinal Monti, puis du cardinal Colonna di Sciarra. Simon, littérateur instruit, étoit frère de Paul Ballerini, mort à Rome en odeur de sainteté, le 6 août 1728, à l'âge de 16 ans, et visité dans sa maladie par le pape Benoît XIII.

1765.

3 *janvier.* — Thomas de Charmes, Capucin, né en Lorraine en 1703, mort à Nanci, est auteur d'une *Théologie,* en 7 volumes, dont il a donné aussi un *Abrégé,* en un volume. On la dit claire et méthodique.

4 mars. — Jean-André Buttstedt, professeur de théologie et prédicateur à Erlangen, naquit à Kircheim en 1701. On a de lui, *Pensées raisonnables sur la nature de Dieu; Pensées raisonnables sur la création du monde en général; Pensées raisonnables sur la création de l'homme en particulier; Modèle de philologie sacrée.* Ce dernier est en latin. Ce théologien étoit estimé parmi les luthériens.

1er *mai.* — François Neumayer, Jésuite, né à Munich en 1697, professa la théologie, puis devint prédicateur de la cathédrale d'Augsbourg; fonction qu'il remplit pendant dix ans. On a imprimé, en 3 volumes in-4°, ses Sermons de controverse, qui sont fort solides. Il a composé en outre plusieurs ouvrages latins, tels que *La grâce de la vocation au sacerdoce; La correction fraternelle; Les vertus théologiques*, etc. Il eut pour successeur dans la chaire d'Augsbourg, François Mersch, dont on a aussi des Sermons.

11 *juin.* — François-Hyacinthe Sevoy, Eudiste, né en Bretagne en 1707, fut employé dans les séminaires, et donna le résultat des conférences qu'il y faisoit, dans ses *Devoirs ecclésiastiques*, 1760, 4 volumes in-12.

Juin. — Claude-Jules Develle, Théatin, né à Autun en 1692, est auteur d'un Traité de *la simplicité de la foi*; d'un nouveau *Traité sur l'autorité de l'Église*, et d'une *Lettre à l'abbé de B. sur l'immortalité de l'ame.*

26 *juin.* — Jacques-François-René de la Tour du Pin, abbé d'Ambournai et grand-vicaire de Riez, naquit en Dauphiné en 1721, et se livra au ministère de la chaire. Il prêcha l'Avent à la cour en 1755. Ses *Sermons* et ses *Panégyriques* sont en 6 volumes. Il y règne un peu trop de recherche de style. On lui attribue un *Éloge historique du P. Jean-Martin Laurent*, Augustin et prédicateur. Il ne faut pas le confondre avec Bertrand de la Tour, docteur de Sorbonne, chanoine de Tours, puis de Montauban. Celui-ci, qui étoit aussi prédicateur, a donné des *Sermons* et *Panégyriques*, en plusieurs volumes; un *Abrégé de la vie de M. Bourdaise*, Avignon,

1774; la *Vie de M. Caulet, curé de Mireval, mort en* 1736; la *Vie du frère Irénée des Écoles chrétiennes;* un *Éloge de M. de Champflour,* et un *Discours sur le sacrifice.*

29 *décembre.* — Jean-Baptiste Ladvocat, docteur et professeur de Sorbonne, naquit en 1709 à Vaucouleurs, en Lorraine. Il fut d'abord curé de Domremy, professeur en 1740, et bibliothécaire en 1742. Le duc d'Orléans, mort depuis à Sainte-Geneviève, ayant fondé en Sorbonne une chaire pour l'hébreu, la donna à l'abbé Ladvocat. Ce savant et laborieux professeur est auteur d'une *Grammaire hébraïque;* de *Dissertations* latines *sur le le Pentateuque, sur Job et sur les Psaumes;* d'une autre en françois sur le lieu du naufrage de saint Paul; d'un *Traité* latin *des conciles en général;* d'une *Lettre sur l'autorité des textes originaux de l'Écriture,* et de *Jugemens sur quelques nouvelles traductions de l'Écriture sainte d'après le texte hébreu.* Dans ce dernier, il réfute le système de l'abbé Villefroy et des Capucins, ses élèves. On lui répondit dans l'écrit intitulé : *Appel du jugement rendu par M. Ladvocat dans la cause où il s'est constitué juge des quatre traductions des Psaumes,* par M. de Saint-Paul, 1763, in-12. L'abbé Ladvocat a donne un *Dictionnaire historique portatif,* en 2 volumes in-8°. On a une consultation de la Sorbonne, signée des docteurs le Fèvre, Ladvocat, Mercier et Joly, et datée du 28 février 1749, contre les sociétés de francs-maçons. Ils décident qu'il n'est pas permis de s'y faire initier, et insistent sur-tout sur le serment. Cette décision est motivée.

— André Colinot, prêtre, né à Versailles, publia les livres suivans : *Memoriale novissimorum ex Scripturâ ad usum sanctuarii,* 1721, in-12; *Pensez-y bien, ou courtes réflexions sur les quatre fins de l'homme,* 1722; *Pensez-y mieux, ou abrégé historique des erreurs de tous les siècles,* 1725, et *Ménologe eucharistique,* 1727, 2 volumes in-16.

— Nicolas Coleti, prêtre Vénitien, né en 1680, fut

attaché à l'église de Saint-Moïse à Venise. Il donna avec ses frères une nouvelle édition de l'*Italia sacra*, de Ferdinand Ughelli. Cette édition, en 10 volumes in-folio, fut commencée en 1717, et achevée en 1733. Il fut éditeur de la *Collection des conciles* de Labbe, réimprimée à Venise avec des additions et des corrections. (Voyez Mansi.) Il fit imprimer de plus, une *Suite des évêques de Crémone*, et une *Histoire de l'église de Saint-Moïse*. Jean-Dominique Coleti, Jésuite, de la même famille, fut missionnaire au Mexique, et a continué l'*Italia sacra* jusqu'en 1798, année de sa mort. Son ouvrage est resté manuscrit, et formeroit 10 volumes in-folio.

Vers ce temps. — Yves de Valois, Jésuite, né à Bordeaux en 1694, demeura long-temps à la Rochelle. Il est auteur des écrits suivans : *Entretiens sur les vérités fondamentales de la religion*, 1747 ; *Observations sur les auteurs qui cachent leur nom par de mauvais motifs ; Entretiens sur les vérités pratiques de la religion ; Observations sur ce que la religion a à craindre ou à espérer des académies littéraires ; Lettres d'un père à son fils sur l'incrédulité ; Lectures de piété à l'usage des maisons religieuses*, et *Avis sur l'incrédulité moderne*. Le P. de Valois étoit de l'académie de la Rochelle, et il paroît qu'il mourut dans cette ville entre 1756 et 1768.

1766.

16 *janvier.* — Jean Leland, ministre presbytérien anglais, né en 1691, fut pasteur à Dublin, et se rendit habile dans l'hébreu et dans la théologie. Son premier écrit, qui parut en 1733, étoit une réponse au *Christianisme aussi ancien que le monde*, de Tindal. En 1737, il entra en controverse avec Morgan, auteur du *Philosophe moral*, et donna l'*Autorité divine de l'ancien et du nouveau Testament* contre ce livre. Morgan dirigea le second volume de son *Philosophe moral* contre Leland,

qui lui répondit en ajoutant aussi un second volume à son *Autorité divine*. Il y expose les sophismes et les erreurs de son antagoniste. En 1742, il publia deux lettres contre le pamphlet de Dodwell, intitulé : *Le christianisme non fondé en preuves* ; et en 1753, les *Réflexions sur les lettres de Bolingbroke touchant l'étude et l'usage de l'histoire*, spécialement pour ce qui concerne le christianisme et l'Écriture. Ces différentes productions firent regarder Leland comme un des plus forts adversaires de l'incrédulité. Il soutint et même accrut sa réputation dans l'*Examen des principaux déistes anglais des XVIIe et XVIIIe siècles*, 2 volumes in-8°, et dans le grand traité intitulé : *La nouvelle démonstration évangélique, ou l'avantage et la nécessité de la révélation démontrés par l'état de la religion dans l'ancien paganisme*, traduit depuis en français, et publié à Paris, 1769, 4 vol. in-12. Ces ouvrages sont pleins de recherches et de critique, et en même temps de sagesse et de modération.

24 *janvier*. — Joseph Delisle, Bénédictin de Saint-Vannes, abbé de Saint-Léopold de Nanci, naquit à Brainville, dans le Bassigny, vers 1690. Il professa dans son ordre, et est auteur de la *Vie de M. Hugy, calviniste converti, capitaine au régiment de Sparre*, 1731 (1); d'un *Traité historique et dogmatique touchant l'obligation de faire l'aumône* ; de la *Défense du martyre de la Légion thébaine contre Dubourdieu* ; de l'*Histoire du jeûne* ; de la *Vie de saint Nicolas* ; de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Michel* ; de l'*Avis sur les dispositions pour étudier la théologie* ; de l'*Histoire de l'abbaye d'Agaune*, et de *Dissertations* manuscrites que Calmet cite. Delisle avoit porté quelque temps les armes.

11 *février*. — Joseph de Menoux, Jésuite, supérieur du séminaire des Missions de Nanci, étoit né à Besançon en 1695. Il eut la confiance du roi de Pologne, Stanislas,

(1) Abraham Hugy, capitaine suisse, mort le 8 mars 1727, dans les pratiques de la plus haute piété.

nislas, dont il paroît qu'il étoit le confesseur, et dont on dit qu'il revit les *Œuvres* avec le chevalier de Solignac. Il donna de plus, sous son propre nom, les *Notions philosophiques des vérités fondamentales de la religion*, 1758, et travailla avec Griffet à l'*Apologie des Jésuites*, 1762, 3 volumes in-12.

27 *mars*. — Jean-Laurent Berti, Augustin, né en Toscane en 1696, passa quelque temps à Rome comme assistant du général de son ordre, puis devint professeur de théologie à Pise, où il mourut. Son principal ouvrage est un cours de théologie, sous le titre *De theologicis disciplinis*, imprimé à Rome de 1739 à 1745, 8 volumes in-4°. Il y suit les principes de son confrère Belelli. C'est l'ouvrage qui fut attaqué par MM. de Saléon et Languet. Berti y répondit par un traité latin intitulé : *Le systéme augustinien sur la grâce, vengé de l'injuste accusation de l'erreur du baïanisme et du jansénisme*. On dit qu'il fit cette apologie par ordre de Benoît XIV; nous ne savons jusqu'à quel point ce bruit est fondé. Il est vrai au surplus que ce pontife ne voulut pas condamner les ouvrages de Berti qui lui avoient été déférés par les deux prélats français. Berti donna depuis une deuxième apologie. Il est aussi auteur d'une *Histoire ecclésiastique*, en 7 volumes in-4°, où il professe les opinions ultramontaines, et dont il fit ensuite un abrégé. On dit que dans la deuxième édition de cet abrégé, en 1748, il rétracta quelques-unes des opinions défavorables aux jansénistes qu'il avoit d'abord manifestées. Voyez sur la doctrine de Belelli et Berti trois *Lettres d'un docteur de la faculté de théologie de Paris*, imprimées en 1769 et 1770, et attribuées au docteur Riballier. Il y montre en quoi le systême de ces auteurs et des autres augustiniens d'Italie diffère de celui des appelans français qui vouloient se prévaloir de leur autorité, et s'appuyer de leur suffrage.

7 *mai*. — Samuel Squire, évêque anglican de Saint-David's, né en 1714, est connu par les deux ouvrages suivans : l'*Histoire des Hébreux vengée*, et l'*Indifférence pour la religion inexcusable*.

8 *mai.* — Samuel Chandler, ministre presbytérien anglais, né en 1693, fut un des écrivains les plus distingués de sa communion. Ayant été choisi pour prêcher à Old-Jewry, à Londres, un sermon par semaine sur les preuves de la religion naturelle et révélée, il y traita la question des miracles, et répondit au *Discours* de Collins *sur les fondemens de la religion chrétienne.* Il l'attaqua encore, en 1727, dans ses *Réflexions sur la conduite des déistes modernes dans leurs derniers écrits contre le christianisme*, et depuis, dans sa *Défense de l'antiquité et de l'autorité des prophéties de Daniel, et de leur application à Jésus-Christ.* En 1731, parut du même une traduction de l'*Histoire de l'inquisition*, par Limborch; en 1736, l'*Histoire des persécutions*; en 1744, les *Témoins de la résurrection de Jésus-Christ examinés*, puis l'*Histoire de la vie de David.* Chandler laissa des paraphrases sur quelques parties de la Bible, des sermons, et d'autres écrits sur des matières ecclésiastiques. C'étoit un partisan déclaré de la liberté en fait de religion, et un ennemi des souscriptions.

5 *mai.* — Jean Astruc, célèbre médecin, né en Languedoc en 1684, étoit instruit même sur les matières de théologie. Ses *Conjectures sur les mémoires originaux dont il paroît que Moïse s'est servi pour composer la Genèse*, 1753, ont étonné de sa part, dit un critique, et auroient scandalisé dans un homme moins connu pour son attachement au christianisme. Il composa depuis une *Dissertation sur l'immatérialité et l'immortalité de l'ame.*

— Louis Carrelet, docteur en théologie, curé à Dijon, né en 1698, étoit un ecclésiastique instruit et zélé. Ses *Œuvres spirituelles et pastorales*, en 7 volumes, sont estimées.

1767.

26 *janvier.* — Etienne Eymar, de l'Oratoire, mourut à Forcalquier à soixante-dix ans. On a de lui, *Lettre à*

l'évêque de Poitiers sur la Thélogie de ce diocèse; Lettre à l'evêque d'Angers sur les Conférences de ce nom; deux ou trois *Lettres à M. Lafitau sur ses Entretiens d'Anselme et d'Isidore; Lettre d'un Bordelois sur la Vie de la sainte Vierge,* du même; *Réplique* au Mandement de ce prélat, du 8 septembre 1760. L'abbé Barthélemi de la Porte coopéra à la *Lettre d'un Bordelois.*

1er *février.* — Claude-Pierre Goujet, chanoine de Saint-Jacques-de-l'Hôpital à Paris, étoit né dans cette ville en 1697. Il prit de bonne heure le goût de la littérature. Son premier ouvrage paroît être une traduction du *Traité de la vérité de la religion chrétienne,* de Grotius. Il fut chargé de revoir la continuation de l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, par Fabre. Ce dernier lâche et diffus, ne corrigeant jamais, ne remontant point aux sources, avoit mêlé sans choix l'histoire profane et l'histoire ecclésiastique. Goujet revit tout son ouvrage, le refondit, l'abrégea considérablement, et ne pût cependant corriger le vice essentiel de l'ouvrage. Il est auteur du *Discours sur le renouvellement des etudes,* qui fait suite à ceux de Fleury. Il avoit le malheur de croire qu'il avoit été guéri d'une maladie, en 1735, par l'intercession du diacre Pâris, et il fit éclater ses préjugés dans le *Supplément* de *Moréri,* 1735, 2 vol. in-folio. On vouloit l'obliger à y mettre des cartons; il s'y refusa, et l'abbé Thierry, chanoine et chancelier de l'église de Paris, en fut chargé à sa place. Cet ecclésiastique instruit, et qui refusa depuis l'évêché de Tulles, fit plusieurs changemens, dont Goujet fut très-mécontent. On peut voir dans ses *Mémoires* l'importance qu'il met à raconter ces détails, où perce la vanité d'un auteur. Il publia 3 volumes d'une suite de la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques,* de Dupin. En 1749, il donna un second *Supplément* au *Moréri,* également en 2 volumes in-folio. On n'en retrancha que les articles de Quesnel, de Petitpied, et trois ou quatre autres. Ces deux *Supplémens* ont été refondus dans l'édition de 1759, en 10 volumes in-folio. Étienne-François Drouet, avocat, mort

le 11 septembre 1779, fut chargé de ce travail. Cette compilation a un défaut choquant. Tous les appelans y sont loués avec une prolixité fatigante. Des brouillons, qui déchirèrent l'Église par leur obstination, et perpétuèrent de malheureuses querelles, y sont vantés comme des pères et des lumières de l'Église. Les autres ouvrages de Goujet sont nombreux. Il traduisit les *Principes de la vie chrétienne*, de Bona; les *Gémissemens d'un cœur chrétien*, de Hamon, et quelques écrits contre les Jésuites. Ses ouvrages de piété sont, des *Maximes sur la pénitence et la communion; Prières et affections chrétiennes; Épitres et Évangiles avec des réflexions*, etc. Il donna les *Vies des saints pour tous les jours*, 6 vol. in-12, avec Mésenguy et Roussel; *Vie de Pâris;* le récit de quelques miracles dans le ridicule recueil de Montgeron; l'*Histoire de la vie et des ouvrages de Nicole; Vies de Vialart, de Singlin, du cardinal de Bérulle; Éloge historique du cardinal Passionei; Histoire du pontificat de Paul V; Histoire des inquisitions; Éloges de Levier, de Gibert, de Reyneau, de Lombert, de Floriot, de Duguet, de Muratori, du P. Bougerel, du P. Fabre, de Villefore, de Lavarde, de Niceron, de Thomas du Fossé, de Jean-Claude Sommier, de Tricalet; Lettre sur la vie et les ouvrages de dom Ceillier;* (Goujet fut éditeur de son *Histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, et y fit, dit-il, beaucoup de corrections et d'augmentations;) *Lettre sur la vie et les ouvrages du P. Desmolets; Éloges de dom Mopinot, de madame d'Orléans, abbesse de Chelles, du canoniste Buffard.* Goujet fournit des articles aux *Nouvelles ecclésiastiques*, et des préfaces et des notes à beaucoup d'ouvrages de ce parti. Ce fut lui entr'autres qui rédigea le *Prospectus* pour l'édition des *Œuvres d'Arnauld*, à Lausanne. Il écrivit à l'archevêque d'Utrecht pour adhérer à son concile, et travailla aux *Extraits des assertions* des Jésuites avec Minard et le conseiller Roussel de la Tour. On regrette qu'un homme si instruit ait donné du temps à des productions peu dignes de lui.

Personne ne connoissoit mieux que Goujet l'histoire de la littérature et de tous ses secrets. On peut voir les *Mémoires historiques et littéraires* sur sa vie et ses ouvrages, par lui-même.

20 *mars*. — Firmin Abauzit, bibliothécaire de Genève, né à Uzès en 1679, vint de bonne heure à Genève, amené par sa mère, qui étoit calviniste. Il voyagea en Angleterre et en Hollande, étudia la théologie protestante, quoique sans avoir l'intention de se faire ministre, et gagna l'amitié de Bayle. Il fut de la société pour la traduction française du nouveau Testament, publiée en 1726. Son *Essai sur l'Apocalypse* a fait douter de sa religion. Sennebier le défend à cet égard. Il cite un assez grand nombre d'écrits et de fragmens divers d'Abauzit, qui paroît avoir été instruit dans plusieurs genres. Il a laissé huit *Dissertations, sur la religion naturelle et la religion judaïque, sur les Épîtres de saint Paul, sur l'idôlatrie, sur l'Eucharistie, sur l'Apocalypse, sur la controverse*, une *Explication des chapitres XI et XII de Daniel; des Réflexions sur les mystères de la religion; des Explications de plusieurs passages de la Bible*, et quelques autres écrits. Il paroît qu'il étoit favorable à l'arianisme. L'abbé Bergier lui a fait l'honneur de le réfuter, peut-être à cause des éloges excessifs prodigués par Rousseau à cet écrivain.

31 *mars*. — Gabriel-Louis Calabre Pérau, diacre et licencié de Sorbonne, né en 1700, fut chargé de l'édition des *Œuvres de Bossuet*, 1743 et années suivantes, 12 volumes in-4°. Il paroît que cette entreprise avoit été provoquée par l'évêque de Troyes, Bossuet. Pérau rédigea les préfaces et avertissemens. Cette édition ne renferme ni les sermons ni les lettres. Les *Œuvres posthumes* parurent par les soins de Le Roi. Pérau publia encore le *Secret des francs-maçons*, en 1744; une édition des *Dissertations de Jaquelot sur l'existence de Dieu*, avec la *Vie* de ce ministre, et des *Sujets de méditations pour tous les jours de l'année*.

3 *avril*. — Michel-Ange Marin, religieux Minime,

né à Marseille en 1697, composa *Adelaïde de Witzbury; le baron Van Hesden; Virginie; Théodule*, et autres romans de piété, dont on peut louer du moins les bonnes intentions. On a de plus de lui, la *Vie des solitaires d'Orient;* une *Retraite pour un jour de chaque mois*, et des *Lettres ascétiques et morales*. Clément XIII l'honora de trois brefs, et le chargea de recueillir en un corps d'ouvrage les actes des martyrs. Le P. Marin mourut après en avoir composé deux volumes seulement.

7 *avril*. — Jean-Gottlieb Carpzov, luthérien, né à Dresde en 1679, est auteur d'une *Dissertation* latine *sur les opinions des anciens philosophes touchant la nature de Dieu*, 1699; de la *Critique sacrée*, en latin, 1708; il y en a eu plusieurs éditions; d'une *Introduction aux livres historiques de l'ancien Testament*, 1714; d'un ouvrage semblable pour les livres canoniques du nouveau Testament, 1721. Tous ces livres sont en latin. Il étoit fils de Samuel-Benoît Carpzov, mort le 31 août 1707, auteur de l'*Anti-Masenius*, contre la méthode de ce Jésuite pour discerner la foi catholique.

15 *avril*. — François-de-Paule Mariette, de l'Oratoire, né à Orléans en 1684, a été regardé par les appelans même comme un homme hardi. Lors de la dispute qui s'éleva dans ce parti, en 1734, sur la confiance et la crainte (voyez Fourquevaux), Mariette entra dans cette controverse, et fit naître une deuxième dispute plus vive que la première. Il publia un *Examen des Éclaircissemens* de l'abbé d'Étemare; des *Difficultés proposées aux théologiens défenseurs de la doctrine du Traité de la confiance*, 1734; de *Nouvelles difficultés*, 1737; trois *Lettres* à l'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques*, qui avoit représenté son système comme subversif de la religion; une *Courte exposition de sa doctrine et de ses griefs* contre Petitpied et Fourquevaux, et deux derniers écrits contre la *Lettre* de Boursier *sur l'espérance et la confiance chrétienne*, 1739, qui paroît avoir terminé la controverse. Mariette ne fut pas moins hardi dans deux ou trois brochures qu'il publia, en 1759, sur

les indulgences et le jubilé; *Lettre d'un curé à son confrère; Réponse du curé; Discours d'un curé*, où il attaquoit la doctrine de l'Église sur les indulgences. L'abbé Joubert y répondit par une *Lettre au P. de Saint-Genis*. Enfin Mariette donna dans des erreurs plus graves encore dans l'écrit intitulé : *Exposition des principes qu'on doit tenir sur le ministère des clefs suivant la doctrine du concile de Trente*. Il y disoit que l'absolution ne remet pas devant Dieu les péchés, et insinuoit que la confession étoit d'institution récente. Il n'y eut que le commencement de cet écrit qui fut imprimé. On arrêta l'impression qui se faisoit à Orléans, et une sentence de la police, du 12 janvier 1763, supprima la feuille, et brûla l'édition. L'auteur, dont il n'est pas question dans la sentence, resta encore quelque temps dans l'Oratoire, et résista aux instances qui lui furent faites pour se rétracter. Jean-Baptiste Mesnidrieu, autre appelant, retiré alors à Orléans, et mort le 25 janvier 1766, composa deux petits écrits contre lui. Le nom de Mariette ne se trouve dans aucun Dictionnaire historique.

30 *avril*. — Claude-Louis Montagne, docteur de Sorbonne, prêtre de Saint-Sulpice, étoit né à Grenoble vers 1687. Il est auteur d'un *Abrégé de Tournely*, 1731, 2 volumes in-8°, et de *Leçons théologiques sur l'ouvrage de six jours*, 1732, in-12; *sur la grace*, 1735 et 1737, 2 volumes in-12, réimprimés en 1748, avec des augmentations; *sur les sacremens*, 1738, 2 volumes in-12, et *sur la Trinité et les Anges*, 1750, in-12. Tous ces écrits sont en latin, et publiés sous le nom de Tournely.

2 *août*. — Jean-Baptiste-Raymond Pavie de Fourquevaux, acolyte appelant, né à Toulouse en 1693, fut d'abord militaire, puis entra à Saint-Magloire, et se mit sous la direction de Boursier et d'Étemare. Il est auteur des *Lettres d'un prieur*; d'un *Catéchisme historique et dogmatique*, avec une suite qui va jusqu'en 1760; des *Réflexions sur la captivité de Babylone*. Son *Traité de la confiance chrétienne*, publié en 1728, fut la pre-

mière origine des disputes sur la confiance et la crainte. Petitpied l'attaqua dans neuf lettres successives. Fourquevaux se défendit par deux autres, et fut secondé par d'Étemare, le Gros et autres. Il avoit joué un rôle dans les convulsions.

24 *septembre*. — Nicolas Antonelli, cardinal, né à Sinigaglia en 1698, passa par différentes charges de la cour de Rome, et reçut le chapeau en 1759. Il est auteur d'une édition des *Œuvres de saint Jacques de Nisibe*. Versé dans la connoissance des langues orientales, il fut éditeur de l'*Ancien Missel romain*, et d'une *Interprétation des Psaumes par saint Athanase*, et composa une *Dissertation sur les titres assignés aux prêtres de Rome par saint Évariste*, et un *Traité des droits du saint Siége sur Parme et Plaisance*. Ce cardinal avoit succédé à Passionei dans la charge de secrétaire des brefs.

22 *décembre*. — Jacques Brydaine, célèbre missionnaire, naquit en 1701 en Languedoc. Il prêcha avec un grand succès dans cette province et dans tout le midi, vint à Paris en 1744, et fut demandé successivement par un grand nombre d'évêques qui vouloient procurer des missions à leurs diocèses. Brydaine avoit le talent de remuer les consciences et de toucher les cœurs. La pureté de sa vie, l'ardeur de son zèle et sa piété ajoutoient encore à la force de ses discours relevés par une action vive et une voix tonnante. Il mourut à Roquemaure, en Languedoc, exténué de courses et de travaux. L'abbé Carron a donné récemment sa *Vie*, qui fait admirer ses vertus et son zèle infatigables. Il avoit donné deux cent cinquante-six missions différentes.

— Charles-Joseph Perrin, Jésuite, né à Paris en 1690, prêcha avec distinction à Paris et dans les principales villes du royaume. Lors de la proscription de sa Société en France, il se retira à Liége où il mourut. Ses Sermons y ont été imprimés en 4 volumes. Il ne faut pas le confondre avec François Perrin, aussi Jésuite, né à Rodez en 1636, et mort à Toulouse le 14 décembre 1716, dont on a un *Manuale theologicum*, en 2 vol.

— René-François du Breil de Pontbriand, abbé de Saint-Marien, fut connu sur-tout par son zèle pour instruire et pour soulager les pauvres Savoyards qui se trouvoient à Paris. Il fit paroître, de 1737 à 1743, quatre petits écrits pour engager à prendre part à cette bonne œuvre, à laquelle il consacra son temps et sa fortune, et qui lui fit donner le nom de père des Savoyards. Il publia, en 1752, l'*Incrédule détrompé et le chrétien affermi dans la foi.* Les *Dictionnaires historiques* le confondent avec son frère, abbé de Lanvaux et chanoine de Rennes, qui a écrit sur d'autres matières. Un autre frère, Henri-Marie, sacré évêque de Quebec en 1741, mourut à Montréal le 9 juin 1760, pendant le siége de cette ville par les Anglais.

1768.

4 janvier. — Martin-Augustin Léonard, prêtre, né à Paris en 1696, est auteur de la *Réfutation du livre des Règles pour l'intelligence des saintes Écritures*, 1727, in-12; du *Traité du sens littéral et du sens mystique des saintes Écritures*, 1727, in-12, et d'une lettre pour justifier ces deux écrits.

14 janvier. — Joseph-Simon Assemani, archevêque de Tyr et chanoine du Vatican, étoit né dans le pays des Maronites en 1687. Il étudia principalement les langues orientales, s'y rendit habile, et fut auteur de plusieurs savans ouvrages, entr'autres d'une *Bibliothèque orientale*, imprimée à Rome en 1728, et où il a fait entrer beaucoup de manuscrits orientaux curieux. Il acheva l'édition de saint Ephrem, commencée par Pierre Benoît, autre savant Maronite, qui en avoit fait paroître les deux premiers volumes. Le *Dictionnaire des anonymes* l'appele Pierre-Benoît Assemani, et lui attribue les six derniers volumes; c'est une double erreur. Il donna aussi des dissertations et autres écrits d'érudition. Clément XII l'envoya chez ses compatriotes en

qualité d'ablegat, et c'est en cette qualité que nous l'avons vu présider au concile des Maronites en 1736. Il fut secondé dans son édition de saint Ephrem par Étienne-Evode Assemani, savant comme lui, qui devint archevêque d'Apamée, et succéda à son oncle dans la place de préfet de la bibliothèque du Vatican. On lui attribue les derniers volumes de l'édition de saint Ephrem. Il est de plus auteur des *Acta martyrum orientalium*, qu'il tira de deux anciens manuscrits chaldéens du Vatican, et qu'il traduisit en latin en 2 volumes in-folio. Joseph-Louis Assemani fut un autre neveu de Joseph-Simon.

10 *avril*. — François Jard, prêtre de la Doctrine chrétienne, prédicateur, né près Avignon en 1675, mourut à Auxerre, laissant des Sermons en 5 volumes, et *La religion chrétienne méditée suivant le véritable esprit de ses maximes*, qu'il fit avec l'abbé Debonnaire. Il avoit été exilé à Tours, et ne fut pas étranger au changement de dispositions de M. de Rastignac dans les dernières années de la vie de ce prélat.

30 *avril*. — Claude Lequeux, chapelain de Saint-Ives à Paris, étoit un écrivain laborieux et un éditeur soigneux. Il a plus travaillé sur les ouvrages des autres qu'il n'en a donné de lui-même. On a de lui, *Le Verbe incarné; Le chrétien fidèle à sa vocation; Les dignes fruits de pénitence dans un pécheur vraiment converti*; un *Mémoire sur la vie de Mésenguy*; une édition abrégée en 6 volumes de l'*Année chrétienne* de Tourneux; une traduction des *Œuvres de saint Prosper d'Aquitaine*, et de *Traités choisis de saint Augustin, sur la grâce, le libre arbitre et la prédestination*; une nouvelle édition des *Instructions chrétiennes* de Singlin, avec sa *Vie*; une édition des *Lettres de la duchesse de la Vallière*, avec un *Abrégé de sa vie pénitente*; une édition du *Traité* latin de Foggini *sur le consentement des Pères relativement au petit nombre des adultes qui doivent être sauvés*; un *Traité sur le petit nombre des élus*, qui est la traduction du précédent; une édition des *Opuscules*

de saint Augustin, sur celle que Foggini avoit donnée à Rome, et enfin une édition des *OEuvres de saint Prosper sur la grâce*, où il suivit l'édition du même Foggini. L'abbé Lequeux avoit aussi beaucoup travaillé sur Bossuet. Il donnoit successivement des éditions de son *Exposition*, de son *Histoire des variations*, et de ses *Oraisons funèbres*. Il y a joint des préfaces et des notes instructives. L'édition des *Oraisons funèbres* surtout est remarquable par un *Éloge historique* de Bossuet, et par un catalogue bien fait de ses ouvrages. Il ne fit par là que préluder à l'édition des *OEuvres de Bossuet*, dont il prépara six volumes. C'est l'édition abandonnée depuis à dom Déforis, dont il avoit donné le *Prospectus*.

Mai. — Patrice Delany, théologien anglican, né vers 1684 en Irlande, publia, en 1732, *La révélation examinée avec candeur*; en 1738, des *Reflexions sur la polygamie*; une *Histoire de David*, où il défend ce prince contre Bayle; en 1761, une *Humble apologie pour l'orthodoxie chrétienne*; en 1766, un *Traité contre la transsubstantiation*, et des *Sermons* en 2 volumes.

24 juillet. — Nathaniel Lardner, ministre presbytérien anglais, né en 1684, étudia à Londres, à Utrecht et à Leyde. Il prêcha, en 1721, à Old-Jewry un cours de sermons sur les *Preuves de la crédibilité de l'histoire de l'Évangile*, et ce fut le germe de son grand ouvrage qu'il commença à faire paroître en 1727. Il y prouve les faits du nouveau Testament par les passages des anciens auteurs contemporains, de ceux qui vinrent après, des païens et des juifs. Tout l'ouvrage est en 21 volumes, et renferme beaucoup d'érudition et de critique. On peut regretter qu'il n'ait pas été traduit en français. Lardner donna, en 1729, contre Woolston, une *Défense de trois miracles du Sauveur*; en 1743, trois *Discours pour faire voir que l'état présent des Juifs est une preuve de la vérité de la religion*; en 1753, un *Essai sur le récit de Moïse touchant la création et la chute de l'homme*; en 1758, les *Démoniaques du nouveau Tes-*

tament, qu'il prétend n'avoir été que des malades ou des fous; en 1739, une lettre en faveur de l'unitarianisme, etc. Car Lardner étoit partisan de ce systême et latitudinaire. Il laissa aussi des sermons en assez grand nombre, quelques dissertations, et une *Histoire des hérétiques des deux premiers siècles*, où il prend leur défense, et sur-tout celle des manichéens. C'étoit un homme très-savant, mais hardi dans sa critique, et prompt à contester les sentimens les plus autorisés, et même les dogmes les plus essentiels. Kippis a donné sa Vie, où il le loue extrêmement.

28 *juillet*. — Jean-Antoine de Robiano, évêque de Ruremonde depuis 1746, fut un prélat pieux, simple, frugal, et appliqué à remplir ses devoirs et à donner de bons exemples. Il refusa, en 1758, l'évêché d'Anvers, auquel Marie-Thérèse l'avoit nommé. Il prêchoit toutes les grandes fêtes et tous les dimanches de carême. Il étoit regardé comme le père des pauvres, et pendant la guerre, il donna une fois tout l'argent qu'il avoit pour délivrer son pays des contributions. Il tomba malade en visitant son diocèse, et partagea sa succession entre l'hopital et le séminaire.

3 *octobre*. — Ferdinand Warner, prêtre anglican, né en 1703, se distingua dans la prédication, et composa un *Systême de théologie et de morale; Bolingbroke, ou dialogues sur l'origine et l'autorité de la révélation;* une *Histoire ecclésiastique du XVIIIe siècle*, etc.

13 *décembre*. — ...... Damilaville, commis aux vingtièmes à Paris, étoit ami et correspondant de Voltaire. On trouve beaucoup de lettres qui lui sont adressées dans la *Correspondance générale*, et un grand nombre contiennent la provocation fameuse *écr. linf.* C'est à lui que Voltaire l'adressoit le plus volontiers. Il servoit à Voltaire pour faire passer ses paquets et ceux de ses amis, l'instruisoit de toutes les nouveautés, faisoit des commissions, et lui étoit devenu très-commode et très-nécessaire. Le baron d'Holbach l'appeloit *le gobe-mouche de la philosophie*. Grimm dit qu'il n'étoit pas d'un caractère

à mériter d'avoir des amis, et qu'il ne fut regretté de personne. On le dit auteur du pamphlet intitulé : l'*Honnêteté théologique*, en faveur de Marmontel contre Riballier et Coger. Damilaville paroît avair été aussi l'auteur du *Christianisme dévoilé*, que quelques-uns attribuent au baron d'Holbach, ainsi que des articles *Population* et *Vingtièmes*, insérés dans l'*Encyclopédie* sous le nom de Boulanger. La Harpe dit que Damilaville n'avoit d'autre mérite que de professer beaucoup de respect et d'admiration pour Voltaire et Diderot, dont il répétoit les sarcasmes contre la religion. On voit par la Correspondance de Voltaire et d'Alembert qu'il fut confessé à la mort, et qu'il mourut insolvable.

1769.

22 *mars*. — Robert-Joseph-Alexis Duhamel, chapelain de Seignelay et théologien de M. de Caylus, est auteur d'un *Projet d'instruction pastorale contre Berruyer*; des *Lettres sur les explications de Buffon*, 1751; des *Lettres flamandes, ou histoire des varations et contradictions de la prétendue religion naturelle*, 1752; de *L'auteur malgré lui à l'auteur volontaire*, 1767, sur l'édition du *Discours* de Fleury, et le *Commentaire* de Chiniac de la Bastide; et d'une *Dissertation sur l'autorité du saint Siége*, publié par Maultrot en 1779. Il assista au concile d'Utrecht avec d'Étemare, Pelvert, Paris-Vaquier, Mercadier, etc.

26 *juin*. — Jean-Vincent Patuzzi, Dominicain, né à Vérone en 1700, prit l'habit de saint Dominique à Conegliano, en 1717, dans la congrégation de Salomoni. Il professa la philosophie, puis la théologie à Venise, et montra beaucoup de zèle contre la morale relâchée, qu'il ne poursuivit pas avec moins de vigueur que Concina, comme on va le voir par la liste de ses écrits : *Vie de Rose Fialetti, du tiers ordre de saint Dominique*, 1740; *Défense de la doctrine de saint Thomas*, contre

Benzi, 1746; *De l'état futur des impies*, 1748; *Lettres théologico-morales pour la défense de l'Histoire du probabilisme de Concina*, 1751, 2 volumes in-8° (il en donna successivement 4 autres volumes); *Observations sur quelques points de l'histoire littéraire exposées dans des lettres au P. Zaccaria*, 1756, 2 volumes in-8°; une édition de l'ouvrage de Drouin, *De re sacramentariâ contra perduelles hæreticos*, Venise, 1756, 2 volumes in-folio; *Lettre encyclique de Benoît XIV au clergé de France défendue contre l'auteur des doutes proposés aux cardinaux et aux théologiens*, Lugano, 1758; *Traité de la règle prochaine des actions humaines dans le choix des opinions*, Venise, 1758, 2 volumes in-4°; *Courte instruction* sur le même sujet, 1759; *Des indulgences et des dispositions pour les recevoir*, 1760; *Exposition de la doctrine chrétienne*, 1761 (c'est l'ouvrage de Mésenguy, dont Patuzzi retrancha tout ce qui avoit motivé la censure de Rome); *Lettres à un ministre d'état sur la morale des casuistes modernes et sur les maux qui en ont résulté pour la société*, 1760, 2 volumes in-8°; *Lettres apologétiques de la doctrine de saint Thomas sur le tyrannicide*, in-8°; *Dissertation sur la place des enfers*, 1763; *La cause du probabilisme rappelée à l'examen par M. de Luguori, et de nouveau convaincue de faux*, 1764, in-8° (c'est une réponse à une dissertation de ce prélat *sur l'usage modéré de l'opinion probable*); *Observations théologiques sur l'apologie de M. de Luguori, contre la Cause du probabilisme*, in-8°, et enfin une *Théologie morale*, en 7 volumes in-4°, que Patuzzi avoit laissée imparfaite, et que Pierre Fantini, son collègue, a continuée. Ces ouvrages sont en latin ou en italien. Plusieurs portent le nom d'*Eusèbe Éraniste*, qui étoit le nom littéraire de Patuzzi. On voit combien son zèle contre la morale relâchée étoit vif et fécond. Ce zèle est sans doute très-louable; mais Patuzzi ne donna-t-il pas quelquefois le nom de relâchement à ce qui n'est qu'une sage condescendance avouée par la religion et la morale, c'est ce

que nous n'oserions pas décider. On n'est pas plus parfait par cela seul qu'on professe des principes plus sévères, et cette sévérité même a ses inconvéniens, comme le relâchement. Le parti le plus estimable, comme le plus sûr, est de garder un juste milieu entre ces deux excès, et d'allier à l'exactitude des règles les ménagemens de la prudence et de la charité. Des théologiens spéculatifs outrent quelquefois les premières; mais ceux qui joignent la pratique à la théorie savent dans combien de cas l'amour du prochain et l'intérêt de son salut demandent des tempéramens, et il faut avouer qu'à cet égard M. de Liguori avoit un grand avantage sur le P. Patuzzi, par sa longue expérience dans les missions, et par ses travaux apostoliques qui lui avoient donné la connoissance du cœur humain et des voies spirituelles.

3 *juillet*. — Pierre Parisot, plus connu sous le nom de père Norbert, né à Bar-le-Duc en 1697, se fit Capucin à Saint-Mihiel en 1716. Il alla à Rome en 1734, et se fit nommer procureur des missions dans l'Inde. Il devint curé de Pondichéry, passa de-là dans les îles de l'Amérique, revint ensuite à Rome, et publia à Lucques ses *Mémoires historiques sur les missions des Indes*, qui furent mis à l'index à Rome le 1er avril 1745. L'auteur y maltraite fort les Jésuites, et s'il y a quelques chefs d'accusation qui paroissent fondés, il y en a d'autres qui montrent la passion et l'emportement. Le père Norbert quitta son ordre après cet éclat, et erra en Allemagne, en Hollande et en Angleterre. Clément XIII lui permit, en 1759, de porter l'habit séculier. Il prit alors le nom de Platel, et alla en Portugal, où il obtint une pension du marquis de Pombal, qui se servoit de sa plume dans la guerre qu'il faisoit aux Jésuites. Il paroît que Platel le seconda de son mieux. Il envoyoit en France de pompeuses relations de tout ce que faisoit le ministre contre la Société. Son inconstance le ramena encore en France, où il mourut près Commerci, après avoir fait imprimer ses *Œuvres* en 6 volumes in-4°. C'est un recueil fastidieux, et dénué de tout intérêt.

26 *août.* — Paul-Alexandre de Guenet, évêque de Saint-Pons depuis 1727, prit beaucoup de part aux contestations qui eurent lieu de son temps, soit sur les refus de sacremens, soit sur les Jésuites. Il condamna le livre du P. Pichon en 1748. En 1752 et en 1754, il publia des *Réflexions sur des remontrances et arrêts* du parlement de Toulouse. Elles furent condamnées au feu. Un traitement si sévère ne fut que le prélude de celui qu'éprouva l'évêque lui-même. Il fut exilé, et la cour résista long-temps à toutes les instances des assemblées du clergé en sa faveur. On lui reprochoit trop d'ardeur et de vivacité. M. de Guenet adhéra dans son exil à toutes les démarches de ses collègues, soit contre les jansénistes, soit en faveur des Jésuites. Il ne revint dans son diocèse qu'en 1760.

23 *septembre.* — Antoine Genovesi, professeur de métaphysique à Naples, naquit dans ce royaume en 1712. Il entra dans l'état ecclésiastique malgré lui, et pour obéir à un père impérieux. Il publia, en 1744 et années suivantes, ses *Élémens de métaphysique*, qui donnèrent lieu à des plaintes contre lui. Ses *Elémens de théologie*, fruit de ses leçons pendant dix ans, l'exposèrent à de plus grandes contradictions encore. Le cardinal Spinelli, archevêque de Naples, se déclara contre l'ouvrage. On déféra même Genovesi à Rome, et on tira de ses ouvrages quatorze propositions que le cardinal Valenti envoya au roi de Naples. Il fut obligé de cesser ses leçons de théologie, et se livra à l'économie politique et à l'agriculture. On le cite comme créateur dans la première de ces sciences, et ces matières paroissent en effet avoir été plutôt de son ressort. Genovesi se félicitoit d'avoir fait abolir à Naples la chaire des décrétales. Probablement il n'avoit pas eu de peine à y réussir sous un ministre tel que le marquis Tanucci. L'abbé Genovesi est aussi auteur de *Méditations philosophiques sur la religion et la morale*, 1758, et d'un *Plan pour les écoles*, 1767, rédigé par ordre de Tanucci. Mamachi, dans son *Droit de l'Église d'acquérir et de posséder des biens*, le

le peint comme un ennemi de la religion ; un ami de Genovesi a réfuté cette accusation dans une *Réponse*, qu'on dit être violente et amère.

27 *septembre.* — Jean-Dominique Mansi, archevêque de Lucques, étoit né en 1692, et entra dans la congrégation des Clercs-réguliers de la Mère de Dieu. Il professa la théologie morale à Naples, et devint archevêque en 1765. C'étoit un homme savant et laborieux. Il donna des éditions du *Dictionnaire de l'Écriture sainte*, de Calmet ; de ses *Commentaires ;* de la *Dicipline de l'Église*, de Thomassin ; des *Annales* de Baronius, avec les notes de Baluze, et les critiques de Pagi, de Giorgi, et les siennes ; de l'*Histoire ecclésiastique*, de Noel Alexandre ; de la *Théologie morale* d'Anaclet Reiffenstuel ; de celle du Jésuite Layman ; de l'*Histoire ecclésiastique* de Graveson ; de la collection des conciles, à laquelle il ajouta un supplément. Il fut aidé dans ce dernier travail par Zaccaria, Puel, Forbenio, et autres. On a encore de Mansi, *Prolégomènes et dissertations sur les livres de l'Écriture*, 1729 ; *Des époques des conciles de Sardique et de Sirmium*, 1740 (Mamachi attaqua cet ouvrage que Mansi défendit) ; *Abrégé de morale tirée des écrits de Benoît XIV*. Tous ces écrits sont en latin. Mansi étoit voué aux travaux utiles. Antoine Zatta publia, en 1772, à Venise, une notice sur sa vie et ses écrits.

30 *septembre.* — George Whitefield, prêtre anglican, né en 1714, fut un des fondateurs du méthodisme. Il prêchoit dans les campagnes, et même dans les rues et les prisons. Il étoit chapelain de la comtesse douairière d'Huntingdon, protectrice déclarée de son parti, et morte près Londres le 17 juin 1791, après avoir consacré sa fortune à répandre et à soutenir le méthodisme. Whitefield s'étant brouillé avec Wesley, devint chef d'une des branches du méthodisme. Le premier étoit calviniste rigide, au lieu que le second avoit adopté les sentimens d'Arminius sur la liberté humaine, et étoit attaché à l'église établie. Peut-être se mêla-t-il quelque jalousie dans

les causes de leur brouillerie. Tous deux aimoient à dominer, et il ne peut y avoir deux chefs dans un empire. Les méthodistes se partagèrent donc en deux sociétés distinctes, dont l'une reconnut Wesley pour son patriarche, et l'autre Whitefield. Ainsi cette secte naissante étoit déjà divisée. Whitefield mourut au port de Newbury, dans la Nouvelle-Angleterre, où il étoit allé apparemment pour prêcher. Le méthodisme a fait dans ce siècle de grands progrès en Angleterre. Voyez Wesley, sous 1791.

— François de Roches, ministre protestant, né à Genève en 1701, fut pasteur et professeur de théologie dans cette ville, et travailla à la révision de la liturgie de Genève et à la version de la Bible en françois. En 1740, il donna une *Défense du christianisme contre Les Lettres de Mlle Huber*; en 1752, une édition augmentée du *Catéchisme d'Osterwald;* en 1753, une *Réponse à Molines, dit Fléchier, sur son changement de religion;* des Sermons.

Vers ce temps. — François Morénas, bibliothécaire d'Avignon, né en 1702, est auteur d'un *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique de Fleury*, imprimé à Avignon en 1750, en 10 volumes, avec des approbations honorables. Il a fait aussi un *Dictionnaire portatif des cas de conscience*, Lyon, 1768, 2 volumes in-8°; une *Vie du bienheureux Pierre de Luxembourg*, et un *Précis du résultat des conférences d'Angers*. Il rédigea le *Courrier d'Avignon* depuis 1733. Dom Clémencet et le président Rolland ont composé chacun des *Lettres à Morénas sur son Abrégé d'Histoire ecclésiastique*.

1770.

14 *janvier*. — Henri-Philippe de Chauvelin, abbé de Montier-Ramey, conseiller-clerc au parlement de Paris, et chanoine-honoraire de Notre-Dame, joua un rôle très-actif dans les querelles sur les refus des sacremens, et

dans l'affaire des Jésuites. Il fut un des plus ardens solliciteurs des mesures prises en ces deux occasions par les parlemens, dénonça un grand nombre de prêtres, l'archevêque de Paris, les évêques, etc., prononça contre les Jésuites, en 1761, deux discours fameux, et devint par là le coryphée des jansénistes. Marmontel, dans ses *Mémoires*, le montre membre d'un comité de théâtre avec Mlle Clairon, et occupé à décider du mérite des pièces. Voltaire avoit été lié avec lui. L'abbé lui ayant envoyé son portrait en 1765, le philosophe lui fit passer en retour *les premiers rogatons qu'il trouva sous sa main*, c'est-à-dire, apparemment quelques-uns des pamphlets et facéties, qu'il enfantoit alors avec tant de fécondité contre la religion. La lettre de Voltaire, du 13 novembre 1765, qui nous apprend ces détails, ajoute: *Je me flatte qu'on attendra parler de l'abbé dans l'affaire des deux puissances, et que ce Bellerophon écrasera la chimère du pouvoir sacerdotal.* L'abbé Chauvelin méritoit ces éloges et ces encouragemens. Il étoit fort vif contre les Papes et les évêques. Outre ses Comptes rendus contre les Jésuites, il les poursuivoit encore par un discours au parlement, le 29 avril 1767, pour demander une seconde fois leur expulsion. On lui attribua les *Lettres* : *Ne repugnate vestro bono*, publiées contre le clergé en 1750, et auxquelles de Caulet, évêque de Grenoble, et Duranthon, docteur de Sorbonne, ont répondu. La *Biographie universelle* donne ces lettres à l'avocat Bargeton, mort en 1749. On ne sait si l'abbé Chauvelin n'est point auteur de la *Tradition des faits*, pamphlet publié en 1753 pour déprimer les évêques, et exalter les prérogatives du parlement. L'abbé Chauvelin étoit de la société de Mme Doublet, surnommée *La paroisse*, où, dit Grimm, *on étoit janséniste, ou du moins parlementaire; mais où on n'étoit pas chrétien. Aucun croyant*, selon lui, *n'y étoit admis.* Cela prouve du moins l'opinion qu'on avoit de cette coterie, qui joua un rôle lors des disputes du parlement.

6 février. — Jean Lami, professeur d'histoire ecclé-

siastique à Pise, et théologien du grand-duc, étoit né en 1697. Il étoit à la fois théologien, philologue et historien. Ses principaux écrits sont, une Dissertation *sur la foi des Pères de Nicée*, 1730; une autre *sur les sentimens des chrétiens touchant la Trinité*; une autre *sur l'érudition des apôtres*, qui fit du bruit. Léon Pascoli et le savant Jésuite Lagomarsini publièrent six lettres contre Lami, qui répliqua par les *Dialogues d'Anicet Nemesius*, 1742. Il rédigea les *Nouvelles littéraires* de 1740 à 1770. On lui doit encore les *Monumens de l'église de Florence*, 1758, 3 volumes in-folio. Lami étoit savant; mais passoit pour hardi et singulier.

3 *mars*. — Jean Granelli, Jésuite, prédicateur célèbre, né à Gênes en 1703, remplit avec beaucoup d'éclat les principales chaires d'Italie, et fut professeur d'Écriture sainte à Modène, théologien et bibliothécaire du duc François III. Ses talens et sa piété lui avoient acquis une grande considération. Il est auteur des *Leçons morales, historiques et critiques sur les livres de Moïse, Josué, les Juges et les Rois*, Parme, 1766, et de *Sermons pour le carême et Panégyriques*, 2 vol. in-4°.

14 *mars*. — Nicolas-Charles-Joseph Trublet, trésorier de l'église de Nantes, puis chanoine et archidiacre de Saint-Malo, étoit né dans cette dernière ville en 1697. Il travailla au *Journal chrétien* en 1758 et les deux années suivantes, et est auteur des *Panégyriques des saints*, 2 volumes in-12.

29 *mars*. — Jean-Baptiste le Sesne de Menilles d'Étemare, prêtre appelant, étoit né au château de Menilles en Normandie en 1682. Il entra au séminaire Saint-Magloire où étoit alors Duguet, et fut ordonné prêtre en 1709. C'étoit l'année de la destruction de Port-royal; mais on assure que d'Étemare eut encore le temps d'y aller faire un pélerinage avant cette catastrophe, et qu'il s'y consacra à la défense de la même cause. On ne lui reprochera pas d'avoir manqué à sa parole. Son premier écrit fut des *Lettres théologiques* contre une Instruction pastorale du cardinal de Bissy. On y entrevoit déjà ses

idées sur l'état de l'Église, et ce système de figures qu'il avoit puisé dans les leçons de Duguet, mais qu'il outra depuis d'une manière bizarre et ridicule. La bulle *Unigenitus* vint donner de l'aliment à son zèle. Il publia contre elle neuf mémoires en 1714 et en 1715, et travailla aux *Hexaples*, dont il rédigea la quatrième colonne. Il étoit dès-lors de tous les conseils des appelans, et eut part à toutes leurs démarches. On l'envoya dans le midi de la France, afin d'y exciter les évêques à se plaindre de quelques arrêts du conseil contre les écrits des évêques de Baïeux et de Montpellier. En 1725, il alla à Rome pour essayer d'y obtenir une bulle doctrinale, et pour tirer quelque avantage du concile qui s'y tenoit alors. Il ne réussit ni dans l'un ni dans l'autre objet, et ses préventions contre la cour de Rome s'en accrurent sensiblement. Car il étoit clair qu'elle étoit inexcusable de repousser les conseils et les lumières d'un théologien si impartial et si désintéressé. Il se consola en suivant plus que jamais son système favori. C'est à cela que se rapportent l'*Essai de parallèle des temps de Jésus-Christ avec les nôtres*; l'*Explication de quelques prophéties*; la *Tradition de l'Église sur la future conversion des Juifs*, etc., que d'Étemare publia successivement. Il voyoit partout des figures de la défection de l'Église et de la conversion des Juifs. Il les annonçoit dans ses écrits, dans ses conférences, dans ses conversations, et devint le chef d'un parti qui s'abandonna à cet égard aux plus folles illusions. Ce furent même ces illusions qui préparèrent et fomentèrent les scènes déplorables des convulsions. D'Étemare eut le triste honneur d'être un des directeurs de cette *œuvre* absurde et ridicule, et de présider à des assemblées mi-parties de fripons et de dupes. Il finit par s'apercevoir lui-même que cette *œuvre* n'étoit pas aussi divine qu'il l'avoit imaginé; sans pourtant qu'il paroisse avoir reconnu le principe et l'étendue de son illusion. Son crédit souffrit en cette occasion de rudes atteintes. Dom la Taste d'un côté, et de l'autre Debonnaire et Mme Mol dévoilèrent des faits peu hono-

rables pour d'Étemare, qui parut, en 1735, se condamner à la retraite, et y resta presque constamment pendant dix ans. Il étoit allé en Angleterre, en 1729, avec le Gros pour tâcher d'y former un parti. Cette mission ne fut pas plus heureuse que celle de Rome. Il faisoit de fréquens voyages en Hollande, où il avoit déjà contracté d'anciennes liaisons. Il y avoit connu Quesnel dès 1714, et il prit part à l'établissement d'un épiscopat dans ce pays. Sur la fin de sa vie il s'y fixa tout-à-fait, assista à l'espèce de concile qu'on tint à Utrecht en 1763, fut en quelque sorte l'ame de toutes les démarches de ce parti, et mourut à Rhynwick, près Utrecht, dans un âge fort avancé. Il avoit joui parmi les siens d'une haute réputation, et il est à peine connu aujourd'hui. C'est ce qui doit arriver à tous ceux qui, au lieu de se rendre recommandables par des ouvrages utiles et d'un intérêt général, ne se font que les échos d'une faction. Leur nom passe avec celui du parti qu'ils ont servi, et leurs écrits meurent avec les petites passions qui les ont fait naître. Ceux de l'abbé d'Étemare sont aujourd'hui complètement oubliés; les curieux, s'il y en a, en trouveront la liste dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, feuille du 27 février 1771.

25 *juillet*. — Robert-François de Montargon, religieux Augustin du couvent des Petits-Pères à Paris, sous le nom du P. Hyacinthe de l'Assomption, étoit né à Paris en 1705. Il se distingua dans la chaire, et prêcha devant le roi Stanislas, qui lui donna le titre de son aumônier. Il est auteur du *Dictionnaire apostolique*, en 12 volumes in-8°; d'un *Recueil d'éloquence sainte*, et de l'*Histoire de l'institution de la fête du saint Sacrement*.

5 *septembre*. — Jean Jortin, théologien anglican, naquit à Londres en 1698 d'un Français réfugié. Il fit paroître, en 1731, quatre *Sermons sur la vérité de la religion chrétienne*, prêcha les sermons de Boyle, et en inséra la substance dans ses *Remarques sur l'Histoire ecclésiastique*, qu'il publia par parties. Ses autres ouvrages sont des *Sermons*; des *Mandemens*; *La doctrine*

d'un état futur telle qu'on peut la recueillir de l'ancien Testament, et des dissertations.

17 *septembre.* — Joseph Audra, professeur de philosophie à Lyon, puis d'histoire à Toulouse, naquit à Lyon en 1714. Admirateur de Voltaire, il prenoit le sujet de ses leçons dans l'*Essai sur l'histoire générale* de celui-ci, et il en commença un *Abrégé*, dont le premier volume parut en 1770. Les leçons et l'*Abrégé* excitèrent des plaintes. L'ouvrage fut condamné, et l'auteur obligé de se démettre de sa chaire. Il mourut peu après. Voyez la *Correspondance* de Voltaire, qui plaint comme de raison un si fidèle disciple.

6 *octobre.* — Pierre Collet, prêtre de Saint-Lazare, docteur et professeur de théologie, naquit près Vendôme en 1693. Il est connu par un grand nombre d'ouvrages plus estimables et plus solides qu'agréables et brillans. Les principaux sont les *Vies de saint Vincent de Paul, de saint Jean de la Croix et de M. Boudon*; des *Traités des dispenses, des indulgences, de l'office divin, des difficultés qui se rencontrent dans la célébration des saints mystères, des exorcismes*, et *des devoirs des gens du monde*; un *Abrégé du Dictionnaire des cas de conscience*, de Pontas; une *Théologie morale*, en 17 volumes en latin; des *Institutions théologiques à l'usage des séminaires*, en 7 volumes, les *Devoirs des pasteurs, de la vie religieuse*; *l'Écolier chrétien*; des *Instructions, Sermons et Discours ecclésiastiques.* On voit combien cet auteur étoit fécond. Il a écrit contre les jansénistes, qui ne l'ont pas loué, et qui ont critiqué sa théologie. Voyez la *Dénonciation de sa théologie*, 1765, in-12. Collet étoit un prêtre vertueux. Il ne faut pas le confondre avec Pierre Collot, docteur de Sorbonne, curé de Chevreuse, auteur des *Conversations sur plusieurs sujets de morale*, dédiées aux demoiselles de Saint-Cyr, 1768; d'*Instructions sur les dimanches et les fêtes*; de l'*Esprit de saint François de Sales*, 1747, et de l'*Explication des vérités fondamentales de la religion*, 1739, réimprimée plusieurs fois.

1er *novembre.* — Alexandre Cruden, Écossais, de la secte des *indépendans*, naquit à Aberdeen en 1701. Il donna, en 1737, une *Concordance de l'ancien et du nouveau Testament.* Depuis il se prétendit chargé par le ciel de réformer les mœurs de son siècle, et sur-tout de rétablir l'observance du sabbat. Il se disoit un second Joseph, et publia des écrits dans ce sens. Sa folie étoit d'un genre particulier et inexplicable. Enfermé plusieurs fois, il attaqua en justice ceux qui l'avoient fait arrêter, et fit paroître son histoire sous le titre d'*Aventures d'Alexandre le correcteur.* Il prêcha à Oxford et Cambridge, et menaçoit de la colère éternelle ceux qui ne se rendoient pas à ses avis.

— Jean-Jacques Brucker, ministre protestant à Augsbourg, y naquit en 1696. Il est célèbre par son *Histoire critique de la philosophie.* Il donna de plus, l'*Ancien et le nouveau Testament avec une explication tirée des théologiens anglais*, in-folio; *Traité* (*Disputatio*) *sur la comparaison de la philosophie païenne avec l'Écriture*, etc.

Vers ce temps. — François Zech, Jésuite allemand, disciple du P. Pichler (1), et professeur en droit canon à Ingolstadt, publia trois *Dissertations* sur l'encyclique du 1er novembre 1745, et contre Concina, qui lui répondit dans sa *Théologie morale.* Zech joignit depuis un appendix à ces *Dissertations*, et écrivit contre le *Febronius.*

Vers ce temps. — ..... Osmont du Sellier, nommé en religion le père Tranquille de Baïeux, étoit Capucin. Son attachement à l'appel lui fit quitter son ordre en

---

(1) Vit Pichler, Jésuite, professeur de droit canon à Dillingen, puis à Ingolstadt, mort vers 1750, est auteur d'une *Théologie polémique*, 2 volumes in-4°; du *Droit canonique*, publié par Zaccaria, en 1758, 2 volumes in-folio, et d'un *Abrégé du droit canonique*, 1749, 2 volumes in-12. Il avoit, sur les droits du prince touchant le prêt, un sentiment particulier, dont Zech prit la défense. Ses écrits sont en latin.

1725. Il se retira en Hollande en 1727, et mourut à Utrecht vers 1770, après avoir composé : *Instruction théologique en forme de catéchisme sur les promesses faites à l'Église*, Utrecht, 1733; *Éclaircissement de plusieurs difficultés touchant les conciles généraux*, 1734; *Justification des Discours et de l'Histoire ecclésiastique de Fleury*, 1736, 2 volumes; *Réponse à la Bibliothèque janséniste avec des remarques sur la réfutation des critiques de Bayle*. Il paroît que du Sellier fut aidé dans la composition de ces écrits par le docteur le Gros, aussi réfugié en Hollande. Il laissa des manuscrits.

1771.

11 *janvier*. — Jean-Baptiste Boyer, marquis d'Argens, né à Aix en 1704, du procureur-général au parlement de cette ville, eut une jeunesse orageuse. Déshérité par son père pour son inconduite, il se fit écrivain pour vivre, et passa en Hollande pour écrire avec plus de liberté. C'est là qu'il publia ses *Lettres juives*; ses *Lettres chinoises*; ses *Lettres cabalistiques*; ses *Mémoires*, fruit d'une imagination intempérante, qui n'étoit réglée ni par le jugement ni par le goût. Aubert de la Chenaye des Bois donna, en 1739, à La Haye, une *Correspondance historique, philosophique et critique*, pour servir de réponse aux *Lettres juives*. A l'avénement de Frédéric II au trône de Prusse, d'Argens fut appelé à Berlin, et eut une pension. Il étoit de la société habituelle et des soupers du roi, auquel il paroît qu'il servoit de plastron. Ce fut en Prusse qu'il traduisit le *Discours de Julien contre les chrétiens*. Ayant obtenu de revenir dans sa patrie, en 1770, il y tomba malade chez la baronne de la Garde, sa sœur, et eut recours aux secours de l'Église. Ce fait est connu en Provence, et avoué par Frédéric dans sa *Correspondance*. « Les nombreux ouvrages du marquis d'Argens, dit un

« critique, fruit d'une philosophie audacieuse que ne con« tenoit ni la crainte de l'autorité, ni celle des jugemens « publics, ont joui assez long-temps d'une sorte de vogue « qui a fait place au dédain, et même à l'oubli. » (*Biographie universelle.*) Voyez dans le corps de nos *Mémoires*, t. II, page 96, l'article du 28 juillet 1742. D'Argens avoit un frère, le président d'Éguilles, qui se déclara en faveur des Jésuites, lors de la ligue des parlemens contr'eux, et fut à cette occasion persécuté par le parti dominant.

22 *février.* — Henri Griffet, Jésuite, né à Moulins en 1698, se distingua comme prédicateur, comme historien et comme auteur d'écrits de piété. Il fut honoré de l'estime et de la confiance du Dauphin, fils de Louis XV. Il a donné des *Memoires pour servir à l'histoire* de ce prince. Ses autres ouvrages sont : *Année du chrétien*, en 18 volumes; des *Sermons*, en 4 volumes; une *Histoire des hosties miraculeuses*; des *Méditations pour tous les jours de l'année*; un *Exercice pour la communion*, etc. Il fournit des matériaux pour l'*Apologie des Jésuites* que donna Cérutti, composa lui-même un *Mémoire sur la doctrine, l'institut et l'établissement des Jésuites en France*, et donna des *Remarques sur le Compte rendu* de M. de la Chalotais. On lui attribue une *Lettre à M. D. contre l'Émile.* Il mourut à Bruxelles, où il s'étoit retiré après la proscription de son corps.

7 *mars.* — Denis-Xavier Clément, doyen de Ligny, naquit à Dijon en 1706, fut prédicateur du roi, confesseur de Mesdames de France, et aumônier du roi Stanislas. Ses sermons ont été imprimés en 9 volumes. On a de plus de lui des *Avis à une personne engagée dans le monde*; des *Méditations sur la passion*; des *Instructions sur le sacrifice de la Messe*; des *Maximes pour se conduire chrétiennement dans le monde*; les *Exercices de l'ame pour la Pénitence et l'Eucharistie*, etc.

8 *avril.* — Jean-Gaspar Barthel, docteur en théologie, doyen et conseiller ecclésiastique de Wurtzbourg,

naquit dans ce pays en 1697. Il alla achever son éducation à Rome, et y profita de l'amitié et des conseils du cardinal Lambertini. De retour à Wurtzbourg, on le fit professeur de droit canon, science qu'il cultiva principalement. Nos bons écrivains, Marca, Bossuet, Thomassin, Fleury, lui étoient familiers. Il étoit lié avec Ickstadt, Sundermahler et Neiler, qui le seconda dans ses travaux. Son attachement au saint Siége égaloit son zèle contre les protestans, dit-on dans la *Biographie universelle*. Les mémoires du temps le peignent néanmoins comme enseignant les mêmes principes qu'Oberhauser et Zallwein, et préludant aux réformes qu'on établit peu après en Allemagne dans cette partie. Ses écrits sont en latin : *Histoire des édits de pacification d'Allemagne touchant la religion ; Du rétablissement des élections canoniques ; De la liberté de l'exercice de la religion suivant la loi divine et la loi de l'empire.*

25 *juillet.* — Étienne Mignot, docteur de Sorbonne et membre de l'académie des inscriptions, naquit à Paris en 1698. Les dictionnaires historiques citent de lui les ouvrages suivans : *Paraphrases sur les Psaumes, sur les livres sapientiaux et sur le nouveau Testament*, 1754 et 1755, 7 volumes in-12 ; *Réflexions sur les connoissances préliminaires au christianisme ; Analyse des vérités de la religion chrétienne*, 1755 ; *Mémoires sur les libertés de l'église gallicane ; Histoire des démêlés de Henri II avec saint Thomas de Cantorbéri ; Traité des droits de l'état et du prince sur les biens du clergé*, 2 volumes ; *Histoire de la réception du concile de Trente dans les états catholiques*, 2 volumes. Ces derniers écrits sont de 1756. Le choix des sujets, et encore plus la manière dont ils sont traités, et dont l'auteur parle, soit des droits du prince, soit de ceux de l'Église, ne font pas toujours honneur à sa modération. Outre ces écrits, il entra dans plusieurs controverses qui firent du bruit de son temps. Appelant, lié avec Debonnaire, Boidot, de la Tour, et les autres membres de la société dite des XXXIII, il prit part aux écrits sortis de cette

société, et on lui attribue entr'autres trois *Lettres*, publiées en 1736, contre le *Juste milieu à tenir dans les disputes de l'Église*, par Besoigne. Lorsque Soanen eut adopté la lettre du P. de Gennes, *sur les erreurs avancées dans quelques nouveaux écrits*, Mignot prit la défense de *ces nouveaux écrits*, qui étoient ceux de l'abbé Debonnaire, et dont le grand défaut aux yeux de l'évêque étoit de combattre le *figurisme* et les convulsions. Mignot fit donc paroître une *Réponse*, du 22 septembre 1736; une *Suite*, du 4 novembre; l'*Examen des règles du figurisme moderne*, et successivement, en 1737, trois autres écrits, suite des précédens, pour combattre l'abus de ce système et en montrer les illusions. Une *Lettre de plusieurs théologiens aux évêques de Senez et de Montpellier*, en date du 6 février 1737, et une *Dernière lettre à Soanen*, du 28 février 1738, sont encore de Mignot, qui y combat d'Étemare, Delan et Alexis Desessarts. Ces productions, qui réunies forment un petit volume in-4°, firent partager à l'auteur les anathêmes dont on accabloit Debonnaire et sa société. On les appela des *socinianisans*, et tout le parti *figuriste* se souleva contr'eux. Mignot ne se laissa point effrayer par ces plaintes. Il faisoit profession d'avoir des opinions très-décidées, et nul n'étoit moins disposé à jurer *in verba magistri*. Il le prouva dans une autre dispute qui ne fut guère moins vive que la précédente. Il avoit paru, en 1739, un *Traité des prêts de commerce*, qui passoit pour être sorti de la société des XXXIII, et dont Aubert, curé de Chânes, au diocèse de Mâcon, étoit regardé comme l'éditeur. Mais divers renseignemens nous persuadent qu'il en étoit véritablement l'auteur, et que, s'il avoit consulté Boidot et ses amis, le fond de l'ouvrage étoit de lui. Quoi qu'il en soit, après la mort d'Aubert, Mignot revit son *Traité*, l'augmenta beaucoup, et le fit paroître comme sien en 1759, 4 volumes in-12. Il s'y déclaroit pour le prêt, et prétendoit que les scolastiques avoient embrouillé la matière par leurs subtilités. Il a mis à la fin quelques consultations non

signées. On doit convenir que son livre n'est pas mal fait, et il a servi à la plupart de ceux qui ont adopté depuis le même sentiment. L'abbé de la Porte soutint la thèse contraire dans ses *Principes théologiques canoniques et civils sur l'usure*, Paris, 1769, 3 volumes in-12. Il y a dans le IIIe volume *six Lettres*, dirigées contre le *Traité des prêts de commerce*. C'est peut-être le meilleur ouvrage qui ait été fait sur cette matière. Mignot se défendit par de courtes *Observations*, en 1769, et l'année suivante par une *Réponse* qui forme le Ve volume de son *Traité*. De la Porte, de son côté, donna *six nouvelles Lettres à un ami*, et en 1772, il ajouta un IVe volume à ses *Principes*. Mignot étoit mort alors; mais d'autres héritèrent de ses sentimens, et c'est depuis cette époque que l'on vit paroître un plus grand nombre d'écrits en faveur du prêt. Mignot paroît avoir été hardi et tranchant dans ses assertions. Il ne faut pas le confondre avec Jean-André Mignot, chanoine et grand-vicaire d'Auxerre sous M. de Caylus, qui eut la principale part au Martyrologe, au Bréviaire et au Missel donnés par ce prélat, et qui est éditeur du *Discours de saint Victrice*, traduit en français par Morel. Celui-ci étoit mort le 14 mai 1770.

14 *août*. — Dominique Vallarsi, savant ecclésiastique, né à Vérone en 1702, publia une nouvelle édition des *Œuvres de saint Jérôme*, Vérone, 1734, 11 volumes in-folio, augmentée de pièces inédites; le Ier volume d'une édition des *Œuvres de Rufin d'Aquilée* (le second n'a pas vu le jour), et une édition des *Œuvres de saint Hilaire*, 1730, 2 volumes in-folio. Il avoit entrepris d'écrire l'histoire ecclésiastique de Vérone, et devoit donner une édition complète des œuvres de Panvini.

12 *septembre*. — Alexis-Symmaque Mazzocchi (son nom véritable étoit Mazzocolo), préfet des études du collége napolitain, étoit né près Capoue en 1684. Nous ne citerons de lui que les ouvrages suivans : *Dissertations sur les mariages des enfans malgré leurs parens* (c'est une édition de l'écrit de Muscettola); *Des chan-*

gemens de l'église cathédrale de Naples; Du culte des saints évêques de cette église; Défense des actes de saint Janvier; Spicilegium biblicum, Naples, 1763, 3 volumes. Les écrits précédens sont aussi en latin.

13 *septembre*. — Jean Gambold, prêtre anglican, évêque des Moraves, naquit dans le pays de Galles. Il exerça d'abord le ministère anglican, puis s'attacha aux *Frères-unis*, reconnus par acte du parlement, en 1749. Ce fut Pierre Boehler qui l'y attira. Gambold expliquoit ses discours au peuple, et fut pendant plusieurs années ministre de la congrégation des *Frères*, à Londres. On le sacra évêque dans un synode, en 1754, et en 1765, il établit une congrégation à Coothill, en Irlande. On a de lui des livres de prières, un *Précis sur le comte de Zinzendorf*; des sermons, des plaidoyers en faveur des *Frères*, et une édition de Bacon.

27 *septembre*. — Jean de Caulet, évêque de Grenoble, né à Toulouse en 1693, étoit petit-neveu de l'évêque de Pamiers, si connu dans l'histoire ecclésiastique du XVII[me] siècle. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut docteur de Sorbonne, et s'instruisit à fond dans les connoissances propres de son état. Il fut nommé évêque de Grenoble en 1725, et assista en cette qualité au concile d'Embrun. Parmi ses Mandemens et Instructions pastorales, nous citerons celle du 1[er] août 1749, *sur le sacrement de Pénitence et sur la confession*. Elle peut être regardée à la fois comme une réponse à celle de M. de Rastignac sur la même matière, et au livre du P. Pichon. De Caulet donna aussi des *Lettres en réponse aux Lettres : Ne repugnate*, 1751, 3 volumes; un discours contre l'attentat de Damiens, en 1757, et une *Dissertation sur les actes de l'assemblée du clergé de* 1765, en 3 parties. Clément XIII adressa à ce prélat théologien un bref honorable sur ce dernier ouvrage. De Caulet aimoit et protégeoit les lettres, et laissa une bibliothèque nombreuse et bien choisie.

5 *octobre*. — Thomas Rutherforth, prêtre anglican, zélé pour la doctrine de son église, né en 1712, fit pa-

roître les ouvrages suivans : *Essai sur la nature et les obligations de la vertu ; Systéme de philosophie naturelle ; Lettre à Middleton en faveur de Sherlock sur les prophéties ; Discours sur les miracles ; Adresse au clergé d'Essex ; deux Lettres à Kennicott ; Preuves du droit des églises protestantes d'exiger du clergé une souscription de foi et de doctrine ; Lettre à Blackburne* sur le même sujet, et *Sermons.*

20 *novembre.* — Charles Bellet, bénéficier de la cathédrale de Montauban, né dans le Quercy en 1702, se livra d'abord à la prédication. Mais ayant été interdit, en 1734, il publia divers ouvrages. Ceux qui nous concernent sont : *De l'adoration chrétienne dans la dévotion du Rosaire ; Lettre aux protestans sur leurs assemblées* et *Des droits de la religion chrétienne et catholique sur le cœur de l'homme,* 1764, volume in-12. On fait l'éloge de la modération et de la clarté qui règnent dans ce dernier.

26 *décembre.* — Claude-Adrien Helvétius, littérateur et philosophe, né à Paris en 1715, est représenté par tous ses contemporains comme ayant eu une jeunesse licencieuse, et comme absorbé par les passions et les frivolités. Nous ne nous permettrons pas de rapporter les preuves qu'en cite Grimm dans sa *Correspondance,* IIe partie, tome II. Le portrait qu'il trace d'Helvetius n'est pas toujours flatteur. « L'habitude qu'il avoit con-« tracté, dit-il, de généraliser ses idées, et de n'en voir « jamais que les grands résultats, en le rendant quel-« quefois indifférent sur le bien, l'avoit rendu aussi le « plus tolérant des hommes. Mais cette tolérance ne « s'étendoit que sur les vices particuliers de la société ; « car pour les auteurs des maux publics, il les pendoit « on les brûloit sans miséricorde. Dans tous les cas, il « n'aimoit pas les palliatifs, et il ne manquoit jamais « d'indiquer les derniers remèdes, et par conséquent les « plus violens. » Telle étoit l'indulgence et la bonté d'Helvétius. « L'amour de la réputation, continue « Grimm, le surprit inopinément au milieu de sa vie

« voluptueuse. La célébrité de Maupertuis, de Voltaire « et de Montesquieu, lui inspira un vif désir de se dis- « tinguer dans la même carrière qu'eux. Il se fit tour « à tour géomètre, poète et métaphysicien. Ses essais « dans les deux premiers genres n'ayant pas été heureux, « il fit le livre *de l'Esprit,* qui ne lui procura pas la « haute considération dont il s'étoit flatté. Il n'avoit « cherché qu'à s'écarter des routes battues. Il tomba « dans des paradoxes qui ne donnèrent pas aux philoso- « phes une idée merveilleuse de la justesse et de la pro- « fondeur de son esprit. » Sa métaphysique prit la teinte de la vie qu'il avoit menée jusque-là. Elle donne tout aux sens, et mène au matérialisme. Son livre *de l'Esprit*, dont Grimm nous apprend que *les plus belles pages étoient de Diderot*, renferme le systême le plus dégradant pour l'homme, et Voltaire lui reproche avec raison d'avoir sapé les vertus les plus consolantes. L'auteur en donna successivement deux rétractations; mais il ne changea point pour cela de sentimens. Il se crut obligé de voyager pour échapper aux plaintes que la publication de cet ouvrage avoit excitées contre lui. « Le sort « de son livre (dit le même Grimm, dans la notice qu'il « a consacrée à la mémoire de son ami), le sort de son « livre changea entièrement son caractère. Il devint un « peu cynique..... Il croyoit que toutes les femmes étoient « sans mœurs et sans principes, parce qu'il avoit passé « sa vie avec des femmes telles..... On prétend qu'il a « abrégé sa vie par l'usage immodéré des plaisirs.... » Il mourut dans sa terre de Voré, laissant un ouvrage posthume, intitulé : *De l'homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation*, que le prince Gallitzin fit imprimer à La Haye, en 1773. Voltaire faisoit peu de cas de cette production, comme on le voit par sa *Correspondance*, où il en parle comme d'un *fatras ennuyeux*. La Harpe a réfuté plusieurs des paradoxes d'Helvétius. On sait que celui-ci étoit riche, et tenoit à Paris une maison qui étoit, avec celle du baron d'Holbach, un des rendez-vous des philosophes, comme on le voit

par

par les *Mémoires* de Marmontel, et par la *Correspondance* de Grimm. Il y a beaucoup de lettres de Voltaire à Helvétius. Il lui écrit toujours comme à un *frère* et à un associé, et ne le blâme que d'avoir mis son nom à son livre. En 1795, on donna chez Didot une édition complète de ses *Œuvres*, en 14 volumes, dirigée, dit-on, par de la Roche, ami d'Helvétius. L'espèce de vogue qu'eurent dans le temps cet écrivain et sa doctrine, tenoit à de petits intérêts de parti, et l'un et l'autre tombent de plus en plus dans l'oubli. M. de Barante paroît avoir apprécié cette métaphysique avec assez de justesse dans l'ouvrage intitulé : *De la littérature française pendant le XVIIIe siècle*. Il convient que « cette doctrine est « grossière, et peut amener les plus funestes résultats. » Il ajoute que la « tête d'Helvétius n'étoit point assez vaste « ni assez forte pour faire un système, et que son livre « ne paroît être que le résultat des conversations qu'il « entendoit, des principes que débitoient ses amis, et « des opinions légères, fugitives et contradictoires de « sa société. »

— Claude-Marie Guyon, prêtre de l'Oratoire, né à Lons-le-Saulnier vers 1701, quitta ensuite l'Oratoire, et s'exerça sur divers sujets. Il est auteur de l'*Oracle des nouveaux philosophes*, ouvrage dirigé contre Voltaire, et d'une *Bibliothèque ecclésiastique*, en 8 volumes. C'est une espèce de cours d'instructions sur la religion.

— Matthias Chardon, Bénédictin de Saint-Vannes, né dans le Luxembourg en 1695, fut professeur de théologie dans son ordre. Il est auteur d'une *Histoire des sacremens*, 1745, 6 volumes; ouvrage solide et plein de recherches. Il laissa en manuscrit un *Traité contre les incrédules modernes*, et une *Histoire des variations dans la discipline de l'Église*. Il mourut à Metz.

1772.

26 *mars*. — Charles Dineau Duclos, secrétaire perpétuel de l'Académie française, né à Dinan, doit être cité ici prin-

cipalement pour ses *Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV*, où il paroît beaucoup trop frondeur et satirique. Il y suit pour principal guide le duc de Saint-Simon, dont les *Mémoires* étoient encore alors manuscrits. Ce n'étoit pas le moyen d'y être très-impartial, et la malignité de Duclos, ajoutée à celle de Saint-Simon, n'offroit pas une garantie très-sûre au lecteur qui cherche la vérité. Duclos maltraite fort les Papes, les évêques, les Jésuites, et accueille sur leur compte les bruits les plus défavorables. Il dit que *Le Tellier manœuvra tant à Rome qu'il y fit condamner les Réflexions morales*, comme si elles ne l'avoient pas été en 1708, sans que Le Tellier s'en mêlât. Il prête au même Jésuite un projet pour dégrader le cardinal de Noailles, et cite en preuve une lettre attribué à Le Tellier, lettre que lui-même soupçonne au même endroit avoir été forgée par le parti opposé. Il raconte que l'abbé Dubois reçut tous les ordres à la fois à une messe basse, tandis qu'il est constant par le *Journal de Dorsanne*, tome I[er] page 528, qu'il les reçut à trois jours différens, savoir : les 24 et 25 février, et le 3 mars. Il assure qu'Albéroni ne fut point mis en jugement à Rome, après l'élection d'Innocent XIII, lorsqu'il auroit pu savoir que ce cardinal fut condamné à rester quatre ans enfermé dans un monastère. Je ne puis rapporter ce qu'il dit de quelques personnages dont il cite des faits scandaleux, sans autre preuve que des lettres que lui seul a vues. Il ne manque pas entr'autres de raconter, d'après Saint-Simon, la fable du mariage de Dubois, ramasse toutes les anecdotes malignes rapportées par ce duc, et y en substitue d'autres de son choix ou de son invention. Enfin, sur les affaires ecclésiastiques sur-tout, il est d'une légèreté et d'une partialité extrêmes. On peut remarquer néanmoins son jugement sur la régence et sur le régent. « On ne peut nier, dit-il, que la régence ne soit l'époque. la cause principale, et n'ait donné l'exemple et « le signal d'une corruption sans voile. » (Tome II, page 200.) Il s'exprime ainsi sur le régent : « Son im-

« piété étoit une sorte de superstition. Ses excès ou ses « petitesses décéloient un homme qui n'est rien moins « que ferme dans ses sentimens, et veut s'étourdir sur « ce qui le gêne. En cherchant à douter de la divinité, « il couroit les devins et les devineresses, et montroit « toute la curiosité crédule d'une femmelette. » (Tom. Ier, page 210.) Il y a plusieurs lettres de Voltaire à Duclos dans la *Correspondance générale* du premier. Elles ne roulent que sur des objets de littérature, et ne prouvent point que Duclos fût affilié au parti philosophique. On cite même dans l'*Encyclopédie méthodique*, partie de l'*Histoire*, un propos de Duclos qui, choqué des écarts des incrédules de son temps, disoit : « Ils en feront tant « qu'à la fin ils me rendront dévot. » Dans un passage de ses *Considérations sur les mœurs*, il se plaint que « l'on déclame contre les préjugés, et ne peut se dispen- « ser, dit-il, de blâmer les écrivains qui sous prétexte « d'attaquer la superstition cherchent à saper les fonde- « mens de la morale, et donnent atteinte aux liens de « la société, d'autant plus insensés qu'il seroit plus dan- « gereux pour eux-mêmes de faire des prosélytes. » Il étoit tranchant dans la conversation, ami de l'indépendance et de la liberté, frondeur et redouté pour sa causticité. Il avoit pris parti pour La Chalotais lors des troubles de Bretagne.

29 *mars.* — Emmanuel Swedenborg, théologien fameux, náquit en Suède en 1688 d'un évêque luthérien. Il avoit des connoissances en minéralogie. Mais ce n'est pas là ce qui l'a le plus illustré. Il se crut inspiré de Dieu pour enseigner au monde une doctrine nouvelle, et il en eut la preuve dans plusieurs visions que le ciel lui envoya, et qu'il rapporte sérieusement dans ses ouvrages. Il avoit à ses ordres des anges qui lui faisoient voir tout ce qu'il désiroit. Il montoit même au ciel, à son gré, et c'est là qu'il a vu tout ce qu'il débite. Il a publié plus de vingt volumes latins pour expliquer ses rêves. Le plus connu de ces livres est intitulé : *Les merveilles du ciel et de l'enfer.* Il y assure que tous

les événemens de ce monde visible ont été d'abord réalisés dans le monde des esprits, qui est situé entre le ciel et l'enfer. Le jugement dernier, par exemple, a déjà eu lieu sans que personne s'en soit douté; Dieu en rendit Swedenborg témoin, en 1757. Quant à l'ensemble de son système, c'est un dédale où l'on se perd. L'auteur s'égare lui-même dans je ne sais quelle spiritualité, dans des abstractions qu'il n'entendoit probablement pas. Suivant lui, la véritable église est dans l'intérieur de l'homme. L'église extérieure n'est rien. Les sages païens sont aussi bien dans le ciel que les chrétiens. L'homme est créé de manière à ne pouvoir mourir; car il peut être uni à Dieu, ce qui est vivre de toute éternité. Si les hommes croient ressusciter corporellement, c'est parce qu'ils n'ont pas compris la parole divine. Swedenborg se fit des sectateurs en Angleterre. Ils ont des chapelles à Londres, à Bristol, à Birmingham, à Manchester. En 1770, quelques disciples de ce théosophe vinrent en France, y firent connoître ses ouvrages, et formèrent des associations à Lyon et à Avignon. Le Bénédictin Pernetti se passionna pour les livres de Swedenborg, et traduisit en français ses *Merveilles du ciel et de l'enfer*. Swedenborg compte aussi des partisans en Allemagne, dans les Etats-Unis, et même, dit-on, en Italie. Ils prennent le nom de *théosophes*, et quelquefois de *hiérosolimites* ou de *disciples de la nouvelle Jérusalem*.

5 *juin*. — Denis Pilé, prêtre du diocèse de Paris, suivoit pour la liturgie les exemples de Jubé, curé d'Anières, et de Gautier, curé de Soisy. Il est auteur d'une réponse aux *Lettres théologiques* de la Taste; d'un écrit en l'honneur du diacre Pâris; d'une *Lettre sur le discours de Rousseau de l'origine et des fondemens de l'inégalité*; de la *Lettre d'un Parisien à M. l'archevêque*; d'une traduction des *Livres de saint Augustin à Pollentius*, et d'une *Dissertation* posthume *sur l'indissolubilité absolue du lien conjugal*, en 2 volumes.

21 *juillet*. — Pierre Barral, prêtre de Grenoble, employé dans l'éducation, est auteur des *Appelans célèbres*,

1753; du *Dictionnaire portatif de la Bible*, 1756, et des *Lettres sur les querelles littéraires*, de l'abbé Irailh, qu'il fit avec Clémencet et Le Roi. Barral fut éditeur des *Mémoires historiques et littéraires de Goujet*. On lui attribue communément le *Dictionnaire historique, littéraire et critique des hommes célèbres*, 1758, 6 volumes in-8°; mais il ne fut guère que l'éditeur de cette compilation rédigée à Soissons par les Oratoriens Guibaud (1), Valla et Chabot. On vouloit opposer ce Dictionnaire à celui de Ladvocat; on n'en fit qu'un recueil fade et partial, où tout ce qui étoit appelant est loué avec une affectation ridicule, et qui est tombé bientôt dans le discrédit le plus complet.

Octobre. — Louis Troya d'Assigny, prêtre de Grenoble, publia successivement : *Saint Augustin contre l'incrédulité*, 1754, 2 volumes; *La fin du chrétien*, qu'il ne fit que refondre, 1751, 3 volumes; le *Traité dogmatique et moral de l'espérance chrétienne*, et les *Discours de saint Grégoire de Nazianze contre Julien et sur l'excellence du sacerdoce*. Il avoit été un des premiers rédacteurs des *Nouvelles ecclésiastiques*.

28 *novembre*. — Marc Hildesley, évêque anglican de Man et Sodor, naquit en 1698. Il exécuta le projet de son prédécesseur pour une traduction de la Bible en langue manks, qui étoit la langue de son diocèse. Il fit cette traduction, aidé de plusieurs ecclésiastiques anglicans, et publia aussi dans la même langue le *Livre des prières communes* et le *Moniteur chrétien*. On loue son zèle et sa conduite. Wilson, son prédécesseur, s'étoit aussi, dit-on, rendu recommandable sous les mêmes rapports.

22 *décembre*. — Simon-Ambroise de Stock, évêque de Rosone, président de la faculté de théologie de Vienne, membre des conseils des études, de la censure des livres et des affaires ecclésiastiques, étoit né en Hongrie

(1) Les *Dictionnaires historiques* et la *Biographie universelle* disent *Gaubil*. C'est probablement une erreur. Voyez Guibaud, 1794.

en 1710. Il fit ses études à Rome, au collége Germanique. De retour à Vienne, il devint successivement chanoine, puis prévôt de Saint-Pierre, doyen de la faculté de théologie, en 1741; recteur de l'université, en 1746, et président de la faculté de théologie, en 1753. C'est de cette année que l'on date le commencement des réformes introduites dans l'enseignement dans les états héréditaires d'Autriche. Ces réformes sont dues à une cause peu importante en apparence. Marie-Thérèse avoit fait demander au célèbre Boerhaave, professeur de médecine à Leyde, deux médecins habiles, et avoit mis pour condition qu'ils fussent catholiques. Boerhaave lui envoya Van Swieten et de Haen. Il se trouva qu'ils étoient tous deux de familles attachées aux évêques d'Utrecht. Devenus premiers médecins de l'impératrice, ils mirent beaucoup de zèle à faire prévaloir le parti auquel ils étoient attachés, et on les regarde avec raison comme les auteurs des changemens qui eurent lieu depuis à Vienne dans les écoles, relativement à la philosophie et à la théologie. Par leurs conseils, l'impératrice nomma trois conseillers chargés de suivre un plan de réforme. Ce fut pour exécuter ce plan que l'abbé Stock fut fait président de la faculté de théologie. Il fut secondé dans ses procédés par Paul-Joseph de Riegger, que l'on fit pour cet effet professeur de droit canon, et par Charles-Antoine de Martini, professeur de droit naturel. Stock fit venir d'Italie de nouveaux professeurs pour toutes les universités. On élimina les Jésuites de l'enseignement. La cour nommoit seule les professeurs de théologie, sans égard aux droits des évêques. Les chaires de droit canon ne furent plus confiées qu'à des laïques, et celles de théologie qu'à des augustiniens et à des thomistes. En 1769, Stock publia un *Sommaire de doctrine* pour les étudians en théologie de Vienne. Ce sommaire est en cent articles, qui ont assez de conformité avec ceux que la faculté de théologie de Poitiers avoit fait imprimer au nombre de cinquante, en 1717, et avec les deux cent soixante-onze autres dressés vers le même temps par les

docteurs appelans de Paris. Les livres que l'on mettoit entre les mains des jeunes gens étoient choisis dans le même sens. Marie-Thérèse aimoit assez les Jésuites, et on eut beaucoup de peine à la faire consentir à leur destruction. Mais ils perdirent néanmoins sous son règne, non seulement tout le crédit dont ils auroient pu abuser, mais encore les places qu'ils occupoient dans les universités. Le grand prétexte que l'on faisoit valoir contr'eux étoit leur morale relâchée; mais la véritable raison étoit leur attachement au saint Siége. Van Swieten et de Stock ne les aimoient pas. Ce dernier fut presque toujours en guerre avec le cardinal Migazzi, archevêque de Vienne, prélat pieux et zélé, qui d'abord avoit paru approuver quelque réforme dans l'enseignement, mais qui s'y montra bientôt contraire quand il eut vu où l'on tendoit. Il étoit impossible en effet de se dissimuler le but de ces innovations. On se rapprochoit de plus en plus de la doctrine des appelans français; on faisoit réimprimer leurs livres. Le droit canon étoit entièrement changé. On exagéroit les droits des souverains dans l'Église, et on finissoit par mettre dans leurs mains toute l'autorité. On ne protégeoit que les écrivains et les maîtres qui favorisoient ce systême, dont le résultat n'a pas été de rendre la religion plus florissante en Allemagne. Mais un parti ardent n'en a pas moins suivi ce plan avec la plus imprévoyante vivacité. Stock a la gloire d'avoir contribué plus que personne à ce changement, et d'avoir accrédité à la cour de Marie-Thérèse un esprit différent de celui qui avoit animé si long-temps la maison d'Autriche. Il avoit fait mettre auprès des enfans de cette princesse, pour leur enseigner la religion, un abbé de Terme, qui professoit le jansénisme, et qui s'efforça d'en inspirer les préjugés aux jeunes princes. Stock avoit désigné pour son successeur dans la présidence de la faculté de théologie, l'abbé Wittola. Ses intentions ne furent pas suivies sur ce point; mais le plan qu'il avoit adopté se suivit avec une persévérance dont on a vu les effets dans le corps des *Mémoires*. Van Swieten mourut la

même année que Stock ; de Haen quatre ans après. Celui-ci, encore plus prononcé en faveur du jansénisme, avoit eu le crédit de faire écrire par l'Impératrice au Pape en faveur des évêques d'Utrecht.

— François-Vincent Toussaint, avocat au parlement de Paris, puis professeur d'éloquence à Berlin, étoit né à Paris en 1715. Il se rendit fameux par l'éclat de son livre *Des mœurs*, publié, en 1748, sous le nom de *Panage*, mot grec qui signifie *Toussaint*. Inquiété à ce sujet, il se retira en Prusse, où il composa ses *Éclaircissemens* sur son livre. On lit dans l'ouvrage intitulé : *Mes souvenirs de vingt ans à la cour de Berlin*, par Thiébault, que Toussaint se repentit à la mort d'avoir frondé la religion, exhorta son fils à la pratiquer fidèlement, et eut recours aux consolations et aux secours d'un prêtre catholique. Son livre, qui fit beaucoup de bruit dans le temps, paroît modéré quand on le rapproche des productions subséquentes dont la substance et le ton sont bien autrement en opposition avec la religion. L'abbé Jérôme Richard publia, en 1748, des *Réflexions critiques* sur ce livre. L'abbé de la Chambre a donné aussi des *Lettres sur les Mœurs*.

1773.

15 *mai*. — Alban Butler, prêtre catholique anglais, né en 1710, étudia au collége de Douai, et y devint professeur de philosophie et de théologie. Il publia une discussion en forme de lettres sur l'histoire satirique des Papes, d'Archibald Bower, catholique devenu protestant. Il fut ensuite missionnaire dans le Stafford, puis principal du collége Anglais de Saint-Omer, à la mort de l'abbé Talbot, frère du comte de Shrewsbury. Ce fut là qu'il composa ses *Vies des pères et des martyrs*, qui ne sont point inférieures à Baillet pour la critique, quoiqu'on en dise dans la *Biographie universelle*, et qui l'emportent sous tous les autres rapports, et ont eu un

succès mérité. Butler composa la *Vie de la sœur Marie de la Croix, religieuse anglaise;* la *Vie de sir Toby Matthews; Discours sur les vérités sublimes et les devoirs importans du christianisme;* un *Traité de la religion naturelle et révélée,* et des *Sermons*. Ces deux derniers sont restés manuscrits. Il étoit en relation avec Benoît XIV, Challoner, Lowth, Kennicott, et étoit un des collaborateurs de ce dernier. Charles Butler, son neveu, auteur des *Heures bibliques,* a donné sa *Vie,* en 1799.

22 *août.* — Georges Lyttleton, chancelier de l'échiquier en Angleterre, né en 1709, avoit eu dans sa jeunesse des doutes sur la religion; mais ayant étudié avec soin les écrits pour et contre, il se rendit aux preuves du christianisme. En 1747, il donna ses *Observations sur la conversion et l'apostolat de saint Paul,* que l'abbé Guénée traduisit en français, en 1754. Le lord anglais y prouve la religion par le seul fait de la conversion et de l'apostolat de saint Paul.

21 *octobre.* — Claude Drouas de Boussey, évêque de Toul, depuis 1754, étoit né en 1713. C'étoit un prélat régulier et zélé. Il établit dans son diocèse la fête du sacré Cœur, et adopta des *Institutions philosophiques* composées par l'abbé Parisis, docteur de Sorbonne. Cette philosophie, en 5 volumes in-8°, parut pour la première fois en 1763, et a été réimprimée plusieurs fois. Le 15 août 1772, le prélat adopta encore pour son diocèse des *Instructions sur les fonctions du ministère pastoral,* en 5 volumes in-8°. Cet ouvrage est estimé. M. Drouas étoit, dit-on, vif et ardent, mais il vouloit le bien, et fit des réglemens utiles. Il avoit sur-tout à cœur l'éducation des jeunes ecclésiastiques, et fonda pour eux le collége de Saint-Claude. Voyez le Mandement du chapitre de Toul, du 28 octobre 1773, et l'oraison funèbre du prélat par Pierre-Michel Georgel. Il parut, en 1777, des *Observations sur la philosophie de Toul.* Dans le même temps, le procureur du roi, à Chartres, dénonça cette *Philosophie,* que l'on enseignoit dans le collége de

cette ville. Plusieurs docteurs et professeurs de Paris donnèrent à cette occasion des approbations à l'ouvrage ; on voulut faire intervenir le parlement dans cette affaire. Mais les magistrats jugèrent sans doute qu'elle n'étoit pas de leur compétence.

17 *novembre.* — Laurent Angliviel de la Beaumelle, protestant, naquit en Languedoc en 1727, et vécut tour à tour en Danemarck, en Prusse et en France. Il fut mis deux fois à la Bastille, d'abord pour ses *Pensées*, ensuite pour les *Mémoires de Mme de Maintenon*. La *Suite de la défense de l'Esprit des lois* est plus mauvaise encore que les deux ouvrages précédens. C'est un pamphlet irréligieux, où l'auteur traite fort mal les pères de l'Église. La Beaumelle eut de longs démêlés avec Voltaire, qui témoigne pour lui beaucoup de mépris dans sa *Correspondance*, et qui réussit, dit-on, à lui faire ordonner de se taire. Un si grand apôtre de la tolérance auroit dû, ce semble, souffrir avec plus de calme les injures d'un ennemi, et d'un ennemi si peu considéré. La Beaumelle n'étoit point un bon écrivain. Satirique, emporté, il cherchoit, à ce qu'il paroît, à faire du bruit, et écrivoit pour vivre. Ses *Mémoires de Mme de Maintenon* sont remplis de détails inexacts, insipides et faux. On peut porter à peu près le même jugement de la *Vie* de cette dame, dont il n'a donné que le premier volume.

7 *décembre.* — Marc-Antoine Trivellato, professeur de théologie à Padoue, est auteur de *Dissertations théologiques*; d'*Opuscules théologiques*; d'une *Dissertation sur le sacrement de l'Eucharistie*; de *Dissertations sur les sacremens*, et d'un *Enchiridion sur l'Incarnation*; le tout en latin.

— François-Xavier Manhart, Jésuite, né à Inspruck dans le Tyrol en 1696, et mort à Halle, dans le même pays, est connu par différens ouvrages, dont les principaux sont : *Dissertations théologiques sur le caractère, la naissance, les progrès et les sources de la doctrine sainte*, Augsbourg, 1749 ; *Idée de Dieu contre l'athéisme de ce siècle*, Augsbourg, 1765, et *Antiquités*

des chrétiens, dans la même ville, 1767. Tous ces écrits sont en latin.

— François Picard de Saint-Adon, docteur de Sorbonne, doyen de Sainte-Croix d'Etampes, né au diocèse de Rodez, est auteur du *Traité sur les moyens de reconnoître la vérité dans l'Église*, 1749, que M. Languet recommanda à ses diocésains par un Mandement; des *Vérités sensibles de la religion*; des *Maximes d'un philosophe chrétien*, et des *Gémissemens d'un solitaire sur les désordres*, 1768.

Vers ce temps — Gilles-François de Beauvais, Jésuite, né en Bretagne en 1693. fut prédicateur du roi, et composa la *Vie du P. Azevedo*; celle *du P. de Brito*; celle *de M. de Bretigny*; *Réflexions sur les Épîtres et Évangiles*; *Considérations et élévations envers Jésus-Christ*; *Retraite pour les religieuses*; *Panégyrique de saint Louis*, et *Oraison funèbre de don Philippe, infant de Parme*.

Vers ce temps. — Remi Carré, Bénédictin de Saint-Maur, prieur de Berceleuf, et sacristain de la Celle, naquit au diocèse de Troyes en 1706. Ses écrits sont les *Psaumes dans l'ordre historique, nouvellement traduits sur l'hébreu*, 1742: *Le maître des novices dans l'art de chanter*, 1744; *La clé des Psaumes*, 1755, et un *Recueil curieux et édifiant sur les cloches*, 1757.

Vers ce temps. — Pierre le Clerc, soudiacre du diocèse de Rouen, commença à se faire connoître, en 1733, par un *Acte de révocation de la signature du formulaire, non seulement quant au fait, mais aussi quant au droit*. Ce premier écart le mena à de plus grands. Il donna dans les illusions d'un parti qui reconnoissoit comme prophète un prêtre nommé Vaillant, et son zèle le conduisit à être enfermé. La solitude exalta encore cette tête ardente. C'étoit, dit-on, un esprit confus, singulier, porté à l'enthousiasme. En 1747, il publia les *Homélies de saint Grégoire, pape, sur Ézéchiel*; en 1750, les *Vies des religieuses de Port-royal*, en 4 volumes; en 1751, les *Mémoires de Walon de Beaupuis*,

du moins on les lui attribue. S'étant retiré en Hollande, il donna, à Amsterdam, une nouvelle édition des *Nouvelles ecclésiastiques*, et une du *Journal de Dorsanne*, en 1753. Quelques-uns lui attribuent aussi un *Recueil de neuf écrits contre la thèse de l'abbé de Prades*. En 1756, parut de lui le *Renversement de la religion par les bulles et brefs contre Baïus, Jansénius*, etc. 2 volumes, et en 1758, un *Précis de dénonciation* de ces bulles. Le Clerc n'y reconnoissoit pour écuméniques que les sept premiers conciles généraux, et assaisonnoit ces erreurs d'invectives contre le Pape et les évêques. En même temps il tâchoit de se faire des partisans, prêchoit, écrivoit, menaçoit. Ce fut à son sujet que les prêtres d'Utrecht s'assemblèrent en 1763. On lui fit dire qu'il pouvoit se présenter et donner ses défenses; mais il le refusa avec hauteur et publia de nouvelles lettres, attaquant le dogme catholique sur la procession du Saint-Esprit, la primauté du Pape et le concile de Trente, qu'il traitoit d'*assemblée de novateurs*. Sa condamnation à Utrecht ne fit que l'irriter davantage. Il fit paroître, en 1764, un écrit sous ce titre : *Rome redevenue païenne et pire que païenne*, où il l'appeloit une *synagogue de Satan*; plus une *Courte apologie*, et l'*Idée de la vie de M. de Witte*. La même année il publia un acte d'appel au concile écuménique, et le 24 mars 1765, un acte contre l'excommunication de l'évêque Van Stiphout. Ces écrits respirent la colère et l'emportement. Voyez ce que nous avons dit de lui sous 1763, dans le corps des *Mémoires*. Tel fut l'abîme d'erreurs où l'habitude de mépriser l'autorité entraîna cet appelant. Il ne fit qu'abuser des maximes qu'il entendoit débiter. Il est remarquable qu'il se défendoit à peu près comme avoit fait autrefois Quesnel. Comme lui, il se plaignit qu'on l'eût condamné sans l'entendre, et l'auteur des *Nouvelles* lui répond, comme on avoit répondu autrefois à Quesnel, que *ce n'est pas sa personne, mais seulement sa doctrine que l'on a condamnée*. Au surplus, nous devons dire que dans ce parti on s'éleva contre ses égaremens.

Nous ignorons l'année de sa naissance et celle de sa mort. Un moine réfugié en Hollande, et qui paroissoit penser comme le Clerc, publia aussi des *Observations importantes des frères Jacob et de l'Épiphanie sur la profession de foi de Pie IV*, qui y étoit traitée de *pacte diabolique*.

1774.

8 *janvier.* — Jean-Joseph Guyaux, professeur d'Écriture sainte, président du collége du Pape, et doyen de Saint-Pierre à Louvain, étoit né dans le Brabant en 1684. Il mourut à Louvain, après avoir fondé des bourses pour les pauvres écoliers, et fait des legs considérables aux pauvres. On a de lui, un *Commentaire* latin *sur l'Apocalypse*, où il combat le système que Kerkherdère avoit établi dans sa *Monarchie de Rome païenne*. Il composa des *Leçons sur l'Évangile, les Actes et les Épîtres des apôtres*, dont Gérard, chanoine de Gand, préparoit une édition. Guyaux coopéra à l'édition de la Bible de Duhamel, Louvain, 1740.

15 *janvier.* — Gaëtan-Marie Travasa, Théatin, prédicateur, né à Bassano en 1698, et mort à Venise, est connu par une *Histoire critique de la vie d'Arius; Histoire critique de la vie des hérésiarques; Entretiens sacrés; Préparation à la mort pour les personnes du cloître; Instructions et règles pour se taire et pour parler, comme il convient, en matières de religion; Carême; Panégyriques*, et *Dictionnaire des prédicateurs*.

Même jour. — Pierre-Thomas la Berthonye, Dominicain, né à Toulon en 1708, entra dans la carrière de la prédication, et eut de la réputation, dans ce genre, à Paris et dans la province. Il fit avec succès, dans l'église de Saint-Barthélemi, à Paris, des conférences sur la religion, et l'y défendit tour à tour contre les incrédules et les protestans. Il mourut dans sa patrie, laissant des *Sermons*, en 3 volumes, qui contiennent douze *In-*

structions ou conférences contre les déistes. En 1811, on a imprimé un *Supplément* à ses OEuvres. Il renferme, 1° la *Relation de la conversion et de la mort de M. Bouguer*, de l'Académie des sciences, mort dans les sentimens les plus édifians, le 15 août 1758; 2° la *Conférence avec un déiste*; 3° l'*Examen d'un écrit spinosiste*; 4° deux autres petits écrits.

10 *avril.* — Jean Saas, curé de Darnetal, puis chanoine de Rouen, naquit dans ce diocèse vers 1702. C'étoit un homme laborieux, un bon bibliographe et un critique instruit. On a de lui entr'autres le *Catéchisme de Rouen*; une *Lettre sur le Dictionnaire historique de Ladvocat*; *Lettres sur l'Encyclopédie*, 1764, un volume in-8°; *Lettres à l'auteur du Supplément du Dictionnaire de Moréri*; une *Notice des manuscrits de l'église de Rouen*, etc. Ces écrits sont courts, mais se recommandent par une bonne critique.

17 *avril.* — Michel-Ange Giacomelli, archevêque de Chalcédoine, chanoine du Vatican, et secrétaire des brefs aux princes, naquit à Pistoie en 1695. Il fut d'abord bibliothécaire du cardinal Fabroni, puis du cardinal Collicola. Il se rendit habile dans la littérature et la critique, et se fit estimer par ses qualités. On lui ôta, sous Clément XIV, sa place de secrétaire des brefs, peut-être parce qu'on connoissoit son attachement aux Jésuites. Ses principaux ouvrages sont une traduction latine du *Commentaire* de Benoît XIV *sur les fêtes de Jésus-Christ et de la sainte Vierge, et sur le sacrifice de la messe*; une traduction italienne des livres de saint Jean-Chrysostôme sur *le sacerdoce*; une *Dissertation sur Paul de Samosate, sa doctrine et son hérésie*; une édition du *Commentaire* de Philon, évêque de Carpathe, *sur le Cantique des cantiques*, et une traduction des *Institutions ecclésiastiques* de Benoît XIV.

12 *mai.* — Alexis Desessarts, théologien appelant, né à Paris en 1687, étoit frère du diacre Poncet. De cinq frères, tous ecclésiastiques, il fut le seul qui consentit à être ordonné prêtre. Il concourut aux ouvrages

publiés contre la bulle en 1713 et en 1714. C'étoit chez lui que se tenoient souvent les conférences où Boursier, d'Étemare, Boulenois et autres formoient leurs plans, et rédigoient leurs écrits. La maison des frères Desessarts étoit ouverte à tous les réfugiés de la province. Ils y envoyoient des bulletins à la main, qui furent le premier germe des *Nouvelles ecclésiastiques.* Alexis entra dans les querelles de ce temps-là, et écrivit en faveur du *figurisme* et contre l'abbé Debonnaire. Ses principaux écrits sont : *Défense du sentiment des saints Pères sur le retour futur d'Élie et sur la véritable intelligence des Écritures*, et la *Suite de cette Défense*, 1737 et 1740, 3 volumes in-12; *Examen du sentiment des Pères sur la durée des siècles*, 1739, in-12; *Dissertation où l'on prouve que saint Paul n'enseigne pas que le mariage puisse être rompu lorsqu'une des parties embrasse la religion chrétienne.* Elle fut mise à l'Index le 6 septembre 1759, et ne fut pas approuvée dans le parti même de l'auteur. Desessarts combattit aussi Petitpied lors des disputes sur la confiance et la crainte, ou plutôt sur les vertus théologales; car la controverse avoit changé d'objet, et ce fut le troisième état de cette dispute, dans laquelle Desessarts donna, *Difficultés proposées au sujet d'un dernier éclaircissement sur les vertus théologales*, 1741 (la *Réponse* de Petitpied, datée du 5 février 1742, fut mise à l'Index par décret du 11 septembre 1750); *Doctrine de saint Thomas sur l'objet et la distinction des vertus théologales*, 1742, et *Défense de cet écrit*, 1743.

24 *juin.* — Thomas Amory, ministre presbytérien anglais, né en 1701, se distingua comme prédicateur et comme partisan de la tolérance la plus étendue. Il étoit opposé au calvinisme rigide. Il ne devint cependant point socinien, comme la plupart de ses confrères, et il ne rejeta point, comme eux, l'évidence naturelle d'une vie à venir, ni la notion d'un état séparé. Ses ouvrages sont des *Sermons*; quelques traités de religion; la *Vie de Chandler*, et celle de *Benson.*

29 *juin*. — Zacharie Pearce, évêque anglican de Rochester, né à Londres en 1690, écrivit quatre petites brochures contre Woolston, en 1729, et quelques lettres contre Middleton à l'occasion de sa lettre à Waterland. Son système sur la Cène est conforme à celui d'Hoadly, et ses Commentaires sur l'Écriture sainte ne déplaisent pas aux sociniens.

10 *juillet*. — Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Motte, évêque d'Amiens, né à Carpentras en 1683, fut d'abord chanoine de cette ville, puis grand-vicaire d'Arles. C'est en cette qualité qu'il assista au concile d'Embrun. On le chargea ensuite de remplacer M. de Saléon en qualité d'administrateur du diocèse de Sénez. Devenu évêque d'Amiens en 1733, son zèle et sa piété l'y firent généralement estimer. Il prit part aux démarches de plusieurs de ses plus vertueux collègues lors des troubles de l'Église, et adhéra entr'autres à celle de M. de Beaumont, archevêque de Paris; et il paroît que s'il n'éprouva point les disgrâces que cette conduite attira à d'autres évêques, il en fut redevable à la protection déclarée de la reine, du Dauphin et de Mesdames, qui professoient pour lui une estime particulière. Il étoit le conseil de plusieurs personnes de piété, et a laissé des *Lettres* qui contiennent des maximes et des avis pour la vie spirituelle. L'abbé Proyart a donné sa *Vie*.

13 *juillet*. — Charles Frey de Neuville, Jésuite, né à Coutances en 1693, commença à prêcher en 1736, et se fit une réputation dans ce genre. Considéré pour son caractère et son talent, il obtint de rester en France, quoiqu'il n'eût pas prêté les sermens, et les parlemens consentirent pour cette seule fois à faire fléchir leur sévérité. Il mourut à Saint-Germain-en-Laye, laissant des Sermons qu'on a imprimés en 8 volumes. Ils sont bien écrits, mais le style en paroît redoutant et apprêté. Ils furent publiés, en 1776, par ses anciens confrères, Querbeuf et May. On lui attribue des *Observations sur l'institut des Jésuites*. Il avoit un frère, Pierre-Claude Frey de Neuville, Jésuite comme lui, né en 1692, et mort à Rennes en

1773,

1773, de qui on a des sermons imprimés à Rouen en 1778. Il ne faut pas les confondre, comme l'a fait la *France littéraire*, avec Anne-Joseph de la Neuville, aussi Jésuite, qui travailla au recueil des *Lettres édifiantes*, et publia la *Vie de saint François Regis*, et la *Morale du nouveau Testament avec des réflexions pour tous les jours de l'année*, en 4 volumes.

4 *août*. — Christophe Coudrette, théologien appelant, né à Paris en 1701, étoit disciple et ami de Boursier, qui lui transmit son zèle et son ardeur. L'abbé Pucelle l'appeloit son *aide de camp*. Coudrette se fit enfermer deux fois; en 1735, parce qu'il fournissoit aux *Nouvelles* les détails de tout ce qui se passoit au parlement, et en 1738, parce qu'il avoit colporté chez les curés de Paris un projet d'opposition à la bulle de canonisation de saint Vincent-de-Paul. Il se fit aussi écrivain, et composa une *Dissertation sur les bulles contre Baïus*; une *Dissertation théologique sur les loteries*; l'*Histoire et analyse du livre de l'action de Dieu*, de Boursier, avec diverses pièces; des *Mémoires pour servir à l'histoire générale des Jésuites*; *Idée générale des vices de leur institut*. Il perdit la vue à force, dit-on, d'avoir travaillé à son *Histoire générale* des Jésuites; triste récompense de son zèle.

14 *septembre*. — Bonaventure Giraudeau, Jésuite, né en Poitou en 1697, est auteur d'une *Pratique* latine *de l'hébreu*, où il suit le systême de Masclef avec quelques légères différences; des *Histoires et paraboles du P. Bonaventure*, et de l'*Évangile médité et distribué pour tous les jours de l'année*. Ce dernier ouvrage fut publié, en 12 volumes, par l'abbé Duquesne. Voyez l'article de celui-ci, 1791.

25 *décembre*. — Claude Boudet, chanoine de Saint-Antoine, né à Lyon, est auteur de la traduction de *La vraie sagesse*, de Segneri, 1744, et de la *Vie de M. de Bernex*, évêque de Genève, 1751. Il a traduit aussi le discours latin de Le Roi contre Rousseau.

— Charles-Jean Bertin, évêque de Vannes, né à Pé-

rigueux en 1712, sacré évêqué en 1746, prit part aux mesures de ses collègues lors des refus de sacremens et des Jésuites, et montra du zèle pour les intérêts et les droits de l'Église. Il étoit pieux, édifiant, assidu dans son diocèse, et malgré la faveur de son frère à la cour, il n'avoit d'autre bénéfice que son évêché. Le parlement de Rennes le condamna, en 1754, à 6000 livres d'amende. Peu après son revenu fut saisi au sujet d'un refus de service fait à Carnac. Il y eut à cet égard arrêts sur arrêts, et l'évêque soutint cette épreuve avec fermeté. Il assista aux conférences tenues en 1749, sur l'*Instruction pastorale* de l'archevêque de Tours, et à celles de 1753 sur le livre de Berruyer.

1775.

2 *février*. — Jean-Bernard-Marie de Rubeis, Dominicain, né à Friuli vers 1687, et mort à Venise, fut à la fois théologien, historien, antiquaire et érudit. Ses écrits annoncent beaucoup de recherches. Ce sont : *De la fable que saint Thomas ait été Bénédictin*, 1724; *De la sentence de condamnation contre Acace*, 1729; *Du schisme de l'église d'Aquilée*; *Monumens de l'église d'Aquilée*, 1740; une édition des *OEuvres théologiques de saint Thomas d'Aquin*, 1745-1760, 28 volumes in-4°; *Dissertations sur les actions, les écrits et la doctrine de saint Thomas*; *De l'histoire de la congrégation de Salomoni*; *Vie de Grégoire de Chypre, patriarche de Constantinople*; *Des actions, des écrits et de la doctrine de Théophylacte, archevêque de Bulgarie*; *Traité théologique sur le péché originel*, 1757; *De la charité*. Les écrits de ce savant religieux sont tous en latin.

3 *février*. — Horace Stefanucci, Jésuite, né à Anagni en 1706, vécut à Rome où il fut professeur de droit canon au collége Germanique, théologien et confesseur du cardinal Jean-François Albani, et du cardinal duc d'Yorck. Ce dernier le chargea de la rédaction des actes

du synode qu'il avoit tenu, en 1763, à Frascati, dont il étoit évêque. Stefanucci les publia en 2 volumes in-4°. Il est de plus auteur de la *Vie de sainte Febronia*; d'une *Dissertation sur la célébration des messes*; d'une autre *sur les appels au saint Siége*, 1768; et d'autres dissertations inédites, dont une sous ce titre, *De l'élection simoniaque*, contribua peut-être, dit-on, à son emprisonnement. Il fut arrêté, en 1773, avec son général et plusieurs autres de ses confrères, et mis au château Saint-Ange, où il mourut.

5 *février*. — Eusèbe Amort, chanoine-régulier de Saint-Augustin, et doyen de Pollingen, naquit en Bavière en 1692. Il suivit à Rome le cardinal Lercari. De retour dans sa patrie, il fit paroître quelques écrits, *Philosophia Pollingana*, Augsbourg, 1730; un *Traité des indulgences*; un *Supplément au Dictionnaire des cas de conscience*, de Pontas; des *Règles tirées de l'Écriture, des conciles et des Pères sur les apparitions et les révélations*, et une *Dissertation sur l'auteur de l'Imitation*, qu'il croyoit être d'à Kempis. Ce théologien étoit laborieux et estimé. Feller met sa mort au 25 novembre de cette année.

7 *avril*. — Philippe Vicaire, docteur et professeur en théologie à Caen, et curé de Saint-Pierre de cette ville, naquit en 1689. Il fut inquiété plusieurs fois par suite de son zèle lors des troubles de l'Église, et mandé au parlement de Rouen. Il travailla à la conversion des protestans, et est auteur des *Demandes d'un protestant à un curé avec les réponses*, et d'une *Exposition fidèle et preuves solides de la doctrine catholique adressées aux protestans*.

15 *avril*. — Pierre-Étienne Gourlin, prêtre appelant et bachelier en théologie, étoit né à Paris en 1695. Élève du docteur Boursier, il lui succéda dans la tâche de composer des écrits pour les évêques et les curés qui lui en demandoient, et peut-être pour ceux qui ne lui en demandoient pas. Son premier ouvrage en ce genre fut un *Mémoire* pour des prêtres du diocèse de Sens

contre l'*Instruction pastorale* de M. Languet, du 15 août 1731. C'étoit alors l'usage d'exciter les curés à réclamer contre la doctrine de leurs évêques. Ce *Mémoire*, publié en 1732, fut suivi d'un second, publié de 1742 à 1755, en 2 volumes in-4°. Gourlin interrompit quelque temps ce travail, par l'ordre de Boursier, pour composer l'*Instruction pastorale sur la justice chrétienne*, publiée en 1749, sous le nom de M. de Rastignac. Depuis il donna successivement *Les appelans justifiés; Observations sur la thèse de Prades*; cinq *Lettres aux éditeurs des OEuvres posthumes de Petitpied*, 1756; *Examen des Réflexions sur la foi adressées à M. l'archevêque de Paris*, 1762; *Lettres à un duc et pair sur l'Instruction pastorale* de ce prélat, du 28 octobre 1763; *Requête* contre les Actes de 1765, etc. Nous avons vu qu'il fut auteur de l'*Instruction pastorale*, publiée par M. de Fitz-James contre Hardouin et Berruyer en 1760, 7 vol. Il le fut aussi de l'*Ordonnance* du même au sujet des *Assertions*, et des écrits faits pour la défense de cette pièce. et en 1769, il donna les *OEuvres posthumes* de cet évêque, en 2 volumes, du moins il les annonça ainsi; mais il y avoit sans doute ici quelque restriction mentale; car ces *OEuvres posthumes* étoient de l'éditeur même. C'étoit encore Gourlin qui rédigeoit ce qui parut sous le nom de M. de Beauteville, évêque d'Alais, dont il avoit gagné le grand-vicaire de confiance, et dont, par ce moyen, il dirigea les démarches, comme il avoit dirigé celles de M. de Fitz-James. Le même fut éditeur du *Traité de la nature de l'ame et de l'origine de ses connoissances*, par Roche, contre le système de Locke. Enfin il est auteur de l'*Institution et instruction chrétienne*, dite le *Catéchisme de Naples*, et dédiée à la reine des Deux-Siciles, 3 volumes in-12, ouvrage particulièrement cher aux appelans, parce que leurs maximes y sont développées avec une préférence et une affectation marquées. Gourlin fut administré à la mort en vertu d'un arrêt du parlement Il présidoit aux *Nouvelles ecclésiastiques*, et a même eu part, dit-on, à

tous les écrits sortis de son parti dans les trente dernières années de sa vie.

3 *juin.* — Jean-Gaëtan Bottari, prélat romain, garde de la bibliothèque du Vatican, consulteur de l'Index, né à Florence en 1689, fut critique, érudit et antiquaire habile. Il est auteur de plusieurs dissertations dans ce genre, et étoit, dit-on, estimé de Benoît XIV. On ne cite de lui, sur les matières ecclésiastiques, que quelques traductions d'ouvrages français, qu'il fit ou fit faire, et deux ou trois écrits contre les Jésuites, dont il n'étoit pas l'ami.

2 *septembre.* — Antoine Touron, Dominicain, né en Languedoc en 1686, mort à Paris, est auteur de la *Vie de saint Thomas d'Aquin;* de celle *de saint Dominique;* de l'*Histoire des hommes illustres* de son ordre, en 6 volumes; de *La Providence, traité historique,* 1752; de *La main de Dieu sur les incrédules,* 1756, 3 volumes; du *Parallèle de l'incrédule et du vrai fidèle,* 1750; de la *Vie et l'esprit de saint Charles-Borromée,* 1761, 3 volumes, et de l'*Amérique chrétienne.*

6 *septembre.* — Jean-Baptiste Bullet, doyen de l'université de Besançon, professeur en théologie de cette ville, étoit né en 1699. Il étoit à la fois théologien et érudit, et a exercé sa critique sur plusieurs matières. Nous citerons de lui *De apostolicâ ecclesiæ gallicanæ origine,* 1752, pour prouver que les apôtres ont prêché dans les Gaules; l'*Histoire de l'établissement du christianisme tirée des seuls auteurs juifs et païens,* 1764, in-4°, savant ouvrage qui a quelque rapport avec ceux de Pezron, de Colonia et de Lardner sur le même sujet, et que l'on vient de réimprimer; *L'existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature;* les *Réponses critiques aux difficultés des incrédules contre divers endroits des Livres saints,* 3 volumes, ouvrage estimé et digne de l'être; il y en a une suite par l'abbé Moise, etc. L'abbé Bullet mérite un nom distingué parmi les apologistes de la religion dans le XVIII[e] siècle. Il vécut dans la retraite, et ne fit parler en sa faveur que ses talens et ses connoissances.

12 *octobre*. — François-Dominique Meganck, doyen du chapitre d'Utrecht, né à Menin en 1683, étudia à Louvain, et passa en Hollande en 1713. Il fit ses premiers armes sous Van Erkel, et donna deux petits écrits, savoir, une défense des propositions condamnées par la bulle *Unigenitus*, et une réfutation d'un *Traité du schisme*, publié par ordre du cardinal d'Alsace. En 1727 Barchman fit Meganck pasteur à Leide. C'est à cette époque que celui-ci entra si vivement dans la dispute qui eut lieu en Hollande sur le prêt. Il se déclara pour les contrats et les rentes usités en ce pays. Le clergé d'Utrecht souffroit impatiemment que les appelans français vinssent les troubler dans leurs pratiques. Meganck se joignit à cet égard à Broedersen, Cinck, Vivien, Valkenburg. Il composa une *Défense des contrats de rente rachetables des deux côtés*, 1730; une *Suite* de cette Défense, 1731, et des *Remarques sur une lettre de l'évêque de Montpellier à Van Erkel contre le prêt*, 1741. Ces écrits, dans lesquels il attaquoit assez vivement le Gros, Poncet, et les autres adversaires du prêt, ne l'empêchèrent pas de succéder à Broedersen, en qualité de doyen du chapitre d'Utrecht. Il joua un rôle au concile de 1763, y fit plusieurs rapports, et publia une *Lettre sur la primauté de saint Pierre et de ses successeurs*, 191 pages in-12. L'auteur y prouve, contre Le Clerc, que cette primauté est non seulement d'honneur, mais de juridiction, et qu'elle est d'institution divine. Reste à savoir comment Meganck concilioit cette doctrine avec sa conduite et celle de son église : c'est un problème qu'il ne nous a pas expliqué. Sa lettre et son rapport ont été attaqués dans un traité publié en 1769, en latin et en français, sous le titre *De la primauté du Pape*, in-4°, 207 pages, dont l'auteur, le P. Pinel, anciennement de l'Oratoire, soutenoit que saint Pierre n'a aucune autorité sur les autres apôtres, que la succession particulière et exclusive des Papes à saint Pierre est une chimère, et que leur primauté n'est ni divine ni de juridiction. Il promettoit d'attaquer aussi le décret de l'assem-

blée d'Utrecht touchant la supériorité des évêques sur les prêtres. Il y a lieu de croire qu'il n'a pu exécuter ce projet, étant mort vers ce même temps (1).

19 *octobre*. — David Durell, docteur en théologie, anglican, naquit à Jersey en 1728, et étudia à Oxford. Il s'attacha à la littérature biblique, et apprit les langues orientales. Il publia, en 1763, son premier ouvrage sur

---

(1) Pinel, originaire d'Amérique, étoit entré dans l'Oratoire, et professa les classes dans les colléges suivant l'usage de ce corps. Il remplissoit les fonctions de régent de troisième à Juilly, en 1732, et c'étoit à lui qu'étoit adressée la lettre de Duguet, du 9 février de cette année, contre l'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques*. En 1736, il étoit à Vendôme, et la même gazette loue sa *tendre et solide piété*, qui le portoit à faire des instructions aux domestiques et aux enfans, et à leur distribuer des livres. Il eut ordre de cesser ces instructions. En 1746, lorsqu'on fit recevoir le formulaire et la constitution dans l'Oratoire, le P. Pinel, car on croit qu'il étoit alors prêtre, protesta, le 30 août, contre ces actes, et quitta son corps. La délicatesse de sa conscience ne lui permettoit pas de se souiller par une signature qu'il regardoit comme une véritable prévarication. Il étoit riche, il vécut dans le monde avec plus de liberté. Peut-être étoit-il déjà infatué des illusions du millénarisme et des convulsions. On le regarde comme le fondateur d'une classe de convulsionnaires qui dominoient principalement à Lyon, à Mâcon, à Saumur et dans le midi. Il avoit avec lui une sœur Brigitte, qu'il avoit enlevée du grand hôpital de Paris, et qui joua un rôle dans l'*œuvre*. L'illusion, le scandale et l'impiété présidoient à leurs prétendues prophéties. Pinel s'efforça de leur donner quelque couleur par l'écrit intitulé : *Horoscope des temps, ou conjectures sur l'avenir*. Nous n'avons point vu cet écrit, qu'on dit curieux. Cet appelant couroit de province en province, débitant d'absurdes prophéties, annonçant Élie, le retour des Juifs, etc. La mort le surprit au milieu de ces folies, auxquelles il joignoit des scandales de plus d'une sorte. Il finit ses jours dans un village, sans aucune espèce de secours, et laissa la moitié de sa fortune à la convulsionnaire Brigitte, qui abandonna bientôt l'*œuvre*, et rentra dans son hôpital. Une si triste fin ne détrompa point les sectateurs insensés de Pinel. On dit qu'ils lui rendoient encore un culte, et qu'ils attendoient sa résurrection. Voyez la *Notion de l'œuvre des convulsions* (par le P. Crêpe, Jacobin, Lyon, 1788).

le texte hébraïque, et en 1772, des *Remarques critiques sur Job*, *sur les Psaumes*, et sur quelques autres parties de l'Écriture.

1776.

25 *mars.* — Jean-Louis du Buisson de Beauteville, évêque d'Alais, naquit dans le Rouergue en 1708. Il fut d'abord chanoine et grand-vicaire de Mirepoix, puis député du second ordre à l'assemblée du clergé de 1755, où il opina du côté des *Feuillans;* ce qui le fit nommer évêque d'Alais. Le 16 avril 1764, il donna une ordonnance sur les *Extraits des assertions*. La manière dont il s'y expliquoit sur ce recueil et sur les Jésuites, n'étoit guère conforme à celle de ses autres collègues, qui manifestèrent le plus grand mécontentement. M. de Brancas, archevêque d'Aix, en porta ses plaintes à l'évêque. Il se croyoit d'autant plus fondé à s'élever contre l'ordonnance, qu'elle avoit été imprimée à Aix. Les deux prélats s'écrivirent à ce sujet. Le 19 décembre 1764, Clément XIII adressa à l'évêque d'Alais un bref pour blâmer sa conduite. Ce bref fut condamné au feu par le parlement d'Aix, qui avoit sans doute à cœur de concilier au saint Siége la vénération des peuples. Dans les assemblées provinciales du clergé, qui se tinrent peu après, tous les membres des deux ordres s'expliquèrent fortement contre M. de Beauteville. Les évêques déclarèrent unanimement qu'ils n'avoient point été consultés par ce prélat, quoiqu'il assurât en avoir consulté plusieurs. Son ordonnance fut déférée à l'assemblée du clergé, dont il ne voulut point reconnoître la compétence, parce que, disoit-il, *on ne transigeoit point sur la foi.* Il protesta. L'assemblée de 1765, de son côté, arrêta de demander au roi la tenue du concile de Narbonne; ce qui n'eut pas de suite. Il ne paroît pas que M. de Beauteville eût réussi à faire prévaloir ses sentimens parmi son clergé. Plusieurs de ses prêtres se déclarèrent contre

lui dans sa querelle avec M. de Brancas, et dès qu'il fut mort, la signature du formulaire fut rétablie par les grands-vicaires du chapitre, et quelques sujets, que l'on regardoit comme dangereux, éloignés. On est étonné que, malgré la sévérité de ses principes, cet évêque eût deux abbayes outre son évêché. On dit dans la *Biographie universelle* qu'il fut en correspondance avec Clément XIV sur les moyens de terminer les divisions de l'église de France. Je ne sais si l'auteur de cet article étoit bien instruit sur ce point. Il se trompe sur plusieurs circonstances dans le récit de cette dispute, et donne tout l'avantage à l'évêque qu'il appele un *savant* prélat. On ne voit pas quels ouvrages le prélat a laissés comme preuves de sa *science*. Il se laissa conduire par un abbé Lanot, ami de Gourlin, et c'est de celui-ci qu'étoient et l'*Ordonnance sur les assertions*, et les écrits publiés pour la défendre.

20 *avril*. — Constantin Rotigni, Bénédictin du Mont-Cassin, naquit dans le Bergamasc en 1696. Après avoir étudié sous le savant Benoît Bacchini, il professa successivement la philosophie, la théologie et le droit canon. On l'élut abbé et visiteur général des provinces Cisalpines; mais il se démit de ses fonctions. Ses ouvrages sont, *Lettres critiques sur les canons apostoliques*; l'*Esprit de l'Église dans l'usage des Psaumes*, 2 vol. 1750; *Paraphrases des hymnes et des cantiques*; *De la nécessité de l'amour de Dieu dans le sacrement de pénitence*, 1750 (il défendit cet écrit contre une critique de Zaccaria); traduction de l'*Instruction pastorale* de l'archevêque de Tours *sur la justice chrétienne*; *Recueil d'opuscules spirituels*; *La concorde évangélique de la passion*. Rotigni écrivit contre Berruyer, traduit la Genèse de Duguet, et laissa plusieurs manuscrits. On dit qu'il n'étoit pas exempt de préventions.

25 *août*. — David Hume, philosophe écossais, né à Édimbourg en 1711, est un des déistes anglais de ce siècle qui ont mis le plus de subtilité dans leurs attaques contre le christianisme. Doué d'un esprit fin, et porté

aux spéculations métaphysiques, il les dirigea contre la religion. Sa première production fut le *Traité sur la nature humaine*, qui parut en 1737, et qui, dit l'auteur lui-même, « tomba au sortir de la presse, et mourut « en naissant, sans avoir même excité un murmure parmi « les dévots. » Ses *Recherches sur l'entendement humain* ne furent pas plus heureuses, les esprits étant alors occupés en Angleterre, de la *Libre recherche* de Middleton, et de la controverse excitée à ce sujet. Hume se plaint avec quelque dépit dans ses *Mémoires* d'un accueil si injuste. Il sut bien trouver le moyen de se faire remarquer. Ses *Essais philosophiques* étoient assez hardis pour piquer la curiosité. Il y accumula les difficultés et les objections contre les dogmes du christianisme. Telle est la bonne fois de Hume qu'il prétend que les miracles du diacre Pâris surpassent en autorité ceux de Jésus-Christ, et qu'ils n'ont jamais été contestés, et il renvoie son lecteur au méprisable recueil de Montgeron. En 1752, Hume donna ses *Recherches sur les principes de morale*, où il mettoit la vertu dans l'approbation générale; maxime digne d'un homme dont le caractère dominant et avoué étoit l'amour propre. On ne sera pas moins étonné de le voir compter au nombre des vertus, l'esprit, l'éloquence, le goût et même la force du corps. Une des plus célèbres productions de Hume, et la seule qui ait conservé de la renommée, du moins hors de son pays, est son *Histoire d'Angleterre*, quoiqu'elle ne soit ni exacte ni impartiale. Hume n'y déguise pas son mépris pour toutes les religions. Plusieurs de ses compatriotes parlent avec assez peu d'estime de ses productions historiques, entr'autres Belsham et les auteurs du *Nouveau registre annuel*. Ils le regardent comme une autorité fort suspecte. Hume ne fut pas content de l'accueil qu'on fit à son *Histoire naturelle de la religion*. On publia après sa mort ses *Dialogues sur la religion naturelle*, et l'*Essai sur le suicide*. Ce dernier contient les principes les plus pernicieux, exposés sous la forme la plus grossière. C'est un véritable délit

contre la société. Hume fut lié avec les principaux philosophes français, fit plusieurs voyages à Paris, et fut admis dans la société de M[me] Geoffrin et dans celle du baron d'Holbach. Il y connut Diderot, d'Alembert, Helvétius, Grimm (1), et eut des relations avec Rousseau qu'il attira en Angleterre, et qu'il accusa ensuite d'ingratitude. Il paroît en effet que les torts étoient du côté du philosophe génevois, né défiant et soupçonneux. Hume fit paroître, à ce sujet, une longue apologie de sa conduite. Plusieurs théologiens anglicans ont répondu à ses écrits irréligieux, entr'autres Beattie, Rutherforth, Adams, Warburton et Horne. Leland a consacré six lettres de son *Examen des déistes* à exposer et à confondre les diverses parties du système de Hume. Il relève sa mauvaise foi, et fait bien ressortir ses artifices. Hume est en effet un des écrivains incrédules les plus dangereux. Il attaque rarement de front. Il pose des principes, et laisse tirer les conséquences. Sa métaphysique subtile tend à miner la religion. Il affecte beaucoup de calme et d'impartialité; mais en y regardant de près on voit son but, et on s'aperçoit que son sang froid cache beaucoup de malice.

16 *octobre.* — Pierre-François Le Courrayer, d'abord chanoine-régulier de Sainte-Geneviève, appelant, puis réfugié en Angleterre, naquit à Rouen en 1681. Sa *Dissertation sur la validité des ordinations anglicanes* fut l'occasion de sa défection. Il se retira en Angleterre où il étoit appelé par l'archevêque Wake, et fut créé docteur en théologie à Oxford. Il publia dans ce pays une *Relation* de ses sentimens, qui n'étoit pas propre à le justifier. Depuis il donna une nouvelle *Traduction de l'Histoire du concile de Trente de Fra-Paolo*, et celle de *l'Histoire de la réformation de Sleidan.* Nous

---

(1) Grimm parle souvent de lui dans sa *Correspondance. Je n'ai qu'un grief contre lui*, dit-il, *c'est d'aimer trop le paradoxe, ce qui le fait déraisonner quelquefois.* I[re] partie, tome I[er].

avons cité ailleurs son *Testament*, du 3 février 1774, et sa *Déclaration*, composée en 1767. Il y est entièrement socinien, n'admettant ni la Trinité, ni l'Incarnation, ni le péché originel, ni aucun mystère. Voyez dans le corps des *Mémoires*, sous 1727. On lui attribue une édition d'un recueil de *Lettres spirituelles* de Quesnel, publié en 1721. Cet appelant avoit fait du chemin, et avoit poussé jusqu'aux dernières extrémités la doctrine du jugement privé.

— Benoit Sinsart, Bénédictin de Saint-Vannes, abbé de Munster, né à Sedan en 1696, est auteur des ouvrages suivans : *Les véritables sentimens de saint Augustin sur la grâce et son accord avec la liberté*, 1739, in-8° ; *La vérité de la religion catholique démontrée contre les protestans*, 1746, in-12° ; *Défense du dogme catholique sur l'éternité des peines*, 1748, in-8° ; *Chrétiens nouveaux*, 1754. *La France littéraire* le cite encore comme auteur de l'*Essai sur l'accord de la foi et de la raison touchant l'Eucharistie*, 1748, in-8°.

1777.

4 avril. — Guillaume de Villefroy, docteur en théologie, professeur d'hébreu au collége royal, abbé de Blasimont, naquit en 1690. Il fut secrétaire du duc d'Orléans, mort à Sainte-Geneviève. C'étoit un savant laborieux. Il est auteur d'un système particulier pour l'interprétation de l'Écriture, et il le développa dans les *Lettres de l'abbé de *** à ses élèves, pour servir d'introduction à l'intelligence des divines Écritures*, 1751, 2 volumes in-12. Il avoit proposé de former des disciples dans différentes communautés. Son offre ne fut acceptée que par les Capucins de la rue Saint-Honoré. L'abbé de Villefroy y eut pour principaux disciples les pères Louis de Poix, Jérôme d'Arras et Séraphin de Paris. Ce dernier, né à Issoudun en 1712, et connu dans le monde sous le nom de M. Heurtault, avoit été

lieutenant-général au bailliage de sa patrie. Tous les trois publièrent, en 1755, les *Principes discutés pour servir à l'intelligence des livres prophétiques*, 15 volumes in-12. Ils défendirent le système de leur maître, qui n'a pas réuni tous les suffrages. On l'a accusé de trop de hardiesse, et on a craint qu'il ne tendit à affoiblir l'autorité de l'Écriture. Besoigne, Ladvocat, Houbigant, le Roy, s'élevèrent contre sa méthode. Voyez leurs articles. Il parut aussi des *Réflexions critiques* de Dupuis, 1755. Villefroy traduisit de l'arménien en latin l'*Éloge de saint Grégoire l'illuminateur.*

14 *avril.* — Jean-Benoît Mittarelli, Camaldule, abbé général de son ordre en 1764, naquit à Venise en 1708, et se fit un nom par son érudition. Ses *Annales des Camaldules depuis* 907 *jusqu'en* 1764, Venise, 1773, 9 volumes in-folio, sont pleines des plus savantes recherches. Mittarelli y avoit pris Mabillon pour modèle. Il avoit formé dans son monastère de Saint-Michel de Murano, une collection de manuscrits, dont il composa une notice publiée après sa mort. Il mourut dans ce couvent, dont il étoit abbé. Le savant Costadoni étoit son ami, et l'aida dans ses travaux.

21 *août.* — Simon Hervieu de la Boissière, prêtre, né à Bernay en 1707, et mort à Paris, est auteur du *Préservatif contre les faux principes de Mongeron*, 1750; d'un *Traité des miracles*, 1763, 2 volumes; d'un *Traité de l'esprit prophétique*, 1767; d'une *Défense du Traité des miracles*, contre quinze lettres, 1769, in-12°; des *Contradictions de la Philosophie de la nature*, de Delisle de Sales, 1776, et *De la vérité et des devoirs qu'elle nous impose*, 1777. On puplia, en 1780, un ouvrage posthume de lui : *Double hommage que la vérité exige par rapport aux contestations présentes*, un volume. Ces derniers écrits annoncent un homme livré au parti appelant. Il ne faut pas le confondre avec Joseph de la Fontaine de la Boissière, prêtre de l'Oratoire, né à Dieppe, et mort à Paris en 1732, qui a laissé des Sermons en 6 volumes.

1er *septembre*. — Pierre le Coq, supérieur-général des Eudistes, naquit près Caen en 1728. Étant entré de bonne heure dans cette congrégation, il y enseigna la théologie, et fut supérieur du séminaire de Rennes, puis de celui de Rouen, et supérieur-général en 1775. On a de lui plusieurs traités de morale, une *Dissertation théologique sur l'usure du prêt de commerce et sur les trois contrats*, 1767; *Remarques sur le Traité de l'usure et des intérêts*, 1775; *Traité de l'état des personnes; Traité des actions; Traité des différentes espèces de biens*, et des *Lettres sur quelques points de la discipline ecclésiastique*. Ces ouvrages parurent anonymes.

5 *octobre*. — Balthazar-Marie Remondini, évêque de Zante et de Cefalonie, naquit à Bassano en 1698, et professa l'éloquence au séminaire de Vicence. Devenu évêque, en 1736, il se distingua par son zèle, ses libéralités et ses travaux. Il publia des *Discours ou instructions chrétiennes sur le prêt; sur les antiquités de Zante; Sermons des moines de Saint-Marc*, et laissa des sermons, instructions et dissertations inédites.

12 *décembre*. — Albert de Haller, célèbre médecin, né à Berne en 1708, se distingua comme naturaliste et comme physiologiste. Il fut quelque temps professeur à Gottingue, puis il revint dans sa patrie, où il publia la plus grande partie de ses ouvrages. Ami de Gessner et de Bonnet de Genève, il étoit attaché à la révélation, et la défendit plusieurs fois. Il composa, en allemand, des *Lettres à sa fille sur la vérité de la révélation*, et en 1775, des *Lettres*, dans la même langue, *sur les efforts de quelques libres-penseurs encore vivans contre la révélation*. Il les y traite avec sévérité. Feller lui reproche néanmoins son Épître à Stœhelin sur la fausseté des vertus humaines, où il dit que De Haller fronde les principes de religion et de morale. Il ajoute que peut-être cette lettre est-elle un ouvrage de jeunesse, suffisamment rétracté par les *Lettres* sur les incrédules. De Haller jouissoit d'une grande considération dans toute l'Europe. Il la devoit à ses grandes connoissances, à la gravité de

ses mœurs, et à l'utilité reconnue de ses travaux. « Ses « découvertes sur l'irritabilité, dit le marquis de Con- « dorcet, furent pour M. de Haller l'occasion d'un cha- « grin très-vif. La Mettrie fit de cette propriété de la « matière animée le fondement d'un système de matéria- « lisme, et il trouva plaisant de dédier son livre à M. de « Haller, et de dire que c'étoit à lui qu'il devoit la con- « noissance des grandes vérités que ce livre contenoit. « M. de Haller étoit sincèrement attaché dès l'enfance « à la religion. Il regarda comme une insulte grave « cette plaisanterie de La Mettrie, et vit avec horreur « qu'on le dénonçoit à l'Europe comme un fauteur du « matérialisme, ou du moins comme l'inventeur des « principes qui y servoient de base. Le respect qu'il « avoit témoigné constamment pour le christianisme dans « tous ses ouvrages, sa vie si conforme aux préceptes « de l'Évangile, ne le rassurèrent point contre cette « accusation. Il s'en plaignit amèrement. La Mettrie « soutint le même ton dans ses réponses, et M. de Haller « étoit prêt à publier une réfutation très-sérieuse et « très-longue de ces réponses, lorsqu'il apprit à la fois « la mort de son adversaire, et que trompé par un excès « de délicatesse louable sans doute, lui seul avoit été la « dupe du ton plaisamment sérieux que La Mettrie avoit « pris. » (Éloge de Haller, par Condorcet, dans l'édi- tion de ses OEuvres, 1804, Brunswick, chez Wieveg, tome Ier, page 393.) Condorcet lui reproche, dans ce même éloge, d'avoir porté la sévérité des mœurs jusqu'au rigorisme, et d'avoir cru la religion ou la morale inté- ressées dans les opinions des philosophes sur la formation des êtres organisés.

21 *décembre.* — Ferdinand Mingarelli, Camaldule, consulteur de l'Index, professeur de théologie à Flo- rence, naquit à Bologne en 1724. Il fut appelé à Malte avec Costaguti pour y fonder une université. De retour en Italie, il fut fait abbé de Faënza, où il mourut. C'étoit un érudit et un critique. On lui doit : *Témoi- gnages des anciens sur Didyme l'aveugle, d'Alexan-*

drie, d'après lesquels on lui donne trois livres nouvellement découverts sur la Trinité, 1764; *Lettre pour montrer qu'il faut rejeter la correction de Celotti au vers 26, du chapitre* Ier *de saint Matthieu*, et une *Dissertation* inédite *pour faire voir que l'Évangile dit de saint Luc est de saint Paul.*

— Laurent Alticozzi, Jésuite, né à Cortone en 1689, mort à Rome, étoit pieux, instruit, et zélé contre la philosophie moderne. Il est auteur de la *Somme de saint Augustin*, 1747, 6 volumes in-4°; d'une *Dissertation sur les anciens et nouveaux manichéens*, 1763, in-4°; d'une autre *sur les erreurs de Beausobre* dans l'Histoire qu'il a faite de ces hérétiques, et de quelques autres écrits pour combattre le matérialisme et l'incrédulité.

— Henri-Jean-Baptiste Fabry, comte d'Autrey, chevalier de Saint-Louis, né en 1723, est auteur de l'*Antiquité justifiée, ou réfutation de l'Antiquité dévoilée*, 1766, in-12°.

Vers ce temps. — Louis Patouillet, Jésuite, né à Dijon en 1699, étudia sous le P. Oudin. Il prêcha à Nanci devant le roi Stanislas, demeura à Laon, et fut fixé ensuite à Paris, où il habitoit la maison professe. Nul ne fut plus ardent contre le jansénisme. Il rédigea beaucoup d'écrits sur ces disputes, fut un des principaux collaborateurs du *Supplément aux Nouvelles ecclésiastiques*, qui parut de 1734 à 1748, et publia le *Dictionnaire des livres jansénistes*, 4 volumes in-12, qui étoit une nouvelle édition de la *Bibliothèque janséniste*, de Colonia, et qui fut mis à l'Index à Rome par un décret du 11 mars 1754. Le nouvel éditeur, plus vif encore et moins réservé que Colonia, y prodigue sans aucune mesure l'accusation de jansénisme. Il parut contre lui des *Observations* de Goujet, et une *Lettre* de Rulié. On attribue à Patouillet l'*Apologie de Cartouche, ou le scélérat justifié par la grâce du P. Quesnel*, 1733; les *Progrès du jansénisme, par frère la Croix, Quiloa*, 1743; deux *Lettres à un évêque sur le livre du père Norbert*, 1745; une *Lettre sur l'Art de vérifier*

les

les dates, 1750; la *Vie de Pélage*, 1751; *Entretiens d'Anselme et d'Isidore sur les affaires du temps*, 1756; *Lettre d'un ecclésiastique à l'éditeur des Œuvres d'Arnauld*, 1759. Il continua le recueil des *Lettres édifiantes* après Duhalde, et en fit paroître 2 volumes en 1749. On lui a attribué aussi la *Réalité du projet de Bourgfontaine*; mais Feller donne cet ouvrage au P. Sauvage, Jésuite lorrain. Patouillet paroît avoir composé, lors des refus de sacremens et lors de l'affaire des Jésuites, plusieurs brochures que nous ne saurions désigner en détail. Il eut la confiance de M. de Beaumont, archevêque de Paris, et de M. de la Motte, évêque d'Amiens, et il demeura quelque temps chez ce dernier, et ensuite chez M. Bauyn, évêque d'Uzès. Voltaire prétend que ce fut lui qui composa le Mandement de M. de Montillet, archevêque d'Auch, en faveur des Jésuites. Le P. Patouillet mourut à Avignon, avec la réputation d'un écrivain zélé et bien intentionné; mais qui n'eut pas toujours assez de prudence, de critique et de mesure.

Vers ce temps. — Pierre Corgne, chanoine de Soissons, docteur de Navarre, né au diocèse de Quimper, est auteur d'une *Dissertation sur le monothélisme et sur le sixième concile général*, 1741; d'une *Dissertation sur le Pape Libère*, 1736; d'une autre *sur le concile de Rimini*, 1733; d'une autre *sur la dispute entre saint Étienne et saint Cyprien*, 1725; *Du droit des évêques*, 1763, et d'un *Mémoire touchant les juges de la foi*, 1736. L'assemblée du clergé de 1760 lui accorda 4000 livres de gratification pour sa *Défense légitime des pouvoirs des évêques*, qui étoit encore manuscrite, et pouvoit faire 4 volumes in-folio. Il ne faut pas le confondre avec Jean-Baptiste-Gabriel le Corgne de Launay, docteur et professeur de théologie en Sorbonne, chanoine et archidiacre de l'église de Paris, abbé de Vierzon, plusieurs fois député aux assemblées du clergé. Celui-ci est auteur de la *Réponse à la Lettre d'un docteur de Sorbonne*, 1759, et de *Réflexions sur l'examen de cette Réponse*. On lui attribua la rédaction des *Actes de*

l'assemblee du clergé en 1765. Il n'est mort qu'au mois d'avril 1804.

1778.

5 *avril.* — Charles Clémencet, Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, naquit au diocèse d'Autun en 1704. Il fut appelé à Paris dans le monastère des Blancs-Manteaux, où il se livra à la composition de divers ouvrages. Il travailla à la première édition de l'*Art de vérifier les dates* avec dom Maur d'Antine et dom Ursin Durand, et à l'*Histoire littéraire de France* avec dom Rivet et dom Taillandier. Il rédigea en particulier l'*Histoire littéraire de saint Bernard*, qui parut en 1773. Ses autres ouvrages sont moins importans, et ne sont presque que de tristes monumens de ses préventions. Tels sont l'*Authenticité des pièces du procès criminel de religion et d'état qui s'instruit contre les Jésuites depuis deux cents ans*; l'*Histoire générale de Port-royal*, en 10 volumes; la *Justification de l'Histoire ecclésiastique de l'abbé Racine*; les *Lettres de Gramme et d'Eusèbe Philalèthe sur l'histoire de Morénas*, 1753 et 1759; *La vérité et l'innocence victorieuses de l'erreur et de la calomnie, ou lettres à un ami sur la Réalité du projet de Bourgfontaine*; les *Conférences de la mère Angélique Arnauld*, et les *Œuvres posthumes de l'abbé Racine*. Il a laissé en manuscrit une *Histoire littéraire de Port-royal*, qui feroit, dit-on, quatre volumes in-4°. C'est dire assez combien Clémencet étoit attaché à cette cause. Il s'étoit occupé, après dom Prudent Maran, de l'édition de saint Grégoire de Nazianze. On a encore de lui quelques autres écrits. Clémencet se fit honneur par le zèle qu'il montra lors des troubles de sa congrégation. Attaché à sa règle, il réclama contre la fameuse requête de 1765, et contribua à faire prévaloir le parti attaché à l'observance dans le chapitre extraordinaire de Saint-Denis, et dans celui de Marmoutiers en 1769. Mais il

voyoit avec douleur que le relâchement étoit favorisé par de puissans protecteurs, et qu'une commission, dirigée par un adroit ennemi de l'état monastique, tendoit à le détruire par des divisions intestines, et préparoit la ruine d'un corps si long-temps utile à l'Église par sa piété et par ses travaux. En y introduisant la dissipation; on y anéantit le goût des études solides. Aussi dans ces derniers temps la congrégation de Saint-Maur fournit peu de bons ouvrages, et les grandes collections qu'on y avoit commencées ne furent continuées que lentement.

30 *mai.* — François-Marie Arouet de Voltaire, littérateur et philosophe (1), naquit à Chatenai, près Paris, le 20 février 1694, et ne fut baptisé qu'au mois de novembre suivant. Élevé chez les Jésuites, il y eut pour professeurs les PP. Porée et le Jay. Condorcet, dans sa *Vie de Voltaire*, dit que ce dernier Jésuite, « frappé « de la hardiesse des idées et de l'indépendance des opi- « nions du jeune écolier, lui prédit qu'il seroit en France « le coryphée du déisme; prophétie que l'événement a « justifiée, » ajoute l'historien. Voltaire fut, dit-on, introduit dans le monde par l'abbé de Châteauneuf, et fut accueilli par le marquis de la Fare, par Chaulieu, Servien, Courtin, et les autres membres de la société du Temple, renommés pour leur esprit, leur vie épicurienne et la liberté de leurs opinions. Emmené en Hollande par le marquis de Châteauneuf, il en fut renvoyé peu après pour une intrigue qui ne doit point nous occuper. Rentré dans la maison paternelle, il n'y resta pas long-temps. Son père vouloit lui donner un état, et le jeune homme n'aimoit que l'indépendance et les vers. Après avoir passé quelque temps chez un procureur, Voltaire reprit pour toujours ses goûts favoris. De grands

(1) Nous avons souvent parlé de Voltaire dans le corps de ces *Mémoires*. Voyez les articles du 25 décembre 1723, du 10 juin 1734, du 22 février 1753, du 10 mars 1760, du 19 mars 1765, du 11 avril 1768, du 1er mars 1770, du 30 mai 1778, du 3 juin 1785, et du 11 juillet 1791. Nous ne dirons ici que ce qui n'a pu trouver sa place dans ces différens articles.

seigneurs, qui s'amusoient de son esprit et de ses saillies, le protégeoient. Il réussissoit déjà dans la poésie légère. Une satire imprimée contre Louis XIV lui fut attribuée, et le fit mettre à la Bastille. Son Épître à Mme de G., qui est de 1716 ou 1717, et que l'on trouve au tome XIII de ses *Œuvres*, annonce déjà l'écrivain qui devoit tourner la religion en ridicule (1). Son Œdipe fut joué en 1718. C'est là que se trouvent ces deux vers fameux, *premier cri*, dit Condorcet, *d'une guerre que la mort même de Voltaire n'a pu éteindre*. L'*Épître à Uranie* et quelques autres pièces dans le genre irréligieux ou libertin, se rapportent à la même époque. La Henriade fut commencée vers ce temps. Un des historiens de Voltaire, le marquis de Villette, a vanté les services que ce poème rendit à la philosophie. Il date de là la liberté de penser. Il ajoute, avec autant de grâce que d'esprit, que *jusqu'alors la France étoit dévote et bêtement fanatique*, qu'on y étoit *imbécile*, et que les autres épiques n'ont fait qu'*encenser les préjugés*. Le même écrivain dit qu'à son retour d'Angleterre, Voltaire répandit sur les querelles de ce temps-là un pamphlet intitulé : *Sottise des deux partis*. On ne trouve cependant rien sous ce titre dans la collection de ses *Œuvres*. D'autres pièces plus connues sont l'Apothéose de Mlle le Couvreur, et *Le mondain*. Celle-ci, qui est une apologie du luxe, *lui attira*, dit Condorcet, *les reproches non seulement des dévots, mais de plusieurs philosophes austères et respectables*. Obligé de se retirer à Cirey, Voltaire s'y occupoit tour à tour de poésie, de physique et de philosophie. Il avoit contracté avec la marquise du Châtelet une liaison dont la nature est assez connue, et qui dura assez long-temps. Cependant il paroît par une corres-

---

(1) En novembre 1723, Voltaire étant tombé malade chez le président de Maisons, se confessa au curé de Maisons. C'est lui-même qui nous instruit de cette circonstance, dans une lettre de janvier 1724, au baron de Breteuil. (*Œuvres de Voltaire*, tome LII, lettre 14e.) Il est même remarquable qu'il ne fait point de mauvaise plaisanterie sur cette démarche.

pondance de la marquise, imprimée il y a quelques années, qu'il s'en ennuya, et qu'elle avoit peine à le retenir dans ses chaînes. C'est chez cette dame qu'il travailloit à un poëme licencieux, que ses historiens ont loué avec une affectation révoltante. Le marquis de Villette, après avoir dit sans façon que ce poëme « sera peut-être mis « un jour au-dessus de l'Iliade, de l'Énéide, de Roland « et de la Jésuralem délivrée, » se laisse emporter à un débordement de plaisanteries également dépourvues d'esprit et de délicatesse, et à des réflexions d'un fanatisme et d'une déraison qui confondent. Condorcet n'a pas plus de retenue. Dans l'*Avertissement*, en tête de ce poëme, dans la collection des *OEuvres de Voltaire*, il s'exprime ainsi : « Ce poëme est un ouvrage destiné à donner des « leçons de raison et de sagesse sous le voile de la vo-« lupté et de la folie. » Assurément ce n'est pas là qu'on seroit allé chercher *la raison et la sagesse*, et il faut bien compter sur la crédulité de ses lecteurs pour leur débiter sérieusement une si ridicule apologie. Dans ce même endroit l'éditeur se plaint qu'on attache trop d'importance à l'austérité des mœurs. C'est, à son gré, une invention des prêtres, et en conséquence il combat un système si dangereux. Nous l'y verrons revenir dans sa *Vie de Voltaire*, tant ce philosophe moral avoit cet objet à cœur. Voltaire n'osa long-temps publier cette composition monstrueuse. Il se contentoit d'en donner des copies à quelques personnes privilégiées, et l'on trouve avec peine parmi celles qui lui en demandoient, des femmes, des princes, des princesses, à qui leur rang ou leur sexe eussent dû imposer plus de réserve. En 1740, il fit le voyage de Berlin. Il étoit depuis quelques années en relation avec Frédéric, qui prenoit de lui des leçons de philosophie. Ce prince eût voulu même dès-lors le fixer à sa cour. Mais Voltaire étoit encore retenu par la marquise du Châtelet, et ce ne fut qu'après la mort de cette dame qu'il céda aux instances du roi. Il étoit mécontent de la France, qui ne lui paroissoit pas rendre assez de justice à son mérite. Toute sa vie il s'est plaint

de persécution. Ce langage étoit devenu chez lui une espèce d'habitude et un moyen d'exciter l'intérêt. Il est bien évident pourtant qu'il n'eût tenu qu'à lui d'être tranquille. Il auroit joui à la fois de plus d'honneur et de repos en n'attaquant point journellement les institutions de son pays, et en gardant, soit dans ses conversations, soit dans ses écrits, les égards qu'il devoit aux personnes et aux choses. Mais cette ame vive et ardente étoit entraînée par un besoin impérieux d'agitation et de renommée. « Chaque trait de sa conversation, dit « M. Lacretelle, indiquoit un désir impétueux de braver « et d'insulter les croyances religieuses. » D'ailleurs à quoi se bornoit cette persécution sur laquelle il revient si souvent dans sa *Correspondance*? Il entra à l'Académie, il jouit paisiblement de la fortune qu'il avoit acquise, il sortit de France de son plein gré, et y rentra non moins librement. Il ne fut gêné ni dans sa correspondance, ni dans sa vie intérieure, trouva le moyen de publier et de répandre tous les écrits qu'il voulut mettre au jour, et finit par venir recueillir à Paris des honneurs et des applaudissemens excessifs. Si c'est là de la persécution, il n'est personne qui ne consentît à en essuyer de pareilles. Quoiqu'il en soit, il quitta la France, en 1750, pour aller demeurer auprès du roi de Prusse, qui lui donna mille louis pour son voyage. Le philosophe désintéressé en demandoit autant pour Mme Denis, sa nièce, et fut très-piqué du refus qu'il essuya. Pour le consoler, on le fit chambellan avec 20,000 livres de pension. Il passa trois ans à Berlin, avec quelques alternatives de brouilleries et de raccommodemens, et s'y fortifia manifestement dans ses dispositions irréligieuses par la fréquentation d'une société où on affichoit le mépris de la religion. Le roi avoit rassemblé autour de lui ceux à qui leurs opinions et leur zèle avoient attiré quelque disgrâce en France, d'Argens, La Mettrie, Toussaint, de Prades. C'est au premier de ces écrivains que Voltaire écrivoit dès 1752 : *Ah! frère, si vous vouliez écraser l'erreur! frère vous êtes bien tiède.* Thié-

bault, dans ses *Souvenirs de vingt ans à la cour de Berlin*, n'a pas toujours peint Voltaire sous des rapports très-honorables. Un pamphlet qu'il publia contre Maupertuis, acheva d'indisposer Frédéric. Ils se quittèrent fort mécontens l'un de l'autre. Il paroît que le roi trouvoit quelquefois le philosophe un peu familier avec lui, et que celui-ci ne sut pas toujours conserver les égards que l'on doit à un souverain, lors même qu'il consent à descendre de son rang. Frédéric vouloit bien abandonner la religion au mépris de ses convives dans ses soupers philosophiques; mais il ne trouvoit pas bon qu'on oubliât le respect qui lui étoit dû. De pareils écarts étoient d'une toute autre conséquence. On sait avec quelle humiliante dureté il fit traiter Voltaire à Francfort. Le chambellan irrité renvoya sa croix. Il rentra en France, passa quelque temps en Alsace et en Lorraine, et finit par se fixer auprès de Genève. La maison des Délices, puis celle de Ferney dans le pays de Gex, devinrent sa résidence. C'est là qu'il composa ce grand nombre d'écrits qui ont signalé la fin de sa carrière. « La plus grande faute « dans laquelle Voltaire ait eu le malheur de tomber, « dit Palissot, fut d'accepter le titre de chef de parti, « et ce fut d'Alembert qui l'y précipita. Sa Correspon- « dance en est une preuve convaincante, et l'on y re- « marquera que l'époque où Voltaire perdit le plus de « ses qualités morales, fut précisément celle où il donna « toute sa confiance à ce tartuffe de la philosophie (1). » On a prétendu qu'il eût été plus sage au gouvernement de faire venir Voltaire à Paris, où on auroit pu contenir plus aisément sa fougue, et réprimer ses écarts. Il est possible qu'en effet l'éloignement et la solitude aient contribué à exalter le zèle antichrétien de Voltaire. Mais le gouvernement avoit encore bien des moyens, s'il l'eût

---

(1) Cette expression de *tartuffe*, que Palissot donne ici à d'Alembert, paroitra peut-être un peu dure. Veut-il dire que d'Alembert ne fut pas véritablement philosophe? Nous croyons que ce seroit une erreur et une injustice.

voulu sérieusement, pour arrêter, quoique de loin, la manie irréligieuse et le cynisme frondeur du vieillard. On savoit très-bien qu'il étoit l'auteur de tant d'écrits et de pamphlets contre la religion. Ainsi, si on ne lui imposa point silence, ce fut par une suite de l'esprit d'insouciance et de foiblesse qui prévaloit alors dans le ministère. Quand il vit qu'on fermoit les yeux sur sa hardiesse et sa licence, il redoubla, comme on devoit s'y attendre, de zèle, d'audace et de vigueur. Sa Correspondance seule en offriroit des exemples multipliés. Elle devint, vers 1760, amère et provoquante. Il excitoit sans relâche ses amis à terrasser ce qu'il appeloit la superstition. Il mit le plus grand zèle à soutenir l'*Encyclopédie*, et travailla lui-même à ce vaste dictionnaire. Il avoit toujours sur le métier plusieurs ouvrages de genres différens, et en accumula plus en dix ans qu'il n'en avoit composés jusque-là dans sa longue carrière. Ces écrits tendoient tous au même but; pamphlets, facéties, romans, pièces de théâtres, écrits philosophiques, histoires, tout étoit empreint du même cachet, tout étoit rédigé dans le même esprit. Nous ne donnerons point la liste de ces productions, les ayant déjà citées et appréciées pour la plupart. L'auteur y reproduit sous toutes les formes les mêmes argumens et sur-tout les mêmes plaisanteries. Un ton caustique, une ironie et une malignité continuelles forment le fond de ceux même qui, par leur nature, eussent dû être les plus sérieux. C'est bien pis encore dans les facéties. La dérision et le sarcasme y sont portés à un excès qui nous paroît exclure la gaîté, et ne pas annoncer même toujours l'esprit. On ne voit rien de très-ingénieux et de très-délicat dans ces traits, qui décèlent une haine profonde et peu difficile dans les choix de ses moyens. Que dirons-nous de ces suppositions de noms, par lesquelles il prêtoit ses productions à des morts ou à des être inconnus? « Voltaire, dit M. Lacretelle, se fit une triste nécessité, ou « un jeu plus triste encore, de ces suppositions de noms « et de faits, de ces ruses et de ces déguisemens qui

« embarrassent l'esprit dans de honteuses combinaisons, « qui rendent une doctrine suspecte par le manège clan- « destin avec lequel on la propage, qui ôteroient à la « vérité ses deux plus beaux attributs, la candeur et le « courage, et qui semblent si loin du philosophe qu'ils « sont même importuns à la pensée de l'honnête homme. » Un amateur s'est donné la peine de faire un relevé de toutes ces fausses dénominations sous lesquelles Voltaire se cachoit. Il en compte soixante-dix-sept (1). Ces attributions mensongères étoient d'autant plus ridicules qu'elles ne trompoient personne, et que, par une contradiction inexplicable, Voltaire lui-même auroit été très-fâché qu'on s'y trompât. Nous avons parlé ailleurs de ses provocations, de ses formules si souvent répétées, de ses communions hypocrites, et des autres excès où la haine précipita ce vieillard, à un âge qui eût dû le rappeler à des sentimens plus modérés. Car il est remarquable qu'il devint plus fougueux dans son zèle à mesure qu'il avançoit dans la carrière, et on eût dit que les glaces de la vieillesse augmentoient son ardeur au lieu de l'éteindre. Je ne sais ce que pourroient alléguer ses partisans pour excuser ses provocations emportées, et tant d'écrits qui respirent la fureur. Ils auroient sans doute beau jeu s'ils rencontroient de telles déclamations dans les écrits anti-philosophiques. Alors ils en parleroient comme de l'effet d'un fanatisme honteux, et ils les livreroient au mépris des gens de bien. Mais ce qui seroit intolérable dans un parti, peut-il être excusable dans l'autre, et l'impartialité ne consiste-t-elle pas à réprouver, quelque part qu'on les trouve, ces tristes indices d'une passion et d'un aveuglement qui ne connoissoient plus de bornes? En examinant les progrès que fit Voltaire dans sa manie irréligieuse, on se convainc qu'il fut égaré par les éloges et les applaudissemens qu'on lui prodiguoit. Il s'étoit fait des amis puissans. Le maré-

(1) Voyez le *Dictionnaires des ouvrages anonymes*, tome IV, page 59.

chal de Richelieu, la marquise de Pompadour, le duc de Choiseul, le protégeoient. Il étoit en correspondance de lettres avec plusieurs souverains de l'Allemagne et du nord. Il étoit visité dans sa retraite de Ferney par de grands seigneurs, des gens de lettres, des voyageurs de toutes les classes. De tous côtés on lui portoit des hommages. Les trompettes de la renommée étoient à sa disposition. On le proclamoit l'oracle de son siècle, et c'étoit à qui brûleroit le plus d'encens en son honneur. Tant de louanges et de flatteries lui furent funestes. Au milieu de ce concert d'applaudissemens, il s'imagina qu'il pouvoit tout oser, et enivré de tant d'adulations, le chef de la littérature ne connut plus de frein, et franchit toutes les bornes. Ainsi son siècle est complice de ses excès, et ses amis sont responsables de ses fautes. Il en avoit un grand nombre. Les plus intimes, et ceux qui prirent le plus de part à son antipathie irréligieuse, furent Thiriot, d'Argental (1), d'Alembert, Damilaville, d'Argens, Helvétius, de Bordes, Marmontel, Saurin, etc. La plupart sont déjà connus par ce que nous en avons dit dans ces *Mémoires*. Voltaire eut quelque temps le projet et l'espérance d'établir, par le moyen de quelques-uns d'eux, une colonie toute philosophique. Il écrivoit à Damilaville, le 25 juillet 1766 : « Je ne doute pas un « moment que si vous vouliez vous établir à Clèves avec « Platon (Diderot) et quelques amis, on ne vous fit des « conditions très-avantageuses. On y établiroit une im- « primerie qui produiroit beaucoup. On y établiroit une « autre manufacture plus importante ; ce seroit celle de « la vérité. Vos amis viendroient y vivre avec vous. Il

(1) Charles-Augustin de Ferriol, comte d'Argental, neveu de Mme de Tencin, fut un des amis les plus anciens et les plus constans de Voltaire. Né à Paris en 1700, il avoit le titre de ministre de l'infant duc de Parme en France. Il n'est guère connu que par la *Correspondance* de Voltaire, dont Marmontel l'appele, dans ses *Mémoires*, *l'ame damnée*. Sa maison étoit un des rendez-vous des philosophes, et il prenoit un grand intérêt au succès de cette cause. Il mourut le 5 janvier 1788.

« faudroit qu'il n'y eût dans le secret que ceux qui fon-
« deroient la colonie. Soyez sûr qu'on quitteroit tout
« pour vous joindre. Soyez très-sûr qu'il se feroit alors
« une grande révolution dans les esprits, et qu'il suffiroit
« de deux ou trois ans pour faire une époque éternelle. »
Il lui dit encore dans une lettre, du 6 août suivant :
« Pourquoi un certain baron philosophe ne viendroit-il
« pas travailler à l'établissement de cette colonie ? Pour-
« quoi tant d'autres ne saisiroient-ils pas une si belle
« occasion ? » Il s'étonne qu'on n'adopte pas avidement
un projet si utile. « Six ou sept cent mille sots hugue-
« nots ont abandonné leur patrie pour les sottises de
« Jean Chauvin, et il ne se trouvera pas douze sages
« qui fassent le moindre sacrifice à la raison universelle !
« Les philosophes sont divisés... » Il se plaignoit sur-tout
de Diderot, qui avoit refusé d'aller à Clèves, et qui
trouvoit plus doux et plus commode de prêcher la phi-
losophie à Paris. Voltaire vit avec douleur le peu de
succès de ses exhortations relativement à un projet dont
il attendoit beaucoup pour la cause commune. Il s'en
dédommagea, autant qu'il le put, par de nombreux écrits,
et il mourut les armes à la main contre la religion. Nous
avons parlé ailleurs des honneurs extraordinaires et af-
fectés qu'on lui rendit à Paris, et de ses derniers mo-
mens. Tout ce que nous y ajouterons, c'est que, le 7
avril qui précéda sa mort, il se fit recevoir franc-maçon
de la loge des Neuf-Sœurs. Ce fut l'astronome Lalande
qui le harangua. Voltaire eut le chagrin, dans ses der-
nières années, de voir son crédit diminuer dans son parti.
Déjà on ne le trouvoit plus assez exalté. On lui repro-
choit et de caresser trop les grands et les rois, et de croire
à l'existence de Dieu. Une école d'athées et de républicains
s'étoit formée parmi des hommes qu'il regardoit comme
ses disciples. Le chef de cette nouvelle école étoit Diderot,
athée décidé. Grimm, un de ses admirateurs, dit dans
sa *Correspondance*, que l'*humeur de Voltaire contre le
Systéme de la nature vient de ce qu'il a peur que cet
ouvrage ne renverse son rituel, et que le patriarche*

ne s'en aille au diable avec lui (1). Le baron d'Holbach étoit un des plus fermes appuis de cette nouvelle branche de la philosophie, et il a consigné ses sentimens dans le *Systéme de la nature.* Naigeon partageoit la même doctrine. Tous ces hommes montroient peu de déférence pour Voltaire, et lui-même fait assez voir en plusieurs endroits de sa *Correspondance* qu'il ne les aimoit guère. Il manifesta toujours son horreur pour l'athéisme, et son éloignement pour ceux qui professoient cette doctrine dangereuse et absurde. Quant à sa conduite envers les gouvernemens, Condorcet ne veut point qu'on regarde Voltaire comme un ami des rois. Il dit que ce philosophe *a fait tout ce qui étoit possible dans les circonstances,* qu'il a procédé avec ménagement, qu'*il a travaillé à ôter au peuple ses préju-*

---

(1) C'est une chose assez singulière que Grimm, qui, dans sa *Correspondance*, se moque assez fréquemment de Voltaire, et se permet de censurer presque tous ses ouvrages, change de ton à la mort de cet écrivain, et se met à le louer sans restriction. Ce littérateur, qui montre ordinairement beaucoup d'esprit et de sagacité dans ses jugemens, quand ils ne lui sont pas dictés par l'esprit de coterie, critique la plupart des ouvrages de Voltaire. Il ne trouve, par exemple, dans les *Annales de l'empire*, *ni goût, ni esprit, ni coloris, ni connoissance des faits.* C'est, à ses yeux, *un livre indigne de son auteur.* Il reproche de même à l'*Essai sur l'histoire générale*, *des fautes grossières dans les faits et dans le style.* Le poëme *sur le désastre de Lisbonne* lui paroît renfermer *une philosophie petite, étroite et fausse.* Il fait une critique détaillée et judicieuse de *Candide.* A propos de l'*Histoire du czar Pierre*, *je suis toujours de l'avis*, c'est Grimm qui parle, *que M. de Voltaire n'a pas de vocation pour écrire l'histoire. Il faut pour cela un génie grave et profond. La légèreté, la facilité, les grâces, tout ce qui fait de Voltaire un philosophe si séduisant, et le premier bel esprit de son siècle, tout cela convient peu à la dignité de l'histoire. La rapidité même du style ne sauroit durer long-temps sans déplaire. La marche de l'histoire est grave et posée; celle du czar court toujours. Si M. de Voltaire avoit de véritables talens pour l'histoire, nous l'aurions vu dans son* Essai sur l'histoire générale. *On ne peut pas dire que ce soit l'ouvrage d'un historien.* Grimm, tout philosophe qu'il est, n'approuve pas les deux fameux vers

gés, ce qui est le meilleur moyen d'avoir un peuple libre, qu'*il ne faut point déclarer la guerre au despotisme avant que la raison ait rassemblé assez de forces......* (Voyez l'article du 14 juillet 1791 dans le corps des *Mémoires.*) Nous avons jusqu'ici quatre Vies de Voltaire; mais toutes quatre dans un esprit qui ne paroît pas fait pour contenter les esprits calmes, judicieux et modérés. Celles du marquis de Villette et de Condorcet sont d'une violence d'expressions qui confond. Le premier lance, presque à chaque page, les impiétés et les invectives, les railleries et les outrages. On voit à quelle école il avoit été élevé. La fin de son ouvrage sur-tout est marquée par un torrent de réflexions insolemment ironiques. Il dit sérieusement que Voltaire *a consumé sa vie à détruire de grandes erreurs qui cor-*

---

d'OEdipe, qu'il regarde *comme l'époque et la source de cette impiété qui s'est établie si ridiculement*, dit-il, *sur nos théâtres. Notre maître a eu tort en cela*, ce sont ses expressions, *et ce n'est pas dans ses torts qu'il faut l'imiter. Voltaire*, dit-il ailleurs, *est trop absorbé par son beau zèle contre l'infâme.* En rendant compte de la *Philosophie de l'histoire*, publiée sous le nom emprunté de l'abbé Bazin, Grimm s'exprime ainsi : *On est forcé de convenir que cet ouvrage est en quelques endroits un peu aride, un peu croqué, un peu superficiel et trop peu approfondi. L'abbé Bazin n'est point assez philosophe, ni assez de bonne foi Il nie des faits avérés. Il juge de tout par nos mœurs. Il est trop plaisant.* Enfin, à travers tous les éloges que Grimm accorde à Voltaire, il lui adresse des reproches fort justes, et même des railleries assez piquantes. Il se moque de son excessive fécondité. Il blâme *ses redites et son rabachage*, car il se permet ce mot, et il l'applique sur-tout aux *Questions sur l'Encyclopédie.* Il l'appele fréquemment *un sublime enfant, un sublime pantalon ;* dénominations que nous osons à peine transcrire, mais dont nous espérons n'être pas responsables. Les communions de Voltaire ne trouvent pas plus de grâce aux yeux du correspondant philosophe. *Les dévots, les philosophes et les gens du monde en ont été également scandalisés. Ses amis et ses ennemis se sont accordés à regarder cette démarche comme fausse.* Il faut espérer qu'on ne nous fera plus un crime d'avoir hasardé quelques critiques contre Voltaire, puisqu'un écrivain bien et duement philosophe s'en est permises plusieurs.

rompoient la morale; ce qui ne laisse pas d'être une découverte assez curieuse. L'ouvrage de Condorcet n'est guère moins violent. On l'y reconnoît à *cette amertume de plaisanteries qui faisoit le fond de son style*, dit Grimm, et à cette antipathie pour la religion qui domine dans tous ses écrits. Nous parlerons de sa *Vie de Voltaire* à son article, 8 mars 1794. Nous n'en citerons ici que ce morceau, le seul où, malgré d'habiles déguisemens, l'auteur ait montré un peu de bonne foi. « Les « heureuses qualités de Voltaire, dit le panégyriste, « étoient souvent égarées par une mobilité naturelle que « l'habitude de faire des tragédies avoit encore augmen- « tée. Il passoit en un instant de la colère à l'attendris- « sement, de l'indignation à la plaisanterie. Né avec des « passions violentes, elles l'intraînèrent trop loin quel- « quefois, et sa mobilité le priva des avantages ordinaires « aux ames passionnées, la fermeté dans la conduite, et « ce courage que la crainte ne peut arrêter quand il faut « agir, et qui ne s'ébranle point par la présence du « danger qu'il a prévu. On l'a vu souvent s'exposer à « l'orage presque avec témérité; rarement on l'a vu le « braver avec constance, et ces alternatives d'audace et « de foiblesse ont souvent affligé ses amis, et préparé « d'indignes triomphes à ses ennemis (1). » Les ouvrages du marquis de Luchet et de Duvernet sont d'un genre moins passionné que les deux précédens. Ce qui y choque le plus, c'est une louange continuelle, et toujours montée sur le ton de l'emphase; c'est un style pesant, c'est un bavardage ennuyeux, c'est le défaut d'intérêt et de mesure. On assure qu'un écrivain moderne, M. Masure, prépare une nouvelle Vie de Voltaire. Il n'aura pas de peine à être plus impartial que ses devanciers, et ce qu'on dit de la sagesse et des principes de l'auteur, est un heureux préjugé en faveur de l'esprit

---

(1) *Vie de Voltaire*, tome LXX de l'édition in-8° de ses *Œuvres*, page 161.

dans lequel sera rédigé un ouvrage qui manquoit à notre littérature. On a publié dans les *Mélanges d'histoire, de philosophie, de morale et de littérature*, tomes VIII et IX, un *Projet d'une nouvelle vie de Voltaire, rédigée d'après sa Correspondance et ses écrits*. L'auteur a donné sur ce sujet deux articles, qui, même dans son intention, ne peuvent être regardés que comme un canevas et une ébauche. Dans l'*Encyclopédie méthodique*, partie l'*Histoire*, article *Voltaire*, on propose de faire *un examen impartial de ses ouvrages*, et on se plaint *qu'il ait des zélateurs fanatiques qui ne peuvent souffrir la moindre critique contre lui*. C'est en effet une des meilleures preuves de l'esprit de parti. Car de même que nous ne contestons pas les talens de Voltaire, que nous rendons justice à ce qu'il a fait de bon, que nous admirons ses beaux vers, sa prodigieuse facilité, cette aptitude à s'exercer sur toute sorte de sujets, ce coloris brillant, cette verve, ce piquant qu'il répand partout, de même nous voudrions qu'on eût la bonne foi de reconnoître ses torts, et l'abus qu'il a fait trop souvent de ses talens et de sa facilité. Nous voudrions qu'on avouât la partialité et l'aigreur qui règnent dans plusieurs de ses écrits, les emportemens de sa conduite, les excès où le porta sa manie antichrétienne. Ses amis eux-mêmes se permettoient de le blâmer. Pourquoi ses admirateurs seroient-ils aujourd'hui plus discrets? Ils feroient plus d'honneur à la cause que soutint Voltaire, en reconnoissant qu'il la soutint souvent fort mal, et que ses provocations, ses fureurs, ses communions, la licence et les sarcasmes de ses écrits ne sont pas d'un sage et d'un philosophe.

30 *juin*. — Marc-Albert de Villiers, ecclésiastique, publia, en 1768, une *Explication littérale du Catéchisme de Paris*; mais il est plus connu par une *Apologie du célibat chrétien*, contre l'ouvrage de Desforges, 1762, in-12°. Ce Desforges étoit un chanoine d'Etampes, qui s'avisa de faire paroître, en 1758, les *Avantages du mariage, et combien il est nécessaire et salutaire*

aux prêtres et aux évêques de ce temps-ci d'épouser une fille chrétienne, 2 volumes in-12. Son livre, qui parut un scandale à tous les amis de la religion, fut mis à l'Index par décret du 7 janvier 1765. Il parut dans le même temps, et sur la même matière, un livre italien intitulé : *Nécessité et utilité du mariage des ecclésiastiques, avec une Lettre aux souverains catholiques, une Dissertation historique et philosophique sur le célibat, et le Projet de l'abbé de Saint-Pierre*. Ce nouvel écrit fut noté par un décret de l'Index du 26 août 1771.

2 *juillet*. — Jean-Jacques Rousseau, littérateur et philosophe, naquit à Genève, en 1712, de parens protestans. Il nous a donné sur ses premières années, dans ses *Confessions*, des détails qui ne sont propres qu'à refroidir ses admirateurs et affliger ses amis. Il se fit catholique à seize ans, et fut d'abord domestique à Turin. Ce fut alors qu'il lui arriva d'accuser une domestique d'un vol que lui-même avoit commis. Après avoir essayé de différens états, et avoir mené long-temps une vie oisive, il fut précepteur des enfans de M. de Mably à Grenoble, et fait encore sur son séjour dans cette maison d'assez tristes révélations. N'auroit-il pas pu se dispenser également de nous faire savoir qu'il abandonna, dans les rues de Lyon, un ami attaqué d'un mal affreux? En 1741, il arriva à Paris, et se lia avec Diderot, Condillac, d'Alembert, Grimm, et d'autres gens de lettres. Une liaison d'un autre genre est celle qu'il contracta avec Thérèse le Vasseur, fille pauvre, dont il ne se sépara plus, et dont il eut plusieurs enfans qu'il envoya successivement à l'hôpital. Il s'est efforcé plusieurs fois de justifier cet abandon si contraire aux beaux sentimens qu'il montre dans ses ouvrages; mais il n'a pu trouver pour sa défense que des sophismes et des puérilités. Son talent n'étoit encore connu par aucun écrit, quand l'académie de Dijon proposa, en 1749, cette question : « Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué « à épurer les mœurs. » Rousseau s'empara de la négative, et fut couronné. Son discours fit une grande sensation.

sation. Cependant, d'après lui-même, cet écrit « manque « absolument de logique et d'ordre ; de tous ceux qui sont « sortis de sa plume, c'est le plus foible de raisonnemens « et le plus pauvre de nombre et d'harmonie. » Ce discours commença néanmoins la réputation de Rousseau, qui se lança dans le monde, et fut admis entr'autres dans la société du baron d'Holbach, rendez-vous des amis de la philosophie. Rousseau a dépeint cette société dans ses Rêveries. « Je vivois alors, dit-il, avec des philosophes « modernes qui ne ressembloient guère aux anciens. Au « lieu de lever mes doutes et de fixer mes irrésolutions, « ils avoient ébranlé toutes les certitudes que je croyois « avoir sur les points qu'il m'importoit le plus de con« noître. Car ardens missionnaires d'athéisme et très« impérieux dogmatiques, ils n'enduroient point sans co« lère que sur quelque point que ce pût être on osât « penser autrement qu'eux...... Ils ne m'avoient pas per« suadé, mais ils m'avoient inquiété. Leurs argumens « m'avoient ébranlé sans m'avoir convaincu. » Tel est le témoignage que rend Rousseau des opinions de ses amis d'alors. En 1753, il fit le *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*, où il adopta encore un paradoxe plus hardi et plus déraisonnable qu'en 1750. Cette nouvelle manière de fronder l'opinion publique augmenta sa réputation. En 1754, il fit le voyage de Genève, où il fut très bien accueilli. Ce fut alors qu'il retourna au protestantisme. Fêté par ses concitoyens, « son enthousiasme et son républicanisme s'en accrurent, « comme il le dit lui-même. Honteux d'être exclus de « ses droits de citoyen par la profession d'un autre « culte, » il reprit celui de son pays. On voit assez par la manière dont il rend compte de cette démarche quels en furent les motifs. Il ne se décida à ce changement qu'afin de recouvrer des droits politiques auxquels il attachoit beaucoup d'importance, et aussi parce que l'importance des principes religieux avoit été bien diminuée dans son esprit par ses liaisons avec les philosophes dont il traçoit tout à l'heure le portrait. Revenu en France,

il affecta d'autres changemens encore dans sa conduite et dans ses habits. « Je me fis, dit-il, cynique et causti-« que par honte. J'affectai de mépriser la politesse que « je ne savois pas pratiquer. » Le 9 avril 1756, il quitta Paris pour aller s'établir à l'Hermitage, à Montmorency. C'est une grande époque dans l'histoire de sa vie. C'est de ce jour seulement qu'il *commença de vivre*, dit-il dans une lettre à M. de Malesherbes. En renonçant aux hommes, en contractant l'habitude des méditations solitaires, son imagination devint plus aisée à enflammer. Il parle avec délices du changement qui se fit alors dans tout son être, de ses *rêveries politiques et morales*, de sa *fière indépendance*, des *illusions de son sot orgueil* (c'est lui-même qui se sert de cette expression que nous n'aurions osé employer de nous-mêmes), de sa *fièvre d'écrire*, de son *enthousiasme pour la vertu*, de la *singularité de ses manières*. Cet état d'effervescence dura près de six ans. *Je vivois*, dit-il, *dans un monde idéal, dans le pays des chimères; j'étois dans de continuelles extases*. Il a assuré plusieurs fois à son ami Corancez que ce furent six années *d'une fièvre continue et sans sommeil*, qui lui firent produire ses ouvrages. Au milieu de cette exaltation, son caractère devint plus âpre. Il contracta une misanthropie sauvage, et se brouilla successivement avec tous ses amis. On le voit dans ses *Confessions* éplucher toutes leurs actions, les envenimer, exagérer leurs torts, se créer à plaisir des monstres pour les combattre, supposer même des complots, et chercher dans tout ce qui l'entouroit des ennemis acharnés à le perdre. Son imagination malade se repaissoit de soupçons. Cependant il étoit accueilli et fêté de tous côtés. Un maréchal de France lui offroit un logement dans son château, et sollicitoit l'honneur de l'avoir à sa table. De grands seigneurs, des dames du plus haut rang lui écrivoient, et regardoient comme une faveur de recevoir de ses lettres. Son originalité même l'avoit mis à la mode. Le premier fruit de sa solitude à Montmorency, fut sa *Lettre à d'Alembert sur l'article Genève de l'Encyclopédie*.

C'est un des morceaux où il a mis le plus de nerf et de chaleur, et où il a commis le moins d'écarts. Il travailloit alors presqu'en même temps à des ouvrages de genres bien différens. La *Nouvelle Héloïse*, l'*Émile* et le *Contrat social* furent publiés à peu près à la même époque. Nous n'analyserons point ces écrits, que nous avons appréciés ailleurs. On sait quel éclat fit l'*Émile*. Exalté par les uns, il parut aux autres un prodige de hardiesse. On fut étonné et alarmé d'une attaque si directe contre la religion. Rousseau fut décrété de prise de corps; mais on étoit loin d'avoir envie de le prendre. Il fut averti, prit la fuite, et se retira en Suisse, où de nouvelles traverses l'attendoient. Il n'est pas inutile de remarquer, comme une singularité étrange, et comme une preuve de l'esprit du ministère, que Rousseau fut secondé dans l'impression de son livre par le directeur-général de la librairie, qui l'engagea à en faire deux éditions à la fois. Il dit, dans une lettre du 15 juin 1762, qu'il *étoit en règle*, qu'il *n'a rien fait contre les lois*, et qu'il *en avoit en main les preuves les plus authentiques dont il s'est dessaisi volontairement*. Ceci a rapport aux lettres de M. de Malesherbes, que ce magistrat lui fit redemander lorsqu'il vit l'orage, et Rousseau eut la délicatesse de ne jamais parler dans ses défenses de ce qui eût pu compromettre le directeur-général de la librairie. Cependant ses ouvrages avoient un succès prodigieux. Les femmes étoient charmées de la *Nouvelle Héloïse*; l'*Émile* avoit fait une sorte de révolution dans les idées, et l'admiration pour l'auteur étoit devenue une mode et un engouement. Il étoit consulté de toutes part. On ambitionnoit l'honneur de l'approcher; on briguoit l'avantage de recevoir de ses lettres. De jeunes enthousiastes firent le voyage de Suisse uniquement pour le voir. On lui demanda un traité de législation pour la Corse, et il crut sérieusement que le duc de Choiseul n'avoit fait la conquête de ce pays qu'afin de lui ravir la gloire d'en être le législateur. Des Polonais s'adressèrent également à lui pour qu'il leur traçat un plan de gouverne-

ment. Chacun le sollicitoit d'entrer dans son parti. Les ennemis des Jésuites le pressèrent d'écrire contre eux dans leur disgrâce (1) ; mais il le refusa. Il n'étoit, dit-il, *ni assez lâche, ni assez vil, pour insulter aux malheureux*. On l'engagea aussi d'écrire en faveur des protestans; il ne céda point à ces instances. *Il ne seroit pas très-équitable*, dit-il, *de réclamer l'indulgence en faveur de gens qui sont persécuteurs eux-mêmes*. Il recevoit dans le même temps, de tous les côtés, des lettres de gens qui vouloient absolument apprendre de lui ce qu'ils devoient penser sur la religion. On trouve ses réponses dans sa *Correspondance*, et elles durent le plus souvent fort étonner ceux à qui elles étoient adressées. Peut-être s'attendoient-ils à des décisions bien tranchantes et bien opposées à la révélation. Rousseau leur tient un tout autre langage. Il écrit à M. d'Offreville, le 4 octobre 1761 : *Le chrétien n'a besoin que de logique pour avoir de la vertu*, et il lui montre la liaison de la morale avec la religion. Une dame de B. l'avoit consulté sur ses doutes relativement à la religion. Il lui répond en décembre 1763 : « Vous avez une religion qui dispense de tout « examen. Suivez-la en simplicité de cœur. C'est le « meilleur conseil que je puis vous donner, et je le prends, « autant que je puis, pour moi-même. » Le 22 juillet 1764, il écrit dans le même sens à un jeune homme, que la lecture de ses ouvrages avoit porté, à ce qu'il paroît, à quelque éclat. Il le blâme d'avoir *effarouché la conscience tranquille d'une mère en lui montrant des sentimens différens des siens*, et il lui prescrit de se jeter à ses pieds, et de lui demander pardon. « Ne « pouvez-vous sans fausseté lui faire le sacrifice de quel- « ques opinions inutiles, ou du moins les dissimuler? » Puis il ajoute : « Je vous déclare que si j'étois né catho- « lique, je demeurerois catholique, sachant bien que

(1) Voyez sa lettre du 28 mai 1764, au tome XXXI de ses *OEuvres*. Les citations qui suivent sont prises dans ce volume et les trois suivans.

« votre religion met un frein très-salutaire aux écarts de « la raison humaine, qui ne trouve ni fond ni rive quand « elle veut sonder l'abîme des choses, et je suis si con- « vaincu de l'utilité de ce frein que je m'en suis moi-même « imposé un semblable en me prescrivant pour le reste « de ma vie des règles de foi dont je ne me permets « plus de sortir. » Rousseau n'est pas moins sensé dans les lettres qu'il écrit à un abbé dont on ne nous révèle pas le nom ; mais qui, égaré par de pernicieuses lectures, frondoit toutes les institutions, et se targuoit d'un scepticisme général. L'auteur d'*Émile* se moque un peu de lui, et lui donne des conseils plus sages. « Avant de « prendre un état, lui dit-il, on ne peut trop raisonner « sur son objet. Quand il est pris, il en faut remplir les « devoirs ; c'est alors tout ce qui reste à faire. » Voyez dans sa *Correspondance* les lettres du 27 novembre 1763 et des 6 janvier et 4 mars 1764. On y trouve des réponses aux objections du sceptique abbé, et en même temps une ironie assez marquée, et que paroissoient mériter le caractère et la conduite de ce correspondant. Enfin nous voyons encore dans sa *Correspondance* deux lettres du même genre, qui sont fort belles et précieuses ; l'une adressée à un jeune homme qui refusoit d'admettre l'existence de Dieu, est du 15 janvier 1769. Rousseau y établit ce dogme consolant et nécessaire. « Bon jeune homme, lui « dit-il, de la bonne foi, je vous en conjure.... Votre « honnête cœur, en dépit de vos argumens, réclame « contre votre triste philosophie. » Ici Rousseau revient sur le parallèle entre Jésus-Christ et Socrate, sujet qu'il avoit déjà traité ailleurs, et sur lequel il parle de nouveau avec son éloquence et sa chaleur accoutumées. L'autre lettre, du 14 février de la même année, est adressée à un ministre protestant, nommé Moulton, intime ami de Rousseau ; mais qui mettoit en doute jusqu'aux premiers principes de la loi naturelle. Il exposa ses incertitudes à Rousseau, qui déjà n'aimoit plus à écrire, mais qui se ranima dans cette occasion, et envoya à son ami une lettre forte et éloquente. Ce morceau est trop long pour

être rapporté ici. On le trouvera dans toutes les éditions de Rousseau. Ces extraits de la *Correspondance* de Rousseau le montrent sous un jour différent de celui sous lequel on est accoutumé à l'envisager ; mais c'est le propre de cet homme extraordinaire de pouvoir toujours fournir et sur presque toutes les questions, des exemples ou des leçons qui se contredisent. On doit observer d'ailleurs qu'il n'étoit point ennemi des prêtres, et qu'il ne prenoit point à leur égard le ton de hauteur et de mépris de plusieurs philosophes de cette époque. A Montmorency, dans le temps même qu'il travailloit à son *Émile*, il étoit lié avec les Oratoriens qui y avoient une maison, et il parle d'eux avec éloge et intérêt. « Ne manquez pas, écrivoit-il « le 17 juin 1762, de voir de ma part M. le curé, et de « lui marquer avec quelle édification j'ai toujours ad- « miré son zèle et toute sa conduite, et combien j'ai « regretté de m'éloigner d'un pasteur si respectable, et « dont l'exemple me rendoit meilleur. » Il écrivoit, le 7 septembre 1766, à un ministre protestant : « Le clergé « catholique, qui seul avoit à se plaindre de moi, ne « m'a jamais fait ni voulu aucun mal. » Ailleurs il dit qu'il a *toujours aimé et respecté l'archevêque de Paris*. Mais revenons à la suite de la vie de Rousseau. Après sa sortie de France, il se retira à Yverdun, puis à Motier-Travers, dans le comté de Neufchâtel. Genève lui avoit fermé ses portes. Rousseau indigné renonça à son droit de bourgeoisie, et s'attira un nouvel orage en publiant ses *Lettres de la Montagne*, où il maltraite assez les ministres protestans. Obligé de quitter la principauté de Neufchâtel, il se retira dans l'île Saint-Pierre, au canton de Berne, et demanda à être mis en prison dans un château. On ne lui accorda point une si singulière demande, et il eut ordre de sortir du canton. Il ne savoit où se réfugier, et il avoit eu quelque envie de passer en Italie, *où l'inquisition*, disoit-il, *sera plus douce qu'en Suisse*, quand l'Écossais Hume lui offrit un asile en Angleterre. On lui procura les moyens de traverser la France, malgré le décret rendu trois ans auparavant con-

tre lui. Le ministre lui envoya un passeport pour trois mois, et le maréchal de Contades le reçut fort bien à Strasbourg. Pendant tout son séjour en France, Rousseau fut l'objet de l'attention et de l'intérêt-général. Il arriva à Paris, le 16 décembre 1765, et logea au Temple, où le prince de Conti lui avoit fait préparer un appartement. Ce prince, qui affectoit des opinions philosophiques, avoit été gagné en faveur de Rousseau par Mme de Boufflers, zélée admiratrice de celui-ci, et qui avoit tout pouvoir sur l'esprit du prince. Rousseau passa quinze jours à Paris, et partit au commencement de l'année suivante pour l'Angleterre avec Hume. Leur liaison ne fut pas longue. Il étoit de la destinée de Rousseau de rompre successivement avec tous ses amis. Il crut avoir contre Hume les sujets de plainte les plus graves, et il écrivit pour le prouver. Ses éditeurs ont rempli plusieurs volumes des détails inutiles et fastidieux de cette misérable querelle. Il nous importe peu de savoir de quel côté étoient les torts. Peut-être y en avoit-il de part et d'autre, et le caractère ombrageux de Rousseau n'est pas équivoque. Quoi qu'il en soit, il revint d'Angleterre en mai 1767, avec encore plus de plaisir et d'empressement quil n'y étoit allé, et depuis cette époque, il ne quitta plus la France. Après avoir erré dans différentes provinces, se cachant sous un nom emprunté, il se fixa à Paris. Il avoit renoncé à écrire sur quelque objet que ce fût, et en effet il ne publia plus rien. Sa vie se passoit dans des terreurs et des anxiétés fort étranges. Il se croyoit l'objet d'un complot, dans lequel il faisoit entrer les simples particuliers et même les puissances. Il ne voyoit que persécutions, qu'ennemis, que trahisons, et ses lettres sont pleines de ses doléances éternelles à cet égard. Celle sur-tout, du 26 février 1770, à M. de Saint-Germain, montre à quel point sa tête étoit travaillée d'inquiétudes, d'alarmes et de soupçons. Il y passe en revue les iniquités de tous ses ennemis, du duc de Choiseul, de Diderot, de d'Alembert, de Grimm, de toute la société du baron d'Holbach, et il ne leur épargne ni les accusations

les plus graves, ni les épithètes les plus dures. Il étoit encore plus mal avec Voltaire. Ils n'avoient jamais été très-liés, mais ils avoient eu ensemble des relations de politesse qui cessèrent bientôt. Voltaire étoit devenu jaloux de la renommée de Rousseau (1), et celui-ci n'approuvoit pas le ton dont Voltaire se jouoit de tout ce qu'il y a de plus respectable. Dans une lettre, du 18 août 1756, il le blâme, quoiqu'avec beaucoup de modération, d'établir dans son poème *sur le désastre de Lisbonne* une *doctrine désolante*, et d'y *calomnier la Providence.* Dans une autre, du 10 septembre 1755, il l'engage à faire cesser les plaintes de ses ennemis en publiant de bons ouvrages. *Qui vous oseroit*, lui dit-il, *attribuer des écrits que vous n'aurez point faits, tandis que vous n'en ferez que d'inimitables?* Il ajoute que *si les seuls philosophes en eussent réclamé le titre, l'Encyclopédie n'auroit point eu de persécuteurs.* Ces conseils, que Rousseau se permettoit de donner à un homme peu endurant, les brouillèrent tout-à-fait, et depuis ils se traitèrent réciproquement fort mal. Voltaire en beaucoup d'endroits de ses ouvrages parle de Rousseau avec un mépris affecté, et on l'accusa d'avoir encore augmenté les traverses d'un homme proscrit et fugitif, et de lui avoir suscité de nouveaux embarras et de nouveaux ennemis. Rousseau de son côté s'exprime sur Voltaire d'une manière peu flatteuse. Il écrivit à Moultou, 29 janvier 1760 : « Vous me parlez de ce Voltaire. Pourquoi le « nom de ce baladin souille-t-il vos lettres? Le malheu- « reux a perdu ma patrie. Je le haïrois davantage si je « le méprisois moins. Je ne vois dans ses grands talens « qu'un opprobre de plus, qui le déshonore par l'indigne « usage qu'il en fait. Ses talens ne lui servent, ainsi « que ses richesses, qu'à nourrir la dépravation de son « cœur. » En novembre 1760, il écrivoit au professeur Vernet : « Ainsi donc la satire, le noir mensonge et « les libelles sont devenus les armes des philosophes et

---

(1) Condorcet le dit expressément à l'occasion de l'*Émile*.

« de leurs partisans. Ainsi paie M. de Voltaire l'hospi-
« talité dont par une funeste indulgence Genève use
« envers lui. Ce fanfaron d'impiété, ce beau génie et
« cette ame basse, cet homme si grand par ses talens et
« si vil par leur usage, nous laissera de longs et cruels
« souvenirs de son séjour parmi nous. La ruine des
« mœurs, la perte de la liberté, qui en est la suite
« inévitable, seront chez nos neveux les monumens de
« sa gloire et de sa reconnoissance pour nous. » Dans une lettre du 4 novembre 1764, qui paroît adressée à Dupeyrou, il dit : « Voltaire est presque toujours de
« mauvaise foi dans ses extraits de l'Écriture; il raisonne
« souvent fort mal, et l'air de ridicule et de mépris qu'il
« jette sur des sentimens respectés des hommes, rejail-
« lissant sur les hommes mêmes, me paroît un outrage
« fait à la société. » Ailleurs Rousseau appele Voltaire, *un grand comédien, dolis instructus et arte Pelasgâ.* Il n'avoit pas meilleure opinion des écrivains les plus accrédités de ce parti. Il rompit brusquement avec Diderot, il haïssoit d'Alembert, il trace un portrait peu flatteur de Grimm et du baron d'Holbach, et ses *Confessions* ne retentissent que de ses récriminations contre ces gens-là et leur société. Ce seroit ici, si cet article n'étoit pas déjà trop long, le lieu de parler de cet ouvrage singulier, mélange d'aveux humilians et d'orgueil démesuré, où, après avoir relevé des turpitudes, il *défie qui que ce soit de se dire meilleur que lui*, où il montre un égoïme parfait, ramène tout à lui-même, et corrompt les actions des autres par des interprétations malignes et arbitraires. On sait qu'il laissa cet écrit en recommandant de le publier après sa mort à des époques déterminées. La suite de sa vie n'offre plus rien de remarquable. Il vivoit à Paris dans une retraite profonde, accessible seulement à quelques amis qu'il fatiguoit par son humeur soupçonneuse, et ne subsistant que de ses travaux de copiste de musique. Toujours assiégé de terreurs, il voyoit les petits et les grands, et jusqu'aux petits enfans, tous conjurés contre lui. Il s'avisa un jour de rédiger

un *Appel aux Français*, qu'il voulut aller déposer sur l'autel à Notre-Dame; mais il ne put entrer dans le chœur qui se trouva fermé, et crut que c'étoit encore l'effet d'une trahison. Son écrit et ses réflexions sur ce fait tiennent de la folie et du vertige. Au surplus, il paroît avéré qu'il étoit sujet à des accès de folie. Un de ses amis, Corancez, a donné à cet égard des renseignemens qui semblent exacts. Voyez sa brochure, dont nous avons donné un extrait dans le corps de nos *Mémoires*. Nous avons, au même endroit, parlé de la mort de Rousseau et du genre de cette mort. Ce n'est plus une chose équivoque qu'il s'est débarrassé d'une vie qui étoit pour lui un fardeau. On a fait plusieurs éditions de ses OEuvres. La plus récente est celle donnée par Didot en 1801, et qui fut soignée par Naigeon et Boncarel. Celle qui nous a servi, et que nous avons toujours citée dans cet article et ailleurs, est celle de Poinçot, Paris, 1788, 38 vol. dont Mercier et Brizard furent éditeurs. Il ne faut pas confondre Jean-Jacques Rousseau avec Pierre Rousseau, de Toulouse, un des auteurs du *Journal encyclopédique*, qui s'imprimoit à Liége, et que l'évêque de cette ville, le cardinal de Bavière, défendit par une ordonnance, du 27 août 1759, sur les plaintes de ses curés et sur une lettre des docteurs de Louvain, du 28 mai précédent, qui représentoient que cet ouvrage périodique étoit favorable à la philosophie.

25 *août*. — Ignace Venini, Jésuite, né à Como en 1711, est regardé par quelques-uns comme le premier des prédicateurs Italiens. Il remplit ce ministère avec un grand succès dans plusieurs villes d'Italie. Quelques-uns de ses sermons ont été imprimés. Voyez le *Dictionnaire historique* de Remondini, où l'on fait un grand éloge de cet orateur.

13 *septembre*. — Hercule Zanotti, prédicateur et biographe, naquit en 1684, à Paris, où son père se trouvoit alors. Il résida depuis à Bologne, où il devint chanoine. C'étoit un homme instruit et un prédicateur habile. On cite de lui une *Histoire de saint Bruno*; celle

de saint Procolo, soldat, et Procolo Siro, évêque de Terni, tous les deux martyrs, et la *Vie du bienheureux Nicolas Albergati, cardinal et archevêque de Bologne.*

18 *octobre.* — Jacqueline-Aimée Brohon, née à Paris vers 1738, travailla d'abord à des romans, puis à des livres ascétiques. Tels sont les *Instructions édifiantes sur le jeûne de Jésus-Christ au désert*; les *Réflexions édifiantes*; le *Manuel des victimes*, etc. Ce dernier n'a été publié qu'en 1799. C'est encore une espèce de roman par les rêveries qu'y débite l'auteur. Le 4 mars 1792, Gayet de Sansale, Dièche, Dudemaine, Hugues, Ermes et Tinthoin, signèrent une consultation contre les *Instructions* et les *Réflexions*, où ils reprennent des inepties et des blasphêmes. Mme Brohon se mêloit de prophétiser. Voyez l'*Histoire des sectes religieuses*, par H. Grégoire, tome II, page 4 et suivantes.

27 *décembre.* — Flaminio Cornaro, ou Corner, sénateur vénitien, né à Venise en 1693, fut distingué par ses lumières, ses vertus, sa piété, son érudition et ses ouvrages. Il étudia principalement les antiquités ecclésiastiques, et écrivit l'*Histoire des églises de Venise et de Torcello*, 18 volumes in-4°; la *Crète sacrée*, 2 vol. in-4°; l'*Hagiologium italicum*, et divers ouvrages d'érudition et de piété. Benoît XIV lui adressa un bref très-flatteur, et le clergé vénitien fit frapper une médaille en son honneur. Il avoit autant de zèle, de charité et de douceur que d'instruction et d'habileté. Dans ses ouvrages latins, il prend le nom de Cornelio.

1779.

21 *janvier.* — Joseph Simioli, théologien, né à Naples en 1712, fut professeur de théologie en cette ville, suivit ensuite le cardinal Spinelli, à Rome, et y resta jusqu'à la mort de ce cardinal, en 1763. Alors Tanucci le rappela à Naples, et le cardinal Sersale, archevêque de Naples, le fit de nouveau professeur de théologie, cha-

noine de la métropole, et principal du collége archiépiscopal. On a de lui un *Cours de théologie*; des *Dissertations sur divers points d'histoire, de critique et de discipline ecclésiastique*; un *Avis aux évêques pour bien gouverner leurs diocèses* (écrit que M. de Roda fit traduire en espagnol lorsqu'il fut rappelé de Rome à Madrid), et beaucoup de manuscrits. Simioli paroît n'avoir pas été étranger à l'esprit qui dominoit alors à Naples. Il étoit lié avec les théologiens italiens qui poursuivirent vers ce temps, avec plus de vivacité que de prudence, ce qu'ils appeloient la morale relâchée, et qui, sous ce prétexte, firent la guerre à un corps respectable par ses travaux et ses services. Ses *Institutions théologiques* parurent à Naples, en 1790. Il travailla à une édition de la *Bible*, avec des notes contre la *Bible enfin expliquée* de Voltaire.

4 avril. — Jean-Joseph Gassner, prêtre du diocèse de Coire, curé de Cloesterlo, puis conseiller ecclésiastique et chapelain de l'évêque-prince de Ratisbonne, né en 1727, se fit connoître en Allemagne par des faits singuliers. Il étoit protégé par M. de Fugger, évêque de Ratisbonne, et c'étoit dans cette ville qu'il avoit établi le théâtre de ses exorcismes. On lui attribuoit le don de guérir les maladies par l'invocation du nom du Sauveur. C'étoit, dit Feller, un ecclésiastique pieux, zélé, charitable et désintéressé. Cet écrivain paroît ajouter foi aux guérisons opérées par Gassner, et qui sont attestées, suivant lui, par beaucoup de témoins oculaires. *Lavater*, dit-il, *a reconnu la vérité des faits*. Plusieurs autres protestans en furent témoins oculaires. Le savant abbé Holl, dans sa *Statistique de l'église d'Allemagne*, et l'abbé de Saint-Blaise, Martin Gerbert, ont parlé de Gassner avec éloges. D'un autre côté, le religieux Hertzinger a écrit contre lui, et De Haen, dans son *Traité des miracles*, lui a porté des coups plus rudes encore. Il discute les faits cités en faveur de Gassner, examine les écrits publiés par ses partisans, et paroît procéder dans cette enquête avec une méthode et une critique auxquelles les connoissances de De Haen en médecine donnoient un

nouveau poids. Il fait tomber le merveilleux de ces guérisons prétendues, qui ne semblent pas en effet avoir été toujours ni sûres ni complètes. La réputation de Gassner déclina beaucoup sur la fin, et ses prodiges cessèrent même, dit-on, tout-à-fait. Il parut un assez grand nombre d'écrits pour et contre lui.

7 juin. — Guillaume Warburton, évêque anglican de Glocester, naquit en 1698. Il débuta comme écrivain dans les matières de religion par les *Recherches critiques et philosophiques sur les causes des miracles*, publiées en 1727. En 1736, il donna l'*Alliance entre l'Église et l'état, ou la nécessité et l'équité d'une religion établie et d'une loi du test démontrées par l'essence et la fin de la société civile*, ouvrage qui fut attaqué par les dissidens et par les ennemis des souscriptions. En 1738, il fit paroître le Ier volume de la *Mission divine de Moïse démontrée sur les principes d'un déiste religieux, par l'omission de la doctrine d'un état futur de peines et de récompenses dans la législation juive.* Le second volume ne parut qu'en 1741. Cet ouvrage, plein de recherches, mais hardi, devint le sujet d'une longue et vive controverse. Il étoit fondé presqu'entièrement sur cette proposition, que Moïse ayant institué la religion juive sans l'appui de la croyance d'un état futur, a dû nécessairement compter sur une Providence extraordinaire pour soutenir son ouvrage. Warburton prétendoit que la connoissance d'un état futur étoit enveloppée d'allégories chez les Juifs, et ne pouvoit par conséquent servir de sanction à leurs lois. Plusieurs théologiens entrèrent en lice contre lui. On lui représenta qu'il affoiblissoit l'autorité du Pentateuque, et qu'il donnoit des armes aux incrédules, tandis qu'il se flattoit au contraire que son système étoit plus honorable pour la révélation. Attaqué de toutes parts, il se défendit, sinon avec modestie, du moins avec vigueur. Nommé prédicateur de Lincoln's-Inn en 1746, il prit pour sujet de ses discours les principes de la religion naturelle et révélée, et il les dirigea principalement contre la philosophie de Bolingbroke,

qu'il attaqua aussi dans quatre lettres. En 1750, parut sa *Dissertation sur les tremblemens de terre de Jérusalem sous Julien ;* ouvrage solide, qui a été traduit en français par l'abbé Mazéas. En 1757, Warburton composa des *Remarques sur l'Essai sur la religion naturelle* de Hume. Devenu évêque en 1760, il publia successivement *De la nature et de la fin du sacrement de la Cène*, et *La doctrine de la grâce*. Dans ce dernier il se moque des méthodistes, de leur inspiration, et de Wesley, leur patriarche. Le 15 novembre 1763, il se plaignit à la chambre des pairs, de M. Wilkes, qui avoit mis son nom à des notes d'un livre indécent. Une nouvelle édition de la *Mission divine de Moïse* donna lieu à une dispute entre Warburton et Lowth. Cet évêque mourut à Glocester, étant tombé en enfance depuis quelques années. Il fonda un cours de sermons *pour prouver la révélation par l'accomplissement des prophéties de l'ancien et du nouveau Testament qui ont rapport à l'Église chrétienne, et principalement à l'apostasie de l'Église romaine*. C'est dire assez combien il partageoit les préjugés de sa communion contre les catholiques, contre lesquels il s'étoit déjà signalé lors de la révolte de 1745. Il étoit ami de Pope, et le défendit contre de Crousaz et les autres qui l'accusoient de favoriser le matérialisme. Ce fut certainement un homme très-instruit. Voyez la notice sur sa vie par l'évêque Hurd, en tête de l'édition in-4° de ses *OEuvres*. De Silhouette a traduit en français, en 1742, des *Dissertations* tirées de ses ouvrages *sur l'union de la religion, de la morale et de la politique*, 2 volumes in-12. Warburton a laissé des sermons imprimés, dont quelques-uns occasionnèrent une controverse entre lui et le docteur Stebbing.

7 juillet. — Jean-Joseph Cajot, Bénédictin de Saint-Vannes, né à Verdun en 1726, est auteur de l'*Examen philosophique de la règle de saint Benoît*, 1762, et des *Plagiats de J. J. Rousseau sur l'éducation*, 1766. Son frère, Charles Cajot, aussi Bénédictin, né en 1731, et mort à Verdun, le 6 décembre 1807, publia, en 1787,

des *Recherches historiques sur l'ordre de saint Benoît*, 2 volumes in-8°, pour prouver, à ce qu'il paroît, qu'on pouvoit s'emparer de ses biens.

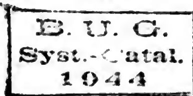
29 *octobre*. — Jean-Edme Romilly, ministre protestant, né à Genève en 1739, pasteur à Londres, puis dans sa patrie, étoit lié, dit Sennebier, avec Diderot, d'Alembert, Voltaire et Rousseau, sans que ces liaisons nuisissent à sa religion. Il laissa des *Sermons* en 2 volumes, et composa pour l'*Encyclopédie* les articles *Tolérance* et *Vertu*.

26 *décembre*. — Charles-Jean-Baptiste le Chapelain, Jésuite, né à Rouen en 1710. se distingua dans la chaire à Paris et dans les provinces. Il prêcha à la cour de France et à celle de Luneville. Lors de la proscription de sa Société en France, il fut appelé à Vienne par Marie-Thérèse, et y prêcha un Avent et un Carême, puis se retira dans les Pays-Bas, où il fut accueilli par le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines. Ses *Sermons* ont été imprimés en 6 volumes en 1768. Ils sont écrits avec élégance; mais peut-être aussi avec quelque recherche et avec prolixité. L'auteur mourut subitement à Malines.

30 *décembre*. — Pierre-Camille Almici, prêtre de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri, naquit à Brescia en 1714. Il étudia la théologie, apprit le grec et l'hébreu, lut les écrits des pères et les monumens de l'antiquité ecclésiastique, et se rendit habile dans la critique et la liturgie, et en général dans les connoissances de son état. Il est auteur de *Réflexions critiques sur le livre de Febronius*; de *Méditations sur la vie et les écrits de Paolo Sarpi*, et de *Dissertations* sur quelques autres matières.

31 *décembre*. — Jean-Frédéric Cotta, professeur en théologie à Tubingue, y étoit né en 1701. Il a donné, en allemand, l'*Histoire littéraire de la théologie*, 1721; *Essai d'histoire ecclésiastique*, 1768, 3 volumes, et des dissertations.

— Gabriel Gauchat, docteur en théologie, abbé de Saint-Jean de Falaise et prieur de Saint-André, naquit à Louhans en Bourgogne en 1709, et fut quelque temps



de la société des prêtres du séminaire des Missions étrangères, à Paris. Il est auteur du *Rapport des chrétiens et des hébreux*, 1754, trois parties; d'une *Retraite spirituelle*, 1755; du *Catéchisme du livre de l'Esprit*, 1758; d'un *Recueil de piété*, 3 volumes; de l'*Harmonie générale du christianisme et de la raison*, 1766, 4 vol.; de *La philosophie moderne analysée dans ses principes*. Mais celui de ses ouvrages qui le fit le plus connoître, ce sont ses *Lettres critiques*, dirigées contre les nouveaux philosophes. Elles eurent du succès dans le temps, et le recueil en forme 19 volumes in-12, qui parurent de 1756 à 1763. Elles procurèrent à l'auteur l'abbaye de Saint-Jean de Falaise, à laquelle il fut nommé en 1757. Il mourut à la fin de 1779, ou au commencement de 1780. Ses écrits sont un peu longs et diffus. Il examine et réfute dans ses *Lettres critiques* les ouvrages des incrédules qui avoient paru jusqu'à son temps.

— Caleb Fleming, ministre presbytérien anglais, naquit en 1698, et fut pasteur d'une congrégation à Londres. Il ne voulut recevoir aucune imposition des mains, ni souscrire autre chose sinon qu'il croyoit à la révélation de l'Évangile. Unitaire, et ne craignant pas de s'annoncer comme tel en chaire, il donnoit la plus grande latitude aux droits du jugement privé. Il écrivoit contre Chubb, fit l'apologie de Bolingbroke, et publia un commentaire sur l'*Alliance entre l'Église et l'état*, de Warburton; des brochures pour la révocation des actes de corporation et du test, et des recherches sur l'authenticité des deux premiers chapitres de l'Évangile de saint Matthieu. On peut le regarder comme le précurseur de Priestley.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.



